HISTOIRE GÉNÉRALE DES VOYAGES,

OU

NOUVELLE COLLECTION

DE TOUTES LES RELATIONS DE VOYAGES

PAR MER ET PAR TERRE,

QUI ONT ÉTÉ PUBLIÉES JUSQU'À PRÉSENT DANS LES DIFFÉRENTES LANGUES DE TOUTES LES NATIONS CONNUES:

CONTENANT

Ce qu'il y a de plus remarquable, de plus utile, & de mieux avéré, dans les Pays où les Voyageurs ont pénétré,

Touchant leur Situation, leur Etendue, leurs Limites, leurs Diviſions, leur Climat, leur Terroir, leurs Productions, leurs Lacs, leurs Rivières, leurs Montagnes, leurs Mines, leurs Citez & leurs principales Villes, leurs Ports, leurs Rades, leurs Edifices, &c.

AVEC LES MOEURS ET LES USAGES DES HABITANS, LEUR RELIGION, LEUR GOUVERNEMENT, LEURS ARTS ET LEURS SCIENCES, LEUR COMMERCE ET LEURS MANUFACTURES;

POUR FORMER UN SYSTÊME COMPLET D'HISTOIRE ET DE GEOGRAPHIE MODERNE, QUI REPRESENTERA

L'ÉTAT ACTUEL DE TOUTES LES NATIONS.

ENRICHIE DE CARTES GÉOGRAPHIQUES

Nouvellement compoſées ſur les Obſervations les plus autentiques;

DE PLANS, ET DE PERSPECTIVES; DE FIGURES D'ANIMAUX, DE VÉGÉTAUX, HABITS, ANTIQUITEZ, &c.

NOUVELLE ÉDITION,

*Revûe ſur l'*Original Anglois, *& où l'on a non ſeulement rétabli avec ſoin ce qui a été* ſupprimé *ou* omis *par le Traducteur; éxactement diſtingué ſes* Additions *du Reſte de l'Ouvrage; & corrigé les Endroits où il s'eſt écarté du vrai Sens de ſon Auteur;*

Mais même dont les Figures & les Cartes ont été gravées par & ſous la Direction de J. VANDER SCHLEY, Elève diſtingué du célèbre PICART LE ROMAIN.

TOME HUITIÈME.

A LA HAYE,

Chez PIERRE DE HONDT,

M. DCC. XLIX.

Avec Privilége de Sa Majeſté Impériale, & de Nos Seigneurs les Etats de Hollande & de Weſt-Friſe.

G
160
P75
v. 8

61539

't KEIZERRYK van CHINA, om te dienen tot de HISTORISCHE BESCHRY

RISCHE BESCHRYVING der REIZEN, door N. BELLIN, Ingenieur des Fransen Zeevaards. 1748.

109 110 111 112 113 114 115 116 117 118 119 120 121
41
40
39
38
37
36
Avertiſement
On a mis dans le Vᵉ Volume une Carte gengrale de la Chine copiée sur celle que les Auteurs Anglois ont donnés. Mais le Public avant trouvé qu'elle manquoit de cette netteté si neces - saire a la Geographie. On a cru y remedier en donnant celle ci pour la quelle on a suivi les Observations qui ont été faites par des Jesuites Mathematiciens qui en ont reservé toutes les Planches par ordre de l'Empereur. Et l'on a suivi pour les Noms l'ortographe que Mr l'Abbé Prevost a adopté dans sa traduction.
Cet Avertiſement
regarde l'Edition de France. On s'etoit aperçu à LA HAYE, que cette Copie faite à Paris étoit tres defectueuse. Par cette Raison, on a donné une Copie exacte de celle des ANGLOIS; et ainsi le Public n'aura Sujet de se plaindre d'autant plus, que selon notre Engagement, nous publions aussi la presente de Mr N. Bellin.
NOTA. Zie de Verklaaring hiervan op deeze Kaart in 't Berigt aan den Binder van ons VIII Deel.
T A R
C H
Chaoma-ing Ketun
Ici Campent
LES TARTARES
ou MOGOLS Soumi
MONGOLSE of MON
TARTAAR
Kintu
So-cheu
Kan
Leang
TARTARES
Kokonor Mer Lac
KO- KONORSE
Elsen. Vor. Meir Lac
DE KOKONOR
Sining
TARTAREN
Lan
Ho
Ling
Lac Meir Otai

61539

DIVINITE Domestique des CHINOIS. J.V. Schley f.

HISTOIRE GÉNÉRALE DES VOYAGES

DEPUIS LE COMMENCEMENT DU XVe. SIÉCLE.

HUITIÈME PARTIE.

VOYAGES EN ASIE.

Suite du LIVRE SECOND.

DESCRIPTION DE LA CHINE,

CONTENANT

LA GEOGRAPHIE, ET L'HISTOIRE CIVILE ET NATURELLE DU PAYS.

CHAPITRE II.

Qualités, Mœurs & Usages des Chinois.

MOEURS ET USAGES DE LA CHINE.

Idée que les Chinois ont de la beauté.

CE que les Chinois appellent beauté parfaite, conſiſte dans un grand front, un nez court, de petits yeux bien coupés, un viſage large & quarré, de grandes oreilles, une bouche de grandeur mediocre, & des cheveux noirs; car ils ne peuvent ſupporter une chevelure blonde ou rouſſe. Les tailles fines & aiſées n'ont pas plus d'agrément pour eux, parce que leurs habits ſont fort larges & ne

Moeurs et Usages de la Chine.

ne ſont point ajuſtés au corps comme en Europe. Ils croient un homme bien fait lorſqu'il eſt gras & gros, & qu'il remplit, ſuivant les termes de l'Auteur, ſa chaiſe de bonne grace.

Leur figure ordinaire.

Quoique les chaleurs exceſſives qui ſe font ſentir dans les Provinces Méridionales, ſur-tout dans celles de Quang-tong, de Fo-kyen & de Yunnan, donnent aux Payſans, qui vont nuds juſqu'à la ceinture, un teint brun & olivâtre, ils ſont naturellement auſſi blancs que les Européens, & l'on peut dire en général que leur phyſionomie n'a rien de déſagréable. La plûpart ont même la peau fort belle & le teint gracieux juſqu'à l'âge de trente ans. Les Lettrés & les Docteurs, ſur-tout ceux de baſſe extraction, ne ſe coupent jamais les ongles. Ils affectent de les laiſſer croître de la longueur d'un pouce, pour faire connoître qu'ils ne ſont point dans la néceſſité de travailler pour vivre. A l'égard des femmes, elles ſont ordinairement de la taille moyenne; elles ont le nez court, les yeux petits, les cheveux noirs, les oreilles longues & le teint aſſez rude (*a*). Mais leur viſage reſpire un air de gaieté, & leurs traits ſont réguliers (*b*).

Celle des femmes.

Leur caractère.

Les Chinois, en général, ſont d'un caractère doux & traitable. Ils ont beaucoup d'affabilité dans l'air & dans les manières, ſans qu'il y paroiſſe aucun mélange de dureté, de paſſion & d'emportement. Cette modération ſe fait remarquer juſques dans le Peuple. Le Père de Fontaney, Jéſuite, ayant rencontré au milieu d'un grand chemin un grand embarras de voitures, fut ſurpris qu'au-lieu d'entendre prononcer des mots indécens, ou de voir la diſpute animée, comme en Europe, juſqu'aux injures & aux coups, il vit les charetiers ſe ſaluer civilement & s'entr'aider pour rendre le paſſage plus libre. Les Européens qui ont quelqu'affaire à démêler avec les Chinois, doivent ſe garder de toutes ſortes de vivacités & d'emportemens. Ces excès paſſent à la Chine pour des vices, contraires à l'humanité: non que les Chinois ne ſoient auſſi ardens & auſſi vifs que nous; mais ils apprennent de bonne-heure à ſe rendre maîtres d'eux-mêmes.

Empire qu'ils ont ſur eux-mêmes.

Modeſtie commune aux deux ſéxes.

Leur modeſtie eſt ſurprenante. Les Lettrés paroiſſent toûjours avec un air compoſé, ſans accompagner leurs expreſſions du moindre geſte. Les femmes ſont encore plus réſervées. Elles vivent conſtamment dans la retraite, avec tant d'attention à ſe couvrir, qu'on ne voit pas même paroître leurs mains au bout de leurs manches, qui ſont fort longues & fort larges. Si elles préſentent quelque choſe à leurs plus proches parens, elles le poſent ſur une table & leur laiſſent la peine de le prendre. Elles ſont fort choquées de voir les pieds nuds à nos Saints dans les images de peinture. Magalhaens (*c*) juge qu'elles ont raiſon.

Quoique les Chinois ſoient naturellement vindicatifs, ſur-tout lorſqu'ils ſont animés par l'intérêt, il eſt rare qu'on leur voie prendre des meſures violentes [particulièrement ſi ce ſont des perſonnes de diſtinction.] Ils diſſimulent leur reſſentiment, & gardent ſi bien les apparences qu'on les croiroit inſenſibles aux outrages. Mais s'ils trouvent l'occaſion de ruiner leurs ennemis, ils ne manquent point de la ſaiſir. Les voleurs mêmes n'employent point d'autre

(*a*) *Angl.* & le teint fleuri. R. d. E.
(*b*) Chine du Père du Halde, pag. 282.
(*c*) Relation de la Chine par Magalhaens, pag. 107; & Chine du Père du Halde, *ubi ſup.* pag. 280.

tre méthode que l'artifice. On en voit qui ſuivent les Barques des Voyageurs ou des Marchands, & qui ſe louent entre ceux qui les tirent ſur le Canal Impérial, dans la Province de Chan-tong; ce qui leur eſt d'autant plus aiſé, que l'uſage étant de changer de Matelots chaque jour, ils ne peuvent être facilement reconnus. Pendant la nuit ils ſe gliſſent dans les cabines, ils endorment les paſſans par la fumée de certaines drogues, & dérobent librement ſans être apperçus. Un voleur Chinois ne ſe laſſera point de ſuivre un Marchand pendant pluſieurs jours, pour chercher l'occaſion de le ſurprendre. D'autres pénétrent dans les Villes, au travers des murs les plus épais, brûlent les portes, ou les percent par le moyen de certaines machines qui brûlent le bois ſans flamme. Ils s'introduiſent dans les lieux les plus ſecrets d'une maiſon; & les Habitans ſont ſurpris à leur réveil de trouver leur lit ſans rideaux & ſans couverture, leur chambre ſans tapiſſerie & ſans meubles, & de ne découvrir aucune autre trace des voleurs que le trou qu'ils ont fait au mur ou à la (*d*) porte.

Mœurs et Usages de la Chine.

Les voleurs mêmes ne connoiſſent point la violence.

Le Père le Comte avertit les Européens qu'ils ne doivent rien prêter aux Chinois ſans avoir leurs ſûretés, parce qu'il n'y a point de fond à faire ſur leur parole. Ils commencent par emprunter une petite ſomme, en promettant de reſtituer le capital avec un gros intérêt. Ils éxécutent cette promeſſe; & ſur le crédit qu'ils s'établiſſent, ils continuent d'emprunter de plus groſſes ſommes. L'artifice ſe ſoutient pendant des années entières, juſqu'à ce que la ſomme ſoit auſſi groſſe qu'ils déſirent. Alors ils diſparoiſſent (*e*).

Penchant des Chinois à la tromperie.

Ce n'eſt pas, remarque le même Auteur, qu'on ne trouve jamais parmi eux de bonne-foi ni d'honneteté. Il ſe ſouvient, dit-il, qu'en entrant à la Chine avec ſes Compagnons, étrangers, inconnus, expoſés à l'avarice des Mandarins, on ne leur fit pas le moindre tort dans leurs perſonnes ni dans leurs biens; & ce qui lui paroît beaucoup plus extraordinaire, un Commis de la Douane, c'eſt-à-dire, un homme naturellement avide, refuſa de recevoir d'eux un préſent malgré toutes leurs inſtances, en proteſtant qu'il ne prendroit jamais rien des Etrangers. Mais ces exemples ſont rares, ſuivant le Père le Comte, & ce n'eſt pas ſur un ſeul trait qu'il faut ſe former l'idée d'un caractère National. Ne pourroit-on pas s'imaginer, au contraire, que ce qui eſt arrivé dans une Ville Maritime, grande & marchande, où l'avidité, l'artifice & la fraude doivent régner plus qu'ailleurs, ne doit point être rare dans le reſte de la Nation? Auſſi le Père du Halde en porte-t'il un jugement plus modéré. En général, dit-il, les Chinois ne ſont pas auſſi trompeurs & auſſi lâches que le Père le Comte les repréſente; mais ils ne manquent guères l'occaſion de tromper les Etrangers. Ils s'en font même une gloire. On en trouve d'aſſez impudens, lorſque la fraude eſt découverte, pour s'excuſer ſur leur défaut d'adreſſe. „ Il paroît aſſez, vous diſent-ils, „ que je m'y ſuis pris fort „ mal. Vous êtes plus adroit que moi, & je vous promets de ne plus m'adreſſer aux Européens. En effet, on prétend que c'eſt de quelques Européens qu'ils ont appris l'art de tromper (*f*). Un Capitaine Anglois ayant fait marché

Exception honorable.

Le Père du Halde juge d'eux plus avantageuſement que le Père le Comte.

(*d*) Du Halde, *ibid.*

(*e*) Mémoires du Père le Comte, pag. 242. & ſuivantes.

(*f*) Cette remarque paroît vraie, car les principales tromperies des Chinois regardent les Européens dans les Ports de Mer. Au contraire, on doit ſe ſouvenir que dans l'intérieur des terres, le témoignage de tous les Voyageurs précédens eſt favorable à leur honnêteté.

Moeurs et Usages de la Chine.

ché à Canton pour quelques balles de soie, se rendit, avec son Interprète, à la maison du Marchand, pour éxaminer s'il ne manquoit rien à la qualité de sa marchandise. Il fut content de la première balle; mais les autres ne contenoient que de la soie pourrie. Cette découverte l'ayant irrité, il se soulagea par des reproches fort amers. Le Chinois les écouta sans s'émouvoir, & lui fit cette reponse: „ Prenez-vous-en à votre coquin d'Interprète, qui m'a pro-„ testé que vous n'éxaminiez point les balles.

Avanture comique d'un Anglois.

Tromperies Chinoises.

Cette disposition à tromper est commune, sur-tout parmi le Peuple. Les Chinois de cette condition employent toutes sortes de moyens pour falsifier tout ce qu'ils vendent. Quelques-uns poussent la tromperie jusqu'à ouvrir l'estomac d'un chapon, pour en tirer la chair. Ensuite, remplissant le trou, ils le ferment avec tant d'adresse, qu'on ne s'apperçoit de rien avant que la pièce soit servie. D'autres ne contrefont pas les jambons avec moins d'art, en couvrant une pièce de bois d'une espèce de terre, qu'ils savent revetir d'une peau de porc (*g*). Cependant Du Halde, & Le Comte même, reconnoissent qu'ils ne pratiquent ces petites friponneries qu'à l'egard des Etrangers, & que dans les Villes éloignées de la Mer, un Chinois ne peut se persuader qu'il y ait tant de mauvaise foi sur les Côtes.

De quoi l'intérêt les rend capables.

Lorsqu'ils ont en vûe quelque profit, ils employent d'avance toutes leurs ruses pour s'insinuer dans les bonnes graces de ceux qui peuvent favoriser leur entreprise. Ils n'épargnent ni les présens ni les services. Sans aucune apparence d'intérêt, ils prennent, pendant des annees entières, toutes sortes de caractères & toutes sortes de mesures pour arriver à leur but (*h*).

Politique familière aux Chinois.

Les Seigneurs de la Cour, les Vicerois des Provinces & les Généraux d'armée, sont dans un perpétuel mouvement pour acquérir ou conserver les principaux postes de l'Etat. La loi ne les accorde qu'au mérite; mais l'argent, la faveur & l'intrigue ouvrent sous main mille voies plus sûres. C'est ce qui leur fait attribuer, par le Père le Comte, la qualité d'excellens Politiques. Ce génie leur est aussi particulier que celui du Commerce. Il n'y a point de Cour en Europe où l'habileté & l'adresse ait plus de part à tous les événemens. L'application continuelle des Chinois est à connoître les goûts, les inclinations, l'humeur & les desseins les uns des autres (*i*).

Goût de quelques Cantons pour la chicane.

Dans quelques cantons, le Peuple est si porté à la chicane, qu'on y engage ses terres, ses maisons & ses meubles, pour le plaisir de suivre un procès ou de faire donner la bastonade à son ennemi. Mais il arrive souvent que par une corruption plus puissante, l'accusé fait tomber les coups sur celui qui l'accuse. De-là naissent entr'eux des haines mortelles. Une de leurs vengeances est de mettre le feu à la maison de leur ennemi pendant les ténébres. Cependant la peine de mort, que les loix imposent à ce crime, le rend assez rare. On voit aussi des caractères assez genereux pour se pardonner mutuellement (*k*) & convenir d'une reconciliation sincère.

La vertu est en estime à la Chine.

Après tout, les Chinois les plus vicieux ont un goût naturel pour la vertu, qui leur donne de l'estime & de l'admiration pour ceux qui la pratiquent. Ceux qui s'assujettissent le moins à la chasteté, honorent les personnes chastes,

(*g*) Du Halde, *ubi sup.* pag. 279. & suivantes; Mémoires du Père le Comte, pag. 241.
(*h*) Du Halde & Le Comte, *ibid.*
(*i*) Le Comte, pag. 243.
(*k*) Du Halde, *ubi sup.* pag. 279.

tes, sur-tout les veuves. Ils conservent, par des Arcs de triomphe & par des Inscriptions, la mémoire des caractères distingués qui ont vécu dans la continence, qui ont rendu service à la Patrie, & qui se sont élevés au-dessus du vulgaire par quelqu'action remarquable ou par leur vertu (*l*). Ils apportent beaucoup de soin à dérober la connoissance de leurs vices au Public. Ils témoignent la plus profonde vénération aux auteurs de leur naissance & à ceux qui ont pris soin de leur éducation. Ils respectent les vieillards, à l'exemple de l'Empereur même (*m*). Ils détestent, dans les actions, dans les paroles & dans les gestes, tout ce qui décèle de la colère ou la moindre émotion (*n*).

Moeurs et Usages de la Chine.

Magalhaens observe qu'ils ont porté la Philosophie morale à sa perfection; qu'ils en font leur principale étude, & le sujet ordinaire de leurs conversations. Il ajoute qu'ils ont l'esprit si vif & si pénétrant, qu'en lisant les Ouvrages des Jesuites, ils entendent facilement les questions les plus subtiles de Philosophie, de Théologie & des Mathématiques. Il en a connu plusieurs, qui, sans aucune instruction, autant qu'il put en juger par leurs discours, comprenoient des raisonnemens fort difficiles sur la Nature Divine & sur la Trinité, qu'ils avoient lûs dans une Traduction Chinoise de S. Thomas d'Aquin par le Père (*o*) *Baglion*.

Esprit des Chinois.

Les vernis de la Chine, la porcelaine & cette variété de belles étoffes de soie qu'on transporte en Europe, sont des témoignages assez honorables de l'industrie des Chinois. Il ne paroît pas moins d'habileté dans leurs ouvrages d'ebène, d'écaille, d'yvoire, d'ambre & de corail. Ceux de sculpture & leurs édifices publics, tels que les Portes de leurs grandes Villes, leurs Arcs de triomphe, leurs Ponts & leurs Tours, ont beaucoup de noblesse & de grandeur. Ils réussissent également dans tous les autres Arts. Tout ce qui sort de leurs mains porte un caractère d'elegance convenable à leur goût. S'ils ne sont point parvenus au degré de perfection qui distingue les ouvrages de l'Europe, leur unique obstacle est la frugalité Chinoise, qui met des bornes à la dépense des Particuliers.

Leur industrie dans les Arts.

Il est vrai qu'ils ont moins d'invention que nous pour les méchaniques: mais leurs instrumens sont plus simples; & sans avoir jamais vû [auparavant] les modeles qu'on leur propose, ils les imitent facilement. C'est ainsi qu'ils font à present des montres, des horloges, des miroirs, des fusils, des pistolets, & d'autres choses dont ils n'avoient point anciennement la moindre notion, ou qu'ils ne connoissoient qu'imparfaitement (*p*).

Cependant ils ont une si haute opinion d'eux-mêmes, que le plus vil Chinois regarde avec mépris toutes les autres Nations. Dans la passion qu'ils ont pour leur Pays & pour leurs Usages, on ne leur persuaderoit pas d'en abandonner la moindre pratique, ni qu'il se trouve quelque chose d'estimable hors de la Chine. On s'efforce en vain de leur faire entreprendre sérieusement quelqu'ouvrage dans le goût de l'Europe. A peine les Missionaires ont-ils pu obtenir, des Architectes Chinois, de leur bâtir une Eglise dans le Palais,

Prévention qu'ils ont en faveur d'eux-mêmes.

(*l*) Comme d'être morts pour sauver leur honneur, leur ami, &c.

(*m*) On en a rapporté ci-dessus un exemple, que Du Halde cite, en y joignant quelques autres circonstances.

(*n*) Du Halde, *ubi sup.* pag. 280.

(*o*) Relation de la Chine par Magalhaens, pag. 88. & 103.

(*p*) Chine du Père du Halde, *ubi supra*, pag. 277.

Caractere et Usages des Chinois.

lais, ſur le modéle envoyé de France. Quoique les Vaiſſeaux de la Chine ſoient mal conſtruits, & que les Habitans ne puiſſent refuſer de l'admiration à ceux qui viennent de l'Europe, leurs Charpentiers paroiſſent ſurpris lorſqu'on leur propoſe de les imiter. Ils répondent que leur fabrique eſt l'ancien uſage de la Chine. Mais cet uſage eſt mauvais, leur dites-vous. N'importe, repliquent-ils. C'eſt aſſez qu'il ſoit établi dans l'Empire; & l'on ne peut s'en écarter ſans bleſſer la juſtice & la raiſon. Il paroît néanmoins que cette réponſe ne vient que de leur embarras. Ils craignent de ne pas plaire aux Européens qui veulent les employer; car leurs véritables Artiſtes entreprennent toutes ſortes d'ouvrages, ſur les modéles qu'on leur (*q*) préſente.

Travail des Chinois pour leur ſubſiſtance.

Le Peuple ne doit ſa ſubſiſtance qu'à la continuité de ſon travail. Auſſi ne connoît-on pas de Nation plus laborieuſe & plus ſobre. Les Chinois ſont endurcis au travail dès l'enfance. Ils employeront des jours entiers à fouir la terre, les pieds dans l'eau juſqu'aux genoux; & le ſoir ils ſe croiront fort heureux d'avoir pour leur ſouper un peu de riz cuit à l'eau, un potage d'herbes & un peu de thé. Ils ne rejettent aucun moyen pour gagner leur vie. Comme on auroit peine à trouver dans tout l'Empire un endroit ſans culture, il n'y a perſonne, à quelqu'âge qu'on le ſuppoſe, homme ou femme, ſourd, muet, boiteux, aveugle, qui n'ait de la facilité à ſubſiſter. On ne ſe ſert, à la Chine, que de moulins à bras pour broyer les grains. Cet éxercice, qui ne demande qu'un mouvement fort ſimple, eſt l'occupation d'une infinité de pauvres Habitans.

Ils mettent tout à profit.

Les Chinois ſçavent mettre à profit pluſieurs choſes que d'autres Nations croient inutiles. A Peking, quantité de familles gagnent leur vie à vendre des allumettes. D'autres, à ramaſſer dans les rues de petits lambeaux de ſoie, de laine, de coton ou de toile, des plumes d'oiſeaux, des os de chiens, des morceaux de papier, qu'ils nettoyent ſoigneuſement pour les revendre. Ils tirent parti des ordures mêmes qui ſortent du corps. On voit, dans toutes les Provinces, des gens qui s'occupent à les ramaſſer; & dans quelques endroits, ſur les canaux, des Barques qui n'ont point d'autre uſage derriére les maiſons. Les Payſans viennent acheter ces immondices, pour du bois, de l'huile & des légumes. Chaque rue d'une Ville a ſes commodités pour le ſoulagement du Public, & les propriétaires en tirent un honnête avantage.

Juſqu'où leur attention s'étend.

Malgré la ſobriété & l'induſtrie qui régnent à la Chine, le nombre des Habitans eſt ſi prodigieux, qu'ils ſont toûjours expoſés à beaucoup de miſére. Il s'en trouve de ſi pauvres, que ſi la mére tombe malade ou manque de lait, l'impuiſſance de nourrir leurs enfans les force de les expoſer dans les rues. Ce ſpectacle eſt rare dans les Villes des Provinces; mais rien n'eſt plus commun dans les grandes Capitales, telles que Peking & Canton. D'autres engagent les Sages-femmes à noyer leurs filles dans un baſſin d'eau, au moment de leur naiſſance. La miſére produit une multitude incroyable d'eſclaves, dans les deux ſéxes; c'eſt-à-dire, de perſonnes qui ſe vendent, en ſe réſervant le droit de pouvoir ſe racheter. Les familles aiſées ont un grand nombre de ces domeſtiques, volontairement vendus, quoiqu'il y en ait auſſi qui ſe louent comme en Europe. Un pére vend quelquefois ſon fils, vend ſa femme, & ſe vend

(*q*) *Ibid.* pag. 289.

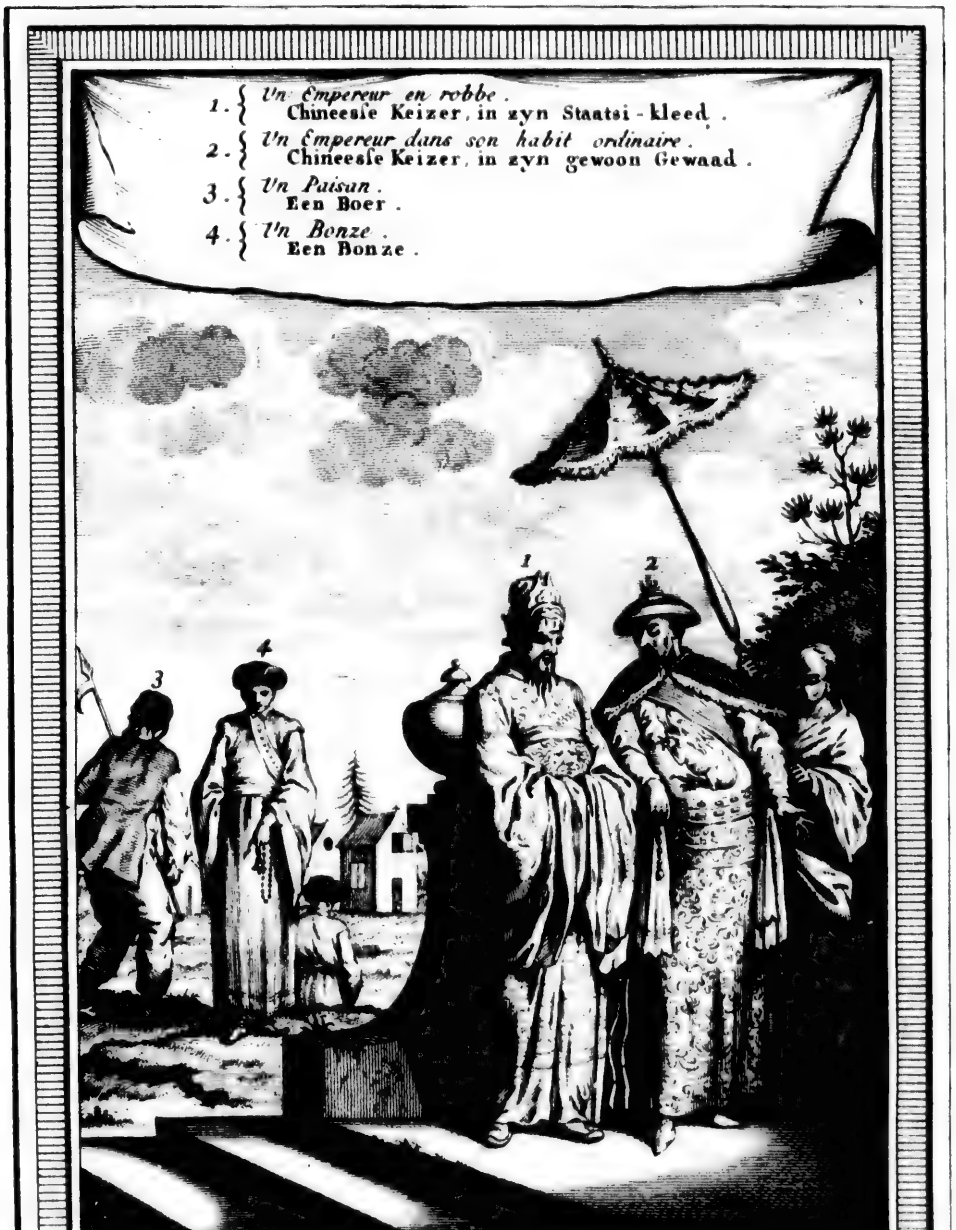

G. v. Schley fculp.

FIGURES CHINOISES.

CHINEESSE AFBEELDZELS, uit DU HALDE.

vend lui-même à vil prix. Mais, s'il le peut, remarque agréablement l'Auteur, il se contente de vendre sa famille (*r*).

Caractere et Usages des Chinois.

L'habillement des hommes est convenable à la gravité qu'ils affectent. Il consiste dans une longue robe qui tombe jusqu'à terre & dont un pan se replie sur l'autre. Celui de dessus s'avançant du côté droit, y est attaché avec quatre ou cinq boutons d'or ou d'argent, l'un assez près de l'autre. Les manches sont larges vers l'épaule; mais elles se rétrécissent par degrés jusqu'au poignet; & finissant en fer à cheval, elles couvrent toute la main, à l'exception du bout des doigts (*s*). La ceinture est une large écharpe d'argent, dont les deux pointes tombent jusqu'aux genoux. On y attache un étui, qui contient une bourse, un couteau, & deux petits batons, dont on se sert comme de fourchettes. Anciennement les Chinois ne portoient pas de couteaux. Il est rare même que les Lettrés en portent aujourd'hui.

Habillement des Chinois.

En Eté, l'usage est de porter, sous la robe, des hautes-chausses de toile, souvent couvertes d'une autre paire, qui est de taffetas blanc. En hyver, les hautes-chausses sont de satin, piqué de soie crue ou de coton. Dans les Provinces du Nord, on porte des pelisses fort-chaudes. La chemise est de différentes sortes d'étoffe, suivant les saisons. Elle est fort large, mais courte. C'est un usage assez commun, pour entretenir la propreté dans les grandes chaleurs, de porter sur la peau un filet de soie, qui empêche la sueur de se communiquer aux habits. Dans la même saison, les Chinois ont le col tout-à-fait nud; mais en hyver ils portent un colier, ou de satin ou de sable (*t*), ou de peau de renard, attaché à leurs robes, qui sont alors doublées de peau, [de mouton] ou piquées de soie & de coton. Les gens de qualité ont des peaux très-fines, soit entièrement de sable, soit de renard, bordé de sable. Au printems, ils bordent leurs robes d'hermines; & par-dessus ils portent une sorte de casaque à courtes manches, doublée ou bordée dans le même goût.

Habits d'Eté & d'Hyver.

Toutes les couleurs ne se portent point indifféremment. Le jaune n'appartient qu'à l'Empereur & aux Princes de son sang. Le satin à fond rouge est le partage d'une espèce de Mandarins, aux jours de cérémonie. Les autres portent ordinairement le noir, le bleu ou le violet. La couleur du Peuple est généralement le bleu ou le noir.

Couleurs réservées.

Avant la conquete, les Chinois étoient passionnés pour leur chevelure, qu'ils humectoient d'essences; & ce goût étoit porté si loin, que plusieurs préférèrent la mort à la loi qui leur fut imposée de se raser la tête comme les Tartares. Après s'être soumis aux vainqueurs, ils recommencent aujourd'hui à laisser croître assez de cheveux sur le sommet de la tête, pour les mettre en tresses (*v*). Leur couverture de tete, en Eté, est un petit chapeau, ou un bonnet, de la forme d'un entonnoir. Le dehors est de *Kattan*, travaillé avec beaucoup de propreté. La doublure est de satin. Du sommet sort une grosse tresse

Chevelure & bonnets des Chinois.

(*r*) Relation de la Chine par Magalhaens, pag. 121.

(*s*) Ce bout sert comme de gants. En hyver, les Chinois retirent les mains dans leurs manches, & les font servir de manchons.

(*t*) *Angl.* ou de Zibeline; & c'est toûjours la même sorte de fourure, qu'il faut entendre dans la suite de ce Paragraphe, là où le Traducteur a mis le mot de sable, qui n'est plus en usage à présent dans ce sens. R. d. E.

(*v*) Ces opiniâtres étoient nommés par les Portugais Chinois de *Cabello*, ou *de la chevelure*. Ils suivoient le parti de Koxinga. *Voyez les Ambassades Hollandoises.*

CARACTERE ET USAGES DES CHINOIS.

Autre ſorte de bonnets.

ſe de crin, qui ſe répand juſqu'aux bords. Ce crin, qui eſt très-fin & très-clair, vient des jambes de certaines vaches, & ſe teint d'un rouge fort luiſant. Les Mandarins & les Lettrés ont une autre eſpèce de bonnet, qui leur eſt propre & que le Peuple n'a pas la liberté de porter. La forme reſſemble à celle du premier; mais il eſt compoſé de carton, doublé ordinairement de ſatin rouge ou bleu. Le ſatin du dehors eſt blanc, & coupé par une large bande de la plus belle ſoie rouge (*x*). Les perſonnes de diſtinction ſe ſervent ſouvent de la première de ces deux ſortes de chapeau, ſur-tout à cheval & dans le mauvais tems, parce qu'il les met à couvert de la pluie, & qu'il eſt plus propre à les garantir du Soleil par devant & par derrière. En hyver, ils portent une autre eſpèce de bonnet fort chaud, bordé de ſable, d'hermine ou de peau de renard, & terminé au ſommet par une touffe de ſoie rouge. La bordure de peau eſt large de deux ou trois doigts & produit un fort bel effet, ſur-tout lorſqu'elle eſt d'un beau ſable noir & luiſant.

Bottes Chinoiſes.

Les Chinois, ſur-tout les perſonnes de qualité, n'oſent paroître en public ſans bottes. Elles ſont ordinairement de ſoie, particulièrement de ſatin, ou de calico, & fort bien ajuſtées à la jambe; mais elles n'ont ni genouillères ni talons. Celles de cheval ſont de cuir, [de vache ou] de cheval, ſi bien préparé, que la ſoupleſſe en eſt admirable. Les bas de botte ſont d'étoſe, couſus & doublés de coton. Il en ſort de la botte une partie, qui eſt bordée d'une large bande de pluche ou de velours. Mais autant qu'ils ſont utiles en hyver pour entretenir la chaleur des jambes, autant ſont-ils inſupportables pendant l'Eté. On en prend alors de plus convenables à la ſaiſon. Le Peuple, pour épargner la dépenſe, porte des bas d'étoſe noire. Ceux dont les perſonnes de qualité uſent dans leurs maiſons ſont de ſoie, fort propres & fort commodes. Lorſqu'ils ſortent pour quelque viſite d'importance, ils portent ſur leurs habits de deſſous, qui ſont ordinairement de toile ou de ſatin, une longue robe de ſoie, preſque toûjours de couleur bleue, ceinte d'une écharpe; & par-deſſus le tout, une caſaque ou un manteau court, de couleur noire ou violette, qui ne paſſe point les genoux, mais qui eſt fort ample, avec des manches courtes & larges. Ils prennent alors un petit bonnet, qui repreſente dans ſa forme un cône fort court, couvert de ſoie voltigeante, ou de crin rouge. Enfin, pour achever l'ornement, ils ont aux jambes des bottes d'étoſe & un éventail à la main (*y*).

Bas des Grands & du Peuple.

Habits des femmes.

A l'égard de l'autre ſéxe, rien ne donne tant de luſtre aux charmes naturels des Dames Chinoiſes, que la modeſtie extraordinaire qui éclate dans leur air & dans leur parure. Leurs robes ſont fort longues. Elles en ſont tellement couvertes, de la tête juſqu'aux pieds, qu'on ne voit paroître que leur viſage. Leurs mains ſont toûjours cachées ſous leurs grandes manches, qui deſcendroient juſqu'à terre ſi elles ne prenoient ſoin de les retenir. La couleur de leur habit eſt ou rouge, ou bleue, ou verte. Peu de femmes portent le noir & le violet, ſi elles ne ſont fort avancées en âge. Elles marchent d'un pas doux & lent, les yeux baiſſés & la tête panchée, comme de vraies Religieuſes, dit l'Auteur, ou comme des Dévotes de profeſſion. Mais leur marche n'eſt

Couleurs propres à leur ſexe.

(*x*) *Atlas Chinois*, & couvert d'un gros bouton de [illegible] pas, 2821 & Mémoires du Père le Comte, page 132.
(*y*) Chine du Père du Halde, *in folio*, [illegible]

DAMES CHINOISES, tirés de DU HALDE.
CHINEESSE JUFFERS, uit DU HALDE.

n'eſt pas sûre, [& elle a quelque choſe de déſagréable aux yeux des Etrangers,] parce qu'elles ont les pieds d'une petiteſſe extraordinaire. On les leur ſerre dès l'enfance avec beaucoup de force, pour les empêcher de croître; & regardant cette mode comme une beauté, elles s'efforcent encore de les rendre plus petits à meſure qu'elles avancent en age. Auſſi affectent-elles de les montrer en marchant.

Caractere et Usages des Chinois.

Petiteſſe de leurs pieds.

Les Chinois mêmes ne connoiſſent pas bien l'origine d'un uſage ſi bizarre. Quelques-uns s'imaginent que c'eſt une invention de leurs Ancêtres, pour retenir les femmes au logis; mais d'autres regardent cette opinion comme une fable. Le plus grand nombre eſt perſuadé que c'eſt une mode établie par la Politique, pour tenir les femmes dans une continuelle ſoumiſſion (z). Il eſt certain qu'elles ſont extrémement renfermées, & qu'elles ſortent peu de leur appartement, qui eſt dans la partie la plus retirée des maiſons, où elles n'ont de communication qu'avec les femmes qui les ſervent. Cependant on peut dire en général, qu'elles ont la vanité ordinaire à leur ſéxe, & que ne paroiſſant qu'aux yeux de leurs domeſtiques, elles ne laiſſent pas, chaque jour au matin d'employer des heures entières à leur parure. On aſſûre qu'elles ſe frottent le viſage avec une ſorte de pâte, pour augmenter leur blancheur; mais que cette pratique leur gâte bien-tôt la peau & précipite les rides.

On cherche la cauſe de cet uſage.

Vanité des femmes Chinoiſes.

Leurs ornemens de tête conſiſtent en pluſieurs boucles de friſure, entremêlées de petites touffes d'Or & de fleurs d'argent. Quelques-unes ſe la parent d'une figure de *Fong-whang*, oiſeau fabuleux (*a*), qu'elles portent en Or, en argent ou en cuivre, ſuivant leurs richeſſes & leur qualité. Les aîles de cette figure, mollement étendues ſur le devant de la coëffure, embraſſent le haut des temples. La queue, qui eſt aſſez longue, forme une ſorte d'aigrette au ſommet de la tête. Le corps eſt ſur le front. Le col & le bec ſont ſuſpendus ſur le nez. Mais le col eſt joint au corps par un reſſort ſecret, à l'aide duquel il joue négligemment & ſe prête au moindre mouvement de la tête, ſur laquelle il ne porte que par les pieds, au milieu de la chevelure. Les femmes de la première qualité paroiſſent quelquefois avec une ſorte de couronne, compoſée de pluſieurs de ces oiſeaux joints enſemble. L'ouvrage ſeul en eſt fort cher.

Leur coëffure.

Les jeunes filles portent ordinairement une autre eſpèce de couronne, dont le fond n'eſt que de carton, mais couvert d'une très-belle peau. Le devant s'élève en pointe ſur le front. Il eſt chargé de diamans, de perles & d'autres ornemens. Au ſommet de la tête elles ont des fleurs naturelles ou artificielles, mêlées de petits poinçons ou d'aiguilles, dont la pointe offre quelques joyaux. Les femmes avancées en âge, ſur-tout celles du commun, ſe contentent d'une piéce de quelque belle étoſe de ſoie, paſſée pluſieurs fois autour de la téte. On la nomme *Pau-teu*, qui ſignifie *Envelope pour la tête.* Au reſte, les méthodes de parure ont toûjours été les mêmes à la Chine, depuis le commencement de l'Empire juſqu'à la conquête des Tartares, qui, ſans

Jeunes filles.

Changement de la parure Chinoiſe au tems de la conquête.

(z) Pourquoi chercher d'autres raiſons que leur goût; puiſque dans la plûpart des autres Pays on donne auſſi la préférence aux petits pieds?

(*a*) Tel que le Phœnix des Grecs.

CARACTERE ET USAGES DES CHINOIS.

ſans rien changer aux autres uſages du Pays, forcèrent ſeulement les vaincus à prendre leur habillement (*b*).

MAGALHAENS obſerve que la Nation Chinoiſe porte la curioſité fort loin dans ſes habits. Le plus pauvre eſt vetu décemment, avec le ſoin de ſe conformer toûjours à la mode. On eſt étonné, dit-il, de les voir le premier jour de l'an dans leurs habits neufs, qui ſont d'une propreté admirable, ſans que la pauvreté paroiſſe y mettre aucune diſtinction (*c*).

(*b*) Du Halde, *ubi ſup.* pag. 281. & ſuivantes. Memoires du Pere Le Comte, pag. 125. & ſuiv.

(*c*) Magalhaens, pag. 102.

§. II.

Cérémonies Chinoiſes dans les devoirs de la Société Civile.

CEREMONIES ET CIVILITÉS CHINOISES.

IL n'y a rien où les Chinois apportent plus d'éxactitude que dans les cérémonies & les complimens. Ils ſont perſuadés que l'attention à remplir les devoirs de la civilité, ſert beaucoup à purger l'ame de ſa dureté naturelle, à former la douceur du caractère, à maintenir la paix, l'ordre & la ſubordination dans l'Etat (*a*). Entre les Livres qui contiennent leurs régles de politeſſe, on en diſtingue un qui a plus de trois mille ans d'antiquité, où chaque article eſt expliqué avec aſſez d'étendue. Les ſalutations communes, les viſites, les préſens, les fêtes, & toutes les bienſéances publiques ou particulières paſſent plûtôt pour autant de loix que pour des formalités établies par l'uſage.

Ancien Livre du cérémonial Chinois.

Variété des bien-ſéances.

LE cérémonial eſt fixé pour les perſonnes de toutes ſortes de rangs, avec leurs égaux ou leurs ſupérieurs. Les Grands ſçavent quelles marques de reſpect ils doivent rendre à l'Empereur & aux Princes, & comment ils doivent ſe conduire entr'eux. Les Artiſans memes, les Payſans & la plus vile populace, ont entr'eux des régles qu'ils obſervent. Ils ne ſe rencontrent point ſans ſe donner mutuellement quelques marques de politeſſe & de complaiſance. Perſonne ne peut ſe diſpenſer de ces devoirs, ni rendre plus ou moins que l'uſage le demande.

Rigueur du cérémonial.

PENDANT qu'on portoit au tombeau le corps de la dernière Impératrice, un des Princes du Sang ayant appellé un *Ko-lau*, qu'il vouloit interroger ſur quelqu'affaire, le Ko-lau s'approcha & ſe mit à genoux, contre l'uſage, pour faire ſa réponſe: mais le Prince le laiſſa dans cette poſture, ſans lui dire de ſe lever. Le lendemain, un *Noli* accuſa devant l'Empereur le Prince & tous les *Ko-laus*; le Prince, pour avoir ſouffert qu'un Officier de cette conſidération parût devant lui dans une poſture ſi humble; & les *Ko-laus*, particulièrement celui qui s'étoit agenouillé, pour avoir déshonoré le premier poſte de l'Empire, [& les autres pour ne s'être pas oppoſés à cette poſture humiliante, ou du moins, pour n'en avoir pas inſtruit l'Empereur.] Le Prince apporta pour excuſe qu'il ignoroit la loi, ou l'uſage ſur cet article, & que d'ailleurs il n'avoit point éxigé cette ſoûmiſſion. Mais le No-li cita, pour replique

(*a*) Cela paroit être une vérité ſi évidente, qu'il n'eſt pas néceſſaire d'aporter des éxemples pour la confirmer.

que, une Loi d'une ancienne *Dynaſtie*. Auſſi-tôt l'Empereur donna ordre au *Li-pu*, qui eſt le Tribunal des Cérémonies, de chercher cette Loi dans les Archives, & ſi elle ne ſe trouvoit pas, d'en faire une qui pût ſervir déſormais de régle invariable. Le Tribunal du *Li-pu* eſt chargé ſi ſcrupuleuſement de faire obſerver les cérémonies de l'Empire, qu'il n'exemte pas même les Etrangers de cette obligation. Avant qu'un Ambaſſadeur paroiſſe à la Cour, l'uſage veut qu'il ſoit inſtruit pendant quarante jours & ſoigneuſement exercé dans les cérémonies, comme un Comedien récite ſon rôle avant que de monter ſur le théatre.

Cérémonies et Civilités des Chinois.

Li pu, Tribunal des Cérémonies.

La plûpart de ces formalités ſe réduiſent à la manière de faire la révérence, de flechir les genoux, & de ſe proſterner une ou pluſieurs fois, ſuivant l'occaſion, le lieu, l'age ou la qualité des perſonnes, ſur-tout lorſqu'on rend des viſites, qu'on fait des préſens & qu'on traite ſes amis.

La méthode ordinaire des Salutations, pour les hommes, eſt de ſe coller les deux mains ſur la poitrine, en les remuant d'une manière affectueuſe, & de baiſſer un peu la tête en prononçant *Tſin-tſin*, expreſſion de politeſſe, dont le ſens n'eſt pas limité. Lorſqu'on rencontre une perſonne à qui l'on doit plus de déférence, on commence par joindre les mains, qu'on léve d'abord dans cette ſituation ; enſuite on les baiſſe juſqu'à terre, en courbant le corps à proportion. Si deux perſonnes de connoiſſance ſe rejoignent après une longue ſéparation, tous deux tombent à genoux & baiſſent la tête juſqu'à terre. Enſuite ſe relevant, ils recommencent deux ou trois fois la même cérémonie. Le mot de *Fo* ſe répéte ſouvent dans les civilités Chinoiſes. Aux perſonnes qui arrivent, la première queſtion qu'on leur fait eſt *Na-fo* ; c'eſt-à-dire : *Ne vous eſt-il rien arrivé que d'heureux dans votre voyage?* Lorſqu'on leur demande comment ils ſe portent, leur réponſe eſt *Kau lau yo hung fo*, qui ſignifie, *fort bien, graces à votre abondante félicité.* Lorſqu'ils voient un homme en bonne ſanté, ils l'abordent avec le compliment *Yung-fo* ; dont le ſens eſt, *Vous portez la proſpérité peinte ſur votre viſage* ; ou, *Votre air annonce le bonheur.*

Diverſes méthodes de ſalutations Chinoiſes.

Au commencement de la Monarchie, lorſque la ſimplicité régnoit encore, il étoit permis aux femmes de dire aux hommes, en leur faiſant la révérence, *Van-fo* ; c'eſt-à-dire, *Que toutes ſortes de bonheur vous accompagnent.* Mais auſſitôt que la pureté des mœurs eut commencé à ſe corrompre, ce compliment parut une indécence. On réduiſit les femmes à des révérences muettes ; & pour détruire entiérement l'ancienne coutume, on ne leur permit pas même de prononcer le même mot en ſe ſaluant entr'elles.

Réſerve des femmes.

Un uſage conſtant du Peuple, c'eſt de faire toûjours prendre la première place au plus âgé de l'Aſſemblée. Mais s'il s'y trouve des Etrangers, elle eſt accordée à celui qui eſt venu du Pays le plus éloigné ; à moins que le rang ou la qualité ne leur impoſent d'autres loix. Dans les Provinces ou la droite eſt la place d'honneur, on ne manque jamais de l'offrir. Dans d'autres lieux, la gauche eſt la plus honorable.

Uſages civils du Peuple.

Lorsque deux *Quans*, ou deux Mandarins, ſe rencontrent dans une rue ; s'ils ſont d'un rang égal, ils ſe ſaluent ſans quitter leur chaiſe & ſans ſe lever, en baiſſant d'abord leurs mains jointes, & les levant enſuite ſur leur tête ; ce qu'ils répetent pluſieurs fois juſqu'à ce qu'ils ſe perdent de vûe. Mais ſi l'un eſt d'un rang inférieur, il doit faire arreter ſa chaiſe, ou deſcendre s'il eſt

Salutations des Mandarins.

CÉRÉMONIES DES CHINOIS.

à cheval, & faire une profonde révérence. Les inférieurs évitent, autant qu'ils le peuvent, l'embarras de ces rencontres.

Respect des cuines gens pour leur père & pour leur maitre.

RIEN n'eſt comparable au reſpect que les enfans ont pour leur père, & les écoliers pour leur maitre. Ils parlent peu & ſe tiennent toûjours debout dans leur preſence. L'uſage les oblige, ſur-tout au commencement de l'année, le jour de leur naiſſance & dans d'autres occaſions, de les ſaluer à genoux, en frappant pluſieurs fois la terre du front.

Différentes expreſſions de civilité.

LES régles de la civilité ne s'obſervent pas moins dans les Villages que dans les Villes; & les termes qu'on emploie, ſoit à la promenade & dans les converſations, ſoit pour les ſalutations de rencontre, ſont toûjours humbles & reſpectueux. Si les Chinois s'apperçoivent, par exemple, qu'on prenne quelques ſoins pour leur plaire, *Tey-ſin*, diſent-ils obligeamment; c'eſt-à-dire, *Vous êtes prodigues de votre cœur.* Si vous leur avez rendu quelque ſervice, ils vous diront: *Sye pu tſyn*; Mes remercîmens doivent être immortels. S'ils craignent d'avoir interrompu quelqu'un qui leur paroît occupé; *Fan-lau*, diſent-ils; Je ſuis extrémement incommode. *Te tſui*; J'ai commis une grande faute en prenant trop de liberté. Lorſqu'on les prévient par quelque politeſſe, ils s'écrient: *Pu kan*, *pu kan*, *pu kan*; c'eſt-à-dire, Je n'oſe, je n'oſe, je n'oſe. Le ſens qui demeure ſous-entendu, eſt: Souffrir que vous preniez tant de peine en ma faveur. Si vous leur donnez quelque louange, ils répondent *Ki kan*, qui ſignifie: Comment oſerai-je me perſuader ce que vous dites de moi; Lorſqu'ils prennent congé d'un ami qui a dîné chez eux, ils lui diſent: *You man*, ou *Tay man*; Nous ne vous avons pas traité avec aſſez de diſtinction. Jamais ils n'employent dans leurs diſcours la première ni la ſeconde perſonne; à moins qu'ils ne parlent familièrement à quelqu'ami. *Vous* & *Moi* paſſeroient pour une incivilité groſſière. Ainſi, au-lieu de dire: Je ſuis fort ſenſible au ſervice que vous m'avez rendu: ils diront: Le ſervice que le Seigneur, ou le Docteur, a rendu au moindre de ſes ſerviteurs ou de ſes écoliers, l'a touché très-ſenſiblement. De meme, un fils qui parle à ſon père, prendra la qualité de ſon petit-fils, quoiqu'il ſoit l'aîné de la famille & qu'il ait lui-même des enfans. On emploie ſouvent auſſi ſon nom propre, pour marquer plus de reſpect; car les Chinois ont pluſieurs noms, ſuivant leur rang & leur âge (*b*). Enfin, il n'y a point de Nation qui les égale pour la multitude & la variété des titres qu'ils ſe donnent dans leurs complimens; mais, faute de termes équivalens, on réuſſiroit mal à les exprimer dans les langages de l'Europe (*c*).

Méthode des Viſites Chinoiſes.

UN article de la politeſſe Chinoiſe eſt de rendre des Viſites le jour de la naiſſance, au commencement de la nouvelle année, aux fêtes, à la naiſſance d'un fils, à l'occaſion d'un mariage, d'une dignité, d'un voyage, d'une mort, &c. Ces viſites, qui ſont autant de devoirs pour tout le monde, ſur-tout pour les écoliers à l'égard de leurs maitres & pour les Mandarins à l'égard de leurs ſupérieurs, ſont ordinairement accompagnées de petits préſens, & de quantité de cérémonies dont on eſt diſpenſé dans les viſites communes & familières.

ON

(*b*) Chine du Père du Halde, *ubi ſuprà*, pag. 291. & ſuiv.

(*c*) Magalhaens, pag. 102.

Cérémonies des Chinois.

Préparations par lesquelles on commence.

On commence par délivrer au portier un billet nommé *Tye-tſe*, qui conſiſte dans une feuille de papier rouge, légèrement ornée de fleurs d'or & pliée en forme d'écran (*d*). Sur un des plis eſt leur nom, avec quelques termes reſpectueux, ſuivant le rang de la perſonne. Par exemple, Le tendre & ſincère Ami de Votre Excellence, & le Diſciple perpétuel de votre Doctrine, ſe préſente en cette qualité pour rendre ſes devoirs & faire ſa révérence juſqu'à terre. Le mot *Tou chea pay* exprime ce dernier ſentiment. Si la perſonne qu'on viſite eſt un ami familier, ou n'eſt diſtingué par aucun rang, il ſuffit d'employer du papier commun. Dans les occations de deuil, le papier doit être blanc.

Toutes les viſites qui ſe rendent à un Gouverneur, ou à d'autres perſonnes de diſtinction, doivent ſe faire avant le dîner; ou du moins celui qui la fait doit s'être abſtenu de vin, parce qu'il ſeroit peu reſpectueux de porter devant une perſonne de qualité l'air d'un homme qui ſort de table, & que le Mandarin s'offenſeroit s'il ſentoit l'odeur du vin. Cependant une viſite qui ſe rend le même jour qu'on l'a reçue, peut ſe faire l'après-midi, parce que cette promptitude à la rendre eſt une marque d'honneur. Quelquefois un Mandarin ſe contente de recevoir le *Tye-tſe*, par les mains de ſon portier, & tient compte de la viſite en faiſant prier par un de ſes gens celui qui la veut rendre, de ne pas prendre la peine de deſcendre de ſa chaiſe. Enſuite il rend la ſienne le même jour, ou l'un des trois jours ſuivans. Si celui qui viſite eſt une perſonne égale par le rang, ou un Mandarin du même ordre, ſa chaiſe a la liberté de traverſer les deux premières cours du Tribunal, qui ſont fort grandes, & de s'avancer juſqu'à l'entrée de la Salle, où le Mandarin vient le recevoir. En entrant dans la ſeconde cour, vis-à-vis la Salle, il trouve deux domeſtiques, avec un paraſol & un grand éventail, qui s'inclinent tellement l'un vers l'autre, en le conduiſant, qu'il ne peut ni voir ni être vû. Ses propres domeſtiques le quittent auſſi-tôt qu'il eſt ſorti de ſa chaiſe; & le grand éventail étant retiré, il ſe trouve aſſez près du Mandarin qu'il viſite, pour lui faire ſa révérence. C'eſt à cette diſtance que doivent commencer les cérémonies, telles qu'elles ſont expliquées fort au long dans le Rituel Chinois. On apprend dans ce Livre à quel nombre de révérences on eſt obligé, quelles expreſſions & quels titres on doit employer, quelles doivent être les génuflexions, les différens tours qu'on doit faire, tantôt à droite & tantôt à gauche, car les places d'honneur varient ſuivant les lieux; les geſtes muets par leſquels le maître de la maiſon vous preſſe d'entrer, ſans prononcer d'autre mot que *Tſin tſin*; le refus civil que vous en faites d'abord, en prononçant *Pu kan*; la ſalutation que le maître doit faire à la chaiſe où vous allez être aſſis; car il doit lui faire une profonde révérence, & l'éventer légèrement avec un pan de ſa robe pour en ôter la pouſſière.

Ce qui ſe paſſe dans une viſite.

Lorsque vous avez pris place ſur votre chaiſe, vous devez déclarer, d'un air grave & ſérieux, le ſujet de votre viſite, On vous répond avec la même gravité & quantité de révérences. Il faut ſoigneuſement obſerver de vous tenir aſſis fort droit, ſans vous appuyer contre le dos de votre chaiſe; de baiſſer un peu les yeux, ſans tourner la vûe; de tenir les mains étendues ſur

(*d*) On ſçait que les écrans de la Chine ſont pliés comme nos éventails de femmes. R. d. T.

Cérémonies des Chinois.

sur vos genoux, & les pieds dans une exacte égalité l'un près de l'autre. Après un moment de converſation, un domeſtique proprement vêtu, entre avec autant de taſſes de thé qu'il y a de perſonnes dans l'aſſemblée. Ici les ſoins doivent recommencer pour obſerver exactement la manière de prendre la taſſe, de la porter à la bouche & de la rendre au domeſtique. On ſort enfin, avec d'autres cérémonies. Le maître de la maiſon vous conduit juſqu'à votre chaiſe; & lorſque vous y êtes entré, il s'avance un peu, pour attendre que vos porteurs vous ayent ſoulevé. Alors vous lui dites adieu, & ſa réponſe conſiſte dans quelques expreſſions polies.

Manière de prendre congé.

Visites des King-chays.

Lorsqu'un *King-chay*, ou quelqu'Envoyé de la Cour (*e*), rend viſite ſur ſon paſſage, aux principaux Mandarins des Villes, il eſt précédé d'environ trente perſonnes, qui marchent deux à deux devant ſa chaiſe, les uns avec des baſſins de cuivre, ſur leſquels ils battent en meſure comme ſur un tambour; d'autres, avec des enſeignes & de petites planches vernies, ſur leſquelles on lit en gros caractères d'Or, *King chay ta jin*, c'eſt-à-dire, *Seigneur* (*f*) *Envoyé de la Cour*. Quelques-uns portent des fouets à la main; d'autres, des chaînes; d'autres ont ſur les épaules certains inſtrumens dorés, & peints d'une grande variété de figures, dont quelques-uns ont la forme d'une grande croix, avec une tête de dragon au ſommet, ou des bâtons qui reſſemblent aux verges de nos Huiſſiers. On en voit auſſi avec de longs bonnets de feutre rouge en forme de cylindre, d'où pendent deux groſſes plumes dorées. Leur office eſt d'avertir le Peuple à haute voix de faire place dans les rues. A la tête de cette cavalcade eſt un porteur, Officier inférieur du Tribunal, qui porte dans un grand étui le *Tſye-tſe*, ou les billets de viſite préparés pour les Mandarins & les autres perſonnes de diſtinction que le King-chay ſe propoſe de voir. Des deux côtés de ſa chaiſe marchent deux ou quatre de ſes domeſtiques, vêtus galamment. Le convoi eſt fermé par un grand nombre d'autres perſonnes à pied. Mais cette multitude d'aſſiſtans n'eſt compoſée que d'Etrangers, qu'il loue pendant ſon ſéjour dans la Ville. Il en reſte quinze derrière lui, qui ne quittent point ſon logement. Six [ſe tiennent] à ſa porte, avec des haut-bois, des fifres & des tambours, qui ne paroiſſent loués que pour incommoder les voiſins par l'éclat continuel de leurs Inſtrumens; car il ne ſort & n'entre perſonne qu'ils ne ſaluent à grand bruit. [Les autres ſont occupés au ſervice du dedans.]

Manière dont le Père Bouvet fut reçu, avec la qualité de King-chay.

On ſe formera une idée plus juſte de la réception que les Mandarins doivent faire aux Envoyés de la Cour, par celle qu'ils firent à *Nan-chang-fu* au Père *Bouvet*, Miſſionaire Jéſuite. Quoiqu'on en ait déja lû le fond dans ſon propre récit, il ne ſera pas inutile d'en rappeller deux ou trois circonſtances, pour ne rien omettre ici ſur cet article. 1. Avant qu'il fût entré dans la Barque pour traverſer la rivière, les Secretaires du Vicerοi & des grands Mandarins vinrent au-devant de lui & lui préſentèrent, de la part de leurs Maîtres, le *Tye-tſe*, ou les billets de compliment. 2. Après avoir pris le thé, le Vicerοi & le Général s'étant levés, avec le reſte de la Compagnie, préſentèrent à l'Envoyé le billet des préſens qu'ils devoient lui faire, & qui conſiſtoient

(*e*) Ce n'eſt proprement qu'un Meſſager d'Etat, mais revêtu d'une plus grande autorité, & qu'on qualifie d'Envoyé ou de King-chay pour lui faire honneur.

(*f*) Ou *Grand Homme*.

fiſtoient dans quelques proviſions pour ſa Barque. Enſuite ils l'invitèrent à ſe mettre à table. 3. Lorſqu'il fut rentré dans ſa Barque, les principaux Mandarins lui envoyèrent des billets de viſite, qui furent auſſi-tôt ſuivis de leur préſence. Ils vinrent ſucceſſivement, & le Gouverneur parut auſſi, à leur exemple, accompagné des Préſidens de deux Tribunaux inférieurs. Toutes ces viſites apportèrent à l'Envoyé autant de *Li-tans* (*g*) ou de nouvelles liſtes de préſens; c'eſt-à-dire, de rafraîchiſſemens & de proviſions. Cérémonies des Chinois.

Dans le paſſage par eau, au-lieu des tables couvertes de vivres que les Mandarins de chaque Ville devoient tenir prêtes pour traiter le King-chay, l'uſage eſt d'envoyer la même eſpèce de proviſions à bord de ſa Barque. On peut juger de la qualité de ces préſens par ceux du Vice-roi. C'étoient deux meſures ou deux boiſſaux de riz blanc; deux meſures de farine, un porc, deux oyes, quatre poules, quatre canards, deux paquets d'herbes de Mer; deux de nerfs de Cerf, qui paſſent à la Chine pour un aliment délicieux lorſqu'ils ſont marinés & ſéchés; deux d'entrailles d'un certain animal Marin, deux de *Me-yu*, [ou de ſéche,] autre poiſſon; & deux vaſes remplis de vin. Les préſens des autres Mandarins étoient peu différens. Un Envoyé n'a point d'autre proviſion à faire dans ſa Barque, parce qu'ils ſuffiſent pour lui & pour toute ſa ſuite. En quoi conſiſtent les préſens qui ſe font aux King-chays.

Lorsque celui qui veut vous faire un préſent vient en perſonne, après les civilités ordinaires il vous offre le billet, que vous remettez à quelqu'un de vos domeſtiques, en marquant votre reconnoiſſance par une profonde inclination. Auſſi-tôt que le Mandarin s'eſt retiré, vous liſez le billet & vous choiſiſſez ce qui vous convient. Si vous acceptez tout ce qui vous eſt offert, vous gardez le billet, & ſur le champ vous en écrivez un de remercîment, pour déclarer que vous avez tout accepté. Si vous ne retenez qu'une partie du préſent, vous expliquez dans votre billet de remercîment ce que vous avez jugé à propos de garder. Mais lorſque vous n'acceptez rien, vous êtes obligé de renvoyer le billet & le préſent, avec un autre billet qui doit contenir le *Pi ſye*, c'eſt-à-dire, que ce ſont des perles précieuſes auxquelles vous n'avez pas la hardieſſe de toucher. Formalités pour l'acceptation des préſens.

Si celui qui fait le préſent vous l'envoie par ſes domeſtiques, les cérémonies ſont les mêmes. Mais s'il envoie le billet avant que d'avoir acheté les préſens, dans la vûe d'acheter ceux qui pourront vous plaire, vous prenez une plume, & vous marquez par de petits cercles les piéces que vous acceptez. Elles ſont achetées auſſi tôt. Vous les recevez, & vous écrivez un billet de remercîment où vous expliquez ce que vous avez reçu, ſans oublier d'y joindre que le reſte eſt une précieuſe perle. Dans pluſieurs occaſions, telles que le commencement de l'année, la cinquième Lune, &c. lorſque vous avez accepté un préſent, la bienſéance vous oblige d'en faire un à votre tour. Ceux qui viennent d'une perſonne conſidérable, ſoit par la naiſſance ou les emplois, doivent être reçus avec une profonde inclination. Autres formalités.

Les ſimples Lettres, qui s'écrivent entre des Particuliers, ſont ſujettes à tant de formalités, qu'elles cauſent ſouvent de l'embarras aux Lettrés mêmes. Si vous écrivez à quelque perſonne de diſtinction, vous devez employer Manière d'écrire des Lettres.

(*g*) C'eſt un papier, comme le Tye-tſe, où eſt écrit le nom de celui qui offre les préſens, avec leur liſte.

CÉRÉMONIES DES CHINOIS.

ployer du papier blanc, plié & replié dix ou douze fois comme un écran; mais il doit être orné de petites bandes de papier rouge. Vous commencez à écrire sur le second pli & vous mettez votre nom au bas de la page. Le style coute beaucoup, parce qu'il doit être différent de celui de la conversation. Il doit être proportionné aussi à la personne & au caractère. Plus la Lettre est courte, plus elle est respectueuse. On doit observer une certaine distance entre les lignes. Les titres varient suivant le rang & la qualité. Le sceau, lorsqu'on en met, est posé dans deux endroits; au-dessus du nom de la personne qui écrit, & au-dessus du premier mot de la Lettre: mais on se contente ordinairement de le mettre dans un petit sac de papier qui l'enveloppe. Si l'écrivain est en deuil, il met au-dessus de son propre nom une petite bande de papier bleu. La Lettre se met dans un sac, au milieu duquel on applique une tranche de papier rouge, de la longueur de la Lettre & large de deux pouces, sur laquelle on écrit *Nui han*, c'est-à-dire, *la Lettre est dedans*. Ensuite on met le paquet dans un second sac de papier plus épais, avec une bande de papier rouge, qui porte le nom & la qualité de la personne à qui l'on écrit. La Province, la Ville & le lieu de sa demeure se mettent au revers, en plus petits caractères. Les ouvertures, au haut & au sommet de cette seconde bande, sont cachetées proprement, & le sceau imprimé sur les deux bouts, avec ces mots: *Hu fong*, qui signifient, *garde & scellé*. On écrit aussi entre les deux sceaux la date de la Lettre; c'est-à-dire, l'année & le jour. Lorsque les Mandarins envoyent à la Cour des dépêches qui demandent une diligence extraordinaire, ils attachent une plume au paquet. Ce signe oblige les Couriers de marcher nuit & jour sans s'arrêter.

Manière de les plier & d'y mettre l'adresse.

§. III.

Fêtes & Amusemens des Chinois.

Deux sortes de festins.

S'IL n'y a point d'occasion où la politesse Chinoise ne soit fatiguante & ennuyeuse pour les Européens, elle l'est particulièrement dans les fêtes, parce que tout s'y passe en complimens & en cérémonies. On distingue à la Chine deux sortes de festins; l'un ordinaire, qui consiste dans un service de douze ou quinze plats; l'autre, plus solemnel, où l'on sert vingt-quatre plats sur chaque table, avec beaucoup de formalités. Pour observer ponctuellement le cérémonial, on envoie trois *Tye-tses*, ou trois billets à ceux qu'on veut inviter. La première invitation se fait un jour ou deux avant la fête; la seconde, le matin du jour même, pour faire souvenir les convives de leur engagement & les prier de n'y pas manquer; la troisième, lorsque tout étant préparé, le maître de la maison veut faire connoître, par un troisième billet, l'impatience qu'il a de les voir.

Salle & tables.

LA Salle du festin est ordinairement parée de pots de fleurs, de peintures, de porcelaines & d'autres ornemens. Elle contient autant de tables qu'il y a de personnes invitées, à moins que la multitude des convives n'oblige de les placer deux à deux; mais il est rare de voir trois personnes à la même table. Ces tables sont rangées sur une même ligne, de chaque côté de la salle, & les convives placés vis-à-vis l'un de l'autre. Ils sont assis dans des fauteuils à

bras

bras. Le devant de chaque table eſt tendu d'une étoffe de ſoie à l'aiguille, comme un devant d'Autel; & quoiqu'elles ſoient ſans napes & ſans ſerviettes, le vernis leur donne un grand air de propreté. Les deux extrémités ſont ſouvent couvertes de grands plats, chargés de mets tout dépecés & rangés en pyramide, avec des fleurs & de gros citrons au ſommet. Mais on ne touche jamais à ces pyramides. Elles ne ſervent que pour l'ornement, comme les figures de ſucre en Italie. Cér. Ameres des Chinois.

Lorsque le maître de la maiſon introduit ſes convives dans cette ſalle, il commence par les ſaluer l'un après l'autre. Enſuite, ſe faiſant apporter du vin dans une taſſe d'argent, ou de porcelaine, ou de quelque bois précieux, placée ſur une petite ſoucoupe d'argent, il la prend des deux mains, il s'incline vers ſes convives, il tourne le viſage vers la grande cour de la maiſon & s'avance au haut de la ſalle. Là, levant les yeux au Ciel, & ſoutenant la taſſe dans ſes mains, il répand le vin à terre, pour reconnoître, par cet hommage, qu'il ne poſſede rien dont il n'ait obligation à la faveur céleſte. Alors il fait remplir de vin une grande coupe d'argent ou de porcelaine, qu'il place ſur la table à laquelle il doit être aſſis; mais ce n'eſt qu'après avoir fait une inclination au principal convive, qui répond à cette civilité en s'efforçant de lui épargner une partie de la peine par l'empreſſement qu'il a de faire verſer auſſi du vin dans une coupe, comme s'il vouloit la porter ſur la table du maître, qui eſt toûjours la plus baſſe. Le maître l'arrête par d'autres civilités, dont l'uſage preſcrit les termes. Auſſi-tôt le Maître-d'hôtel apporte deux petits bâtons d'yvoire, nommés *Quay-tſes*, pour ſervir de fourchettes, & les place ſur la table devant le fauteuil, dans une poſition parallele. Ordinairement même ils s'y trouvent déja tout placés. Enfin, le maître (*a*) conduit ſon principal convive à ſon fauteuil, qui eſt couvert d'une riche étoffe de ſoie à fleurs. Il lui fait une nouvelle révérence & l'invite à s'aſſeoir. Mais le convive n'y conſent qu'après quantité de complimens, en voulant ſe défendre d'accepter une place ſi honorable. Le maître veut faire la même politeſſe à tous les autres. Ils ne permettent point abſolument qu'il ſe donne tant d'embarras. Cérémonies qui précedent le Feſtin. Maniere de s'aſſeoir à table.

Tel eſt le prélude. Tout le monde ſe place à table. A l'inſtant quatre ou cinq Comédiens, richement vêtus, entrent dans la ſalle, & ſaluent enſemble toute l'aſſemblée par de profondes inclinations, qui vont juſqu'à toucher quatre fois la terre du front. Cette cérémonie ſe fait au milieu des deux rangées de tables, le viſage tourné vers une autre table fort longue, qui eſt au fond de la ſalle, & couverte de flambeaux & de caſſolettes. Enſuite les Comédiens ſe lèvent. Ils préſentent un grand Livre, qui contient en lettres d'or les noms de cinquante ou ſoixante Comédies qu'ils ſçavent par cœur, pour en laiſſer le choix au principal convive. Il refuſe de choiſir, & les renvoye, avec un ſigne d'invitation, au convive ſuivant, qui refuſe auſſi & les envoye de même au troiſième. Ils parcourent ainſi toutes les tables, où ils eſſuyent le même refus. Enfin, retournant à la première avec leur Livre, le principal convive l'ouvre, y jette un moment les yeux & choiſit la Piéce qu'il juge la plus agréable Entrée des Comédiens. Formalités pour le choix d'une Comédie.

(*a*) L'Original porte que c'eſt le Maître d'hôtel qui conduit le convive; mais il paroît être confondu mal-à-propos avec le Maître de la Maiſon.

CÉRÉMONIES DES CHINOIS.

ble à l'assemblée. Les Comédiens en font voir le titre à tout le monde, & chacun donne son approbation par un signe de tête. S'il y a quelqu'objection à faire contre le choix, telle que seroit la ressemblance du nom de quelque convive avec celui d'un personnage de la Piéce, les Comédiens doivent le faire remarquer à celui qui choisit.

LA Representation commence par une symphonie d'Instrumens de musique, qui sont des bassins de cuivre ou de fer, dont le son est rude & aigu; des tambours de peau de buffle, des flutes, des fifres & des trompettes, qui ne peuvent plaire qu'aux Chinois. Ces Comédies de festin s'éxécutent sans décorations. On étend seulement un tapis sur le plancher; & pour coulisses, les Comédiens font usage de quelques chambres près du balcon, d'où ils entrent pour jouer leur rôle. Les cours sont ordinairement remplies d'un grand nombre de spectateurs, que les domestiques y reçoivent. Les femmes qui veulent assister au Spectacle, sont placées hors de la salle, vis-à-vis les Comédiens. Elles voient & entendent tout ce qui se passe, au travers d'une jalousie [faite de Bambous entrelacés & de fils de soïe à rezeau,] sans qu'on puisse les voir elles-mêmes.

Comment l'on boit & l'on mange.

ON commence toûjours la fete par un verre de vin pur. Le Maître-d'hôtel prononce à haute voix, le genou à terre, *Tsing lau ya men kyu poy*; c'est-à-dire, *Vous êtes invités, Messieurs, à prendre la coupe.* Alors chacun prend sa tasse des deux mains, l'éleve d'abord jusqu'à la tête, la rabaisse au-dessous de la table, la porte à sa bouche & boit lentement à trois ou quatre repriſes. Le maître presse tout le monde de boire à son éxemple, & il tourne ensuite la tasse, pour faire voir qu'elle est vuide. Cette cérémonie recommence deux ou trois fois. Tandis qu'on est à boire, on sert au milieu de chaque table un plat de porcelaine, rempli de quelque ragoût, qui ne demande pas de couteaux. Le Maître-d'hôtel invite à manger. Chacun se sert adroitement avec ses deux petits bâtons. Lorsqu'on a cessé de manger d'un plat, les domestiques en apportent un autre, & continuent de présenter du vin, tandis que le Maître-d'hôtel excite tout le monde à manger & à boire. Vingt ou vingt-quatre plats se succedent ainsi sur chaque table, avec les mêmes cérémonies. On est obligé de boire aussi souvent; mais on a la liberté de ne pas boire beaucoup, & les tasses d'ailleurs sont fort petites. On ne leve point les plats à mesure qu'on a cessé d'en manger. Ils demeurent tous sur la table jusqu'à la fin du repas.

Potages qui se servent par intermedes.

DE six en six plats, ou de huit en huit, on sert des potages (*b*), maigres ou gras, accompagnés d'une sorte de petits pains ou de pâtés, qu'on y trempe avec les bâtons d'yvoire. Jusqu'alors on n'a mangé que de la chair. Mais on commence en même-tems à servir le thé, qui est une liqueur des plus communes & qui se prend chaude, comme les Chinois boivent aussi leur vin; car ils ne boivent jamais rien de froid. Ils ont sans cesse, autour d'eux, des domestiques prêts à verser du vin chaud dans leur coupe & à retirer celui qui s'est réfroidi. Dans l'ordre des services, on observe de placer le dernier plat sur la table au moment que la Comédie finit. Ensuite on présente du riz, du vin & du thé; après quoi les convives se levent & vont faire leur compliment au maître, qui les conduit au jardin ou dans quelqu'autre salle, pour y converser un peu jusqu'au fruit.

Distance entre le dîner & le dessert.

DANS

(*b*) *Angl.* On sert du bouillon. R. d. E.

Cérémonies des Chinois.

Dans l'intervalle, on fait dîner les Comédiens. D'un autre côté, les domestiques sont employés à divers offices, tels que de présenter de l'eau chaude aux convives pour se laver les mains & le visage, de nétoyer les tables & de préparer le dessert. Il consiste en vingt ou vingt-quatre plats, de confitures, de fruits, de gelées, de jambons, de canards salés & séchés au Soleil, qui sont un manger délicieux, & de petites friandises composées de choses qui viennent de la Mer. Lorsque tout est disposé, un domestique s'approche de son maître & vient l'avertir, un genou en terre. Ce message impose silence à toute l'assemblée. Le maître se lève, invite ses convives à retourner dans la salle du festin, où l'on s'attroupe d'abord vers le fond; & chacun reprend ensuite sa place, après quelques cérémonies.

Dessert Chinois.

On apporte alors de plus grandes tasses, & chacun est pressé de boire à plus grands coups. La Comedie recommence; ou, pour se réjouir plus agréablement, on redemande la liste des Piéces, & chacun choisit celle qu'il desire. [Il s'en représente de fort agréables.] Pendant ce service, [de même que pendant le premier,] les bords de chaque table sont couverts de cinq grands plats, qui ne paroissent que pour l'ornement, & les domestiques des convives passent dans une chambre voisine pour y dîner sans cérémonie.

Présent des convives aux domestiques.

Au commencement du dessert chaque convive se fait apporter, par un de ses domestiques, plusieurs petits sacs de papier rouge, qui contiennent de l'argent pour le Cuisinier, pour le Maître-d'hôtel, pour les Comédiens & pour tous les domestiques qui ont servi à table. On donne plus ou moins, suivant la qualité du maître. Mais l'usage est de ne rien donner lorsque la fête est sans Comédie. Chaque domestique porte ce présent au maître de la maison (*c*), qui consent à le recevoir après quelques difficultés, & fait signe à quelqu'un de ses gens de le prendre pour faire la distribution. Ces fêtes durent ordinairement quatre ou cinq heures. Elles commencent toûjours à l'entrée de la nuit, & ne finissent qu'à minuit. Les convives se séparent avec les cérémonies qui sont en usage dans les visites. Leurs gens portent devant leur chaise de grandes lanternes de papier huilé, où la qualité du maître, & quelquefois son nom, est écrit en gros caractères. Le matin du jour suivant, chacun envoie son *Tye-tse*, ou son billet, au maître de la fete, pour le remercier de ses politesses (*d*).

Tems & durée de ces fêtes.

Festin donné au Père Bouvet.

Le Père Bouvet, Missionaire Jésuite, étant envoyé par l'Empereur en Europe, fut honoré d'une de ces fêtes à Canton, avec le *Tong-lau-ya* & deux autres Missionaires, par le *Tsong-tu* de la Province (*e*), qui emprunta pour la cérémonie le Palais du Tsyang-kyung, parce que sa résidence ordinaire étoit à *Chau-king-fu*. Quoique les formalités de ce festin fussent à peu près les mêmes que celles qu'on a décrites, il fut accompagné de quelques autres circonstances, qui méritent une description particulière.

Le lieu de la fête étoit un vaste édifice, au fond de deux grandes cours quarrées, composé de trois grandes salles l'une derrière l'autre, qui communiquoient par de longues & larges galeries, avec des cours de chaque côté. La

(*c*) Suivant le Père Bouvet, on place ces présens sur une table, qui est ordinairement au bas de la salle.

(*d*) Du Halde, *ubi sup.* pag. 298.

(*e*) Le festin donné aux Ambassadeurs Hollandois par le Vicerot de Canton, n'est point assez circonstancié dans leur Relation. *Voyez ci-dessus.*

CÉRÉMONIES DES CHINOIS.

La ſalle du milieu, qui étoit celle du feſtin & la plus grande des trois, parut remarquable aux Miſſionaires par ſa longueur & par l'épaiſſeur ſingulière de ſes piliers, de ſes ſolives & de tous ſes ouvrages de menuiſerie.

Officiers invités.

TOUS les Officiers de la Province étoient invités à cette fete. On y voyoit d'abord le Vicéroi, le *Tſiang-kyang*, les deux *Tu-tongs* & le *Yen-yeun* (*f*); enſuite les principaux Mandarins des Douanes, qui étant renouvellés tous les ans portent le titre de *King-chays* ou d'Envoyés de la Cour; enfin, le *Pu-ching-tſe* ou le Tréſorier général, le *Ngan-cha-tſe* & le *Tau*, qui, quoiqu'Officiers Généraux & d'une grande conſidération, étoient aſſis néanmoins ſur une autre ligne que les autres, parce qu'ils ſont d'un rang inférieur. Leurs ſièges étoient un peu plus en arrière, & la même diſtinction fut obſervée pendant le repas.

Réception des convives.

LES convives, à leur arrivée, furent reçus dans la première ſalle. Le *Tſong-tu* alla au-devant des principaux juſqu'à l'eſcalier. Ceux qui étoient arrivés les premiers s'avancérent auſſi de quelques pas pour les recevoir. Tous ſaluérent en particulier le maître de la fête, & l'aſſemblée en général, ſuivant l'uſage commun des Chinois & des Tartares. Il ſe fit un grand nombre de révérences, avec une politeſſe qui parut ſurprenante à l'Auteur. Après cette cérémonie, chacun prit ſa place, dans des fauteuils rangés ſur deux lignes, l'une vis-à-vis de l'autre, pour attendre le reſte des convives. Dans l'intervalle, on ſervit du thé à la Tartare & à la Chinoiſe; c'eſt-à-dire que, ſuivant la première de ces deux méthodes, on prend la taſſe de la main droite, & qu'on ſalue le Chef de l'aſſemblée avant que de boire & après qu'on a bû. Pour le thé Chinois, l'uſage eſt de prendre la taſſe des deux mains, & de la baiſſer juſqu'à terre en faiſant une profonde révérence. Enſuite on avalle la liqueur à pluſieurs traits, en tenant la taſſe de la main gauche.

Manière Tartare & Chinoiſe de prendre le thé.

LORSQUE tous les convives furent raſſemblés, on paſſa de la première ſalle dans la ſeconde, qui étoit celle du feſtin. Il ſe fit à cette occaſion quantité de nouvelles révérences, ſuivant le cérémonial Chinois. Le *Tſong-tu*, & les Mandarins à ſon exemple, firent l'honneur au King-chay (*g*) de l'inviter à prendre place aux premières tables. Enſuite le Tſong-tu s'avança pour placer la coupe de vin & les bâtons d'yvoire ſur chaque table, en commençant par celle de Bouvet. Après cette cérémonie, chacun s'aſſit à la place qui lui étoit deſtinée. Ces tables, au nombre de ſeize ou dix-huit, étoient quarrées & revêtues d'un beau vernis, placées ſur deux lignes qui faiſoient face l'une à l'autre, mais diſpoſées de manière que celles des perſonnes diſtinguées étoient un peu plus avancées. Elles étoient toutes revêtues, ſur le devant, d'une piéce de ſatin violet, avec une broderie d'or qui repréſentoit des dragons à quatre griffes. Les fauteuils, dont le dos & les bras formoient un demi-cercle, étoient placés obliquement & couverts de la même étoffe.

Ordre des tables.

LA fête étant diviſée en deux parties, celle du matin ſe fit avec peu de cérémonies. Mais celle du ſoir fut accompagnée de toutes les formalités Chinoiſes. Lorſque les convives ſe préſentérent pour la ſeconde fête, ils trouvérent toutes les tables doubles; c'eſt-à-dire, que devant chaque table on en avoit placé une autre, couverte d'un ſervice de parade, qui conſiſtoit en ſeize pyramides

Diviſion de la fête.

Cérémonies de celle du ſoir.

(*f*) Il paroît, par la ſignification du mot, que c'étoit le Surintendant du ſel.

(*g*) C'eſt-à-dire, le Père Bouvet & ſes Compagnons.

pyramides de différentes viandes, de fruits & d'autres alimens. Chaque pyramide avoit un pied & demi de hauteur, & toutes sortes d'ornemens de peinture & de fleurs. Mais aussi-tôt que les convives furent assis, on leva toutes ces tables, dont les services furent distribués [à la fin du repas] à leurs domestiques, ou plûtôt à leurs porteurs de chaise & aux Officiers subalternes du Tribunal. Les tables qui devoient servir aux convives avoient sur le devant chacune leur guéridon, sur lequel etoit une petite cassolette de cuivre, une phiole d'eau de senteur, avec un tube d'agathe, [qui contenoit les petits instrumens dont on se servoit,] pour mettre l'encens dans la cassolette & pour en remuer la cendre. Sur les deux coins de la table on voyoit deux petites planches vernies, que les Chinois nomment [*Ouei*,] offrant d'un côté un Embleme, & de l'autre, quelques petites Piéces de Poësie. Les deux autres coins étoient couverts de trois petites coupes de Porcelaine, remplies d'herbes & de marinades pour aiguiser l'appétit. Entre ces coupes, on en voyoit une d'argent sur un pied.

Cérémonies des Chinois.

Au commencement du festin les Comédiens parurent, & leur Chef présenta au Père Bouvet la liste des Piéces. Ce Missionaire s'excusa d'en choisir une, & donna pour raison de son refus, que la Comédie n'étoit point un amusement convenable à sa profession. Le *Tsong-tu* & les autres Mandarins eurent la complaisance de se contenter d'un Concert de musique, qui fut éxécuté avec tant de méthode, que les intermédes servirent à régler le tems de chaque service. Pendant toute la fete, les mouvemens & les discours des Maîtres & des domestiques furent si remplis d'affectation, qu'à la première vûe un Européen auroit pris ce spectacle pour une comédie & n'auroit pû s'empêcher d'en rire.

On retranche la Comédie en faveur des Missionaires.

Chaque service fut donc ouvert par une piéce de musique. Pour prélude, on offroit à chaque convive deux petites coupes de vin, l'une après l'autre, chacune d'environ une cuillerée, & deux Maîtres de cérémonie invitoient, au nom du Tsong-tu, toute la compagnie à boire. Ils s'agenouilloient au milieu de la salle, pour prononcer gravement à haute voix, *Ta lao yo tsing tsiou*; c'est-à-dire, *Monseigneur vous invite à boire.* Ensuite, chacun ayant vuidé [en partie] sa coupe, ils s'écriérent une seconde fois: *Tsing-tchao-kan*; ce qui signifie: *Buvez tout, jusques à la dernière goute.* Cette cérémonie se répéte, non-seulement lorsqu'on boit, mais encore chaque fois qu'on apporte sur la table un nouveau verre (*b*), ou que les convives y touchent. Aussi-tôt que les mets sont servis, les deux Maîtres de cérémonies recommencent leurs génuflexions, pour inviter tout le monde à prendre les *Quay tses*, ou les batons, & à faire l'essai de ce qu'on presente. Le *Tsong-tu* fait les mêmes instances. Tous les convives témoignent qu'ils y consentent, & sont obligés de goûter de chaque plat.

Ordre des services.

Invitation à boire.

Les principaux mets sont des ragoûts de viandes hachées, ou bouillies avec diverses sortes d'herbes ou de légumes, & servies avec le bouillon dans des plats de fort belle porcelaine. Tous les plats sont de la même forme & de la même grandeur, [& presque aussi profonds que larges.] On en place vingt sur chaque table, rangés quatre à quatre sur une

Qualités des mets & des plats.

(*b*) *Angl.* un nouveau plat. R. d. E.

Cérémonies des Chinois.

ne même ligne; de sorte qu'à la fin du repas ils forment un quarré assez régulier. Les valets qui les servent vont les recevoir au bas de la salle, où d'autres valets, au même nombre que les tables, les apportent l'un après l'autre sur des planches vernies & les présentent à genoux. Mais pour distinguer les services, de quatre en quatre plats, on sert une espèce particulière de bouillon, & des tourtes de différentes compositions. Le thé forme le dernier acte de la fête. Les convives s'épuisent ensuite en remercimens, auxquels succède un quart-d'heure de conversation. Enfin tout le monde se retire. Les Tartares, qui sont ennemis de la contrainte, ont retranché une grande partie de ces cérémonies; & quoique leurs viandes soient coupées fort menues, sans distinction de chair & de poisson, elles sont assaisonnées avec tant d'art, que les Européens mêmes y prennent assez de goût (*i*).

Comment le festin se termine.

Usages des Tartares.

L'Auteur observe que les Tartares employent au-lieu de fourchettes les mêmes bâtons que les Chinois, mais que leurs tables sont petites & basses comme celles du Japon, & qu'au-lieu d'être assis sur des chaises ils se placent sur des coussins & des tapis. Ils n'ont point d'ailleurs de serviettes, ni de nappes, ni d'autres ustenciles qui ayent de la ressemblance avec les nôtres (*k*). Comme on n'a point assez expliqué la qualité de leurs viandes, il paroît nécessaire de faire quelques remarques sur les alimens communs de la Chine.

Observations sur les viandes de la Chine.

Les potages sont excellens. Ils sont composés de graisse de porc, qui est d'une bonté admirable à la Chine, ou de coulis de différentes espèces de viandes, telles que la chair de porc, de canards, de poules &c. Leurs hachis sont cuits dans ces divers jus. Chaque saison de l'année leur fournit différentes sortes d'herbes & de légumes qui ne sont pas connues en Europe. De la semence de ces herbes ils tirent une huile, dont ils font beaucoup d'usage dans leurs sauces. Les Cuisiniers François, remarque l'Auteur, qui ont porté le raffinement si loin sur tout ce qui regarde le palais, seroient surpris de se voir surpassés par les Chinois dans l'Art des potages, avec moins de peine & beaucoup moins de frais. Ils auroient peine à se persuader qu'avec les seules fèves du Pays, particulièrement celles de la Province de *Chan-tong*, & avec de la farine de riz & de bled, on compose à la Chine quantité de plats, qui ne se ressemblent ni au goût ni à la vûe. Cette variété vient de celle des épices & des herbes fortes.

Chair de porc fort estimée à la Chine.

Les Chinois préfèrent la chair de porc à celle des autres animaux. C'est comme le fondement de tous leurs festins. Tout le monde nourrit des porcs & les engraisse. L'usage est d'en manger toute l'année. Ils sont infiniment de meilleur goût que ceux de l'Europe, & l'on auroit peine à trouver quelque chose de plus délicat qu'un jambon de la Chine. La chair des vieilles jumens (*l*) y est aussi fort estimée. Mais les plus délicieux de tous les mets Chinois, & les plus recherchés dans les grandes fêtes, sont les nerfs de cerfs (*m*) & les nids d'oiseaux. On fait sécher les nerfs de cerfs au Soleil d'Eté, pour les conserver roulés dans le poivre & la muscade. La préparation, pour les servir, est de les faire tremper dans de l'eau de riz, de les cuire dans un coulis de chevreau & de les assaisonner avec des épices.

Nerfs de cerfs.

Les

(*i*) Chine du Père du Halde, page 300. & suivantes.

(*k*) Navarette, Vol. I. pag. 13.

(*l*) *Angl.* des Jumens sauvages. R. d. E.

(*m*) Les Anglois les appellent *Stags pizzles*. On en mange beaucoup à Shrewsbury & dans d'autres lieux, où ils portent le nom de *Bull ...*

Cérémonies des Chinois.

Les nids se trouvent au long des Rochers, sur les Côtes du *Tong-king*, de *Fa-ri*, de la Cochinchine &c. Les oiseaux qui les bâtissent ressemblent à l'hirondelle par le plumage. On suppose qu'ils y employent de petits poissons de Mer, qu'ils attachent aux rochers avec un suc visqueux qui distille de leur bec. On prétend avoir observé qu'ils prennent aussi de l'écume de Mer, pour lier ensemble les parties de ces petits édifices, comme les hirondelles y employent de la boue. La matière en est blanche dans sa fraîcheur; mais en séchant elle devient solide, transparente & tirant un peu sur le verd. Aussitôt que les petits ont quitté leurs nids, les Habitans des Côtes sont fort empressés à s'en saisir. Ils en chargent des Barques entières. On ne peut mieux les comparer, pour la forme & la grandeur, qu'à l'écorce d'un citron confit. Mêlé avec d'autres mêts (*n*), il leur donne un excellent goût.

Nids d'oiseaux, aliment fort délicat.

Pattes d'ours.

Les Pattes d'ours & les pieds de divers autres animaux, qu'on apporte tout salés de Siam, de Camboya & de Tartarie, sont des délicatesses qui ne conviennent qu'aux tables des Seigneurs. On y sert aussi toutes sortes de volaille, de lièvres, de lapins, & les espèces de gibier qui se trouvent dans les autres Pays. Quoique toutes ces provisions soient généralement moins chères dans les grandes Villes de la Chine que dans les plus fertiles contrées de l'Europe, les Chinois ne laissent pas d'aimer la chair de chien & de cheval, sans examiner si ces animaux sont morts de vieillesse ou de maladie. Ils ne font pas même difficulté de manger des chats, des rats & d'autres créatures de cette sorte, qui se vendent publiquement dans les rues. C'est un spectacle assez amusant, de voir tous les chiens d'une Ville rassemblés par les cris de ceux qu'on va tuer ou par l'odeur de ceux qu'on a déja tués, fondre en corps sur les bouchers, qui n'osent marcher sans être armés de longs bâtons ou de fouets, pour se défendre contre leurs attaques, & qui ferment soigneusement leurs boucheries pour se mettre (*o*) à couvert.

Les Chinois aiment la chair de chien & de cheval.

Riz & pain de la Chine.

Quoique la Chine produise du bled dans toutes ses parties, on y vit généralement de riz, sur-tout dans les Provinces Meridionales. On en fait même de petits pains, qui ne demandent pas plus de vingt-quatre minutes pour cuire à la vapeur du pot (*p*), & qui se mangent fort mous. Les Européens les font un peu griller au feu; ce qui les rend plus légers & très-délicieux. Dans la Province de *Chan tong*, on fait de froment une pâtisserie fort mince, qui n'est pas de mauvais goût, sur-tout lorsqu'elle est mêlée de certaines herbes qui excitent l'appétit (*q*). Outre les herbes communes, les légumes & les racines, les Chinois en ont un grand nombre d'autres qui ne sont pas connues en Europe, & qui l'emportent beaucoup sur les nôtres. C'est la principale nourriture du Peuple avec le riz (*r*).

Pâte de Teu-feu, en grande estime.

Navarette observe que les Chinois n'ont pas d'aliment plus commun ni à meilleur marché qu'une pâte de féves qu'ils appellent *Teu feu*. Ils tirent la farine de la feve, pour en faire de grands gâteaux en forme de fromage, qui ont cinq ou six pouces d'épaisseur, [& qui sont blancs comme de la neige.] On y trouve peu de goût lorsqu'on les mange crus; mais cuits à l'eau &

(*n*) Du Halde, *ubi sup.* pag. 302.
(*o*) Chine du Père Du Halde, pag. 314.
(*p*) *Ibid.* qui se cuisent au bain marie, en moins d'un quart-d'heure. R. d. E.
(*q*) Chine du Père Du Halde pag. 313.
(*r*) *Ibid.* 318.

Chinois. & préparés avec certaines herbes, avec du poiſſon & d'autres mets, c'eſt un fort bon aliment. Frits au beurre, ils ſont excellens. On les mange auſſi ſéchés & fumés, avec de la graiſſe de *Corci*; & cette méthode eſt la meilleure. Il s'en fait une conſommation incroyable. Depuis l'Empereur & les Mandarins juſqu'au dernier Payſan, tout le monde eſt paſſionné pour le *Tsa-feu*, & le trouve ſi delicat, qu'il eſt ſouvent preferé aux poulets. La livre, qui eſt de plus de vingt onces, ne coûte nulle part plus d'un demiſol. On prétend que ceux qui en uſent ne reſſentent aucune altération du changement d'air & de climat; & cette raiſon en rend l'uſage encore plus commun pour les Voyageurs (*s*).

Liqueurs de la Chine. QUOIQUE le thé ſoit la liqueur ordinaire de la Chine, on y boit auſſi une ſorte de vin, compoſé de riz, mais d'une eſpèce differente de celui qui ſe marie. Il y a diverſes manières de le préparer. L'Auteur en rapporte une. On fait tremper le riz dans l'eau pendant vingt ou trente jours, avec d'autres ingrédiens. Enſuite, le faiſant bouillir juſqu'à diſſolution, on le voit auſſi-tot fermenter & ſe couvrir d'une légere écume, qui reſſemble aſſez à celle du vin nouveau. Sous cette écume eſt le vin pur, qu'on tire au clair dans des vaiſſeaux bien vernis. De la lie on fait une eſpèce d'eau-de-vie, qui eſt quelquefois plus forte & plus inflammable que celle de l'Europe. Il s'en vend beaucoup au Peuple. Celle dont les Grands font uſage, vient de certaines Villes qui la font beaucoup meilleure. On eſtime particulièrement celle de *Tu-ſi-hyen* & de *Kyang-nan*, qui doit ſa bonté à la nature des eaux du Pays. Mais celle de *Chau-king-fu*, dans la Province de *Che-kyang*, eſt encore plus eſtimée, parce qu'elle eſt beaucoup plus faine (*t*).

Liqueurs fortes. ENTRE les liqueurs fortes, on parle d'une diſtillation de chair de mouton, dont l'Empereur *Kang-hi* buvoit quelquefois, mais qui n'eſt guères en uſage que parmi les Tartares, parce que le goût n'en eſt point agreable & qu'elle envoye bien-tôt des vapeurs à la tête. Les Chinois ont une autre eſpèce de vin extraordinaire, qui ſe fait dans la Province de *Chen-ſi*, & qui ſe nomme *Kao-yang-tſyeu*; c'eſt-à-dire, *Vin d'agneau*. Elle eſt très-forte & d'une odeur deſagreable; mais les Tartares la trouvent excellente. On n'en tranſporte point dans les Pays étrangers (*v*).

Autres liqueurs. LES Relations des Ambaſſades Hollandoiſes nomment pluſieurs autres ſortes de liqueurs, telles que le *Sam-ſu*, qui eſt une diſtillation de lait, & le bouillon de fèves, [qui ſemble être la liqueur que *Nieuhof* appelle Thé Tartare.] *Cunningham*, dans ſa Relation de l'Iſle de *Cheu-chan* (*x*), prétend que ce bouillon de fèves n'eſt qu'une émulſion, compoſée d'eau chaude & de ſéſame ou de bled de Turquie. Les Tartares mangent, dans leurs fetes, de la chair de Chameau & de Poulain, qu'ils regardent comme des mets fort délicats.

(*s*) Navarette, pag. 248.
(*t*) Voyez ci-deſſus.
(*v*) Du Halde, *ubi ſup.*
(*x*) Voyez ci-deſſus l'article de cette Iſle.

§. IV.

§. IV.

Mariages des Chinois.

Cérémonies et Mariages des Chinois.

LES Chinois ne connoiſſent point d'obligation plus importante que celle du mariage. Un père voit ſon honneur expoſé à quelque tache, s'il ne marie point tous ſes enfans. Un fils manque au premier de ſes devoirs, s'il ne laiſſe pas de poſtérité pour la propagation de ſa famille. Quand un fils aîné n'auroit rien hérité de ſon père, il n'en ſeroit pas moins obligé d'élever ſes frères & de les marier. Il doit leur tenir lieu du père qu'ils ont perdu, & ſi la famille venoit à s'éteindre par leur faute, leurs ancêtres ſeroient privés des honneurs qu'ils ont à prétendre de leurs deſcendans. Sur ce principe, on ne conſulte jamais l'inclination des enfans pour leur mariage. Le choix de leur femme appartient au père, ou au plus proche parent, qui fait les conditions avec le père ou les parens de la fille. Ces conditions ſe reduiſent à leur payer une certaine ſomme, qui doit être employée à l'achat des habits & des autres ornemens de la jeune Mariée; car les filles Chinoiſes n'ont pas de fortune.

Paſſion des Chinois pour laiſſer des enfans.

A qui le choix des femmes appartient.

Cet uſage eſt commun entre les perſonnes de baſſe condition. Mais les Grands, les Mandarins, les Lettrés & généralement tous les Riches, donnent plus pour le mariage d'une fille, qu'ils ne reçoivent de ſon mari. Un Chinois ſans fortune s'adreſſe ſouvent aux Hôpitaux des Orphelins, & demande une fille dont il puiſſe faire la femme de ſon fils. Il épargne ainſi la ſomme qu'il ſeroit obligé de donner pour s'en procurer une autre. Les filles Chinoiſes ſont élevés dans le plus profond reſpect pour leurs belles-mères; & cette raiſon porte à croire qu'elles ne doivent pas être moins reſpectueuſes pour leurs maris.

Les Chinois ſouhaitent avec tant de paſſion de ne pas mourir ſans poſtérité, que ſi la Nature ne leur accorde point d'enfans, ils feignent que leur femme eſt groſſe, & vont demander ſecrétement à l'Hôpital un enfant qu'ils font paſſer pour leur fils. Ce petit Etranger entre dans tous les droits des enfans légitimes, fait ſes études ſous le nom qu'il a reçu, & parvient aux degrés de Bachelier & de Docteur; privilége refuſé aux enfans qui ſont pris ouvertement à l'Hôpital.

Artifice pour laiſſer des enfans.

Ceux qui n'ont pas d'héritier mâle adoptent un fils de leur frère, ou quelqu'autre parent; quelquefois même un Etranger, & donnent de l'argent pour obtenir cette faveur d'une autre famille. L'enfant adoptif eſt revêtu de tous les priviléges d'un fils légitime, prend le nom de celui qui l'adopte & devient ſon héritier. S'il naît dans la ſuite un autre fils dans la même famille, l'enfant d'adoption ne laiſſe pas d'entrer en partage de la ſucceſſion. C'eſt dans la même vûe qu'il eſt permis aux Chinois de prendre des concubines, ou plûtôt de ſecondes femmes, qui tiennent rang après l'épouſe légitime. Cependant la Loi n'accorde cette liberté [au Peuple] que lorſque la première femme eſt parvenue à l'âge de quarante ans ſans aucune marque de fécondité.

Adoption Chinoiſe.

Concubines, ou ſecondes femmes.

Comme les femmes ne paroiſſent jamais à la vûe des hommes, le mariage d'une fille ne ſe conclut que par le crédit de ſes parens, ou par le miniſtère de quelques vieilles femmes qui en font leur profeſſion. Les familles engagent

Négociations, pour les mariages.

Cérémonies et Mariages des Chinois.

ces vieilles Négociatrices à faire un rapport avantageux de la beauté, de l'esprit & des talens de leurs filles. Mais on fait peu de fonds fur leur témoignage; & lorfqu'elles en impofent avec trop peu de retenue, elles font punies févèrement. Les articles étant réglés, le contrat ſigné & les ſommes payées fidellement, on ne penſe plus qu'aux préparatifs de la nôce. Cependant il s'y mele d'autres cerémonies. La première conſiſte à faire demander, de part & d'autre, les noms des deux Parties. Elle eſt ſuivie de preſens entre les deux familles. Pluſieurs conſultent les jours fortunés pour le mariage, qui ſont marqués dans le Calendrier, & cet office appartient proprement aux parens de la fille. Elle reçoit elle-meme des colliers, des bagues, des boucles d'oreilles & d'autres joyaux de cette nature. Ces détails ſont abandonnés à des mediateurs, & ſe font par Lettres, qui s'écrivent des deux côtes. Mais on ne parle ici que du vulgaire, car les mariages des perſonnes de qualité ſe ménagent avec plus de magnificence & de nobleſſe.

Manière dont on livre une femme à celui qui l'épouſe.

Le jour marqué pour la nôce, la jeune fille ſe met dans une chaiſe pompeuſement ornée, & ſuivie de ceux qui portent ſa dot. C'eſt ordinairement [parmi le menu peuple,] une certaine quantité de meubles que ſon père lui donne, avec ſes habits nuptiaux, qui ſont renfermes dans des caiſſes. Un cortége d'hommes, loués, l'accompagne le flambeau à la main, meme en plein midi. Sa chaiſe eſt précedée par des fifres, des hautbois, des tambours, & ſuivie de tous les parens & les amis de ſa famille. Un domeſtique de confiance garde la clé de la chaiſe, & ne doit la remettre qu'au mari, qui attend ſon épouſe à la porte de ſa maiſon. Auſſi-tôt qu'elle eſt arrivée, il reçoit la clé du domeſtique, & ſe hâtant d'ouvrir la chaiſe, il juge alors de ſa bonne ou de ſa mauvaiſe fortune. Il arrive quelquefois qu'un mari, mécontent de ſon partage, referme immédiatement la chaiſe & renvoye la fille avec tout ſon cortége, aimant mieux perdre la ſomme qu'il a donnée que de tenir ſon marché. Mais on prend des précautions qui rendent ces accidens fort rares. Lorſque la fille eſt ſortie de ſa chaiſe, elle marche [à côté de] ſon mari juſqu'à la ſalle d'aſſemblée, où elle commence par quatre révérences, qu'elle adreſſe au *Tyeu*. Elle en adreſſe quatre autres aux parens de ſon mari; après quoi elle eſt remiſe entre les mains des femmes de la fête, avec leſquelles elle paſſe le reſte du jour en réjouiſſances, tandis que le mari traite les hommes dans un autre appartement.

Un mari refuſe quelquefois de recevoir ſa femme.

Secondes femmes, ou Concubines.

Les ſecondes femmes ſont reçûes dans une maiſon ſans aucune formalité. Tout ce que les maris ont à faire dans cette occaſion, eſt de ſigner un Ecrit, par lequel ils promettent aux parens, après leur avoir payé la ſomme dont on eſt convenu, d'en uſer bien avec leur fille. Ces ſecondes [femmes] dépendent abſolument de l'épouſe légitime, & doivent la reſpecter comme l'unique maîtreſſe de la maiſon. Les enfans qui naiſſent d'elles appartiennent auſſi à la première, qui porte ſeule le nom de mère. Ils ont droit à l'héritage; & ſi leur véritable mère vient à mourir, ils ne ſont point obligés à l'obſervation du deuil ordinaire, qui eſt de trois ans, ni à quitter leurs études ou leurs emplois, comme l'uſage en fait une loi à la mort d'un père ou de ſon épouſe légitime. Cependant peu d'enfans ſe diſpenſent de cette marque de tendreſſe & de reſpect pour leur propre mère.

Droits ſinguliers de la première.

Mariage[illegible] quelques [illegible].

Il ſe trouve des hommes, qui, pour obſerver les devoirs d'un bon mari, ne prennent point de concubines ſans le conſentement de leur femme, & co-

lorent

lorent même cette propoſition du prétexte de lui donner plus de femmes pour la ſervir. D'autres, ne prenant une ſeconde femme que dans la vûe de ſe procurer un héritier, la renvoyent auſſi-tôt qu'il leur naît un fils, & lui rendent la liberté de s'engager dans un autre mariage. Souvent même ils prennent le ſoin de lui procurer un mari. Les Villes de *Tung-cheu-fu* & de *Su-cheu-fu*, dans la Province de Kyang-nan, ſont fameuſes par l'uſage qu'elles ont depuis long-tems de fournir un grand nombre de ces concubines. Elles les achetent en différens lieux & les font élever dans cette vûe.

Les deux ſéxes ont la liberté de ſe remarier après la mort de l'un ou l'autre des deux époux. Un homme peut même épouſer ſa concubine; mais ces ſecondes nôces ſe font avec peu de cérémonies. Les veuves, qui ont eu des enfans, deviennent entiérement maîtreſſes d'elles-mêmes, ſans aucune dépendance de leurs parens; mais hors les cas d'une bienſéance reconnue, un ſecond mariage leur fait peu d'honneur. Une femme de diſtinction qui n'auroit été mariée que deux heures, ou qui n'auroit pas été plus loin que le contrat, ne s'en croiroit pas moins obligée de paſſer le reſte de ſa vie dans le veuvage, pour marquer le reſpect qu'elle doit à la mémoire de ſon mari mort, ou à ſon propre engagement. Il n'en eſt pas de même d'une veuve du commun. Les parens de ſon mari, pour retirer une partie de la ſomme qu'elle lui a coûté, peuvent la remarier ſi elle n'a point d'enfant mâle, & la forcent ſouvent de recevoir d'eux un ſecond mari. Quelquefois le mari eſt trouvé, & la ſomme payée avant qu'elle en ait la moindre connoiſſance. Les filles, s'il en reſte à marier (*a*), ſuivent la condition de leur mère. Enfin, il n'y a aucune loi qui la mette à couvert de cette oppreſſion, à moins que ſes propres parens ne ſe chargent de ſon entretien, ou qu'elle ne ſe trouve en état de rembourſer ceux de ſon premier mari, ou qu'elle ne prenne le parti de ſe jetter parmi les *Bonzeſſes*; condition ſi mépriſable, que c'eſt ſe perdre d'honneur. Cette violence eſt moins commune parmi les Tartares.

Auſſi-tôt que les veuves ſont vendues, on les tranſporte dans un *Sedan* (*b*), à la maiſon de leur nouveau mari. L'empreſſement qu'on a de ſe défaire d'elles eſt ſi vif, qu'il fait quelquefois violer la loi, qui ne permet pas de les vendre avant que le tems de leur deuil ſoit expiré. Cependant lorſqu'elles trouvent le moyen de faire entendre leurs plaintes, le Mandarin qui a fermé les yeux ſur cette injuſtice n'échape point au châtiment.

Les mariages ne peuvent être caſſés, lorſqu'il n'a rien manqué aux cérémonies de la célébration. Une femme qui abandonne ſon mari eſt ſoumiſe à des corrections légales, après quoi il conſerve le droit de la vendre. Mais la Loi impoſe des châtimens ſévères aux maris qui vendent ſecrétement leurs femmes ou qui les proſtituent, & à tous ceux qui prennent quelque part à cette infamie. D'un autre côté, ſi le mari abandonne ſa femme, elle peut, après trois ans d'abſence, porter ſa plainte aux Mandarins, qui lui donnent le droit de ſe remarier. Elle ſeroit rigoureuſement punie, s'il lui arrivoit de prendre un autre mari ſans avoir obſervé cette formalité. Cependant il y a des

(*a*) *Angl.* ſi elle a encore une fille qui ſoit à la mammelle, elle entre dans le marché de la mère. R. d. E.

(*b*) Le Traducteur a conſervé ici, on ne ſçait par quelle raiſon, le mot Anglois, au-lieu de dire une chaiſe à porteurs. R. d. E.

CÉRÉMONIES ET MARIAGES DES CHINOIS.

des cas particuliers, tels que l'adultère, qui eſt fort rare à la Chine, l'antipathie, la différence des tempéramens, l'excès de jalouſie, l'indiſcrétion, la ſtérilité, les maladies contagieuſes, où le divorce eſt permis par la Loi. Mais on n'en voit guères d'exemple que parmi le Peuple.

Circonſtances qui les rendent nuls.

Il y a des circonſtances qui empêchent la célébration du mariage ou qui la rendent nulle. 1. Une jeune fille promiſe à un jeune homme & comme engagée par les préſens mutuels des deux familles, ne peut devenir la femme d'un autre. 2. Le mariage eſt nul dans les cas de tromperie, où, par exemple, à quelque belle perſonne qui auroit été vûe par les Négociateurs on ſubſtitueroit une femme laide & déſagréable; où, pour une femme libre, on donneroit une Eſclave; & où le mari ne ſeroit auſſi qu'un Eſclave, qu'un père auroit entrepris de faire paſſer pour ſon fils légitime. 3. Un Mandarin civil ne peut ſe marier dans une Province ou dans une Ville dont il eſt Gouverneur. 4. Le mariage eſt nul avec une fille ou un garçon qui ſe marie pendant le deuil de ſon père ou de ſa mère. 5. Une promeſſe de mariage faite pendant la vie du père, ceſſe à ſa mort, pourvû que le jeune-homme en avertiſſe par un billet les parens de la fille. Cependant ceux-ci ne ſe croient point encore dégagés. Ils attendent que le tems du deuil ſoit expiré; & s'expliquant à leur tour par un billet, ils font ſouvenir le jeune-homme de l'ancienne promeſſe. Mais s'il rejette alors leur propoſition, la fille eſt déclarée libre & peut s'engager dans un autre mariage. Le cas eſt le même s'il arrive quelque diſgrace dans cette famille, telle que l'empriſonnement du père ou de quelque proche parent. Il faut du moins que le Priſonnier donne ſon conſentement; & ſi le mariage n'eſt pas rompu, il ſe célebre ſans fête & ſans réjouiſſances. 6. Enfin, les mariages ſont défendus dans une même famille, à quelqu'éloignement que ſoit le degré de parenté. Deux frères ne peuvent épouſer deux ſœurs. Un homme veuf ne peut marier ſon fils à la fille d'une veuve qu'il épouſe. Toutes ces contraventions à la Loi expoſent le coupable au châtiment (*c*).

Autres raiſons de nullité.

Autres nullités, ſuivant Navarette.

Navarette apporte d'autres raiſons qui peuvent faire caſſer un mariage. 1. Une femme babillarde, qui ſe rend incommode par ce défaut, eſt ſujette au divorce, quoiqu'elle ſoit mariée depuis long-tems & qu'elle ait donné pluſieurs enfans à ſon mari. [L'Auteur croit que ſi ce même uſage, étoit autoriſé par les loix en Europe, il ſeroit d'une grande utilité.] 2. Une femme qui manque de ſoûmiſſion pour ſon beau-père & ſa belle-mère (*d*). 3. Une femme qui déroberoit quelque choſe à ſon mari. 4. La lepre eſt une autre raiſon de divorce. 5. La ſtérilité. 6. La jalouſie. L'Auteur obſerve, à cette occaſion, que les préférences d'un mari cauſent ſouvent d'étranges querelles entre les femmes. Les unes ſe pendent. D'autres ſe précipitent dans un puits. Il ajoûte qu'une première femme, lorſqu'elle n'a point d'enfans, engage ſon mari à prendre une concubine, pour ſe conſerver quelque part à ſon affection. Parmi le Peuple, il ſe trouve des maris qui louent leurs femmes dans le beſoin, ou qui les prêtent pour un tems. Les Caſuiſtes moraux de la Chine, décident qu'une mauvaiſe femme peut être chaſſée avec autant de juſtice que de raiſon. *Zu-zu* (*e*), fils du Philoſophe *Confucius*, changea pluſieurs fois de femme

Déciſion des Caſuiſtes de la Chine.

(*c*) Chine du Père du Halde, page 303. & ſuivantes.

(*d*) Cette ſoûmiſſion fait que les femmes paſſent ſouvent une vie fort triſte.

(*e*) *Tſu*, *Tſiu*, ou *Tſe*.

femme. Les Livres Chinois citent quantité d'autres éxemples de divorce. Ils nomment des Anciens, qui chaſſèrent leurs femmes par la ſeule raiſon qu'elles rempliſſoient leur maiſon de fumée, ou qu'elles effrayoient leur chien par l'excès de leur babil. Dans ces cas les Docteurs Chinois ſoutiennent qu'un homme du commun peut fort-bien ſe remarier; mais que les perſonnes de diſtinction, à la tête deſquels ils nomment l'Empereur, les Gouverneurs & les Mandarins, ne doivent point uſer de cette liberté, parce qu'ils ont un grand nombre de concubines, de qui ils peuvent attendre des offrandes & des ſacrifices après leur mort. Cependant l'Empereur *Chun-chi* ſe défit de ſa première femme & la renvoya dans ſon Pays malgré ſa groſſeſſe. Deux Jéſuites de Peking racontèrent à Navarette, qu'un mari & une femme Tartares s'étant ſéparés volontairement, s'engagerent, chacun de leur côté, dans un nouveau mariage; que, ſuivant le témoignage du Père Adam, dans une de ſes Lettres, les mariages des Tartares durent juſqu'à ce qu'ils ayent envie de prendre une autre femme, & qu'entre les Grands de leur Nation, l'uſage eſt de changer de femme & de ſe marier l'un à celle de l'autre (*f*). Il eſt encore fort ordinaire aux pères de faire des conventions de mariage pour leurs enfans, dès leur première jeuneſſe, & ſouvent pendant la groſſeſſe de leurs femmes. S'il leur vient un garçon & une fille, ils conviennent d'avance de les marier. C'eſt ce qu'ils appellent *Chi fa*, qui ſignifie, *Marque de ventres*.

Cérémonies et Mariages des Chinois.

Dans la Province de *Chang-ſi* il s'eſt établi un ridicule uſage, qui conſiſte à marier des perſonnes mortes. L'Auteur fait ce récit ſur le témoignage du Père Michel *Trigaut*, Jéſuite, qui avoit paſſé pluſieurs années dans cette Province. Deux familles qui perdent un garçon & une fille, après avoir formé le deſſein de les marier enſemble, conviennent de célébrer le mariage tandis que les deux cercueils ſont dans leurs maiſons, où l'uſage eſt de les garder deux ou trois ans & quelquefois davantage. Ils s'envoyent des préſens mutuels, accompagnés de muſique & de beaucoup de formalités, comme ſi leurs enfans étoient encore en vie. Enſuite ils placent les deux cercueils l'un près de l'autre, ils font le feſtin nuptial dans le même lieu, & renferment les deux époux dans un même tombeau. Après cette cérémonie ils ſe traitent non-ſeulement d'amis, mais de parens ou d'alliés, comme ſi leurs enfans avoient vécu dans le mariage.

Uſage de marier les Morts.

Les cérémonies du mariage, dans la même Province, conſiſtent à ſe rendre d'abord au Temple des Ancêtres, pour leur déclarer que leur petit-fils, de tel âge, ſe propoſe d'épouſer une fille, qu'ils nomment auſſi, & pour leur demander de l'aſſiſtance dans une affaire qui les touche de ſi près. Les parens de la fille font la même choſe. Le mari apporte à ſa femme une ſomme d'argent, que les parens gardent pour eux-mêmes. Quelquefois néanmoins ils en donnent une partie à leur fille. Cette ſomme eſt portée avec toute la pompe poſſible. La muſique précède. Enſuite viennent les tables, portées chacune par quatre hommes. Sur l'une eſt une pièce d'étoffe de ſoie; ſur l'autre, une pièce de coton; le fruit ſur la troiſième, & l'argent ſur la quatrième, avec diverſes ſortes de mets & de friandiſes. Mais la réalité répond mal au bruit & aux apparences.

Mariages de la Province de Chan-ſi.

On

(*f*) Relation de la Chine par Navarette, pag. 66. & ſuiv.

CÉRÉMONIES ET MARIAGES DES CHINOIS.

Comment une fille se sépare de sa famille.

ON fait choix d'un jour fortuné pour envoyer les présens & pour célébrer le mariage (*g*). La déclaration s'en fait encore aux Ancêtres; après quoi le mari charge un de ses parens, ou quelque personne grave, de lui amener sa femme dans un sedan bien fermé. Elle prend congé de sa famille, après en avoir reçu de bons conseils. Elle entre dans le sedan, où elle trouve un peu de riz, de froment & d'autres grains, pour signifier qu'elle porte quantité de biens avec elle, & que les revenus de son mari en recevront beaucoup d'accroissement. Tandis qu'elle entre dans sa voiture, on casse ordinairement un œuf, quoique le cérémonial n'en fasse point une loi, pour signifier qu'elle sera féconde (*h*).

Réception qu'on lui fait chez son mari.

LORSQU'ELLE arrive à la maison de son mari, qui est richement paré pour la recevoir, le beau-père & la belle-mère se présentent les premiers, & ne lui épargnent ni les honneurs ni les caresses. On rend les devoirs d'usage, au Ciel & à la Terre, aux parens & aux amis. Ensuite la fête commence. Les hommes mangent dans la première chambre. Les femmes, dans une chambre intérieure. Le soir on conduit la jeune Mariée dans l'appartement de son mari, où elle trouve, sur une table, des ciseaux, du fil, du coton & d'autres matières d'ouvrages, pour lui faire connoître qu'elle doit aimer le travail & fuir l'oisiveté.

Contrainte où vivent les femmes.

DEPUIS ce jour, jamais un beau-père ne revoit le visage de sa belle-fille, [qu'après sa mort, si le hazard veut qu'elle meure avant lui.] Quoiqu'il vive dans la même maison, il ne met jamais le pied dans sa chambre. Il se cache lorsqu'elle en sort. Les amis & les alliés de la famille n'ont pas la liberté de lui parler sans témoins. Cette permission s'accorde aux cousins, lorsqu'ils sont plus jeunes qu'elle, parce qu'on s'imagine qu'à leur âge ils ne sont capables d'aucune hardiesse offençante. Mais ceux qui sont plus âgés n'obtiennent jamais une faveur de cette nature. On craindroit qu'ils ne prissent avantage de leur supériorité. Il est permis aux femmes de sortir quelquefois dans le cours de l'année, pour rendre visite à leurs proches parens. C'est à quoi se bornent leurs plaisirs & leurs amusemens.

Secours qu'elles demandent dans leur grossesse.

LORSQU'ELLES se croient grosses, elles vont faire la déclaration de leur état au Temple de leurs Ancêtres, & demander leur secours pour une heureuse délivrance. Après l'accouchement, elles retournent au même lieu, pour l'action de graces & pour demander la conservation de leur fruit. Quelquefois elles y retournent encore avec leurs enfans, pour remercier les Morts de les avoir conservés & demander qu'ils parviennent à l'âge de maturité (*i*).

Noms des enfans.

Divers noms, suivant l'âge & les rangs.

DÈS le moment de la naissance on donne aux enfans le nom de leur famille, c'est-à-dire, un nom commun à tous ceux qui descendent du même grand-père. Un mois après on y joint un diminutif, que les Chinois appellent *un nom de lait*, & qui est ordinairement celui d'une fleur, d'un animal ou de quelqu'autre créature. Au commencement des études, un enfant reçoit de son Maître un nouveau nom, qui accompagne celui de sa famille, & qu'il porte entre

(*g*) On choisit ordinairement un des neuf jours de la nouvelle Lune.

(*h*) Navarette remarque qu'un Chinois nouvellement converti, regardant cet usage comme superstitieux, jetta furieusement l'œuf contre un mur, en disant: „ Ma fille est-elle „ une poule à qui l'on veuille faire pondre des „ œufs? L'action & la remarque sont également puériles.

(*i*) Navarette, pag. 69. & suiv.

entre ſes condiſciples. Lorſqu'il eſt arrivé à l'âge viril, il en prend un autre, qu'il porte entre ſes amis. C'eſt celui qu'il conſerve & qu'il ſigne ordinairement au bas de ſes Lettres. Enfin, s'il parvient à quelqu'Emploi conſidérable, il choiſit un nom convenable à ſon rang ou à ſon mérite; & lorſqu'on parle de lui, la politeſſe ne permet plus qu'on lui en donne d'autre. Ce ſeroit une incivilité groſſière de l'appeller de ſon nom de famille, à moins qu'on n'y fut autoriſé par la ſupériorité du rang (*k*).

Cérémonies funèbres des Chinois.

☞ [Navarette aſſure que la ſodomie eſt aſſez commune dans la Chine, & que même du tems des Empereurs Chinois il y avoit dans *Pe-king* des lieux publics deſtinés à cet abominable uſage. Les Empereurs Tartares les ont ſupprimé, mais il en reſte encore à *Jong-chew*. Ceux qui ſe proſtituent de cette manière ſont habillés comme les autres hommes, mais ils ne ſe (*l*) marient jamais.]

☞ (*k*) Navarette, *ubi ſup.* pag. 68. (*l*) Du Halde, pag. 294.

§. V.

Deuil & Funérailles des Chinois.

Fondement du Gouvernement Chinois.

Origine des cérémonies mortuaires.

La piété filiale étant le principal fondement du Gouvernement Chinois, les anciens Sages de la Nation ſe perſuaderent que rien n'étoit plus capable d'inſpirer aux enfans le reſpect & la ſoumiſſion qu'ils doivent à leurs parens pendant leur vie, que de voir rendre aux Morts des témoignages continuels de la plus profonde vénération. C'eſt par cette raiſon que les Rituels preſcrivent avec tant d'exactitude toutes les cérémonies qui regardent les Morts, telles que l'uſage en eſt établi dans la Religion dominante, qui eſt celle des Lettrés ou des Sectateurs de Confucius. Les autres Sectes font profeſſion de les pratiquer auſſi; mais avec un mélange de ſuperſtitions, qu'on prendra ſoin de diſtinguer dans la Deſcription ſuivante.

Premières cérémonies qui s'obſervent à la mort d'un Chinois.

Navarette nous apprend que ſuivant le Rituel, lorſqu'un homme approche de la mort, on le prend dans ſon lit & on le couche à terre, afin que ſa vie finiſſe où elle a commencé. De même, on place un enfant à terre auſſi-tôt qu'il eſt né, comme chez les Juifs & d'autres Nations; pour faire connoître qu'il doit retourner dans le lieu d'où il eſt venu. Lorſque le Malade eſt expiré, on met dans ſa bouche un petit bâton, qui l'empêche de ſe fermer. Alors une perſonne de la famille monte au ſommet de la maiſon, avec les habits du Mort, qu'il étend dans l'air, en appellant ſon ame par ſon nom & la conjurant de retourner. Enſuite il revient auprès du cadavre & le couvre de ſes habits. On le laiſſe trois jours dans cet état, pour attendre s'il donnera quelque marque de vie avant qu'on le mette au cercueil. Quelques Miſſionaires ont approuvé cette cérémonie. Dans pluſieurs cantons, elle s'éxécute à la porte du Mort.

On penſe enſuite à faire une canne, ou un bâton d'appui, qui porte le nom de *Chang*, afin que l'ame ait quelque ſoutien qui puiſſe lui ſervir à ſe repoſer. Ce bâton eſt ſuſpendu dans quelque Temple des Morts. On fait auſſi cette ſorte de tablettes que les Miſſionaires nomment *Tablettes des Morts*, & qui

Cérémonies funèbres des Chinois.

qui ſont nommées par les Chinois, *Trônes* ou *Siéges de l'Ame*; car ils ſuppoſent que les Ames de leurs amis morts y ſont leur ſéjour, & qu'elles s'y nourriſſent de la vapeur des alimens qu'on leur offre. L'Auteur aſſûre qu'il a vérifié cette doctrine par la lecture de leurs Livres & par leur propre témoignage (*a*). En troiſième lieu, on met dans la bouche du Mort une piéce de monnoie d'or ou d'argent, du riz, du froment & quelques autres bagatelles. C'eſt dans cette vûe qu'on la tient ouverte. Les perſonnes riches y mettent quelques perles. Toutes ces cérémonies ſont preſcrites dans les Rituels & dans le Livre nommé *Kay-ju*, qui eſt l'ouvrage de Confucius.

Bonzes qui aſſiſtent les Chinois à la mort.

L'USAGE des Chinois, lorſque la maladie met un de leurs parens en danger, eſt d'appeller les Bonzes pour employer le ſecours de leurs prières. Ces Miniſtres publics de la Religion viennent avec de petits baſſins, des ſonnettes & d'autres Inſtrumens, dont ils font aſſez de bruit pour hâter la mort du Malade; mais ils prétendent au contraire que c'eſt un ſoulagement qu'ils lui procurent. Si la maladie augmente, ils aſſûrent que l'ame eſt partie; & vers le ſoir trois ou quatre d'entr'eux courent par la Ville avec un grand baſſin, un tambour & une trompette, dans l'eſpérance de la rappeller. Ils s'arrêtent un peu en traverſant les rues; ils font retentir leurs Inſtrumens & continuent leur marche. L'Auteur fut témoin pluſieurs fois de cette pratique. Ils parcourent dans la même vûe les champs voiſins, en chantant, priant, & ſonnant de leurs Inſtrumens entre les buiſſons. S'ils trouvent quelque groſſe mouche, ils s'efforcent de la prendre; & retournant, avec beaucoup de bruit & de joie, au logis du Malade, ils aſſûrent que c'eſt ſon ame qu'ils rapportent. L'Auteur apprit qu'ils la lui mettent dans la bouche.

Ancien uſage, pour les femmes, de ſe pendre à la mort du mari.

C'EST un uſage aſſez commun parmi les Tartares, à la mort d'un homme, qu'une de ſes femmes ſe pende pour l'accompagner dans l'autre Monde. En 1668, un Tartare de diſtinction étant mort à *Peking*, une de ſes concubines, âgée de dix-ſept ans, ſe diſpoſoit à lui donner cette preuve d'affection; mais ſes parens, qui l'aimoient beaucoup, préſentèrent une requête à l'Empereur, pour le ſupplier d'abolir une ſi odieuſe coutume. Ce Prince ordonna qu'elle fût abandonnée, comme un ancien reſte de barbarie. Elle étoit établie auſſi parmi les Chinois; mais les éxemples en étoient plus rares & leur Philoſophe ne l'avoit point approuvé. Cependant l'Auteur fut témoin qu'un Vicerοi de Canton, ſentant la mort approcher, pria celle de ſes concubines qu'il aimoit le plus tendrement, de ſe ſouvenir de l'affection qu'elle lui devoit, & de ne pas l'abandonner dans le voyage qu'il alloit entreprendre. Cette femme eut le courage de lui donner ſa parole & de l'éxécuter, en ſe pendant elle-même auſſi-tôt qu'il fut expiré.

Cercueils des Chinois.

AVANT que de mettre le corps au cercueil, on le lave, dit Navarette, avec d'étranges cérémonies (*b*). Du Halde aſſûre au contraire (*c*) qu'on lave rarement les Morts; mais qu'après les avoir revêtus de leurs plus riches habits & couverts des marques de leur dignité, on les place dans le cercueil qu'ils ont fait faire pendant leur vie. Leur inquiétude va ſi loin ſur cet article,

(*a*) Du Halde dit (pag. 10.) que ces fantaiſies ont été introduites par les Bonzes, & n'ont lieu que parmi le Peuple, étant fort oppoſées à la véritable doctrine Chinoiſe. Cependant Navarette aſſûre qu'elles viennent de Confucius même.

(*b*) Navarette, pag. 70. & ſuiv.

(*c*) Du Halde *ubi ſup.* pag. 310.

cle, que s'ils n'avoient que dix piſtoles au monde, ils les employeroient à ſe procurer un cercueil plus de vingt ans avant le beſoin. Ils le regardent comme le plus précieux meuble de leur maiſon. On a vû des enfans ſe louer ou ſe vendre, dans la ſeule vûe d'amaſſer aſſez d'argent pour acheter un cercueil à leur pere (*d*). Il s'en fait d'un bois ſi recherché, qu'ils valent quelquefois juſqu'à cent ducats. On en trouve de toutes les grandeurs dans les boutiques. Les Mandarins éxercent ſouvent leur charité, en diſtribuant quinze ou vingt cercueils au Peuple. Un Chinois qui meurt ſans ce meuble eſt brûlé comme un Tartare. Auſſi célébre-t-on, par une fete, l'heureux jour où l'on eſt parvenu à ſe procurer un cercueil. On l'expoſe à la vûe pendant des années entiéres. On prend quelquefois plaiſir à s'y placer. L'Empereur meme a ſon cercueil dans le Palais (*e*). Les planches dont les cercueils ſont compoſés, pour les perſonnes riches, ont un demi-pied d'épaiſſeur & durent fort long-tems. Comme ils ſont enduits de bitume & de poix du côté intérieur, & ſoigneuſement vernis au dehors, il n'en ſort point de vapeur incommode. On en voit de richement dorés, avec divers ornemens de ſculpture. En un mot, la dépenſe des perſonnes riches, pour ſe procurer un beau cercueil, eſt ordinairement entre trois cens & mille écus (*f*).

Cerimonies funebres des Chinois.

Paſſion des Chinois pour ſe procurer un cercueil.

Uſage qu'ils en font pendant leur vie.

On y met un petit matelas, une courtepointe & des oreillers, avec du charbon & de petits guichets pour les lampes, dans la vûe, diſent les Chinois, d'empêcher que l'humidité du corps n'y cauſe de la corruption (*g*). On n'oublie pas auſſi d'y mettre des cizeaux pour ſe couper les ongles. Avant la conquête des Tartares, on y mettoit un peigne pour les cheveux. L'uſage eſt de couper les ongles aux Morts, lorſqu'ils ont rendu le dernier ſoupir, & de mettre ce qu'on en retranche dans de petites bourſes aux quatre coins du cercueil, [apres quoi on y place le corps, & on ſe répand en cris (*h*) & en pleurs.] Ils regardent comme une cruauté d'ouvrir un corps, & d'en ôter le cœur & les entrailles pour les enterrer ſéparément. Des os de Morts entaſſés, comme en Europe, les uns ſur les autres, leur paroiſſent une choſe monſtrueuſe; & tant qu'un cercueil conſerve ſa forme, ils ſe gardent ſcrupuleuſement de le joindre dans une même foſſe à ceux de la même famille.

Ce qu'on y met avec le corps.

Le *Tyao*, c'eſt-à-dire, les devoirs ſolemnels qu'ils rendent aux Morts, durent ordinairement l'eſpace de ſept jours; à moins qu'on ne ſoit obligé, par quelque bonne raiſon, de les réduire à trois. C'eſt dans cet intervalle que les alliés & les amis d'une famille, après avoir été invités, viennent s'acquitter de ce qu'ils doivent à la mémoire du Mort. Les plus proches parens ne s'éloignent pas de la maiſon. Le cercueil eſt expoſé dans le principal appartement, qui eſt tendu d'étoſe noire (*i*), quelquefois entremélée de bandes noires & violettes, & d'autres ornemens de deuil. On place devant le cercueil une table, ſur laquelle eſt la ſtatue du Mort, ou du moins une piéce de bois en ſculpture, avec ſon nom gravé (*k*), & de chaque côté, des fleurs, des parfums

Circonſtances du deuil.

(*d*) Chine du Père du Halde, pag. 280. & 306.
(*e*) Deſcription de la Chine par Navarette, pag. 71.
(*f*) Du Halde, *ubi ſup.* pag. 306.
(*g*) Du Halde dit qu'au fond on met de la chaux dans la même vûe.
(*h*) Deſcription de la Chine par Navarette, pag. 71.
(*i*) *Angl.* d'étoſe blanche. R. d. E.
(*k*) Navarette dit que le nom eſt ſur un petit tabernacle, placé au milieu d'un autel qui eſt ſur le cercueil.

Cérémonies funèbres des Chinois.

parfums & des (*l*) flambeaux de cire allumés. Navarette raconte qu'avant que de pleurer le Mort, on met au milieu de la chambre un plat de table, que les Bonzes briſent en pièces après quelques cérémonies, en aſſurant qu'ils ont ouvert au Mort les portes du Ciel. Alors les lamentations commencent, & l'on ferme le cercueil avec une infinité de nouvelles cérémonies (*m*).

Complimens de condoléance.

Ceux qui viennent faire les complimens de condoléance ſaluent le Mort en ſe proſternant, & frappent pluſieurs fois la terre du front, vis-à-vis la table (*n*), ſur laquelle ils mettent enſuite des flambeaux de cire & des parfums, que l'uſage les oblige d'apporter. Les amis particuliers accompagnent cette formalité de ſoupirs & de larmes. Pendant qu'ils s'acquittent de ces devoirs, l'aîné des fils, ſuivi de ſes frères, ſort de deſſous un rideau, qui eſt à côté du cercueil, rampant à terre & verſant des larmes dans un ſilence lugubre. On le complimente avec les mêmes cérémonies qu'on vient de faire devant le cercueil; tandis que les femmes, qui ſe tiennent cachées derrière le rideau, jettent par intervalles des cris lamentables.

Rafraîchiſſemens qu'on préſente à l'aſſemblée.

Lorsque tous ces devoirs ont été remplis, on ſe lève, & quelque parent éloigné du Mort, ou quelqu'ami en habits de deuil, qui a reçu les aſſiſtans à leur arrivée, continue de faire les honneurs de la maiſon, & les conduit dans un autre appartement, où l'uſage eſt de leur préſenter des fruits ſecs, du thé & d'autres rafraîchiſſemens, [après quoi il les accompagne juſqu'à leur chaiſe.] Ceux qui demeurent à peu de diſtance de la Ville, viennent s'acquitter de toutes ces bienſeances en perſonne. Ceux qui ſont arrêtés par l'éloignement ou par quelqu'indiſpoſition, envoyent un domeſtique avec leurs préſens & un billet de viſite, qui contient leur excuſe. L'uſage oblige auſſi les enfans du Mort, ou du moins le fils aîné, de rendre viſite pour viſite, mais il ſuffit qu'ils ſe préſentent à chaque porte, ou qu'ils y envoyent un billet par les mains d'un domeſtique.

Cérémonies de l'enterrement.

Aussi-tôt que le jour de l'enterrement eſt fixé, on en donne avis aux parens & aux amis de la famille, qui ne doivent pas manquer de ſe rendre à l'aſſemblée. Le convoi funèbre commence par des figures de carton, qui repréſentent des eſclaves, des tygres, des lions, des chevaux, &c. & qui ſont portées par des hommes. D'autres Compagnies ſuccèdent, marchant deux à deux, les uns avec des étendarts, des banderolles & des caſſolettes remplies de parfums; d'autres avec des Inſtrumens de muſique, ſur leſquels ils jouent des airs lugubres. Dans quelques Provinces, le portrait du Mort s'élève au milieu du convoi, avec ſon nom & ſes titres écrits en gros caractères d'or. Il

(*l*) Du Halde, pag. 206.

(*m*) Navarette, pag. 71.

(*n*) Navarette fait un reproche à pluſieurs Jéſuites de s'être conformés à cet uſage. Il dit que le Père Antoine de Gouvea, Supérieur de la Miſſion, ne déſavoua point d'avoir fait la même choſe. [Il ajoûte que Jules Alcin fit auſſi de même, mais qu'il s'en repentit bientôt & voici, continue-t-il, en quels termes un autre Jéſuite en écrivit aux Dominiquains. *Mes Cheveux ſe dreſſent ſur ma tête, quand je penſe qu'un Prêtre du vrai Dieu s'eſt proſterné au pied d'une carcaſſe Payenne, dont je ſuis très-aſſûre que l'ame brule en Enfer; & cela immediatement après avoir dit la Meſſe, dans le tems que je crois qu'il avoit encore le ſaint Sacrement dans l'eſtomac.*] [Mais cette accuſation ſe réduit à rien, dans un tems où ces honneurs rendus aux Morts étoient regardés comme un culte civil; & l'on ne ſe perſuadera point en effet qu'aucun Miſſionaire eût pû l'approuver, s'il n'eût eu de fortes raiſons pour ne pas le croire idolatre.]

E

onte qu'avant
lat de table,
affurant qu'ils
commencent,
es (*m*).
uent le Mort
is-à-vis la ta-
des parfums,
agnent cette
ces devoirs,
eſt à côté du
ugubre, On
devant le cer-
rideau, jet-

uelque parent
es aſſiſtans à
conduit dans
ſées, du thé
à leur chai-
'acquitter de
éloignement
réſens & un
es enfans du
mais il ſuffit
par les mains

ne avis aux
ſe rendre à
ton, qui re-
& qui ſont
hant deux à
tes remplies
els ils jouent
t s'élève au
ctères d'or.

Il

dont je ſuis
nfer ; & cela
Meſſe, dans
ncore le ſaint
tte accuſation
ces honneurs
lés comme un
dera point en
à l'approuver,
our ne pas le

CHINEESSE GRAFPLAATSSEN, uit NIEUHOF.

J. V. Schley direx.

CHINEESSE LANDBOUWERS, uit NIEUHOF.

Il eſt ſuivi du cercueil, ſous un dais de ſoie violette, en forme de dôme, avec des touffes de ſoie blanche & de riches broderies aux quatre coins. La machine qui ſoutient le cercueil eſt portée par des hommes, dont le nombre monte quelquefois juſqu'à ſoixante-quatre. L'aîné des fils, à la tête de ſes frères & de leurs enfans, ſuit à pied, couvert d'un ſac de chanvre & s'appuyant ſur un bâton, le corps panché, comme s'il étoit prêt à s'abîmer de douleur. Il eſt ſuivi des parens & des amis, tous en habits de deuil, & d'un grand nombre de chaiſes, couvertes d'étoſe blanche, où ſont les femmes & les filles du Mort, qui percent l'air de leurs cris.

Cérémonies funèbres des Chinois.

Les tombeaux Chinois ſont hors des Villes (*o*), la plûpart ſur quelqu'éminence. On y plante ordinairement des pins ou des cyprès, qui les environnent de leur ombre. Chaque Ville offre, à quelque diſtance (*p*), des Villages, des Hameaux & des maiſons diſperſées, qui ſont preſque toûjours accompagnées de petits bois, & quantité de petites collines couvertes d'arbres & renfermées de murs, qui ſont autant de différens cimetières, dont la vûe n'eſt pas ſans agrément.

Tombeaux des Chinois.

Les tombeaux ne ſe reſſemblent point par la forme, dans les différentes Provinces de l'Empire. Cependant la plûpart repréſentent un fer à cheval. Ils ſont aſſez bien bâtis, & blanchis proprement, avec les noms de chaque famille gravés ſur la principale pierre. Les Pauvres ſe contentent de couvrir le cercueil [de chaume, ou] de terre, à ſix ou ſept pieds de hauteur, en forme de pyramide. D'autres le renferment de brique. Mais les tombeaux des autres Grands ſont ordinairement magnifiques. On bâtit une voûte, ſous laquelle on place le cercueil. On élève, au-deſſus, un amas de terre [battue] de la forme d'un bonnet, haut d'environ douze pieds, ſur huit ou dix de diamettre, qu'on couvre de mortier pour empecher que l'eau n'y pénétre, & qu'on entoure d'arbres de pluſieurs eſpéces. On éleve auprès une longue table de marbre blanc, où l'on place une caſſolette, deux vaſes & deux chandeliers, qui ſont auſſi de marbre. Des deux côtés on range, ſur pluſieurs lignes, quantité de figures d'Officiers, d'Eunuques, de Soldats, de lions, de chevaux de ſelle, de chameaux, de tortues & d'autres animaux, en diverſes attitudes, qui expriment de la douleur & de la vénération. Les Sculpteurs Chinois excellent dans l'expreſſion des ſentimens. A quelques pas du tombeau on trouve des tables, dans différentes ſalles, bâties exprès pour la cérémonie de l'enterrement, où les domeſtiques préparent un feſtin, tandis que l'aſſemblée eſt occupée des devoirs funebres. Après le repas, les parens & les amis ſe proſternent, pour témoigner leur reconnoiſſance au Chef du deuil, qui leur rend cette civilité par des geſtes extérieurs, accompagnés d'un profond ſilence. Les ſépultures des Seigneurs ont pluſieurs appartemens, où les parens & les amis paſſent un ou deux mois après l'inhumation du corps, pour renouveller chaque jour leurs gémiſſemens avec les fils du Mort (*q*).

Leur forme & leurs divers ornemens.

Magnificence des tombeaux des Grands.

Appartemens pour le deuil.

Suivant Navarette, les Bonzes font de grandes proceſſions aux funérailles des perſonnes de diſtinction, ſuivis de l'aſſemblée du deuil, avec des flambeaux & des parfums brûlans à la main. Ils offrent des ſacrifices par intervalles.

Proceſſions des Bonzes.

(*o*) Navarette obſerve que cette coutume eſt commune aux Juifs & aux Payens.

(*p*) A la diſtance d'une lieuë.

(*q*) Chine du Père du Halde, pag. 307. & ſuivantes.

CÉRÉMONIES FUNÉRAIRES DES CHINOIS.

tervalles. Ils obſervent tous les Rits des obſéques, entre leſquels ils brûlent des figures d'hommes, de femmes, de chevaux, de ſelles & d'autres ſubſtances, avec quantité de billets de monnoie, qu'ils croient être changés en biens réels dans l'autre vie, pour l'uſage du Mort. Quelques Voyageurs ont aſſûre, ſans fondement, que les Chinois tuent des creatures humaines pour accompagner le Mort à la ſortie du corps. Mais, en arrivant au lieu de la ſepulture, ils font un ſacrifice à l'Eſprit qui y préſide, pour implorer ſa protection en faveur de ſon nouvel Hote. Apres les funérailles, ils offrent, pendant pluſieurs mois, devant l'image du Mort & devant ſa tablette, de la chair, du riz, des légumes, des fruits, des potages & d'autres alimens, dans l'opinion que l'Ame en fait ſa nourriture. Cette ceremonie ſe renouvelle un certain nombre de fois (r) chaque mois & chaque jour.

Offrandes qu'on fait aux Morts.

Examen des cadavres.

Ils viennent quelquefois de fort loin pour éxaminer le cadavre de leurs parens ou de leurs amis. Ils obſervent particuliérement la couleur des os, pour découvrir ſi leur mort eſt naturelle ou violente. Mais la Loi veut qu'il y ait un Mandarin préſent à l'ouverture du cercueil. Les Tribunaux ont des Officiers qui ſont chargés de cette inſpection. L'avidité des richeſſes fait quelquefois ouvrir les tombeaux, pour enlever les joyaux & les habits qui s'y trouvent renfermés. Mais c'eſt un crime, qui eſt puni ſévérement (s).

Cérémonies qui furent obſervées aux funérailles du Prince Ta-vang-ye.

Les ceremonies qui s'obſervent aux funérailles des Grands, ſont d'une magnificence ſurprenante. A la mort du Prince *Ta-vang-ye*, frére de l'Empereur *Kang-hi*, la proceſſion commença par une bande de Trompettes & de Muſiciens, aprés leſquels on vit paroître, deux à deux, dans l'ordre ſuivant, dix *Maciers*, dont les maſſes étoient de cuivre doré; quatre paraſols & quatre dais de drap d'or; ſix chameaux caparaçonnés de peaux de Sable (t); ſix autres chameaux, qui portoient des tentes & des équipages de chaſſe, couverts de grandes houſſes rouges, qui trainoient juſqu'à terre; ſix chiens en leſſe; quatorze chevaux ſans ſelles, avec des brides jaunes & des caparaçons de Sable; ſix autres chevaux, chargés de magnifiques porte-manteaux remplis d'habits, qui devoient être brûlés; ſix chevaux avec des ſelles brodées & des étriers dorés; quinze Gentilshommes, armés d'ares, de fléches & de carquois; huit hommes, qui portoient chacun deux ceintures Tartares, d'où pendoient des bourſes remplies de perles; dix hommes, ayant à la main des bonnets propres pour chaque ſaiſon; une chaiſe ouverte, comme celle qui ſert à tranſporter l'Empereur dans l'intérieur du Palais; une autre chaiſe à couſſins jaunes.

Ensuite venoient les deux fils du Prince mort, ſoutenus, par des Eunuques & les yeux baignés de larmes; le cercueil, ſous un grand dais jaune, porté par ſoixante ou quatre-vingt hommes, vétus de verd, avec des plumets rouges à leurs bonnets; les *Agos*, en compagnies (u), environnés de leurs domeſtiques; les *Regules* (x), & les autres Princes; deux autres cercueils, contenant les corps de deux concubines, qui s'étoient pendues (y) pour ſervir le Prince dans l'autre Monde; les Grands de l'Empire; les chaiſes

(r) Ils viſitent ſouvent ces lieux dans la ſuite, ils y pleurent, ils y offrent des alimens, ils y brûlent des papiers. Navarette, *ubi ſup.* pag. 72.

(s) Du Halde, *ubi ſup.*

(t) C'eſt-à-dire de Zibeline, comme on l'a déja remarqué c'y devant. R. d. E.

(u) On verra l'explication de ce terme. R. d. E.

(x) Les Portugais ont donné ce nom à certaines Dignités qui ſeront expliquées. R. d. E.

(y) On a parlé ci-deſſus de cet uſage.

ſes de la femme du Prince, des Princeſſes & de leurs parens; une multitude de peuple, de Lamas, & de Bonzes, qui fermoient la proceſſion. Les huit bannieres, avec tous les Mandarins des différens Ordres, étoient partis devant & s'étoient rangés en ordre de bataille, pour recevoir le corps à l'entrée du jardin, où il devoit être mis en dépôt juſqu'à ce que la tombe fût bâtie. En un mot, on comptoit plus de ſeize mille acteurs pour cette cérémonie (*z*).

Cérémonies funèbres des Chinois.

La durée ordinaire du deuil, pour un père, doit être de trois ans (*a*); mais cet eſpace eſt ordinairement réduit à vingt-ſept mois, pendant leſquels on ne peut exercer aucun Office public. Alors un Mandarin eſt obligé de quitter ſon Gouvernement (*b*); un Miniſtre d'Etat, de renoncer à l'adminiſtration des affaires, pour vivre dans la retraite & ſe livrer à ſa douleur. L'Empereur, pour de bonnes raiſons, peut accorder une diſpenſe (*c*); mais les exemples en ſont très-rares; [& ce n'eſt qu'après les trois ans de deuil qu'on peut reprendre ſon (*d*) emploi.] On prétend que l'uſage des trois ans de deuil eſt fondé ſur la reconnoiſſance qu'un fils doit à ſon père & à ſa mère pour les trois premières années de ſa vie, pendant leſquels il a eu continuellement beſoin de leur aſſiſtance. Le deuil, pour les autres parens, eſt plus ou moins long, ſuivant le degré du ſang (*e*); & ces pratiques s'obſervent avec tant de ſcrupule, que leurs Annales ont immortaliſé la piété de *Van-kong*, Roi de *Tſin*, qui, ayant été chaſſé des Etats de *Hyen-kong*, ſon père, par la violence & les artifices de ſa belle-mère, prit le parti de voyager dans diverſes Régions, pour ſoulager ſon inquiétude & ſe garantir des piéges qu'on tendoit à ſa vie. Apprenant enſuite la mort de ſon père, il refuſa, pendant le tems de ſon deuil, de prendre les armes pour ſe mettre en poſſeſſion du Trône, quoiqu'il y fût invité par la plus grande partie de ſes Sujets (*f*).

Durée du deuil, & diſpenſes qui s'accordent.

Piété filiale de Van-kong, Roi de Tſin.

La couleur du deuil eſt le blanc, pour les Princes comme pour les plus vils Artiſans. Dans un deuil complet, le bonnet, la veſte, la robe, les bas & les bottes, doivent être blancs. Mais pendant le premier mois qui ſuit la mort d'un père ou d'une mère, l'habit des enfans eſt un ſac de chanvre, d'un rouge éclatant (*g*), qui ne diffère pas, pour la qualité, des ſacs de marchandiſes. Leur ceinture eſt une corde lâche. Leur bonnet, dont la figure eſt fort bizarre, eſt auſſi de toile de chanvre. Cette négligence & cet air de mélancolie paſſent pour des marques d'une profonde douleur.

Couleur des habits de deuil.

Il eſt permis aux Chinois de garder, auſſi long-tems qu'ils le ſouhaitent, les cadavres dans leurs maiſons, ſans que les Magiſtrats ayent le pouvoir de les faire enterrer. Ainſi, pour faire éclater le reſpect & la tendreſſe qu'ils doivent à leur père, ils gardent quelquefois ſon corps pendant trois ou quatre ans.

Les cadavres ſe gardent long-tems ſans ſépulture.

(*z*) Du Halde, pag. 309.

(*a*) Navarette aſſûre qu'il a cette durée.

(*b*) Navarette dit que les parens préſentent pour cela une requête à l'Empereur.

(*c*) Navarette rapporte que de ſon tems l'Empereur réduiſit à un mois le deuil du Gouverneur de Canton, mais qu'il en coûta trente mille ducats à ce Mandarin. Son but, en achetant la diſpenſe, étoit de conſerver ſon Emploi, qui, ſans opprimer le Peuple, valoit chaque année, comme d'autres que l'Auteur a connus, trois cens mille ducats, indépendamment de ſes appointemens.

(*d*) Le même Voyageur dit qu'on lui donne un autre Emploi, mais qu'il eſt quelquefois expoſé à l'attendre long tems.

(*e*) Du Halde, *ubi ſup.* pag. 306; & Navarette, pag. 72.

(*f*) Les Auteurs Anglois lui reprochent ici d'avoir porté trop loin le ſcrupule, comme fit, diſent-ils, l'Empereur Charles VI. qui perdit Madrid pour avoir employé le tems à viſiter Notre Dame del Pillar à Sarragoſſe.

(*g*) *Angl.* d'une couleur rouſſe fort claire.

Cérémonies funèbres des Chinois.

ans. Leur siége, dans tout cet espace, est un tabouret revêtu de serge blanche; & leur lit, une natte de roseaux près du cercueil. Ils se retranchent l'usage du vin & de certains alimens. Ils se dispensent d'assister aux fetes. Ils ne fréquentent point les assemblées publiques. S'ils sont obligés de sortir de la Ville, ce qui n'arrive guères qu'après un certain tems, leur chaise est couverte de blanc. Cependant il faut enfin que le cadavre soit inhumé. Un fils qui négligeroit de placer le corps de son père dans le tombeau de ses Ancêtres, seroit perdu de réputation, sur-tout entre ses proches, qui refuseroient, après sa mort, de placer son nom dans la Salle destinée aux honneurs funèbres de sa famille. Les personnes riches, ou de distinction, qui meurent éloignées de leur Province, éxigent que leur corps soit transporté au lieu de leur naissance. Mais sans un ordre particulier de l'Empereur, qui leur permette de traverser les Villes, ils doivent passer hors des murs (*b*).

Ils doivent être mis au tombeau de leurs Ancêtres.

Deux autres cérémonies mortuaires.

Outre les devoirs du deuil & des funerailles, l'usage assujettit les familles Chinoises à deux autres cérémonies qui regardent leurs Ancêtres. La première s'éxécute dans le *Tse-tang*, Salle que chaque famille bâtit dans cette vûe. Toutes les personnes qui se touchent par le sang s'y assemblent au printems, & quelquefois en automne. On en a vû monter le nombre jusqu'à sept ou huit mille. Alors les distinctions du rang ne sont point observées. Mandarins, Artisans, Laboureurs, tous les Membres d'une famille se mêlent & se reconnoissent pour parens. C'est à l'age seul que la préférence est accordée. Le plus vieux, qui est quelquefois le plus pauvre, occupe la première place.

Salles des morts.

On voit dans la salle une longue table, placée près du mur, sur une élévation où l'on monte par quelques degrés. Là, sont exposées les statues des Ancêtres les plus distingués ou du moins leurs noms. Ceux des hommes des femmes & des enfans de la même famille, paroissent sur des tablettes ou de petites planches, rangées des deux côtés, avec leur âge, la qualité, leur emploi & le jour de leur mort.

Les plus riches de la famille préparent un festin. On charge plusieurs tables de toutes sortes de mets, de riz, de fruits, de parfums, de vin & de flambeaux de cire. Les cérémonies qui s'observent dans cette fête, sont à peu près les mêmes que celle des enfans à l'égard de leur père, lorsqu'ils approchent de lui pendant sa vie, ou que celles du Pugelo à l'égard des Mandarins, le jour de leur naissance ou lorsqu'ils prennent possession de leurs Gouvernemens. Les gens du commun, qui ne sont point assez riches pour bâtir des salles, se réduisent à suspendre les noms de leurs Ancetres dans les endroits de leurs maisons les plus exposés à la vûe (*i*). Navarette prétend que la fete des Morts tombe au premier jour de la nouvelle Lune, & que tous les parens assemblés au Temple de leurs Ancêtres, dans leurs plus riches habits, y font quantité de génuflexions, & présentent différentes sortes de mets & de liqueurs. Il ajoûte que les priéres & les demandes (*k*) s'adressent directement aux Morts.

Seconde cérémonie annuelle.

La seconde Cérémonie se pratique du moins une fois l'année, au tombeau même des Ancêtres. Comme il est ordinairement situé dans les montagnes, tous les descendans d'une même famille, hommes, femmes & enfans, s'y rassemblent. Si c'est au mois d'Avril, ils commencent par nétoyer les

(*b*) Du Halde, pag 306.
(*i*) *Ibid.* pag. 309.
(*k*) Déscription de la Chine par Navarette, pag. 72.

les ſepulchres, en ôtant les herbes & les buiſſons que la terre y a produits (*l*). Alors ils expriment leur vénération, leur reconnoiſſance & leur douleur avec les mêmes formalités que le jour de la mort. Enſuite ils placent, ſur les tombes, du vin & des vivres; après quoi ils ne penſent plus qu'à ſe bien traiter eux-mêmes.

Cérémonies funèbres des Chinois.

On ne peut déſavouer, conclut l'Auteur, que les Chinois ne portent trop loin leurs cérémonies, ſur-tout celles qui ſe font à l'honneur des Morts. Confucius déclare, dans ſon Livre du *Lun-nyu*, qu'on rende aux Morts les mêmes devoirs qu'on leur rendroit s'ils étoient vivans. Un de ſes Diſciples rapporte de lui, que dans les offrandes qu'il faiſoit aux Morts, il exprimoit ſon affection par ces témoignages fort vifs; que pour s'animer davantage il s'imaginoit les voir & les entendre; [& que parce qu'il y avoit long tems qu'ils étoient morts, il ſe les rappelloit de tems en tems dans l'eſprit.]

Doctrine Confucius ſur le culte des Morts.

Les anciens Chinois ſe ſervoient d'un petit enfant, comme d'une image vivante, pour repréſenter les Morts. Mais leurs ſucceſſeurs ont ſubſtitué des ſtatues (*m*) ou des tablettes, parce que cet uſage eſt plus ſimple & plus aiſé dans toutes les occaſions où leur reconnoiſſance éclate, pour la vie, la fortune & l'éducation qu'ils ont reçûes de leurs pères (*n*).

Changement d'uſage.

Du Halde obſerve, à l'égard des Chinois, que malgré l'opinion qui les fait croire plus attachés à la vie que la plûpart des autres Peuples, on les voit néanmoins aſſez tranquilles dans les plus dangereuſes maladies, & qu'ils ſouhaitent même qu'on ne leur déguiſe pas l'approche de la mort (*o*). D'ailleurs il s'en trouve un grand nombre, dans les deux ſéxes, qui prennent volontairement le parti de mourir, dans un tranſport de colère ou par un mouvement de jalouſie, de deſeſpoir, de grandeur d'ame, &c.

Les Chinois moins attachés à la vie qu'on ne penſe.

(*l*) Navarette obſerve que ce ſoin de nétoyer les ſépulchres, eſt une de leurs plus importantes occupations.

(*m*) Leurs Docteurs en donnent pour raiſon, que l'enfant lui-même a beſoin d'un objet ſenſible pour le faire penſer aux Morts.

(*n*) Du Halde, pag. 309. & ſuiv.

(*o*) *Ibid.* pag. 289.

§. VI.

Magnificence des Chinois dans leurs Voyages, dans leurs Fêtes & dans leurs Ouvrages publics.

Quoique les Loix de la Chine ayent banni la pompe & le luxe dans le cours de la vie privée, non-ſeulement il eſt permis d'en uſer, mais on l'éxige même dans les occaſions publiques, telles que les voyages, les viſites, les fetes & les audiences qu'on obtient de l'Empereur. On auroit peine à repréſenter l'air de grandeur avec lequel les *Quans*, c'eſt-à-dire, les Officiers civils & militaires, que nous avons nommés Mandarins à l'éxemple des Portugais, paroiſſent dans les proceſſions & dans les autres occaſions d'éclat. Lorſqu'un *Chi-fu*, Magiſtrat Civil, qui n'eſt qu'un Mandarin du cinquième Ordre, ſort de ſa maiſon, les Officiers de ſon Tribunal marchent en ordre, des deux côtés de chaque rue. Les uns portent devant lui un parafol de ſoie. D'autres frappent de tems en tems ſur un baſſin de cuivre, avertiſſant le Peuple à haute voix de rendre les reſpects qu'il doit à leur Maître. D'autres portent de grands fouets; d'autres, de grands bâtons blancs ou des chaînes de fer

Principe des Chinois ſur la pompe & le luxe.

Marche pompeuſe d'un Chi-fu.

MAGNIFICENCE DES CHINOIS.

fer. La vûe de tous ces inſtrumens fait trembler les Habitans d'une Ville. Dès que le Chi-fu paroît, tous les paſſans ne penſent qu'à lui témoigner leur vénération; non en le ſaluant, car il n'y a point de ſalutation qui ne paſsât pour une familiarité criminelle; mais en s'écartant du chemin, en ſe tenant debout, les pieds ſerrés & les bras pendans. Ils demeurent immobiles dans cette poſture juſqu'à ce que le Mandarin ſoit paſſé.

Marche d'un Tſong tu ou d'un Viceroi.

LORSQUE le *Tſong-tu* (*a*) ou le Viceroi ſe montre dans la Ville, il eſt toûjours accompagné de cent hommes au moins, qui occupent quelquefois toute la rue. La marche commence par deux timballiers, qui battent continuellement pour avertir le Peuple. Ils ſont ſuivis de huit hommes, qui portent des Enſeignes [de bois verniſſé,] ſur leſquelles on lit, en gros caractères, les titres du Mandarin. Quatorze autres Enſeignes, qui ſuccédent, repréſentent les ſymboles de ſon Emploi, tels que le dragon, le tygre, le *Foug-cwang* (*b*), la tortue-volante & d'autres animaux aîlés. Six Officiers viennent enſuite, avec des planches en forme de pelles, qu'ils tiennent élevées & ſur leſquelles les qualités particulières du Mandarin ſont inſcrites en or. Deux autres Officiers les ſuivent; l'un, qui porte un triple parafol de ſoie jaune; l'autre, chargé de l'étui qui ſert à renfermer le parafol. Deux archers à cheval, qui conduiſent les gardes. Le corps des gardes, ſur quatre lignes, armés de lances *Scythes* (*c*), & parés de rubans de ſoie. Deux autres files d'hommes armés, dont les uns portent des maces, ſoit à longs manches, ſoit en forme de main, ſoit de fer, en forme de ſerpent; & les autres, de grands marteaux, ou de longues haches en forme de croiſſant. Une ſeconde compagnie de gardes, les uns armés de haches tranchantes; d'autres, de lances (*d*), comme les premiers. Un corps de ſoldats avec des hallebardes pointues (*e*), d'arcs & de fléches. Deux porteurs, avec une fort belle caſſette, qui contient les ſceaux du Mandarin. Deux timballiers, pour donner avis de ſon approche. Deux Officiers, avec des plumes d'oie à leur bonnet, armés de cannes pour contenir le Peuple. Deux maciers, avec des maces dorées, en forme de dragons. Un grand nombre d'Officiers de Juſtice, dont quelques-uns portent des fouets; d'autres, des gaules plates pour donner la baſtonade; d'autres, des chaînes & des cordelas, ou parés d'écharpes de ſoie. Enfin, deux Porte-étendarts & le Capitaine général du convoi. Le Viceroi paroît ici dans une grande chaiſe dorée, portée par huit hommes, environnée de pages & de valets-de-pied. Il a près de ſa Perſonne un Officier, qui porte un grand parafol, de la forme d'un écran. De quantité de gardes qui le ſuivent, les uns ſont armés de maces *polièdres*, & d'autres, de ſabres à longues poignées. Enſuite viennent pluſieurs Enſeignes, avec un grand nombre de domeſtiques à cheval, dont chacun porte quelque choſe pour l'uſage du Mandarin, comme un ſecond bonnet, dans un étui, par précaution pour les changemens de tems. Si c'eſt dans les ténébres qu'il doit ſortir, il

porte

(*a*) Un Tſong-tu commande deux Provinces. Le Viceroi n'en commande qu'une.

(*b*) Eſpéce de Phœnix, dont on a déja parlé.

(*c*) *Angl.* armés de faux redreſſées. R. d. E.

(*d*) Ce que le Traducteur nomme ici lances, ſont encore des faux redreſſées, comme dans le paſſage précédent. R. d. E.

(*e*) *Angl.* des Hallebardes à trois pointes. R. d. E.

d'une Ville.
moigner leur
qui ne paſſat
en ſe tenant
mobiles dans

Ville, il e't
t quelquefo s
battent cont-
nes, qui por-
n gros carac-
ui ſuccédent,
le tygre, l
Six Officiers
tiennent ele-
t inférites en
trafol de foi
ol. Deux ar-
es, ſur quatre
e. Deux au-
à longs ma
nt; & les au-
roiſſant. Un
chantes; d'au-
s avec des ha
avec une f
balliers, pou
es d'oie à le
iers, avec de
ficiers de Juſ
les plates p
ou parés d'
éral du conv
huit hommes
fonne un Off
De quantité
& d'autres, d
gnes, avec
que choſe pou
par précaut
doit ſortir,
por

ur nomme ici
freſſées, com
R. d. E.
les à trois point

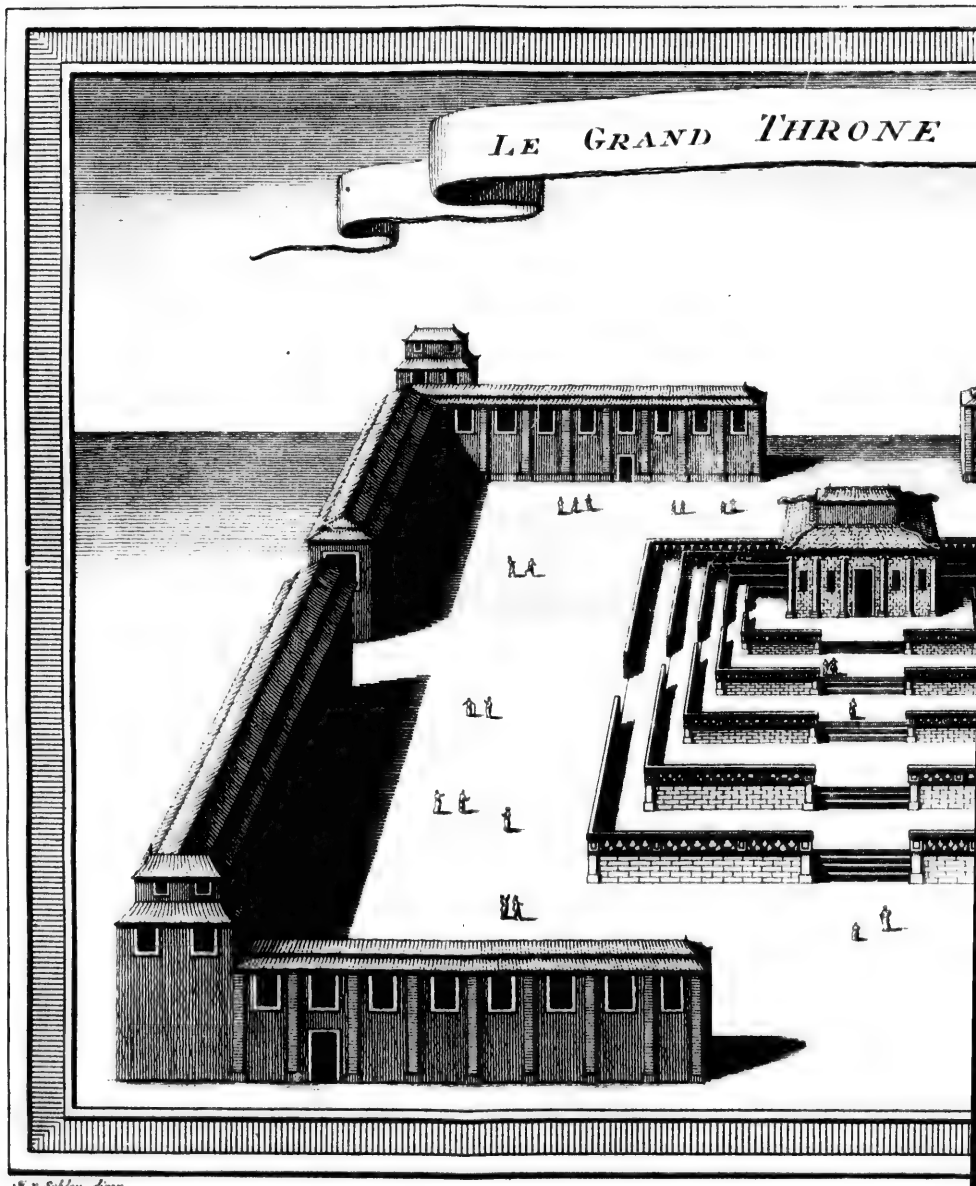

G. v. Schley direx.

DE GROOTE KEIZERLY

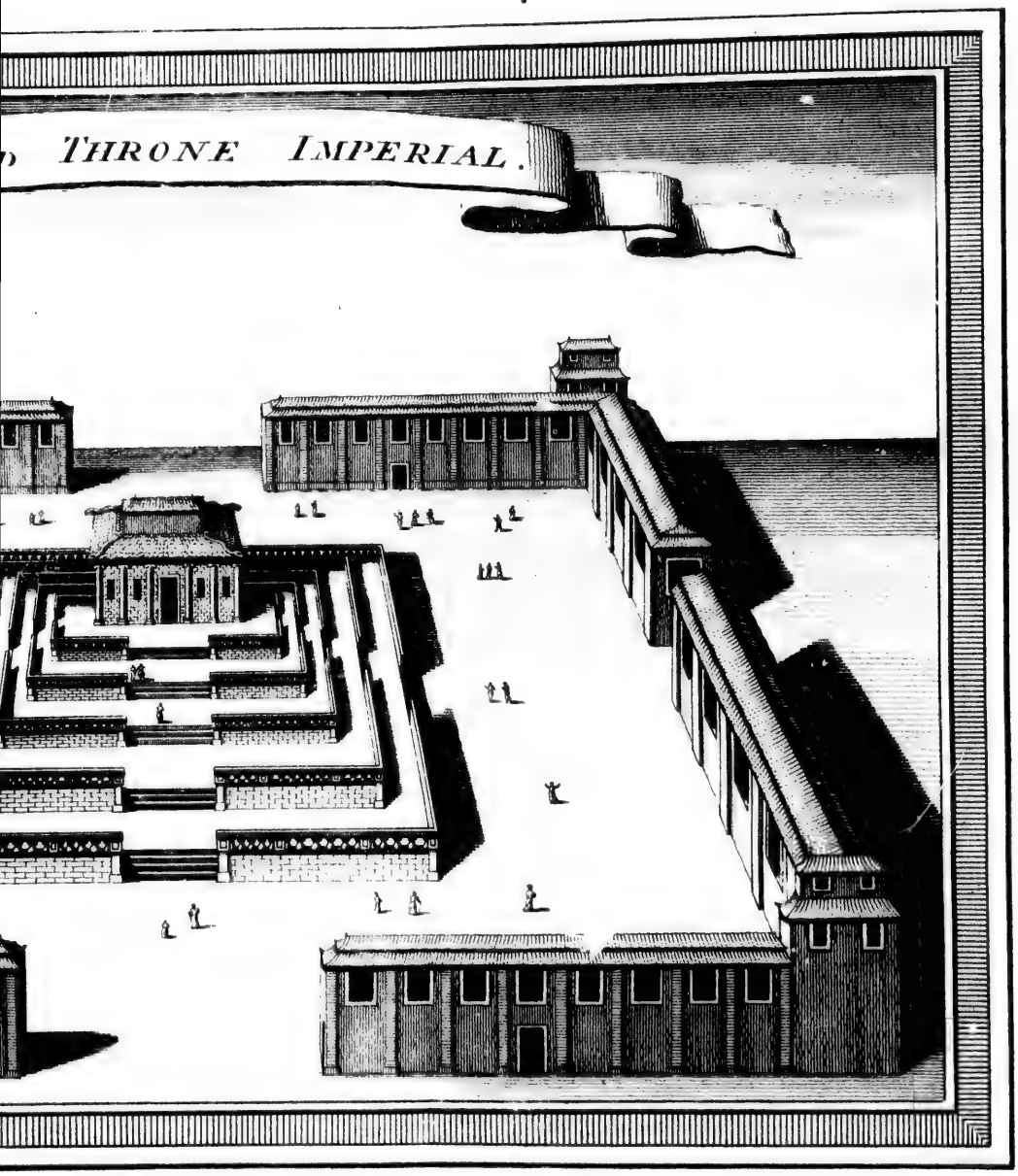

KEIZERLYKE THROON.

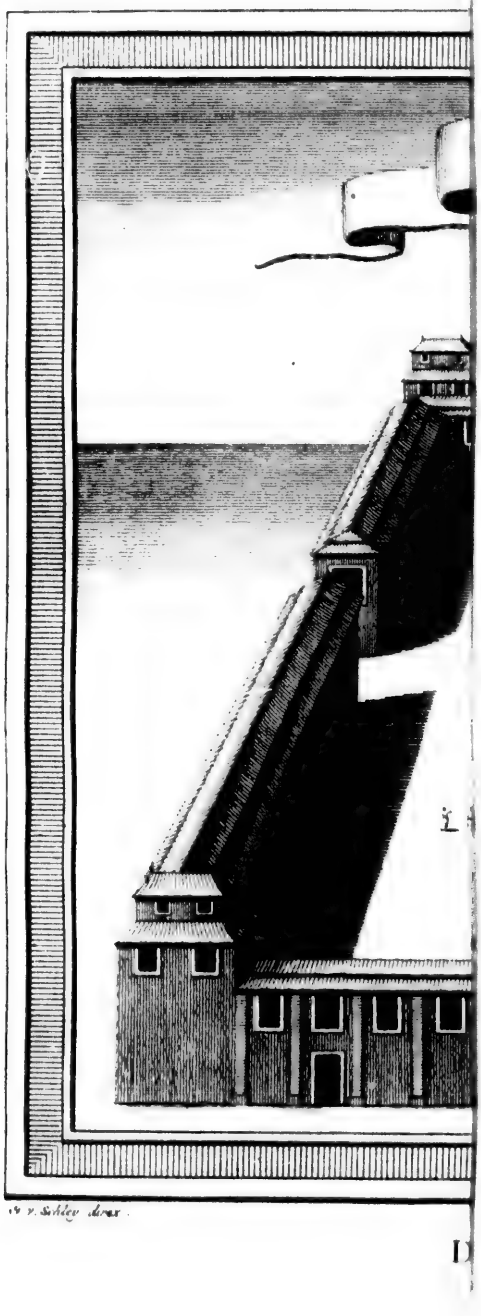

D

porte de grandes & belles lanternes, ſur leſquelles on lit ſes titres & ſes qualités, pour inſpirer à tous les ſpectateurs les ſentimens de reſpect qui lui ſont dûs, & pour faire arrêter les paſſans ou lever ceux qui ſont aſſis.

Magnificence des Chinois.

Le *Quan* militaire n'affecte pas moins de grandeur dans toutes ſes marches. Elles ſe font ordinairement à cheval. Les harnois Chinois ſont d'une ſomptuoſité extraordinaire. Les mords & les étriers ſont d'or ou d'argent. La ſelle eſt fort riche, & les rênes de gros ſatin ciſelé, larges de deux doigts. Du haut de l'eſtomac il leur pend deux grandes treſſes de poil rouge, telles qu'ils en portent à leur bonnet, attachées à des anneaux dorés ou argentés. Leur cortége eſt compoſé d'un grand nombre de gens à cheval, les uns devant, d'autres derrière lui; ſans y comprendre leurs domeſtiques, qui ſont vêtus de ſatin noir ou de toile peinte, ſuivant la qualité de leur Maître (*f*).

Marche du Quan militaire.

Ce ne ſont pas ſeulement les Princes & les perſonnes du plus haut rang qui paroiſſent en public avec cette Majeſté. Un homme de médiocre qualité ne ſort dans les rues qu'à cheval ou dans un ſedan bien fermé, avec une ſuite de pluſieurs domeſtiques à pied. Les Dames Tartares ont l'uſage des caléches à deux roues; mais elles n'ont point celui des caroſſes (*g*). Au-lieu qu'en Europe on voyage avec peu de proviſions, ſans ordre & ſans éclat, l'uſage des Mandarins, à la Chine, eſt de ne s'éloigner jamais du lieu de leur réſidence ſans beaucoup d'appareil. S'ils voyagent par eau (*b*), leur Barque eſt toûjours magnifique & fait voile à la tete d'un grand nombre d'autres, qui portent les gens de leur ſuite. S'ils vont par terre, outre les domeſtiques & les ſoldats qui précédent & qui ſuivent, avec des épieux & des étendarts, ils ont, pour leur propre perſonne, une chaiſe portée par des mules ou par huit hommes, & pluſieurs chevaux de main, pour faire alternativement uſage de ces commodités, ſuivant leur goût & la diſpoſition du tems (*i*).

Fête des gens du commun.

Voyages des Mandarins.

Mais la magnificence Chinoiſe ne paroît jamais avec plus de ſplendeur que dans les audiences Impériales, ou lorſque l'Empereur, aſſis ſur ſon trône, voit à ſes pieds les principaux Seigneurs de ſa Cour & tous les grands Officiers civils & militaires, qui viennent lui rendre hommage en habits de cérémonie. C'eſt un ſpectacle véritablement auguſte que cette multitude de ſoldats qui compoſent ſa garde, & ce nombre incroyable de Mandarins avec toutes les marques de leur dignité, placés chacun ſuivant ſon rang dans l'ordre le plus exact; les Miniſtres d'Etat, les Préſidens des Cours ſuprêmes, les *Regules*, les Princes du Sang, tous diſtingués par quelques marques particulières de grandeur, & capables de donner la plus noble idée du Monarque à qui l'on s'empreſſe de rendre tant de reſpect & de ſoumiſſion (*k*).

Pompe des Audiences Impériales.

Les Chinois affectent auſſi beaucoup de pompe dans leurs réjouiſſances publiques, ſur-tout dans deux fêtes qui ſe célébrent avec une dépenſe extraordinaire. La première eſt celle du commencement de l'année, & l'autre, celle des Lanternes. Par le commencement de l'année ils entendent la fin du douzième mois & vingt jours de la première Lune de l'année ſuivante; ce qui forme

Fêtes publiques.

(*f*) Chine du Père du Halde, pag. 252. & ſuivantes; & Mémoires du Père le Comte, pag. 159. & ſuiv.

(*g*) Mémoires du Père le Comte, pag. 160. & ſuivantes.

(*b*) Le Comte remarque qu'ils y déployent particuliérement leur Grandeur.

(*i*) Chine du Père du Halde, page 285. & ſuivantes.

(*k*) *Ibid.* pag. 290.

MAGNIFICENCE DES CHINOIS.

forme proprement le tems de leurs vacations. Alors ceſſent toutes ſortes d'affaires. On ſe fait des préſens mutuels. Toutes les poſtes ſont arrêtées, & les Tribunaux fermés dans toute l'étendue de l'Empire. Cette fête porte le nom de *Clôture des Sceaux*, parce que les petits coffres où l'on renferme les ſceaux de chaque Tribunal, ſont alors fermés avec beaucoup de cérémonie. Ces vacances durent un mois entier, & ſont une ſaiſon de joie, ſur-tout pendant les derniers jours de la dernière année, qui ſe célèbrent fort ſolemnellement. Les Mandarins inférieurs rendent des devoirs à leurs Supérieurs, les enfans à leur père, les domeſtiques à leurs maîtres, &c. C'eſt ce qui s'appelle, en langue Chinoiſe, prendre congé de l'année. Le ſoir, toute la famille s'aſſemble & ſe réjouit dans un grand feſtin.

Fête du commencement de l'année, ou de la clôture des Sceaux.

Superſtition Chinoiſe.

L'AUTEUR obſerve que dans quelques Cantons, les perſonnes d'une même famille ne recevroient point un Etranger, quelque liaiſon qu'ils euſſent d'ailleurs avec lui, dans la crainte qu'au premier inſtant où la nouvelle Lune paroît, il n'enlevât tout le bonheur qu'elle peut apporter à la maiſon & qu'il ne l'emportât dans la ſienne. Tout le monde ſe tient renfermé ce jour-là, & ne veut ſe réjouir qu'avec ſa famille. Mais le lendemain & les jours ſuivans, on fait éclater une joie extraordinaire. Les boutiques ſont fermées dans toute la Ville. On ne penſe qu'au plaiſir. Chacun ſe pare de ſes meilleurs habits & viſite ſes parens, ſes amis & ſes protecteurs. On repréſente des comédies, on ſe traite les uns les autres, & l'on ſe ſouhaite mutuellement toutes ſortes de proſpérités (*l*).

Fête des Lanternes.

LA fête des Lanternes tombe au quinzième jour de la première Lune. Toute la Chine eſt illuminée dans ce jour. On la croiroit en feu. Les réjouiſſances commencent le 13 au ſoir, & durent juſqu'au ſoir du 16 ou du 17. Tous les Habitans de l'Empire, riches & pauvres, à la campagne & dans les Villes, ſur les Côtes de Mer & ſur les rivières, allument des lanternes peintes (*m*) de différentes formes (*n*), & les ſuſpendent dans leurs cours, à leurs fenêtres & dans leurs appartemens. Les perſonnes riches emploient, dit l'Auteur, plus de deux cens francs en lanternes. Les grands Mandarins, les Vicerois & l'Empereur même, y mettent trois ou quatre milles livres (*o*). Toutes les portes ſont ouvertes le ſoir, & le Peuple a la liberté d'entrer dans les Tribunaux des Mandarins, qui ſont ſplendidement ornés (*p*).

Forme des lanternes de cette Fête.

CES lanternes ſont fort grandes (*q*). On en voit à ſix faces. Le bois en eſt verni & relevé par des dorures. Les faces, ou les panneaux, ſont d'une belle étofe de ſoie tranſparente; ſur laquelle on a peint des fleurs, des arbres

(*l*) On a déja lû d'autres détails dans les Relations précédentes. R. d. T.

(*m*) Le Père le Comte dit qu'ils font auſſi des feux de joie & des petards. Magalhaens dit qu'ils lancent des fuſées, qu'on voit brûler en l'air ſous diverſes formes, de Barques, de Tours, de Dragons, de Tygres, &c.

(*n*) Magalhaens dit que Yang-cheu fu, dans la Province de Kyang-nnan, eſt le plus fameux endroit de l'Empire pour la beauté & la richeſſe des lanternes.

(*o*) Deux mille écus, ſuivant Le Comte.

(*p*) Magalhaens raconte une avanture qui explique cette liberté.

(*q*) Le même Auteur leur donne vingt coudées de diamètre, c'eſt à dire, trente pieds & quelquefois davantage. Il ajoûte qu'elles ſont ſuſpendues dans les ſalles ou dans les cours, ſur des échaffauts qu'on éléve exprès. Le Comte dit que les lanternes ſont elles-mêmes des ſalles ou des chambres, où l'on peut entrer & repréſenter des Comédies. Il ajoûte que leur nombre peut monter à deux cens millions dans tout l'Empire. C'eſt peut être une mépriſe du Traducteur Anglois, pour deux cens mille.

arbres & des figures d'hommes, qui, étant diſpoſées avec beaucoup d'art, reçoivent une apparence de vie du grand nombre de lampes & de chandelles dont les lanternes ſont éclairées. D'autres ſont rondes, d'une corne bleue & tranſparente qui plaît beaucoup à la vûe. Le ſommet eſt orné de ſculptures; & de chaque coin pendent des banderolles de ſatin, de diverſes couleurs.

Magnificence des Chinois.

Pendant la même fête on donne d'autres ſpectacles, pour l'amuſement du Peuple. Là, paroiſſent des Chevaux qui galopent, des Vaiſſeaux à la voile, des Armées en marche, des Rois avec leur cortége, des aſſemblées de danſe, & d'autres figures, qui ſont remuées par des reſſorts. On y repréſente, par de ſimples ombres, des Princes, des Princeſſes, des Soldats, des Bouffons & d'autres caractères. Les mouvemens & les geſtes répondent ſi parfaitement aux diſcours du Machiniſte, qu'on s'imagineroit que chaque figure parle. D'autres portent un dragon de ſoixante ou quatre-vingt pieds de long, rempli de lumières depuis la tête juſqu'à la queue, qu'ils agitent & font tourner comme un ſerpent.

Spectacles qu'on repréſente.

Mais rien ne donne tant d'éclat à la fête, que les feux d'artifices qui s'éxécutent dans toutes les parties de la Ville. On prétend que les Chinois excellent dans cet art. *Magalhaens* raconte qu'il ne put voir ſans admiration un de ces ſpectacles, auquel il fut invité avec ſon Compagnon, dans la Province de *Se-chuen*, par le Tyran *Chang-hyen-chung*. Le feu d'artifice repréſentoit un cabinet couvert d'une vigne. Toutes les jointures de l'ouvrage furent en feu ſans ſe conſumer; mais la vigne, avec ſes branches, ſes feuilles & ſes grapes, fut conſumée par degrés. Les grapes paroiſſoient rouges, les feuilles vertes; & la couleur de la tige étoit imitée ſi naturellement, que tout le monde s'y ſeroit trompé (*r*). Mais on ſe formera une idée plus juſte de ces repréſentations, ſur le récit d'un feu d'artifice que l'Empereur Kang-hi donna pour amuſement à toute ſa Cour, & dont les Miſſionaires du Palais furent témoins.

Feux d'artifice Chinois.

On commença par mettre le feu à ſix cylindres, plantés en terre, d'où il s'éleva des flammes, qui retombèrent d'environ douze pieds de hauteur en pluie d'or ou de feu. Ce prélude fut ſuivi d'une ſorte de chariot à bombes, ſoutenu par deux poteaux, d'où il ſortit une autre pluie de feu, accompagnée de pluſieurs lanternes, ſur leſquelles on liſoit diverſes ſentences en gros caractères couleur de ſouffre enflammé, & d'une demi-douzaine de chandeliers à branches, en forme de piliers. Dans un inſtant cette abondance de lumières changea la nuit en un jour fort éclatant. Enfin, l'Empereur mit lui-même le feu au corps de la machine, qui ſe couvrit tout-d'un-coup de flammes, dans un eſpace de quatre-vingt pieds de long ſur quarante ou cinquante de largeur. La flamme s'étant communiquée à pluſieurs piliers, & à diverſes figures de papier qui étoient diſtribuées de toutes parts, on vit s'élever dans l'air un prodigieux nombre de fuſées, & quantité de lanternes & de branches s'allumer dans toute la place. Ce ſpectacle dura près d'une demi-heure. De tems en tems on voyoit paroître, en pluſieurs endroits, des flammes bleuâtres en

Grand feu d'artifice de l'Empereur Kang-hi.

(*r*) Le Comte, qui paroît copier Magalhaens, tourne en ridicule ces Repréſentations de fruit avec du feu. Mais il avoue qu'il n'a jamais vû de feux d'artifice à la Chine.

MAGNIFICENCE DES CHINOIS.

en forme de grapes de raisin, qui pendoient d'un cabinet couvert de vigne. Ces figures à demi-sombres, joint aux lumières qui brilloient comme autant d'étoiles, formèrent un spectacle extrêmement agréable.

Cérémonie singulière de la fête des Lanternes.

ON observe dans ces fêtes une cérémonie fort remarquable. Dans la plûpart des maisons, les Chefs de famille écrivent en gros caractères, sur une feuille de papier rouge ou sur une tablette vernie, les mots suivans: *Tyen-ti*, *San-kyay*, [*Che-fan*] *Van-lin*, *Tchin-tsay*; c'est-à-dire: Au vrai Gouverneur du Ciel, de la Terre, des trois Limites (*s*) & des dix mille Intelligences (*t*). Ce papier est renfermé dans un quadre de bois ou de carton. A la Cour, on le place sur une table, sur laquelle on met du bled, du pain, de la viande, ou quelqu'autre offrande de cette nature. Ensuite on se prosterne à terre & l'on offre de petits bâtons parfumés (*u*).

Origine de cette Fête.

L'OPINION commune sur l'origine de cette fête, est qu'elle fut établie peu de tems après la fondation de l'Empire, par un Mandarin, qui, ayant perdu sa fille sur le bord d'une rivière, se mit à la chercher, mais inutilement, avec des flambeaux & des lanternes, accompagné d'une foule de Peuple dont il s'étoit fait aimer par sa vertu. Cette histoire a quelque ressemblance avec celle qu'on raconte d'une autre fête, que les Chinois nomment *Long-chuen*, c'est-à-dire, *Ecorce de Dragon*, & les Portugais de Macao, *Lumbá lumba*. Elle se célèbre le cinquième jour de la cinquième Lune, par des réjouissances sur l'eau (*x*). Mais les Lettrés donnent une autre origine à la fête des Lanternes. Ils prétendent que l'Empereur *Kye*, dernier Monarque de la famille de *Hya*, se plaignant de la division des nuits & des jours, qui rend une partie de la vie inutile au plaisir, fit bâtir un Palais sans fenêtres, où il rassembla un certain nombre de personnes des deux sexes, qui étoient toûjours nues; & que pour en bannir les ténèbres, il y établit une illumination continuelle de flambeaux & de lanternes, qui donna naissance à cette fête (*y*).

Autre origine.

Fête des Gâteaux Lunaires.

LE 15 de la huitieme Lune est célébré à la Chine par d'autres réjouissances. Depuis le coucher du Soleil & le lever de la Lune jusqu'à minuit, tout le monde se promene avec ses amis & ses parens dans les rues, dans les places publiques, dans les jardins & sur les terrasses, pour attendre l'apparition du Liévre qui doit se faire voir cette nuit dans la Lune (*z*). Les jours précédens on s'envoye mutuellement de petits gâteaux ronds & sucrés, qui portent le nom de *Yue-pin*, ou *Gâteaux Lunaires*. Les plus gros, qui ont environ dix pouces de diametre & qui représentent la pleine-Lune, portent au centre une figure de liévre, & sont composés de pâte de noix & d'amandes, de pommes de pin & d'autres ingrédiens. Ils se mangent à la lueur de la Lune, avec des accompagnemens de musique.

Fêtes des neuf premiers jours de la Lune.

LE même Auteur observe dans un autre lieu, que les neuf premiers jours de la Lune sont de grandes fêtes à la Chine, sur-tout le neuvième. C'est le tems que les Chinois choisissent pour le mariage de leurs enfans; & leur usage, pendant ces fetes, est de se faire servir un plat qui représente un certain

(*s*) C'est-à-dire, de tout le Monde.
(*t*) Dix mille, pour infini.
(*u*) Magalhaens, pag. 104. Le Comte, pag. 161. Du Halde, pag. 290.
(*x*) C'est apparemment celle dont on a déja parlé.
(*y*) Magalhaens, *ubi sup.* pag. 107. Le Père le Comte, pag. 165.
(*z*) Voyez ci-dessus.

tain appartement du Palais, environné de neuf Tours, qui répondent à chacun des neuf jours. Ils suppoſent que le nombre de neuf eſt le plus excellent de tous les nombres, & qu'il a la vertu de conférer des honneurs, des richeſſes & une longue vie. C'eſt dans l'eſpérance d'obtenir ces trois biens, que le neuvième jour on s'aſſemble dans les Villes, ſur les tours & les terraſſes, où l'on ſe réjouit avec ſes parens & ſes amis. Les Habitans de la campagne prennent pour lieu d'aſſemblée les montagnes & d'autres lieux élevés. L'Auteur ajoûte, que les neuf Tours de l'appartement du Palais ont été bâties dans la même vûe (*a*).

Magnificence des Chinois.

La magnificence des Chinois éclate admirablement dans leurs Ouvrages publics, tels que les fortifications des Villes, des Forts & des Chateaux, les Temples, les Salles de leurs Ancêtres, les Tours, les Arcs de triomphe, les Fonts, les Chemins, les Canaux & leurs autres Monumens publics.

Monumens & Ouvrages publics des Chinois.

Les ouvrages qui ſe font remarquer particuliérement dans les Villes, ſont les murs d'enceinte & les portes, les Temples, les Tours, les Arcs de triomphe & les autres édifices publics. Ils s'attirent les regards & l'admiration des Etrangers. La prodigieuſe quantité de Barques qui couvrent les Canaux & les Rivières, la foule des Habitans & le mouvement tumultueux des affaires, n'en augmentent pas peu l'éclat.

Dans la plûpart des Villes de la Chine, les murs d'enceinte ſont des quarrés-longs, dont les angles regardent, autant qu'il eſt poſſible, les quatre points cardinaux. Ils ſont généralement ſi hauts (*b*), qu'ils cachent les édifices; & ſi larges, qu'on peut marcher deſſus à cheval. Ordinairement ils ſont de brique ou de pierres quarrées, environnés d'un large foſſé, ſoutenus d'un rempart de terre, & flanqués à certaines diſtances de Tours quarrées. Chaque entrée a deux portes, entre leſquelles eſt une place-d'armes pour l'éxercice des gens de guerre. Après avoir paſſé la première porte on n'apperçoit pas la ſeconde, parce qu'elle n'eſt jamais à l'oppoſite. Quoiqu'elles ne ſoient point ornées de bas-reliefs, comme les autres monumens publics, on n'eſt pas moins frappé de la hauteur prodigieuſe de deux Tours, ou de deux pavillons, qui ſont bâtis deſſus, & qui ſervent comme d'arſenal ou de corps de garde. On admire auſſi la beauté de leurs arches, qui ſont de marbre dans pluſieurs Villes, & la ſolidité extraordinaire de l'ouvrage (*c*).

Murailles & portes des Villes.

Les Forts & les Châteaux de défenſe ſont d'autres éxemples de la magnificence des Chinois; mais on en remet la deſcription à l'article des Forces de l'Empire. C'eſt la multitude de ces édifices qui doit augmenter l'admiration des Etrangers. On ne compte pas moins de quinze cens quatre-vingt-une Villes murées dans les ſeize Provinces de la Chine. Le nombre des Forts & des Places fortifiées, de ſept différens ordres, monte à deux mille huit cens, [vingt-un] ſans y comprendre les Tours, les Châteaux & les Redoutes, dont on compte environ trois mille au long de la grande muraille, qui l'emporte elle-même ſur tous les ouvrages du Monde (*d*). Le tiers des Habitans de l'Empire fut employé à la bâtir. Comme elle commence à la Mer, on

Nombre des Villes & des Forts.

Grande muraille.

(*a*) Magalhaens, pag. 318.
(*b*) Celui de Peking a quarante pieds de hauteur.
(*c*) Chine du Père Du Halde, pag. 240. & 288.
(*d*) On en a donné ci-deſſus la deſcription.

MAGNIFICENCE DES CHINOIS.

on fut obligé, pour en jetter les fondemens de ce côté-là, de couler à fond pluſieurs Vaiſſeaux charges de fer & de groſſes pierres. Elle fut elevée avec un art merveilleux. Il fut defendu aux ouvriers, ſous peine de mort, de laiſſer la moindre ouverture entre les pierres. De-là vient que ce fameux ouvrage ſe conſerve auſſi entier que le premier jour qu'il fut bati (*e*).

Tours des Villes.

DANS les lieux les plus fréquentés de chaque Ville, on voit une ou pluſieurs Tours, qui ſe font également admirer par leur hauteur & par la beauté de leur architecture. Elles portent le nom de *Pao-ta*. Les unes ſont compoſées de neuf étages; mais elles n'en ont jamais moins de ſept, qui diminuent par degrés à proportion qu'ils s'élèvent, & qui offrent des fenêtres de chaque côté. Le plus fameux édifice de ce genre eſt celui de Nan-king, qui ſe nomme *la grande Tour*, ou la *Tour de porcelaine*. On en a déja donné quelqu'idée; mais la meilleure deſcription qu'on en puiſſe deſirer eſt celle du Pere le Comte (*f*).

Temple de la Reconnoiſſance, ou Pau-ghen-tſe.

Sa deſcription.

LE *Pau-ghen-tſe*, ou le Temple de la Reconnoiſſance, bâti par l'Empereur *Yong-lo* hors des murs de la même Ville, eſt élevé ſur une pile de briques qui forment un grand perron, environné de baluſtrades de marbre brut & d'une rampe de ſept ou huit degrés. La Salle, qui ſert de Temple, a cent pieds de hauteur. Elle porte ſur une petite baſe de marbre, qui ne s'élève que d'un pied, mais qui régne autour du mur à deux pieds de largeur. La façade eſt ornée d'une galerie & de pluſieurs colomnes. Les toits (car ces édifices en ont ordinairement deux; l'un, qui termine les murs, & l'autre qui s'élève au-deſſus du premier,) ſont de tuiles vernies d'un verd luiſant. L'intérieur eſt revêtu de peintures, avec un grand nombre de compartimens engagés les uns dans les autres (*g*), qui ne ſont pas d'un agrément médiocre dans la plûpart des ouvrages Chinois. A la vérité les forêts de ſolives, de chevrons & de lambourdes qui paroiſſent de toutes parts, ont quelque choſe de ſingulier & même de ſurprenant, parce qu'elles font juger que la dépenſe & le travail en ſont immenſes. Mais cette confuſion vient en effet de l'ignorance des ouvriers (*h*), qui ne ſont point encore parvenus à cette agréable ſimplicité, dans laquelle conſiſte principalement la force & la beauté des édifices de l'Europe.

Tour de ce Temple.

LA Salle du Temple de Pau-ghen-tſe n'a de lumière que ce qu'elle en reçoit par les portes. On en compte trois grandes du côté de l'Eſt, qui conduiſent à la fameuſe Tour dont on va lire la deſcription & qui fait partie du Temple. C'eſt un octogone d'environ quarante pieds de diametre; de ſorte que la largeur de chaque face eſt de quinze pieds (*i*). Elle eſt environnée d'un mur de la même forme, qui eſt à deux toiſes & demie de l'édifice. Le premier toit, qui eſt de tuiles vernies, ſemble ſortir du corps de la Tour, & forme au-deſſous une fort belle galerie. Les étages ſont au nombre de neuf, dont chacun eſt orné d'une corniche, trois pieds au-deſſus des fenêtres, & d'un toît ſemblable à celui de la gallerie, excepté qu'il ne peut être ſi ſaillant, parce qu'il n'a

(*e*) Du Halde, *ubi ſup.* pag. 5 & 262.

(*f*) Du Halde, pag. 240. & 288.

(*g*) *Angl.* La charpente qui paroît en dedans eſt peinte, & chargée d'une infinité de piéces différemment engagées les unes dans les autres. R. d. E.

(*h*) Le Pere le Comte paroît un peu porté à rabaiſſer les ouvrages Chinois.

(*i*) Ce ſeroit cent vingt pieds de circonférence, quoique Gemelli, copiant ici le Pere le Comte, ne lui en donne que quarante. [& cependant il fait la muraille épaiſſe de douze pieds par le bas.]

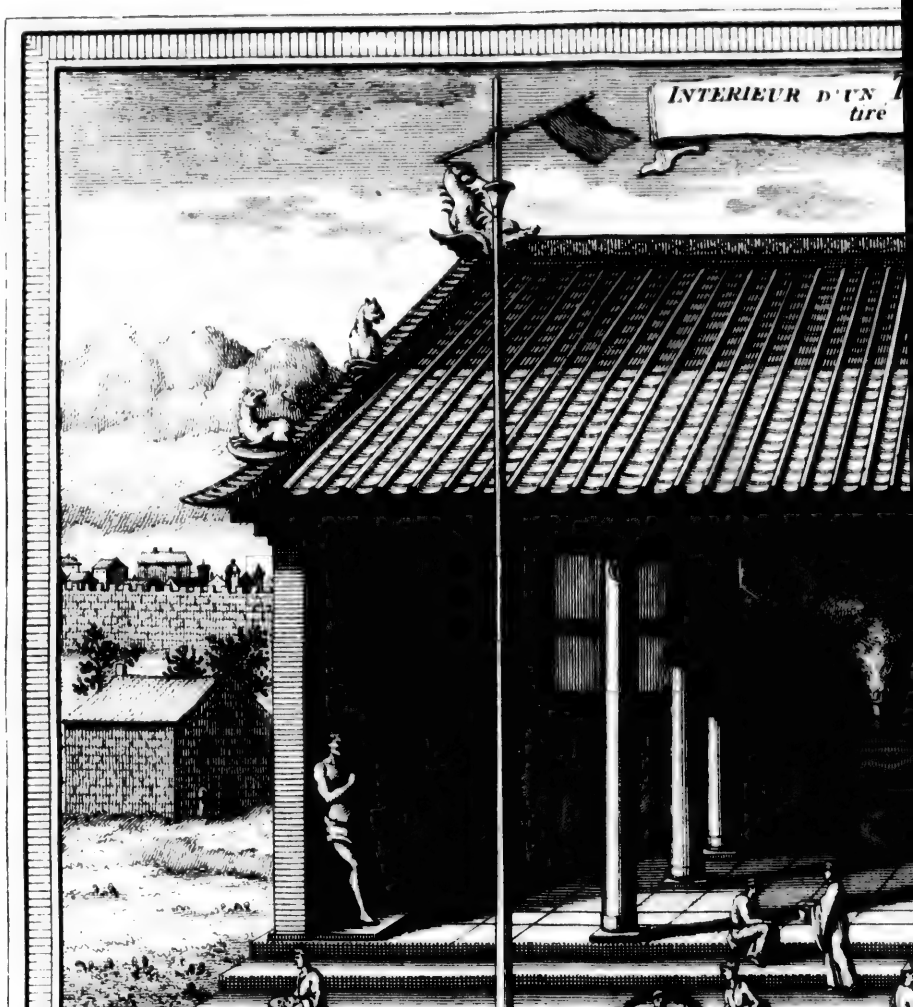

G. v. Schley direx.

't BINNENSTE EEN'S AFGODS

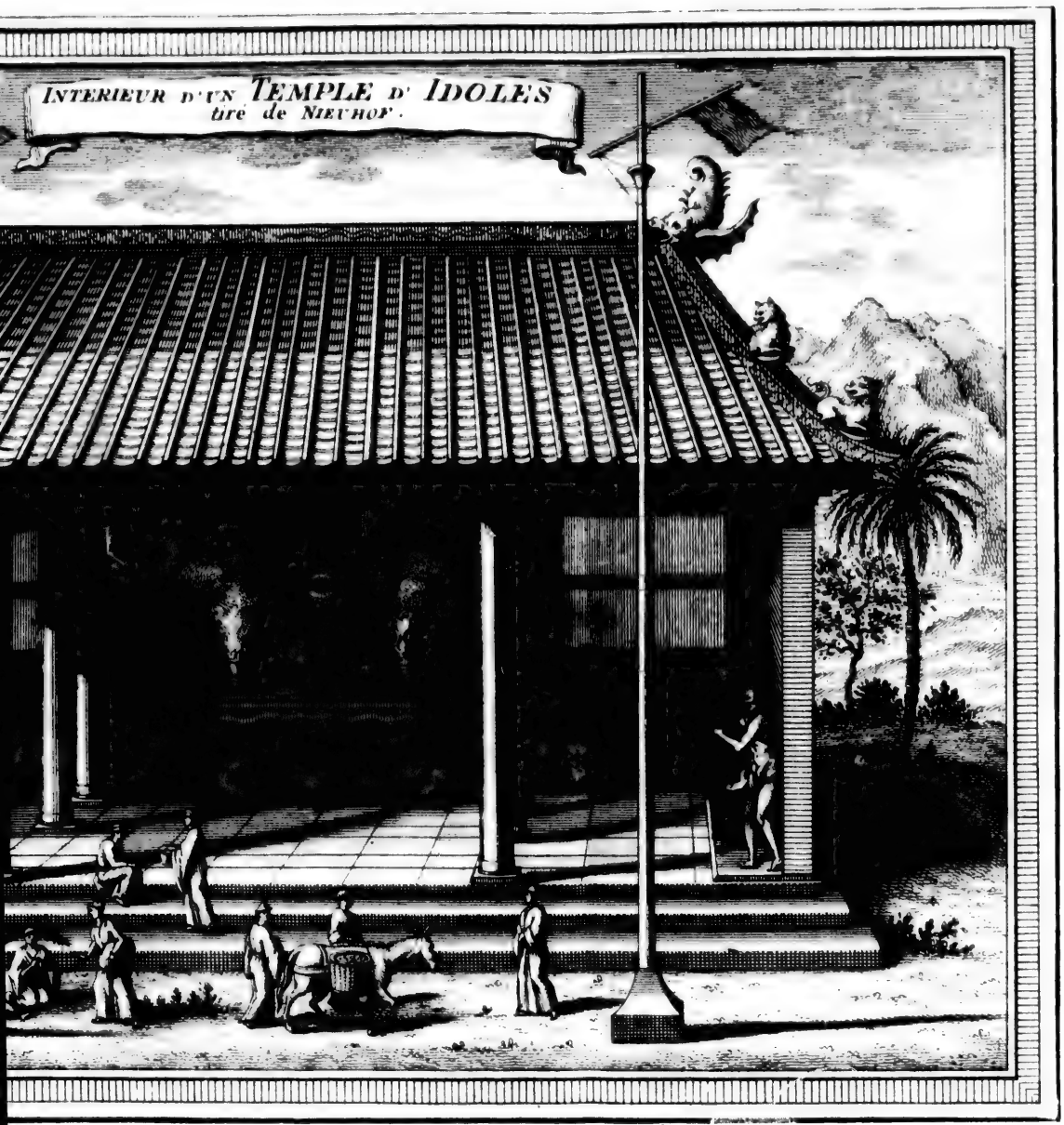

's AFGODS-TEMPEL, uit NIEUHOF.

't BINNENSTE EE

n'a point de mur pour le ſoutenir. Le mur du rez-de-chauſſée n'a pas moins de douze pieds d'épaiſſeur, ſur huit pieds & demi de hauteur. Il eſt revêtu de porcelaine. La pluie & la pouſſière ont un peu altéré ſa couleur; mais on diſtingue encore que c'eſt de la porcelaine, quoique de la groſſe eſpèce. Des briques ne ſe ſeroient pas ſi-bien conſervées depuis plus de trois cens ans.

Magnificence des Chinois.

L'Escalier intérieur eſt petit, & peu commode, parce qu'il eſt extrémement haut. Les étages ſont ſéparés entr'eux par d'épaiſſes ſolives, qui ſe croiſent pour ſoutenir le plancher, & qui forment un platfond orné d'une grande variété de peintures; ſi les peintures Chinoiſes, remarque le Père le Comte, ſont capables d'orner un appartement. Les murs des étages ſupérieurs ſont remplis de petites niches, qui contiennent des figures en bas-relief; ce qui fait une ſorte de marquetterie aſſez agréable. Les dorures, qui régnent de toutes parts, n'empêchent pas que la matière ne paroiſſe de marbre ou de pierre polie, quoique l'Auteur ſoit porté à la prendre pour de la brique moulée. Il obſerve que les Chinois excellent à former toutes ſortes de figures ſur leurs briques, & que leur terre, qui eſt extrémement fine & bien tempérée, eſt plus propre que la nôtre à recevoir l'impreſſion des moules. Tous les étages ſont de la même hauteur, à l'exception du premier, qui eſt plus haut que tous les autres. L'Auteur ayant compté cent quatre-vingt-dix degrés, chacun d'environ dix pouces, la hauteur totale doit être de cent cinquante-huit pieds. Si l'on y joint celle du perron, celle du neuvième étage, qui n'a pas de degrés, & celle du toit, on peut donner à cette Tour environ deux cens pieds depuis le rez-de-chauſſée.

Escalier.

Figures moulées.

Le ſommet de tout l'ouvrage en eſt une des plus belles parties. C'eſt un fort gros mât, qui, s'élevant du plancher de l'étage huitième, paſſe le toît de plus de trente pieds. Il eſt entouré, à la même hauteur, d'un gros cercle de fer, qui régne en ſpirale, avec des diſtances de pluſieurs pieds; de ſorte que dans l'éloignement on le prendroit pour une eſpèce de cône creux d'une grandeur extraordinaire. Il eſt terminé par une groſſe boule dorée. Cet édifice, que les Chinois appellent la Tour de porcelaine, eſt aſſûrement l'ouvrage le mieux imaginé, le plus ſolide & le plus magnifique de tout l'Orient (*k*).

Sommet de la Tour.

La Chine eſt remplie de ces Temples, que les Européens ont nommés Pagodes, & qui ſont conſacrés à quelque Divinité fabuleuſe. Les plus célèbres ſont bâtis ſur des montagnes ſtériles; mais les canaux, qui ont été ouverts à grands frais pour conduire l'eau des hauteurs dans les réſervoirs, les jardins, les boſquets & les grottes qu'on a pratiquées dans les Rochers contre l'excès de la chaleur, rendent ces Solitudes extrémement agréables. L'édifice conſiſte, moitié en portiques, pavés de grandes pierres quarrées & polies; moitié en ſalles & en pavillons, qui forment les coins des cours, & qui communiquent l'une à l'autre par de longues galeries, ornées de ſtatues en pierre & quelquefois en marbre (*l*). Les toîts ſont fort éclatans par la beauté de leurs tuiles, qui ſont vernies de jaune & de verd, avec des dragons ſaillans de la même couleur à tous les coins.

Temples nommés Pagodes.

La

(*k*) Mémoires du Père le Comte, pag. 77, & Chine du Père du Halde, pag. 288.

(*l*) *Angl.* & quelquefois en bronze. R. d. E.

MAGNIFICENCE DES CHINOIS.

LA plûpart de ces Temples ont une grande Tour séparée, qui se termine en dôme, où l'on monte par un bel escalier tournant. Le milieu du dôme forme ordinairement un autre Temple quarré, enrichi d'ouvrage à la mosaïque. Ses murs sont couverts de figures d'animaux & de monstres en relief (*m*).

Tour de chaque Temple.

Telle est la forme ordinaire des Temples Chinois. Magalhaens assûre qu'on en compte quatre cens quatre-vingt, qui sont très-fameux & très-fréquentés à cause de leur richesse, de leur magnificence, & des miracles que la superstition publique fait attribuer à leurs Idoles. Ils servent aussi de demeure aux Bonzes (*n*).

Arcs de triomphe des Chinois.

LES Arcs de triomphe, que les Chinois nomment *Pay-fang* & *Pay-lew*, s'offrent en grand nombre dans chaque Ville; mais la plûpart sont grossierement travaillés & méritent peu d'attention. Quelques-uns sont entièrement de bois, à la réserve du piédestal, qui est de marbre. Suivant le Père le Comte, ceux de Ning-po ont généralement trois portes; une au milieu, qui est fort grande, & deux petites aux côtés. Les piedestaux sont de gros piliers quarrés, qui consistent dans une seule pierre. L'Entablement est composé de trois ou quatre faces, ordinairement sans moulure & sans projection, à la reserve de la derniére, qui en offre une au-lieu de Frise, où l'on voit quelqu'Inscription gravée. Les piliers soutiennent, sans aucune apparence de Corniche, un toit qui forme le sommet de la porte & qui ne peut être représenté que par le pinceau. Notre Architecture gothique n'a rien elle-même de si bizarre. Chaque porte est composée des mêmes parties, sans autre différence que la grandeur. Celles qui sont de pierre n'en sont pas moins jointes par des tenons & des mortoises, comme si elles étoient de bois.

Leur description.

Leur hauteur & leurs ornemens.

CES monumens n'ont presque jamais plus de vingt ou vingt-cinq pieds de de hauteur. Ils sont chargés de figures d'hommes, d'antiques, de fleurs & d'oiseaux, en relief & à jour. Ces ornemens sont médiocres pour la beauté de la sculpture; mais ils sont détachés si proprement du corps de l'édifice, que ne paroissant joints que par des cordons, ils se mêlent l'un dans l'autre sans aucune confusion. L'Auteur en conclut que l'habileté des anciens Artistes surpassoit beaucoup celle des modernes; car les arcs de triomphe des derniers tems n'approchent point des anciens. Le corps de l'ouvrage est solide, sans aucune ouverture & sans aucune autre décoration qui serve à l'égayer. L'ordre, qui est le même dans les Arcs anciens & modernes, n'a pas de ressemblance avec les nôtres, soit dans la disposition, soit dans la proportion des parties. On n'y voit ni chapiteaux ni corniches. La piéce qui a quelque rapport à nos Frises, est d'une hauteur choquante pour les Européens; mais elle n'en est que plus conforme au goût Chinois, parce qu'elle en a plus de place pour les ornemens qui accompagnent des deux côtés l'Inscription (*o*). Ce sont de belles figures & des sculptures en bosse, des fleurs, des oiseaux qui semblent voler hors de la pierre. Ces ouvrages sont les chef-d'œuvres des Chinois. En un mot, leurs Arcs de triomphe ne sont pas sans beauté. La plûpart étant placés dans les rues, à certaines distances, forment un spectacle qui a quelque chose de noble & d'agréable, sur-tout lorsque la rue est

(*m*) Du Halde, pag. 239.
(*n*) Magalhaens, pag. 40.
(*o*) Le Comte, pag. 86, & Du Halde, *ubi sup.* pag. 17 & 288.

TEMPEL VAN QUANG-QUA-MYAU.

troite. On compte plus d'onze cens de ces monumens, élevés à l'honneur des Princes, des hommes & des femmes illuſtres, & des perſonnes renommées pour leur ſçavoir & leur vertu (*p*). Il y a peu de Villes qui n'ayent les leurs. Magnificence des Chinois.

Entre les Edifices publics, on peut nommer les Salles bâties à l'honneur des Ancêtres, les Bibliothèques, & les Palais des Princes & des Mandarins. Des premiers, on en compte ſept cens neuf, qui ſont diſtingués par leur grandeur & leur beauté. Les Bibliothèques, au nombre de deux cens ſoixante-douze, ont été bâties à grands frais, & ne manquent, ni de livres, ni d'ornemens. L'Empire contient trente-deux Palais de *Regules*, conſtruits ſur le modèle du Palais Impérial de Peking, & treize mille quatre cens (*q*) quarante-ſept Hôtels ou grandes maiſons de *Quans*. On y peut joindre ſix cens quatre-vingt-cinq Mauſolées ou Tombeaux, fameux par leur architecture & par la richeſſe de leurs ornemens (*r*). Salles des Ancêtres. Bibliotheques. Palais des Grands. Mauſolées.

Mais la plus grande partie des Palais, ſur-tout les Hôtels des *Quans* ou des Mandarins, quoique bâtis aux dépens de l'Empereur, n'ont guères plus de magnificence que les maiſons des ſimples Particuliers. L'Empire Chinois a des Loix ſomptuaires, qui reſtraignent également le luxe des Grands & des Petits. Pendant le ſéjour que le Père le Comte fit à Peking, un des principaux Mandarins, qu'il prit même pour un Prince, s'étant fait bâtir une maiſon un peu plus belle que les autres, fut accuſé devant l'Empereur; & la crainte du péril qui le menaçoit lui fit prendre le parti de l'abattre avant que l'affaire fût jugée (*s*). Les maiſons du commun des Habitans ſont d'une extrême ſimplicité. On ne cherche qu'à les rendre commodes. Celles des Riches ſont ornées d'ouvrages de vernis, de ſculptures & de dorures; ce qui les rend aſſez agréables à la vûe. Loix ſomptuaires de la Chine.

La manière de les bâtir eſt de commencer par l'érection d'un certain nombre de piliers, ſur leſquels on poſe le toît. Tous les Edifices de la Chine étant de bois, il eſt rare que les fondemens ayent plus de deux pieds de profondeur. Les murs ſont ordinairement de brique ou d'argile, quoique dans pluſieurs Cantons on les faſſe de bois. Ces maiſons conſiſtent généralement dans un rez-de-chauſſée, à l'exception de celles des Marchands, qui ont un ſecond étage, nommé *Lew*, dont ils font leur magaſin. Manière Chinoiſe de bâtir.

Dans les Villes, la plûpart des maiſons ſont couvertes de tuiles creuſes fort épaiſſes, dont le côté convexe eſt par-deſſous; & pour fermer toutes les jointures, ils en appliquent d'autres dans une poſition contraire. Les ſolives & les chevrons ſont de forme ronde ou quarrée. Sur les chevrons, on place des briques fort minces, en forme de grandes tuiles quarrées, ou de planches; ou des nattes de roſeaux enduites de plâtre. Lorſque cette première couche eſt ſèche, on range les tuiles deſſus, en les joignant avec de la chaux de roche (*t*).

De quelque manière que les rues ſoient diſpoſées, on a toûjours ſoin de préſenter la face des maiſons au Sud, pour éviter les vents du Nord, qui ne conviennent Diſpoſition des maiſons & des portes.

(*p*) Magalhaens en compte onze-cens cinquante-neuf.
(*q*) *Angl.* ſix cens. R. d. E.
(*r*) Magalhaens, pag. 45. & ſuiv.
(*s*) Mémoires du Père le Comte, pag. 62.
(*t*) Du Halde, pag. 283; & Le Comte page 148.

MAGNIFICENCE DES CHINOIS.

conviennent point au tempérament des Chinois. C'eſt par cette raiſon que la porte eſt ſouvent de travers, dans quelque coin de la cour (v). Dans la plûpart des maiſons, après avoir traverſé le porche, on entre dans un ſalon de trente ou trente-cinq pieds de longueur, ſur la moitié moins de largeur, derrière lequel on trouve quatre ou cinq chambres ſur une même ligne, de l'Eſt à l'Oueſt. Celle du milieu porte le nom de chambre intérieure. Le toit eſt ſoutenu par des piliers élevés ſur une baſe de pierre; de ſorte que dans une chambre de trente pieds, il y aura toûjours vingt-quatre piliers d'un côté & le même nombre de l'autre, avec un ſeul aux deux extrémités. Ces piliers, qui ont ordinairement dix pieds de hauteur, ſupportent de groſſes ſolives étendues de l'un à l'autre; & de deux en deux piliers, on place d'autres pièces de bois pour ſoûtenir la charpente de la voûte. Enſuite on commence à bâtir les murailles.

En quoi conſiſte la beauté des maiſons.

LA beauté des maiſons conſiſte dans l'épaiſſeur des ſolives & des piliers, dans l'excellence du bois, & dans les ouvrages de ſculpture qui ſont l'ornement des portes. Il n'y a point d'autre eſcalier que les degrés d'entrée; car chaque maiſon eſt toûjours un peu élevée au-deſſus du niveau de la terre. Mais au long de la façade on pratique une galerie de ſix ou ſept pieds de largeur, bordée de belles pierres de taille. Dans certaines maiſons, les portes du milieu répondant les unes aux autres, laiſſent voir de l'entrée une longue ſuite d'appartemens.

Matière dont les maiſons ſont conſtruites.

LE Peuple employe, pour la conſtruction des murs, une ſorte de briques qui ne ſont pas cuites au feu; excepté pour la façade, qui eſt toûjours compoſée de briques cuites. Dans quelques Provinces, les maiſons ne ſont que d'argile détrempée. Dans d'autres, ce ſont des claies de bois, revêtues de terre ou de mortier. Mais les murs des perſonnes de diſtinction ſont de briques pilées, dont toutes les parties ſont rejointes à l'aide d'un maſtic (x), & reçoivent toutes ſortes d'embelliſſemens de ſculpture. Dans les Villages, ſur-tout de quelques Provinces, les maiſons ſont généralement de terre [& fort baſſes] & les toits [forment un angle ſi obtus, ou ſont tellement arrondis peu-à-peu] qu'ils paroiſſent plats. Ils ſont compoſés de roſeaux, appliqués ſur des ſolives ou des lattes. Dans certaines Provinces, on brûle, au-lieu de bois, du charbon de Mine; & dans d'autres, des roſeaux ou de la paille. Comme les poëles y ſont en uſage, avec des cheminées fort petites, & quelquefois ſans cheminée, on n'y ſçauroit faire de feu hors de la cuiſine, ſans infecter toute la maiſon de fumée; ſur-tout lorſqu'on y brûle des roſeaux, dont l'odeur eſt inſupportable à ceux qui n'en ont pas l'habitude.

Maiſons des Grands & des Riches.

LES maiſons des Grands & des Riches ne ſont pas comparables à celles de France. Ce ſeroit abuſer des termes, pour s'exprimer ici dans ceux de l'Auteur, que de leur donner le nom de Palais. Elles ſont un peu plus élevées que celles du Peuple, & le ſommet des toits eſt accompagné de pluſieurs ornemens; mais ce n'eſt après-tout qu'un ſimple rez-de-chauſſée. Les Tribunaux de Juſtice n'ont rien de plus magnifique. Si les cours ſont ſpacieuſes, les portes maſſives & quelquefois ornées de ſculptures aſſez élégantes, il n'y a pas plus

(v) Du Halde, pag. 240.

(x) On ne comprend pas où le Traducteur [illegible] de ces briques pilées, & rejointes avec du maſtic; l'Original Anglois, d'après le Père du Halde, dit ſimplement des briques polies. R. d. E.

plus de magnificence que de propreté dans les chambres intérieures & dans les Salles d'audience (*y*).

Magnificence des Chinois.

Cependant les Palais des Princes & des principaux Mandarins, comme ceux des perſonnes opulentes, ſont étonnans par leur étendue; & la multitude de leurs cours & de leurs appartemens compenſe ce qui leur manque du côté de la magnificence & de la beauté. Ils ſont compoſés de quatre ou cinq cours, ſéparées par autant de rangées d'édifices. Les aîles ne contiennent que des offices & des logemens pour les domeſtiques. Chaque façade a trois portes, dont celle du milieu, qui eſt la plus grande, offre des deux côtés pluſieurs figures de lions en marbre (*z*). Devant la grande porte de la première cour eſt une place, environnée d'une baluſtrade, qui eſt revêtue d'un beau vernis rouge ou noir. Les deux côtés ſont flanqués d'une petite tour, d'où les tambours & d'autres inſtrumens de Muſique ſe font entendre à différentes heures du jour, ſur-tout lorſque le Mandarin ſort de ſa maiſon ou qu'il monte ſur ſon Tribunal.

Leur étendue.

La première cour eſt une grande eſplanade, où ceux qui ont quelque demande à faire & quelque faveur à prétendre, obtiennent la liberté d'entrer. Les deux aîles ſont compoſées de petits bâtimens, qui ſervent de Bureaux pour les Officiers du Tribunal. Au fond de la cour ſe préſentent trois autres portes, qui ne s'ouvrent que dans le tems où le Mandarin doit monter ſur ſon Tribunal. Celle du milieu eſt [fort large, & eſt] uniquement réſervée pour les perſonnes de diſtinction. On paſſe dans une autre cour, dont le fond offre d'abord une grande ſalle, où le Mandarin adminiſtre la Juſtice. Cette ſalle eſt ſuivie de deux autres, qui lui ſervent à recevoir les viſites. Elles ſont d'une propreté ſinguliére & fort bien meublées. Telle eſt généralement la forme des grands Tribunaux.

Deſcription du Palais d'un grand Mandarin.

On trouve enſuite une troiſième cour, où ſe préſente une ſalle beaucoup plus belle que celle des audiences publiques. C'eſt le lieu où les amis particuliers du Mandarin ſont introduits. Les édifices qui l'environnent ſont habités par les domeſtiques. Au-delà de cette ſalle eſt une autre cour, qui contient les appartemens des femmes & des enfans du Mandarin, & qui n'a qu'une grande porte, où nul homme n'oſe pénétrer. Cette partie du Palais eſt propre & commode. On y voit des jardins, des boſquets, des piéces d'eau & tout ce qui peut plaire à la vûe. Il ſe trouve des Chinois qui aiment les rochers & les monts artificiels, percés par des routes ſouterraines, & remplis de détours comme un labyrinthe, pour y jouir de la fraîcheur de l'air (*a*). Lorſqu'ils ont aſſez d'eſpace, ils font de petits Parcs pour y nourrir des Daims, & des Lacs ou des étangs pour le poiſſon & les oiſeaux de rivière (*b*).

Ornemens des jardins.

Les Chinois n'ont pas, comme les Européens, la curioſité d'orner & d'embellir l'interieur de leurs maiſons. On n'y voit point de tapiſſeries, de glaces ni de dorures. Comme les Mandarins tiennent leurs Palais de l'Empereur & qu'il

Meubles des Chinois.

(*y*) Du Halde, pag. 283 & ſuivantes. Le Comte, pag. 148.

(*z*) Quoique le marbre ſoit fort commun à la Chine, on en voit peu dans les autres endroits des maiſons.

(*a*) Quelques-uns, ſuivant le Comte, font des grottes & des montagnes dans leurs jardins.

(*b*) Magalhaens, pag. 272, & Du Halde, pag. 284.

MAGNIFICENCE DES CHINOIS.

qu'il leur arrive ſouvent de ſe les voir ôter, ils ne font jamais de dépenſe extraordinaire pour les meubler. D'ailleurs, les viſites ne ſe recevant que dans la grande ſalle qui eſt ſur le devant de la maiſon, il n'eſt pas ſurprenant que les ornemens ſoient négligés dans les appartemens intérieurs, où ils ſeroient entièrement inutiles, parce qu'ils n'y ſeroient jamais vûs des Etrangers.

LES principaux meubles qu'on apperçoit dans les ſalles, ſont de grandes lanternes de ſoie peinte, qui pendent du platfond; des tables, des cabinets, des paravans & des chaiſes. Tous ces meubles ſont revêtus d'un beau vernis rouge & noir, ſi tranſparent qu'il n'empêche pas de découvrir les veines du bois, avec un mélange de toutes ſortes de peintures, en Or, en argent ou en d'autres couleurs. Les tables, les buffets & les cabinets ſont charges de porcelaine. Tout y paroît d'une propreté & d'un agrément admirables. Dans quelques endroits on y voit ſuſpendues des piéces de Satin blanc, peintes de fleurs, d'oiſeaux, de montagnes & de payſages (*c*), ou couvertes de ſentences morales en gros caractères. D'autres ſe contentent de blanchir les murs ou de les couvrir de papier, avec une habileté qui eſt particulière aux Chinois.

Beauté de leurs lits.

LES lits ſont d'une beauté ſingulière, ſur-tout dans les maiſons des Grands. Toute la partie de bois eſt peinte, dorée & relevée par des ouvrages de ſculpture. Dans les Provinces du Nord, les rideaux ſont de double ſatin pendant l'hyver. Ils ſont place en Eté aux taffetas blancs à fleurs & à figures, ou à la plus belle gaze, qui eſt aſſez claire pour le paſſage de l'air, & aſſez ſerrée pour empecher celui des couſins, inſectes fort incommodes dans les Régions Méridionales. Le Peuple employe, pour s'en défendre, des étoffes fort minces, d'une ſorte de chanvre. Les matelas ſont fort épais & garnis de coton.

Alcoves & poiles.

DANS les Provinces du Nord on fait des alcoves de brique, de différentes grandeurs, ſuivant le nombre des perſonnes qui compoſent une famille. On y joint un petit poile pour le charbon de terre, dont la chaleur ſe répand dans toute la maiſon, avec une eſpece d'entonnoir qui reçoit la fumée. Les poiles des perſonnes de diſtinction ſont pratiqués dans le mur & s'allument du côté extérieur (*d*). Ainſi la chaleur ſe communique ſi parfaitement aux lits & à toutes les parties d'une maiſon, qu'on n'a pas beſoin de lits de plume comme en Europe. Ceux qui craignent de coucher dans une alcove de brique, ſuſpendent au-deſſus une ſorte de hamak, compoſé de cordes ou de *Ratan* (*e*).

Etat des chambres pendant le jour.

LE matin, on enlève tout ce qui a ſervi au repos du ſommeil, & l'on met dans les chambres des tapis & des nattes pour s'y aſſeoir pendant le jour. Comme il n'y a point de cheminées, rien n'eſt ſi commode pour toute une famille, qui s'occupe ainſi de ſon travail ſans reſſentir le moindre froid & ſans être obligée de recourir aux peliſſes. Les gens du commun préparent leurs alimens & font chauffer leur vin ou leur the à l'ouverture du poile. Ces alcoves ou ces lits de brique, ſont aſſez grands, dans les hôtelleries, pour ſervir à pluſieurs Voyageurs enſemble (*f*).

L'ATTENTION

(*c*) Le Comte dit qu'on y voit les portraits des ancêtres de la maiſon, & que les murs ſont quelquefois peints, avec une ſorte d'architecture.

(*d*) Apparemment que ces poiles reſſemblent à ceux d'Allemagne & des autres Pays du Nord.

(*e*) Le Traducteur a conſervé ici le mot Anglois, parce qu'il n'a pas fait attention, ſans doute, qu'il s'agiſſoit ici de Rotins, ſorte de roſeaux communs aux Indes Orientales. R. d. E.

(*f*) Le Comte, pag. 147 & 156. Du Halde, pag. 181. & ſuiv.

Magnificence des Chinois.

L'attention du Gouvernement Chinois, comme celle des anciens Romains, s'étend aux grandes routes de l'Empire, & ne néglige rien pour les rendre sûres, belles & commodes. Une infinité d'hommes sont continuellement employés à les rendre unies, & souvent à les paver, sur-tout dans les Provinces Méridionales, où les chevaux & les chariots ne sont point en usage. La plûpart sont fort larges, & si bien sablées, qu'elles se sechent aussitôt qu'il a cessé de pleuvoir. Les Chinois ont ouvert des chemins par-dessus les plus hautes montagnes, en perçant des rochers, en applanissant les sommets & remplissant de profondes vallées. Dans quelques Provinces, les grandes routes sont autant de promenades, bordées de grands arbres, & quelquefois de murs hauts de sept ou huit pieds, pour empêcher les voyageurs de passer à cheval dans les terres; avec des ouvertures qui conduisent aux Villages.

Grands chemins de la Chine.

Commodités qui s'y trouvent.

Sur ces routes on trouve, à certaines distances, des lieux de repos pour ceux qui voyagent à pied. La plûpart des Mandarins qui sont rappellés de leurs Emplois cherchent à se distinguer par des ouvrages de cette nature. On rencontre aussi des Temples, ou des Couvens de Bonzes, qui offrent pendant le jour une retraite aux Voyageurs; mais on obtient rarement la permission d'y passer la nuit, à la réserve des Mandarins, qui jouissent de ce privilége. Il se trouve des personnes charitables qui font distribuer, pendant la belle saison, du thé aux pauvres Voyageurs, & pendant l'hyver une sorte d'eau composée, où l'on a fait infuser du gingembre. Les hotelleries sont fort grandes & fort belles sur les grandes routes; mais, dans les chemins détournés, rien n'est si misérable & si mal entendu.

Maisons de repos pour les Messagers Impériaux.

A chaque poste on rencontre une maison, qui se nomme *Kong-quan*, établie pour la réception des Mandarins & de ceux qui voyagent par l'ordre de l'Empereur. Ces édifices ne sont point aussi beaux qu'on pourroit se le figurer & qu'ils sont représentés par des Ecrivains mal informés. Les uns sont fort grands, d'autres fort petits. Quelques-uns néanmoins ne manquent, ni de commodités, ni d'agrément. On jugera de tous les autres par la description de celui de Canton, qui est de l'espèce commune. Sa grandeur est médiocre. Il est composé de deux cours & de deux principaux bâtimens, dont l'un, qui est au fond de la première cour, n'est qu'un *Tong*, c'est-à-dire, une grande salle ouverte pour y recevoir les visites. L'autre, qui termine la seconde cour, est divisé en trois piéces, dont celle du milieu forme un sallon, ou une antichambre pour deux autres grandes chambres qui sont sur les ailes, chacune avec son cabinet. Cette disposition est commune à toutes les maisons des personnes de qualité. Le sallon, ou l'anti-chambre, est orné de deux grandes lanternes de soie peinte & transparente, qui pendent en forme de lustre. La porte d'entrée & celle des cours offrent aussi deux grandes lanternes de papier, sur lesquelles on lit des Inscriptions en gros caractères.

Description du Tong-quan de Canton.

Tours & Corps de gardes sur les grands chemins.

Sur les grands chemins on trouve, à de justes distances, une sorte de Tours, avec des guérites pour les sentinelles, & des étendarts, qu'on lève pour signal dans les cas d'allarme. Ces Tours sont composées de terre détrempée. Leur forme est quarrée. Elles ont des embrasures de biais, à la hauteur de huit pieds. Dans quelques Provinces on y place, au sommet, des cloches de fer fondu; mais celles qui sont sur la route de Peking n'ont ni

Magnificence des Chinois.

guérites ni ornemens. Les Loix ordonnent qu'il y ait sur toutes les grandes routes des tours de cette espèce, de cinq en cinq lis; c'est-à-dire, à chaque demi-lieue: une grande & une petite alternativement, avec une garde de soldats continuellement dans les unes, pour observer ce qui se passe aux environs & prévenir tout désordre de dérober. On les repare soigneusement lorsqu'elles tombent en ruine; & si le nombre des soldats n'est pas suffisant, les Habitans sont obligés d'y suppléer.

Temples & Monumens.

Les Villages, remplis de Temples, se présentent en grand nombre sur toutes les routes. Dans les grandes, on trouve, vis-à-vis de ces Temples, quantité de monumens que les Chinois nomment *Che-peys*, avec diverses Inscriptions. Ce sont de gros blocs de marbre, sur des bases de la même matière, où, par le moyen d'une mortaise & de quelques tenons, le bloc est aisément fixé. On en voit de la hauteur de huit pieds, larges & épais de deux. Mais leur hauteur commune n'est que de quatre ou cinq pieds, & leurs autres dimensions sont proportionnées. Les plus grands sont élevés sur une voute de pierre (*g*). Quelques-uns sont environnés de grandes salles. D'autres n'ont pour enclos qu'un petit batiment de brique, mais sont couverts d'un toit fort propre. Leur forme seroit un quarré régulier, s'ils n'etoient un peu arrondis vers le sommet, & couverts de quelque figure grotesque d'une autre pierre. Les Habitans des Villes voisines érigent ces monumens à l'honneur des Mandarins, lorsqu'ils ont été satisfaits de leur gouvernement. Ces Officiers mêmes en élèvent aussi, pour immortaliser quelques honneurs extraordinaires qu'ils ont reçus de l'Empereur, ou par d'autres motifs. [illegible] lorsqu'il est question d'une faveur Impériale, on y joint deux figures de Dragons, diversement entrelassées (*h*).

Itinéraires Chinois. Ce qu'ils contiennent.

Magalhaens observe que les Chinois ont des Itinéraires imprimés, ou des Livres qui contiennent les routes & les passages, tant par eau que par terre, depuis Peking jusqu'aux parties les plus éloignées de l'Empire, avec l'ordre des Postes & les distances d'une Ville à l'autre, pour la commodité des Mandarins & des autres voyageurs. Dans ce Livre, tous les grands chemins de la Chine sont divisés en onze cens quatre-vingt-cinq (*i*), qui ont chacun leur hôtellerie royale. Toutes ces hôtelleries portent le nom de *Ye* ou de *Chin*, qui signifie, *Lieux de repos & de plaisir*. On en trouve aussi sept cens trente-cinq dans les Villes du premier & du second Ordre, dans les Villes frontières & dans les Chateaux du centre de l'Empire; deux cens cinq dans les Bourgs qui se nomment *Ye*, & trois cens trois dans ceux qui s'appellent *Chin* (*k*). Mais il y a ici une difference entre le nombre général & le nombre particulier, dont la conciliation ne paroit point aisée. Outre les chemins de terre, la Chine est remplie de commodités pour les voyages & les transports par eau. Les rivières navigables & les canaux y sont en fort grand nombre. On trouve aussi long

Commodités pour les voyages & les transports par eau.

(*g*) L'Original Anglois porte que ces Monumens sont élevés sur des Termes de pierre. Surquoi le Père Du Halde remarque qu'en cela les Architectes Chinois, ont eu plus d'égard à la vraisemblance que les Architectes Grecs, qui ont introduit pour cet usage des Caryatides & des Termes, quelques fois avec des coussins sur la tête, apparemment pour que ces fardeaux ne les incommodent pas. R. d. E.

(*h*) Du Halde, pag. 265.

(*i*) Il y a onze cens quarante-cinq. R. d. E.

(*k*) Relations de la Chine par Magalhaens, pag. 38. & suiv.

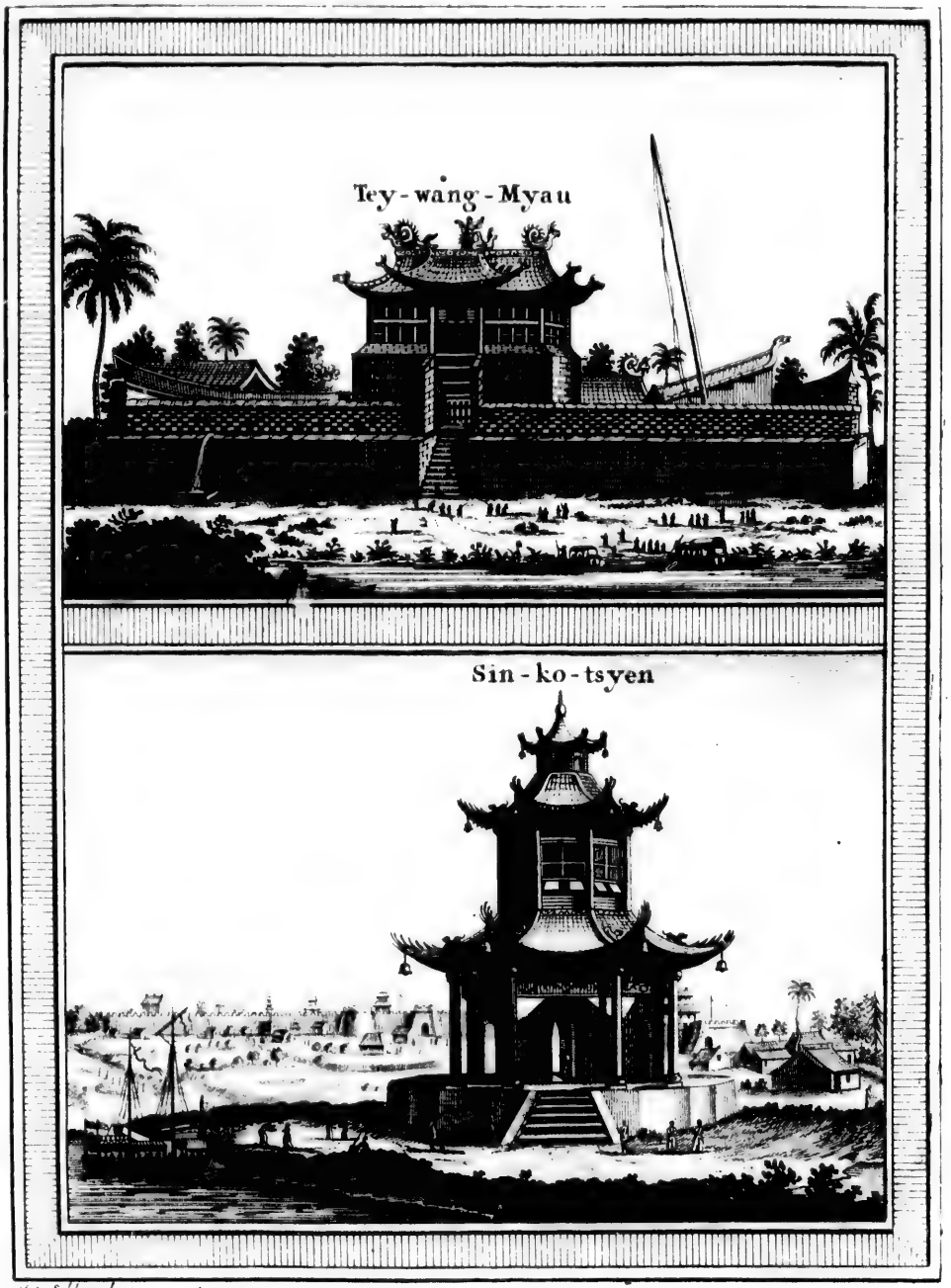

TEMPLE CHINOIS, tiré de NIEUHOF.
CHINEESSE TEMPELS, uit NIEUHOF.

A. v. Schiay direx.

De VESTING

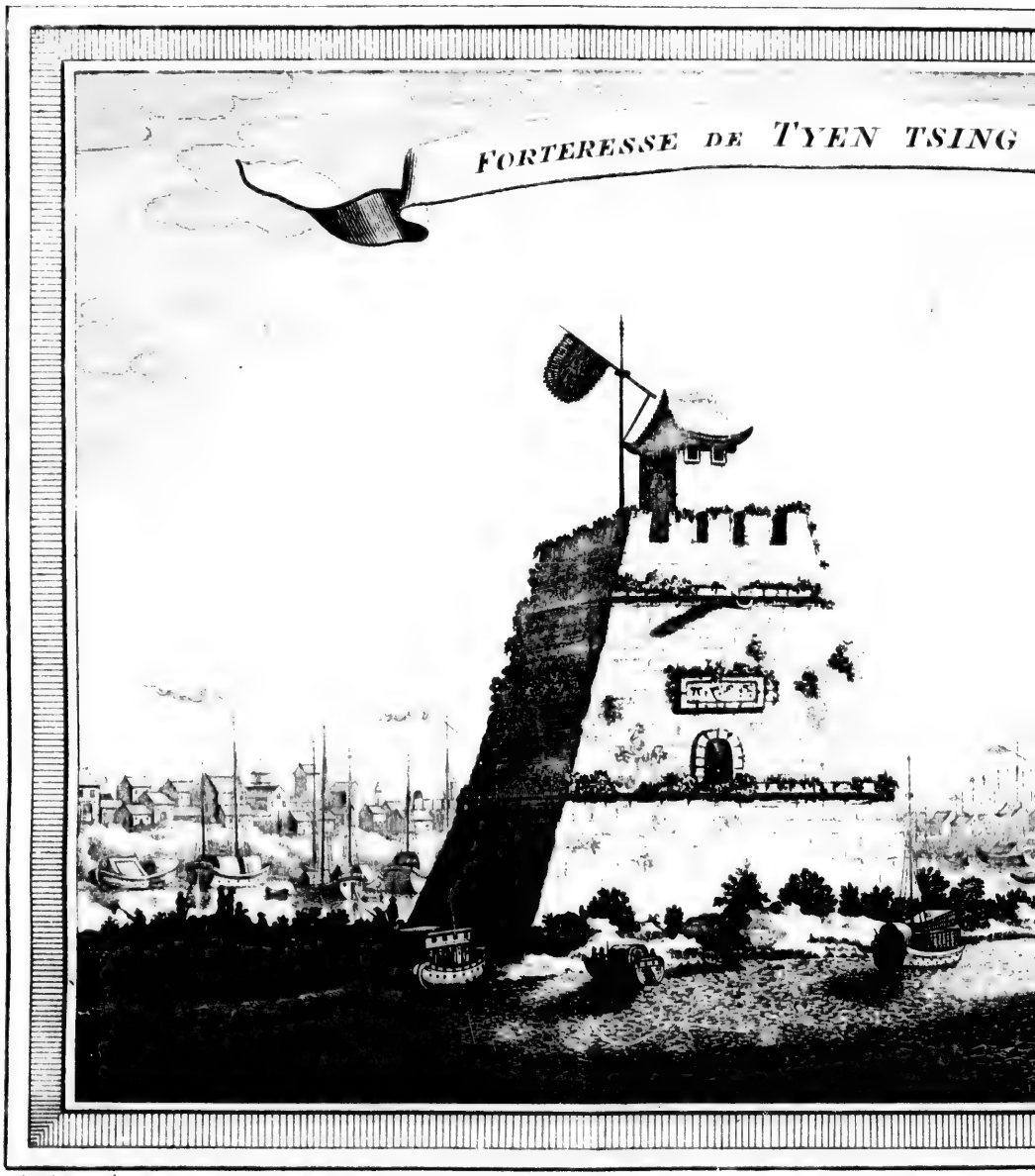

A. v. Scheyn. direx.

De VESTING van TYEN - TSING -

EN - TSING - WEY, uit NIEUHOF.

G. V. Schley direx.

PAGODES OU STATUES DU TEMPLE.

1. { *Un défenseur de la Patrie*
   { Verdeediger van zyn Va
2. { *Deesse de Lintein.*
   { Godin Lin-tsin.

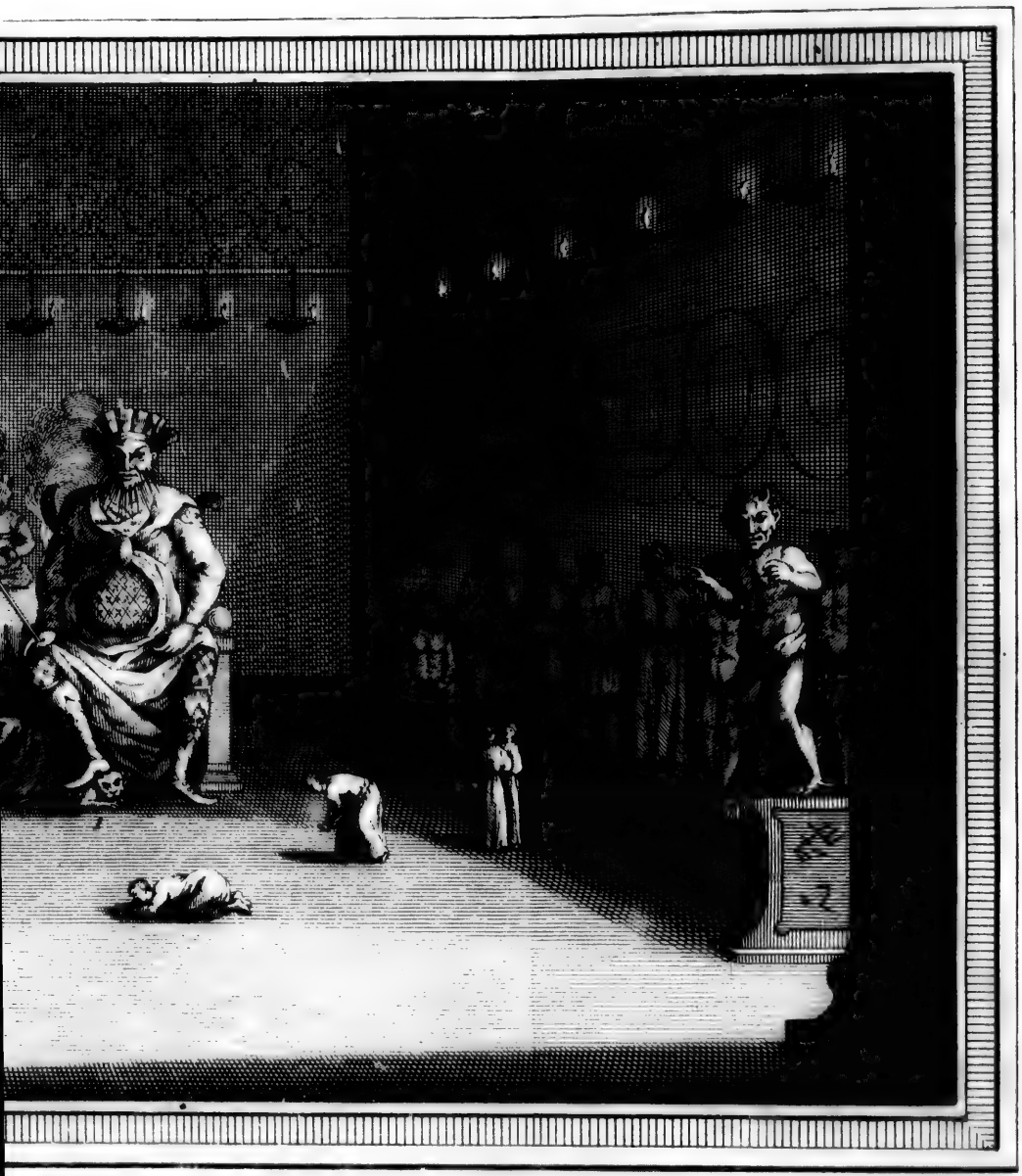

defenseur de la Patrie.
Verdediger van zyn Vaderland.
esse de Lintcin.
Godin Lin-tsin.

TEMPEL-BEELDEN.

P. V. Schley direx.

PAGODES OU STATUES DU TEMPLE

long des rivières un sentier commode pour les gens de pied, & les canaux sont bordés d'un quai de pierre. Dans les Cantons humides & marécageux, on a construit de longues chaussées, pour la commodité des voyageurs & de ceux qui tirent les Barques. Il y a peu de Provinces qui n'ayent pas une grande rivière ou un large canal, qui lui sert de grand chemin d'eau; & la rive est souvent bordée, à la hauteur de dix ou douze pieds, de belles pierres quarrées, qu'on prendroit dans quelques endroits pour du marbre gris ou couleur d'ardoise. Ces bordures étant quelquefois de vingt-cinq pieds, on a besoin de quantité de machines pour élever l'eau & la faire entrer dans les terres.

Magnificence des Chinois.

On voit plusieurs canaux qui s'étendent l'espace de dix lieues en droite ligne. Tel est celui qui est entre *Su-cheu-fu* & *Vu-si-hyen*. Le canal de *Hang-cheu-fu*, au Nord-Oueſt, a par-tout plus de quinze brasses de largeur, dans une fort longue étendue en droite ligne. Ses rives sont bordées de pierre, & de maisons fort serrées, qui contiennent un nombre infini d'Habitans. D'espace en espace, les grands canaux sont couverts de ponts, à trois, cinq ou sept arches. Celle du milieu a quelquefois trente-six & jusqu'à quarante-cinq pieds de large; avec tant de hauteur, que les Barques passent dessous sans baisser leurs mâts. Les arches des côtés ont rarement moins de trente pieds de largeur, & diminuent à proportion. Le sommet de chaque arche est bien bâti. Le jambage est si étroit, que dans l'éloignement toutes les arches paroissent suspendues en l'air.

Beauté des Canaux & des ponts.

Les principaux canaux se déchargent, des deux côtés, dans un grand nombre de petits, qui se subdivisant en quantité de ruisseaux, communiquent ainsi à la plûpart des Villes & des Bourgs. Ils forment des étangs & de petits lacs, qui arrosent les plaines voisines. Outre ces canaux, qui sont d'une commodité extrême pour les voyageurs & les négocians, l'industrie des Chinois en a creusé d'autres, pour rassembler les eaux de pluie qui servent à la fécondité du riz dans les plaines (*l*).

Multitude des canaux.

Mais rien ne peut être comparé dans ce genre au grand canal qui porte le nom de *Yun-lyang-ho*, c'est-à-dire, Canal pour le transport des marchandises; & souvent celui de *Yun-ho*, ou Canal-royal. Il traverse tout l'Empire, du Nord au Sud (*m*). On a commencé à le former par la jonction de plusieurs rivières; mais, dans les lieux où les rivières manquent, on n'a pas laissé de le continuer en suivant les niveaux, comme dans les Provinces de *Pe-che-li*, de *Chan-tong* & de *Kyang-nan*, où les montagnes, les carrières & les rochers n'étoient pas en assez grand nombre pour causer de l'embarras aux ouvriers. Il n'a pas moins de cent-soixante lieues de longueur dans ces trois Provinces.

Grand Canal de Yun-lyang-ho.

Ce fameux canal, dont le nom revient si souvent dans les Relations des Voyageurs (*n*), commence à la Ville de Tyen-tsing-wey dans *Pe-che-li*, qui est située sur la rivière de *Pay* ou de *Pe-ho*. Après avoir traversé les Provinces de Pe-che-li & de Chang-tong, il entre dans celle de *Kyang-nan*, où il se joint au *Whang-ho* ou à la Rivière Jaune. On continue de naviguer pendant deux jours sur cette rivière, d'où l'on entre dans une autre. Ensuite le canal

Jonction de son cours.

(*l*) Mémoires du Père le Comte, pag. 101. & suiv. Du Halde, pag. 265, 286 & 325.

(*m*) A la page 286, l'Auteur lui donne six cens lieues, & trois cens seulement à la page 326.

(*n*) Voyez ci-dessus les Journaux des Voyageurs.

MAGNIFICENCE DES CHINOIS.

canal recommence & conduit à la Ville de Whay-ngan-fu. De-là, passant par quantité de Villes, il se rend à *Yang-cheu-fu*, un des plus fameux Ports de l'Empire. Un peu plus loin il entre dans la grande Rivière de *Yang-tse-kyang*, à une journée de *Nan-king*. La navigation continue par cette Rivière jusqu'au Lac de *Po-yang*, dans la Province de *Kyang-si*. On traverse ce Lac pour entrer dans la Rivière de Kan-kyang, qu'on remonte jusqu'à *Nan-ngan-fu*. Ensuite on fait douze lieues par terre jusqu'à *Nan-hyang-fu* dans la Province de Quang-tong, où l'on se rembarque sur une riviere pour se rendre à Canton.

Chemin qu'on peut faire par eau.

AINSI, par le moyen des rivieres & des canaux, on peut voyager fort commodément de Peking jusqu'aux dernières extrémités de l'Empire; c'est-à-dire, l'espace d'environ six cens lieues, sans autre interruption qu'une journée de marche pour traverser la montagne de *Mey-lin*. Encore peut-on se dispenser de quitter sa Barque, si l'on veut prendre par les Provinces de *Quang-si* & de *Hu-quang*; ce qui n'est pas difficile dans les grandes eaux, parce que les Rivières de Hu-quang & de Kyang-si se rendent au Nord dans le *Yang-tse-kyang*. Une brasse & demie d'eau suffit pour cette navigation. Mais lorsque les eaux s'enflent assez pour faire craindre qu'elles ne surmontent leurs rives, on ouvre, en divers endroits, des tranchees, qu'on ne manque point ensuite de fermer soigneusement (*o*).

Par qui le grand canal fut entrepris.

CE grand ouvrage, qui passe pour une des merveilles de l'Empire Chinois, fut éxécuté par l'Empereur *Chi-tsu* ou *Ha-per-lye*, qui étoit le fameux *Ku-blay-kan*, petit-fils de *Jen-ghiz-kan*, & Fondateur de la vingtième Dynastie des *Yuens* (*p*). Ce Prince ayant conquis toute la Chine, après s'être déja rendu maître de la Tartarie Occidentale, résolut de fixer sa résidence à Peking, comme au centre de ses vastes domaines. Mais les Provinces du Nord n'étant pas capables de fournir assez de provisions & de commodités pour la subsistance de ses nombreuses Armées & de sa Cour, il fit construire un grand nombre de Vaisseaux & de longues Barques, pour en faire apporter des Provinces Maritimes. L'expérience lui fit connoitre le danger de cette méthode. Une partie de ses Vaisseaux périssoient par la tempete. D'autres étoient arrétés par les calmes. Enfin, pour remédier à ces deux inconvéniens, il prit le parti de faire creuser un canal; entreprise merveilleuse, où la dépense répondit à la difficulté de l'ouvrage & à la multitude innombrable des ouvriers.

Avec quelle habileté cet ouvrage fut conduit.

L'HABILETÉ des Ministres qui furent chargés de l'exécution de ses ordres éclata d'abord dans le choix qu'ils firent d'un lieu commode pour l'ouverture du terrain. Ils jugèrent qu'il falloit commencer par quelque rivière, dont les bords eussent une pente si égale, que le cours pût être divise & l'eau conduite par des routes contraires. Apres bien des recherches, ils se déterminerent pour celle de *Wen-ho* (*q*) dans la Province de *Chang-tong*. Le point de division, suivant les Missionaires, est près d'une petite eminence, à trois lieues de

(*o*) Du Halde, pag. 17, [illegible] & 32[illegible].

(*p*) [illegible]

(*q*) [illegible] Lac, d'où sortoit autrefois une [illegible] Rivière, [illegible] ; que les Chinois ayant ouvert un canal au [illegible] l'autre au Sud.

de la petite Ville de *Wen-chan-hyen*. Ce lieu porte le nom de *Fu-chui-myau*, qui ſignifie, *Temple de la diviſion des eaux* (*r*), parce qu'il eſt conſacré à *Long-wang*, que les Bonzes regardent comme le Maître ou le Génie des eaux (*s*). Apres cette diviſion de la Rivière de Wen-ho, dont la plus groſſe partie fournit de l'eau au Canal dans ſon cours vers le Nord, il reçoit la Rivière de *Wey-ho*, qui vient de la Province d'*Ho-nan*, & parcourant beaucoup de Pays, il va ſe joindre, près de Tyen-tsing-wey, à la Rivière de *Pay-ho*, qui, venant de Peking, va ſe décharger dans la Mer Orientale. Mais il en reſte un bras, qui, ſans avoir plus d'un tiers de la groſſeur du corps, recommence le canal au Sud, vers la Rivière Jaune ou le *Whang-ho*. Il traverſe d'abord des marais & des lacs, dont quelques-uns forment eux-mêmes le canal, & d'autres lui fourniſſent de l'eau par le moyen de diverſes écluſes, que les Chinois nomment *Cha*. Ces écluſes s'ouvrent ou ſe ferment au gré de ceux qui les conduiſent, avec des planches dont on bouche leurs ouvertures (*t*). Magnificence des Chinois.

Les bordures de pierre, par leſquelles on a pratiqué ces ouvertures, portent fort improprement le nom de Digues dans les Voyageurs (*v*); parce qu'elles ont été conſtruites dans le Canal même pour diminuer ſa largeur, ne laiſſant que l'eſpace néceſſaire pour le paſſage d'une grande Barque, & qu'elles ſervent comme autant d'écluſes, à reſſerrer l'eau, ſuivant la quantité dont on a beſoin. Cette précaution eſt quelquefois néceſſaire, ſur-tout dans les tems de ſéchereſſe; car le cours diviſé du Wen-ho ne pouvant fournir plus de cinq ou ſix pieds d'eau, on s'eſt efforcé de le retarder & même de l'arrêter, par un grand nombre de coudes & de détours qu'on a ménagés dans le Canal. Il n'a pas plus de trois pieds d'eau, dans certaines années où la pluie manque; ce qui ne ſuffit pas pour les grandes Barques Impériales, qui tranſportent à la Cour les tributs & les proviſions. On eſt obligé par conſéquent, dans les lieux où cet inconvénient ſe fait ſentir, d'avoir recours à cette ſorte d'écluſes, parce qu'il n'y a pas d'autre baſſin que le Canal même. Mais leur nombre n'eſt pas ſi grand que certains Voyageurs l'ont prétendu. Il ne paſſe point quarante-cinq (*x*). Les mêmes Ecrivains ont commis une autre erreur en leur donnant plus de trente pieds de largeur, & lorſqu'ils ont aſſûré que le Canal étoit continuellement bordé de pierre. Il ne l'eſt que par intervalles. On eſt ſouvent dans la néceſſité de réparer ſes bords, ſoit dans les endroits où la terre eſt ſi ſabloneuſe qu'elle s'éboule facilement, ſoit près des lacs, où la violence des eaux, cauſée par les pluies, creuſe & renverſe [les digues qui ne ſont preſque par tout que] de terre qui eſt probablement celle qu'on a tirée du Canal en le creuſant (*y*). Ecluſes ou Pertuis.

Magalhaens obſerve qu'il n'eſt pas facile de paſſer quelques-unes de ces écluſes, ſur-tout celle que les Chinois nomment *Tyen-ſicha*, c'eſt-à-dire, *Reine* ou Difficulté à les paſſer.

(*r*) Magalhaens l'appelle *Fuen chieu myau*, ou *le Temple de l'Eſprit qui diviſe les eaux*. Il eſt ſitué entre les Villes de Tong-ping-cheu & de Tſi-ning cheu.

(*s*) Gemelli prétend que cette eau vient d'un Lac à l'Eſt; qu'elle eſt conduite par un canal taillé au travers d'une montagne, & qu'elle eſt amenée au Temple avec tant d'art, qu'en arrivant vis-à-vis, une partie coule au Nord & l'autre au Sud.

(*t*) Magalhaens, pag. 114. Du Halde, page 17 & 325.

(*v*) C'eſt le nom que leur donne le Père le Comte.

(*x*) Nieuhof & Navarette en comptent ſoixante-douze.

(*y*) Du Halde, pag. 18, & Magalhaens, pag. 115.

MAGNIFICENCE DES CHINOIS.

ou *Maîtreſſe du Ciel*, pour exprimer ſa hauteur extraordinaire. Au-deſſus de cette chûte-d'eau les Barques ſont tirées par quatre ou cinq cens bateliers, & quelquefois par un plus grand nombre, avec des cables & des cordes attachées à la proue, tandis que d'autres travaillent aux cabeſtans qui ſont placés ſur les murs. Lorſque toutes les cordes ont été ſoigneuſement attachées, ils commencent à tirer avec beaucoup de meſure, au ſon d'un baſſin, ſur lequel on bat d'abord lentement. Mais auſſi-tôt que la Barque eſt à demi-levée au-deſſus du canal ſupérieur, le courant devenant beaucoup plus fort, on bat beaucoup plus vîte ſur le baſſin; & les bateliers réuniſſant toutes leurs forces, pouſſent la Barque & la font monter d'un ſeul coup. Il ne reſte enſuite aucun péril, parce qu'elle ſe trouve en ſûreté dans l'eau-morte qui eſt entre le bord du canal & le milieu du courant. Il eſt plus aiſé de faire deſcendre les Barques, à ces chûtes-d'eau, que de les faire monter; c'eſt-à-dire, que l'opération eſt plus prompte quoiqu'elle ſoit plus dangereuſe. Pour éloigner le peril, ceux qui tiennent les cordes, des deux côtes du Canal, les tirent ou les lâchent ſuivant le beſoin. D'autres, demeurant fermes au milieu de la Barque, s'efforcent, avec de grands crocs, de la tenir conſtamment au milieu du Canal. Auſſi-tôt qu'elle eſt tombée dans le canal inférieur, on lâche toutes les cordes; & pendant quelque tems (*z*) elle eſt emportée par le courant avec la vîteſſe d'une fléche.

Préſervatifs pour la ſûreté du Canal.

LES ouvriers, qui furent employés à creuſer le Canal, eurent beaucoup de difficultés à combattre au-delà du *Whang-ho*. Pour le conduire juſqu'au *Kyang*, ils ſe virent dans la néceſſité d'élever de grandes chauſſées de pierres, & de conſtruire d'autres ouvrages près de *Way-ngan-fu*, pour réſiſter aux eaux d'un grand Lac, qui eſt à l'Oueſt, & à celles de la Riviere de *Quay-ho*, qui, ſe debordant après les grandes pluies, tomboient impétueuſement dans le Canal. Ces ouvrages ſont les meilleurs qu'on ait imaginés pour ſa ſûreté. On en voit auſſi d'aſſez bons, près de *Yang-cheu-fu*, qui ſervent de quais à cette Ville.

Autre Canal plus commode.

AU-DELÀ du *Yang-tſe-kyang* on trouve un autre Canal, qui, partant de celui-ci, à Chin-kyang-fu & paſſant par *Chang-cheu-fu* & *Su-cheu-fu*, reçoit pluſieurs autres canaux de la Province de Che-kyang. Il eſt d'autant plus commode, qu'il n'eſt point embarraſſé par des écluſes & d'autres ouvrages de cette nature; ce qui vient de l'égalité du Pays, de la nature des terres & de l'abondance des eaux ſans aucune pente; avantages qui ne ſe trouvent guéres raſſemblés dans d'autres lieux.

Petits canaux de communication.

LES cantons où l'on a crû pouvoir creuſer des canaux ſans nuire au grand, en ont un grand nombre de petits, qui ſervent de communication pour le commerce entre les Villes voiſines ou les grands Villages (*a*).

Paſſage d'un canal à l'autre par des glacis.

LE Pére le Comte obſerve que dans quelques endroits où la diſpoſition du terrain n'a pas permis de former une communication entre deux canaux, on ne laiſſe pas de faire paſſer les Barques de l'un à l'autre, quoiqu'il y ait plus de quinze pieds de hauteur à ſurmonter. A l'extrémité du canal ſupérieur on a conſtruit un double glacis, ou un talus de pierre de taille. Lorſque la Barque arrive dans le canal inférieur, au lieu qui répond à cet ouvrage, elle eſt élevée, avec le ſecours des cabeſtans, juſqu'au ſommet du premier glacis, d'où ſon propre poids la fait gliſſer, par le ſecond glacis, dans le canal ſupérieur

(*z*) Magalhaens, *ibid.* Le Comte, pag. 104. (*a*) Du Halde, pag. 18.

périeur. On la fait defcendre de même du canal fupérieur dans l'autre. L'Auteur ne comprend pas fans peine comment les Barques Chinoifes, qui font ordinairement fort longues & très-pefamment chargées, ne fe briſent pas par le milieu lorſqu'elles ſe trouvent comme ſuſpendues en l'air ſur l'angle aigu des deux glacis. Cependant il n'apprit jamais qu'il fut arrivé le moindre accident par cette voie; & l'unique précaution que prennent les Négocians, lorſqu'ils ne veulent pas quitter leur Bord, eſt de ſe faire lier avec une corde, pour éviter d'être ſecoues d'un bout à l'autre. On ne trouve point de ces ecluſes dans le grand Canal, parce que les Barques Impériales, qui ſont auſſi grandes que nos Fregates, ne pourroient être élevées à force de bras, ni garanties du malheur qui ne fait que menacer les autres (*b*). On rencontre un double glacis dans le Canal qui eſt entre *Chau-king-fu* & *Ning-po-fu*. Les Barques qu'on emploie dans cette route ſont conſtruites en forme de gondoles, & leur quille eſt d'un bois aſſez dur pour ſoutenir tout le poids du Batiment (*c*).

Magnificence des Chinois.

Canal de la Province de Quang-ſi.

Dans la Province de Quang-ſi, on a joint la Rivière qui tombe dans la Mer à Canton, avec celle qui traverſant la Province de Hu-quang ſe joint au grand *Kyang* dans le lieu où finit le grand Canal. L'eau qui deſcend des montagnes dans la partie ſeptentrionale de la Province forme près de *Hing-ngan-hyen*, une petite Rivière, qui étant reſſerrée par des (*d*) bords d'une hauteur égale au plus haut terrain qu'elle traverſe, s'enfle au-deſſus de ſon lit naturel & décharge l'eau qu'elle a de ſurplus. Mais ce canal, qui ne va pas fort loin pour entrer dans les deux Rivières qu'on vient de nommer, n'eſt pas ſi commode ni ſi bien entretenu que le grand. Il eſt ſouvent ſi bas, que dans pluſieurs endroits les Barques gliſſent plûtôt ſur le ſable qu'elles ne ſont portées ſur l'eau. Cependant les Marchands donnent la preférence à cette route. Ils renoncent à celle de Canton par la Province de Kyang-ſi, pour éviter l'embarras d'avoir à tranſporter leurs effets par terre, comme on l'a fait obſerver, pendant l'eſpace d'une journée entière.

Difficultés de la route de de Hu-quang.

Il y a la même difficulté à voyager de Canton par la Province de Hu-quang. On eſt obligé de quitter, à *I-chang-hyen* la Rivière, qui, paſſant à *Chau-cheu-fu*, tombe dans celle de Canton. De-là on compte ſept lieues juſqu'à la belle Ville de *Ching-cheu*, où l'on s'embarque ſur une autre Rivière qui ſe joint au grand Kyang. Mais lorſque les eaux ſont hautes, on ne ſouffre aucun retardement dans la route qui traverſe de Kyan-ſi & de *Hu-quang*. C'eſt un avantage ineſtimable pour la Chine, de pouvoir entretenir ſi facilement un Commerce réglé entre toutes ſes Provinces, par les communications conſtantes du grand Canal & d'une infinité de petits, qui viennent s'y joindre comme autant de routes de traverſe (*e*).

Longueur du grand Canal.

Navarette donne deux cens lieues de longueur au grand Canal (*f*). Etant arrivé au milieu, il vit ſur la rive un grand Temple, près duquel eſt une aſſez grande ſource, qui ſe diviſe, dans le même lieu en deux petits ruiſſeaux

(*b*) Mémoires du Père le Comte, pag. 104. & ſuivantes.

(*c*) Du Halde, *ubi ſup.*

(*d*) Cette ſorte d'écluſes, qui ſervent à groſſir l'eau en arrêtant ſon cours, n'eſt ordinairement que de terre, ſoutenue par des pieux. L'ouverture eſt bouchée avec des planches, des nattes & d'autres choſes de la même nature.

(*e*) Du Halde, pag. 18. & ſuiv.

(*f*) Du Halde lui donne cent ſoixante lieues.

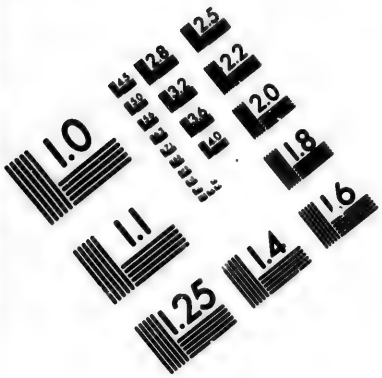

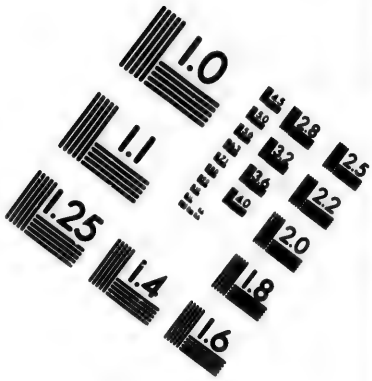

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

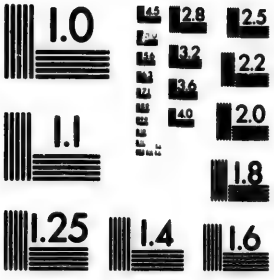

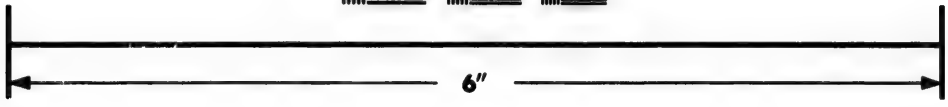

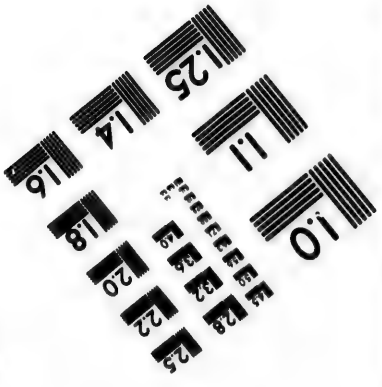

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.0
1.1
1.25

MAGNIFICENCE DES CHINOIS.

Inconvénient de la diſette d'eau.

Remède qu'on y apporte par des écluſes.

ruiſſeaux (*g*), l'un qui tourne au Nord, l'autre au Sud. Cette eau ne ſuffiſant pas pour les grandes Barques, on eſt ſouvent forcé d'attendre les pluies; & le nombre des Barques qui ſont arrêtées par cet obſtacle ſe multiplie quelquefois juſqu'à ſept ou huit cens. C'eſt ce que l'Auteur vit arriver en 1665, dans le voyage qu'il fit à Peking. Mais, pour remédier à cet inconvénient, on a bâti huit (*h*) fortes écluſes, compoſées de deux bons murs de pierre, qui, s'avançant des bords de la Rivière juſqu'au milieu, ne laiſſent de paſſage que pour une ſimple Barque. Chaque écluſe a ſon Mandarin, avec un grand nombre de Bateliers pour aſſiſter les Paſſans. Lorſque les écluſes ſont fermées, l'eau qui ſe trouve dans l'intervalle s'éleve de plus d'une braſſe & demie dans l'eſpace d'un jour; ce qui ſuffit pour la facilité du paſſage. On y obſerve beaucoup d'ordre, & les rangs ſont gardés ſuivant le degré des Paſſans qui ſe préſentent. Entre les perſonnes de rang égal, ceux qui arrivent les derniers achétent quelquefois une place plus avancée. Ces délais rendent la navigation fort ennuyeuſe; mais la dépenſe du tranſport par terre ſeroit exceſſive. Il a fallu beaucoup d'art pour faire arriver ce Canal à ſa perfection. Il eſt rempli de coudes & de détours, par leſquels on s'eſt efforcé de rallentir la violence du courant.

Prodigieux nombre des Barques Chinoiſes.

Les Barques de toutes ſortes de grandeurs, que l'Auteur vit ſur la route, étoient ſi nombreuſes, qu'avec la connoiſſance qu'il avoit des Mathématiques, il trouva qu'il y en avoit aſſez pour bâtir un Pont depuis Macao juſqu'à Goa; c'eſt-à-dire (*i*), d'environ neuf cens lieues de longueur. Cependant les autres rivières n'en offrent pas un moindre nombre; & l'Auteur eſt perſuadé, comme d'autres Ecrivains, que la Chine contient ſeule plus de Barques & de Vaiſſeaux que tout le reſte du Monde connu (*k*).

Corps de garde au long des canaux.

Au long des routes d'eau, on trouve par-tout, à la fin de chaque lieue, un *Tang* (*l*) ou un Corps-de-garde, de dix, cinq, ou moins de ſoldats, qui entretiennent une correſpondance continuelle par des ſignaux. La nuit, ils tirent une petite piéce de canon. Pendant le jour, ils s'entr'avertiſſent par une épaiſſe fumée de feuilles & de branches de pin, qu'ils brûlent dans trois petites étuves, en forme de pyramides, ouvertes par le ſommet (*m*).

Quais & Ponts des Chinois.

Les Chinois ne ſont pas moins magnifiques dans leurs Quais & leurs Ponts que dans leurs Canaux. On ne ſçauroit voir ſans étonnement la longueur des quais & la grandeur des pierres dont ils ſont bordés. Les ponts, comme on l'a déja remarqué, ſont admirables par leur hauteur & par leur conſtruction. Comme le nombre en eſt fort grand, ils forment une perſpective fort noble & fort agréable dans les lieux où les canaux ſont en droite ligne.

Ponts d'une ſeule arche.

Autres Ponts.

On voit à la Chine des ponts d'une ſeule arche, qui eſt à demi-circulaire & bâtie de pierres ceintrées, longues de cinq ou ſix pieds, ſur cinq ou ſix pouces d'épaiſſeur. Quelques-unes ſont poligones. D'autres ponts ont, au-lieu d'arches, trois ou quatre grandes pierres, placées, comme des planches, ſur des

(*g*) Nieuhof l'appelle Rivière de *Lueu*, ou plûtôt de *Yueu*, & remarque qu'elle prend deux cours oppoſés, ſans en expliquer la raiſon. *Voyez ci-deſſus ſa Relation.*

(*h*) *Angl.* quatre-vingt. R. d. E.

(*i*) Cette remarque eſt ſans doute une exagération très-peu mathématique. R. d. T.

(*k*) Voyez ci-deſſus la Relation de Navarrette.

(*l*) Ou *Tang-pu.*

(*m*) Du Halde, pag. 287.

des piliers ou des jambages. Ces pierres ont quelquefois jusqu'à dix-huit pieds de long. On voit un grand nombre de ces derniers ponts sur le grand Canal. Il n'est pas difficile de faire comprendre la méthode Chinoise dans ces édifices. Après avoir achevé les côtés des arches, ils prennent des pierres de quatre ou cinq pieds de longueur & larges d'un demi-pied, qu'ils placent alternativement debout & de travers, en observant que la situation des dernières [qui doivent faire la clef,] soit exactement horizontale. Ainsi l'épaisseur du sommet de l'arche n'est que celle d'une de ces (*n*) pierres.

Magnificence des Chinois. Manière de les construire.

Comme le pont, sur-tout lorsqu'il est d'une seule arche, a quelquefois quarante ou cinquante pieds de largeur entre les deux côtés de l'arche, & qu'il est ordinairement beaucoup plus haut que la rive, on forme aux deux bouts un talus, divisé en petits degrés, dont chacun n'a pas plus de trois pieds (*o*) de hauteur. Il s'en trouve néanmoins où les chevaux ne passeroient pas sans peine. Mais tout l'ouvrage est généralement fort bien composé.

Les ponts qui ne sont faits que pour la commodité du passage, sont ordinairement bâtis comme les nôtres, avec de gros piliers de pierre, qui sont capables de rompre la force du courant, & de soutenir des arches si larges & si hautes, que le passage est aisé pour les plus grandes Barques. Le nombre en est fort grand dans toutes les parties de la Chine. L'Empereur n'épargne point la dépense pour accorder des faveurs de cette nature au Public (*p*).

Plusieurs de ces ponts sont distingués par leur beauté. Celui de *Lu-ko-kyau*, bâti sur le *When-ho* (*q*), où la Rivière bourbeuse, deux lieues & demie à l'Oueſt de Peking, étoit un des plus beaux qu'on eût jamais vû, avant qu'il eût été ruiné en partie par une inondation, au mois d'Août 1688. Il avoit subsisté deux mille ans, suivant le témoignage des Chinois, sans avoir souffert la moindre altération. Toute sa masse étoit de marbre blanc, travaillé avec beaucoup d'art. Des deux côtés, il avoit soixante dix piliers, à la distance d'un pas l'un de l'autre (*r*), séparés par des panneaux de beau marbre où l'on voyoit des fleurs, des feuillages, des figures d'oiseaux & de plusieurs sortes d'animaux, fort délicatement gravées. L'entrée, du côté de l'Est, offroit deux lions d'une taille extraordinaire, sur des piédestaux de marbre, avec plusieurs autres petits lions en pierre, les uns montant sur le dos des grands, d'autres descendant, & d'autres rampant entre leurs jambes. Le côté de l'Ouest étoit orné de deux figures d'éléphans (*s*) travaillées avec beaucoup d'habileté (*t*) & placées aussi sur des piédestaux.

Beauté de l'ancien Pont de Lu-ko-kyau.

Mais la Chine a peu de ponts qui puissent être comparés à celui de *Fu-cheu-fu* (*v*), Capitale de la Province de Fo-kyen. La rivière, qui est large d'un mille & demi, forme de petites Isles en se divisant en plusieurs bras. Toutes ces Isles sont unies par des ponts, qui ont ensemble huit lis & soixante-dix

Pont de Fu-cheu-fu.

(*n*) On juge que ce pavé n'est pas trop fort; mais il n'y passe jamais de voitures à roues [ce sont des portefaix, qui portent les fardeaux.]

(*o*) *Angl.* de trois pouces. R. d. E.

(*p*) Du Halde, pag. 17 & 287.

(*q*) Marco-Paolo décrit ce Pont au Liv. II. Chap. 37. Il nomme la Rivière *Puli Sangau*, nom de la Tartarie Orientale.

(*r*) Sept pieds & demi.

(*s*) Du Halde met *Enfans* au-lieu d'*Eléphans*.

(*t*) Magalhaens, pag. 11, & Du Halde, pag. 288.

(*v*) On en a déja parlé dans les Journaux

MAGNIFICENCE DES CHINOIS.

te-dix braſſes Chinoiſes de longueur. Le principal offre plus de cent arches, bâties de pierre blanche, avec des baluſtrades de chaque côté. Sur ces arches s'élevent, de dix en dix pieds, de petits pilaſtres quarrés, dont les baſes reſſemblent à des Barques creuſes. Chaque pilaſtre ſoutient des pierres de traverſe, qui ſervent de ſupport aux pierres du rez-de-chauſſée.

Pont de Suen-cheu-fu. Sa beauté extraordinaire.

LE pont de *Suen-cheu-fu* (*x*) l'emporte ſur tous les autres. Il eſt bâti à la pointe d'un bras de Mer, qu'on ſeroit obligé, ſans ce ſecours, de paſſer dans des Barques avec beaucoup de danger. Sa longueur eſt de deux mille cinq cens vingt pieds Chinois. Sa largeur de vingt. Il eſt ſupporté par deux cens cinquante-deux groſſes pierres (*y*); c'eſt-à-dire, de chaque côté par cent vingt-ſix. La couleur des pierres eſt griſe; l'épaiſſeur égale à la longueur (*z*).

ON ne comprend pas facilement d'où les Chinois ont tiré ces prodigieuſes maſſes de pierre, ni comment ils ont pû les tailler & les placer dans une hauteur au-deſſous de laquelle les Barques trouvent un paſſage. Le pont de *Suen-cheu-fu* eſt revêtu d'ailleurs d'un grand nombre d'ornemens, qui ſont de la même pierre. En un mot, ajoûte l'Auteur, les ouvrages les plus remarquables & les plus eſtimés dans les autres Pays, n'ont rien de comparable à ce pont (*a*).

Ponts à chaînes, d'une ſtructure ſingulière.

DANS les lieux où les Chinois n'ont pû bâtir des ponts de pierre, ils ont inventé d'autres méthodes pour y ſuppléer. Le fameux pont de fer (tel eſt le nom qu'on lui donne) à *Quay-cheu*, ſur la route de *Yun-nan*, eſt l'ouvrage d'un ancien Général Chinois. Sur les deux bords du *Pan-ho*, Torrent qui a peu de largeur, mais qui eſt très-profond, on a conſtruit une grande porte entre deux gros piliers de pierre, larges de ſix ou ſept pieds ſur dix-ſept ou dix-huit de hauteur. Des deux piliers de l'Eſt pendent quatre chaînes, attachées à de gros anneaux, qui vont aboutir aux deux piliers de l'Oueſt, & qui étant jointes par d'autres petites chaînes ont quelque reſſemblance avec un filet. On a placé, ſur ce pont de chaînes, des planches fort épaiſſes, qu'on a trouvé le moyen de joindre enſemble pour en faire un plein-pied continuel. Mais comme il reſte quelque diſtance juſqu'aux portes & aux piliers, parce que les chaînes ſe courbent en arc, ſur-tout lorſqu'elles ſont chargées, on a remédié à ce défaut avec le ſecours d'un plancher, ſupporté par des taſſeaux ou des conſoles. Des deux côtés du plancher on a dreſſé de petits pilaſtres de bois, qui ſoutiennent un toît de la même matière, dont les deux bouts portent ſur les piliers de pierre des deux rives.

Autres Ponts remarquables.

LES Chinois ont fait quelques autres ponts, à l'imitation de celui-ci. On en connoît un particulièrement ſur la Rivière de *Kin-cha-kyang*, dans l'ancien canton de *Lo-lo*, qui appartient à la Province de *Yun-nan*. Celle de Se-chuen en a deux ou trois autres, qui ne ſont ſoutenus que par des cordes; mais quoique petits, ils ſont ſi chancellans & ſi peu sûrs, qu'on ne les paſſe point ſans effroi.

DANS la même Province, au pied des montagnes qu'occupent les *Myau-tſes*, & dans le canton de *Han-chang-fu*, qui appartient à celle de *Chen-ſi*, on a trouvé, à l'aide des conſoles, le moyen d'affermir des piliers de bois ſur les rochers

(*x*) Il ſe nomme auſſi Pont de *La-jang*, comme on l'a vû dans les Journaux.

(*y*) *Angl.* gros piliers. R. d. E.

(*z*) *Angl.* elles ſont toutes égales en longueur & en épaiſſeur. R. d. E.

(*a*) Du Halde, pag. 17.

rochers des montagnes. Sur ces piliers on a posé des planches, qui forment des ponts par-dessus les vallées. Ils sont plus sûrs que le précédent; & dans quelques endroits ils font partie de la grande route pendant un espace considérable (*b*). Kirker parle d'un pont, dans la même Province, qui porte le nom de (*c*) *Pont volant*. Il est composé d'une seule arche, bâtie entre deux montagnes sur le *Whang-ho*, près de la Ville de *Cho-ngan*. Sa longueur est de six cens pieds, & sa hauteur de six cens cinquante au-dessus de la rivière.

Magnificence des Chinois.

(*b*) Du Halde, pag. 34.
(*c*) On en trouvera la figure dans le Tome précédent. R. d. T.

CHAPITRE III.

Division de la Nation Chinoise en différentes Classes.

Introduction.

Avant que de passer aux différens Ordres de la Nation Chinoise, il ne sera pas inutile de faire quelques observations sur le nombre des Habitans de ce grand Empire. Les Missionaires qui ont voyagé dans les Provinces de Che-kyang, de Kyang-nan, de Fo-kyen, de Quang-tong & dans quelques autres, où la foule des passans est si nombreuse, sur les grands chemins comme dans les Villes, qu'on n'y marche point sans embarras, ont commis des erreurs considérables dans leur calcul. Quelques-uns font monter le nombre du Peuple Chinois à cent, à deux cens & jusqu'à trois cens millions (*a*); sans considérer que cette multitude n'est pas la même depuis Peking jusqu'à *Nan-chang-fu*, Capitale de la Province de Kyang-si & dans plusieurs autres contrées. Cependant les derniers Missionaires ne font pas difficulté d'assûrer (*b*) que la Chine contient plus d'Habitans que toute l'Europe ensemble, & donnent à Peking seul trois millions d'ames (*c*).

Nombre des Habitans de la Chine.

Le tribut qui se lève dans une région si peuplée, depuis l'âge de vingt ans jusqu'à soixante, produit des sommes immenses. On prétend qu'il étoit autrefois payé par cinquante-huit millions de Chinois, entre ces deux âges. Dans le dénombrement qui se fit au commencement du régne de Kang-hi, on trouva onze millions cinquante-deux mille huit cens soixante-deux familles, & cinquante-neuf millions sept cens quatre-vingt-huit mille trois cens soixante-quatre hommes capables de porter les armes, sans comprendre dans ce nombre les Princes, les Officiers de la Cour, les Mandarins, les Soldats congédiés, les Lettrés, les Licentiés, les Docteurs & les Bonzes, ni les personnes au-dessous de vingt ans, ni tous ceux qui passent leur vie sur Mer, ou qui ont leurs habitations sur les Rivières.

Regles pour en juger.

Le nombre des Bonzes monte seul à plus d'un million. On en compte, à Peking, deux mille qui vivent dans le célibat, & trois cens cinquante mille dans

Nombre des Bonzes & des Lettrés.

(*a*) Voyez ci-dessus, le Chapitre II.
(*b*) Ce calcul est d'autant plus sûr, par rapport à Peking, que chaque Chef de famille est obligé de donner aux Magistrats l'état des personnes dont elle est composée.
(*c*) Relations de la Chine par Magalhaens, pag. 40, & Chine du Père du Halde, *ubi sup.* pag. 244.

INTRODUCTION.

dans les Temples, ou les Monaſtères établis par Lettres Patentes de l'Empereur. On ne compte pas moins de quatre-vingt-dix mille Lettrés qui ne ſont point engagés dans le mariage. Il eſt vrai que les guerres civiles & la conquête des Tartares ont détruit une quantité innombrable d'Habitans; mais la paix, qui n'a pas ceſſé de régner depuis, a reparé toutes ces pertes par une abondante multiplication (*d*).

Les Chinois diviſés en deux Ordres.

LES Voyageurs ne s'accordent point ſur les degrés ou les claſſes qui forment la diviſion du Peuple Chinois. Navarette en compte quatre: les *Zu*, les *Nung*, les *Kungs* & les *Zongs*; c'eſt-à-dire, les Lettrés, les Laboureurs, les Artiſans & les Marchands (*e*). Du Halde réduit cette diviſion à trois Ordres; le Peuple, les Lettrés & les Mandarins (*f*). Dans un autre endroit il prétend qu'il n'y a proprement que deux Ordres dans l'Empire; celui de la Nobleſſe & celui du Peuple. Le premier, dit-il, comprend les Princes du Sang, les Mandarins & les Lettrés; le ſecond, les Laboureurs, les Marchands & les Artiſans (*g*). C'eſt à cette diviſion que nous prenons le parti de nous attacher.

(*d*) Deſcription de la Chine par Navarette, pag. 48.
(*e*) Du Halde, *ubi ſup.* pag. 269.
(*f*) *Ibid.* pag. 241.
(*g*) *Ibid.* pag. 269. & ſuiv.

§. I.

Claſſe de la Nobleſſe Chinoiſe, contenant les Mandarins & les Lettrés.

Idée de la Nobleſſe Chinoiſe.

LA Nobleſſe n'eſt pas héréditaire à la Chine, quoiqu'il y ait des dignités attachées à quelques familles, par la diſpoſition de l'Empereur, qui les accorde à ceux qu'il juge dignes de cet honneur. Les enfans d'un père illuſtre, qui s'eſt élevé aux premiers poſtes de l'Empire, ont leur fortune à faire; & s'ils manquent de talens, ou ſi leur inclination les porte au repos, ils tombent au rang du Peuple, obligés ſouvent d'exercer les plus viles fonctions. Cependant un fils ſuccède au bien de ſon père; mais pour hériter de ſes dignités & de ſa réputation, il doit s'être élevé par les mêmes degrés. C'eſt ce qui leur fait attacher toutes leurs eſpérances à l'étude, comme à la ſeule route qui conduiſe aux honneurs. Dans quelque condition qu'ils ſoient nés, ils ſont sûrs de leur avancement lorſqu'ils ont d'heureuſes diſpoſitions pour la Littérature. Auſſi voit-on naître continuellement des fortunes conſidérables, comme entre les Eccléſiaſtiques d'Italie, où la plus baſſe naiſſance n'empêche point d'aſpirer aux premières dignités de l'Egliſe.

Titres bornés à la famille Royale.

LES titres permanens de diſtinction n'appartiennent qu'à la Famille régnante. Outre le rang de Princes, que tous les deſcendans de l'Empereur doivent à leur naiſſance, ils jouiſſent de cinq degrés d'honneur, qui répondent aux titres Européens de Ducs, de Marquis, de Comtes, de Vicomtes & de Barons. Ceux qui épouſent les filles d'un Empereur, participent à ces diſtinctions comme ſes propres fils & leurs deſcendans. On leur aſſigne des revenus qui répondent à leur dignité; mais ils ne jouiſſent d'aucun pouvoir. Cependant la Chine a des Princes qui n'ont aucune alliance avec la Maiſon Impériale. Tels ſont les deſcendans des Dynaſties précédentes, ou ceux dont les ancêtres ont acquis ce titre par les ſervices qu'ils ont rendus à la Patrie. Lorſque le Fondateur de la Famille Tartare qui régne aujourd'hui fut établi ſur le Trône, il accorda

A. v. Schley sculp.

MANDARINS tirés de DU HALDE.

MANDARYNEN, uit DU HALDE.

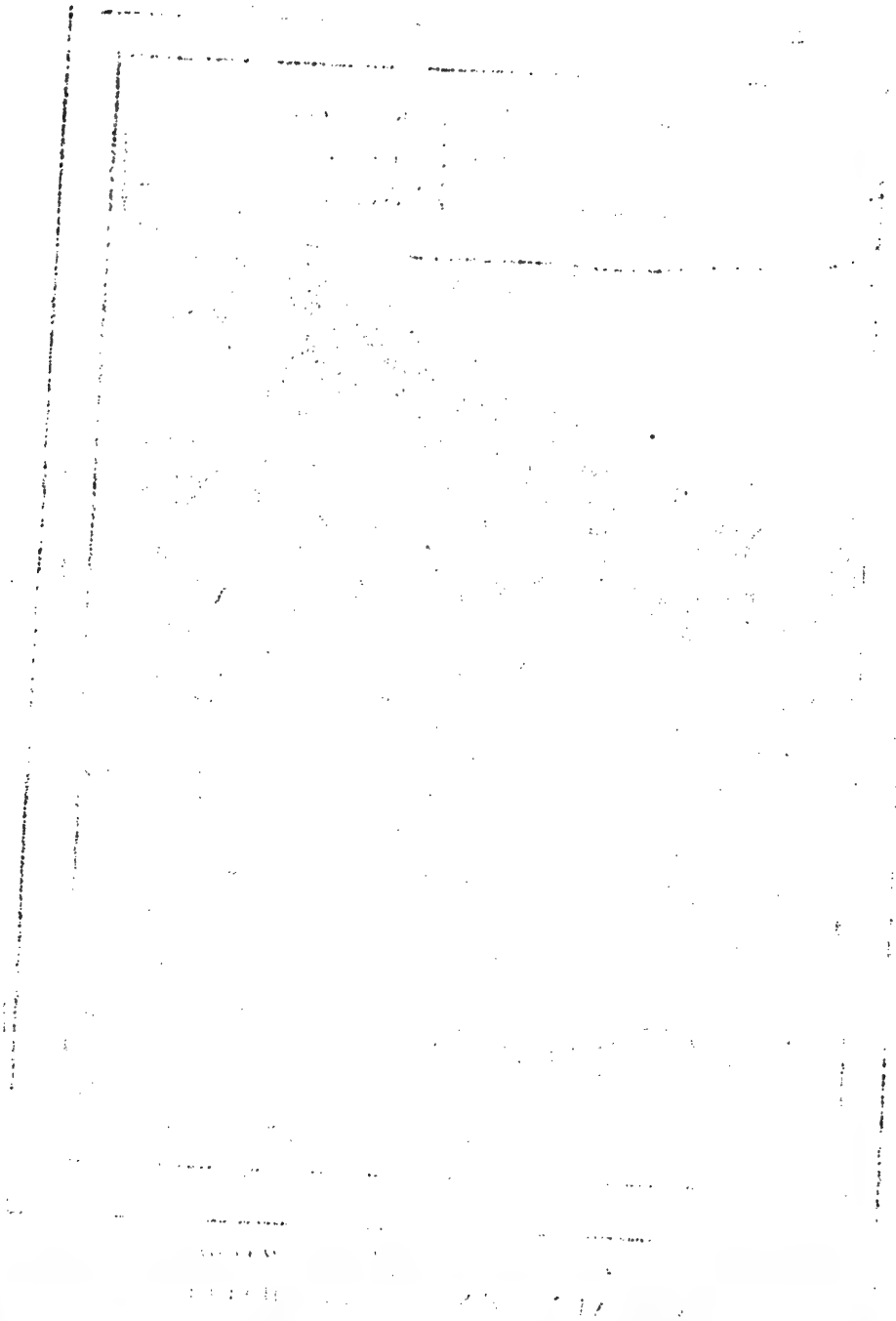

accorda plusieurs titres d'honneur à ses frères, qui étoient en grand nombre, & qui avoient contribué par leur valeur à la conquête d'un si grand Etat. Les uns furent créés *Tsiay-wang*; les autres, *Kyang-wang* & *Pey lo*. Ce sont ceux que les Européens ont nommés *Regules*, ou Princes du premier, du second & du troisième rang. Le nouveau Monarque établit alors qu'entre les enfans de chaque Regule il y en auroit toûjours un qui succèderoit à son père dans la même dignité.

Noblesse Chinoise.

Titres des Princes du Sang.

Origine du nom Regule.

Outre ces trois premiers titres, le même Empereur en créa d'autres d'une moindre distinction, pour les autres enfans des Regules. Ceux du quatrième rang se nomment *Pey-tse*; ceux du cinquième, *Kong-heu*, &c. Le cinquième rang est au-dessus des plus grands Mandarins de l'Empire; mais les Princes de tous les autres rangs inférieurs ne sont distingués des Mandarins que par la ceinture jaune. Cette distinction est commune à tous les Princes du Sang, de quelque rang qu'ils puissent être. Cependant (*a*) ceux que leurs richesses ne mettent point en état d'entretenir un équipage convenable à leur naissance, affectent de cacher cette ceinture.

Divers rangs des Princes.

Quelque lustre que les Princes du Sang puissent tirer de leur naissance & de leurs dignités, ils vivent dans l'Etat sans pouvoir & sans crédit. On leur accorde un Palais, une Cour avec des Officiers, & un revenu digne de leur rang; mais ils ne jouissent d'aucune sorte d'autorité. Le Peuple ne laisse pas de les traiter avec beaucoup de respect. Autrefois, lorsqu'ils étoient dispersés dans les Provinces, ils recevoient, tous les trois mois, des Officiers de la Couronne, le quart des revenus qui leur étoient assignés; afin que la facilité qu'ils avoient à le dépenser pour leurs plaisirs, leur ôtât la pensée de l'amasser dans des vûes moins favorables à la tranquillité publique. Il leur étoit même défendu, sous peine de mort, de s'écarter du lieu qu'on leur avoit marqué pour leur résidence. Mais depuis que les Tartares se sont rendus maîtres de la Chine, l'Empereur a jugé qu'il y avoit plus de sûreté à faire vivre les Princes du Sang à la Cour, sous ses propres yeux. Avec ce qui leur est assigné pour leur dépense, ils ont des maisons, des terres & des rentes, dont ils font valoir les revenus par l'industrie de leurs domestiques. Aussi quelques-uns d'entr'eux sont-ils très-riches (*b*).

Etat qu'ils conservent.

Quoiqu'on ne compte pas plus de cinq générations des Princes du Sang, depuis leur origine, leur nombre ne monte pas aujourd'hui à moins de deux mille. Ils se nuisent les uns aux autres en se multipliant; parce que la plûpart n'ont point de biens en fonds de terre, & que l'Empereur ne pouvant leur accorder à tous des pensions, plusieurs vivent dans une extrême pauvreté, qui les expose au mépris.

Combien ils se sont multipliés.

Vers la fin de la dynastie de Ming (*c*), on comptoit dans la Ville de *Kyang-cheu* plus de trois mille familles de cette race, dont quelques-unes étoient réduites à vivre de la charité d'autrui. Les bandits qui s'emparèrent de Peking, extirpèrent presqu'entièrement cette race; ce qui a rendu quelques parties de la Ville désertes. Ceux qui échapèrent au carnage prirent le parti de quitter la ceinture jaune & de changer de nom, pour se mêler avec le Peuple

Race de Ming, extirpée.

(*a*) *Ibidem.*
(*b*) *Ibid.* pag. 242.
(*c*) *Ibid.* pag. 269.

NOBLESSE CHINOISE.

Peuple. Mais on les connoît encore pour deſcendans du Sang Impérial. Les Miſſionaires de la meme Ville en eurent un pendant quelque-tems à leur ſervice, dans une maiſon qui avoit été bâtie par un autre de ces Princes. Ce noble valet ayant découvert que les Tartares le cherchoient, prit la fuite & diſparut (*d*).

Femmes des Princes & leurs droits.

L'USAGE accorde aux Princes, outre leur femme légitime, trois autres femmes, auxquelles l'Empereur donne des titres & dont les noms ſont enregiſtrés au Tribunal des Princes. Leurs enfans prennent ſéance après ceux des femmes légitimes; & ſont plus reſpectes que les enfans des concubines ordinaires.

Deux ſortes de domeſtiques des Princes.

Les Princes ont auſſi deux ſortes de domeſtiques; les uns, qui ſont proprement eſclaves; les autres, Tartares, ou Chinois *Tartariſés*, que l'Empereur leur accorde en plus ou moins grand nombre, ſuivant le deſſein qu'il a de leur faire honneur. Ce ſont les derniers qui compoſent l'équipage du *Regule*, & qui s'appellent vulgairement *les gens de ſa porte*. Il ſe trouve entr'eux des Mandarins conſidérables, des Vicerois & meme des *Tſong-tus*, qui ſans être eſclaves, comme les premiers, ne ſont pas moins ſoumis à leur Maître, & paſſent au ſervice de ſes enfans lorſqu'ils héritent de la dignité de leur père. Si le Prince eſt dégradé pendant ſa vie, ou ſi ſa dignité n'eſt pas conſervée à ſes enfans, cette ſorte de domeſtiques paſſe à quelqu'autre Prince du ſang que l'Empereur élève à la dignité de *Regule*.

Fonctions des Princes du Sang.

Les fonctions des Princes des cinq premiers Ordres ſe réduiſent à ſe trouver préſens aux cérémonies publiques, & à paroître chaque matin au Palais Impérial. Ils ſe retirent enſuite dans l'intérieur de leur Palais, où toutes leurs affaires ſont bornées au gouvernement de leur famille & de leurs Officiers domeſtiques. On ne leur laiſſe pas meme la liberté de ſe viſiter les uns les autres, ni celle de ſe loger hors de la Ville, ſans une permiſſion de la Cour. Cependant il leur arrive quelquefois d'être employés aux affaires publiques, & de ſe faire conſidérer par d'importans ſervices. L'Auteur donne pour exemple le treizième frère de l'Empereur Kang-hi.

Quels ſont les Nobles après les Princes de la famille Royale.

On met au rang des Nobles, 1°. ceux qui ont été revêtus de la dignité de Mandarins dans les Provinces; ſoit qu'ils ayent été congediés, ce qui arrive preſqu'à tous; ſoit qu'ils ayent été forcés de réſigner leur Emploi à l'occaſion de la mort d'un père, ſoit qu'ils ſe ſoient retirés volontairement avec la permiſſion de l'Empereur. 2°. Ceux qui ne s'étant pas rendus capables d'obtenir les degrés littéraires, n'ont pas laiſſé de ſe procurer, par faveur ou par des préſens, certains titres d'honneur qui leur donnent le privilége de viſiter les Mandarins, & qui leur attirent par conſéquent le reſpect du Peuple. 3°. Tous les Etudians, depuis l'âge de quinze ou ſeize ans juſqu'à quarante, qui ont ſubi les éxamens établis par l'uſage.

Famille de Confucius.

La plus noble famille de la Chine eſt celle du Philoſophe Confucius. Il n'y en a point d'autre qui ſoit proprement héréditaire; & c'eſt en effet la plus ancienne du Monde, puiſqu'elle s'eſt conſervée en droite ligne depuis plus de deux mille ans. Elle deſcend d'un neveu de cet homme célébre, qui eſt nommé par excellence *Ching jin ti chi cul*, c'eſt-à-dire, *Neveu du grand Homme*. En conſidération d'une ſi belle origine, les Empereurs ont conſtamment honoré

(*d*) Magalhaens dit (pag. 146.) que les Tartares font mourir tous ces Princes, ſuivant leur uſage, à l'acceſſion d'une nouvelle famille.

noré un de ſes deſcendans du titre de *Kong*, qui répond à celui de nos Ducs ou de nos anciens Comtes. Celui qui porte aujourd'hui ce titre fait ſa réſidence à *Kye-feu-hyen*, dans la Province de Chan-tong, patrie de l'illuſtre Confucius, qui a toûjours pour Gouverneur un Mandarin de la même famille (*e*).

NOBLESSE CHINOISE.

UNE des principales marques de Nobleſſe, entre les Chinois, conſiſte dans les titres d'honneur que l'Empereur accorde aux perſonnes diſtinguées par leur mérite. Il étend quelquefois cette faveur juſqu'à la dixième génération, en la meſurant aux ſervices qu'on a rendus au Public. Il la fait même remonter, par des Lettres expreſſes, au père, à la mère, au grand père, qu'il honore chacun d'un titre particulier, ſur ce glorieux principe d'émulation, que toutes les vertus des enfans doivent être attribuées à l'exemple & aux ſoins de leurs ancêtres.

Titres partic. culiers de Nobleſſe à la Chine.

L'EMPEREUR Kang-hi fit un éxercice éclatant de cette méthode en 1678, pour récompenſer le Père Ferdinand *Verbieſt*, Jéſuite Flamand. Ce Miſſionaire, ayant fini ſes Tables des mouvemens céleſtes & des Eclypſes pour deux mille ans, réduiſit ce grand Ouvrage à trente-deux volumes de Cartes, avec leurs explications, ſous le titre d'*Aſtronomie perpétuelle de l'Empereur Kang-hi.* Il eut l'honneur de les préſenter à Sa Majeſté dans une Aſſemblée générale des Grands de l'Empire, qui avoit été convoquée à cette occaſion. Ce Préſent fut reçu avec beaucoup de ſatisfaction; & non-ſeulement il fut placé dans les Archives du Palais, mais en récompenſe d'un ſi grand ſervice, le Père Verbieſt fut créé Préſident du Tribunal des Mathématiques, avec le titre de *Ta-jin*, ou de Grand-Homme, qui appartient à cette dignité, & que l'Empereur étendit à toutes les perſonnes de ſon ſang. Quoique Verbieſt n'eût perſonne de ſa famille à la Chine, tous les autres Miſſionaires de ſon Ordre paſſèrent pour ſes frères & furent conſidérés ſous le titre de Mandarins. Sa qualité de Ta-jin procura dans la ſuite, à l'Evêque d'*Heliopolis*, un accès favorable dans l'Empire de la Chine, & la plûpart des Miſſionaires la firent inſcrire ſur la porte de leurs maiſons. C'eſt l'uſage commun des Chinois. Fiers des titres, qu'ils ont obtenus, ils ne manquent point de les faire graver dans pluſieurs endroits de leur demeure, & même ſur les lanternes qu'on porte devant eux pendant la nuit. L'Empereur conféra les mêmes honneurs aux ancêtres de Verbieſt, par autant de Patentes qu'il y eut de perſonnes nommées. Pierre *Verbieſt*, ſon grand-père; Paſchaſie *de Wolff*, ſa grand'mère; Louis *Verbieſt*, ſon père, & Anne *Van-herke*, ſa mère, furent ainſi revêtus des premières dignités de la Chine.

Comment le Père Verbieſt fut annobli, lui & ſes ancêtres.

IL paroît qu'à l'exception des Princes de la famille régnante & des deſcendans de Confucius, il n'y a point d'autre Nobleſſe à la Chine que celle du mérite, déclaré par l'Empereur & diſtingué par de juſtes récompenſes. Tous ceux qui n'ont pas pris les degrés Littéraires, paſſent pour Plébeyens. Il arrive de-là que les Provinces n'ayant point d'ancienne Nobleſſe, on ne craint jamais d'y voir établir une autorité dangereuſe, pour celle du Souverain (*f*).

LES Chinois Lettrés ont été annoblis dans la ſeule vûe d'encourager l'application à l'étude & le goût des Sciences, dont les principales, à la Chine, ſont l'Hiſtoire

Lettrés de la Chine.

(*e*) Chine du Père du Halde, pag. 50. & ſuivantes.

(*f*) Chine du Père du Halde, pag. 269. & ſuivantes.

NOBLESSE CHINOISE. l'Hiſtoire, la Juriſprudence & la Morale; comme celles qui ont le plus d'influence ſur la paix & le bonheur de la ſociété. On voit, dans toutes les parties de l'Empire, des Ecoles & des Salles ou des Colléges, où l'on prend, comme en Europe, les degrés de Licencié, de Maître-ès-Arts & de Docteur. C'eſt dans les deux dernières de ces trois claſſes qu'on choiſit tous les Magiſtrats & les Officiers civils. Comme il n'y a point d'autre voie pour s'élever aux Dignités, tout le monde ſe livre aſſidûment à l'étude, dans l'eſpérance d'obtenir les Degrés & de parvenir à la fortune. Les jeunes Chinois commencent leurs études dès l'âge de cinq ou ſix ans. Le nombre des écoliers eſt ſi grand que pour faciliter l'inſtruction (*g*), le premier Rudiment qu'on leur préſente eſt une centaine de caractères qui expriment les choſes les plus communes, telles que le ſoleil, la lune, l'homme, certaines plantes & certains animaux, une maiſon, des uſtenciles familiers, en leur faiſant voir, d'un autre côté, les figures des choſes mêmes. Ces figures, quoique repréſentées groſſièrement, ſervent beaucoup à rendre leur pénétration plus vive, & peuvent être regardées comme le premier alphabet des Chinois (*h*).

Ecoles & Colléges.

Alphabet Chinois.

Degrés de l'inſtruction. ON leur met enſuite entre les mains un petit Livre nommé *Sang-tſe-king*, qui contient tout ce qu'un enfant doit apprendre, & la méthode pour l'enſeigner. Il eſt compoſé de pluſieurs courtes ſentences, dont chacune n'a pas plus de trois caractères, & qui ſont rangées en rimes, comme un ſecours pour la mémoire des enfans. Ils doivent les apprendre par degrés, quoiqu'elles ſoient au nombre de pluſieurs milles. Un jeune Chinois en apprend d'abord cinq ou ſix par jour, à force de les répéter du matin juſqu'au ſoir, & les récite deux fois à ſon Maître. Il eſt châtié s'il manque pluſieurs fois à ſa leçon. On le fait coucher ſur un banc, où il reçoit neuf ou dix coups de fouet par-deſſus ſes habits. L'application eſt ſi rigoureuſe & ſi conſtante, qu'on n'accorde aux enfans qu'un mois de congé au commencement de l'année, & cinq ou ſix jours au milieu.

LORSQU'ILS ſont une fois arrivés au Livre *Tſe-chu*, qui contient la Doctrine de Confucius & de Menſius, il ne leur eſt pas permis de jetter les yeux ſur d'autres Livres avant qu'ils l'ayent appris juſqu'à la dernière lettre. Ils n'en comprennent point encore le ſens; mais on attend, pour leur en donner l'explication, qu'ils ſçachent parfaitement tous les caractères. Pendant qu'ils apprennent à lire les lettres, on les accoutume à les former avec un pinceau; car les Chinois n'ont pas l'uſage des plumes. On commence par leur donner de grandes feuilles de papier, écrites en grands caractères rouges, qu'ils doivent couvrir de noir. Enſuite on leur fait prendre une feuille de lettres noires, moins grandes que les premières, ſur leſquelles mettant une feuille blanche & tranſparente, ils forment de nouvelles traces ſur celle de deſſous. Mais ils ſe ſervent encore plus ſouvent d'une planche blanchie & diviſée en petits quarrés, dans leſquels ils tracent leurs caractères, après quoi ils les effacent avec de l'eau pour épargner le papier. Ils apportent ainſi beaucoup de travail à ſe former

Comment les enfans apprennent à écrire.

(*g*) Le Traducteur a tout-à-fait manqué ici le ſens de l'Original; voici comme il auroit dû traduire „ Dès l'age de cinq à ſix ans, les jeunes „ Chinois commencent à étudier les lettres: „ mais comme le nombre des lettres eſt ſi „ fort multiplié, qu'il monte à près de ſoi- „ xante-dix, ou quatre vingt milles, le pre- „ mier Rudiment &c. R. d. E.

(*h*) C'eſt une ſorte de Bureau typographique, tel qu'on s'efforce de l'introduire en France.

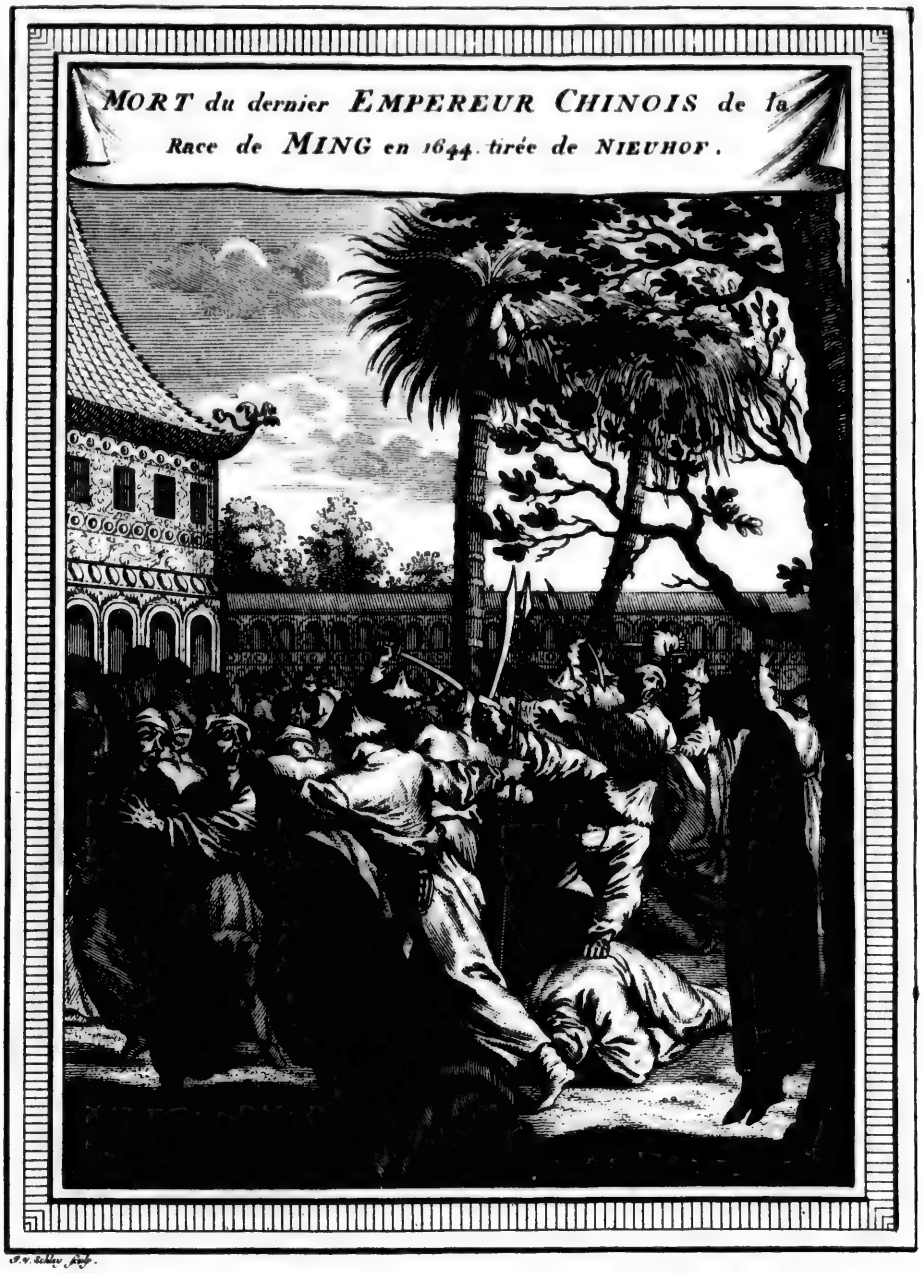

DOOD van den laatsten CHINEESSEN KEIZER uit het Geslacht MING, Aº. 1644. Volgens NIEUHOF.

former la main, parce que dans l'éxamen triennal pour les Degrés, on rejette ordinairement ceux qui écrivent mal; à moins qu'ils ne donnent des preuves d'une habileté diſtinguée dans le langage, ou dans la manière dont ils traitent leur ſujet. Lettrés de la Chine.

Lorsqu'ils ſont aſſez avancés dans l'écriture pour s'appliquer à la compoſition, ils doivent apprendre les régles du *Ven-chang*, eſpèce de *theme*, qui reſſemble à celui qu'on fait faire aux écoliers de l'Europe avant que d'entrer en Rhétorique, mais plus difficile, parce que le ſens en eſt plus reſſerré & le ſtyle particulier. On leur donne pour ſujet une ſentence des Auteurs claſſiques, qu'ils appellent *Ti-mu* ou *thèſe*. Il ne conſiſte ſouvent qu'en un ſimple caractère. Pour s'aſſûrer du progrès des enfans, l'uſage, dans pluſieurs Provinces, eſt d'envoyer ceux d'une même famille à la Salle commune de leurs ancêtres, où chaque Chef de maiſon leur donne à ſon tour un ſujet de compoſition & leur fait préparer un dîner. Il juge de la bonté de leur travail & donne le prix à celui qui l'a mérité. Si quelqu'un s'abſente ſans une juſte raiſon, ſes parens doivent payer vingt ſols pour l'expiation de ſa faute. Ven-chang, eſpace de theme. Compoſition qu'on fait faire aux enfans.

Outre ces ſoins volontaires & domeſtiques, les jeunes écoliers ſubiſſent ſouvent l'éxamen des Mandarins qui préſident aux Lettres, & ſont obligés à d'autres compoſitions, ſous les yeux d'un Mandarin inférieur de cet Ordre, qui porte le titre de *Hyo-quan* (*i*). Cette cérémonie ſe renouvelle deux fois l'année, au printems & pendant l'hyver. Dans quelques Villes, les Gouverneurs ſe chargent eux-mêmes de faire compoſer les gens de Lettres du voiſinage. Ils les aſſemblent chaque mois; ils diſtribuent des récompenſes à ceux qui ont le mieux réuſſi, & fourniſſent aux autres frais de la fete. Compoſition des Gens de Lettres.

Il n'y a point de Ville, de Bourg, ni meme de petit Village, qui n'ait ſes Maîtres d'Ecole pour l'inſtruction de la Jeuneſſe. Les enfans de qualité ont leurs Précepteurs, qui ſont des Docteurs ou des Licentiés; [& ceux qui ſont d'une moindre condition ont pour Précepteurs des Bacheliers.] Ils apprennent d'eux non-ſeulement la ſcience des Lettres, mais encore celle des maniéres & toutes les cérémonies qui regardent la civilité. Dans l'âge convenable, ils apprennent l'Hiſtoire & les Loix de leur Patrie. Le nombre de ces Précepteurs eſt infini, parce qu'ils ſe prennent entre ceux qui aſpirent aux Degrés & qui ne réuſſiſſent point à les obtenir. L'emploi d'un Maître d'Ecole eſt honorable. Ils ſont entretenus aux frais des familles. Les parens leur donnent la main dans toutes ſortes d'occaſions. Leur titre eſt *Syeu-ſeng*, qui ſignifie, *Notre Maître* ou *Notre Docteur*. Ils reçoivent, pendant toute leur vie, des témoignages d'une profonde ſoumiſſion de la part de leurs Eleves. Les Précepteurs ſont en grand nombre.

Quoique la Chine n'ait pas d'Univerſités, comme l'Europe, on trouve dans chaque Ville du Premier Ordre un grand Palais, qui ſert à l'éxamen des Gradués. Ces édifices ſont encore plus grands dans les Villes Capitales: Mais ils ſont tous bâtis dans le même goût. Le mur d'enclos eſt d'une hauteur extraordinaire, & l'entrée magnifique. C'eſt une place quarrée, de cent cinquante pas de grandeur, plantée d'arbres, avec des bancs & des ſiéges pour les Officiers & les Soldats qui font la garde pendant l'éxamen. On paſſe dans une vaſte cour, où les Mandarins forment eux-mêmes un autre corps-de-garde Palais qui ſervent de Colléges à la Chine. Leur deſcription.

(*i*) Ce terme ſignifie, *Gouverneur de l'Ecole.*

LETTRÉS DE LA CHINE.

de-garde (*k*). Au fond de cette cour eſt un autre mur, avec des portes à ventaux, qui donnent entrée dans une ſeconde cour, où l'on traverſe, ſur un pont de pierre, un foſſé plein d'eau, pour arriver à la troiſième porte. Une garde, qui eſt ici placée, ne laiſſe paſſer perſonne ſans l'ordre des Officiers. Après cette porte on découvre une grande cour quarrée, dans laquelle on ne peut entrer que par un paſſage fort étroit. Des deux côtés de cette cour eſt un grand nombre de petites chambres (*l*), l'une près de l'autre, longues de quatre pieds & demi ſur trois & demi de large, pour loger les Etudians, qui ſont quelquefois plus de ſix mille (*m*). Mais avant que d'entrer au Palais pour la compoſition (*n*), ils ſont dépouillés avec beaucoup de ſoin, dans la crainte qu'ils n'ayent apporté quelque Livre ou quelqu'Ecrit. On ne leur laiſſe que de l'encre & des pinceaux. Si l'on découvroit quelque fraude, les coupables ſeroient punis ſévèrement, & même exclus de tous les Degrés. Auſſi-tôt que les Aſpirans ſont entrés, on ferme ſoigneuſement les portes & l'on y met le ſceau public. Le Tribunal a des Officiers (*o*), dont le devoir eſt de veiller à tout ce qui ſe paſſe, & d'empêcher les viſites ou les communications d'une chambre à l'autre.

Petites chambres pour les Etudians.

Précautions pour empêcher la fraude.

Au bout du paſſage étroit qui donne entrée dans la cour, eſt une Tour, élevée ſur quatre arches & flanquée de quatre tourelles, ou de quatre petits dômes ronds, d'où l'on ne manque point, au moindre bruit (*p*), de battre auſſi-tôt le tambour pour donner avis du déſordre. Près de cette Tour, on a ménagé divers appartemens & une grande ſalle bien meublée, où s'aſſemblent ceux qui doivent préſider au premier éxamen. De cette ſalle on entre dans une autre cour, où l'on trouve une autre ſalle qui reſſemble à la première, mais plus magnifiquement meublée, avec divers appartemens pour le Préſident & les principaux Officiers. On y trouve auſſi des galeries, un jardin & quantité d'autres petits appartemens pour les Mandarins, les Sécretaires & les Officiers inférieurs: [enfin tout ce qui eſt néceſſaire pour loger commodément tous ceux qui ſont à la ſuite des Examinateurs.]

Préſidens de l'Examen littéraire.

Les Chefs, ou les Préſidens, à qui appartient le droit de l'éxamen, ſont les *Fu-yuen*, les *Chi-fu* & les *Chi-hyen*; c'eſt-à-dire, les Gouverneurs de la Province & des Villes du premier & du troiſième rang. Auſſi-tôt que les jeunes Etudians ſont en état de ſubir l'éxamen des Mandarins, ils doivent eſſuyer d'abord celui du *Chi-hyen* de leur juriſdiction. Cet Officier donne le Theme, éxamine les compoſitions ou les fait éxaminer par ſon Tribunal, & juge de la bonté des Piéces. De huit cens Candidats, par éxemple, il en nomme ſix cens, qui prennent le titre de *Hyen-ming*, c'eſt-à-dire, d'*Inſcrits* pour le *Hyen*. Il ſe trouve des Hyens où le nombre des Etudians monte juſqu'à ſix mille. Les ſix cens doivent paroître enſuite à l'éxamen du *Chi-fu*, ou

Inſcriptions que prennent les Candidats.

(*k*) *Angl.* où les Mandarins ſe placent avec un corps de garde. R. d. E.

(*l*) Il eſt aiſé, remarque Navarette, de s'imaginer quelle doit être la grandeur de ces Colléges. Celui de Canton a cinq mille chambres ou cellules, qui ont chacune leur table & leur chaiſe. Elles ſont tellement diſpoſées, que le Viceroi, qui eſt dans une Tour voiſine, les a toutes ſous ſes yeux.

(*m*) Du Halde, pag. 174. & ſuiv.

(*n*) Navarette dit que c'eſt le jour avant l'éxamen.

(*o*) Navarette dit que de deux en deux on place une ſentineſle.

(*p*) Querelle ou faute.

(*q*) Du Halde, *ubi ſup.* & Navarette dans ſa Deſcription de la Chine, pag. 10.

ou du Gouverneur de la Ville du premier Ordre, qui, par un nouveau choix, en nomme environ quatre cens ſous le titre de *Fu-ming*, c'eſt-à-dire, *Inſcrits pour le ſecond Examen.* Juſqu'alors ils n'ont aucun Degré dans la Littérature, & leur nom général eſt celui de *Tong-ſeng* ou Candidats. Lettrés de la Chine.

Il y a dans chaque Province un Mandarin, envoyé de la Cour, qui ne conſerve ſon Office que trois ans, ſous le titre de *Hyo-tao*, ou dans quelques endroits ſous celui de *Hyo-yuen.* Il eſt en correſpondance avec les grands Tribunaux de l'Empire. Pendant la durée de ſes fonctions, il eſt chargé de deux Examens; l'un, qui ſe nomme *Sui-kau*; l'autre, *Ko-kau.* Ce devoir l'oblige à viſiter tous les Fus, ou toutes les Villes du premier Ordre de ſa Province. En arrivant dans une de ces Villes, il commence par aller rendre ſes reſpects à Confucius. Enſuite il explique quelques paſſages des Auteurs claſſiques, après quoi, les jours ſuivans ſont employés à l'Examen. Les quatre cens Candidats *Fu-mings* paroiſſent à ſon Tribunal pour la compoſition. S'ils forment un trop grand nombre avec ceux des autres Hyens ſubordonnés au même Fu, on les diviſe en deux troupes. Ici l'on employe toutes ſortes de précautions pour empêcher que les auteurs des compoſitions ne ſoient connus des Mandarins. Le *Hyo-tao* nomme quinze perſonnes, ſur les quatre cens qu'on ſuppoſe venus de chaque Hyen. On leur accorde alors le premier Degré, avec la qualité de *Syeou-tſay*, qui répond à celle de Bachelier. Comme c'eſt proprement l'entrée des Etudes, ils prennent l'habit de leur Ordre, qui conſiſte dans une robe bleue, bordée de noir, avec la figure d'un oiſeau, en argent ou en étain, ſur la pointe de leur bonnet. Ils ne ſont plus ſujets à la baſtonade par l'ordre des Mandarins ordinaires. Ils dépendent d'un Mandarin particulier, qui les punit lorſqu'ils tombent dans quelque faute. Mais ſi l'on découvroit que la faveur eût quelque part à leur élection, l'Envoyé de la Cour perdroit tout à la fois ſa fortune & ſa réputation.

Mandarin qui préſide aux Degrés.

Manière dont on les prend.

Premier degré des Syeou-tſays.

Leurs privileges.

Les mêmes Mandarins, qui ſont chargés de l'Examen du Sçavoir, éxaminent auſſi les Candidats qui ſe préſentent pour la Guerre. Dans ce dernier genre, il faut donner des preuves d'habileté à tirer de l'arc, à monter à cheval, & de force à lever quelque groſſe pierre ou à porter un peſant fardeau. On donne en même-tems, à ceux qui ont fait quelque progrès dans l'étude de leur Profeſſion, des queſtions à reſoudre ſur les campemens, les marches & les ſtratagèmes militaires; car les Guerriers ont, comme les Lettrés, des Livres [claſſiques, qu'on nomme *King*,] qui traitent du métier des armes, & qui ſont uniquement compoſés pour leur inſtruction.

Inſtruction des Candidats militaires.

Le Hyo-tao étant obligé par ſon Office de faire une fois le tour de la Province, aſſemble dans chaque Ville du premier Ordre tous les *Syeou-tſays*, ou les Bacheliers qui en dépendent. Après s'être informé de leur conduite, il éxamine leurs compoſitions, il récompenſe les progrès, il punit les négligences. Quelquefois, pour éxercer une juſtice plus éxacte, il les diviſe en ſix claſſes: l'une, de ceux qui ſe ſont diſtingués avec éclat; il leur donne pour récompenſe un Taël & une écharpe d'argent (*r*). Ceux de la ſeconde claſſe reçoivent une faveur plus légère, telle qu'une écharpe de ſoie, ou quelque petite ſomme d'argent. La troiſième claſſe n'eſt ni récompenſée ni punie. Ceux de la quatrième

Examen rigoureux des Bacheliers.

(*r*). *Angl.* & une écharpe de ſoie. R. d. E.

LETTRÉS DE LA CHINE.

trième reçoivent la baſtonade. Ceux de la cinquième perdent l'oiſeau qu'ils portent à leur bonnet, & deviennent *demi-Bacheliers*. Enfin ceux qui ont le malheur de compoſer la dernière claſſe, ſont entièrement dégradés. Mais cet excès d'humiliation eſt très-rare. Dans les Examens de cette eſpèce, on voit quelquefois un homme de cinquante ans recevoir la baſtonade; tandis que ſon fils, qui compoſe avec lui, reçoit des applaudiſſemens & des récompenſes. Mais le Mandarin ne ſe porte jamais à des punitions ſi rigoureuſes lorſqu'il n'y a point de plaintes contre la conduite & contre les principes des mœurs.

Châtiment pour ceux qui manquent aux aſſemblées.

UN Gradué qui ne ſe trouve point à cet Examen triennal s'expoſe au danger d'être privé de ſon titre & de retomber au rang du Peuple. Il n'y a que la maladie, ou le deuil pour la mort d'un père, qui puiſſe lui ſervir d'excuſe. Seulement les anciens Gradués, qui ſont parvenus à la vieilleſſe, obtiennent pour le reſte de leur vie une diſpenſe de toutes ſortes d'Examens, ſans perdre l'habit ni les honneurs de leur Degré.

Degré de Kyu-ſin, ou Maître ès Arts.

LE Degré de *Kyu-ſin*, qui ſignifie Licentié ou Maître-ès-Arts, demande un nouvel Examen, qu'on appelle *Chu-kao*. Il ne ſe fait qu'une fois l'an, dans la Capitale de chaque Province, ſous l'inſpection des grands Officiers, accompagnés de quelques autres Mandarins. La Cour en députe deux, avec la qualité de Préſidens; l'un, qui porte le titre de *Ching-chu-kao*, & qui doit être *Hau-lin*, c'eſt-à-dire, Membre du principal Collége des Docteurs de l'Empire; l'autre, nommé *Fu-chu*. Sur dix mille Syeou-tſays, qui ſe trouveront dans une Province, il n'y en aura pas plus de ſoixante qui obtiendront le degré de *Kyu-ſin*. Leur robe eſt de couleur brunâtre, avec un bord bleu de quatre doigts. L'oiſeau, qu'ils portent ſur leur bonnet, doit être d'Or ou de cuivre doré. Leur Chef eſt honoré du titre de *Kay-yuen*. Ce Degré ne s'obtient pas facilement, ſi l'on ne corrompt les Juges (*s*). Les *Kyu-ſins* doivent ſe rendre à Peking l'année ſuivante, pour ſubir l'éxamen qui les conduit au degré de Docteur. C'eſt l'Empereur qui fait les frais de leur voyage. Ceux qui étant parvenus au degré de Kyu-ſins ſe bornent à cet honneur, ſoit parce qu'ils ſont déja d'un âge avancé, ſoit parce que leur fortune eſt médiocre, ont la liberté de ſe diſpenſer de cet Examen, qui ſe fait à Peking tous les trois ans. Un Kyu-ſin eſt qualifié pour toutes ſortes d'Emplois. Dans ce Degré, on obtient quelquefois des Emplois importans, par le rang de l'âge. On a vû des Kyu-ſins élevés à la dignité de Vicerois. Auſſi-tôt qu'ils ſont revêtus de quelqu'Office public, ils renoncent au degré de Docteur.

Habillement qui le diſtingue.

Examen pour le degré de Docteur.

TOUS les Licentiés qui ſont ſans Emploi, doivent ſe rendre à Peking pour l'Examen triennal, qui porte le nom d'*Examen Impérial*. C'eſt l'Empereur même, qui dicte le ſujet de la compoſition. L'attention qu'il y apporte & le compte éxact qu'on lui rend du travail, donnent lieu de ſuppoſer qu'il en eſt le Juge. Le nombre de ceux qui forment cette Aſſemblée, monte quelquefois à cinq ou ſix mille, dont environ trois cens ſont élevés au degré de Docteur. Quelquefois cette diſtinction n'eſt accordée qu'à cent cinquante. Les trois principaux prennent le titre de *Tyen ſe men ſeng*, qui ſignifie *Diſciples du Fils du Ciel*. Le premier ou le Chef, ſe nomme *Chuang-yuen*; le ſecond, *Pang-yuen*, & le troiſième, *Tan-wha*. Entre les autres, l'Empereur en choiſit un certain

(*s*) *Angl.* Il n'eſt pas aiſé de corrompre les Juges pour obtenir ce degré. R. d. E.

certain nombre, qu'il décore du titre de *Hau-lin*, c'eſt-à-dire, Docteur du premier Ordre. Le reſte porte celui de *Tſin-tſe*.

Lettrés de la Chine.

Un Chinois qui parvient au glorieux titre de *Tſin-tſe*, ſoit dans la Littérature, ſoit dans les armes, peut le regarder comme un établiſſement ſolide, qui le met à couvert de toutes ſortes de beſoins. Outre les préſens, qu'il reçoit en grand nombre, de ſes amis & de ſes cliens, il peut s'attendre d'être employé tôt ou tard aux Offices les plus importans de l'Empire & de voir ſa protection recherchée de tout le monde. Ses parens & ſes amis ne manquent point d'ériger dans leur Ville des arcs de triomphe à ſon honneur. Ils y inſcrivent ſon nom, ſon âge, le lieu & le tems de ſon élévation.

Avantages du titre de Tſin-tſe.

L'Empereur *Kang-hi* remarqua, vers la fin de ſon régne, que les Livres imprimés n'étoient point en auſſi grand nombre ni auſſi bien écrits, qu'il le deſiroit pour ſa propre gloire & pour l'utilité publique. Il en accuſa les principaux Docteurs, qui négligeoient leurs études pour ſe livrer aux recherches de l'ambition. Auſſi-tôt que l'examen fut fini, il entreprit, contre l'uſage, d'examiner les autres. Si ſa réſolution leur cauſa beaucoup d'allarme, elle fut ſuivie d'une ſentence encore plus ſévère. Pluſieurs furent dégradés & renvoyés honteuſement dans leurs Provinces. L'effet de cet exemple fut d'inſpirer aux autres plus d'application à l'étude. L'Empereur s'applaudit d'autant plus de ſa conduite, qu'un des plus ſçavans Hommes de ſa Cour, qu'il avoit employé à l'éxamen des compoſitions, porta le même jugement que lui des piéces qu'il avoit rejettées, à l'exception d'une ſeule, que ce Docteur jugea douteuſe (*t*).

Réformation que l'Empereur Kang-hi fit entre les Docteurs.

Du Halde, obſerve encore, à l'occaſion des *Syeou-tſays*, ou des Bacheliers, qu'après avoir été déclarés dignes des Degrés, ils ſe rendent à la porte du *Ti-hyo-tao* (*v*), ou du Mandarin qui préſide aux Examens, vêtus de toile noire & la tete couverte d'un bonnet commun. Auſſi-tôt qu'ils ſont admis à ſa preſence, ils s'inclinent devant lui, ils tombent à genoux & ſe proſternent pluſieurs fois à droite & à gauche, ſur deux lignes, juſqu'à ce que le Mandarin leur faſſe apporter les habits convenables au degré de Bacheliers, qui conſiſtent dans une veſte, un ſurtout ou une robe, & un bonnet de ſoie. Lorſqu'ils en ſont revêtus, ils ſe proſternent encore devant le Tribunal du Mandarin; après quoi ſe rendant au Palais de Confucius, ils baiſſent quatre fois la tête juſqu'à terre devant ſon nom & devant ceux des plus éminens Philoſophes. Ils retournent enſuite dans leurs Provinces. Là, ſe joignant à tous les Syeoutſays du même Diſtrict, ils vont en corps ſe proſterner devant le Gouverneur ſur ſon Tribunal. Cet Officier ſuprême les preſſe de ſe relever, & leur preſente du vin dans des coupes, qu'il éleve d'abord en l'air. Dans pluſieurs endroits, il diſtribue entr'eux des piéces de ſoie rouge, dont ils ſe font une eſpèce de baudriers. Ils reçoivent auſſi deux petites baguettes, ornées de fleurs d'argent, qu'ils placent des deux côtés de leurs bonnets comme des caducées. Alors ils ſe rendent, avec le Gouverneur à leur tête, au Palais de Confucius, pour terminer la cérémonie par les ſalutations ordinaires. Ce dernier acte eſt comme le ſceau qui acheve de les mettre en poſſeſſion

Cérémonies qui ſuivent l'élection des Syeou-tſays.

Dernier acte de la cérémonie.

(*t*) Chine du Père du Halde, page 176. & ſuivantes.

(*v*) C'eſt apparemment le même qu'on a déja nommé ſimplement *Hyo tao*.

LETTRÉS DE LA CHINE.

poſſeſſion de leur nouvelle dignité, parce qu'ils reconnoiſſent ainſi Confucius pour leur Maître & qu'ils font profeſſion de ſuivre ſes maximes de Gouvernement (*x*).

Origine de trois Ordres de Bacheliers.

NAVARETTE, dont le récit s'accorde avec tout ce qu'on a rapporté d'après Du Halde, y ajoûte néanmoins quelques circonſtances qui méritent d'être obſervées. Il nous apprend que ſous la famille de *Gong*, qui régnoit il y a plus de ſix cens ans, les Lettres furent plus floriſſantes que jamais à la Chine. Le nombre des Ecoles fut alors augmenté. Chaque Ville médiocre eut vingt Bacheliers. Chaque Cité en eut quarante, & les Capitales en eurent cinquante. Ces Bacheliers de ſurcroît reçurent le nom de *Lin-ſeng*, qui ſignifie, *Bacheliers accordés par la Cour*. Enſuite le nombre fut pouſſé à ſoixante pour les Villes inférieures, & juſqu'à cent vingt pour les Capitales, ſous le nom de *Tſeng-ſeng*, ou de Bacheliers d'augmentation. Enfin, la permiſſion de prendre les Degrés fut accordée à tous ceux qui ſe préſenteroient avec les diſpoſitions néceſſaires. Ces derniers furent diſtingués par le nom de *Fu-hyo*, qui ſignifie *Bacheliers adoptés*. Ainſi le Corps des Bacheliers eſt compoſé de trois Ordres.

Trois claſſes de Bacheliers privilégiés.

LES Bacheliers privilégiés, qui ſont diſpenſés de l'Examen, portent le nom de *Kung-ſeng*, & forment auſſi trois claſſes. Les premiers ſont connus ſous le titre particulier de *Pa-kung-ſeng*, qui ſignifie; Qu'ayant été d'excellens Rhétoriciens & leurs compoſitions ayant toûjours été fort élégantes, ils ont mérité le Degré dont ils jouiſſent ſans avoir été obligés d'attendre le terme ordinaire. La ſeconde claſſe eſt celle des *Tſye-ſuen-kungs*, qui ont joui pendant vingt ans du degré de Bacheliers. Les derniers portent le nom de *Ngen-kung-ſeng*, qui les fait connoître pour des Bacheliers privilégiés par la faveur expreſſe de l'Empereur. Les enfans des Chartiers, des Bouchers, des Bourreaux, des Comédiens, & les Bâtards, ſont exclus de toutes ſortes de Degrés.

Formalités qui précédent l'élection.

LES Candidats, après avoir mis la dernière main à leurs compoſitions, les ferment ſoigneuſement & mettent deſſus le nom de leur Pays, avec une enveloppe qui ne permet pas de le lire. Elles ſont livrées aux Officiers établis, qui les portent à la Salle des Mandarins, où elles doivent être éxaminées. Celles qui ne méritent pas (*y*) de paſſer dans la ſeconde chambre, ſont miſes à part. Toutes les autres ſont rejettées. De cinq mille, il y en a toûjours la moitié qui ne paſſent point cette première chambre. Les autres, après avoir ſubi l'Examen dans la ſeconde, ſont réduites auſſi preſqu'à la moitié, qui parvient juſqu'à la troiſième chambre, pour y être jugée par les Préſidens de l'Examen. Il en demeure cinquante des plus élégantes, dans l'ordre qui convient à chacune, c'eſt-à-dire, la première, la ſeconde, &c. On cherche alors les noms des compoſiteurs, & les ayant appellés à haute voix, on les inſcrit ſur de grands tableaux, qui ſont ſuſpendus dans une place publique. Cette ſeule déclaration les élève au Degré. [C'eſt ainſi, dit l'Auteur, qu'Eleazar fut déclaré grand Prêtre (*z*), après avoir été revêtu des habits d'Aaron, ſans aucune onction, ou conſécration ultérieure.]

S'IL ſe trouve d'autres compoſitions qui méritent le même honneur, on conſerve

(*x*) Chine du Père du Halde, pag. 295. (*z*) Nombr. XX. 26.
(*y*) *Angl.* celles qui méritent. R. d. E.

conſerve par écrit le nom des Auteurs, avec une recommandation, dans laquelle on déclare qu'ils auroient été dignes du Degré, ſi l'uſage en eût admis un plus grand nombre; ce qui paſſe pour une diſtinction extrémement honorable. Lettrés de la Chine.

La durée de l'Examen eſt de trois jours, pendant leſquels tous ceux qui ont part à cette importante cérémonie ſont enfermés. L'Empereur en fait toute la dépenſe. Elle va ſi loin que Navarette ſe diſpenſe du calcul, parce qu'il ne paroîtroit pas croyable aux Européens. Enſuite le Viceroi, les Examinateurs & les autres grands Mandarins, reçoivent les Gradués avec toutes ſortes d'honneurs, les traitent dans un feſtin ſolemnel, & leur donnent à chacun ſon écuelle d'argent, ſon paraſol de ſoie bleue & ſon ſedan. Durée & frais de l'Examen.

Au moment que les tableaux ſont ſuſpendus, quantité de perſonnes ſe hâtent de partir, pour aller porter à la famille des Gradués la première nouvelle de leur élévation. Ces Couriers ſont généreuſement récompenſés. Toute la Ville célebre le bonheur de ſon citoyen par des réjouiſſances publiques. Lorſqu'il arrive lui-même, il eſt accablé de viſites, de félicitations & de préſens. Chacun lui offre une ſomme d'argent, ſuivant ſa fortune, pour contribuer aux frais des voyages qu'il eſt obligé de faire à la Cour en qualité de Licentié (*a*). Son nom d'ailleurs eſt enregiſtré dans les Livres Impériaux, afin qu'il puiſſe être employé dans l'occaſion aux Emplois du Gouvernement. Ceux qui aſpirent à la qualité de Docteur, déclarent qu'ils veulent être éxaminés par l'Empereur, & reçoivent ordre de ſe rendre à la Cour, où Sa Majeſté leur donne des thêmes & juge de leur compoſition. On accorde tous les honneurs imaginables à ceux qui remportent le premier prix. Quelques-uns ſont réſervés pour le Collège Impérial (*b*). Les autres retournent dans leur Patrie, pour y attendre les Emplois qui leur ſont deſtinés. Réjouiſſances pour l'élection des Gradués.

Quoiqu'on apporte des ſoins extrêmes à prévenir la corruption, les moyens ne manquent jamais pour s'élever par cette voie. Du tems de l'Auteur, l'Empereur Kang-hi fit couper la tête à deux Licentiés (*c*) convaincus de ce crime, [& un autre fut mis aux fers pour la même raiſon.] La méthode de corruption la plus commune eſt de rendre viſite à l'Examinateur. S'il eſt diſpoſé à favoriſer le Candidat, il convient d'une ſomme avec lui, [qui monte environ à cinq cens ducats, & quelques fois plus haut.] Enſuite il lui demande une marque à laquelle il puiſſe diſtinguer ſa compoſition, s'il n'aime mieux lui communiquer le ſujet, pour lui donner le tems d'y travailler à loiſir. Mais ſi le Candidat qui s'élève par cette lâcheté eſt reconnu pour un homme ſans mérite, on s'en prend à l'Examinateur. La corruption ſe gliſſe dans ces uſages.

L'Auteur attribue deux utilités conſidérables à l'uſage de ces Examens; celle de bannir la pareſſe des Ecoles, & celle de diminuer le nombre exceſſif des Etudians. Ce fut pour remédier, dit-il, au dernier de ces deux inconvéniens, que l'Empereur Juſtinien ôta leurs revenus à pluſieurs Villes qui avoient des Ecoles publiques; & François Premier, Roi de France, fut blâmé pour avoir fondé un trop grand nombre d'Univerſités; parce qu'en augmentant Réfléxions de l'auteur ſur l'utilité des Examens Chinois.

(*a*) Magalhaens compte à la Chine quatre-vingt-dix mille Bacheliers, & dix mille Licentiés ou Maîtres-ès-Arts.

(*b*) Autrement, le Collège des Hau-lins.

(*c*) *Angl.* à un Licentié & à ſon Examinateur. R. d. E.

LETTRÉS DE LA CHINE.

tant à l'excès le nombre des Etudians, il priva ſon Royaume d'une infinité de ſoldats, de laboureurs & d'artiſans.

Modeſtie des Lettrés Chinois, accompagnée d'orgueil.

NAVARETTE paroît regretter que les Ecoliers de l'Europe ne reſſemblent pas mieux à ceux de la Chine. La gravité, dit-il, & la modeſtie ſont le partage des Lettrés Chinois. Ils marchent toûjours les yeux baiſſés. Un jeune Ecolier n'eſt pas moins compoſé dans ſon air & dans ſes manières. Mais ces vertus, ajoûte le même Auteur, ſont infectées d'un orgueil incroyable, qui leur fait preſque refuſer la qualité d'hommes à tous les autres Peuples du Monde. Cependant les Tartares, qui n'ont pas tant d'inclination pour les Lettres, ont un peu humilié les Sçavans Chinois (*d*).

OBSERVONS ici que ſous le nom de Sçavans ou de Lettrés, on comprend tous les Etudians de la Chine, ſoit qu'ils ayent pris quelque Degré, ou qu'ils n'y ſoient point encore parvenus; ſoit Employés ou ſans Emplois. Tous les Mandarins ſont Lettrés; mais tous les Lettrés ne ſont pas Mandarins.

(*d*) Deſcription de la Chine par Navarette, pag. 49. & ſuiv. Le Comte parle auſſi des Examens & des Degrés, mais avec moins d'étendue, pag. 235. & ſuiv.

§. II.

Claſſe des Laboureurs, & conſidération que les Chinois ont pour l'Agriculture.

Raiſons qui font reſpecter l'agriculture aux Chinois.

LES Laboureurs, à la Chine, ſont au-deſſus des Marchands & des Artiſans. Leurs privilèges ont plus d'étendue, & leur profeſſion eſt regardée comme la plus néceſſaire à l'Etat. Les Chinois prétendent, ſuivant Navarette, que l'Empereur eſt obligé de leur accorder une protection ſpéciale & d'augmenter ſans ceſſe leurs privilèges, parce que c'eſt de leur travail & de leur induſtrie que toute la Nation tire ſa ſubſiſtance (*a*). Il eſt certain qu'elle ne pourroit pas ſubſiſter ſans l'application & les efforts continuels que les Payſans apportent à l'agriculture. La Chine eſt ſi peuplée, que toutes ſes terres, cultivées juſqu'à la moindre partie, comme elles le ſont effectivement, ſuffiſent à peine pour la nourriture de tous ſes Habitans. Un Empire ſi vaſte a peu de reſſource dans le ſecours des Etrangers pour ſuppléer à ſes néceſſités, quand ſes correſpondances ſeroient mieux établies avec eux. C'eſt par cette raiſon qu'on y a toûjours regardé le progrès de l'agriculture comme un des objets du Gouvernement, & que les Laboureurs & leur profeſſion y ſont également reſpectés. On y célèbre une fete publique à leur honneur. L'Empereur même fait gloire, une fois l'année, de manier la charrue, à l'imitation des anciens Monarques du Levant, qui ſe réduiſoient quelquefois à cet exercice dans la même vûe.

Leur opinion ſur ſon origine.

L'OPINION commune, ſuivant le témoignage des Miſſionaires, eſt que cette utile profeſſion fut inventée par *Chin-nong* (*b*), que les Chinois honorent encore

(*a*) Navarette, *ubi ſup.* pag. 525. & Du Halde, pag 272.

(*b*) Son nom ſignifie *Laboureur céleſte*. Il fut le ſecond Empereur de la Chine, & ſon régne commença deux mille huit cens trente-deux ans avant l'Ere Chrétienne. *Du Halde*, pag. 137.

encore à ce titre (*c*). Les Livres de leurs Philoſophes n'ont pas peu ſervi à les confirmer dans ces ſentimens. Ils rapportent que l'Empereur Yao, dont ils placent le régne quatre cens quatre-vingt ans après celui de Chin-nong, éloigna ſes propres enfans du Trône en faveur d'un jeune Laboureur, qu'il choiſit pour lui ſuccéder. Une préférence ſi ſinguliére a tranſmis dans tous les Chinois la plus haute eſtime pour la profeſſion de l'agriculture. L'Empereur Yu, ſucceſſeur de *Chun*, fut appellé de même à la Couronne Impériale. On prétend que par l'invention des canaux, il trouva le moyen de faire rentrer dans la Mer les eaux qui couvroient la ſurface d'une partie de l'Empire, & qu'il en fit enſuite uſage pour rendre les terres plus fertiles. On ajoûte qu'il compoſa pluſieurs Livres ſur la culture des terres & ſur la manière de les arroſer. Ce fut pour récompenſer tant de ſervices que l'Empereur *Chun* le nomma ſon ſucceſſeur, & l'agriculture reçut un luſtre fort éclatant de ce choix.

Agriculture des Chinois.

D'autres Empereurs ont marqué leur zéle pour un Art ſi noble. *Kang-vang*, troiſiéme Monarque de la famille de *Cheu*, établit des bornes dans les champs, pour prévenir les ſujets de conteſtation entre les Laboureurs. *King-vang*, vingt-quatriéme Empereur de la même race, ſous le régne duquel on vit naître le Philoſophe Confucius, cinq cens trente & un ans avant la naiſſance de Jeſus-Chriſt, renouvella toutes les Loix que ſes Prédéceſſeurs avoient portées en faveur de l'agriculture. Mais elle fut élevée au comble de l'honneur par l'Empereur *Ven-ti*, qui régna trois cens cinquante-deux ans après King-vang. Ce Prince voyant ſes Etats ruinés par la guerre, donna l'exemple du travail à ſes Sujets, en labourant lui-même les terres de la Couronne. Ses Miniſtres & toute la Nobleſſe de l'Empire ſe virent dans la néceſſité de l'imiter. On regarde cet évènement comme l'origine d'une grande fête qui ſe célébre annuellement dans toutes les Villes de la Chine, lorſque le Soleil entre au quinziéme degré du *Verſeau*; c'eſt-à dire, au point que l'Aſtronomie Chinoiſe a fixé pour le commencement du printems. Dans ce jour, le Gouverneur de chaque Ville ſort de ſon Palais, précédé de ſes Enſeignes & d'un grand nombre de flambeaux allumés, au bruit de divers Inſtrumens. Il eſt couronné de fleurs, & dans cet équipage il marche vers la porte Orientale de la Ville, comme s'il alloit au-devant du Printems. Son cortége eſt compoſé d'un grand nombre de litiéres, peintes ou revêtues d'étoffes de ſoie, qui repréſentent, entre diverſes figures, les portraits des Hommes illuſtres dont l'agriculture a reſſenti les bienfaits, avec les Hiſtoires qui appartiennent au même ſujet. Les rues ſont ornées de tapiſſeries. On éleve des arcs de triomphe à certaines diſtances, on ſuſpend des lanternes, & les Villes ſont éclairées par des illuminations.

Zéle de pluſieurs Empereurs pour l'agriculture.

Fête à ſon honneur. Quelle en fut l'origine.

Parmi les figures on voit une vache de terre, d'une groſſeur ſi monſtrueuſe, que cinquante hommes ſuffiſent à peine pour la tirer. Derriére cette vache, qui a les cornes dorées, paroît un enfant, qui paſſe pour le Génie de l'induſtrie & du travail. Il marche, un pied nud & l'autre chauſſé, avec une baguette à la main, dont il aiguillonne ſans ceſſe la vache, comme pour la faire avancer. Il eſt ſuivi des Laboureurs, armés de leurs inſtrumens, & l'on voit

Figures qu'on y porte en proceſſion.

(*c*) Navarette dit qu'on lui a bâti des Temples magnifiques, où il eſt honoré par des ſacrifices. *Ubi ſup.* pag. 53.

AGRICULTURE DES CHINOIS.

voit paroître après eux des troupes de Maſques & de Comédiens qui repréſentent diverſes Piéces. Cette proceſſion ſe rend au Palais du Gouverneur, où l'on dépouille la vache de tous ſes ornemens. On tire de ſon ventre un grand nombre d'autres petites vaches de terre, qui ſe diſtribuent à l'Aſſemblée, avec les fragmens de la grande vache, qu'on briſe en piéces. Enſuite le Gouverneur prononce une courte harangue à l'honneur de l'Agriculture, qu'il recommande, comme l'éxercice le plus utile au bien public.

L'ATTENTION des Empereurs & des Mandarins pour la culture des terres eſt portée ſi loin, que s'il arrive à la Cour quelque Meſſager d'un Viceroi, le Monarque n'oublie jamais de s'informer quel eſt l'état des champs & des moiſſons. Une pluie favorable eſt une occaſion de viſites & de complimens entre les Mandarins. Au Printems, qui tombe dans le cours du mois de Février, l'Empereur ne manque pas, ſuivant l'ancien uſage, de conduire ſolemnellement une charrue & d'ouvrir quelques ſillons, pour animer les Laboureurs par ſon éxemple. Les Mandarins obſervent la même cérémonie dans chaque Ville, avec les formalités ſuivantes. Le Tribunal des Mathématiques commence, ſur les ordres qu'il reçoit, par fixer le vingt-quatrième jour de la ſeconde Lune, comme le plus propre au labourage. Enſuite le Tribunal des Rites avertit l'Empereur, par un Mémoire, des préparatifs établis pour la fête. 1. Sa Majeſté doit nommer douze Seigneurs pour lui ſervir de cortége & labourer après elle. Ces Seigneurs doivent être trois Princes, & neuf Préſidens des Cours Souveraines, ou leurs Aſſiſtans, dans les cas de vieilleſſe & de maladie. 2. Comme le devoir de l'Empereur, dans cette cérémonie, ne conſiſte pas ſeulement à labourer la terre, pour exciter l'émulation par ſon éxemple, & qu'en qualité de premier Pontife il eſt obligé d'offrir un ſacrifice à *Chang-ti*, pour obtenir l'abondance, il eſt averti qu'il doit s'y préparer par trois jours de jeûne & de continence. Les Princes & les Mandarins nommés pour l'accompagner ſont aſſujettis à la meme Loi. 3. La veille du jour marqué, Sa Majeſté doit envoyer à la Salle de ſes ancêtres une députation de pluſieurs Seigneurs, pour ſe proſterner devant leurs Tablettes & leur donner avis, comme s'ils étoient vivans, qu'elle ſe propoſe d'offrir le lendemain un grand ſacrifice.

L'Empereur de la Chine labour la terre.

Circonſtances de cette cérémonie.

Préparatifs auxquels l'Empereur eſt obligé.

OUTRE ces devoirs, qui regardent l'Empereur, le même Tribunal preſcrit à divers autres Tribunaux les préparatifs qui les concernent. L'un eſt chargé de préparer le ſacrifice. Un autre, de compoſer la formule que l'Empereur doit répéter dans la cérémonie. Un autre, de faire dreſſer les tentes où ſa Maiſon doit dîner. Un quatrième, d'aſſembler quarante ou cinquante Laboureurs, reſpectables par leur âge, qui doivent être préſens lorſque l'Empereur met la main à la charrue; & quarante jeunes Payſans, pour diſpoſer les inſtrumens d'agriculture, pour accoupler les bœufs & préparer les grains qui doivent être ſemés. On choiſit cinq ſortes de grains, qui repréſentent toutes les autres. C'eſt du froment, du riz, des feves & deux eſpèces de millet.

Payſans qui l'aſſiſtent.

LE vingt-quatrième jour de la Lune, l'Empereur, en habits de cérémonie, ſe rend avec toute ſa Cour au lieu aſſigné pour offrir à *Chang-ti* le ſacrifice du Printems, dans la double vûe d'obtenir la conſervation & l'abondance des biens de la terre. Ce lieu eſt une petite éminence, compoſée de terre, à peu de diſtance au Sud de la Ville. Elle doit avoir cinquante pieds &

quatre

quatre pouces de hauteur. La place qui doit être labourée par les mains Impériales, eſt immédiatement à côté.

Agriculture des Chinois.

Aussi-tôt que le ſacrifice eſt offert, l'Empereur deſcend avec les trois Princes & les neuf Préſidens qu'il a choiſis. Pluſieurs Seigneurs portent les caiſſes où ſont contenues les ſemences. Toute la Cour demeure attentive, dans un profond ſilence. Alors Sa Majeſté prend la conduite de la charrue, & fait pluſieurs ſillons en avant & en arrière. Les trois Princes & les Préſidens font ſucceſſivement la même choſe après l'Empereur. Après ce travail, qui ſe recommence en pluſieurs endroits du champ, Sa Majeſté Impériale ſéme les différentes ſortes de grains. Le jour ſuivant, les quarante Laboureurs & les jeunes Payſans achevent ce qui reſte à labourer dans le même champ. Cette étrange cérémonie ſe termine par des préſens que l'Empereur leur diſtribue. Ils conſiſtent en quatre piéces d'étoffe de coton.

Comment l'Empereur laboure la terre.

Dans le cours de la ſaiſon, le Gouverneur de Peking eſt obligé de viſiter ſouvent ce champ & de le faire ſoigneuſement cultiver. Il en éxamine tous les ſillons, pour découvrir s'il n'y croît pas quelqu'épi extraordinaire. Ce ſeroit le plus favorable augure, d'y trouver, par éxemple, une tige qui portât treize épis. Le Gouverneur ſe hâteroit d'en avertir la Cour. En automne, il doit recueillir le grain dans des ſacs jaunes, pour les renfermer dans un magaſin qui n'a point d'autre uſage, & qui eſt diſtingué par le nom de *Magaſin Impérial*. Ce grain ſe conſerve pour les plus grandes cérémonies. L'Empereur, dans les ſacrifices qu'il offre à *Tyen* ou à *Chang-ti*, le préſente comme le fruit du travail de ſes mains; & dans certains jours de l'année, il fait la même offrande à ſes Ancêtres.

Soin qu'on prend du champ labouré par l'Empereur.

Usage qu'on fait de ſes fruits.

Entre pluſieurs bons Réglemens de l'Empereur *Yong-ching*, qui régne aujourd'hui, Du Halde en rapporte un qui marque une conſidération ſingulière pour l'agriculture. Ce Prince, pour encourager les Laboureurs, éxige de tous les Gouverneurs des Villes, qu'ils lui envoyent tous les ans le nom d'un Payſan de leur diſtrict, qui ſe diſtingue par ſon application à cultiver la terre, par une conduite irréprochable, par l'union qu'il fait régner dans ſa famille & par la paix qu'il entretient avec ſes voiſins; enfin, par ſa frugalité & ſon averſion pour toutes ſortes d'excès. Sur le témoignage du Gouverneur, Sa Majeſté éléve ce ſage & diligent Laboureur au degré de Mandarin du huitième Ordre, & lui envoye des Patentes de Mandarin honoraire; diſtinction qui le met en droit de porter l'habit de Mandarin, de rendre viſite au Gouverneur de la Ville, de s'aſſeoir en ſa préſence & de prendre du thé avec lui. Il eſt reſpecté pendant le reſte de ſa vie. Après ſa mort, on lui fait des funérailles convenables à ſon rang, & ſes titres d'honneur ſont inſcrits dans la Salle de ſes ancêtres. Quelle doit être l'émulation des Laboureurs, après des éxemples de cette nature (*d*)? Auſſi rapportent-ils tous leurs ſoins à la culture de leurs terres. S'ils ont quelque tems de reſte, ils vont couper du bois ſur les montagnes, ils viſitent les légumes de leurs jardins, ils font leur proviſion de cannes, &c. On ne les trouve jamais oiſifs. Jamais les terres de la Chine ne demeurent en friche. Elles produiſent généralement trois moiſſons chaque année; la première, de riz; la ſeconde, de veſſe, qui ſe ſéme avant que le riz ſoit moiſſonné; & la troiſième, de

Réglement de l'Empereur Yong-ching à l'honneur de l'agriculture.

Effets de ces diſtinctions parmi les Laboureurs.

(*d*) Chine du Père du Halde, pag. 274. & ſuivantes.

AGRICULTURE DES CHINOIS.

de féves ou de quelqu'autre grain. Les Chinois n'employent guères leur terrain à des uſages inutiles, tels que les jardins à fleurs ou les allées pour la promenade. Le plaiſir particulier marche toûjours après l'intérêt public.

Culture du riz.

LE principal objet du travail des Laboureurs eſt la culture du riz. Leurs terres ſont préparées fort habilement. Ils n'épargnent aucun ſoin pour ramaſſer toutes ſortes d'ordures & d'excrémens d'hommes & d'animaux. Ils donnent, en échange, du bois, des légumes & de l'huile de lin. Cette préparation, qui ne ſerviroit dans d'autres Pays qu'à brûler les Plantes (*e*), convient beaucoup aux terres de la Chine, ſur-tout avec l'art qu'ont les Chinois de tempérer ces matières par des mélanges [avec de l'eau ordinaire]. Ils lèvent ces ordures dans des ſeaux (*f*), qu'ils portent couverts ſur leurs épaules. Le ſoin qu'ils prennent continuellement de les ramaſſer, ſert beaucoup à l'entretien de la propreté dans les Villes.

Excrémens qu'on y employe.

DANS la Province de Che-kyang, & dans d'autres cantons qui ſont particuliérement fertiles en riz (*g*), on employe, pour engraiſſer les terres, des boules de poil de cochon & meme de poil humain, que les Habitans croient propres à fortifier le grain. Les Barbiers conſervent avec ſoin la barbe & les cheveux qu'ils raſent. Ils les vendent deux liards la livre à des Payſans dont la profeſſion eſt de les ramaſſer, & l'on voit ſouvent des Barques qui n'ont pas d'autre charge. Lorſque le riz commence à ſe montrer en épis, on mele avec l'eau dont la terre eſt arroſée, de la chaux vive, que les Chinois croient propre, non-ſeulement à tuer les inſectes & à détruire les mauvaiſes herbes, mais encore à communiquer au terrain une chaleur qui contribue beaucoup à ſa fécondité. Cette précaution rend les champs de riz ſi nets, que l'Auteur y chercha quelquefois une petite plante d'herbe ſans en pouvoir trouver. Il en conclut que le riz, qui eſt d'une force & d'une beauté ſurprenante, tire de la terre tout ce qu'elle a de ſucs nourriciers (*h*).

Chaux vive qu'on mêle dans l'eau.

Tranſplantation du riz.

ON ſéme d'abord le riz ſans ordre. Mais lorſqu'il s'eſt élevé d'un pied ou d'un pied & demi, on l'arrache avec les racines, pour le raſſembler en petites gerbes, qu'on plante ſur diverſes lignes en forme d'échiquier. Les épis ſe repoſant ainſi les uns ſur les autres, en ont plus de force pour réſiſter aux vents. Mais avant cette tranſplantation on employe la méthode ſuivante, pour rendre la terre égale & unie. Après l'avoir labourée trois ou quatre fois de ſuite, toûjours dans l'eau juſqu'à la cheville du pied, on briſe les mottes avec les inſtrumens; enſuite, à l'aide d'une machine de bois, ſur laquelle le Laboureur eſt debout pour conduire le bufle qui la traîne, on l'applanit ſi parfaitement que la hauteur de l'eau demeure par-tout égale. Auſſi les plaines reſſemblent-elles plus à de vaſtes jardins qu'à des champs ouverts.

Les montagnes de la Chine ſont cultivées.

TOUTES les montagnes de la Chine ſont cultivées; mais on n'y apperçoit ni haies, ni foſſés, ni preſqu'aucun arbre, tant les Chinois ménagent un pouce

(*e*) Chine du Père du Halde, page 274. & ſuivantes.

(*f*) Navarette dit que dans certains tems on arroſe le riz & les légumes avec un mélange d'urine & d'excrémens; ce qui paroît une énigme aux Miſſionaires, parce qu'en Europe l'urine brûle & détruit toutes ſortes de Plantes. Il ajoûte qu'il n'y a point de corne, d'os & de plume qu'on ne réduiſe en cendre pour amander les terres.

(*g*) Voyez ci-deſſus les Journaux.

(*h*) Navarette dit que c'eſt quand ils le tranſplantent.

ce de terre. C'eſt un ſpectacle fort agréable, dans quantité de lieux, que de voir des plaines de trois ou quatre lieues de longueur, environnées de collines & de montagnes, qui, depuis le pied juſqu'au ſommet, ſont coupées en terraſſes hautes de trois ou quatre pieds, qui s'élèvent quelquefois l'une ſur l'autre juſqu'au nombre de vingt ou trente. Ces montagnes ne ſont pas ordinairement pierreuſes comme celles de l'Europe. La terre en eſt ſi légère, qu'elle ſe coupe aiſément; & ſi profonde dans quelques Provinces, qu'on la creuſe l'eſpace de trois ou quatre cens pieds ſans rencontrer le roc. Lorſqu'il s'y trouve des pierres en trop grand nombre, les Chinois trouvent le moyen de les en purger; & bâtiſſant de petits murs pour ſoutenir les terraſſes, ils applaniſſent les bonnes terres & les enſemencent de diverſes ſortes de grains.

Agriculture des Chinois.

Ils pouſſent encore plus loin l'induſtrie. Quoique dans quelques Provinces les montagnes ſoient ſtériles & incultes, cependant comme les vallées & les champs qui les ſéparent en quantité d'endroits ſont fécondes & bien cultivées, les Habitans mettent d'abord au niveau tous les lieux inégaux qui ſont capables de culture. Enſuite ils diviſent en différentes piéces toute la terre qu'ils ont ainſi nivelée; & de celle qui borde les vallées & qu'ils ne peuvent rendre égale, ils compoſent des étages en forme d'amphithéâtres. Le riz qu'ils ſément dans l'une & dans l'autre ne pouvant croître ſans eau, ils ſont des réſervoirs à certaines diſtances & d'une juſte hauteur, pour recevoir la pluie & les autres eaux qui deſcendent des montagnes, & la diſtribuer également dans toutes leurs piéces de riz, ſoit en la faiſant tomber des réſervoirs dans les piéces d'enbas, ſoit en la faiſant monter juſqu'aux plus hauts étages de leur amphithéâtre (*i*). Ils employent pour cela une machine hydraulique (*k*), dont le jeu eſt auſſi ſimple que la compoſition (*l*). Elle eſt compoſée d'une chaîne de bois, ou d'une ſorte de chapelet de petites planches quarrées de ſix ou ſept pouces, qui ſont comme enfilées parallelement à d'égales diſtances. Cette chaîne paſſe dans un tube quarré, à l'extrémité inférieure duquel eſt un cylindre, ou un barril, dont l'axe eſt fixé des deux côtés (*m*). A l'autre bout eſt attachée une eſpèce de tambour, entouré de petites planches pour répondre à celles de la chaîne, qui paſſe autour du tambour & du cylindre; de ſorte que lorſque le tambour tourne, la chaîne tourne auſſi. Le bout inférieur du tube portant dans l'eau, & le bout du tambour étant élevé à la hauteur où l'eau doit être conduite, les planches qui rempliſſent éxactement la cavité du tube pouſſent continuellement l'eau, tandis que la machine eſt en mouvement; ce qui ſe fait par trois moyens: 1°. Avec la main, par le ſecours d'une ou de deux manivelles attachées aux deux bouts de l'axe du tambour. 2°. Avec le pied, par le moyen d'une groſſe cheville de bois, d'un demi-pied de longueur, ajuſtée dans cette vûe à l'axe du tambour. Ces chevilles ont la téte aſſez longue & bien arrondie, pour y placer commodément la plante nue du pied; de

Autre éxemple de l'induſtrie des Chinois.

Machine hydraulique qu'ils employent pour la culture du riz.

(*i*) Deſcription de la Chine par Navarette, pag. 52. & ſuiv. Chine du Père Du Halde, pag. 272.

(*k*) Ce ſont apparemment les machines que Navarette appelle admirables. Il les a ſouvent obſervées, dit-il, mais ſans en pouvoir faire la deſcription. Elles ont été tranſportées à Manille par les Eſpagnols, & à Batavia par les Hollandois. L'Auteur croit qu'il n'y a point de meilleure invention au monde pour vuider les puits & les Etangs.

(*l*) On a déja parlé de cette machine dans les Journaux.

(*m*) Mais de manière qu'il eſt hors du tube

Agriculture des Chinois.

de ſorte qu'une ou pluſieurs perſonnes peuvent mettre ſans peine la machine en mouvement, tandis que leurs mains ſont employées à tenir un parafol & un éventail. 3°. Avec le ſecours d'un bufle ou de quelqu'autre animal, attaché à une grande roue de quatre braſſes de diametre & placée horizontalement. On fixe autour de ſa circonférence un grand nombre de chevilles ou de dents, qui s'ajuſtant éxactement avec celles de l'axe du tambour, font tourner très-facilement la machine.

Methode pour nétoyer les canaux.

Lorsqu'on a beſoin de nétoyer le canal, ce qui arrive fort ſouvent, on le diviſe, à certaines diſtances, par des foſſés (*n*); & chaque Village voiſin ayant ſa part du travail, les Payſans paroiſſent auſſi-tôt avec leur machine à chaîne, qui ſert à faire paſſer l'eau d'un foſſé à l'autre. Cette entrepriſe, quoique pénible, eſt bien-tôt finie, à cauſe de la multitude des ouvriers. Dans quelques endroits de la Province de Fo-kyen, les montagnes ſont contigues, ſans etre fort hautes. Mais quoiqu'on y trouve à peine quelques vallées, l'art des Habitans eſt parvenu à les cultiver, en conduiſant de l'une à l'autre une abondante quantité d'eau par des tuyaux de bambou (*o*).

Combien l'induſtrie eſt néceſſaire aux Chinois pour vivre.

C'est à cette admirable induſtrie des Payſans que la Chine eſt redevable de l'abondance de ſes grains & de ſes légumes. Elle en eſt mieux fournie que toutes les autres régions du Monde. Cependant il eſt certain que le Pays ſuffit à peine pour nourrir ſes Habitans. Ils auroient beſoin d'un eſpace plus grand du double (*p*). Après tout, les Laboureurs Chinois ſont pauvres, & chacun n'a qu'une petite portion de terre à cultiver. L'uſage eſt que le Seigneur tire la moitié de la récolte & qu'il paye toutes les taxes. L'autre moitié demeure au Laboureur, pour unique fruit de ſon travail (*q*).

(*n*) *Angl.* par des digues. R. d. E.
(*o*) Chine du Père Du Halde, pag. 272. & ſuivantes.
(*p*) *Ibid.* pag. 318.
(*q*) Deſcription de la Chine par Navarette, pag. 53.

§. III.

Claſſe des Marchands. Commerce & Navigation des Chinois.

Caractère général des Marchands Chinois.

Le nombre des Marchands eſt incroyable, dans toutes les parties de la Chine. Ils ſont tous d'une extreme politeſſe, & ne rejettent pas l'occaſion de vendre avec le moindre profit : fort différens des Japonois, qui ſont au contraire groſſiers, peu obligeans, & ſi opiniâtres, qu'après avoir une fois déclaré qu'une choſe vaut vingt ducats, toutes les raiſons du monde ne leur en feroient rien rabattre (*a*). Le Père le Comte repréſente les Chinois comme la Nation de l'Univers la plus propre au Commerce & qui s'y entend le mieux. Ils ſont, dit-il, fort inſinuans dans leurs manières; & leur avidité pour le gain leur fait trouver des moyens de vivre & des méthodes de trafic qui ne viennent point naturellement à l'eſprit. Il n'y a point d'occaſion dont ils ne tirent avantage, ni de voyages qu'ils n'entreprennent, au mépris de toutes les difficultés, dans l'eſpérance du moindre profit (*b*).

Mais

(*a*) *Ibid.* pag. 55.
(*b*) Mémoires de la Chine par le Père le Comte, pag. 240.

Commerce de la Chine.

Mais suivant le témoignage de quelques Missionaires, il seroit à souhaiter qu'ils fussent d'un peu meilleure foi dans leurs marchés, sur-tout à l'égard des Etrangers. Ils s'efforcent toujours de vendre au-dessus du juste prix, & souvent ils ne font pas scrupule d'altérer les marchandises. Leur maxime est que ceux qui achetent ne cherchent qu'à payer le moins qu'il leur est possible, & se dispenseroient même absolument de payer si le Marchand y consentoit. Ils se croient en droit, sur ce principe, de demander les plus hauts prix. „ Ce n'est pas le Marchand qui trompe, disent-ils fort hardiment; c'est l'a„ cheteur qui se trompe lui-même. L'acheteur n'est forcé à rien, & le pro„ fit que tire le Marchand est le fruit de son industrie. Cependant ceux qui „ se conduisent par de si mauvais principes, sont les premiers à faire l'éloge de l'honnêteté & du désintéressement (*c*). Magalhaens regarde comme les plus riches Négocians de la Chine ceux qui font le commerce de la soie & du bois de construction (*d*).

En traitant du Commerce des Chinois, nous le diviserons en quatre articles: I. Le fond réel du Commerce, domestique & étranger. II. La Navigation & la qualité de leur Marine. III. Les commodités pour les voyages par terre. IV. La Monnoie, les Poids & les Mesures.

Commerce intérieur de la Chine.

I. Les richesses particulières de chaque Province, & la facilité de transporter les marchandises par les rivières & les canaux, ont toûjours rendu le Commerce intérieur de la Chine très-florissant. Le Commerce extérieur est plus négligé, parce que les Chinois trouvant dans leur propre Pays tout ce qui leur est nécessaire pour les besoins & les agrémens de la vie, s'éloignent rarement de leurs frontières. Aussi long-tems que la Chine fut gouvernée par ses propres Empereurs, les Ports furent toûjours fermés aux Etrangers, & les défenses si rigoureuses pour le Commerce du dehors, qu'il n'étoit pas permis aux Habitans de sortir des limites de l'Empire. Mais depuis que les Tartares s'y sont rendus les maîtres, ils ont ouvert leurs Ports à toutes les Nations (*e*).

Communication des richesses entre les Provinces.

Le Commerce intérieur de la Chine est si considérable, qu'il ne souffre aucune comparaison avec celui de l'Europe On peut regarder les Provinces Chinoises comme autant de Royaumes, entre lesquels il se fait une communication de richesses, qui sert à lier leurs Habitans & à faire régner l'abondance dans toutes les Villes. Les Provinces de *Hu-quang* & de *Kyang-si* fournissent du riz à celles qui n'en font pas si bien pourvues. Celle de *Che-kyang* produit la plus belle soie. Les vernis & l'encre viennent de *Kyang-nan*, avec toutes sortes d'ouvrages curieux dans ces deux genres. *Yun-nan*, *Chen-si* & *Chan-si* donnent du fer, du cuivre & plusieurs autres métaux, des chevaux, des mulets & des pelleteries. *Fo-kyen* produit du sucre & le meilleur thé de l'Empire. *Se-chuen* fournit des herbes & des plantes médicinales, telles que la rhubarbe, &c. Chaque Province contribue ainsi au bien public, par une abondance de commodités, dont le détail est impossible (*f*). Toutes ces marchandises

Facilité de la vente.

(*c*) Du Halde, *ubi sup.* pag. 534.

(*d*) Relation de la Chine par Magalhaens, pag. 132. [Peut-être qu'au-lieu du commerce de la soie, il faut lire ici le commerce du Sel.]

(*e*) Chine du Père du Halde pag. 333. & suivantes.

(*f*) Le Comte, *ubi sup.* pag. 295; & Du Halde, pag. 334.

COMMERCE DE LA CHINE.

marchandiſes paſſant d'un lieu à l'autre par le moyen des Rivières, ſont vendues fort promptement. On voit, par exemple, des Marchands qui à leur arrivée dans une Ville, vendent en trois ou quatre jours ſix mille bonnets convenables à la ſaiſon. Le Commerce n'eſt jamais interrompu, à l'exception ſeulement des deux premiers jours de la première Lune, qui ſont employés aux réjouiſſances & aux viſites mutuelles de la nouvelle année. Dans tous les autres tems, l'agitation des affaires eſt continuelle, à la campagne comme à la Ville. Les Mandarins mêmes y prennent part, en mettant leur argent entre les mains des Marchands pour le faire valoir par les voies du Commerce. En un mot, il n'y a point de famille, juſqu'à la plus pauvre, qui ne trouve, avec un peu de conduite, le moyen de ſubſiſter par les mêmes voies.

Ardeur des Chinois pour le Commerce.

Progrès qu'ils y font des plus petits commencemens.

On en connoît, dit l'Auteur, dont tout le fonds ne monte pas à plus d'un écu de France, & qui ne laiſſent pas d'en tirer leur entretien, père, mère, avec deux ou trois enfans, de ſe procurer des habits de ſoie pour les jours de cérémonie, & de parvenir en peu d'années à des établiſſemens conſidérables. Si ce progrès paroît incompréhenſible, les exemples n'en ſont pas moins communs. Un petit Marchand, qui n'a qu'environ cinquante ſols, achete du ſucre & de la farine de riz, dont il fait de petits gâteaux, qui ſortent du four une heure ou deux avant le jour, *pour alluner*, ſuivant l'expreſſion Chinoiſe, *le courage des voyageurs*. A peine ſa boutique eſt-elle ouverte, que toute ſa marchandiſe eſt enlevée par le Peuple de la campagne, qui ſe rend en foule dès le matin dans les Villes, par les Artiſans, les Porteurs, les enfans des Gardes & les Plaideurs. Ce petit commerce produit en peu de jours (*g*) un profit de vingt ſols, dont la moitié ſuffit au Marchand pour ſa ſubſiſtance & celle de ſa famille. En un mot, nos Foires les plus fréquentées ne ſont qu'une foible image de la multitude incroyable de Peuple qu'on voit dans la plûpart des Villes de la Chine, & qui s'occupe à vendre ou acheter toutes ſortes de commodités.

Terme de leur Commerce par mer.

IL n'eſt pas ſurprenant qu'avec un Commerce ſi floriſſant dans l'intérieur de l'Empire, les Chinois négligent beaucoup les Pays étrangers. Par Mer, on ne les voit jamais paſſer les Détroits de la Sonde. Leurs plus longs voyages, de ce côté-là, ſe bornent à Batavia. Du côté de Malaca, ils ne vont jamais plus loin qu'Achem; & le terme de leur navigation au Nord (*h*) eſt ordinairement le Japon.

Ce qu'ils portent aux iſles du Japon.

LES Iſles du Japon ſont le Pays qu'ils fréquentent le plus. Ils partent au mois de Juin, ou de Juillet au plus tard, pour ſe rendre avec leurs marchandiſes à Siam ou à Camboya, & ſe fretter dans ces deux Ports de celles qui conviennent aux Japonois. Le profit de ce voyage monte à deux cens pour cent. S'ils font directement voile au Japon, de leurs Ports de Ning-po, de Canton ou d'Emoui, ils ſe chargent des marchandiſes ſuivantes: 1°. de drogues, telles que le *Jin-ſeng*, [l'ariſtoloche,] la rhubarbe, les mirobolans, &c. 2°. De cuirs de vaches & de buſles, d'areka, & de ſucre blanc, ſur lequel ils gagnent quelquefois mille pour cent. 3°. De toutes ſortes d'étoffes de

(*g*) *Angl.* en peu d'heures. R. d. E.

(*h*) Navarette raconte que la paſſion des richeſſes ayant porté quelques Chinois à demander la permiſſion de voyager dans ces Pays, ils en prirent occaſion de s'y établir; ce qui a produit la défenſe générale de paſſer la mer.

de soie, mais sur-tout de satins, de taffetas & de damas de diverses couleurs, particulièrement de noirs. Ils tirent quinze taëls de ce qui leur revient à six. 4°. De cordes de soie pour les Instrumens, & de bois d'aigle & de sandal, dont les Japonois sont fort avides, parce qu'ils en ont besoin sans cesse pour encenser leurs Idoles. 5°. Enfin, de draps & de camelots de l'Europe, dont ils trouvent promptement à se défaire & qui leur rapportent cinquante pour cent; d'où l'on peut conclure quels doivent être les profits des Hollandois.

Commerce des Chinois.

Les marchandises que les Chinois rapportent du Japon, sont, 1°. des perles fines, sur lesquelles ils gagnent quelquefois mille pour cent. 2°. Du cuivre rouge en barres, qui leur coûte entre trois taëls & quatre & demi, mais qu'ils vendent dix ou douze taëls à la Chine; du cuivre en œuvre, tel que des balances, des réchaux, des cassolettes, des bassins, &c. Ils en tirent un profit considérable dans leur Pays, parce que ce cuivre est fort beau. Des lames de sabres, qui ne coûtent qu'une piastre au Japon, & qui se revendent quelquefois dix à la Chine. 4°. Du papier à fleurs, dont les Chinois font des éventails. 5°. De la porcelaine, qui est très belle, mais de peu d'usage, parce qu'elle ne soutient pas l'eau bouillante. Elle n'est pas plus chère au Japon que la porcelaine de la Chine à Canton. 6°. Des vernis Japonois, avec lesquels il n'y en a point au monde qui puissent entrer en comparaison. Mais ils sont si chers que les Chinois en achètent rarement. Un cabinet de deux pieds de haut sur la même largeur, s'est vendu à la Chine jusqu'à cent piastres. Ceux qui s'exposent le plus aux risques de ce commerce, sont les Marchands d'Emoui & de Ningpo, parce que les portant à Manille & à Batavia, ils les vendent fort bien aux Européens, qui sont passionnés pour les ouvrages de cette nature. 7°. Enfin, les Marchands Chinois rapportent de l'or, qui est très-fin au Japon; & quantité d'un métal qui se nomme *Tombak*, sur lequel ils gagnent soixante pour cent à Batavia.

Ce qu'ils rapportent des mêmes Isles.

Cherté des vernis du Japon.

Ils portent aussi leur Commerce à Manille; mais on ne voit guéres entreprendre ce voyage qu'aux Marchands d'Emoui, qui se chargent d'une grosse quantité de soie, de satins rayés ou à fleurs, de broderies, de tapis, de coussins, de robes de chambre, de bas de soie, de thé, de porcelaine, de vernis du Japon, de drogues, &c. sur lesquels leur profit est généralement de cinquante pour cent. Ils ne rapportent que des piastres.

Commerce des Chinois à Manille.

Mais le Commerce auquel ils s'attachent le plus, parce qu'il est le plus avantageux & le plus facile, est celui de Batavia. Leurs Vaisseaux partent chaque année de Canton, d'Emoui & de Ning-po, vers l'onzième Lune; c'est-à-dire, au mois de Décembre, avec les marchandises suivantes:

Leur Commerce à Batavia.

1°. Une sorte de thé-verd, qui est d'une beauté singulière & d'une odeur très-agréable. Le *Song-lo* & le *Bohé* (*i*) sont moins recherchés par les Hollandois. 2°. De la porcelaine, qui n'est pas plus chère à Batavia qu'à Canton. 3°. Du fil & des feuilles d'or, qui ne sont que du papier doré. Une partie du fil se vend en petits écheveaux, qui portent le nom de poignées. Il est cher, parce qu'il est couvert de l'or le plus fin; mais celui qu'ils portent à Batavia se vend ordinairement au poids, en petits paquets, avec de grosses poignées

Ce qu'ils y portent.

(*i*) *Angl.* le thé boui. R. d. E.

Commerce des Chinois.

poignées de soie rouge, qu'on y mêle exprès, pour donner plus de lustre à l'or & plus de pesanteur aux paquets. Les Hollandois ne l'achétent point pour leur usage. Ils le revendent dans le Pays des Malayens avec un profit considérable. 4°. Du *Tutenak*, ou tombak (*k*), espèce de métal, qui tient de la nature de l'étain & du fer, & qui leur rapporte quelquefois jusqu'à cent cinquante pour cent. 5°. Des drogues, particulièrement de la rhubarbe. 6°. Des ustenciles de cuivre jaune, tels que des bassins, des réchauds, de grands chaudrons, &c.

Ce qu'ils en rapportent.

Ils rapportent de Batavia; 1°. de l'argent en piastres; 2°. du poivre, des clous de girofle, des noix de muscade & d'autres épices. 3°. De l'écaille de tortue, dont les Chinois font de très-jolis bijoux, tels que des peignes, des boëtes, des coupes, des manches de couteau, des pipes, des tabatières à l'Européenne, qu'ils ne vendent que dix fois. 4°. Du bois de sandal, & du bois rouge & noir pour les ouvrages de marquéterie, avec une autre sorte de bois qu'on nomme ordinairement *Brefil* (*l*), & qui sert pour la teinture. 5°. Des pierres d'agathes, toutes taillées. Les Chinois s'en font des ornemens pour leurs ceintures, des boutons pour leurs bonnets, & une sorte de colliers. 6°. De l'ambre jaune, qu'ils achétent à fort bon marché. 7°. Des draps de l'Europe, qui ne leur coûtent pas non plus fort cher & qu'ils revendent au Japon.

Autres lieux où les Chinois portent leur Commerce.

Tel est le principal Commerce des Chinois hors de l'Empire. Ils font aussi, mais rarement, le voyage d'*Achem*, de Malaca, d'*Ihor*, de *Patane*, de *Ligor*, qui dépend du Royaume de Siam, de la Cochinchine, &c. Le Commerce qu'ils font à Ihor est également avantageux & facile. Ils ne gagneroient point les frais de leur entreprise dans le voyage d'Achem, s'ils n'y étoient pas rendus au mois de Novembre ou de Décembre, qui est le tems où les Vaisseaux de Surate & de Bengale se trouvent sur cette Côte. Ils ne rapportent ordinairement de toutes ces régions que du poivre, de la canelle & d'autres épices; des nids d'oiseaux, qui passent pour un mets délicieux aux tables Chinoises; du riz, du camphre & des cannes de *Ratan* (*m*), qu'on entrelasse comme des petites cordes; des torches, composées de feuillages de certains arbres, qui brûlent comme de la poix & qui servent de flambeaux; de l'or, de l'étain, &c.

Commerce des Européens à la Chine.

A l'égard du Commerce des Européens à la Chine, le Port de Canton est presque le seul qui leur soit ouvert dans certains tems de l'année. Encore n'ont-ils pas la liberté de s'avancer jusqu'à la Ville. Ils jettent l'ancre à *Whang-pu*, Place qui en est éloignée de quatre lieues sur la Rivière, & où le nombre des Vaisseaux est toûjours fort grand. Autrefois les draps de l'Europe, les cristaux, les épées, les pendules, les montres à répétition, les telescopes, les miroirs & les glaces, &c. s'y vendoient avec beaucoup d'avantage; mais depuis que les Anglois font ce voyage régulièrement chaque année, il n'y a point une seule de ces marchandises qui ne soit du même prix à Canton qu'en Europe. Le corail même ne s'y vend presque plus qu'avec perte. L'argent est aujourd'hui la seule matière du Commerce à la

(*k*) *Angl.* ou Toutenaque. R. d. E.

(*l*) Parce que le Bréfil en produit beaucoup. R. d. T.

(*m*) Nous avons déjà averti ci-devant qu'il faut lire des Cannes de Rotin. R. d. E.

E

s de luſtre à
hétent point
vec un profit
al, qui tient
juſqu'à cent
hubarbe. 6°.
ls, de grands

du poivre,
De l'écaille
les peignes,
des tabatiè-
le ſandal, &
c une autre
ſert pour la
ois s'en font
iets, & une
bon marché.
ort cher &

e. Ils ſont
e *Patane*, de
t. Le Com-
s ne gagne-
s'ils n'y é-
le tems où
Ils ne rap-
canelle &
élicieux aux
), qu'on en-
euillages de
flambeaux;

Canton eſt
ée. Encore
nt l'ancre à
ière, & où
es draps de
répétition,
c beaucoup
rement cha-
ſoit du mê-
preſque plus
Commerce à
la

ci-devant qu'il
R. d. E.

J. v. Schley derex.

CHINEESSE BARKEN, uit NIEUHOF.

la Chine. On peut faire un profit conſidérable en l'échangeant pour de l'or, qui eſt une marchandiſe dans le Pays. On y gagne encore un tiers.

Commerce de la Chine.

En quoi il conſiſte aujourd'hui.

L'or qui ſe trouve à Canton, vient en partie des Provinces de la Chine, & des Pays étrangers, tels qu'*Achem*, la Cochinchine, le Japon, &c. Il eſt refondu dans cette Ville, à la réſerve de celui qu'on tire de la Cochinchine, qui eſt ordinairement auſſi pur & auſſi beau qu'il puiſſe être, lorſqu'on l'achéte du Roi du Pays. Mais celui que ſes Sujets vendent ſecrettement n'eſt pas ſi pur & demande d'être rafiné à Canton. Les Chinois diviſent leur or par carats, comme en Europe. L'or commun eſt depuis quatre-vingt-dix carats juſqu'à cent. Il eſt plus ou moins cher, ſuivant le tems auquel il s'achéte; c'eſt-à-dire, qu'aux mois de Mars, d'Avril & de Mai il eſt moins cher qu'aux mois de Juillet & de Janvier, parce que dans cette dernière ſaiſon le Port & la Rade de Canton ont des Vaiſſeaux en plus grand nombre.

Or de la Chine.

Ses qualités.

On achéte auſſi, à la Chine, des drogues excellentes, pluſieurs ſortes de thé, du fil d'or, du muſc, des pierres précieuſes, des perles, du vif-argent, &c. Mais le principal objet du Commerce des Européens eſt la porcelaine, les vernis du Japon & les ſoies, dont on parlera plus particuliérement dans la ſection ſuivante (*n*).

Drogues & autres marchandiſes de la Chine.

Quoique la Navigation des Chinois n'ait point aujourd'hui plus d'étendue qu'on l'a rapporté, quelques Voyageurs prétendent que long-tems avant la naiſſance de Jeſus-Chriſt ils faiſoient voile dans toutes les Mers de l'Inde, à l'aide du compas, & qu'ils avoient découvert le Cap de Bonne-Eſpérance. Quelque jugement qu'on en porte, obſerve le Père le Comte, il eſt certain qu'ils ont eu fort anciennement des Vaiſſeaux très-forts, & que s'ils n'avoient pas plus perfectionné la Navigation que les autres Sciences, non-ſeulement ils l'entendoient beaucoup mieux que les Grecs & les Romains, mais qu'aujourd'hui meme ils ne naviguent pas moins sûrement que les Portugais (*o*).

La navigation des Chinois eſt fort ancienne.

Leurs Vaiſſeaux, qu'ils appellent du nom commun de *Chuen*, comme leurs Bateaux & Barques, ont été nommés par les Portugais, *Soma* ou *Sommas* (*p*), ſans qu'on puiſſe pénétrer l'origine de ce nom. Les plus grands ne portent pas plus de deux cens cinquante ou trois cens tonneaux. Ce ne ſont proprement que des Barques plates, à deux mâts. Leur longueur eſt de quatre-vingt ou quatre vingt-dix pieds. L'Avant n'a point de bec ou de proue. Il s'élève dans la forme de deux aîles ou de deux cornes, d'une figure fort bizarre. L'arrière eſt ouvert par le milieu, pour contenir le gouvernail & le mettre à couvert du battement des vagues. Ce gouvernail n'a que cinq ou ſix pieds de largeur, & ne tient au Bâtiment que par le moyen de quelques cordes.

Forme & qualités de leurs Vaiſſeaux.

Les Vaiſſeaux Chinois n'ont ni mâts de miſène, ni beaupré, ni écoutilles (*q*). Avec le grand mât, ils en ont un d'avant, & quelquefois un petit perroquet

(*n*) Chine du Père du Halde, pag. 334. & ſuivantes.

(*o*) Mémoires de la Chine du Père le Comte, pag 231.

(*p*) On les appelle auſſi Joncs. Le Comte dit que la forme n'eſt pas ſi belle qu'en Europe.

(*q*) *Angl.* les Vaiſſeau Chinois n'ont ni artimon, ni beaupré, ni mats de hune. R. d. E.

NAVIGATION DES CHINOIS.

perroquet qui n'eſt pas de grand uſage. Le grand mât, ou le mât de maître, eſt placé près du mât d'avant, qui eſt fort reculé vers la proue. La proportion de l'un à l'autre eſt ordinairement de deux à trois, & la longueur du grand mât revient aux deux tiers de celle du Vaiſſeau.

Forme de leurs voiles.

LEURS voiles ſont compoſées de nattes de bambou, diviſées en feuillets comme un Livre, & jointes par des cannes de bambou. Elles s'ouvrent comme un *Paravent*. Au ſommet eſt une piéce de bois, qui ſert de vergue; & au pied, une ſorte de planche, large de plus de douze pouces ſur cinq ou ſix d'épaiſſeur, qui tient la voile ferme, [lorſqu'on veut la hiſſer, ou qu'on veut la ramaſſer.] En général, les Vaiſſeaux Chinois ne ſont pas bons voiliers. Ils prennent plus de vent que les nôtres, à cauſe de la roideur des voiles, qui ne cedent point à l'impreſſion du ſouffle; mais leur forme, qui n'eſt pas ſi commode, leur fait perdre l'avantage qu'ils ont de ce côté-là ſur les nôtres.

Gomme excellente dont leurs Vaiſſeaux ſont calfatés.

LES Vaiſſeaux Chinois ne ſont pas calfatés, comme en Europe, avec de la poix & du goudron, mais avec une eſpéce particulière de gomme, d'une bonté ſi ſingulière, qu'un ou deux puits, pratiqués au fond de calle, ſuffiſent pour tenir le Vaiſſeau ſec. Auſſi les Chinois n'ont-ils point eu juſqu'à préſent l'uſage des pompes. Leurs ancres ne ſont pas de fer comme les nôtres; elles ſont d'un bois que la dureté & ſa peſanteur ont fait nommer *bois de fer*. Ils prétendent qu'elles ſont meilleures que celle de l'Europe, parce qu'elles ne plient jamais. Cependant leur uſage ordinaire eſt de les armer de fer.

Comment les Chinois naviguent.

LES Chinois n'ont à bord, ni Patron, ni Pilote. Ceux qui frettent un Vaiſſeau ſont leurs propres guides (*r*); mais la plûpart n'entendent pas mal la Navigation, ſur-tout au long des Côtes; car l'Auteur ne leur accorde pas tant d'habileté en haute Mer. Ils tournent la proue de leur Vaiſſeau vers le lieu pour lequel ils mettent à la voile, & tiennent courſe ſans conſidérer les variations du vent, cette négligence vient ſans doute de ce qu'ils entreprennent rarement de longs voyages. Cependant (*s*) ils ne ſont pas mauvais Matelots lorſqu'ils y apportent tous leurs ſoins.

Vaiſſeau ſur lequel le Père le Comte partit de Siam.

LE Vaiſſeau ſur lequel le Père le Comte & d'autres Jéſuites firent voile de Siam à la Chine, en 1687, étoit de cent vingt tonneaux, chacun du poids de deux mille livres. La forme de ce Bâtiment n'étoit pas ſans beauté, à l'exception de l'avant, qui étoit plat & ſans bec. Les mâts reſſembloient peu aux nôtres par la diſpoſition, le nombre & la force. Le grand mât étoit placé preſqu'au même endroit où nous plaçons nôtre mât d'avant. [Ils avoient pour étay & pour haubans, un ſimple cordage, qui ſe tranſportoit de bat bord à ſtribord, pour être toûjours amarré au deſſus du vent.] Cependant il y avoit un Beaupré & un Miſene (*t*), celui-ci placé à la gauche du Vaiſſeau; mais ſi petits l'un & l'autre qu'à peine méritoient-ils le nom de mâts. En récompenſe, le grand étoit fort gros à proportion de la grandeur du Bâtiment; & pour le fortifier, on l'avoit revêtu de planches depuis la contrequille juſqu'au ſecond pont. A la pointe du perroquet il avoit (*v*) deux piéces de bois, plates, & longues

(*r*) *Angl.* Ce ſont les ſeuls Timoniers qui conduiſent le Vaiſſeau & commandent la manœuvre. R. d. E.

(*s*) Mémoires du Père le Comte, pag. 23. Du Halde, *ubi ſuprà*, pag. 327. & ſuiv.

(*t*) *Angl.* & un artimon. R. d. E.

(*v*) *Angl.* au lieu de mats de hune, il avoit &c. R. d. E.

longues de ſept ou huit pieds, qui étoient attachées avec des chevilles au ſommet du grand mât, & qui ſe joignoient enſemble par l'extrémité ſupérieure. Il avoit deux voiles, mais toutes deux de nattes. La hauteur de celle du grand mât étoit d'environ quarante-cinq pieds, ſur vingt-huit ou trente de largeur. La ſeconde étoit proportionnée au mât qui la portoit. Elles étoient garnies, des deux côtés, de pluſieurs rangées de bambous, placées dans leur largeur, qui excédoient de près d'un pied le bord extérieur, & de quelque choſe de plus le bord voiſin du mât (*x*). Elles y étoient attachées avec une ſorte d'anneaux qui occupoient environ le quart de leur largeur, du côté oppoſé à celui des bras ou des crochets; de ſorte qu'elles étoient diviſées par le mât en deux parties fort inégales, & que les trois quarts étoient du côté des bras (*y*). Ainſi chaque voile pouvoit tourner ſur ſon mât comme ſur un gond, & courir facilement vers l'arrière environ de trente-ſix points, ce qui étoit néceſſaire pour revirer, portant tantôt ſur le mât, tantôt ſur les anneaux ſeulement. ☞ [Les Vergues y ſervoient de ralingue par le haut: un gros rouleau de bois, égal en groſſeur à la vergue, faiſoit le même office par le bas. Ce rouleau ſervoit à tenir la voile tendue; & afin qu'il ne la déchirât pas, il étoit ſoutenu en deux endroits par deux ais, qui étoient ſuſpendus chacun par deux amarres, leſquels deſcendoient du haut du mât à cet effet. Chacune de ſes voiles n'avoit qu'une écoute, un couet, & ce que les Portugais nomment aragnée, qui eſt une longue ſuite de petites manœuvres qui prennent le bord de la voile depuis le haut juſqu'au bas, à un ou deux pieds de diſtance les unes des autres, & dont toutes les extrémités s'amarroient ſur l'écoute, où elles faiſoient un gros nœud. Ces ſortes de voiles ſe plient & ſe déplient comme des paravens. Quand on vouloit hiſſer la grande voile, on ſe ſervoit de deux virevaux & de trois driſſes, qui paſſoient ſur trois rouets de poulies enchaſſées dans la tête du grand mât. Quand il étoit queſtion de l'amener, ils y enfonçoient deux crocs de fer, & après avoir largué les driſſes, ils en ſerroient les différens pans, à diverſes repriſes, en hâlant avec force ſur les crocs.] Les agrès étant mal conſtruits, demanderoient tant de tems pour être remis en ordre, que pendant le calme, les Chinois laiſſent leurs voiles déployées au hazard. Le poids énorme d'une voile, joint à l'action du vent qui agit ſur le mât, mettroient la proue ſous l'eau, ſi les Chinois ne remédioient à cet inconvénient par le ſoin qu'ils ont de charger beaucoup plus leurs Vaiſſeaux ſur l'arrière. Auſſi, lorſqu'un Bâtiment eſt à l'ancre, la proue eſt entièrement hors de l'eau, tandis que l'arrière y eſt fort enfoncé. La largeur des voiles Chinoiſes & leur ſituation vers la proue, donnent ſans contredit beaucoup de vîteſſe à la courſe d'un Vaiſſeau lorſqu'il ſuit le vent (*z*); mais avec un quart ou d'autres portions de vent, il eſt jetté néceſſairement hors de ſa direction; ſans parler du riſque qu'il court toûjours lorſqu'il eſt ſurpris par quelque tourbillon ſubit. Dans le beau tems, outre la voile de Beaupré & celle du Perroquet, les Chinois

(*x*) *Angl.* Elles étoient garnies des deux côtés de pluſieurs rangs de bambous, couchés ſur la largeur de la voile, à un pied près les uns des autres en dehors, & beaucoup moins ſerrés du côté des mâts. R. d. E.

(*y*) Ce que le Traducteur appelle ici bras ou crochets, ſont les écoutes. R. d. E.

(*z*) Rechteren dit que les Joncs vont auſſi vîte que le vent, parce que leurs voiles ſont plattes & ſerrées. Les Vaiſſeaux Hollandois, dit-il, ne peuvent les ſuivre. Il ajoûte qu'ils revirent avec beaucoup de facilité.

NAVIGATION DES CHINOIS.

Chinois employent [un grand coutelas qui se met au côté de la voile qui est sans écoute] des bonettes, & une voile quarrée sur le mât de misène (*a*). Toutes ces voiles d'augmentation sont de toile.

Composition du Gouvernail.

LA chambre, où le Gouvernail est renfermé, se trouve formée par les deux côtés de la poupe, qui, laissant une ouverture assez large en dehors, se rapprochent en dedans vers un angle aigu, dont la pointe est coupée pour laisser un jeu libre au gouvernail. Les deux cables qui soutiennent le Gouvernail sont roulés autour d'un cabestan, placé sur la plus haute partie de l'arrière, d'où le gouvernail se lève & s'abaisse facilement. Deux autres cables (*b*) passant sous le Vaisseau, s'avancent jusqu'à l'avant de la proue, auquel ils tiennent aussi par le moyen d'un cabestan, & servent encore à faciliter le mouvement du Gouvernail [en tenant lieu des gonds qui attachent les nôtres à l'estambord.] L'Auteur décrit plusieurs autres inventions, qui augmentent sa mobilité, où la force de celui qui en a la conduite. [Il y a une barre de sept à huit pieds de long, sans manivelle & sans poulie; pour augmenter la force du Timonier. Quatre manœuvres attachées deux à chaque bord du Vaisseau & dont une de chaque côté fait quelques tours sur le bout de la barre, servent au Timonier à le tenir en état.]

Ses avantages.

UN Gouvernail de cette nature ne se sent presque point dans un grand Vaisseau, parce que les cables prêtent facilement, & que leur tremblement continuel le fait comme voltiger. Mais de-là vient aussi l'extrême difficulté de tenir le Vaisseau ferme sur le même vent. Les Chinois ont commencé à faire des *Somas*, nommés aussi *Mestisas*, parce qu'ils y fixent les gouvernails à la manière de l'Europe, sans rien changer d'ailleurs à l'ancienne forme. Le Roi de Siam en a fait construire quelques-uns de sept ou huit cens tonneaux, qui sont les plus grands qu'on ait jamais vûs de cette espece.

Somas, ou Mestisas Vaisseaux Chinois.

Bousole de la Chine.

ON n'a point, à la Chine, l'usage de la Bousole ou du Compas de Mer. Les Chinois employent, pour régler leur course, une Carte fort simple. Les bords de la boëte sont divisés en vingt-quatre parties égales, qui marquent les points ou les vents, & qui sont placées sur un lit de sable; moins pour assûrer (*c*) l'aiguille contre l'agitation du Vaisseau, que pour y brûler des pastilles dont ils la parfument continuellement. Ils lui offrent aussi des vivres, en forme de sacrifice.

Usage qu'en font les Chinois.

SI les Chinois ont découvert avant nous la Bousole, comme plusieurs Ecrivains l'assûrent, ils en ont tiré jusqu'à présent peu d'avantage. Leur méthode est de diriger la proue du Vaisseau vers le lieu où ils veulent arriver, par le moyen d'un fil de soie qui divise la Carte en deux parties égales, du Nord au Sud. Ils s'y prennent de deux manières. Par exemple, s'ils veulent faire voile au Nord-Est, ils mettent le rhumb paralelle à la quille du Vaisseau, & tournent ensuite le Vaisseau jusqu'à ce que l'aiguille se trouve parallele au fil; ou, ce qui revient au même, mettant le fil parallele à la quille, ils tournent la pointe de l'aiguille au Nord-Oüest. L'aiguille de leur plus grand Compas de Mer n'a pas plus de trois pouces de longueur. Sa figure, d'un côté, est une forte

(*a*) *Angl.* sur le mât d'artimon. R. d. E.

(*b*) Ces deux cables tiennent apparemment au bas du Gouvernail.

(*c*) Le Père le Comte assûre que les Chinois n'avoient aucune notion de la variation & de la déclinaison de l'aiguille, avant que les Missionaires les en eussent convaincus par des expériences. *Ubi sup.* pag. 229.

forte de fleur de lys, & de l'autre, un Trident. Toutes les aiguilles aimantées des Chinois ſe font à Nangazaqui, Port du Japon.

Navigation des Chinois.

Le fond-de-calle, dans le Vaiſſeau du Pere le Comte, étoit diviſé en cinq ou ſix chambres, ſéparées par de groſſes cloiſons de bois. Au-lieu de pompe il n'y avoit qu'un puits, au pied du grand mât, d'où les Matelots tiroient l'eau avec des ſeaux de cuir. Quoique la Mer fût très-groſſe & le Vaiſſeau fort chargé, les planches en étoient ſi fortes & ſi bien calfatées, qu'il n'y entroit preſque point d'eau.

Fond-de-calle & Poupe des Vaiſſeaux.

Le goudron des Chinois eſt une compoſition de chaux, d'huile, ou plûtôt de réſine, qui diſtille d'un arbre nommé *Tong-chu* (*d*) & d'*Okam* (*e*) de bambou. Lorſque cette compoſition eſt ſéche, on la prendroit pour de la chaux, qui en eſt la principale matière. Elle eſt plus nette que notre goudron, & n'a pas cette odeur déſagréable qui régne ſur les Vaiſſeaux de l'Europe. Elle eſt d'ailleurs à l'épreuve du feu, auquel le goudron & la poix ſont ſans ceſſe expoſés. Les ancres étoient de bois; mais les deux branches étoient couvertes de plaques de fer. Tous les agrès, auſſi-bien que les cables, étoient de cannes de ratan, ou d'écorce de Coco, que les Portugais appellent *Cairo*.

Goudron de la Chine.

L'equipage du Vaiſſeau conſiſtoit en quarante-ſept hommes, en y comprenant les Officiers. L'unique emploi du Pilote étoit de veiller ſur la bouſſole & de régler la courſe. Le Patron dirigeoit la manœuvre du Vaiſſeau, & le Capitaine prenoit ſoin des proviſions, ſans entrer dans aucun autre ſoin. Cependant tout s'éxécutoit avec une promptitude ſurprenante. Cette harmonie entre les Chinois d'un Vaiſſeau, vient de l'intérêt qu'ils ont tous à ſa conſervation, parce qu'ils ont tous quelque part à ſa cargaiſon. Officiers & Soldats, chacun a la liberté de mettre à bord une certaine quantité de marchandiſes, & cette permiſſion leur ſert de paye. Chacun occupe auſſi ſon appartement particulier, dans l'eſpace qui eſt entre les ponts & qui ſe trouve diviſé en différentes cabines. En un mot, conclut l'Auteur, les Chinois ſont diligens, attentifs & laborieux. Il ne leur manque qu'un peu d'expérience pour en faire d'habiles gens de (*f*) Mer. Mais quoique les Européens l'emportent beaucoup ſur eux dans la Navigation ſur Mer, il faut confeſſer que ſur les Rivières & les Canaux ils ont une adreſſe particulière à leur Nation, dont nous ſommes fort éloignés. Un petit nombre de leurs Bateliers conduiſent des Barques auſſi grandes que nos Vaiſſeaux.

Equipage des Vaiſſeaux.

Paye des Officiers & des Matelots.

Jugement ſur leurs qualités pour la Navigation.

L'industrie avec laquelle ils naviguent ſur les torrens, a quelque choſe de merveilleux & d'incroyable. Ils franchiſſent intrépidement des paſſages que des gens moins hardis ne peuvent regarder ſans quelque marque de crainte. Sans parler des chûtes d'eau qui ſe trouvent ſouvent dans un canal, ils remontent à force de bras d'un canal à l'autre. La Chine a des Rivières qui coulent, ou plûtôt qui ſe précipitent, au travers de quantité de rochers pendant l'eſpace de ſoixante ou quatre-vingt lieues, & qui forment des courans d'une rapidité extrême, auxquels les Chinois donnent le nom de *Chans*. Il s'en trouve dans diverſes parties de l'Empire, & l'Auteur en vit pluſieurs dans

Leur intrépidité ſur les Torrens, qui ſont communs à la Chine.

(*d*) Cet arbre diſtile une eſpèce d'huile qui reſſemble aſſez au vernis. *Voyez ci-après l'Hiſtoire Naturelle.*

(*e*) *Angl.* & de Filaſſe. R. d. E.

(*f*) Chine du Père du Halde, pag. 328, & ſuivantes.

Navigation des Chinois.

dans le voyage qu'il fit de *Nan-chang*, Capitale de la Province de Kyang-ſi, juſqu'au célèbre Port de Canton. Sa Barque fut emportée par un de ces courans avec une ſi étrange violence, que tout l'art des Matelots n'ayant pû s'y oppoſer, elle fut abandonnée au mouvement de l'eau, qui la fit pirouetter long-tems dans un grand nombre de détours formés par les Rochers. Enfin, le Gouvernail s'étant briſé contre un de ces écueils (*g*) qui ne ſe montroit qu'à la ſurface de l'eau, la Barque fut jettée ſur le Roc même, où elle demeura immobile. Mais ſi le coup eut porté ſur les flancs au-lieu de porter ſur l'arrière, elle étoit perdue ſans reſſource avec les Paſſagers.

Paſſage fort dangereux.

Dans la Province de Fo-kyen, où l'on paſſe de Canton & de Hang-cheu, on eſt expoſé pendant neuf ou dix lieues (*b*) au danger de périr. Les ſauts y ſont continuels, & briſés par des milliers de pointes qui laiſſent à peine l'eſpace néceſſaire pour le paſſage d'une Barque. Ce ne ſont que détours, où les torrens contraires qui s'entreheurtent pouſſent les Barques avec toute la rapidité d'une fléche. On eſt toûjours à deux pieds des écueils, & menacés de ſe voir précipiter ſur l'un en voulant éviter l'autre. Il n'y a que les Chinois au monde qui ſoient capables de ſurmonter des obſtacles de cette nature; & leur adreſſe même n'empêche pas que les naufrages n'y ſoient fort communs. Il doit paroître étonnant que toutes leurs Barques n'ayent pas le même ſort. Quelquefois elles ſont en piéces, & tout l'Equipage enſeveli miſérablement dans les flots, avant qu'on puiſſe s'imaginer ce qui les a fait diſparoître. Quelquefois en deſcendant les ſauts des rivières, une Barque plonge & s'enfonce par la proue, ſans pouvoir ſe relever. En un mot, ces paſſages ſont ſi dangereux, que ſi l'on en croit le Père le Comte, il ne vit jamais la mort de ſi près, pendant dix ans de navigation ſur les Mers les plus orageuſes du Monde où il fit plus de douze mille lieues, que pendant dix jours qu'il employa dans une Barque à traverſer ces affreux torrens.

Habileté des Chinois dans les plus grands périls.

Les Barques Chinoiſes ſont compoſées d'un bois ſi léger, qu'elles en ſont beaucoup plus faciles à ménager. Elles ſont diviſées en cinq ou ſix appartemens par de fortes cloiſons; de ſorte qu'en heurtant contre un Rocher, il n'y a guères plus d'une diviſion qui ſe rempliſſe d'eau, & que les autres demeurant impénetrables, on a le tems néceſſaire pour boucher les ouvertures. Dans les endroits où le courant eſt fort rapide ſans avoir beaucoup de profondeur, ſix Matelots placés au long de la rive, c'eſt-à-dire, trois de chaque côté, ſe ſervent de longs pieux enfoncés dans l'eau & de cordes qu'ils attachent à la Barque pour rallentir ſon mouvement. Ainſi quelque rapide que puiſſe être le torrent, pourvu que ſon cours ſoit uniforme, on y avance auſſi lentement que ſur la rivière la plus calme. Dans les tournans, on employe un double Gouvernail, de la forme d'une rame, & long de quarante ou cinquante pieds. L'un eſt à la Proue, l'autre à la Poupe. Tout dépend du jeu de ces deux machines. Les mouvemens & les ſecouſſes qu'on donne à la Barque, ſont infinis dans leur nombre & leur variété. C'eſt donc un manége plûtôt qu'une Navigation; [un cheval eſt moins agité par la main de celui qui le monte, qu'une barque ne l'eſt

(*g*) Cette avanture prouve fort bien que les voyageurs ne doivent pas s'expoſer légèrement à de tels dangers, mais elle eſt une foible preuve de l'habileté que l'Auteur accorde aux Bateliers Chinois.

(*b*) *Angl.* pendant neuf ou dix jours. R. d. E.

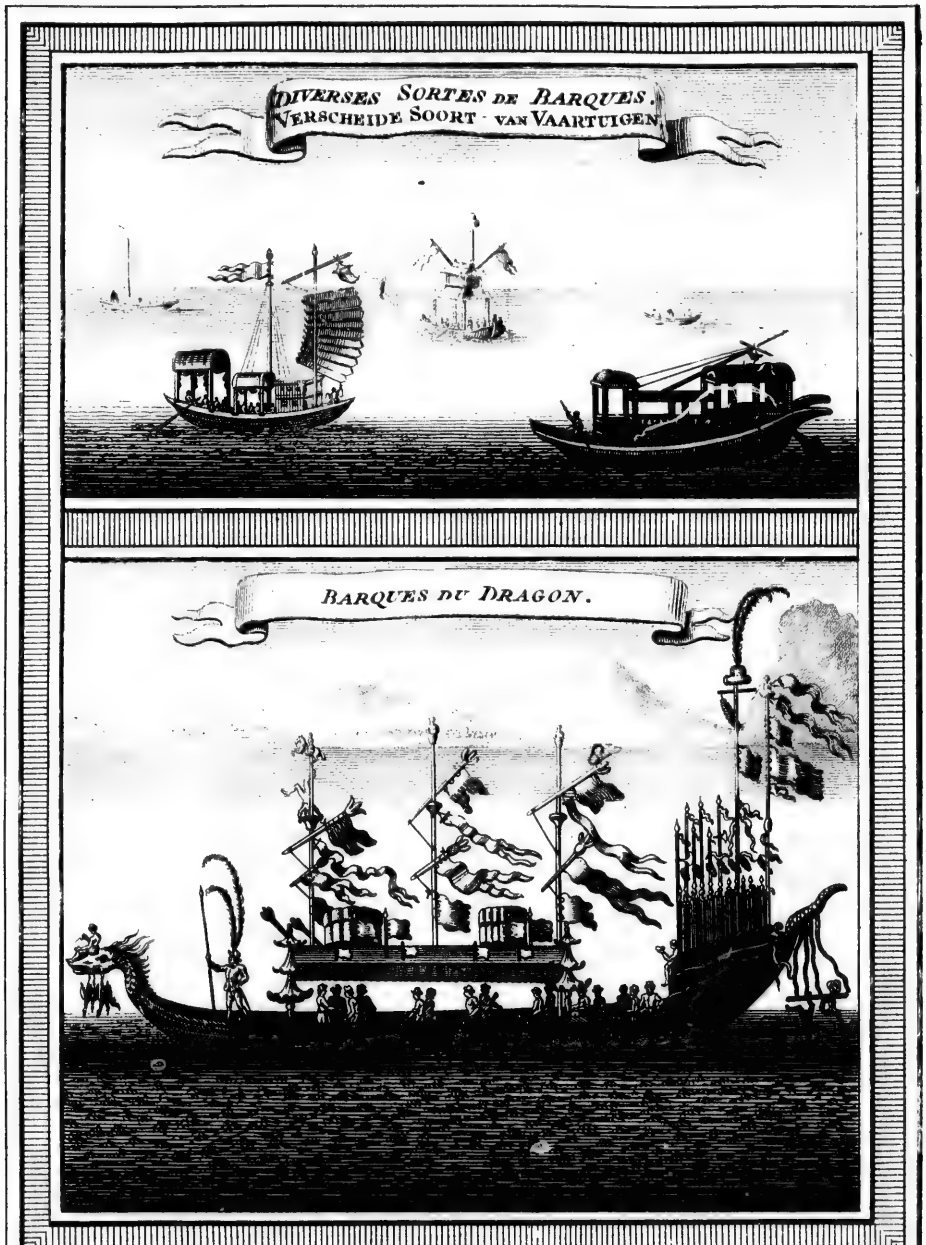

A. v. Schley fecit.

SERPENT-OF DRAAK-BARK, uit NIEUHOF.

l'eſt par des Matelots Chinois.] Auſſi les Barques périſſent-elles moins faute d'adreſſe & d'habileté que de forces; ce qui fait juger à l'Auteur que ſi les Chinois avoient ſeize hommes d'équipage au-lieu de huit, ce malheur ſeroit beaucoup plus rare (*i*). Navigation des Chinois.

Le nombre des grandes Barques eſt ſi prodigieux ſur toutes les rivières & & ſur tous les canaux, particuliérement dans les Provinces Méridionales, qu'il eſt impoſſible de le compter. Elles ſont quelquefois ſi ſerrées l'une près de l'autre pendant trois quarts de mille, qu'on n'en feroit point entrer ſans peine une nouvelle dans le rang. Mais ce qui charme véritablement les yeux, c'eſt la multitude des Barques Impériales, qui ſont diviſées en Eſcadres, dont chacune eſt commandée par un Mandarin. On prétend que celles qui ſont employées à porter les tributs & les proviſions des Provinces à la Cour, montent ſeules à (*k*) dix mille. Cependant les Inſpecteurs du tranſport des marchandiſes, qui ont l'occaſion continuelle de les compter à leur paſſage, aſſûrent qu'ils n'en ont jamais vû plus de quatre ou cinq mille. Mais ce nombre même eſt ſurprenant, quand on conſidère leur uſage & leur grandeur; car la plûpart ſont du port de quatre-vingt tonneaux (*l*). Grandes Barques. Leur nombre & leur beauté. Barques Impériales.

On diſtingue trois ſortes de Barques Impériales: 1°. Les *Leang-tchou*, ou Barques de proviſion. 2°. Les *Long-i-tchou*, ou Barques de l'habit du Dragon. 3°. Les *Tſo-chuen*, qui ſervent à tranſporter les Mandarins employés par la Cour. Rien n'approche de ces Bâtimens pour la propreté. Ils ſont peints, dorés, embellis de figures de Dragons, & vernis au-dehors comme au-dedans. Ceux de grandeur médiocre, dont l'uſage eſt le plus fréquent, ont plus de ſeize pieds de large & quatre-vingt de long, ſur neuf de profondeur depuis le pont. Leur forme eſt plate & quarrée, à l'exception de l'avant, qui eſt un peu arrondi. Trois ſortes de Barques Impériales.

Les *Leang-tchouens*, ou les Barques de proviſions, ſont d'une largeur égale depuis l'avant juſqu'à l'arrière. On s'en ſert pour le tranſport des proviſions, de chaque Province à la Cour. Magalhaens fait monter leur nombre à dix mille. Elles ont leur château-d'avant & leurs ponts, avec une ſalle ou une cabane au centre, comme celles des Mandarins; mais qui n'eſt pas tout-à-fait ſi grande. Leang-tchouens.

Les *Long-y-tchouens*, ou les Barques de *l'habit du Dragon*, c'eſt-à-dire, des étoffes de l'Empereur, parce que ſes armes ſont des Dragons, ſervent à tranſporter, des Provinces à la Cour, les brocards & les autres piéces de ſoie (*m*). Chaque Barque ne fait qu'un voyage dans le cours de l'année, & ne porte que le quart de la cargaiſon qu'elle peut contenir. Les appointemens du Patron ſont payés par le Tréſor Royal, ſuivant la diſtance des lieux. Par exemple, ceux qui viennent de la Province de Kyang-ſi, qui eſt à plus de trois cens lieues de Peking, reçoivent cent lyangs ou cent taëls. Cette ſomme, à la vérité, paroît petite pour une ſi grande dépenſe. Mais le Patron eſt dédommagé par la liberté Long i-tchouens.

(*i*) Mémoires du Père le Comte, pag. 233. 235.

(*k*) Le Comte dit que pour le ſeul ſervice de l'Empereur on en tient neuf mille neuf cens quatre-vingt dix-neuf toûjours prêtes & équipées, & que les Chinois diſent dix mille pour faire le compte rond.

(*l*) Chine du Père du Halde, pag. 18. & 327.

(*m*) Magalhaens, pag. 129. & ſuivantes. Du Halde, pag. 327.

NAVIGATION DES CHINOIS.

liberté qu'il a de prendre des Paſſagers & des marchandiſes, qui ſont diſpenſés des droits de la douane (*n*). Suivant Magalhaens, le nombre de ces Barques monte à trois cens ſoixante-cinq (*o*).

Tſo-tchuens.

LES *Tſo-tchuens* ſont établies pour tranſporter les Mandarins dans leurs Gouvernemens, & les perſonnes de diſtinction qui ſont envoyées de la Cour ou qui y ſont appellées. Ces Barques ſont plus hautes & plus étroites que les autres. Leur groſſeur eſt à peu près la même que celle de nos Vaiſſeaux du troiſième rang (*p*). Elles ont deux ponts (*q*), dont le premier contient un appartement complet, qui s'étend d'un bout à l'autre, & dont la hauteur eſt de ſept ou huit pieds. Un Mandarin peut y dormir, manger, écrire, recevoir des viſites, &c. Il ne lui manque aucune des commodités de ſon Palais. Comme on ne peut voyager plus agréablement que dans ces Barques, tous les Seigneurs donnent la préférence aux voitures d'eau (*r*).

Deſcription des Tſo-tchuens par Du Halde.

DU HALDE entre dans un plus grand détail. Outre le logement du Patron & de ſa famille, qui conſiſte dans ſa propre cabine, une cuiſine & deux grandes chambres, l'une devant & l'autre derrière, chaque *Tſo-tchuen* a ſa ſalle, haute de ſix ou ſept pieds & large d'onze ou douze (*s*). Elle eſt ſuivie d'une antichambre & de deux ou trois autres piéces, avec une garderobe ſans aucun ornement. Cet appartement, qui eſt pour les Mandarins, eſt tout entier ſous le même pont (*t*). Il eſt revêtu d'un beau vernis rouge & blanc. Les côtés & le platfond ſont ornés de quantité d'ouvrages de ſculpture, de peinture & de dorure; les tables & les ſiéges, vernis en rouge ou en noir. Des deux côtés, la ſalle a des fenêtres, qui peuvent être ôtées dans l'occaſion. Au lieu de vîtres, on employe de fort belles écailles d'huîtres, ou des étofes très-fines, glacées avec une eſpèce de cire luiſante, & embellies de fleurs, d'arbres & d'une grande variété de figures. Le tillac eſt environné de galeries, pour le paſſage des Matelots, qui évitent ainſi de ſe rendre incommodes aux voyageurs.

Vîtres Chinoiſes.

SUR cet appartement eſt une ſorte de plate-forme ou de terraſſe, ouverte de tous côtés, & réſervée pour la muſique, qui conſiſte en quatre ou cinq Inſtrumens. Deſſous eſt le fond-de-calle, diviſé en quantité de petites chambres, qui ſervent pour le bagage. Les voiles reſſemblent à celles des autres Bâtimens; mais elles ſont plus commodes, parce qu'elles ſerrent mieux le vent. D'ailleurs, les bras (*v*) peuvent ſe rompre ſans qu'il y ait aucun danger pour le Bâtiment. Les Chinois employent, pour la conduite de ces grandes Barques, une ſorte d'aviron, ou de pieu long & épais, qui a d'un côté la forme d'une béquille, pour y appuyer plus facilement l'épaule. Ils ont auſſi des rames de pluſieurs formes. Mais les rames communes ſont une eſpèce de pelle, qui a, vers le milieu du manche, un trou pour recevoir les chevilles qui ſont fixées au côté de la Barque. Il y en a d'autres dont les extrémités reſſemblent à la queue d'un poiſſon, [en ce qu'étant continuellement dans l'eau, elles la] coupent obliquement à droite & à gauche. La méthode des rames eſt d'autant plus commode,

Diverſes ſortes de rames.

(*n*) Du Halde, ubi ſup.
(*o*) Magalhaens, pag. 130.
(*p*) Le même Auteur dit qu'elles ont la forme des Caravelles, mais qu'elles ſont plus hautes. Le Comte ajoûte qu'elles ſont d'une égale largeur, d'un bout à l'autre.
(*q*) Le Comte, pag. 233. Du Halde, pag. 286.
(*r*) Du Halde, pag. 337.
(*s*) On a dit plus haut ſept ou huit pieds.
(*t*) On ne parle point ici de deux ponts.
(*v*) C'eſt-à-dire, les écoutes. R. d. E.

commode, que de la manière dont les rameurs ſont rangés, ils tiennent fort peu de place dans la Barque. Ils ſont des deux côtés ſur des planches. Leurs rames ſervent de gouvernail & ſe briſent rarement. Sans jamais ſortir de l'eau, elles ne laiſſent pas de pouſſer la Barque en avant. Mais lorſque le vent eſt contraire, ou lorſqu'on remonte contre le courant, on tire les Barques avec des cordes, qui, dans quelques endroits, ſont de chanvre comme les nôtres. Dans d'autres lieux, elles ſont compoſées de belles éclifſes de cannes, bien entrelaſſées, qui ſont extrêmement fortes & qui ne pourriſſent jamais dans l'eau. Entre les Barques qui ſuivent les grands Mandarins (*x*), il y en a toûjours une au moins, qui ſe nomme *Ho-che-tchouen*, ou Barque des proviſions, ſur laquelle eſt la cuiſine avec tous les alimens. Une autre ſert pour les Soldats de l'eſcorte. Une troiſième, beaucoup plus petite & plus légère, prend toûjours les devans pour donner avis de l'approche du Mandarin, & faire préparer tout ce qui lui eſt néceſſaire à ſon arrivée (*y*).

Navigation des Chinois.

Barques de cortège pour les Mandarins.

Outre les Barques Impériales, on en voit un grand nombre, que les Chinois appellent *Long-tchouen*, d'une longueur preſqu'égale à leur largeur, mais fort légères & fort petites en comparaiſon des premières. Elles appartiennent à des Particuliers, qui louent les plus commodes aux Lettrés & aux perſonnes riches. On y trouve une belle cabine, avec un lit, une table & des chaiſes. On y peut manger, dormir & recevoir des viſites, avec autant de commodité que dans ſa propre maiſon. Les Matelots ſont logés à la Proue, & le Patron, avec toute ſa famille, à la Poupe, qui ſert auſſi de cuiſine pour celui qui loue la Barque (*z*). Les Barques de Commerce, pour le tranſport des marchandiſes, ſont beaucoup plus grandes. On en voit d'autres qui pourroient porter le nom de Galères, & dont on vante la commodité pour naviguer ſur les rivières, le long des Côtes de Mer & ſur-tout entre les Iſles. Elles n'ont pas moins de longueur que les Barques marchandes de trois cens cinquante tonneaux; mais elles ſont ſi plates (*a*) qu'à peine tirent-elles deux pieds d'eau. Leurs rames, qui ſont fort longues, ne traverſent pas les côtés de la Barque, comme en Europe; elles ſont placées en dehors, dans une poſition preſque paralelle aux côtés; & n'ayant pas beſoin de beaucoup de monde pour les remuer, elles font avancer fort légèrement un Vaiſſeau (*b*).

Barques de louage pour les Particuliers.

Barques de Commerce.

Eſpèce de Galères.

A l'égard des Barques ordinaires, on attache à la Poupe une eſpéce de longue rame, plus proche d'un côté de la Barque que de l'autre; & quelquefois on en place une autre à la Proue, dont on ſe ſert, comme un poiſſon de ſa queue, en la pouſſant & la retirant, mais ſans la lever jamais au-deſſus de l'eau. Cette manœuvre produit un roulement continuel dans la Barque; mais elle a cet avantage, que le mouvement n'eſt jamais interrompu, comme il l'eſt néceſſairement en Europe par la méthode de lever les rames (*c*).

Barques ordinaires.

Enfin, la Chine offre de toutes parts une prodigieuſe multitude de Barques, qui ſervent de demeure à des familles entières, avec plus de commodités que dans les maiſons de terre. Les plus petites ont, au-lieu de cabines, une hute

Barques qui ſervent de maiſons.

(*x*) Tous les Quans ou les Mandarins ont de ces Barques de cortège.
(*y*) Du Halde, ubi ſup. pag. 286.
(*z*) Magalhaens, pag. 130. Du Halde, pag. 327.
(*a*) C'eſt à-dire ſi peu profondes. R. d. E.
(*b*) Du Halde, *ibid.*
(*c*) Mémoires du Père le Comte, pag. 234.

NAVIGATION DES CHINOIS.

hute de nattes légères, d'environ quatre pieds quarrés, où l'on eſt à couvert de la pluie & des ardeurs du Soleil (*d*).

Radeaux où Flottes de bois.

LES Marchands de bois & de ſel (*e*), qui ſont les plus riches de la Chine, employent au-lieu de Barques pour le tranſport de leurs marchandiſes, une eſpéce de Radeau ou de Flotte. Magalhaens vit une de ces Flottes, compoſée d'un bois qui avoit été coupé ſur les montagnes de *Se-chuen*. Les troncs d'arbres ſont apportés ſur les bords de la Rivière de Kyang, où l'on commence par les ſcier en planches & en ſolives. Enſuite, perçant chaque piéce aux deux bouts, on les lie ſoigneuſement enſemble avec de l'oſier fiſcelé, pour en former des trains de cinq pieds de haut ſur dix de large. La longueur n'a point de régle & s'étend quelquefois l'eſpace d'une demie-lieue. Chaque partie du Radeau prête & ſe remue auſſi facilement que les chaînons d'une chaîne. Quatre ou cinq hommes, placés à la tête de cette grande machine, la conduiſent avec des crocs & des rames, & ſont aidés par quelques autres Matelots, qui ſe diſtribuent ſur les côtés à d'égales diſtances. Ils conſtruiſent, d'eſpace en eſpace, ſur la ſuperficie, des hutes couvertes de planches ou de nattes, qui leur ſervent à mettre leur bagage à couvert, à préparer leurs vivres & à prendre leur repos. Ils vendent leurs bois & leurs hutes dans les Villes où ils paſſent; & leur voyage eſt de plus de ſix cens lieues lorſqu'ils portent leur bois à Peking (*f*).

Leur forme, & comment on les conduit.

(*d*) Du Halde, *ubi ſup.*

(*e*) Les Traducteurs Anglois de Magalhaens mettent *ſoie* au lieu de *ſel*.

(*f*) Magalhaens, *ubi ſup.* pag. 131. & Du Halde, *ubi ſupra.*

§. III.

Commodités Chinoiſes pour les voyages & les tranſports par terre.

DES chemins, entretenus auſſi ſoigneuſement qu'on l'a déja fait obſerver, doivent être également commodes pour les voyages & pour le tranſport. La multitude des Villages, qui ſont remplis de Temples ou de Monaſtères de Bonzes, offrent d'abord un ſoulagement conſidérable aux Voyageurs. Les hôtelleries ſont auſſi en fort grand nombre; mais à la reſerve des grands chemins, où la plûpart ſont très-grandes & très-belles, on ne peut rien s'imaginer de plus miſérable. Les voyageurs ſont obligés de porter leur lit avec eux, s'ils ne veulent coucher ſur une ſimple natte. On n'a point à la Chine, ſur-tout entre les gens du commun, l'uſage des draps & des couvertures. On s'envelope dans une piéce d'étofe, doublée de toile, où l'on eſt quelquefois tout-à-fait nud. Ainſi les lits ſe tranſportent aiſément. La bonne chère répond au logement; car c'eſt être fort heureux que de trouver un peu de viande ou de poiſſon. Cependant la volaille & les Faiſans ſont à très-bon marché dans divers endroits. En général, les hôtelleries Chinoiſes ſont compoſées de quatre murs de terre, qui ne ſont revétus d'aucun plâtre. Toutes les ſolives du toît paroiſſent à découvert, & ſouvent elles laiſſent paſſage au jour par quantité d'endroits. Les chambres ſont rarement pavées, [& quelques fois elles ſont remplies de trous.] Dans quelques Provinces, ces édifices ſont de ſimple terre & couverts de roſeaux; mais ils ſont bâtis de brique dans les

Hôtelleries & Lits Chinois.

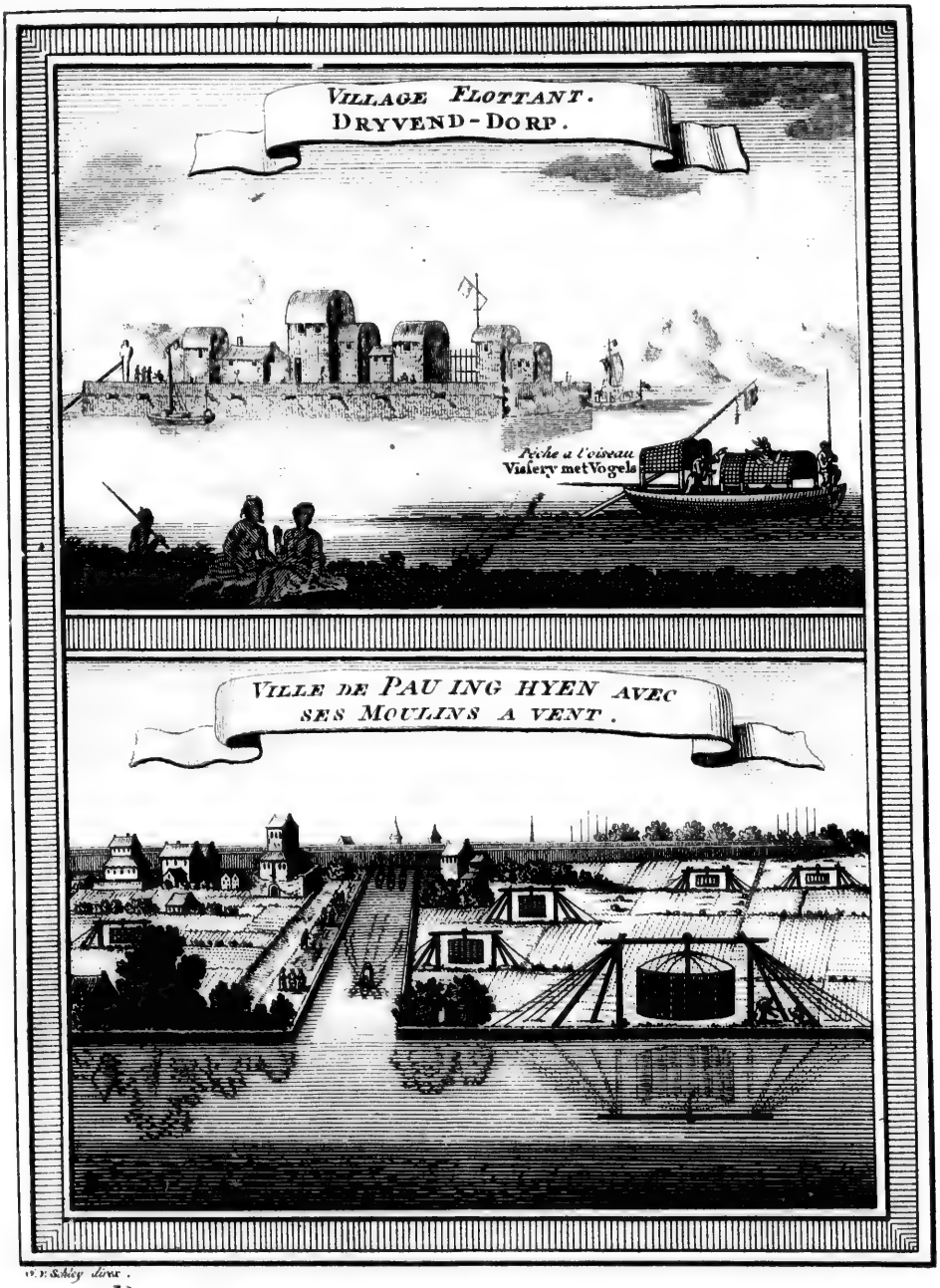

STAD PAU-ING-HYEN, MET HAARE WINDMOLENS, uit NIEUHOF.

les grandes Villes, & la plûpart aſſez commodes. Au Nord de l'Empire on trouve une eſpèce d'alcoves, qui ſe nomment *Kans*. C'eſt une grande eſtrade de brique, de toute la largeur de la chambre, avec un poîle au-deſſous (*a*), & des nattes de roſeaux pour platfond. C'eſt-là qu'on peut placer ſon lit.

Voyages et Voitures par terre.

Alcoves de Provinces du Nord.

Le ſoin qu'on a d'établir des gardes ſur les grands chemins, à certaines diſtances (*b*), laiſſe peu de crainte aux voyageurs de la part des brigands. Les mauvaiſes rencontres ſont très-rares, excepté dans les Provinces voiſines de Peking. Mais il n'arrive preſque jamais que les Voleurs joignent le meurtre au pillage. Ils ne penſent qu'à ſe retirer adroitement, après avoir éxercé leur profeſſion (*c*). D'ailleurs, la multitude des Paſſans ſuffit pour la ſûreté des grandes routes. Un Miſſionaire raconte que pendant pluſieurs jours il fut ſuivi par un Voleur qui ne put trouver l'occaſion de l'inſulter, parce qu'il n'avoit pas plûtôt perdu de vûe une compagnie de voyageurs qu'il en paroiſſoit une autre.

Sûreté des grands chemins.

Suivant le témoignage de tous les Miſſionaires, le plus fâcheux & preſque le ſeul inconvénient des Voyages, ſur-tout en hyver & dans les Parties Méridionales de la Chine, eſt l'excès de la pouſſière, parce que la pluie eſt fort rare dans cette ſaiſon. La terre eſt alors ſi ſéche & ſi mobile, que dans un grand vent il s'en élève des nuées qui obſcurciſſent le Ciel & qui coupent la reſpiration. La multitude des Paſſans & des voitures produit auſſi le même effet. On eſt ſouvent obligé de ſe couvrir le viſage d'un voile, ou les yeux de deux verres enchaſſés dans une bande de cuir ou de ſoie qu'on ſe lie derrière la tête. Les Provinces Méridionales ne ſont pas ſujettes à ce déſagrément, mais elles en ont un autre, qui eſt le débordement des eaux, contre lequel on s'eſt précautionné dans chaque Province par un grand nombre de ponts.

Incommodité de la pouſſière & du débordement des eaux.

La méthode la plus commune pour les voyages par terre, eſt de marcher à cheval. Mais quoique les chevaux ſoient aſſez bons, ils demandent de l'attention pour les choiſir. S'ils ſe fatiguent ſur la route, il n'y a point d'eſpérance d'en pouvoir changer à la poſte, parce que tous les chevaux de poſte appartiennent à l'Empereur, & ne ſervent que pour ſes Couriers ou pour les Officiers de ſa Cour.

Chevaux de la Chine.

Lorsque le chemin eſt trop rude pour les chevaux, on trouve des chaiſes, que leur reſſemblance avec celles des Mandarins a fait nommer (*d*) *Quan-kyau*. Elles ſont peu différentes des Fiacres de Paris, excepté qu'elles ſont plus grandes, plus hautes & plus légères. Elles ſont compoſées de cannes de bambou, croiſées en forme de treillage, & liées enſemble avec des cordes de ratan. On les couvre, du haut en bas, d'une piéce de toile peinte ou d'étofe de ſoie, ſuivant la ſaiſon; & pendant la pluie, on y ajoûte un ſurtout de taffetas huilé. Si l'on n'a que deux porteurs, les deux bouts des bâtons ſont paſſés dans deux nœuds coulans, qui ſont attachés au corps de la voiture & portent ſur les épaules (*e*). Mais on ſe fait ſuivre ordinairement de huit hommes, qui ſe relevent ſucceſſivement.

Chaiſes.

Si

(*a*) Voyez les Journaux précédens.
(*b*) *Ibidem.*
(*c*) Chine du Père du Halde, pag. 265.
(*d*) C'eſt-à-dire, Chaiſe de Mandarins.
(*e*) Cette deſcription eſt obſcure tant parce que les Auteurs n'ont pas rapporté en entier le paſſage de Du Halde, que parce que le Traducteur a mal rendu ce qu'ils diſent; plûtôt que de corriger ſes fautes nous raporterons les propres termes de Du Halde; les voici „ Si „ la

VOYAGES ET VOITURES PAR TERRE.

Voyages nocturnes aux flambeaux.

SI l'envie de ſe garantir de la chaleur fait choiſir le temps de la nuit pour voyager, ſur-tout dans les Pays montagneux qui ſont infeſtés de tygres, on loue, de diſtance en diſtance, des gardes avec des torches, qui ſervent tout à la fois à bannir les ténébres & à répandre l'épouvante parmi ces terribles animaux. Les torches de voyage ſont compoſées de branches de Pin ſéchées au feu, & ſi bien préparées, que le vent & la pluie ne ſervent qu'à les faire brûler plus vîte. Chaque torche eſt longue de ſix ou ſept pieds, & dure près d'une heure. Mais il n'y a que les Mandarins & les Couriers de l'Empereur qui voyagent avec cette pompe, parce que leur ſuite eſt ordinairement aſſez nombreuſe pour ne leur laiſſer rien à craindre des Tygres ni des Voleurs.

Tranſport du bagage.

UNE grande commodité des Chinois pour les voyages par terre, c'eſt la facilité & la ſûreté avec laquelle ils font tranſporter leurs bagages ou leurs marchandiſes par des Porteurs publics, qui ſont en grand nombre dans toutes les Villes de l'Empire. Ces porte-faix ont leur Chef, à qui les voyageurs s'adreſſent. On convient du prix, qui eſt toûjours payé d'avance, & le Chef donne autant de billets qu'on lui demande de porteurs. Ils paroiſſent à l'inſtant ſur ſon ordre, & c'eſt lui qui répond de chaque fardeau. Lorſque les porteurs ont rempli leur office, ils ſe rendent chez lui, avec les billets qu'ils ont reçu des voyageurs, pour recevoir le prix de leur travail. Dans les Villes qui ſe trouvent ſituées ſur les grandes routes, il y a quantité de Bureaux où les porteurs ſe font inſcrire, après avoir donné de bonnes cautions; de ſorte qu'on peut s'en procurer trois ou quatre cens dans l'occaſion. Leur Chef, à qui l'on ne manque point de s'adreſſer, prend le mémoire de toutes les marchandiſes qu'on veut faire porter, & reçoit autant par livre. Le prix commun eſt quatre ſols & demi par jour chaque quintal. Il ne reſte enſuite aucune peine aux Etrangers, parce qu'en livrant les fardeaux aux porteurs on leur donne à chacun le mémoire de ce qu'ils contiennent, & qu'on peut ſe rendre tranquilement au terme avec la certitude que toutes les marchandiſes qu'on a confiées au Chef y ſeront délivrées fidellement, dans le Bureau qui eſt en correſpondance avec le ſien. Le fardeau eſt attaché avec des cordes, au milieu d'une canne de bambou, qui eſt ſoutenue par les deux bouts ſur les épaules de deux hommes. Mais ſi le poids eſt trop conſidérable, on y employe quatre hommes & deux cannes de bambou, avec la liberté de changer tous les jours de porteurs & de leur faire faire chaque jour autant de chemin qu'on en fait ſoi-même. Lorſqu'un ſeul porteur ſuffit pour le fardeau, il en diminue le poids en le diviſant en deux parties égales, qu'il attache avec des cordes & des crochets, aux deux bouts d'une canne plate. Il poſe la canne ſur ſon épaule, comme une balance, qui ſe baiſſe & ſe lève alternativement dans ſa marche. Eſt-il fatigué d'une épaule? il tranſpoſe adroitement la canne

„ la chaiſe n'eſt portée que par deux hommes, les deux bâtons ſont appuyés ſur leurs „ épaules; ſi c'eſt une chaiſe à quatre porteurs, les extrémités tant devant que derrière ſont paſſées dans deux nœuds coulans „ d'une groſſe corde forte & lâche pendue par „ le milieu à un gros bâton, dont les porteurs „ ſoutiennent chacun un bout ſur une épaule. On ne comprend pas aiſément cette deſcription: ainſi la remarque que les Auteurs Anglois ont faite & qui a été omiſe par le Traducteur n'eſt pas hors d'œuvre, ils diſent que les Porteurs doivent être rangés de façon qu'ils ſe ſuivent l'un l'autre, deux devant & deux derrière, & que la chaiſe eſt ſuſpendue entr'eux de même qu'un fardeau que deux hommes portent ſuſpendu à un ſeul levier. R. d. E.

ne ſur l'autre & fait ainſi dix lieues par jour, avec un poids de cent ſoixante livres de France.

Voyages et Voitures des Chinois.

Dans quelques Provinces, on ſe ſert de mulets pour le tranſport des balles & des marchandiſes, mais plus ordinairement de voitures, qui quoique fort grandes, n'ont qu'une ſeule roue (*f*) placée au milieu. Sur les deux bouts de l'eſſieu, qui s'allonge des deux côtés, on place une claie, ſur laquelle on met deux fardeaux d'égale peſanteur. La voiture eſt pouſſée par un ſeul homme; mais ſi le poids excéde ſes forces, on employe un autre homme, ou un âne, pour tirer par devant. Les eſſieux Chinois reſſemblent aux nôtres, & la place de la roue eſt devant, comme à nos brouettes (*g*). Mais l'uſage de ces voitures eſt rare dans les voyages. Le prix commun du loyer d'une mule pour vingt-cinq jours, eſt de quatre *Lyangs* & demi (*h*) ou de cinq au plus, ſuivant les différentes ſaiſons & la cherté des vivres. Les mules de renvoi ſont à meilleur compte. Ces animaux ſont moins gros à la Chine qu'en Europe; mais ils ſont extrémement forts. Leur charge ordinaire eſt de cent quatre-vingt ou de deux cens livres Chinoiſes, qui ſont plus peſantes de quatre onces que celles de France.

Mulets & voitures à roues.

Les Douanes, à la Chine, ſont moins rigoureuſes que dans la plûpart des autres Pays. On n'y fouille perſonne, & rarement ouvre-t'on les paquets ou les caiſſes. On n'y prend même rien d'un voyageur qui fait quelque figure. Il paroît aſſez, diſent les gardes, que Monſieur n'eſt pas Marchand. Au paſſage de quelques Douanes, on lève les droits en nature, & l'on s'en rapporte au mémoire du Marchand. Dans d'autres lieux, on fait payer autant pour tel poids; ce qui eſt bien-tôt réglé. Le *Kung-ho* même de l'Empereur (*i*) n'exempte point des droits de la Douane. Cependant, par reſpect pour l'Empereur, on laiſſe paſſer ſes Couriers ſans leur faire aucune demande. La Douane de Péking eſt ordinairement plus éxacte.

Douanes de la Chine.

Les malles ou les coffres des grands Officiers de la Cour ne s'ouvrent jamais Elles portent pour marque un *Fong-tyau*, qui eſt une bande de papier, ſur laquelle eſt écrit le tems de leur départ, avec le nom & la dignité du Maître. Anciennement les Douanes ſe fermoient une fois l'année, pendant le renouvellement du Mandarin, qui étoit changé tous les ans. Ces Offices n'étoient remplis que par des gens conſidérables. Mais depuis douze ans, dit l'Auteur, l'intendance des Douanes appartient au Viceroi de chaque Province, qui nomme des Commis pour recevoir les droits. Cependant quelques troubles, élevés à l'occaſion du Commerce, ont obligé la Cour d'établir des Mandarins particuliers pour les Douanes de Quang-tong & de Fo-kyen (*k*).

Privilége des Grands Officiers de la Cour.

(*f*) *Angl.* de voitures qui n'ont qu'une roue mais fort grande R. d. E.

(*g*) *Angl.* Les Chinois ont auſſi des brouettes ſemblables aux nôtres, & dont la roue eſt ſur le devant. R. d. E.

(*h*) Un lyang, que les Portugais nomment *Taël*, fait environ ſix ſchellings quatre ſols.

(*i*) C'eſt-à-dire, *Ordre pour voyager*. Voyez ci-deſſus les Journaux des Miſſionaires.

(*k*) Chine du Père du Halde, page 266. & ſuivantes.

***
**
*

MONNOIE, POIDS ET MESURES DE LA CHINE.

§. IV.

Monnoie, Coin, Poids & Meſures.

Monnoie, Poids & Meſures de la Chine.

L'ARGENT & le cuivre ſont les ſeules monnoies courantes de la Chine pour les néceſſités de la vie & pour l'entretien du Commerce. L'or eſt ſur le même pied que les pierres précieuſes en Europe. Il s'achete comme les autres marchandiſes; & les Européens en tirent un profit d'autant plus conſidérable, que, ſuivant le Père le Comte, ſa proportion avec la livre d'argent eſt d'un à dix, au-lieu qu'en Europe elle eſt d'un à quinze. Ainſi les Marchands y gagnent un tiers.

L'or eſt marchandiſe. Sa proportion avec l'argent.

Fineſſe de l'argent & ſes degrés.

L'ARGENT Chinois n'eſt pas de la même fineſſe. Comme on fixe en France la plus grande fineſſe de l'or à vingt-quatre carats, les Chinois diviſent leur alloi en cent parties, qui ſont le plus haut degré de fineſſe pour l'argent. Il s'en trouve néanmoins de quatre-vingt-dix parties & de divers autres degrés juſqu'à cent. Il s'en trouve même de quatre-vingt; mais qui paſſe pour le plus bas, & qui ne ſeroit pas reçu dans le Commerce ſans une augmentation de poids qui l'égale à la valeur de l'argent de cours (*a*). Les Chinois prennent l'argent de France ſur le pied de leur quatre-vingt-quinziéme degré. Cependant ceux qui entendent bien cette matière, jugent qu'il eſt au plus du quatre-vingt-treiziéme; de ſorte que dans cent onces de notre argent il y en a ſept d'alliage; ou, ce qui revient au même, cent onces n'en valent que quatre-vingt-treize d'argent fin.

Comment les Chinois les diſtinguent.

L'HABILETÉ des Chinois eſt ſingulière, pour juger de la fineſſe de l'argent à la premiére vûe. Ils ne s'y trompent preſque jamais. Le Comte leur attribue trois méthodes; 1°. l'éxamen de ſa couleur; 2°. celui de pluſieurs petits trous qui ſe font au métal dans le creuſet; 3°. divers petits Cercles que l'air forme ſur la ſurface du métal, lorſqu'il ſe réfroidit après avoir été fondu. Si la couleur eſt blanche, les trous petits & profonds, les cercles en grand nombre, l'un près de l'autre & très-fins, ſur-tout vers le centre de la piéce; l'argent paſſe alors pour pur. Mais plus il manque de ces trois qualités, plus on y ſuppoſe d'alliage (*b*).

Leur monnoie eſt ſans Coin.

L'ARGENT monnoyé de la Chine n'eſt pas frappé au Coin, comme en Europe. Il eſt fondu en lingots (*c*), qui ſe coupent en piéces, grandes ou petites, ſuivant l'occaſion, & dont la valeur eſt réglée par le poids. Ces lingots, qui ſont de l'argent le plus fin, ne s'employent que pour le payement des ſommes.

Inconvénient des lingots Chinois.

La difficulté conſiſte à s'en ſervir dans les détails du Commerce. On eſt quelquefois obligé d'en mettre le bord au feu & de le rendre aſſez mince, en le battant avec le marteau, pour le compter facilement en petites piéces; d'où il arrive que les payemens ſont toûjours la plus longue partie d'un marché.

Leur avantage.

Les Chinois conviennent qu'il leur ſeroit plus commode d'avoir des monnoies d'une valeur & d'un poids fixes. Mais alors les Provinces, diſent-ils, ſe rempliroient de

(*a*) Mémoires du Père le Comte, pag. 306. & Du Halde, *ubi ſup.* pag. 330.

(*b*) Le Comte, *ibid.* pag. 305. & ſuiv.

(*c*) Magalhaens leur donne la forme d'un Bateau, & dit qu'ils ſont de différentes grandeurs & de différens poids, depuis un écu, qui fait l'once, juſqu'à cent.

de faux-monnoyeurs, dont on n'a rien à redouter tandis que l'uſage de couper l'argent ſera conſervé. Comme il eſt difficile qu'en le coupant tant de fois il ne s'en perde quelques petites parties, les Pauvres s'attachent beaucoup à les recueillir, en lavant les ordures qu'on jette des maiſons dans les rues. Le peu qu'ils en trouvent ſuffit pour leur ſubſiſtance (*d*).

Monnoie, Poids et Mesures de la Chine.

Balances Chinoiſes.

La plûpart des Chinois portent ſur eux, dans un étui fort propre, une paire de petites balances pour peſer l'argent. Elles ſont compoſées d'un petit plat & d'un traverſin d'yvoire ou d'ébène, & d'un poids qui gliſſe au long du traverſin. [Ce traverſin qui eſt diviſé en de très petites parties ſur trois faces différentes, eſt ſuſpendu par des fils de ſoie à l'un des bouts, en trois différents points, afin de peſer plus aiſément toutes ſortes de poids.] Cette eſpèce de balance, qui reſſemble aſſez à la Romaine, eſt d'une juſteſſe merveilleuſe. Il n'y a point de monnoie, depuis quinze ou vingt taëls juſqu'au ſou, qui ne puiſſe être peſée avec une préciſion ſurprenante. La millième partie d'un écu donne une pente ſenſible à la balance.

Monnoie de cuivre & ſon coin.

La monnoie de cuivre eſt la ſeule, à la Chine, qui ſoit frappée de quelques caractères & dont on faſſe uſage dans les détails. Ce ſont de petites piéces rondes, percées au milieu, qui s'employent ſéparément pour les petits marchés, ou qui s'enfilent dans un cordon, par centaines, juſqu'au nombre de milles. Le métal n'eſt ni pur, ni bien battu. Dix de ces piéces compoſent un ſou (*e*), & dix ſols ſont la dixiéme partie d'un écu Chinois (*f*), qui ſe nomme *Lyang*, ou Taël en Portugais, & qui revient à cent ſols monnoie de France (*g*). Les Curieux raſſemblent toutes ces diverſes petites piéces (*h*), qui ont eu cours à la Chine en différens tems.

Extrait d'un Livre Chinois ſur les monnoies.

Du Halde donne l'Extrait d'un Livre ſur les monnoies, compoſé ſous la Dynaſtie de *Song* (*i*), qui lui fut envoyé de la Chine par le Père d'Entrecolles, Miſſionaire de ſa Compagnie. On croit devoir en tirer ici les particularités ſuivantes.

Le mot Chinois qui ſignifie Monnoie eſt *Tſyen*. La monnoie de cuivre ſe nomme *Tong-tſyen*, & celle d'argent, *In-tſyen* (*k*). Le petit Coin de cuivre de bon alloi, a quatre parties de plomb ſur dix. De-là vient que le cuivre rouge dont il eſt compoſé perd la couleur & le ſon, & qu'une piéce de cette monnoie, quoiqu'aſſez épaiſſe, peut être diviſée avec les doigts.

Monnoies du regne de Yu.

Sous le régne de *Yu*, Fondateur de la première Dynaſtie, l'or & l'argent étoient des monnoies courantes, comme le cuivre. Quelques Empereurs des autres races permirent auſſi l'uſage des Coins étrangers pour les mêmes métaux. L'Empire avoit outre cela des monnoies de plomb, de fer & même de terre cuite, qui étoient frappées de figures & de caractères. Les petites coquilles, qui portent le nom de *Koris* au Bengale, & de *Puey* à la Chine, avoient cours

(*d*) Du Halde, *ubi ſup.* pag. 330.

(*e*) Un ſou de France, qui eſt à peu près le demi-ſou d'Angleterre.

(*f*) L'Auteur devoit dire une once d'argent, qui ſe nomme lyang; car il n'y a point de coin d'argent qui ſoit connu ſous ce nom, ni ſous aucun autre.

(*g*) C'eſt plûtôt cent cinquante-ſept ſols, puiſque dans un autre endroit l'Auteur le repréſente équivalent à ſept livres dix ſols. Mais il n'a cours que pour ſix ſchellings & huit ſols d'Angleterre.

(*h*) Le Comte, pag. 303. & ſuiv. Du Halde, *ubi ſup.* pag. 330.

(*i*) Elle commença en 960.

(*k*) C'eſt ainſi qu'on appelle à Canton les piaſtres, & les écus de France.

MONNOIE DE LA CHINE.

cours dans le même temps pour petite monnoie ; c'eſt-à-dire, qu'il en falloit pluſieurs pour faire une piéce de cuivre. Mais ces uſages ne furent pas de longue durée.

Changemens de forme dans la monnoie Chinoiſe.

A l'égard de la forme, les monnoies Chinoiſes en ont changé ſous les différens régnes. Depuis la Dynaſtie précédente, les piéces de cuivre ont toûjours été rondes & percées d'un trou quarré au milieu, avec un bord un peu élevé pour les enfiler plus facilement. Sous la Dynaſtie de *Hau* (*l*), la monnoie étoit percée de même. Au commencement de la première Dynaſtie, il y avoit, outre la monnoie ronde, un autre Coin de la forme d'un coutelas, qui ſe nommoit *Tau* par cette raiſon. Un autre ſorte, qui reſſembloit au dos de la tortue, en tiroit le nom de *Quey*. Enfin, d'autres ſe nommoient *Pus*, & leur figure étoit encore plus bizarre. La monnoie ronde avoit ordinairement un pouce ou un pouce & demi de diamettre, & le double en largeur. Celles qui ſe nommoient *Pus* & *Tau* étoient longues de cinq pouces, & réſſembloient apparemment aux *Coupans* du Japon. Mais l'uſage en fut abandonné parce qu'il étoit incommode.

Monnoie du régne de Song & de celui de Tang.

SOUS le régne de *Song*, la Chine avoit de ſi petites piéces, qu'elles en portoient le nom d'yeux d'oie, & ſi minces qu'elles ſurnageoient ſur l'eau, [& qu'en les maniant on couroit riſque de les briſer.] Il n'en falloit pas moins de dix mille pour acheter une meſure de riz, néceſſaire à la ſubſiſtance d'un homme pendant dix jours. L'uſage de cette monnoie dura peu, parce que le Peuple la refuſa dans le Commerce.

SOUS la première Dynaſtie de *Tang*, les bords de la Rivière Jaune s'étant éboulés, on trouva dans leurs Mines trois mille trois cens piéces de monnoie *à trois pieds*. Mais les caractères étoient effacés. C'étoit ſans doute le Coin courant ſous les Empereurs des trois premières races, qui faiſoient leur réſidence aſſez près de cette grande Rivière.

LA monnoie Chinoiſe n'a jamais porté, comme celle de l'Europe, la figure de la tête du Prince. Cet uſage paroîtroit peu reſpectueux pour Sa Majeſté Impériale, parce que ſon image ſeroit expoſée à paſſer continuellement par les mains des Marchands & par celles du Peuple. Les Inſcriptions des Coins Chinois contiennent ordinairement les titres pompeux qu'on donne aux Empereurs dans les différentes années de leur régne ; tels que le *brillant ſans fin*, le *tout puiſſant* (*m*) le *magnanime*.

Autres inſcriptions des monnoies.

SUR une autre monnoie on lit le nom de la Famille régnante, celui du Tribunal qui préſide à la monnoie, & celui de la Ville où elle a été frappée. D'autres portent l'empreinte de leur valeur, telles, que les *Puan-lyang* ou les demi-taëls. D'autres portent ces quatre mots pour inſcription : *Quey yu ching ti* ; c'eſt-à-dire, *L'argent circule & retourne enfin à l'Empereur*. A l'égard des caractères des anciennes monnoies, telles que le *Pu* & le *Tau*, ils ne ſont entendus de perſonne.

Trois ſortes d'anciens Coins.

IL y a trois ſortes d'anciens Coins, qui conſiſtent dans un mélange d'argent & d'étain, dont toute la ſuperficie eſt entièrement couverte de figures. La première ſorte eſt ronde. Son poids eſt de huit taëls. Elle repréſente un Dragon au milieu des nuées. Sur la ſeconde, qui eſt quarrée & qui paſſe ſix taëls,

(*l*) Elle commença vers l'année 206.
(*m*) *Angl.* le ſouverainement pacifique. R. d. E.

COINS DE DIFFERENTES DYNASTIES.
MUNTEN VAN ONDERSCHEIDE KEIZERL. GESLACHTEN.

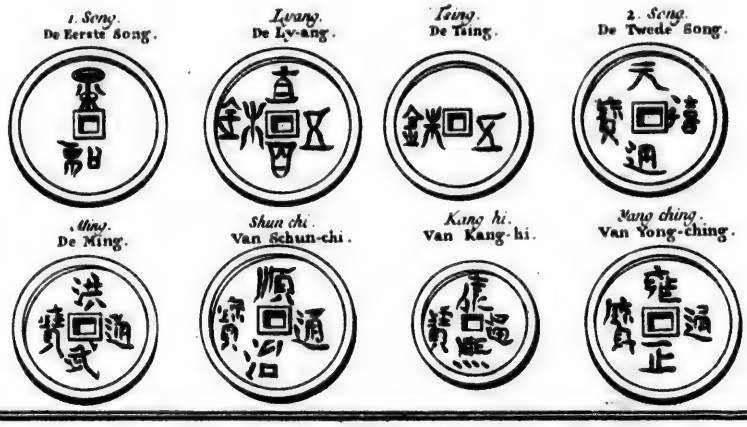

TABLE DE COMPTE.

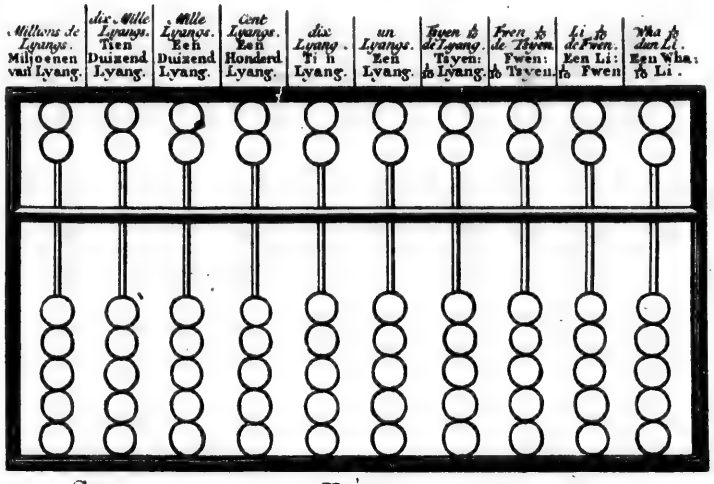

EEN SWAN-PAN, OF REKENBORD, uit DU HALDE.

taëls, on voit un cheval qui galope. La troiſième pèſe quatre taëls. Sa forme, qui eſt oblongue, repréſente le dos d'une tortue, & porte ſur chaque compartiment le mot de *Vang*, qui ſignifie *Roi*. On attribue cette monnoie au Fondateur de la race de *Chang*. MONNOIE DE LA CHINE.

Il eſt preſqu'impoſſible d'aſſigner la valeur des anciens Coins. Quoiqu'ils portent la marque de leur poids, quelques uns ont cours pour une ſomme fort ſupérieure à leur valeur intrinſéque. Lorſqu'ils ont été rares, ſoit qu'on les eût confiés à la terre dans les troubles publics, ſoit que dans l'invaſion de quelques ennemis étrangers il en fût ſorti beaucoup de l'Empire, on a vû monter les petites piéces de cuivre dix fois au-deſſus de leur prix; ce qui a quelquefois produit des tumultes populaires, parce que les Marchands ne manquent point alors d'augmenter à proportion le prix des marchandiſes. Le cuivre devint un jour ſi rare, que l'Empereur fit démolir près de quatorze cens Temples de *Fo*, & fondre toutes les ſtatues de cuivre qui s'y trouvoient, pour les battre en monnoie. Dans d'autres tems, l'uſage des vaſes de cuivre & des autres uſtenciles du même métal a été interdit au Peuple, avec ordre de les porter à la Monnoie. Valeur des anciens Coins.

Au commencement du régne de *Hong-vu*, Fondateur de la race de *Ming*, la rareté extraordinaire de l'argent obligea la Cour de payer les Mandarins & les Soldats, partie en argent, partie en papier, avec des billets du Sceau Impérial (*n*), qui paſſoient pour mille petites piéces de cuivre ou pour un taël d'argent; mais les diſputes, les procès & d'autres inconvéniens que cet établiſſement faiſoit naître tous les jours, portèrent l'Empereur à l'abolir. Cependant ces billets (*o*) ſont encore recherchés par le Peuple & même par les Seigneurs, pour les ſuſpendre à la principale poutre de leurs maiſons, dans la folle imagination qu'ils ſervent à les préſerver de toutes ſortes de diſgraces. Cette monnoie en papier avoit été introduite avec auſſi peu de ſuccès pendant le régne de la Dynaſtie de *Tuen*. Elle étoit compoſée d'écorce du *Ku-chu*, & non de feuilles de Meûrier, comme Marco-Polo l'aſſûre. Il reſte à la Chine quelques autres anciens Coins, dont quelques-uns viennent des Pays étrangers, & ſont peu connus dans leur origine. On peut dire la même choſe de ceux qui portent la figure du *Fong-whang* & du *Ki-lin*, deux oiſeaux fabuleux. Le Peuple s'en forme mille idées ſuperſtitieuſes. Billets de monnoie Chinois. Monnoies incertaines.

La monnoie Chinoiſe a toûjours été frappée au nom de l'Empereur, & jamais les Princes ne ſe ſont attribué ce droit, dans les tems mêmes où l'excès de leur puiſſance leur faiſoit prendre le titre de Rois. On comptoit autrefois vingt-deux Villes qui étoient en poſſeſſion de battre monnoie. Mais cette opération ne ſe fait aujourd'hui qu'à la Cour. La monnoie d'argent s'y jette au moule (*p*). Si l'uſage étoit de la frapper au coin, il y a beaucoup d'apparence qu'il produiroit un grand nombre de faux-monnoyeurs, puiſque les piéces mêmes de cuivre ſont ſouvent contrefaites. Ce crime eſt puni de mort par la Au nom de qui, & dans quel lieu la monnoie ſe fait.

(*n*) Magalhaens (pag. 137.) les appelle Etiquettes de papier.

(*o*) Du Halde en donne la figure. Magalhaens ſuppoſe que Marco-Polo, qui parle de cette monnoie comme ayant cours de ſon tems, fut trompé par les billets que les Bonzes brûlent avec les corps morts, en faiſant croire au Peuple que ces billets ſeront changés en or & en argent réel dans l'autre Monde. On voit des boutiques qui en ſont remplies, pour les vendre publiquement.

(*p*) C'eſt la monnoie de cuivre qui ſe jette au moule; & quant à l'argent il ne ſe monnoie pas. R. d. E.

MONNOIE ET MESURES DE LA CHINE.

la Loi; cependant quelques Empereurs ſe ſont contentés de faire couper la main aux coupables, & d'autres ont réduit la peine au banniſſement. [Ceux qui font ce métier mêlent leur fauſſe monnoie avec la bonne; & ils pouſſent quelques fois la fraude, juſqu'à couper des piéces de carton en forme de deniers, & ils les mettent avec d'autres dans l'enfilade.]

Cabinet d'anciennes monnoies.

L'EMPEREUR *Kang-hi* avoit raſſemblé dans un cabinet toutes ſortes de Coins, rangés ſuivant l'ordre des Dynaſties. On y en voyoit un grand nombre des trois premières Dynaſties, de *Hya*, *Chang* & *Chu*, ſur-tout de la dernière, qui, dans la ſuppoſition qu'elles ne ſoient pas contrefaites, ſervent de témoignage & de preuve à la vérité de l'Hiſtoire Chinoiſe. Comme il manque à cette collection un grand nombre de Coins, tant anciens que modernes, on y a ſuppléé par des piéces de carton, fort habilement fabriquées d'après les récits des anciens Livres. L'imitation eſt ſi parfaite, qu'on prendroit ces piéces pour une monnoie réelle (*q*).

Manière de ſuppléer aux lacunes.

Diviſion de la livre Chinoiſe.

MAIS pour comprendre mieux la valeur des monnoies Chinoiſes, anciennes & modernes, on doit obſerver que les Chinois diviſent la livre en ſeize *Lyangs*, qui ſont autant d'onces; le Lyang en dix parties, qui ſe nomment *Tſyens* (*r*); le Tſyen en dix *Fuens* (*s*), & le Fuen en dix *Lis* d'argent. Le traverſin des balances du Pays ne porte pas plus loin cette diviſion. Cependant, pour l'or & l'argent d'un poids conſidérable, la diviſion s'étend juſqu'aux parties preſque imperceptibles, dans la même progreſſion décimale; ce qui fait qu'il eſt preſqu'impoſſible d'en donner une juſte idée dans les Langues de l'Europe. Les Chinois diviſent le *Li* en dix *Whas*, le Wha en dix *Sés*, le Sé en dix *Fus*, le Fu en dix *Chins*, le Chin, qui ſignifie grain de pouſſière, en dix *Tus*; le Yu en dix *Myaus*, le Myau en dix *Mos*, le Mo en dix *Tſyuns*, & le Tſyun en dix *Suns* (*t*).

Origine des meſures Chinoiſes.

L'INVENTION des meſures eſt auſſi ancienne que le régne de *Whang-ti*, troiſième Empereur de la Chine. On prit un grain de millet pour déterminer les dimenſions d'une ligne; dix lignes firent un pouce; dix pouces un pied, &c. Mais la figure de ces grains étant ovale, les différentes manières de les ranger ont mis de la diverſité dans les meſures (*v*) ſous les différentes Dynaſties. On diſtingue aujourd'hui à la Chine trois ſortes de meſures; 1°. Le Pied du Palais, établi par l'Empereur Kang-hi, qui eſt le Pied de Paris (*x*) & qui a la proportion de quatre-vingt-dix-ſept & demi à cent, avec le Pied du Tribunal des Mathématiques (*y*). 2°. Le Pied du Tribunal des ouvrages publics, nommé *Kong-pu*, qui eſt en uſage parmi les ouvriers. Il eſt plus court d'une ligne que celui de Paris (*z*). 3°. Le Pied des Tailleurs, en uſage parmi les Marchands, eſt plus grand de ſept lignes que le *Kong-pu*. C'eſt la première de ces trois meſures que les Miſſionaires ont conſtamment employée pour lever

Leur diviſion.

les

(*q*) Chine du Père du Halde, pag. 331. & ſuivantes.

(*r*) Les Portugais donnent au *Lyang* le nom de *Taël*, & au *Tſyen* celui de *Maz*.

(*s*) Chaque Fuen eſt équivalent au ſou de France.

(*t*) Du Halde, *ubi ſup.* pag. 332 & Mémoires du Père le Comte, pag. 307.

(*v*) Le Père le Comte dit que les meſures ſont différentes en pluſieurs endroits, & que de-là viennent les contradictions des Miſſionaires.

(*x*) Le pied de Paris eſt à celui d'Angleterre comme 1068 à 1000. ou $12\frac{336}{1000}$ pouces.

(*y*) *Angl.* qui eſt au pied de Paris comme $97\frac{1}{2}$ à 100. R. d. E.

(*z*) Du Halde dit qu'il eſt plus court d'une ligne que celui du Palais. R. d. E.

les Cartes de l'Empire. Elle diffère des autres Pieds Chinois, & même de celui qui étoit autrefois en uſage au Tribunal des Mathématiques (*a*). En s'attachant à ce Pied, le Père Thomas, Miſſionaire Jéſuite, réduiſit le Degré à deux cens lis Chinois, dont chacun eſt compoſé de cent quatre-vingt braſſes Chinoiſes, chacune de dix pieds. Comme la vingtième partie d'un Degré, ſuivant l'obſervation de l'Académie des Sciences de Paris, contient deux mille huit cens cinquante-trois toiſes, chacune de ſix pieds du Châtelet, elle eſt égale à mil huit cens toiſes Chinoiſes, ou dix lis; & par conſéquent, un Degré de vingt grandes lieuës de France contient deux cens lis (*b*).

Artisans et Arts Manuels de la Chine.

Réduction du Degré aux meſures Chinoiſes.

(*a*) Le Comte eſtime la différence de ce pied à celui de Paris, comme quatre-vingt-dix-neuf à cent.

(*b*) Du Halde, pag. 141 & pag. 11. de ſa Préface.

§. V.

Claſſe des Artiſans de la Chine & Arts manuels.

On pourroit donner beaucoup d'étendue à cet article. La Chine contient plus d'Artiſans qu'on ne peut ſe l'imaginer. Le nombre en eſt prodigieux dans tous les genres. Rien ne cauſe tant d'admiration aux Européens que la multitude de bijoux & de curioſités qui ſe vendent dans les boutiques Chinoiſes. Chaque grande Ville, telle que *Nan-king*, *Su-cheu-fu*, *Hang-cheu-fu*, &c. fourniroit la charge de quatre galions en toutes ſortes d'ornemens & de précieuſes bagatelles. On y trouveroit dequoi meubler ſur le champ un vaſte Palais, à fort bon compte (*a*).

Les Chinois font de grands progrès dans les Arts, quoiqu'ils ne les ayent point encore portés à ce degré de perfection qui fait tant d'honneur à l'Europe. On peut attribuer la ſupériorité que nous avons encore ſur eux aux Loix qui bornent leur dépenſe. L'induſtrie de leurs ouvriers eſt extraordinaire; & s'ils n'approchent point de nous pour l'invention, ils entrent facilement dans nos idées & réuſſiſſent fort bien (*b*) dans l'imitation des modèles. L'Auteur en donne pour témoignage les glaces de miroir, les montres, les piſtolets, les bombes, & quantité d'autres ouvrages qui ſe font en divers lieux de l'Empire. Mais ils avoient, depuis un tems immémorial, l'uſage de la poudre à tirer, de l'Imprimerie & de la Bouſſole; connoiſſances nouvelles en Europe, & dont nous leur avons peut-être l'obligation (*c*).

Diſpoſition des Chinois pour les Arts.

Ils réuſſiſſent médiocrement dans la peinture des fleurs, des oiſeaux & des arbres (*d*); mais beaucoup moins dans celle des figures humaines (*e*). Ils n'entendent point l'art des ombres. Auſſi admirent-ils beaucoup nos moindres tableaux.

Peintres de la Chine.

(*a*) Deſcription de la Chine par Navarette, pag. 53.

(*b*) Navarette dit qu'ils imitent tout en perfection.

(*c*) Mémoires du Père le Comte, pag. 229.

(*d*) L'Auteur obſerve qu'ils font des arbres, des oiſeaux & des fleurs de ſoie beaucoup mieux qu'ils ne les peignent. On en fait de cire à Nan-king, dans une perfection dont il fut ſurpris.

(*e*) Du Halde dit (pag. 281.) qu'ils peignent fort bien des fleurs, des animaux & des payſages; mais qu'entendant peu les figures humaines, ils les défigurent & les eſtropient ridiculement.

ARTISANS ET ARTS MANUELS DE LA CHINE.

tableaux. Cependant on a vû des Peintres Chinois devenir fort bons Artiſtes, après avoir pris les principes de la Peinture à Manille ou à Macao. Les ouvrages de filigrame qu'ils font à Manille & dont ils doivent l'art aux Indiens, ont cauſé de l'étonnement en Europe. On commence à les imiter aſſez heureuſement en Italie. Les ouvriers de Canton font de très-bonnes lunettes, des téleſcopes, des verres-ardens & des miroirs, ſi ſemblables aux nôtres qu'on y remarque que peu de différence. L'Auteur fut informé, peu de tems avant ſon retour, que faute de ſable fin, dont ils manquent dans leur Pays, ils y employent des cailloux réduits en poudre.

Inſtrumens Méchaniques.

LEURS Inſtrumens Méchaniques ont beaucoup de reſſemblance avec les nôtres, à l'exception de quelques-uns, qui leur ſont particuliers. Leurs Tailleurs, par éxemple, ne ſe ſervent point de dé à coudre, & ſe lient autour du pouce quelque vieux morceau de drap. La plûpart travaillent debout, appuyés contre une table, ſur laquelle ils tiennent leur ouvrage (*f*).

Comment les Ouvriers ſervent le Public.

ON trouve dans chaque Ville des Ouvriers de toutes ſortes de profeſſions. Les uns travaillent dans leurs boutiques. Les autres cherchent dans les ruës à ſe louer. Mais le plus grand nombre eſt employé dans l'intérieur des familles. Si l'on a beſoin d'un habit, on fait venir chez ſoi, de grand matin, un Tailleur qui s'en retourne le ſoir. L'uſage eſt le même pour tous les autres Artiſans. Ils apportent leurs inſtrumens avec eux, ſans en excepter les Forgerons & les Serruriers, qui viennent avec leur enclume & leur ſoufflet (*g*) pour les ouvrages les plus ſimples.

Uſage des Barbiers & Cordonniers.

LES Barbiers portent ſur leurs épaules une ſellette, un baſſin, un pot à l'eau, du feu, le linge néceſſaire & tout ce qui appartient à leur profeſſion. Ils donnent avis de leur marche par le ſon d'une petite cloche; & lorſqu'ils ſont appellés, ſoit au milieu d'une rue, d'une place, ou à la porte d'une maiſon, ils ſe diſpoſent ſur le champ au ſervice qu'on leur demande. Ils raſent la tête, ils arrangent les ſourcils, ils nétoyent les oreilles, ils frottent les épaules & dégourdiſſent les bras, pour dix-huit deniers, qu'ils reçoivent avec beaucoup de remercîmens. Enſuite ils recommencent à ſonner leur cloche. Les Cordonniers vont de même par les rues (*h*). Ils racommodent pour trois ſols une paire de ſouliers, qui dure des années entières après cette réparation. L'Auteur ne put apprendre leur méthode, ni comment ils donnent cette force au cuir.

Oiſeaux pour la pêche.

LES Pêcheurs ſe ſervent de filets dans les grandes pêcheries, & de lignes dans les petites; mais l'uſage de pluſieurs Provinces eſt d'employer à la pêche une ſorte de cormoran, ſemblable au corbeau (*i*), qu'on mene avec ſoi, comme un chien pour la chaſſe du liévre. Au lever du Soleil, on voit ſur la rivière un grand nombre de bateaux, & pluſieurs de ces oiſeaux perchés deſſus du côté de l'Avant. Au ſignal qu'on leur donne, en frappant l'eau d'une rame, ils ſe jettent dans la Rivière; ils plongent, chacun de ſon côté, & ſaiſiſſant le poiſſon, qu'ils lèvent par le milieu du corps, ils retournent à la Barque avec leur proie. Le Pêcheur prend l'oiſeau, lui baiſſe la tête, paſſe la main au long de ſon col pour lui faire rendre le poiſſon, qu'il auroit avalé

(*f*) Navarette, *ubi ſup.* pag. 53.
(*g*) Le même Auteur dit que leurs ſoufflets ſont plus commodes que ceux de l'Europe.
(*h*) Chine du Pere du Halde, pag. 277.
(*i*) Voyez ci-deſſus les Journaux & les Figures.

DE LOU-WA, OF VISSER, met de Wyze van VISCHVANGST, uit NIEUHOF.

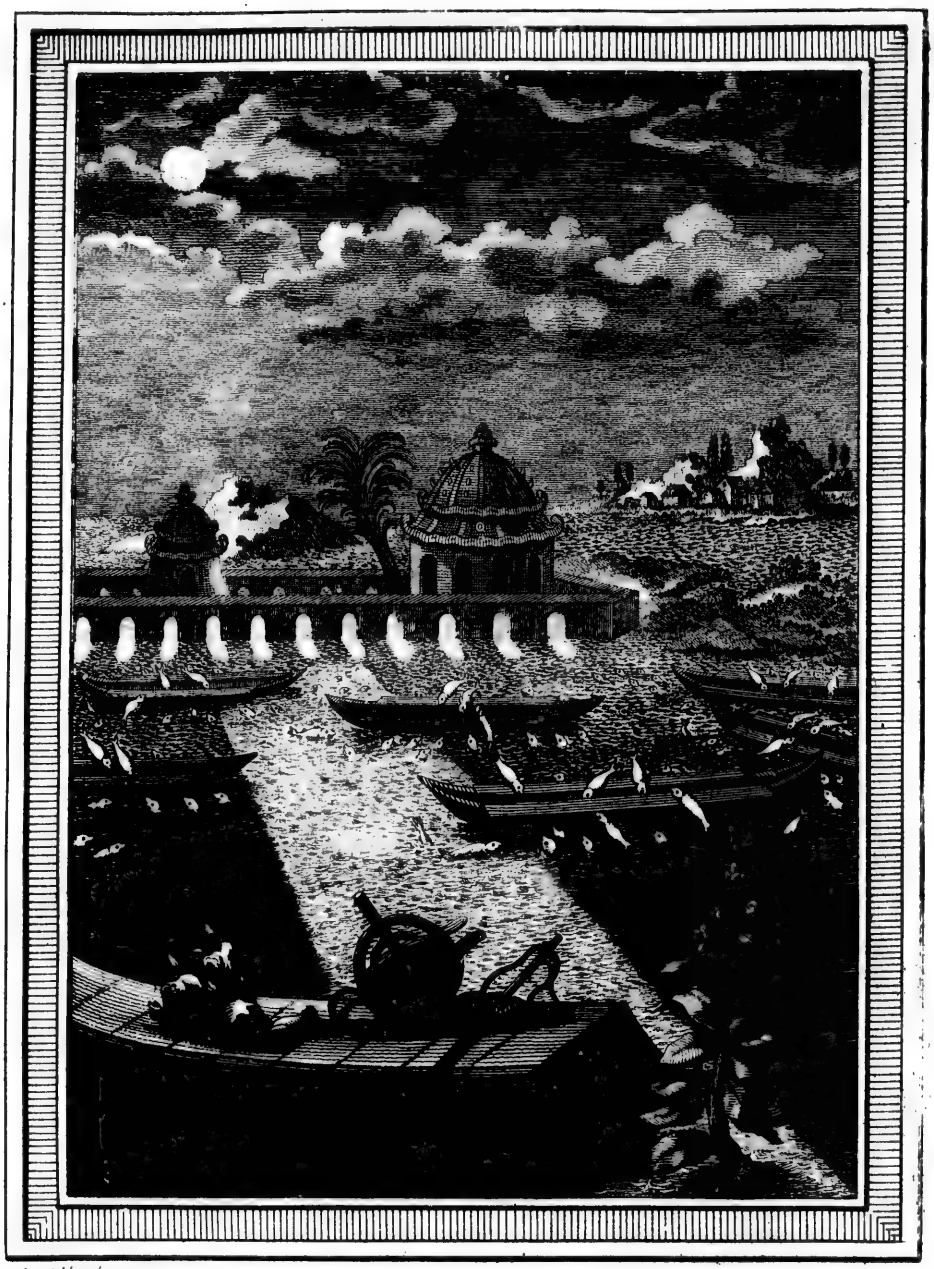

J.v Schley direx.

PECHE CHINOISE.

CHINEESSE VISCHVANGST, uit DU HALDE.

lé tout entier lorſqu'il eſt petit, s'il n'avoit été retenu par un anneau qu'on lui a paſſé au bas du col. Enſuite on le récompenſe de ſes ſervices en lui offrant à manger. Lorſque le poiſſon eſt trop gros, pluſieurs oiſeaux ſe joignent & s'aident mutuellement. L'un s'attache à la queue, l'autre à la tête; & s'uniſſant quelquefois tous enſemble, ils l'apportent légèrement au bateau.

Artisans et Arts manuels de la Chine.

Les Chinois employent pour la pêche une autre méthode, qui n'eſt pas moins aiſée. Ils ont des bateaux longs & étroits, auxquels ils attachent, des deux côtés, une planche de deux pieds de largeur, qui s'étend d'un bout à l'autre. Cette planche eſt revêtue d'un vernis fort blanc & fort luiſant. On la fait abaiſſer, par une pente fort douce, juſqu'à la ſuperficie de l'eau. Pendant la nuit, qui eſt le tems de cette pêche, on la tourne vers la Lune, pour augmenter ſon éclat par la réfléxion de la lumière. Le poiſſon, qui joue ſur l'eau, prend aiſément la couleur de la planche pour celle de l'eau même. Il ſaute ſur le côté qui ſe préſente à lui & tombe dans la Barque.

Autre pêche.

On le prend auſſi à coups de fléches, qui ſont attachées à l'arc avec un fil, autant pour empêcher qu'elles ne ſe perdent, que pour tirer le poiſſon lorſqu'il eſt percé. Dans d'autres lieux, la vaſe eſt ſi remplie de poiſſon, que les Pêcheurs, ſe tenant dans l'eau juſqu'à la ceinture, le prennent avec une eſpèce de (*k*) trident.

Pêche à coups de fléches.

Les principaux ouvrages qui ſortent des manufactures Chinoiſes, ſont les vernis, les étofes de ſoie & la porcelaine. On vernit à la Chine les tables, les chaiſes, les cabinets, les bois de lit, & non-ſeulement la plûpart des meubles de bois, mais juſqu'aux uſtenciles de cuivre & d'étain. Cette eſpèce de peinture leur donne un luſtre merveilleux, ſur-tout lorſqu'elle eſt mêlée de figures en or & en argent. A la vérité les vernis de Canton ne ſont ni ſi beaux ni ſi durables que ceux du Japon, du Tong-king, & de Nan-king, Capitale de Kyang-nan, parce qu'on les fait trop à la hâte & qu'on ne cherche qu'à tromper les yeux des Européens. Pour donner toute ſa perfection au vernis, il ne faut pas moins d'un Eté entier. Mais les Marchands Chinois ont peu de ces ouvrages en magaſin. Ils attendent l'arrivée des Vaiſſeaux pour éxécuter ce qu'on leur demande.

Vernis des Chinois.

Le vernis de la Chine n'eſt pas une compoſition, & ne doit pas être regardé comme un auſſi grand ſecret que pluſieurs Ecrivains ſe l'imaginent. Il diſtile, comme une gomme, d'un arbre dont on donnera la deſcription dans l'Hiſtoire Naturelle. Nous ne parlerons ici que de la manière dont il s'applique. Cette opération ſe fait de deux manières. La première, qui eſt fort ſimple, conſiſte dans une application immédiate ſur le bois. Après l'avoir bien poli, on le frotte deux ou trois fois d'une eſpèce d'huile, nommée *Tong-yeu*, qu'on laiſſe ſécher, pour appliquer autant de fois une couche de vernis. Il eſt ſi tranſparent, que le grain de bois ſe fait voir au travers. Auſſi l'application eſt-elle ſouvent renouvellée lorſqu'on veut cacher le fond de la matière. Il devient alors ſi luiſant qu'on le prendroit pour une glace de miroir. Auſſi-tôt qu'il eſt ſec, on y peint, en or & en argent, des fleurs, des figures d'hommes & d'oiſeaux, des arbres, des montagnes,

Ce que c'eſt que le vernis de la Chine.

Deux manières de l'appliquer.

(*k*) Le Comte, pag. 237, & Du Halde, pag. 316.

ARTS MANUELS DE LA CHINE.

tagnes, des Palais, &c. après quoi l'on applique une nouvelle couche de vernis, mais légère, pour conſerver la peinture & pour lui donner un air de glace.

LA ſeconde manière demande plus de préparation. On ſe ſert d'une eſpèce de maſtic, ou de carton, compoſé de papier, de lin, de chaux & d'autres matières, qui étant bien battues & collées ſur le bois, forment un fondement très-ferme & très-uni. On y paſſe deux ou trois fois l'huile dont on a parlé, ſur laquelle on applique pluſieurs couches de vernis, en laiſſant ſécher ſucceſſivement ces deux enduits. Chaque ouvrier a ſa méthode particulière pour toutes ces opérations.

Remède aux effets des liqueurs chaudes.

LES liqueurs chaudes terniſſent quelquefois le vernis de la Chine & lui font prendre une couleur jaune. Mais un Auteur Chinois (*l*) nous apprend le moyen d'y remédier. Il n'eſt queſtion, pour rétablir le noir glacé, que d'expoſer la piéce, pendant toute une nuit, à la gelée blanche; ou, ce qui eſt encore plus sûr, de la tenir quelque-tems dans la nége.

Origine de la ſoie & ſes progrès à la Chine.

TOUS les Auteurs conviennent aſſez que la ſoie & les vers qui la produiſent, ſont venus originairement de la Chine. Etant paſſés dans les Indes & delà en Perſe, ils furent introduits chez les Grecs & les Romains, parmi leſquels la ſoie fut d'abord eſtimée au poids de l'or. Les plus anciens Ecrivains de la Chine rendent témoignage qu'avant le régne de *Whang-ti*, lorſqu'on commençoit à défricher leur Pays, les premiers Habitans n'étoient vêtus que de peaux, & que ce ſecours n'ayant pû ſuffire à meſure qu'ils ſe multiplioient, une des femmes de l'Empereur inventa l'art de fabriquer la ſoie. Cependant on trouve peu d'anciens mémoires où les vers à ſoie ſoient nommés. Dans les ſiécles ſuivans, pluſieurs Impératrices ſe firent un amuſement d'en nourrir & de rendre la ſoie propre à divers ouvrages. On aſſigna un des vergers du Palais pour y planter des Meûriers. L'Impératrice même, accompagnée des Reines & des premières Dames de ſa Cour, s'y rendoit en cérémonie & ramaſſoit les feuilles. Les plus belles piéces d'étofes de ſoie, qui étoient l'ouvrage de ſes mains ou qui ſe faiſoient par ſes ordres, étoient conſacrées à *Chang-ti* dans la cérémonie du grand ſacrifice. Il paroît ainſi que les manufactures de ſoie furent encouragées par les Impératrices, comme l'agriculture l'étoit par les Empereurs. Mais depuis quelque-tems les Impératrices ont ceſſé de prendre part au progrès de la ſoie (*m*).

Qualités de la bonne ſoie.

LES Chinois jugent de ſa bonté par ſa blancheur, ſa fineſſe & ſa douceur. Lorſqu'elle eſt rude à la main, c'eſt un fort mauvais ſigne. Souvent, pour la rendre plus moëlleuſe, ils la préparent avec de l'eau de riz, mêlée de chaux. Mais cette préparation la brûle. Auſſi ſouffre-t'elle difficilement le *rouet* après avoir été tranſportée en Europe, quoique rien ne ſe file plus aiſément que la ſoie ſaine. Un ouvrier Chinois la file, une heure entière, ſans en rompre un ſeul fil. Les rouets Chinois ſont fort différens de ceux de l'Europe & beaucoup moins fatiguans. Deux ou trois tranches de bambou ſuffiſent avec une roue commune. On eſt ſurpris de la ſimplicité des inſtrumens qui ſervent à faire les plus belles étofes de la Chine.

Rouets de la Chine.

LA ſoie de *Che-kyang* eſt ſans comparaiſon plus fine & meilleure que celle des

(*l*) Chine du Père Du Halde, pag. 336. & ſuivantes. (*m*) *Ibid.* pag. 353.

des autres Provinces. On l'employe pour les plus belles étoffes, dans la Provinces de Kyang-nan, où les bons ouvriers ſont en fort grand nombre & d'où l'Empereur tire les ſiennes, ſoit pour ſon propre uſage, ſoit pour les préſens qu'il fait aux Seigneurs. La ſoie de Canton, qui vient du *Tong-king*, n'eſt pas à beaucoup près ſi bonne (*n*). Cependant le grand Commerce de ce Port y attire une infinité d'excellens ouvriers (*o*), qui feroient d'auſſi riches étoffes que celles de l'Europe s'ils étoient sûrs de la vente. Mais ils ſe bornent ordinairement aux plus ſimples, parce que les Chinois préfèrent l'utile à l'agréable.

Arts Manuels de la Chine.

La meilleure ſoie de la Chine.

A l'égard de leurs tiſſus d'or, ils ne tirent point ce métal en fil, pour l'entrelacer avec la ſoie. Mais coupant en petites tranches une longue feuille de papier doré, ils les roulent avec beaucoup d'adreſſe autour du fil de ſoie. Quoique ces étoffes ayent beaucoup d'éclat dans leur fraîcheur (*p*), elles ſe terniſſent ſi-tôt à l'air, qu'elles ne peuvent guères ſervir à faire des habits. On n'en voit porter qu'aux Mandarins & à leurs femmes, qui n'en font pas même beaucoup d'uſage.

Manière dont on y fait les tiſſus.

Les étoffes de ſoie les plus communes à la Chine, ſont les gazes unies & à fleurs, qui ſervent aux Chinois pour leurs habits d'Eté; les damas de toutes ſortes de couleurs; les ſatins rayés; les ſatins noirs de Nan-king; les gros taffetas, ou les petites moires, qui ſont d'un excellent ſervice; diverſes autres eſpéces, les unes qui reſſemblent aux grograins (*q*) à fleurs, d'autres à fleurs ouvertes, façon de gaze; d'autres à raies de fort bon goût, à ramages, à figures ou brodés de roſes, &c. des crêpons, des brocards (*r*), des pluches & différentes ſortes de velours. Le plus cher eſt le cramoiſi; mais il eſt ſouvent contrefait. Cependant quelques goutes de jus de limon [mêlé avec de la chaux,] qu'on jette deſſus, font découvrir l'impoſture.

Etoffes de ſoie les plus communes.

En un mot, les Chinois fabriquent une infinité d'étoffes de ſoie, pour leſquelles les Européens n'ont pas même de noms. Mais les deux plus communes ſont, 1°. une ſorte de ſatin, qu'ils nomment *Fuan-tſe*, plus fort & moins glacé que celui de l'Europe. Il y en a d'unis, & d'autres à fleurs ou chargés d'arbres, d'oiſeaux, de papillons, &c. 2°. Une eſpèce particulière de taffetas, nommé *Cheu-tſe*, dont on fait des doublures & des hautes-chauſſes. Quoiqu'il ſoit fort ſerré, il eſt ſi ſouple & ſi pliant qu'il ne ſe coupe jamais [& qu'on peut le doubler & le preſſer de la main, ſans lui faire prendre de pli] (*s*). D'ailleurs il ſe lave comme la toile, ſans perdre beaucoup de ſon glacé; qu'on lui donne avec de la graiſſe de marſouin de rivière, nommé par les Chinois *Kyang-chu*, c'eſt-à-dire, Cochon de la Rivière de *Yang-tſe-kyang*, où il ſe trouve. On purifie cette graiſſe à force de la laver & de la faire bouillir. Enſuite on l'étend, avec une broſſe très-fine, ſur le taffetas, du côté qu'on veut le glacer,

Autres étoffes de fabrique Chinoiſe.

(*n*) Le Comte prétend néanmoins qu'elles ſont plus eſtimées des Etrangers & qu'elles ſe vendent mieux.

(*o*) Navarette, (pag. 54.) dit qu'il y a quatre-vingt-dix mille métiers à Canton.

(*p*) Le Comte dit qu'ils inſèrent quelque fois leurs tranches dorées dans le tiſſu, ſans les rouler autour de la ſoie.

(*q*) C'eſt-à-dire à du gros de Tours. R. d. E.

(*r*) Les figures de leurs brocards, ſuivant le même Auteur, ne ſont pas relevées ſur le fond par un mélange de ſoie crue, comme elles le ſont en Europe; ce qui rend l'ouvrage moins durable. Elles ne ſont diſtinguées que par la différence des couleurs & des ombres.

(*s*) Le Comte dit qu'ils ſe vendent au poids.

ARTS MANUELS DE LA CHINE.

glacer, & toûjours du haut en bas dans le même ſens. Les Artiſans brûlent, dans leurs lampes, de la même graiſſe au-lieu d'huile, parce que ſon odeur chaſſe les mouches, qui ſeroient nuiſibles à la ſoie (*t*).

Etofes légères, nommées Cha.

LE Comte obſerve qu'en Eté les Chinois font uſage d'une autre eſpèce d'étofe, nommée *Cha*. Sans être auſſi ſerrée ni auſſi luiſante que le taffetas de France, elle eſt beaucoup plus moëlleuſe. Les uns l'aiment unie; mais la plûpart donnent la préférence à celle qui eſt parſemée de grandes fleurs à jour, découpées comme les dentelles d'Angleterre. Ces découpures ſont quelquefois en ſi grand nombre, qu'à peine diſtingue-t'on le fond de l'étofe. Les habits qu'on en fait ſont d'une extrême propreté. On en voit porter beaucoup aux perſonnes de diſtinction, quoique la dépenſe en ſoit ſi légere, qu'une piéce entière, dont on fait le ſur-tout & la veſte, ne coûte pas plus de deux guinées (*v*).

Vers à ſoie d'une nature particulière.

LA Province de *Chan-tong* produit une ſorte de ſoie, qui ſe trouve en abondance, ſur les arbres & dans les champs. On en fabrique une étofe qui ſe nomme *Kyen-cheu*. Cette ſoie eſt l'ouvrage d'une eſpéce de petits vers, ſemblables aux chenilles. Elle ne ſe forme point dans des coques, mais en longs fils, qui s'attachent aux arbuſtes & aux buiſſons. Quoiqu'elle ſoit moins fine que la ſoie des vers ordinaires, elle réſiſte mieux au tems. Les vers qui la produiſent mangent toutes ſortes de feuilles, comme celles de Meûrier. Quand on ne connoît pas cette ſorte de ſoie, on la prendroit pour du gros droguet.

Deux eſpèces.

ON diſtingue deux eſpèces de ces vers à ſoie ſauvages dans la Province de *Chan-tong*; l'une nommée *Tſuen-kyen*, plus groſſe & plus noire que les nôtres; l'autre, moins groſſe, qui ſe nomme *Tyau-kyen*. Les fils de la première ſont d'un gris roux. Ceux de la ſeconde ſont plus noirs, & la ſoie eſt tellement mêlée de ces deux couleurs, que ſouvent la même piéce eſt diviſée en raies griſes, jaunes & blanches. Cette ſoie eſt fort épaiſſe, ne ſe coupe jamais, dure long-tems & ſe lave comme la toile. Lorſqu'elle eſt d'une certaine bonté, l'huile même n'eſt pas capable de la tacher. Elle eſt fort eſtimée des Chinois; & quelquefois elle eſt auſſi chère que le ſatin ou que leurs plus belles ſoies. Des reſtes de la ſoie de *Che-kyang* ils fabriquent un faux *Kyen-cheu*, par lequel on eſt facilement trompé lorſqu'on n'y apporte point d'attention.

Manufacture de rubans, de bas de ſoie & de boutons.

LES Marchands de Canton ont établi depuis quelques années, avec ſuccès, une manufacture pour la fabrique des rubans, des bas de ſoie & des boutons. Une paire de bas s'y vend un lyang (*x*), & la douzaine de gros boutons ne coûte pas plus de ſix ſols (*y*).

Etofes de laine.

QUOIQUE la ſoie paſſe avec raiſon pour une des principales richeſſes de la Chine, on y voit auſſi des manufactures de laine & de toile. La laine y eſt fort commune & à bon marché, ſur-tout dans les Provinces de *Chan-ſi*, de *Chen-ſi* & de *Se-chuen*, où l'on nourrit un grand nombre de troupeaux. Cependant les Chinois ne font point de draps de laine. Ils eſtiment beaucoup ceux qu'ils reçoivent des Anglois; mais comme il eſt beaucoup plus cher que leurs étofes de ſoie, ils en achetent fort peu. Les Mandarins ſe font des robes de chambre

(*t*) Mémoires du Père le Comte, pag. 138. & ſuiv. Chine du Père du Halde, pag. 354.

(*v*) Mémoires du Père le Comte, pag. 140.

(*x*) C'eſt une once d'argent, qui revient à ſix ſchellings huit ſols d'Angleterre.

(*y*) Chine du Père du Halde, pag. 104. & 354.

chambre d'hyver d'une ſorte de gros *Rouſſet*. A l'égard des ſerges & des droguets (*z*), il n'y en a guères de meilleurs que ceux de la Chine. Ils viennent des Bonzes, qui les font travailler par leurs femmes, & le commerce en eſt très-grand dans toute l'étendue de l'Empire.

Arts manuels de la Chine.

Les étoffes de coton y ſont auſſi fort communes (*a*). En Eté, les longues robes ſont d'une ſorte de toile, travaillée en forme de filet. Mais l'étoſe dont on fait le plus de cas à la Chine & qui ne ſe trouve dans aucun autre Pays, ſe nomme *Ko-pu*, parce qu'elle eſt compoſée d'une Plante nommée *Ko*, qui croît dans la Province de *Fo-kyen*. C'eſt une eſpèce d'arbuſte rampant, répandu dans toutes les campagnes & dont la feuille eſt beaucoup plus grande que celle du lierre. Elle eſt ronde, unie, verte en dedans & cotoneuſe en dehors. La tige eſt quelquefois de la groſſeur du pouce, fort pliante, & cotoneuſe comme les feuilles. Lorſqu'elle commence à ſécher on la fait rouir dans l'eau, comme le lin & le chanvre. On lève la première peau, qui n'eſt d'aucun uſage. La ſeconde, qui eſt beaucoup plus fine & plus délicate, ſe diviſe avec la main en fils très-menus, & ſe met en œuvre ſans avoir été battue ni filée. L'étoſe eſt tranſparente & n'eſt pas ſans beauté; mais elle eſt ſi légere qu'on croit n'avoir rien ſur le dos (*b*).

Etoſes de coton.

Ko-pu, étoſe eſtimée.

La fabrique de la porcelaine, qui eſt un des trois principaux Arts méchaniques de la Chine, a déja trouvé place dans quelques articles de ce Recueil. Mais pour donner une idée plus complette des manufactures de porcelaine & de ſoie, on ne fera pas difficulté d'inſérer ici l'Extrait de deux Traités, dont on a l'obligation au Père d'Entrecolles, Miſſionaire Jéſuite. Le premier, qui concerne la ſoie & les vers qui la produiſent, eſt tiré d'un Auteur Chinois. Le ſecond, qui regarde la porcelaine, eſt l'ouvrage de ce Miſſionaire même & le fruit de ſes recherches.

Deux Traités ſur la ſoie & la porcelaine.

(*z*) Magalhaens dit que les droguets couleur de cendre & de canelle ſont fort beaux & fort chers. Les perſonnes âgées & de qualité en font beaucoup d'uſage.

(*a*) Le même Auteur dit que l'abondance en eſt incroyable & qu'il s'en trouve de toutes ſortes de couleurs.

(*b*) Le Comte, pag. 141. & ſuiv.

§. VI.

Manière de nourrir les vers à ſoie & de tirer leur production.

L'AUTEUR Chinois, qui compoſa ſon Traité en 1368, au commencement du régne de Ming, Chef de la race du même nom, nous apprend que la Chine a deux ſortes de Meuriers; l'un, nommé *Sang*, ou *Ti-ſang*, ne ſe cultive que pour ſes feuilles. L'autre, qui s'appelle *Che*, ou *Ye-ſang*, & qui croît dans les forêts, eſt petit & ſauvage. Ses feuilles ſont rondes, petites, rudes, terminées en pointe & dentelées par les bords. Son fruit reſſemble au poivre. Ses branches ſont épineuſes & comme en grapes. Dans certains Cantons, auſſi-tôt que les vers à ſoie ſont éclos, on les place ſur ces arbres pour filer leur coque. Ils y deviennent plus gros que les vers domeſtiques; & quoique leur ouvrage ſoit moins bon il n'eſt pas ſans utilité, comme on l'a fait remarquer dans l'article précédent, à l'occaſion du *Kyen-cheu*.

Deux eſpèces de Meuriers Chinois.

Les forêts où croiſſent ces arbres doivent être ouvertes en ſentiers, pour donner aux propriétaires la facilité de les émonder & d'en chaſſer les oiſeaux. Les

Meuriers ſauvages & leur culture.

Vers a soie de la Chine.

Les feuilles auxquelles on s'apperçoit que les vers n'ont pas touché dans le cours du printemps, doivent être arrachées en Eté, parce que celles du printems ſuivant ſeroient corrompues par la communication d'un reſte de vieille ſéve. On cultive les *Te-ſangs* comme les vrais Meuriers. Ils doivent être plantés fort au large. On ſéme du millet dans les intervalles, pour diriger la trop grande abondance de petites feuilles. Si l'on découvroit en Europe l'eſpéce de vers que les Chinois nourriſſent par cette méthode, on devroit les ramaſſer avant qu'ils changent de nature, pour conſerver leurs œufs, qu'on feroit éclore l'année d'après & qui continueroient ſans doute de produire ſur les mêmes arbres. Les vers qui filent la ſoie dont on fabrique le *Kyen-cheu*, ſe nourriſſent de jeunes feuilles de chêne. Peut-être les vers domeſtiques ſubſiſteroient-ils avec la même nourriture.

Vrais Meuriers.

A l'égard des vrais Meuriers, ceux dont le fruit paroît avant les feuilles paſſent pour mal-ſains. Les jeunes plantes dont l'écorce eſt ridée ne ſont pas d'un bon uſage. Mais celles qui ont l'écorce blanche, peu de nœuds & de gros bourgeons, produiſent de grandes feuilles qui forment une excellente nourriture. De tous ces arbres, les meilleurs ſont ceux qui donnent le moins de fruit. L'abondance des fruits diviſe la ſéve. Faites tremper la ſemence du Meurier dans de l'eau où vous avez fait tremper de la fiente de poules, nourries avec des meures fraîches ou ſechées au Soleil, le Meuriers qui viendront de cette ſemence ne porteront aucun fruit.

Manière de les cultiver.

Les jeunes arbres, qu'on a trop dépouillés de leurs feuilles pendant les trois premières années, deviennent foibles & peu utiles. Ceux qu'on n'émonde pas ſoigneuſement ne réuſſiſſent pas mieux. Dans leur cinquième année, les racines perdent leur peau (*a*). Le reméde eſt de les découvrir, de couper les plus entortillées, de les recouvrir d'une terre qui leur convienne & de les arroſer ſoigneuſement. Lorſqu'un arbre commence à vieillir, on peut lui faire reprendre de nouvelles forces en coupant au mois de Mars les branches épuiſées, pour greffer à leur place des rejettons ſains. Les Meuriers languiſſent lorſque les vers y logent leur ſemence. Mais il eſt facile de la détruire en la ſeringuant avec un peu d'huile forte.

Nourriture des vers à ſoie pour le Printems.

Les Meuriers demandent une terre qui ne ſoit ni trop dure ni trop forte. Elle peut être amandée, ſoit avec du limon de Rivière, ſoit avec du fumier ou de la cendre. Mais ſur toutes choſes l'arbre doit être émondé au mois de Janvier, par une main habile, qui n'y laiſſe qu'une ſeule eſpéce de branches. Ce ſont celles qui ſortent du tronc ſéparément, [& qui ſe jettent au dehors] de l'arbre.] On ne doit pas laiſſer auſſi plus de quatre bourgeons ſur chaque branche. A la fin de l'automne, avant que les feuilles commencent à jaunir, il faut les cueillir & les faire ſécher au Soleil. Enſuite les ayant broyées en poudre, on les renferme dans des pots de terre bien bouchés, dont on ne laiſſe approcher aucune fumée. Au printems elles ſerviront de nourriture aux vers, après la muë.

Renouvellement des Meuriers.

Outre la méthode de greffer les vieux arbres, on ſe procure de nouvelles plantes, ſoit en mettant dans de petits tubes remplis de bonne terre, des

(*a*) Du Halde, de qui tout ce détail eſt tiré, dit que vers leur cinquiéme année ces arbres perdent leur vigueur, lorſque leurs racines s'entrelaſſent. R. d. E.

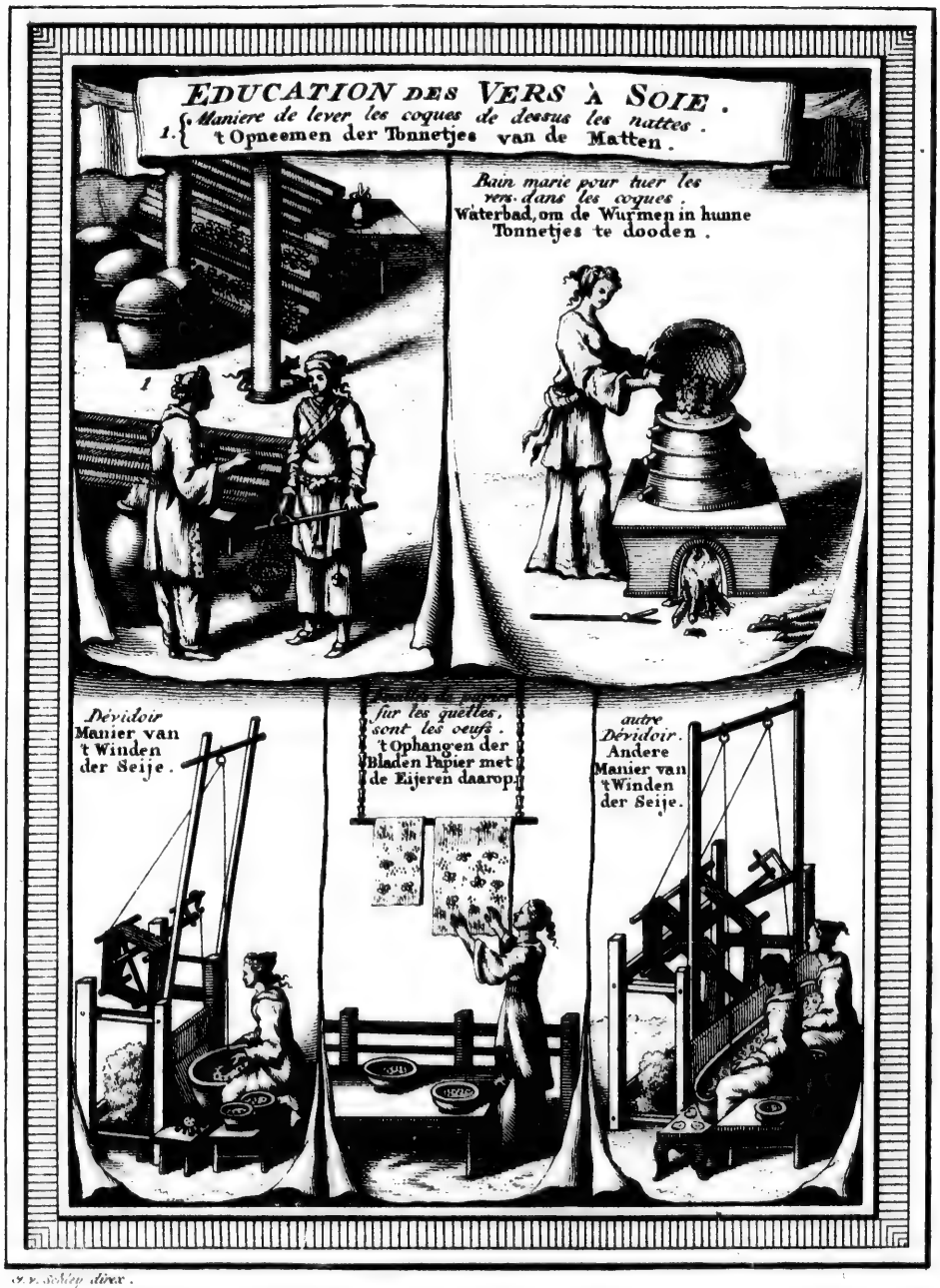

A. v. Schley direx.

DE SEIJE REEDERY, uit DU HALDE.

des branches ſaines qu'on entrelaſſe enſemble; ſoit en prenant ſoin au printems de courber les branches qui n'ont point été coupées, & de les faire entrer par le bout dans une terre bien préparée. Elles y prennent racine au mois de Décembre, après quoi, les ſéparant du corps de l'arbre, on les tranſplante dans la ſaiſon convenable. On ſéme auſſi de la graine de Meurier. Mais elle doit être choiſie ſur les meilleurs arbres, & priſe du fruit qui croît au milieu des branches. Pour diſtinguer la plus féconde, on la mêle avec des cendres de branches brûlées. Le lendemain, on remue tout enſemble dans de l'eau. La graine inutile flotte au-deſſus, & la bonne graine ſe précipite au fond. Enſuite, après l'avoir fait ſécher au Soleil, on la ſéme avec une égale quantité de millet, qui garantit l'arbre, en croiſſant, de l'ardeur exceſſive du Soleil. Auſſitôt que le millet eſt mûr, on choiſit un temps venteux pour y mettre le feu. L'arbre en acquiert beaucoup plus de force au printems ſuivant. On doit couper toutes les branches juſqu'à ce qu'il ſoit parvenu à ſa grandeur naturelle. Alors c'eſt le ſommet qu'on coupe, pour faire pouſſer les branches de toutes parts. Enfin, les jeunes arbres ſe tranſplantent à neuf ou dix pas de diſtance, en lignes éloignées de quatre pas entr'elles; mais on obſerve de ne les pas placer vis-à-vis l'un de l'autre, de peur apparemment qu'ils ne s'entrenuiſent par l'ombre.

Vers a soie de la Chine.

Diſtinction de la graine.

Progrès de l'arbre.

On choiſit, pour loger les vers à ſoie, un terrain ſec, qui s'éleve un peu, ſur le bord d'un ruiſſeau, parce que les œufs doivent être ſouvent lavés dans l'eau courante; loin de tout ce qui a l'apparence de fumier ou d'égout; loin des beſtiaux & du bruit; car les odeurs déſagréables & le moindre bruit, l'aboyement même d'un chien ou le cri d'un coq y cauſe de l'altération lorſqu'ils ſont nouvellement éclos. L'édifice doit être quarré, & les murs fermés ſoigneuſement pour y entretenir la chaleur. On prend ſoin de tourner la porte au Sud, ou du moins au Sud-Eſt, mais jamais au Nord, & de la couvrir d'une double natte, dans la crainte des vents-coulis. Cependant on ménage une fenêtre de chaque côté, pour donner paſſage à l'air quand les œufs en ont beſoin. On les tient fermées dans tout autre tems. Elles ſont de papier & d'une blancheur tranſparente, avec des nattes mobiles par derrière, pour recevoir dans l'occaſion ou pour exclure la lumière, & pour écarter auſſi les vents pernicieux, tels que ceux du Sud & du Sud-Oueſt, qui ne doivent jamais entrer dans la Loge. En ouvrant une fenêtre, pour introduire un peu de fraîcheur, on doit apporter beaucoup d'attention à chaſſer les mouches & les couſins, parce qu'ils laiſſent toûjours dans les caſes quelqu'ordure qui rend l'opération extrémement difficile. Auſſi le plus sûr eſt-il de la hâter avant la ſaiſon des mouches. Les petits lézards & les rats ont beaucoup d'avidité pour les vers à ſoie. On employe des chats pour les détruire. La chambre doit être fournie de neuf ou dix rangées de tablettes, neuf ou dix pouces l'une au-deſſus de l'autre, & diſpoſées de manière qu'il reſte un eſpace ouvert au milieu, & que le paſſage ſoit libre autour de la Loge. Sur ces tablettes on place des claies de jonc, aſſez ouvertes pour recevoir d'abord la chaleur & ſucceſſivement l'air qu'on y introduit. C'eſt ſur ces claies qu'on fait éclore & qu'on nourrit les vers juſqu'à ce qu'ils ſoient en état de filer. Comme il eſt fort important qu'ils puiſſent éclore, dormir, s'éveiller, ſe nourrir & jetter leur peau tous enſemble, on ne peut apporter trop de ſoin à conſerver dans la Loge une chaleur égale & conſtante, par des feux couverts dans des poiles, qui doivent être placés aux coins de

Logement des vers à ſoie.

Borne de l'édifice.

Ordre qui doit y régner.

Chaleur qu'il y faut entretenir.

Vers a soie de la Chine.

l'édifice, ou par le ſecours d'une baſſinoire qu'on tranſporte de tous les côtés. La précaution de couvrir le feu de cendre, a pour but d'empêcher la flamme & la fumée, qui ſont également nuiſibles. La fiente de vache, ſéchée au Soleil, eſt ce qu'il y a de plus propre à brûler dans cette occaſion, parce que les vers en aiment l'odeur.

On étend ſur chaque claie une couche de paille, hachée fort menu, ſur laquelle on met une longue feuille de papier, qu'on a pris ſoin d'adoucir en la frottant doucement avec la main. Lorſque cette feuille eſt ſouillée par l'ordure des vers, on la couvre d'un filet, & le filet, de feuilles de Meurier, dont l'odeur attire la couvée, qu'on prend pour la placer ſur une nouvelle claie pendant qu'on nétoye la première. L'Auteur Chinois conſeille d'élever un mur ou une paliſſade fort ſerrée au bout de la Loge, ſur-tout du côté de l'Oueſt, afin qu'en y laiſſant entrer l'air, on ne faſſe pas tomber ſur les vers la réfléxion du Soleil couchant.

Précaution contre le Soleil couchant.

Les coques qui ſont un peu pointues, mieux fermées, plus belles & plus petites que les autres, contiennent les mues mâles. Celles qui ſont plus rondes, plus groſſes, plus épaiſſes, ſont les femelles. On choiſit ſouvent la couvée dans les coques, & l'on regarde comme la meilleure celle qui eſt la plus claire, un peu tranſparente, nette & peſante. Mais il vaut mieux attendre pour ce choix qu'elle ſoit ſortie de la coque; ce qui arrive peu après le quatorzième jour de la retraite des vers. Ceux qui ſortent un jour plûtôt que les autres doivent être abandonnés. On doit prendre ceux qui ſortent en grand nombre le jour ſuivant, & rejetter auſſi ceux qui paroiſſent les derniers, comme ceux qui ont les aîles courbées, les ſourcils chauves, la queue ſéche & le ventre rougeâtre, ſans poil. Ces mues inutiles doivent être placées à part.

Diſtinction des mues.

Lorsque le choix eſt fait, on met enſemble les mâles & les femelles ſur des feuilles de papier, compoſé d'écorce de Meurier & non de toile de chanvre & fortifié avec du fil de ſoie ou de coton, collé au revers, parce qu'étant couvert d'œufs il doit être trempé trois fois dans de l'eau convenable. Les feuilles doivent être étendues ſur des nattes, bien couvertes de paille; & lorſque les mues ont été enſemble l'eſpace d'environ douze heures, on doit retirer les mâles pour les placer avec les mues rejettées. Si elles demeuroient plus longtems ſur les feuilles, les œufs de la dernière conception n'écloroient point avec les autres; inconvénient qu'il faut ſoigneuſement éviter. Il faut donner de la place aux femelles & ne pas manquer de les couvrir, parce que l'obſcurité les empêche de diſperſer trop leurs œufs. Après leur ponte, on continue de les tenir couvertes pendant quatre ou cinq jours. Enſuite toutes ces mues, avec celles qu'on a miſes à part, ou qu'on a tirées mortes des coques, doivent être enterrées aſſez profondément. Elles infecteroient ſans diſtinction, tous les animaux qui pourroient y toucher. On prétend même que ſi elles étoient enterrées dans divers endroits du même champ, il ne produiroit point pendant pluſieurs années de ronces ni de plantes épineuſes. D'autres aſſûrent que rien n'eſt meilleur pour engraiſſer le poiſſon dans les étangs (*b*).

Comment on les place.

Ce qu'on en fait après.

A l'égard des œufs, ceux qui s'attachent enſemble doivent être mis au rebut. On ſuſpend enſuite les feuilles de papier aux ſolives de la Loge, qui doit être

Soins néceſſaires pour les œufs.

(*b*) Chine du Père du Halde, page 375. & ſuivantes.

être alors ouverte, pour y faire entrer le vent; mais le Soleil ne doit pas tomber sur les œufs, & le côté de chaque feuille sur lequel ils sont placés ne doit pas être tourné vers le dehors. Le feu qui échauffe la Loge ne doit produire ni flamme ni fumée. Il faut prendre garde aussi qu'aucune corde de chanvre n'approche des vers ni des œufs. Lorsque les feuilles ont été suspendues plusieurs jours, on les prend pour les rouler, sans les serrer trop; bien entendu que les œufs doivent être dans l'intérieur. Il ne reste plus qu'à les suspendre au même lieu, pour y demeurer dans cette situation pendant tout le cours de l'Eté & de l'Automne. Vers a soie de la Chine.

A la fin de Décembre, ou pendant le mois de Janvier lorsqu'il y a un mois intercalaire, on met les œufs dans de l'eau fraîche de rivière, où l'on a fait dissoudre un peu de sel, en observant qu'elle ne se glace point, & les couvrant d'un plat de porcelaine, afin que les feuilles ne nâgent point au hazard. On les tire de l'eau deux jours après, pour les suspendre encore. Aussi-tôt qu'elles sont séches, on les roule un peu plus serrées, & chacune est renfermée séparément dans un vase de terre, les deux bouts du cornet de haut en bas. Ensuite une fois tous les dix jours on les expose au Soleil, dans un lieu couvert, où la rosée ne puisse pas tomber; & l'on choisit même un tems où le Soleil soit fort éclatant, après une petite pluie. On les remet ensuite dans la même situation. Quelques-uns les font reposer l'espace d'un jour entier sur une couche de cendres de Meurier; après quoi ils les mettent quelques momens dans de l'eau de nége, ou les suspendent pendant trois nuits aux branches d'un Meurier, pour y recevoir la nége ou la pluie, si l'une ou l'autre n'est pas trop violente. Toutes ces espèces de bains rendent la soie plus forte & plus aisée à devider. Mais leur principal usage est de conserver la chaleur centrale dans les œufs.

Le tems de faire éclore les œufs est lorsque les feuilles commencent à paroître sur les Meuriers. Ils sont hâtés ou retardés, suivant le degré de chaleur ou de froid dans lequel on a pris soin de les entretenir. On les avance beaucoup lorsqu'on fait prendre souvent le jour aux feuilles, & qu'on ne les serre pas trop en les roulant pour les replacer dans le vase de terre. Au contraire, on les retarde par la méthode opposée. Lorsque les vers sont prêts à sortir, les œufs paroissent enfler & leur rondeur prend une petite pointe. Trois jours avant qu'ils commencent d'éclore, on choisit, sur les dix heures, un tems serain, où le vent se fasse un peu sentir; ce qui est fort ordinaire dans cette saison: & l'on tire du vase les feuilles roulées, qu'on étend de toute leur longueur, en présentant le revers au Soleil pour faire acquérir par degrés aux œufs une douce chaleur. Ensuite on les roule encore; & le vase, dans lequel on les remet, est placé dans un lieu chaud. La même opération étant répétée le jour suivant, on s'apperçoit que les œufs changent de couleur & qu'ils deviennent gris cendré. Alors on joint deux feuilles ensemble, & les roulant plus serrées, on les lie par les deux bouts. Tems de les faire éclore. Méthode qu'on observe.

Le troisième jour, avant la nuit, on ouvre les feuilles. On les étend sur une natte fine. Les œufs paroissent alors blanchâtres. S'il s'en trouve quelques-uns d'éclos, ils doivent être rejettés; car ceux qui n'éclosent point dans le même temps que les autres, ne s'accordent jamais avec eux pour leurs opérations communes, telles que de se décharger de leurs ordures, de marcher, de manger, & ce qui est le plus important, pour celle de commencer leurs Degrés de cette opération.

VERS A SOIE DE LA CHINE.

coques. Ces vers irréguliers causeroient beaucoup d'embarras & de perte en changeant l'ordre auquel on est accoutumé. On roule alors trois feuilles ensemble, pour les mettre dans un lieu chaud, qui soit à couvert des vents du Sud. Le lendemain, vers dix ou onze heures, on est surpris, en les ouvrant, de les trouver pleines de vers, qu'on prendroit pour autant de petites fourmies blanches. Les œufs qui ne sont point éclos une demie-heure après, doivent être jettés, comme ceux qui ont la tête plate, ceux qui sont ridés ou comme écorchés, ou jaunes, bleu-célestes & couleur de chair. La bonne espèce a la couleur d'une montagne vûe dans l'éloignement. L'Auteur conseille de peser d'abord la feuille qui contient les vers nouvellement éclos; ensuite, de la tenir panchée & presqu'entièrement tournée vers une autre feuille de papier, parsemée de feuilles de Meurier, qui doivent avoir été préparées comme on l'a déja fait observer. L'odeur ne manque point d'attirer les petits vers affamés. Mais les plus lents doivent être aidés avec une plume, ou en frappant doucement sur le dos du papier. Si l'on pèse ensuite la feuille à part, on connoîtra exactement le poids des vers. Cette connoissance est nécessaire pour supputer combien leur nourriture demandera de livres de feuilles, & quel sera le poids des coques, en supposant qu'il n'arrive aucun accident.

Couleur des vers de la bonne espèce.

Nécessité de les peser.

Choix d'une femme pour les élever.

ON a besoin d'une femme pour l'éducation de la couvée. Avant que de prendre possession de cet office, elle doit s'être lavée & s'être revêtue d'un habit qui n'ait rien de désagréable dans l'odeur. Elle doit avoir passé quelque tems sans manger, & sur-tout n'avoir pas manié de chicorée sauvage, parce que l'odeur en est fort nuisible aux jeunes vers. Son habit doit être d'une étoffe légère & sans doublure, afin qu'elle puisse mieux juger du degré de chaleur, & diminuer ou augmenter le feu dans la loge. Ces insectes ne sçauroient être ménagés avec trop de soin. Chaque jour est une année pour eux. Il a ses quatre saisons. Le matin est leur printems; le midi, leur Eté; le soir, leur automne, & la nuit, leur hyver. L'expérience a fait reconnoître, 1°. que les œufs demandent beaucoup de fraîcheur avant que d'éclore; 2°. qu'étant éclos & semblables à des fourmies, ils ont besoin de beaucoup de chaleur; 3°. que lorsqu'ils deviennent chenilles & qu'ils approchent du tems de la mue, ils doivent être entretenus dans une chaleur modérée; 4°. qu'après la grande mue, c'est la fraîcheur qui leur convient; 5°. que sur leur déclin & lorsqu'ils approchent de la vieillesse la chaleur doit leur être communiquée par degrés; 6°. que le grand chaud leur est nécessaire lorsqu'ils travaillent à leurs coques.

Lumières qu'on a tirées de l'expérience.

Ce qui incommode les vers à soie.

MAIS on ne peut éloigner avec trop de soin tout ce qui leur est incommode. Ils ont une aversion particulière pour le chanvre, pour les feuilles mouillées & pour celles qui sont échauffées par le Soleil. Lorsqu'ils sont nouvellement éclos, ils sont incommodés par la poussière qui s'éléve en nétoyant leur Loge, par l'humidité de la terre, par les mouches & les cousins, par l'odeur du poisson grillé, des poils brûlés, du musc, de la fumée; par l'haleine seule, si elle sent le vin, le gingembre, la laitue ou la chicorée sauvage; par le grand bruit, la malpropreté, les rayons du Soleil, la lumiére d'une lampe pendant la nuit, par l'air qui passe au travers d'une fente, par un grand vent, par l'excès du chaud & du froid, sur-tout par le passage subit de l'un à l'autre. Quant à leur nourriture, les feuilles humides, celles qui ont séché au Soleil ou par un trop grand vent, & celles qui ont contracté quelque

quelque mauvais goût, sont les causes les plus ordinaires de leurs maladies. Il faut cueillir les feuilles deux ou trois jours d'avance, & les tenir fort nettes dans un lieu exposé à l'air. On ne doit point oublier, pendant les trois premiers jours, de donner aux vers les feuilles les plus tendres, coupées en petits fils, avec un couteau fort tranchant, pour ne les pas briser. On ne doit pas moins observer, en faisant provision de feuilles, de se servir d'un grand panier ou d'un grand filet, afin qu'elles n'y soient pas trop pressées & qu'elles ne se flétrissent point dans le transport. Vers a soie de la Chine.

Après les trois ou quatre premiers jours, lorsque la couleur des vers commence à tourner sur le rouge (*c*), il faut augmenter leur nourriture, sans la couper si menue. Lorsqu'ils deviennent noirs on leur donne les feuilles entières, & la quantité doit encore augmenter. Ensuite, lorsqu'ils redeviennent blancs, & que leur appétit commence à diminuer, il faut diminuer aussi leur nourriture. On doit la diminuer encore plus, lorsqu'ils deviennent jaunes. Enfin, l'usage de la Chine est de ne leur rien donner lorsqu'ils sont devenus tout-à-fait jaunes. Ils doivent être traités de même à chaque mue. Degrés qu'on observe dans leur nourriture.

Les vers mangent également nuit & jour. Aussi-tôt qu'ils sont éclos, on doit leur offrir à manger quarante-huit fois le premier jour, c'est-à-dire, deux fois par heure; trente fois le second jour, & les feuilles doivent être coupées moins menues. On continue cette diminution le troisième jour. Si la quantité de nourriture n'est pas proportionnée à leur faim, ils sont sujets à des excès de chaleur qui causent leur destruction. Comme la pluie & les tems nubileux leur ôtent l'appétit, on doit allumer, immédiatement avant leur repas, quelques brins de paille séche, dont la flamme doit s'étendre également sur eux, pour dissiper le froid ou l'humidité qui les engourdit; ou du moins, il faut ôter le volet de la fenêtre & leur laisser quelque-tems la communication du jour. Précautions nécessaires.

En les faisant souvent manger, on les fait croître plus vîte, & c'est de-là que dépend le principal profit des vers à soie. S'ils parviennent à leur maturité dans l'espace de vingt-cinq jours, une claie qui en est couverte & dont le poids (*d*) est d'un *Tsyen*, c'est-à-dire, d'un peu plus d'une dragme, produira vingt-cinq onces de soie. Mais s'ils ont besoin de vingt-huit jours, ils ne donneront pas plus de vingt onces. S'ils retardent jusqu'à la fin du mois, ou jusqu'à quarante jours, on n'en tire que dix onces. Régle pour le profit qu'on tire des vers à soie.

Lorsqu'ils sont parvenus à leur pleine grandeur, il faut leur donner une nourriture aisée; peu à la fois, mais souvent, comme dans leur jeunesse. S'ils ne la digèrent point lorsqu'ils commencent à filer, les coques prennent une qualité moiteuse, tirant sur le sel, qui rend la soie fort difficile à devider. En un mot, vingt-quatre ou vingt-cinq jours après qu'ils sont éclos, plus l'ouvrage est différé, plus ils consomment de feuilles & moins ils produisent de soie. Lorsqu'ils ont jetté leur peau, ce qu'ils ne font point sans quelque lenteur, il faut leur donner des feuilles coupées fort menu, en petite quantité, mais souvent. L'excès du chaud ou du froid leur cause des maladies. Pour remédier au dernier,

(*c*) *Angl.* à tourner sur le blanc. R. d. E.

(*d*) La traduction ne fait pas comprendre assez clairement qu'il s'agit ici du poids des vers, lorsqu'on les a pesés dabord après leur sortie des œufs. R. d. E.

VERS A SOIE DE LA CHINE.

dernier, il ſuffit d'entretenir un feu modéré dans leur Loge. Mais ſi malgré cela, le froid les ſaiſit, par la négligence des gardes à fermer les fenêtres ou à leur donner des feuilles de Meurier bien ſéches, il leur ôte l'appétit & leur donne une ſorte de flux. Au lieu d'excrémens, ils ne rendent qu'une écume aqueuſe. Dans cet état, la fiente de vaches brûlée leur rend la vie.

Maladies de chaleur.

LES inconvéniens de la chaleur viennent, ou de les laiſſer trop long-tems ſans nourriture, ou de la qualité & de la quantité de leurs alimens, ou des incommodités de leur ſituation, ou d'une ardeur brûlante qui ſe répand tout d'un coup dans l'air. Dans le dernier cas on ouvre une ou pluſieurs fenêtres, mais toûjours du côté contraire au vent; & ſi l'air même eſt trop chaud, on place devant la fenêtre un vaſe rempli d'eau fraîche. On arroſe auſſi la chambre d'eau. Pour un excès de chaleur interne, après avoir un peu humecté leur nourriture ordinaire, on y mêle de cette poudre de Meurier dont on a déja parlé, qui les fortifie beaucoup; mais on diminue la quantité de feuilles.

Autres maladies des vers à ſoie.

LA plus commune & la plus dangereuſe de toutes leurs maladies vient d'un autre excès de chaleur, cauſé par l'inconvénient d'une ſituation trop reſſerrée. Auſſi-tôt qu'ils ſont éclos, ils demandent d'être fort au large, ſur-tout lorſqu'ils ſont devenus chenilles & que l'humidité commence à les dominer. Quoique d'eux-mêmes ils ne ſoient pas fort propres, la malpropreté leur eſt très-nuiſible. Leurs excrémens, qu'ils jettent en abondance, fermentent bien-tôt & les échauffent beaucoup, ſi l'on n'a pas ſoin de les nétoyer à propos avec une plume; ou, ce qui eſt encore mieux, en les faiſant changer ſouvent de claie, ſur-tout lorſqu'ils approchent de la mue. Ce changement doit ſe faire avec beaucoup de précaution, & tous doivent être déplacés dans le même tems. La moindre chute ou la moindre compreſſion leur feroit tort. Quelquefois, pour rendre le ſecours plus prompt, on jette ſur eux de la paille ſéche, hachée fort menu & mêlée de feuilles de Meurier, qui les dégage des ordures dont ils ſont environnés. Lorſqu'ils ont atteint une certaine groſſeur, on diviſe en trois parties la couvée qui eſt ſur une claie, pour les placer ſur trois claies différentes. On les ſubdiviſe enſuite ſur ſix claies, & cette diviſion continue juſqu'au nombre de vingt ou plus, parce qu'étant remplis d'humeurs, ils doivent être ſéparés les uns des autres.

Manière de faire filer les vers.

LE moment qu'il faut choiſir pour les tranſporter dans la nouvelle Loge où il doivent filer, eſt lorſque leur couleur ſe change en un jaune brillant. L'Auteur Chinois propoſe, pour les loger, une eſpèce de galerie de bois, dont le dedans ſoit fort clair (*e*). Elle doit être diviſée en partitions, chacune avec ſa petite tablette, ſur laquelle on puiſſe placer les vers. Ils ne manqueront point de ſe ranger eux-mêmes dans l'ordre qui leur convient. Cette Loge doit être aſſez ſpacieuſe pour le paſſage d'un homme & pour y entretenir, au milieu, un feu modéré, plus néceſſaire que jamais contre les inconvéniens de l'humidité. Le feu ne doit point avoir plus de chaleur qu'il n'en faut pour ſoutenir les vers dans l'ardeur du travail & pour rendre la ſoie plus tranſparente.

ILS doivent être entourés de nattes, à quelque diſtance, & le ſommet de la galerie ou de la machine de bois doit en être auſſi couvert, non-ſeulement pour

(*e*) *Angl.* dont le dedans ſoit vuide & le toit tant ſoit peu incliné. R. d. E.

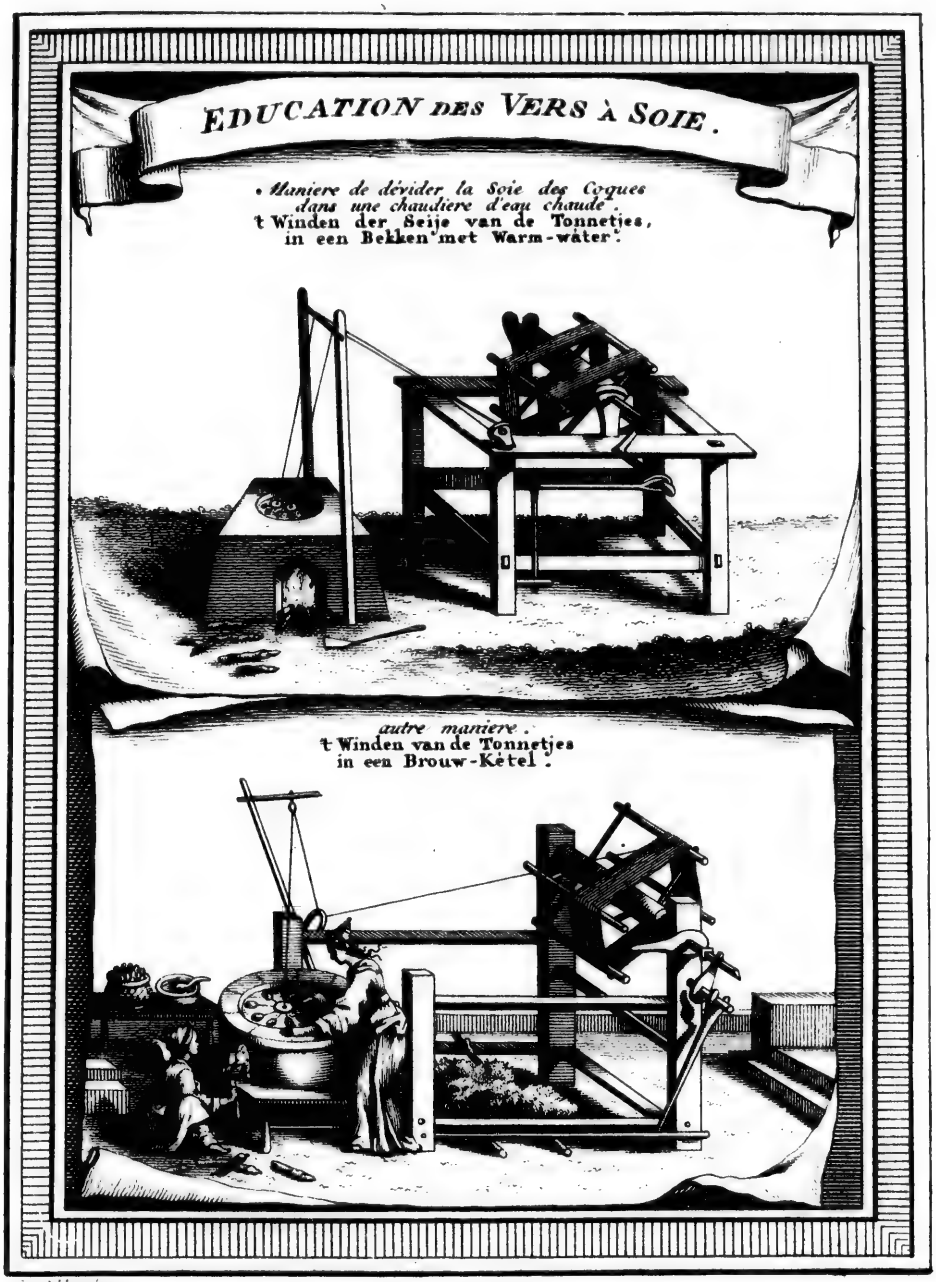

De SEIJE REEDERY, uit DU HALDE.

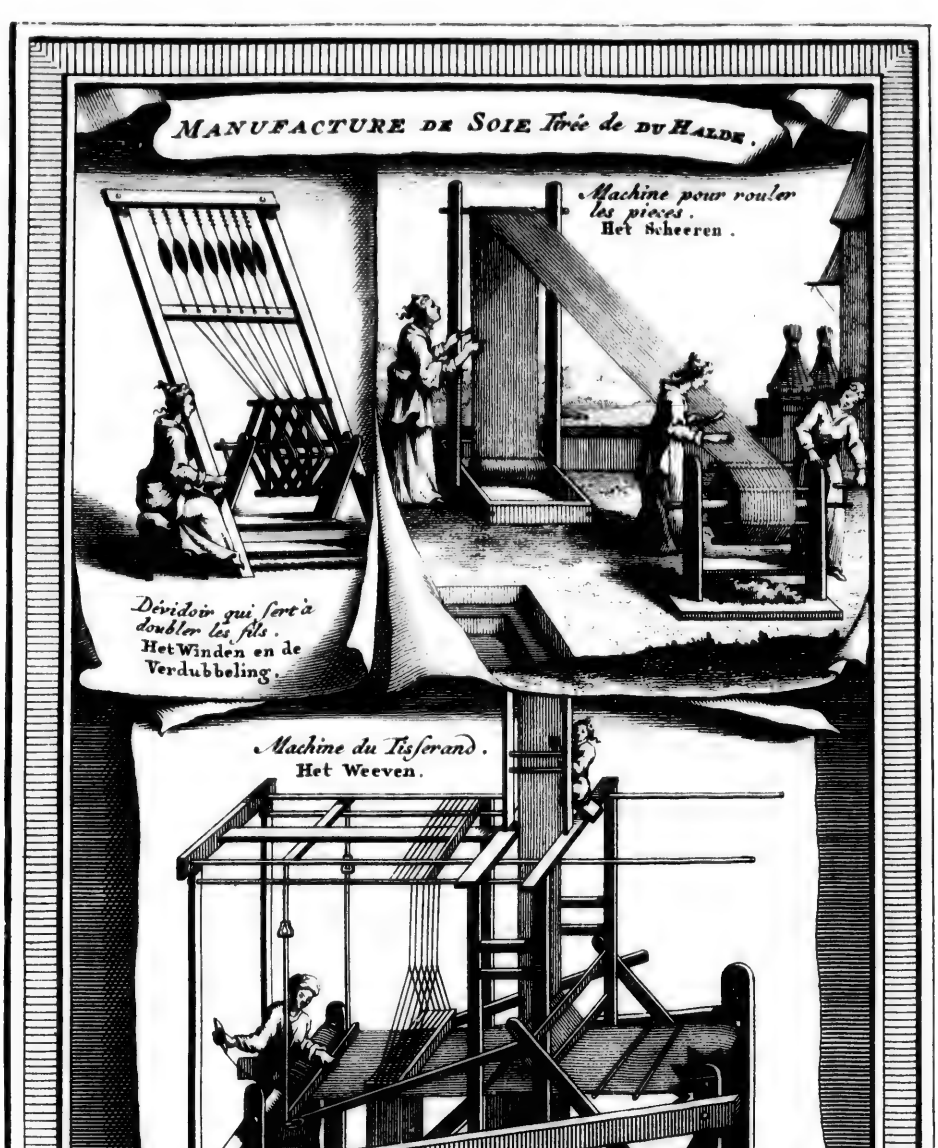

J.v. Schley direx.

DE SEIJE-REEDERY, uit DU HALDE.

pour couper le paſſage à l'air extérieur, mais encore parce que les vers ſe plaiſent à travailler dans l'obſcurité. Cependant, après trois jours de travail, il faut retirer les nattes, depuis une heure juſqu'à trois, pour faire entrer le Soleil dans la Loge, mais de manière que ſes rayons ne tombent pas ſur les vers. On les préſerve des effets du tonnerre & des éclairs, en les couvrant des mêmes feuilles de papier qui ont ſervi ſur les claies. Vers à soie de la Chine.

Les coques étant achevées dans l'eſpace de ſept jours, on les raſſemble en tas juſqu'au tems d'en tirer la ſoie. Mais on commence par mettre à part celles qui ſont deſtinées pour la propagation, ſur des claies, dans un lieu frais où l'air puiſſe pénétrer. Les mues foulées, ou trop échauffées dans les tas, réuſſiroient moins heureuſement, ſur-tout les femelles, qui ne produiroient pas des œufs ſains. Au bout de ſept autres jours, les mues ſortent de leurs coques. On doit apporter beaucoup de ſoin à tuer celles qui ne doivent pas ſortir, ſans endommager l'ouvrage. Les coques ne doivent être miſes dans le chaudron qu'autant qu'elles peuvent être aiſément devidées; car les y laiſſer tremper trop long-tems, ce ſeroit gâter la ſoie. La meilleure méthode ſeroit d'y employer un aſſez grand nombre d'ouvriers pour les devider toutes en même-tems. L'Auteur Chinois aſſure qu'en un jour cinq hommes peuvent devider trente livres de coques, fournir à deux autres hommes autant de ſoie qu'ils en peuvent mettre en échevaux; c'eſt-à-dire, environ dix livres. Mais, à ce défaut, il donne trois moyens d'empêcher que les coques ne ſoient percées. Conduite pour les coques.

1°. Il faut les laiſſer l'eſpace d'un jour expoſées au Soleil, qui à la vérité nuit un peu à la ſoie, mais qui tue infailliblement les vers. 2°. On peut les mettre au bain-marie, en jettant dans le chaudron une once de ſel & une demie-once d'huile de navette; ce qui ne peut rendre la ſoie que meilleure & plus aiſée à devider. La machine qui contient les coques doit être placée fort droit dans la chaudière, & le ſommet ſi bien couvert & ſi bien lutté qu'il n'en ſorte aucune vapeur. Mais ſi ce bain n'eſt pas ſoigneuſement conduit, quantité de vers ou de papillons perceront leurs coques. Auſſi doit-il être plus long pour les coques les plus fermes & les plus dures, qui renferment la ſoie groſſiére, que pour les coques fines. Lorſque les petits animaux ſont morts, il faut étendre les coques ſur des nattes; &, ſi le tems eſt frais, les couvrir de petites branches de Saule ou de Meurier. Trois manières de tuer les vers.

La troiſième méthode & la meilleure pour tuer les mues, eſt de remplir de coques pluſieurs grands vaiſſeaux de terre & d'y jetter une certaine quantité de ſel (*f*). On les couvre enſuite de grandes feuilles ſéches, [telles que ſont celles de Nenuphar,] & l'on bouche ſoigneuſement l'ouverture des vaiſſeaux. Sept jours ſuffiſent pour faire mourir ainſi les vers. Mais s'il s'y gliſſe un peu d'air, ils vivent aſſez long-tems pour percer leurs coques. En mettant les coques dans les vaiſſeaux, il ne faut pas manquer de ſéparer celles qui ſont longues, blanches & luiſantes, de celles qui ſont épaiſſes & d'un bleu-obſcur. Les premières donnent la ſoie fine. Les autres ne fourniſſent qu'une ſoie groſſière.

Quoique la ſaiſon la plus propre à toutes ces opérations ſoit le printems; on peut faire éclore auſſi les œufs dans le cours de l'Eté & de l'Automne, & même Saiſons propres à faire éclore les vers à ſoie.

(*f*) *Angl.* & d'y jetter quatre onces de ſel, ſur dix livres de coques. R. d. E.

VERS A SOIE DE LA CHINE.

même chaque mois après la récolte du Printems. Mais ſi tout le monde vouloit profiter de cette facilité, les Meuriers ne fourniroient point aſſez de nourriture. D'ailleurs, s'ils étoient épuiſés dans un an, il n'en reſteroit pas pour le printems d'après. C'eſt ce qui fait penſer à l'Auteur qu'il vaut mieux ne faire éclore qu'un petit nombre de vers en Eté, & faire ſeulement une bonne proviſion d'œufs pour l'Automne. Il préfère cette dernière ſaiſon au Printems, parce que le Printems étant la ſaiſon de la pluie & des vents dans les Parties Méridionales, le profit qu'on attend du travail des vers à ſoie eſt plus incertain qu'en Automne, où le tems eſt d'une ſérénité continuelle. 2°. Quoiqu'en Automne les vers ne puiſſent trouver, pour nourriture, des feuilles auſſi tendres qu'au printems, alors du moins ils n'ont rien à craindre des couſins & des moſquites.

Obſervations ſur les tems qui conviennent aux vers à ſoie.

LES vers à ſoie élevés pendant l'Eté doivent être entretenus dans une grande fraîcheur, avec l'attention de couvrir les fenêtres de gaze, pour éloigner les couſins. Ceux qu'on élève en Automne ont d'abord beſoin de fraîcheur; mais après les mues & lorſqu'ils commencent à filer, ils demandent plus de chaleur qu'au Printems, parce que l'air devient froid pendant les nuits. En un mot, les œufs qu'ils pondent alors ne répondent pas toûjours à l'eſpérance du maître.

SI l'on garde les œufs d'Eté pour les faire éclore en Automne, il faut les renfermer dans un vaiſſeau de terre, qu'on met dans une grande chaudière remplie d'eau fraîche, & l'eau doit s'élever autant que les œufs. Eſt-elle plus haute? les œufs périſſent. Eſt-elle plus baſſe? la force leur manque pour éclore. Si l'on obſerve ce conſeil, ils écloront en vingt & un jours. Mais s'ils tardent plus long-tems, ils meurent, ou ne donnent que de mauvaiſes coques.

Manière utile de leur faire filer la ſoie.

LORSQUE les vers ſont prêts à filer, ſi l'on a ſoin de les mettre ſur le dos d'une coupe renverſée & de les couvrir de papier, ils fileront une piéce de ſoie plate, ronde & menue, comme une eſpéce d'oublie, qui ne ſera pas chargée de cette matière viſqueuſe qu'ils rendent dans les coques lorſqu'ils y demeurent long-tems renfermés, & qui ſera auſſi facile à devider que les coques, ſans demander tant de précipitation.

AUSSI-TÔT que la ſoie eſt devidée, on s'attache immédiatement à la mettre en œuvre. Les Chinois y employent des inſtrumens fort ſimples. Mais comme les Figures peuvent ſervir beaucoup mieux que les explications à faire prendre une idée juſte de cette méchanique, on donne ici des Planches, qui repréſentent non-ſeulement les divers uſtenciles qu'on employe pour les vers, mais encore les inſtrumens dont on fait ces belles étoffes de ſoie qui nous viennent de la Chine (*g*).

Planches qui repréſentent les figures.

(*g*) Chine du Père du Halde, pag. 359.

§. VII.

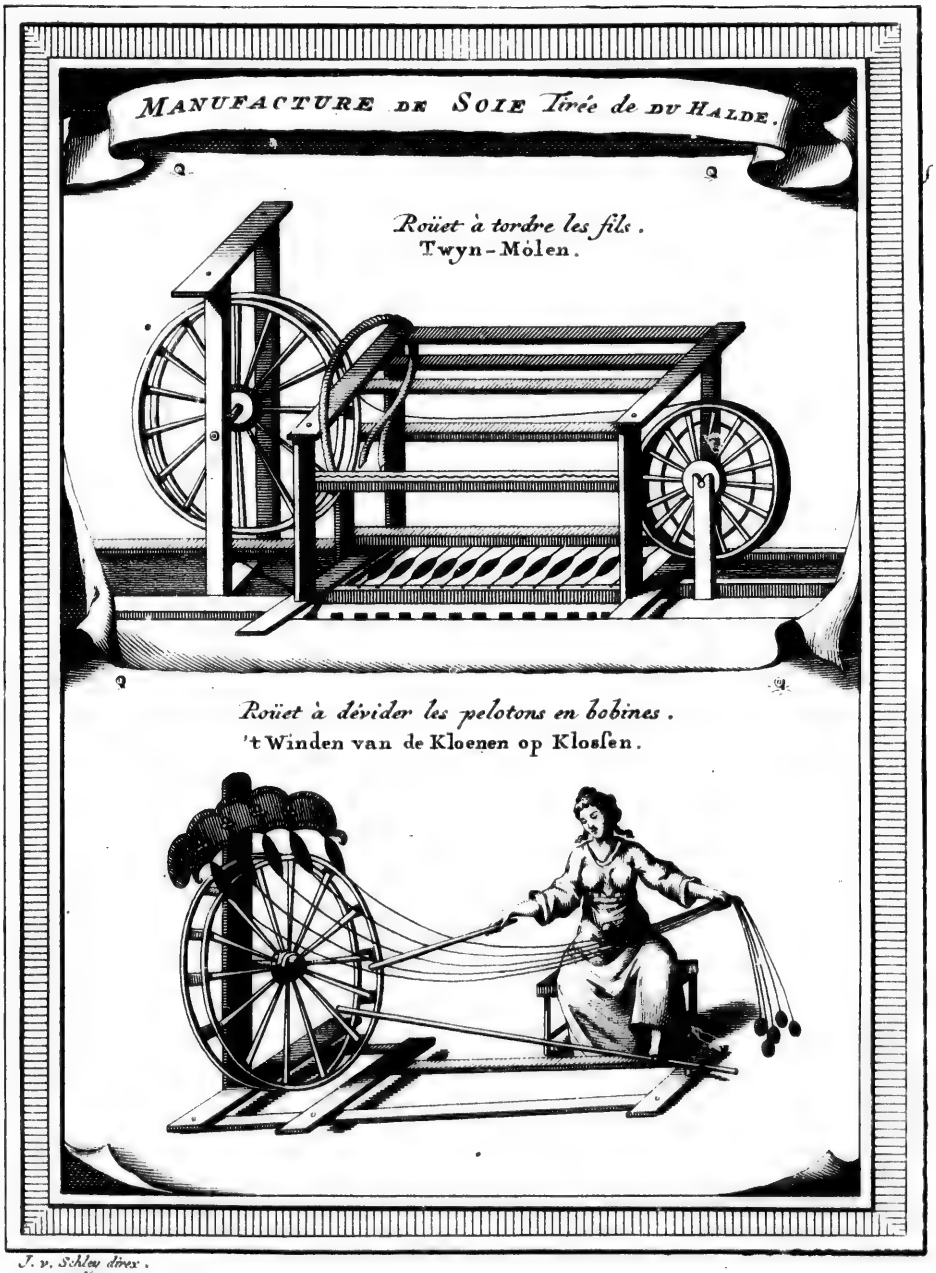

DE SEIJE-REEDERY, uit DU HALDE.

§. VII.

Porcelaine de la Chine.

Manufactures de Porcelaine.

D'où vient le nom de porcelaine.

Ce que toutes les autres Nations de l'Europe ont nommé Porcelaine, les Anglois l'appellent *China*, ou *China ware*, qui ſignifie *Vaiſſelle* ou *Poterie de la Chine*. Le mot de Porcelaine n'eſt pas connu des Chinois. Ils ne peuvent en prononcer les ſyllabes, dont ils n'ont pas les ſons dans leur langue. Ils n'ont pas même la lettre *r*. Mais ce mot vient probablement des Portugais, qui nomment une taſſe ou une écuelle, *Porcellana*; quoiqu'ils donnent généralement à la poterie de la Chine le nom de *Loca*, & les Chinois celui de *Tſe-ki* (*a*).

Uſage commun de la porcelaine à la Chine.

La porcelaine eſt ſi commune à la Chine, que malgré l'abondance des poteries ordinaires, la plûpart des uſtenciles domeſtiques, tels que les plats, les aſſiettes, les taſſes, les jattes, les pots à fleurs & les autres vaſes, qui ſervent pour l'ornement ou pour le beſoin, ſont de porcelaine. Les chambres, les cabinets, & les cuiſines mêmes en ſont remplies. On en couvre les toîts des maiſons, & quelquefois on en incruſte juſqu'aux piliers de marbre & juſqu'au dehors des édifices (*b*).

Où ſe fait la plus belle porcelaine.

La belle porcelaine, qui eſt d'une blancheur éclatante & d'un beau bleu-céleſte, vient de *King-te-ching*, Village ou Bourg de la Province de Kyang-ſi, extraordinairement vaſte & peuplé (*c*). Il n'eſt qu'à trois milles (*d*) de *Beu-lyang*, Ville du troiſième Ordre dont il dépend, dans le diſtrict de *Jau-cheu-fu* (*e*), Ville du premier rang de la même Province. On fabrique auſſi de la porcelaine dans d'autres Provinces, comme dans celles de Quang-tong & de Fo-kyen; mais les Etrangers n'y peuvent être trompés, parce qu'elle eſt différente par la couleur & la fineſſe. Celle de Fo-kyen eſt auſſi blanche que la nége; mais elle eſt peu luiſante & n'eſt pas peinte de diverſes couleurs. Les ouvriers de King-te-ching, attirés par la grandeur du commerce que les Européens faiſoient dans l'Iſle d'Emoui, y portoient autrefois leurs matériaux pour les y fabriquer; mais ils perdirent leurs peines, parce que cette entrepriſe leur réuſſit mal. Elle n'eut pas plus de ſuccès à Peking, où l'on porta auſſi des matériaux par l'ordre de l'Empereur *Kang-hi*. King-te-ching eſt ainſi demeurée en poſſeſſion de fournir de la porcelaine à tout l'Univers, ſans en excepter le Japon, d'où l'on en vient prendre auſſi.

On a tenté inutilement de la faire ailleurs.

D'où le Père d'Entrecolles a tiré ſes lumières.

Le Père d'Entrecolles, Miſſionaire Jéſuite, ayant une Egliſe à King-te-ching & quantité d'ouvriers entre ſes nouveaux Convertis, obtint d'eux des lumières éxactes ſur tout ce qui concerne la porcelaine. D'ailleurs il avoit été ſouvent témoin de leurs opérations; il avoit conſulté les Livres Chinois qui traitent de cette matière, ſur-tout les Annales de *Feu-lyang*, qui contiennent, ſuivant l'uſage de la Chine, une deſcription de cette Ville & de ſon diſtrict; c'eſt-à-dire, de ſa ſituation, de ſon étendue, de la nature du terroir, des uſages

(*a*) Chine du Père du Halde, pag. 339.
(*b*) Mémoires de la Chine par le Père le Comte, pag. 150.
(*c*) Voyez ci-deſſus la Géographie de cette Province.
(*d*) Ou plûtôt trois lieuës.
(*e*) King-te-ching eſt à plus de quarante milles de *Jau-cheu*.

PORCELAINE DE LA CHINE.

ges de ſes Habitans, des perſonnes diſtinguées par les armes, par le ſçavoir & par la probité ; des événemens extraordinaires, des marchandiſes & des proviſions qui ſont l'objet du Commerce, &c. Cependant on ne trouve point dans ces Annales comment ſe nommoit l'inventeur de la porcelaine, ni ſi les Chinois ont eu l'obligation de cette découverte au hazard. On y lit ſeulement que la porcelaine de King-te-ching eſt d'une blancheur extrême, ſans aucun défaut; & que celle qui ſe tranſporte par le Commerce, n'eſt connue que ſous le nom de *Précieux joyaux de Jau-cheu.*

Diviſion du ſujet en cinq articles.

TOUT ce qui regarde les manufactures de porcelaine peut être réduit aux cinq articles ſuivans (*f*). 1. Les matériaux dont elle eſt compoſée. 2. Les préparations de l'huile & du vernis qui lui donnent ſon éclat. 3. Les différentes eſpéces de porcelaine & la manière de les fabriquer. 4. Les couleurs qui ſervent à l'embellir, & l'art de les appliquer. 5. La manière de cuire la terre & de lui donner le degré de chaleur convenable. Enfin, l'Auteur ajoûte quelques obſervations ſur la porcelaine ancienne & moderne, & nous explique pourquoi les ouvriers de la Chine ne peuvent pas toûjours imiter les modéles Européens (*g*).

Matériaux de la porcelaine, & préparations du vernis.

Deux terres, nommées Kau-lin & Pe-tun-tſe.

1. LA porcelaine eſt compoſée de deux ſortes de terres, l'une, qui ſe nomme *Pe-tun-tſe*, & l'autre, *Kau-lin.* Elles ſont apportées de *Ki-muen*, par la rivière, en forme de briques (*h*); car le territoire de King-te-ching ne produit aucune eſpèce de matériaux pour cet ouvrage. Le *Kau-lin* eſt mêlé de particules luiſantes. Le *Pe-tun-tſe* eſt ſimplement de couleur blanche & d'un très-beau grain. La ſeconde de ces deux terres ſe fait avec des pierres; mais toutes ſortes de pierres n'y ſont point également propres. La bonne ſorte doit être verdâtre. Après les avoir tirées de la carrière, on les briſe avec de gros maillets de fer, pour les réduire en poudre très-fine dans des mortiers. On jette cette poudre dans une grande jarre remplie d'eau, qu'on remue fortement avec une pelle de fer. Lorſqu'elle a repoſé l'eſpace de quelques minutes, il s'élève ſur la ſurface une ſorte de crême, de quatre ou cinq doigts d'épaiſſeur, qu'on lève pour la mettre dans une autre jarre d'eau. Cette opération ſe répéte auſſi long-tems qu'il paroît de la crême ou de l'écume dans la première jarre. Enſuite on tire les parties groſſiéres qui ſont demeurées au fond, pour recommencer à les broyer dans le mortier. A l'égard de la ſeconde jarre, on attend qu'il ſe ſoit formé au fond une eſpèce de pâte. Alors, jettant l'eau fort doucement, on met ſécher la pâte dans de grands moules de bois. Mais avant qu'elle ſoit tout-à-fait ſéche, on la diviſe en petites briques, qui ſe vendent au cent. C'eſt de leur forme & de leur couleur qu'elles tirent le nom de *Pe-tun-tſe.* Mais comme les ouvriers y laiſſent toûjours beaucoup de parties groſſiéres, on eſt obligé à *King-te-ching* de la purifier encore avant que de la mettre en œuvre (*i*).

LE

(*f*) Ce détail eſt tiré des Lettres Edifiantes, qui contiennent deux Mémoires du Père d'Entrecolles ſur le même ſujet.

(*g*) Du Halde, *ubi ſup.* pag. 178. & ſuiv.

(*h*) Quelques Auteurs prétendent que la porcelaine eſt compoſée d'écailles d'œufs, ou d'écailles d'un certain poiſſon, qui ſe conſervent enterrées pendant vingt, trente & cent ans.

(*i*) L'Auteur croit que la terre de Malte, nommée terre de S. Paul, eſt de la même nature, quoiqu'elle n'ait point de particules luiſantes.

Porcélaine de la Chine.

Le *Kau-lin* se trouve dans des carrières assez profondes, au cœur de certaines montagnes, dont la surface est couverte d'une terre rougeâtre. On le trouve en masse, dont on fait des briques de la même forme que le *Pe-tun-tse*. Il sert à donner de la fermeté à la fine porcelaine. Cependant on a découvert depuis peu une espèce de pierre tendre ou de craie, qu'on employe au-lieu du *Kau-lin* & qui se nomme *Wa-chi*, parce qu'elle est glutineuse & qu'elle tient un peu de la nature du savon. La porcelaine qu'on en fait est rare & plus chère que les autres espèces (*k*). Elle est d'un plus beau grain. Ses peintures sont beaucoup meilleures. Elle est aussi beaucoup plus légère, mais plus fragile, & le degré de chaleur plus difficile à trouver pour la cuire. Quelques ouvriers se contentent d'en faire une colle très-fine, dans laquelle ils trempent la porcelaine séche, pour lui en faire prendre une couche avant qu'elle reçoive la couleur & le vernis. Elle en devient beaucoup plus belle.

Autre terre, nommée Wa-chi.

Après avoir tiré le *Wa-chi* de la carrière, on le lave dans de l'eau de rivière ou de pluie, pour le séparer de la terre jaune qui y demeure attachée. Ensuite l'ayant broyé & fait dissoudre dans des jarres d'eau, on le prépare comme le Kau-lin. Les ouvriers assûrent qu'avec cette simple préparation il seroit facile d'en faire de la porcelaine sans aucun mélange. Un Chinois, converti par les Jésuites, mêloit deux parties de Pe-tun-tse sur huit de *Wa-chi*. On prétend que si l'on y mettoit plus de Pe-tun-tse, la porcelaine n'auroit point assez de corps & ses parties ne seroient point assez liées pour soûtenir la chaleur du four. Quelquefois on fait dissoudre le Wa-chi dans l'eau pour en faire une pâte fort claire, où trempant un pinceau, l'on en trace sur la porcelaine des figures de caprice, qu'on laisse sécher avant que d'y appliquer le vernis. Ces figures paroissent lorsqu'il est cuit; elles sont d'un blanc différent du fonds, comme une vapeur légère qui se répand sur la surface. Le blanc de *Wa-chi* se nomme Blanc d'yvoire.

Préparation du Wha-chi.

Son usage.

On peint aussi des figures sur la porcelaine avec du *Che-kau*, espèce de pierre ou de minéral, qui ressemble à l'alun, & qui lui donne une autre sorte de couleur blanche. Mais elle doit être brûlée pour première préparation. Ensuite l'ayant broyée, on en tire une crême par la même méthode que celle du Wa-chi.

Che-kau, autre minéral.

2. Outre les Barques qui arrivent à King-te-ching chargées de Pe-tun-tse, de Kau-lin & de *Wa-chi*, on en voit d'autres qui sont remplies d'une substance blanchâtre & liquide, nommée *Pe-yeu*, ou huile de pierre, [mais le nom de *Tsi*, qui signifie vernis, lui conviendroit mieux.] Elle est tirée d'une pierre fort dure (*l*), qu'on préfère au Pe-tun-tse, parce qu'elle est plus blanche & que ses taches sont d'un verd plus foncé. L'Histoire de Feu-lyang, sans entrer dans un grand détail, rend témoignage que la pierre dont on tire l'huile a des taches couleur de feuilles de Cyprès *Pe-chu-ye-pan*, ou des marques rouges sur un fond brunâtre, à peu-près comme le linaire *Iu-tchi-ma-tang*. Lorsque cette pierre est préparée comme le pe-tun-tse & que sa crême a passé dans la seconde jarre, on jette sur cent livres de cette crême une livre de che-kau,

Huile de pierre, nommée Pe-yeu.

Son usage.

(*k*) Suivant l'Auteur, une charge de *Wa-chi* coûte un écu, & celle de Kau-lin ne coûte que trente sols.

(*l*) On ne doit trouver ici rien d'étrange, puisqu'on prétend que cette pierre se forme des sels & des huiles de la terre.

PORCELAINE DE LA CHINE.

che-kau, qu'on a fait rougir en le brûlant au feu & qu'on a réduit en poudre. C'eſt comme une eſpèce de ferment ou de *preſure*, qui lui donne ſa conſiſtence, quoiqu'on prenne ſoin de l'entretenir toûjours liquide.

CETTE huile de pierre ne s'employe jamais ſeule. On la mêle avec une autre, qui en eſt comme l'ame. On fait pluſieurs couches de chaux vive réduite en poudre, en y jettant un peu d'eau avec la main, & l'on y entremêle des couches de fougère (*m*) ſéche. Enſuite, mettant le feu à la fougère, on diviſe les cendres en cinq ou ſix couches de fougère ſéche. Si les couches ſont en plus grand nombre, l'huile n'en ſera que meilleure. Après avoir amaſſé une quantité ſuffiſante de cendre de chaux & de fougère, on les jette dans une jarre pleine d'eau, en y joignant, ſur cent livres, une livre de *Che-kau*. On remue long-tems ce mélange. Il s'élève ſur la ſurface une croûte ou une peau, qu'on met dans une ſeconde jarre, & qui forme au fond de la jarre une eſpèce de pâte liquide. On jette l'eau doucement. Cette pâte eſt la ſeconde huile, qui doit être mêlée avec la précédente. Les deux huiles doivent être de la même épaiſſeur; & pour s'en aſſûrer, on trempe dans l'une & dans l'autre de petites briques de pe-tun-tſe. L'uſage eſt de mêler dix meſures d'huile de pierre dans une meſure d'huile de fougère & de chaux. Ceux qui vont le plus à l'épargne n'y en mettent jamais moins de trois meſures. On peut augmenter cette huile, & par conſéquent l'altérer, en y mettant de l'eau. On déguiſe la fraude par un mélange proportionné de che-kau, qui empêche que la matière ne ſoit trop liquide.

Fraude à redouter.

Tſi kin, vernis de nouvelle invention.

L'AUTEUR parle d'une autre eſpèce de vernis, nouvellement inventé, qui ſe nomme *Tſi-kin-yeu*, c'eſt-à-dire, Vernis d'or bruni. Mais on devroit l'appeller plûtôt *Vernis couleur de bronze*, ou de caffé, ou de feuille morte. Il ſe tire de la terre jaune commune, par la même méthode que le *Pe-tun-tſe*. Lorſqu'il eſt [préparé, on en jette la matière la plus déliée] dans l'eau, & il forme une ſorte de glue, de l'épaiſſeur du pe-yeu, avec lequel il eſt mêlé. Ils doivent être tous deux d'une égale conſiſtence. S'ils entrent bien dans la brique de Pé-tun-tſe lorſqu'elle eſt trempée dans ce mélange, ils s'incorporent avec elle. On mêle auſſi dans le *Tſi-kin* de l'huile de chaux & de cendres de fougère, de la même conſiſtence que le *Pe-yeu*. Mais comme cette compoſition eſt plus claire ou plus épaiſſe, ſuivant le degré du mélange, on fait pluſieurs eſſais pour le reconnoître. Par éxemple, on mêle deux meſures de *Tſi-kin* avec huit meſures de pe-yeu; & ſur quatre meſures de ce mélange on met une meſure de vernis de chaux & de fougère.

Peintures nouvellement découvertes.

ON a découvert, depuis peu d'années, l'art de peindre avec du *Tſui* (*n*), qui eſt une couleur violette, & de dorer la porcelaine. On a tenté auſſi d'appliquer un mélange de feuilles d'or avec du vernis, & de la poudre de cailloux, de la même manière qu'on applique l'huile rouge. Mais le vernis de Tſi-kin a paru plus beau & plus éclatant. L'uſage s'étoit introduit de dorer le dehors des taſſes & de laiſſer l'intérieur tout-à-fait blanc. Enſuite on a changé cette méthode,

(*m*) Autrefois, avec la fougère, on ſe ſervoit du bois d'un arbre qui porte un fruit ſemblable à la nèfle, & que les Chinois nomment *Se-tſe*. Mais ce bois eſt rare aujourd'hui; & de-là vient, peut-être, que la porcelaine de la Chine n'eſt plus ſi belle.

(*n*) C'eſt plûtôt *Tſyu*, comme on le voit dans la ſuite.

thode, pour appliquer en deux ou trois endroits une piéce de papier mouillé, ronde ou quarrée, qu'on retire après avoir donné le vernis. Alors on peint les taches en rouge ou en bleu, & l'on ne manque point de les verniſſer auſſi lorſque la porcelaine eſt ſéche. Quelques-uns rempliſſent ces eſpaces d'un fond bleu ou noir, pour les dorer après la premiére cuiſſon (*o*). Porcelaine de la Chine.

3. Dans la partie la moins fréquentée de King-te-ching, on a fait un enclos de murs, qui forme une place, où l'on a conſtruit un grand nombre d'appentis. Ce ſont autant d'atteliers, où l'on voit une infinité de pots de terre, rangés en ligne les uns ſur les autres. Dans cet enclos habitent quantité d'ouvriers, qui ont chacun leur objet différent. Une piéce de porcelaine paſſe entre les mains de plus de vingt perſonnes avant que d'entrer dans la fournaiſe, & de plus de ſoixante avant qu'elle ſoit cuite. Maniére dont ſe fait la porcelaine.

Le premier travail conſiſte à purifier le pe-tun-tſe & le kau-lin de leurs parties les plus groſſiéres. Le *Pe-tun-tſe* ſe purifie par la même méthode qu'on employe pour le faire. Le *Kau-lin* étant mis dans une jarre pleine d'eau, s'y diſſout de lui-même. Premiére opération.

Après avoir préparé ces deux matériaux, on les mêle dans une juſte proportion. La plus belle porcelaine demande une égale quantité de l'un & de l'autre. Pour la médiocre, on met quatre parties de kaulin ſur ſix de petun-tſe; & pour celle du dernier ordre, le degré du mélange eſt d'un à trois.

Ensuite on jette la maſſe dans un lieu creux, bien pavé & revêtu de plâtre, pour la remuer & la paîtrir juſqu'à ce qu'elle durciſſe. Ce travail eſt fort pénible, [& dès qu'il vient à ceſſer tous les autres ouvriers ſont arrêtés.] Lorſqu'il eſt achevé, on met la matière en morceaux ſur des planches (*p*), où l'on s'efforce encore de la paîtrir & de la rouler en tous ſens, avec beaucoup d'attention pour n'y laiſſer aucune petite cavité & pour écarter les moindres mélanges de matière étrangère. Un grain de ſable ou un cheveu gâteroit la porcelaine; & s'il manquoit quelque choſe au ſoin de la paîtrir, elle ſeroit ſujette à ſe féler, à ſe fendre ou à d'autres altérations. Elle reçoit ſa forme avec une roue ou dans des moules, & le cizeau lui donne enſuite ſa perfection. Maniére de paîtrir la maſſe.

Toutes les piéces de porcelaine unie ſe font d'abord avec la roue. Une taſſe à thé eſt fort imparfaite en ſortant de cette machine, à peu près comme la calotte d'un chapeau avant que d'avoir été maniée ſur la forme. L'ouvrier lui donne la largeur & la hauteur qu'il ſe propoſe, & n'a beſoin que d'un inſtant pour cette opération. Auſſi ne gagne-t-il que trois deniers ou la valeur d'un liard pour chaque planche, qui doit être garnie de vingt-ſix piéces. Le pied de la taſſe n'eſt alors qu'un morceau de pâte ſans forme, qu'on creuſe avec le cizeau lorſque la taſſe eſt ſéche & qu'elle a reçu tous ſes ornemens. De la roue elle paſſe entre les mains d'un ſecond ouvrier, qui la place ſur ſa baſe; enſuite dans celles du troiſiéme, qui la met dans un moule, fixé ſur une autre ſorte de tour pour lui donner ſa véritable forme. Un quatriéme ouvrier la polit avec le cizeau, ſur-tout vers les bords. Il la grate Opération de la roue. Salaire de l'ouvrier. Uſage du cizeau.

(*o*) Chine du Père du Halde, page 339. (*p*) *Angl.* ſur de larges ardoiſes. R. d. E. & ſuivantes.

PORCELAINE DE LA CHINE.

grate plusieurs fois pour diminuer l'épaisseur & la rendre transparente, en l'humectant un peu, de peur qu'elle ne se brisât si elle étoit trop séche. Lorsqu'elle est sortie du moule, elle doit être doucement roulée, sans être plus ferrée d'un côté que de l'autre, parce qu'autrement elle n'auroit point une parfaite rondeur.

Comment se font les grandes piéces.

LES grandes piéces de porcelaine se font à deux repriſes. Trois ou quatre hommes en soutiennent une partie sur la roue, tandis qu'on leur donne leur forme; & l'on y joint l'autre partie, lorsqu'elle est séche, avec un morceau de la même matière, qui étant bien humectée dans l'eau, tient lieu de ciment ou de colle. On fait sécher soigneusement le vase entier, après quoi l'on n'a besoin que d'un couteau pour achever de polir la jointure. Elle ne paroît pas moins unie que le reste après avoir été verniſſée. On applique de même les anses, les oreilles, les bas-reliefs & d'autres parties. Les ouvrages moulés & canelés, ceux qui repréſentent des animaux, des figures groteſques, des pagodes, des brutes, & qui sont commandés par les Européens, consistent aussi en trois ou quatre piéces, qui sont jointes & finies avec des instrumens propres à les creuſer & à les polir. On y ajoûte différentes couches, qui leur manquent en sortant du moule. Les fleurs & les ornemens, qui paroiſſent gravés sur la porcelaine, n'y sont qu'imprimés, avec des cachets & des moules.

Ouvrages moulés & canelés.

Comment les Chinois imitent un modéle.

LORSQU'ON donne aux ouvriers Chinois un modéle qu'ils ne peuvent imiter avec la roue, ils en prennent l'impreſſion avec une espéce de terre, & faisant leur moule en plusieurs piéces pour le séparer du modele, ils le laiſſent doucement sécher. Lorsqu'on veut s'en servir on l'approche pendant quelque tems du feu; après quoi on le remplit de la matière de porcelaine, à proportion de l'épaiſſeur qu'on veut lui donner. On preſſe avec la main dans tous les endroits, puis on préſente un moment le moule au feu. Auſſi-tôt la figure empreinte se détache du moule par l'action du feu, laquelle consume un peu de l'humidité qui colloit cette matière au moule. Les différentes piéces d'un tout, tirées séparément, se réuniſſent enſuite avec de la matière de porcelaine un peu liquide. L'Auteur vit des figures d'animaux qui étoient toutes maſſives. Les artiſtes laiſſent d'abord durcir la maſſe. Enſuite lui donnant la forme qu'ils se sont propoſée, ils finiſſent leur ouvrage avec le cizeau, ou par la jonction des parties qu'ils ont travaillées séparément. Il ne reſte qu'à le verniſſer ou à le cuire; après quoi ils le peignent, le dorent & le font cuire une seconde fois. Les porcelaines de cette espéce, qui sont d'une éxécution difficile & qui se vendent fort cher, doivent être garanties soigneuſement du froid. Lorsqu'on néglige de les faire sécher également, les parties qui reſtent humides ne manquent point de se fendre. On évite cette diſgrace en faisant du feu dans les laboratoires.

Matière & compoſition des moules.

LES moules se font d'une terre jaune & graſſe, qui se trouve près de King-te-ching. On commence par la bien pétrir, & lorsqu'elle s'eſt un peu endurcie, on la bat fortement [au feu.] Enſuite, lui donnant la figure qu'on se propoſe, on l'acheve sur la roue. Si l'on veut hâter l'ouvrage, on fait un grand nombre de moules, afin de pouvoir employer plusieurs troupes d'ouvriers à la fois. Avec un peu de soin, ces moules durent long-tems. S'ils s'altèrent, on peut facilement les réparer (*q*).

LES

(*q*) Chine du Père du Halde, pag. 342. & suivantes.

Porcelaine de la Chine.

Les Peintres Chinois en porcelaine, qui se nomment *Wha-peys*, ne sont pas plus habiles ni moins pauvres que les autres ouvriers. Ils n'ont aucune connoissance des régles. Un Européen qui s'est mêlé quelques mois du même métier, en sçait ordinairement autant qu'eux. Cependant ils ont une méthode de peindre sur la porcelaine, sur les gazes, les éventails & les lanternes, des fleurs, des animaux & des payſages, qui méritent de l'admiration.

Peinture de la porcelaine.

La partie de la peinture est divisée, dans la même manufacture, entre un grand nombre d'ouvriers. L'un n'a pour emploi que de former le premier cercle coloré, qui doit être autour des bords. Un autre trace les fleurs, qui sont peintes ensuite par un troisième. Les uns sont chargés des figures de rivières & de montagnes. Les autres, de celles d'oiseaux & d'autres créatures. Les figures humaines sont ordinairement les plus mal éxécutées.

Diverses couleurs de la porcelaine.

On fait de la porcelaine de toutes sortes de couleurs. Celle d'une certaine espèce ressemble à la composition de nos verres-ardens. D'autres sont tout-à-fait rouges, [& parmi celles-là, les unes d'un rouge à l'huile; & d'autres d'un rouge soufflé,] avec de petits points qui ressemblent à nos peintures en détrempe. Enfin d'autres représentent des payſages, enluminés d'Or. Toutes ces espèces sont d'une beauté extraordinaire, mais extrémement chères.

L'ancienne étoit blanche.

Les Annales de King-te-ching rendent témoignage qu'anciennement le Peuple ne faisoit usage que de porcelaine blanche. On la peignoit d'abord avec l'azur (*r*), que les Chinois appellent *Lyau* & dont l'Auteur donne la préparation. 1°. On le fait calciner, en l'enterrant l'espace de vingt-quatre heures dans le sable de la fournaise avant qu'elle soit échauffée. On l'enferme pour cela dans un vase de porcelaine bien lutté. Ensuite on le réduit en poudre impalpable dans de grands mortiers, [de porcelaine] dont le fond & la tête du pilon ne sont pas vernis. On le passe au sas, & l'ayant mis dans un vase verni, on jette de l'eau bouillante par dessus. On l'agite pour en ôter l'écume, & l'on transvase l'eau fort doucement. Cette opération se répéte deux fois; après quoi mettant le bleu dans un mortier, tandis qu'il est encore humide & comme en pâte, on le broye fort long-tems.

Comment les Chinois préparent l'azur.

Où l'azur se trouve.

On assûra l'Auteur que cet azur se trouve au fond des Mines de charbon, ou dans la terre rouge qui en est ordinairement voisine. Lorsqu'on en voit paroître un peu sur la surface, on est sûr d'en trouver beaucoup plus en creusant. Sa forme, dans les Mines, est celle d'un petit lingot de la grosseur du doigt, mais plus plat que rond. L'azur grossier est assez commun: le fin est très-rare & ne se distingue pas facilement à la vûe. On le met à l'épreuve en peignant une tasse & la faisant cuire Si l'Europe produisoit ce bel azur, & le *Tsui* (*s*) qui est une charmante espèce de violet, elle ne pourroit envoyer de marchandise plus recherchée à *King-te-ching*. La livre de tsui s'y vend un lyang & huit tsyens, qui reviennent à neuf francs. Une boëte de lyau ou d'azur, qui ne contient que dix onces, se vend deux lyangs; c'est-à-dire, vingt sols l'once.

Vernis rouge, composé de couperose.

Le vernis rouge est composé de *Tsyau-fau*, ou de couperose. On en met une livre dans un creuset, bien lutté avec un autre. Au sommet du second est une petite ouverture, qu'on couvre de manière qu'il puisse être aisément découvert au besoin. On place, autour, des charbons allumés; & pour rendre la

(*r*) C'est le lapis-armenus.

(*s*) On a lû ci-dessus *Tsyu*. L'erreur est d'un côté ou de l'autre.

Porcelaine de la Chine.

la réverbération plus ardente, on l'environne de briques. La matière n'eſt arrivée à ſa perfection qu'après que la fumée noire ayant ceſſé il s'élève une petite vapeur. On en prend alors un peu, qu'on humecte dans l'eau & dont on fait l'eſſai ſur du bois de ſapin. Elle doit produire un rouge luiſant. On la retire du feu, & lorſquelle eſt bien réfroidie, on trouve au fond du creuſet une petite pâte rouge. Mais le plus beau rouge s'attache au creuſet ſupérieur. Une livre de couperoſe fournit quatre onces de vernis rouge.

Vernis blanc.

4. Quoique la porcelaine ſoit naturellement blanche & qu'elle acquière encore plus de blancheur par le glacé, on ne laiſſe pas de la revêtir quelquefois d'un vernis blanc. Il ſe fait avec la poudre d'un caillou tranſparent, qu'on fait calciner au feu comme le *Lapis-armenus* ou l'azur. On mêle avec une once de cette poudre une autre once de céruſe, ou de blanc de plomb pulvériſé, qui

Vernis verd.

entre auſſi dans la compoſition des autres couleurs. Par exemple, pour le vernis verd, on joint à une once de céruſe & à une demi-once de poudre de caillou, trois onces d'un autre ingrédient que les Chinois nomment *Tong-wha-pyen*, & qui, ſuivant les informations que l'Auteur put ſe procurer, doit être compoſé des plus fines écailles du cuivre battu au marteau. Le verd ainſi préparé, devient comme la mère du violet, qui ſe fait par l'addition d'une certaine quantité de blanc & qui eſt plus ou moins foncé, ſuivant le degré

Vernis jaune.

du verd. Le jaune ſe fait en mêlant ſept dragmes de blanc préparé avec trois dragmes de couperoſe rouge. Toutes ces couleurs, appliquées ſur la porcelaine après qu'elle a été bien verniſſée & bien cuite, ne paroiſſent point juſqu'à ce qu'elle ſoit remiſe au feu. Suivant le Livre Chinois, l'enduit ſe fait avec de la céruſe, du ſalpêtre & de la couperoſe. Mais les ouvriers chrétiens ne parlèrent au Père d'Entrecolles que du blanc de plomb, mêlé avec la couleur lorſqu'on la fait diſſoudre dans de l'eau gommée.

Huile rouge.

L'huile rouge, que les Chinois nomment *Yeu-li-hong*, eſt compoſée de poudre de cuivre rouge & de celle d'une pierre ou d'un caillou rougeâtre. Un Médecin Chrétien aſſura le Miſſionaire que cette pierre eſt une ſorte d'alun, qui ſert aux uſages de la Médécine. On bat le tout enſemble dans un mortier, en y mêlant de l'urine & de l'huile de *Pe-yeu*. Mais l'Auteur ne put découvrir la quantité de ces ingrédiens. Les Chinois en font un ſecret. Ils étendent leur compoſition ſur la porcelaine, ſans employer aucune autre ſorte de vernis, avec beaucoup d'attention pour empêcher qu'en la faiſant cuire elle ne

Poudre de cuivre.

coule au fond du vaſe. La poudre de cuivre ſe fait avec du cuivre & du plomb ſéparé des lingots d'argent de bas alloi qui ſervent de monnoie. Avant la congélation du cuivre fondu, on trempe légèrement dans l'eau une petite broſſe, qu'on ſecoue par le manche pour en faire tomber quelques goutes ſur le cuivre. Cette aſperſion fait lever, ſur la ſurface, une peau qu'on lève avec de petites pincettes de fer & qu'on plonge dans de l'eau froide. C'eſt de cette peau que ſe forme la poudre de cuivre, & le moyen de l'augmenter eſt de répéter la même opération. L'Auteur juge que ſi la couperoſe étoit diſſoute dans l'eau-forte, cette poudre de cuivre ſeroit encore plus propre à la peinture rouge. Mais les Chinois n'ont point l'art de compoſer l'eau-forte, [non plus que l'eau régale.]

Rouge ſouflé.

Pour une autre ſorte de porcelaine, qui ſe fait avec du *Che-vi-hong* ou du rouge ſouflé, on prend une pipe, dont on couvre un bout, d'une fine gaze, qu'on applique ſur la poudre rouge bien préparée. La gaze prend la poudre.

Enſuite

Ensuite soufflant par l'autre bout de la pipe sur la porcelaine, on la voit couverte à l'instant de petites taches rouges. Cette espéce de porcelaine est encore plus chère & plus rare que les précédentes, parce qu'il y a plus de difficulté à la composer. Le bleu se souffle beaucoup plus facilement par la même méthode. On pouroit parsemer la porcelaine de taches d'Or & d'Argent, si l'on en vouloit faire la dépense. On employe la pipe pour souffler aussi le vernis, lorsque la porcelaine est si mince & si fine qu'on ne peut la porter que sur du coton. Les manufactures de King-te-ching offrirent à l'Empereur Kang-hi quelques services de cette espéce. Porcelaine de la Chine.

Le rouge de *Tsau-fau*, ou de couperose, se fait de la manière suivante. On mêle avec un *lyang*, ou un *taël* de céruse, deux *tsyens* (*t*) de ce rouge. Ce mélange se fait à sec, en les passant ensemble dans un tamis. Ensuite on les incorpore avec de l'eau & de la colle commune, réduite en consistence de celle de poisson; ce qui fait tenir le rouge sur la porcelaine & l'empêche de couler. Pour faire du blanc, on joint à un lyang ou une once de céruse, trois tsyens & trois fuens de poudre impalpable d'une pierre transparente, calcinée au feu de sable, & l'on n'y employe d'eau que pour l'incorporation (*v*). Rouge de Tsau-fau, ou de couperose.

On fait un verd-foncé en y ajoûtant un lyang de céruse, trois tsyens & trois fuens de poudre de cailloux, & huit fuens, ou près d'un tsyen de *Tong-wha-pyen*. On a déja remarqué que le tong-wha-pyen n'est que la petite écaille qu'on fait sortir du cuivre, en le battant au marteau lorsqu'il a été fondu, dépouillée des moindres particules du même métal qui ne sont pas propres à la composition du verd. Verd foncé.

A l'égard du jaune, il se fait en ajoûtant à la composition précédente un lyang de céruse, trois tsyens & trois fuens de poudre de caillou, & un fuen huit lis de rouge pur. Quelques-uns mettent deux fuens & demi de rouge. Un tiers de verd sur deux tiers de blanc font un verd de Mer fort luisant. Deux tiers de verd foncé, sur un de jaune, font le verd *Ku-lu*, qui ressemble à la feuille un peu flétrie. Composition du jaune.

Pour faire le noir, on réduit l'azur, dans l'eau, à la qualité de liqueur un peu épaisse, en y mélant de la colle ou de la glue commune, macérée dans la chaux & bouillie en consistence. Après avoir peint la porcelaine de cette couleur, on couvre de blanc les places enduites; & lorsqu'on la remet au feu, le blanc s'incorpore avec le noir, comme le vernis commun avec le bleu. Composition du noir.

Un lyang de céruse, trois tsyens trois fuens de poudre de caillou, & deux lis d'azur, forment un bleu-foncé qui tire sur le violet. Quelques-uns y mettent huit lis d'azur. Le violet-foncé se fait de *Tsyu*, pierre ou minéral qui ressemble au vitriol-romain. L'Auteur crut pouvoir conclure des réponses qu'on fit à ses questions, que le *Tsyu*, ou le *Tsui*, se tire des Mines de plomb, & que c'est par cette raison qu'il s'insinue comme la céruse dans la porcelaine. On en trouve à Canton. Mais celui qui vient de Peking passe pour le meilleur & se vend un lyang huit tsyens (*x*) la livre. Lorsqu'il est fondu ou adouci, les Orfévres l'employent comme de l'émail, avec une couche légére de colle commune ou de colle de poisson, pour le soutenir dans sa beauté. On le réduit en Bleu foncé. Violet foncé. Tsui, ou Tsyu.

(*t*) Voyez ci-dessus l'article des poids & mesures.

(*v*) Chine du Père du Halde, pag. 343.

☞(*x*) C'est-à-dire neuf livres de France, ou environ huit schellings trois sols, monnoie d'Angleterre.

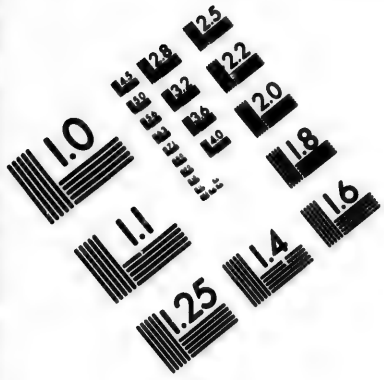

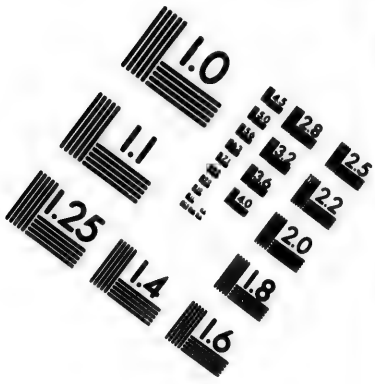

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

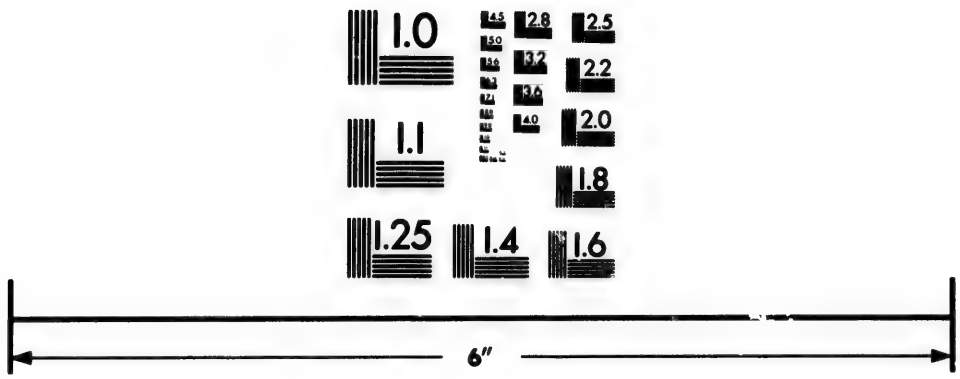

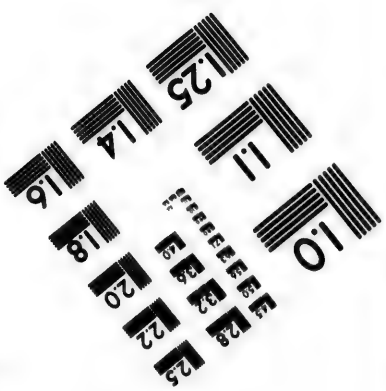

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4303

PORCELAINE DE LA CHINE.

en poudre fine, qu'on remue dans un vaſe d'eau pour la nétoyer. Le criſtal tombe au fond. En s'humectant ainſi, il perd ſon luſtre & paroît devenir couleur de cendre. Mais l'éclat de ſon violet lui revient, auſſi-tôt que la porcelaine eſt cuite. Il ſe ſoutient auſſi long-tems qu'on le ſouhaite; & lorſqu'on commence à peindre, il ſuffit de l'humecter avec de l'eau, mêlée d'un peu de colle commune. L'Auteur obſerve que cet enduit, comme tous les autres, ne s'applique qu'après la première cuiſſon de la porcelaine.

Manière de dorer & d'argenter la porcelaine.

POUR la dorer ou l'argenter, on met deux fuens de céruſe avec deux tſyens de feuilles d'or ou d'argent qu'on a fait ſoigneuſement diſſoudre. L'argent eſt d'un grand luſtre ſur le vernis de *Tſi-kin*. Mais les piéces argentées ne doivent pas demeurer auſſi long-tems dans la fournaiſe que les piéces dorées, parce que l'argent diſparoîtroit avant que l'or fût arrivé à la perfection de ſon luſtre. On prend quelquefois des piéces qui ont été cuites dans la grande fournaiſe, mais qui ne ſont point encore verniſſées; & ſi l'on veut les avoir entièrement de la même couleur, on les trempe dans le vaſe où le vernis eſt préparé. Mais ſi l'on ſouhaite que les couleurs ſoient variées, comme celles d'une eſpèce de porcelaine nommée *Whang-lu-van*, qui ſont diviſées en quarrés verds, jaunes, &c. on y applique ces diverſes couleurs avec un grand pinceau. C'eſt à quoi ſe réduit toute l'opération pour cette porcelaine; à moins qu'après l'avoir fait cuire dans le grand four, on ne mette un peu de vermillon à la bouche de quelques animaux, ou qu'on n'y ajoûte quelqu'autre ornement. Le vermillon, qui n'eſt pas d'ailleurs fort durable, diſparoîtroit dans le feu. De même, dans la ſeconde cuiſſon, les piéces doivent être placées au fond de la fournaiſe, & deſſous le ſoupirail, où l'ardeur du feu eſt moins violente, parce qu'un feu trop violent ne manqueroit pas de ternir les couleurs.

Le vermillon ne ſouffre point un feu trop ardent.

Porcelaine nommée Whang-lu-van.

CELLES qu'on employe pour ces ſortes de porcelaines demandent les préparations ſuivantes. Pour le verd, on prend du tong-wha-pyen, du ſalpêtre & de la poudre de caillou; mais l'Auteur ne put être informé dans quelle proportion. Lorſque ces ingrédiens ont été réduits ſéparément en poudre impalpable, on les incorpore enſemble dans de l'eau. Le bleu le plus commun, mêlé avec du ſalpêtre & de la poudre de caillou, forme le violet. Le jaune ſe fait en mêlant trois tſyens de couperoſe rouge avec trois onces de poudre de caillou & trois onces de blanc de plomb. Pour faire le blanc, on mêle quatre tſyens de poudre de caillou avec un lyang de céruſe.

Porcelaine noire.

LA couleur de la porcelaine noire, nommée *U-myen*, tire ſur le plomb & reſſemble à celle des verres-ardens. L'or qu'on y ajoûte la rend encore plus agréable. On mêle trois onces d'azur avec ſept onces d'huile commune de pierre, & l'application ne ſe fait qu'après qu'on a fait ſécher la porcelaine. En variant les proportions, on rend la couleur plus ou moins foncée. Lorſque la piéce eſt cuite on applique l'or, & la ſeconde cuiſſon ſe fait dans une fournaiſe particulière.

Noir luiſant, nommé U-king.

LE noir-luiſant ou de miroir, nommé *U-king*, qui doit ſon origine au caprice de la fournaiſe, ſe donne à la porcelaine en la trempant dans un mélange liquide d'azur préparé. Cette compoſition doit avoir un peu d'épaiſſeur. Avec dix onces d'azur en poudre on mêle une taſſe de *Tſi-kin*, ſept de *Pe-yeu* & deux d'huile de cendre de fougère brûlée avec de la chaux. Ce mélange produit ſon vernis dans la cuiſſon. Mais il faut placer la porcelaine de cette eſpéce vers le centre de la fournaiſe, & non près de l'arche, où le feu a toute ſon ardeur.

ON

PORCELAINE DE LA CHINE.

ON fait une espéce de porcelaine presque percée à jour, comme les ouvrages de découpure, avec la tasse au milieu; c'est-à-dire, que la tasse ne fait qu'une seule piéce avec la partie découpée. L'Auteur n'en vit point de cette sorte. Mais il en vit une autre, sur laquelle on avoit peint, d'après nature, des femmes Chinoises & Tartares. La draperie, le teint & les traits du visage étoient fort bien exprimés. De loin, ces ouvrages paroissoient émaillés.

Porcelaine percée à jour.

IL faut observer que l'huile de pierre blanche, employée seule sur la porcelaine, en fait une espéce particulière, nommée *Tsui-ki*, qui est remplie d'une infinité de veines & comme marbrée; de sorte que dans l'éloignement elle paroît avoir été brisée en piéces qu'on a pris la peine de rejoindre, comme un ouvrage à la mosaïque ou de piéces rapportées (*y*). La couleur que donne cette huile est un blanc un peu cendré. Si le fond de la porcelaine est bleu, elle paroît marbrée, & comme fendue, aussi-tôt que la couleur commence à sécher.

Autre espéce, nommée Tsui-ki.

LA porcelaine qui se nomme *Long-tseun*, tirant sur couleur d'olive, étoit à la mode pendant que le Pére d'Entrecoles étoit à la Chine. Il en distingue une espéce, que les Chinois nomment *Tsing-ko*, du nom d'un fruit qui a beaucoup de ressemblance avec l'olive. On donne cette couleur à la porcelaine en y mêlant sept tasses de tsi-kin avec quatre tasses de pe-yeu, environ deux tasses d'huile de fougére & de chaux, & une tasse de tsui-yeu ou d'huile de caillou. Dans ce mélange, le tsui-yeu fait paroître sur la piéce un grand nombre de petites veines. Mais lorsqu'il est appliqué seul, la porcelaine est cassante & ne rend aucun son.

Long-tseun, porcelaine à la mode parmi les Chinois.

ON fit voir à l'Auteur une espéce de porcelaine, nommée *Yau-pyen* ou *Transmutation*. Les ouvriers s'étoient proposés de faire un service de rouge soufflé. Mais ils en perdirent plus de cent piéces, & celle dont il est question étoit sortie de la fournaise comme une espéce d'agathe.

Piéce de porcelaine, nommée Transmutation.

LORSQU'ON se prépare à dorer la porcelaine, on broie l'or avec beaucoup de soin; & le faisant dissoudre dans une tasse jusqu'à ce qu'il prenne la forme d'une sorte d'hémisphère, on le laisse sécher dans cette situation. Pour en faire usage, on le dissout par petites parties dans de l'eau de gomme. Ensuite ayant incorporé trois parties de céruse avec trente parties d'or, on applique ce mélange sur la piéce comme toutes les autres couleurs. Comme l'or se ternit un peu, quelque-tems après cette opération, on lui rend son lustre en humectant la piéce avec de l'eau fraîche & le frottant ensuite avec une pierre d'agathe. Mais il faut observer de le frotter toûjours dans le même sens; par éxemple, de droit à gauche.

Précautions pour la dorure.

POUR empêcher que les bords de la porcelaine ne s'altèrent, on les fortifie avec de la poudre de charbon, qui doit être de bambou sans écorce (*z*) & mêlée avec du vernis, auquel ce charbon donne une couleur gris-cendrée. On applique cette composition, avec un pinceau, sur les bords de la piéce lorsqu'on est prêt à la mettre sur la roue. L'Auteur croit que le charbon de bois de saule, ou plûtôt de sureau, qui participe un peu à la nature du bambou,

Comment on fortifie les bords de la porcelaine.

(*y*) C'est l'espéce dont le Pére le Comte fut le plus frappé. Il suppose qu'on lui fait prendre cette qualité en exposant à l'air la porcelaine cuite, pag. 150.

(*z*) Les ouvriers prétendent que les cendres de l'écorce ou de la peau, feroient fendre la porcelaine dans la fournaise.

PORCELAINE DE LA CHINE.

bambou, peut tenir lieu de cette canne en Europe. Il obſerva auſſi qu'avant que d'appliquer le vernis ſur la porcelaine, particulièrement ſur la plus fine, on s'efforce de la rendre unie en applaniſſant les plus petites inégalités avec un pinceau compoſé de très-petites plumes, qu'on trempe dans l'eau pour le paſſer ſur toute la piéce.

Manière de lui donner une blancheur extraordinaire.

LORSQU'ON veut donner une blancheur extraordinaire à la porcelaine, ſoit par goût pour cette couleur, ſoit pour la peindre, la dorer & la faire cuire enſuite, on mêle treize taſſes de pe-yeu avec une taſſe de cendre de fougère, qu'on rend également fluides. La piéce, ſur laquelle on applique ce vernis, doit être expoſée à la plus grande chaleur de la fournaiſe. Mais cette chaleur eſt ſi violente, que pour les piéces qu'on ne veut peindre qu'en bleu, on ne met que ſept taſſes de pe-yeu ſur une de cendre de fougère & de chaux; ſans quoi la couleur ne paroîtroit point au travers après la cuiſſon.

Ménagement des places dans la fournaiſe.

L'AUTEUR obſerve encore que la porcelaine ſur laquelle on applique un vernis qui contienne beaucoup de cendres de fougère, doit être cuite dans une partie tempérée de la fournaiſe; c'eſt-à-dire, après les trois premières rangées, à la diſtance d'un pied ou d'un pied & demi du fond. Si elle étoit placée au ſommet, les cendres iroient bien-tôt en fuſion & couleroient au fond de la piéce (*a*). Il arrive la même choſe à *l'Huile rouge*, au *Rouge ſoufflé*, au *Long-tſeun*; ce qui doit être attribué à la poudre de cuivre qui entre dans ce vernis. La place du ſommet convient à la porcelaine qui eſt enduite de tſui-yeu; vernis qui produit des veines ſemblables à celles du marbre.

Bleu ſoufflé.

LORSQUE la piéce eſt entièrement bleue, on la trempe dans le *Lyan* ou l'azur, préparé dans l'eau & réduit en juſte conſiſtence. Pour le bleu ſoufflé, qui ſe nomme *Tſui-tſing*, on employe le plus bel azur, préparé de la manière qu'on a décrite. On le ſouffle ſur la piéce; & lorſqu'il eſt ſec on y applique le vernis ordinaire, ou ſeul, ou mêlé avec le *Tſui-yeu* ſi l'on veut qu'elle ſoit veinée.

Figures en relief.

QUELQUES ouvriers tracent ſur l'azur ſec, avec une longue aiguille, ſoit qu'il ſoit ſoufflé ou non, des figures, qui paroiſſent fort diſtinctement lorſque la piéce a reçu ſon vernis & ſa cuiſſon. Il y a moins de travail qu'on ne s'imagine à la porcelaine relevée en boſſes, qui repréſentent des fleurs, des Dragons & d'autres figures. Après les avoir tracées, il ſuffit de faire de petites entaillures à l'entour, pour leur donner du relief, & de les verniſſer enſuite.

Autre ſorte de porcelaine.

L'AUTEUR remarqua une autre ſorte de porcelaine, dont il rapporte la compoſition. Après y avoir appliqué le vernis ordinaire, on la fait cuire. Enſuite on la peint & on la fait cuire encore. Souvent on n'a recours à la ſeconde cuiſſon que pour cacher les défauts de la piéce, en appliquant des couleurs aux endroits défectueux. Cette ſuraddition de couleurs plaît à quantité de perſonnes; mais ordinairement elle n'empêche point qu'on n'apperçoive des inégalités ſur la piéce. L'incorporation des couleurs avec la porcelaine verniſſée & cuite par le moyen de la céruſe, fit conjecturer à l'Auteur que ſi l'on employoit la céruſe dans les couleurs dont on peint le verre, & qu'on le mît une ſeconde fois au

Conjecture de l'Auteur ſur l'art de peindre le verre.

(*a*) Si l'on mettoit un liard de cuivre au ſommet d'une des premières piles, il fondroit bien-tôt, & la liqueur métallique perceroit toutes les caſes & toutes les piéces qui ſeroient au-deſſous.

au feu, l'ancien art de la peinture ſeroit peut-être facile à retrouver. Il obſerve à cette occaſion, que les Chinois avoient anciennement l'art de peindre, ſur les dehors de la porcelaine, des figures de poiſſons & d'autres animaux, qui ne ſe montroient ſur une taſſe que lorſqu'elle étoit remplie de quelque liqueur. Cette porcelaine ſe nomme *Kya-tſing*, c'eſt-à-dire, *Azur mis en preſſe*. On n'a conſervé qu'une petite partie de cet admirable ſecret. Les vaſes qu'on vouloit peindre dans ce goût devoient être fort minces. On appliquoit fortement les couleurs au dedans, & l'on y peignoit ordinairement des poiſſons, parce que l'éxécution en étoit plus sûre. La couleur ayant ſéché, on y étendoit une légère couche de pâte de porcelaine. Enſuite, appliquant le vernis du côté intérieur, on mettoit le vaſe ſur la roue, pour rendre l'extérieur auſſi mince qu'il étoit poſſible. Enfin, l'ayant trempé dans le vernis, on le faiſoit cuire dans la fournaiſe commune. On peut dire, ajoûte l'Auteur, qu'à préſent même les Chinois ont le ſecret de faire revivre le plus bel azur après qu'il a diſparu; car lorſqu'on l'applique ſur la porcelaine il eſt d'un noir pâle, au-lieu qu'étant ſec & verniſſé il devient blanc: mais le feu dévelope enſuite toute la beauté de ſes couleurs.

Porcelaine de la Chine.

Peinture ſingulière des Chinois.

Ils ſont revivre la couleur de l'azur.

Après tout, il faut un art extrême pour appliquer l'huile ou le vernis avec l'égalité néceſſaire & dans la juſte quantité que demande cette opération. La porcelaine mince & légère reçoit deux couches fort délicates. Elle ſe fendroit à l'inſtant ſi les couches étoient trop épaiſſes. Ces deux couches ſont équivalentes à une ſeule, qui eſt la doſe ordinaire pour la fine porcelaine lorſqu'elle eſt d'une compoſition plus forte. La première ne ſe fait que par aſperſion, & l'autre, en trempant la piéce. On la tient d'une main, par le côté extérieur, au-deſſus du pot de vernis; tandis que de l'autre on arroſe légèrement l'intérieur, juſqu'à ce qu'il ſoit tout-à-fait verniſſé. Auſſi-tôt que chaque piéce paroît ſéche de ce côté-là, on met la main en dedans; & la ſoûtenant avec un petit bâton par le milieu du pied, on la trempe promptement dans le pot. L'Auteur a déjà fait remarquer que le pied demeure ſans forme. En effet, on ne le met ſur la roue, pour le creuſer, qu'après que la piéce a reçu le vernis. On peint alors dans le creux un petit cercle, & ſouvent un caractère Chinois. Enſuite l'ayant verniſſé à ſon tour, on porte la piéce du laboratoire à la fournaiſe (*b*).

5. Les petites fournaiſes peuvent être de fer; mais ordinairement elles ſont de terre. Celle que le Père d'Entrecolles eut la curioſité de voir, étoit de la hauteur d'un homme & de la groſſeur d'un tonneau. Elle étoit compoſée d'une ſorte de grandes tuiles quarrées, épaiſſes d'un demi-pouce, longues d'un demi-pied & larges du double (*c*), placées l'une ſur l'autre & fort bien cimentées. On les avoit rangées dans cet ordre avant que de les cuire. D'Entrecolles ajoûte que cette fournaiſe étoit élevée d'un pied au-deſſus de la terre, ſur deux ou trois rangées de briques épaiſſes, mais petites, avec un bon enclos de maçonnerie, qui avoit trois ou quatre ſoupiraux vers le fond. Entre ce mur d'enclos & la fournaiſe, on avoit laiſſé un eſpace d'environ un demi-pied, excepté dans deux ou trois endroits, qui étant remplis, formoient une eſpèce de ſupport ou d'arcboutant pour l'édifice.

Conſtruction des fournaiſes.

On

(*b*) Chine du Père Du Halde, pag. 345. & *ſuiv.*

(*c*) *Angl.* longues d'un pied & demi, & larges d'un pied. R. d. E.

PORCELAINE DE LA CHINE.

Comment on y range la porcelaine.

Manière de la cuire.

Adreſſe des porteurs Chinois.

Caſes qui ſervent à faire cuire la porcelaine.

Leur arrangement dans la fournaiſe.

Précautions pour toucher à la porcelaine.

ON met dans les fournaiſes toute la porcelaine qui doit être cuite pour la ſeconde fois, les taſſes en pile l'une ſur l'autre & les petites dans les grandes, mais de manière que les côtés peints ne puiſſent ſe toucher, parce que le moindre frottement leur ſeroit nuiſible. Lorſqu'elles ne peuvent être placées dans cet ordre, on les met par rangées dans la fournaiſe, de bas en haut, en les couvrant de tuiles de la même terre que la fournaiſe, ou même de caſes deſtinées à cet uſage. On couvre le ſommet, de la même brique dont l'enclos eſt compoſé, qu'on cimente avec du mortier ou de la terre humectée, en laiſſant une ouverture au milieu pour obſerver les progrès de l'opération. Enſuite on allume une groſſe quantité de charbon, qui ſe diſtribue ſous la fournaiſe, au ſommet & dans les intervalles qui ſont entre le mur d'enclos. Lorſque le feu devient ardent, on jette les yeux de tems en tems par l'ouverture, qui n'eſt couverte que d'une piéce de pot caſſé. Auſſitôt que la porcelaine a pris ſon glacé & des couleurs vives & luiſantes, on commence par retirer le feu, & l'on retire enſuite toutes les piéces. L'Auteur a vû ſouvent, avec beaucoup d'admiration, deux planches longues & étroites, chargées de porcelaine, ſur les épaules d'un porteur, qui traverſoit avec cette charge pluſieurs rues pleines de paſſans, ſans briſer aucune partie de ſon fardeau.

DEVANT les fournaiſes eſt une eſpèce de porche, où l'on tient quantité de caſes ou de boëtes de terre pour y renfermer la porcelaine en la mettant dans la fournaiſe. Chaque piéce a ſa boëte ou ſon étui, ſoit qu'elle ait un couvercle ou non. Les couvercles s'attachent ſi peu au corps de la piéce, qu'un petit coup de la main ſuffit pour les ſéparer. Une ſeule caſe ſert pour diverſes petites piéces, telles que les taſſes à thé, &c. On y met un lit de ſable fin, parſemé de poudre de *Kau-lin*, afin que le ſable ne s'attache point au pied de la taſſe. Sur la première caſe on en place une autre, qui eſt remplie de même & qui la couvre entièrement, ſans toucher aux piéces de porcelaine qui ſont deſſous. Toute la fournaiſe ſe trouve ainſi remplie de grandes piles de caſes ou de boëtes de terre.

A l'égard des plus petites piéces, qui ſont renfermées enſemble dans une grande caſe ronde, chacune eſt placée ſur un petit plat de terre, de l'épaiſſeur d'un écu & d'une largeur ſuffiſante pour la ſoutenir. Cette baſe eſt parſemée auſſi de poudre de *Kau-lin*. Lorſque ces caſes ont une certaine largeur, on ne met point de porcelaine au milieu, parce qu'étant trop loin des côtés, elle manqueroit de force pour ſe ſoutenir; ce qui ſeroit capable d'endommager toute la pile. Ces caſes ſont ordinairement hautes de quatre pieds. Une partie de leur nombre n'eſt pas cuite, non plus que la porcelaine. En y mettant les piéces, l'ouvrier ſe garde ſoigneuſement d'y toucher, dans la crainte d'y cauſer quelque déſordre; car rien n'eſt plus fragile. Il les tire de la planche avec un petit cordon, attaché aux deux pointes d'une fourche de bois. En tenant la fourche d'une main, il diſpoſe le cordon comme il doit l'être pour embraſſer la piéce; il la ſouleve ainſi fort adroitement, & la met ſur ſon plat dans la caſe, avec une vîteſſe incroyable.

LES deux caſes qui forment le fond de chaque pile, demeurent vuides, parce que le feu ne s'y fait point aſſez ſentir. D'ailleurs elles ſont couvertes, en partie, du ſable qu'on met au fond de la fournaiſe, & qui eſt néceſſaire pour ſupporter les piles, dont la hauteur n'a pas moins de ſept pieds au

au milieu. On ne remplit pas non plus la caſe du ſommet, par la même raiſon. La fournaiſe ne laiſſe pas d'être entièrement pleine de caſes, excepté dans les endroits qui ſont immédiatement au-deſſous des ſoupiraux. Le milieu eſt occupé par la plus fine porcelaine ; le fond, par la plus groſſière ; & l'ouverture, par celle dont les couleurs ſont les plus fortes. Toutes les piles ſont placées fort près l'une de l'autre, & ſont jointes au ſommet & au fond, comme au milieu, par des piéces de terre ſi bien diſpoſées, qu'elles laiſſent de toutes parts un paſſage libre à la flamme. Porcelaine de la Chine.

Toute ſorte de terre n'eſt pas propre à la compoſition des caſes. On en diſtingue trois ſortes : Une terre jaune, aſſez commune, dont on compoſe les fonds ; une autre, qui ſe nomme *Lan-lu*, & qui eſt plus forte ; la troiſième eſt une terre huileuſe, nommée *Yeu-tu*. Les deux dernières ſe tirent, pendant l'hyver, de certaines Mines fort profondes, auxquelles on ne peut travailler en Eté. On fait les caſes, ou les caiſſes, dans le voiſinage de King-te-ching. Si le mélange des terres eſt dans une égale proportion, elles coutent un peu plus, mais durent long-tems. Lorſque la terre jaune prévaut, elles ne ſoûtiennent guères plus de deux ou trois cuiſſons ſans ſe briſer en piéces. Cependant une caſe briſée ou fendue ſe lie fort bien avec une branche d'oſier, qui peut même brûler dans la fournaiſe ſans que la porcelaine en ſouffre. On prend ſoin que la fournaiſe ne ſoit pas remplie de caſes neuves, & que la moitié du moins ait déja paſſé par le feu. Celles-ci ſont placées au ſommet & au fond des piles, & les neuves au milieu. Terres dont on compoſe les caſes.

On bâtit les fournaiſes à l'extrémité d'un long porche, qui ſert tout à la fois de magaſin & de [retraite pour les ſoufflets,] c'eſt-à-dire, au même uſage que l'arche dans les verreries. Suivant l'Auteur Chinois, elles n'avoient anciennement que ſix pieds de haut ſur quatre de large. Elles ont aujourd'hui deux toiſes de hauteur & preſque le double de largeur. La voûte, ou le rond du ſommet, ſe rétrécit à meſure qu'il s'approche des ſoupiraux (*d*). Elle eſt d'une telle épaiſſeur, auſſi-bien que le corps de la fournaiſe, qu'on peut marcher deſſus ſans être incommodé par le feu. Outre cette ouverture, les fournaiſes ont par le haut cinq ou ſix trous, comme autant d'yeux, qui ſont couverts de pots caſſés, pour tempérer le feu par la communication de l'air. Lorſqu'on veut reconnoître en quel état eſt la porcelaine, on découvre le trou qui eſt le plus proche du grand ſoupirail, & l'on ouvre une des caſes avec des pincettes de fer. Si la cuiſſon eſt aſſez avancée, on diſcontinue le feu, & la porte de la fournaiſe demeure quelque-tems ouverte (*e*). Chaque fournaiſe a dans toute ſa largeur un foyer profond & large d'un ou deux pieds. On le paſſe ſur une planche pour arranger les piéces de porcelaine. Lorſque le feu eſt allumé, on ferme auſſi-tôt la porte du foyer, en n'y laiſſant qu'une ouverture pour y jetter des piéces de bois longues d'un pied. La fournaiſe eſt d'abord échauffée nuit & jour. Deux hommes ſe relevent pour y jetter continuellement du bois. Une ſeule cuiſſon en conſume ordinairement cent quatre-vingt charges. Anciennement, Forme & ſituation des fournaiſes. Leur foyer. Manière dont on les échauffe.

(*d*) *Angl.* du grand ſoupirail. *C'eſt par cette ouverture que ſortent les tourbillons de flamme & de fumée.* R. d. E.

(*e*) *Angl.* demeure quelque tems fermée. R. d. E.

PORCELAINE DE LA CHINE.

ment, ſuivant un Auteur Chinois, on en brûloit deux cens quarante charges, & juſqu'à deux cens ſoixante lorſque le tems étoit pluvieux, quoiqu'alors les fournaiſes fuſſent de la moitié moins grandes qu'aujourd'hui. Le feu étoit médiocre pendant les ſept premiers jours; mais il devenoit fort ardent le huitième.

Quand la porcelaine doit être tirée du feu.

IL faut obſerver qu'autrefois les caſes, ou les caiſſes, dans leſquelles la petite porcelaine eſt renfermée, avoient d'abord été cuites à part, & qu'on n'ouvroit la porte de la fournaiſe que cinq jours après l'extinction du feu. Les fournaiſes pour la grande porcelaine demeuroient fermées l'eſpace de dix jours. Aujourd'hui, l'on attend à la vérité quelques jours pour tirer la grande porcelaine de la fournaiſe, parce qu'autrement elle pourroit ſe fendre ou ſe briſer; mais pour la petite, ſi le feu ceſſe le ſoir, on ſe hâte de la tirer le lendemain au matin, dans la ſeule vûe peut-être d'épargner du bois. Comme elle eſt alors brûlante, l'ouvrier qui la tire ſe ſert d'une eſpèce de longue fronde, qu'il porte ſuſpendue au col (*f*).

DANS les petites fournaiſes, la porcelaine demande d'être tirée lorſqu'on s'apperçoit qu'elle eſt d'un rouge de feu vers le fond, que les piéces, placées en piles, peuvent être diſtinguées l'une de l'autre; que celles qui ſont peintes commencent à paroître unies, & que les couleurs ſont incorporées avec la terre, comme le vernis s'incorpore avec l'azur fin, par la chaleur de la grande fournaiſe. A l'égard de la porcelaine qui cuit pour la ſeconde fois dans la grande fournaiſe, on juge qu'il ne manque rien à ſa perfection, 1°. lorſque les caſes ſont rouges de chaleur; 2°. lorſque la flamme commence à devenir blanchâtre; 3°. lorſqu'après avoir tiré une piéce des caſes ſupérieures & l'avoir laiſſée réfroidir, le vernis & les couleurs ſatisfont l'ouvrier; 4°. lorſque le ſable devient luiſant au fond de la fournaiſe. D'Entrecolles admira beaucoup qu'après avoir vû brûler cent quatre-vingt charges de bois à l'entrée de la fournaiſe, il ne reſtât point de cendres dans le foyer. Les ouvriers qui entretiennent les feux, doivent être bien précautionnés contre leur ardeur. On prétend qu'ils mettent du ſel dans leur thé, pour en boire beaucoup ſans être incommodés de l'excès. Mais comment s'imaginer qu'une liqueur ſalée puiſſe appaiſer la ſoif?

Comment les ouvriers réſiſtent à l'ardeur du feu.

Dangers de la porcelaine dans la cuiſſon.

TOUTES les cuiſſons ne réuſſiſſent point heureuſement. Il arrive aſſez ſouvent que l'entrepriſe manque, & qu'il ne reſte de la porcelaine & des caſes qu'une maſſe informe, & fort dure. Un excès de chaleur dans le feu, ou quelque défaut dans les caſes, peut ruiner entièrement l'ouvrage. Il n'eſt point aiſé de régler les degrés du feu, parce que les moindres variations de l'air agiſſent immédiatement ſur le bois, ſur le feu & ſur la porcelaine même. Ainſi pour un que la fortune favoriſe l'on voit cent ouvriers ruinés, [& qui ne laiſſent pas de tenter fortune, dans l'eſpérance de pouvoir amaſſer dequoi lever boutique de Marchand.] On ne doit pas être étonné par conſéquent que la porcelaine ſoit ſi chère en Europe. D'ailleurs celle qu'on y envoye eſt faite ordinairement ſur de nouveaux modéles, la plûpart ſi bizarres, que n'étant pas toûjours goûtée, le moindre défaut devient un prétexte aux Européens pour la refuſer. Alors elle demeure néceſſairement à l'ouvrier, parce qu'elle eſt encore moins au goût des Chinois (*g*).

Quantité de Marchands s'y ruinent.

IL

(*f*) Chine du Père Du Halde, pag. 343. & ſuivantes. (*g*) *Ibid.* pag. 348.

Porcelaine de la Chine.

Il faut confeſſer, à l'honneur de la Chine, que les Artiſtes du pays ſont des ouvrages ſi ſurprenans, qu'un Etranger les croiroit impoſſibles. Le Père d'Entrecoles vit, par exemple, une lanterne, de la grandeur de celle d'un Vaiſſeau, compoſée d'une ſeule pièce de porcelaine, & dans laquelle une chandelle ſuffiſoit pour éclairer toute une chambre. Elle avoit été faite ſept ans auparavant par l'ordre du Prince héréditaire. Le même Miſſionaire vit des jarres de porcelaine hautes de trois pieds, ſans y comprendre le couvercle, qui s'élevoit encore d'un pied, dans la forme d'une pyramide. Elles étoient compoſées de trois piéces, mais jointes avec tant d'habileté, qu'on n'auroit pû diſtinguer la jointure. On lui raconta que de vingt-quatre piéces de cette nature, huit ſeulement avoient réuſſi. Elles avoient été commandées par des Marchands de Canton pour être tranſportées en Europe; car les Chinois n'achetent point de porcelaine d'un ſi grand prix.

Ouvrages ſurprenans des Chinois.

On en vante une autre eſpèce, dont la compoſition eſt très-difficile & qui eſt par conſéquent d'une extrême rareté. Elle eſt exceſſivement mince, unie au dehors comme au dedans, & revêtue néanmoins de fleurs & d'autres ornemens qui paroiſſent gravés. Auſſi-tôt qu'elle eſt ſortie de la roue, on la jette en effet dans un moule gravé, où l'intérieur de la piéce prend ainſi les figures, & l'on rend le dehors auſſi mince qu'il eſt poſſible avec un cizeau.

Ouvrages qui ne peuvent être éxécutés en porcelaine.

Cependant les Chinois ne peuvent éxécuter tous les ouvrages qu'on leur propoſe. On leur demande quelquefois, pour l'Europe, des ſurtous de table d'une ſeule piéce & des quadres de tableaux; mais les plus grands qu'ils ayent pû faire n'ont jamais été de plus d'un pied. Lorſqu'ils ont voulu leur donner plus d'étendue, ils ont eu le chagrin de les voir tomber en piéces. L'épaiſſeur néceſſaire à ces ouvrages les rend extrêmement difficiles; de ſorte qu'au-lieu de les compoſer ſolides, on fait deux dehors creux, qu'on tâche de joindre en laiſſant un vuide dans l'intervalle. On met ſeulement au travers une piéce de la même matière, qui laiſſe un enfoncement de chaque côté, [pour les enchaſſer dans des ouvrages de menuiſerie.]

Ouvrages commandés par les Empereurs.

L'Histoire de King-te-ching parle de divers ouvrages ordonnés par les Empereurs, & dont le ſuccès n'a pas mieux répondu aux eſpérances des ouvriers. Le père de l'Empereur Kang-hi en demanda pluſieurs de la forme de nos caiſſes d'orangers, pour y nourrir du poiſſon. Ils devoient avoir trois pieds & demi de hauteur; l'épaiſſeur des côtés devoit être de quatre pouces, & celle du fond, d'un demi-pied. Les ouvriers travaillèrent l'eſpace de trois ans à ces ouvrages & firent deux cens caiſſes; mais il n'y en eut point une ſeule qui réuſſit. Le même Empereur deſira des ornemens pour le front d'une galerie, chacun de la hauteur de trois pieds, d'un pied & demi de largeur, & d'un demi-pied d'épaiſſeur. Mais ils ne pûrent être éxécutés. Le Prince héréditaire commanda auſſi divers Inſtrumens de muſique, particulièrement une eſpèce de petite orgue, nommée *Tſeng*, de la hauteur d'un pied & compoſée de quatorze tuyaux dont l'harmonie eſt aſſez agréable. Le ſuccès ne fut pas plus heureux.

Origine du Patron de la porcelaine.

La ſtatue de *Pu*, qui eſt le Patron des ouvriers en porcelaine (car chaque profeſſion a le ſien) doit ſon origine à la difficulté qu'ils trouvent quelquefois dans l'éxécution de ces modéles. Un Empereur ayant ordonné quelques piéces ſur ſes propres idées, l'ouvrier qui ſe trouva chargé de cette entrepriſe conçut tant de chagrin de ſe voir maltraité par les Officiers pour avoir mal réuſſi, que

Porcelaine de la Chine.

que dans ſon déſeſpoir il ſe précipita au milieu d'une fournaiſe, où il fut conſumé par les flammes. Cependant les autres ouvrages de porcelaine qui étoient alors dans la même fournaiſe, en ſortirent ſi beaux & ſi conformes au goût de l'Empereur, que le malheureux ouvrier paſſa pour un Héros & devint enſuite l'Idole qui préſide à la porcelaine.

Inſtrumens muſicaux de cette matière.

Quoiqu'on n'ait pû réuſſir à faire une orgue, on a trouvé le moyen de faire des flutes, des flageolets & d'autres Inſtrumens qui ſe nomment *Yun-lo*, compoſés de neuf petites plaques rondes, un peu concaves, qui forment différens tons. On les ſuſpend dans un quadre, à différentes hauteurs, & les frappant comme un tympanon, on en tire un tintement qui s'accorde fort bien avec les autres Inſtrumens & même avec la voix. Mais les ouvriers excellent particulièrement dans l'exécution des groteſques & dans la repréſentation des animaux. Ils font des canards & des tortues qui nâgent ſur l'eau. L'Auteur vit la figure d'un chat au naturel. On lui avoit mis dans la tête une lampe, dont la flamme formoit les deux yeux. Les rats en étoient effrayés pendant la nuit. On voit ſortir auſſi dans les manufactures de porcelaine quantité de ſtatues, ſur-tout de la Deéſſe *Quanin*, qui eſt fort célébre à la Chine & que les femmes invoquent pour obtenir la fécondité. Elle eſt repréſentée avec un enfant dans ſes bras. L'Auteur la compare aux ſtatues antiques de Venus & de Diane, avec cette différence, que celles de Quanin ſont extrémement modeſtes.

Groteſques & autres figures en porcelaine.

Si l'ancienne eſt préférable à la moderne.

Les opinions des Chinois ſont partagées ſur la préférence de la porcelaine ancienne ou moderne. On s'eſt imaginé fauſſement en Europe, que la meilleure doit avoir été long-tems enſevelie dans la terre. A la vérité, il arrive quelquefois qu'en creuſant de vieilles ruines ou nétoyant des puits, on y trouve d'excellentes piéces, qui y ont été miſes à couvert dans des tems orageux. Mais l'Auteur déclare qu'ayant vû dans pluſieurs endroits d'autres piéces, qui étoient probablement fort anciennes, il ne les trouva pas comparables aux ouvrages d'aujourd'hui; d'où il conclut, qu'autrefois comme à préſent il y avoit de la porcelaine à tout prix. Les Chinois achetent fort cher les moindres piéces du ſiécle de *Yun* & de *Chun*, deux de leurs premiers Empereurs, lorſqu'elles ont conſervé leur beauté, qui fait leur unique prix. Tout ce que la porcelaine gagne à demeurer long-tems en terre, eſt d'y prendre une couleur d'yvoire ou de marbre, qui devient une preuve de ſa vieilleſſe.

Vieille porcelaine contrefaite.

Suivant les Annales de King-te-ching, certaines jarres coutoient anciennement juſqu'à cinquante-huit ou cinquante-neuf lyangs, qui reviennent à plus de quatre-vingt écus. Les mêmes Annales ajoûtent qu'on bâtiſſoit exprès une fournaiſe pour chaque jarre, & qu'on ne ménageoit pas la dépenſe. Le Mandarin de King-te-ching, ami de l'Auteur, fit préſent aux protecteurs qu'il avoit à la Cour, d'un *Ku-tang* ou de pluſieurs vieilles piéces de porcelaine, qu'il avoit eu l'art de faire lui-même, ou plûtôt de contrefaire. Il y avoit employé un grand nombre d'ouvriers. La matière de ces fauſſes antiquités eſt une terre jaunâtre, qui ſe trouve près de King-te-ching. Elles ſont fort épaiſſes. Une ſeule piéce, dont le Mandarin fit préſent au Père d'Entrecolles, peſoit autant que dix piéces communes. On ne remarque rien de particulier dans cette eſpèce de porcelaine, à l'exception du vernis, qui eſt compoſé d'huile de pierre & qui étant mélé d'une groſſe quantité d'huile commune, donne à la piéce une couleur de verd de Mer. Lorſqu'elle eſt cuite, on la jette dans un bouillon fort gras, de quelques chapons & d'autres viandes. Enſuite l'ayant remiſe

remiſe au feu, on la laiſſe repoſer l'eſpace d'un mois dans le plus ſale mélange qu'on puiſſe trouver. Après cette operation, elle paſſe pour vieille de trois ou quatre cens ans, ou du moins pour avoir été faite ſous la Dynaſtie de Ming, pendant laquelle le goût de la Cour étoit pour la porcelaine de cette épaiſſeur. Le faux *Ku-tang* eſt ſi éloigné de reſſembler au véritable (*b*), qu'il ne rend pas le moindre ſon lorſqu'il eſt frappé, même en l'approchant de l'oreille. PORCELAINE DE LA CHINE.

Quoique la porcelaine ne ſoit pas ſi tranſparente que le verre, elle eſt moins ſujette à ſe briſer. La bonne n'eſt pas moins ſonore que le verre. Si le diamant coupe le verre, on s'en ſert auſſi pour raccommoder la porcelaine briſée, en y faiſant, comme avec une aiguille, de petits trous par leſquels on fait paſſer un fil de leton très-fin. A peine s'apperçoit-on qu'elle ait été caſſée. Cet art forme une profeſſion particulière dans l'Empire de la Chine. Comparaiſon de la porcelaine & du verre.

King-te-ching a tiré beaucoup d'avantage des fragmens de la porcelaine qui s'y briſe, & de la multitude de ſes fours. On y bâtit ſans ceſſe, & l'on n'y voit point une maiſon qui ne ſoit entourée de murs. Les briques, qui ſont longues & larges, ne ſe poſent point à plat, mais de côté. Elles ſont rangées alternativement avec leur face & leur côté en dehors, & liées par une légère couche de mortier. Le dos du mur eſt conſtruit de même. Ces murs deviennent plus étroits en s'élevant, de ſorte qu'au ſommet ils n'ont qu'une ſeule brique de largeur & de longueur, les éperons des briques traverſières étant placés de manière qu'ils ne rencontrent point ceux du côté oppoſé. Ainſi les murs de King-te-ching ſont creux & ſemblables à des caſes à deux faces. Comme ils s'élèvent par degrés, on remplit les cavités de pots caſſés, ſur leſquels on jette de la terre détrempée en mortier clair, qui lie tout dans une ſeule maſſe & qui contient les briques dans leur aſſiette. On croiroit, dans l'éloignement, que ces murs ſont compoſés en belle pierre, griſe & polie. Ce qu'il y a de ſurprenant, ſuivant le même récit, c'eſt qu'ils durent des ſiécles entiers lorſqu'ils ſont couverts de bonnes tuiles. Mais il faut obſerver auſſi qu'ils ne ſupportent jamais aucun ouvrage de charpente. L'uſage des Chinois eſt d'employer des piliers de bois fort maſſifs pour ſoûtenir ces conſtructions. Uſage qu'on fait à King-te-ching des fragmens de porcelaine. Manière dont les murs y ſont conſtruits.

Le reſte des fragmens de la porcelaine & des caſes ſe jette ſur les bords de la rivière, au-deſſous de King-te-ching. Il reſſerre inſenſiblement le canal (*i*) & forme à la fin un eſpace aſſez ſolide pour aggrandir la Ville par les nouvelles maiſons qu'on y bâtit.

(*b*) *Angl.* Le faux *Ku-tang* reſſemble ſi fort au véritable. R. d. E.

(*i*) Chine du Père Du Halde, pag. 351. & ſuivantes.

§. VIII.

Encre, Papier & Pinceaux des Chinois, & leur manière d'imprimer & de relier les Livres.

Les manufactures de papier ſont ſi curieuſes à la Chine, qu'elles ne méritent pas moins d'attention que la ſoie & la porcelaine. Dans les plus anciens tems de l'Empire, les Chinois n'avoient point de papier. Ils écrivoient ſur des planches & ſur de larges piéces de bambou. Au-lieu de plume ou de pinceau, ils ſe ſervoient d'un ſtile de fer, ou d'un poinçon. Ils écrivoient même Ce qui ſervoit autrefois de papier à la Chine.

PAPIER DE LA CHINE.

même sur le métal, & les curieux conservent encore d'anciennes plaques, sur lesquelles on lit des caractères fort nettement tracés. Cependant il y a longtems qu'ils ont fait la découverte du papier. Quelques Européens admirant sa finesse, l'ont pris pour une composition de soie, sans faire attention que la soie ne peut être réduite en pâte (*a*).

De quoi le papier Chinois est composé.

LES Chinois composent leur papier, qu'ils appellent *Chi*, de l'écorce du bambou & d'autres arbres; mais ils n'en prennent que la seconde peau, qui est fort douce & fort blanche. Ils la battent jusqu'à la rendre liquide (*b*). Les quadres qu'ils employent pour donner sa forme à la matière, sont longs & larges. Aussi font-ils des feuilles de dix ou douze pieds de longueur & quelquefois plus. Ils trempent chaque feuille dans de l'eau où ils ont fait dissoudre du *Fan*, c'est-à dire, de l'alun; & de-là vient le nom de *Papier-fan*, qui est en

Ses qualités.

usage à la Chine. L'alun empêche que le papier ne boive l'encre, & lui donne un lustre d'argent ou de vernis. Mais il le rend sujet à se fendre. Le papier Chinois est plus blanc, plus doux & plus compact que celui de l'Europe. La surface en est si unie, qu'il ne s'y trouve rien qui puisse arrêter le pinceau, ni même en séparer les poils. Cependant, comme il est composé d'écorce, il se moisit facilement. La poussière s'y attache & les vers s'y mettent; ce qui ne manque point de corrompre les Livres, à moins qu'on ne prenne souvent la peine de les battre & de les exposer au Soleil.

Autre espèce de papier Chinois.

OUTRE cette espèce, les Chinois font un papier de coton, qui est encore plus blanc, plus fin & plus en usage. Il n'est pas sujet aux mêmes inconvéniens que l'autre. Il dure aussi long-tems & n'a pas moins de blancheur que celui de l'Europe. Les Remarques suivantes sont tirées d'un Livre curieux, composé sous le régne présent, qui traite de l'invention du *Chi* ou du papier, de sa matière, de ses qualités, de sa forme & de ses différentes espèces. L'Auteur reconnoît qu'il n'y a rien de clair sur son origine, quoiqu'il la croie fort ancienne. „ Les Chinois, dit-il, écrivoient d'abord sur de petites planches

Remarques tirées d'un Ouvrage Chinois sur cette matière.

„ de bois de bambou, passées au feu & soigneusement polies, mais couvertes
„ de leur écorce ou de leur peau. C'est ce qui paroît assez prouvé par les
„ termes de *Kyen* & de *Tse*, dont on se servoit alors au-lieu de *Chi*, pour ex-
„ primer la matière sur laquelle on écrivoit. On tailloit les lettres avec un ci-
„ zeau, & de toutes ces petites planches, pressées l'une sur l'autre (*c*), on
„ formoit un volume. Mais des Livres de cette nature étoient d'un usage fort
„ difficile. Depuis la Dynastie de Tsin, avant la naissance de Jesus-Christ,
„ on écrivoit sur des piéces de soie ou de toile, coupées de la grandeur dont
„ on vouloit faire un Livre. De-là vient que la lettre *Chi* est quelquefois com-
„ posée du caractère *Se*, qui signifie *soie*, & quelquefois du caractère *Kin*,
„ qui signifie *de la toile*.

„ Enfin, l'an 95, sous le *Tong-han*, ou le *Han* Oriental, pendant le régne
„ de *Ho-ti*, un grand Mandarin du Palais inventa une meilleure espéce de
„ papier, qui fut nommée *Tsay-heu-chi*, ou Papier du Seigneur *Tsay*. Ce Phy-
„ sicien trouva le secret de réduire en pâte fine l'écorce de différens arbres,
„ les vieilles étoffes de soie & les vieilles toiles, en les faisant bouillir à l'eau,
„ & d'en composer diverses sortes de papier. Il en fit, avec les nœuds de
„ soie,

(*a*) Ceci paroît contredit ci-après. re. R. d. E.
(*b*) *Angl.* ils la battent dans de l'eau chi- (*c*) *Angl* enfilées l'une après l'autre. R. d. E.

„ ſoie, une autre eſpèce, qui porta le nom de Papier de lin (*d*). Les Chi- Papier de la Chine.
„ nois portèrent bien-tôt ces découvertes à leur perfection, & trouvèrent
„ l'art de polir leur papier.

On lit dans un autre Livre, intitulé *Su-i-kyen-chi-pu*, qui traite du même ſujet, „ que dans la Province de Se-chuen le papier ſe fait de chanvre; que „ *Kau-tſong*, troiſième Empereur de la grande Dynaſtie de T'ang, fit faire de „ cette Plante un excellent papier, ſur lequel tous ſes ordres ſecrets étoient „ écrits; que dans la Province de *Fo-kyen*, le papier ſe fait de bambou; dans „ les Provinces Septentrionales, d'écorce de Meurier, & dans celle de *Che-* „ *kyang*, de paille de riz ou de froment. Dans celle de Kyang-nan, on fait „ un parchemin de la petite peau qui ſe trouve dans les coques de vers à ſoie. „ Il ſe nomme *Lo-wen-chi*. Sa fineſſe & ſa douceur le rendent propre aux In- „ ſcriptions. Enfin, dans la Province de *Hu-quang*, l'arbre *Chu*, ou le *Ku-* „ *chu*, fournit les principales matières pour le papier.

A l'occaſion des diverſes ſortes de papier, le même Auteur en nomme une dont les feuilles ſont ordinairement longues de trois changs (*e*) & quelquefois de cinq. Il explique comment il eſt teint de différentes couleurs, & même argenté ſans qu'on y employe d'argent; invention qu'on attribue à l'Empereur *Kau-ti*, de la Dynaſtie de Tſi. Il traite du papier des Coréens, qui ſe fait avec les coques des vers à ſoie. Enfin, il rapporte que depuis le ſeptième ſiécle ces Peuples payent à l'Empereur leur tribut en papier. Feuilles d'une prodigieuſe grandeur.

La conſommation du papier eſt preſqu'incroyable à la Chine. Outre les Lettrés, qui en employent une quantité prodigieuſe, on ne s'imagineroit jamais combien il s'en conſomme dans les maiſons particulières. Chaque chambre n'a d'un côté que des fenêtres ou des jalouſies, couvertes de papier. Sur les murs, qui ſont ordinairement revêtus de plâtre, on applique une couche de papier, pour les conſerver blancs & unis. Les platfonds ſont à compartimens couverts de papier, ſur leſquels on trace diverſes ſortes d'ornemens. En un mot, la plus grande partie des maiſons n'offre que du papier, qu'on renouvelle tous les ans. Exceſſive conſommation de papier.

Quoiqu'on ne faſſe ſervir à la compoſition du papier que l'intérieur de pluſieurs eſpèces d'arbres, on y employe la ſubſtance entière du bambou & de l'arbuſte qui porte le coton. On tire des plus groſſes cannes de bambou les rejettons d'une année, qui ſont ordinairement de la groſſeur de la jambe. Après les avoir dépouillés de leur première peau verte, on les fend en piéces droites de ſix ou ſept pieds de long, pour les faire rouir l'eſpace d'environ quinze jours dans un étang bourbeux. On les tire enſuite de la boue, on les lave dans l'eau claire, & les étendant dans un grand foſſé ſec, on les y couvre de chaux. Peu de jours après on les tire encore pour les laver une ſeconde fois. On les réduit comme en fil, qu'on fait blanchir & ſécher au Soleil, & qu'on jette enſuite dans de grandes chaudières, où l'ayant fait bouillir, on le bat enfin dans des mortiers pour en faire une pâte fluide. Préparation des matériaux qui ſervent au papier.

On trouve ſur les montagnes & dans des lieux déſerts une Plante, qui produit

(*d*) Ou plûtôt papier de filaſſe. R. d. E.
(*e*) Un Chang eſt la meſure de dix pieds. Pluſieurs Particuliers de Londres ont de ces feuilles, qui ſont longues de ſoixante-dix pieds. Ce qu'il y a de ſurprenant, c'eſt que les Chinois puiſſent ménager des quadres de cette grandeur & trouver d'aſſez grandes cuves pour les y tremper.

PAPIER DE LA CHINE.

duit des ſeps longs & minces comme ceux de la vigne, & dont la peau eſt extrêmement unie. Le nom de *Hau-tong*, que les Chinois lui donnent, exprime cette qualité. Elle ſe nomme auſſi *Ko-tong*, parce qu'elle produit de petits pois (*f*) aigres, d'un verd blanchâtre, qui peuvent ſe manger. Ses branches, qui ſont à-peu-près de la groſſeur des ſeps de vigne, rampent ſur la terre ou s'attachent aux arbres. Suivant la doctrine de l'Auteur Chinois, lorſque les branches du *Ko-tong* ont trempé quatre ou cinq jours dans l'eau, il en ſort un jus onctueux (*g*) qu'on prendroit pour une eſpèce de glue ou de gomme. On le mêle dans la pâte dont ſe fait le papier, avec beaucoup d'attention pour n'en mettre ni trop ni trop peu. L'expérience en apprend la juſte meſure. On bat ce mélange juſqu'à ce qu'il tourne en eau graſſe & épaiſſe, qu'on jette dans de grands réſervoirs, compoſés de quatre murs de trois ou quatre pieds de hauteur, dont les bords & le fond ſont ſi bien cimentés, que la liqueur ne peut ni en ſortir ni s'y imbiber. Alors les ouvriers ſe plaçant aux côtés des reſervoirs, prennent dans leurs moules la ſurface de cette liqueur, qui devient papier preſqu'à l'inſtant.

Plante de Hau-tong, qu'on employe au même uſage.

Réſervoirs où l'on met la liqueur.

Moules & quadres.

LES moules, dont les quadres ſe démontent aiſément & peuvent ſe reſſerrer ou s'élargir, ſont faits de fils de bambou, tirés auſſi fins que le fil d'archal par les trous d'une plaque d'acier. On les fait bouillir enſuite dans l'huile juſqu'à ce qu'ils en ſoient bien imprégnés, afin qu'ils ne s'enfoncent pas plus qu'il n'eſt beſoin pour prendre la ſurface de la liqueur.

Compoſition des grandes feuilles de papier.

SI l'on veut faire des feuilles d'une grandeur extraordinaire, on ſoutient le quadre avec des cordons & une poulie. Au moment qu'on le tire du réſervoir, les ouvriers, qui ſont placés ſur les bords, aident à tirer promptement chaque feuille. Enſuite ils l'étendent dans l'intérieur d'un mur creux, dont les côtés ſont blanchis, & dans lequel on fait entrer, par un tuyau, la chaleur d'une fournaiſe voiſine, dont la fumée ſort à l'autre bout par un petit ſoupirail. Cette eſpèce d'étuve ſert à ſécher les feuilles preſqu'auſſi vîte qu'elles ſe font.

Arbres dont on fait auſſi le papier.

ENTRE les arbres dont ſe fait le papier, on préfère ceux qui ont le plus de ſéve, tels que le meurier, l'orme, le tronc du cotonier, la plante de chanvre, & diverſes autres plantes inconnues en Europe. On commence par gratter légèrement la pellicule extérieure de l'écorce, qui eſt verdâtre. Enſuite on tire la peau intérieure en longues courroies, & les ayant fait blanchir dans l'eau & au Soleil, on achève de les préparer comme le bambou.

Papier qui ſe fait de Ku-chu. Deſcription de cet arbre.

MAIS le papier dont on fait le plus d'uſage eſt celui qui eſt compoſé de la peau intérieure du *Chu-ku*, nommé auſſi *Ku-chu*. C'eſt de cet arbre qu'il tire ſon nom de *Ku-chi*. Lorſqu'on en caſſe les branches, l'écorce ſe pèle facilement en longues courroies, comme autant de rubans. Les feuilles reſſemblent beaucoup à celles du Meurier ſauvage; mais le fruit a plus de reſſemblance avec la figue. Il ſort des branches ſans aucune tige. S'il eſt arraché avant ſa parfaite maturité, la place qu'il quitte rend un jus laiteux comme la figue. En un mot, cet arbre a tant d'autres rapports avec le figuier & le meurier, qu'il peut paſſer pour une eſpèce de ſycomore. Cependant il reſſemble encore plus

(*f*) *Angl.* de petites poires. R. d. E.

(*g*) Si le *Ko-tong* manquoit, on pourroit peut-être ſe ſervir des grains de Miſſelto, qui ſont naturellement viſqueux, ou de l'écorce intérieure du *Holly*, qui étant pourri & broyé ſe réduit en glue.

plus à l'*Adrachne*, qui eſt une ſorte d'arboiſier, de grandeur médiocre, dont l'écorce eſt douce, blanche & luiſante, mais ſe fend en Eté, parce que l'humidité lui manque. Le *Ku-chu*, comme l'arboiſier, croît ſur les montagnes & dans les lieux pierreux (*b*). PAPIER DE LA CHINE.

POUR endurcir le papier & le rendre propre à recevoir l'encre, les Chinois le font tremper dans de l'eau d'alun. Les Européens appellent cette opération *faner le papier*, parce qu'en Chinois, *Fan* ſignifie de l'alun. La méthode en eſt fort ſimple. On hache fort menu ſix onces de colle commune, bien claire & bien nette, qu'on jette dans douze écuelles d'eau bouillante, en la remuant avec ſoin pour empêcher qu'elle ne tourne en grumeaux. Enſuite on la fait diſſoudre dans (*i*) trois quarts de livre d'alun blanc & calciné. Ce mélange ſe met dans un grand baſſin, au travers duquel on paſſe une petite gaule, ronde & unie. Enſuite, attachant le bout de chaque feuille à un autre bâton qui eſt fendu d'un bout à l'autre, on le laiſſe tomber doucement dans la liqueur pour y tremper. Lorſqu'il eſt queſtion de la retirer, on la fait gliſſer par-deſſus la gaule ronde; après quoi, mettant le bout du bâton qui la tient, dans un trou du mur, elle y demeure ſuſpendue pour ſécher. C'eſt ainſi que les Chinois donnent à leur papier du corps, de la blancheur & du luſtre. Un de leurs Auteurs reconnoît que cet art leur vient du Japon. Perfections qu'on donne au papier.

ILS ont auſſi le ſecret d'argenter le papier, avec peu de dépenſe & ſans y employer de feuilles d'argent. Ils prennent ſept fuens ou deux ſcrupules de colle, compoſée de cuir de vache, & trois fuens d'alun blanc, qu'ils mêlent dans une demi-pinte d'eau claire, & qu'ils font bouillir ſur le feu juſqu'à ce que l'eau ſoit conſommée, c'eſt-à-dire, juſqu'à ce qu'il ne s'en élève plus de vapeurs. Alors, étendant quelques feuilles de papier ſur une table fort unie, on paſſe deux ou trois fois deſſus un pinceau trempé dans la colle, en obſervant que l'enduit ſoit égal, & le recommençant lorſqu'il s'y trouve de l'inégalité. Enſuite, prenant du talc, préparé comme on va l'expliquer, on le paſſe au travers d'une gaze, pour le faire tomber également ſur les feuilles; après quoi on les fait ſécher à l'ombre. Il ne reſte, après cela, qu'à les étendre une ſeconde fois ſur la table, pour en ôter le talc ſuperflu en les frottant doucement avec du coton. La poudre qu'on ôte ainſi peut ſervir au même uſage pour d'autres feuilles. L'Auteur obſerve qu'avec cette poudre, délayée dans l'eau & mêlée de colle & d'alun, on peut deſſiner toutes ſortes de figures ſur le papier. Manière d'argenter le papier.

POUR la préparation du talc (*k*) on le choiſit beau, tranſparent & blanc comme la nége. Le talc que les Ruſſiens apportent à la Chine, l'emporte ſur celui qu'on tire de la Province de *Se-chuen*. Après l'avoir fait bouillir environ quatre heures, on le laiſſe dans l'eau pendant un ou deux jours. On doit enſuite le laver ſoigneuſement & le battre avec un maillet, dans un ſac de toile, pour le mettre en pieces. Sur dix livres de talc on en met trois d'alun. On broie le tout enſemble dans un petit moulin à bras. Enſuite ayant paſſé la poudre dans un tamis de ſoie, on la jette dans de l'eau bouillante, qui doit être Préparation du talc pour cette opération.

(*b*) Chine du Père Du Halde, pag. 336. & ſuivantes.

(*i*) *Angl.* On fait diſſoudre dans ce Mélange. R. d. E.

(*k*) Les Chinois nomment ce minéral *Yun-muache*, qui ſignifie, *Pierre groſſe de nuées*, parce que chaque morceau qu'on en caſſe eſt une eſpèce de nuée tranſparente.

PAPIER DE LA CHINE.

être répandue lorſqu'elle eſt devenue claire. La matière qui reſte au fond, & qu'on fait durcir au Soleil, doit être auſſi-tôt réduite en poudre impalpable dans un mortier. Cette poudre, après avoir été paſſée une ſeconde fois, eſt telle qu'il faut pour l'uſage.

Les Chinois ont l'art de renouveller le papier.

ON voit, hors des fauxbourgs de Peking, vis-à-vis les cimetières, un long Village, dont les Habitans renouvellent le vieux papier & tirent un profit conſidérable de ce métier. Ils ont l'art de le rétablir dans ſa beauté, ſoit qu'il ait été employé à l'écriture, ou collé ſur les murailles, ou mis en carton, ou ſouillé par d'autres uſages. Les ouvriers l'achetent à fort vil prix dans les Provinces. Ils en font de gros amas dans leurs maiſons, qui ont toutes un enclos de murs fort unis, & blanchis ſoigneuſement pour cet uſage. S'il ſe trouve du papier fin dans leur amas, ils ont ſoin de le mettre à part. Leur première opération conſiſte à le laver dans un petit eſpace pavé en pente, près d'un puits, en le frottant de toutes leurs forces avec les mains & le foulant aux pieds pour en faire ſortir l'ordure. Ils font bouillir enſuite la maſſe qu'ils ont paîtrie, & l'ayant battue juſqu'à ce qu'elle ait repris la qualité de papier, ils la mettent dans un réſervoir ou dans une cuve. Lorſqu'ils en ont une groſſe quantité en réſerve, ils ſéparent les feuilles avec la pointe d'une aiguille, & les attachent aux murs de leur enclos pour y ſécher au Soleil. Ce travail prenant peu de tems, ils les rejoignent enſemble avec la même propreté (*l*).

Prix du papier.

NAVARETTE dit que le papier eſt ſi commun à la Chine, que pour deux réaux & demi; c'eſt-à-dire pour quinze ſols, il en acheta cinq cens cinquante feuilles. Il ajoûte qu'on en trouve de mille différentes ſortes, qu'on diſtingue par leur couleur ou par leur fineſſe, & qu'on en fait de curieuſes figures pour les maiſons & pour les Temples (*m*).

De quoi l'encre de la Chine eſt compoſée.

L'ENCRE de la Chine eſt compoſée de *Noir de lampe*, qui ſe fait en brûlant pluſieurs ſortes de matières, mais particulièrement du bois de pin, ou de l'huile (*n*), dont on corrige l'odeur en y mêlant des parfums. De tous ces ingrédiens on compoſe une ſorte de pâte, qu'on met dans des moules de bois de différentes grandeurs, pour lui donner différentes formes. Les impreſſions qu'elle y reçoit ſont des figures d'hommes, de dragons, d'oiſeaux, d'arbres, de fleurs, &c. Mais la forme générale eſt ordinairement celle d'un bâton (*o*), & d'un côté, chaque bâton porte toûjours quelques caractères Chinois. La meilleure encre ſe fait à (*p*) *Whey-cheu*, Ville de la Province de Kyang-nan. C'eſt ſa bonté qui eſt la régle du prix. Les Européens ont fait des efforts inutiles pour la contrefaire. Elle eſt fort utile pour le deſſein, parce qu'on peut lui donner le degré d'ombre qu'on juge à propos (*q*). Les Chinois ont auſſi de l'encre rouge, qu'ils employent principalement pour les titres des Livres. Tout ce qui ſe rapporte à l'écriture eſt ſi précieux à la Chine, que les ouvriers mêmes qui travaillent à la compoſition de l'encre, ne paſſent point pour des gens d'une condition méchanique & ſervile.

L'AUTEUR

(*l*) Chine du Père du Halde, pag. 369. & ſuivantes.

(*m*) Deſcription de la Chine par Navarette, pag. 49.

(*n*) Le Comte dit qu'on y employe de la graiſſe de porc, mêlée avec de l'huile.

(*o*) La forme des bâtons qui viennent en Angleterre, qu'on appelle communément Encre du Japon, eſt un quarré oblong, de la longueur de trois pouces.

(*p*) Voyez ci-deſſus.

(*q*) Du Halde, *ubi ſup.* pag. 370. & Le Comte, pag. 188.

Encre de la Chine

L'Auteur Chinois qu'on a cité dans l'article précédent, fournit les Remarques ſuivantes ſur l'origine & la nature de cette encre. Il aſſûre que ſon invention eſt d'un temps immémorial, mais qu'elle fut long-tems ſans parvenir à ſa perfection. On ſe ſervoit d'abord, pour écrire, d'une eſpèce de terre noire, comme le caractère *Me*, qui ſignifie Encre, le prouve par ſa compoſition. On exprimoit de cette terre, ou plûtôt de cette pierre, un jus ou un ſuc noir. D'autres encore prétendent qu'après l'avoir humectée, on en tiroit une liqueur noire en la broyant ſur le marbre. Enfin, cette terre ou cette pierre ſe trouve nommée dans une réfléxion morale de l'Empereur Vu-vang, qui vivoit onze cens vingt ans avant l'Ere Chrétienne.

Remarques ſur ſon origine.

Sous les premiers Empereurs de la Dynaſtie de Tong, vers l'année 620, le Roi de Corée offrit à l'Empereur de la Chine quelques bâtons d'une encre compoſée de noir de lampe. Ce noir venoit de vieux bois de pin brûlé, & mêlé avec de la cendre (*r*) de corne de cerf, pour lui donner de la conſiſtence. Cette encre a tant de luſtre qu'on la croiroit couverte d'un vernis. L'émulation des Chinois leur fit trouver, vers l'année 900, le moyen de la porter à ſa perfection.

En 1700 ils en inventèrent une autre eſpèce, qui ſe nomme *Yu-me*, c'eſt-à-dire, Encre Impériale, parce qu'elle eſt particulièrement à l'uſage du Palais. Elle eſt compoſée d'huile, dont on raſſemble les vapeurs dans un vaiſſeau de cuivre concave, en y mêlant un peu de muſc pour lui donner une odeur agréable.

Invention d'une autre encre.

La recette ſuivante (*s*), qui eſt tirée des Chinois, fait une encre d'un beau noir; qualité qu'on regarde comme la plus eſſentielle. Brulez du noir de lampe & de l'Inde (*t*) dans un creuſet, juſqu'à ce qu'ils ayent tout-à-fait ceſſé de fumer. Faites diſſoudre enſuite de la gomme adragante dans de l'eau, & lorſqu'elle eſt parvenue à ſa conſiſtence, ajoutez-y les autres ingrédiens & mêlez le tout enſemble avec une ſpatule, pour en faire une pâte qui puiſſe être miſe au moule. Une trop groſſe quantité d'Inde rend la pâte d'un violet-noir.

Recettes pour la compoſition de différentes encres de la Chine.

Le Père Coutancin, Jéſuite, apprit une autre recette d'un Chinois auſſi éclairé qu'on peut l'être ſur cette matière, dans un Pays où les ouvriers cachent fort ſoigneuſement les ſecrets de leur art. On met cinq ou ſix méches allumées dans un vaſe plein d'huile, qu'on couvre d'un couvercle de fer en forme d'entonnoir, à la diſtance néceſſaire pour recevoir la fumée. Lorſqu'il s'y en eſt aſſez raſſemblé, on prend une plume d'oye, dont on ſe ſert pour nétoyer le fond du couvercle, & l'on fait tomber cette ſuye ſur une feuille de papier ſec. C'eſt le noir dont on ſe ſert pour faire de l'encre fine & luiſante. La ſuye qui s'attache le plus au couvercle eſt la plus groſſière & ne s'employe que pour l'encre commune. Celle qu'on a recueillie ſur le papier doit être bien battue dans un mortier. On y mêle du muſc ou quelqu'eau parfumée, avec un peu de colle de cuir de vache, pour incorporer les ingrédiens

Recette du Père Coutancin.

(*r*) *Angl.* avec de la colle. R. d. E.

(*s*) Du Halde donne une autre méthode d'après un Auteur Chinois; mais on ſe diſpenſe de la rapporter ici, parce que les noms des ingrédiens ſont inconnus en Europe.

(*t*) C'eſt ſans doute de l'Inde en maron, ou le ſuc d'Inde mis en pain, qui vient de Lyau-tong.

ENCRE DE LA CHINE. grédiens. Lorſque cette compoſition a pris la conſiſtence de pâte, on la met dans des moules, pour lui donner ſa forme; après quoi l'uſage eſt de graver deſſus, avec un cachet, des caractères ou des figures en bleu, en rouge ou en or. On fait enſuite ſécher les bâtons au Soleil ou au vent.

Uſage des Marchands de Whey-cheu-fu.

DANS la Ville de *Whey-cheu-fu*, célèbre, comme on l'a remarqué, par la beauté de ſon encre, les Marchands ont de petites chambres où ils entretiennent, jour & nuit, des lampes allumées. Chaque chambre eſt diſtinguée par l'huile qu'on y brûle & par l'eſpèce d'encre qui s'y fait. L'encre de la Chine étant à très-bon marché, toutes ſes différentes eſpèces ne peuvent être compoſées d'huile de *Seſamum*, ou de gergelin, comme la plûpart des Chinois ſe l'imaginent.

Fournaiſes pour l'encre.

ON rapporte que dans le diſtrict de la même Ville il y a des fournaiſes d'une forme ſingulière, pour y brûler le vieux bois de pin & pour conduire la fumée par de longs tuyaux dans de petites chambres tendues de papier. Après avoir laiſſé aux vapeurs fuligineuſes le tems de s'y attacher, on en tire beaucoup des murs & des platfonds. D'un autre côté, on tire la réſine du bois par d'autres tuyaux, qui ſont au niveau du terrain. Les chambres ſont parfumées de muſc & d'autres drogues, dont l'odeur mêlée avec la ſuye rend celle de l'encre fort agréable.

Obſervation ſur le bois qu'on y brûle.

LES Miſſionaires ont obſervé que la nature du bois qu'on fait brûler contribue beaucoup à la bonté de l'encre. Ils jugent que la ſuye qu'on tire des fournaiſes d'une verrerie & dont les Peintres font uſage en Europe, ſeroit la meilleure pour contrefaire l'encre de la Chine.

LES Remarques ſuivantes ſont tirées du même Auteur Chinois qu'on a déjà cité:

Régles pour diſtinguer la bonne encre de la Chine.

1°. POUR diſtinguer les différens degrés de bonté dans l'encre qui ſort des mains de l'ouvrier, il faut tremper dans l'eau le bout des bâtons, pour en frotter un vaſe du plus beau vernis, qui ſe nomme *Tuan-quang-ſi*. Lorſque la place de l'encre eſt ſéchée, on lève le vaſe au Soleil. Si la couleur de l'encre n'eſt pas différente de celle du vernis, on peut s'aſſûrer qu'elle eſt de la plus fine eſpèce. Si le noir eſt tourné en bleuâtre, elle eſt beaucoup moins bonne. Mais s'il eſt couleur de cendre, c'eſt la plus imparfaite de toutes les eſpèces.

2°. POUR garantir l'encre de toutes ſortes d'altérations, il faut l'enfermer dans une boëte avec un peu d'armoiſe parfaitement mûre. Si les bâtons demeurent expoſés au Soleil, ils ne manqueront point de ſe fendre & de tomber en piéces.

3°. LORSQU'UN bâton d'encre s'eſt briſé, il n'eſt queſtion que d'en réduire une partie en pâte ſur le marbre, d'y mêler les autres morceaux briſés & de preſſer le tout enſemble. Après l'avoir fait ſécher l'eſpace d'un jour, on le trouvera auſſi ferme que jamais.

4°. SI vous voulez une eſpèce d'encre fort délicate, ayez ſoin de bien laver le marbre avant que de la paîtrir deſſus. Il ſuffit pour gâter la nouvelle qu'il y reſte tant ſoit peu de celle qu'on a paîtrie la veille. Obſervez auſſi que le marbre doit être lavé avec de l'eau qu'on ait fait bouillir & qu'on ait laiſſée refroidir. Les meilleures pierres pour la préparation de l'encre ſe nomment *Tuan-che*.

5°. L'ENCRE, trop long-tems conſervée, ceſſe d'être propre à l'écriture. Elle

Elle devient, ſi l'on en croit les Chinois, un remède excellent pour la Dyſſenterie & pour les convulſions des enfans. Ils prétendent que ſes parties alkalines abſorbent les humeurs acides & qu'elles adouciſſent l'acrimonie du ſang. La doſe, pour les perſonnes formées (*v*), eſt de deux dragmes, dans un verre d'eau ou de vin.

Imprimerie Chinoise.

Les plumes Chinoiſes n'ont pas de reſſemblance avec celles des Européens. Ce ſont des pinceaux de poil, particulièrement de poil de lapin, qui eſt le plus doux. Pour écrire, les Chinois ont une petite table de marbre poli, avec un trou à l'extrémité pour y mettre de l'eau. Ils y trempent leur bâton d'encre, en frottant plus ou moins le côté le plus uni du trou, ſuivant le degré de noirceur qu'ils veulent donner à leur écriture. Lorſqu'ils écrivent, ils ne tiennent pas obliquement leur pinceau, comme les Peintres; mais perpendiculairement, comme s'ils vouloient piquer le papier. Ils écrivent de droit à gauche & de haut en bas. Leurs Livres commencent comme nous finiſſons les nôtres; c'eſt-à-dire, que notre dernière page eſt pour eux la première.

Plumes de la Chine.

Manière dont les Chinois écrivent.

Le marbre, le pinceau, le papier & l'encre, ſe nomment *Pau-tſe*; mot qui ſignifie *Les quatre choſes précieuſes*. Les Chinois Lettrés prennent autant de plaiſir à les tenir propres & en bon ordre (*x*), que nos gens de guerre à ranger & à nétoyer leurs armes.

L'art de l'Imprimerie, qui ne fait que de naître en Europe, eſt connu à la Chine depuis un tems immémorial (*y*). Mais la méthode des Chinois ne reſſemble point à la nôtre. Comme nos caractères ſont en petit nombre & qu'ils ne repréſentent que de ſimples ſons, ou des lettres, de la combinaiſon deſquelles nous formons des mots & des ſentences, notre uſage eſt de faire des types ſéparés, dont chacun a la forme d'une lettre. Enſuite, les joignant enſemble & les rangeant en lignes l'un après l'autre, nous en formons, pour ainſi dire, un corps ſolide de métal, dans une dimenſion bornée; & le renfermant dans un quadre ou un chaſſis, nous y imprimons les feuilles, par le moyen d'une preſſe inſtituée pour cet uſage.

Art de l'Imprimerie Chinoiſe. Son ancienneté.

Au contraire, les Chinois ayant au-lieu de lettres un caractère particulier pour chaque mot, tombent dans une eſpéce d'infinité, qui leur a fait préférer à la méthode des types celle de tailler ou de graver leurs compoſitions en (*z*) bois. L'uſage d'une multitude de types, ou des caractères, qui répondroient à tous les mots de leur langue, ſeroit peut-être impratiquable à la Chine. Il eſt vrai que les Européens peuvent employer autant de types que les Chinois ont de caractères; mais ce nombre n'eſt compoſé que de lettres qui ſe reſſemblent, & qui après avoir ſervi à la compoſition d'une page peuvent être ſéparées pour la page ſuivante, & ſervir ainſi d'une page à l'autre juſqu'à la fin du volume. Au-lieu que les Chinois ont beſoin de tailler autant de planches que leur Livre doit contenir de pages; ce qui les met ſouvent dans la néceſſité

Ce qui rend leur méthode différente de la nôtre.

(*v*) Chine du Père Du Halde, pag. 370. & ſuivantes.

(*x*) Chine du Père Du Halde, pag. 372. & Mémoires du Père le Comte, pag. 184.

(*y*) Trigaut & d'autres diſent ſix cens ans avant Jeſus-Chriſt.

(*z*) On ſçait que nos premiers Livres furent gravés de même ſur des planches de bois.

IMPRIMERIE CHINOISE.

ceſſité de ſe pourvoir d'une chambre fort ſpacieuſe pour les matériaux d'un ſeul volume.

Leur manière d'imprimer.

UN Ouvrage qu'on deſtine à l'impreſſion, eſt tranſcrit par quelque bon Ecrivain ſur un papier fin & tranſparent. Le Graveur colle chaque feuille ſur une planche de Pommier, ou de Poirier (*a*), ou de quelqu'autre bois dur. Il grave les caractères en coupant le reſte du bois. Cette opération ſe fait avec tant d'éxactitude, qu'on auroit peine à diſtinguer la copie de l'original, ſoit qu'il ſoit queſtion de caractères Européens ou Chinois; car les nôtres ſe coupent & s'impriment de même à la Chine.

CETTE méthode a beaucoup de commodité, parce qu'elle épargne la peine de compoſer les caractères & qu'on n'imprime les feuilles qu'à meſure qu'on les vend, ſans être expoſé, comme en Europe, au riſque d'en vendre moins qu'on n'en imprime, ou de faire les frais d'une nouvelle impreſſion (*b*).

Les Chinois ont auſſi des types mobiles.

CEPENDANT les Chinois n'ignorent point la manière d'imprimer des Européens. Ils ont des caractères mobiles de bois, pour s'aſſûrer le pouvoir de corriger l'*Etat préſent de la Chine*, qu'ils impriment à Peking tous les trois mois. On rapporte que dans les Villes de Nan-king & de Su-cheu-fu ils impriment de même quelques petits Livres, avec beaucoup de netteté & de correction.

Comment ils impriment lorſqu'ils ſont preſſés.

DANS les affaires qui demandent de la diligence, telles qu'un ordre qui arrive de la Cour & qui doit être imprimé dans l'eſpace d'une nuit, ils ont une autre méthode. Ils couvrent la planche de cire jaune, ſur laquelle ils gravent les caractères avec une promptitude ſurprenante.

Forme ordinaire de leur impreſſion.

ILS n'ont pas de preſſe comme en Europe. Leurs planches de bois & leur papier enduit d'alun s'en accommoderoient mal. Voici de quelle manière ils s'y prennent. Après avoir mis leur planche de niveau & l'avoir bien affermie, ils trempent dans l'encre une broſſe dont ils la frottent, avec la précaution de ne pas l'humecter trop ni trop peu. Si la planche eſt trop humide, les caractères ſe confondent; & ſi elle ne l'eſt point aſſez, l'impreſſion manque de force & ne peut avoir beaucoup de durée. Ils paſſent enſuite ſur le papier une autre broſſe, douce & oblongue, en preſſant plus ou moins, ſuivant la quantité d'encre qu'il y a ſur la planche. Lorſque la préparation d'encre eſt bien faite, ils peuvent imprimer trois ou quatre feuilles ſans tremper leur broſſe dans l'encre.

POUR faire cette encre, ils prennent du noir de lampe, le broyent ſoigneuſement & l'expoſent au Soleil. Enſuite l'ayant paſſée au ſas, le plus fin qu'il eſt poſſible, ils la tempèrent avec une liqueur ſpiritueuſe juſqu'à ce qu'elle ait pris la conſiſtence d'une bouillie épaiſſe, mais ſans grumeaux. Ils la font diſſoudre au feu, en y jettant, ſur dix onces, une once de colle de cuir de vache; après quoi ils la démêlent dans l'eau, pour la rendre auſſi claire qu'il convient (*c*).

LEUR papier eſt ſi clair & ſi tranſparent, qu'il ne peut être imprimé que d'un

(*a*) Suivant Navarette, c'eſt le Poirier qui eſt le meilleur.

(*b*) On croit reconnoître ici le penchant des Voyageurs à vanter tout ce qu'ils ont vû chez les Etrangers; car la préférence que l'Auteur donne à l'Imprimerie Chinoiſe eſt fort mal fondée. Auſſi avons nous abandonné leur méthode, après en avoir uſé d'abord. R. d. T.

(*c*) Du Halde, *ubi ſup.* pag. 373.

d'un côté. De-là vient que les Livres ont une double feuille, qui a ſon repli au dehors & ſon ouverture du côté du dos du Livre, où elle eſt couſue. Ainſi les Livres Chinois ſe rognent du côté du dos, au-lieu que les nôtres ſe rognent ſur la tranche. On tire ſur le repli une ligne noire, qui ſert de direction au Relieur.

Imprimerie Chinoise.

Couverture & reliûre de leurs Livres.

Les Chinois couvrent leurs Livres de carton gris, ou de ſatin à fleurs. On en voit auſſi de reliés en brocard, à fleurs d'or ou d'argent. Cette manière de relier eſt également propre & commode, quoiqu'inférieure à la nôtre (*d*).

(*d*) *Ibid.* & le Comte, pag. 188.

CHAPITRE IV.

Sciences des Chinois.

Introduction.

Quoique les Chinois ayent le goût des Sciences & d'excellentes facultés pour réuſſir dans tous les genres de Littérature, ils n'ont jamais fait de progrès conſidérable dans les Sciences ſpéculatives, parce qu'elles ne ſont pas du nombre de celles que le Gouvernement anime par des récompenſes. Cependant, comme la pratique des affaires demande quelque connoiſſance de l'Arithmétique, de l'Aſtronomie, de la Géométrie, de la Géographie, de la Philoſophie Naturelle & de la Phyſique, ils cultivent aſſez ſoigneuſement ces différentes parties du Sçavoir. Mais les études dont ils font leur principal objet & qui forment proprement leurs Sciences, ſont la Grammaire, la Rhétorique, l'Hiſtoire & les Loix de leur Pays, avec la Morale & la Politique. Un ſage diſcernement leur a fait donner la préférence aux lumières qu'ils ont jugées les plus utiles à la conduite de l'homme & au bien de la ſociété. C'eſt dans cette double vûe que pour engager les jeunes gens à tourner leur application de ce côté-là, ils leur ont propoſé les honneurs & l'élévation pour récompenſe.

Quel eſt l'objet de l'étude des Chinois.

§. I.

Arithmétique. Géométrie. Aſtronomie.

Arithmetique.

L'Histoire Chinoiſe rend témoignage que les Mathématiques ont été connues à la Chine dans les plus anciens tems. L'uſage des quatre premières Régles de l'Arithmétique y eſt établi; c'eſt-à-dire, qu'on y employe l'*Addition*, la *Souſtraction*, la *Multiplication* & la *Diviſion*. Mais ce n'eſt point par la voie du calcul que les Chinois ſe ſervent de ces quatre Régles. Ils n'ont point, comme nous, de caractères Arithmétiques, compoſés de neuf figures & du zero.

Ils ont l'uſage des quatre premières Régles de l'Arithmétique.

Pour faire leurs comptes, ils employent un inſtrument nommé *Suan-pan*, qui conſiſte dans une petite planche, diviſée du haut en bas en douze raies paralleles, marquées par autant de fils-d'archal, dans chacun deſquels ſont paſſées ſept petites boules d'os ou d'yvoire, qui peuvent monter & deſcendre; mais qui ſont tellement ſéparés par une partition au milieu de la planche, qu'il

Inſtrument dont ils ſe ſervent.

SCIENCES DES CHINOIS.

y en a deux d'un côté & cinq de l'autre. Les deux, qui ſont dans la partie ſupérieure, valent chacun cinq, & les cinq de la partie baſſe ne ſont qu'autant d'unités. En joignant ou ſéparant ces boules, les Chinois ſuputent comme on le fait en Europe avec des jettons. Leur promptitude & leur facilité paroiſſent ſurprenantes. Ils font leurs calculs auſſi vîte que nous lirions un Livre de comptes, & les plus groſſes ſommes les arrêtent moins que nous avec nos chiffres.

Leur Géométrie.

LEUR Géométrie eſt aſſez ſuperficielle. Ils ſont auſſi peu verſés dans la théorie que dans la pratique. S'ils entreprennent de réſoudre un Problême, c'eſt moins par principes que par induction. Cependant ils ne manquent point d'habileté pour meſurer leurs terres, ni d'éxactitude pour en régler les bornes. Leur méthode eſt ſimple & préciſe (*a*).

Lumières que les Chinois s'attribuent en Aſtronomie.

ILS ſe vantent d'avoir cultivé l'Aſtronomie depuis la fondation de leur Empire, & ſe regardent dans cette Science comme les plus grands maîtres de l'Univers. Mais leurs progrès n'ont pas trop bien répondu au tems qu'ils y ont employé. Les Miſſionaires avouent qu'il n'y a point de Nation qui ait apporté des ſoins ſi conſtans aux obſervations Aſtronomiques. Dans tous les tems la Chine a eu, nuit & jour, des Mathématiciens attentifs aux Mouvemens Céleſtes. Telle a toûjours été la principale occupation des Lettrés de l'Empire. Leur aſſiduité à cet Office étoit regardée comme un devoir de ſi haute importance, que les Loix puniſſoient de mort la moindre négligence. Cet uſage eſt prouvé par un Paſſage de *Chu-king* (*b*), un de leurs anciens Livres, à l'occaſion de *Hi* & de *Ho*, deux de leurs Aſtronômes, auxquels il échapa une Eclypſe du Soleil, deux mille cent cinquante-cinq ans avant la naiſſance de Jéſus-Chriſt. Pluſieurs Mathématiciens Jéſuites ont vérifié la réalité de cette Eclypſe, & prétendent qu'elle ne peut avoir été vûe qu'à la Chine.

Rapport de leurs obſervations avec les nôtres.

DE trente-ſix Eclypſes de Soleil, dont Confucius a parlé dans ſon Livre intitulé *Chun-tſyu*, il n'y en a que deux fauſſes & deux douteuſes. Toutes les autres ont été ſouvent vérifiées, non-ſeulement par les Aſtronômes Chinois, ſous les Dynaſties de Han, de Tang, de Hau & de *Yuen*, mais encore par quantité de Miſſionaires Européens. Les Pères *Adam Schaal*, *Kegler* & *Slaviſck*, en calculèrent pluſieurs, & le premier fit imprimer ſes calculs en langue Chinoiſe. Le Père Gaubil prit la peine de les éxaminer toutes; & ſi l'on en excepte quatre, il trouva que pour le tems & le jour elles s'accordoient avec ſon propre calcul, ſuivant les Tables Aſtronomiques dont il fit uſage (*c*).

L'ECLYPSE de l'année 776 avant Jeſus-Chriſt, ſe trouve dans le *Chi-king* & dans l'Hiſtoire de la Chine, comme dans l'Aſtronomie de Han. Les Eclypſes marquées dans le *Chuking*, le *Chi-king* & le *Chun-tſyu*, ſont calculées dans les Recueils Aſtronomiques des Dynaſties de *Tang* & de *Yuen*, qui furent compilés du tems même de ces familles. Les autres Obſervations, données par le Père *Gaubil*, ſont tirées de diverſes Hiſtoires, compoſées pendant le régne des Dynaſties ſous leſquelles on fit ces Obſervations.

LE

(*a*) Le Comte, pag. 213. & ſuivantes. Du Halde, Vol. II. pag. 125.

(*b*) On le trouve auſſi dans le texte de la plus ancienne Hiſtoire de la Chine.

(*c*) Les calculs du Père Gaubil ſur ſeize de ces Eclypſes ont été publiées par le Père Souciet, dans ſes Obſervations Mathématiques, Aſtronomiques & Géographiques, Vol. I. pag. 17.

Sciences des Chinois. Astronomie.

Recherches du Père Gaubil sur leurs anciens progrès.

Le même Miſſionaire, après s'être fait une étude particulière de rechercher quels avoient été les progrès des anciens Chinois dans l'Aſtronomie, nous apprend (*d*) qu'ayant éxaminé l'*Etat du Ciel Chinois*, compoſé plus de cent vingt ans avant Jeſus-Chriſt, il y trouva le nombre & l'étendue de leurs Conſtellations & quelles Etoiles répondoient alors aux Solſtices & aux Equinoxes, avec la déclinaiſon des Etoiles, & leur diſtance des Tropiques & des deux Poles. Il ajoûte que les Chinois connoiſſoient le mouvement du Soleil & de la Lune, de l'Oueſt à l'Eſt, & celui des Planettes & des Etoiles fixes, quoiqu'ils n'euſſent déterminé le mouvement des dernières qu'environ quatre cens ans après Jeſus-Chriſt. Ils avoient auſſi une connoiſſance aſſez éxacte des mois Solaires & Lunaires. Ils donnoient à peu près les mêmes révolutions que les Européens à Saturne, Jupiter, Mars, Venus & Mercure. A la vérité, ils n'avoient jamais eu de régles pour la Rétrogradation & les Stations. Cependant, à la Chine comme en Europe, quelques Philoſophes ont attribué au Ciel & aux Planetes une révolution autour de la Terre, & d'autres l'ont ſuppoſée autour du Soleil. Mais les derniers ſont en petit nombre. Il ne paroît même aucun rapport à ce ſyſtême dans leurs calculs, & l'on n'en trouve des traces que dans quelques Écrits particuliers. Ils ont exprimé en Nombres la qualité des Eclypſes, leur durée, le lieu de leur apparence, &c. mais le Père Gaubil ne put découvrir avec certitude la méthode qu'ils employent à ces opérations. La plûpart de leurs Obſervations furent rédigées plus de cent ans avant Jeſus-Chriſt. On y trouve des calculs aſſez éxacts des Eclypſes de ce tems là. Mais les Nombres paroiſſent obſcurs, & ne ſont même entendus aujourd'hui que de peu de Chinois.

Ancienne Carte Chinoiſe des Etoiles.

Le Père Kegler, Préſident du Tribunal des Mathématiques, avoit une vieille Carte Chinoiſe des Etoiles, compoſée long-tems avant que les Jéſuites fuſſent entrés à la Chine. On y avoit marqué les Etoiles qui ſont inviſibles aux yeux ſeuls. Le Téleſcope a fait reconnoître l'éxactitude de ces poſitions.

Anciens Traités d'Aſtronomie & ce qu'on en peut conclure.

Depuis la Dynaſtie de *Han*, qui régnoit avant la naiſſance de Jeſus-Chriſt, on trouve à la Chine des Traités d'Aſtronomie, par leſquels on apprend que depuis plus de deux mille ans les Chinois ont connu la longueur de l'année Solaire, compoſée de trois cens ſoixante-cinq jours & d'environ ſix heures; qu'ils ont connu le mouvement diurne du Soleil & de la Lune, & la manière d'obſerver la hauteur méridienne du Soleil par l'ombre d'un *Gnomon*; que la longueur de ces ombres leur ſervoit à calculer avec aſſez de juſteſſe l'élévation du Pole & la déclinaiſon du Soleil; qu'ils connoiſſoient aſſez bien l'aſcenſion [droite] des Etoiles & le tems de leur paſſage par le Méridien; comment les mêmes Etoiles, dans la même année, ſe lèvent ou ſe couchent avec le Soleil, & comment elles paſſent quelquefois le Méridien à leur lever & quelquefois à leur coucher; qu'ils avoient donné des noms aux Etoiles, & diviſé le Ciel en diverſes Conſtellations; qu'ils y avoient rapporté les places des Planettes; qu'ils diſtinguoient les Etoiles fixes, & qu'ils avoient des figures particulières pour cet uſage. Enfin, conclut le Père Gaubil, on peut démontrer par l'Hiſtoire Chinoiſe, qu'ils ont toûjours eu la connoiſſance d'un grand nombre de Principes qui appartiennent à l'Aſtronomie.

Le Père Trigault, qui étoit arrivé à la Chine en 1619 & qui avoit lû plus

(*d*) Dans deux Lettres publiées par le Père Souciet. *Ibid.*

SCIENCES DES CHINOIS. ASTRONOMIE.

Remarques de Trigaut sur l'Aſtronomie Chinoiſe.

plus de cent volumes des Annales du Pays, aſſûre que les Obſervations Céleſtes des Chinois commencèrent bien-tôt après le Déluge; qu'ils ne les faiſoient pas comme nous par heures & par minutes, mais par Degrés entiers; qu'ils ont obſervé un grand nombre d'Eclypſes, en marquant l'heure, le jour, le mois & l'année, mais ſans égard pour la durée, ni pour la quantité des obſcurations; & qu'ils ont apporté plus d'attention que les Aſtronômes Européens aux Cometes & aux nouvelles Etoiles; Obſervations, ajoûte le même Auteur (*e*), qui, joint à celle des Eclypſes & des Cometes en conjonction, peuvent être d'une grande utilité pour vérifier leur Chronologie.

Année Chinoiſe.

L'ANNÉE Chinoiſe commence à la conjonction du Soleil & de la Lune, ou à la nouvelle Lune la plus proche du quinzième Degré de l'*Aquarius*: Signe où le Soleil, ſuivant les idées de l'Europe, entre vers la fin du mois de Janvier & demeure pendant le mois ſuivant preſqu'entier. C'eſt de ce point qu'ils comptent leur Printems. Le quinzième Degré du *Taurus* fait le commencement de leur Eté; le quinzième Degré du *Leo* celui de leur Automne, & le quinzième Degré du Scorpion celui de leur Hyver.

Leurs mois Lunaires & leurs mois d'intercalation.

ILS ont douze mois Lunaires; les uns de vingt-neuf jours & les autres de trente. Tous les cinq ans ils ont des mois intercalaires, pour ajuſter les Lunaiſons avec le cours du Soleil. Leur année conſiſte en trois cens ſoixante-cinq jours & quelque choſe moins de ſix heures. Ils ont calculé les mouvemens des Planetes & tout ajuſté par des Tables d'Equation, ſuivant une Epoque réglée au Solſtice d'Hyver, qui eſt le point fixe de leurs obſervations comme le premier Degré d'*Aries* eſt le nôtre, en comptant de cent en cent Degrés. Quelques Ecrivains ſuppoſent que les Chinois ont reçu ces Tables des Arabes, qui s'introduiſirent à la Chine avec les Tartares. Mais ils avoient long-tems auparavant la ſcience des Nombres, ſous laquelle ils déguiſoient des ſecrets de politique dont on n'inſtruiſoit que les Princes.

Leurs Tables d'Equation.

Cycle Solaire de quatre mille ans.

IL y a plus de quatre mille ans, ſi l'on s'en rapporte à leur Hiſtoire, qu'ils ont l'uſage d'un cycle ou d'une révolution Solaire, aſſez ſemblable aux Olympiades Grecques. Ce cycle eſt compoſé de ſoixante ans & leur ſert de période ou d'âge pour régler leurs Annales (*f*). Les années de ce cycle ſont diſtinguées par les noms de leurs douze heures, diverſement combinées avec dix autres termes de leur invention (*g*).

Semaines des Chinois.

ILS diviſent les ſemaines, comme les Européens, ſuivant l'ordre des Planetes. Ils leur aſſignent à chacune quatre Conſtellations, dont ils accordent une à chaque jour du mois, comptant ſucceſſivement les vingt-huit jours ſept par ſept, pendant tout le cours de l'année.

Leurs jours & leurs heures.

LEUR jour commence à minuit, comme le nôtre, & finit à minuit ſuivant; mais ſa diviſion n'eſt qu'en douze heures, dont chacune eſt égale à deux des nôtres. Ils ne les comptent point par des nombres, comme nous, mais par des noms particuliers & par des figures. Ils diviſent d'ailleurs le jour naturel en cent parties, & chaque partie en cent minutes; de ſorte que chaque jour contient dix mille minutes. Cette diviſion s'obſerve avec d'autant plus d'exactitude, que dans l'opinion générale des Chinois il y a des minutes heureuſes ou

(*e*) Chine du Père Du Halde, pag. 128. & ſuivantes.
(*f*) *Ibid.* pag. 130.
(*g*) Mémoires du Père le Comte, pag. 304.

E

ervations Cé-
ls ne les fai-
egrés entiers;
t l'heure, le
our la quanti-
ue les Aſtro-
ſervations, a-
& des Come-
vérifier leur

e la Lune, où
rius: Signe où
ois de Janvier
nt qu'ils comp-
mencement de
z le quinzième

z les autres de
ajuſter les Lu-
s ſoixante-cinq
ouvemens des
Époque réglée
comme le pre-
Degrés. Quel-
s Arabes, qui
long-tems au-
les ſecrets de

Hiſtoire, qu'ils
ble aux Olym-
ur ſert de pé-
ce cycle ſont
ombinées avec

ordre des Pla-
ils accordent
huit jours ſept

t à minuit ſui-
ſt égale à deux
ne nous, mais
urs le jour na-
ue chaque jour
nt plus d'exac-
utes heureuſes
ou

Comte, pag. 304.

G. v. Schley direx.

ou malheureuſes, ſuivant la poſition du Ciel & les divers aſpects des Planetes. Ils croient l'heure de minuit fort heureuſe, parce qu'ils la prennent pour le tems de la Création. Ils ſont perſuadés auſſi que la Terre fut créée à la ſeconde heure, & l'homme à la troiſième (*b*).

Sciences des Chinois. Astronomie.

Horloges Chinois.

Les Chinois n'ont point d'horloges pour régler le tems; mais ils ſe ſervent de quadrans ſolaires & d'autres meſures. Les Miſſionaires trouvèrent à la Chine des quadrans fort anciens, qui étoient autrefois diviſés en quatre grandes parties, chacune ſubdiviſée en vingt-quatre plus petites. Cet inſtrument parut fort irrégulier au Père le Comte. A peine en put-il reconnoître l'uſage. Mais depuis que les Chinois ont reçu le nouveau Calendrier des Miſſionaires, ils ont réglé leurs quadrans par les jours. Le tems ſe compte aujourd'hui parmi eux comme en Europe, avec cette ſeule différence, que leur heure eſt plus longue du double (*i*).

Comment les veilles de la nuit ſont réglées.

Toutes les Villes de la Chine ont deux Tours; l'une, nommée *Tour du Tambour*; l'autre, *Tour de la Cloche*. Elles ſervent à diſtinguer les cinq veilles de la nuit, qui ſont plus longues en Hyver qu'en Eté. La première veille commence par un coup de tambour, qu'on répéte avec des intervalles réglés, juſqu'à la ſeconde. Celle-ci commence par deux coups, qui ſe répétent de même juſqu'à la troiſième; & le nombre augmente ainſi pour les veilles ſuivantes. Auſſi-tôt que le jour paroît, les coups redoublent comme au commencement de la nuit; de ſorte qu'il n'y a point de tems où l'on ne puiſſe ſçavoir quelle heure il eſt (*k*). On fait de petites paſtilles parfumées, de forme conique, pour les allumer à chaque heure de la nuit. Elles portent une marque, qui fait reconnoître à quelle heure chacune doit brûler (*l*). *Magalhaens* obſerve que ces paſtilles ſont compoſées de bois de ſandal, ou de quelqu'autre bois odoriférant réduit en poudre, dont on fait une ſorte de pâte & qu'on forme dans des moules. Elles ſont rondes par le bas, & diminuent en cercle à meſure qu'elles s'élèvent, juſqu'à ce qu'elles ſe terminent en pointe (*m*). Mais leur baze a quelquefois la largeur de deux ou trois paumes, & même davantage. Elles durent un, deux & trois jours, ſuivant leur grandeur. On en fait pour les Temples, qui brûlent pendant vingt & trente jours. Toutes les paſtilles de cette nature portent cinq marques, qui ſervent à diſtinguer les cinq veilles de la nuit; & cette manière de meſurer le tems eſt ſi juſte, qu'elle ne cauſe jamais d'erreur conſidérable. Ceux qui veulent ſe lever à certaine heure ſuſpendent un petit poids à la marque. Lorſque le feu y eſt parvenu, le poids tombe dans un baſſin de cuivre, placé au-deſſous, & ne manque pas de les éveiller par le bruit (*n*).

Paſtilles parfumées que l'uſage eſt de brûler.

L'Astronomie

(*b*) Du Halde, ubi ſup. pag. 132. & ſuiv.

(*i*) Le Comte, pag. 304.

(*k*) Relation de la Chine par Magalhaens, pag. 120. & Mémoires du Père le Comte, page 81.

(*l*) Deſcription de la Chine par Navarette. pag. 54.

(*m*) Cette deſcription ne rend point celle de l'Original, qui repréſente les Paſtilles comme des cordes, auxquelles on donne la forme dans un moule & qu'on tord enſuite de façon qu'elles forment un rouleau conique, qui brule par le bout d'en bas. Ce rouleau, ajoûtent les Auteurs Anglois, vû de loin reſſemble aſſez à un filet de pêcheur, ou à une corde, qui environne un cône. Nous avons mieux aimé faire cette remarque que de toucher au texte, ce qui n'étoit guères poſſible ici. R. d. E.

(*n*) Relation de la Chine par Magalhaens, pag. 126.

SCIENCES DES CHINOIS. ASTRONOMIE.

L'ASTRONOMIE a toûjours été dans une ſi haute conſidération à la Chine, qu'elle a donné naiſſance au Tribunal qui porte ſon nom & qui n'a point d'autre occupation que ſon ſervice. Quoiqu'il ſoit un des plus conſidérables de l'Empire, il eſt ſubordonné à celui des Rites (*o*). Tous les quarante-cinq jours il eſt obligé d'offrir à l'Empereur une Carte qui repréſente l'état du Ciel, avec les altérations de l'air, ſuivant la différence des ſaiſons; les prédictions qui concernent les maladies, la ſéchereſſe, la cherté des proviſions, le vent, la pluie, la grêle, la nége, le tonnerre, &c. Il doit reſſembler beaucoup à quelques-uns de nos Almanachs (*p*). Outre ces obſervations, le principal ſoin du Tribunal de l'Aſtronomie, ou des Mathématiques, eſt de calculer les Eclypſes, & de marquer à l'Empereur, dans un Mémoire qui doit lui être préſenté quelques mois auparavant, le jour, l'heure & la partie du Ciel où elles doivent arriver, leur durée & leurs degrés d'obſcuration. Elles doivent être calculées pour la longitude & la latitude des Capitales de chaque Province. Le Tribunal des Rites, & le *Ko-lau*, qui eſt le gardien des obſervations & des prédictions, en répandent des copies dans toutes les Provinces & les Villes de l'Empire, afin que les Eclypſes y puiſſent être obſervées comme à Péking, qui eſt la réſidence de la Cour. Les circonſtances de cette cérémonie méritent une deſcription.

Tribunal de l'Aſtronomie & ſes fonctions.

Cérémonies en uſage pour l'obſervation des Eclypſes.

PEU de jours avant l'Eclypſe, le Tribunal des Rites fait afficher, dans une place publique, un Ecrit en gros caractères, qui annonce ce phénoméne. Les Mandarins de tous les rangs ſont avertis de ſe rendre, avec les habits de leur Ordre & les marques de leur dignité, dans la Cour du Tribunal Aſtronomique, pour y attendre le commencement de l'Eclypſe. Ils ſe placent tous, près de diverſes grandes tables, ſur leſquelles l'Eclypſe eſt repréſentée. Ils la conſidérent. Ils raiſonnent entr'eux ſur ſa nature. Au moment que le Soleil ou la Lune commence à s'obſcurcir, ils tombent à genoux & frappent la terre du front. En même-tems il s'élève dans toute la Ville un bruit affreux de tambours & de tymbales, par l'effet d'une ridicule opinion qui prévaut encore, que ce bruit eſt néceſſaire pour le ſecours d'une Planete utile & pour la délivrer du Dragon céleſte qui eſt prêt à la dévorer. Quoique les Sçavans & les perſonnes de diſtinction regardent les Eclypſes comme des effets naturels, ils ont tant de reſpect pour les uſages de l'Empire, qu'ils n'abandonnent point leurs anciennes cérémonies.

PENDANT que les Mandarins ſont proſternés, d'autres ſe rendent à l'Obſervatoire, pour y éxaminer avec une ſcrupuleuſe attention le commencement, le milieu & la fin de l'Eclypſe. Ils comparent leurs obſervations avec la figure qu'on leur a donnée. Enſuite ils les portent, ſignées & ſcellées de leur ſceau, à Sa Majeſté Impériale, qui obſerve l'Eclypſe avec le même ſoin dans ſon Palais. Cette pratique s'éxécute de même dans toutes les parties de l'Empire.

Calendrier Chinois.

MAIS le principal objet du Tribunal eſt la compoſition du Calendrier, qui ſe répand chaque année dans toutes les Provinces. Il n'y a point de Livre au monde qui ſoit imprimé en plus gros caractères, ni publié avec plus de ſolemnité.

(*o*) Les Miſſionaires l'appellent auſſi Tribunal des Mathématiques.

(*p*) Les Chinois ſont livrés aux folies de l'Aſtrologie judiciaire, [de même que les Européens.]

nité. Il eſt toûjours précédé d'un Edit de l'Empereur, qui défend, ſous peine de mort, de publier ou d'employer un autre Calendrier, ou d'y faire la moindre altération ſous aucun prétexte. On eſt obligé d'en imprimer des millions d'éxemplaires, parce que tout le monde eſt impatient de s'en procurer un pour l'uſage. Sciences des Chinois. Astronomie.

Il y a trois autres Tribunaux à Peking, qui doivent compoſer chacun leur Calendrier & le préſenter à l'Empereur. L'un eſt ſitué près de l'Obſervatoire. Le ſecond eſt une eſpèce d'Ecole Mathématique, où l'on explique la théorie des Planetes & la méthode des Calculs. Dans le troiſième, qui eſt voiſin du Palais, on délibère ſur toutes les affaires & l'on compoſe tous les Actes qui ont quelque rapport à l'Aſtronomie. On diſtingue trois claſſes de Mathématiciens, comme trois Tribunaux; & juſqu'à ces derniers tems on en comptoit une quatrième, qui étoit compoſée d'Aſtronômes Mahométans. C'eſt la première qui eſt chargée de la préparation du grand Calendrier, du calcul des Eclypſes & des autres ſupputations Aſtronomiques. Trois autres Tribunaux d'Aſtronomie. Trois claſſes d'Aſtronomes.

Les trois Calendriers ſe publient chaque année en langue Tartare & Chinoiſe. Dans le dernier des trois, qui eſt le Calendrier commun, on trouve la diviſion de l'année en mois Lunaires, avec l'ordre des jours, l'heure & la minute du lever & du coucher du Soleil, la longueur des jours & des nuits, ſuivant la différente élévation du Pole dans chaque Province, l'heure & la minute des conjonctions & des oppoſitions du Soleil & de la Lune, c'eſt-à-dire, les Nouvelles & les Pleines-Lunes; le premier & le dernier Quartier, que les Aſtronômes appellent les Quadratures de cette Planete; l'heure & la minute où le Soleil entre dans chaque Signe & dans chaque demi-Signe du Zodiaque. Trois Calendriers, & ce qu'ils contiennent.

Le ſecond Calendrier contient les mouvemens des Planetes pour chaque jour de l'année, & leurs places dans le Ciel, avec un calcul éxact de leurs mouvemens à chaque heure & chaque minute. On y joint, en degrés & en minutes, leur diſtance de la première Etoile de la plus proche des vingt-huit Conſtellations Chinoiſes, avec le jour, l'heure & leur entrée dans chaque Signe. Mais on n'y parle point d'autres aſpects que les Conjonctions.

Le troiſième Calendrier, qui eſt préſenté en Manuſcrit à l'Empereur ſeul, contient toutes les Conjonctions de la Lune avec les autres Planetes, leurs approches avec les Etoiles fixes, & l'étendue d'un degré de latitude; ce qui demande une éxactitude ſingulière de calcul & de ſupputations. Auſſi trouve-t'on, jour & nuit, ſur la Tour Aſtronomique cinq Mathématiciens, qui obſervent continuellement le Ciel. L'un a les yeux fixés ſur le Zenith, & chacun des quatre autres ſur un des quatre Points Cardinaux, pour ne pas perdre un moment de vûe ce qui ſe paſſe dans les quatre différentes parties du Ciel. Ils ſont obligés d'en tenir un compte éxact, qu'ils remettent tous les jours, ſigné de leurs noms & de leurs ſceaux, aux Préſidens du Tribunal des Mathématiques, qui le préſentent à l'Empereur.

C'est le premier jour du ſecond mois, que l'Almanach de l'année ſuivante doit être préſenté à Sa Majeſté Impériale. Auſſi-tôt qu'elle a pris la peine de le lire & de l'approuver, les Officiers ſubalternes du Tribunal joignent à chaque jour les Prédictions Aſtrologiques & les Jugemens dont on a parlé. Enſuite, par l'ordre de l'Empereur, on en diſtribue des copies aux Princes, aux Seigneurs & aux grands Officiers de Peking. On prend le même ſoin d'en envoyer Comment les Calendriers ſe diſtribuent dans l'Empire.

SCIENCES DES CHINOIS. ASTRONOMIE.

aux Vicerois des Provinces, qui les remettent aux Tréſoriers généraux, pour les faire réimprimer. Le Tréſorier général de chaque Province doit en communiquer des Exemplaires à tous les Gouverneurs ſubordonnés, & garder la Planche qui a ſervi à l'impreſſion. A la tête du Calendrier, qui eſt imprimé en forme de Livre, on voit en rouge le grand Sceau du Tribunal de l'Aſtronomie, avec un Edit Impérial, qui défend ſous peine de mort d'en vendre & d'en imprimer d'autres.

* Comment ſe fait la diſtribution du Calendrier à la Cour.

LA diſtribution du Calendrier ſe fait tous les ans avec beaucoup de cérémonie. Ce jour-là, tous les Mandarins de Peking & de la Cour ſe rendent de grand matin au Palais. D'un autre côté, les Mandarins du Tribunal Aſtronomique, revêtus des habits de leur Ordre & chacun avec la marque de ſon rang, s'aſſemblent à l'Obſervatoire, pour accompagner de la manière ſuivante le Calendrier.

Marche des Porteurs.

On place les Exemplaires qui doivent être préſentés à l'Empereur, à l'Impératrice & aux Reines, ſur une grande machine dorée, compoſée de pluſieurs étages en forme de pyramide. Ils ſont en grand papier, couverts de ſatin jaune & proprement renfermés dans des ſacs de drap d'or. La machine eſt portée par quarante hommes vêtus de jaune, & ſuivie de dix ou douze autres machines de moindre grandeur, mais dorées comme la première & fermées de rideaux rouges, où ſont les Calendriers deſtinés aux Princes du Sang, reliés en ſatin rouge & renfermés dans des ſacs de drap d'argent. Enſuite viennent pluſieurs tables, couvertes de tapis rouges, ſur leſquelles ſont les Calendriers des Grands, des Généraux d'Armée & des autres Officiers de la Couronne, tous ſcellés des ſceaux du Tribunal Aſtronomique, & couverts de drap jaune. Chaque table offre le nom du Mandarin ou du Tribunal d'où viennent les Calendriers (*q*).

Ordre de la diſtribution.

LES porteurs dépoſent leur fardeau à la dernière porte de la grande Salle; & rangeant les tables des deux côtés du paſſage qu'on nomme Impérial, ils ne laiſſent au milieu que la machine où ſont les Calendriers Impériaux. Enfin, les Mandarins de l'Académie Aſtronomique prennent les Calendriers de l'Empereur & ceux des Reines, les placent ſur deux tables, couvertes de brocard jaune, qui ſont à l'entrée de la Salle Impériale, ſe mettent à genoux, & s'étant proſternés trois fois le front contre terre, délivrent leur préſent aux Maîtres-d'Hôtel de l'Empereur, qui forment auſſi-tôt une autre proceſſion pour aller préſenter ce dépôt à Sa Majeſté Impériale. Ce ſont les Eunuques qui portent à l'Impératrice & aux Reines les Exemplaires qui leur ſont deſtinés.

ENSUITE les Mandarins du Tribunal Aſtronomique retournent dans la grande Salle, pour y diſtribuer le reſte des Calendriers aux Mandarins de tous les Ordres. Ils trouvent d'abord, au paſſage Impérial, les premiers Officiers des Princes, qui reçoivent à genoux les Calendriers pour leurs Maîtres & pour les Mandarins de ces Cours inférieures. Les Exemplaires, pour chaque Cour, montent à douze ou treize cens. Après les Officiers des Princes, on voit paroître les Seigneurs, les Généraux d'Armée & les Mandarins de tous les Tribunaux, qui viennent recevoir, à genoux, leurs Calendriers. Auſſi-tôt que la diſtribution eſt finie, ils reprennent leurs rangs dans la Salle; & ſe tournant vers

(*q*) Chine du Père Du Halde, Vol. II. pag. 131. & ſuiv.

vers la partie la plus intérieure du Palais, ils tombent à genoux, au premier ſignal qui leur eſt donné, & ſe proſternent, ſuivant l'uſage, pour rendre graces à Sa Majeſté de la faveur qu'elle leur accorde.

Sciences des Chinois Astronomie.

A l'exemple de la Cour, les Gouverneurs & les Mandarins des Provinces reçoivent le Calendrier, dans la Ville Capitale, avec les mêmes cérémonies. Le Peuple l'achete. Il n'y a point de famille ſi pauvre qu'elle ne s'en procure un Exemplaire. Auſſi n'en imprime-t'on pas moins de vingt-cinq ou trente mille (r) dans chaque Province. En un mot, le Calendrier eſt ſi reſpecté & paſſe pour un Livre ſi important à l'Etat, que le recevoir c'eſt ſe déclarer ſujet & tributaire de l'Empire; comme le refuſer, c'eſt déployer ouvertement l'étendart de la révolte.

Diſtribution du Calendrier dans les Provinces.

Les Aſtronômes Chinois diviſent les Cieux en vingt-huit Conſtellations, dans leſquelles ils comprennent toutes les Etoiles fixes, c'eſt-à-dire, également celles qui ſont dans le Zodiaque & celles qui en ſont voiſines. On attribue cette diviſion à l'Empereur *Tu*, qui voulut diſtinguer les différentes manſions de la Lune; car les Chinois ſe conduiſent plus par les Lunaiſons que par les révolutions Solaires. Les eſpaces qu'ils accordent à leurs Conſtellations ne ſont point égaux; mais enſemble ils forment un cercle de trois cens ſoixante degrés. C'eſt ſur ces principes qu'ils font des Quadrans, dont le ſtile marque par ſon ombre les révolutions de tous les Corps Céleſtes, avec l'heure & le quartier du jour & de la nuit où chaque Conſtellation arrive au Méridien de Peking.

Diviſion Aſtronomique du Ciel ſuivant les Chinois.

Comme ils commencent l'année par la Nouvelle-Lune la plus proche du mois de Février, les *Poiſſons* ſont leur premier Signe. Le Belier eſt le ſecond, & les autres continuent dans cet ordre. Douze Signes ſuffiſant pour les douze mois Solaires, & les Lunaiſons ne quadrant pas toûjours avec ces Signes, ils ont des Lunaiſons intercalaires, auxquelles ils attribuent les mêmes Signes qu'aux précédentes; c'eſt-à-dire, qu'ils recommencent le cours des mois, ſuivant les Signes qu'ils leur attribuent. De-là vient que pluſieurs de leurs mois ſuivent l'ordre des Signes, & que d'autres ont des jours hors des ſignes, ou manquent de jours pour les remplir.

Ordre de leurs Signes, & Lunaiſons intercalaires.

Il n'eſt pas ſurprenant, dans cette confuſion, que les Chinois ſoient quelquefois obligés de corriger leurs Tables Aſtronomiques. Il s'étoit gliſſé des erreurs ſi conſidérables dans les Calendriers qui ſuivirent ceux du Père *Adam Schaal*, qu'ils ſe virent dans la néceſſité de recourir encore aux Miſſionaires, quoique renfermés alors dans les priſons publiques & chargés de neuf chaînes, ſur les accuſations d'un Aſtronôme Arabe & d'un Médecin Chinois (s) nommé *Yang-quang-ſyeu*, qui avoient repréſenté leur doctrine comme pernicieuſe au Gouvernement. L'Empereur Kang-hi, qui étoit alors fort jeune & dans la ſeptième année de ſon régne, leur fit demander par un *Ko-lau*, c'eſt-à-dire, par un Miniſtre d'Etat, s'ils connoiſſoient quelques fautes dans le Calendrier de l'année préſente & dans celui qui paroiſſoit déja pour l'année d'après. Un des Miſſionaires, qui étoit le célèbre Verbieſt, répondit que le ſecond étoit rempli

Réformations de leur Calendrier.

On a recours aux Miſſionaires Jéſuites.

☞(r) Ce nombre [qui multiplié par celui des Provinces, ne donne que cent cinquante mille] ſeroit fort éloigné de celui des familles Chinoiſes, du moins tel qu'on l'a repréſenté dans les articles précédens, où on le fait monter à quantité de millions.

(s) *Angl.* d'un Mandarin Chinois. R. d. E.

Sciences des Chinois. Astronomie.

pli d'erreurs. Il en fit particulièrement remarquer une, qui consistoit à mettre treize mois dans l'année suivante. L'Empereur en fut si frappé, que dès le lendemain il se fit amener les Missionaires au Palais.

Le Père Verbiest est appellé au Palais.

Verbiest y parut à l'heure marquée, avec les Pères Baglion & Magalhaens. On les conduisit dans la grande Salle, où tous les Mandarins du Tribunal Astronomique étoient assemblés. Verbiest y découvrit toutes les erreurs du Calendrier; sur quoi l'Empereur, qui n'avoit jamais vû les trois Missionaires, donna ordre qu'ils fussent introduits dans sa propre chambre, avec tous les Mandarins devant lesquels ils s'étoient expliqués. Ce Prince fit placer Verbiest vis-à-vis de lui, & prenant un air gracieux: „ Est-il vrai, lui dit-il, „ que vous puissiez nous faire connoître évidemment si le Calendrier s'accor- „ de avec les Cieux? Verbiest répondit modestement que la démonstration n'en étoit pas difficile; que les Instrumens qu'il avoit fait faire à l'Observatoire étoient composés pour épargner l'embarras des longues méthodes aux personnes occupées des affaires d'Etat, qui n'ayant pas le loisir d'étudier les opérations Astronomiques, pouvoient s'assûrer en un instant de la justesse des calculs & reconnoître s'ils s'accordoient avec l'Etat du Ciel; „ Si Vôtre Majesté, continua le Missionaire, „ desire d'en voir l'expérience, qu'il lui „ plaise de faire placer dans une des cours du Palais, un stile, une chaise & „ une table, je calculerai sur le champ la proportion de l'Ombre à toute „ heure proposée. Par la longueur de l'Ombre il me sera facile de dé- „ terminer la hauteur du Soleil, & de conclure de sa hauteur quelle est sa „ place dans le Zodiaque. Ensuite on jugera sans peine si c'est sa véri- „ table place qui se trouve marquée pour chaque jour dans le Calendrier.

Offre qu'il fait à l'Empereur.

Obstacle de la part d'un Astronome Arabe.

Cette proposition parut plaire à l'Empereur. Il demanda aux Mandarins s'ils entendoient cette manière de calculer, & s'ils étoient capables de former des pronostics sur la seule longueur de l'Ombre. Le Mahométan répondit avec beaucoup de hardiesse, qu'il comprenoit cette méthode, & que c'étoit une régle sûre pour distinguer la vérité. Mais il ajoûta qu'on devoit se défier des Européens & de leurs Sciences, qui deviendroient funestes à l'Empire; & prenant droit de la patience avec laquelle il étoit écouté, il s'emporta sans ménagement contre le Christianisme. L'Empereur changea de contenance, & lui dit: „ Je vous ai déjà déclaré que le passé doit être oublié, & qu'il faut „ penser uniquement à régler l'Astronomie. Comment êtes-vous assez hardi „ pour tenir ce langage en ma présence? Ne m'avez-vous pas sollicité vous- „ même, par divers Placets, de faire chercher d'habiles Astronômes dans „ toutes les parties de l'Empire? On en cherche depuis quatre ans, sans en „ avoir pu trouver. Ferdinand Verbiest, qui entend parfaitement les Ma- „ thématiques, étoit ici, & vous ne m'avez jamais parlé de son sçavoir. Je „ vois que vous ne consultez que vos préventions & que vous n'en usez pas „ de bonne foi (*t*). „ Ensuite Sa Majesté, reprenant un air riant, fit plusieurs questions au Missionaire sur l'Astronomie, & donna ordre au Ko-lau & à d'autres Mandarins de déterminer la longueur du stile pour le calcul de l'Ombre.

Comme

☞ (*t*) Voila une réponse bien digne de cet incomparable Monarque, & qui semble même être au dessus de son âge.

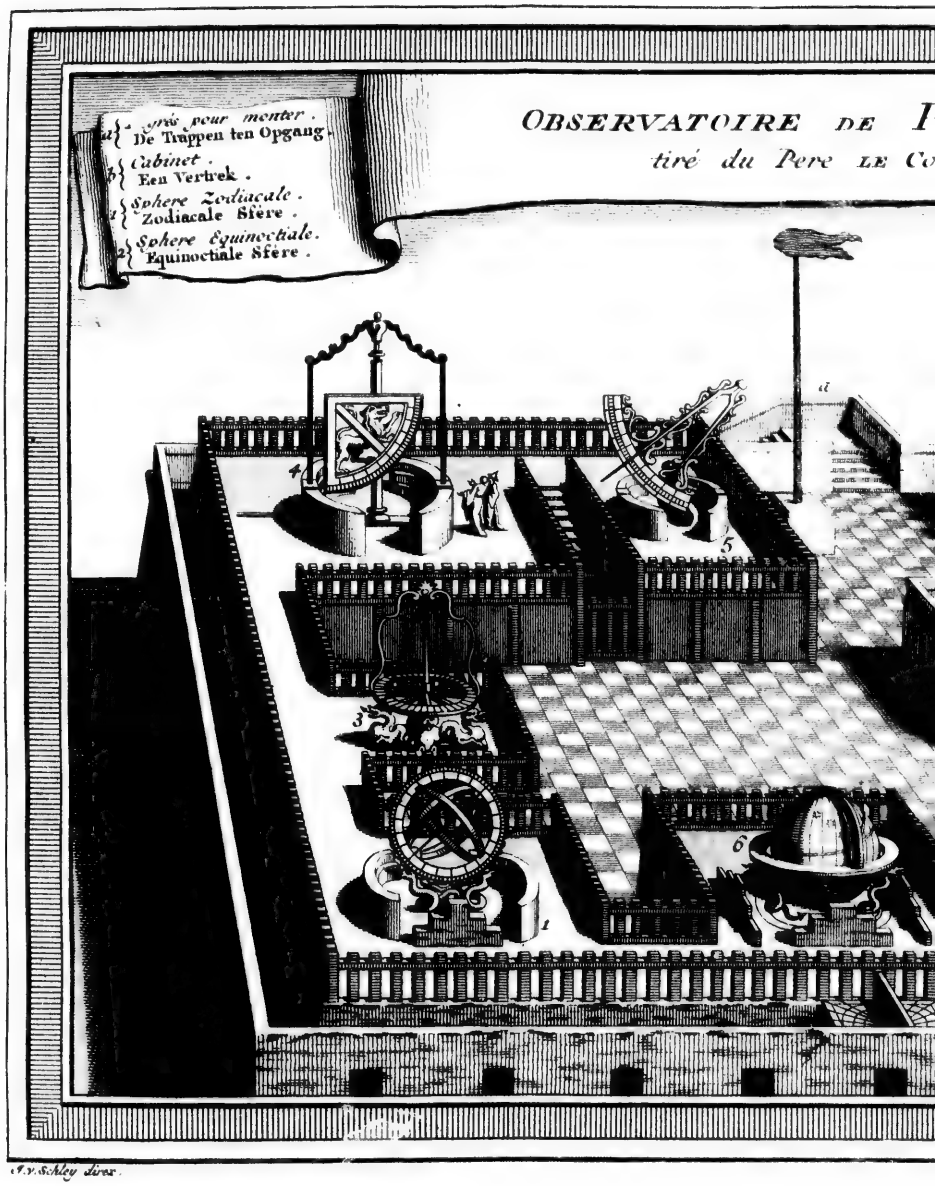

BESCHOUWPLAATS der STARREN, te

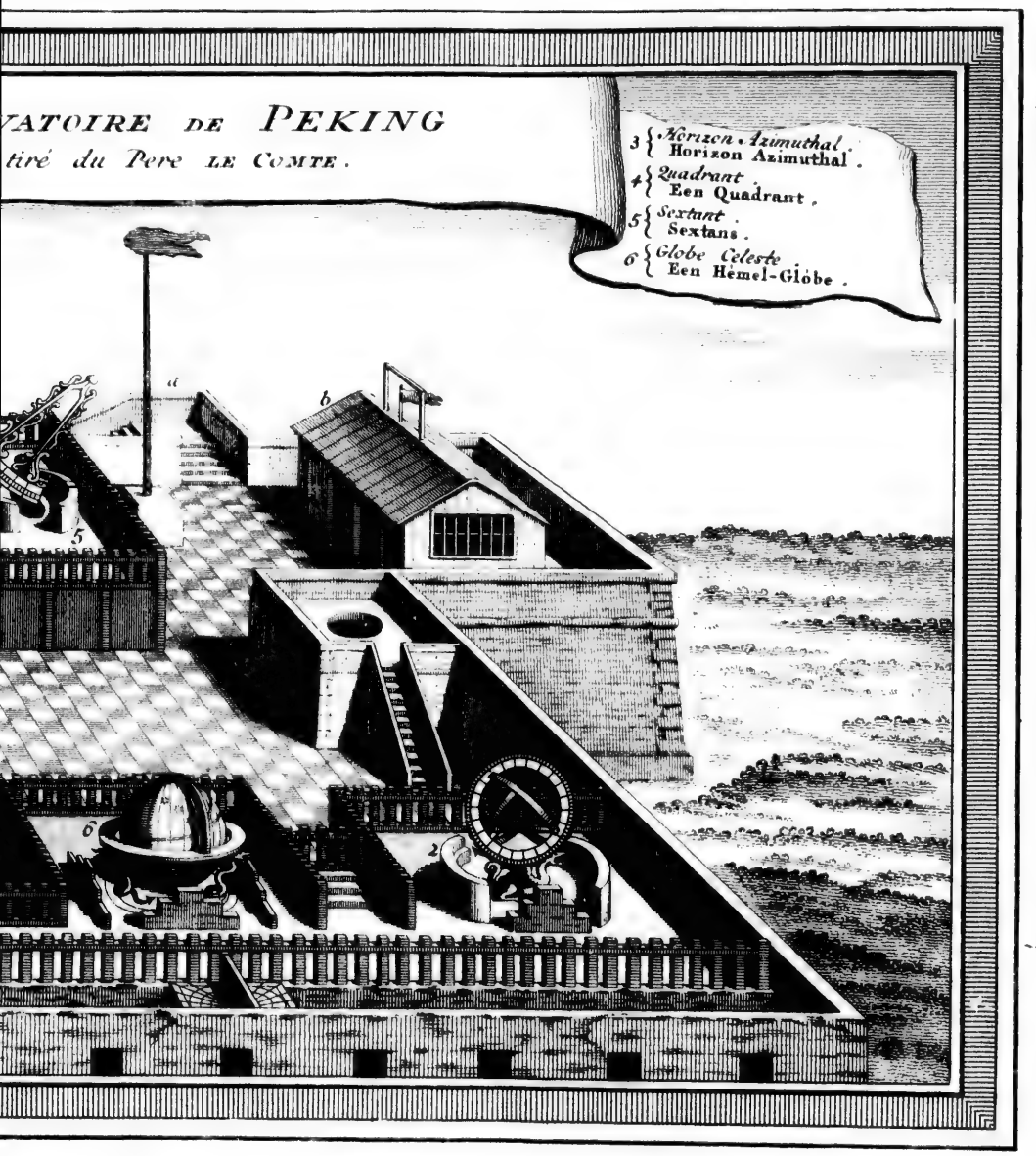

STARREN, te PEKING. Uit LE COMTE.

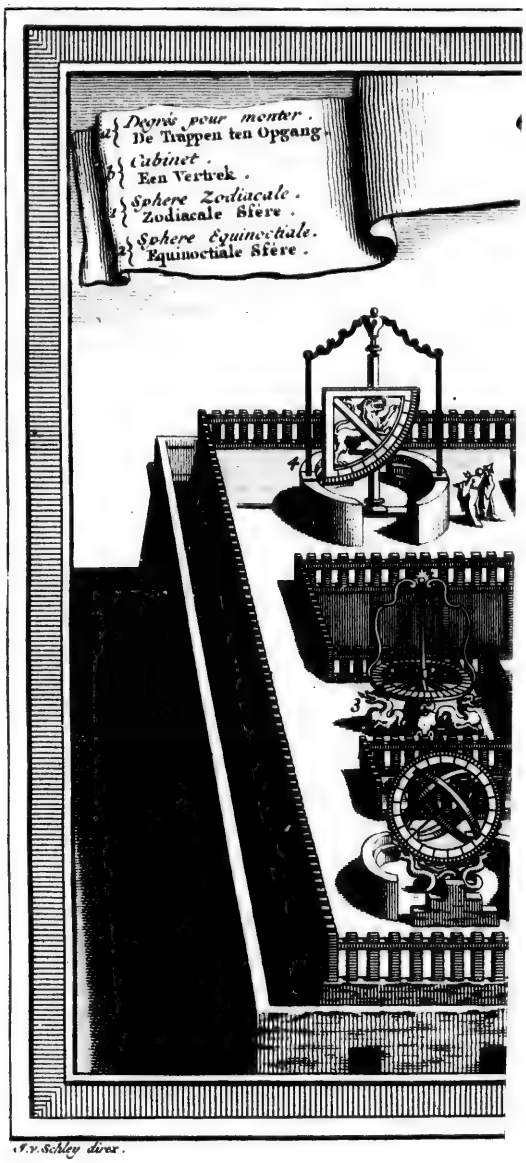

J.v. Schley direx.

BESCHOUWPL

Sciences des Chinois. Astronomie.

Confusion de l'Astronôme Arabe.

Comme il s'agissoit de commencer l'opération dans le Palais même, l'Astronôme Mahométan prit le parti d'avouer qu'il n'avoit jamais sçu la méthode du Père Verbiest. L'Empereur en fut informé; & dans le ressentiment qu'il eut de tant d'impudence, il auroit fait punir sur le champ cet Imposteur, s'il n'eût jugé plus à propos de remettre son châtiment après l'expérience des Missionaires, pour le convaincre aux yeux mêmes de ses Protecteurs. Il ordonna au Missionaire de faire son opération à part pendant le reste du jour, & aux Kolaus de se rendre le lendemain à l'Observatoire, pour remarquer la longueur de l'Ombre à l'heure précise de midi.

Opération Astronomique du Père Verbiest.

Il y avoit à l'Observatoire un pilier quarré de cuivre, de huit pieds & trois pouces de hauteur, élevé sur une table de même métal, longue de dix-huit pieds & large de deux, sur un pouce d'épaisseur. De la base du pilier, cette table étoit divisée en dix-sept pieds, chaque pied en dix pouces, & chaque pouce en dix minutes. Autour des bords étoit un petit canal, creusé dans le cuivre, large d'un demi-pouce sur la même profondeur, & rempli d'eau, pour assûrer la table dans une position parallele. On s'étoit servi anciennement de cette machine pour déterminer les ombres Méridiennes; mais le pilier s'étoit courbé, & sa position ne formoit plus d'angles droits avec la table.

La longueur du stile ayant été fixée à huit pieds quatre pouces & neuf minutes. Verbiest attacha au pilier une planche unie, parallele à l'Horizon, précisément à la hauteur déterminée; & par le moyen d'un perpendiculaire, qu'il laissa tomber de la planche sur la table, il marqua le point d'où il devoit commencer à compter la longueur de l'Ombre, qui, suivant son calcul, devoit être le jour suivant, à midi, de seize pieds six minutes & demie. Le Soleil approchoit alors du Solstice d'Hyver, & par conséquent les Ombres étoient plus longues que dans aucun autre tems de l'année.

Le Soleil ne manqua point, à l'heure annoncée, de tomber sur la igne transversale que le Missionaire avoit tracée sur la table pour marquer l'extrémité de l'Ombre. Tous les Mandarins en parurent extrémement surpris.

L'Empereur la lui fait recommencer.

L'Empereur ayant pris beaucoup de plaisir au récit qu'on lui fit de ce détail, ordonna que l'expérience seroit recommencée le jour suivant, dans la grande cour du Palais. Il assigna deux pieds deux pouces pour la longueur du stile. Verbiest ayant préparé deux planches (v), l'une plate & divisée en pieds & en pouces, l'autre perpendiculaire, pour servir de stile, porta le lendemain cette machine au Palais. Tous les Mandarins, qui s'y étoient assemblés, voyant que l'Ombre, dont la longueur avoit été marquée de quatre pieds trois pouces quatre minutes & demie sur la planche horizontale, paroissoit fort longue, parce qu'elle n'avoit point encore atteint à la planche & qu'elle tomboit d'un côté sur la planche, se mirent à rire en s'entretenant ensemble, dans l'opinion que le Missionaire avoit commis quelqu'erreur. Mais un peu avant midi, l'Ombre étant arrivée à la planche se racourcit tout-d'un-coup, & paroissant près de la ligne transversale tomba précisément sur l'heure. Alors il fut impossible aux Mandarins de cacher

Succès du Missionaire.

☞(v) Ce fut Magalhaens qui fit cette machine dans l'espace d'une nuit, elle étoit soutenue par trois vis à l'aide desquelles on pouvoit aisément lui donner une position horizontale.

SCIENCES DES CHINOIS. ASTRONOMIE.

cher leur étonnement. Le Ko-lau Tartare s'écria : „ Quel étrange Mat-„ tre avons-nous ici ? Les autres ne prononcèrent point un ſeul mot ; mais depuis ce moment, dit l'Auteur, ils conçurent une jalouſie implacable contre le Miſſionaire. Cependant on informa l'Empereur du ſuccès de l'obſervation, en lui préſentant la machine, qu'il reçut fort gracieuſement. Comme une affaire de cette importance ne pouvoit être peſée avec trop de ſoin, il ſouhaita que l'expérience fût renouvellée pour la troiſième fois ſur la Tour Aſtronomique. Verbieſt le ſatisfit avec tant de ſuccès, que ſes ennemis mêmes, qui avoient aſſiſté à toutes les opérations par l'ordre de l'Empereur, ne purent ſe diſpenſer de lui rendre juſtice & de louer la méthode Européenne.

L'expérience eſt recommencée une troiſième fois.

Ignorance du Mahométan Arabe.

L'ASTRONÔME Mahométan n'avoit pas d'autre connoiſſance du Ciel que celle qu'il avoit puiſée dans quelques vieilles Tables Arabes. Il les ſuivoit ſur divers points, & depuis plus d'un an il s'étoit employé à la correction du Calendrier, par commiſſion des Régens de l'Empire. Il avoit même compoſé, ſuivant ſa méthode, un Calendrier en deux volumes pour l'année ſuivante. Cet Ouvrage, qui avoit été préſenté à l'Empereur, fut remis au Père Verbieſt, avec ordre de l'examiner. Il n'étoit pas difficile d'y découvrir un grand nombre de fautes. Outre le défaut d'ordre & quantité d'erreurs dans les calculs, Verbieſt le trouva rempli de contradictions manifeſtes. C'étoit un mélange d'idées Chinoiſes & Arabes; de ſorte qu'on pouvoit le nommer indifféremment Calendrier de la Chine ou d'Arabie. Le Miſſionaire ayant fait un recueil des fautes les plus groſſières de chaque mois, par rapport aux mouvemens des Planètes, les écrivit au bas d'un Placet, qu'il fit préſenter à l'Empereur. Auſſitôt ce Prince, comme s'il eût été queſtion du ſalut de l'Empire, convoqua l'Aſſemblée générale de tous les Princes, des Mandarins de la première claſſe, & des principaux Officiers de tous les Ordres & de tous les Tribunaux de l'Empire. Il y envoya le Placet du Père Verbieſt, afin que chacun pût donner ſon avis ſur le parti qu'il convenoit de prendre dans une ſi grande occaſion. Les Régens que l'Empereur ſon père avoit nommés avant ſa mort, lui étoient odieux depuis long-tems. Ils avoient condamné l'Aſtronomie de l'Europe & protégé les Aſtronômes Chinois. Sa Majeſté, de l'avis de quelques-uns de ſes principaux Confidens, vouloit prendre cette occaſion pour annuler tous les Actes des Régens; & c'étoit dans cette vûe qu'il avoit donné toute la ſolemnité poſſible à l'Aſſemblée.

L'Empereur convoque une Aſſemblée des Grands de l'Empire.

ON y lut le Placet du Père Verbieſt. Après de juſtes délibérations ſur cette lecture, les Seigneurs & les principaux Membres du Conſeil déclarèrent unanimement que la correction du Calendrier étant une affaire importante, & l'Aſtronomie une Science difficile, dont peu de perſonnes avoient connoiſſance, il étoit néceſſaire d'examiner publiquement, avec les Inſtrumens de l'Obſervatoire, les fautes que l'Aſtronôme Européen avoit relevées dans ſon Mémoire. Ce Decret ayant été confirmé par l'Empereur, Verbieſt & l'Aſtronôme Mahométan reçurent ordre de ſe préparer ſans délai pour les Obſervations du Soleil & des Planetes, & de mettre par écrit la méthode qu'ils employeroient dans cette opération. Le Miſſionaire obéit volontiers, & préſenta ſes Explications aux Mandarins du Tribunal des Rites.

Il ordonne que les Obſervations ſoient répétées publiquement.

LA première Obſervation devant ſe faire le jour que le Soleil entre au quinzième degré du Verſeau, un grand quart de cercle que Verbieſt avoit placé depuis dix-huit jours, ſcellé de ſon ſceau ſur le Méridien, montra [avec ſon hallidade,]

Manière dont le Père Verbieſt exécute cet ordre.

lidade,] la hauteur du Soleil pour ce jour, & la minute de l'Eclyptique où il devoit arriver avant midi. En effet, le Soleil [s'insinuant par une des pinules,] tomba précisément sur le lieu indiqué; tandis qu'un *Sextant*, de six pieds de rayon, placé à la hauteur de l'Equateur, fit voir la déclinaison de cet Astre. Quinze jours après, Verbiest eut le même succès en observant avec les mêmes Instrumens l'entrée du Soleil dans le Signe des Poissons. Cette observation étoit nécessaire, pour déterminer si le mois intercalaire devoit être retranché du Calendrier. La hauteur méridienne du Soleil & sa hauteur pour ce jour en prouvèrent clairement la nécessité.

Sciences des Chinois. Astronomie.

A l'égard des autres Planetes, dont les places devoient être observées pendant la nuit, Verbiest calcula leurs distances des Etoiles fixes, & marqua, plusieurs jours avant l'observation, sur un Planisphère, en présence de plusieurs Mandarins, ces distances, à l'heure fixée par l'Empereur. Le tems annoncé pour l'observation étant arrivé, il fit porter ses Instrumens à l'Observatoire, où les Mandarins s'étoient assemblés en fort grand nombre. Là, tous les spectateurs furent convaincus, par la justesse de ses opérations, que les Calendriers de l'Astronôme Arabe étoient remplis d'erreurs. L'Empereur, informé de ce résultat, voulut que l'affaire fût examinée dans son Conseil. Mais les Astronômes *Tang-quang-Syeu* & *U-ming-when*, dont les Calendriers avoient été censurés, obtinrent, contre l'usage, la permission d'y assister; & par leurs artifices, ils trouvèrent le moyen de partager les suffrages de l'Assemblée.

Nouvel éxamen du Conseil.

Les Mandarins qui étoient à la tête du Conseil ne purent supporter avec patience que l'Astronomie Chinoise fût abolie, pour faire place à celle de l'Europe. Ils soûtinrent que la dignité de l'Empire ne permettoit pas des altérations de cette nature, & qu'il valoit mieux conserver les anciennes méthodes avec leurs défauts, que d'en introduire de nouvelles, sur-tout lorsqu'il falloit les recevoir des Etrangers. Ils firent honneur aux deux Astronômes Chinois du zèle qu'ils témoignoient pour la gloire de leur Patrie, & les érigèrent en défenseurs de leurs Ancêtres. Mais les Mandarins Tartares embrassèrent l'avis opposé & s'attachèrent à celui de l'Empereur, qui étoit favorable au Père Verbiest. La chaleur fut extrême entre les deux Partis. Enfin l'Astronôme *Tang-quang-syeu*, qui avoit gagné les Ministres d'Etat & qui se reposoit sur leur protection, eut la hardiesse de tenir ce discours aux Tartares: „ Si „ vous donnez l'avantage à Ferdinand, en recevant l'Astronomie qu'il vous „ apporte de l'Europe, soyez sûrs que l'Empire des Tartares ne sera pas de „ longue durée à la Chine. Une déclaration si téméraire excita l'indignation de tous les Mandarins Tartares. Ils en informèrent sur le champ l'Empereur, qui ordonna que le coupable fût chargé de fers & conduit à la prison publique.

Difficultés qu'on oppose au Père Verbiest.

Cet événement confirma le triomphe du Père Verbiest. Il fut établi Directeur du Tribunal des Mathématiques, avec ordre de réformer le Calendrier & toute l'Astronomie de la Chine. Pour commencer l'éxercice de ses fonctions, il présenta un Mémoire à l'Empereur, dans lequel il expliqua la nécessité de retrancher du Calendrier le mois intercalaire, qui, suivant le calcul même des Astronômes Chinois, appartenoit à l'année d'après. Les Membres du Conseil, auxquels ce Mémoire fut renvoyé, regardèrent comme un triste expédient l'obligation de supprimer un mois entier, après l'avoir reçu solemnellement. Mais n'osant contredire le nouveau Directeur, ils prirent le parti de lui députer

Il l'emporte sur ses ennemis & devient Président du Tribunal des Mathématiques.

SCIENCES DES CHINOIS. ASTRONOMIE.

Remontrances qu'il reçoit de la part du Conseil.

ter leur Président. Ce Mandarin aborda Verbiest d'un air riant: „ Prenez garde, lui dit-il, à ce que vous allez faire. Vous allez rendre notre Nation „ méprisable à tous nos voisins, qui suivent & qui respectent le Calendrier „ Chinois. Que penseront-ils, en apprenant que nous sommes tombés dans „ des erreurs si grossières, qu'il a fallu retrancher un mois entier de l'année „ pour les réparer? Ne pouvez-vous pas trouver quelqu'expédient qui mette „ notre réputation à couvert? Vous nous rendriez un important service.„ Verbiest lui répondit qu'il n'étoit pas en son pouvoir de concilier l'ordre des Cieux avec le Calendrier Chinois, & que le retranchement d'un mois lui paroissoit une nécessité indispensable. On publia bien-tôt dans toutes les parties de l'Empire un Edit Impérial, par lequel on déclaroit que suivant les calculs il avoit été nécessaire de supprimer le mois intercalaire, & l'on défendoit de le compter à l'avenir (*y*).

(*y*) Tout le récit précédent est tiré du Père du Halde Vol. II. pag. 136. & suiv.

§. II.

Progrès des Chinois dans les autres Parties des Mathématiques.

LA description qu'on a déja donné (*a*) du Palais Impérial & des Monumens publics de la Chine, doit avoir fait connoître que l'Architecture Chinoise, quoique fort différente de celle de l'Europe, n'est pas sans beauté, sans ordre & sans commodité. L'Atlas de *Martini*, les Cartes qu'il a publiées d'après les Auteurs Chinois, & nos Observations précédentes sur les mesures générales & particulières du Pays, prouvent aussi qu'ils n'ont pas négligé la Géographie de leur Empire. Mais leurs lumières étoient fort bornées sur celle des Pays Etrangers. Ils réduisoient toutes les autres Régions du Monde à soixante-douze Royaumes, qu'ils plaçoient au hazard, comme autant de petites Isles dont leur Mer étoit entourée, sans les distinguer par les Longitudes & les Latitudes. Ils leur donnoient des noms méprisans, & dans leurs Descriptions ils en représentoient les Habitans comme des monstres.

Ignorance des Chinois sur la Géographie des Pays Etrangers.

Fabuleuse opinion qu'ils avoient des autres Nations.

ILS nommoient un de ces Royaumes *Syau-tin-que*, ou le Pays des Nains. Il étoit habité, disoient-ils, par des hommes de si petite taille, que dans la crainte d'être enlevés par les aigles & les éperviers, ils étoient obligés de se lier plusieurs ensemble. Un autre Royaume portoit entre les Chinois le nom de *Nyu-jin-que*, c'est-à-dire, de Pays habité par des femmes. Ils se figuroient que dans cette Contrée les femmes devenoient grosses en regardant leur image dans un puits ou dans une rivière, & qu'elles ne mettoient au monde que des filles. Ils supposoient un troisième Royaume, dont les Habitans avoient l'estomac assez ouvert pour y mettre une piéce de bois, sur laquelle deux hommes en pouvoient porter un troisième d'un lieu à l'autre. Le quatrième Royaume étoit peuplé d'Habitans qui avoient des corps humains & des têtes de chien. Les Habitans du cinquième avoient les bras si longs, qu'ils touchoient à terre sans se baisser. Quoiqu'ils connussent mieux les Tartares, les Japonois, les Coréens & les autres Peuples qui bordent la Chine, ils ne les honoroient pas d'un autre nom que celui des *Quatre Nations barbares*.

Nom de mépris qu'ils donnoient à leurs voisins.

DANS

(*a*) Voyez ci-dessus plusieurs détails sur cette matière.

Sciences des Chinois. Mathématiques.

Dans les derniers tems, ayant reçu quelques informations sur l'existence de l'Europe, ils l'avoient ajoutée à leurs Cartes comme une Isle déserte. De-là vient qu'en 1668 le Viceroi de Canton, après avoir parlé de l'Ambassade Portugaise dans un Mémoire qu'il envoyoit à l'Empereur, ajoûtoit cette remarque: „ Nous avons vérifié que l'Europe consiste en deux petites Isles au „ milieu de la Mer (*b*). Lorsque les Chinois virent pour la première fois des Européens, ils leur demandèrent s'il y avoit en Europe des Villes, des Villages & des maisons. Mais ils sont revenus de toutes ces erreurs. Un jour que le Père Chavagnac, Missionaire Jésuite, montroit une Carte du Monde à quelques Lettrés, ils y cherchèrent long-tems la Chine. Enfin ils jugèrent que ce devoit être l'Hémisphère Oriental, parce que l'Amérique ne leur paroissoit que trop grande pour le reste du Monde. Le Missionaire prit plaisir à les laisser quelque-tems dans cette idée. Mais un d'entr'eux lui demandant l'explication des lettres & des noms: „ L'Hémisphère que vous regardez, leur dit-il, „ contient l'Europe, l'Asie & l'Afrique. Voici, dans l'Asie, la Perse, les „ Indes & la Tartarie. Où est donc la Chine? s'écria un des Lettrés. „ C'est „ ce petit coin de terre, lui répondit-on, & vous en voyez les bornes. Il parut extrêmement surpris de cette réponse; & regardant ses compagnons, qui ne le paroissoient pas moins, il leur dit en Chinois; „ Que cela est petit! Magalhaens attribue cette ignorance au défaut de commerce avec les Pays Etrangers (*c*).

Autres effets de leur ignorance.

Les autres Parties des Mathématiques étoient entièrement inconnues aux Chinois. Il n'y a pas plus d'un siécle qu'ils ont ouvert les yeux sur ce qui manquoit à leurs connoissances. *Kang-hi*, leur dernier Empereur, dont la passion favorite étoit d'acquérir de nouvelles lumières, ne se lassoit pas de voir & d'entendre les Missionaires Jésuites; tandis que de leur côté, jugeant combien sa protection pouvoit être avantageuse au Christianisme, ils ne négligeoient rien pour satisfaire sa curiosité. Ils commencèrent par lui donner quelques idées d'Optique, en lui présentant un demi-cylindre d'un bois fort léger, dans l'axe duquel ils avoient placé un verre convexe, qui, étant tourné vers l'objet, représentoit en figure naturelle l'image qui étoit dans le tube (*d*). L'Empereur, charmé d'une invention qu'il trouva fort nouvelle, demanda qu'on lui fît dans ses jardins de Peking une machine de la même nature, qui pût lui faire découvrir, sans être vû lui-même, tout ce qui se passoit dans les places voisines. Les Missionaires firent bâtir, près des murs du jardin, un grand cabinet (*e*) avec une fenêtre pyramidale, au sommet de laquelle ils fixèrent un grand œil de bœuf ou un verre, directement opposé à la place où le concours du Peuple étoit le plus nombreux. L'Empereur prenoit beaucoup de plaisir à ce spectacle; & les Reines encore plus, parce que ne sortant jamais du Palais elles n'avoient point d'autre moyen pour voir tout ce qui se passoit au dehors.

Avantages que les Missionaires tirèrent de l'Optique.

Expériences de la chambre obscure.

Le

(*b*) Relation de la Chine par Magalhaens, pag. 61. & suiv.

(*c*) Relation de la Chine par Magalhaens, pag. 61. & suiv. *Il est à propos de remarquer que ce n'est pas de Magalhaens que ceci est tiré, mais de Du Halde.* Vol. I. pag. 280. *Le Traducteur est peu exact à suivre les citations de l'Original. Nous rectifions à cet égard ses fautes sans en avertir; cela seroit trop ennuyant.* R. d. E.

(*d*) *Angl.* le représentoit au naturel dans le tube. R. d. E.

(*e*) C'est ce qu'on appelle communément *Camera obscura*. R. d. T.

SCIENCES DES CHINOIS. DIFFERENTES PARTIES DES MATHEMATIQUES.

LE Père Grimaldi donna un autre exemple des merveilles de l'Optique dans le jardin des Jéſuites de Peking. Il traça ſur les quatre murs diverſes figures, qui ne repréſentoient en face que des montagnes, des forêts, des chaiſes & d'autres objets de cette eſpéce; mais, d'un certain point, on voyoit la figure d'un homme bien proportionné. L'Empereur honora la maiſon d'une viſite, & regarda long-tems ce prodige avec beaucoup d'admiration. Les Grands de ſa Cour & les principaux Mandarins, qui vinrent en foule, n'en parurent pas moins frappés. Ce qui leur cauſoit le plus d'étonnement, étoit de trouver tant de régularité & de proportion dans cette figure humaine, tandis que les murs étoient fort irréguliers, & percés même, en pluſieurs endroits, de portes & de fenêtres. Il ſeroit ennuyeux, ajoûte l'Auteur, de nommer toutes les figures qui n'étant tracées que confuſément, repréſentoient d'un certain point des objets diſtincts, par le moyen des miroirs coniques, cylindriques & pyramidaux.

Expériences du Cylindre.

Expériences de Catoptrique.

POUR eſſai de Catoptrique, les Jéſuites préſentèrent à l'Empereur toutes ſortes de verres & de téleſcopes, qui leur ſervirent à faire des obſervations céleſtes & terreſtres, à meſurer les grandes & les petites diſtances, à diminuer, à groſſir, à multiplier ou réunir les objets. La première merveille de ce dernier genre fut un tube, de la groſſeur d'un (*f*) priſme octogone, qui étant placé parallellement avec l'horizon, repréſentoit huit différentes ſcènes, & d'une manière ſi naturelle qu'on les prenoit pour les objets mêmes. Ce ſpectacle, relevé par la variété des peintures, amuſa long-tems l'Empereur. Les Miſſionaires lui firent enſuite préſent d'un autre tube, dans lequel étoit un verre polygone, qui raſſembloit par ſes différentes faces pluſieurs parties de différens objets, pour en former une ſeule image. Ainſi des bois, des troupeaux, & cent autres figures repréſentées dans un tableau, ſervoient à former diſtinctement un homme entier ou quelqu'autre objet. On ne manqua point de faire voir à Sa Majeſté Impériale la Lanterne-Magique, avec toutes les merveilles qu'elle préſente aux yeux des ignorans.

Expériences de Perſpective.

LA Perſpective ne fût point oubliée. Le Père Buglio offrit à l'Empereur trois Deſſeins, éxécutés ſuivant les régles de l'art. Il en expoſa les copies à la vûe du Public, dans le jardin des Jéſuites, où tous les Mandarins s'empreſſèrent de les venir admirer. Ils ne comprenoient pas que ſur une toile plate on eût pu repréſenter des ſalles, des galeries, des portiques, des routes & des avenues, auſſi loin que la vûe pouvoit s'étendre, & ſi naturellement, que les ſpectateurs y étoient trompés au premier coup-d'œil.

Expériences de Statique.

LES expériences de Statique eurent leur tour. On fit préſent à l'Empereur d'une machine compoſée de quatre roues dentelées, avec un manche de fer, par le moyen de laquelle un enfant pouvoit lever ſans difficulté un poids de pluſieurs milliers & réſiſter aux efforts de vingt hommes robuſtes.

Et d'Hydroſtatique.

A l'égard de l'Hydroſtatique, les Miſſionaires firent pour Sa Majeſté, des pompes, des canaux, des roues & pluſieurs autres machines propres à lever l'eau au-deſſus du niveau de ſa ſource. Ils en compoſèrent une, qui ſervit à conduire l'eau d'une Rivière, nommée *Les dix mille ſources*, dans quelques terres du domaine Impérial. Le Père Grimaldy offrit à l'Empereur une machine Hydraulique

(*f*) *Angl.* un tube fait en priſme. R. d. E.

Hydraulique de nouvelle invention, qui formoit un jet-d'eau continuel; une horloge, qui repréſentoit tous les mouvemens céleſtes avec beaucoup de juſteſſe, & une montre à répétition qui n'étoit pas moins juſte.

Sciences des Chinois. Differentes parties des Mathematiques.

Machines Pneumatiques.

Les Machines Pneumatiques formèrent un ſpectacle fort agréable pour la curioſité de l'Empereur. Après avoir fait faire, d'un bois léger, un petit chariot long de deux pieds, les Miſſionaires placèrent, au milieu, un vaiſſeau de cuivre rempli de charbons embraſés, ſur lequel ils mirent un *Æolipile*, (*g*) d'où l'air ſortant par un petit tuyau, frappoit une ſorte de roue ſemblable à la voile d'un moulin à vent. Cette roue en faiſoit tourner une autre par le moyen d'un eſſieu; & le chariot, ſans autre principe de mouvement, couroit ainſi pendant deux heures. Mais comme l'eſpace n'auroit pas ſuffi pour le faire courir en droite ligne, on ſe ſervit d'une autre invention pour lui donner un mouvement circulaire. On attacha une petite ſolive à l'eſſieu des deux roues; & du bout de cette ſolive on fit paſſer un autre eſſieu par le centre d'une autre roue qui étoit un peu plus grande que les deux autres. A meſure que cette roue étoit plus ou moins éloignée du chariot, il décrivoit un plus grand ou un moindre cercle. On fit la même expérience avec un petit Vaiſſeau monté ſur quatre roues. L'Æolipile étoit cachée au milieu. Le vent ſortant par deux petits tuyaux enfla fort bien les voiles & fit tourner aſſez long-tems la machine.

Ouvrages des Miſſionaires ſur les Phénomenes de la Nature.

Machines qui en facilitent l'explication.

Lorsqu'il paroiſſoit quelque Phénomene, tel que la Parelie, l'Arc-en-Ciel, ou quelque cercle autour du Soleil ou de la Lune, l'Empereur faiſoit appeller auſſi-tôt les Miſſionaires, pour leur en demander l'explication. Ils publièrent pluſieurs Ouvrages ſur ces merveilles de la Nature; & pour en faciliter l'intelligence, ils compoſèrent une machine qui repréſentoit leurs apparences. C'étoit une ſorte de tambour, bien fermé au dehors & blanchi dans l'intérieur, dont la ſurface repréſentoit les Cieux. La lumière du Soleil y entroit par un petit trou, & paſſant par un priſme de verre, tomboit ſur un petit cylindre poli, qui la réfléchiſſoit ſur la concavité du tambour, où elle peignoit éxactement toutes les couleurs de l'Arc-en-Ciel. L'image du Soleil étoit réfléchie par une partie du cylindre un peu applatie; & par d'autres réfléxions & d'autres réfractions, ſuivant que le priſme étoit plus ou moins incliné vers le cylindre, on voyoit les cercles autour du Soleil & de la Lune, & les autres Phénomènes des Corps céleſtes. Les Jéſuites préſentèrent auſſi à l'Empereur des Thermométres, pour lui faire connoître la diſtinction des divers degrés du froid & du chaud. Ils y ajoûtèrent une Hygrometre, pour les degrés de ſéchereſſe & d'humidité. C'étoit une machine en forme de tambour, d'un aſſez grand diamétre, ſuſpendue par un cordon de boyaux de chat, d'une longueur convenable & parallele à l'Horizon. Le moindre changement de l'air contractant ou relâchant le cordon, faiſoit tourner le tambour à droite ou à gauche. Il allongeoit ou racourciſſoit auſſi, autour du tambour, une autre petite corde, qui tiroit un petit pendule, par lequel les degrés de ſéchereſſe étoient marqués d'un côté, & de l'autre ceux d'humidité.

Toutes ces inventions juſqu'alors inconnues aux Chinois, leur firent rabattre

(*g*) L'on trouve dans l'Original une deſcription de l'Æolipile, de même que de la Lanterne Magique, dont il eſt parlé cy devant; le Traducteur a omis ces deſcriptions & avec raiſon; ces Machines ſont trop connues pour s'arrêter à les décrire. R. d. E.

SCIENCES DES CHINOIS.

battre quelque choſe de leur orgueil naturel & prendre une idée plus favorable des Etrangers. Ils commencèrent, dit l'Auteur, à regarder les Européens comme leurs Maîtres (*b*).

Effet des Sciences de l'Europe ſur les Chinois.

(*b*) Chine du Père du Halde, Vol. II. pag. 126. & ſuiv.

PHILOSOPHIE NATURELLE ET MEDECINE.

§. III.

Philoſophie Naturelle & Médecine des Chinois.

Lumières des Chinois ſur ces deux Sciences.

LA première de ces deux ſciences eſt cultivée à la Chine. Elle a ſes principes pour expliquer la compoſition des corps, leurs propriétés & leurs effets (*a*). Les Chinois ont divers Ouvrages qui traitent de ces matières, & l'on y trouve des raiſonnemens très-rafinés ſur la nature des choſes. Leurs erreurs viennent moins d'un défaut de pénétration, que du peu de commerce qu'ils ont avec les Etrangers. Mais à quelque ſource qu'on les attribue, elles ont arrêté juſqu'à-préſent les progrès de la Médecine Chinoiſe. L'ignorance de l'Anatomie eſt un autre obſtacle. A peine les Chinois connoiſſent-ils l'uſage des différentes parties du corps. Ils ont par conſéquent peu de lumières ſur les cauſes des maladies. Leurs conjectures portent ſur un ſyſtême fort incertain de la ſtructure du corps humain (*b*).

Etude de la Médecine.

CEPENDANT l'étude de la Médecine a toûjours été fort en honneur dans cette Nation, non-ſeulement parce qu'elle eſt fort utile pour la conſervation de la vie, mais encore parce que les Chinois ſuppoſent beaucoup de liaiſon entre cette Science & les mouvemens du Ciel. Ils avoient anciennement des Ecoles Impériales pour l'inſtruction des Médecins. Aujourd'hui, les plus eſtimés ſont ceux dont les Ancêtres ont éxercé la même profeſſion, & qui ont reçu d'eux leurs lumières comme une eſpèce d'héritage.

Doctrine des Médecins Chinois ſur les principes de la vie.

LES Médecins Chinois reconnoiſſent deux principes naturels de la vie; le *Yang*, ou la chaleur vitale; & l'*In*, ou l'humide radical. Les eſprits & le ſang en ſont les véhicules. De ces deux noms & de leurs caractères ils ont compoſé le nom & le caractère de l'homme, qu'ils appellent *Jin* dans leur langue. Suivant leur doctrine, ces deux principes de la vie ſont logés dans toutes les parties du corps, pour leur communiquer le mouvement & la force.

Trois diviſions du corps humain.

ILS font trois diviſions du corps humain. La première comprend la droite & la gauche; deux parties, à chacune deſquelles appartient un œil, un bras, une main, une épaule, une jambe & un pied. La ſeconde contient trois parties; la ſupérieure, qui s'étend depuis le ſommet de la tête juſqu'à la poitrine; celle du milieu, depuis la poitrine juſqu'au nombril; & l'inférieure, depuis le nombril juſqu'à la plante des pieds. La troiſième diviſion comprend les membres & les inteſtins.

Diviſion des principaux membres & des inteſtins.

LES principaux membres, où l'humide radical eſt logé, ſont au nombre de ſix: trois du côté gauche; le cœur, le foye & le rognon: trois du côté droit; le poulmon, la rate & l'autre rognon, qu'ils appellent dans leur langue *Porte de la vie*.

LES

(*a*) Mémoires du Père le Comte, pag. 213.
(*b*) Du Halde, ubi ſup. Vol. I. pag. 394. & Vol. II. pag. 183.

Les inteſtins ou les entrailles, dans leſquels ils placent la chaleur vitale, ſont de même au nombre de ſix: trois à gauche; les petits boyaux ou *le Péricarde*; la veſſie du fiel & les uretéres: trois à droite; les gros boyaux, l'eſtomac & la troiſième partie du corps. Ils reconnoiſſent auſſi des relations mutuelles entre les membres & les inteſtins, comme entre les petits boyaux & le cœur, entre la veſſie du fiel & le foye, les uretéres & le rognon du côté gauche; & du côté droit, entre les gros boyaux & le poulmon, l'eſtomac & la rate, la troiſième partie du corps & le rognon droit. C'eſt de ces parties qu'ils font paſſer la chaleur vitale & l'humide radical dans toutes les autres parties du corps, par le moyen des eſprits & du ſang; car il paroît que la circulation du ſang eſt connue fort anciennement à la Chine. Ils ſuppoſent auſſi que le corps, par ſes nerfs, ſes muſcles, ſes veines & ſes artères, eſt une eſpèce de Luth ou d'Inſtrument muſical, dont les parties rendent divers ſons, ou plûtôt ont entr'elles une certaine harmonie qui vient de leur figure, de leur ſituation & de leurs divers uſages; que les différentes pulſations de l'artère, qui ſont comme les tons & les touches de cet Inſtrument, doivent paſſer pour des ſignes infaillibles de ſa diſpoſition; comme la corde d'un Inſtrument de muſique rend différens ſons, qui font connoître ſi l'Inſtrument eſt d'accord & bien ou mal monté.

Sciences des Chinois. Philosophie naturelle et Medecine.

Le corps eſt regardé comme un Inſtrument de muſique.

Après avoir établi ces douze ſources de vie dans le corps humain, les Médecins Chinois ont travaillé à découvrir les ſignes extérieurs qui pouvoient leur faire connoître la diſpoſition intérieure de ces douze parties. Ils croient les avoir trouvé dans la tête, ſiége de tous les ſens qui éxécutent les opérations animales; & ſuppoſant des relations néceſſaires entre ces ſens & les ſources de la vie, ils établiſſent un rapport entre la langue & le cœur, entre les narines & le poulmon, la bouche & la rate, les oreilles & les rognons, les yeux & le foye. Ils s'imaginent auſſi que du teint, des yeux, des narines & des oreilles, du ſon de la voix & du goût actuel de la langue ou de celui qu'elle deſire, ils peuvent tirer des concluſions certaines ſur l'état du corps & ſur la vie & la mort d'un Malade.

Signes extérieurs qui font connoître les diſpoſitions intérieures.

Pour la communication de l'humide radical & de la chaleur vitale, ils ont établi douze routes ou douze canaux. Par l'un, qu'ils nomment *Chau-chun-in-kin*, l'humide radical paſſe du cœur aux mains. Les viſcères qui ſont unis au cœur conduiſent la chaleur vitale par les mêmes voies; & ce canal de chaleur s'appelle *Cheu-tay-yang-king*. Ces deux origines jointes enſemble, font une des ſources de la vie. Le foye, diſent-ils, envoye l'humide radical aux pieds par le canal *Se-kue-in-king*; mais la chaleur naturelle ſe rend au même endroit, de la veſſie du fiel par le canal *So-cheu-yang-king*. Les rognons envoyent l'humide radical par un autre paſſage, & la chaleur vitale vient des uretères. Ces canaux entretiennent la communication de la vie dans la partie gauche du corps. A l'égard du côté droit, le poulmon envoye l'humide radical aux reins, par le conduit *Cheu-tay-in-king*; & les gros boyaux envoyent la chaleur vitale, par le *Chang-yang-ming-king*. De la rate, l'humide radical ſe rend aux pieds par le *So-yang-ming-king*; & la chaleur vitale à l'eſtomac, par le *Se-tay-in-king*. Du rognon droit, ou de la porte de la vie, l'humide radical paſſe aux mains par le *Cheu-kue-in-king*; & la chaleur vitale de la troiſième partie du corps aux pieds, par le *Cheu-chyau-yang-king*.

Canaux de communication pour la chaleur vitale, &c.

Lorsqu'ils ont acquis cette connoiſſance de la ſtructure du corps, qui, toute

SCIENCES DES CHINOIS. MEDECINE.

te conforme qu'elle eſt à l'ancienne Anatomie Chinoiſe, n'en eſt pas, comme on le voit, beaucoup plus éxacte, ils cherchent à connoître les corps extérieurs qui peuvent cauſer des altérations dans le corps humain. Ces corps ſont les élémens. Ils en comptent cinq: la terre, les métaux, l'eau, l'air & le feu, qui s'uniſſent pour la compoſition du corps de l'homme, & dont le mélange eſt tel, qu'un élément prévaut ſur les autres dans quelque partie. Ainſi le feu prédomine dans le cœur & dans les viſcères voiſins; & le Sud eſt le point du Ciel qui ſe rapporte principalement à ces parties, comme réſidence principale de la chaleur naturelle. Auſſi ne manquent-ils pas d'obſerver les affections du cœur pendant l'Eté. Le foye & la veſſicule du fiel ſe rapportent à l'élément de l'air, & tous deux ont une relation à l'Eſt, qui eſt le lieu d'où procédent les vents & les végétations. C'eſt au Printems que la diſpoſition de ces parties doit être obſervée. Les rognons & les uretères appartiennent à l'eau & correſpondent au Nord. Ainſi c'eſt pendant l'Hyver qu'il faut obſerver leurs indications. [Ce ſont les Métaux qui dominent ſur les poumons, & ſur les grands inteſtins, auſſi-bien que le Couchant & l'Automne, qui eſt le tems de leurs indications. Enfin la ratte & l'eſtomac tiennent de la nature de la terre; ils regardent le milieu du Ciel, entre les quatre points Cardinaux; & c'eſt le troiſième mois de chacune des ſaiſons, qui eſt le tems de leurs indications particulières.] Le foye & la troiſième partie du corps ſont ſujets au feu & à l'eau, & reçoivent les impreſſions du cœur & des rognons, pour les communiquer à toutes les autres parties. Les Médecins Chinois raiſonnent à peu près comme les nôtres ſur les rapports & les oppoſitions de ces élémens avec le corps humain, pour rendre compte des maladies & de toutes les altérations de la ſanté.

Corps extérieurs qui agiſſent ſur le corps.

Lumière des Médecins Chinois ſur les battemens du poulx.

ILS prétendent connoître, par les différentes pulſations de l'artère, la bonne ou la mauvaiſe diſpoſition du corps; & voici quels ſont leurs principes. C'eſt le mouvement, diſent-ils, qui fait le poulx; & ce mouvement eſt cauſé par le flux & le reflux du ſang & des eſprits, qui ſont portés dans toutes les parties du corps par les douze canaux dont on a rapporté les noms. Tout ce qui ſe remue communique du mouvement à quelqu'autre corps mobile; & tout ce qui eſt remué, céde ou réſiſte. Ainſi, comme le ſang & les eſprits, qui ſont dans un mouvement continuel, pouſſent & preſſent les Vaiſſeaux qui leur ſervent de canal, il en doit naître néceſſairement un battement de poulx. La parfaite connoiſſance de ces battemens & de ces percuſſions, donne celle de la diſpoſition du corps & des affections qu'il reçoit des élémens. C'eſt par les battemens qu'on doit connoître la nature du ſang & des eſprits, & diſtinguer leurs défauts & leurs excès, comme le devoir d'un bon Médecin eſt de les régler, & d'y rétablir l'ordre s'il le trouve altéré.

Uſage de la ſaignée, rare à la Chine.

L'USAGE de la ſaignée eſt très-rare à la Chine, quoiqu'il y ſoit connu. Celui des clyſtères eſt venu aux Chinois des Portugais de Macao; mais ils l'appellent *Remède des Barbares*, parce qu'ils l'ont reçu des Européens. En un mot, toute la ſcience de la Médecine conſiſte, parmi eux, dans la connoiſſance du poulx & dans l'uſage des Simples, qu'ils ont en grand nombre & qu'ils regardent comme de ſouverains ſpécifiques dans pluſieurs maladies. Ils prétendent que le battement du poulx leur fait découvrir, non-ſeulement la cauſe d'une maladie, mais la partie même du corps où elle réſide. En effet, leurs Médecins leur prédiſent éxactement tous les ſymptômes, & c'eſt à

cette

cette ſcience qu'ils doivent leur réputation. Ils obſervent deux choſes dans le mouvement du poulx, l'endroit où il ſe fait ſentir & ſa durée. De-là vient qu'ils ont aſſigné divers endroits du corps où le poulx doit être examiné, & qu'ils ſe ſont fait des régles pour meſurer le tems des pulſations. Sciences des Chinois. Medecine.

Lorsqu'ils ſont appellés près d'un Malade, ils mettent d'abord un oreiller ſous ſon bras; & plaçant quatre doigts au long de l'artère, quelquefois doucement, quelquefois avec une preſſion plus forte, ils éxaminent long-tems les pulſations, en s'efforçant de diſtinguer les moindres différences. Le plus ou le moins de vîteſſe ou de lenteur, de foibleſſe ou de force, d'uniformité ou d'irrégularité, leur ſert à découvrir la cauſe de la maladie; & ſans faire la moindre queſtion au Malade, ils lui diſent s'il a mal à la tête, à l'eſtomac, au ventre, & ſi c'eſt la rate ou le foye qui eſt affecté. Ils lui annoncent auſſi quand il peut eſpérer du ſoulagement, quand l'appétit lui reviendra & quand il ſera tout-à-fait délivré de ſa maladie. L'Auteur en rapporte un éxemple, d'un grand nombre d'autres, dit-il, qui ne doivent laiſſer aucun doute ſur la certitude & le ſuccès de cette méthode. Un Miſſionaire étant tombé dangereuſement malade dans la priſon de Nan-king, les Chrétiens, allarmés pour la vie de leur Paſteur, engagèrent un des plus habiles Médecins à le viſiter. Cet Eſculape Chinois, après avoir tâté avec les cérémonies ordinaires le poulx du Malade, lui preſcrivit ſur le champ trois médecines, l'une pour le matin, l'autre pour l'après-midi & la troiſième pour le ſoir. L'effet en parut ſi violent, que le Miſſionaire ayant perdu la parole dans le cours de la nuit ſuivante, paſſa pour un homme mort. Mais le matin apporta un extrême changement à ſa ſituation. Le Médecin, après avoir tâté le poulx à ſon Malade, l'aſſûra qu'il étoit guéri & qu'il ne lui reſtoit qu'à ſuivre un certain régime qui rétabliroit bien-tôt ſes forces. L'effet vérifia cette prédiction. Pratique des Médecins Chinois dans les maladies. Guériſon d'un Miſſionaire.

Quelques Médecins Chinois, dans les viſites qu'ils rendent aux Malades, portent avec eux leur chaiſe, ou la font porter par un domeſtique qui les ſuit, avec pluſieurs boëtes diviſées en quarante petites cellules remplies de Drogues & de Simples, qu'ils adminiſtrent, ſuivant la qualité de la maladie. Ce ſont des ſudorifiques ou des purgatifs, propres à purifier le ſang & les humeurs, à fortifier la tête, à diſſiper les vapeurs, à nétoyer l'eſtomac, &c. D'autres n'ont point l'uſage de porter leurs boëtes, mais preſcrivent des médecines, en laiſſant au Malade la liberté de les recevoir d'eux ou de les acheter des Droguiſtes, qui ont leurs boutiques remplies d'excellens remédes. D'ailleurs chaque Ville a des Foires, où l'on ne vend que des Drogues & des Simples. Viſites des Médecins Chinois & leurs remédes.

Après avoir rendu la ſanté aux Malades par de ſimples décoctions, on employe des cordiaux pour bannir tous les reſtes de la maladie & rétablir parfaitement les forces. Ils ſont compoſés d'herbes, de feuilles, de racines, de fruits & de ſemences ſéches. Les Médecins Chinois permettent de boire de l'eau dans toutes ſortes de maladies, mais ils ordonnent qu'elle ſoit bouillie. Ils défendent ordinairement toute autre eſpéce de nourriture, [ou ſi le Malade eſt preſſé de la faim, ils ne lui en laiſſent prendre que très légérement.] Dans un corps indiſpoſé, l'eſtomac, diſent-ils, n'eſt pas capable de faire ſes fonctions naturelles, & les moindres alimens ne peuvent produire qu'une mauvaiſe digeſtion. Cordiaux pour achever la guériſon.

SCIENCES DES CHINOIS. MEDECINE.

IL ſe trouve à la Chine des Médecins qui regardent comme au-deſſous d'eux de preſcrire des remédes, & qui ſe bornent à déclarer la nature des maladies (*c*). Leurs viſites ſe payent beaucoup plus cher que celles des autres. Mais ce qui fait ordinairement la fortune & la réputation d'un Médecin Chinois, c'eſt d'avoir guéri quelques Mandarins diſtingués, ou d'autres perſonnes riches, qui joignent au payement de chaque viſite des gratifications conſidérables. Le prix commun des viſites & des remédes eſt très-médiocre. Un Médecin qu'on a fait appeller près d'un Malade, n'y retourne point s'il n'eſt rappellé. Ainſi chacun a la liberté d'en prendre un autre lorſqu'il n'eſt pas content du premier, [ce qui arrive aſſez ſouvent.] Les Charlatans ne ſont pas plus rares à la Chine qu'en Europe. Ils prétendent guérir toutes les maladies par des recettes inconnues dans la Médecine (*d*), & mettent pour condition qu'ils ne ſeront payés qu'après l'effet du remède (*e*).

Uſages & prix des viſites.

SUIVANT l'Auteur d'un Traité Chinois, qui porte pour titre *Le Secret du Poulx*, chaque maladie a ſon poulx différent. Dans celles du cœur, on doit conſulter le poulx du poignet gauche (*f*). On s'y prend de même dans celles du foye; mais le poulx doit être éxaminé à la jointure du poignet avec l'os du coude. Dans les maladies de l'eſtomac, il faut s'adreſſer au poignet droit; & dans celles du poulmon, à la jointure de la même main. Dans les maladies des reins, le poulx doit être conſulté au-deſſus de la jointure, vers l'extrémité du coude, du même côté que le rognon malade.

Chaque maladie a ſon poulx différent.

LE poulx eſt ſuſceptible d'une infinité de variations, ſuivant la différence du ſéxe, de l'âge, de la ſtature & des ſaiſons. Chacun de ces états peut être diſtingué par la différence de ſon poulx. Le même Auteur, après avoir nommé pluſieurs ſortes de poulx, les diviſe en trois claſſes, dont la première en comprend ſept, la ſeconde, huit, & la troiſième, neuf. Il explique leur nature. Il détermine leurs indications. Entr'autres, il obſerve que le *Poulx ſuperficiel* dénote des étourdiſſemens; le *Poulx creux*, diſette de ſang; le *Poulx gliſſant*, abondance de phlegme; le *Poulx plein*, de la chaleur; le *Poux à longs tremblemens*, laſſitude; le *Poulx à tremblemens courts*, des douleurs aigues; le *Poulx trop abondant*, un excès de chaleur; le *Poux petit*, un excès de froid; le *Poulx enfoncé*, un défaut de liberté dans la reſpiration, ou interruption d'eſprits: le *Poulx lent*, une ſorte de rhumatiſme dans l'eſtomac; le *Poulx tranchant*, ſtérilité, ou diſpoſition à cet état; le *Poulx pareſſeux*, défaut de chaleur interne; le *Poulx bas*, des obſtructions dans les vaiſſeaux ſanguins; le *Poulx doux* ou *fluide*, des ſueurs ſpontanées, & de la diſpoſition à la Pulmonie; le *Poulx foible*, un grand épuiſement, & des douleurs ſourdes, comme dans les os; le *Poulx long*, abondance & régularité d'eſprits; le *Poulx court*, diſette ou trouble d'eſprits; le *Poulx mince comme un cheveu*, abbattement d'eſprits; le *Poulx variable*, déſordre d'eſprits; le *Poulx embarraſſé & confiné*, chaleur exceſſive; le *Poulx vuide*, perte

Diverſes indications du poulx, ſuivant un Auteur Chinois.

(*c*) *Angl.* Comme au deſſous d'eux de fournir des remédes. R. d. E.

(*d*) *Angl.* par des recettes qu'ils ramaſſent de tous côtés. R. d. E.

(*e*) Chine du Père du Halde, Vol, II. pag. 189. & ſuiv.

(*f*) Le Père du Halde nous a donné dans ſa Deſcription de la Chine une Traduction de ce Traité du Poulx, Vol, II. pag. 184. Il l'avoit reçue du Père Hervieu, Miſſionaire de la même Compagnie.

perte de ſang, frayeurs & mouvemens convulſifs; le *Poulx précipité* ou *culbutant*, inquiétudes & délire; le *Poulx dur*, perte de ſemence dans les hommes, & de ſang dans les femmes.

Sciences des Chinois. Medecine.

L'Auteur Chinois explique la nature de chaque poulx, par des comparaiſons & des images qui paroîtront fort étranges aux Européens. Par éxemple, il prétend que le poulx ſuperficiel cauſe une ſenſation qui reſſemble à celle d'une peau de petit oignon; que le poulx gliſſant ſe fait ſentir comme une perle ſous les doigts; que le poulx tranchant forme une ſenſation qui n'eſt guères différente de celle d'un couteau avec lequel on grate une canne de bambou; que le poulx variable repréſente des pierres auxquelles on touche dans (*g*) l'eau.

Etranges comparaiſons du poulx.

Mais il y a quelque choſe encore de plus étrange dans l'explication que le même Auteur donne des ſept poulx qui indiquent le danger de mort. 1. Lorſque le poulx, conſulté le matin, ſemble bouillir ſous les doigts, comme de l'eau ſur un grand feu; c'eſt un ſigne infaillible qu'il reſte peu de tems à vivre. 2. C'eſt un ſigne de mort auſſi prochaine, qu'un poulx ſemblable au poiſſon arrêté, qui ne peut ſe remuer, & qui va au fond par ſa queue ſans trop de régularité. 3. Lorſque le poulx, après avoir battu précipitamment, devient tout-d'un-coup lent & pareſſeux, c'eſt un ſigne de mort, mais non pas ſi prochaine. 4. Si le poulx, par la dureté de ſes battemens, reſſemble en quelque ſorte à une balle de pierre ou de terre ſéche, lancée par une arbalête, les poulmons & l'eſtomac ſont dans une grande diſette d'eſprits. 5. Si le poulx reſſemble à des goûtes d'eau qui tombent dans une maiſon par quelque fente ou par quelque trou du toît, & que dans ſon retour il ſoit épars & en déſordre comme les fils d'une corde qui ſe deſſerre, c'eſt une marque que les os ſont ſéchés juſqu'à la moëlle. 6. Si les mouvemens du poulx, à l'extrémité des deux coudes, reſſemblent au pas d'une grenouille embarraſſée dans des herbes, ou à ceux d'un crapaud, la mort eſt certaine. 7. Si la pulſation reſſemble au becquetement redoublé d'un oiſeau, il y a diſette d'eſprits dans l'eſtomac, le cœur fait mal ſes fonctions & le ſang en déſordre. On ſe borne ici à ces indications, quoique le Traducteur en rapporte un plus grand nombre.

Sept indications de mort.

Dans le même Traité on donne des régles pour tâter le poulx, avec les pronoſtics qu'on en peut tirer, ſuivant la différence des maladies. On éxamine auſſi les différens poulx, non-ſeulement des bras, mais encore du cœur, du foye, des poulmons, &c. Enfin l'on y donne les diagnoſtics & les pronoſtics tirés du viſage & des autres parties du corps. L'Auteur (*b*) eſt fort précis dans ſes déciſions, & juge en peu d'heures du ſort de ſes Malades. Il obſerve, par éxemple, que ſi le battement d'un poulx dur, qui marque du déſordre dans les rognons, reſſemble au becquetement d'un oiſeau, le Patient mourra le lendemain entre neuf & dix heures de matin, &c.

Régles pour le tâter poulx.

Les Médecins Chinois ne s'attribuent pas moins d'éxactitude dans les prédictions qu'ils fondent ſur un certain nombre de battemens ſans interruption. Suivant la doctrine d'un ancien Livre, ſi le poulx, après quarante pulſations ſucceſſives

Autres obſervations ſur le même ſujet.

(*g*) *Ibidem.*

(*b*) Ou les Auteurs, car il paroît que c'eſt une Collection de pluſieurs Médecins.

Sciences des Chinois. Médecine.

ſucceſſives, en omet une, c'eſt un ſigne qu'une des parties nobles eſt deſtituée d'eſprits & que le Malade doit mourir quatre ans après, dans le cours du Printems. Tous les Auteurs Chinois ſont perſuadés qu'une perſonne dont le poulx bat cinquante fois ſans s'arrêter, eſt en parfaite ſanté & d'une excellente conſtitution; mais que s'il s'arrête après cinquante pulſations, les eſprits manquent dans une des parties nobles & la mort eſt infaillible au bout de cinq ans. S'il s'arrête après trente battemens, il faut s'attendre à mourir trois ans après. Lorſque le poulx du poignet gauche s'enfonce, s'élève & s'enfonce encore après dix-neuf battemens, le foye eſt entièrement ruiné & tous les remédes ſont inutiles. On remarque la même choſe ſur le poulx de l'extrémité du coude droit; c'eſt-à-dire, qu'après ſept pulſations égales, s'il s'enfonce & qu'il continue de s'enfoncer, ſans ſe relever de long-tems, le Malade a peu d'heures à vivre. Si l'interruption arrive après deux battemens, il meurt ordinairement en deux ou trois jours. Si c'eſt après trois battemens, il peut vivre cinq ou ſix jours. Après quatre, il pourra vivre juſqu'à la fin de la ſemaine (*i*), &c.

Jugement ſur cette doctrine des Chinois.

Ce détail ſuffit pour donner quelqu'idée de la doctrine des Chinois ſur le poulx. L'exactitude avec laquelle ils s'attachent aux moindres circonſtances, fait connoître qu'ils ont pris beaucoup de peine à perfectionner leur ſyſtême. Mais des explications & des jugemens ſi poſitifs ſemblent marquer auſſi que c'eſt moins le fruit de l'expérience qu'une invention des Médecins pour amuſer le Public. Revenons aux Obſervations des Européens.

Le Père le Comte remarque qu'en tâtant le poulx, les Médecins Chinois tiennent la main du Malade, l'eſpace au moins d'un quart-d'heure. Tantôt c'eſt la main droite, tantôt la gauche, & quelquefois les deux mains enſemble. Enfin, prenant le ton prophétique, comme s'ils étoient éclairés par quelqu'inſpiration, ils vous diſent gravement: „ Vous n'avez point de „ mal à la tête; c'eſt une peſanteur, qui n'a fait que vous aſſoupir. Vous „ avez perdu l'appétit; mais il vous reviendra préciſément dans trois jours. „ Ce ſoir, au Soleil Couchant, vous aurez la tête plus libre. Votre poulx „ marque de l'embarras dans le ventre; à moins que vous n'ayez mangé de „ tel ou tel aliment. Cette maladie durera cinq jours; après quoi vous jouirez d'une parfaite ſanté. „ Ils ne ſe trompent guéres dans la connoiſſance des maladies & dans leurs pronoſtics, lorſqu'ils ont acquis un certain degré d'expérience.

Ton prophétique de leurs Médecins.

Affectations dans leur méthode.

Un Etranger, qui n'eſt point accoûtumé à leur méthode, auroit peine à s'empêcher de rire en leur voyant tâter le poulx. Après avoir appuyé quatre doigts le long de l'artère, en preſſant aſſez fort le poignet du Malade, ils ſe relâchent par degrés, juſqu'à ce que le ſang, qui étoit arrêté par la preſſion, ait repris librement ſon cours. Un moment après ils recommencent à preſſer le bras, & continuent aſſez long-tems. Enſuite, comme s'ils alloient toucher les cordes d'un Inſtrument de muſique, ils levent & laiſſent tomber ſucceſſivement leurs doigts, preſſant plus ou moins fort, tantôt plus vîte, tantôt plus lentement, juſqu'à ce que l'artère réponde aux touches du Médecin, & que ſa force ou ſa foibleſſe, ſon déſordre & ſes autres ſymptômes, faſſent connoître la nature de la maladie.

Il

(*i*) Chine du Père du Halde, pag. 190. & ſuivantes.

Sciences des Chinois. Médecine.

Il paroît certain que les Médecins Chinois ont ſur cet article des lumières extraordinaires, que l'Auteur traite même de merveilleuſes. Cependant on ne peut être trop ſur ſes gardes avec eux, parce qu'ils employent toutes ſortes de moyens pour s'informer ſecrétement, avant leurs viſites, de la ſituation des Malades. Ils portent l'artifice juſqu'à leur ſuppoſer des maladies, qu'ils leur procurent eux-mêmes. L'Auteur apprit d'un Chinois (*k*), qu'ayant fait appeller un Médecin & un Chirurgien pour le guérir d'une fluxion, l'un des deux lui déclara que le mal venoit d'un petit ver qui s'étoit engendré dans la chair, & qui cauſeroit infailliblement la gangrene s'il n'étoit chaſſé promptement. Il ſe vanta d'être le ſeul qui poſſédât ce ſecret; mais il ajoûta qu'il demandoit un ſalaire conſidérable. Le Malade promit une groſſe ſomme d'argent, dont il paya même une partie d'avance. Alors cet Impoſteur compoſa une emplâtre, dans laquelle il fit entrer un petit ver. Une heure après, l'ayant tiré d'un air triomphant, il ſe fit donner le reſte de la ſomme. Son Compagnon, qui n'eut point autant de part qu'il ſe l'étoit promis au fruit de cette impoſture, découvrit enſuite le complot; mais il étoit trop tard pour ſauver l'argent du Malade.

Artifices qu'ils mettent en uſage.

Les Chinois ſont perſuadés que la plûpart des maladies viennent de certains vents malins & corrompus, qui pénétrent dans les muſcles & qui portent un dangereux déſordre dans toutes les parties du corps. Le moyen qu'ils employent pour les diſſiper, eſt d'appliquer en divers endroits des aiguilles brûlantes ou des boutons de feu. C'eſt leur reméde ordinaire; & l'Auteur en ayant un jour marqué de l'étonnement, un Chinois lui répondit: „ On vous traite en Europe avec le fer; (Il faiſoit alluſion à la ſaignée.) ici „ nous ſommes martyriſés avec le feu. Il n'y a point d'apparence que cette „ mode paſſe jamais, parce que les Médecins ne ſentent point le mal qu'ils „ font aux Malades, & qu'ils ne ſont pas moins payés pour nous tourmenter „ que pour nous guérir. „

Principale cauſe des maladies, ſuivant les Chinois.

Reméde qu'ils y apportent.

Au-lieu d'employer les Apoticaires pour la compoſition des remèdes, la plûpart des Médecins Chinois ſe chargent eux-mêmes de ce ſoin. Ils font prendre ordinairement des pillules, qui agiſſent plus ſouvent par les ſueurs que par les ſelles; & dédaignant le ſecours des Apoticaires, ils s'étonnent que les Européens ſe repoſent du principal point de leur ſanté ſur des gens qui n'ont pas d'intérêt à guérir un Malade, & qui s'embarraſſent peu de la qualité de leurs drogues pourvû qu'ils trouvent du profit à les vendre. Mais un uſage de très-dangereuſe conſéquence à la Chine, c'eſt que tout le monde eſt libre d'éxercer la Médecine, comme les Arts méchaniques, ſans éxamen de doctrine & ſans avoir pris les Degrés. Cette licence multiplie beaucoup les Charlatans, d'autant plus que le Peuple, quoique ſouvent trompé par leur ignorance, ne ſe laſſe point de les employer. Cependant ceux qui croient avoir été dupés par ces Impoſteurs, cherchent l'occaſion de ſe venger. L'Auteur ſe ſouvient qu'un Chinois de *Su-cheu-fu* ayant perdu ſa fille par l'ignorance d'un Médecin, porta le reſſentiment juſqu'à faire imprimer un Mémoire où la mauvaiſe conduite de ſon Ennemi étoit expoſée, avec des réfléxions capables de le décrier. Il en

Leur prévention contre les Apoticaires.

Raiſon qui rend les Charlatans communs à la Chine.

(*k*) Mémoires de la Chine par le Père le Comte pag. 215. & ſuiv.

SCIENCES DES CHINOIS. MEDECINE.

en affiche quantité d'exemplaires dans les Places publiques & distribua les autres dans les principales maisons de la Ville. Cette vengeance, qu'il nommoit zèle pour le bien public, produisit l'effet auquel il s'étoit attendu. Le Médecin, perdu de réputation, fut réduit à la nécessité d'abandonner sa profession (*l*).

Témoignage de Navarette.

NAVARETTE rend témoignage que la Chine a d'excellens Médecins, qui n'ont pas recours aux Apoticaires pour les remèdes qu'ils administrent à leurs propres Malades, & qui découvrent la nature des maladies par les indications du poulx. Il ajoûte néanmoins que la plûpart sont fort ignorans; parce que les Loix n'imposant aucun éxamen, tout le monde a la liberté d'éxercer la Médecine (*m*).

Idée qu'il donne de la Médecine Chinoise.

SUIVANT le même Voyageur, la saignée, les vomitifs, les clystères & les purgations, ne sont point en usage à la Chine. On n'y connoît pas les potions. La méthode commune des Chinois est une diéte éxacte; d'accord là-dessus avec Galien, qui dit que les maladies mortelles viennent moins de défaut que d'excès. La première loi qu'ils imposent aux Malades, est de se retrancher la chair, le poisson & les œufs. Ils permettent l'eau de riz, & le riz même cuit à l'eau, mais fort clair, avec quelques herbes salées. Dans la convalescence, ils accordent des œufs d'oye & du poisson salé, sec & rôti. La même méthode s'observe au Japon, dans les Royaumes du Tong-king & de la Cochinchine, & dans toutes les Contrées de l'Inde jusqu'à l'Empire du Mogol. On se sert peu de rhubarbe à la Chine, quoiqu'elle y soit si commune qu'elle s'y donne à trois fols la livre. On y fait plus d'usage du *Fu-lin*, qui porte en Europe le nom de *Racine Chinoise*.

Usage des ventouses à la Chine.

LES Chinois n'éxaminent jamais l'urine des Malades. Dans certaines indispositions ils employent les ventouses, & l'Auteur préfère leur méthode à celle de l'Europe. Leurs coupes sont de cuivre. Elles ont au sommet une petite ouverture, qu'on bouche avec de la cire. Après avoir posé la petite bougie sur la partie malade, on la couvre de la coupe, qui tire fort bien. Ensuite on ôte la cire du trou avec une aiguille. L'air en sort, & la peau vient d'elle-même avec la coupe. L'Auteur ajoûte qu'on trouve à la Chine quantité de bons Chirurgiens, qui éxercent très-bien leurs fonctions sans cette variété d'Instrumens qui paroissent néceſſaires en Europe (*n*).

Traduction d'un Catalogue Chinois des Plantes.

LE Père Visdelou, un des six Jésuites qui furent envoyés à la Chine (*o*) en 1685, s'appliqua soigneusement à traduire l'*Herbier Chinois*, où toutes les vertus & les qualités des Plantes médicinales du Pays sont expliquées. Comme il avoit fait de grands progrès dans la connoissance des Livres, il se proposoit d'y joindre ses propres remarques (*p*). C'est apparemment le *Peu-tsao*, ou le Catalogue des Plantes, que le Père Du Halde nous a donné dans sa Description de la Chine (*q*). Il y a joint un Livre de Recettes Chinoises, ou de Remédes pour la guérison des maladies.

(*l*) Mémoires du Père le Comte, pag. 228. & suivantes.

(*m*) Description de la Chine par Navarette, pag. 54. & suiv.

(*n*) Navarette, *ubi sup.*

(*o*) Il fut ensuite créé Evêque titulaire de Claudiopolis.

(*p*) Mémoires du Père le Comte, pag. 220.

(*q*) Au second Tome de son Ouvrage. *Voyez ci-dessous l'Histoire Naturelle de la Chine.*

***
**
*

§. IV.

AIRS CHINOIS.

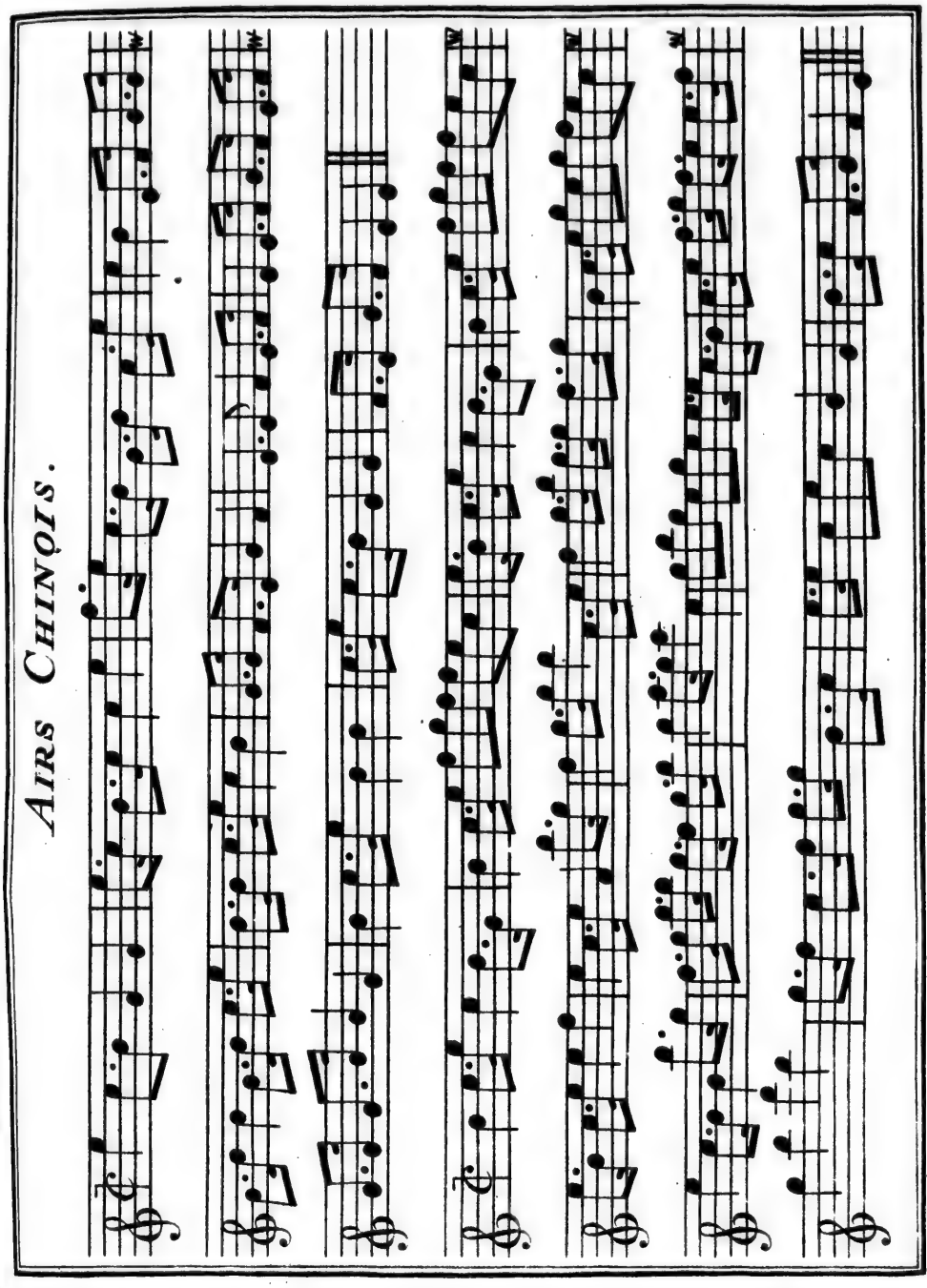

CHINEESSE DEUNTJES, uit DU HALDE.

Sciences des Chinois. Musique.

§. IV.

Goût des Chinois pour la Muſique, la Poëſie & l'Hiſtoire.

Idées des Chinois ſur leur ancienne Muſique.

LES Chinois s'attribuent la première invention de la Muſique, & ſe vantent de l'avoir portée anciennement à ſa plus haute perfection. Mais ſi leurs prétentions ne ſont pas fabuleuſes, ils ont ſouffert qu'elle ait étrangement dégénéré. Elle eſt aujourd'hui ſi imparfaite à la Chine, qu'elle en mérite à peine le nom. Il paroît certain qu'elle y étoit autrefois fort eſtimée. Confucius même entreprit d'en introduire les régles dans toutes les Contrées dont on lui avoit confié le Gouvernement. Les Hiſtoires du Pays parlent beaucoup de l'excellence de l'ancienne Muſique, & les Chinois regrettent continuellement la perte des anciens Livres qui traitoient de cet Art. Quelqu'opinion qu'on en doive prendre, la Muſique eſt aujourd'hui peu éxercée à la Chine, excepté dans les fêtes, les comédies, les mariages & d'autres occaſions de cette nature. Les Bonzes l'employent aux funérailles. Les Muſiciens de la Chine lèvent & baiſſent la voix, d'une tierce, d'une quinte & d'une octave; mais ils ne chantent jamais par ſemi-tons. La beauté de leurs concerts ne conſiſte point dans la variété des voix ou dans la différence des parties. Ils chantent tous le même Air, ſuivant l'uſage de tous les Aſiatiques. La Muſique de l'Europe leur plaît aſſez, pourvû qu'il n'y ait qu'une voix, accompagnée d'Inſtrumens. Ils ne trouvent qu'un déſordre confus dans le contraſte de pluſieurs voix différentes, & dans les ſons graves & aigus, les diézes, les fugues, &c.

Etat de la Muſique à la Chine.

Ils n'ont point de notes, ni d'autres figures pour diſtinguer la diverſité des tons, les élévations & les chûtes de la voix, & les autres variations qui forment l'harmonie. Cependant ils expriment leurs tons par certains caractères. Les Airs Chinois, joués par un Inſtrument ou chantés par une bonne voix, ne ſont pas ſans agrément. Ils s'apprennent par routine ou par la juſteſſe de l'oreille. On ne laiſſe pas d'en compoſer quelquefois de nouveaux. *Kang-hi*, dernier Empereur de la Chine, en fit pluſieurs qui ſe chantent aujourd'hui. En 1679, ce Monarque s'étant fait jouer quelques Airs de clavecin par les Pères Grimaldi & Pereira, parut prendre beaucoup de plaiſir aux Airs Européens. Il donna ordre à ſes Muſiciens de jouer un Air Chinois; & lui-même, il toucha cet Inſtrument avec beaucoup de grace. Le Père Pereira prit ſes tablettes, ſur leſquelles il nota auſſi-tôt l'Air que Sa Majeſté Impériale avoit joué, & l'éxécuta enſuite auſſi parfaitement que s'il l'eût répété pluſieurs fois. L'Empereur en fut ſi ſurpris, qu'il avoit peine à ſe le perſuader. Il ne comprenoit pas comment le Miſſionaire pouvoit avoir appris, en ſi peu de tems, un Air que lui & ſes Muſiciens n'étoient parvenus à jouer facilement qu'après quantité de répétitions & par le ſecours de certains caractères. Il fallut, pour le convaincre, que Pereira fît pluſieurs eſſais ſur d'autres Airs, qu'il nota de même & qu'il éxécuta ſur le champ avec autant de facilité que d'éxactitude. Kang-hi en prit occaſion d'inſtituer une Académie de Muſique, compoſée des plus habiles Muſiciens de la Chine. Il en donna la direction à ſon troiſième fils, qui étoit homme de Lettres & qui avoit lû beaucoup. Les Académiciens commencèrent par un nouvel éxamen de tous les Auteurs qui avoient écrit ſur cette

L'Empereur eſt étonné de voir noter un Air de muſique.

Académie de Muſique qu'il établit.

SCIENCES DES CHINOIS. MUSIQUE.

te matière. Ils firent compoſer toutes ſortes d'Inſtrumens à l'ancienne mode, ſuivant les dimenſions qu'ils tirèrent de leurs Livres. Mais les ayant trouvés trop défectueux, ils les corrigèrent par des régles plus modernes; après quoi ils formèrent un Recueil de Muſique en quatre Volumes, ſous le titre de *Véritable Doctrine du Li-ti*, compoſé par l'ordre de l'Empereur. Ils y joignirent enſuite un cinquième Tome, qui contenoit les élémens de la Muſique Européenne, rédigés par le Père Pereira.

Inſtrumens de la Muſique Chinoiſe.

LES Chinois ont inventé huit Inſtrumens, auxquels ils trouvent beaucoup de rapport avec la voix humaine. Les uns ſont de métal, comme nos cloches; d'autres, de pierre, entre leſquels on en diſtingue un, qui a la forme de nos trompettes. D'autres ſont de peaux, comme nos tambours. Entre pluſieurs eſpéces, il y en a de ſi peſans, que pour en faire uſage on eſt obligé de les poſer ſur un bloc de bois. Les Inſtrumens à corde ſont en fort grand nombre; mais les cordes ſont ordinairement de ſoie, & rarement de boyaux, comme celles des vielles, que les aveugles portent dans les rues, & celles des violons. Ils n'ont que trois cordes, ſur leſquelles on joue avec un archet. Cependant on en voit un à ſept cordes, qui eſt fort eſtimé, & dont l'harmonie n'eſt pas déſagréable lorſqu'il eſt touché par une main habile. Il y en a d'autres encore, mais uniquement compoſés de bois. Ce ſont de grandes tablettes, qu'on frappe l'une contre l'autre. Les Bonzes ſe ſervent d'une petite planche, qu'ils touchent avec beaucoup d'art & de meſure. Enfin les Chinois ont des Inſtrumens à vent, tels que des flutes, dont on diſtingue deux ou trois ſortes, & une machine compoſée de pluſieurs tuyaux, qui a quelque reſſemblance avec notre orgue & qui rend un ſon fort agréable; mais elle eſt ſi petite qu'elle ſe porte dans la main (*a*). On en avoit fait préſent d'une à l'Empereur, que le Père Pereira trouva le moyen d'agrandir, & qui fut placée dans l'Egliſe des Jéſuites de Peking. La nouveauté & l'harmonie de cet Inſtrument charmèrent les Chinois. Mais ils furent encore plus ſurpris de lui voir jouer ſeul des Airs Européens ou Chinois, & les mêler quelquefois enſemble avec beaucoup d'agrément.

Inſtrumens à vent.

A quoi les Jéſuites ont été redevables de leur entrée à la Chine.

ON ſçait que le Père Ricci, Miſſionaire Jéſuite, fut redevable de l'accueil favorable qu'il reçut de l'Empereur, au préſent qu'il lui fit d'une horloge & d'une montre à répétition. Ce Prince en fut ſi ſatisfait, qu'il fit bâtir une Tour magnifique pour y placer l'horloge. L'Impératrice mère ayant paru deſirer la montre, ſur l'éloge qu'on lui en avoit fait, il eut recours à l'artifice pour la conſerver. Il donna ordre qu'on la lui fît voir, mais ſans être montée; de ſorte que cette Princeſſe ne la trouva point auſſi rare qu'elle ſe l'étoit figurée.

Goût de l'Empereur pour les montres & les horloges.

Dans la ſuite, les Miſſionaires ne manquèrent pas de flatter le goût de l'Empereur, en lui offrant quantité d'ouvrages de cette nature. Les Princes Chrétiens, qui avoient fort à cœur la converſion de ce grand Empire, les aſſiſtèrent ſi libéralement, que bien-tôt le cabinet de l'Empereur ſe trouva rempli de toutes ſortes d'horloges & de montres.

Uſage que le Père Pereira fit de ſon talent pour la Muſique.

PEREIRA, dont le talent étoit ſingulier pour la Muſique, plaça au ſommet de l'Egliſe des Jéſuites une grande & magnifique horloge. Il fit fondre un aſſortiment muſical de petites cloches, qui furent ſuſpendues dans une Tour conſtruite

(*a*) Du Halde, *ubi ſup.* Vol. II. pag. 125.

truite exprès pour cet uſage, & qui, à l'aide d'un grand tambour, formoient un carillon ſur lequel on jouoit à chaque heure du jour les plus beaux Airs du Pays. L'heure ſonnoit enſuite, ſur une cloche d'un ton plus grave. Ce fut un amuſement nouveau pour la Cour & la Ville. Les Grands & le Peuple ne ſe laſſoient pas de courir pour entendre cette gracieuſe muſique (*b*). Sciences des Chinois. Poesie.

La Poëſie & l'Eloquence ſont des Arts fort anciens à la Chine; & l'on a généralement obſervé que dans tous les Pays du Monde ils ont été long-tems cultivés avant qu'on y ait connu les autres Sciences. Les premières Hiſtoires de toutes les Nations furent compoſées en Vers, comme la meilleure voie pour tranſmettre la mémoire des événemens, ſur-tout avant l'invention de l'Ecriture. Poëſie & Eloquence Chinoiſes.

Sans parler des anciens Livres de la Chine, dont la plûpart ſont autant d'ouvrages de Poëſie, on admire la délicateſſe & la douceur des Poëmes de *Kyu-iwen*. La Dynaſtie de *Tang* vit fleurir *Li-tſaupe* & *Tu-te-mwey*, deux Poëtes que l'Auteur met à côté d'Anacréon & d'Horace. En un mot, à la Chine comme en Europe, les Poëtes étoient autrefois Philoſophes; & de tous les Ecrivains Chinois qui ont quelque réputation, *Tſong-nan-fong* eſt le ſeul qui n'ait point écrit en Vers. C'eſt ce qui le fait comparer à la fleur de *Hay-tang* (*c*), qui ſeroit parfaite ſi elle n'étoit pas inſipide. Poëtes Chinois.

Pour bien comprendre en quoi conſiſte l'excellence de la Poëſie Chinoiſe, il faût être verſé dans la Langue du Pays. Les Compoſitions Poëtiques des Chinois ont quelque reſſemblance avec les Sonnets, les Rondeaux, les Madrigaux & les Chanſons de l'Europe. Ils ont de longs Vers, ils en ont de courts; c'eſt-à-dire, qu'il y entre plus ou moins de mots, & que leur beauté conſiſte dans la variété de leur cadence & de leur harmonie. Les Vers Chinois doivent avoir enſemble une relation de ſens & de rime, qui forme une variété auſſi agréable à l'eſprit qu'à l'oreille. On diſtingue à la Chine une autre ſorte de Poëſie, ſans rime, qui conſiſte dans l'antitheſe ou l'oppoſition des penſées. Si la première penſée regarde le Printems, la ſeconde regardera l'Automne; ou ſi la première a quelque rapport au feu, l'autre en doit avoir à l'eau. Cette Compoſition a ſes difficultés, qui demandent un certain art. L'enthouſiaſme ne manque point aux Poëtes Chinois. La plûpart de leurs expreſſions ſont allégoriques. Ils ſçavent employer les figures qui donnent de la chaleur & de la force au ſtyle & aux penſées (*d*). Qualités de leur Poëſie. Poëſie ſans rime.

Au contraire, leur Rhétorique eſt fort naturelle. Ils connoiſſent peu de régles pour l'ornement du diſcours. Leur unique étude en ce genre eſt la lecture de leurs meilleurs Ecrivains, dans leſquels ils obſervent les tours les plus vifs & les plus propres à faire l'impreſſion qu'ils ſe propoſent. Rhétorique Chinoiſe.

Leur Eloquence ne conſiſte point dans l'arrangement des périodes, mais dans la chaleur de l'expreſſion, dans la nobleſſe des métaphores, dans la hardieſſe des comparaiſons, & ſur-tout dans les maximes & les ſentences de leurs anciens Sages, qui étant exprimées d'une manière conciſe, vive & myſtérieuſe, contiennent beaucoup de ſens en peu de mots. Eloquence.

La Logique n'a pas fait plus de progrès à la Chine. Elle n'a point de régle pour Logique.

(*b*) *Ibid.* pag. 127.
(*c*) *Ibid.* Vol. I. pag. 594.
(*d*) *Ibid.* Vol. II. pag. 146.

SCIENCES DES CHINOIS. POESIE.

pour la perfection du raiſonnement, ni de méthodes pour définir ou diviſer les idées, & pour en tirer les conſéquences. Les Chinois ne ſuivent que les lumières naturelles de la raiſon, qui leur ſert à comparer pluſieurs idées enſemble ſans le ſecours de l'art, & qui les conduit à la concluſion (*e*). Cependant ces qualités leur ont ſuffi pour compoſer un grand nombre de Livres ſur toutes ſortes de ſujets, tels que l'Agriculture, la Botanique, les Arts libéraux, militaires & méchaniques, la Philoſophie & l'Aſtronomie. Mais la fécondité de leur eſprit éclate particulièrement dans leurs Hiſtoires, leurs Comédies, leurs Livres de Chevalerie errante, leurs Romans & leurs Nouvelles. Les Romans Chinois reſſemblent aſſez à ceux de l'Europe; avec cette différence, que la plûpart des nôtres ne contiennent que des avantures d'amour & d'ingénieuſes fictions, qui corrompent ſouvent le cœur en amuſant l'imagination: au-lieu que dans ceux des Chinois, l'inſtruction ſe trouve jointe à l'amuſement, avec des maximes utiles à la réformation des mœurs, & des exhortations mêmes à la vertu. Les récits y ſont quelquefois mêlés de Vers, pour animer la narration. Du Halde nous a donné, pour éxemple, trois ou quatre Piéces de ce genre, que les Miſſionaires de ſa Compagnie n'ont pas dédaigné de traduire.

Comédies Chinoiſes.

LES Comédies doivent être en grand nombre à la Chine, puiſqu'il n'y a point de fête un peu diſtinguée où l'on ne ſe faſſe un amuſement de ces Repréſentations. Mais il n'y faut pas chercher les trois unités, d'action, de tems & de lieu, ni les autres régles auxquelles on s'attache en Europe pour donner autant de régularité que de grace à cette ſorte de Compoſition. L'unique deſſein des Auteurs étant de réjouir une aſſemblée ou d'émouvoir les paſſions, & d'inſpirer l'amour de la vertu & la haine du vice, ils ſe croient parvenus à la perfection lorſque le ſuccès répond à leurs vûes. Ils ne mettent point de diſtinction entre leurs Tragédies & leurs Nouvelles, excepté que les premières ſe prononcent ſur un théâtre. Dans l'impreſſion, les Acteurs ſont rarement nommés, parce qu'en repréſentant une Piéce, on commence par annoncer aux ſpectateurs les Acteurs qui doivent paroître & le rôle qu'ils ont à jouer.

Compagnies de Comédiens.

UNE Compagnie de Comédiens eſt compoſée de huit ou neuf Acteurs, dont chacun eſt quelquefois chargé de différens rôles. Autrement, comme les moindres circonſtances ſont repréſentées en dialogues, cette multitude de rôles demanderoit une troupe trop nombreuſe. On conçoît que le ſpectateur eſt expoſé à beaucoup d'embarras. Un maſque y pouroit remédier; mais les Chinois n'en font guéres uſage que dans les intermèdes. En général, ce déguiſement à la Chine eſt le partage des brigands & des voleurs.

Mélange de chants dans les Piéces de Théâtres.

LES Tragédies Chinoiſes ſont entremêlées de chanſons, comme le chant eſt quelquefois interrompu pour faire place à deux ou trois lignes de récitation. Il eſt choquant, pour un Européen, d'entendre un Acteur qui ſe met à chanter au milieu d'un dialogue. Mais on doit conſidérer que parmi les Chinois, le chant exprime toûjours quelque vive émotion de l'ame, telle que la joie, la colère, la douleur ou le déſeſpoir. Un Chinois chante, pour déclarer ſon indignation. Il chante pour s'animer à la vengeance. Il chante même, lorſqu'il eſt prêt à ſe donner le coup mortel.

LES

(*e*) *Ibid.* pag. 124.

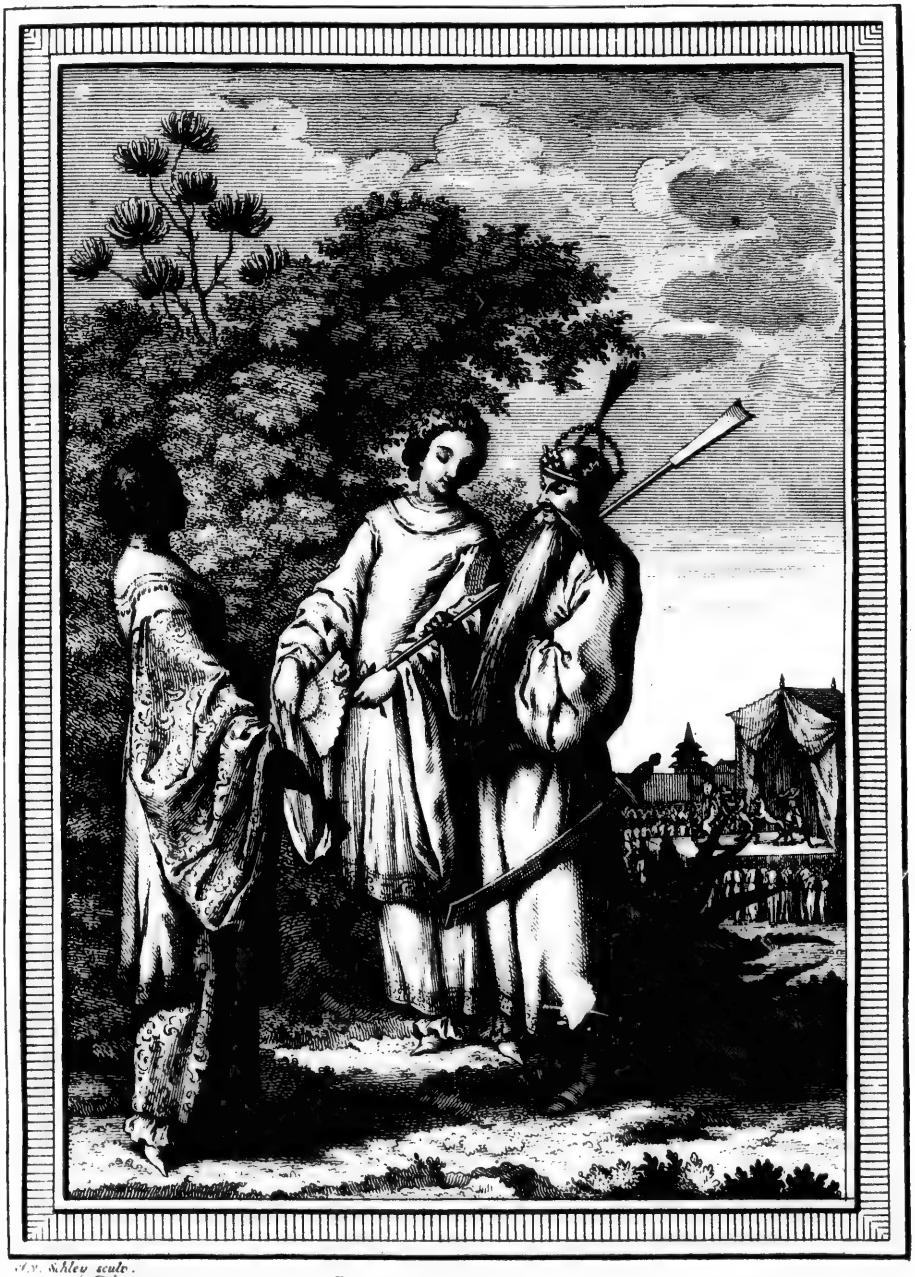

A. v. Schley sculp.

COMEDIENS CHINOIS, tirés de NIEUHOF.

CHINEESSE TOONEELSPEELERS, uit NIEUHOF.

Sciences des Chinois. Histoire.

Les chanſons des Comédies ne ſont pas fort intelligibles, ſur-tout pour les Européens, parce qu'elles ſont remplies d'alluſions à des événemens qui leur ſont inconnus, & d'expreſſions figurées qui ne leur ſont pas familières. Dans les Tragédies, les Airs ſont en petit nombre; & lorſqu'on les imprime, ils ſont placés à la tête des chanſons, qui ſont imprimées en gros caractères pour les diſtinguer de la Proſe.

Diviſion des Tragédies.

Les Tragédies ſont diviſées en pluſieurs parties, qui peuvent porter le nom d'Actes. La première partie, qui ſe nomme *Sye-tſe*, eſt une eſpéce de Prologue ou d'Introduction. Les Actes ſe nomment *Chis*, & ſont diviſés en Scenes, ſi l'on veut, par l'entrée & la ſortie des Acteurs.

L'Auteur nous donne pour eſſai du Théatre Chinois, une Tragédie nommée *Chau-chi-kou-coul*; c'eſt-à-dire: Le petit Orphelin de la maiſon de *Chau*. On doit la traduction de cette Piéce au Père *de Prémare*, Miſſionaire Jéſuite, qui l'avoit tirée d'une Collection en cent Volumes (*f*), de cent des meilleures Tragédies Chinoiſes, compoſée ſous la Dynaſtie de *Twen* (*g*).

Hiſtoire Chinoiſe, & ſes qualités.

A l'égard de l'Hiſtoire, on ne connoît pas de Nation qui ait apporté plus de ſoin à écrire & conſerver les Annales de ſon Empire. Ces livres reſpectés contiennent tout ce qui s'eſt paſſé ſous le régne des premiers Empereurs qui ont gouverné la Chine. On y trouve l'Hiſtoire & les Loix de l'Empereur *Tau*, avec toutes les meſures qu'il prit pour établir un ordre de Gouvernement dans ſes Etats; les Réglemens de *Chun* & de *Tu*, ſes Succeſſeurs, pour hâter les progrès de la Morale & l'établiſſement du repos public; les Uſages des petits Rois qui gouvernoient les Provinces ſous la dépendance de l'Empereur; leurs Vertus, leurs Vices, leurs Maximes de Gouvernement, leurs Guerres mutuelles, les grands Hommes, qui floriſſoient de leur tems, & tous les autres Evénemens qui ont paru dignes d'être tranſmis à la Poſtérité.

Méthode ſingulière des Chinois pour éviter la flaterie dans leurs Hiſtoires.

Les Hiſtoriens de chaque Regne ont ſuivi la même méthode. Mais ce qui diſtingue beaucoup les Chinois, c'eſt l'attention qu'ils ont apportée à garantir leurs Hiſtoires de cette partialité que la flatterie n'auroit pas manqué d'y introduire. Une de leurs précautions conſiſte à choiſir un certain nombre de Docteurs déſintéreſſés, dont l'office eſt d'obſerver tous les diſcours & toutes les actions de l'Empereur, de les écrire, chacun en particulier, ſans aucune communication l'un avec l'autre, & de mettre leurs remarques dans une eſpéce de tronc deſtiné à cet uſage. Ils rapportent avec ſincérité tout ce que leur Maître a fait ou dit de bien & de mal. Par exemple; tel jour l'Empereur oublia ſa dignité. Il ne fut pas maître de lui-même & ſe laiſſa vaincre par la colère; Tel jour il n'écouta que ſon reſſentiment pour faire une injuſte punition, ou pour caſſer ſans raiſon une Sentence du Tribunal; Tel jour de telle année, il donna telle marque de ſon affection paternelle pour ſes Sujets: Il entreprit une guerre pour la défenſe de ſon Peuple & pour l'honneur de l'Empire. Tel jour, au milieu des applaudiſſemens de ſa Cour, qui le félicitoit d'une action utile à l'Etat, il parut avec un air humble & modeſte, comme s'il n'eût point été ſenſible à des éloges ſi juſtes.

Le

(*f*) Du Halde, Vol. II. pag. 175.

(*g*) Diviſés, dit l'Auteur, en quatre *Taus*. Cette Piéce eſt la quatre-vingt-cinquième, & commence le trente-cinquième Tome. Elle n'a que cinq Acteurs, quoiqu'en y comprenant les Gardes & les Soldats il y en ait une douzaine qui parlent.

Sciences des Chinois. Histoire.

Le tronc dans lequel ces Mémoires ſont dépoſés, n'eſt jamais ouvert pendant la vie du Monarque, ni même tandis que ſa famille eſt ſur le Trône. Mais lorſque la Couronne paſſe dans une autre Maiſon, on recueille les Remarques d'une longue ſuite d'années, on les compare ſoigneuſement, pour vérifier les (*b*) faits, & l'on en compoſe les Annales de chaque Régne.

Relations particulières de chaque que Ville.

Les Relations que chaque Ville imprime de tout ce qui arrive d'important dans ſa juriſdiction, ne contribuent pas peu à l'enrichiſſement de l'Hiſtoire Nationale. Dans ces Hiſtoires particulières, on n'oublie pas les événemens extraordinaires, tels que les prodiges & les monſtres. C'eſt ainſi que dans les Annales de la Ville de *Fu-cheu-fu* on lit qu'une femme accoucha d'un ſerpent, & qu'on trouve dans celle de *King-te-ching*, qu'une truye mit au monde un petit éléphant avec ſa trompe, quoiqu'il n'y ait point d'éléphans à la (*i*) Chine.

☞(*b*) Cela ſuppoſe que la véracité de quelques-uns de ces Auteurs eſt douteuſe.

(*i*) Mémoires du Père le Comte, pag. 261. & Chine du Père Du Halde, pag. 146. & ſuiv.

§. V.

Sciences particulières aux Chinois.

Il eſt tems de paſſer à cette partie du Sçavoir, qu'on peut nommer proprement la Science des Chinois, & qui conſiſte dans leur Langage & leur Style, dans leur Hiſtoire & leurs Loix, dans leur Morale & leur Politique. On a déja pris ſoin d'expliquer pourquoi ils donnent la préférence à ces Sciences pratiques ſur les ſpéculatives. Comme ils ont rapporté, depuis une longue ſuite de ſiécles, toute leur attention à les cultiver, il n'eſt pas ſurprenant qu'ils les ayent portées à leur perfection.

Principes des Chinois ſur l'intérêt de la ſociété.

Conclusions qu'ils en ont tirées.

Dans la juſte perſuaſion que la paix & le bon ordre ſont les principaux objets d'une ſocieté, les Chinois ſe ſont attachés particulièrement aux Etudes dont on peut eſpérer ces deux fruits. Après avoir établi une bonne forme de Gouvernement, ils penſèrent aux moyens de la ſoutenir & de la conſerver. Les lumières de la raiſon leur en offrirent deux: 1°. de régler en général les uſages & les mœurs de la Nation, & d'introduire des régles de civilité & de bienſéance dans les différens Ordres du Peuple. : 2°. d'encourager l'étude de la Morale, des Loix, de l'Hiſtoire & du Langage. Ils établirent que tous les Poſtes & les Emplois du Gouvernement civil & militaire ne ſeroient conférés qu'à ceux qui ſe diſtingueroient dans ces Etudes. D'un autre côté, pour les faciliter à toutes ſortes de perſonnes, autant que pour diſtinguer leurs progrès, ils inſtituèrent dans toutes les Villes de l'Empire des Ecoles & des Salles, qui peuvent porter proprement le nom d'Univerſités, où la Jeuneſſe, élevée aux frais publics, ſubit de rigoureux éxamens pour obtenir les trois degrés de Littérature qui donnent droit aux honneurs & à l'élévation (*a*). [Si l'on n'admettoit dans les Conſeils des Princes de l'Europe que des gens ainſi qualifiés, les Législateurs ne feroient jamais de mauvaiſes loix, faute de connoiſſances, & ne s'en laiſſeroient pas impoſer par les artifices de dangereux Miniſtres.]

Les

(*a*) Voyez ci-deſſus le détail des Etudes & tout ce qui a rapport à l'éducation de la Jeuneſſe.

Sciences des Chinois.

Morale.

Les Philoſophes Chinois réduiſent toute la ſcience de leur Morale à cinq principaux devoirs. Ceux des Pères & des Enfans, du Prince & des Sujets, du Mari & de la Femme, de l'aîné des Enfans & de ſes frères, & ceux de l'Amitié. Tous leurs Livres moraux roulent preſqu'uniquement ſur ces cinq points.

Cinq devoirs de leur Morale.

A l'égard du premier, il n'y a point d'âge, de rang, ni de mécontentement juſte ou ſuppoſé, qui puiſſe diſpenſer un fils du reſpect, de la complaiſance & de l'affection qu'il doit à ſes parens. Ce ſentiment eſt pouſſé ſi loin parmi les Chinois, que les loix accordent aux pères une autorité abſolue ſur leur famille, & juſqu'au pouvoir de vendre leurs enfans aux Etrangers lorſqu'ils ont à ſe plaindre de leur conduite. Un père qui accuſe ſon fils, devant un Mandarin, de lui avoir manqué de reſpect, n'eſt point obligé d'en apporter de preuves. Le fils paſſe néceſſairement pour coupable, & l'accuſation du père eſt toûjours juſte. Au contraire, un fils ſeroit regardé comme un monſtre s'il ſe plaignoit de ſon père. Il y a même une Loi qui défend aux Mandarins de recevoir des plaintes de cette nature. Cependant elles peuvent être écoutées, lorqu'elles ſont ſignées par le grand-père; mais s'il ſe trouve quelque fauſſeté dans le moindre article, la vie du fils eſt fort en danger. „ C'eſt le devoir d'un „ fils, diſent les Chinois, d'obéir & de prendre patience. De qui ſouffrira-„ t'il, s'il ne peut rien ſouffrir de ſon père?

Devoir des enfans à l'égard des pères.

S'il arrivoit qu'un fils maltraîtat ſon père, ſoit par des paroles injurieuſes, ſoit par des coups, ou, ce qui eſt également rare & horrible, que dans un tranſport de fureur il devînt parricide; l'allarme ſe répandroit dans toute la Province, la punition s'étendroit juſques ſur ſes parens (*b*), & les Gouverneurs mêmes courroient riſque d'être dépoſés; parce qu'on préſumeroit toûjours qu'un miſérable fils n'auroit pû parvenir que par degrés à ce comble d'horreur, & que ceux qui devoient veiller ſur ſa conduite auroient prévenu le ſcandale, s'ils euſſent apporté une juſte rigueur à le punir de ſes premiers crimes. Mais alors il n'y a point de châtiment trop ſévère pour le Coupable. Il eſt coupé en mille piéces, ſa maiſon eſt détruite, & l'on élève quelque monument pour éterniſer l'horreur d'une ſi déteſtable action.

Punition des enfans qui manquent de reſpect pour leur père.

On a déja vû quelques exemples de la vénération des enfans pour leurs pères, dans l'article du deuil pour les Morts. Ce reſpect & cette ſoûmiſſion pour les auteurs de leur naiſſance, qui ſont les premiers ſentimens qu'on leur inſpire, les diſpoſe à l'obſervation du ſecond devoir; c'eſt-à-dire, à l'obéiſſance qu'ils doivent aux Princes & aux Gouverneurs; & ces deux principes ſont comme la baſe de toute la Morale & la Politique Chinoiſes.

Effet des quatre autres devoirs.

Les deux devoirs ſuivans, qui regardent le mari & la femme, & les enfans d'un même Père entr'eux, ſervent beaucoup au ſoutien des deux premiers. On en reconnoît les avantages dans l'harmonie & le bon ordre qui régnent généralement dans les familles. [Toutes les diſputes, les querelles, & les brouilleries qui diviſent ſi ſouvent, dans les autres Païs, le mari & la femme, auſſi-bien que les frères, & les ſœurs, ſont très-rares à la Chine.] La même influence

(*b*) Cette loi paroît très-juſte: car généralement parlant les fautes des Enfans ſont une ſuite de la négligence, ou du mauvais exemple de leurs parens. Rien peut-être ne contribueroit plus à la réforme des mœurs d'un peuple, qu'une loi de cette eſpèce, avec les limitations néceſſaires.

SCIENCES DES CHINOIS. MORALE.

influence que ces deux devoirs ont dans la vie privée, se répand dans la société publique par l'effet des deux derniers. Sous le nom d'amitié, on comprend aussi ce sentiment d'affection qu'on doit à tous les hommes, proches ou éloignés, étrangers comme voisins. Le devoir consiste dans la modestie & la circonspection à laquelle chacun est obligé personnellement, & dans les civilités & les complimens qu'on se doit l'un à l'autre, suivant l'âge, le rang & le mérite.

Remarque sur la politesse des Chinois.

LES régles de la bienséance ont introduit dans l'air & dans les manières des Chinois une réserve, une complaisance, une habitude de douceur & de politesse, qui les disposent toûjours à se prévenir mutuellement par toutes sortes d'égards, & qui les rend capables d'étouffer, ou du moins de dissimuler les plus vifs ressentimens. Rien ne contribue tant, disent-ils, au repos & au bon ordre de la société. La férocité naturelle de certaines Nations, augmentée par une éducation brutale, rend le Peuple intraitable, le dispose à la révolte, & produit dans l'Etat des convulsions dangereuses (*c*).

Ancienneté de leurs principes.

AU reste, les principes de la Morale des Chinois ne sont pas moins anciens que leur Monarchie. Ils les tirent des Livres de leurs premiers Sages, dont toutes les maximes & les exhortations portent sur ces fondemens. Ils ont servi de régle à la Nation entière depuis le tems de son origine. On en trouve la preuve dans deux Traités que le Père Du Halde a recueillis dans sa Description de la Chine. La traduction du plus ancien est du Père Hervieu, sous le titre de *Recueil de Maximes, de Réflexions & d'Exemples qui regardent les Mœurs*. L'autre, qui est une composition moderne, a été traduit par le Père d'Entrecolles. Il paroît par la seconde de ces deux Piéces, qui est fort estimée à la Chine, que la Philosophie morale des Chinois est d'une nature populaire, & qu'elle a plûtôt pour but la réformation du genre humain que l'augmentation du nombre de ses disciples (*d*).

Fondement des Loix Chinoises.

LES Loix Chinoises sont toutes fondées sur les mêmes principes de morale & de saine raison. Leur but est de soûtenir la forme du Gouvernement, telle qu'elle est établie depuis son origine. Elles se trouvent dans *les anciens Livres Classiques*, dont on traitera bien-tôt; dans les Edits, les Déclarations, les Ordonnances & les Instructions des Empereurs. Du Halde en a donné un Recueil fort curieux, auquel il a joint les Remontrances & les Discours des plus habiles Ministres, sur les bonnes & mauvaises qualités du Gouvernement. Ce Recueil, qui porte le titre de Collection Impériale, est l'ouvrage de Kang-hi, dernier Empereur de la Chine, qui a joint ses propres Remarques à la plus grande partie des Loix. [Ces piéces méritent d'être lues de tous ceux qui veulent connoître les maximes du Gouvernement Chinois, ou qui cherchent à faire des progrès dans cette bonne politique qui a pour objet le bien de la Nation, plûtôt que l'intérêt de ceux qui gouvernent.]

Nombreux Volumes de l'Histoire de la Chine.

L'HISTOIRE de la Chine forme un très-grand nombre de volumes, comme on doit se le figurer d'une succession d'Empereurs qui dure depuis quatre mille ans, & du détail des circonstances où les Auteurs sont entrés sur chaque événement. Les Chinois ont aussi des Histoires particulières, ou des Annales,

(*c*) Navarette, Le Comte & Du Halde, s'accordent parfaitement sur tous ces détails, & les confirment par des exemples.

(*d*) Chine du Père Du Halde, Tome II. page 39.

Annales, de tous les petits Rois qui régnoient autrefois dans les Provinces, écrites avec la même impartialité & le même détail que celle des Empereurs. On voit dans la Bibliothéque du Roi de Pruſſe un de ces Ouvrages, en cent volumes *in-folio*. Enfin, quantité d'Auteurs Chinois ont écrit l'Hiſtoire de leur tems & celle des Révolutions de leur Empire, ou d'autres événemens extraordinaires. Auſſi l'étude de l'Hiſtoire eſt-elle devenue parmi eux une occupation aſſez pénible, qui demande beaucoup de mémoire & de conſtance pour démêler une ſi grande variété d'événemens, & ſe mettre en état d'en faire l'application aux nouveaux incidens qui peuvent ſurvenir, ſoit qu'il ſoit queſtion ſeulement d'en juger, ſoit qu'il s'agiſſe de ſoutenir une opinion particuliére ſur quelque point de Gouvernement.

Sciences des Chinois.

Livres Canoniques.

L'étude en eſt difficile.

Les *Livres Claſſiques* de la Chine contiennent la Morale, les Loix & l'Hiſtoire de l'Empire depuis ſa fondation. Ils ſe réduiſent au nombre de cinq, qui portent par cette raiſon le nom d'*U-king*, c'eſt-à-dire, *Les cinq Volumes*. C'eſt proprement l'Ecriture-Sainte des Chinois, pour laquelle ils n'ont pas moins de reſpect que les Juifs pour l'Ancien-Teſtament, les Chrétiens pour le Nouveau, & les Turcs pour l'Alcoran. Tous les autres Livres de la Chine ne ſont que des Commentaires ou des Explications de l'*U-king*. On regarde comme la principale partie de cet Ouvrage, celle qui a été compoſée en quatre Livres par Confucius & *Mong-tſe* ſon Diſciple.

Livres Claſſiques ou Canoniques des Chinois.

U-king, premier Livre.

L'U-king renferme les Livres Claſſiques ou Canoniques du premier ordre. Les Commentaires tiennent le ſecond rang. *King* ſignifie une doctrine ſublime, ſolide & invariable, parce qu'elle eſt fondée ſur des principes fixes. Le premier des Livres Canoniques ſe nomme *I-king*, ou *Livre de Tranſmutations*. Il eſt purement ſymbolique; c'eſt-à-dire, qu'il conſiſte dans une Table de ſoixante-quatre figures doubles, compoſées chacune de trois lignes, les unes entières, d'autres doubles ou diviſées en deux & dans une poſition parallele. Par exemple, une figure conſiſte en trois lignes entières; une autre eſt compoſée de trois lignes briſées, une troiſième de deux lignes entières & d'une ligne briſée en deux, une quatrième de deux lignes briſées & d'une ſeule ligne. Il en eſt de même de toutes les autres, qui expriment, par leur ordre & leurs différentes combinaiſons, différentes choſes ou différentes idées, que *Fo-hi*, leur Inventeur & Fondateur de la Monarchie Chinoiſe, a jugé à propos d'y attacher. Ce ſont moins des hyeroglifiques que des ſignes arbitraires de choſes. On les regarde comme l'origine des caractéres Chinois, qui, en augmentant le nombre des traits & leur donnant une plus grande variété de formes & de poſitions, ſont capables de repréſenter une infinité de choſes; au-lieu que la méthode de *Fo-hi*, beaucoup plus bornée, n'en pouvoit repréſenter qu'un petit nombre.

En quoi conſiſte l'I-king de Fo-hi.

On raconte que ce myſtérieux Ouvrage éxerça les plus habiles gens de la Nation juſqu'à l'arrivée de Confucius. L'Empereur *Ven-vang*, qui entreprit de l'expliquer, vivoit environ huit cens ans après Fo-hi. *Cheu-keug*, ſon fils, forma le même deſſein; mais les Ouvrages de ces deux Princes ne firent qu'augmenter le miſtère par de nouvelles obſcurités. L'explication de ces lignes énigmatiques étoit réſervée au Philoſophe Confucius, qui leva non-ſeulement les voiles du Texte mais ceux de l'Interprétation non moins obſcure des deux Empereurs. Il découvrit dans les lignes une profonde doctrine, qui regarde en

Commentaires ſur cet Ouvrage.

Sciences des Chinois. Livres Canoniques.

en partie la nature des Etres, ſur-tout les Elémens & leurs propriétés; en partie la Morale & le Gouvernement du genre humain: En un mot, (e) il y crut reconnoître des myſtères d'une extrême importance pour le ſoutien des Etats.

Jugement des Critiques.

D'habiles Critiques regardent ces Commentaires comme les ſeuls Ouvrages qui ayent été compoſés par Confucius; & ſes Diſciples aſſûrent qu'il en fût ſi peu ſatisfait, qu'étant parvenu à la vieilleſſe il ſouhaita de vivre quelques années de plus, pour donner une nouvelle forme à ſon travail. Après tout, les Interprétes de *Fo-hi* méritent plûtôt le nom d'Auteurs que de ſimples Interprétes; car l'*I-king* eſt demeuré rempli d'obſcurités impénétrables. Dans la ſuite des tems, ces ténébres devinrent l'occaſion d'une infinité d'erreurs & d'opinions ſuperſtitieuſes. Les Docteurs de divers ſiécles corrompus altérérent ou falſifiérent le Texte, pour en réduire le ſens à de vains pronoſtics, à la Divination & même à la Magie. De-là vient qu'il fut nommé *le Livre des Sorts*.

Eſtime des Chinois Lettrés pour l'I-king.

Cependant les Chinois Lettrés ont la plus haute eſtime pour ce Livre. Quantité d'anciens Auteurs ont regretté d'en avoir perdu le véritable ſens, & que celui qui reſte ne ſoit qu'imaginaire ou ſuperficiel. *Fo-hi* s'eſt acquis par cet Ouvrage le titre de Pére des Sciences & du bon Gouvernement. Pour donner plus de réputation à ſes figures, il prétendit les avoir vûes ſur le dos d'un Dragon qui s'éleva d'un Lac. Depuis ce tems-là, les Empereurs ont pris un Dragon pour armes. Mais rien n'a tant contribué à la réputation de l'*I-king*, que la tradition établie qu'il fut ſauvé du feu, dans la deſtruction générale de tous les monumens littéraires qui arriva par l'ordre de l'Empereur *Tſin-chi-whang-ti*, environ deux cens ans aprés Confucius & avant Jeſus-Chriſt. Cette réputation n'a fait qu'augmenter par les éloges des Ecrivains de tous les ſiécles, qui ont ſuppoſé l'I-king rempli d'excellentes maximes de Politique & de Morale, quoiqu'en effet ils ne connoiſſent point ce qu'il contient, & que ce ne ſoit peut-être qu'un eſſai fait au hazard, pour ranger deux ſortes de lignes dans toutes les combinaiſons qu'elles peuvent recevoir.

Chu king, ſecond Livre Canonique.

Le ſecond des cinq principaux Livres Canoniques ſe nomme *Chu-king* ou *Chang-chu*; c'eſt-à-dire, *Livre qui parle des anciens tems*. Il eſt diviſé en ſix parties, dont les deux premières contiennent les plus mémorables événemens du régne des anciens Empereurs *Yan*, *Chun* & *Yu*, qui paſſent pour les Légiſlateurs & les Héros de la Nation Chinoiſe. Yu fut le Fondateur de la famille de *Hya*, première Dynaſtie Impériale, qui commença deux mille deux cens ſept ans avant Jeſus-Chriſt, & qui dura quatre cens cinquante-huit ans. Dans la troiſième partie du ſecond Livre Canonique on trouve l'Hiſtoire de la ſeconde famille Impériale, qui commença dans la perſonne de *Ching-tong*, dix-ſept cens ſoixante-ſeize ans avant l'Ere Chrétienne & qui dura ſix cens ans. On y a conſervé les ſages Ordonnances de cet Empereur, avec les belles Inſtructions du Miniſtre *Yſong-wey*, & quelques Réglemens d'un autre Miniſtre, nommé *Fuyou*, que l'Empereur *Kau-tſong* fit chercher, après l'avoir vû en ſonge,

Ce qu'il contient.

(e) Au moins fut-il aſſez judicieux pour prêter cette ſignification à ces figures, & pour les expliquer aſſez heureuſement en leur attribuant ce ſens.

ſenge, & qui fut trouvé dans une troupe de maçons. Les trois dernières parties du *Chu-king* renferment l'Hiſtoire de la troiſième race, fondée par *Vu-vang*, onze cens vingt-deux ans avant Jeſus-Chriſt, & continuée l'eſpace de huit cens ſoixante-treize ans. Cette Hiſtoire eſt entremêlée d'excellentes Maximes, & de Réglemens pour l'utilité publique. Le Père Du Halde en a donné quelques Extraits, de la Traduction du Père de Prémare, Miſſionaire Jéſuite (*f*). Sciences des Chinois. Livres Canoniques.

Le troiſième Livre Canonique du premier ordre, contient, ſous le nom de *Chi-king* (*g*), des Odes, des Chanſons & d'autres piéces de Poëſie, compoſées ſous la troiſième race. C'eſt la Deſcription des manières, des uſages & des Maximes d'un grand nombre de petits Rois ſubordonnés aux Empereurs. Confucius accorde de grands éloges à ce Livre, & déclare que la doctrine qu'il renferme eſt pure & ſainte. Mais comme il s'y trouve quelques Piéces impies & extravagantes, pluſieurs Interprétes ſoupçonnent qu'elles peuvent y avoir été inſérées dans des tems poſtérieurs. Ces compoſitions poëtiques, dont le ſtyle eſt fort laconique & chargé de vieux Proverbes qui le rendent fort obſcur, peuvent être diviſées en cinq différentes claſſes. La première comprend l'éloge des Hommes illuſtres par leurs vertus & leurs talens, avec quantité d'Inſtructions ou de Maximes, qui ſe chantent dans les grandes ſolemnités, telles que les ſacrifices, les funérailles & les cérémonies inſtituées à l'honneur des Ancêtres. La ſeconde renferme les Uſages de l'Empire, dans une eſpèce de Romances compoſées par divers Particuliers. Elles ne ſe chantent point, mais elles ſe récitent devant l'Empereur & ſes Miniſtres, dont on ne cenſure pas moins les défauts que ceux du Peuple. La troiſième porte le titre de *Comparaiſon*, parce que cette figure y eſt employée continuellement. L'expreſſion du quatrième s'élève au-deſſus du ſublime, parce que les Odes dont il eſt rempli commencent par quelques grands traits, qui diſpoſent l'eſprit du Lecteur à l'attention. Le cinquième contient des Vers qui parurent ſuſpects à Confucius & qu'il regarda comme apocryphes. Du Halde nous a donné quelques Odes de ce Livre, traduites par le Miſſionaire qu'on a nommé. Chi-king, troiſième Livre Canonique. Sujet de ce Livre.

Le *Chun-tſyu*, ou le quatrième Livre Canonique du premier ordre, ne fut point admis avant le régne de la race de *Han*. Il avoit été compoſé du tems de Confucius; c'eſt-à-dire, long-tems après les trois autres. Quelques-uns l'attribuent même à ce Philoſophe; mais cette opinion eſt rejettée du plus grand nombre. Les uns croient qu'il contient l'Hiſtoire du Royaume de *Lu*, où Confucius naquit, & qui porte aujourd'hui le nom de Chang-tong. D'autres le regardent comme un Abrégé de ce qui s'étoit paſſé dans les différens Royaumes dont la Chine étoit compoſée avant qu'ils fuſſent réunis par *Tſin-chi-whang-ti*. C'eſt par cette raiſon que d'habiles gens auroient ſouhaité qu'il fût rangé dans la ſeconde claſſe des Livres Canoniques. Cependant les Chinois lui portent beaucoup de reſpect & d'affection. On y trouve le récit des actions de pluſieurs Princes, avec la peinture de leurs vices & de leurs vertus, [auſſi-bien que la punition des uns, & les récompenſes des autres.] Cette Hiſtoire commence Chun-tſyu, quatrième Livre Canonique. Origine de ce Livre & ce qu'il contient.

(*f*) Chine du Père Du Halde, Vol. II. page 399 & 408.

(*g*) *Chi* ſignifie *Vers*.

SCIENCES DES CHINOIS. LIVRES CANONIQUES.

commence par *In-kong* (*b*), qui régna dans le Pays de *Lu*, & finit par *Ngay-king*, douzième Roi du même Pays. Elle contient ainſi l'eſpace de deux cens quarante-un ans, ſous le régne de dix Rois. Son titre eſt *le Printems & l'Automne*, par alluſion à l'état floriſſant de l'Empire ſous un Prince vertueux, & à ſa décadence ſous un mauvais Prince. *Ko-chi*, Diſciple de Confucius, compoſa ſur ce Livre un ſçavant Commentaire nommé *Que-yu*, c'eſt-à-dire, Maximes de Gouvernement.

Li ki, cinquième Livre Canonique.

LE *Li-ki*, ou le Recueil des Loix, des Devoirs & des Cérémonies de la vie civile, forme le cinquième Livre Canonique, en douze livres, compoſé de divers Ouvrages des Anciens. Quoiqu'il ſoit attribué à Confucius (*i*), on croit que le principal Auteur fut *Cheu-chong*, frère de l'Empereur Vu-vang. Il renferme auſſi les Ouvrages de pluſieurs Diſciples de Confucius, & de divers autres Ecrivains moins conſidérés parce qu'ils ſont plus modernes.

De quoi il traite.

On y traite des Uſages & des Cérémonies, tant ſacrées que profanes, ſurtout pendant les trois Dynaſties de Hya, Chang & Cheu; du devoir des enfans à l'égard des auteurs de leur naiſſance, & des femmes envers leurs maris; des régles de la véritable amitié; de la civilité dans les fêtes; de l'hoſpitalité, des honneurs funébres, de guerre, de muſique, & de pluſieurs autres ſujets qui ont rapport aux intérêts de la ſociété. Mais, comme trois cens ans après l'origine de cette Compilation, tous les Exemplaires en furent brûlés par l'ordre de *Tſin-chi-whang*, & qu'on n'en put ſauver qu'un petit nombre de feuilles échapées aux flammes, avec ce que les vieillards avoient retenu par cœur, on ſoupçonne qu'il s'y eſt mêlé quantité de choſes étrangéres; ſans compter qu'on y trouve un grand nombre d'uſages qui ne ſont pas reçus aujourd'hui. Auſſi les Chinois confeſſent-ils qu'il ne doit être lû qu'avec beaucoup de précaution.

Livres Canoniques du ſecond ordre.

LES Livres Canoniques du ſecond ordre ſont au nombre de quatre, tous compoſés par Confucius ou par ſes Diſciples. On y en joint deux autres, qui ſont preſqu'auſſi conſidérés que les quatre premiers. Le Père Noël, Miſſionaire Jéſuite, célébre par ſes Obſervations Aſtronomiques & par d'autres Remarques ſur la Chine & les Indes, a publié une Traduction de ces Livres en Latin (*k*), dont le Père Du Halde nous a donné des Extraits (*l*).

Tay-hya, premier Livre.

LE premier Livre du ſecond ordre [a été compoſé par Confucius, & commenté par ſon diſciple *Tſeng-ſée*. Il] porte le nom de *Tay-hya*, ou de *Grande Science*, parce qu'il eſt deſtiné à l'inſtruction des Princes & des Seigneurs dans toutes les parties du Gouvernement, & qu'il traite [du ſoin qu'on doit prendre de bien ſe gouverner ſoi-même, afin de pouvoir enſuite gouverner les autres, &] de la perſévérance dans le ſouverain bien, qui conſiſte, ſuivant la doctrine de cet Ouvrage, dans la conformité des actions avec la droite raiſon. Pour y parvenir, Confucius enſeigne qu'il eſt néceſſaire de bien éxaminer la nature des choſes, & de s'élever à la connoiſſance du bien & du mal; de ſe fixer dans l'amour de l'un & dans la haine de l'autre, de joindre à l'innocence du cœur, de l'ordre dans les manières; qu'un homme ainſi renouvellé ne

(*b*) Ce tems répond à la quarante-neuviéme année de Ping-wang, treizième Empereur de la race de Cheu.

(*i*) *Angl.* Compoſé de divers ouvrages des Anciens, compilés par Confucius. R. d. E.

(*k*) A Prague, en 1711.

(*l*) Ils paroîtront ici dans le lieu qui leur convient. *Voyez les Articles ſuivans.*

ne trouvera point de peine à renouveller les autres, & fera bien-tôt régner la paix dans l'Empire & dans le ſein particulier des familles. Le Docteur *Tſeng*, pour expliquer la doctrine de ſon Maître avec toute la perfection qu'elle peut recevoir, y a joint un Commentaire en dix Chapitres.

Sciences des Chinois.

Livres Canoniques.

Le ſecond Livre ſe nomme *Chong-yong*, ou le *Medium* immuable. C'eſt un Ouvrage de Confucius, où ce Philoſophe traite du *Medium* qui doit être obſervé dans toutes choſes & que tout le monde doit ſuivre, ſur-tout ceux qui ſont chargés du Gouvernement des Nations; parce que c'eſt dans ce *Medium* ou ce tempéramment que la vertu conſiſte. L'Ouvrage eſt diviſé en trente-trois articles, où Confucius établit que la Loi du Ciel eſt gravée dans la nature de l'homme, & que la lumière de la raiſon eſt un guide qu'on doit ſuivre. Il déplore le miſérable état du genre humain, qui s'attache ſi peu au *Medium*. Il explique en quoi conſiſte le *Medium* de pluſieurs vertus. Il fait voir que ſi cette ſcience eſt difficile dans la ſpéculation, elle eſt aiſée dans la pratique & qu'elle s'étend aux actions les plus communes de la vie. Il confirme cette doctrine par l'exemple des Princes qui ont obſervé le *Medium*, & par les grands avantages qui en réſultent. Enfin, pour atteindre à cette perfection, il n'eſt pas beſoin de s'aſſujettir à des choſes auſtères, ni d'en entreprendre de difficiles; il ſuffit de s'attacher ſimplement à la pratique de la vertu.

Chong-yong, ſecond Livre du ſecond ordre.

Le *Lun-yu*, ou le Livre des Sentences, troiſième Livre du ſecond ordre, eſt diviſé en vingt articles, dix deſquels ſont employés en récits que les Diſciples de Confucius font de leur Maître; & les dix autres, en Queſtions, en Réponſes, & en Maximes de ce Philoſophe ou de ſes Diſciples, ſur les vertus, les bonnes œuvres & l'art de bien gouverner. Cette Collection eſt remplie de Maximes & de Sentences morales, qui ne cedent rien à celles des ſept Sages de la Grèce. Confucius déclare, „ qu'il eſt impoſſible qu'un Fla-„ teur ait de la vertu; que le Sage ne s'afflige point d'être peu connu des „ hommes, mais qu'il regrette de ne les pas connoître aſſez; que celui qui „ approuve les mauvaiſes ſectes, comme celles de *Ha-chang* & des Bonzes „ de *Fau-tſe* (*m*) ſe fait tort à lui-même & fait injure à l'Empire; que la „ véritable doctrine eſt celle des anciens Sages, de qui les hommes ont appris „ à ſuivre la droite raiſon; que l'homme ſage ne ſe propoſe que la beauté de „ la vertu, & que l'inſenſé ne penſe qu'aux plaiſirs & aux commodités de la vie. Du Halde nous donne pluſieurs extraits de ce Volume.

Lun-yu, troiſième Livre du ſecond ordre.

Maximes de Confucius.

Le quatrième Livre ſe nomme *Meng-tſe*, ou *Livre du Docteur Meng*, que les Européens appellent *Moncius*. Il regarde les Rois de *Lu* & le Diſciple de *Te-tſe*, petit-fils de Confucius, dont il a mieux rendu le ſens & l'énergie qu'aucun autre Philoſophe de ſon Ecole. Ses Ouvrages ſont diviſés en deux parties, dont la première contient ſix Chapitres, & la ſeconde, huit. Ils traitent preſqu'uniquement de la bonne adminiſtration dans le Gouvernement. Comme l'Empire étoit alors troublé par des guerres civiles, l'Auteur prouve que ce n'eſt pas de la force des armes, mais des éxemples de vertu, qu'il faut attendre

Meng-tſe, quatrième Livre du ſecond ordre.

(*m*) Ces Sectes n'ont éxiſté que pluſieurs ſiécles après Confucius. Ainſi ce ne peut être lui qui les ait citées, & l'on doit ſuppoſer que ces éxemples ont été ajoûtés au Texte pour ſervir d'explication.

Sciences des Chinois.

dre la paix & la tranquillité de l'Etat. Ces Diſcours ſont liés en forme de Dialogue, ou de Converſations qu'il avoit avec ſes Diſciples ou avec les Princes; & pour donner plus de poids à ſa doctrine, il employe des comparaiſons à l'exemple des Anciens. Du Halde en donne l'Extrait.

Livres Canoniques.

Hyau-king, cinquième Livre.

Le cinquième Livre, intitulé *Hyau-king*, ou *du Reſpect filial*, eſt un petit Volume, qui contient ſeulement les réponſes de Confucius aux queſtions de ſon Diſciple *Tſeng*, ſur le devoir des enfans à l'égard de leurs pères, qu'il fait regarder comme la baſe d'un ſage Gouvernement. Le reſpect filial eſt porté fort loin dans ce Traité. Il n'y a point de vertu ſi néceſſaire & ſi ſublime que l'obéiſſance d'un fils, ni de crime ſi énorme que ſa déſobéiſſance. Cette obligation ne regarde pas moins les Princes que les plus vils Sujets, & l'on propoſe comme des modèles de vertu, ceux qui ont ſervi par leurs éxemples à mettre en honneur la tendreſſe & le reſpect filial. Cependant on reconnoît que les enfans ne doivent obéir à leur père, ni les Miniſtres aux Princes, s'ils en reçoivent des ordres qui bleſſent la juſtice ou la civilité.

Obéiſſance filiale.

Syau-hya, ſixième & dernier Livre.

Le ſixième & le dernier Livre Canonique porte le titre de *Syau-hya*, ou d'*Ecole des Enfans*. Il fut compoſé vers l'an de Notre-Seigneur 1150, par le Docteur *Cheu-hi*, ſous le régne de la race de *Song*. C'eſt une collection de Maximes & d'Exemples, tant anciens que modernes, diviſée en Chapitres & en Paragraphes. Elle traite particuliérement des Ecoles publiques, des honneurs dûs aux parens, aux Rois, aux Magiſtrats & aux perſonnes âgées; des devoirs du mari & de la femme; de la manière de régler le cœur, les geſtes du corps, la nourriture & l'habillement. En un mot, le but de l'Auteur eſt d'inſtruire la Jeuneſſe & de réformer les manières. Du Halde donne un Extrait des Maximes que le Compilateur a jointes aux principes des anciens Livres (*n*).

(*n*) Du Halde pag. 418. & 441.

Vie de CONFUCIUS ou KONG-FU-TSE, grand Philoſophe Chinois.

Contemporains de Confucius.

CONFUCIUS (*a*) naquit dans une Ville (*b*) du Royaume de *Lu*, qui eſt aujourd'hui la Province de Chan-tong, la vingtième année de *Ling-wang*, vingt-troiſième Empereur de la race de *Cheu*, cinq cens cinquante-un ans avant Jeſus-Chriſt, & deux ans avant la mort de *Thalès*, un des ſept Sages de la Gréce. Il fut contemporain du fameux Pythagore (*c*), & ſupérieur de quelques années à Socrates. Mais il eut cet avantage ſur eux, que ſa gloire n'a fait qu'augmenter avec le nombre des années, & qu'elle ſubſiſte encore dans le plus grand Empire du Monde, qui croit lui être redevable de ſa durée & de ſa ſplendeur.

Objets de ſes études & de ſa doctrine.

Ce ſage Philoſophe, ſans tourner ſon attention, comme Thalès, ſur les ſecrets impénétrables de la Nature & ſur l'origine du Monde, ſans vouloir approfondir, comme Pythagore, l'eſſence des punitions & des récompenſes futures,

(*a*) C'eſt une corruption de *Kong-fu-tſe*, *la Géographie de la Chine.* [qu'il faut attribuer aux premiers Européens.]

(*b*) Nommée *Kyo-feu-kyen*. *Voyez ci-deſſus*

(*c*) L'Auteur pouvoit ajoûter, Contemporain de Solon.

tures, se borna uniquement à parler du principe de tous les Etres, à inspirer pour lui du respect, de la crainte & de la reconnoissance, à persuader aux hommes qu'il connoît tout, jusqu'à nos plus secretes pensées, qu'il ne laisse jamais la vertu sans récompense ni le crime sans châtiment, quel qu'ait été dans cette vie le sort de l'une ou de l'autre. Telles sont les maximes qui se trouvent répandues dans tous ses Ouvrages, & par lesquelles il entreprit de réformer les mœurs du genre humain.

Vie de Confucius.

Il n'avoit que trois ans lorsqu'il perdit *Che-lyang-he*, son père, qui mourut à l'âge de soixante-treize ans. Quoique ce Vieillard eût occupé les plus grands Emplois du Royaume de *Song*, il ne laissa point d'autre héritage à son fils que l'honneur d'être descendu de *Ti-hyé*, vingt-septième Empereur de la seconde race de *Chang*. La mère de Confucius, qui se nommoit *Ching*, & qui tiroit son origine de l'illustre famille de *Yen*, survécut de vingt-un ans à la mort de son mari.

Son père & sa mère.

Dans l'âge le plus tendre, il fit éclater toute la sagesse qui n'est ordinairement que le fruit de la maturité. Il dédaigna les jeux & les amusemens de l'enfance. Un air grave, modeste & sérieux, lui attiroit la vénération de ceux qui le connoissoient. A peine fut-il parvenu à l'âge de quinze ans, qu'il s'appliqua sérieusement à l'étude des anciens Livres. Il prit une femme à dix-neuf ans & n'en eut jamais d'autre. Elle lui donna un fils nommé *Pe-yu*, qui mourut à l'âge de cinquante ans, & qui laissa un héritier, nommé *Tsu-tu*, digne rejetton de son grand-père, & d'un mérite si distingué qu'il fut élevé aux premières dignités de l'Empire.

Enfance de Confucius.

Il se marie & devient père d'un fils.

Confucius ayant fait des progrès considérables dans l'étude de l'Antiquité à mesure qu'il avançoit en âge, proposa de rétablir la forme du Gouvernement sur de sages principes, & de réformer par cette voie les mœurs & les usages dans les divers petits Royaumes dont l'Empire étoit composé. Les Provinces de la Chine étoient alors des Royaumes distingués, qui avoient leurs Loix particulières & leurs propres Princes, à qui appartenoit le droit de lever des taxes, d'imposer un tribut, de conférer les dignités & les emplois, de faire la guerre ou la paix avec leurs Voisins; enfin, qui étoient dépendans de l'Empereur, mais qui lui devenoient quelquefois redoutables par l'excès de leur pouvoir. Comme l'ambition, l'incontinence & la corruption des mœurs régnoient ouvertement dans toutes ces petites Cours, Confucius entreprit par ses exhortations & ses exemples, d'y introduire les vertus opposées.

Ses projets de réformation.

Son intégrité, l'étendue de ses lumières & la splendeur de ses vertus l'ayant bien-tôt fait connoître, on lui offrit plusieurs Offices distingués dans la Magistrature. Il les accepta, mais dans la seule vûe de répandre sa doctrine & de travailler à la réformation des hommes. Lorsque le succès répondoit mal à son attente, il abandonnoit ses Emplois pour chercher des Peuples plus traitables. Vers la cinquante-cinquième année de son âge, ayant été rappellé dans le Royaume de *Lu*, sa Patrie, pour y remplir les premiers postes, il y recueillit de si heureux fruits de ses soins, que dans l'espace d'environ trois mois, le Roi, les Grands & le Peuple changèrent entièrement de conduite. Une révolution si prompte allarma les Princes voisins, jusqu'à leur faire conclure que le Roi de Lu deviendroit trop puissant avec les conseils d'un tel Ministre. Le Roi de Tsi prit une voie fort étrange pour arrêter les pro-

Conduite qu'il tient dans cette vûe.

VIE DE CONFUCIUS.

grès de cette réformation. Sous le voile d'une Ambaſſade, il envoya au Roi de Lu & aux principaux Seigneurs de ſa Cour un grand nombre de belles filles (*d*), qui avoient été élevées dans l'exercice de la danſe & du chant, & qui étoient capables d'amollir les cœurs par le pouvoir de leurs charmes. Ce ſtratagême ne réuſſit que trop heureuſement. L'intérêt des mœurs & du bien public ne réſiſta point à l'attrait du plaiſir. En vain Confucius s'efforça par ſes remontrances de ramener le Prince & ſes Sujets à la raiſon. Dans le chagrin de ne pouvoir ſe faire écouter, il abandonna cette Cour, & des Emplois dont il n'avoit plus d'utilité à tirer pour ſes vûes.

Comment ſon Ouvrage eſt ruiné dans le Royaume de Lu.

Ses courſes dans pluſieurs Royaumes.

DE la Cour de Lu il paſſa dans les Royaumes de *Tſi*, de *Ghey*, & de *Tſu*, mais il n'y trouva pas moins de réſiſtance à ſes principes. L'auſtérité de ſa Morale faiſoit redouter ſa Politique, & les Miniſtres d'Etat n'étoient pas diſpoſés à recevoir un Rival qui leur faiſoit appréhender la ruine de leur autorité. Après avoir erré de Province en Province, il s'arrêta dans le Royaume de Ching, où il ſe vit réduit à la dernière indigence, ſans rien perdre de ſa grandeur d'ame & de ſa conſtance ordinaire. Il ſe rappelloit les Maximes & les exemples de *Yau*, de *Chun*, de *Yu*, de *Ching-tang* & de *Ven-vang*. Ces Héros de l'Antiquité ſembloient revivre en lui. Enfin, l'éclat de ſes vertus ſurmonta tous les obſtacles. Il ſe fit un grand nombre de Diſciples, qui lui furent inviolablement attachés. On en compta trois mille, dont cinq cens étoient revêtus des plus hautes dignités dans divers Royaumes & les exerçoient ſans reproche. Mais on en diſtinguoit ſoixante-douze, plus célèbres que tous les autres par la perfection de leur vertu. Son zéle, qui croiſſoit de jour en jour, lui inſpira le deſir de paſſer la Mer, pour communiquer ſa doctrine aux Nations étrangères & la répandre dans les climats les plus éloignés.

Il s'arrête dans le Royaume de Ching.

Il ſe fait un grand nombre de Diſciples.

Leur diviſion en quatre claſſes, chacun a ſon objet.

IL diviſa ſes Diſciples en quatre claſſes. La première fut compoſée de ceux qui devoient ſe cultiver l'eſprit par la méditation, & purifier leur cœur par la pratique des vertus. *Meng-tſe-kyen*, *Jen-pe-myeu*, *Chun-kong* & *Ten-yeuen*, tinrent le premier rang dans cette claſſe; mais la mort de *Ten-yeuen*, qui arriva dans ſa trente-unième année, cauſa une ſenſible affliction à Confucius. La ſeconde claſſe contenoit ceux qui étoient capables de raiſonner juſte, & de compoſer des diſcours élégans & perſuaſifs. *Tſay-ngo* & *Tſu-kong* furent les plus diſtingués de cet ordre. L'objet de la troiſième claſſe étoit d'étudier les régles du bon Gouvernement, d'en faire prendre une juſte idée aux Mandarins, & de leur apprendre à s'acquitter dignement des offices publics. Les plus éminens dans ce genre furent *Jen-yeu* & *Ki-lu*. Enfin, ceux qui étoient capables d'écrire avec autant de préciſion que d'élégance ſur les principes de la Morale, formoient la quatrième claſſe, dans laquelle *Tſu-hyeu* & *Tſu-hya* ſe diſtinguèrent beaucoup. Ces dix Elèves choiſis furent comme la fleur de l'école de Confucius.

Fond de la doctrine de Confucius.

TOUTE la doctrine de ce Philoſophe tendoit à rétablir la nature humaine dans cet ancien luſtre & cette beauté primitive dont le Ciel fit ſon partage, mais qui ſe trouvent défigurées par les ténebres de l'ignorance & par la contagion du vice. Les moyens qu'il propoſoit pour atteindre à ce but, étoient l'obéiſſance & le reſpect pour le Seigneur du Ciel; d'aimer ſon prochain comme

(*d*) On en fait commerce en différentes Villes, & ſurtout à *Yang-chew*. Voyez cy-devant.

me ſoi-même, de vaincre ſes inclinations déréglées; de ne jamais prendre les paſſions pour régle de ſa conduite; de conſulter toûjours la raiſon & de n'écouter qu'elle; c'eſt-à-dire, de ne jamais rien penſer ni rien faire volontairement qui la bleſſe. Vie de Confucius.

Comme les actions de Confucius ne contrediſoient jamais ſes Maximes, & que par ſa gravité, ſa modeſtie, ſa douceur & ſa frugalité, par ſon mépris pour les plaiſirs terreſtres & par une vigilance continuelle ſur ſa conduite, il étoit lui-même un éxemple des préceptes qu'il donnoit dans ſes écrits & dans ſes diſcours, il n'y eut point de Princes qui ne ſouhaitaſſent enfin de l'attirer dans ſes Etats. Le Roi de *Cheu* fut un de ſes plus zélés admirateurs. Mais après la mort de ce Prince, l'envie de ſes Courtiſans expoſa Confucius à devenir le jouet d'une populace inſenſée, par quelques chanſons ſatyriques qu'elle leur fit compoſer contre lui. Il parut inſenſible à cette injure. Sa fermeté fut encore plus éclatante lorſqu'un des principaux Officiers de l'Armée, qui le haïſſoit ſans en avoir jamais reçu d'offenſe, leva ſon épée pour le frapper mortellement. Loin d'en paroître émû, il raſſembla ſes Diſciples, que la crainte avoit diſperſés; & ceux qui avoient le plus d'affection pour lui le preſſant de prendre la fuite, pour éviter la fureur du Mandarin: „ Si le Ciel, leur dit-il, nous ac- „ corde ſa protection, comme il vient de le déclarer par des marques certai- „ nes, quel mal Whan-ti peut-il nous faire avec toute ſa puiſſance? Cette réponſe ne permet pas de douter qu'il ne connût une Providence particulière, ou l'interpoſition du Ciel dans les affaires du Monde. Vertus de Confucius. Sa fermeté.

Les vertus du Philoſophe Chinois tiroient un nouveau luſtre des charmes de ſa modeſtie. On ne l'entendit jamais parler avantageuſement de lui-même. Il n'écoutoit pas volontiers les louanges qu'il recevoit de la bouche d'autrui. S'il y faiſoit quelque réponſe, c'étoit par des reproches qu'il ſe faiſoit à lui-même, de veiller avec trop peu de ſoin ſur ſes actions & de négliger la pratique du bien. Lorſqu'on marquoit de l'admiration pour ſa vertu & pour la ſublimité de ſa Morale, il ſe hâtoit de reconnoître qu'elle lui étoit venue de ces grands Légiſlateurs Yau & Chun, qui vivoient quinze cens ans avant lui. Sa modeſtie.

Si l'on en croit une tradition, qui eſt univerſellement reçue à la Chine, on lui entendoit ſouvent répéter ces quatre mots: *Si fang yeu ching Jin*; c'eſt-à-dire, *Le véritable Saint doit être cherché du côté de l'Oueſt*. On ignore quel eſt le Saint dont il parloit; mais il eſt certain que quarante-cinq ans après la naiſſance de Jeſus-Chriſt, *Ming-ti*, quinzième Empereur de la race de *Han*, également frappé des paroles de Confucius & de la figure d'un homme qu'il vit en ſonge, & qui lui parut arriver du côté de l'Oueſt, envoya vers cette Partie du Monde *Tſay* & *Tſing-king*, deux Grands de l'Empire, avec ordre de ne pas revenir ſans avoir trouvé le ſaint Homme que le Ciel lui avoit fait voir, & ſans s'être inſtruits de ſa doctrine. Les Députés, effrayés des périls & de la fatigue du voyage, s'arrêtèrent aux Indes, dans un lieu dont le nom eſt incertain, où ils trouvèrent la Statue d'un Impoſteur, nommé *Fo*, qui avoit infecté cette Région d'une monſtrueuſe doctrine, environ cinq cens ans avant la naiſſance de Confucius; & s'étant fait inſtruire des ſuperſtitions du Pays, ils ne manquèrent point à leur retour de répandre cette Idolatrie dans l'Empire de la Chine. Tradition ſingulière ſur la prédiction d'un Saint futur.

Confucius, après avoir heureuſement fini ſes travaux Philoſophiques, & particulièrement ſon Ouvrage Hiſtorique de *Chunt-ſyu*, mourut dans le Royaume Derniers momens de Confucius.

VIE DE CONFUCIUS.

me de *Lu*, ſa patrie, âgé de ſoixante-treize ans, dans la quarante-unième année du régne de King-vang, vingt-cinquième Empereur de la race de Cheu. Peu de jours avant ſa dernière maladie, il dit à ſes Diſciples, les larmes aux yeux, „ qu'il étoit pénétré de douleur à la vûe des déſordres qui régnoient „ dans l'Empire. Il ajoûta; que la montagne étoit tombée, la grande machine „ détruite, & qu'on ne verroit plus paroître de Sages. Il vouloit faire entendre que l'édifice de la perfection, auquel il avoit travaillé toute ſa vie, étoit preſqu'entièrement ruiné „ Depuis ce jour, on le vit dans une langueur qui ne l'abandonna plus. Enfin, s'étant tourné vers ſes Diſciples: „ Le „ Roi, leur dit-il, refuſe de ſuivre mes maximes; puiſque je ne ſuis plus „ utile à rien ſur la terre, il eſt tems pour moi de la quitter. „ A peine eut-il prononcé ces paroles, qu'il tomba dans une léthargie qui dura ſept jours; à la fin deſquels il expira dans les bras de ſes Diſciples. C'étoit *Ngay-kong* qui régnoit alors dans le Pays de Lu. Ce Prince ne put retenir ſes larmes en apprenant la mort du Philoſophe. „ Le Ciel n'eſt pas content de moi, s'écria-t-il, „ puiſqu'il m'enlève Confucius. En effet, les Sages ſont le plus précieux don qu'il puiſſe accorder à la terre, & l'on ne commence à ſentir ce qu'ils valoient qu'après les avoir perdus.

Son diſcours à ſes Diſciples.

Il meurt en léthargie.

Honneurs qui lui furent rendus après ſa mort.

LES Diſciples de Confucius lui bâtirent un tombeau près de *Kyo-feu*, Ville de ſa naiſſance, ſur le bord de la Rivière de *Su*, dans un lieu où il étoit accoûtumé de les aſſembler. Comme on a pris ſoin, dans la ſuite, de l'environner de murs, il a l'air aujourd'hui d'une petite Ville. Le Philoſophe Chinois fut pleuré de tout l'Empire (*e*), mais particulièrement de ſes Diſciples, qui prirent le deuil avec autant d'éclat que pour la mort d'un père. Ces ſentimens de vénération n'ayant fait qu'augmenter avec le tems, il eſt aujourd'hui regardé comme le grand Maître & le premier Docteur de l'Empire.

Son portrait.

CONFUCIUS étoit d'une taille haute & bien proportionnée. Il avoit la poitrine & les épaules fort larges, l'air grave & majeſtueux, le teint olivâtre, les yeux grands, la barbe longue & noire, le nez un peu plat, & la voix forte & perçante. On lui voyoit au milieu du front une petite tumeur, ou une eſpèce de veine, qui le défiguroit un peu & qui lui avoit fait donner par ſon père le nom de *Kyeu*, ou de petite montagne. Il ſe le donnoit ſouvent lui-même, par un ſentiment de modeſtie & d'humilité.

Autres circonſtances de ſa vie.

LES Mémoires du Père le Comte, d'où le Père du Halde a tiré preſqu'entièrement ce récit, ajoûtent quelques autres circonſtances de la vie de Confucius, particulièrement une conférence entre ſon grand-père & lui pendant ſon enfance, & ce qu'il dit, à l'âge de ſeize ans, pour défendre les Livres Canoniques de la Chine, contre un grand Mandarin qui les accuſoit d'être obſcurs & ſans utilité. Ce jeune Philoſophe fit une leçon ſi ſévère à ſon Supérieur, qu'elle le jetta dans quelque danger pour ſa vie. Mais comme l'Hiſtorien lui fait dire que le ſens des Livres de doctrine ne doit être entendu que des Sçavans, & qu'il ſeroit à craindre que le Peuple n'en abusât s'il étoit capable de le pénétrer, [les Compilateurs Anglois s'imaginent plaiſamment que] cette réflexion eſt ſuppoſée, pour confirmer, diſent-ils, la doctrine de l'Egliſe Romaine par l'autorité de Confucius: [& ce qui ſemble autoriſer ce ſoupçon, c'eſt

Remarque des Auteurs Anglois.

(*e*) Le Père le Comte dit nettement qu'il fut honoré comme un Saint.

c'eſt que dans la ſuite, Confucius lui-même prit beaucoup de peine pour expliquer ces Livres, & les rendre intelligibles à tout le Monde.]

Vie de Confucius.

Il ſemble, ſuivant le même Auteur, que le zèle de ce Philoſophe & la pureté de ſa Morale étoient d'une perfection à laquelle il auroit été difficile de rien ajoûter. Quelquefois, dit-il, il parle moins en homme ſouillé par la corruption de la nature, qu'en Docteur de la Loi nouvelle; & ce qui doit perſuader que l'hypocriſie n'y avoit point de part, c'eſt que ſes maximes ne furent jamais démenties par ſes actions. En un mot, la gravité & la douceur de ſon caractère, ſa rigoureuſe abſtinence, ſon mépris pour tout ce que le monde eſtime, l'attention continuelle qu'il apportoit à toutes ſes actions, ſon humilité & ſa modeſtie, qui ſont des vertus ſans éxemple parmi les Sages de l'Antiquité, portent à juger que c'étoit moins un Philoſophe formé par la raiſon, qu'un homme inſpiré de Dieu (*f*) pour la réformation du genre humain (*g*).

Remarque du Père le Comte.

Depuis ſa mort, tout l'Empire Chinois n'a pas ceſſé d'honorer ſa mémoire; & vraiſemblablement cette vénération, qui s'eſt communiquée ſi fidellement à la poſtérité, n'aura point d'autre fin que celle du Monde. Les Empereurs lui ont fait bâtir, dans toutes les Provinces, des Palais ou des Temples, où les Sçavans s'aſſemblent pour lui rendre certains honneurs. On y lit dans pluſieurs endroits, en gros caractères: *Au grand Maître. Au premier Docteur. Au Saint. A celui qui a donné des inſtructions aux Empereurs & aux Rois.* Cependant les Chinois ne l'ont jamais déïfié, quoiqu'ils ayent accordé la qualité de Dieu, ou ſuivant leurs expreſſions, celle d'Eſprit pur, à quantité de Mandarins qui ne peuvent lui être comparés; comme ſi le Ciel, remarque le Père le Comte, n'avoit pas voulu ſouffrir qu'un homme employé par ſa Providence à la réformation des mœurs, devînt après ſa mort un objet de Superſtition & d'Idolatrie (*h*).

Combien Confucius eſt reſpecté à la Chine.

Chaque Ville entretient un Palais pour les aſſemblées des Gens de Lettres, ſous divers titres, tels que *Puan-king*, ou Salle Royale; *Ta-ching-kyen*, ou Salle de la Perfection; *Ta-hyo*, ou grand Collége; *Qua-hyo*, ou Collége de l'Empire. On y voit, ſur les murs, quantité de petites planches, dorées & vernies, qui portent les noms des plus fameux Philoſophes & de ceux qui ſe ſont diſtingués dans les Sciences. Mais Confucius paroît toûjours à leur tête.

Palais d'aſſemblée pour les Savans.

Chaque année, les Docteurs & les Lettrés de la Chine célebrent, par l'ordre des Empereurs, une fête, dont toutes les circonſtances ſont réglées dans le grand Livre du cérémonial. Tous les préparatifs doivent être achevés la veille. Un Boucher vient tuer un porc, & tous les domeſtiques du Tribunal apportent du vin, des fruits, des fleurs & des légumes, qu'ils placent ſur une table ornée de flambeaux de cire & de caſſolettes parfumées. Le matin du jour même, les Gouverneurs, les Docteurs & les Bacheliers ſe rendent, au ſon des Inſtrumens de Muſique, dans la Salle d'aſſemblée, où le

Circonſtances & formalités de la fête.

(*f*) Ce que l'on dit de Confucius ne ſemble-t-il pas prouver que la lumière de la raiſon ſuffit pour rétablir, en quelque tems que ſe ſoit, la Loi Naturelle, dans tout ſon luſtre, & toute ſa pureté, lors qu'elle a été altérée ou même éffacée par la malice des hommes?

(*g*) Le Comte obſerve qu'il ne mangeoit jamais rien ſans s'être proſterné à terre pour offrir ſa nourriture au Seigneur du Ciel.

(*h*) Mémoires du Père le Comte, pag. 199. & ſuivantes.

Vie de Confucius.

le Maître des cérémonies leur ordonne, tantôt de s'incliner, tantôt de se mettre à genoux, ou de baiſſer le front juſqu'à terre, & tantôt de ſe tenir debout. Enſuite le principal Mandarin ouvre la fête, en prenant ſucceſſivement du vin & des légumes, qu'il préſente ſur les tables de Confucius. On chante, à l'honneur de ce grand Philoſophe, des Vers, qui ſont accompagnés du ſon des Inſtrumens. On prononce ſon éloge, c'eſt-à-dire, un diſcours de ſept ou huit lignes, dont le ſujet roule ſur ſon ſçavoir, ſur ſa ſageſſe & ſur l'excellence de ſa Morale, & dont la formule eſt la même dans toutes les Villes de l'Empire. Ces honneurs, qui ſont rendus en effet aux Sciences & aux Savans, dans la perſonne de Confucius, inſpirent beaucoup d'émulation. La cerémonie ſe termine par quantité de nouvelles inclinations & de révérences, au ſon des flutes & des hautbois, & par des complimens mutuels entre les Mandarins. Pour dernière ſcene, on enterre le poil & le ſang de l'animal qui a ſervi de victime, & l'on brûle, en témoignage de joie, une grande piéce d'étofe qui eſt attachée au bout d'une pique & qui pend juſqu'à terre. De la première Salle on paſſe dans une autre, où l'on rend auſſi des honneurs conſacrés par l'uſage, aux anciens Gouverneurs des Villes & des Provinces, qui ont acquis de la réputation dans l'éxercice de leurs Emplois. Enfin l'on paſſe dans une troiſiéme Salle, où ſont expoſés les noms des Citoyens diſtingués par leurs vertus & leurs talens, & l'on y fait quelques autres cérémonies.

Panégyrique de Confucius.

Reſpect de l'Empereur Kya-tſing pour ce Philoſophe.

Les Chinois racontent que *Kya-tſing*, un de leurs Empereurs, ſe rendit au Palais de Confucius avant que de commencer ſes études, pour y offrir l'hommage de ſes louanges & de ſes préſens, comme un témoignage de ſon reſpect pour tous les anciens Docteurs de la Nation, ſur-tout pour le Prince Cheukong & pour le Philoſophe Confucius. Il y prononça un diſcours, dans lequel il s'engagea ſolemnellement à faire une étude aſſidue des Ouvrages de ces grands Hommes & de ces ſages Maîtres de l'Antiquité, dont les Maximes ne doivent jamais ceſſer de ſervir de régle à leurs Deſcendans (*i*).

(*i*) Chine du Pére Du Halde, Vol. II. page 295. & ſuivantes.

§. VI.

Langue Chinoiſe.

La connoiſſance du Langage & l'art de l'Ecriture, ſont, comme on l'a déja fait obſerver, une partie de l'érudition Chinoiſe; & la carrière des Emplois étant ouverte à tout le monde, le dernier homme du Peuple apprend à lire & à écrire.

Idée de la Langue Chinoiſe.

La Langue Chinoiſe n'a aucune reſſemblance avec les autres Langues, mortes ou vivantes. Toutes les autres ont un alphabet, compoſé d'un certain nombre de lettres, qui, par leurs diverſes combinaiſons, forment des ſyllabes & des mots; au-lieu que dans celle des Chinois il y a autant de caractéres & de différentes figures que de mots & de changemens; ce qui en rend le nombre ſi grand, que Magalhaens en compte cinquante-quatre mille quatre cens neuf, & d'autres juſqu'à quatre-vingt mille. Cependant le nombre de leurs mots ne ſurpaſſe pas trois cens trente. Ce ſont autant de monoſyllabes indéclinables,

indéclinables, qui finiſſent preſque toutes par une voyelle, ou par la conſonante *N* ou *Ng*. LANGUE CHINOISE.

Cette petite quantité de ſyllabes ne laiſſe pas de ſuffire pour traiter toutes ſortes de ſujets, parce que ſans multiplier les mots, le ſens eſt varié preſqu'à l'infini par la différence des accens (*a*), des inflexions, des tons, des aſpirations & des autres changemens de la voix. A la vérité, pour ceux qui ne ſont pas fort verſés dans la Langue, cette variété de prononciation devient une occaſion continuelle d'erreur. Par exemple, le mot *Chu*, prononcé en traînant ſur *u* & levant la voix, ſignifie *Seigneur & Maître*; d'un ton uni & allongé, il ſignifie *Pourceaux*; d'un ton bref, il ſignifie *Cuiſine*; & d'un ton fort & mâle, qui s'adoucit ſur la fin, il ſignifie *Colomne*. De même, la ſyllabe *Po*, ſuivant ſes divers accens & ſes différentes prononciations, n'a pas moins d'onze différens ſens. Elle ſignifie *Verre*, *Bouillir*, *Vanner du riz*, *Prudent*, *Libéral*, *Préparer*, *Vieille femme*, *Caſſer* ou *fendre*, *Incliné*, *Fort peu*, *Arroſer*, *Eſclave* ou *Captif*. On en doit conclure que cette Langue, quoique ſtérile en apparence & bornée à peu de monoſyllabes, eſt néanmoins très-abondante & très-expreſſive. Variété des accens, des tons & des aſpirations. Diverſes ſignifications d'un même mot.

D'un autre côté, le même mot différemment compoſé, dénote une infinité de choſes différentes. *Mu*, par exemple, ſignifie Seul, un Arbre, ou du bois. Compoſé, il a quantité d'autres ſens. *Mu-lyau*, ſignifie du bois préparé pour bâtir. *Mu-lan*, des barreaux ou des grilles de bois; *Mu-hya*, une caiſſe; *Mu-ſyang*, une armoire; *Mu-tſyang*, un Charpentier; *Mu-ul*, un mouſſeron; *Mu-nu*, une eſpèce de petite orange; *Muſing*, la Planette de Jupiter; *Mu-myen*, du coton, &c. Enfin, ce mot peut être joint à quantité d'autres, & forme autant de ſens que de combinaiſons. Ainſi les Chinois, par un ſimple changement d'ordre dans leurs monoſyllables, font des diſcours ſuivis, dans leſquels ils s'expriment avec beaucoup de grace & de clarté. L'habitude leur fait diſtinguer ſi bien les différens tons des mêmes monoſyllabes, qu'ils comprennent leurs différentes ſignifications ſans faire la moindre attention aux accens qui les déterminent. Mots compoſés.

Il ne faut pas s'imaginer, comme pluſieurs Auteurs le racontent, qu'ils chantent en parlant & qu'ils faſſent une eſpèce de muſique, qui ne pourroit pas être fort agréable à l'oreille. Au contraire, ces différens tons ſont ſi délicats, que les Etrangers n'en ſentent pas facilement la différence, ſur-tout dans la Province de *Kyang-nan*, où l'accent paſſe pour le plus parfait. On peut s'en former une idée par la prononciation gutturale de la Langue Eſpagnole, & par les différens tons du François & de l'Italien, qui ſignifient différentes choſes quoiqu'on ait peine à les trouver différens; ce qui a donné naiſſance au Proverbe; *Le ton fait tout*. Délicateſſe de la prononciation.

Comme les Chinois n'ont point d'accens écrits pour varier les ſons, ils ſont obligés d'employer pour le même mot autant de figures qu'il y a de tons par leſquels ſon ſens eſt varié. Ils ont avec cela des caractères qui expriment deux ou trois mots (*b*) & quelquefois des phraſes entières. Par exemple, pour écrire Variété des figures & des caractères.

(*a*) Les Miſſionaires ont marqué ces accens ſur les mots, pour faciliter l'étude de cette Langue aux Savans. Magalhaens donne les mots accentués avec onze marques inventées par le Père Lazaro Cataneo, Miſſionaire Jéſuite.

(*b*) Cette manière de combiner donne la facilité de former à toute occaſion de nouveaux caractères pour exprimer de nouvelles paroles & de nouvelles idées.

LANGUE CHINOISE.

écrire ces deux mots, *Bon jour Monſieur*; au-lieu de joindre le caractère de *Bon jour* avec celui de *Monſieur*, ils en employent un différent, qui exprime par lui-même ces deux, ou, ſi l'on veut, ces trois mots. Mais on conçoit auſſi que cet uſage multiplie extrémement les caractères Chinois & rend l'art de joindre les monoſyllabes très-difficile. Après tout, cette jonction ſimple, quoique ſuffiſante pour ſe faire entendre par écrit, eſt un art médiocre, & borné au vulgaire. Dans la compoſition, les mots ſont à la vérité les mêmes; mais le ſtyle poli eſt ſi différent de celui du diſcours, qu'un homme de Lettres ne pourroit les confondre ſans paroître ridicule. Il eſt aiſé de s'imaginer combien l'étude d'un ſi grand nombre de caractères demande d'années, non-ſeulement pour les diſtinguer dans leur compoſition, mais pour ſe ſouvenir même de leur ſignification & de leur forme. Cependant lorſqu'on en ſçait parfaitement dix mille, on peut fort bien s'exprimer dans cette Langue & lire quantité de Livres. Celui qui en ſçait le plus paſſe pour le plus habile. Mais la plûpart des Chinois n'en ſçavent pas plus de quinze ou vingt mille; & parmi les Docteurs mêmes, il s'en trouve peu qui en ſçachent plus de quarante mille.

Caractères radicaux.

CE prodigieux nombre de caractères eſt recueilli dans une eſpèce de Vocabulaire qui ſe nomme *Hay-pyen*. Comme l'Hebreu a ſes lettres radicales, qui font connoître l'origine des mots & la manière de trouver leurs dérivés dans les Dictionaires, la Langue Chinoiſe a de même ſes caractères radicaux, tels que ceux des montagnes, des arbres, de l'homme, de la terre, du cheval, &c. On apprend même à diſtinguer dans chaque mot les traits ou les figures qui ſont placées au-deſſus, au deſſous, à côté ou dans le corps de la figure radicale. Le dernier Empereur fit compoſer un Dictionaire, qui contenoit, dans la première compilation, quatre-vingt-quinze volumes (*c*), la plûpart fort épais & d'un petit caractère. Cependant il étoit bien éloigné de renfermer toute la Langue, puiſqu'on jugea néceſſaire d'y joindre un ſupplément de vingt-quatre volumes. S'il n'y a point de Langues dans le Monde qui ayent tant d'étendue (*d*), on doit conclure que celle de la Chine eſt la plus riche & la plus abondante.

Dictionaire Chinois, en cent dix-neuf volumes.

Autre Dictionaire.

OUTRE ce grand Vocabulaire, les Chinois en ont un autre qui ne contient que huit ou dix mille caractères, & dont les Savans font uſage pour lire ou écrire, & pour entendre ou compoſer leurs Livres. Ils ont recours au grand, lorſque le petit ne leur ſuffit pas. C'eſt ainſi que les Miſſionaires ont recueilli tous les termes qui peuvent ſervir à l'inſtruction du Peuple, pour ſe faciliter les moyens d'exercer leur miniſtère.

Comparaiſon des caractères Egyptiens avec ceux de la Chine.

CLÉMENT d'Alexandrie attribue trois ſortes de caractères aux Egyptiens. Le premier, qu'il appelle *Epiſtolaire*, reſſemble, dit-il, aux lettres de notre alphabet. Le ſecond eſt le *Sacerdotal*, qui ſert pour les Ecrits Sacrés, comme les notes pour la muſique. Le troiſième, qui eſt le *Hieroglyphique*, n'eſt employé que pour les Inſcriptions publiques ſur les monumens. Il y a deux méthodes pour le dernier; l'une par des images éxactes, qui repréſentent ou l'objet même, ou quelque choſe qui en approche beaucoup; c'eſt ainſi qu'on employe le Croiſſant pour exprimer la Lune: l'autre, par des ſymboles & des figures

(*c*) C'eſt peut-être le *Hay-pyen*.

(*d*) On en peut douter, s'il eſt vrai, comme le racontent les Auteurs Arabes, qu'un Dictionaire compoſé pour un Roi d'Arabie, ne pouvoit être porté que ſur un chariot traîné par quarante chevaux.

figures énigmatiques, telles qu'un ſerpent en forme de cercle, avec ſa queue dans ſa bouche, pour ſignifier l'année ou l'éternité. Les Chinois ont toûjours eu, comme les Égyptiens, une certaine variété de caractères. Au commencement de leur Monarchie, ils ſe communiquoient leurs idées en traçant ſur le papier les images naturelles de ce qu'ils vouloient exprimer: par éxemple, un oiſeau, une montagne, un arbre, pour ſignifier éxactement les mêmes choſes (*e*). Cette méthode étoit fort imparfaite & demandoit des volumes entiers pour l'expreſſion des penſées les plus courtes. D'ailleurs, combien d'objets ne pouvoient être repréſentés par le crayon ou le pinceau, tels que l'ame, les réfléxions, les paſſions, la beauté, les vertus, les vices, les actions des hommes & des animaux; enfin, tout ce qui eſt ſans corps & ſans forme? Ce fut cette raiſon qui fit changer inſenſiblement l'ancienne manière d'écrire & compoſer des figures plus ſimples pour exprimer les choſes qui ne tombent pas ſous les ſens.

Langue Chinoiſe.

Ancien uſage des Chinois pour l'écriture.

Cependant ces caractères modernes ſont véritablement (*f*) hiéroglyphiques, 1°. parce qu'ils conſiſtent dans des figures ſimples, qui conſervent la ſignification des caractères primitifs. Autrefois, par éxemple, on repréſentoit le Soleil, qui s'appelle *Je*, par le cercle ſuivant ⊙. Aujourd'hui l'on employe deux lignes droites & trois lignes tranſverſales. 2°. Parce que l'inſtitution humaine attache à ces figures les mêmes idées qui étoient naturellement repréſentées par les ſymboles, & que chaque caractère Chinois a ſa propre ſignification, qu'il conſerve toûjours, quoique joint avec d'autres. *Tſay*, par éxemple, qui ſignifie *Infortune* & *calamité*, eſt compoſé du caractère *Myau*, maiſon, & du caractère *Ho*, feu; parce que la plus grande infortune qui puiſſe arriver eſt de voir ſa maiſon en feu. Au reſte, les caractères de la Cochinchine, du Tong-king & du Japon, ſont les mêmes qu'à la Chine & ſignifient les mêmes choſes. Quoique les Peuples de ces quatre Régions ayent un langage ſi différent qu'ils ne peuvent s'entendre dans le diſcours, ils s'entendent parfaitement par écrit, & leurs Livres ſont communs entr'eux. Ainſi leurs Caractères peuvent être comparés aux figures des Nombres (*g*), qui portent différens noms en divers Pays, mais dont le ſens eſt par-tout le même.

Nature de leurs caractères modernes.

Mêmes caractères au Japon, &c. quoique la langue ſoit différente.

A l'égard des caractères originaux de la Chine, avant le commencement de la Monarchie, c'étoient de petites cordes, avec des nœuds coulans, qui avoient chacun leur ſignification. Les Chinois en conſervent la repréſentation ſur deux tables, qu'ils appellent *Lo-tu* & *Lo-chu*. Ils prétendent que les premières

Remarques ſur l'ancienne manière de compter à la Chine.

(*e*) Du Halde, Vol. I. pag. 363. Magalhaens, p. 69. & ſuiv.

(*f*) Les Auteurs Anglois font ici une longue réfléxion, que je me diſpenſe de traduire; parce que leurs idées particulières n'ajoûtent ou ne diminuent rien à la vérité du Texte. C'eſt au Lecteur à juger, ſur l'expoſition du Père Du Halde, ſi ces caractères ſont hieroglyfiques. R. d. T. [ce que le Traducteur appelle une longue note, ſe réduit à ce que les Auteurs Anglois diſent que les caractères Chinois ne leur paroiſſent point des caractères Hiéroglyphiques, qui ont toûjours quelque reſſemblance, ou naturelle ou ſymbolique avec la choſe repréſentée: au-lieu que les caractères Chinois n'ont rien de ſemblable; ce ſont des figures purement arbitraires, auxquelles leurs inventeurs ont attaché certaines idées ſimples; & en les joignant deux ou trois enſemble, ils forment des idées compoſées, & expriment leur penſée.] R. d. E.

(*g*) C'eſt en effet un *Caractère univerſel*, tel que celui de *Wilkins*, Evêque Anglois, qui l'a publié dans un Livre ſous ce titre.

LANGUE CHINOISE.

premières Colonies, qui habitèrent la Province de *Se-chuen*, n'avoient pour toute litterature qu'un petit nombre d'inſtrumens arithmétiques, compoſés de petites cordes nouées, en forme de chapelets, avec leſquelles ils faiſoient leurs ſupputations dans les comptes de commerce. Ils les portoient ſans ceſſe avec eux; & ſouvent ils les faiſoient ſervir, comme de ceintures, pour ajuſter leurs habits. En un mot, c'eſt faute de véritables caractères d'écriture, qu'il ne reſte aucun récit de ce qui s'eſt paſſé dans ces anciens tems, du moins par la voie des Annales, ou des traditions écrites.

Premiers caractères inventés par l'Empereur Fo-hi.

Fo-hi, premier Empereur de la Chine, fut l'Inventeur des lignes, pour exprimer les idées de certaines choſes naturelles. Enſuite, ayant appris l'art des combinaiſons, par le moyen des deux anciennes tables *Lo-tu* & *Lo-chu*, il forma, pour premier eſſai, ſa table lineaire. Mais ces lignes n'étant pas ſuffiſantes pour tout exprimer, il entreprit d'inventer des caractères plus étendus. *Chin-nong* & *Whang-ti*, ſes Succeſſeurs, en augmentèrent le nombre; & lorſqu'ils en eurent formés ſucceſſivement une quantité ſuffiſante, on commença bientôt à compoſer des Livres (*b*).

Stile des Livres Chinois.

LE ſtile des Chinois, dans leurs compoſitions, eſt concis, allégorique, & quelquefois obſcur pour ceux qui ne ſont pas bien verſés dans l'uſage de leurs caractères. Il demande beaucoup d'attention, & même d'habileté, pour ne tomber dans aucune mépriſe. Il exprime quantité de choſes en peu de mots. Les expreſſions ſont vives, animées, entremêlées de comparaiſons hardies & de nobles métaphores. Du Halde en donne un éxemple. Pour exprimer que perſonne ne doit penſer à détruire le Chriſtianiſme, parce que l'Empereur l'a favoriſé par un Edit, les Chinois écriront: „ L'encre qui a tracé „ l'Edit Impérial en faveur de la Religion Chrétienne, n'eſt point encore „ ſéche; & vous entreprenez de la détruire! „ Ils affectent ſingulièrement d'inſérer dans leurs écrits des ſentences & des paſſages tirés des cinq Livres Canoniques; & comme ils comparent la compoſition à la peinture, ils comparent auſſi ces ſentences aux cinq principales couleurs, qu'ils employent pour peindre [& c'eſt en cela principalement que conſiſte leur éloquence.]

Exemples des figures Chinoiſes.

Combien le beau caractère d'écriture eſt eſtimé à la Chine.

Enfin, ils attachent beaucoup de prix à l'habileté de la main pour la juſteſſe & la netteté des caractères. C'eſt à quoi l'on apporte une extrême attention dans l'éxamen de ceux qui ſe préſentent pour les Degrés. Les Chinois préfèrent un beau caractère d'écriture, au tableau le plus fini; & ſouvent une page de quelque vieil écrit, bien éxécuté, ſe vendra fort cher. Ils rendent une eſpèce d'honneur à leurs caractères, juſques dans les livres les plus communs: & ſi le hazard leur fait rencontrer quelques feuilles imprimées, ils ne manquent point de les ramaſſer avec reſpect. Celui qui marcheroit deſſus, ou qui les jetteroit négligemment, paſſeroit pour un homme ſans éducation. La plûpart des Menuiſiers & des Maçons ſe croiroient coupables, s'ils déchiroient une feuille imprimée, lorſqu'ils la trouvent collée ſur un mur ou contre une fenêtre.

Diſtinction de trois Langages à la Chine.

IL réſulte de toutes ces obſervations, qu'on peut diſtinguer trois ſortes de Langages (*i*) Chinois: celui du peuple, celui des perſonnes polies, & celui qu'on

(*b*) Du Halde, *ubi ſup.* pag. 309.

(*i*) Cette diſtinction n'eſt pas fort éxacte, car ce n'eſt ici que la même Langue avec différentes modifications. Mais il y a réellement à la Chine deux Langues, que l'Auteur ne diſtingue pas; le Chinois, & la Langue du Pays de Fu-kyen. La différence en eſt ſi certaine, que la dernière a la lettre *r*, qui n'eſt pas dans la vraie Langue Chinoiſe.

qu'on employe dans les Livres. Le premier, quoique moins élégant que les deux autres, n'eſt pas ſi inférieur qu'on le pourroit penſer, aux Langues de l'Europe. Il n'a pas les défauts, qu'on lui a quelquefois attribués. Les Miſſionaires, qui arrivent à la Chine & qui ne le ſçavent point encore dans une certaine perfection, y trouvent équivoques un grand nombre de mots, qui ſont fort éloignés de l'être. Comme ils n'ont pas pris d'abord aſſez de peine pour prononcer les mots Chinois avec les aſpirations & les accens, ils ſe font entendre difficilement, & n'entendent pas mieux ceux qui leur parlent. Mais la faute vient moins de la Langue que d'eux-mêmes. On lit dans quelques Relations, que les Savans de la Chine, en converſant enſemble, tracent ſouvent les caractères avec le doigt ou avec leur éventail (*k*), ſur leurs genoux ou dans l'air. S'ils ont cet uſage, c'eſt par toute autre raiſon que la néceſſité. C'eſt que leur Langue, par éxemple, a divers mots, qui ne doivent être employés que rarement dans une converſation polie, tels que nos termes de Navigation & de Chirurgie.

Langue Chinois.

Aprés le langage vulgaire, qui varie dans les différentes Provinces, ſur-tout pour la prononciation, & qui n'eſt employé que dans les compoſitions des baſſes claſſes, les Chinois ont un dialecte, poli & rafiné, qu'on appelle *Langage Mandarin*, & qui eſt à peu près pour eux, ce que le Latin eſt en Europe pour les Eccléſiaſtiques & les Sçavans. Ce langage étoit autrefois celui de la Cour, dans la Province de Kyang-nan, d'où il s'eſt répandu par degrés, dans toutes les parties de l'Empire. Mais c'eſt toûjours dans les Provinces voiſines de la Cour, qu'il s'eſt conſervé le plus pur. On trouve un grand nombre d'Hiſtoires & de Nouvelles, écrites dans ce langage, avec toute l'élégance poſſible, & comparables, pour le ſtile, à nos meilleurs Ecrits de l'Europe.

Langage Mandarin & ſon origine.

La troiſième eſpèce eſt celle des Livres, qui eſt fort différente du langage familier. Elle ne s'employe jamais que pour écrire, & ne peut être entendue ſans le ſecours des Lettres. Mais ceux, à qui l'étude facilite l'intelligence de ce ſtile, y trouvent beaucoup de netteté & d'agrément. Chaque penſée eſt ordinairement exprimée par cinq ou ſix caractères: l'oreille la plus délicate n'y rencontre rien de choquant; & la variété des accens en rend le ſon fort doux & fort harmonieux. La différence entre les livres qu'on publie dans ce dialecte, & ceux qui portent le nom de *King*, conſiſte dans le ſujet, qui n'eſt pas ſi relevé, & dans le ſtile, qui n'a pas la même grandeur & la même préciſion. Il faut paſſer par quantité de Degrés, avant que d'arriver à la ſublime & majeſtueuſe briéveté, qu'on admire dans ces compoſitions. On n'employe point de ponctuation pour les ſujets ſublimes. On laiſſe aux Savans, pour qui ces ouvrages ſont deſtinés, le ſoin de juger où le ſens ſe termine; & les habiles gens ne s'y trompent jamais.

Langage employé dans les Livres.

Ses difficultés.

Ponctuation.

Les Chinois ont encore une autre ſorte de langage, & un autre caractère, qui a ſervi à la compoſition de quelques Livres, que les Savans doivent entendre; mais qui ne ſert plus à préſent que pour les titres, les inſcriptions, les ſceaux & les deviſes. Ils ont auſſi une écriture courante, qu'ils employent dans les contrats, les obligations & les actes de Juſtice, comme les Européens ont un caractère particulier pour les procédures. Enfin, ils ont une eſpèce de notes, ou de caractères d'abréviations, qui demande une étude particulière, à

Notes, ou caractères d'abréviations.

(*k*) C'eſt le Père le Comte qui nous apprend cet uſage.

LANGUE CHINOISE. Si la Langue Chinoiſe eſt difficile pour les Européens.

à cauſe de la variété de ſes traits, & qui ſert à recueillir promptement tout ce qu'on veut écrire (*l*).

QUOIQUE toutes ces obſervations préſentent beaucoup de difficultés dans le langage Chinois, & que pluſieurs Miſſionaires en jugent effectivement l'étude ennuyeuſe, pénible, & d'une longueur infinie, d'autres en ont parlé fort différemment. Magalhaens, par éxemple, aſſûre qu'il s'apprend avec plus de facilité que le Grec, le Latin, & toutes les Langues de l'Europe; plus facilement, dit-il encore, que les Langues des autres Pays, où les Jéſuites ſont employés dans les Miſſions. Il prétend qu'avec une bonne Méthode, & un travail aſſidu, on peut, dans l'eſpace d'un an, entendre, & parler fort bién la Langue Chinoiſe. Les Miſſionaires, ajoûte le même Auteur, y firent tant de progrès, dans l'eſpace de deux ans, qu'ils ſe rendirent capables de confeſſer, de catéchiſer, de prêcher, & de compoſer auſſi facilement que dans leur Langue naturelle, quoique la plûpart fuſſent d'un âge avancé (*m*). Enfin, Magalhaens doute qu'ils euſſent jamais pû s'élever à la même perfection dans les Langues de l'Europe, quciqu'elles ayent preſque toutes une certaine dépendance les unes des autres. Pour confirmer ce récit, il obſerve, que l'étude des Langues dépendant beaucoup de la mémoire (*n*), celle de la Langue Chinoiſe, qui n'en demande que pour retenir les accens, parce qu'elle contient fort peu de mots, doit être plus facile que l'étude des nôtres, dont il n'y en a pas une, qui ne contienne pluſieurs milliers de termes différens. [Nous ne déciderons cependant pas, juſqu'à quel point cet Argument eſt concluant; il ſemble qu'il eſt auſſi difficile de ſe reſſouvenir d'un accent, que d'un nouveau mot.] Si dans les Langues Grecque ou Latine, on conſidère chaque mot, ſimple ou compoſé, comme un caractère, qui conſiſte dans la combinaiſon de pluſieurs lettres, de méme que les caractères Chinois conſiſtent en traits ou en lignes, on trouvera peut-être qu'elles contiennent autant de caractères différens que la Langue Chinoiſe, & que l'étude par conſéquent n'en doit pas être moins difficile.

Unique reſſemblance entre les caractères Chinois & ceux de l'Europe.

ON a fait ſentir, dans l'article de l'Imprimerie, la grande différence qui eſt entre les caractères Chinois & ceux de l'Europe. Ils n'ont entr'eux qu'une ſeule reſſemblance; c'eſt que comme notre alphabet eſt compoſé de vingt-quatre lettres, formées de ſept traits (*o*), tous les caractères Chinois ſont formés de ſix (*p*). La Langue Chinoiſe eſt le contrepied de toutes les autres, parce qu'elle a, ſi on oſe ainſi parler, infiniment plus de lettres que de mots, & qu'elle n'a pas beaucoup plus de mots que d'autres Langues n'ont de lettres. Quoiqu'on ne compte qu'environ vingt-quatre lettres dans les alphabets Européens, il eſt vrai qu'il y en a beaucoup plus, ſi l'on conſidère; 1°, qu'elles ſont

(*l*) Chine du Père Du Halde, *ubi ſup.* pag. 365. & ſuiv.

(*m*) Relation de la Chine par Magalhaens, pag. 77. & ſuiv.

(*n*) Le Comte, pag. 177. s'étonne que Magalhaens ait tenu ce Langage. Il croit au contraire que pluſieurs Miſſionaires auroient moins eu de peine à travailler aux Mines qu'à apprendre le Chinois. Il nie que l'étude de cette langue dépende de la Mémoire, & il prétend quelle eſt du reſſort de l'imagination & de l'oreille, à cauſe de la variété des tons. Si l'on prononce mal un mot, ajoûte-t-il, on peut cependant ſe faire entendre, *mais* ſi en prononçant le Chinois, on place mal un accent, on ſe rend inintelligible.

(*o*) Ou plûtôt de quatre différents traits; car deux ou trois des ſept ne ſont que les mêmes, placés dans différentes poſitions.

(*p*) C'eſt plûtôt quatre, ou cinq au plus.

ſont diverſifiées en Capitales, en Romaines, en Italiques, &c. 2°, que dans l'écriture manuelle, on y a mis une autre variété; 3°, qu'il y a différentes ſortes de ponctuations; 4°, que l'Arithmétique a ſes chiffres ou ſes figures; & que l'Aſtronomie, la Géométrie, la Muſique ont auſſi leurs ſignes & leurs caractères; enfin, qu'il y a peu d'Arts ou de Sciences, qui n'ayent quelques figures caractériſtiques qui leur ſont propres, & qui ſervent à exprimer plus nettement certaines idées (*q*), que des mots d'une certaine longueur. Mais tous ces ſignes, réunis enſemble, n'approchent pas de la multitude des caractères Chinois.

Langue Chinoise.

Tandis qu'elle nous paroît ſurprenante, on nous aſſûre que les Chinois n'admirent pas moins, qu'avec ſi peu de lettres, les Européens puiſſent exprimer toutes leurs paroles. Mais l'étonnement ceſſeroit de part & d'autre, ſi l'on faiſoit réfléxion, que les mots ſont compoſés de la combinaiſon d'un petit nombre de ſons ſimples, formés par les organes de la parole, & que les caractères Européens ſont inventés pour exprimer des ſons; au-lieu que les caractères Chinois expriment des mots, & doivent être par conſéquent beaucoup plus nombreux. Il n'eſt pas aiſé de juger comment cette méthode leur eſt venue à l'eſprit, plûtôt que l'autre, ou pourquoi ils ont préféré l'une à l'autre, ſi elles s'y ſont préſentées toutes deux. Nous ſçavons ſeulement qu'il n'y a pas d'autre exemple de cette préférence dans toutes les parties du Monde connu. A la vérité, les Egyptiens, les Mexiquains, & d'autres Peuples, ont eu des caractères de la meme (*r*) nature; mais il en reſte fort peu; & l'on ne voit pas que l'invention en ait été ſi judicieuſe & uniforme, ni qu'elle ait été capable d'exprimer une auſſi grande variété d'idées ſimples & compoſées, que la Méthode Chinoiſe.

Remarque ſur l'une & l'autre uſage.

Il eſt difficile d'exprimer les mots Chinois en caractères Européens; mais il eſt impoſſible d'exprimer les mots Européens en caractères Chinois. La raiſon en eſt ſenſible. C'eſt non ſeulement, parce que la Langue Chinoiſe manque de certains ſons, qui ſe trouvent dans d'autres Langues, mais encore parce que les caractères Chinois expriment des paroles, au-lieu d'exprimer de ſimples ſons, ou ſi l'on veut, parce qu'ils expriment le ſon de pluſieurs lettres enſemble. Cependant il en faut excepter les voyelles, dont chacune a ſon caractère particulier. Comme tous les mots de cette Langue ſont de ſimples ſyllabes, & que leur nombre n'eſt que de [trois] cens trente, il eſt clair que les caractères Chinois ne peuvent exprimer un plus grand nombre de ſyllabes, en aucune autre Langue, & qu'un quart de ces caractères, étant d'une nature qui n'a rien de ſemblable, en aucun autre lieu, ils ne peuvent exprimer par conſéquent plus de deux cens cinquante ſyllabes étrangères. Ainſi, quoique les Chinois pûſſent écrire, en caractères de leur Langue, les mots Anglois, *ſing-ſong*, & *New-king*, ils ne pourroient pas écrire de même *fine-wool*, & *old-count*, parce qu'ils n'ont pas ces deux derniers mots dans leur Langue (*s*). Lorſqu'ils veulent écrire ou prononcer quelque mot Européen, dont les ſyllabes ne ſe trouvent pas dans les trois cens trente mots de leur Langue, ils employent ceux qui en approchent le plus. Par éxemple, au-lieu de *Hollande*,

Difficulté d'exprimer les mots Chinois en caractères Européens, & réciproquement.

(*q*) Chine du Père du Halde, pag. 365.

(*r*) Cela ne prouve-t-il pas que la penſée d'exprimer les mots par des caractères s'eſt préſentée plus naturellement que celle d'exprimer des ſons?

(*s*) On en donnera ci-deſſous la Table.

LANGUE CHINOISE.

lande, ils prononcent *Go-lan-ki*. Ils prononcent *Ho-cul-ſe-te-in*, au-lieu d'*Holſtein*; *Se-tuyau-ko-culma*, au-lieu de *Stockolm*; & *O-li-che-ye-ſi-che*, au-lieu d'*Alexowitz*.

Lettres Européennes qui manquent aux Chinois.

LA difficulté devient d'autant plus grande qu'ils n'ont pas les lettres *b*, *d*, *r*, *x*, & *z*, qui reviennent ſouvent dans les Langues de l'Europe. Ils expriment ordinairement le *d*, comme le *t*, par *ki*. Ils employent *p*, pour *b*. Cependant, le *d* & le *z* paroiſſent fondus dans les mots *j-tſe*, que pluſieurs Chinois prononcent *j-dſe*. Mais ceux qui peuvent prononcer diſtinctement *j-dſe*, ne pourroient prononcer *da*, *de*, *di*, *do*, *du*, ni *za*, *ze*, *zi*, *zo*, *zu*. Au-lieu de notre *r*, ils employent *l*, ou plûtôt un mot qui commence par *l*. Ainſi, pour *France*, ils diſent *Fu-lan-tſu-ſe*. Ils employent *che*, au-lieu de notre *x*, comme on l'a vû dans *Alexowitz*.

Autres remarques ſur la difficulté de rendre les mots d'une Langue à l'autre.

ON ne tenteroit pas moins inutilement de rendre les mots Chinois, en caractères de l'Europe. Non-ſeulement la plûpart ſeroient mal exprimés; mais lorſqu'on ſeroit au bas de la page, on n'entendroit plus ce qu'on auroit pris la peine d'écrire. C'eſt une propriété, qui n'eſt pas particulière à la Langue Chinoiſe. Chaque Langue a quelques ſons qui n'appartiennent qu'à elle, & qui ne peuvent être exprimés par les lettres ou les caractères des autres Nations. Ainſi, les Anglois n'ont pas de ſon qui réponde à la conſonante Françoiſe *j* (*t*), comme les François n'en ont pas, qui réponde à celle des Anglois. Cependant il y a peu de ſons ou de mots, ſoit Chinois, ſoit de toute autre Langue, qui ne puiſſent être exprimés en lettres Angloiſes, ſimples ou compoſées. Mais il n'en eſt pas de même du François, parce que l'alphabet de cette Langue eſt le plus imparfait & le plus pauvre de tous ceux de l'Europe. Outre la conſonante *j*, il n'a point le *ch*, le *k*, le *q*, & le *w* des Anglois; ſons communs à la plûpart des autres Langues, particulièrement à celles qu'on nomme Orientales. La jonction même de deux ou trois lettres n'y ſupplée pas dans la bouche des François. Et c'eſt plûtôt cette raiſon, qui les empêche de bien prononcer & de bien écrire quantité de mots, que celle dont le Père Du Halde s'eſt aviſé pour expliquer ce défaut. Il dit que les Chinois ont les dents placées fort différemment des nôtres. La rangée ſupérieure s'écarte en dehors, & tombe quelquefois ſur la lévre inférieure, ou du moins ſur la gencive de la ſeconde rangée, qui eſt plus en arrière; de ſorte que les deux rangées ne ſe rencontrent preſque jamais, comme dans la bouche des Européens.

Terminaiſon des mots Chinois écrits à l'Européenne.

TOUS les mots Chinois, écrits en lettres Européennes, ſe terminent, ou par une de nos cinq voyelles (*v*), ou par la lettre *n*, qui eſt quelquefois ſimple, ne produiſant point d'autre ſon qu'*an*, *en*, *in*, *onn*, *unn*, & quelquefois ſuivie d'un *g* (*x*), comme *ang*, *eng*, *ing*, *ong*, *ung* (*y*). Les voyelles Chinoiſes ont auſſi différens ſons, comme celles de l'Europe; ou plûtôt nous n'avons pas aſſez de lettres, pour exprimer tous les ſons & toutes les diviſions de celles, que nous nommons Voyelles, ſoit dans la Langue Chinoiſe, ſoit dans les nôtres.

A

(*t*) L'Auteur ſe trompe ici, car les Anglois expriment fort bien notre *j* par *zh*.

(*v*) On y peut ajouter *l*, *w* & *y*, comme dans les mots *ul*, *cheu*, *may*, &c.

(*x*) Il n'y a point de mots Chinois qui ne ſe terminent véritablement en *n*. Ce ſont les François & les Eſpagnols qui ont ajouté le *g*, pour diſtinguer l'*n* ouverte de la muette. Les Portugais employent l'*m*.

(*y*) Le Père Du Halde a pris dans Magalhaens & dans Le Comte preſque tout ce qu'il dit ici du Langage.

LANGUE CHINOISE.

A l'égard de la Table ſuivante, on doit faire trois obſervations: 1°. que les mots, contenus ſous les différentes lettres, ſont formés ſur une régle commune de la Langue Chinoiſe, quoique le nombre n'en ſoit pas égal ſous chaque lettre. 2°. Que ſuivant la manière d'écrire des François & des Portugais, pluſieurs paroiſſent de deux ou trois ſyllabes, & doivent être prononcés de même, ſi l'on s'attache à la manière commune de lire; au-lieu que ſuivant la manière d'écrire des Anglois, ce ſont autant de monoſyllabes, conformément au génie de la Langue Chinoiſe. 3°. Que le changement d'ortographe, du Portugais & du François à l'Anglois, eſt naturel & néceſſaire. La principale difficulté, pour les Anglois, conſiſte à prononcer certains caractères, compoſés d'une double conſonante, dont la prononciation n'eſt point en uſage dans leur Langue. Cependant, comme ils en ont auſſi de doubles, & même de triples, un peu d'éxercice leur facilite cette prononciation. Par éxemple, un Anglois, qui eſt accoûtumé à prononcer *bran*, *ſting*, *prong*, *ſwing*, *ſtrong*, &c. ne ſcauroit trouver beaucoup de peine à prononcer, dans un ſeul ſon, *ſwen*, *ywen*, *ſyang*, *kyang*, *ſuen*, *lwi*, *tſyen*; il n'a qu'à ſuivre, pour prononcer enſemble, *ſw*, *yw*, *ſy*, &c. la même régle, qu'il obſerve en prononçant *br*, *ſt*, *pr*, &c. c'eſt-à-dire, qu'il les doit prononcer, comme s'ils ne faiſoient qu'une ſeule lettre. Il y parviendra, par degrés, en mettant entre les deux lettres une voyelle, qu'il n'a qu'à prononcer fort vîte, juſqu'à ce qu'il ne la faſſe plus ſentir.

Obſervations ſur la Table ſuivante.

Difficulté pour les Anglois.

TABLE ALPHABETIQUE

De tous les mots qui compoſent la Langue Chinoiſe, ſuivant la prononciation Françoiſe, Angloiſe & Portugaiſe.

François.	*Anglois.*	*Portugais.*
TSC	CH	CH
TCHA,	Cha,	Cha.
Tchan,	Chan,	Cham.
Tchang,	Chang,	Cham.
Tchao,	Chau,	Chao.
Tchai,	Chay,	Chai.
Tche,	Ché,	Che.
Tchen,	Chen,	Chen.
	Cheng,	Chem.
Tcheu,	Chew,	Cheu.
Tchi,	Chi,	Chi.
Tchin,	Chin,	Chin.
Tching,	Ching,	Chim.
Tcho,	Cho,	Cho.
Tchun,	Chun,	Chun.
Tchung,	Chung,	Chum.
Tchua,	Chwa,	Chua.
Tchuang,	Chwang,	Chuam.
Tchue,	Chwe,	Chue.
Tchuen,	Chwen,	Chuen.
	Chwi,	Chui.
	Chyau,	Chiao.
	Chyen,	Chien.
F	F	F
Fa,	Fa,	Fa.
Fan,	Fau,	Fan.
Fang,	Fang,	Fam.
Feu,	Feu,	Feu.
Fi,	Fi,	Fi.
Fo,	Fo,	Fo.
Foi,	Foy,	
Fu,	Fu,	Fu.
Fung,	Fung,	Fum.
Fuen,	Fwen,	Fuen.

LANGUE CHINOISE.

François.	*Anglois.*	*Portugais.*
G	G	G
	Gan,	Gan.
	Gang,	Gam.
	Gau,	Gao.
	Gay,	Gai.
	Gho,	Guo.
Guei,	Ghey, *ou* Gwey,	Goei, *ou* Guei.
	Go,	Go.
	Gu,	Gu.
H	H	H.
Hang,	Han,	Ham.
Han,	Hang,	Han.
Heo,	Hau,	Hao.
Hai,	Hay,	Hay.
He,	He,	He.
Hen,	Hen,	Hen.
Heng,	Heng,	Hem.
Heu,	Hew,	Hew.
Hi,	Hi,	Hi.
Hing,	Hing,	Him.
Ho,	Ho,	Ho.
Hu,	Hu,	Hu.
Hun,	Hun,	Hun.
Hung,	Hung,	Hum.
Hive,	Hve (*a*),	Hiue.
Hiven,	Hven,	Hiuen.
Hia,	Hya,	Hia.
Hiang,	Hyang,	Hiam.
Hiao,	Hyau,	Hiao.
Hiai,	Hyay,	Hiai.
Hie,	Hye,	Hie.
Hien,	Hyen,	Hien.
Hieu,	Hyew,	Hieu.
Hio,	Hyo,	Hio.
Hiu,	Hyu,	Hiu.
Hiun,	Hyun,	Hiun.
Hiung,	Hyung,	Hïuem.

(*a*) Ce mot & le suivant peuvent être prononcés aussi *Hie*, *Hion*, par les Anglois.

François.	*Anglois.*	*Portugais.*
I *voyelle.*	I	Y
In,	In,	Yn.
Ing,	Ing,	Ym.
J *consonne.*	J	G
	Je,	Ge.
	Jen,	Gen.
	Jeng,	Gem.
	Jew,	Geu.
	Jin,	Gin.
C	K	C
Ca,	Ka,	C.
Can,	Kan,	Can.
Cang,	Kang,	Cam.
Cao,	Kau,	
Cai,	Kay,	Kai.
Ke,	Ke,	Ke.
Ken,	Ken,	Ken.
Keng,	Keng,	Kem.
Keu,	Kew,	Kew.
Ki,	Ki,	Ki.
Kin,	Kin,	Kin.
King,	King,	Kim.
Co,	Ko,	Co.
Cu,	Ku,	Cu.
Cung,	Kung (*b*),	Cum.
Kieue,	Kwe,	Kive.
Kieven,	Kwen,	Kiven.
Kya,	Kya,	Kia.
Kiang,	Kyang,	Kiam.
Kiao,	Kiau,	Kiao.
Kiai,	Kyay,	Kiai.
Kie,	Kye,	Kie.
Kien,	Kyen,	Kien.
Kieu,	Kyew,	Kieu.
Kio,	Kyo,	Kio.
Kiu,	Kyu,	Kiu.
		Kiun,

(*b*) Ce mot est écrit aussi *Kong*, & le même doute naît à tous les mots de cette forme, que les Missionaires écrivent indifféremment par *u* ou par *o*.

François.	*Anglois.*	*Portugais.*
Kiun,	Kyun,	Kiun.
Kiung,	Kiung,	Kium.
L	L	L
La,	La,	La.
Lan,	Lan,	Lan.
Lang,	Lang,	Lam.
Lao,	Lau,	Lao.
Lai,	Lay,	Lai.
Le,	Le,	Le.
Leng,	Leng,	Lem.
Leu,	Lew,	Leu.
Li,	Li,	Li.
Lin,	Lin,	Lin.
Ling,	Ling,	Lim.
Lo,	Lo,	Lo.
Lu,	Lu,	Lu.
Lun,	Lun,	Lun.
Lung,	Lung,	Lum.
	Lven,	Liven.
Loan,	Lwan,	Loan.
Lui,	Lwi,	Lui.
Luon,	Lwon,	Luon.
Leang,	Lyang,	Leam.
Leao,	Lyau,	Leao.
Lie,	Lye,	Lie.
Lien,	Lyen,	Lien.
Lieu,	Lyew,	Lieu.
Lio,	Lyo,	Lio.
Liu,	Lyu,	Liu.
M	M	M
Ma,	Ma,	Ma.
Man,	Man,	Man.
Mang,	Mang,	Mam.
Mao,	Mau,	Mao.
Mai,	May,	Mai.
Me,	Me,	Me.
Men,	Men,	Men.
Meng,	Meng,	Mem.
Mu,	Mew,	Meu.
Mi,	Mi,	Mi.
Min,	Min,	Min.
Ming,	Ming,	Mim.
Mo,	Mo,	Mo.
Mu,	Mu,	Mu.
Mung,	Mung,	Mum.
Muen,	Mwen,	Muen.
Mui,	Mwi,	Mui.
	Mwey,	Moei.
Muon,	Mwon,	Muon.
Miao,	Myau,	Miao.
Mie,	Mye,	Mie.
Mien,	Myen,	Mien.
	Myew,	Mieu.
N & N G.	N	N
Na,	Na,	Na.
Nan,	Nan,	Nan.
Nang,	Nang,	Nam.
Nao,	Nau,	Nao.
Nai,	Nay,	Nai.
	Ne,	Ne.
Neng,	Neng,	Nem.
	New,	Neu.
Ngan,	Ngnan,	Ngan.
Ngao,	Ngau,	Ngao.
Ngai,	Ngay,	Ngai
Ngue,	Nghe,	Nge.
Nguen,	Nghen,	Ngen.
Ngeu,	Nghew,	Ngeu.
Ngo,	Ngo,	Ngo.
Ni,	Ni,	Ni.
	Nin,	Nin.
Ning,	Ning,	Nim.
No,	No,	No.
Nu,	Nu,	Nu.
Nun,	Nun,	Nun.
Nung,	Nung,	Num.
Nui,	Nwi,	Nui.
Nuon,	Nwon,	Nuon.
Niang,	Nyang,	Niam.
Niao,	Nyau,	Niao.
Nie,	Nye,	Nie.
Nien,	Nyen,	Nien.
Nieu,	Nyeu,	Nieu.
Nio,	Nyo,	Nio.
Niu,	Nyu,	Niu.

LANGUE CHINOISE.

François.	*Anglois.*	*Portugais.*
O	O	O
o	o	o
P	P	P
Pa,	Pa,	Pa.
Pan,	Pan,	Pan.
Pang,	Pang,	Pam.
Pao,	Pau,	Pao.
Pai,	Pay,	Pai.
Pe,	Pe,	Pe.
	Peng,	Pem.
Peu,	Pew,	Peu.
Pi,	Pi,	Pi.
Pin,	Pin,	Pin.
Ping,	Ping,	Pim.
Po,	Po,	Po.
Pu,	Pu,	Pu.
Pung,	Pung,	Pum.
Puen,	Pwen,	Puen.
Poei,	Pwey,	Poei.
Puon,	Pwon,	Puon.
Piao,	Pyau,	Piao.
Pie,	Pye,	Pie.
Pien,	Pyen,	Pien.
	Pyew,	Pieu.
Q	Q	K
Qua,	Qua,	Kua.
	Quan,	Kuan.
Quouang,	Quang,	Kuam.
Quoai,	Quay,	Kuai.
Quoue,	Que,	Kue.
Quouei,	Quey,	Kuei.
Quouen,	Quen,	Kuen.
	Queng,	Kuem.
Qouo,	Quo,	Kuo.
Quouon,	Quon,	Kuon.
S	S	S
Sa,	Sa,	Sa.
San,	San,	San.
Sang,	Sang,	Sam.

François.	*Anglois.*	*Portugais.*
Sao,	Sau,	Sao.
Sai,	Say,	Sai.
Se,	Se,	Se.
Sen,	Sen,	Sen.
Seng,	Seng,	Sem.
Seu,	Sew,	Seu.
Si,	Si,	Si.
Sin,	Sin,	Sin.
Sing,	Sing,	Sim.
So,	So,	So.
Sou,	Su,	Su.
Sun,	Sun,	Sun.
Sung,	Sung,	Sum.
Siue,	Sve,	Siue.
Siuen,	Sven,	Siuen.
Sui,	Swi,	Sui.
Suon,	Swon,	Suon.
Siang,	Syang,	Siam.
Siao,	Syau,	Siao.
Sie,	Sye,	Sie.
Sien,	Syen,	Sien.
Sieu,	Syew,	Sieu.
Sio,	Syo,	Sio.
Siu,	Syu,	Siu.
Siun,	Syun,	Siun.
Ch.	Sh.	X.
Cha,	Sha,	Xa.
Chan,	Shan,	Xan.
Chang,	Shang,	Xam.
Chaô,	Shau,	Xao.
Chai,	Shay,	Xai.
Che,	She,	Xe.
Chen,	Shen,	Xen.
Cheu,	Shew,	Xeu.
Chi,	Shi,	Xi.
Chin,	Shin,	Xin.
Ching,	Shing,	Xim.
Cho,	Sho,	Xo.
Chu,	Shu,	Xu.
Chun,	Shun,	Xun.
Chung,	Shung,	Xum.
Choua,	Shwa,	Xoa.
Chouang,	Shwang,	Xoam.
Chua,	Shwa.	

Chue

François.

Chue,
Chuen,

T

Ta,
Tan,
Tang,
Tao,
Tai,
Te,
Teng,
Teu,
Ti,
Ting,
To,
Tu,
Tun,
Tung,
Tui,
Tuon,
Tiao,
Tie,
Tien,
Tieu,

Tf.

Tfa,
Tfan,
Tfang,
Tfao,
Tfai,
Tfe,
Tfeng,
Tfeu,
Tfi,
Tfin,
Tfing,
Tfu,
Tfun,
Tfung,
Tfive,

François.	*Anglois.*	*Portugais.*
Chue,	Shwe,	
Chuen,	Shwen,	
	Shwi,	Xui.
	Shyau,	Xiao.
	Shyew,	Xieu.
T	T	T
Ta,	Ta,	Ta.
Tan,	Tan,	Tan.
Tang,	Tang,	Tam.
Tao,	Tau,	Tao.
Tai,	Tay,	Tai.
Te,	Te,	Te.
Teng,	Teng,	Tem.
Teu,	Tew,	Teu.
Ti,	Ti,	Ti.
Ting,	Ting,	Tim.
To,	To,	To.
Tu,	Tu,	Tu.
Tun,	Tun,	Tun.
Tung,	Tung,	Tum.
Tui,	Twy,	Tui.
Tuon,	Twon,	Tuon.
Tiao,	Tyau,	Tiao.
Tie,	Tye,	Tie.
Tien,	Tyen,	Tien.
Tieu,	Tyeu,	Tieu.
Tſ.	Tſ. ou Dſ.	C.
Tſa,	Tſa,	Ca.
Tſan,	Tſan,	Çan.
Tſang,	Tſang,	Çam.
Tſao,	Tſau,	Çao.
Tſai,	Tſay,	Çai.
Tſe,	Tſe,	Çe.
Tſeng,	Tſeng,	Çem.
Tſeu,	Tſeu,	Çeu.
Tſi,	Tſi,	Çi.
Tſin,	Tſin,	Çin.
Tſing,	Tſing	Çim.
Tſu,	Tſu,	Çu.
Tſun,	Tſun,	Çun.
Tſung,	Tſung,	Çum.
Tſive,	Tſve,	Çive

François.	*Anglois.*	*Portugais.*	Langue Chinoise.
Tſiun,	Tſven,	Çiven.	
	Tſwe,	Çoeou Çue.	
Tſui,	Tſwi,	Çui.	
Tſuon,	Tſwon,	Çuon.	
Tſiang,	Tſyang,	Çiam.	
Tſiao,	Tſyau,	Çiao.	
Tſie,	Tſye,	Çie.	
Tſien,	Tſyen,	Çien.	
Tſieu,	Tſyeu,	Çieu.	
Tſio,	Tſyo,	Çio.	
Tſiu,	Tſyu,	Çiu.	
Tſiung,	Tſyung,	Çium.	
U *voyelle.*	U	U	
Ou,	U,		
Ul,	Ul *ou* Eul,	Ul.	
Oum,	Ung,	Um.	
V *conſonne.*	V	V	
Va,	Va,	Va.	
Van,	Van,	Van.	
Vang,	Vang,	Vam.	
Vai,	Vay,	Vai.	
Ve,	Vey,	Vei.	
Ven,	Ven,	Ven.	
Vi,	Vi,	Vi.	
	Vin,	Vin.	
Vo,	Vo,	Vo.	
Von,	Von,	Von.	
Vu,	Vu,	Vu.	
Vung,	Vung,	Vum.	
Ho.	W	Ho.	
Hoa,	Wha,	Hoa.	
Hoan,	Whan,	Hoan.	
Hoang,	Whang,	Hoam.	
Hoai,	Whay,	Hoai.	
Hoe,	Whe,	Hoe.	
Hoei,	Whey,	Hoei.	
Hue,	Whe,	Hue.	
Hoen,	When,	Hoen.	
Huon,	Whon,	Huon.	

LANGUE CHINOISE.

François.	*Anglois.*	*Portugais.*	*François.*	*Anglois.*	*Portugais.*
Y & I.	Y	Y		Yeng,	Yem.
			Ieu,	Yew,	Yeu.
Ya,	Ya,	Ya.	Io,	Yo,	Yo.
Yang,	Yang,	Yam.	Iu,	Yu,	Yu.
Iao,	Yau,	Yao.	Iun,	Yun,	Yun.
Yai,	Yay,	Yai.	Iung,	Yung,	
Ie,	Ye,	Ye.	Ive,	Ywe,	Yue.
Ien,	Yen,	Yen.	Iven,	Ywen,	Yven.
				Ywei,	Yui.
				Ywin,	Yuin.

CHAPITRE V.

Religions établies à la Chine.

INTRODUCTION.

DANS l'Empire de la Chine, comme dans la plûpart des autres Pays du Monde, les Habitans ſont diviſés par la différence de leurs Religions. On en diſtingue quatre principales. 1°. Celle de la nature, qui eſt proprement la Religion établie; c'eſt-à-dire, celle des Lettrés, & du Gouvernement. 2°. Celle du Philoſophe *Lau-kyun*, qui ſemble n'être qu'une corruption de la loi naturelle, rétablie enſuite par Confucius. 3°. Celle de l'Impoſteur *Fo*, qui conſiſte dans une Idolâtrie groſſière. 4°. Celle de *Iu-kyan*, qui paroît un rafinement de la première, & qui eſt le partage d'une Secte de Lettrés. On peut joindre à ces quatre eſpèces de Culte, le Judaïſme, le Mahométiſme, & le Chriſtianiſme, qui ont fait quelque progrès dans l'Empire.

Quatre ſortes de Sectes parmi les Chinois.

Nous devons la connoiſſance des quatre Religions Chinoiſes aux Miſſionaires Européens, ſur-tout aux Jéſuites, qui ont joint à leurs propres obſervations, pluſieurs Extraits des Auteurs du Pays. Mais, ſoit qu'on doive en accuſer leur négligence, ou le penchant qui porte toûjours à défigurer la Religion d'autrui, ils n'ont traité que de la première avec un peu d'exactitude; & leur inattention, au contraire, ſe fait remarquer ſi ſenſiblement ſur les trois autres, qu'on peut les ſoupçonner de n'avoir pas toûjours connu la vérité. On croit s'appercevoir que ſur la Religion de *Fo*, ils ſuppriment quantité de circonſtances, & qu'ils en déguiſent d'autres. D'ailleurs, ils chargent la Secte de *Iu-kyan* d'Athéiſme; & l'Auteur Anglois de ce Recueil, ſe livrant ici à ſes conjectures, s'imagine qu'ils ont en vûe de purger du même ſoupçon la Religion établie, dont ils ont toléré quelques pratiques. Quoiqu'il en ſoit, conclut cet Ecrivain Proteſtant, on eſt aſſez mal informé du ſyſtême réel de ces trois Sectes.

A qui l'Europe doit cette connoiſſance.

Conjecture des Auteurs Anglois.

***
**
*

§. 1.

Religions Chinoises.

§. I.

Religion Naturelle établie à la Chine.

C'EST l'opinion commune de tous les Auteurs, qui ont écrit sur la Chine, qu'après la dispersion, dont on trouve le récit dans les saints Livres, quelques Descendans de Noë, ayant pénétré du côté de l'Orient, environ deux cens ans après le Déluge, jettèrent les fondemens du vaste Empire de la Chine, & qu'ils y établirent la Religion Naturelle. On trouve encore plusieurs traces de cet événement, dans les Livres Canoniques du premier ordre (*a*).

Origine de la Religion Naturelle à la Chine.

Le principal objet du culte des Chinois est l'*Etre Suprême*, qu'ils regardent comme le principe de toutes choses. Ils l'adorent sous les deux noms de *Changti*, qui signifie, *Souverain Empereur*, ou de *Tyen* (*b*), qui revient à la même signification dans leur Langue. *Tyen*, suivant leurs Interprétes, est l'Esprit qui préside au Ciel, parce que le Ciel est le plus excellent ouvrage de la *première Cause*. Cependant il se prend aussi pour le Ciel matériel; & le sens est déterminé par le sujet auquel ce terme est appliqué. Un Pére est le Tyen d'une Famille. Un Viceroi est le Tyen de la Province; & l'Empereur est le Tyen de l'Empire. Les Chinois honorent aussi, mais d'un culte subordonné, les Esprits inférieurs qui dépendent du premier Etre, & qui préfident, suivant la même doctrine, aux Villes, aux Rivières, aux Montagnes, &c.

Objet du culte des Chinois.

Il paroît, par les Livres Chinois, sur-tout par le *Chu king*, que ce Tyen, ou ce premier Etre, est le Créateur de tout ce qui éxiste; qu'il est indépendant & tout-puissant, qu'il connoît tout, jusqu'aux plus intimes secrets du cœur; qu'il veille sur la conduite de l'Univers, où il n'arrive rien sans son ordre; qu'il est Saint; qu'il ne considère que la vertu dans les hommes; que sa justice est sans bornes; qu'il éxerce des punitions signalées sur les Méchans, sans épargner les Rois, qu'il dépose dans sa colère; que les calamités publiques sont des avertissemens, qu'il employe pour exciter les hommes à la réformation des mœurs, mais qu'il y fait succéder encore des actes de bonté & de miséricorde; que les prodiges & les apparitions extraordinaires sont d'autres avis, par lesquels il annonce aux Empires les malheurs dont ils sont menacés afin que les hommes reviennent à lui, par le changement de leurs mœurs, qui est la plus sûre voie pour appaiser son indignation. On cite plusieurs passages des Livres Chinois, où ces principes paroissent bien établis.

Idée que les Chinois ont du premier Etre.

Les Empereurs ont toûjours regardé, comme un devoir, d'observer les anciens Rites, & se sont crus obligés, en qualité de Chefs, d'en éxercer les principales fonctions. Ils sont Empereurs, pour le Gouvernement, Maîtres, pour l'instruction, & Prêtres, pour les sacrifices. *Fo-hi*, qui passe (*c*) pour un des premiers Chefs de la Colonie Chinoise, nourrissoit, dans un Parc domestique, six sortes d'animaux, qui servoient de victimes, dans les sacrifices qu'il

Leurs anciens établissemens de Religion.

(*a*) Voyez ci-dessus l'article des Livres Canoniques.

(*b*) *Tyen* est proprement *le Ciel*, & *Tyen-chu* signifie *Seigneur du Ciel*. C'est ce dernier titre que les Missionaires donnent à Dieu pour éviter toute équivoque.

(*c*) C'est une chimère. *Voyez* la nouvelle Histoire Universelle, Vol. I. pag. 116. dans la Note.

RELIGIONS CHINOISES.

qu'il offroit deux fois l'année, aux deux Solſtices. Ces Fêtes portoient, en langue Chinoiſe, le nom de *Reconnoiſſance envers Tyen*. On fermoit les Tribunaux de Juſtice; le travail étoit ſuſpendu, & perſonne n'auroit obtenu la permiſſion d'entreprendre un voyage. *Chin-nong*, Succeſſeur de *Fo-hi*, inſtitua deux autres Fêtes aux Equinoxes; la première, au Printems, en faveur de l'Agriculture; & la ſeconde, en Automne, après la moiſſon. Les premiers fruits de la terre étoient offerts à *Chang-ti*. L'Empereur *Chin-nong* cultivoit, de ſa propre main, le champ qui fourniſſoit du bled & des fruits pour le même ſacrifice, [& ſon éxemple devint une regle pour ſes Succeſſeurs.]

WHANG-TI, qui occupa le Trône, après *Chin-nong*, pouſſa le zèle beaucoup plus loin. Il bâtit un grand Temple, pour y offrir les ſacrifices à couvert, & pour y inſtruire le peuple de ſes principaux devoirs. *Chan-hau*, ſon fils, joignit des concerts de muſique aux ſacrifices. Mais les dernières années du regne de ce Prince furent troublées, par une conſpiration de neuf *Cheu-hens*; c'eſt-à-dire, de neuf Princes Feudataires. Le deſſein des Rébelles étoit de ſubſtituer la crainte des Eſprits à celle de *Chang-ti*. Ils eurent recours à la Magie; & bien-tôt toutes les maiſons, ſe trouvant infeſtées d'Eſprits dangereux, le Peuple effrayé, demanda tumultueuſement qu'on leur offrît des ſacrifices. Mais l'Empereur *Chuen-hyo*, Neveu & Succeſſeur de *Chau-heu*, extirpa la race des neuf Enchanteurs, & rétablit l'ordre des anciennes Fêtes.

Entrepriſe pour les détruire.

Le culte & l'inſtruction ſont confiés à deux Mandarins différens.

LE même Prince, ayant conſidéré le danger qu'il y avoit à raſſembler un Peuple oiſif & turbulent, dans le même lieu où les Empereurs éxerçoient leurs fonctions religieuſes, ſépara la Place de l'Inſtruction de celle des Sacrifices. Il établit pour Préſidens, deux grands Mandarins, choiſis entre les Fils du dernier Empereur; l'un, qu'il chargea de la direction du cérémonial, & l'autre, de l'inſtruction du Peuple. Il preſcrivit des regles pour le choix des victimes. On n'en devoit pas recevoir d'autres que les ſix eſpèces d'animaux, nommés par *Fo-hi*. Ils devoient être ſans aucun défaut, bien nourris, & d'une couleur convenable aux quatre ſaiſons des ſacrifices (*d*).

Doctrine des Chinois ſur la Création & ſur l'immortalité de l'Ame.

QUOIQUE les Livres Canoniques placent les ames des hommes vertueux, près de *Chang-ti*, l'Auteur avoue qu'ils ne s'expliquent pas clairement ſur les châtimens éternels dans une autre vie. De même, quoiqu'ils aſſûrent que l'Etre Suprême a créé tout, de rien, leur doctrine n'eſt point aſſez claire, pour faire juger s'ils entendent une véritable action ſur le néant. Mais ils n'en ont pas nié la poſſibilité, ni prétendu, comme un Philoſophe Grec, que la matière ſoit éternelle. Les Miſſionaires ne trouvent pas non plus que les Livres Canoniques de la Chine ayent traité clairement de l'état futur des ames. Au contraire, ils n'y ont apperçû que des idées confuſes, qui s'accordent même aſſez mal avec la vérité. Cependant on ne ſçauroit douter que les Chinois ne croient l'éxiſtence des ames, après leur ſéparation du corps, & qu'ils ne ſoient perſuadés de la certitude des Apparitions (*e*).

Nulle trace d'Idolâtrie dans leurs anciens Livres.

IL eſt fort remarquable qu'on ne trouve dans leurs Livres Canoniques aucune trace d'Idolâtrie, juſqu'à ce que la Statue de *Fo* fût apportée à la Chine, pluſieurs

(*d*) Chine du Père du Halde, Vol. I. page 64. & ſuivantes.

(*e*) Ils n'ont pas néanmoins d'autre preuve qu'un amas d'imaginations phantaſtiques. On en diſtingue une, attribuée à Confucius, qu'un ſçavant Miſſionaire à jugé ſérieuſe & réelle.

plusieurs siécles après Confucius. C'est depuis le tems de ce Philosophe, que la Magie, & quantité d'autres erreurs, ont commencé à répandre leur infection. Mais les Lettrés, constamment attachés à la doctrine de leurs Ancêtres, n'ont jamais eu de part à la contagion.

Religions Chinoises.

Rien n'a tant contribué au soutien de l'ancienne Religion parmi les Chinois, que l'établissement d'un suprême Tribunal des Rites, qui est presqu'aussi ancien que la fondation de l'Empire, & qui a le pouvoir de condamner ou de supprimer toutes les superstitions, dont il découvre la naissance. Quelques Missionaires, qui ont lû les Decrets des Mandarins dont ce Tribunal est composé, observent, qu'à la vérité, ils éxercent quelquefois en secret certaines (*f*) superstitions, mais qu'étant assemblés en corps, pour leurs délibérations communes, ils s'accordent ouvertement à les condamner.

Ce qui les en a préservés.

La Chine s'est garantie fort long-tems des superstitions, qui regnoient dans les autres Contrées de l'Inde, où l'idée grossière & imparfaite qu'on se formoit de la Divinité, jetta les Peuples, par degrés, dans l'usage d'attribuer le titre de Dieux à leurs Héros. Quelque vénération que les Chinois ayent eue pour leurs plus grands Empereurs, ils n'ont jamais rendu d'adoration qu'au Souverain Etre; & quoiqu'ils ayent fait éclater leur estime & leur respect pour les grands hommes, qui se sont distingués par leur rang, leurs vertus, & leurs services, ils ont mieux aimé conserver leur mémoire, par des tablettes suspendues à leur honneur, qui portent leurs noms, avec un court éloge, que par des peintures ou des statues, qui les auroient pû conduire à l'Idolâtrie. Cependant les troubles qui s'élevèrent dans l'Empire, les guerres civiles qui le divisèrent, & la corruption des mœurs, qui devint presque générale, avoient entièrement banni l'ancienne doctrine, lorsque le Philosophe Confucius vint la ranimer, en rendant toute leur réputation aux anciens Livres (*g*).

Magalhaens observe que les Chinois ont quatre principaux jeûnes, qui répondent aux quatre saisons de l'année. Ces pénitences Nationales durent trois jours, avant les sacrifices solemnels. Lorsqu'ils veulent implorer la faveur du Ciel, dans les tems de peste & de famine, dans les tremblemens de terre, dans les inondations extraordinaires, & dans les autres calamités publiques, les Mandarins vivent séparés de leurs femmes, passent la nuit & le jour sur leurs tribunaux, se privent de chair & de vin, & [ne décident aucune affaire, sur-tout en matières criminelles.] L'Empereur même garde la solitude dans son Palais, à l'Est de la grande salle Impériale (*h*).

Jeûnes des Chinois.

On a déja vû, dans l'article des Livres Canoniques, tout ce qui regarde la partie morale de la Religion établie.

(*f*) Le Comte dit que cela arrive, parce qu'ils tirent la plûpart leur origine de familles Idolâtres.

(*g*) Le Comte, pag. 316. & Chine du Père du Halde. *ubi sup.* pag. 646.

(*h*) Relation de Magalhaens, pag. 304.

RELIGIONS CHINOISES.

§. II.

Secte de TAU-TSE (*a*).

Lau-kyun, Chef de cette Secte.

CETTE Secte reconnoît, pour Fondateur, un Philosophe, nommé *Lau-kyun* (*b*). Ses Disciples, pour donner plus d'éclat à sa réputation, par les merveilles de sa naissance, assûrent qu'il demeura quatre-vingt ans dans le sein de sa mère, & qu'il vint au monde, aux dépens de sa vie, s'ouvrant un passage par son côté gauche. Ses Ouvrages subsistent encore, mais fort

Sa doctrine.

alterés sans doute par les Partisans de sa Doctrine. Cependant ils contiennent des maximes & des sentences, dignes d'un Philosophe; particulièrement sur les vertus morales, sur la fuite des honneurs & le mépris des richesses, sur l'élevation de l'ame, qui, dédaignant les choses terrestres, se suffit à elle-même. Entre ses principes, on en remarque un, qu'il répétoit souvent; surtout lorsqu'il parloit de la production du Monde. „ *Tay*; (c'est-à-dire, la Loi „ de raison) a produit un; un a produit deux; deux ont produit trois, & „ trois ont produit toutes choses „ L'Auteur en concluroit volontiers que Lau-kyun avoit quelque connoissance de la Trinité Divine; mais une connoissance, dit-il, imparfaite & grossière (*c*).

LES principes moraux de ce Philosophe & de ses Disciples ont beaucoup de ressemblance avec ceux d'Epicure. Ils consistent à se délivrer des passions qui peuvent troubler la tranquillité de l'ame. L'objet d'un homme sage, suivant la doctrine de Lau-kyun, doit être de passer sa vie, sans inquiétude & sans embarras. Dans cette vûe, il ne doit jamais tourner ses réflexions sur le passé, ni sa curiosité sur l'avenir. Etre agité par des soins, occupé de grands projets, livré à l'ambition, à l'avarice & à d'autres passions, c'est vivre pour la postérité, plus que pour soi-même. Or il y a de la folie, suivant les principes de Lau-kyun, à chercher le bonheur d'autrui, & même le nôtre, aux dépens de notre repos; parce que tout ce que nous regardons comme le bonheur, cesse de mériter ce nom, lorsque la paix de l'ame en reçoit la moindre altération. Aussi les Partisans de cette Philosophie affectent-ils un calme, qui suspend, disent-ils, toutes les fonctions de leur ame. Mais comme cette tranquillité ne peut résister à la crainte de la mort, ils se vantent d'avoir trouvé une liqueur, nommée *Chang-seng-yo* (*d*), qui les rend immortels. Ils sont livrés à la Chymie, & fort infatués de la Pierre Philosophale. Leur passion n'est pas moins aveugle pour la Magie. Ils sont persuadés, qu'avec l'assistance des Démons qu'ils invoquent, ils peuvent réussir dans toutes leurs entreprises. L'espérance de se rendre immortels, engage un grand nombre de Mandarins à l'étude de cet art infernal; les femmes, sur-tout, qui sont naturellement curieuses, & fort attachées à la vie, s'abandonnent follement à ces vaines

Cette Secte éxerce la Chymie & la Magie.

Liqueur d'immortalité qu'elle prétend avoir découvert.

(*a*) Tau-tse est le nom d'un Livre composé par Lau-kyun.

(*b*) Il se nomme aussi *Li-lau kyun*, & communément *Pe-yang* ou *Lau tau*. Voyez le Père Couplet, *in Scient. Sinenf. Proem. Declar.* pag. 24. Son nom étoit *Li*, & son surnom *Eul*; mais étant venu au monde avec des cheveux blancs, il fut nommé *Lau-tié*, c'est-à-dire, *le vieil Enfant*. Du Halde Vol. II. page. 167.

(*c*) Couplet, *in Scientiar. Sinenf. Proem. Declar.* pag. 24.

(*d*) *Yo* signifie Médecine, *Chang*, Eternel, & *Seng*, Vie.

nes recherches. Dans la ſuite du tems, certains Empereurs, crédules & ſuperſtitieux, mirent en honneur cette doctrine impie, & multiplièrent beaucoup le nombre de ſes Partiſans.

Religions Chinoises.

L'Empereur *Tſin-chi-Wang-ti*, qu'on accuſe d'avoir fait brûler une infinité de Livres Chinois, ſe laiſſa perſuader par ces Impoſteurs, qu'ils avoient découvert la liqueur de l'Immortalité. *Vu-ki*, ſixième Empereur de la race de *Hau*, ſe livra uniquement à l'étude des Livres Magiques, ſous un Chef de cette Secte, nommé *Li-chau-kyun*. Comme il avoit embraſſé la Secte même, ſon exemple entraîna quantité de Seigneurs dans les mêmes ſentimens, & remplit ſa Cour d'une multitude de faux Docteurs. La mort lui ayant enlevé une de ſes femmes, dont la perte le rendit inconſolable, un Magicien de ſa Secte employa ſes enchantemens pour lui faire voir la perſonne qu'il regrettoit. [L'Auteur paroît perſuadé, ſur le témoignage des Hiſtoires Chinoiſes, que cette apparition fut réelle.] Il ajoûte qu'elle attacha plus que jamais l'Empereur aux pernicieux principes qu'il avoit embraſſés. Ce Prince but pluſieurs fois de la liqueur d'Immortalité; mais s'appercevant à la fin, qu'il n'en étoit pas moins mortel, il déplora trop tard l'excès de ſa crédulité.

Duperie d'un Empereur.

Cependant la Secte des Magiciens ne reçut aucun préjudice de ſa mort, & trouva meme de la protection dans ſes Succeſſeurs. Deux fameux Docteurs obtinrent la permiſſion de répandre leur culte, en élevant au Démon un grand nombre de Temples, dans toutes les parties de l'Empire. Ils vendoient, à fort grand prix, de petites ſtatues, qui repréſentoient les Eſprits des hommes, dont ils avoient fait autant de Dieux, ſous le nom de *Syen-Jin*; c'eſt-à-dire, d'Immortels (*e*). Cette ſuperſtition acquit tant de force, que ſous les Empereurs de la Dynaſtie de *Tang*, on donnoit aux Prêtres le titre de *Tyen-tſe*, qui ſignifie Docteurs Céleſtes. Le Fondateur de cette race Impériale éleva un Temple magnifique à *Lau-kyun*; & *Veng-tſon*, ſixième Empereur de la même race, fit apporter, avec beaucoup de pompe, la ſtatue de ce Philoſophe dans ſon Palais (*f*).

Progrès de la Secte de Lau-kyun.

Les Succeſſeurs du Chef de cette Secte ont toûjours été revêtus de la dignité de grands Mandarins, & font leur réſidence dans une Ville de la Province de Kyang-ſi, où ils ont un palais magnifique. On y voit arriver, des Provinces voiſines, une foule continuelle de Devots, qui viennent s'y procurer des remédes pour leurs maladies, ou demander des éclairciſſemens ſur leur deſtinée, & ſur tout ce qui doit leur arriver dans le cours de leur vie. Ils reçoivent des *Tyen-tſes*, un billet rempli de caractères magiques, & partent fort ſatisfaits, après l'avoir payé. Mais le crédit de ces Impoſteurs augmenta beaucoup ſous la Dynaſtie de Song, dont le troiſième Empereur, nommé *Chin-tſong*, ſe laiſſa ridiculement tromper par leurs artifices. Pendant une nuit obſcure, ils ſuſpendirent à la grande porte de la Ville Impériale un Livre, compoſé de caractères & de ſentences magiques, pour l'invocation des Démons. Ils publièrent qu'il étoit tombé du Ciel. Auſſi-tôt le crédule Monarque l'alla recevoir de leurs mains, avec une profonde vénération, & le porta, comme

Honneurs rendus aux Prêtres de cette Secte.

Abus qu'ils font de la crédulité d'un Empereur.

(*e*) Les Anglois prétendent ici que l'Auteur manque de fidélité en repréſentant les Saints ou ſes Héros Chinois comme des Dieux, & qu'il rend mal *Syen-Jin* par *Immortels*, quoique ce mot ſignifie *Hommes immortels*.

(*f*) Chine du Père du Halde, pag. 648. & Mémoires du Père le Comte, pag. 324.

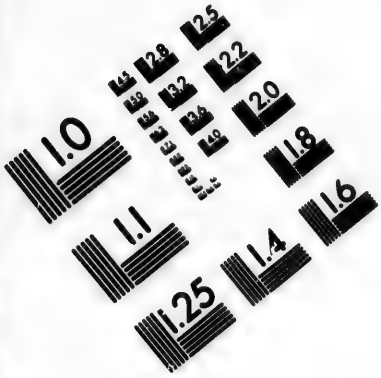

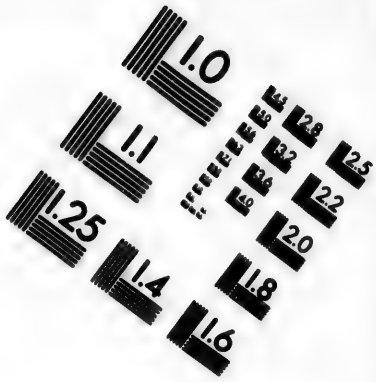

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

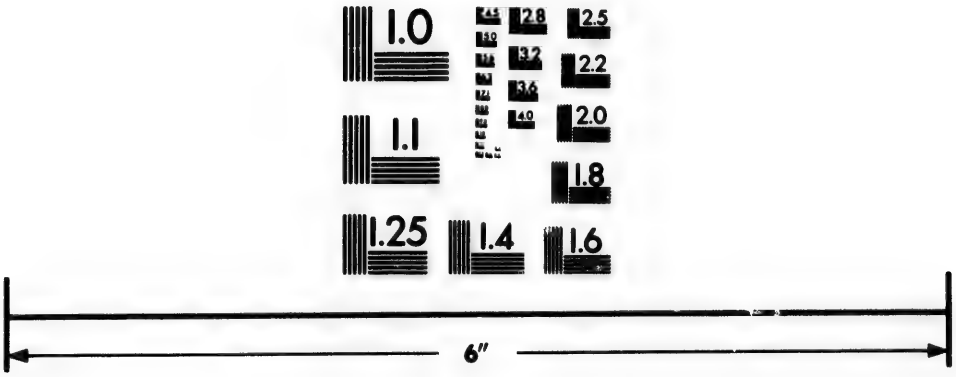

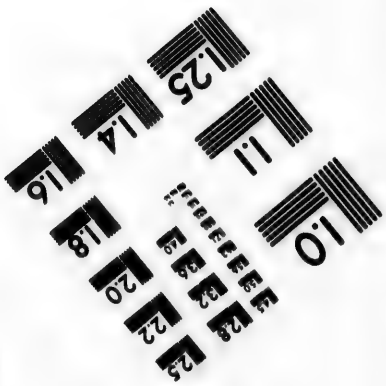

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

RELIGIONS CHINOISES.

comme en triomphe, dans ſon palais, où l'ayant renfermé dans une boëte d'or, il le garda fort ſoigneuſement. Telle fut l'origine du nouveau culte d'une multitude d'Eſprits, qui furent reconnus pour autant de Divinités indépendantes, & honorées du nom de *Chang-ti*. On déïfia même quelques anciens Princes, auxquels on adreſſa des prières.

Autres abus qui augmentent le crédit des Prêtres.

WHIG-TSONG, huitième Empereur de la même race, porta la ſuperſtition, juſqu'à donner le nom de *Chang-ti*, ou de Docteur céleſte, à un Docteur de la même Secte, nommé *Chang-i*, qui s'étoit acquis beaucoup de réputation ſous la race de Hau. Juſqu'alors, les Idolâtres mêmes avoient diſtingué *Chang-ti*, des autres Divinités. Auſſi, quelques fameux *Ko-laus*, qui ont écrit ſur cette matière, attribuent-ils la ruine des Songs (*g*) à cette impiété. En un mot, la Secte de *Lau-kyun* s'étendit de jour en jour, ſoit par la protection des Empereurs, ſoit par la faveur des Grands, dont elle flattoit les paſſions, ou par l'impreſſion d'étonnement & de terreur qu'elle faiſoit ſur le peuple. [Les pactes de leurs Miniſtres avec le Démon, les ſorts qu'ils jettoient, les ſurprenans effets de leur art magique, infatuèrent la plûpart des eſprits, & on les voit encore aujourd'hui extrémement prévenus en leur faveur. On appelle aſſez ordinairement ces Impoſteurs pour guérir les maladies, & pour chaſſer (*h*) les Démons.]

Impoſtures des Prêtres de la Secte de Lau-kyun.

LES Prêtres de Lau-kyun ſacrifient au Démon trois ſortes de victimes; un porc, un poiſſon, & un oiſeau. Ils enfoncent un pieu dans la terre, comme une eſpèce de charme; & traçant ſur le papier quantité de figures bizarres, ils accompagnent ces deux cérémonies de cris & de grimaces horribles, & d'un bruit effroyable de chaudrons & de petits tambours. Quoique le ſuccès ne réponde pas toûjours à leurs promeſſes, ils ne s'en attirent pas moins de reſpect par leur autorité & par leurs enchantemens. Ils s'aſſocient, à prix d'argent, quantité de Miſérables, qui éxercent la Divination, comme un métier. Avec les lumières qu'ils tirent de leurs informations, ils diſent le nom d'une perſonne qui vient les conſulter, quoiqu'ils ne l'ayent jamais vûe, l'état de ſa famille, la ſituation de ſa demeure, le nombre de ſes enfans, leurs noms & leur âge, avec mille autres particularités, dont l'Auteur juge que le Démon peut fort bien être inſtruit & qui cauſent, dit-il, une étrange ſurpriſe au Vulgaire foible & crédule (*i*). Il ajoûte, que ces Enchanteurs, après avoir invoqué les Démons, font paroître dans l'air la figure du Chef de leur Secte & celles de leurs Idoles. Autrefois, dit-il encore, pour répondre aux queſtions qu'on leur faiſoit ſur l'avenir, ils employoient une plume ou un pinceau, qui écrivoit ſeul, & ſans être touché de perſonne, toutes leurs explications ſur le papier ou ſur le ſable. Ils faiſoient paſſer en revûe, dans un grand vaſe d'eau, toutes les perſonnes d'une maiſon. Ils faiſoient voir dans le même vaſe tous les changemens qui devoient arriver dans l'Empire, & les dignités imaginaires qu'ils promettoient pour récompenſe à ceux qui embraſſeroient

(*g*) Cependant cette même ſecte dure encore, ce qui prouve le peu de ſolidité de cette concluſion.

(*h*) Une impoſture en amène naturellement une autre après ſoi; & nous ne devons pas être ſurpris de voir en Aſie des Prêtres, tirer parti de ſemblables fourberies, tandis qu'il y a des Prêtres Européens, qui ne ſont pas plus ſcrupuleux.

(*i*) Ne peut-on pas ranger Du Halde lui même parmi ce Vulgaire crédule, puis qu'il ſuppoſe qu'il y a de la réalité, dans les fourberies de ces gens-là?

roient leur Secte. Enfin ils prononcent des paroles myſtérieuſes, qui n'ont aucun ſens, & s'attribuent le pouvoir de charmer les hommes & les maiſons. Rien n'eſt ſi commun à la Chine que les récits de ces ſortes d'Hiſtoires : & quoiqu'il y ait beaucoup d'apparence, ſuivant la réfléxion de l'Auteur, que la plus grande partie ne ſoit qu'illuſion, il n'eſt pas croyable que tout doive être regardé du même œil Enfin, le Père Du Halde eſt perſuadé, qu'un grand nombre de ces effets doit être attribué au pouvoir du Diable (*k*).

Religions Chinoises.

Remarque de l'Auteur.

Chin, Philoſophe (*l*) de la Secte des Lettrés modernes, donne l'idée ſuivante de la naiſſance, de la mort, & de la doctrine de *Lau-kyun*. Ce fameux Perſonnage nâquit, dit-il, vers la fin de la Dynaſtie de *Cheu*, près de la Ville de *Lin-pau*, dans le diſtrict de *Ho-nau*. Son père, ſurnommé *Quang*, étoit un pauvre Laboureur, qui parvint à l'âge de ſoixante-dix ans, ſans avoir trouvé l'occaſion de ſe marier. Enfin, s'étant procuré l'affection d'une fille du même état, qui étoit âgée de quarante ans, il l'épouſa. Cette femme ſe trouvant un jour dans un lieu ſolitaire, devint groſſe tout-d'un-coup, par le ſimple commerce & la vertu vivifiante du Ciel & de la Terre. Sa groſſeſſe dura quatre-vingt ans. Le Maître qu'elle ſervoit effrayé de la voir ſi long-tems dans cet état, prit le parti de la congédier. Elle ſe vit réduite à la néceſſité de mener une vie errante dans le Pays, juſqu'à ce qu'étant accouchée ſous un Prunier, elle ſe trouva mère d'un fils, qui avoit les cheveux & les ſourcils blancs comme la neige (*m*). Comme elle ignoroit le nom de famille de ſon mari, & qu'elle ne l'avoit jamais connu que par ſon ſurnom, elle appella ſon fils, du nom de l'arbre, ſous lequel il étoit né. Enſuite, obſervant qu'il avoit le bout des oreilles fort long, elle en prit occaſion de le ſurnommer *Li-eul*; c'eſt-à-dire, *Oreille de prunier*. Mais le peuple, qui ne put voir ſa blancheur ſans admiration, le nomma *Lau-tſe*, ou le Vieil Enfant.

Vie de Lau-kyun, écrite par Chin.

Naiſſance de Lau-kyun.

Ses divers noms.

Lorsqu'il eut atteint un certain âge, il devint Bibliothéquaire d'un Empereur de la race de *Cheu*, par la faveur duquel il obtint un petit Gouvernement. Il fit de ſi grands progrès dans l'étude de l'ancienne Hiſtoire & des Uſages de l'Empire, que Confucius eut la curioſité de le voir, pour diſcourir avec lui ſur le cérémonial, & ſur les talens d'un bon Mandarin (*n*). *Lau-tſe*, dans ſa vieilleſſe, prédit la décadence de la Dynaſtie de Cheu. Il monta un jour ſur le dos d'une vache noire, & prenant ſa courſe à l'Oueſt, il arriva à l'entrée d'une vallée affreuſe, dont le paſſage étoit gardé par un Officier qui ſe nommoit *Ihi*. Il compoſa le Livre du *Tau-tſe*, qui contient cinq mille ſentences, dans la Ville de *Cheu-che*, au diſtrict de *Tſin-chuen*. Enfin la mort ayant fermé ſes yeux, il fut enterré à *U*, où l'on voit encore ſa tombe. Telle fut l'origine & la fin de Lau-tſe. Il ne put prévenir, pendant ſa vie, la ruine

Il reçoit la viſite de Confucius.

(*k*) Cependant il remarque, dans une Note, que les Chinois les plus ſenſés les regardent comme des impoſtures. Chine du Père Du Halde pag. 649. [Tout ce qu'il y a de gens ſenſés en Europe penſeront auſſi de même. Cependant ce Jéſuite ne laiſſe pas d'attribuer tous ces effets au pouvoir du Diable, comme s'il cherchoit à propager le Manichéiſme, ou la croyance de deux principes. Il eſt aiſé de comprendre quelles ſont les vûes de politique, qui peuvent l'engager à tenir un tel langage, qu'on ſeroit autoriſé à regarder comme impie.]

(*l*) On trouve dans Du Halde une partie de ſon Livre, traduit par le Père d'Entrecolles, Miſſionaire Jéſuite, Vol. I. pag. 665.

(*m*) Sa naiſſance monſtrueuſe eſt repréſentée ici comme une monſtrueuſe groſſeſſe.

(*n*) Un Partiſan de Lau-tſe a prétendu que Confucius ſe propoſoit dans cette viſite d'obtenir les moyens de vivre long-tems.

RELIGIONS CHINOISES.

Où ſes partiſans le placent après ſa mort.

Sa doctrine eſt raillée par l'Ecrivain de ſa vie.

ruine de la race de *Cheu*, dont il étoit le Sujet & le Mandarin. Cependant, ajoûte l'Auteur de ſa Vie, ſes Partiſans veulent nous faire croire toutes les fables qu'ils rapportent de ſa puiſſance, & particulièrement qu'après ſa mort il fut placé au ſommet du Ciel, avec le titre des *Trois Puretés*. A l'égard de ſa doctrine, Chin demande quelle idée l'on doit prendre d'un ſyſtême, dont l'unique but eſt d'enſeigner l'indolence & l'inaction. Pour faire connoître la juſteſſe de ſon raiſonnement, il cite un paſſage des inſtructions qu'il a laiſſées à ſes Diſciples, dans leſquelles, entreprenant de louer ce qui eſt doux, & par conſéquent oppoſé aux Livres Canoniques, qui louent la fermeté, il leur dit: „ Conſidérez ma langue. Ne ſubſiſte-t-elle pas, tandis qu'elle eſt douce & „ fléxible? & n'eſt-ce pas elle qui détruit la dureté même des dents? " Le même Ecrivain parle, avec mépris, de l'arrogance qui le portoit à ſe vanter d'avoir dérobé à la nature ſa vertu vivifiante, & d'en pouvoir diſpoſer à ſon gré. Il ajoûte qu'après un tel excès de préſomption, cet homme, qui nourriſſoit dans ſon cœur l'ambition la plus vaſte & la plus déréglée, a la folle effronterie de ſoûtenir que tout eſt vanité; celle de prétendre que le cœur ne doit s'attacher à rien, quoiqu'il fût plus attaché que perſonne à la vie; & celle d'établir, qu'il n'y a rien de plus louable que l'état d'indolence & d'inaction, quoique perſonne ne fût plus ardent que lui dans la pourſuite de ſes vûes. Chin raille auſſi ſes prétentions à l'immortalité, quoiqu'il n'ait pas vêcu l'eſpace d'un ſiécle. Enfin il compare ſa doctrine avec celle de *Fo*, dont on va donner quelque idée dans la Section ſuivante (*o*).

(*o*) Chine du Père Du Halde, *ubi ſup.* page 669. & ſuiv.

§. III.

Secte de FO ou FUE.

Comment l'Idole de Fo fut introduite à la Chine.

SUIVANT le récit des Miſſionaires, ce fut environ ſoixante-cinq ans avant la naiſſance de Jeſus-Chriſt que l'Empereur *Ming-ti* introduiſit dans l'Empire une nouvelle Secte, plus dangereuſe encore que la précédente, & dont les progrès furent beaucoup plus rapides (*a*). Ce Prince s'étant rappellé, à l'occaſion d'un ſonge, qu'on avoit ſouvent entendu dire à Confucius, „ *que* „ *le Saint devoit paroître du côté de l'Oueſt*, „ envoya des Ambaſſadeurs aux Indes, pour découvrir quel étoit ce Saint, & ſe faire inſtruire de ſa doctrine. Ceux qu'il avoit chargés de ces ordres, s'imaginèrent l'avoir trouvé dans l'Idole *Fo*, ou *Fue* (*b*), qu'ils apportèrent à la Chine, avec les fables, les ſuperſtitions, la doctrine de la métempſycoſe, & l'athéïſme, dont les Livres Indiens étoient remplis. L'Auteur ajoûte, que ſi toutes les merveilles que ſes Diſciples lui attribuent, ne ſont pas de pures inventions, il eſt porté à croire, avec

(*a*) Le Père Couplet dit qu'elle infecta tous les Livres Chinois & toutes les Sectes, à l'exception du Mahométiſme. *Proem. Declarat.* pag. 27. [Il eſt bon de remarquer que cette note, & la plûpart de celles qui ſuivent, ſont tirées de la traduction Angloiſe de l'Ouvrage du Père Du Halde.]

(*b*) Nommée auſſi *Fue-kyau*, *Fo tſes*, *Che* ou *Che kya*, & par corruption *Cha-ka* au Japon. Couplet obſerve que par le nom de Chekya on entend tout le Corps des Bonzes & leur Religion.

avec Saint *François Xavier*, que *Fo* étoit plûtôt un Eſprit qu'un homme (*c*).

Religions Chinoises.

Ils racontent qu'il étoit né (*d*) dans cette partie des Indes, que les Chinois nomment *Ching-tyen-cho*; que ſon père, nommé *Iu-fan-vang*, étoit Roi de ce Pays, & que ſa mère ſe nommoit *Mo-ya*: qu'elle accoucha de lui par le côté gauche (*e*), & qu'elle mourut peu de tems après; que pendant ſa groſſeſſe, elle ne ceſſa point de rêver qu'elle avoit avallé un éléphant (*f*), & que delà viennent les honneurs que les Rois Indiens rendent aux éléphans blancs, juſqu'à faire ſouvent la guerre entr'eux pour s'en procurer un; que Fo ſe tint debout ſur ſes pieds au moment de ſa naiſſance, & qu'il fit ſept pas, en montrant le Ciel d'une main, & la Terre de l'autre; que ſa langue s'étant déliée tout-d'un-coup, il prononça diſtinctement les paroles ſuivantes: *Au Ciel & „ ſur la Terre, il n'y a que moi qui mérite d'être adoré.* „ A l'âge de dix-ſept ans, il épouſa trois femmes, de l'une deſquelles il eut un fils, nommé par les Chinois *Mo-chen-lo* (*g*). A dix-neuf ans, il abandonna ſes femmes & tous les ſoins de la terre, pour ſe retirer dans un lieu déſert, avec quatre Philoſophes, que les Indiens nomment *Joghis*. A trente ans, il ſe trouva tout-d'un-coup rempli de la Divinité, & devint *Fo*; c'eſt-à-dire, un de ces Dieux, que les Indiens nomment Pagodes. Enſuite, ſe regardant lui-même comme un Etre Divin, il ne penſa plus qu'à répandre ſa doctrine, & qu'à s'attirer la vénération du peuple, par les merveilles (*h*), dont ſa prédication étoit accompagnée. Les Chinois de ſa Secte ont repréſenté ſes miracles dans un grand nombre de gravûres, qui forment pluſieurs gros volumes. On auroit peine à croire combien cette ridicule Divinité s'attira d'Adorateurs. Sa doctrine fut répandue dans toutes les parties de l'Orient par quatre-vingt mille Apôtres, qui paſſoient pour ſes diſciples favoris. Mais dans cette multitude, on en diſtinguoit dix, d'un mérite & d'un rang ſupérieurs, qui publièrent cinq mille volumes à l'honneur de leur Maître. Les Chinois donnent à ſes Sectateurs, ou plûtôt à ſes Prêtres, le nom de *Ho-changi*, les Tartares, celui de *Lamas*, ou de *La-ma-ſeng*; les Siamois, celui de *Talapoins*; & les Japonois, ou plûtôt les Européens, celui de *Bonzes*.

Naiſſance de Fo & circonſtances de ſa vie.

Il devient Dieu.

Comment ſa doctrine fut répandue.

Le Dieu *Fo* ne put ſe diſpenſer de la loi commune à tous les hommes. Il mourut à l'âge de ſoixante-dix-neuf ans. A l'approche de ſa dernière heure, il aſſembla ſes Diſciples, pour leur déclarer que juſqu'alors il ne s'étoit expliqué que par des figures & des paraboles, ſous le voile deſquelles il avoit caché la vérité pendant l'eſpace de quarante ans; mais qu'étant prêt à les quitter, il vouloit leur communiquer le fond de ſa doctrine; qu'il n'y avoit pas d'autre principe des choſes que le vuide & le néant; que tout étoit ſorti du néant, & devoit

Mort de Fo & ſa dernière déclaration.

(*c*) Les Bonzes, que l'Auteur tâche de rendre ridicules, pourroient-ils avoir une croyance plus abſurde que celle là?

(*d*) Le Comte dit mille ans avant Jeſus-Chriſt.

(*e*) A l'occaſion de cette naiſſance, Couplet obſerve que Fo tenoit plus de la nature de la vipère que de celle de l'homme, & que le nom de *Foe* (c'eſt ainſi qu'il l'écrit) ſignifie en Chinois, *Non homo*.

(*f*) Couplet dit encore, avec la même ſimplicité, que ſa mère avoit rêvé qu'un Eléphant, entré par ſon goſier, étoit paſſé dans ſon ſein; mais que ſuivant des conjectures plus juſtes, c'étoit le Diable, qui ayant dérobé de la ſemence humaine l'avoit rendue groſſe ſous la forme de cet animal. *Ubi ſup.* pag. 28. [Il eſt aiſé de juger qu'elle eſt la Philoſophie & la Théologie de gens qui parlent de cette façon.]

(*g*) *La-hou-lo*, ſuivant Couplet.

(*h*) L'Auteur ajoûte, par l'aſſiſtance du Diable. [Il auroit mieux fait de nier toutes ces prétendues merveilles.]

RELIGIONS CHINOISES.

devoit y rentrer, & que telle étoit la fin de toutes les eſpérances. Malgré cette déclaration, ſes Diſciples demeurèrent attachés à ſes premières leçons, & leurs principes ſont directement contraires à l'athéïſme.

Fables publiées par ſes Diſciples.

ILS ne manquèrent pas, après ſa mort (*i*), de répandre une infinité de fables, qui en impoſèrent facilement à la crédulité du Peuple. Ils publièrent que leur Maître étoit né huit mille fois; que ſon ame avoit paſſé ſucceſſivement dans pluſieurs animaux, & qu'il s'étoit fait voir ſous la forme d'un ſinge, d'un dragon, d'un éléphant blanc, &c. Comme le but de cette impoſture étoit d'introduire ſon culte, ſous la figure de ces divers animaux, on ne manqua point de leur rendre des adorations, parce qu'ils avoient ſervi de domicile à l'ame de *Fo*. Les Chinois mêmes ont bâti des Temples à toutes ſortes d'Idoles, qui n'ont fait que ſe multiplier dans toute l'étendue de l'Empire. *Mo-e-kya-ke*, diſciple favori de *Fo*, demeura le dépoſitaire de ſes plus importans ſecrets, & chargé particulièrement de la propagation de ſa doctrine. Son Maître lui avoit ordonné, en mourant, de ne jamais employer d'argumens ni de preuves, pour ſoutenir ſa doctrine; mais de mettre ſeulement à la tête des Ouvrages qu'il devoit publier: „ *Telle eſt* la doctrine que „ j'ai reçue (*k*)

Précaution de Fo pour accréditer ſa doctrine.

Secte d'Amida, ou d'Omito.

FO parle, dans un de ſes Livres, d'un Maître plus ancien que lui, auquel les Chinois ont donné le nom d'*O-mi-to*, & les Japonois, par corruption, celui d'*Amida*. Ce Perſonnage parut dans le Royaume de Bengal, & les Bonzes prétendent qu'il avoit acquis une ſi grande perfection de ſainteté & de mérite, qu'il ſuffit à préſent de l'invoquer, pour obtenir du Ciel le pardon des plus grands crimes (*l*). Auſſi les Chinois de cette Secte ont-ils continuellement ces deux noms dans la bouche: *O-mi-to*, *Fo!* Ils ſont perſuadés qu'après avoir invoqué ces deux Dieux, non-ſeulement ils ſont parfaitement purifiés, mais qu'ils peuvent enſuite lâcher la bride à leurs paſſions, parce qu'ils ont toûjours la facilité de laver leurs taches au même prix (*m*). Les derniers diſcours de Fo firent naître une Secte d'Athées, entre les Bonzes. Une troiſième Secte entreprit de concilier les deux doctrines, par la diſtinction qu'elle mit entre l'*extérieur* & l'*intérieur*. L'une, ſuivant cette idée, eſt plus convenable à la portée du Peuple, & prépare les eſprits à recevoir la ſeconde, qui ne convient qu'aux ames bien inſtruites & bien purifiées, [& qui s'appuie ☞ ſur

Deux autres Sectes Chinoiſes.

(*i*) L'Auteur omet quantité de circonſtances, rapportées par d'autres. Couplet raconte que le corps de Fo fut brûlé avec du bois odoriférant, ſuivant l'uſage du Pays, & que ſes cendres furent diſtribuées entre les Hommes, les Eſprits, & les Dragons de la mer: qu'une de ſes dents fut envoyée au Roi de l'Iſle de Ceylan & qu'elle y fut adorée, juſqu'à ce que Conſtantin, frère d'un Duc de Bragance, l'ayant enlevée avec d'autres dépouilles, la brûla & diſperſa les cendres, après avoir refuſé de la reſtituer pour une très groſſe ſomme; que les Hiſtoriens Portugais, qui l'ont appellée Dent de Singe, n'ont pas commis d'erreur, puiſque Fo eſt honoré dans l'Iſle de Ceylan ſous la figure d'un Singe, & dans d'autres Nations ſous d'autres formes & d'autres noms. *Ubi ſup*, pag. 29. Il ſemble, par ce paſſage, que la Religion des Bonzes de la Chine a beaucoup de rapport avec celle des Indiens, ſi ce n'eſt pas la même dans le fond. Mais les Miſſionaires n'ont pas fait remarquer cette conformité.

☞(*k*) Il ne paroît cependant pas que par ſes expreſſions il ait jamais cherché à établir ſa ſuprémacie.

☞(*l*) Ces gens-là croyent ſans doute le mérite des œuvres, & les œuvres de ſurerogation.

☞(*m*) Nous voyons de même en Europe des gens qui croient que les péchés les plus atroces peuvent être expiés par certains actes de religion, faits dans des lieux privilégiés.

sur l'autre comme une voûte qu'on bâtit, sur son cintre, & qui n'a plus besoin de ce soutien, dès qu'une fois elle est construite.]

Religions Chinoises.

Les principes de Morale, dont les Bonzes recommandent soigneusement la pratique, sont contenus dans la doctrine extérieure. Ils consistent à croire: „ Qu'il y a beaucoup de différence entre le bien & le mal; qu'après la mort, „ il y a des récompenses pour la vertu, des punitions pour le vice, & des „ places marquées pour l'un & l'autre, suivant le degré de leur mérite; que „ le Dieu Fo naquit pour sauver le Monde, & pour ramener, dans la voie „ du salut, ceux qui s'en étoient écartés; que c'est à lui qu'ils doivent l'ex- „ piation de leurs péchés, & la nouvelle naissance à laquelle ils sont desti- „ nés, dans un autre Monde; qu'il y a cinq préceptes d'une obligation in- „ dispensable; 1°. de ne tuer aucune créature vivante; 2°. de ne pas s'em- „ parer du bien d'autrui; 3°. d'éviter l'impureté; 4°. de ne pas blesser la „ vérité par le mensonge (*n*); 5°. de s'abstenir de l'usage du Vin.

Morale des Bonzes de la Chine.

Articles qu'ils recommandent.

Mais les Bonzes recommandent particulièrement de ne pas négliger certaines œuvres charitables, qu'ils prescrivent dans leurs instructions: „ Traitez bien les Bonzes, répétent-ils sans cesse, & fournissez-leur tout ce qui „ est nécessaire à leur subsistance. Bâtissez des Monastères & des Temples, „ afin que par leurs prières, & par les châtimens volontaires qu'ils s'imposent „ pour l'expiation de vos péchés, ils puissent vous garantir des punitions (*o*) „ dont vous êtes menacés. Aux funérailles de vos parens, brûlez du papier „ doré & argenté, avec quantité d'habits & d'étoffes de soie, qui seront „ changés dans l'autre Monde en or, en argent, & en habits réels. Ainsi, „ non-seulement vous pourvoirez aux nécessités des personnes qui vous sont „ chères, mais vous les mettrez en état d'obtenir la faveur de dix-huit Gardes „ de l'Enfer, qui seroient inéxorables, sans cette corruption, & capables „ de les traiter avec la dernière rigueur. Si vous négligez ces Commande- „ mens, vous ne devez vous attendre, après la mort, qu'à de cruels suppli- „ ces. Votre ame, par un long cours de transmigrations, passera dans les „ plus vils animaux, & vous reparoîtrez, successivement, sous la forme d'un „ mulet, d'un cheval, d'un chien, d'un rat, & d'autres créatures, encore „ plus mépriſables.

Exemple de la crédulité que les Chinois ont pour la doctrine des Bonzes.

Il seroit difficile de faire comprendre (*p*) toute la force de ces terribles chimères, sur l'esprit crédule & superstitieux des Chinois. Le Père Le Comte en rapporte un éxemple (*q*). Se trouvant dans la Province de *Cheng-si*, il fut un

☞(*n*) Comme il est absolument nécessaire pour toutes sortes de religions d'avoir un extérieur de sainteté, les Bonzes ont eu soin de recommander la pratique de la morale; mais comme cette pratique ne s'accorde pas avec leurs vûes intéressées & ambitieuses, ils ont eu la précaution de l'éluder par d'autres doctrines, qui, pour ceux qui ne réfléchissent pas, c'est-à-dire pour la plus grande partie du peuple, ont également un extérieur d'équité & de nécessité. Plut à Dieu, qu'ils n'eussent aucun imitateur en Europe; où il ne seroit que fort aisé de faire voir qu'on a agi de la même façon! Mais nous n'entrerons pas ici dans ces odieuses comparaisons.

☞(*o*) L'Auteur en rapportant ceci ne faisoit pas attention, qu'il donnoit lieu à certaines comparaisons, qui ne seroient pas de son goût.

☞(*p*) Il n'est pas difficile de comprendre que les crédules Chinois sont éffrayés par de telles chimères, puisque nous voyons des peuples en Europe trembler lorsqu'ils entendent parler du pouvoir des démons, des sorciers, & d'autres choses semblables.

(*q*) Les Auteurs Anglois trouvent l'esprit si fertile au Père le Comte, qu'ils croient pouvoir quelquefois douter de la vérité de ses éxemples.

Religions Chinoises.

un jour appellé pour baptiſer un Malade, qui étoit âgé de ſoixante-dix ans.

Ce Vieillard vivoit d'une petite penſion, qui lui avoit été accordée par l'Empereur, & les Bonzes l'avoient aſſûré, que la reconnoiſſance lui impoſeroit dans l'autre Monde un devoir aſſez pénible; c'étoit d'y ſervir l'Empereur, en portant les dépêches de la Cour dans les Provinces. Ainſi ſon ame devoit paſſer, pour cet office, dans le corps d'un cheval de poſte. Ils lui recommandoient de ne jamais broncher, ni mordre, ni ruer, ni bleſſer perſonne; ils l'exhortoient à courir légèrement, à manger peu, à ſouffrir patiemment l'éperon, comme autant de moyens pour exciter la compaſſion des Dieux, qui font ſouvent un homme de qualité d'un bon cheval, & qui l'élevent à la dignité de Mandarin. Toutes ces idées aſſiégeoient ſans ceſſe l'imagination du Vieillard, le faiſoient trembler, & troubloient chaque nuit ſon ſommeil. Dans ſes ſonges, il croyoit ſe voir ſellé, bridé, & prêt à partir, au premier coup de fouet du Poſtillon. Il ſe trouvoit couvert de ſueur & tout éperdu à ſon réveil; incertain quelquefois s'il étoit homme ou cheval. Comme il avoit entendu dire, que dans la Religion du Miſſionaire, on n'avoit point à redouter un ſort ſi miſérable, & qu'on ne ceſſoit pas du moins d'y conſerver la qualité d'homme, il ſouhaita vivement d'y être reçû, & le Miſſionaire aſſûre qu'il mourut très-bon Catholique (*r*).

Autre éxemple de l'impoſture des Bonzes.

La doctrine de la tranſmigration des ames eſt extrémement propre à ſoûtenir les fraudes & les artifices, que les Bonzes inventent pour exciter la libéralité du Peuple. On en lit un autre éxemple, dans le même Auteur. Deux Bonzes, voyant deux beaux canards dans la cour d'un riche payſan, ſe mirent à ſoupirer & à pleurer amèrement. La maîtreſſe de la maiſon, qui les obſervoit de ſa chambre, ſortit avec empreſſement, pour leur demander ce qui les affligeoit. „ Hélas! lui dirent-ils, nous ſçavons que les ames de nos pères „ ont paſſé dans le corps de ces animaux, & la crainte qu'il ne vous prenne „ envie de les tuer, nous fait mourir de douleur. J'avoue, leur répondit „ cette femme, que notre deſſein étoit de les tuer; mais je vous promets de „ les garder, puiſqu'ils ſont vos parens. " Ce n'étoit pas tout-à-fait l'intention des Bonzes. Ils lui repréſentèrent, que ſon mari ſeroit peut-être moins charitable, & qu'ils ſeroient fort à plaindre, s'il arrivoit quelque diſgrace à ces pauvres créatures. Enfin, la pitié prenant le deſſus dans le cœur de cette honnête femme, elle conſentit à leur livrer les canards, afin qu'ils pûſſent veiller eux-mêmes à leur ſureté. Ils les acceptèrent, avec de grandes marques de reconnoiſſance, en ſe proſternant devant eux, & leur témoignant beaucoup de tendreſſe & de reſpect. Mais ils les tuèrent le ſoir, pour en faire un bon feſtin.

Adreſſe des Bonzes pour ſoutenir leur Secte.

Dans la néceſſité de ſoûtenir leur Secte, ils achetent de jeunes garçons de ſept ou huit ans, qu'ils inſtruiſent pendant quinze ou vingt ans dans leurs myſtères, avec toutes ſortes de ſoins, pour les rendre propres aux mêmes offices. Cependant la plûpart ſont fort ignorans, & n'entendent pas même les principes de leur doctrine. Mais comme il y a parmi eux une diſtinction de rangs fort bien établie, les uns ſont employés à demander l'aumône; d'autres, qui ont acquis la connoiſſance des Livres, & qui parlent poliment, ſont chargés de viſiter les gens de Lettres, & de s'inſinuer dans la faveur des Mandarins.

(*r*) Mémoires du Père le Comte, pag. 326. & Chine du Père du Halde, pag. 650. & ſuiv.

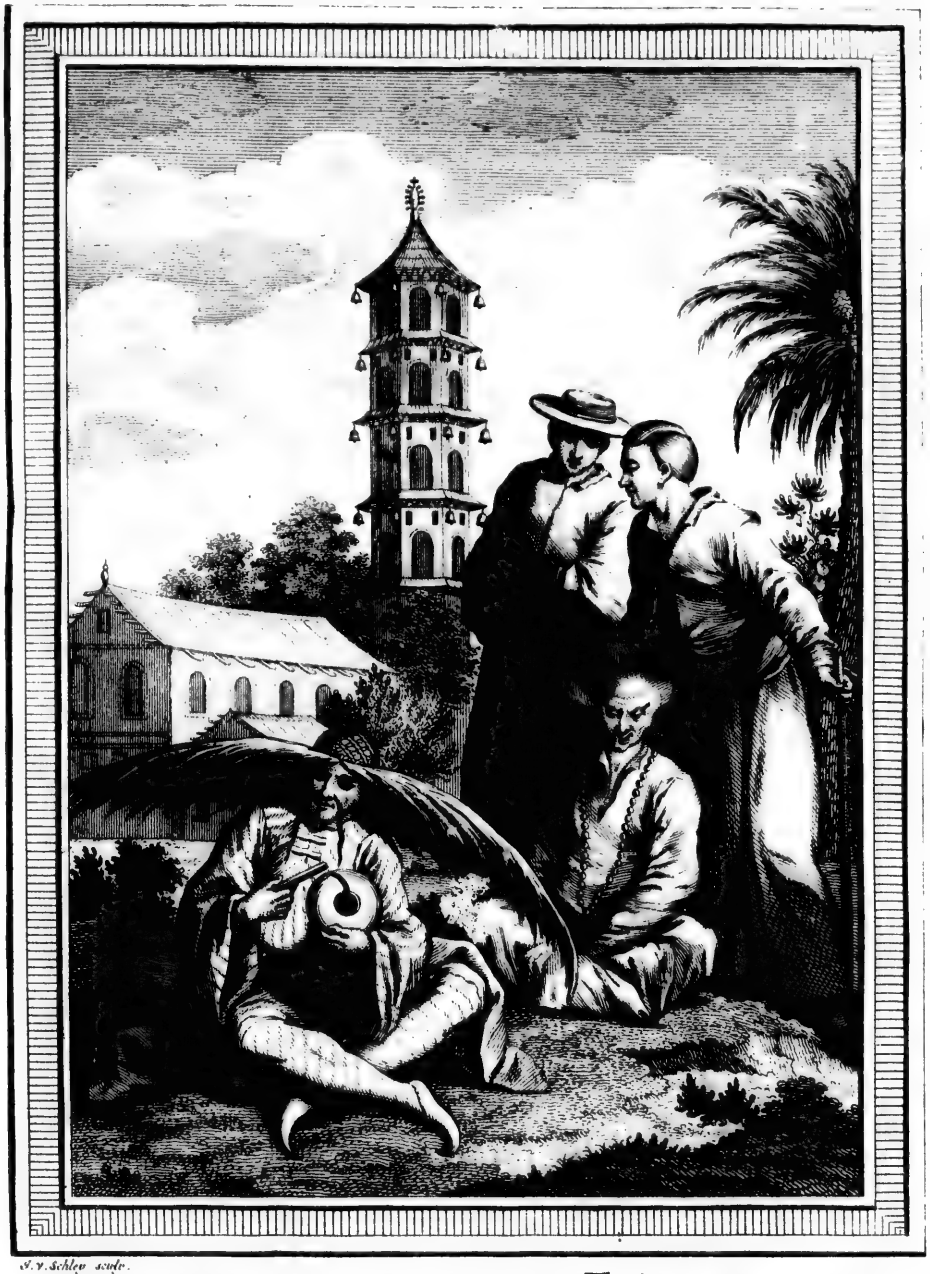

S. v. Schley sculp.

PRESTRES ou MOINES DE FO, tirés de NIEUHOF.
PRIESTERS of MONNIKEN VAN FO, uit NIEUHOF.

A. v Schley direx.

1. { *Mi ni so, ou la volupté.* / Mi-ni-so, of de Wellust. } 2. { *Le Grand Kin Gu* / De Groote King-G }

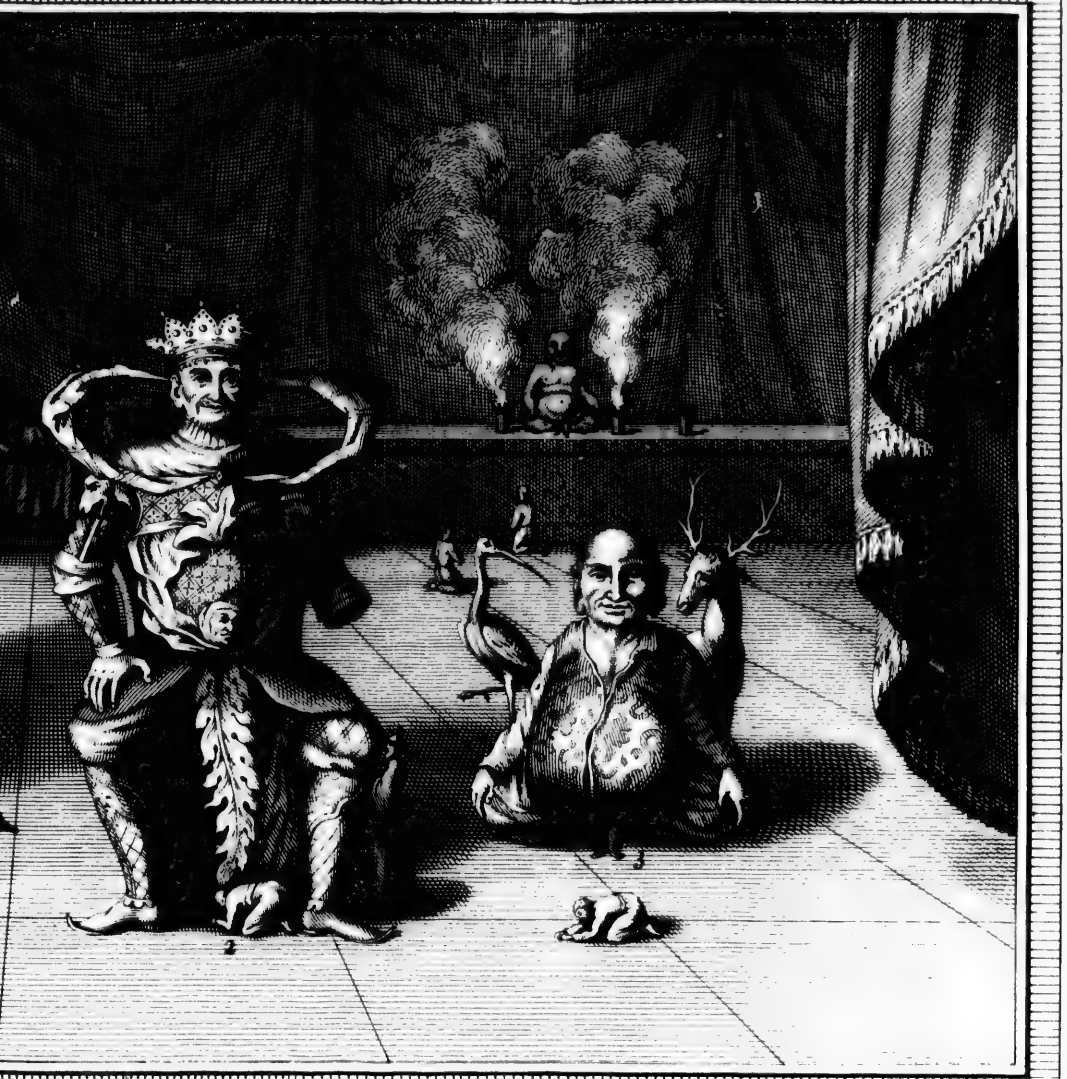

pté. 2. { *Le Grand Kin Gang.* / De Groote King-Gang. } 3. { *l' Imortalité.* / De Onſterflykheid. }
llust.

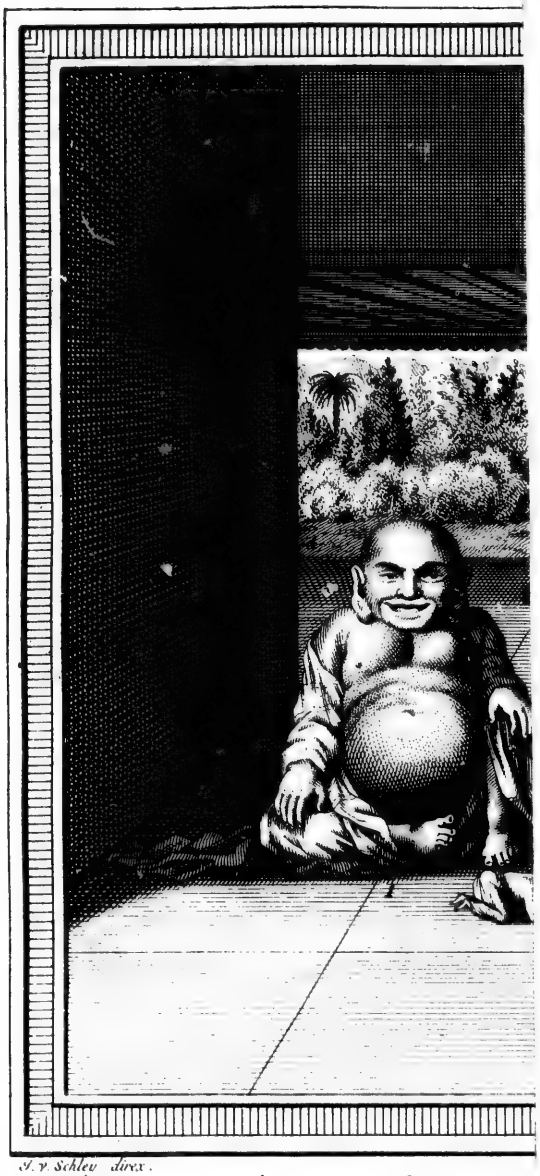

J. v Schley direx.

1. { Mi ni so, o
Mi-ni-so, c

darins. [Mais le nombre de ces derniers eſt fort petit.] Ils ont auſſi, dans leurs Couvens, de vénérables Vieillards, qui préſident aux Aſſemblées des femmes; mais ces Aſſemblées ſont en petit nombre, & ne ſont point en uſage dans toutes les Villes. Quoique les Bonzes n'ayent pas de Hierarchie régulière, ils ont des Supérieurs, qu'ils appellent *Ta-ho-chang*, ou Grands Bonzes. Ce rang ajoûte beaucoup à la conſidération qu'ils peuvent avoir acquiſe par leur âge, par leur contenance grave & modeſte, & par tous les artifices de l'hypocriſie. On rencontre des Maiſons, ou des Couvens de Bonzes, dans toutes les parties de l'Empire. Religions Chinoises.

Il n'y a point de Province, qui n'ait quelques montagnes, où les Bonzes ont bâti des Couvens, qui ſont plus honorés que ceux des Villes. On y fait des pélerinages. Les Dévots ſe mettent à genoux, en arrivant au pied de la montagne, & ſe proſternent, à chaque pas qu'ils font pour monter. Ceux qui ne peuvent entreprendre le voyage, prient leurs amis d'acheter pour eux une grande feuille imprimée, dont le coin eſt ſigné de la marque des Bonzes. Au centre eſt la figure du Dieu *Fo*, entourée d'un grand nombre de cercles. Les Dévots de l'un & de l'autre ſéxe portent au cou, & quelquefois autour du bras, une eſpèce de roſaire, compoſé de cent grains d'une groſſeur médiocre, & de huit autres grains beaucoup plus gros. Le ſommet eſt une boule allongée, de la forme d'une petite gourde. En roulant ces grains entre leurs doigts, ils prononcent les deux noms myſtérieux, *O-mi-to*, *Fo*, dont l'Auteur dit qu'ils n'entendent pas eux-mêmes le ſens (*s*). Ils les accompagnent de cent génuſléxions, après leſquelles ils retranchent un des cercles rouges, qui ſont imprimés ſur leur feuille. Pélerinages de la Secte de Fo.

Les Laïques invitent quelquefois les Bonzes à les viſiter dans leurs maiſons, pour y faire leur prière, & pour confirmer l'autenticité de ces cercles par leur ſceau. Ils portent la feuille, avec beaucoup de pompe, aux funérailles de leurs parens, dans une boëte, qui eſt ſcellée auſſi par les Bonzes. Ils donnent à ce précieux bijou le nom de *Lu-in*, c'eſt-à-dire, Paſſeport pour le voyage de ce Monde à l'autre. Ce tréſor ne s'obtient qu'à prix d'argent (*t*); mais perſonne ne regrette la dépenſe, parce qu'on le regarde comme le gage du bonheur futur. Crédulité des Laïques.

Entre les Temples des faux Dieux (*v*) on en diſtingue pluſieurs, qui ne ſont pas moins fameux par la magnificence & l'étendue des édifices, que par La figure des Idoles impoſe au Peuple.

(*s*) Il oublie qu'il l'a expliqué plus haut, voyez pag. 218. [& c'eſt une expreſſion aſſez ſemblable à celle qui eſt ſouvent dans la bouche de certains Pélerins Européens, qui ne reſſemblent pas mal aux Pelerins Chinois.]

(*t*) Ceci reſſemble un peu à la ſuperſtition de certains Européens qui font enterrer leurs parens avec les habits d'un ordre religieux, ou qui mettent dans leur cercueil quelque image bénite: ces ſortes de priviléges ne s'accordent pas non plus ſans argent.

(*v*) Les Auteurs Anglois de l'Hiſtoire Univerſelle, &c. prétendent, ſur le témoignage d'un Voyageur fort intelligent, appuyé, diſent-ils, de celui de pluſieurs autres qui ont eu de grandes relations avec les Chinois, que les Sectateurs de Fo ne ſont point idolâtres. Ils proteſtent contre l'adoration de pluſieurs Dieux, & n'en reconnoiſſent qu'un, dont ils ont reçu les préceptes par deux de ſes Serviteurs, [*Dalay Lama* & *Kutuchtu*.] S'ils honorent ſes images & celles des ſaints Perſonnages, c'eſt en qualité de ſimples repréſentations qu'ils croient capables de rappeller aux hommes le ſouvenir de leur devoir. *Hiſtoire Générale des Turcs, des Monguls &c. Vol. II. pag.* 409. [Cette raiſon n'eſt pas des meilleures, cependant ne pourroit-on pas ſoupçonner l'Auteur de n'avoir pas repréſenté au juſte la Doctrine des Bonzes, pour leur oter un argument qu'il a en commun avec eux.]

Religions Chinoises.

par l'étrange figure des Idoles. Il y en a de si monstrueuses, que leurs adorateurs effrayés du seul spectacle, se prosternent en tremblant & frapent plusieurs fois la terre du front. Comme les Bonzes n'ont point d'autre vûe que de gagner de l'argent, & que toute la réputation qu'ils peuvent avoir acquise n'empeche point qu'ils ne soient la plus vile partie de l'Empire, ils possédent l'art de se contrefaire devant le Peuple par une continuelle affectation de douceur, de complaisance, d'humilité & de modestie, qui trompe tout le monde au premier coup-d'œil. Les Chinois ne pénétrant point au de-là de l'apparence, les prennent pour autant de Saints, sur-tout lorsqu'à cet extérieur imposant ils joignent des mortifications corporelles & des jeûnes rigoureux, qu'ils se lèvent plusieurs fois la nuit pour adorer *Fo* & qu'ils paroissent se sacrifier au bien public. Souvent, pour augmenter leur mérite dans l'opinion du vulgaire & toucher de compassion leurs spectateurs, ils s'imposent de rudes pénitences jusqu'au milieu des places publiques. Les uns s'attachent au col & aux pieds de grosses chaînes, de plus de trente pieds de long, qu'ils traînent avec beaucoup de fatigue au travers des rues; & s'arrêtant à chaque porte: „ Vous voyez, disent-ils aux Habitans, ce qu'il nous en coûte pour expier vos „ péchés. Ne pouvez vous nous faire une petite aumône (*x*)? On en rencontre d'autres qui paroissent tout sanglans des coups qu'ils se donnent sur la tête avec une grosse pierre. Mais de toutes ces austérités volontaires, il n'y en a pas de plus surprenante que celle qui est rapportée par le Père le Comte. Il rencontra, au milieu d'un Village, un jeune Bonze, doux, affable & modeste, placé debout dans une chaise de fer, dont le dedans étoit hérissé de cloux pointus, qui ne lui permettoient pas de s'appuyer sans se faire une infinité de blessures. Il étoit porté fort lentement dans les maisons par deux porteurs de louage, & toutes ses prières se réduisoient à demander quelqu'aumône. „ Vous „ le voyez, disoit-il, „ je suis enfermé dans cette chaise pour le bien de vos „ ames. Je n'en sortirai point que tous les cloux dont elle est remplie n'ayent „ été achetés. L'Auteur remarque qu'il y en avoit plus de deux mille. „ Chaque clou, ajoûtoit le Bonze, „ vous coûtera six sols. Mais vous ne devez „ pas douter qu'ils ne deviennent une source de bénédictions dans vos familles. Prenez-en du moins un. Vous ferez un acte héroïque de vertu; & l'aumône que vous donnerez ne sera pas pour les Bonzes, à qui vous pouvez „ témoigner votre charité par d'autres voies; mais pour le Dieu *Fo*, à l'honneur duquel nous voudrions bâtir un Temple.

Les mortifications des Bonzes ne lui en imposent pas moins.

Etrange pénitence d'un jeune Bonze.

Son entretien avec le Père le Comte.

Le Père le Comte passa fort près de ce jeune Imposteur, qui lui fit le même compliment. Sur quoi il lui conseilla de s'épargner des peines inutiles & d'aller se faire instruire à l'Eglise Chrétienne. Le Bonze lui répondit qu'il le remercioit beaucoup de son conseil, mais qu'il lui auroit encore plus d'obligation s'il vouloit acheter une demi-douzaine de ses cloux, qui lui attireroient infailliblement du bonheur dans son voyage. „ Tenez, ajoûta-t-il, en se tour„ nant dans sa chaise, „ prenez ceux-ci, sur ma parole. Foi de Bonze, je „ vous les donne pour les meilleurs, parce que ce sont ceux qui m'incom„ modent le plus. Cependant ils ne vous couteront pas plus que les autres. Il prononça

☞(*x*) On voit ailleurs qu'à la Chine des Mendians, dont les pratiques ressemblent bien à cet égard, à celles des Bonzes.

prononça ce discours, d'un air qui auroit fait rire le Missionaire dans toute autre occasion (y).

Religions Chinoises.

L'avidité des Bonzes pour les aumônes les rend toûjours prêts à se rendre indifféremment chez les riches & chez les pauvres, au moment qu'ils y sont appellés. Ils y demeurent aussi long-tems qu'on veut les retenir. Si c'est pour quelqu'assemblée de femmes, ils mènent avec eux un *Grand Bonze*, qui est distingué des autres par le respect qu'ils lui portent, par le droit de préséance, & par un habillement propre à son rang.

Visites des Bonzes chez leurs Sectateurs.

Ces assemblées dévotes leur apportent un revenu considérable. On voit dans les Villes plusieurs Sociétés de dix, quinze ou vingt femmes, avancées en âge ou veuves, & par conséquent libres dans la disposition de leur bourse. Les Bonzes choisissent particulièrement les dernières pour Supérieures ou pour Abbesses de la Société. Chacune obtient ce degré d'honneur à son tour, & le possède l'espace d'un an. C'est chez la Supérieure que se tiennent les assemblées, & les autres contribuent d'une certaine somme d'argent aux dépenses nécessaires pour l'entretien de l'Ordre. Les jours d'assemblée, un vieux Bonze qui en est le Président, chante des hymnes à l'honneur de Fo. Toutes les Dévotes y joignent leur voix. Lorsqu'elles ont fait retentir assez long-tems les noms *O-mi-to*, *Fo*, & battu sur de petits chaudrons, elles se mettent à table & se traitent fort bien. Mais on ne parle ici que de la cérémonie ordinaire.

Assemblées religieuses des femmes Chinoises.

Aux jours solemnels, le lieu de l'assemblée est orné de plusieurs images & de peintures grotesques, qui représentent les tourmens de l'Enfer sous mille formes différentes. Les prières & les jeûnes durent sept jours, & le grand Bonze est assisté par d'autres Bonzes inférieurs, qui joignent leurs voix à la sienne. Dans cet intervalle, leur principal soin est de préparer & de consacrer des trésors pour l'autre Monde (z). On construit dans cette vûe un petit Palais de papier peint & doré, où l'on fait entrer toutes les parties qui composent une maison. On le remplit d'une infinité de boëtes de carton, peintes & vernies, qui contiennent des lingots d'or & d'argent; c'est-à-dire, de papier doré & argenté. Ces mystérieuses bagatelles doivent servir à préserver les Dévotes des châtimens terribles que le *Yen-vang*, ou le Roi de l'Enfer, éxerce sur ceux qui n'ont rien à lui offrir. Ils mettent à part une certaine somme, pour gagner les Officiers de ce redoutable Tribunal; le reste est destiné, avec la maison, à se loger, à se nourrir & à se procurer quelqu'emploi dans l'autre Monde. Ils mettent toutes leurs petites boëtes à couvert sous des serrures de papier; & fermant la porte de l'édifice, ils en gardent soigneusement la clef.

Leurs fêtes solemnelles.

Après la mort de celui qui a fait cette dépense, on commence par brûler le Palais de papier, avec une gravité qui rend cette cérémonie fort sérieuse. Ensuite on en brûle les clefs, afin que le Mort puisse ouvrir les boëtes pour en tirer ce qu'elles contiennent. Ce ne sera plus du papier doré & argenté, mais de l'or & de l'argent réel, dont l'offre touchera infailliblement *Yen-vang* (a), parce

Autres superstitions de la Secte de Fo.

☞(y) Le bon Père le Comte peut bien avoir été l'objet de la raillerie de ce jeune Bonze, qui le reconnoissant pour un Prêtre étranger, croyoit avoir quelque chose de commun avec lui.

☞(z) Ce trésor, joint au mérite des œuvres, dont il a été parlé ci-devant, semble être le modèle d'un trésor de même genre, qui éxiste dans notre Continent.

☞(a) Ne diroit-on pas que les Bonzes ont l'idée d'un Purgatoire, d'où il font tirer les Ames des morts par des Indulgences, & autres choses que leur fournit leur trésor spirituel?

Religions Chinoises.

parce que ce Roi des Ombres eſt facile à corrompre. Cette eſpérance, jointe aux circonſtances d'une cérémonie fort éclatante, fait tant d'impreſſion ſur l'eſprit des Chinois, qu'il faut un miracle extraordinaire de la Grace pour les détromper (*b*). Leurs Prêtres acquièrent ainſi ſur eux plus d'aſcendant qu'on ne peut ſe l'imaginer. On ne voit de toutes parts qu'une multitude de Statues & d'Images, que les crédules Chinois invoquent ſans ceſſe, ſur-tout dans leurs Maladies (*c*), dans leurs Voyages, & dans toutes les occaſions où ils ſe croient menacés de quelque danger.

Les hommes ont, comme les femmes, des aſſemblées où les Bonzes préſident, & qu'ils appellent *Chang-chays* ou Jeûneurs. Le Supérieur de ces Sociétés en eſt comme le Maître. Il a ſous lui quantité de Diſciples, qui portent le nom de *Fu-tis*; comme il eſt diſtingué lui-même par le titre de *Tſe-fu*, qui ſignifie *Père Docteur* (*d*).

Aſſemblées d'hommes, & ce qui s'y paſſe.

Un Bonze induſtrieux, qui s'eſt acquis un peu de réputation, obtient facilement cet Emploi. On conſerve dans chaque famille quelque vieux Manuſcrit, qui eſt paſſé de père en fils depuis pluſieurs générations, & qui contient des formules de prières impies, auxquelles non-ſeulement perſonne n'entend rien, (*e*) mais que le Chef ou le Père ſeul a droit de répeter. Le Peuple eſt perſuadé qu'elles produiſent quelque-fois des effets ſurprenans. Ces cas merveilleux ſuffiſent pour élever un père de famille à la qualité de Tſe-fu, & pour lui attirer un grand nombre de Diſciples.

Jeûnes des Dévots Chinois.

Tout le monde eſt averti des jours marqués pour l'aſſemblée, & perſonne n'a la hardieſſe de s'abſenter. Le Supérieur ſe place au bas de la ſalle, vers le milieu. Les aſſiſtans, après s'être proſternés devant lui, forment deux rangs, l'un à droite & l'autre à gauche. On récite des prières intelligibles. Enſuite chacun prend ſa place à table, pour s'y livrer à toutes ſortes d'excès; car rien n'eſt ſi plaiſant, dit l'Auteur, que les *Jeûneurs* Chinois. Ils ſe retranchent à la vérité, pendant toute leur vie, l'uſage de la chair, du poiſſon, du vin, des oignons, de l'ail, & de tout ce qui eſt capable d'échaufer le ſang (*f*); mais ils ſçavent ſe dédommager par d'autres alimens, & par la liberté de manger auſſi ſouvent qu'ils le (*g*) déſirent. D'ailleurs on ne doit pas ſuppoſer que cette abſtinence ſoit fort pénible pour les Chinois, parce qu'entre ceux qui ne font pas profeſſion de jeûner, il s'en trouve un grand nombre qui vivent de riz & de légumes (*h*). Il n'eſt pas plus ſurprenant que les Jeûneurs ayent d'attachement

La pratique en eſt facile.

pour

☞ (*b*) Si les Miſſionaires ſont ſurpris de voir le Peuple Chinois attaché ſi aveuglement à toutes les rêveries de ſes Bonzes, ne devons-nous pas être frappés de voir certains Chrétiens à qui l'extérieur de leur Religion en impoſe, & que la profonde ignorance où ils ſont à tout autre égard, fait vivre dans une ſécurité ſurprenante?

☞ (*c*) On a ſouvent en Europe de ſemblables ſpectacles.

(*d*) Les Auteurs Anglois joignent de longues Notes à cette Deſcription, pour ſe réjouïr par la reſſemblance prétendue des uſages de l'Egliſe Romaine avec ceux de la Secte de Fo. R. d. T.

☞ (*e*) Si perſonne n'y entend rien, comment l'Auteur ôze-t-il traiter ces prières d'impies?

☞ (*f*) En ſe privant de tous ces mets, on ne comprend guères comment ils peuvent ſe livrer à la débauche.

(*g*) Ceci eſt une ſimple aſſertion, ſans preuve. Mais en ſuppoſant le fait, il eſt toûjours vrai qu'il y a beaucoup d'auſtérité dans leur genre de vie, dès qu'ils ſe privent de liqueurs fortes & de viandes.

☞ (*h*) C'eſt-là une mauvaiſe raiſon pour décréditer les Jeûnes des Bonzes, qui ſont volontairement, ce que d'autres ne font que par néceſſité.

Religions Chinoises.

pour leur méthode, qu'on s'efforceroit en vain de la leur faire abandonner. Outre la facilité de cette pratique, l'Auteur ajoûte qu'ils en tirent un revenu considérable. Lorſqu'ils ſont une fois parvenus au degré de *Tſe-fu* & qu'ils ont acquis un grand nombre de Diſciples, les contributions que tous les Futis ſont obligés de payer à chaque aſſemblée, montent annuellement à de fort groſſes ſommes. Enfin, la pratique du jeûne eſt un voile excellent pour couvrir tous les déſordres d'une vie libertine & pour ſe faire à peu de frais (*i*) une grande réputation de ſainteté. L'Auteur conclut qu'il n'y a point de ſtratagêmes ni d'inventions ridicules, que les Bonzes n'employent pour affermir la dévotion de leurs partiſans & pour les éloigner du Chriſtianiſme (*k*). Ils leur perſuadent que les Miſſionaires ne ſe propoſent que la ruine de l'Empire; que s'ils réuſſiſſent à ſe faire quelques diſciples, c'eſt à force d'argent; & que ce ſecours ne leur manque jamais, parce qu'ils ont l'art de contrefaire la monnoie publique. Ils font croire à d'autres, que les Jéſuites prennent les yeux de leurs Proſélytes pour en faire des teleſcopes, qui leur ſervent à l'obſervation des Aſtres. Ils prétendent auſſi qu'en venant prêcher à la Chine, leur deſſein eſt d'augmenter le nombre de leurs Sujets, qui eſt fort petit en Europe; qu'un Chinois qui ſe rend une fois à leurs principes ne doit plus eſpérer de ſortir de leurs mains, même après la mort; & que par la force de certains charmes qu'ils jettent ſur les Ames, ils les font paſſer malgré elles dans les différentes Contrées de l'Europe. Voyez, ajoûtent-ils, de quoi vous êtes menacés. Ces ridicules avis, prononcés d'un air de confiance & d'autorité, ne manquent point d'en impoſer aux eſprits ſimples & crédules. Cependant le Père du Halde aſſûre qu'ils ne font pas la même impreſſion ſur les Chinois un peu diſtingués du Peuple (*l*). Les Bonzes, dit-il, malgré leur contenance & leurs regards modeſtes, ſont connus aſſez publiquement pour des hypocrites, qui paſſent leur vie dans toutes ſortes de débauches. Il remarque, dans un autre endroit, qu'ils ſont généralement mépriſés des Grands, & qu'étant regardés comme la plus vile partie du Peuple (*m*), il n'y a point de Chinois d'une naiſſance honnête qui veuille embraſſer leur profeſſion.

Fables que les Bonzes publient pour décrier les Miſſionaires.

Combien les Bonzes ſont mépriſables.

On n'a repréſenté juſqu'ici que la doctrine extérieure de Fo. Les dogmes intérieurs de ſa ſecte paſſent pour des myſtères, que perſonne ne peut comprendre, ſans en excepter la plus grande partie des Bonzes, qui ſont trop ignorans & trop ſtupides, pour élever leurs connoiſſances au-deſſus (*n*) des ſens. Ceux

Doctrine intérieure de la Secte de Fo.

☞(*i*) L'Auteur ne fait pas attention qu'il employe ici un Argument qui pourroit être retorqué contre lui, par des gens qui ne ſeroient pas dans ſes idées.

☞(*k*) Ne voit-on pas des Chrétiens, qui, pour retenir le peuple dans leur croyance, repréſentent tous ceux qui ne penſent pas comme eux, comme étant dans un état de damnation? Le même eſprit d'intérêt & d'ambition, qui fait agir les Bonzes, pourroit bien auſſi être le mobile de ces Chrétiens peu charitables.

(*l*) Chine du Père du Halde, Vol. I. page 653. & Mémoires du Père le Comte, page 334. & ſuiv.

(*m*) On doit ſe ſouvenir d'avoir lû que la plûpart ont été achetés de pauvres parens dans leur enfance. *voyez* cy-deſſus pag. 220.

(*n*) L'Auteur de l'Hiſtoire des Turcs, des Mogols & des Tartares, eſt fort éloigné d'attribuer tant d'ignorance aux Bonzes. Il prétend, ſur le témoignage d'un Catholique Romain qui avoit voyagé, dit-il, dans ce Pays, qu'ils connoiſſent fort bien les Religions étrangères & qu'ils les combattent avec eſprit. *Bentink. Vol. II. pag.* 488, 489 & 490. Or, s'ils connoiſſent ſi bien la Religion d'autrui, eſt-il probable qu'ils ignorent la leur? Ce qui eſt vrai, c'eſt qu'ils en font myſtère, comme nos Auteurs l'obſervent eux-mêmes.

RELIGIONS CHINOISES.

Ceux qui ſont initiés aux véritables principes de Fo, doivent avoir reçu de la nature un génie ſublime, & capable de la plus haute perfection. Cette doctrine, que les Moines de la Secte vantent comme la ſeule vraie & la ſeule ſolide, n'a pas laiſſé d'être expliquée par quelques anciens Diſciples de Fo, qui avoient eu plus de part que les autres à la confiance de leur Chef. Ils enſeignent que le vuide, ou le néant, eſt l'origine & la fin de tout ce qui éxiſte; que le mélange des Elémens, dont toutes les créatures ſont compoſées, eſt ſorti du néant, & doit y rentrer; que tous les Etres, animés & ſans ame, ne diffèrent l'un de l'autre que par leur forme & leurs qualités, & ſont, au fond, les mêmes dans leur ſubſtance & dans leur principe.

Ce principe de toutes choſes eſt, diſent-ils, une choſe admirable, d'une pureté extrême, éxemte de toutes ſortes d'altérations, très-belle, très-ſimple, enfin la perfection de toutes choſes par ſa ſimplicité. Elle eſt parfaite elle-même, & par conſéquent dans un repos perpétuel, ſans action, ſans pouvoir, & ſans intelligence. Bien plus, ſon eſſence conſiſte à n'avoir ni intelligence, ni action, ni deſir. Pour vivre heureux, nous devons nous efforcer continuellement, par la méditation, & par de fréquentes victoires ſur nous-mêmes, de devenir ſemblables à ce principe; & dans cette vûe, nous devons nous accoutumer à ne rien faire, à ne rien deſirer, à n'être ſenſibles à rien, à ne penſer même à rien. Le vice & la vertu, les récompenſes & les punitions, la providence, l'immortalité de l'ame n'entrent pour rien dans ce ſyſtême. Toute la ſainteté conſiſte à ceſſer d'être & à ſe replonger dans le néant. Plus on approche de la nature d'une pierre ou d'un tronc d'arbre, plus on touche à la perfection. En un mot, c'eſt dans l'indolence, dans l'inaction, dans la ceſſation de tous les deſirs, & dans la privation de tous les mouvemens du corps, dans l'annihilation de toutes les facultés de l'ame, & dans la ſuſpenſion générale de la penſée, que conſiſtent la vertu & le bonheur. Lorſqu'on eſt une fois parvenu à cet heureux état, toutes les viciſſitudes & les tranſmigrations étant finies, on n'a plus rien à redouter, parce qu'à parler proprement, on n'eſt plus rien; & pour renfermer toute la perfection de cet état dans un ſeul mot, on eſt parfaitement ſemblable au Dieu Fo.

A quoi cette doctrine aboutit.

Ses progrès à la Cour.

Cette doctrine n'eſt pas ſans Partiſans à la Cour. Pluſieurs Mandarins du plus haut rang, l'ont embraſſée; & l'Empereur *Kan-tſong* en étoit ſi rempli, qu'il prit le parti de réſigner l'Empire à ſon fils adoptif, pour ſe livrer entièrement à ces méditations ſtupides & inſenſées. Cependant la plûpart des Lettrés de l'Empire ſe ſont toûjours oppoſés à cette fauſſe contemplation, particulièrement le fameux *Puey-ghey*, Miniſtre de l'Empire, & Diſciple de Confucius. Ils l'ont attaquée de toutes leurs forces, parce que cette apathie, ou plûtôt cette monſtrueuſe ſtupidité, qui va juſqu'à ne rien faire & ne penſer à rien, eſt capable de ruiner tous les principes de la morale & de la ſociété civile; que l'homme n'eſt ſupérieur aux autres Etres, que par la faculté qu'il a de penſer, de raiſonner, & de s'appliquer librement à la connoiſſance & à la pratique de la vertu; que tendre à cette folle inaction, c'eſt renoncer aux devoirs les plus eſſentiels, & détruire les relations néceſſaires des pères & des enfans, des maris & des femmes, des Princes & des ſujets; en un mot, que l'effet de cette doctrine ſeroit de ravaller les hommes fort au-deſſous des bêtes (*o*).

(*o*) Du Halde, *ubi ſup.* pag. 656. & ſuivantes. Le Comte, pag. 335. & ſuiv.

ECLAIRCISSEMENS

Religions Chinoises.

ECLAIRCISSEMENS sur FO & sa doctrine, tirés d'un Auteur Chinois.

Principes attribués à Fo par un Auteur Chinois.

Le PHILOSOPHE Chinois, dont on a déja cité le témoignage, donne une idée plus complette, mais un peu différente, de Fo & de sa doctrine intérieure. Il lui attribue, pour principe, que l'Univers entier est un pur vuide, qui ne contient rien de réel. C'est sur ce fondement, dit-il, que Fo voudroit qu'on ne pensât à rien; que le cœur fût exempt de toutes sortes d'affections, & qu'on allât jusqu'à s'oublier soi-même, comme si l'on étoit réduit au néant. Nous avons des yeux & des oreilles, mais nous ne devons rien voir ni rien entendre. La perfection de ces organes consiste à n'être occupés d'aucun objet. Nous avons une bouche, des mains, des pieds; mais ces membres devroient être dans l'inaction. Un autre principe de Fo, c'est que le merveilleux Ternaire de *tsing*, de *ki*, & de *chin*; c'est-à-dire, du beau, du subtil, & du spirituel, est à sa perfection, lorsqu'il est rassemblé & qu'il ne forme qu'un. A l'égard de l'ame, il prétend que sa durée est infinie, parce qu'elle ne peut être détruite. La-dessus, ses Partisans font profession de croire que tout est vuide dans le monde visible; que le *yang*, ou l'Esprit, est seul immortel; & que la grande doctrine de *Fo* & *Lau* abîme tout dans le néant, à l'exception de l'ame, qui doit éxister & vivre sans cesse.

Circonstances de sa vie, suivant le même Auteur.

Le même Auteur raconte historiquement, que la mère de Fo ayant vû en songe un gros éléphant blanc, s'apperçut au même instant, qu'elle étoit enceinte. Son fruit reçut dans son sein la nourriture & les accroissemens ordinaires. Enfin, il s'ouvrit un passage par le côté de sa mère & lui déchira les entrailles. C'est parce qu'il tua sa mère en naissant, que les Idolâtres observent des jeûnes, font des processions, & se livrent à cent pratiques superstitieuses, pour attirer toutes sortes de prospérités sur leurs mères. Mais peut-on s'imaginer, remarque l'Auteur Chinois, que celui qui n'a pû sauver sa propre mère, soit capable de protéger la mère d'autrui?

Fo régna dans une des Contrées qui sont à l'Occident de l'Empire, avec une autorité absolue sur le temporel & le spirituel. Il eut une femme & une concubine d'une rare beauté, dont il fit deux Déesses. Son Royaume abondoit en or, en argent, en marchandises, en provisions, & sur-tout en pierres précieuses. Mais quoique riche & abondant, il avoit peu d'étendue; & les Habitans manquant de forces & de courage, il étoit souvent exposé aux invasions des Peuples voisins. Cette raison porta Fo à quitter le Trône, pour embrasser une vie solitaire. Il fit son unique occupation d'exhorter le Peuple à la pratique de la vertu, & de publier sa doctrine de la métempsycose, qu'il avoit lui-même inventée, & qui apprendroit aux hommes que leur sort étoit de passer d'un corps dans un autre, en observant néanmoins un certain ordre, par lequel la vertu étoit récompensée & le vice puni.

Artifice de Fo.

Comment il le fait réussir.

Il répandit ces folles imaginations dans les Royaumes qui touchoient au sien, pour intimider ses persécuteurs, & leur persuader, que s'ils continuoient leurs ravages, ils seroient changés, après cette vie, en diverses sortes d'animaux. Douze années lui ayant suffi pour se faire suivre d'une prodigieuse multitude d'ignorans, il remonta sur son trône, avec leur assistance; il redevint fort puissant, il reprit une femme, & laissa une postérité nombreuse. Tel fut

RELIGIONS CHINOISES.

l'effet de ſes artifices. Tandis qu'il entretenoit ſes Diſciples du mépris des biens de la terre, il ne penſoit qu'à s'en aſſûrer la poſſeſſion.

Verbiage inintelligible de ſes Diſciples.

CETTE Secte, continue *Chin*, ne preſcrit qu'un petit nombre de prières oiſives, pour arriver au bonheur & à la parfaite tranquillité ; au-lieu que nos Sages nous exhortent à vaincre nos paſſions, à gouverner nos deſirs, & qu'ils nous impoſent pluſieurs devoirs auſtères. Dans cette Secte, dit-il encore, on trouve ce langage inintelligible : *Fo-chi-i-chin-eul-yen-ſang-ſyang* ; c'eſt-à-dire, le corps de Fo, le tronc ou la ſubſtance, eſt un; mais il a trois images. *Lau-chi-i-chin-eul-fuen-ſang-tſing*, c'eſt-à-dire, le corps de Lau, le tronc ou la ſubſtance, eſt un, mais il eſt diſtingué en trois puretés. Ces Sectaires ont recours à des comparaiſons pour ſe faire entendre; une branche de ſureau, plantée en terre, laiſſe par degrés une petite eſſence de la nature de ſureau. Un renard, mourant dans ſa tanière, laiſſe derrière lui les eſprits vivifians, dont il étoit animé (*a*). Ainſi, diſent les Sectateurs de Fo, après la mort de leur Maître il eſt reſté quelque choſe de ſa perſonne, qui a commencé à revivre dans le monde.

Autres extravagances.

ENTRE une infinité de folles imaginations de la Secte de Fo, on lit dans le Livre de ſes Diſciples, qui a pour titre, l'*Utilité de la Maiſon*, que le corps eſt notre habitation; que l'ame eſt un Etre immortel qui s'y trouve logé, & qui paſſe d'hôtellerie en hôtellerie, comme un voyageur; qu'un enfant eſt nourri du lait de ſa mère, comme les habitans d'un pays boivent de l'eau d'une rivière, dont il eſt arroſé. Cette doctrine de la tranſmigration, qui repréſente le corps comme une habitation paſſagère, ne tend, ſuivant le Philoſophe *Chin*, qu'à déraciner de l'eſprit des hommes le reſpect qu'ils doivent aux auteurs de leur naiſſance, & le ſoin de leur propre conſervation. On voit, continue-t'il, des Sectaires de Fo qui vont en pélerinage, dans des Temples ſitués ſur le ſommet d'un roc eſcarpé, & qui après avoir prononcé quelques prières, ſe jettent dans le précipice, comme s'ils étoient sûrs d'être éxaucés. D'autres prodiguent leur vie, en ſe livrant aux plus honteux excès. Deux jeunes perſonnes de différent ſéxe, qui trouvent des obſtacles à leur paſſion déréglée, prennent de concert le parti de ſe noyer ou de ſe pendre, dans la confiance, que venant à renaître, ils s'uniront enſemble par un heureux mariage.

Facilité des femmes de cette Secte à ſe laiſſer ſéduire.

LES femmes & les filles de la Secte de Fo ſe laiſſent facilement ſéduire par les Bonzes, & par les *Tau-tſes*, gens d'une adreſſe extrême dans les intrigues d'amour. Ces Impoſteurs entendent merveilleuſement l'art d'inſinuer à leurs Dévotes, que les corps ne ſont qu'un lieu de paſſage, une cabane mépriſable, qui ne mérite pas qu'on en prenne tant de ſoin; & que les femmes, en accordant leurs faveurs, ſe trouvent ſouvent honorées, ſans le ſçavoir, des embraſſemens de leur Dieu Fo. „ A préſent, leur diſent-ils, vous êtes le ſéxe „ foible & ſervile; mais nous vous promettons, qu'en renaiſſant dans le mon„ de, vous deviendrez hommes. „ On voit fort ordinairement de jeunes perſonnes, des meilleures familles & de la plus grande eſpérance, déshonorées par ces infâmes, accoutumées au vice, dès l'âge le plus tendre, & réduites,

(*a*) Les femmes idolâtres ſe figurent qu'elles voyent ſouvent des Eſprits ſous des formes de renards, & les nomment *Hu-li-tſing*. [La croyance de ſemblables apparitions, quelqu'abſurde qu'elle ſoit, s'eſt répandue de tous côtés; & il n'y a point de tems & de pays, où l'on ne voie des gens qui s'imaginent d'en avoir des preuves convaincantes.]

tes, pour toute reſſource, à faire ouvertement profeſſion d'un libertinage qu'elles n'abandonnent jamais (*b*).

Religions Chinoises.

Comment elles juſtifient leur libertinage.

Celles qui ſe laiſſent tromper par ces ridicules chimères, aſſûrent que le bien & le mal de la vie préſente, eſt une ſuite néceſſaire des actions qu'elles ont commiſes dans leur éxiſtence précédente, & qu'on leur doit par conſéquent de l'indulgence. Sur ce principe, elles ſe livrent, ſans remord, à la débauche & au larcin. „ Nous ne prenons, vous diſent-elles, que ce qui „ nous appartient; car nous ſommes bien ſûres que vous nous deviez telle „ ſomme dans une autre vie. Un libertin qui tend ſes piéges pour y faire tomber une jeune fille, ne manque pas de lui dire: „ Ne vous ſouvenez-vous „ pas qu'avant que de naître vous m'avez promis d'être ma femme? C'eſt „ une mort trop prompte qui m'a privé des droits que je redemande au- „ jourd'hui. De-là vient la tendre diſpoſition de nos cœurs & l'occaſion fa- ☞„ vorable dont nous jouiſſons. [C'eſt ainſi que ce monſtrueux dogme de la metempſycoſe ſert de voile pour couvrir toutes ſortes de méchancetés, & les plus (*c*) affreux déſordres.]

Licence autoriſée par la doctrine de Fo.

Les ſectateurs de Fo ſont perſuadés qu'ils peuvent s'abandonner impunément aux actions les plus criminelles, & qu'en brûlant un peu d'encens pendant la nuit, ou récitant quelques priéres devant une ſtatue (*d*), ils obtiennent non-ſeulement le pardon de tous leurs crimes, mais encore une protection infaillible contre les pourſuites de la Juſtice. Un voleur de cette ſecte, qui avoit eu la hardieſſe de ſe gliſſer dans le Palais Impérial, étant arrêté par les Officiers de la garde, ſe trouva couvert de papiers conſacrés par les ſentences de Fo, qu'il regardoit comme un préſervatif pour n'être pas ſurpris dans le crime (*e*), ou du moins pour faciliter ſon évaſion. Les Dévots paſſent toute leur vie à faire des pélerinages vers certaines montagnes. Ils vivent avec beaucoup d'épargne, pour ménager de quoi fournir aux frais de l'encens qu'ils brûlent devant les ſtatues. Ils ſont inſenſibles aux néceſſités d'un père & d'une mère (*f*) qui ſouffrent le froid & la faim. Toute leur attention ſe borne à ramaſſer une ſomme d'argent, pour orner l'autel de Fo, ou de quelqu'autre Dieu qu'ils honorent d'un culte particulier (*g*).

Infatuation du Peuple.

Le vulgaire croit tout ce qu'on lui raconte des Temples & des Monaſtères qui ſont bâtis dans les lieux les plus déſerts & les plus inacceſſibles. Il eſt perſuadé que c'eſt le ſéjour de la vertu & de l'innocence. Quantité de Particuliers prennent le parti d'y paſſer le reſte de leurs jours, pour imiter le Dieu Fo dans ſa vie ſolitaire. Souvent on les voit renoncer, dans cette vûe,

☞(*b*) Si l'on conſultoit les Annales d'une certaine partie des Chrétiens, on trouveroit des Prêtres qui n'ont pas moins abuſé de quelque dogme de leur communion, pour corrompre le ſéxe, que les Bonzes Chinois abuſent de la tranſmigration des ames.

(*c*) Du Halde, pag. 670. & ſuiv.

☞(*d*) On voit auſſi en Europe des gens qui attribuent une éficace toute particulière à quelques prières prononcées devant une image, ou un autel privilégié.

☞(*e*) De même, dans notre Continent, il y a des perſonnes qui portent toûjours ſur elles certaines bagatelles, qui ſont autant de charmes auxquels on attribue la vertu de préſerver de tous mauvais accidens, ou d'écarter les mauvais eſprits.

(*f*) L'Europe nous fournit tous les jours des éxemples d'une ſuperſtition auſſi inhumaine.

(*g*) Il n'y a point un ſeul trait dans ce récit que les Auteurs Anglois des Notes n'appliquent à la Religion Romaine & à ſes uſages. R. d. T.

RELIGIONS CHINOISES.

vûe, à leurs femmes, à leurs enfans & à toutes leurs poſſeſſions. Les pompeuſes exhortations de *Fo* & de *Lau*, ſur le vuide, & ſur l'état de perfection, qui conſiſte à mépriſer tous les biens temporels, ſont autant de piéges où les Dévots ſe laiſſent engager. Mais quelqu'opinion qu'ils ayent eu de leurs forces, ils ſe dégoûtent bien-tôt de leur entrepriſe. Le tempérament reprend ſon empire; & les paſſions, qui n'ont fait qu'augmenter par la contrainte, les précipitent ordinairement dans toutes ſortes d'excès (*b*).

Elle paſſe aux Grands.

CETTE illuſion n'eſt pas bornée au Peuple. Si l'on a vû quelquefois la Capitale de l'Empire aſſiégée par des Armées rébelles, & la Chine aſſujettie par des Etrangers, ces infortunes n'ont point eu d'autre cauſe que l'aveuglement des Princes, qui ſont devenus incapables de gouverner pour s'être livrés aux maximes & aux ſuperſtitions de *Fo*. C'eſt ainſi que *Lyang-vu-ti* ſe vit réduit à mourir de faim dans la Ville de *Tay-ching*, que *Wey-tſong* fut emmené captif dans les Déſerts de la Tartarie, & que *Huen-tſong* tomba dans la honteuſe néceſſité de prendre la fuite vers les montagnes de Se-chuen, pour y ſouffrir les derniers excès de la miſère. Enfin, conclut le Philoſophe *Chin*, ces pernicieuſes Sectes ont entraîné nos Empereurs dans les plus dangereuſes illuſions (*i*) & conduit l'Etat ſur le penchant de ſa ruine.

Tours d'adreſſe des Bonzes.

AJOUTONS un autre artifice, que les Bonzes employent pour ſéduire les ames crédules. Lorſqu'ils admettent quelqu'un à la participation de leurs myſtères, ils l'obligent de fixer les yeux dans un vaſe rempli d'eau, où il ſe voit d'abord tel qu'il eſt actuellement. Enſuite, regardant une ſeconde fois, il ſe voit dans la condition qui lui eſt deſtinée lorſqu'il renaîtra dans le Monde, s'il continue de vivre ſoumis au Dieu Fo. On aſſûre qu'ils ont l'art de faire paroître un homme riche ſous la forme d'un Malade ou d'un Pauvre. L'impreſſion de ce ſpectacle le porte ſouvent à conſacrer tous ſes biens au ſervice des Idoles. Alors les Bonzes lui perſuadent de regarder encore dans le vaſe d'eau, où il ſe voit en habit de Général d'Armée ou de premier Miniſtre d'Etat. Si c'eſt une femme, elle ſe voit couverte des habits & des joyaux d'une Impératrice, d'une Reine ou de la Concubine favorite du Prince. C'eſt l'heureux état auquel ils doivent s'attendre en renaiſſant dans le Monde. Par ces enchantemens, continue l'Auteur, les Bonzes diſpoſent quelquefois le Peuple à la révolte. La force de ſa prévention lui fait prendre les armes, le rend téméraire dans les batailles & lui fait regarder la mort comme l'entrée d'une condition plus heureuſe. Sous la Dynaſtie de Han on vit deux Rébelles, animés par ces principes, cauſer une infinité de déſordres, qui ſe renouvellèrent ſous le régne de *Tuen*, & qui ont recommencé plus recemment ſous celui de Ming, avec la perte de pluſieurs millions d'hommes. Les Chefs de ces affreuſes ſéditions tendoient volontairement le col aux bourreaux qui devoient punir leur crime; & dans leur enthouſiaſme ils s'écrioient: „ Frappez, nous mourons contens. Nous ſommes ſur le point d'entrer dans ce „ délicieux ſéjour de l'Oueſt, où Fo nous attend & nous fera partager ſon „ bonheur (*k*).

Effet du fanatiſme populaire.

LA

(*b*) Ne doit-on pas craindre les mêmes excès de la part de ceux qu'on force à vivre dans le célibat ou dans une retraite contre leur goût?

(*i*) C'eſt ainſi que le Roi *Jaques* II. fut la dupe du *Foïſme* Anglois.

(*k*) Le même eſprit de cruauté & de rébellion paroît dans la deſtruction des Indiens par

Religions Chinoises.

La Chine a quatre ſortes de Profeſſions, entre leſquelles ſes Habitans font leur choix & qui ſervent à l'entretien de la ſociété; les Lettrés, les Laboureurs, les Marchands & les Artiſans. Mais les Diſciples de *Fo* & de *Lau* exhortent ſans ceſſe le Peuple à s'éloigner de ces quatre voies, pour entrer dans celle qu'ils ont priſe eux-mêmes & dont ils vantent les avantages. Ils preſſent les hommes d'embraſſer l'Ordre de *Ho-chang* ou de *Tau-tſe* (*l*); & les femmes, celui de *Ku* ou de *Mi* (*m*). Ces Bonzes de différens ſéxes vivent aux dépens du Public, & font leur étude continuelle d'employer le menſonge & l'artifice pour ſe procurer des aumônes. Ils ſe livrent à tous les excès dont ils trouvent la ſource dans leur imagination corrompue, ſans aucun reſpect pour les loix de la Nature & de la Société. *Ta-mo*, ce Perſonnage ſi vanté, qui vint à la Chine du côté de l'Oueſt, paſſa, diſent-ils, neuf ans entiers ſur la montagne de Tſong, dans une profonde contemplation. Son application aux choſes Céleſtes le rendoit immobile. Il avoit les yeux continuellement attachés ſur le mur, ſans changer de ſituation. Cependant loin de manquer des néceſſités ordinaires de la vie, il ne ceſſa point de recevoir en abondance toutes ſortes d'habits & de proviſions.

Les Bonzes s'efforcent d'engager tout le monde dans leur profeſſion.

C'est le Philoſophe *Chin* qui continue toûjours de parler dans cet article. Suppoſons, dit-il, après cet éxemple, que tout le monde entreprît de le ſuivre; que deviendroient les profeſſions les plus neceſſaires à l'Etat? Qui prendroit ſoin de cultiver les terres & de travailler aux manufactures? D'où nous viendroient les étoffes & les alimens pour le ſoutien de la vie? Peut-on s'imaginer qu'une doctrine dont l'établiſſement univerſel entraîneroit la ruine de l'Empire, ait la vérité pour fondement? D'ailleurs, il eſt impoſſible de s'imaginer combien l'on employe d'or & d'argent à bâtir & réparer les Temples, à peindre, à dorer les ſtatues, à célébrer des fêtes à leur honneur. Toutes ces inventions ne ſervent qu'à diſſiper les richeſſes des plus nombreuſes familles. „ Je touche légérement chaque partie de mon ſujet, dit le Philoſophe Chin, „ parce que tous les déſordres de nos Sectaires demanderoient un détail „ infini.

Combien ce deſſein eſt dangereux pour la ſociété.

Ceux qui ont la foibleſſe, reprend-il, de s'abandonner aux notions populaires, paſſent leur vie dans une ſorte d'yvreſſe & la finiſſent comme un ſonge. Ils ſont enfoncés dans un tas de rêveries mépriſables, dont il leur devient impoſſible de ſe dégager; & l'eſpérance d'obtenir une vie plus heureuſe par la protection des Eſprits, augmente continuellement leur erreur. C'eſt cette paſſion naturelle pour le bonheur, jointe à la crédulité des hommes, qui a fait tomber dans l'eſprit de *Fo* & de *Lau* d'établir un lieu de récompenſe, un Enfer, un Palais pour les Gouverneurs des Eaux & les autres Divinités; ſans parler des Eſprits d'un ordre inférieur, & des Hommes extraordinaires qui s'élèvent à l'immortalité. C'eſt ſur le même principe qu'ils ont vanté les faveurs de leurs Dieux, & placé dans le Ciel *To-wang*, ou le Chef de tous les Etres immortels,

Folle inaction de ceux qui ſe laiſſent ſéduire.

par les Eſpagnols, dans les différens troubles qui ont agité l'Angleterre depuis le régne de la Reine Elizabeth, juſqu'à l'établiſſement du Gouvernement préſent, & dans bien d'autres éxemples de ce genre, où l'on a vû des fanatiques, ſemblables aux ſectateurs de Fo, ſe faire un mérite de leur inhumanité.

(*l*) Deux Ordres de Bonzes, [qui vivent dans le célibat.]

(*m*) On ignore le fond de ces deux Ordres de femmes, parce que leurs noms ne ſe trouvent dans aucun autre endroit.

Religions Chinoises.

immortels, qui distribue leurs emplois à tous ces Esprits, tels que de présider à la pluie, aux punitions, aux récompenses, &c.

Passages tirés de divers Livres de la Secte de Fo.

On trouve dans le Livre de *Yo-whang* (*n*) le récit suivant: „ Il y avoit, „ du côté de l'Oueſt, un Prince du Royaume de la pure Vertu. Ce Prince „ parvint à l'âge de quarante ans ſans avoir un fils. Mais ſes prières ferventes & celles de la Reine *Pau-yué*, en obtinrent un de Lau-kyun, & ce fils „ eſt le Yo-whang dont nous parlons. Un paſſage du Livre *Huen-u* aſſûre; „ que dans les Régions Occidentales il ſe trouve un Pays nommé le Royaume „ de la pure Joie, dont le Roi n'ayant point d'enfans en obtint un de Lau-„ kyun, & que c'eſt lui qui eſt honoré ſous le nom de *Hyen-u-Tſu-tſe*. On lit auſſi dans l'Hiſtoire de *Fo*; „ qu'il y a vers l'Oueſt un Royaume de pure In-„ nocence, & que le Prince héritier de la Couronne eſt *Fo* lui-même; que la „ femme qu'il épouſa ſe nommoit *Na-to-i*; qu'elle eut de lui un fils nommé „ *Mo-heu-lo*; qu'enſuite le père paſſa douze ans dans la ſolitude, & que pen-„ dant ſa contemplation il fut transformé en Fo.

Remarques du Philoſophe Chin.

Quelles fictions! s'écrie Chin. Qui pourra s'imaginer qu'une choſe dont il ne reſte aucune trace, ait été autrefois la merveille du Monde? Parcourez tous les Pays à l'Oueſt de la Chine, vous n'y trouverez que des Barbares. Où faut-il donc chercher le Royaume de la pure Vertu, & le Peuple qui a trois têtes, ſix épaules & huit mains (*o*), qui vit deux ou trois cens ans & qui n'eſt pas ſujet aux infirmités de la vieilleſſe? Comment ſe perſuader qu'un tel lieu ſoit le ſéjour des Etres immortels? Toutes les autres fables qui regardent le Roi du Ciel & le Commandant général des Eſprits ne ſont-elles pas inventées, de même, pour abuſer de la crédulité du vulgaire (*p*)?

Autres articles de la créance de Fo.

Les ſectateurs de Fo font profeſſion de croire qu'il y a un Enfer ſouterrain, qui n'eſt compoſé que d'un monceau de terre, d'eau & de pierre; qu'il eſt gouverné par un Dieu nommé *Yen-vang*, & par des *Lo-hans* ou des Eſprits qui (*q*) réglent la deſtinée du genre humain; que ces Eſprits conduiſent l'ame dans le corps au moment de la naiſſance, & qu'à la mort ils la précipitent dans le lieu du châtiment, où elle eſt cruellement tourmentée par d'autres Eſprits (*r*); qu'un homme, dont la vie s'eſt paſſée dans la pratique de la vertu, renaîtra dans un état de richeſſe & de ſplendeur; que les bêtes mêmes, lorſqu'elles ont bien vécu ſuivant leur condition, ſeront transformées en hommes; qu'au-contraire, les hommes qui ſe rendent eſclaves de leurs paſſions & qui ſe livrent à leurs appétits déréglés, deviendront bêtes; que les animaux qui ſont plus cruels qu'il ne convient à leur nature, paſſent à une nouvelle vie (*s*) après leur mort, mais que leurs ames ſont abſolument anéanties; que le Dieu *Yen-vang* & les autres Juges ſes Miniſtres (*t*) fixent le moment de la naiſſance pour tous les hommes; qu'ils déterminent s'ils ſeront mariés ou non, s'ils auront des enfans, & s'ils ſeront riches ou pauvres; enfin, que tout ce qui doit

(*n*) Les Prêtres de Fo ont leurs Ecritures, leurs Légendes, leurs Vies des Saints, & des Livres de dévotion en très-grand nombre.

(*o*) Les images de Fo & de quelques autres Dieux ſont reſpectées ſous cette forme.

(*p*) Chine du Père du Halde, page 672. & ſuivantes.

(*q*) Le Chef ſe nomme *He-kang-fong*. C'étoit un des trente-ſix Kangs de *Tau-kya*.

(*r*) Navarette dit (pag. 73.) que les Bonzes ont inventé des Indulgences plenières pour retirer les Ames de l'Enfer, & qu'ils les vendent juſqu'à cinquante ducats.

(*s*) *Angl.* ne paſſent pas à une nouvelle vie.

(*t*) Ce ſont les *Lo-hans*.

doit arriver à chaque homme eſt écrit dans le Livre de *Yen-vang*, comme un deſtin inévitable, auquel il ne faut point eſpérer de changement.

Religions Chinoises.

Livre du deſtin des hommes.

Pour combattre cette doctrine, le Philoſophe Chin produit un Paſſage du Livre *Huen-u-chuen*. „ Un homme, qui ſe nommoit Pung, vécut juſqu'à l'âge „ de huit cens ans & ſe maria ſucceſſivement à ſoixante-douze femmes. La der- „ nière étant morte à ſon tour, demanda dans l'autre Monde aux Ancêtres de „ Pung, pourquoi ſon mari avoit eu le bonheur de vivre ſi long-tems. Se- „ roit-ce, ajoûta-t-elle, que ſon nom n'auroit point été marqué ſur le Livre „ de *Yen-vang*? On nous aſſûre pourtant qu'il n'en échape aucun. Je vais „ vous expliquer ce myſtère, lui répondit l'Ayeul de Pung. Le nom & le ſur- „ nom de mon petit-fils ſe trouvent aſſûrément dans le Livre; mais voici de „ quelle manière. Lorſqu'il fut queſtion de relier le Livre de Yen-vang, les „ Officiers qu'il avoit chargés de cet office prirent par mégarde la feuille qui „ contenoit la deſtinée de Pung, l'entrelacèrent en cordon & s'en ſervirent „ pour coudre toutes les autres (*v*). La femme n'ayant pû garder le ſecret de „ cette avanture, Yen-vang en fut bien-tôt inſtruit. Il ſe fit apporter le Li- „ vre, éxamina le cordon & coupa le nom de Pung, qui mourut au même „ inſtant. Cette hiſtoire, continue Chin, ne prouve-t-elle pas directement le contraire de leur doctrine? Voilà donc un homme qui étoit échapé à la pénétration de *Yen-vang*. Comment peuvent-ils être sûrs qu'il ne lui en ſoit point échapé quantité d'autres?

Comment Chin refute cette doctrine.

Eſprits gardiens de la Chine.

A l'égard des Eſprits-gardiens, le Philoſophe obſerve que cette doctrine n'étoit pas connue avant les Dynaſties de *Hya* & de *Chang*, lorſqu'on établit que les Habitations ſeroient déſormais environnées de murs & de foſſés, pour les garantir des voleurs & des rébelles. Ce ne fut qu'à la longue qu'on érigea le *Ching-whang* (*x*) en Divinité, & qu'on bâtit des Temples à ſon honneur. Enſuite on en éleva d'autres aux *Tu-tis* (*y*); lorſque les Sectaires de Fo eurent donné à leurs Eſprits le pompeux nom de *Tu-tis*, parce qu'ils les regardoient comme les nourriciers du Peuple, ils les diviſèrent en différentes claſſes. Ils nommèrent *Che-ching* (*z*) ceux qu'il leur plut de charger du ſoin des champs & des terres cultivées. Le nom de *Tu-tis* fut conſervé à ceux dont l'office eſt de préſider aux Villages, de veiller à la ſanté des Habitans & d'entretenir la paix parmi eux. Les Eſprits chargés de la garde des aſſemblées publiques & de l'intérieur des maiſons, reçurent le nom *Chun-Lyeus* (*a*). Aux autres, on conſigna les Pays déſerts & montagneux, dans l'eſpérance qu'ils faciliteroient le tranſport des proviſions & des marchandiſes, ſous le titre d'Eſprits des hautes montagnes. Enfin, ceux qu'on place dans les grandes Villes entourées de murs & de foſſés, reçurent le nom de *Chingwhang*, ou d'Eſprits tutelaires des Habitans contre les calamités publiques. Les ſectateurs de Fo ſont perſuadés que ces Eſprits opèrent ſouvent des prodiges & ſe préſentent en ſonge ſous la forme humaine (*b*).

(*v*) Les Livres Chinois ſont ſouvent reliés dans cette forme.

(*x*) *Ching* ſignifie *Mur*, *Whang*, Rivière ou Foſſé.

(*y*) *Tu* ſignifie *Terre*, & *Ti*, Lieu.

(*z*) *Che* ſignifie un lieu hors de la Ville.

(*a*) Nom des lieux où l'on ſuſpend les tablettes.

(*b*) Chine du Père Du Halde, pag. 675. & ſuivantes.

RELIGIONS CHINOISES.

Autres circonſtances, tirées des Miſſionaires.

Doctrine des Bonzes ſur l'état futur.

LES Bonzes de la Chine enſeignent qu'après la vie, il y a des récompenſes pour la vertu, & des punitions pour le vice; que les ames paſſent par conſéquent dans différens lieux, ſuivant le mérite de leurs ſentimens & de leurs actions; que le Dieu Fo eſt le Sauveur du Monde; qu'il naquit pour apprendre aux hommes la voie du ſalut, & pour expier leurs péchés. Quoique ſes Sectateurs honorent ſi dévotement les ſtatues de leurs Saints, ils les traitent quelquefois avec peu de reſpect. N'en obtiennent-ils rien, après de longues prières, ils les chaſſent de leur Temple, comme des Divinités impuiſſantes. D'autres les accablent de reproches, & leur donnent des noms outrageans, auxquels ils joignent quelquefois des coups: „ Comment? chien „ d'Eſprit. Nous vous logeons dans un Temple magnifique, nous vous revê- „ tons d'une belle dorure, nous vous nourriſſons bien, nous vous offrons de „ l'encens; & tous nos ſoins ne font de vous qu'un ingrat, qui nous refuſe ce „ que nous lui demandons. „ Là-deſſus, ils lient la ſtatue avec des cordes, & la traînent dans les rues, au travers des boues & des plus ſales immondices, pour lui faire payer toute la dépenſe qu'ils ont faite en parfums. Si le hazard leur fait obtenir alors ce qu'ils demandoient, ils lavent le Dieu avec beaucoup de cérémonies, ils le rapportent au Temple; & l'ayant replacé dans ſa niche, ils tombent à genoux devant lui, & s'épuiſent en excuſes ſur la manière dont ils l'ont traité. „ Au fond, lui diſent-ils, nous nous ſommes un „ peu trop hâtés; mais il eſt vrai auſſi que vous avez été un peu trop lent. „ Pourquoi vous êtes-vous attiré nos injures? Nous ne pouvons remédier au „ paſſé. N'en parlons plus. Si vous voulez l'oublier, nous allons vous re- „ vêtir d'une nouvelle dorure (*a*). On lit dans le Père le Comte, une avanture fort bizarre, qui étoit arrivée à Nan-king depuis peu d'années. Un habitant de cette Ville, voyant ſa fille unique dans une maladie fort dangereuſe, & n'eſpérant plus rien des remédes de l'art, s'adreſſa aux Bonzes, qui lui promirent, pour une ſomme d'argent, l'aſſiſtance d'une Idole fort vantée. Il n'en perdit pas moins l'objet de ſon affection. Dans la douleur de ſa perte, il réſolut du moins de ſe vanger. Il porta ſa plainte aux Juges, pour demander que l'Idole fût punie de l'avoir trompé par une fauſſe promeſſe. „ Si cet Eſ- „ prit, diſoit-il dans ſa requête, eſt capable de guérir les Malades, c'eſt une „ friponnerie manifeſte d'avoir pris mon argent, & laiſſé mourir ma fille. S'il „ n'a pas le pouvoir qu'il s'attribue, que ſignifie cette préſomption? Pour- „ quoi prend-il la qualité de Dieu? eſt-ce pour rien que nous l'honorons & „ que toute la Province lui offre des ſacrifices. Ainſi, concluant que la mort de ſa fille venoit de l'impuiſſance ou de la méchanceté de l'Idole, il demandoit qu'elle fût punie corporellement, que ſon Temple fût abbatu, & que ſes Prêtres fuſſent honteuſement chaſſés de la Ville. Cette affaire parut ſi importante, que les Juges ordinaires en renvoyèrent la connoiſſance au Gouverneur, qui l'évoqua au Viceroi de la Province. Ce Mandarin, après avoir entendu les Bonzes, prit pitié de leur embarras. Il fit appeller leur adverſaire, & lui conſeilla

Comment ils traitent leurs Idoles.

Avanture de Nan-king.

(*a*) Les Auteurs Anglois ne manquent point ici de rappeller l'exemple des Portugais, qui en uſent de même à l'égard de S. Antoine de Pade. Ils citent la bataille d'Almanza.

conſeilla de renoncer à ſes prétentions, en lui repréſentant qu'il n'y avoit pas de prudence à preſſer certaine eſpèce d'Eſprits, qui étoient naturellement malins, & qui pouvoient lui jouer, tôt ou tard, un mauvais tour. Il ajoûta que les Bonzes s'engageroient à faire, au nom de l'Idole, ce qu'on pouvoit raiſonnablement éxiger d'eux, pourvû que les demandes ne fuſſent pas pouſſées trop loin. Mais le Père, qui étoit inconſolable de la mort de ſa fille, proteſta qu'il périroit plûtôt que de ſe relâcher. „ *Ce-lo-han*, diſoit-il, ne ſe croira-t'il pas „ en droit de commettre toutes ſortes d'injuſtices, s'il eſt une fois perſuadé „ que perſonne n'a la hardieſſe de s'y oppoſer? Le Viceroi ſe vit obligé de s'en remettre au cours ordinaire de la Juſtice. L'affaire fut portée au Conſeil de Peking, [où elle traina aſſez long-tems. Le Diable, dit aſſez plaiſamment l'Auteur, qui a des amis partout, en a un nombre parmi les Avocats, & les Procureurs. Cependant ſon ſubtil adverſaire trouva le moyen de l'emporter ſur lui, en gagnant les Juges par des préſens.] En un mot, après de longues diſcuſſions, l'Idole fut condamnée au banniſſement perpétuel, comme inutile au bien de l'Empire; ſon Temple fut abbatu; & les Bonzes, qui la repréſentoient furent châtiés (*b*) ſévèrement. [Après cela, s'écrie le Père le Comte, qui eſt celui qui, ſans avoir perdu le bon ſens, peut adorer des Dieux de cette eſpèce, foibles, craintifs, & qu'on inſulte impunément? Cependant le Peuple, loin de reconnoitre la foibleſſe de ſes Dieux, paroît devenir de plus en plus aveugle ſur leur compte.]

Religions Chinoises.

Le reſpect que le Peuple Chinois porte aux Prêtres, n'empêche pas que les perſonnes prudentes ne ſoient ſur leurs gardes, & que les Magiſtrats n'ayent toûjours l'œil ouvert, ſur eux dans toutes les parties de leur Juriſdiction. Il y a peu d'années, raconte le même Auteur, que le Gouverneur d'une Ville, voyant une foule de peuple aſſemblée ſur le grand chemin, eut la curioſité de faire demander la cauſe de ce tumulte. On lui répondit que les Bonzes célébroient une fête extraordinaire. Ils avoient placé, ſur un théâtre, une machine terminée par une petite cage de fer, au-deſſus de laquelle paſſoit la tête d'un jeune homme, dont on ne voyoit diſtinctement que les yeux, mais qui les rouloit d'une manière effrayante. Un Bonze, paroiſſant ſur le théâtre, au-deſſus de la machine, avoit annoncé au peuple que ce jeune homme alloit ſe ſacrifier volontairement, en ſe précipitant dans une profonde rivière, qui couloit près du grand chemin. „ Cependant, avoit ajouté le Bonze, il n'en mour„ ra point. Au fond de la rivière, il ſera reçû par des Eſprits charitables, „ qui lui feront un accueil auſſi favorable qu'il puiſſe le deſirer. En vérité, „ c'eſt ce qui pouvoit lui arriver de plus heureux. Cent autres ont ambitionné „ ſa place. Mais nous lui avons donné la préférence, parce qu'il la mérite „ effectivement par ſon zéle & par ſes autres vertus.

Fraudes des Bonzes, découvertes par les Magiſtrats.

Après avoir écouté ce récit, le Gouverneur déclara qu'il trouvoit beaucoup de courage au jeune homme, mais qu'il étoit ſurpris que ce ne fût pas lui-même qui eût annoncé ſa réſolution au peuple. En même-tems, il ordonna qu'il lui fût amené, pour ſe donner la ſatisfaction de l'entendre. Les Bonzes, allarmés de cet ordre, employèrent tous leurs efforts pour s'y oppoſer. Ils proteſtèrent que ſi la victime ouvroit la bouche, le ſacrifice ſeroit inutile, & qu'ils

(*b*) Mémoires du Père le Comte, pag. 328. & ſuivantes.

RELIGIONS CHINOISES.

qu'ils ne répondoient pas des malheurs que cette profanation pouvoit attirer sur la Province. Je réponds de tout, dit le Gouverneur; & renouvellant ses ordres, il fut surpris d'apprendre, qu'au-lieu de s'expliquer avec ceux qu'il en avoit chargés, le jeune homme n'avoit fait que jetter sur eux des regards agités, avec des contorsions extrémement violentes. „Vous voyez, dit un Bon„ze, combien il est affligé des ordres que vous lui faites porter. Il en est au „ déseſpoir; & si vous ne les révoquez, vous le ferez mourir de douleur. Loin de changer de résolution, le Mandarin chargea ses gardes de le dégager de sa cage & de l'amener. Ils le trouvèrent, non-seulement lié par les pieds & par les mains, mais à-demi suffoqué, d'un baillon qui lui rempliſſoit la bouche. Aussi-tôt qu'il fut délivré de ce tourment, il se mit à crier de toute sa force: „ Vangez-moi de ces assassins, qui veulent me noyer. Je suis un Bachelier „ dans les Arts. J'allois à Peking pour l'éxamen. Hier, une troupe de Bonzes „ m'enleva violemment. Ils m'ont attaché ce matin à cette machine, pour me „ noyer ce soir, dans la vûe de je ne sçai quelle déteſtable cérémonie (*c*).

Juste punition de quelques Bonzes.

Tandis qu'il exprimoit ses plaintes, les Bonzes avoient commencé à s'éloigner; mais les gardes, qui accompagnent sans ceſſe les Gouverneurs, en arrêtèrent quelques-uns. Le supérieur, c'est-à-dire, celui qui avoit harangué l'assemblée, fut jetté sur le champ dans la rivière, où les Esprits charitables ne se présentèrent pas pour le recevoir. Les autres coupables furent resserrés dans une étroite prison, & reçurent ensuite la punition qu'ils méritoient (*d*).

Bonzes nommés Lamas.

DEPUIS que les Tartares sont établis à la Chine, les *Lamas*, autre sorte de Bonzes, sont venus s'y établir. Leur habit est différent de celui des Bonzes Chinois, par la taille & la couleur; mais leur Religion est la même, ou ne diffère que par un petit nombre de pratiques superstitieuses (*e*). Ils servent de chapellains à la Noblesse Tartare, qui habite à Peking. Le Père Le Comte prétend qu'en Tartarie ils sont les Divinités mêmes que le peuple adore (*f*).

Rapport de la Religion de Fo avec le Christianisme.

ON a déja dû remarquer, dans plusieurs articles de la Religion de Fo, une conformité surprenante avec le Christianisme (*g*). Quelques Missionaires, étonnés de cette ressemblance, ont cru qu'elle en pouvoit être une corruption, & que vers le septième ou le huitième siécle, les Peuples du Tibet & de la Tartarie

☞(*c*) On sçait l'Histoire du nommé *Fetzer*, à qui l'on imprima à Bâle les cinq plaies, en supposant une Vision de la Vierge Marie. On n'ignore pas non plus par qui ce tour fut joué. Il ne ressemble pas mal à celui de ces Bonzes.

☞(*d*) L'avanture arrivée à Bâle eut aussi la même issue.

(*e*) Suivant le Père Le Comte, ce sont les plus superstitieux de tous les Bonzes.

(*f*) On ne sçait sur quel fondement le Père le Comte avance un fait si peu connu, pag. 437. & suiv. *Voyez* ci-dessous l'article de la Tartarie Chinoise.

☞(*g*) Les Auteurs Anglois ne trouvent d'autres conformités, entre le Christianisme & la Religion de Fo, qu'en ce que celle-ci suppose un Dieu incarné, un Sauveur, un Saint Esprit, & un Ternaire, que quelques Missionaires regardent comme un Emblême de la Trinité, & d'autres comme la Trinité même. Quant aux autres traits de conformité, les mêmes Auteurs Anglois les trouvent uniquement dans des pratiques particulières aux Catholiques Romains. Ils s'étendent même assez amplement sur cet article. Mais comme le Traducteur a supprimé ces détails peu favorables à la Religion qu'il professe, nous croyons devoir l'imiter en faveur de ceux de nos Lecteurs qui sont de la même Religion. C'est pour la même raison qu'en supléant cy-devant les notes omises aussi par le Traducteur, nous avons tâché d'adoucir tout ce qu'il y auroit eu de choquant pour ceux qui ne sont pas dans les idées Protestantes. Quand nous avons trouvé quelques faits, ou quelques passages, qui n'étoient pas susceptibles de ces adoucissemens, nous les avons entièrement supprimé. R. d. E.

tarie peuvent avoir été convertis par les Neſtoriens. D'autres ſe ſont figurés que l'Evangile peut avoir été prêché dans ces Régions, du tems même des Apôtres (*b*). Mais comment donner de la vraiſemblance à cette opinion, s'il paroît certain, par les Hiſtoires Chinoiſes, que la Religion de Fo ait précédé de plus de mille ans, celle de Jeſus-Chriſt? Couplet, Le Comte, & pluſieurs autres Miſſionaires, n'oppoſent rien à cette ſuppoſition. Il eſt vrai que Du Halde, en parlant de la naiſſance de Fo, n'en rapporte point le tems; mais il obſerve, dans pluſieurs autres endroits, particulièrement dans une note ſur le Philoſophe Chin (*i*), que Fo vivoit cinq cens ans avant Pythagore; ce qui revient au même. Il ajoûte que Pythagore tira des diſciples de Fo ſa doctrine de la Métempſycoſe. Sans entreprendre d'éclaircir de ſi épaiſſes ténébres, on croit pouvoir conclure cet article, par une obſervation du Père Navarette. La fameuſe figure, qui ſe nomme *San-pau*, dit ce Miſſionaire, que les Chinois donnent pour l'image de leur Ternaire, eſt éxactement ſemblable à celle qu'on voit à Madrid ſur le grand autel du Couvent des Trinitaires. Un Chinois, qui ſe trouveroit en Eſpagne pourroit s'imaginer qu'on y adore le San-pau de ſon pays (*k*).

Religions Chinoises.

Obſervation de Navarette.

(*b*) Chine du Père Du Halde Vol. II. pag. 378.
(*i*) *Ibid.* pag. 670.
(*k*) Collection du Churchill, Vol. I. page 241.

§. VI.

Secte de JU-KY AU.

Extinction & renaiſſance des Lettres à la Chine.

LES troubles de la Religion & de la guerre avoient entièrement banni de l'Empire Chinois l'amour des ſciences, & pendant pluſieurs ſiécles on y avoit vû régner l'ignorance & la corruption des mœurs; lorſque le goût des anciens Livres & l'eſtime pour les gens de Lettres commençant à revivre dans la famille Impériale de *Song*, on vit naître inſenſiblement l'émulation de la littérature entre les principaux Mandarins & toutes les perſonnes un peu diſtinguées par l'eſprit & le mérite. Ils entreprirent d'expliquer, non-ſeulement les anciens Livres Canoniques, mais encore les interprétations qu'en avoient données *Confucius*, *Mencius*, ſon diſciple, & d'autres fameux Ecrivains.

Nouveau corps de doctrine.

CES Interprétes acquirent beaucoup de réputation vers l'an 1070 de l'Ere Chrétienne. Les plus célébres furent *Chu-tſe* & *Ching-tſe*, qui publiérent leurs ouvrages ſous le régne du ſixième Empereur de la race de *Song*. *Chu-tſe* (*a*) acquit une ſi grande diſtinction par ſon ſçavoir, qu'il fut honoré du titre de *Prince des Lettrés*. Vers l'an 1400, *Yong-lo*, troiſième Empereur de la race de *Tayming*, choiſit quarante-deux des plus ſçavans Docteurs, qu'il chargea de former un corps de doctrine, pour ſervir de régle aux Lettrés, & de s'attacher particulièrement aux commentaires de Chu-tſe & de Ching-tſe. Ils apportèrent tous leurs ſoins à cette grande entrepriſe. Non-ſeulement ils interprétèrent les Livres Canoniques, & ceux de Confucius & de Mencius; mais ils compoſèrent, en vingt volumes, un nouvel Ouvrage, ſous le titre de *Sing-li-ta-tſuen*,

(*a*) On lit *Chu-hi* dans l'Original; mais il paroît que c'eſt une mépriſe.

RELIGIONS CHINOISES.

tſuen, qui ſignifie *Nature*, ou *Philoſophie Naturelle*. Ils s'attachèrent, ſuivant l'ordre Impérial, à la doctrine des deux Ecrivains qu'on a nommés; c'eſt-à-dire, que pour n'être pas accuſés d'avoir abandonné les anciens livres, qui étoient reſpectés de tout l'Empire, ils les expliquèrent [par de fauſſes interprétations, & en leur donnant un ſens forcé] d'une manière conforme à leurs propres opinions. Cependant l'autorité de l'Empereur, la réputation de ces Ecrivains, leur ſtyle ingénieux & poli, la nouveauté de leur méthode, & l'obſcurité des anciens livres, donnèrent tant d'éclat à leur ouvrage, qu'un grand nombre de Lettrés s'y laiſſèrent tromper.

Caractères de cet Ouvrage.

CES nouveaux Docteurs prétendirent que leur doctrine étoit fondée ſur l'*Iking*, le plus ancien de tous les Livres Chinois. Mais leurs explications étoient obſcures, remplies d'équivoques & même de contradictions. Ils employoient des termes, qui paroiſſoient marquer leur attachement pour l'ancienne doctrine, tandis qu'en effet ils en établiſſoient une nouvelle. Ils affectoient de parler le langage des Anciens, ſur tous les objets du culte; & dans le même tems ils donnoient à leurs expreſſions un ſens impie, qui tendoit à la ruine de toutes ſortes de cultes. On va donner quelque idée de leur ſyſtême, quoiqu'il ſoit difficile d'en tirer un ſens bien clair, & que les inventeurs ne s'entendiſſent peut-être pas eux-mêmes.

Syſtême des nouveaux Docteurs Chinois.

ILS donnoient à la première cauſe le nom de *Tay-ki*, qu'ils prétendoient avoir trouvé dans les deux Docteurs, dont ils feignoient de ſuivre les principes. Cependant Chu-tſe confeſſe lui-même que ce nom n'étoit connu, ni de *Fo-hi*, Auteur de l'Iking, ni de *Ven-vang* ſon interprète (*b*). En effet, le Père Couplet, qui étoit très-verſé dans les Livres Chinois, aſſûre qu'il ne ſe trouve dans aucun des Livres Canoniques, excepté dans un court *Appendix*, qui eſt à la fin de l'expoſition de l'*Iking* par Confucius, où l'Auteur dit: „ Que „ la transformation contient le *Tay-ki*; & que le Tay-ki produit deux quali„ tés; le parfait & l'imparfait: que ces deux qualités produiſent quatre ima„ ges, & que ces quatre images produiſent huit figures. Suivant les meilleures interprétations, le Tay-ki de Confucius ne ſignifie que la matière première. Quoique ce Tay-ki, diſent les nouveaux Docteurs, ſoit quelque choſe qui ne peut être exprimé; qu'il ſoit ſéparé de toutes les imperfections de la matière, & qu'on ne puiſſe trouver de nom qui lui convienne, ils s'efforcent néanmoins d'en donner une idée qui autoriſe leur opinion. Comme les deux mots *Tay-ki* ſignifient en eux-mêmes le faîte d'une maiſon, ils veulent, qu'en qualité du premier être, le Tay-ki ſoit, à l'égard des autres êtres, ce que le faîte d'une maiſon eſt à l'égard de l'Univers, comme le faîte unit & ſoutient toutes les parties d'un toît. Ils le comparent auſſi à la cîme (*c*) d'un arbre, & à l'eſſieu d'un chariot. Ils le nomment le pivot, ſur lequel toute la machine de l'Univers tourne; la baſe, le pilier & le fondement de tout ce qui éxiſte. Ce n'eſt pas, diſent-ils, un Etre chimérique, tel que le vuide des Bonzes, mais un Etre réel, dont l'éxiſtence a précédé celle de toutes choſes, & qui ne peut néanmoins en être diſtingué; car c'eſt la même choſe que le parfait & l'imparfait, la Terre, le Ciel & les cinq élémens; de ſorte que dans quelque ſens, chaque être particulier peut être nommé *Tay-ki*.

Ce que c'eſt que le Tay-ki.

ILS

(*b*) Voyez ci-deſſus l'article des Livres Canoniques de la Chine.

(*c*) *Angl.* à la racine. R. d. E.

Religions Chinoises.

Ils diſent qu'il doit être conſidéré comme une choſe immobile & en repos. Lorſqu'il ſe remue, il produit le *yang*, qui eſt une matière parfaitement ſubtile, active, & dans un mouvement continuel. Lorſqu'il eſt en repos, il produit l'*in*, matière imparfaite & groſſière, qui n'a point de mouvement. Il eſt tel qu'un homme qui demeure en repos, tandis qu'il eſt dans une méditation profonde ſur quelque ſujet, & qui paſſe du repos au mouvement, lorſqu'il a pénétré le ſujet dont il étoit occupé. Du mêlange de ces deux ſortes de matières naiſſent les cinq élémens, qui, par leur union & leur tempéramment, forment l'Univers & la différence de tous les corps. De-là viennent les viciſſitudes continuelles de toutes les parties de l'univers, le mouvement des étoiles, & l'immobilité de la terre, avec la fécondité & la ſtérilité des plaines. Ils ajoûtent que cette matière, ou plûtôt cette vertu répandue dans la matière, produit, ordonne & conſerve toutes les parties de l'univers; que c'eſt la cauſe de tous les changemens, mais une cauſe ignorante, qui ne connoît pas la régularité de ſes propres opérations.

Autres explications.

Cependant rien n'eſt plus ſurprenant que la multitude de perfections qu'ils attribuent à leur *Tay-ki*. [Ils lui donnent une grandeur & une étendue ſans bornes.] C'eſt diſent-ils, le plus pur & le plus parfait de tous les principes. Il n'a point de commencement ni de fin. C'eſt l'idée, le modéle & la ſource de toutes choſes, l'eſſence de tous les autres Etres. Dans un autre endroit, ils le conſidèrent comme un Etre animé, auquel ils donnent le nom d'ame & d'eſprit. Ils en parlent même comme de la ſuprême Intelligence, qui a tout produit. Mais ils ne s'accordent point avec eux-mêmes; & lorſqu'ils s'efforcent de concilier leur ſyſtême avec les anciens Livres, ils tombent dans les plus manifeſtes contradictions (*d*). On a pris droit à la Chine, de quelques paſſages de leur Livre, pour élever des Temples au *Tay-ki*. Ils lui donnent auſſi le nom de *Li*. C'eſt lui, diſent-ils encore, qui joint la matière dans la compoſition des corps naturels, qui conſtitue chaque être particulier dans ſon eſſence, & qui le diſtingue de tous les autres. Voici leur manière de raiſonner. „ Vous faites d'une piéce de bois, un banc ou une table. Mais le *Li* donne au bois la forme d'une table ou d'un banc; & lorſque ces inſtrumens ſont briſés, leur *Li* ne ſubſiſte plus.

Contradictions du nouveau ſyſtême, & mauvais effet qu'il produit.

Ce que c'eſt que le Li.

Ils raiſonnent de même ſur les principes de la Morale. Ce qui établit les devoirs réciproques entre les Princes & les Sujets, les péres & les enfans, les maris & les femmes; ils l'appellent *Li*. Ils donnent à l'ame le nom de *Li*, parce qu'elle eſt la forme du corps; & lorſqu'elle ceſſe de l'être, ils prétendent que le *Li* ceſſe d'éxiſter; de la même manière, diſent-ils, que l'eau glacée qui eſt diſſoute par la chaleur, perd le *Li* qui l'avoit rendue glace, pour reprendre ſa fluidité & ſon être naturel. Enfin, après avoir diſputé long-tems dans ces termes obſcurs & preſqu'inintelligibles ſur la nature du Tay-ki & du Li, ils tombent néceſſairement dans l'athéïſme, juſqu'à rejetter toute cauſe efficiente ſurnaturelle, & ne plus admettre d'autre principe qu'une vertu inanimée (*e*), unie à la matière, à laquelle ils donnent le nom de *Li* ou de *Tay-ki*.

Mais

(*d*) N'eſt-il pas à craindre que faute de bien entendre la Langue Chinoiſe les Miſſionaires n'entrent point aſſez dans le ſens des Auteurs, comme on a vû ci-deſſus que l'Empereur Kang-hi leur en faiſoit un reproche. *Voyez la Relation de Mezzabarba.*

(*e*) Cet endroit paroît contredit par ce qu'on va lire, [& où l'on verra qu'ils admettent

RELIGIONS CHINOISES.

Embarras des Docteurs pour concilier leur syſtême avec l'ancienne doctrine.

MAIS ils ſe jettent dans un extrême embarras, lorſqu'ils veulent éluder quantité de paſſages des anciens Livres qui parlent clairément des Eſprits, de la Juſtice, de la Providence, d'un Etre ſuprême, de la connoiſſance qu'il a du ſecret des cœurs, &c. S'ils entreprennent de les concilier avec leurs idées, ils s'engagent dans une infinité de nouvelles contradictions, & ſouvent ils détruiſent dans un endroit ce qu'ils ont établi dans un autre. On en verra volontiers quelques éxemples. Ils enſeignent nettement que l'ame, par l'empire qu'elle a ſur tous les mouvemens & les affections, peut arriver à la connoiſſance de l'ame ſuprême, c'eſt-à-dire, de l'Intelligence qui gouverne tout; que de même la ſimple conſidération de la manière étonnante dont chaque Etre ſe perpétue & produit ſon ſemblable, prouve évidemment l'éxiſtence d'un grand Etre intelligent, qui conſerve, gouverne & conduit toutes choſes à leur propre fin par la voie la plus convenable. Ils vont juſqu'à ſoûtenir que cette admirable ſubſtance ne peut être inanimée ni matérielle. Ils aſſûrent même qu'elle eſt *Eſprit*; qu'elle contient l'excellence de tous les autres êtres, & qu'elle donne l'etre à tout ce qui ſubſiſte.

Différence des véritables Lettrés & de ceux qui ne le ſont pas.

LES véritables Lettrés demeurent attachés aux anciens principes. Mais comme il s'en trouve auſſi, qui, ſe livrant aux commentaires modernes, & cherchant l'explication de chaque choſe dans les cauſes naturelles, ne reconnoiſſent point d'autre principe qu'une vertu céleſte, aveugle & naturelle, les Miſſionaires nouvellement envoyés à la Chine, ont été portés à croire que c'étoit l'opinion commune des Lettrés. Cependant ils promirent d'en juger autrement, ſi l'Empereur vouloit expliquer la vraie ſignification des mots *Tyen* & *Chang-ti*, & déclarer qu'il entendoit par ces deux termes *le Maître du Ciel*, & non *le Ciel matériel*. Maigret, Vicaire Apoſtolique de Fo-kyen, inſiſta ſur la néceſſité de cette explication; & dans le cours de l'année 1700 on conſulta ce Prince avec tant de ménagemens, qu'il ne pût ſe défier du motif de cette curioſité. Auſſi déclara-t'il, par un Edit qui fut inſeré dans les Archives de l'Empire, & publié dans toutes les Gazettes, „ que ce n'étoit point au Ciel „ viſible & matériel qu'on offroit des ſacrifices, mais uniquement au Seigneur „ & au Maître du Ciel, de la terre & de toutes choſes; qu'il falloit donner „ le même ſens à l'inſcription (*Chang-ti*), qu'on liſoit ſur les Tablettes, de- „ vant leſquelles on offroit ces ſacrifices; que c'étoit par un juſte ſentiment „ de reſpect qu'on n'oſoit donner au ſouverain Seigneur le nom qui lui con- „ vient, & qu'on étoit dans l'uſage de l'invoquer ſous les titres de *Ciel Suprê- „ me*, de *Bonté ſuprême du Ciel*, de *Ciel univerſel*; comme en parlant reſpec- „ tueuſement de l'Empereur, au-lieu de l'appeller par ſon propre nom, on „ employe ceux de *Marches du Trône*, & de *Cour ſuprême de ſon Palais:* enfin, „ que ces noms, quoique différens dans les termes, ſont en effet les mêmes „ dans leur ſignification. „ Un jour l'Empereur s'expliquant en public, aſ- ſûra „ que les Lettrés de l'Empire penſoient, comme lui, que le Principe de „ toutes choſes eſt nommé *Tyen* (c'eſt-à-dire, *Ciel*) dans un ſtyle noble & „ figuré; comme les Empereurs Chinois ſont appellés *Chau-ting*, du nom de „ leurs Palais, qui ſont les lieux où la Majeſté Impériale brille dans ſon plus „ grand éclat.

C'eſt cette différence qui a fait naître les conteſtations des Miſſionaires.

Déclaration de l'Empereur de la Chine.

LES

tent un Etre intelligent qui gouverne le Monde. Ainſi ces principes inanimés ne doivent être que des Inſtrumens dans la main du premier.]

Religions Chinoises.

Les nouveaux Miſſionaires conſultèrent auſſi les Princes, les Grands de la Chine, les Mandarins du premier ordre, & les principaux Lettrés, ſur-tout le Premier Préſident de l'Académie Impériale, qui eſt compoſée des plus éminens Docteurs & de ceux qui paſſent proprement pour les Lettrés de l'Empereur. Tous parurent ſurpris qu'il y eut, en Europe, des Sçavans capables de ſe perſuader que les Lettrés de la Chine honoraſſent un Etre animé, tel que le Ciel viſible & matériel. Ils déclarèrent unanimement, qu'en invoquant *Tyen* & *Chang-ti*, ils invoquoient le ſouverain Seigneur du Ciel, l'Auteur & le principe de toutes choſes, le Diſpenſateur de tous les biens, qui voit tout, qui fait tout, & dont la ſageſſe gouverne l'Univers. Quoi? s'écrièrent quelques-uns d'entr'eux, croyons-nous que chaque famille puiſſe être ſans Chef, chaque Ville ſans Gouverneur, chaque Province ſans Viceroi, & l'Empire entier ſans un Maître indépendant? Pourrions-nous douter qu'il n'y ait une première Intelligence, un Etre ſuprême, un ſouverain Seigneur de l'Univers, qui gouverne avec une ſageſſe égale à ſa Juſtice? N'eſt-ce pas la doctrine de nos anciens Livres? & ne l'avons-nous pas reçûe de nos premiers Sages (*f*)?

Déclaration des Grands de l'Empire.

Du Halde donne beaucoup d'étendue aux preuves qu'il tire des Edits de l'Empereur & de ſes déciſions en diverſes occaſions. Mais on ſe diſpenſe ici d'un détail, qui paroîtroit déplacé dans un Recueil Hiſtorique; [d'autant plus que cet Auteur ſemble avoir en vûe de favoriſer la cauſe que ſon Ordre a eu à ſoûtenir contre pluſieurs autres. On ſe contentera de remarquer que bien loin qu'on doive regarder les Lettrés Chinois, comme autant d'Athées, il eſt très-apparent, qu'ils n'ont été accuſés d'irreligion, que par des adverſaires, qui cherchoient à les rendre odieux. On ne voit que trop ſouvent parmi les Chrétiens des éxemples ſemblables.]

La Chine a produit une autre eſpèce de Lettrés, qui ont formé leur ſyſtême de ces différens principes, en s'efforçant de les concilier. D'autres ne ſont pas plûtôt parvenus au degré de Mandarins, que ſoit par un préjugé d'éducation, qui vient de leur naiſſance dans une famille Idolâtre, ſoit par quelque vûe d'intérêt, ſoit par indulgence pour le peuple & par zéle pour la tranquillité publique, ils ſemblent embraſſer les opinions de pluſieurs Sectes différentes. En même-tems, ils ne marquent pas moins d'ardeur que les autres Lettrés à déclamer contre *I-tu-an*; c'eſt-à-dire, contre les fauſſes Sectes. Mais l'expérience fait connoître qu'ils n'ont pas moins d'attachement que le peuple même pour les ſuperſtitions de *Fo*. Leurs femmes, qui ſont livrées à l'Idolâtrie, entretiennent ordinairement dans l'endroit le plus honorable de leurs maiſons une ſorte d'autel, ſur lequel on voit une légion de ſtatues bien dorées. Et la complaiſance, ou d'autres motifs, porte ſouvent ces foibles Diſciples de Confucius à fléchir le genou devant ces Idoles. Ceux-mêmes qui ont aſſez de fermeté pour réſiſter au torrent, participent du moins aux méthodes imaginaires que leurs femmes employent pour pénétrer dans l'avenir. Si quelque perſonne de leur famille paroît menacée de la mort, ils font appeller les Bonzes, qui viennent brûler du papier doré, & pratiquer d'autres cérémonies. Loin de paſſer pour Philoſophes, ils ſeroient regardés comme de méchans Citoyens, s'ils ne s'aſſujettiſſoient pas à cet uſage.

Diverſes ſortes d'opinions établies à la Chine.

L'Ignorance

(*f*) Chine de Du Halde, Vol. I. pag. 658. & ſuiv. Mémoires de Le Comte, pag. 340.

Religions Chinoises.

Culte des Génies.

L'IGNORANCE groſſière de la Phyſique, dont les Auteurs Chinois ne ſont pas plus éxemts que le Peuple, leur fait attribuer les plus ſimples effets des cauſes naturelles à quelque mauvais génie. Cette opinion eſt preſque généralement établie, ſur-tout dans l'eſprit du Peuple & parmi les femmes. Quelquefois ce mauvais génie eſt une de leurs ſtatues, ou plûtôt, ſuivant la remarque du Père Du Halde, c'eſt le Démon qui l'habite. Pour d'autres, c'eſt une haute montagne, un grand arbre, un Dragon imaginaire qu'ils placent au fond de la Mer ou dans le Ciel, la quinteſſence de quelque animal, tel qu'un renard, un ſinge, une tortue, un crapaud, &c. C'eſt ce qu'ils appellent *Tſing*, ou *Tau-quay*, ou *Quay-ſing-li*, c'eſt-à-dire, *Monſtre*, ou quelque choſe de fort ſurprenant. Ils aſſûrent que ces animaux, après avoir vécu longtems, ont le pouvoir de purifier leur propre eſſence & de ſe dépouiller de toutes leurs parties groſſières & terreſtres. La portion ſubtile qui demeure, ſe plaît à troubler l'imagination des hommes & des femmes. Un renard purifié de cette manière eſt extrémement redoutable. Lorſque les Chinois tombent malades & qu'ils ſont dans le délire de la fiévre, c'eſt indubitablement le Démon qui les tourmente, & l'on appelle auſſi-tôt les Bonzes. Il eſt impoſſible de ſe repréſenter les tours de ſoupleſſe & le bruit qu'ils font dans la maiſon. Le Peuple & les demi-ſçavans ne réſiſtent point à ces impoſtures. Mais trois choſes ſervent principalement à les entretenir dans cette ignorance.

Trois ſources de l'ignorance du Peuple Chinois.

L'horoſcope.

LA première eſt ce qui s'appelle à la Chine *Suanming*, & qui revient à nos *Diſcurs de bonne-avanture*. Le pays eſt plein de gens qui calculent les *nativités*, & qui jouant d'une eſpèce de théorbe, vont de maiſons en maiſons pour offrir à chacun de lui dire ſa bonne ou ſa mauvaiſe fortune. La plûpart ſont des aveugles, & le prix de leur ſervice eſt d'environ deux liards. Il n'y a point d'extravagances qu'ils ne débitent ſur les huit lettres dont l'an, le jour, le mois & l'heure de la naiſſance ſont compoſés. Cet horoſcope ſe nomme *Patſe*. Ils prédiſent les diſgraces dont on eſt menacé, ils promettent des richeſſes & des honneurs, du ſuccès dans les entrepriſes de Commerce & dans l'étude des Sciences. Ils découvrent la cauſe de vos maladies & de celles de vos enfans, les raiſons qui vous ont fait perdre votre père & votre mère, &c. Les infortunes viennent toûjours de quelqu'Eſprit que vous avez eu le malheur d'offenſer. Ils vous conſeillent de ne pas perdre de tems pour l'appaiſer, & de faire appeller promptement un certain Bonze. Si les prédictions ſe trouvent fauſſes, le Peuple ſe contente de dire: „ Cet homme entend mal ſon métier.

L'invocation des Eſprits.

LE ſecond uſage, qui entretient l'aveuglement des Chinois, conſiſte dans le *Pa-qua*, ou le *Ta-qua*, c'eſt-à-dire, l'art de conſulter les Eſprits. Il y a pluſieurs méthodes établies pour cette opération. Mais la plus commune eſt de ſe préſenter devant une Statue & de brûler certains parfums, en frappant pluſieurs fois la terre du front. On prend ſoin de porter près de la Statue une boëte remplie de petites ſpatules, d'un demi-pied de longueur, ſur leſquelles ſont gravés des caractères énigmatiques, qui paſſent pour autant d'oracles. Après avoir fait pluſieurs révérences, on laiſſe tomber au hazard une des ſpatules, dont les caractères ſont expliqués par le Bonze qui préſide à la cérémonie. Quelquefois on conſulte une grande pancarte, qui eſt attachée contre le mur & qui contient la clé des caractères. Cette opération ſe pratique à l'approche d'une affaire importante, d'un voyage, d'une vente de marchandiſes, d'un mariage, & dans mille autres occaſions, pour le choix d'un jour heureux & pour le ſuccès de l'entrepriſe.

Religions Chinoises.

Le Fong-chwi, ou ſuperſtition du vent & de l'eau.

La troiſième ſource d'ignorance, & la plus profonde quoique la plus ridicule, eſt le *Fong-chwi*, autre opération myſtérieuſe, qui regarde la poſition des édifices & ſur-tout celle des tombeaux. *Fong-chwi* ſignifie *Vent & Eau.* Si quelqu'un bâtit, par hazard, dans une poſition ſi contraire à ſes voiſins, qu'un coin de ſa maiſon ſoit oppoſé au côté de celle d'un autre, c'eſt aſſez pour faire croire que tout eſt perdu. Non-ſeulement il en réſulte des haines, qui durent auſſi long-tems que l'édifice; mais le propriétaire demeure expoſé aux pourſuites des Mandarins. Ces remèdes ſont-ils ſans effet? Il n'en reſte qu'un, qui conſiſte à placer, dans une chambre (*g*), un dragon, ou quelqu'autre monſtre de terre cuite, qui jette un regard terrible ſur le coin de la fatale maiſon, & qui repouſſe ainſi toutes les influences qu'on peut en appréhender. [Les voiſins qui prennent cette précaution contre le danger, ne manquent pas chaque jour de viſiter pluſieurs fois le monſtre qui veille à leur défenſe. Ils brûlent de l'encens devant lui, ou plûtôt devant l'Eſprit qui le gouverne & qu'ils croient ſans ceſſe occupé de ce ſoin. Ils ſe réuniſſent pour cette cérémonie, & chacun attend de l'Eſprit ou du Monſtre de ſes voiſins le ſecours qu'il leur promet de la part du ſien. Les Bonzes ne manquent point de prendre part à l'embarras de leurs cliens. Ils s'engagent pour une ſomme d'argent à leur procurer l'aſſiſtance de quelque puiſſant Eſprit, qui ſoit capable de les raſſûrer nuit & jour par des efforts auſſi continuels que ſa vigilance & ſon attention. Il ſe trouve des perſonnes ſi timides, qu'elles interrompent leur ſommeil pour obſerver s'il n'eſt point arrivé de changement qui doive les obliger de changer de lit ou de maiſon; & d'autres encore plus crédules, qui ne dormiroient pas tranquillement s'ils n'entretenoient, dans la chambre du dragon, un Bonze, qui ne les quitte pas juſqu'à la fin du danger. Mais il eſt rare que le déſordre dure long-tems. Tous les voiſins ayant le même intérêt à ſe délivrer de leurs allarmes, employent leurs biens & leur crédit auprès des Mandarins, qui ſaiſiſſent quelquefois, auſſi volontiers que les Bonzes, de ſi belles occaſions pour tirer un profit conſidérable de la foibleſſe du Peuple. Ce qui doit paroître étrange, c'eſt qu'une ſuperſtition ſi généralement établie n'ait produit aucune Loi, qui ôte aux Particuliers la liberté de ſuivre leur goût dans la forme & la poſition de leurs édifices. On s'imagineroit que la ſeule force de la ſuperſtition doit tenir lieu de Loi; mais comme elle n'agit que ſur les voiſins, parce qu'il n'y a rien à redouter pour celui qui bâtit, il arrive ſouvent qu'un Particulier mécontent de ſon voiſinage, prend un plaiſir malin à ſe venger par le trouble qu'il y répand; ſi l'on n'aime mieux croire que les Bonzes ont part à la cauſe du mal, pour affermir leur crédit en ſe rendant néceſſaires au Peuple, ou pour groſſir leurs revenus. Les Miſſionaires de Nan-king, contre leſquels il s'etoient long-tems déchaînés dans cette Ville, les ſoupçonnèrent d'avoir voulu joindre cette malignité à quantité d'autres perſécutions. Un jour quelques Proſelytes Chinois, qui n'avoient point encore ſecoué le joug de toutes leurs anciennes erreurs, vinrent avertir le Supérieur de la Miſſion qu'un de ſes voiſins, dans quelques réparations qu'il faiſoit à ſes édifices, avoit fait tourner le coin d'un mur contre le côté de l'Egliſe. Toute la Ville, informée de cette inſulte, attendoit curieuſement quelle ſeroit la conduite des Européens & quelle méthode

Remèdes contre la crainte du Fong-chwi.

Juſqu'où va la ſuperſtition.

Elle eſt mépriſée par les Miſſionaires de Nan-king.

(*g*) *Angl.* à placer ſur ſon toît. R. d. E.

RELIGIONS CHINOISES.

thode ils employèroient pour détourner les disgraces dont ils étoient menacés. Mais les Missionaires ayant reçu cet avis avec dédain & paroissant tranquilles sur un si frivole sujet de terreur, le Peuple ne douta point que, dans les pratiques de leur Religion, ils n'eussent des méthodes, comme celles de la Chine, pour se garantir d'un mal si redoutable.]

Superstition d'un Gouverneur.

LE Gouverneur de *Kyen-chan* eut recours à la même méthode pour se défendre contre l'Eglise des Jésuites, qui étoit bâtie sur une éminence qui dominoit son Palais. Il eut aussi la précaution d'en tourner les appartemens un peu de côté. D'ailleurs une sorte d'édifice, ou de porte à trois étages, qu'il fit bâtir à deux cens pas de l'Eglise, servoit à le garantir de l'influence. Mais, par malheur, cette porte fut regardée comme l'unique cause de la mort du Gouverneur suivant. Ce Mandarin ayant été attaqué d'une fluxion de poitrine, qui lui faisoit cracher de gros flegmes blancs, on ne douta point que cette porte, dont la couleur étoit blanche, n'eut produit sa maladie, & là-dessus on prit la résolution de la peindre en noir, pour arrêter le cours de ses effets. Cet expédient n'ayant pas réussi, on s'imagina que c'étoit parce qu'on s'y étoit pris trop tard, & le Mandarin mourut. Ensuite à l'occasion de quelque autre chimère, on fit reblanchir la porte.

Autres objets du Fong-chwi.

CETTE superstition ne regarde pas seulement la situation des édifices, mais encore la manière de placer les portes, le jour & la manière de disposer le fourneau pour faire cuire le riz, & quantité d'autres particularités de la même nature. Le pouvoir du Fong-chwi s'étend encore plus sur les sépulcres des morts. Certains imposteurs font leur métier de découvrir les montagnes & les collines dont l'aspect est favorable; & lorsqu'après diverses cérémonies ridicules, ils ont fixé un lieu pour cet usage, on ne croit pas qu'il y ait de trop grosse somme pour acheter cette heureuse portion de terre.

LES Chinois regardent le *Fong-chwi* (*h*) comme une chose plus précieuse, en quelque sorte, que la vie même, parce qu'ils sont persuadés que le bonheur ou le malheur de la vie dépend de cette chimère. En un mot, si quelqu'un se distingue entre les personnes du même âge par ses talens & sa capacité; s'il parvient de bonne-heure au degré de Docteur, ou à quelqu'emploi; s'il devient père d'une nombreuse famille; s'il vit long-tems, ce n'est point à son mérite, à son adresse, à sa probité qu'il en a l'obligation; son bonheur vient (*i*) de l'heureuse situation de sa demeure, ou de ce que la sépulture de ses Ancêtres est partagée d'un excellent Pong-chwi.

Réflexion des Auteurs Anglois.

L'IDÉE qu'on vient de prendre des différentes Sectes Chinoises sert à faire concevoir par quels degrés les changemens de Religion arrivent dans les autres pays, soit de bien en mal, soit de mal en pire. Comme il paroît que la Religion Naturelle est la première qui s'est répandue à la Chine, on peut juger qu'elle n'est pas moins la plus ancienne dans tous les autres Etats du Monde. Elle prévalut parmi les Chinois, jusqu'à ce que l'ambition & l'incontinence des Grands eut introduit la corruption des mœurs, accompagnée de l'ignorance, qui ouvrirent la porte à la superstition & aux pernicieux principes de *Lau-tse*. Ensuite Confucius, habile & vertueux Philosophe, entre-

prit

(*h*) Par ce mot ils n'entendent pas seulement un air corrompu, qui cause des maladies, mais encore une espèce de malédiction qui s'étend jusqu'à la postérité.

(*i*) Du Halde, pag. 665.

prit de la rétablir, avec l'assistance de plusieurs autres Sçavans, au risque de son repos & de sa sûreté. Il y réussit. [Et c'est ainsi que doivent se conduire tous les gens de mérite dans les autres Religions. Il faut qu'ils ayent assez de courage pour réunir leurs efforts, dans la vûe de purifier la Religion qu'ils professent des superstitions qui peuvent y être mêlées.] Religions Chinoises.

La Chine se soutint dans cette situation pendant plus de mille ans ; mais les principes de la Morale Chinoise ayant dégénéré dans un si long espace, il fut aisé à la doctrine de *Fo* de s'y introduire. Elle se répandit comme une rapide inondation dans toute l'étendue de l'Empire, sous la protection d'un Empereur superstitieux qui l'avoit apportée, & de deux de ses Successeurs. Ainsi les plus exécrables principes peuvent succéder à la Religion la plus sainte & la plus pure, lorsqu'ils ont pour appui l'autorité des Princes & la corruption des mœurs. [La même chose a lieu par rapport à la liberté. Elle disparoît bientôt lorsque la plus grande partie du Peuple se plonge dans le vice, & devient vénale. Dès que ces maux pernicieux commencent à s'introduire dans un Pays, ceux qui ont à cœur le bien & la sûreté publique, doivent d'abord imiter le généreux exemple de Confucius & de ses Associez; & eussent-ils à faire avec une race de gens plus perverse & plus corrompue que la Chinoise, ils seront toûjours récompensés jusqu'à un certain point par le succès de leurs bonnes intentions.]

§. V.

Origine & progrès du Judaïsme & du Mahométisme à la Chine.

De qui viennent ces éclaircissemens.

Les Missionaires de Peking, curieux depuis long-tems de se procurer des informations sur les Juifs qui se trouvoient établis depuis plusieurs siécles à *Kay-fong-fu*, Capitale de la Province de *Ho-nan*, chargèrent en 1704 le Père *J. P. Gozani* (*a*), qui gouvernoit une Eglise Chrétienne dans cette Ville, de faire quelques recherches sur leur établissement & leurs usages. Pour éxécuter cette commission, Gozani les visita dans leur *Li-pay-fu*, c'est-à-dire, leur Synagogue, un jour qu'ils y étoient tous assemblés. C'est la seule qu'ils ayent à la Chine. Dans une longue conférence qu'ils eurent avec lui, ils lui firent voir leurs Inscriptions, les unes en Chinois, d'autres en Hebreu. Ils lui montrèrent leur *King*, ou leurs Livres de Religion. Ils lui accordèrent la permission d'entrer dans le plus intime (*b*) endroit de leur Synagogue, réservé pour leur *Chang-kyau*, c'est-à-dire, pour celui qui en a la direction (*c*) & qui n'y entre jamais qu'avec la plus profonde vénération.

Le Père Gozani visite les Juifs de Kay-fong-fu.

Au

(*a*) Cet éclaircissement sur les Juifs est tiré d'une Lettre de Gozani, qui se trouve dans le septième Tome des Lettres Edifiantes, Ouvrage traduit en Anglois par M. Lockman, en 1743. sous le titre de *The Jesuits travels*. Il a joint des Notes à cette Lettre, avec quelques Remarques des Missionaires mêmes. [On en trouvera quelques-unes ici, distinguées par ces Lettres *Remarq.* Celles qui ne seront pas ainsi désignées, seront des notes de Mr. Lockman.] Comme il y a de la confusion & quelques autres défauts dans le récit de Gozani, on n'a pas fait difficulté de le mettre ici en meilleur ordre.

(*b*) Cet endroit répond à l'*Hechal* des Juifs Européens, où les Livres de la Loi sont gardés; ou plûtôt au Saint des Saints de l'Ancien Testament.

(*c*) Comme autrefois le Grand-Prêtre.

RELIGIONS DE LA CHINE.

Ce qu'il voit dans leur Synagogue.

AU centre de la Synagogue ils ont un magnifique pupître (*d*), fort élevé & couvert d'un couſſin, dont la broderie eſt très-riche. C'eſt le pupître de Moyſe, ſur lequel on place tous les Samedis, qui ſont les jours du ſabbat, & les autres jours ſolemnels, le Livre du *Pentateuque*, pour en faire la lecture. On y voit auſſi le *Van-ſui-pay*, c'eſt-à-dire, une Tablette qui contient le nom de l'Empereur; mais ſans aucune ſorte de ſtatues ou d'images. La Synagogue regarde l'Oueſt. Ils ſe tournent du même côté (*e*) pour prier Dieu, qu'ils adorent ſous les noms de *Tyen*, de *Chang-tyen*, de *Ckang-ti*, de *Tyau-van*, de *We-che* ou de Créateur de toutes choſes, & de *Van-we-chu-kay* ou de Créateur de tout l'Univers. C'eſt ce qui paroît par leur *Pay-tang*, & leur *Pa-pyen*, ou leurs Inſcriptions. Tous ces noms, remarque l'Auteur, ſont empruntés des Livres Chinois.

GOZANI ne remarqua point d'Autel (*f*). Il ne vit que le pupître dont on vient de parler, une caſſolette pour l'encens, une longue table & quelques candelabres, avec des chandelles de ſuif. Il y avoit, ſur la même table, treize eſpèces de tabernacles en forme d'arches, avec de petits rideaux par-devant. Douze repréſentoient les Tribus d'Iſraël, & le treizième, Moyſe. Ils ſervoient à renfermer le Pentateuque (*g*).

Sallon où les grands Perſonnages ſont honorés.

EN ſortant de la Synagogue, on trouve un grand ſallon, (*h*) dans lequel on n'apperçoit qu'un grand nombre d'encenſoirs ou de caſſolettes. On apprit à Gozani que c'eſt le lieu où les Juifs honorent leur *Ching-Iins*, ou les grands hommes de leur Loi. La plus grande des caſſolettes, qui eſt pour le Patriarche Abraham, eſt placé au milieu de la ſalle. Elle eſt ſuivie de celles d'Iſaac, de Jacob, & de ſes douze enfans, qu'ils appellent *Che-iel-kung-pay-tſe*; (*i*) c'eſt-à-dire, les *douze Deſcendans*, ou les *douze Tribus d'Iſrael*. Enſuite on voit celle de Moyſe, d'Aaron, de Joſué, d'Eſdras & de pluſieurs autres fameux perſonnages de l'un & de l'autre ſéxe.

Salle des Hôtes.

DE cet appartement, Gozani fut conduit à la ſalle des Hôtes, pour y converſer avec ſes Guides. Là, n'ayant pas manqué de comparer ſa Bible avec leur *Chin-king*, ou leur Pentateuque, (*k*) il trouva que la Chronologie & la Généalogie des Patriarches, avec leur âge, étoient éxactement ſemblables.

Forme de la Synagogue Chinoiſe.

LA Synagogue Chinoiſe a quelque reſſemblance avec nos Egliſes de l'Europe. Elle eſt diviſée en trois nefs, & l'on peut en faire intérieurement le tour. Celle du milieu eſt pour la table des parfums, pour le pulpitre de Moyſe, & pour le *Van-ſui-pay*; (*l*) c'eſt-à-dire, la tablette de l'Empereur, avec les tabernacles dont on a parlé. Cette nef eſt comme le chœur de

(*d*) Ceci répond au *Theba* ou au Pupître des Synagogues Européennes, où l'on lit la Loi les Samedis & les autres jours d'aſſemblée.

(*e*) Parce que Jéruſalem eſt de ce côté-là à l'égard de la Chine.

(*f*) Il ne devoit pas compter d'en voir, puiſqu'il n'eſt permis aux Juifs de ſacrifier qu'à Jéruſalem. *Remarq.*

(*g*) Ces Tabernacles ſont particuliers aux Juifs Chinois. *Remarq.*

(*h*) Il paroît, ſuivant Gozani, que la Synagogue Chinoiſe eſt diviſée en trois parties: 1. Le Saint des Saints; 2. la partie où eſt le Pupître ou la Chaire; 3. la Salle, qui reſſemble plus au *Veſtibule* ou au Portique de l'ancien Temple, que le lieu où les Juifs s'aſſemblent en Europe

(*i*) *Chel-cum-pay-ſe* dans la Traduction.

(*k*) Obſervez que l'Auteur lui donne trois différens noms; *King*, *Fa king* & *Ching-king*.

(*l*) *Van-ſay-pay* dans la Traduction, au-lieu de *Van-ſui-pay*, qui ſignifie *la Tablette de dix mille ans*; nom qu'on donne à l'Empereur.

de la Synagogue. Les deux autres ſont pour la priére & les autres éxercices du culte.

Religions de la Chine.

Les Juifs Chinois donnent à leur Loi le nom de *Ky-kyau*, qui ſignifie l'ancienne Loi; de *Tyen-kyau*, ou Loi de Dieu; & dans leur Inſcriptions, ils la nomment *Iſalel-Kyau* ou Loi d'Iſrael. Gozani obtint du Chef de la Synagogue, que le rideau fût ouvert devant un des tabernacles. On en tira un des Livres. Il eſt écrit ſur de longues piéces de parchemin en caractères nets & diſtincts, & les feuilles ſont roulées autour de pluſieurs bâtons. Un de ces Livres fut ſauvé de la grande inondation du *Wangho*, ou de la Rivière Jaune, qui couvrit entièrement la Ville de *Kay-fong-fu* (*m*). Mais comme il avoit été mouillé, & que les caractères en étoient à demi-effacés, les Juifs en firent tirer les douze copies, qui ſe gardent dans les tabernacles de la Synagogue. Ils conſervent dans de vieux coffres, en deux autres endroits du même lieu, un grand nombre de petits Livres qui ſont autant de diviſions du Pentateuque, qu'ils nomment *Ta-king*, & des autres Livres de leur Loi. Ces Livres leur ſervent pour prier. Ils en firent voir pluſieurs à Gozani, qui les crut écrits en Hebreu (*n*). Quelques-uns lui parurent neufs. D'autres ſont vieux & à demi-déchirés. Mais ils ſont gardés, auſſi ſoigneuſement que s'ils étoient d'or.

Comment les Livres de la Loi ſont écrits.

Autres Livres Juifs.

Les noms des livres du Pentateuque, ſuivant le Chef de la Synagogue, ſont: *Bereshith*, *Vecleſemath*, *Vayirra*, *Vaje-dabber*, & *Haddabarim* (*o*). En corps, ils portent le nom de *Tauwa*. Ils ſont diviſés en cinquante-trois volumes (*p*), c'eſt-à-dire, la Geneſe en douze, l'Exode en onze, & les trois ſuivans, chacun en dix, qui ſe nomment *Quan*. Le même Chef dit à Gozani qu'on avoit les titres de quelques autres livres de l'Ancien Teſtament, mais qu'il en manquoit pluſieurs, & qu'il y en avoit quelques-uns dont on n'avoit aucune connoiſſance. D'autres Juifs, qui ſe trouvoient préſens, ajoûtèrent qu'il s'étoit perdu pluſieurs Livres au tems de l'inondation. En effet Gozani ne put douter qu'ils n'en euſſent connu d'autres, en les entendant parler du livre des Juges, de David, de Salomon, d'Ezechiel, qui vivifia des os deſſéchés, de Jonas, qui paſſa trois jours dans le ventre d'une baleine, &c.

L'Auteur ne remarqua pas ſans étonnement que leurs anciens Rabbins avoient mêlé quantité de contes ridicules parmi les faits qui ſont rapportés dans l'Ecriture, & que les cinq Livres mêmes de Moyſe n'avoient point été éxemts de cette altération (*q*). On lui fit à cette occaſion cent récits extravagans, dont il ne put s'empêcher de rire; ce qui lui fit juger que ces Juifs Chinois étoient de la Secte des Talmudiſtes, qui ont corrompu le ſens de la Bible. Outre ce livre ſaint, ils avoient d'autres livres Hébreux, qu'ils nommoient *San-tſo*. C'étoient des compoſitions de leurs anciens Rabbins, remplies d'hiſtoires ridicules, qui renferment leur rituel, ou les cérémonies qu'ils pratiquent

Fables que les Rabins y ont mêlées.

(*m*) Cet événement arriva en 1642, comme on l'a vû ci-deſſus.

(*n*) Il paroît que le Père Gozani n'étoit pas fort habile en Hebreu.

(*o*) Les Juifs Européens les appellent *Bereſith*, *Ue Nechemot*, *Vaykre*, *Valedeber* & *Elle Haddebarim*. Comme les Juifs Orientaux appellent le premier *Braſithro*, M. Lokman doute avec fondement que les Juifs de la Chine employent le mot de *Bereshith*, comme ceux de l'Europe.

(*p*) Ou Sections. Les Juifs de l'Europe font la même choſe. Ils en liſent une tous les Samedis, & le tout une fois l'année. *Remarq.*

(*q*) Cela doit être plûtôt entendu de la Gloſe ou du Commentaire, que du Texte. *Remarq.*

RELIGIONS DE LA CHINE.

pratiquent aujourd'hui. Ils ont des idées fort bizarres du Paradis & de l'Enfer, qu'ils ont tirées vraiſemblablement du Talmud.

Cérémonies en uſage parmi les Juifs Chinois.

ILS conſervent encore pluſieurs cérémonies de l'Ancien Teſtament, telle que la Circonciſion. Ils obſervent le Sabbath & d'autres fêtes de l'ancienne Loi, particulièrement celle des Azimes. Ils ont auſſi leur Agneau Paſcal, en mémoire de la délivrance d'Egypte & du paſſage de la Mer Rouge. Ils n'allument point de feu & ne préparent pas leurs alimens le ſamedi. Ce ſoin ſe prend la veille. Pendant qu'on fait la lecture de la Bible dans leur Synagogue, ils ont le viſage couvert d'un voile tranſparent, en mémoire de Moyſe, qui deſcendit de la montagne le viſage couvert.

Honneurs qu'ils rendent à Confucius.

COMME il ſe trouvoit parmi eux quelques Bacheliers & quelques autres Lettrés de l'ordre inférieur, Gozani leur demanda s'ils rendoient des honneurs à Confucius. Le Chef répondit qu'ils l'honoroient de la même manière que les Lettrés Chinois; qu'ils ſe joignoient avec eux pour les cérémonies qui ſe pratiquent dans la ſalle de leurs grands hommes; & que les honneurs qu'ils rendoient à leurs Ancêtres, ſuivant l'uſage de la Chine, s'obſervoient dans la ſalle contigue à leur Synagogue; qu'ils offroient en ſacrifice la chair des animaux, excepté celle de porc, des confitures & de l'encens dans des plats de porcelaine, en ſe diſpenſant ſeulement de ſe proſterner; que dans leurs maiſons & dans la ſalle de leurs Ancêtres ils n'emploient que des caſſolettes, ſans inſcriptions & ſans images. Lorſque Gozani leur parla du Meſſie promis par les Ecritures, & de ſes divines actions, ils tombèrent dans une profonde ſurpriſe. Ils n'avoient jamais entendu d'autre nom de *Jeſus* que celui du Fils de *Sirrah*. Après tout, dit le Miſſionaire, mais ſans en apporter aucune raiſon, il y a peu de fond à faire ſur cette Nation.

Ils n'avoient point entendu parler de Jeſus-Chriſt.

Tems auquel les Juifs ſont venus à la Chine.

ILS lui dirent auſſi que leurs Ancêtres étoient venus du Royaume de Judée à l'Oueſt, qui avoit été conquis par Joſué, après être ſorti de l'Egypte au travers de la Mer Rouge, & qu'ils étoient entrés à la Chine ſous la Dynaſtie de *Han* (*r*). Leur Colonie étoit alors compoſée d'un grand nombre de familles (*s*); mais elle eſt réduite à ſept, qui ſe marient entr'elles, ſans prendre jamais d'alliance avec les *Wheg-whegs*; c'eſt-à-dire, avec les Mahométans. Elles n'ont rien non plus de commun avec eux par rapport à la Religion, & leurs mouſtaches mêmes ne ſont pas tournées de la même manière.

Nom qu'ils y portent.

LES Juifs portent à la Chine le nom de *Tyau-kin-kyau*, qui ſignifie qu'ils s'abſtiennent de ſang, & que pour le faire ſortir plus facilement du corps des animaux, ils leur coupent les nerfs & les veines. Ils ont reçû ce nom des Chinois, & le portent d'autant plus volontiers qu'il les diſtingue des Mahométans, qui portent celui de *Ti-mo-kyau* (*t*). Ils racontèrent à Gozani que

(*r*) La Dynaſtie de Han eſt la cinquième des vingt-deux. On la fait commencer deux cens ſix ans avant Jeſus-Chriſt, & finir deux cens vingt ans après l'Ere Chrétienne; de ſorte que, dans cette ſuppoſition, il eſt impoſſible de fixer l'entrée des Juifs à la Chine ſans un doute de quatre cens ans.

(*s*) Ils devoient être fort nombreux en 845, ſi l'Ordonnance qui fut publiée dans la cinquième année de l'Empereur *Vu-tſong* & qui répond à cette année de Jeſus-Chriſt, regarde leur Nation; car les Bonzes de *Ta-tſing*, ou de Judée, & de *Mu-ha-pa*, en tout au nombre de trois mille, ſont condamnés dans cette Piéce à retourner à la vie ſéculière. Du Halde, Vol. I.

(*t*) Ils ſont nommés ci-deſſus *Whey-whey*.

que les Missionaires Chrétiens leur avoient fait proposer deux fois d'entrer avec eux dans quelque Traité; la première fois, sous la Dynastie de *Ming*, par Rodriguez de Figueredo; la seconde, par *Nge-li-ke*, sous la Dynastie présente de (*v*) *Tsing*.

Origine & progrès des Mahométans à la Chine.

A l'égard des Mahométans, il y a plus de six cens ans qu'ils sont établis dans diverses Provinces de l'Empire, où ils vivent tranquillement, sans y recevoir jamais le moindre trouble, parce qu'ils n'en causent point aux autres en matière de Religion. Leur nombre s'accrut d'abord par la seule voie des alliances; mais depuis plusieurs années, l'argent leur sert beaucoup à l'augmenter. Ils achetent de tous côtés des enfans, que leurs parens ne font pas scrupule de vendre lorsqu'ils ne sont point en état de les élever. Pendant une famine qui ravagea la Province de *Chan-tong*, ils en achetèrent ainsi plus de dix mille. Ils les marient & les établissent dans des Villes dont ils achetent aussi quelque partie, ou qu'ils bâtissent à leurs propres frais. Cette méthode les a rendus si puissans dans plusieurs endroits, qu'ils n'y souffrent point ceux qui refusent d'aller à la Mosquée, & que dans l'espace d'un siécle ils se sont extrémement multipliés (*x*).

On peut conclure de ces Relations imparfaites des Missionaires, que les Mahométans doivent avoir acquis des richesses considérables, qu'ils doivent sans doute à la voie du commerce. On prétend que dans le huitième ou le neuvième siécle, ils l'éxerçoient à Siraf en Perse (*y*); mais vraisemblablement ils s'étoient introduits à la Chine, par terre, avec l'Armée des Tartares Occidentaux, sous *Jengliez-kam*, ou sous ses premiers successeurs.

(*v*) Voyages des Jésuites, ou *Jesuits Travels*, Vol. II. pag. 12. & suiv.

(*x*) Mémoires du Père le Comte, pag. 339. Du Halde, Vol. I. pag. 678.

(*y*) Voyez l'Introduction, au premier Tome de ce Recueil.

§. VI.

Origine, progrès & ruine du Christianisme à la Chine.

Preuves de l'antiquité du Christianisme à la Chine.

Les Missionaires paroissent persuadés que la Religion Chrétienne a été prêchée fort anciennement à la Chine. Ils en donnent pour preuve deux Monumens: l'un est le Breviaire de l'Eglise du Malabar, où (*a*) l'on rapporte que Saint Thomas convertit les Chinois; l'autre, une Table de marbre, longue de dix pieds & large de cinq, qui fut, dit-on, trouvée dans la terre, en 1625, près de *Si-ngan-fu*, Capitale de *Chen-si*.

Inscription d'une table de marbre.

L'inscription de cette Table, après avoir fait mention de la Trinité, de la Naissance & de l'Ascension de Jesus-Christ, de l'objet de sa mission & de la sainteté de son ministère, rapporte qu'un Chrétien, nommé *O-lo-pwen*, vint de Judée à la Chine en 636; que l'Empereur *Tay-tsong*, qui régnoit alors, le reçut avec beaucoup d'honneurs, & que sur l'éxamen qu'il fit de sa doctrine, il publia un Edit en sa faveur. Ce Prince donna ordre aussi qu'on bâtit une Eglise; & *Kao*, son successeur, en fit élever plusieurs autres. Quelques années après, les Bonzes allarmés des progrès de la foi Chrétienne lui suscitèrent des persécutions, qui furent aussi-tôt

(*a*) Dans une Leçon du second Nocturne de l'Office de S. Thomas.

RELIGIONS DE LA CHINE.

auſſi-tôt appaiſées par les ſoins de Kao. Les Empereurs ſuivans, ſur-tout *Sochong*, continuèrent de bâtir des Egliſes, firent chaque année pendant quarante jours des offrandes à l'autel, ſervirent de leurs propres mains les Prêtres de quatre Egliſes, nourrirent les Pauvres, vêtirent ceux qui étoient nuds, prirent ſoin des Malades, & ne dédaignèrent pas d'enterrer les Morts. On lit ſur la même table que ce monument fut élevé en 782. Sur un des côtés, au bas du marbre, on voit une autre inſcription fort longue, partie en caractères Syriaques ou Chaldaïques, partie en caractères Chinois, avec les noms, en Syriaque, des Miſſionaires venus de la Judée pour prêcher l'Evangile à la Chine; tous Evêques, Prêtres & Diacres. On prétend que leur miſſion eſt confirmée par divers manuſcrits Arabes & Orientaux, découverts dans la Bibliothéque Royale de France par l'Abbé Renaudot & par *Thevenot* (*b*), & que l'original s'en conſervé à Rome dans la Bibliothéque du Collége des Jéſuites. *Kirker* en a publié (*c*) l'extrait, avec une verſion littérale & ſa paraphraſe. Du Halde n'oſe aſſûrer que les Empereurs nommés dans l'inſcription méritent les éloges qu'on leur accorde. Il reconnoît que s'ils favoriſèrent les Prédicateurs de l'Evangile, ils n'étoient pas moins portés à ſoutenir les Sectes Idolâtres.

Témoignage de pluſieurs Manuſcrits.

Durée du Chriſtianiſme à la Chine.

LES Jéſuites ſont fort embarraſſés à découvrir quelle fut la durée du Chriſtianiſme dans l'Empire. Ils confeſſent que le ſouvenir en devoit être effacé depuis pluſieurs ſiécles, puiſqu'il n'en reſtoit pas le moindre veſtige en 1552, lorſque Saint François Xavier, l'Apôtre des Indes, arriva dans l'Iſle de *Changchuun-chan*, nommée auſſi *Sancian* (*d*), où il mourut ſans avoir mis le pied à la Chine. Trente ans après, les Miſſionaires de Macao firent des efforts inutiles pour obtenir d'y être reçûs. Enfin le *Tſong-tu* de *Juang-rong* ayant cité devant ſon Tribunal les Portugais de Macao, le Père Roger, Jéſuite, fut envoyé à *Chan-king-fu*, où il fut reçû ſi favorablement du Viceroi qu'il demanda la permiſſion de réſider dans la Province. Elle lui fut accordée; ſur quoi lui & *Paſio* commencèrent leur établiſſement. Mais ce Mandarin ayant été bientôt diſgracié, & craignant les plaintes qu'on pouvoit porter contre lui, pour avoir reçû des Etrangers dans le lieu de ſa Juriſdiction, les obligea de retourner à Macao. Ainſi s'évanouirent les premières eſpérances. Mais, lorſque les Miſſionaires s'y attendoient le moins, un garde du nouveau Viceroi, entendant parler des récompenſes promiſes à ceux qui procureroient leur rappel, eut la hardieſſe d'en parler à ſon Maître, & ſe rendit enſuite à Macao. Roger & Ricci ne firent pas difficulté de le ſuivre à Chan-king, où ils obtinrent bientôt une Patente du Viceroi, qui leur permettoit de s'établir dans le lieu qu'ils voudroient choiſir. Ces deux Miſſionaires trouvèrent le ſecret de plaire aux Chinois; ſur-tout le Père Ricci, par la douceur de ſon caractère & par ſes manières inſinuantes. La connoiſſance qu'il avoit de la Langue & ſon habileté dans les Mathématiques, lui furent encore plus utiles. Les Chinois virent avec plaiſir une Carte générale qui étoit ſon ouvrage, quoiqu'il y eût donné à leur Pays moins d'étendue qu'ils ne lui attribuoient. Enſuite leur ayant compoſé un Catéchiſme, qui contenoit l'explication de la Morale Chrétienne,

Premier établiſſement des Miſſionaires Jéſuites.

Caractère & habileté du Père Ricci.

(*b*) On ſoupçonne l'autenticité de ces Manuſcrits, & pluſieurs Proteſtans y ont crû reconnoître diverſes marques de fauſſeté.

(*c*) Dans ſon Ouvrage intitulé *China illuſtrata*.

(*d*) Sancian eſt ſur la Côte de la Province de Quang-tong.

ne, il en convertit un grand nombre. La réputation qu'il fit aux Miſſionaires leur attira les viſites de tout ce qu'il y avoit de perſonnes de diſtinction à Chan-king. Mais le Peuple, moins facile à recevoir leurs impreſſions, ſe ſouleva contr'eux, & leur fit quelques inſultes dans leur propre maiſon. Deux Etrangers ayant excité contr'eux divers ſujets de jalouſie, Roger fut renvoyé à Macao. Cependant peu d'années après, le danger parut diminué, & le Père Antoine *Almeyde* vint au ſecours de la Miſſion. Elle ſe ſoutenoit depuis ſept ans, lorſqu'un nouveau Viceroi, qui avoit quelques vûes ſur la maiſon des Jéſuites, donna ordre à Ricci de quitter l'Empire avec ſes Compagnons. Leurs ſupplications, & les ſollicitations des principaux Magiſtrats en leur faveur, ne purent faire adoucir cette rigoureuſe déclaration. Ils obéirent. Mais en arrivant à Canton, ils furent agréablement ſurpris de recevoir la permiſſion de demeurer. On leur aſſigna Chau-cheu pour demeure. Ce fut dans cette Ville, qu'abandonnant l'habit des Bonzes, qui les avoit fait mépriſer, ils prirent celui des Chinois Lettrés. Ce changement leur attira du reſpect & favoriſa le progrès de leur doctrine. Mais, pour l'établir ſolidement, Ricci conçut qu'il étoit néceſſaire de la faire gouter dans la Capitale de l'Empire; & s'arrêtant à cette réſolution, il ne ſe promit pas moins que de couvertir l'Empereur & toute ſa Cour (*e*).

Religions de la Chine.

Diverſes fortunes des Miſſionaires.

Vers le même tems, *Tayko-ſama*, Empereur du Japon, ayant levé une Armée nombreuſe, dans la vûe de conquérir d'abord la Corée, & de faire enſuite une invaſion à la Chine, l'Empereur Chinois raſſembla au tour de ſa perſonne tous les Mandarins qui avoient quelque habileté dans l'art de la guerre. Ricci obtint d'un d'entr'eux, avec lequel il ſe trouvoit lié d'amitié, la permiſſion de le ſuivre juſqu'à la Province de *Kyang-ſi*. Il ſe flattoit de l'engager par degrés à lui permettre de l'accompagner juſqu'à Peking. Dans cette route la Barque fit naufrage, & Ricci n'échappa qu'à peine au danger. Le Mandarin effrayé continua ſon voyage par terre, & ne voulut pas que le Miſſionaire paſſât Nan-king. Un autre Mandarin, qui lui avoit marqué anciennement quelque bonté, lui donna ordre de quitter cette Ville même, & punit le Chinois qui avoit oſé le recevoir dans ſa maiſon.

Efforts de Ricci pour pénétrer dans la Capitale.

Ricci ſe vit dans la néceſſité de retourner dans la Capitale de *Kyang-ſi*. Il y fut reçu favorablement des Mandarins & du Viceroi même. *Cataneo*, *Longobardi* & d'autres Miſſionaires le joignirent alors dans cette Ville. Quelque tems après, le Gouverneur partant pour Peking, Ricci & deux autres obtinrent la liberté de le ſuivre. Leur ſéjour dura peu dans cette Capitale; la guerre avec les Japonois ayant augmenté la défiance & le dégout qu'on avoit pour les Etrangers, ils firent peu de progrès dans un eſpace ſi court. Mais après la défaite de l'Armée Japonoiſe, & la mort de Tayko-ſama, dont elle fut bientôt ſuivie, Ricci ne trouva plus de difficulté à s'établir à Nan-king. Enſuite les préſens pour l'Empereur étant arrivés à Macao, il obtint d'un des principaux Magiſtrats un paſſeport pour les porter lui-même à Peking. Il partit. Mais en paſſant par *Lin-tſing-cheu*, le refus qu'il fit à un Eunuque de lui abandonner les curioſités de l'Europe & le ſoin de les préſenter à la Cour, l'expoſa au chagrin de ſe voir empriſonner avec tout ſon cortège, ſous prétexte qu'un crucifix, qu'il

Ils lui réuſſiſſent mal.

Il arrive des préſens pour l'Empereur.

Danger auquel ils expoſent Ricci.

(*e*) Du Halde, Vol. II. pag. 1. *& ſuiv.*

RELIGIONS DE LA CHINE.

qu'il portoit dans sa valize, ne pouvoit être qu'un charme pour ôter la vie à l'Empereur. Les Missionaires auroient été sacrifiés au ressentiment de cet Officier, si les témoignages avantageux qu'il avoit déja donnés lui-même en leur faveur ne l'eussent empêché de porter contr'eux ses accusations à la Cour.

Il se rend enfin à Peking.

ENFIN l'ordre étant venu d'envoyer les Etrangers à Peking, Ricci se hâta de s'y rendre & fut bien-tôt introduit au Palais, où sa personne & ses présens furent également agréables à l'Empereur. Il offrit à ce Prince une grande horloge & une montre à répétition. Sa Majesté lui accorda, non-seulement une maison dans la Ville pour lui & pour ses compagnons, mais encore un fonds pour leur subsistance & la liberté d'entrer dans une des cours du Palais. Le Ciel ayant permis qu'après vingt ans de travail ils se vissent heureusement établis dans la Capitale de l'Empire, ils s'appliquèrent fortement à l'ouvrage des conversions. Entre une infinité de Prosélytes, ils comptèrent un des premiers Mandarins de Pe-king, nommé *Li*; une famille entière de Princes du Sang à *Nan-chang-fu*; *Paul Syu*, un des Ko-laus de l'Empire, & *Candida* sa fille à Nan-king, avec un grand nombre de Lettrés & d'autres Mandarins dans les mêmes Villes & dans d'autres lieux. *Candida* fit imprimer, à ses propres frais, des Livres de Religion & d'autres Ouvrages des Missionaires. Elle bâtit des Eglises dans diverses Provinces & des Hôpitaux pour les enfans trouvés. Enfin le nombre des Prosélytes s'accrut avec tant de succès, que la seule Province de Kyang-nan offroit quatre-vingt-dix Eglises, quarante-cinq Oratoires & quatre espèces de Congrégations; l'une à l'honneur de la Sainte-Vierge; l'autre, des Anges; un autre, de la Passion de Jesus-Christ, & la quatrième, pour les Lettrés, sous la protection de Saint Ignace. L'usage étoit de s'y assembler le premier jour de chaque mois, pour répéter les instructions que divers Lettrés avoient composées sur plusieurs articles de la Religion. Celles qui étoient approuvées des Missionaires se récitoient le Dimanche d'après, dans les Eglises, & servoient beaucoup à faire de nouveaux Prosélytes.

Premiers succès de la Mission.

Persécution contre le Christianisme.

CEPENDANT les Bonzes, désespérés du succès d'une doctrine dont l'établissement entraînoit la ruine de leurs principes, suscitèrent plusieurs persécutions contre les Missionaires. Elles furent bien-tôt appaisées; mais il s'en éleva une à Macao, qui parut plus dangereuse, à l'occasion d'une dispute entre le Vicaire Général & les Franciscains, dans laquelle le Recteur des Jésuites se déclara pour les derniers. Jamais l'Enfer, suivant les termes de l'Auteur, n'inventa rien de plus noir que la vengeance d'un Partisan du Vicaire Général, qui auroit vû périr volontiers la Religion Chrétienne à la Chine pourvû que les Jésuites fussent enveloppés dans sa ruine. Il fit entendre aux Chinois que l'ambition des Jésuites étoit sans bornes, & que la prédication de l'Evangile n'étoit qu'un prétexte pour élever *Cataneo*, un Missionaire de leur Ordre, au Trône Impérial; que les lieux dans lesquels ils étoient établis, à Canton & à Peking, favorisoient leur projet; que la Flotte Hollandoise, qui avoit paru depuis peu sur la Côte, étoit venue pour les seconder; que le Gouverneur de Macao étoit dans leurs interêts avec ses troupes, & que les Chrétiens du Japon devoient se joindre à leurs amis de la Chine.

A quelle occasion elle s'éleve.

Ses effets.

CES affreuses nouvelles étant parvenues jusqu'aux Magistrats de Canton, les autres Villes de l'Empire prirent aussi-tôt l'allarme. On publia que le Père Ricci avoit souffert le dernier supplice à Peking; & François Martinez ayant été obligé de traverser Canton dans les mêmes circonstances, fit des efforts inutiles

Religions de la Chine.

inutiles pour se cacher. Il fut découvert par un Prosélyte Apostat & condamné à la bastonade, sous laquelle il mourut. Si l'accusation dont on avoit noirci les Jésuites eût pénétré jusqu'aux oreilles de l'Empereur, la ruine du Christianisme étoit inévitable; mais les Magistrats reconnurent bien-tôt qu'on leur en avoit grossièrement imposé.

Mort du Père Ricci.

Ricci, dont le tempéramment étoit fort affoibli par le poids continuel de ses travaux Apostoliques, mourut en 1610, à l'âge de quatre-vingt-huit ans, après en avoir passé vingt-sept à la Chine. L'Empereur Van-lye accorda pour sa sépulture une portion de terrain, qui, par la continuation de la même faveur, devint ensuite le Cimetière des Jésuites & des autres Missionaires. Mais en 1617, un Mandarin de Nan-king suscita contr'eux une nouvelle persécution. Quelques-uns furent battus cruellement; d'autres empriſonnés ou bannis, & ceux qui étoient établis à Peking se virent forcés de retourner à Macao. Leur situation ne fut pas plus tranquille jusqu'à l'irruption des Tartares, lorsque Tyen-ki succédant au Trône, se détermina, par le conseil de Paul Syu, Mandarin Chrétien, à faire venir les Portugais pour conduire son artillerie, & rappella les Missionaires. Ils vécurent paisiblement sous ce Monarque & sous *Whay-tsong* ou *Tsong-ching*, son successeur, en 1628.

Rétablissement des Missionaires.

Arrivée du Père Adam Schaal.

Sa faveur à la Cour.

Vers l'année 1631, le Père *Adam Schaal*, Jésuite, ayant été envoyé à la Cour, obtint bien-tôt la faveur de Sa Majesté Impériale & des Grands, par son habileté dans les Mathématiques. Ce fut dans le cours de la même année que les Dominiquains & les Franciscains entrèrent à la Chine pour partager le travail de la Mission, qui étoit alors florissante. Mais les guerres qui survinrent en 1636 & qui durèrent plus de vingt ans, causèrent presqu'entièrement sa ruine. Cependant les malheurs du tems n'arrêtèrent point le zèle des Jésuites. Ils firent des conversions nombreuses, & quelques-unes dans les plus hauts rangs de l'Empire. On compta dans ce nombre *Thomas Kyn*, Vice-roi de *Quang-si*; *Luc Chin*, Généralissime de l'Armée Chinoise contre les Tartares; *Pan Achilles*, Grand-Eunuque, & cinquante Dames de la Cour: enfin, l'Empereur lui-même (*f*) & l'Impératrice, qui reçurent le Baptême; l'un, sous le nom de Constantin; l'autre, sous celui d'Helène. On nous a conservé une Lettre de l'Impératrice au Pape, écrite en 1652 (*g*), avec le Bref du Pape à Sa Majesté Chinoise. Mais, dans l'espace de peu d'années, de si belles espérances furent détruites, par la défaite de l'Empereur & la conquête des Tartares (*h*).

Changemens causés par la conquête des Tartares.

Services que Schaal rend à la Religion.

Adam Schaal, demeuré seul à Peking pour l'administration de l'Eglise Chrétienne, ne fut pas plûtôt connu de *Chun-chi*, Empereur Tartare, qu'ayant obtenu son estime, il fut créé Président du Tribunal des Mathématiques, qui étoit depuis trois cens ans sous la direction des Astronômes Mahométans. La réformation du Calendrier, qu'il éxécuta heureusement, le rendit encore plus cher à ce Prince. On vit arriver à la Cour, sous ses auspices, quatorze Missionaires, & dans ce nombre, Ferdinand Verbiest. L'Empereur auroit embrassé le Christianisme, s'il n'eût été retenu par ses femmes, qui étoient dévouées aux Bonzes. Mais ce Prince se refroidit un peu pour Schaal, à l'occasion de

(*f*) C'étoit Yung-ly, qui fut proclamé par l'Armée en 1646, & qui fixa son siége à Chau-king-fu dans Quang-tong.

(*g*) Du Halde, Vol. II. pag. 5. *& suiv.*

(*h*) Voyez ci-dessus, dans les Relations.

Religions de la Chine.

de ſon dernier mariage, qui avoit été cenſuré par ce Miſſionaire; ce qui n'empêcha point qu'au lit de la mort il ne le fît appeller, & qu'il ne le traitât avec beaucoup de bonté.

Il eſt fait Précepteur du jeune Empereur.

A l'acceſſion de *Kang-hi*, qui n'étoit alors âgé que de huit ans, les Bonzes furent chaſſés du Palais, tandis que Schaal fut nommé Precepteur du jeune Monarque. Le crédit de ce Miſſionaire ſauva Macao de ſa ruine, lorſque toutes les Places de la Côte furent détruites pour affoiblir *Ku-ching*, ou *Koxinga*, en lui coupant les proviſions. Il prévint auſſi, dans les Provinces, diverſes perſécutions qui furent ſuſcitées par les Bonzes. Mais tous ſes ſoins ne purent arrêter un ſoulevement général, cauſé par *Jang-quang-ſyen* (*i*), Chinois Lettré, qui s'étoit rendu redoutable aux plus grands Mandarins par ſes violences & ſes intrigues. Dans un Livre qu'il publia & dans une Suplique qu'il préſenta aux quatre Régens, il s'emportoit en invectives contre les Miſſionaires & leur Religion. Il oſoit aſſûrer, „ qu'ils avoient été bannis de leur „ propre Pays pour avoir ſuſcité des ſéditions, & qu'ils étoient venus à la „ Chine pour y exciter les Peuples à la révolte; que la vûe du Père Schaal en „ s'élevant à l'autorité dont il jouiſſoit à Peking, étoit d'introduire dans l'Etat „ une multitude d'Etrangers, qui ſe répandoient dans les Provinces ſous ſa „ direction & qui levoient les plans des Villes pour en faciliter la conquête; „ que les gens de leur ſuite étoient autant de Soldats, & que le nombre en „ étoit infini; que tous les ans il arrivoit à Macao de nouvelles troupes d'E- „ trangers, qui n'attendoient qu'une occaſion favorable pour l'éxécution de „ leur deſſein. Il produiſoit, en même-tems, un Livre publié par le Père Schaal, dans lequel ce Miſſionaire exhortoit les Chinois & les Tartares à ſe ſoumettre aux Loix du Chriſtianiſme, & qui contenoit une liſte de toutes les Egliſes de la Province, avec celle des Magiſtrats qui avoient été baptiſés. *Jang-quang-ſyen* repréſentoit cet Ouvrage comme l'état d'un Armée prête à tenir la campagne au premier ſigne; les Médailles & les Chapelets des Chrétiens étoient des marques ſecrétes auxquelles les Conſpirés devoient ſe reconnoître. Enfin, montrant la figure de Jeſus crucifié, qui étoit dans les Livres diſtribués par les Miſſionaires: „ Voyez, diſoit-il, le Dieu des Européens, „ qui eſt cloué ſur une croix pour avoir entrepris de ſe faire Roi des Juifs. „ Telle eſt la Puiſſance qu'ils invoquent pour le ſuccès du deſſein qu'ils ont „ formé de ſe rendre maîtres de la Chine.

Calomnies contre les Chrétiens.

Sentence qui condamne à mort le Père Adam Schaal.

On eſt diſpenſé de s'étendre ici ſur un événement dont on a déja lû (*k*) les fatales circonſtances. Le Père Schaal, alors âgé de ſoixante-dix-huit ans, fut chargé de fers avec tous les autres Miſſionaires & parut à genoux devant le Tribunal Chinois, où ſes infirmités obligèrent le Père Verbieſt de répondre pour lui. Ils furent tous empriſonnés le 12 de Novembre 1664. L'année ſuivante, les Mandarins aſſemblés prononcèrent que la Loi Chrétienne étoit (*l*) fauſſe & pernicieuſe, & que le Père Adam & tous ſes Compagnons méritoient d'être punis comme ſéducteurs du Peuple & propagateurs d'une fauſſe doctrine. Toutes les apologies furent inutiles. Le Père Schaal reçut la ſentence de mort, qui le condamnoit d'abord à être étranglé, comme au ſupplice le plus honorable à la Chine; mais qui fut changée en celui d'être coupé *en* piéces, qui

(*i*) Le même dont on déja parlé.
(*k*) Voyez le Tome VII. dans les dernières Relations.
(*l*) *Ibidem.*

qui paſſe pour le plus ignominieux. Cet arrêt fut communiqué aux Princes du Sang & aux quatre Régens, pour être confirmé par leur approbation.

Religions de la Chine.

Dans une extrémité ſi terrible, le Ciel, dit l'Ecrivain, qui paroiſſoit avoir abandonné ſes Serviteurs, ſe déclara manifeſtement en leur faveur. Chaque fois qu'on entreprit de lire la ſentence, un effroyable tremblement de terre força l'Aſſemblée de quitter la Salle du Conſeil. La conſternation du Peuple, ſur-tout celle de la Reine-mère du dernier Empereur, qui attribuoit ces redoutables accidens à l'injuſtice des Magiſtrats, obligèrent la Regence de rendre la liberté aux Priſonniers, à l'exception de ceux qui étoient coupables de certains crimes, particulièrement d'avoir enſeigné une fauſſe doctrine (*m*). Comme les Miſſionaires étoient compris dans cette exception, ils demeurèrent en priſon, tandis que douze cens autres Chrétiens (*n*) furent délivrés. Mais les tremblemens de terre, continue Du Halde, qui ſe renouvellèrent avec plus de violence que jamais, & le feu qui conſuma la plus grande partie du Palais, joint à quantité d'autres prodiges (*o*), firent ouvrir les yeux à d'injuſtes Juges, & les convainquirent enfin que le Ciel s'intéreſſoit en faveur des Priſonniers. Les Miſſionaires obtinrent alors la liberté. Mais le Père Adam Schaal ne ſurvécut pas long-tems à ſes ſouffrances. Il mourut en 1666.

Miracles qu'on rapporte en faveur du Chriſtianiſme.

La perſécution n'ayant pas cauſé moins de ravage dans les Provinces, on y jetta les Miſſionaires dans de rigoureuſes priſons, & vingt-cinq furent bannis à Canton. Il n'en reſta que quatre à la Cour. Leurs ennemis, ſuivant le récit de l'Auteur, n'échapèrent pas long-tems à la vengeance du Ciel. Le premier Régent, qui étoit le plus ardent des Perſécuteurs, mourut bien-tôt d'une mort naturelle. Le ſecond fut condamné au ſupplice. Son troiſième fils fut coupé en piéces & les autres eurent la tête tranchée (*p*). *Yang-quang-ſyen*, Auteur de la perſécution, qui avoit été nommé Préſident du Tribunal Mathématique à la place d'Adam, fut dégradé & condamné à mort. Cependant cette ſentence ayant été changée dans un banniſſement perpétuel, par conſidération pour ſon grand âge, il mourut en chemin d'un ulcère peſtilentiel.

Vengeance du Ciel contre les Perſécuteurs.

Un événement, qui arriva peu d'années après, rétablit les Miſſionaires dans leur ancienne faveur. L'Empereur ayant découvert un grand nombre de fautes dans le Calendrier de l'Empire, fut ſollicité par quelques-uns de ſes courtiſans de conſulter les Européens. Il ſuivit ce conſeil. Le Père Verbieſt, chargé de ſes ordres, s'acquitta ſi heureuſement de cette commiſſion, que pour récompenſe il fut nommé Préſident du Tribunal des Mathématiques. Bien-tôt on vit paroître un Edit Impérial, par lequel tous ceux qui avoient ſouffert quelqu'injuſtice ſous la minorité de l'Empereur étoient invités à demander des réparations. Verbieſt ſaiſit cette occaſion. Il expoſa dans une Supplique l'abus qu'on avoit fait de l'Autorité Souveraine en condamnant le Chriſtianiſme

Rétabliſſement du Chriſtianiſme. A quelle occaſion.

☞(*m*) Comment concilier ici l'Auteur avec lui-même? Il n'eſt guères apparent qu'on ait regardé ces tremblemens de terre, comme l'effet de la ſentence injuſte prononcée contre les Miſſionaires, & que cependant on ait relaché des criminels, pendant qu'on les retenoit dans les fers.

(*n*) *Angl.* douze cens criminels. R. d. E.

(*o*) Navarette forme quelques difficultés contre tous ces prodiges. Voyez ſa Relation au Tome VII, [qui fait voir le peu de fond qu'il y a à faire ſur cette relation.]

(*p*) L'Auteur ne rapporte point leurs crimes, mais on doit ſuppoſer qu'ils en avoient commis d'autres que celui d'avoir perſécuté les Miſſionaires.

RELIGIONS DE LA CHINE.

Chriſtianiſme & banniſſant ſes Miniſtres. Cette Piéce fut rejettée par un Tribunal; mais un autre déclara, „ que la Loi Chrétienne avoit été proſcrite in„ juſtement, qu'elle étoit bonne, & qu'elle n'enſeignoit rien qui ne s'accor„ dât avec le bien de l'Etat. Les Seigneurs Chrétiens furent auſſi-tôt rétablis dans leurs Emplois, le Père Verbieſt dans tous ſes honneurs; & les autres Miſſionaires ayant été rappellés, rentrèrent, en 1671, dans leurs Egliſes. A la vérité l'Edit Impérial défendoit à tous les Sujets de l'Empire d'embraſſer la Religion Chrétienne; mais on ne laiſſa point de baptiſer dans le cours de la même année un grand nombre de perſonnes, entre leſquelles ſe trouvoient un oncle maternel de l'Empereur & l'un des huit Généraux Tartares.

Edit en faveur de la Religion.

VERBIEST, appellé enſuite à la Cour, enſeigna pendant deux ans les Mathématiques à l'Empereur & prit occaſion d'un Livre publié par un Mandarin pour faire défendre par un Edit que la Religion Chrétienne fût traitée de fauſſe Religion. Sa faveur s'accrut encore par le ſervice qu'il rendit à l'Empire en faiſant fondre du canon de cuivre, d'une légèreté qui le rendoit facile à tranſporter ſur les montagnes. Les Chinois ne connoiſſoient juſqu'alors que l'uſage des canons de fer. Avec ce nouveau ſecours les Tartares forcèrent dans ſes retranchemens *U-ſan-ghey*, fameux Chinois qui les avoit appellés dans l'Empire, & qui s'étoit lui-même révolté contr'eux. Cet événement procura la paix & confirma Kanghi ſur le Trône (*q*). Le crédit des Miſſionaires n'ayant fait qu'augmenter avec la faveur de Verbieſt, on vit croître ſi promptement le nombre des Proſélytes, que les Jéſuites de Peking écrivirent en Europe pour inviter leurs confrères à venir partager leurs travaux. Ces lettres attirèrent à Verbieſt un Bref du Pape, qui le remercioit de ſon zèle, & portèrent Louis XIV à faire paſſer à la Chine de nouveaux Miſſionaires, également propres à répandre le goût des Sciences & les lumières du Chriſtianiſme.

Progrès du Chriſtianiſme.

Nouveaux Miſſionaires envoyés à la Chine.

D'UN grand nombre qui s'offrirent pour cette glorieuſe entrepriſe, on choiſit les Pères *de Fontaney*, *Tachard*, *Gerbillon*, *Bouvet*, *le Comte* & *Viſdelou*, tous Jéſuites, qui, après avoir été reçus à l'Académie des Sciences, partirent bien fournis d'Inſtrumens Mathématiques & de magnifiques préſens. Ils mirent à la voile au port de Breſt, dans le cours de Mars 1685, avec le titre de Mathématiciens du Roi. Tachard fut retenu à Siam, où le Chevalier de Chaumont étoit envoyé en Ambaſſade, tandis que les cinq autres continuèrent leur route vers la Chine. Etant arrivés à *Ning-po*, où ils ne trouvèrent aucune oppoſition de la part du Viceroi (*r*), Verbieſt les fit bientôt appeller à la Cour. Ils arrivèrent à Peking au mois de Février 1688, mais cet illuſtre Miſſionaire étoit mort avant qu'ils y fuſſent entrés. L'hiſtoire de leur voyage nous (*s*) apprend que ſous l'habit d'un Mandarin il portoit un cilice, & qu'il avoit le corps ceint d'une chaîne de fer à pointes; qu'il fut magnifiquement enſeveli aux frais de l'Empereur, & que Sa Majeſté compoſa elle-même ſon éloge. L'Auteur nous l'a conſervé, avec l'ordre de ſes funérailles. Verbieſt eut pour ſucceſſeur dans l'emploi de Préſident du Tribunal des Mathématiques le Père Grimaldi, Jéſuite Italien.

Mort du Père Verbieſt.

Son éloge, compoſé par l'Empereur.

LE

(*q*) Voyez cette Relation au Tome VII. de ce Recueil.

(*r*) *Angl.* où ils trouvèrent des oppoſitions de la part du Viceroi. R. d. E.

(*s*) Les Auteurs Anglois paroiſſent douter de ce goût des Miſſionaires pour la mortification, & ne l'attribuent du moins qu'à l'envie de contrebalancer celle des Bonzes.

Religions de la Chine

Les Missionaires sont employés au service de la Chine.

Le 25 de Mars, les Missionaires François furent conduits devant l'Empereur, qui retint près de sa personne Gerbillon & Bouvet. Après leur avoir fait apprendre la Langue Tartare, il chargea le premier, avec un autre Jésuite nommé *Pereyra*, de suivre en qualité d'Interprétes, les Ambassadeurs qu'il envoyoit à *Ni-po-cheu*, ou *Norchinskoy*, pour regler avec les Russiens les limites des deux Empires. Ils contribuerent ainsi au Traité de paix, par lequel *Yacksa*, Place située sur la Rivière d'*Amur* (*t*) fut cedée aux Chinois & presqu'immédiatement démolie.

L'Empereur apprend d'eux les Mathématiques.

L'Empereur Kang-hi tranquille sur le Trône, fit un cours de Mathématiques sous Gerbillon & Bouvet, & vécut avec eux si familièrement qu'il leur faisoit prendre place avec lui sur le même siége. Ils traduisirent plusieurs livres pour son usage. Ils en composèrent d'autres. Les études de ce Prince durèrent l'espace de cinq ans, avec le soin continuel de joindre la pratique à la théorie. Il fit des progrès si extraordinaires dans les Mathématiques, que s'étant chargé lui-même de l'instruction de ses enfans, il composa pour eux un Livre de Géométrie.

Nouvelle persécution qui s'élève.

Malgré toute la faveur dont les Missionaires jouissoient à la Cour Impériale, leur Religion n'étoit que tolerée dans l'Empire; & les Mandarins des Provinces ne revenant point de la haine qu'ils leur portoient, soit à titre d'Etrangers & de Novateurs, soit par l'instigation des Bonzes, ils furent toûjours exposés à diverses persécutions. On en vit naître ouvertement une des plus violentes à *Hang-cheu-fu* dans la Province de Che-kyang, où le Viceroi & d'autres Mandarins renouvellant l'Edit de 1669 défendirent sous de rigoureuses peines l'éxercice du Christianisme, qu'ils traitèrent de Secte fausse & pernicieuse. Leurs Eglises furent saisies & livrées aux Bonzes. Les croix, raconte l'Auteur, furent brisées, les autels profanés, & les images abandonnées aux outrages des Infidèles. Un grand nombre de nouveaux Convertis furent traînés, avec le Père Intorcetta leur Pasteur, devant les Tribunaux Tartares & Chinois. Les uns furent empriſonnés; d'autres reçurent une cruelle bastonade.

Les Missionaires portent leurs plaintes à l'Empereur.

Gerbillon, qui étoit alors en Tartarie à la suite de l'Empereur, adressa ses plaintes au Prince *So-fan*, qui joignoit à l'honneur d'être proche parent de Sa Majesté Impériale, la qualité d'un de ses premiers Ministres & celle de Grand-Maître du Palais. Mais deux lettres, que ce Seigneur écrivit aux Mandarins, ayant produit peu d'effet, les Missionaires prirent le parti de demander une audience particulière à l'Empereur, qui leur fit cette bizarre réponse:

Sa réponse.

„ Il étoit surpris, leur dit-il, de les voir si infatués de leur Religion, & si „ inquiets pour les affaires d'un Monde, dans lequel ils n'avoient jamais été. „ Son avis étoit qu'il devoit jouir tranquillement de la vie présente. Il ajoûta „ que leur Dieu ressentoit sans doute quelque peine du trouble où il les voyoit, „ & qu'il étoit assez puissant pour se faire justice à lui-même, sans qu'ils prissent tant de soin. Les Missionaires frappés de cette réponse, comme d'un coup de foudre, répandirent l'amertume de leur cœur à genoux devant la porte du Palais. L'Empereur, informé de leur situation, leur fit dire par un Officier qu'il n'y avoit point d'autre moyen pour arrêter la persécution, que d'humilier

(*t*) C'est le nom que lui donnent les Russiens. Les Tartares Orientaux l'appellent *Sagbalian usa*, & les Chinois *He-long-kyang*, ou *Rivière du Dragon noir*.

Religions de la Chine.

milier ſecrétement le Viceroi, ce qui ſeroit ſon ouvrage; ou d'obtenir un Decret favorable du Tribunal, ce qui les regardoit uniquement.

Conſeil qu'il donne aux Miſſionaires.

Ils ſ'arrêtèrent à la dernière de ces deux méthodes. Ayant dreſſé une ſupplique, ils la firent remettre à l'Empereur pour la lire. Ce grand Monarque ne la trouva point aſſez bien compoſée, & ne mettant point de bornes à ſa bonté, il en dreſſa lui-même une en langue Tartare (*v*), qu'il envoya aux Miſſionaires pour y faire les changemens qu'ils jugeroient à propos. Elle fut préſentée à Sa Majeſté, dans un jour d'audience ſolemnelle, par les Jéſuites *Pereyra* & *Thomas*. Mais lorſqu'elle eut été renvoyée au Tribunal des Rites, la Sentence des Mandarins déclara qu'il falloit s'en tenir aux Edits précédens.

Ils préſentent une Supplique au Tribunal des Rites.

Elle eſt rejettée.

L'Empereur, piqué de ce Jugement, donna ordre aux Mandarins de recommencer l'éxamen. C'étoit déclarer aſſez nettement ſes intentions. Cependant leur ſeconde réponſe ne fut pas plus moderée que la première. L'Empereur, les voyant obſtinés contre les Miſſionaires & leur Religion, prit le parti de ſigner le Decret, dans la crainte d'irriter les Sujets de l'Empire. D'un autre côté ſa compaſſion pour les Jéſuites lui fit conſulter le Prince *So-fan*, qui lui conſeilla de faire valoir ſon autorité dans cette occaſion, pour rendre les Mandarins plus traitables (*x*). Cet avis plut au Monarque. Il envoya au Kolau & aux Membres du Lipu, un ordre, qui portoit que tous les Edits publiés contre la Loi Chrétienne fuſſent déchirés & jettés au feu. So-fan ſe préſenta dans l'Aſſemblée. Quoiqu'attaché à la Religion du Pays, il plaida la cauſe des Miſſionaires avec tant de force, & donna de ſi juſtes explications aux dix Commandemens, que les Mandarins, reconnoiſſant enfin qu'une telle Loi ne pouvoit être dangereuſe (*y*), prononcèrent: „ Que les ſervices des Miſſio-
„ naires méritoient des récompenſes; qu'ils n'avoient rien commis de con-
„ traire à la Morale; qu'ils n'avoient fait de mal à perſonne; que leur Doctrine
„ n'avoit aucune reſſemblance avec celle des fauſſes Sectes, & ne tendoit
„ point à la ſéduction; qu'ils conſerveroient leurs Egliſes, & qu'ils auroient
„ comme les Bonzes, la liberté de prêcher leur Religion. L'Empereur ſigna ce Decret le 2 de Mars 1692, & le fit publier dans toutes les parties de l'Empire (*z*). Mais il obligea les Miſſionaires d'écrire à leurs Confrères, dans la Province de Che-kyang, qu'ils ne devoient pas trop préſumer de cette grace, & qu'il falloit ſe conduire avec tant de circonſpection, qu'on n'entendît jamais recommencer les plaintes. Cet avis ſembloit marquer, ſuivant l'Hiſtorien, qu'il n'approuvoit point le Chriſtianiſme ſans ſe faire quelque violence (*a*), & qu'en favoriſant les Miſſionaires, il ſacrifioit ſes vûes politiques à l'affection qu'il avoit pour eux.

L'Empereur employe ſon autorité en leur faveur.

Il agiſſoit contre ſes propres deſirs.

Le Chriſtianiſme redevient floriſſant.

La liberté qu'on leur accordoit ſervit bien-tôt à multiplier les converſions. Elle attira de France un grand nombre de Jéſuites. Louis XIV aſſigna (*b*) un revenu annuel de neuf mille deux cens livres, pour vingt Miſſionaires à la Chine

(*v*) L'Auteur en donne une Traduction.

(*x*) Chine du Père Du Halde, T. II. pag. 18. *& ſuiv.*

(*y*) Les Auteurs Anglois prétendent ici qu'elle eſt dangereuſe dans le ſens Catholique.

(*z*) Voyez le Tome VII. de ce Recueil.

(*a*) On a pû faire la même remarque dans le Tome précédent, à l'occaſion de pluſieurs réponſes de ce Prince, quoique le même Auteur lui attribue dans d'autres endroits du penchant pour le Chriſtianiſme.

(*b*) L'Original Anglois dit *Louis XV.* mais cela revient à la même choſe; parce que ce Prince, n'a fait que continuer les libéralités de Louis XIV envers les Miſſionaires. R. d. E.

ne & aux Indes. Dans cet intervalle, l'Empereur, qui ne ſe relâchoit point de ſon application à l'étude, fut attaqué de la fiévre tierce. Il en fut guéri par les ſoins de Gerbillon & de Bouvet. Sa reconnoiſſance lui fit donner aux Jéſuites un grand édifice dans le *Whang-thing*, ou la première cour de ſon Palais, avec la moitié d'un champ voiſin pour y bâtir une Egliſe. Il y joignit cinquante onces d'argent, qui devoient ſervir à l'éxécution de l'ouvrage. Il fournit même une partie des matériaux, & quelques Mandarins furent nommés pour en prendre la direction. On employa quatre ans à bâtir cette Egliſe & à l'embellir. Auſſi devint-elle une des plus belles & des plus régulières de toutes les Egliſes de l'Eſt. Mais à peine fut-elle achevée, au mois de Décembre 1720, que les Cenſeurs de l'Empire firent entendre leurs plaintes. Ils la repréſentèrent comme un excès de luxe qui bleſſoit les loix, & demandèrent qu'elle fût démolie. L'Empereur les réduiſit au ſilence, en répondant que rien ne s'étoit fait que par ſes ordres & pour récompenſer les ſervices des Mathématiciens étrangers.

Religions de la Chine.

Faveurs accordées aux Miſſionnaires.

Tout paroiſſoit favorable aux travaux des Miſſionaires, lorſqu'on vit naître entr'eux les fameuſes diſputes qui regardoient le ſens des mots *Tyen* & *Chang-ti*. Ce contretems replongea les affaires dans la confuſion, & devint plus fatal au Chriſtianiſme que toutes les perſécutions qu'il avoit eſſuyées. Comme l'hiſtoire de ce malheureux différend, qui ſe termina par l'expulſion des Miſſionaires & par la ruine de tous leurs travaux, a déja trouvé place dans le Volume précédent (*c*), on ſe contentera d'obſerver ici que ſuivant le récit de nos Auteurs, il n'y eut pas moins de trois cens Egliſes, ou détruites, ou livrées à des uſages profanes, ni moins de trois [cens] mille Chrétiens expoſés par cet événement à la rage des Infidèles. Auſſi la Religion Chrétienne fut-elle extirpée à la Chine, ſans aucun eſpoir d'y être jamais rétablie. Cependant il reſta dans les Provinces trois Jéſuites & quelques autres Prêtres, qui, étant nés Chinois, trouvèrent facilement le moyen de ſe dérober à la perſécution. On fit paſſer auſſi, chaque année, d'habiles Catéchiſtes dans les différentes Egliſes, pour inſtruire & conſoler les Fidéles par des lectures de piété.

Leur ruine entière, cauſée par leurs propres différends.

Tel eſt l'état auquel les Miſſions Catholiques de la Chine furent réduites par le Décret Impérial de l'année 1723 (*d*).

(*c*) Voyez les Relations des Voyageurs.

(*d*) Les Auteurs Anglois joignent ici quelques réflexions injurieuſes à la Cour de Rome. Une de leurs remarques, qu'on peut inférer ici ſans choquer perſonne; c'eſt que les Miſſionaires auroient dû ſe contenter de l'indulgence avec laquelle l'Empereur de la Chine leur permettoit de prêcher leur Religion, ſans trop éxiger de ce Prince, à qui ils avoient les plus grandes obligations. Il prévit les dangereuſes conſéquences qui pourroient réſulter de ſa facilité à recevoir les déciſions du Pape, ſur le moindre point en fait d'inſtitutions civiles. Il craignit qu'en cédant à quelques égards, on ne ſe prévalut dans la ſuite de ſa condeſcendance & qu'on ne pouſſât les choſes ſi loin, qu'il ne ſeroit plus tems d'y remédier R. d. E.

GOUVERNEMENT DE LA CHINE.

CHAPITRE VI.

Conſtitution & Gouvernement de la Chine.

§. I.

Antiquité & étendue de la Monarchie Chinoiſe.

Premiers tems de l'Empire Chinois.

QUOIQUE l'Empire de la Chine ſoit très-ancien, & que ſes Hiſtoriens donnent à leurs Monarques une origine fort éclatante & fort reculée, il s'en faut beaucoup qu'ils nous apprennent clairement dans quel tems leur Pays fut peuplé & quand les Chinois commencèrent à faire quelque figure dans le monde. L'opinion commune eſt que cette Monarchie fut fondée par *Fo-hi*, qui, ſuivant certains Auteurs Chinois, commença ſon regne deux mille neuf cens cinquante-deux ans avant l'Ere Chrétienne. D'autres plus zélés pour la gloire de leur Pays, font remonter beaucoup plus loin ſon origine. Mais ſi l'on jette un œil critique ſur leurs Annales, on y reconnoît plus d'une ſorte d'éxagérations.

Leur obſcurité.

LEURS Auteurs donnent à Fo-hi le corps d'un ſerpent (*a*). On ignore la durée de ſon regne & de celui de ſes ſix premiers Succeſſeurs, quoiqu'on ne compte pas moins de cinq cens quatre-vingt-quinze ans depuis ſon inauguration juſqu'à celle de *Yan*, ſeptième Empereur, dont on fait durer le regne ſoixante-douze ans, comme on donne cinquante ans à celui de *Chun* ſon ſucceſſeur. Ces neuf Empereurs regnèrent avant les vingt-deux races dont leur ſucceſſion eſt compoſée. C'eſt à eux que les Chinois attribuent leurs loix & leurs ſciences, leurs réglemens civils, moraux & religieux, leur agriculture, leurs manufactures & l'invention de pluſieurs inſtrumens qui appartiennent aux Arts. Mais ces circonſtances mêmes ſervent à rendre leur Hiſtoire fort ſuſpecte. Pluſieurs des premiers regnes, obſerve le Traducteur Anglois du Père Du Halde, paroiſſent autant de fictions, qui ſont apparemment l'ouvrage des anciens Hiſtoriens Chinois, ſoit pour relever leur Nation au-deſſus de toutes les autres, par l'ancienneté, la ſageſſe, la politeſſe, l'excellence des loix, & par d'autres avantages; ſoit pour former des modeles & des caractères que les Princes puſſent imiter. Il paroît fort étrange, ajoûte le même Ecrivain, que non-ſeulement toutes leurs ſciences, mais encore tous leurs arts & leurs uſtenciles, juſqu'à ceux qui regardent l'agriculture & la cuiſine, ayent été inventés par leur premier Empereur, comme s'il eût été, dans cet ancien tems, le ſeul à qui la nature eut accordé du génie ou quelque degré de capacité. On pourroit dire auſſi que dans cette origine, & ſans communication avec les autres peuples, il n'eſt pas vraiſemblable que les mêmes choſes ayent été portées à la perfection qu'elles ont aujourd'hui.

Raiſons qui en rendent l'Hiſtoire ſuſpecte.

QUELQUE

(*a*) Chin-nung; la tête d'un bœuf & d'autres idées fabuleuſes. *Voyez* les Tables Chronologiques de la Monarchie Chinoiſe par Couplet, pag. 10. de la Préface.

Quelque jugement qu'on en veuille porter, un troisième parti entre les Chinois rejette ces sept premiers Empereurs comme incertains, & fait commencer la Monarchie par *Tao*, depuis le regne duquel on prétend que l'Histoire Chinoise est d'autant plus éxacte & d'autant mieux suivie, qu'elle est l'ouvrage des Auteurs contemporains & qu'elle se trouve confirmée dans tout le cours des Annales par une suite d'observations d'éclypses. Le premier de ces Phénomènes, qui est rapporté au regne de *Chang-kang*, quatrième Empereur de la première Dynastie, 2155 ans avant Jesus-Christ, a été vérifié par les Astronômes Européens.

Gouvernement de la Chine.

Opinion plus vraisemblable.

On vit paroître, à Rome, en 1729, une Table Chronologique en trois feuilles, publiée par le Père Fouquet Evêque Titulaire d'Eleuthéropolis, auparavant Jésuite & Missionaire. Cette Table ne commence pas plus haut qu'au regne de *Lye-vang*, quatre cens trente-quatre ans avant Jesus-Christ. Elle est l'ouvrage de *Nyen*, jeune Seigneur Tartare, fort versé dans l'Histoire du Pays, & Viceroi de Canton en 1720, qui l'avoit tirée du *Kang-mu*, ou des grandes Annales Chinoises. Or les Auteurs du Kang-mu remarquent qu'avant ce tems-là on découvre peu de certitude dans la Chronologie, du moins pour ce qui regarde le commencement & la fin des régnes, & la succession des années, comparée avec le *Kyn-tse*, ou le Cycle Chinois (*b*). La plupart des Missionaires sont du même sentiment, fondés apparemment sur l'autorité du *Kang-mu*. Fouquet pose pour un des premiers principes de la Table qu'il a publiée, qu'elle fixe l'Ere de la véritable Histoire Chinoise environ quatre cens ans avant Jesus-Christ. Il observe que suivant quelques opinions, fondées sur d'assez fortes raisons, elle pourroit être placée encore plus bas (*c*). En avouant que la Nation Chinoise est presque aussi ancienne que le Déluge, il prétend que l'Histoire du Pays mérite peu de foi, lorsqu'on remonte quatre cens ans au-delà de Jesus-Christ. Ce sentiment, dit Fourmont, est à présent fort commun entre les Missionaires Jésuites.

Table Chronologique de Fouquet, sur quoi fondée.

Le même Auteur observe que *Maigret*, Evêque de Conon, ne croyoit pas le Cycle Chinois fort ancien. Ce Prélat jugeoit que c'étoit une erreur de l'attribuer à *Whang-ti*, second successeur de *Fo-hi*, & que l'Auteur des Annales dont on vient de parler l'appliqua le premier aux années & aux siécles, quoique jusqu'alors on ne s'en fût servi que pour compter les jours. Il reconnoissoit à la vérité l'éxistence des trois premières races, & même de *Chun*, *Yao*, *Fo-hi* & *Chin-nung*; mais, regardant la Chronologie des anciens tems comme incertaine, il supposoit que les années & les éclypses ont été ajustées suivant la fantaisie de l'Annaliste (*d*).

Opinion de Maigret, Evêque de Conon.

Premare, dans sa Lettre contre *Renaudot* (*e*), distingue trois Chronologies Chinoises; la fabuleuse, l'incertaine & la véritable. Il tire cette remarque des plus célebres Historiens du Pays, qui, libres de partialité, traitent d'incertains les tems qu'on place entre *Fo-hi* & *Ghye-lye-vang* (*f*), c'est-à-dire,

Celle de Premare.

(*b*) Chine du Père Du Halde, Tome I.

(*c*) *Ibidem.*

(*d*) Cela ne peut être, parce qu'on a trouvé que les Eclypses sont arrivées dans l'année où elles sont placées. Mais elles pourroient avoir été calculées plusieurs siécles après, pour servir comme d'appuis à la vérité de l'Histoire.

(*e*) Lettres Edifiantes, Tome. XIX. pag. 457.

(*f*) Le même que *Lye-vang*, dont on a déja parlé.

GOUVERNEMENT DE LA CHINE.

re, ne croient pas qu'ils doivent être rangés ſérieuſement dans l'ordre Chronologique, & donnent le nom de fabuleux à ceux qui ont précedé Fo-hi. Cependant il prouve que la Chine étoit peuplée, plus de deux mille cent cinquante-cinq ans avant Jeſus-Chriſt; & la vérité de cette opinion lui paroît démontrée par l'éclypſe Solaire, qui arriva cette année & qui ſe trouve dans l'Hiſtoire Chinoiſe (*g*).

Soupçons contre les opinions des Miſſionaires.

MAIS comme les Miſſionaires expliquent leur ſentiment ſur la Chronologie de la Chine, ſans le fonder ſur des raiſons particulières, les Auteurs Anglois obſervent que leur explication ne ſert qu'à faire naître des doutes, & qu'on les a même accuſés de former leurs objections par de ſimples vûes de piété, dans l'idée qu'on ne peut admettre la Chronologie Chinoiſe ſans renverſer celle de l'Ecriture-Sainte, ſuivant le calcul Hebreu, puiſqu'elle place le commencement de cette Monarchie près de ſix cens ans avant le Déluge. D'un autre côté, quelques-uns penſent que comme il y a deux Chronologies de l'ancien Teſtament (la Samaritaine & celle des Septante) qui placent le Déluge pluſieurs ſiécles auparavant, & qui ne paſſent pas pour moins autentiques, il vaut mieux en ſuivre une que de rejetter celle des Chinois. C'eſt l'opinion de la plûpart de nos Sçavans modernes, particulièrement de Fourmont, qui ſoutient la certitude de la Chronologie & de l'Hiſtoire Chinoiſe contre les objections des Jéſuites. Il établit, 1°. que Confucius ayant vécu du tems de *Lyng-vang*, cent quarante-un ans avant *Ghey-vang*; & le *Chun-tſyn*, qui eſt ſon ouvrage, contenant les annales de deux ſiécles, la Chronologie ſe trouve fixée pour huit cens quatre-vingt-cinq ans avant Jeſus-Chriſt, c'eſt-à-dire, juſqu'au tems de *Li-vang* (*h*) ou plus haut; 2°. que les Chinois ayant fixé les époques & les obſervations des éclypſes (*i*), il n'eſt pas poſſible que leurs Hiſtoriens ſe ſoient trompés dans l'ordre des tems, 3°. Il demande pourquoi les tems qui ont précédé *Ghey-lye-vang* ne ſeroient pas plus éxacts que la Chronologie Grecque & Latine, ou même que les Annales de France, puiſque les Chinois apportent tant de ſoins à la compoſition de leur Hiſtoire? Il employe d'autres argumens par induction, en faveur de la Chronologie Chinoiſe. Mais il obſerve judicieuſement que ſans avoir éxaminé avec beaucoup d'attention une grande variété de Livres qui ont rapport à l'Hiſtoire de la Chine, un Critique ne ſera jamais capable de juger abſolument de la vérité, ſoit de celle des dates ou des événemens (*k*); d'où l'on pourroit conclure qu'il faut renoncer pour jamais à l'éclairciſſement de cette diſpute. Cependant on ne peut diſconvenir après-tout, que la Monarchie Chinoiſe ne ſoit du moins auſſi ancienne que celle des Perſes, des Aſſyriens, & que tout autre dont on trouve des traces dans l'Hiſtoire Grecque & Romaine.

Sentiment de Fourmont.

Etendue de la Chine.

A l'égard de ſon étendue, il ne faut pas s'imagner qu'elle ait toûjours été la même. Sous le régne de *Whang-ti*, troiſième Empereur, la Chine étoit bornée au Sud par le Kyang; mais elle s'eſt fort accrue dans ces derniers ſiécles. On nous raconte que cette Monarchie commença dans la Province de *Chen-ſi*;

(*g*) Hiſtoire Critique de Fourmont, Tome II. pag. pag. 402. Il eſt cité dans les Notes de Du Halde.

(*h*) Dixième Empereur de la Dynaſtie de Cheu.

☞(*i*) Il s'agit de ſçavoir s'ils ont un nombre ſuffiſant de ces obſervations.

(*k*) Fourmont, *ubi ſup.* pag. 404, 405. & 421.

Chen-ſi; qu'elle reçut ſes accroiſſemens par degrés, & que les diverſes Provinces dont l'Empire eſt aujourd'hui compoſé étoient autrefois autant de Royaumes. A la vérité on les repréſente toûjours comme dépendantes de l'Empereur; mais il n'eſt pas probable qu'elles fuſſent tombées dans cette dépendance ſans y avoir été forcées; ce qui ne peut avoir été que l'ouvrage du temps. On confeſſe que la Province de *Yun-nan* eſt une conquête des derniers ſiécles. Dans celle de Fo-kyen, l'ancien langage du Pays éxiſte encore. La Race Impériale qui poſſéde aujourd'hui le Trône, a joint à l'Empire toute la Tartarie Orientale, avec une grande partie de l'Occidentale, qui comprend les Pays des Mongols ou Mogols, & ceux des Kalkas. Il eſt bordé au Nord par la grande Rivière de *Sagballan-vla* ou d'*Amur*, d'où juſqu'à la pointe Sud de l'Iſle de Hay-nan, il comprend plus de neuf cens lieues de France.

Gouvernement de la Chine. Ses accroiſſemens.

D'ailleurs, on compte entre les Tributaires de la Chine pluſieurs Royaumes, tels que la Corée, le Tong-king, la Cochinchine, Siam, &c. qui reçoivent quelquefois leurs Souverains de l'Empereur, ou qui ſont obligés de les faire confirmer par ſon approbation.

Royaumes tributaires de la Chine.

On croit devoir joindre ici le Catalogue des premiers Empereurs & des vingt-deux Dynaſties Chinoiſes, pour jetter du jour ſur cette Deſcription, où ils ſont ſouvent nommés.

Premiers Fondateurs de l'Empire.

Nom de ſes Fondateurs.

1. Fo-hi.
2. Chin-nung.
3. Whang.
4. Chau-hun.
5. Chwen-ye.
6. Ti-ko.
7. Chi.

La longueur du régne de ces ſept Empereurs eſt inconnue (*l*).

8. Yao. Il régna ſeul pendant ſoixante-douze ans, & l'eſpace de [vingt] huit avec Chun.
9. Chun regna ſeul environ cinquante ans.

(*l*) Quelques Hiſtoriens Chinois ajoutent pluſieurs autres Empereurs entre Fo-hi & Whang-hi.

Ordre des Dynaſties (m) ou des Races Impériales.

Dynaſties Impériales.

Suivant Du Halde.			Suivant Fourmont (*n*).	
Dynaſties.	*Empereurs.*	*Durée.*	*Commencement.*	*Durée.*
1. Hya.	17.	458.	Années avant J. C. 2207.	441.
2. Chang *ou* Leg.	28.	644.	1766.	664.
3. Cheu.	35.	873.	1122.	874.
4. Tſin.	4.	43.	248.	42.
5. Han.	25.	426.	206.	425.
				6. Heu-han.

(*m*) Le mot Chinois eſt *Chau*, qui ne ſignifie, ni Dynaſtie, ni Race, ni Famille, ni Succeſſion: mais un certain nombre d'années: de ſorte que tout le tems pendant lequel une Race a poſſédé l'Empire, ſe nomme le *Chau* de cette Race. *Voyez* Fourmont dans ſes Réfléxions critiques ſur l'Hiſtoire des anciens Peuples, T. II. pag. 397.

(*n*) Cette Addition eſt tirée du même Ouvrage de Fourmont, pag. 441.

GOUVERNEMENT DE LA CHINE.

	Dynasties.	Empereurs.	Durée.	Commencement.	Durée.
6.	Heu-han.	2.	44.	Années de J. C. 220.	45.
7.	Tsin.	15.	155.	265.	155.
8.	Song.	8.	59.	420.	59.
9.	Tsi.	5.	23.	479.	23.
10.	Lyang.	4.	55.	502.	55.
11.	Chin.	5.	33.	557.	
12.	Schwi.	3.	29.		37.
13.	Tang.	20.	289.	618.	289.
14.	Heu-lyang.	2.	16.	907.	16.
15.	Hew-tang.	4.	13.	923.	13.
16.	Hew-tsin.	2.	11.	936.	11.
17.	Hew-han.	2.	4.	947.	4.
18.	Hew-cheu.	3.	9.	951.	9.
19.	Song.	18.	319.	960.	328.
20.	Ywen.	9.	89.	1280.	88.
21.	Ming.	16.	276.	1268.	277.
22.	Tsing.	3.	92.	1645.	

§. II.

Principes du Gouvernement Chinois.

Excellente forme du Gouvernement Chinois.

DE TOUS les plans & les modéles de Gouvernement qui nous ſont venus des Anciens, peut-être n'en eſt-il aucun qui renferme autant d'exactitude & de perfection que celui de la Monarchie Chinoiſe; & l'admiration doit augmenter s'il eſt vrai, comme les Chinois le prétendent, que dès le tems de ſon origine il ait eu toute la vigueur & la perfection qu'on lui connoît aujourd'hui. Mais il paroît du moins que la conſtitution du Gouvernement Chinois eſt ſi judicieuſement conçue, qu'elle ne peut s'altérer, comme celle des autres Etats; ou que s'il y arrivoit quelque eſpèce d'altération, elle a dans elle-même dequoi réparer ſes propres forces.

Les Chinois ne connoiſſent pas le nom de République.

LE nom de République n'avoit jamais été connu des Chinois juſqu'à l'arrivée des Hollandois, & l'on auroit eu peine à leur faire comprendre qu'un Etat puiſſe ſe gouverner ſans Roi. Ils regardoient un Gouvernement populaire comme un monſtre à pluſieurs têtes, formé par l'ambition, l'inconſtance & la corruption des hommes, dans des tems de déſordre & de confuſion publique (*a*).

Fondement de leur Gouvernement.

LE Gouvernement politique de la Chine roule uniquement ſur les devoirs mutuels des pères & des enfans. L'Empereur porte le nom de Père de l'Empire. Un Viceroi eſt le père de la Province où il commande, comme un Mandarin eſt celui de la Ville qu'il gouverne. Les anciens Sages étoient perſuadés qu'un profond ſentiment de reſpect dans les enfans pour leurs pères les entretient dans une parfaite diſpoſition à l'obéiſſance civile; que cette ſoumiſſion, conſervant

(*a*) Mémoires du Père Le Comte, pag. 248.

conſervant la paix dans les familles, produit la tranquillité dans les Villes, & que cette tranquillité prévient les ſoulevemens du peuple & fait régner le bon ordre dans toutes les parties de l'Empire (*b*). D'un autre côté, comme le peuple a pour ſes Chefs une ſoûmiſſion filiale, il s'attend d'être traité avec une affection paternelle, d'être protégé contre l'injuſtice & l'oppreſſion, d'être jugé avec une impartiale équité, enfin d'être conſolé & ſoûtenu dans ſes diſgraces. Auſſi, quoique la Chine ſoit une Monarchie, & peut-être la plus abſolue qu'il y ait au Monde, ſa conſtitution eſt fondée ſur de ſi excellentes Maximes, & tous ſes réglemens ſont ſi bien rapportés au bien public, qu'il n'y a peut-être pas de Nation ſur la terre, qui jouiſſe d'une liberté plus raiſonnable, ni dont les Particuliers & les propriétés ſoient mieux à couvert de la violence & de l'oppreſſion des Officiers de la Couronne. Comme c'eſt dans la perſonne de l'Empereur que réſide un pouvoir ſi vaſte, les Chinois penſent qu'on ne peut apporter trop de ſoin à former l'eſprit & le caractère des Princes qui ſont deſtinés au Trône.

Gouvernement de la Chine.

Devoirs mutuels des pères & des enfans.

Suivant Confucius, un Prince vertueux doit poſſéder neuf qualités, ou remplir neuf devoirs. 1°. Se perfectionner lui-même & ſe gouverner ſi bien qu'il puiſſe ſervir de guide & d'exemple à tous ſes Sujets. 2°. Honorer & chérir les Sçavans & les gens vertueux, converſer ſouvent avec eux & les conſulter ſur les affaires de l'Empire. 3°. Aimer ſes oncles, ſes couſins & les autres Princes du Sang, leur accorder les faveurs & les récompenſes qu'ils méritent, & leur faire connoître qu'il les préfère dans ſon eſtime à tous les autres Sujets de l'Empire. 4°. Marquer de la politeſſe & de la conſidération à la Nobleſſe qui n'eſt pas du Sang Royal; & l'élever aux honneurs & aux richeſſes, pour faire connoître au Public qu'il les diſtingue du commun. 5°. S'incorporer en quelque ſorte avec le reſte de ſes Sujets, pour mettre entre leurs cœurs & le ſien toute l'égalité & l'union poſſibles, & les regarder comme une partie de ſoi-même. 6°. Avoir une véritable affection pour ſes peuples; ſe réjouir de leurs avantages & s'affliger de leurs diſgraces, juſqu'à perſuader aux plus vils Sujets de l'Empire qu'ils ſont auſſi chers à leur Souverain que ſes propres enfans. 7°. Inviter à ſa Cour toutes ſortes d'Ouvriers & d'Artiſtes, pour expédier promptement les affaires publiques & particulières. 8°. Careſſer & traiter avec autant de libéralité que de politeſſe les Ambaſſadeurs étrangers, pour leur faire connoître qu'il a l'ame Royale & généreuſe; & prendre ſoin qu'en retournant chez eux il ne manque rien à leur ſureté comme à leur ſatisfaction. 9°. Chérir tous les Seigneurs de l'Empire, & les traiter avec tant de bonté, qu'au-lieu d'entretenir les moindres idées de révolte, ils deviennent les fortereſſes & les boulevards de l'Etat (*c*). C'eſt par l'obſervation de ces régles, ajoûtent les Commentateurs, qu'un Prince acquiert de la renommée, & répond à la fin de ſon Elevation.

Devoir des Princes, ſuivant Confucius.

L'Averſion des Chinois eſt extrême pour la tyrannie & l'oppreſſion. Elle procéde moins, diſent-ils, du pouvoir abſolu des Princes, que du déſordre de leurs paſſions & du déréglement de leurs déſirs, au mépris de la voix de la nature & des loix du Ciel. Ils ſont perſuadés que l'obligation impoſée à leurs Princes de ne point abuſer de leur pouvoir, ſert plûtôt à l'établir qu'à le détruire;

Averſion des Chinois pour la tyrannie.

(*b*) Chine du Père Du Halde, pag. 248. & 306.

(*c*) Relation de Magalhaens, pag. 193. & ſuivantes.

GOUVERNEMENT DE LA CHINE.

détruire; enfin que le frein qu'on met à leurs paſſions, ne diminue pas plus leur autorité, que le pouvoir Divin n'eſt diminué par l'impuiſſance de commettre le mal (*d*).

(*d*) Mémoires du Père Le Comte, pag. 248.

§. III.

Autorité de l'Empereur de la Chine. Sa grandeur. Sa famille.

Taxes de l'Empire.

L'AUTORITE' Impériale eſt abſolue à la Chine. Quoique chaque Particulier ſoit parfaitement maître de ſon bien, & vive paiſiblement dans la poſſeſſion de ſes terres, l'Empereur eſt le maître d'impoſer les taxes qu'il juge convenables au beſoin de l'Etat. Mais, hors le cas d'une preſſante néceſſité, il uſe rarement de ce pouvoir. C'eſt une coutume établie, d'exempter, chaque année, une ou deux Provinces de fournir ſa part des taxes, ſurtout lorſqu'elle a ſouffert de quelque maladie, ou lorſque le mauvais tems a fait tort à ſes productions.

De qui les Sentences reçoivent leur autorité.

IL n'y a point de Tribunal dans l'Empire, dont la Sentence n'ait beſoin d'être confirmée par l'autorité du Prince. Mais les Décrets qui viennent immédiatement de lui ſont perpétuels & irrévocables. Les Vicerois & les Tribunaux des Provinces ſont obligés de les enregiſtrer, & de les faire publier auſſitôt dans toute l'étendue de leur Juriſdiction.

Succeſſion au Trône.

L'EMPEREUR choiſit, pour ſon héritier, celui d'entre ſes enfans qu'il juge le plus propre à lui ſuccéder. S'il ne ſe trouve perſonne dans ſa famille qui lui paroiſſe capable du Gouvernement, il fait tomber ſon choix ſur un de ſes Sujets. Mais ces exemples ne ſont connus que dans l'ancien tems. S'il préfère, à ſon fils aîné, quelqu'un qui l'emporte ſur lui par le mérite, une ſi belle action rend ſon nom immortel. Au contraire, s'il arrive que celui qu'il a choiſi réponde mal à l'eſpérance publique, il eſt obligé de l'exclure & d'en nommer un autre, ſans quoi il perdroit ſa réputation. Kang-hi, dernier Empereur, dépoſa d'une manière fort étrange le ſeul fils qu'il eut de ſon épouſe légitime. On vit avec étonnement un Prince dont l'autorité avoit été preſqu'égale à celle de l'Empereur, chargé de fers dans une étroite priſon. Ses enfans & ſes principaux Officiers furent enveloppés dans le même ſort; & les gazettes furent auſſitôt remplies de Manifeſtes, qui rendoient compte au Public de la conduite de l'Empereur.

Nomination aux dignités de l'Empire.

CE Monarque diſpoſe, avec le même pouvoir, de toutes les dignités de l'Empire, ſans être obligé de les conférer aux perſonnes qui lui ſont propoſées par les Tribunaux. Cependant il confirme ordinairement leur choix, après avoir examiné lui-même les Sujets qui doivent leur élection à la voie des ſuffrages; ſuivant la méthode dont on donnera bien-tôt l'explication. A l'égard des premiers poſtes, tels que ceux de *Tſong-tu*, de Vice-rois, &c. c'eſt à l'Empereur ſeul que cette nomination appartient. Il éleve, il dégrade, ſuivant le mérite & la capacité des Sujets. En général, il n'y a point d'Emploi vénal à la Chine. Les Princes mêmes du Sang n'ont aucun droit aux titres & aux honneurs, ſans la permiſſion expreſſe de l'Empereur. Celui dont la conduite ne répond point à l'attente du Public, perd ſes dignités & ſes revenus par l'ordre du Prince,

Changement de Miniſtres & dégradation des Princes.

&

& n'eſt plus connu par d'autres diſtinctions que celle de la ceinture jaune, qui eſt la marque du Sang Impérial pour l'un & l'autre ſéxe. On lui accorde ſeulement, pour ſa ſubſiſtance, une médiocre penſion du Tréſor Royal (*a*).

Gouvernement de la Chine.

Des révolutions de cette nature feroient naître en Europe des factions & des troubles; mais elles ne produiſent pas le moindre déſordre à la Chine. La vûe du bien public étouffe les mécontentemens. Quand il arriveroit même que ces renverſemens de fortune fuſſent l'effet d'une haine perſonnelle ou de quelqu'autre paſſion violente, ſi le Gouvernement eſt équitable dans les autres parties, le Public prend peu d'intérêt à la diſgrace des Miniſtres.

Exemple du pouvoir abſolu de l'Empereur.

On jugera combien le pouvoir Impérial eſt abſolu, par un événement qui arriva pendant la dernière guerre de la Chine avec les Tartares *Eluths*. Le Prince des Tartares ayant défait avec des forces médiocres une Armée puiſſante, commandée par le frère de l'Empereur, & tué ſon beau-père, qui commandoit l'artillerie, Kang-hi, moins ſenſible à la perte d'une bataille qu'à l'honneur de ſon frère, le fit appeller à la Cour, pour y être jugé par une aſſemblée des Princes du Sang qu'il convoqua dans ſon Palais. Le Prince, qui étoit d'ailleurs fort diſtingué par ſon mérite perſonnel, ſe hâta de paroître, avec autant de ſoumiſſion qu'on pouvoit en attendre du plus ſimple Officier de l'Armée; & ſans attendre qu'on lui prononçât ſa ſentence, il ſe condamna lui-même, en reconnoiſſant qu'il méritoit la mort. „ Vous la méritez en effet, „ lui dit l'Empereur. Mais pour réparer l'honneur que vous avez perdu, il „ faut la chercher au milieu des Troupes ennemies & non dans Peking, ce qui „ ne feroit qu'augmenter votre honte. Cependant à la fin l'Empereur parut diſpoſé à lui pardonner. Mais les Princes, qui ſe croyoient en quelque ſorte déshonorés par cette action, preſſèrent inſtamment l'Empereur de ne le pas ſouſtraire au châtiment; & ſon oncle, qui aſſiſtoit au Conſeil, affecta de le traiter avec toutes les marques poſſibles de mépris & d'indignation (*b*).

Pouvoir de l'Empereur ſur les Morts.

Le pouvoir de l'Empereur s'étend même ſur les Morts, qu'il accable d'honneurs ou de honte comme s'ils étoient en vie, lorſqu'il veut les punir ou les récompenſer, ſoit dans leurs propres perſonnes ou dans leurs familles. Il crée des Morts, Comtes ou Ducs. Il leur confére divers autres titres (*c*). En qualité de Grand-Pontife (*d*), il peut leur donner la qualité de Saints; ou, ſuivant le langage de la Chine, en faire des Eſprits nuds, Quelquefois il leur éleve des Temples, & s'ils ſe ſont rendus utiles par d'importans ſervices ou recommandables par de grandes vertus, il ordonne au Peuple de les honorer comme des Dieux (*e*) ou des Déeſſes. On en trouve un exemple ſous le regne de l'Empereur Van-lye, qui eſt le tems où les Jéſuites entrèrent pour la première fois à la Chine. Ce Monarque ayant fait mourir un Ko-lau (*f*), Gouverneur du Prince héréditaire, pour avoir entretenu un commerce d'amour avec

Il crée des Dieux.

(*a*) Le Comte, *ubi ſup.* pag. 254. Du Halde, pag. 70. & 242.

(*b*) Le Comte, *ibid.* pag. 252. & ſuiv.

(*c*) Voyez ce qu'on a dit ci-deſſus des Ancêtres du Père Verbieſt.

(*d*) Voyez ci-deſſus.

(*e*) Le Comte, *ubi ſup.* pag. 257. Relation de Magalhaens, pag. 256.

(*f*) Ce *Ko-lau*, qui s'appelloit *Chang-kyu-ching*, a fait ſur les Livres de Confucius, un Commentaire qui paſſe pour le meilleur de ſon genre. On propoſoit à l'Empereur de brûler cet Ouvrage; mais il répondit qu'il ne puniſſoit pas les bonnes actions.

GOUVERNEMENT DE LA CHINE.

avec sa mère, la douleur de cette perte, joint à celle de l'outrage & peut-être à la crainte du même châtiment, firent tant d'impression sur cette Dame, qu'elle mourut en peu de jours d'une maladie violente. L'Empereur se crut obligé de réparer l'honneur de sa mère par des honneurs extraordinaires. Il la déclara *Kyen-lyen-pu-sa*, c'est-à-dire, Déesse des neuf Fleurs; & lui faisant bâtir des Temples dans tout l'Empire, il ordonna qu'elle y fût adorée sous ce titre, comme la Courtisane Flore l'étoit parmi les Romains.

Apothéose d'une Princesse.

Apothéose d'un Bonze.

IL y a quatre cens ans qu'un Bonze de la Secte des *Tau-tses*, qui ne se rasent jamais la tête, mais qui ne laissent pas de se marier, devint si cher à l'Empereur régnant, par son habileté dans la Chymie & dans les Arts magiques (*g*), que ce Prince l'ayant regardé pendant sa vie comme supérieur à la condition humaine, le fit déclarer, après sa mort, Dieu & Seigneur du Ciel, du Soleil, de la Lune & des Etoiles (*h*).

Pouvoir de l'Empereur sur les Lettres & sur le Langage.

ON peut dire en un mot que le pouvoir de l'Empereur s'étend presqu'à tout. Il peut changer la figure & le caractère des lettres, abolir les anciennes, en introduire de nouvelles. Il peut changer les noms des Provinces, des Villes & des familles. Il peut défendre l'usage de certaines expressions dans le langage & faire revivre celles qui ont été abandonnées; de sorte que son autorité prévaut sur l'usage même, dont les Grecs & les Romains croyoient l'empire absolu dans toutes les choses de cette nature.

Frein de l'autorité Impériale.

MAIS quoiqu'elle ait si peu de bornes, elle est restrainte par quelques loix, qui servent d'un autre côté à la fortifier. La maxime d'Etat qui oblige ses Sujets de lui rendre une obéissance filiale, lui impose aussi l'obligation de les aimer comme un père. Les Chinois jugent du mérite de leur Souverain par l'affection paternelle qu'il témoigne à ses sujets, & par les soins qu'il apporte à la faire éclater, en faisant son occupation de les rendre heureux. C'est une opinion généralement établie parmi eux, qu'un Empereur doit entrer dans tous les détails qui concernent le bien public; qu'il n'est pas placé dans un si haut rang pour s'amuser des biens qui l'environnent, mais qu'il doit faire son amusement de remplir les devoirs de sa condition, & prouver par son application, sa vigilance, & sa tendresse pour ses Sujets, qu'il est, suivant leur langage, le père & la mère de son Peuple. Si sa conduite ne répond pas à cette idée, il tombe bien-tôt dans le dernier mépris. „ Pourquoi le Ciel, „ disent-ils, l'a-t-il placé au-dessus de nous? N'est-ce pas pour nous servir de „ père & de mère?

Quelle est l'étude continuelle d'un Empereur de la Chine.

UN Empereur Chinois s'étudie continuellement à soutenir sa réputation. Lorsqu'une Province est affligée de quelque disgrace, il se renferme dans son Palais, il observe des jeûnes, il se refuse toutes sortes de plaisirs; & se hâtant de diminuer les taxes par un décret, il employe tous ses efforts au soulagement des malheureux. Il affecte, dans les termes du decret, de faire sentir combien il est touché de la misère de son Peuple. „ Il porte, dit-il, les misérables „ dans son cœur. Il pleure nuit & jour leur infortune. Toutes ses pensées se „ rapportent à rendre leur situation plus heureuse. Il employe d'autres expressions pour leur persuader qu'il les aime. L'Empereur *Tong-ching* poussa cette affectation jusqu'à ordonner, qu'aussi-tôt que la moindre partie de l'Empire paroîtroît

(*g*) Voyez ci-dessus.
(*h*) Relation de la Chine par Magalhaens, pag. 257. & suiv.

paroîtroit menacée de quelque diſgrace, on ſe hâtat de l'en inſormer par un Courier; afin que ſe croyant reſponſable de tous les maux de l'Etat, il pût s'efforcer, par ſa conduite, d'appaiſer la colère du Ciel (*i*).

Gouvernement de la Chine.

Une autre contrainte que les Loix apportent à l'autorité ſouveraine, c'eſt que dans toutes les occaſions où l'Empereur commet quelque faute qui paroît capable de troubler le bon ordre du Gouvernement, elles autoriſent les Mandarins à lui faire leurs repréſentations en forme de ſupplique, & dans les termes les plus humbles & les plus reſpectueux. S'il marquoit du mépris pour ces remontrances, ou s'il maltraitoit le Mandarin qui a le courage d'embraſſer la cauſe publique, il perdroit l'affection de ſon Peuple, tandis que le Mandarin recevroit les plus glorieux applaudiſſemens & verroit immortaliſer ſon nom par toutes ſortes d'honneurs. L'Hiſtoire Chinoiſe offre un grand nombre de ces martyrs du bien public, qui ont eu la hardieſſe de lever la voix contre une mauvaiſe adminiſtration, ſans craindre le reſſentiment de l'Empereur, ni même la mort.

Droit de remontrance que les Loix accordent aux Mandarins.

La tranquillité de l'Empire dépend entièrement du ſoin que le Monarque apporte au maintien des Loix; car tel eſt le caractère des Chinois, que ſi l'Empereur & ſon Conſeil n'avoient pas les yeux ſans ceſſe ouverts ſur la conduite des Vicerois & des autres Officiers qui vivent loin de la Cour, ils deviendroient autant de petits tyrans dans les Provinces. Ce déſordre échaufferoit le reſſentiment du Peuple, qui ne ſeroit pas long-tems ſans former des aſſemblées & qui ſe porteroit bien-tôt à la révolte. Parmi les Chinois, la moindre étincelle de ſédition, lorſqu'elle n'eſt pas étouffée ſur le champ, produit en peu de tems les plus dangereuſes révolutions. Leur Hiſtoire eſt remplie de ces exemples. Ainſi l'expérience a fait connoître aux Empereurs, que l'application au travail & la conſtance à marcher ſur les traces de leurs ancêtres eſt le ſeul moyen d'aſſûrer leur autorité (*k*).

Source commune des déſordres publics.

Il paroît incroyable qu'un Prince ait le tems d'éxaminer lui-même les affaires d'un ſi vaſte Empire, & de prêter l'oreille à cette multitude de Mandarins dont il eſt chaque jour aſſiégé; les uns qu'il nomme aux Emplois vacans, les autres qu'il y deſtine à leur tour. Mais l'ordre qui s'obſerve à la Cour eſt ſi merveilleux, & les Loix ont pourvû ſi clairement a toutes les difficultés, que deux heures ſuffiſent chaque jour pour cette multitude de ſoins. L'Empereur Kang-hi vouloit tout voir de ſes propres yeux (*l*), & ne ſe fioit qu'à lui-même du choix des Officiers qui devoient gouverner ſon Peuple.

Ordre admirable qui regne dans les affaires.

Suivant le Père le Comte, l'Empereur a deux Conſeils ſouverains; l'un, nommé le *Conſeil extraordinaire*, qui n'eſt compoſé que des Princes du Sang; l'autre, qui porte le nom de *Conſeil ordinaire*, où les *Ko-laus*, c'eſt-à-dire, les Miniſtres d'Etat, ſont admis avec les Princes. Ces Miniſtres ſont chargés de la diſcuſſion des affaires. Ils en font leur rapport à Sa Majeſté Impériale, qui leur déclare ſes volontés (*m*). Du Halde prétend que le grand Conſeil eſt compoſé

Conſeils de l'Empereur.

(*i*) Mémoires du Père Le Comte, pag. 259. Du Halde, pag. 242.

(*k*) Magalhaens, Le Comte & Du Halde, *ubi ſuprà*.

(*l*) Cela paroît d'autant plus incroiable dans le Monarque d'un auſſi grand Empire que la Chine, que nous voyons en Europe de petits Princes, ſi fort diſtraits par d'autres affaires, qu'ils n'ont pas le loiſir d'éxaminer celles de leur état.

(*m*) Le Comte *ibid.* pag. 263.

Gouvernement de la Chine.

posé de tous les Miniſtres d'Etat, des premiers Préſidens & des Aſſiſtans des ſix Cours ſuprêmes, & de trois autres Tribunaux conſidérables; au-lieu que le Conſeil privé ne conſiſte que dans les trois Ordres d'Officiers qui appartiennent au Tribunal nommé *Nwi-yuen* (*n*), dont on expliquera bien-tôt les fonctions.

Sceaux de la Chine.

Une des principales marques de l'autorité Souveraine eſt le ſceau, qui s'appoſe aux actes publics & aux déciſions des Tribunaux. Le Sceau Impérial eſt une pierre quarrée, d'environ douze pouces. Elle eſt de jaſpe, qui eſt fort eſtimé à la Chine. Nul autre que l'Empereur n'a le droit d'employer le jaſpe à cet uſage. Les Chinois l'appellent *Yu-che* & le tirent de *In-yu-chan*, qui ſignifie *la montagne du ſceau d'agathe* (*o*), de laquelle ils racontent une infinité de fables. L'Empereur datte ſes Lettres, ſes Décrets & tous les Actes publics, de l'année de ſon regne & du jour de la Lune. [Il dit par exemple, la ſeizième année de mon regne, & le ſixième jour de la quatrième Lune.]

Sceau Impérial.

Sceau des Princes du Sang & des Mandarins.

Les Sceaux d'honneur qu'on donne aux Princes ſont d'or. Ceux des Vicerois, des grands Mandarins ou des Magiſtrats du premier Ordre, ſont d'argent; & ceux des Mandarins ou des Magiſtrats inférieurs ne ſont que de cuivre ou de plomb, plus ou moins grands, ſuivant l'élévation de leurs dignités. Lorſqu'un ſceau commence à s'uſer, ils doivent en donner avis au Tribunal, qui leur en accorde un autre, mais qui les oblige de rendre le vieux. Depuis que les Tartares ſont établis à la Chine, les caractères gravés ſur ces ſceaux ſont mêlés de Chinois & de Tartare, comme chaque Tribunal eſt compoſé d'un mélange des deux Nations. L'Empereur n'envoye point de commiſſaires dans les Provinces pour obſerver la conduite des Gouverneurs, des Magiſtrats & des Particuliers, ſans les munir chacun du ſceau de leur Office.

Vénération des Chinois pour la Majeſté Impériale.

La vénération que les Chinois ont pour leur Empereur, répond à la grandeur de ſon autorité. C'eſt une eſpèce de Divinité pour ſon Peuple. On lui rend des reſpects qui approchent de l'adoration (*p*). Ses paroles ſont autant d'oracles, & ſes moindres commandemens ſont éxécutés comme s'ils venoient du Ciel. Perſonne, ſans en excepter ſes frères, ne peut lui parler qu'à genoux. On ne paroît point en cérémonie devant lui dans une autre poſture, s'il n'en donne l'ordre exprès. Il n'y a que les Seigneurs de ſon cortège ordinaire qui ayent la liberté d'être debout en ſa préſence; mais ils ſont obligés de fléchir le genou lorſqu'ils lui parlent. Ce reſpect s'étend à tous les Officiers qui repréſentent Sa Majeſté Impériale.

Les Mandarins, les Grands de la Cour & les Princes mêmes du Sang, ſe proſternent non-ſeulement devant la perſonne de l'Empereur, mais même devant ſon fauteuil, ſon trône & tout ce qui ſert à ſon uſage. Ils ſe mettent quelquefois à genoux devant ſon habit ou ſa ceinture. Le premier jour de l'an ou le jour de ſa naiſſance, lorſque les Mandarins des ſix Cours Souveraines viennent lui rendre les devoirs de cérémonie dans une des cours du Palais, il eſt rare qu'il s'y trouve préſent, & quelquefois il eſt fort éloigné du lieu où ces hommages lui ſont rendus. S'il tombe dans quelque maladie dangereuſe, l'allarme devient générale. Les Mandarins de tous les Ordres s'aſſemblent dans une vaſte cour du Palais, & ſans faire attention à la rigueur de l'air, ils paſſent à genoux les jours & les nuits, occupés à faire éclater

Allarme publique pour les maladies de l'Empereur.

(*n*) Du Halde, pag. 248.
(*o*) Voyez les Journaux des Voyageurs, au Tome précédent.
(*p*) *Ibidem.*

ter leur douleur & à demander au Ciel le rétabliſſement de ſa ſanté. Tout l'Empire ſouffre dans ſa perſonne, & ſa perte eſt le ſeul malheur que ſes Sujets croient avoir à redouter. Les Grands ſe croient obligés de donner ces témoignages publics de vénération pour leur Souverain, dans la vûe d'entretenir la ſubordination, & d'inſpirer au Peuple, par leur éxemple, l'obéiſſance qu'il doit à l'autorité. C'eſt en conſéquence de cette maxime qu'ils donnent à l'Empereur les titres les plus pompeux. Ils l'appellent *Tyen-tſe*, c'eſt-à-dire, *Soleil du Ciel*; *Whang-ti*, qui ſignifie Auguſte & ſouverain Empereur; *Ching-whang*, ou ſaint Empereur; *Chau-ting*, ou Palais Royal; *Vanſwi*, ou Dix mille années (*q*). Mais l'Empereur n'employe jamais ces expreſſions lorſqu'il parle de lui-même. Il ſe ſert du terme *Ngo*, qui ſignifie *Je* ou *Moi*; & lorſqu'il paroît en public, aſſis ſur ſon trône, il employe celui de *Chin*, qui ſignifie *Salut* (*r*), avec cette ſeule différence, qu'il eſt le ſeul qui faſſe uſage de ce mot: plus modeſte, ſuivant l'obſervation de Magalhaens, que la plûpart de nos Princes, qui affectent de groſſir continuellement le catalogue de leurs titres. Le langage du Palais eſt fort pompeux. On ne dit jamais; Sonnez de la trompette; Battez du tambour, &c. mais, *Ta-hui*, c'eſt-à-dire, *Que le Ciel lâche ſon tonnerre.* Pour faire entendre que l'Empereur eſt mort, ils diſent *Ping-tyen*, qui ſignifie; Il eſt entré un nouvel hôte au Ciel; ou *Pung*; c'eſt-à-dire, Une grande montagne eſt tombée. Au-lieu de dire, Les portes du Palais; ils diſent *Kin-mwen*; Les portes d'or; & de même à l'égard de tout le reſte (*s*).

Gouvernement de la Chine.

Titres qu'on lui donne.

Langage pompeux du Palais.

Un Sujet, de quelque rang ou de quelque qualité qu'on le ſuppoſe, n'oſe paſſer à cheval ou en chaiſe devant la porte du Palais Impérial. Il doit mettre pied à terre lorſqu'il en approche, & ne remonter qu'à la diſtance établie. Chaque cour du Palais a ſon ſentier, pavé de larges pierres, qui ne ſert de chemin qu'à l'Empereur lorſqu'il y paſſe; & ceux qui ont à traverſer les cours doivent marcher fort vîte au long de ce ſentier. Cette vîteſſe dans la marche eſt auſſi une marque de reſpect, qui s'obſerve en paſſant près des perſonnes de qualité. Les Chinois ont une manière de courir qui leur eſt propre, & qui paſſe pour une politeſſe auſſi gracieuſe que nos révérences en Europe. Les Miſſionaires ſe virent obligés d'apprendre cette cérémonie avant que de ſaluer l'Empereur Kang-hi dans ſon *Kong*, c'eſt-à-dire, dans la grande ſalle de ſon appartement. Auſſi-tôt qu'on a paſſé la porte de la ſalle, on doit courir avec une légèreté gracieuſe juſqu'au fond de la chambre qui fait face à l'Empereur. Là, on doit demeurer un moment debout, les deux bras étendus vers la terre. Enſuite, après avoir fléchi les genoux, on doit ſe baiſſer juſqu'à terre, ſe relever & répéter trois fois la même cérémonie, en attendant l'ordre qu'on reçoit de s'avancer & de ſe mettre à genoux aux pieds de l'Empereur (*t*).

Formalités qui s'y obſervent.

La moindre négligence dans le reſpect qu'on doit à l'Empereur, paſſe pour un crime à la Chine. Une des plus graves accuſations qui furent intentées au Père Adam Schaal, par le Mandarin *Hyang-quang-ſyen*, fut d'avoir omis de placer l'Etoile du Nord dans le globe qu'il avoit compoſé. Son accuſateur en concluoit qu'il ne vouloit pas reconnoître d'Empereur à la Chine, & par conſéquent

Les négligences ſont punies.

Singulière accuſation contre le Père Schaal.

(*q*) Le Comte, pag. 240. & ſuiv. Du Halde, pag. 241. & ſuiv.

(*r*) *Angl.* qui ſignifie la même choſe. R. d. E.

(*s*) Magalhaens, pag. 254 & 293.

(*t*) Du Halde, pag. 241. & ſuiv.

GOUVERNEMENT DE LA CHINE.

séquent qu'il n'étoit qu'un rébelle qui méritoit la mort. On doit observer que les Chinois appellent l'Etoile du Nord, *Ti-sing*, ou le Roi des Etoiles, parce qu'elle est immobile. Ils prétendent que toutes les autres Etoiles tournent autour d'elle; comme les Sujets de l'Empereur tournent autour de lui pour le servir; & que par cette raison leur Monarque est sur la terre ce que cette Etoile est au Ciel. Il paroît que les Juges Chinois furent charmés de cette ridicule accusation, & qu'ils la regardèrent comme un argument d'une force extrême. Mais ils furent extrémement décontenancés, lorsque le globe ayant été produit, on s'apperçut qu'il n'étoit point achevé & que l'Auteur n'y avoit encore tracé que l'hémisphère du Sud (*v*).

Officiers de la Maison Impériale.

LES Officiers de la maison de l'Empereur & ceux qui ont le Gouvernement particulier de ses affaires sont en fort grand nombre. Tout étoit autrefois entre les mains des Eunuques, dont le nombre étoit d'environ dix (*x*) mille, gens infâmes par leur orgueil & leur avarice. Mais les Tartares ne se furent pas plûtôt rendus maîtres de l'Empire qu'ils en chassèrent neuf mille, conservant le reste pour le service le plus intérieur du Palais. Cependant cette monstrueuse espèce parvint par ses flateries & son adresse à gagner les bonnes graces du jeune *Chun-chi*, & se rétablit presqu'entièrement dans son ancienne autorité. Après la mort de ce Prince, les quatre Régens Tartares se défirent encore de cette peste. Les Eunuques, privés de leur crédit, furent réduits à trois cens pour servir le jeune Monarque, les Reines, sa mère & sa grand'mère, dans les offices les plus serviles (*y*).

CEPENDANT l'Empereur, dans sa vie privée, conserve peu de cette pompe qu'il déploye dans toutes les occasions publiques, soit au centre de son Palais lorsqu'il y donne audience & qu'il reçoit des hommages, soit lorsqu'il se fait voir au dehors. Il paroît en public, vêtu d'une longue robe jaune, ou d'une veste qui lui couvre jusqu'aux pieds. Le fond en est de velours, brodé en plein d'une multitude de petits Dragons, qui ont cinq griffes à chaque pied. Deux gros Dragons, avec leurs corps & leurs queues entremêlés, remplissent des deux côtés le devant de la poitrine. Ils sont dans une attitude qui les feroit croire prêts à saisir, avec leurs dents & leurs griffes, une fort belle perle qui paroît descendre du Ciel. Les Chinois, faisant allusion à ces figures, disent que les Dragons badinent avec les nuées & les perles. Le bonnet de l'Empereur, ses bottines, sa ceinture, en un mot son habillement est d'une magnificence achevée (*z*).

Vêtement de l'Empereur.

Livrée Impériale.

IL faut observer à cette occasion, que la livrée Impériale est jaune, & que tout ce qui appartient à l'Empereur (*a*) est de la même couleur, sans excepter ses Dragons à cinq griffes, qui se nomment *Long*, & sa cotte-d'armes, que l'Empereur Fo-hi prit le premier. Personne n'oseroit prendre ni l'un ni l'autre sans sa permission; mais tout le monde peut orner son habit d'un Dragon à quatre griffes, qui s'appelle *Mang* (*b*). L'Empereur sort rarement de son Palais, à moins que ce ne soit pour la chasse, pour prendre l'air, pour se divertir dans ses parcs & ses jardins, pour sacrifier au Temple de *Tyen* ou pour faire

Faste de l'Empereur lorsqu'il sort du Palais.

(*v*) Magalhaens, pag. 293.
(*x*) Voyez ci dessus.
(*y*) Magalhaens, pag. 291. & suiv.
(*z*) Magalhaens, pag. 249.

(*a*) Jusqu'au papier dont il fait usage & aux Livres qui se publient en son nom. *Navarette*, *pag.* 50.
(*b*) Mémoires du Père le Comte, pag. 140.

faire la visite des Provinces. Dans ces occasions il est toûjours accompagné d'un grand nombre de Seigneurs & de Gardes, tous à cheval. Son train, ses armes, le harnois de ses chevaux, les parasols, les éventails & les autres marques de la dignité Impériale, tout est brillant autour de lui. S'il ne sort que pour la chasse ou pour prendre l'air, toute la cavalcade est composée d'environ deux mille personnes. Les Princes & les Seigneurs vont à la tête, suivis du Ko-lau, des premiers Ministres & des grands Mandarins. Ils marchent le long des maisons, en laissant le milieu de la rue fort ouvert. On voit paroître, après eux, vingt-quatre étendarts de soie jaune, brodés de dragons en or, qui sont suivis de vingt-quatre parasols & d'autant d'éventails de la même couleur, tous fort riches & d'un travail curieux. Les Gardes-du-corps (*c*) sont vêtus de jaune, chacun avec une sorte de casque & une espéce de javeline ou de demi-pique dorée, au sommet de laquelle est la figure du Soleil, ou le croissant de la Lune, ou la tête de quelqu'animal. Douze Valets-de-pied, vêtus de la même livrée, portent sur leurs épaules le fauteuil de l'Empereur, qui est tout-à-fait magnifique. En divers endroits du chemin il se trouve d'autres porteurs, pour relever les premiers. Une bande de Musiciens, de Trompettes & d'autres Instrumens qui accompagnent Sa Majesté Impériale, ne cessent pas de se faire entendre pendant la marche, & cette procession est fermée par un grand nombre de Pages & de Valets-de-pied.

Gouvernement de la Chine.

Telle étoit autrefois la pompe Impériale. Mais aujourd'hui que l'Empereur se fait voir plus souvent hors de son Palais, son cortège est moins nombreux. Lorsque Kang-hi visitoit les Provinces Méridionales de son Empire, il alloit par eau, dans une Barque neuve qu'il faisoit construire exprès pour ce voyage, accompagné de ses enfans, des premiers Seigneurs & d'une multitude d'Officiers de confiance. Mais les chemins étoient couverts d'un si grand nombre de Troupes, qu'il sembloit marcher au milieu d'une Armée. Il s'arrêtoit peu dans sa route, si ce n'étoit quelquefois pour éxaminer les choses de ses propres yeux & pour être informé de ce qui se passoit. A son retour, sa Barque avançoit jour & nuit (*d*).

Lorsqu'il alloit en Tartarie pour y prendre le plaisir de la Chasse, il marchoit effectivement à la tête d'une Armée, comme s'il n'eût pensé qu'à la conquête d'un Empire. Il n'avoit pas moins de quarante mille hommes, qui étoient exposés à souffrir beaucoup du chaud ou du froid, parce que les campemens étoient fort incommodes. Quelquefois il perdoit plus de chevaux dans une de ces chasses que dans une bataille ; mais la perte de dix mille chevaux étoit comptée pour rien.

Chasse en Tartarie.

Les Jésuites qui l'accompagnoient racontent que la magnificence Impériale ne se déploie jamais plus que dans ces occasions. Il se présente souvent dans sa route trente ou quarante petits Rois Tartares, qui viennent faire leur cour à l'Empereur ou lui payer le tribut. Quelques-uns portent eux-mêmes le titre de *Han* (*e*) ou *Khan*, c'est-à-dire, d'Empereur. Ils sont ses pensionnaires, comme

Magnificence de sa route.

Petits Rois ses Tributaires.

(*c*) Navarette (pag. 11.) accuse le Jésuite *Romanus* de fausseté, pour avoir écrit qu'ils sont au nombre de soixante dix mille ; & *Mendoza*, pour avoir dit que la porte extérieure du Palais est gardée par dix mille hommes, sans compter ceux de la cour & des autres portes.

(*d*) Magalhaens, pag. 334. Mémoires du Père le Comte, pag. 170. Du Halde pag. 247.

(*e*) Le Comte écrit *Ham* ou *Cham*.

GOUVERNEMENT DE LA CHINE.

comme tous les Mandarins du premier Ordre. Il leur donne ſes filles en mariage; & pour les attacher plus fidellement à ſes intérêts, il ſe déclare leur protecteur contre les Tartares Occidentaux, qui leur cauſent aſſez ſouvent de l'embarras & qui ont même la hardieſſe d'attaquer la Chine. Pendant que ces petits Souverains ſont au camp de l'Empereur, ſa Cour eſt extrémement ſomptueuſe, & les tentes des Mandarins ſont d'une richeſſe & d'un éclat (*f*) exceſſifs.

Deſcription d'une Proceſſion pour un Sacrifice.

Magalhaens nous a décrit l'ordre & la pompe d'une marche de (*g*) l'Empereur lorſqu'il va célébrer quelque ſacrifice, ou remplir quelque devoir public dont les cérémonies ſont fixées. Cette proceſſion commence par vingt-quatre tambours, rangés ſur deux files, & par vingt-quatre trompettes, d'un bois nommé *U-tong-chu*, qui eſt fort eſtimé à la Chine. Elles ont plus de trois pieds de longueur & ſept ou huit pouces de diamettre à l'ouverture. Leur forme eſt à peu près celle d'une cloche. Elles ſont ornées de cercles d'or, & s'accordent fort bien avec les tambours. Enſuite paroiſſent vingt-quatre hommes de la même livrée, armés de bâtons longs de ſept ou huit pieds, revêtus d'un vernis rouge à feuillages d'or. Cent ſoldats ſuccédent, portant des hallebardes dont le fer ſe termine en forme de croiſſant. Ils ſont ſuivis de cent maſſiers, dont les armes ſont couvertes d'un vernis rouge mêlé de fleurs, & dorées à l'extrémité. On voit paroître enſuite quatre cent grandes lanternes, richement ornées, & quatre cens flambeaux, compoſés d'un bois qui brûle long-tems & qui jette beaucoup de lumière. Deux cens épieux, qui ſuivent immédiatement, ſont parés de rubans de ſoie de diverſes couleurs, ou de queuës de Panthères, de Renards & d'autres animaux. Ils ſont ſuccédés par vingt-quatre bannières, ſur leſquelles ſont repréſentées les douze Signes du Zodiaque, que les Chinois diviſent en vingt-quatre parties. Cinquante-ſix bannières, qui repréſentent les cinquante-ſix Conſtellations, nombre auquel les Chinois réduiſent toutes les Etoiles. Deux cens éventails, ſoutenus par de longs bâtons dorés & peints de diverſes figures de dragons, d'oiſeaux & d'autres animaux. Vingt-quatre paraſols, richement ornés. Un buffet porté par des Officiers de cuiſine & garni d'uſtenciles d'or, tels que des baſſins, des éguières, &c.

APRÈS cette avant-garde, qui marchoit en très-bon ordre, l'Empereur paroiſſoit à cheval, vêtu pompeuſement, avec une gravité majeſtueuſe. On portoit aux deux côtés de ſa perſonne un riche paraſol, aſſez grand pour le mettre à l'ombre, lui & ſon cheval. Il étoit environné de dix chevaux blancs de main, dont les brides & les ſelles étoient enrichies d'or & de pierres précieuſes; de cent hommes armés d'épieux, & des Pages de ſa chambre. On voyoit enſuite, dans le même ordre, tous les Princes du Sang, les petits Rois (*h*), les principaux Mandarins & les Seigneurs de la Cour, dans leurs habits de cérémonie; cinq cens jeunes Gentilshommes du Palais, richement vêtus; mille Valets-de-pied en robes rouges, brodées de fleurs & d'étoiles d'or & d'argent. Enſuite trente-ſix hommes portoient une chaiſe ouverte, ſuivie d'une autre chaiſe, mais fermée & beaucoup plus grande, qui étoit ſoutenue par cent vingt porteurs. Enfin l'on voyoit ſuivre quatre grands chariots, dont deux étoient traînés

(*f*) Le Comte, *ibid.*
(*g*) Le Comte & Du Halde rapportent cette proceſſion d'après Magalhaens.
(*h*) Ou *les Regules*, ſuivant les Portugais.

traînés par des Eléphans & les deux autres par des chevaux, avec des caparaçons chargés de broderie : [chaque chaise & chaque chariot étoient suivis d'une Compagnie de cinquante hommes pour sa garde.] La marche étoit fermée par deux Officiers civils & deux Officiers militaires, en magnifiques habits de cérémonie (*i*).

Gouvernement de la Chine.

Tous les Ambassadeurs des Puissances étrangères sont entretenus aux frais de l'Empereur, qui leur fournit toutes sortes de provisions, de chevaux, de litières & de barques. Ils sont logés dans la cour Royale du Palais, où l'Empereur leur envoye, de deux jours l'un, en témoignage d'estime & d'amitié, un festin tout préparé de sa propre cuisine. Magalhaens, qui avoit logé pendant deux ans dans cette hôtellerie Royale, observe que l'Empereur reçoit tous les Etrangers avec beaucoup de splendeur & de magnificence, quoique par l'avarice de ses Officiers cette civilité ne s'éxécute pas toûjours avec la même décence & la même régularité (*k*).

Traitement qu'on fait aux Ambassadeurs étrangers.

Il convient néanmoins de remarquer, à cette occasion, que les Princes de l'Europe doivent prendre garde comment ils envoyent leurs Lettres ou leurs Présens, soit par des Missionaires ou des Marchands, soit par quelque voie directe, en leur propre nom; parce qu'aussi-tôt qu'ils ont fait cette démarche, leurs Etats sont enregistrés au nombre des tributaires de la Chine (*l*). Les principales Puissances qui portent ce titre sont la Corée, le Japon, les Mahométans, par le nom desquels les Chinois entendent *Sa-ma-ul-han* ou *Samarkand*; *Pan-ko-la* ou le Bengale, qu'ils placent à l'Est d'Inta ou de l'Indostan; enfin, *Me-te-na* ou *Medine*; car, si l'on en croit un Géographe Chinois, *Moban-mu-te*, ou *Mahomet*, envoya des Ambassadeurs à la Chine sous le régne de l'Empereur *Ming-hyou-te*, pour lui payer le tribut (*m*). Les Russiens n'ont pas eu peu de peine à faire changer ce terme en leur faveur; & quoiqu'ils aient obtenu qu'il fût changé, leur Ambassade n'en a pas moins été regardée comme un hommage. Le même usage est établi dans toutes les autres parties des Indes; non que les Etrangers y soient regardés sérieusement comme tributaires: mais la vanité des Indiens est flattée par cette supposition, & souvent ils en prennent droit de mépriser les Souverains de l'Europe. La Géographie des Chinois est ajustée à cette chimère; car, supposant la Terre quarrée, ils prétendent que la Chine en occupe la plus grande partie & que le reste des hommes est relégué dans les coins (*n*).

Avis aux Princes de l'Europe.

Terme humiliant changé en faveur des Russiens.

On ne doit point oublier la Couronne Impériale, dont l'Empereur se couvre la tête dans quelques occasions. Navarette, qui l'avoit vûe plusieurs fois, vante sa beauté & la juge mystérieuse. Sa forme, dit-il, est ronde, mais tirant un peu sur l'ovale. De douze colliers de perles qui y sont attachés, quatre pendent sur les yeux, pour signifier que Sa Majesté doit avoir les yeux fermés sur ceux qui ont quelqu'affaire devant lui; c'est-à-dire, qu'elle ne doit se déterminer, ni par faveur pour le riche, ni par compassion pour le pauvre,

Couronne Impériale de la Chine.

(*i*) Magalhaens, pag. 334.

(*k*) *Ibid.* pag. 101. Du Halde, pag. 245.

(*l*) Les Chinois croient leur faire beaucoup d'honneur; car ils traitent toutes les autres Nations de Barbares.

(*m*) *Min-hiuen* dans l'Original. D'autres, au-lieu de *Hiuen*, écrivent *Hiven* & *Huen*. C'est apparemment *Hiun-tsong*, sixième Empereur de la Dynastie de Tong, qui commença son régne l'an 712 après Jesus-Christ. Mais Mahomet étoit mort plus de quatre-vingt ans auparavant.

(*n*) Chine du Père Du Halde, pag. 46.

GOUVERNEMENT DE LA CHINE.

vre, & qu'elle ne doit pas ſe laiſſer conduire par l'affection ou par la haine. Les quatre colliers qui pendent ſur les oreilles, ſignifient que les oreilles d'un Juge doivent toûjours être fermées aux prières des Grands comme aux larmes des Pauvres, & qu'elles ne doivent s'ouvrir qu'à la raiſon, aux loix & à la juſtice. Les quatre colliers qui pendent par derrière, expriment avec combien de jugement, de pénétration, de réfléxion & de ſoin les Princes doivent peſer leurs réſolutions, & combien ils doivent être verſés dans les affaires du Gouvernement (*o*).

Revenu de l'Empereur.

LE revenu de l'Empereur eſt immenſe; mais il n'eſt pas aiſé de le connoître à fond, parce que le tribut annuel ſe paye moitié en argent, moitié en nature. Il ſe lève ſur toutes les terres, ſans excepter les montagnes; ſur le ſel, les ſoies, les toiles de coton & de lin, & ſur d'autres eſpèces de marchandiſes; ſur les forêts, les jardins, les confiſcations &c. (*p*). Les ſubſides autoriſés par les loix ſont ſi conſidérables, que ſi les Chinois avoient moins d'induſtrie & leur terre moins de fertilité, ce grand Empire ne ſeroit, comme les autres Etats des Indes, qu'une ſociété de miſérables (*q*).

Revenu en nature.

LE tribut qui ſe paye par tête, depuis l'âge de vingt ans juſqu'à ſoixante, produit des ſommes incroyables. Les Chinois prétendent que cette taxe étoit autrefois payée par cinquante-huit millions d'Habitans (*q*). L'Empereur entretient dix mille Barques, pour le tranſport du tribut en nature. Chaque année il reçoit des Provinces quarante millions cent cinquante-cinq mille quatre cens quatre-vingt-dix ſacs de riz, de froment & de millet, chaque ſac peſant cent vingt livres; un million trois cens quinze mille neuf cens trente-ſept pains de ſel, chacun peſant cinquante livres; deux cens dix mille quatre cens ſoixante-dix ſacs de féves, & vingt-deux millions cinq cens quatre-vingt-dix-huit mille cinq cens quatre-vingt-ſept bottes de paille pour ſes chevaux. De ſoie en œuvre & d'étoffes, il reçoit cent quatre-vingt-onze mille cinq cens trente livres peſant, chaque livre de vingt onces; en ſoie crue, quatre cens neuf mille huit cens quatre-vingt-ſeize livres; trois cens quatre-vingt-ſeize mille quatre cens quatre-vingt piéces de toiles de coton; cinq cens ſoixante mille deux cens quatre-vingt piéces de toile de lin; ſans compter des quantités conſidérables de ſatin, de velours, de damas & d'autres étoffes de ſoie, de vernis, de bœufs, de moutons, de porcs, d'oies, de canards, d'oiſeaux ſauvages, de poiſſon, de légumes, de fruits, d'épices, & de diverſes ſortes de vins qui entrent tous les ans au Palais Impérial. Enfin, tous les revenus de l'Empereur, en argent de la Chine, montent à près de deux cens millions de lyangs, ou d'onces d'argent, dont chacune vaut ſix ſchellings huit ſols d'Angleterre (*s*). C'eſt ce prodigieux tréſor qui rend l'Empereur de la Chine ſi redoutable, & qui le met en état, avec les Armées qu'il a continuellement ſur pied, d'entretenir ſes Sujets dans la crainte & la ſoumiſſion.

Revenu en argent.

Comment ſe fait le payement.

COMME toutes les terres ſont meſurées, & que le nombre des familles eſt auſſi connu que ce qu'elles doivent payer à l'Empereur, il eſt facile de calculer

(*o*) Navarette, pag. 20.
(*p*) Du Halde, pag. 244.
(*q*) Le Comte, pag. 254.
(*r*) Voyez ci-deſſus la diviſion du Peuple.
(*s*) Ce qui fait ſoixante-cinq millions huit cens trente-trois mille trois cens trente-trois livres ſix ſchelings huit ſols ſterling. Suivant le calcul du Père le Comte, ce n'eſt que vingt-un millions ſix cens mille, en y comprenant vingt-deux millions de lyangs en eſpèce.

culer ce que chaque Ville paye annuellement (*t*). Les Officiers qui lèvent les taxes, ne saisissent jamais les biens de ceux qui marquent de la lenteur à payer, ou qui cherchent à s'en dispenser par de continuels délais. Cette méthode causeroit la ruine des familles. Depuis le milieu du printems, où l'on commence à labourer la terre, jusqu'au tems de la moisson, les Mandarins n'ont pas la liberté de chagriner les Payſans; mais le moyen qu'ils prennent ensuite pour les obliger de payer, est la bastonade ou l'empriſonnement; s'ils n'aiment mieux les charger, par billets, de l'entretien des Vieillards, qui sont nourris dans chaque Ville aux dépens de l'Empereur, & qui passent ainsi à la charge des débiteurs jusqu'à l'entière consommation des arrérages.

Gouvernement de la Chine.

Officiers qui y sont employés.

Ces Officiers sont comptables de ce qu'ils reçoivent, au *Pu-ching-tse*; c'est-à-dire, au Tréſorier général de la Province, qui tient le premier rang après le Viceroi. Ils sont obligés de lui remettre de tems en tems les sommes qu'ils ont touchées. On transporte ces sommes sur des mulets, dont chacun porte deux mille lyangs, dans deux vaisseaux de bois faits en forme de longs barrils & bien garnis de cercles de fer. Le *Pu-ching-tse* rend compte au *Hupu*; c'est-à-dire, au Tribunal suprême qui a la sur-intendance des finances, & le Hupu ne ressortit qu'à l'Empereur. Rien n'est mieux ordonné que la manière d'impoſer & de recueillir les tributs: ce qui n'empêche pas qu'il ne s'y gliſſe quelques petites fraudes de la part des Officiers subalternes.

Emploi des revenus de l'Empereur.

Une grande partie du tribut Impérial qui se lève en nature, est employée dans les Provinces, en pensions, & pour l'entretien des Pauvres, sur-tout des Vieillards & des Invalides, qui sont en fort grand nombre, pour les appointemens des Mandarins, le payement des forces, l'entretien des édifices publics, celui des Ambaſſadeurs, des grands chemins, &c. Mais le surplus de toutes ces dépenses est porté à Peking, pour fournir à celles du palais & de la Capitale de l'Empire, où l'Empereur entretient cent soixante mille hommes de Troupes réglées, auxquelles il donne d'ailleurs une paye en argent, & près de cinq mille Mandarins, entre lesquels on distribue tous les jours une certaine quantité de viande, de poisson, de sel, de légumes, &c. Ils ont une fois le mois, du riz, des féves, du bois, du charbon & de la paille en abondance (*v*). Le même usage s'observe à l'égard de ceux qui sont appellés à la Cour, ou envoyés de-là dans les Provinces. Ils sont servis & défrayés sur la route. On leur fournit des barques, des chevaux, des voitures & des logemens qui sont entretenus aux frais de l'Empereur. Le nombre des Troupes qui sont à sa solde, monte à plus de sept cens soixante-dix mille. Il entretient de même cinq cens soixante-cinq mille chevaux, pour remonter la Cavalerie, & pour l'usage des Postes & des Courriers qui portent ses ordres, ou des Tribunaux dans chaque Province.

Magasins de riz à Peking.

Quoique ce qui vient par eau des Provinces Méridionales suffise pour fournir

(*t*) Le Comte observe que la Chine n'a pas cette multitude d'Officiers & de Commis qu'on voit en Europe.

(*v*) Du Halde remarque (pag. 245.) qu'il se pratiquoit autrefois quelque chose d'approchant à la Cour de France, où le pain, le vin, la viande, la chandelle, &c. étoient distribuées. Cette distribution s'appelloit Livraison ou Délivrance; & de-là vient le terme de Livrée qu'on donnoit aux domestiques de la même distribution, c'est-à-dire, qui appartenoient au même Maître.

GOUVERNEMENT DE LA CHINE.

nir à la dépense de Peking, on appréhende si fort que le revenu ne soit pas toûjours égal à la consommation, qu'on entretient constamment à Peking (*x*) des magasins de riz pour trois ans.

Lieu où se garde le trésor & les raretés de l'Empire.

Le trésor, ou le revenu Impérial, est gardé au Tribunal du *Hu-pu*, qui signifie *Trésor*, & dont on donnera bientôt la description. Il y a d'ailleurs à la Cour, deux palais où l'on conserve les joyaux & les raretés (*y*). Magalhaens les regarde comme le plus grand & le plus précieux amas que le Monde ait dans ce genre, parce que depuis plus de quatre mille ans les Empereurs Chinois y ont sans cesse ajoûté quelque chose, sans en avoir jamais rien ôté. Malgré les changemens de la succession, jamais aucun Empereur n'a touché à cette collection ni à l'autre trésor, dans la crainte des rigoureux châtimens que la nouvelle race auroit exercés pour un si grand crime, sur lui (*z*) & sur tous ses descendans. Cependant le Commentateur de cet Historien observe qu'il faut excepter les accidens du feu & le pillage de la guerre; car en 1644 le rébelle *Li-kung*, n'osant attendre les Tartares à Peking, employa huit jours à faire enlever tout ce qu'il y avoit de précieux au Palais (*a*).

Femmes, enfans & parens de l'Empereur.

Les femmes & les concubines de l'Empereur sont en si grand nombre, que suivant le Père le Comte, il est difficile de le bien connoître, d'autant plus qu'il n'est jamais fixe. Elles ne paroissent jamais qu'aux yeux du Monarque. A peine tout autre homme ose-t'il en demander des nouvelles (*b*). Magalhaens fait monter le nombre des concubines à trois mille. On les nomme *Kong-ngu*, ou Dames du Palais. Mais celles pour qui l'affection de l'Empereur s'est déclarée particulièrement, portent le nom de *Ti*, qui signifie *presque Reines*. Il leur donne, quand il lui plaît, des joyaux qu'elles portent à la tête ou sur la poitrine, & une piéce de satin ou de damas jaune, qu'elles suspendent devant leur porte & qui les fait respecter plus que toutes leurs compagnes. Ces Dames ont aussi leurs titres & leurs dignités. Elles sont divisées en plusieurs classes, & distinguées, comme les Mandarins par leurs habits & leur parure, & par d'autres marques de leur degré. Mais leurs enfans, & ceux même des deux Reines (*c*), sont regardés comme des enfans naturels (*d*).

Nombre de ses concubines.

Comment il se marie.

Lorsque l'Empereur ou l'héritier de la Couronne, pense à se marier, le Tribunal des Cérémonies nomme des matrones d'une réputation bien établie, pour choisir vingt filles, les plus belles & les plus accomplies qu'elles puissent trouver, sans aucun égard pour leur naissance & pour leur famille. On les transporte au Palais dans des Sedans bien fermés. Pendant quelques jours elles y sont éxaminées par la Reine mère, ou, si cette Princesse ne vit plus, par la première Dame de la Cour, qui leur fait faire divers éxercices, pour s'assûrer qu'elles n'ont pas de mauvaise odeur ni d'autres défauts corporels. Après quantité d'épreuves, elle en choisit une, qu'elle fait conduire à l'Empereur ou au Prince, avec beaucoup de cérémonies. Cette fête est accompagnée de toutes sortes de réjouissances & de faveurs, surtout d'un pardon général pour tous les criminels de l'Empire, à l'exception des rebelles

(*x*) Le Comte, pag. 312. Du Halde, page 244.
(*y*) Voyez les Journaux du Tome VII.
(*z*) On a vû que les Chinois éxercent des châtimens sur les Morts. R. d. T.
(*a*) Magalhaens, pag. 311 & 314.
(*b*) Le Comte, pag. 60.
(*c*) *Angl.* des demi-Reines. R. d. E.
(*d*) Magalhaens, pag. 291.

les & des voleurs. Enſuite la jeune perſonne eſt couronnée avec une pompe fort éclatante. On lui donne quantité de titres. On lui aſſigne des revenus conſidérables. Les dix-neuf autres filles ſont mariées aux fils des premiers Seigneurs, s'il s'en trouve un nombre égal. Celles qui reſtent ſans maris retournent chez leurs parens, avec des dotes qui ſuffiſent pour les marier avantageuſement.

Telle étoit l'ancienne coûtume des Monarques Chinois. Mais à préſent les Empereurs Tartares prennent pour femmes & pour Reines (*e*) les filles de quelque Roi de la Tartarie Orientale. Les Reines ſont au nombre de trois. Elles jouiſſent de beaucoup plus d'honneurs que toutes les autres femmes. Elles ont un logement particulier, une Cour, deux Dames d'honneur & d'autres Domeſtiques de leur ſéxe. On n'épargne rien pour leur amuſement, ni pour la magnificence de leurs meubles, & de leur cortége (*f*). Tandis que Navarette étoit à Peking, l'Empereur envoya un préſent, en forme de dote, à la fille d'un des quatre Régens de l'Empire, qu'il prit enſuite pour ſa femme. Ce préſent conſiſtoit en cent tables couvertes de quantité de choſes & de toutes ſortes de mets, deux mille ducats en argent, mille ducats en or, cent piéces d'étoffes de ſoie de diverſes couleurs, à fleurs d'or & d'argent, & cent piéces d'étoffes de coton (*g*).

Uſage préſent des Empereurs Tartares.

Les enfans des trois Reines ſont tous légitimes, avec cette ſeule différence, que les fils de la première ſont préférés pour ſuccéder à l'Empire (*h*). La première Reine fait ſa réſidence dans le Palais Impérial, avec l'Empereur, & porte le titre d'Impératrice. Les deux autres ont des palais ſéparés (*i*).

Etat des enfans.

On nous fait la deſcription ſuivante des cérémonies qui furent obſervées, lorſque l'Empereur *Yong-ching* (*k*) déclara le choix qu'il avoit fait d'une de ſes femmes pour Impératrice. Deux des principaux Docteurs, qui ſont Membres du Conſeil, furent députés pour compoſer le compliment & le remettre au Tribunal des Rites, qui ſe prépara auſſi-tôt pour la cérémonie. Le matin du jour indiqué, on commença par porter à la porte Orientale ou à la première porte du palais (*l*) une eſpèce de table quarrée, aux coins de laquelle on éleva quatre piliers, qui ſoutenoient une ſorte de dôme. Ce petit cabinet portatif fut paré de ſoie jaune & d'autres ornemens. A l'heure marquée, on plaça ſur la table un petit livre, qui contenoit le compliment qui avoit été compoſé pour l'Empereur, avec les noms des Princes, des Grands, & des Cours ſuprêmes, qui étoient venus en corps pour la cérémonie. Quelques Mandarins, vêtus d'une manière convenable à leur office, enlevèrent la machine & ſe mirent en marche. Ils avoient été précedés de tous les Princes du Sang, des autres Princes & de tous les Seigneurs, chacun dans ſon rang, qui s'arrêtèrent près de la cour intérieure du Palais. Les premiers Miniſtres, les Docteurs du premier rang, les Préſidens des Cours ſupérieures, &

Cérémonies obſervées pour le choix d'une Impératrice.

(*e*) Magalhaens, pag. 308. & ſuivantes. Le Comte, pag. 60.
(*f*) Le Comte, pag. 61.
(*g*) Navarette, pag. 69.
(*h*) Magalhaens, pag. 291.
(*i*) Voyez ci-deſſus.
(*k*) Le dernier Empereur, ſucceſſeur de Kang-hi.
(*l*) La grande porte du Sud ne s'ouvre jamais que pour l'Empereur, [ou pour les cérémonies qui ſe pratiquent à l'honneur de ſes Ancêtres.]

GOUVERNEMENT DE LA CHINE.

& les autres grands Officiers Tartares & Chinois, civils comme militaires, vêtus magnifiquement de leurs habits de cérémonie, ſuivirent la table à pied. Pluſieurs inſtrumens de muſique firent entendre un concert très-agréable, tandis que le bruit des tambours & des trompettes retentiſſoit dans toutes les parties du palais.

Compliment des hommes à l'Empereur.

CETTE proceſſion étant arrivée à la porte qui ſe nomme *U-mwen*, les Princes s'y joignirent & ſe placèrent à la tête. Ils marchèrent dans cet ordre juſqu'à la ſalle d'audience (*m*), ils y entrèrent, & prenant leur compliment ſur la table portative, ils le placèrent ſur une autre table, qui avoit été préparée au milieu de la ſalle. Tout le reſte fut rangé en fort bel ordre. Enſuite ils firent les révérences ordinaires devant le Trône Impérial, comme ſi l'Empereur eût été préſent. La Muſique recommença auſſi-tôt, & les Préſidens du Tribunal des Rites informèrent les Eunuques que les Grands de l'Empire ſupplioient Sa Majeſté Impériale de paroître & de s'aſſeoir ſur ſon précieux Trône. Cet avis ayant été porté au Monarque, il parut & monta ſur ſon Trône. Alors deux Docteurs du premier rang s'avancèrent près de la table, & firent pluſieurs révérences à genoux. Enfin s'étant levés, un d'entr'eux prit le petit livre & lut diſtinctement, à voix haute, le compliment que ſa Compagnie avoit fait pour Sa Majeſté. Cette piéce n'étoit pas fort longue. Auſſi-tôt que la lecture fut achevée, les Docteurs reprirent leurs places, & l'Empereur deſcendant de ſon Trône retourna dans ſon appartement.

Compliment des femmes à l'Impératrice.

APRÈS midi, les Princeſſes du Sang, les autres Princeſſes, & les Dames de la première qualité, avec les femmes de tous les grands Mandarins, ſe rendirent, ſuivant leur rang & l'ordre de leurs dignités, au Palais de l'Impératrice, où les Seigneurs & les Mandarins n'oſent paroître dans cette cérémonie. Elles étoient conduites par une Dame de diſtinction, qui exerce l'office de Maîtreſſe des cérémonies. Auſſi-tôt qu'elles furent arrivées près du palais, le premier Eunuque de l'Impératrice s'étant préſenté, la Maîtreſſe des cérémonies lui tint ce diſcours: „ Je ſupplie très-humblement l'Impératrice, au nom „ de cette Aſſemblée, de condeſcendre à ſortir de ſon palais, & de ſe placer ſur ſon Trône. Le compliment des femmes n'eſt pas contenu dans un petit livre, comme celui que les hommes adreſſent à l'Empereur. Elles préſentent une feuille de papier, d'une eſpèce particulière, ſur laquelle il eſt écrit, avec une variété de caractères & d'ornemens. L'Impératrice parut bientôt, & s'étant placée ſur ſon Trône, qui étoit élevé dans une des ſalles du Palais, lorſque le papier lui eut été préſenté, les Dames, qui ſe tenoient debout, lui firent deux révérences, à la manière des femmes de l'Europe, qui eſt auſſi celle de la Chine. Cette révérence ſe nomme *Van-fo* (*n*); c'eſt-à-dire, que toutes ſortes de bonheur vous accompagnent! Enſuite, tombant à genoux, elles frappèrent une fois la terre du front, comme le Tribunal des Rites l'avoit preſcrit. Elles ſe levèrent & reprirent leurs rangs, avec un profond ſilence, tandis que l'Impératrice deſcendit de ſon Trône & ſe retira (*o*).

LA

(*m*) Celle où l'Empereur reçoit les Ambaſſadeurs & où il donne deux ou trois fois l'année des inſtructions à ſes Grands.

(*n*) *Ven* ou *Wan* ſignifie dix mille, & *Fo*, Bonheur.

(*o*) Du Halde, pag. 292. & ſuiv.

La réſidence des fils de l'Empereur, avant leur mariage, eſt le Palais Impérial. Lorſqu'ils ſont mariés, l'uſage eſt de les envoyer dans quelques-unes des principales Villes des Provinces, qui ont des palais pour les recevoir. L'Auteur, qui vit trois de ces palais, les trouva (*p*) très-grands, très-beaux, & d'une magnificence ſurprenante, quoique fort inférieurs à celui de Peking. Ils contiennent, les uns dix, d'autres douze, & quelques-uns un plus grand nombre d'appartemens, avec d'autres Palais ſéparés de chaque côté, & une double enceinte de murs. Lorſque l'Empereur envoye dans un de ces palais ſon ſecond ou ſon troiſième fils, il lui donne le titre de Roi. Il donna ainſi le titre de *Cho-vang*, ou de Roi de *Cho*, à celui qui fut envoyé à *Ching-tu-fu*, Capitale de *Sechuen*, parce qu'anciennement cette Province ſe nommoit *Cho*. Chacun de ces Rois a mille Eunuques pour lui ſervir de cortège, pour adminiſtrer ſes affaires & pour recevoir ſes revenus. Mais ils ne prennent aucune part aux affaires publiques de la Province. Seulement les Mandarins ſont obligés de s'aſſembler quatre fois l'année au palais du jeune Prince, pour lui rendre leur hommage comme ils le rendent à l'Empereur dans la Capitale de l'Empire; avec cette ſeule différence qu'ils donnent le titre de *Van-ſwi*; c'eſt-à-dire, *dix mille ans*, au-lieu qu'on n'accorde à ces Princes que celui de *Syen-ſwi*, qui ſignifie *mille ans*.

Réſidence des fils de l'Empereur.

Leurs titres & leur état.

Sous le régne des Empereurs Chinois, le Tribunal des Cérémonies choiſiſſoit pour le mariage des Princeſſes un certain nombre de jeunes hommes, âgés de quatorze ou quinze ans. On ne conſidéroit dans ce choix que l'eſprit & la bonne mine. C'étoit dans cette belle Troupe que l'Empereur prenoit un mari pour ſa fille, ou ſa ſœur, à laquelle il donnoit une dot très-conſidérable en terres & en joyaux. Ces maris portoient le nom de *Tu-ma*; c'eſt-à-dire, Parens de l'Empereur par leurs femmes. Ils ne pouvoient être Mandarins; mais ils devenoient ſi puiſſans, que leurs oppreſſions étoient redoutables pour le Peuple. Juſqu'à ce qu'il leur vînt des enfans, ils étoient obligés, ſoir & matin, de ſe mettre à genoux devant leurs femmes, & de frapper trois fois la terre du front. Mais la qualité de pères les éxemptoit de cette cérémonie. L'Empereur Tartare qui régne aujourd'hui marie ſes ſœurs & ſes filles aux fils des grands Seigneurs, ſans éxiger qu'ils ſoient de Sang Royal, ou à ceux des Khans de la Tartarie Orientale (*q*).

Comment on marie les Princeſſes.

Aſſujettiſſement de leurs maris.

Tous les parens de l'Empereur par les mâles, ſoit riches, ſoit pauvres, fuſſent-ils à la quinzième génération, reçoivent quelque penſion pour leur ſubſiſtance, ſuivant le degré de leur dignité & la proximité du ſang. Ils ont tous le privilége de peindre en rouge leurs maiſons & leurs meubles. Mais la race précédente ayant régné l'eſpace de deux cens ſoixante-dix-ſept ans, le nombre de ſes deſcendans s'étoit tellement multiplié, que le revenu des plus éloignés ne pouvant ſuffire à leur entretien, pluſieurs étoient réduits, pour vivre, à l'éxercice de quelque métier. La première fois que Magalhaens entra dans l'Empire, il en trouva un dans la Capitale de Ky-ang-ſi, qui éxerçoit l'office

Sort des parens de l'Empereur.

(*p*) A *Vu-chang-fu*, à *Ching-tu-fu* & à *Hangocbong-fu*. Les deux premières ſont les Capitales des Provinces de Hu-quang & de Sechuen. La troiſième eſt une Ville conſidérable de *Chen-ſi*. L'Auteur nomme d'autres Villes qui ont de ces Palais.

(*q*) Magalhaens, pag. 307.

GOUVERNEMENT DE LA CHINE.

fice de porte-faix, &, qui pour ſe diſtinguer des gens du même ordre, portoit ſur le dos des crochets fort brillans & vernis de rouge. Sous la race précédente, il s'en trouvoit un nombre infini, qui étoient diſperſés dans toutes les parties de l'Empire, & qui abuſant des priviléges de leur naiſſance, commettoient des inſolences & des extorſions continuelles; mais ils furent extirpés juſqu'au dernier par les Tartares. Tous les parens de l'Empereur qui régne aujourd'hui ſont des perſonnages importans, qui font leur réſidence à la Cour. Mais ſi cette race dure long-tems, ils ſe multiplieront ſans doute, & ne ſeront pas moins à charge que les précédens (*r*). Navarette dit que les palais des petits Rois du Sang Royal ſont couverts de tuiles d'un rouge luiſant, & que l'Empereur les qualifie, eux & tous ſes autres parens, de *Kin-chi-pau-tſe*, qui ſignifie *Branches d'Or* & feuilles précieuſes (*s*).

LES parens de Sa Majeſté Impériale, du côté des femmes, ſont de deux eſpèces. Les unes deſcendent de ſes filles, & ne paſſent point pour Princes du Sang, ni même pour appartenir à ſa famile. Auſſi n'ont-ils aucun droit à la ſucceſſion, quand même ils auroient pluſieurs enfans mâles. Le même uſage eſt établi parmi le Peuple. La ſeconde eſpèce eſt compoſée des pères, des frères, des oncles, & des autres parens de la Reine, des gendres de l'Empereur, de leurs pères, de leurs oncles & de leurs autres parens. C'étoit dans ces deux ordres que les Empereurs Chinois choiſiſſoient un certain nombre des plus diſtingués, pour en compoſer le Tribunal qui ſe nomme *Whang-ſin*. Mais les Tartares ont extirpé auſſi la ſeconde de ces deux parentés (*t*).

La conduite des Princes Chinois eſt obſervée.

L'EMPEREUR obſerve avec beaucoup d'attention la conduite des Princes du Sang, & les punit ſans indulgence lorſqu'il ne la trouve pas digne de leur naiſſance & de leur rang. Apprenant un jour que l'un d'entr'eux aimoit l'amuſement avec trop de paſſion, ſurtout les combats de coqs, qui ſont un paſſe-tems fort commun parmi les Orientaux: il trouva de la baſſeſſe dans l'excès de ce goût, & lui en fit un reproche. Mais ne voyant aucun fruit de ſon avertiſſement, il réſolut de faire un exemple, en déclarant que le Prince fut privé de ſon cortége, de ſa penſion & de ſa qualité, juſqu'à ce qu'il trouvât l'occaſion de réparer ſa faute par quelque action éclatante, & de faire connoître à tout l'Empire qu'il n'étoit point indigne du Sang dont il ſortoit (*v*).

Funérailles de l'Empereur.

IL nous reſte à parler des funérailles du grand Monarque de la Chine. Auſſitôt qu'il a rendu le dernier ſoupir, on le met dans un riche fauteuil, qui eſt porté par ſix Eunuques, au milieu de la ſalle Royale de *Gin-chi-tſien*; c'eſt-à-dire, du *Palais de la merci & de la prudence* (*x*). On y place le corps ſur un lit fort riche; & l'on ne tarde pas long-tems à le renfermer, avec une infinité de cérémonies & beaucoup de muſique funébre, dans un cercueil qui coûte deux ou trois mille écus. La matière eſt un bois nommé *Kong-ſyo-mo*, ou *Bois de Paon*, qui tire ce nom de la reſſemblance de ſes veines avec ce qu'on appelle les yeux dans la queue d'un paon. Les Chinois aſſûrent que ce bois (*y*) préſerve les corps morts de toute corruption, & laiſſent en effet un cadavre dans le

Cercueil Impérial.

(*r*) *Ibid.* pag. 238.
(*s*) Navarette, Deſcription de la Chine, pag. 22.
(*t*) Magalhaens, pag. 239. & ſuiv.
(*v*) Mémoires du Père le Comte, pag. 251.
(*x*) Ce Palais eſt dans l'enceinte du grand Palais de l'Empereur. *Voyez ci-deſſus.*
(*y*) Il croît dans la Province de *Se-chuen.*

le même lieu pendant plusieurs mois, quelquefois pendant des années entières.

Gouvernement de la Chine.

La pompe funébre s'éxécute dans le même palais avec tant de cérémonies & de magnificence, qu'elle demanderoit une très-longue description (*z*). Après cette lugubre ſçene, on porte le corps à ſa ſépulture, dans le *Bois Impérial*; tel eſt le nom que les Chinois donnent aux tombeaux de leurs Empereurs. L'air de grandeur qui régne dans ce lieu, les palais, les richeſſes & les ornemens dont il eſt accompagné, les murs qui l'environnent, le nombre de Mandarins & de Domeſtiques qui ſont employés continuellement pour le ſervice, & celui des Soldats qui font la garde, mériteroient encore, ſuivant Magalhaens, une relation particulière (*a*).

Tombeaux des Empereurs Chinois.

Tous les Sujets de l'Empire étoient obligés anciennement de porter le deuil, pendant trois ans, pour la mort d'un Empereur; mais dans ces derniers tems, cet incommode uſage a été réduit à peu de jours. Navarette, qui ſe trouvoit à la Chine pendant le deuil du père de Kang-hi, rapporte qu'il ne dura pas plus de quatre ou cinq jours (*b*). Dans cet intervalle les Mandarins des Villes & des Bourgs s'aſſemblent dans quelque place publique, pour y obſerver des jeûnes accompagnés de pleurs & de toutes les cérémonies qui ſe font en préſence du corps (*c*).

Deuil public.

On nous repréſente plus particuliérement les funérailles de l'Impératrice mère. Tout le monde parut en deuil profond l'eſpace de quarante jours, pendant leſquels tous les Tribunaux furent fermés. On n'entretint pas même l'Empereur de la moindre affaire. Les Mandarins paſſérent un jour entier dans le palais, à pleurer, ou du moins à feindre ces apparences de douleur. Pluſieurs y paſſérent la nuit, aſſis en plein air, quoique le tems fût très-froid. Les fils mêmes de l'Empereur jouérent le même rôle, & ne quittérent point leurs habits pendant toute la nuit. Tous les Mandarins, à cheval, vêtus de blanc, avec peu de ſuite, allérent pendant trois jours conſécutifs obſerver les cérémonies ordinaires devant la tablette de l'Impératrice. Leurs bonnets étoient dépouillés de ſoie rouge & de leurs autres ornemens. Lorſqu'il fallut porter le corps dans la ſalle où il devoit être expoſé en public, l'Empereur ordonna qu'on le fît paſſer par les portes du palais, pour détruire l'opinion ſuperſtitieuſe des Chinois, qui font de nouvelles portes à leurs maiſons lorſqu'ils tranſportent le corps de quelque parent à la ſépulture, & qui les ferment enſuite, dans la crainte que leur douleur ne fût renouvellée trop ſouvent par le ſouvenir du Mort, s'ils étoient obligés de paſſer continuellement par la même porte. On bâtit hors de la Ville un vaſte & ſomptueux palais, avec des cours, des ſalles & des appartemens, pour y conſerver le corps de l'Impératrice, en attendant qu'il fût tranſporté au bois impérial (*d*).

Funérailles de l'Impératrice-mère.

Quatre jeunes filles, qui avoient ſervi cette Princeſſe avec beaucoup d'affection, s'étoient déjà parées à la manière des Tartares pour ſe ſacrifier elles-mêmes

Coutumes barbares abolies par l'Empereur.

(*z*) On a déja décrit les funérailles du Peuple & des Grands, pour donner quelqu'idée de ces cérémonies.

(*a*) Magalhaens, *ubi ſup.* pag. 306.

(*b*) C'eſt peut-être une erreur, pour 40. ou 50. jours.

(*c*) Navarette, Deſcription de la Chine, pag. 73.

(*d*) Cette ſépulture eſt près de la grande muraille qui ſépare la Tartarie de la Chine au Nord-Eſt-quart-d'Eſt de Peking.

GOUVERNEMENT. DE LA CHINE.

elles-mêmes devant le corps de leur Maîtreſſe. Mais l'Empereur arrêta cette barbare pratique. Il défendit auſſi, pour l'avenir, un autre uſage de la même Nation, qui conſiſte à brûler, avec les corps des perſonnes de diſtinction & dans le même bucher, leurs richeſſes & quelquefois même leurs Domeſtiques (*e*).

Son reſpect pour les femmes de ſon Prédéceſſeur.

MAGALHAENS nous apprend que le ſucceſſeur d'un Empereur mort ne voit jamais les femmes ni les concubines de ſon prédéceſſeur, & que ce reſpect eſt porté ſi loin qu'il ne met pas même le pied dans leur appartement (*f*).

(*e*) Du Halde, pag. 308. (*f*) Magalhaens, pag. 310.

§. IV.

Officiers du Gouvernement pour les affaires civiles.

Ce que c'eſt que le titre de Mandarin ou de Quan.

ON a déja remarqué qu'à la Chine perſonne ne peut s'élever au moindre emploi du gouvernement, s'il ne le mérite par ſon ſçavoir & ſa capacité. Auſſitôt qu'un Particulier eſt employé au ſervice de l'Empire, il eſt qualifié du titre de Quan, qui ſignifie *Prépoſé*, ou celui qui eſt à la tête des autres. Les Portugais ont donné aux *Quans* le nom de *Mandarins*, ou de Commandans, que toutes les autres Nations de l'Europe ont adopté. Mais à celui de Quan, les Chinois joignent le titre de *Lau-ya*, ou Seigneur, pour marquer la nobleſſe de ceux qui obtiennent cet honneur.

Neuf ordres de Mandarins.

IL y a neuf ordres de Quans, ou de Mandarins, ſi parfaitement ſubordonnés entr'eux, que rien n'eſt comparable au reſpect & à la ſoumiſſion des ordres inférieurs pour ceux qui ſont au-deſſus.

Comment les Mandarins ſont créés.

Avant que de parvenir à quelqu'un de ces ordres, le Candidat, ſuivant Magalhaens, doit avoir été troiſième aſſiſtant d'un *Chi-yen*; c'eſt-à-dire, du Gouverneur d'une Ville du troiſième rang. Il porte alors le nom de *Tyen-tſe*, & n'eſt encore d'aucun ordre. Mais s'il ſe conduit bien pendant trois ans, le Gouverneur de cette Ville en rend témoignage, par un certificat, au Gouverneur de la Ville du premier rang dont il dépend. Celui-ci en informe le Gouverneur de la Capitale de la même Province, qui communique ſes informations aux deux grands Tribunaux de ſa Ville. Le Viceroi les reçoit de ces deux Tribunaux. Enſuite il écrit au grand Tribunal de Peking, qui donne le même avis au Conſeil d'Etat. Enfin l'Empereur, informé par ſon Conſeil, crée le Candidat *Mandarin* de l'ordre huitième ou neuvième (*a*).

Deux degrés de diſtinction dans chaque Ordre.

CHACUN de ces neuf ordres eſt diviſé en neuf degrés (*b*). On diſtingue ainſi un Mandarin du premier ou du ſecond degré du premier, du ſecond, ou du troiſième ordre. Cette diſtinction ne conſiſte néanmoins que dans des titres qui leur ſont accordés par l'Empereur, ſans aucun rapport à leurs emplois; car quoique la dignité de leurs emplois ſoit meſurée ordinairement ſur celle de leur ordre, cette régle n'eſt pas générale, parce qu'il arrive quelquefois que pour récompenſer un Officier inférieur, l'Empereur le crée Mandarin

(*a*) Magalhaens pag. 245. (*b*) *Angl.* eſt diviſé en deux degrés. R. d. R.

darin du premier ou du ſecond ordre. D'un autre côté, il arrive auſſi que pour punir une perſonne dont l'office appartient naturellement aux ordres ſupérieurs, il le dégrade à quelque ordre inférieur (*c*).

Gouvernement de la Chine.

On peut prendre quelque idée de la manière dont les Mandarins des neuf ordres ſont employés à l'adminiſtration des affaires, par la diſtribution qui ſe fait d'eux dans le Tribunal du Conſeil privé, qui ſe nomme *Nivi-yuen* (*d*), ou la cour intérieure, parce qu'il a ſon ſiége dans le palais Impérial de Peking. Ce Tribunal, ou cette Cour, eſt compoſée de trois claſſes de Mandarins. La première comprend les *Kolaus* (*e*) ou les Miniſtres d'Etat, qui forment le premier ordre des Mandarins, avec les premiers Préſidens des Tribunaux ſuprêmes, & les principaux Officiers de l'Armée. Ce degré eſt le plus relevé auquel les Lettrés puiſſent aſpirer; à moins que pour quelque important ſervice l'Empereur ne les jugeât dignes de quelque titre encore plus honorable, tels que ceux qui répondent à nos titres de Comtes, de Ducs, &c. Le nombre des Kolaus n'eſt pas fixe. Il dépend de la volonté du Monarque, qui les choiſit à ſon gré dans les divers Tribunaux de l'Empire. Cependant il eſt rare qu'on en voye plus de cinq ou ſix à la fois (*f*), & l'un d'entr'eux jouit ordinairement de quelque diſtinction au-deſſus des autres. Il porte le titre de *Cheu-ſiang*. Il eſt Préſident du Conſeil. Il a toute la confiance de l'Empereur.

Comment les Mandarins ſont employés aux affaires publiques.

Changemens qui dépendent de l'Empereur.

Le Tribunal des Ko-laus a ſon ſiége dans le Palais, à main gauche de la ſalle Impériale, ce qui paſſe à la Chine pour la plus grande diſtinction. C'eſt dans cette ſalle que l'Empereur donne ſes audiences publiques, & qu'il reçoit l'hommage & les reſpects des Mandarins. Comme le palais en a quantité d'autres, fort magnifiques & fort pompeuſement ornées, on en aſſigne une à chaque Ko-lau, pour lui ſervir comme de ſiége particulier, où il examine tout ce qui reſſortit à lui; & le nom de cette ſalle ſe joint au ſien comme un titre d'honneur. [L'on dit, par éxemple, un tel Kolau, ſuprême ſalle du milieu.] L'objet du Tribunal des Ko-laus eſt de recevoir & d'éxaminer preſque toutes les demandes des Tribunaux ſuprêmes, ſoit qu'elles regardent la paix ou la guerre, & les matières civiles ou criminelles. Après cet éxamen, il les préſente à l'Empereur; à moins que le ſujet ne ſouffre quelque objection. Les Ko-laus en avertiſſent alors Sa Majeſté Impériale, qui reçoit leur avis, ou qui le rejette à ſon gré. Quelquefois l'Empereur ſe réſerve la connoiſſance des affaires & l'éxamen des Mémoires qui lui ſont préſentés.

Tribunal des Ko-laus, & leur emploi.

Les Mandarins de la ſeconde claſſe ſont en quelque ſorte aſſiſtans de la première. C'eſt de leur ordre qu'on tire les Vicerois des Provinces & les Préſidens des autres Tribunaux. Ils portent le titre de *Ta-hyo-tſe*; c'eſt-à-dire, de *Lettrés*, ou de Magiſtrats d'une capacité reconnue. On les tire du ſecond ou du troiſiéme ordre des Mandarins. Dans ce Tribunal, ceux de la troiſième claſſe, qui portent le titre de *Chon-chu-ko*; c'eſt-à-dire, d'Ecole des Mandarins, ſont les Sécretaires de l'Empereur. Leur office eſt de réduire par écrit toutes les matières qui ont été délibérées dans le Tribunal. Ils ſont tirés

Seconde claſſe.

(*c*) *Ibid.* pag. 196. & ſuiv.

(*d*) Ils ſont nommés ci-deſſus *Kyu yuen*; peut-être par mépriſe.

(*e*) *Aliagata* en langue Tartare.

(*f*) Navarette dit qu'ils étoient ordinairement ſept; mais que depuis le préſent régne, on les a doublés en y joignant ſept Tartares. Ils ſont aſſis autour d'une table ronde.

GOUVERNEMENT DE LA CHINE.

rés du quatrième, du cinquième, & du ſixième ordre des Mandarins : c'eſt dans ce Tribunal qu'on agite la plûpart des grandes affaires ; à moins que l'Empereur n'aſſemble exprès le grand Conſeil (*g*).

Diſtinction entre les Mandarins civils & militaires.

ON diſtingue les Quans civils & les militaires. Quelques Voyageurs nomment les premiers, *Mandarins Lettrés*, & les diviſent en civils & criminels. Mais ce partage n'eſt propre qu'à jetter de la confuſion dans le récit, puiſqu'en effet ils ſont tous de l'eſpéce littéraire, & qu'après avoir paſſé par les éxamens & pris les degrés, ils doivent tous leur élévation à leurs études, quoiqu'elles ayent été de différentes natures. S'il en eſt quelques-uns auxquels le titre de Quans Lettrés appartienne particulièrement, ce ſont ceux qui préſident ſur les *Lettrés* ou les *Etudians* de chaque Ville où il ſe trouve un Tribunal érigé dans cette vûe.

Nombre total des Mandarins.

LE nombre des Mandarins civils, qui ſont diſperſés dans toutes les parties de l'Empire, monte à treize mille ſix cens quarante ſept ; & celui des militaires à [dix] huit mille cinq cens vingt, qui font enſemble trente-deux mille cent ſoixante-ſept. Quatre fois l'année, on en imprime un Catalogue, où leurs noms, leurs titres, leur pays, & le tems auquel ils ont pris leurs degrés ſont marqués régulièrement (*h*). Navarette en compte deux mille quatre cens à la Cour, où chaque Province a le ſien, qui eſt comme ſon protecteur ou ſon ſolliciteur général (*i*).

Marques qui diſtinguent les Ordres.

LES neuf ordres de Mandarins, tant civils que militaires, ſont diſtingués par différentes marques, que le Père Adam Schaal a recueillies dans ſa Relation (*k*). Ceux du premier ordre portent à l'extrémité de leur bonnet, qui ſe termine en cône fort plat, une eſcarboucle, enchaſſée dans de l'or, & une perle au bas pardevant. Leur ceinture eſt enrichie de quatre pierres fort eſtimées à la Chine, enchaſſées auſſi dans de l'Or, & coupées en quarrés longs de quatre doigts & larges de quatre (*l*).

LES Mandarins du ſecond ordre portent au ſommet de leurs bonnets, un gros rubis, & un autre au bas. Leurs ceintures ſont ornées de demi-ſphères d'Or, embellies de fleurs du même métal, avec une eſcarboucle au milieu. Ceux du troiſième ordre ont à la pointe du bonnet une eſcarboucle enchaſſée dans de l'Or, & un ſaphir au bas. Leur ceinture eſt garnie de demi-ſphères, ornées de fleurs ſeulement. La marque du quatrième ordre eſt un ſaphir à la pointe du bonnet ; & un autre au bas, mais moins gros. Sur les ceintures, ce ſont de ſimples demi-ſphères d'Or. Les Mandarins du cinquième ordre ne portent qu'un ſaphir à leur bonnet, & reſſemblent pour le reſte à ceux du quatrième. Le bonnet du ſixième ordre eſt orné d'un criſtal fort bien taillé au ſommet, & d'un ſaphir au bas. Les ceintures ſont couvertes de morceaux de corne de Rhynoceros, enchaſſés en or. Le ſeptième ordre n'a qu'un ſimple ornement

(*g*) Magalhaens, pag. 197. Du Halde, page 248.

(*h*) Magalhaens, *ubi ſup.* pag. 249. Du Halde, pag. 251.

(*i*) Navarette, pag. 19.

(*k*) Ce qui ſuit eſt tiré des Notes de l'Edition Françoiſe de Magalhaens.

(*l*) Cette pierre, que les Chinois appellent *Yu-tſe*, vient du Royaume de *Koſogbar*. Les Marchands Mahométans qui l'apportent viennent tous les trois ans à la Chine ſous le prétexte d'une Ambaſſade. Elle eſt un peu verdâtre & reſſemble au Jaſpe, excepté qu'elle eſt plus dure, un peu plus tranſparente & tirant plus ſur le blanc. C'eſt ce que dit Magalhaens ; mais nous trouvons ailleurs une Mine de la même pierre à la Chine.

ornement d'or, ſans aucune pierre. La ceinture eſt couverte de piéces fort minces de cornes de Rhynoceros (*m*). Les Mandarins du neuvième ordre portent un bonnet de ſatin, bordé d'un tiſſu d'Or; & ſur la ceinture, des morceaux de corne de buffle enchaſſés en argent. Gouvernement de la Chine.

Les grands Seigneurs, qui ſont au-deſſus des neuf ordres des Mandarins, ne ſont diſtingués du premier ordre que par des pierres rondes ſur leur ceinture, avec un ſaphir au milieu. Les Régules, au-lieu d'eſcarboucles, portent à la pointe de leurs bonnets, un rubis orné de perles, & une fleur d'Or attachée à la partie baſſe des bonnets qui deſcend ſur le front. L'Empereur lui-même porte un bonnet de la même forme, dont la pointe eſt ornée d'une perle, de la groſſeur d'un œuf de pigeon, & de pluſieurs autres petites perles qui pendent à l'entour. Sa ceinture éblouit les yeux par la multitude de pierres précieuſes & de perles dont elle eſt couverte. Les Gradués ont auſſi des marques qui les diſtinguent. Celle des Licentiés, ou des *Maîtres ès Arts*, eſt un pigeon d'or à la pointe du bonnet, avec des piéces plates de corne de Rhynoceros ſur leur ceinture. Les Bacheliers portent auſſi le pigeon, mais d'argent, avec des plaques de corne de buffle ſur leur ceinture. Marque des Grands & des Princes.

Il n'y a pas moins de différence dans les habits des différens ordres des Mandarins. Les Mandarins civils des trois premiers ordres, & les militaires du quatrième ſont diſtingués des ordres inférieurs par les figures de dragons dont leurs robes ſont enrichies. Ils portent auſſi une eſpèce de *fur-tout*, brodé de figures, d'oiſeaux & d'autres bêtes. Mais comme ils ne ſont point obligés de porter conſtamment ces ſur-touts, particulièrement dans les exceſſives chaleurs de l'Eté, cette diſtinction n'eſt pas ſi ſûre que les précédentes, ſans leſquelles on ne peut paroître, comme on n'y peut rien changer. Les loix ont réglé les places, que chacun doit prendre dans les aſſemblées qui ſe font au palais. Les Mandarins civils ſont à la gauche du Trône Impérial; c'eſt-à-dire, du côté le plus honorable à la Chine. Les Mandarins militaires occupent la droite, & l'Empereur préſente le viſage au Sud (*n*). Différence entre les habits. Différence dans les places.

Les emplois des Mandarins ont auſſi leurs diſtinctifs, comme chacun des neufs ordres. C'eſt une piéce quarrée d'étoffe, qu'ils portent ſur la poitrine, travaillée fort richement, avec une deviſe au milieu, qui eſt particulière à leur poſte. Les Mandarins civils ont, les uns un Dragon à quatre griffes, d'autres, une Aigle ou un Soleil. Ceux de la claſſe militaire portent des Léopards, des Tygres, des Lions, &c. Ils affectent auſſi de la diſtinction dans leurs ceintures. Avant que l'habit Tartare fût en uſage, ils les diviſoient en petits quarrés, & les attachoient pardevant avec de grandes agraffes de corne de bufle & de Rhynoceros, d'ivoire, d'écaille de tortue, de bois d'aigle, d'argent, de pierreries; & la différence de la matière dépendoit de celle des emplois. Un Ko-lau, à qui l'Empereur a donné quelque joyau en lui conférant ſon office, eſt ſeul en droit de les porter. A préſent la ceinture de ſoie eſt l'unique diſtinctif des Kolaus. Les Mandarins ſont extrémement jaloux des marques de leur dignité, qui les diſtinguent non-ſeulement du peuple, Marques des Emplois.

(*m*) Comme nous n'avons pas actuellement l'ouvrage de Magalhaens ſous les yeux, nous ne pouvons pas ſuppléer ici à l'omiſſion de nos Auteurs, qui ont oublié de parler des marques de huitième ordre. R. d. É.

(*n*) Magalhaens, pag. 298. & ſuiv.

GOUVERNEMENT DE LA CHINE.

ple, mais encore des ſimples Lettrés; & ceux du rang inférieur ne le ſont pas moins entr'eux (*o*).

Diſtinction des penſions, des maiſons, &c.

LES Princes & les Mandarins ſont diſtingués auſſi par leurs penſions, leurs maiſons, le nombre de leurs domeſtiques, la forme & la grandeur de leurs Sedans; de ſorte que leur qualité n'eſt ignorée de perſonne lorſqu'ils paroiſſent en public. Sous le gouvernement des Chinois, les particuliers mêmes portoient des marques de diſtinction. Un homme de Lettres étoit connu par la couleur & la forme de ſon habit (*p*).

Divers Officiers des Provinces.

LA Chine eſt gouvernée par divers Officiers, ſous l'autorité de l'Empereur. Chaque Province a cinq Officiers généraux, qui ſont le *Fu-yo-en*; c'eſt-à-dire, dans notre langage, le Viceroi ou le Gouverneur, avec quatre Aſſiſtans; le *Pu-ching-tſe*, ou le Tréſorier général; le *Nyan-cha-tſe*, ou le Juge criminel; le *Yen-tau*, qui a la ſurintendance des Poſtes & des Salines, & le *Lyang-tau*, à qui appartient le ſoin des proviſions qui ſe lèvent en qualité de tribut. Ces quatre Officiers ſont obligés, comme Aſſiſtans du Viceroi, de ſe trouver pluſieurs fois le mois à ſon Tribunal, pour les affaires importantes de la Province. Mais quelques Provinces, que leur grandeur a fait diviſer en deux parties, ont deux Vicerois. Telle eſt la Province de *Kyang-nan*. Au-deſſus du Viceroi eſt encore un autre officier, nommé le *Tſong-tu* (*q*) qui a quelquefois deux ou trois Provinces ſous ſa juriſdiction. Celles de Chen-ſi & de Se-chuen, & celles de *Quang-tong* & de *Quang-ſi* ont leur *Tſong-tu*. C'eſt à ces grands Officiers que l'Empereur envoie ſes ordres, qu'ils tranſmettent de main en main à toutes les Villes de leur diſtrict. Cependant, quelle que ſoit l'autorité du Tſong-tu, elle ne diminue pas celle des Vicerois; mais tout eſt réglé avec tant d'ordre, qu'il ne s'élève jamais aucun différend pour la juriſdiction (*r*). Quelquefois le Tſong-tu n'eſt chargé que du ſoin d'une Province, comme celui de *Hu-quang*, de *Chen-ſi*, &c. Alors la Province eſt diviſée en deux Gouvernemens, qui ont chacun leur propre Viceroi, ſubordonné au Tſong-tu, mais ſeulement dans certaines matières. Il a néanmoins le droit de décider de toutes ſortes de cauſes, dans les appels qui ſont portés à ſon Tribunal, de celui des deux Gouverneurs Provinciaux (*s*). Les Provinces de Quang-tong & de Fo-kyen ſont gouvernées par de petits Rois (*t*), qui ſont au-deſſus de tous les Officiers précédens par leur qualité, mais qui n'ont au fond que la même autorité dans leur Gouvernement. Cependant ils s'en attribuent beaucoup & rendent leur joug fort peſant, parce qu'il ne ſe trouve perſonne qui ôſe leur réſiſter.

Ce que c'eſt que le Tſong-tu.

Son autorité.

Mandarins des Villes.

Le Chi-fu.

Le Chi-hyen.

CHAQUE Province étant diviſée en un certain nombre de juriſdictions qui ſe nomment *Fus*, & qui ſont ſubdiviſées en d'autres diſtricts nommés *Cheus* & *Hyens*, toutes les Villes qui portent le titre de *Fu* ont un Mandarin qui ſe nomme *Chi-fu* (*v*), & du moins un autre qui s'appelle *Chi-hyen*. Outre le

(*o*) Du Halde, pag. 252.

(*p*) Mémoires du Père le Comte, pag. 297.

(*q*) Il y a deux Généraux militaires, ſubordonnés au Tſong-tu; l'un, pour les Tartares; l'autre, pour les Chinois, avec leurs Officiers inférieurs.

(*r*) Du Halde, pag. 2. & 251.

(*s*) Du Halde, pag. 4.

(*t*) Ou des Regules. [Ce titre eſt à préſent aboli.]

(*v*) C'eſt le titre des Préſidens des Cours ſuprêmes. *Chi* ſignifie Gouverneur, [& *Fu* un] diſtrict ou une Ville du premier rang.]

le *Chi-fu*, les Capitales ont deux Mandarins inférieurs avec le titre de Chi-hyen, parce que leur territoire qui eſt ordinairement plus étendu que celui des autres Villes, eſt diviſé en deux diſtricts, dont chacun reſſortit immédiatement à ſon Chi-hyen (*x*). Gouvernement de la Chine.

Chaque diſtrict eſt chargé d'un autre Mandarin nommé *Tau-ti*, dont l'office eſt de veiller ſur la conduite & les mœurs des Officiers de ſa juriſdiction, & de preſſer les Gouverneurs des Villes pour le payement des droits Impériaux. Il y en a deux autres qui ont, dans leurs quartiers reſpectifs, l'intendance des Rivières & des Côtes de Mer. L'un ſe nomme *Ho-tau* & l'autre *Hay-tau*. Tous ces Mandarins appartiennent au Tribunal des *Kotaus*, c'eſt-à-dire, des Inſpecteurs & des Viſiteurs (*y*). Navarette obſerve, à l'occaſion de ces deux ſortes d'Officiers, que près des Rivières navigables il y a des Mandarins chargés du ſoin des Barques, ſoit Impériales, ſoit marchandes, & que dans les Capitales maritimes il y a un grand Mandarin qui a l'inſpection de toute la Côte. Le Tau-ti. Le Ho-tau. Le Hay-tau.

Les Chinois Lettrés ne ſont pas ſoumis aux Magiſtrats communs. Ils ont leurs propres Magiſtrats; & dans chaque Ville ils en ont un principal, qui fait ſa réſidence dans le lieu où les Etudians (*z*) ſont éxaminés, avec deux Officiers ſubalternes (*a*). Magiſtrats des Lettrés.

Tous les Officiers qui ont part à l'adminiſtration de l'Empire ont entr'eux une dépendance mutuelle. Le Mandarin le moins conſidérable jouit d'une pleine autorité dans l'étendue de ſon diſtrict. Mais il dépend de pluſieurs autres Mandarins, qui quoique plus puiſſans, ne laiſſent pas d'être ſoumis aux Officiers généraux de la Province, comme ceux-ci le ſont aux Tribunaux de la Ville Impériale. Les Préſidens des Cours ſuprêmes, qui ſont redoutés des autres Mandarins, tremblent eux-mêmes au nom de l'Empereur, qui eſt la ſuprême ſource de l'autorité.

On obſerve un ordre conſtant dans la diſtribution des Emplois entre les Mandarins. Tout particulier devient capable de poſſéder les Offices publics, lorſqu'il s'eſt élevé à deux ou trois degrés de Littérature. Les noms des aſpirans ſont écrits ſur les regîtres du premier Tribunal ſuprême, qui ſe nomme *Li-pu*, & qui diſtribue les Offices vacans ſuivant le rang & le mérite des Lettrés. Lorſqu'ils ont acquis les qualités requiſes, ils ſe rendent à la Cour dans cette vûe. Mais la plus grande partie de ceux qui s'élèvent au degré même de *Tſing-tſe*, ou de Docteurs, ſont bornés à devenir Gouverneurs des Villes du ſecond ou du troiſième rang. Auſſi-tôt qu'il vaque un ou pluſieurs de ces Emplois, quatre, par éxemple, on en donne avis à l'Empereur, qui fait appeller les quatre Lettrés qui ſe trouvent les premiers ſur la liſte. On écrit ſur quatre billets (*b*) les noms des quatre Gouvernemens. On les met dans une boëte, qu'on élève à la portée des Candidats. Ils tirent ſucceſſivement, ſuivant l'ordre de leur degré, & chacun obtient la Ville qui lui tombe en partage. Manière dont les Emplois ſe diſtribuent.

Outre les éxamens communs, on en fait ſubir un autre, pour découvrir à quelle ſorte de Gouvernement chaque Mandarin eſt propre. Mais avec de l'argent Corruption qui régne dans la diſtribution des Emplois.

(*x*) Du Halde, pag. 4.
(*y*) Magalhaens, pag. 243.
(*z*) Les Univerſités ou les Académies.
(*a*) Navarette, pag. 14.
(*b*) Magalhaens dit ſur de petites planches minces.

GOUVERNEMENT DE LA CHINE.

l'argent & des amis il eſt aiſé de faire tomber les meilleurs poſtes à ceux qu'on veut favoriſer (*c*). Magalhaens aſſûre que d'intelligence avec le Tribunal, les billets ſont tellement arrangés que chacun tire celui qu'il deſire. Cependant, continue-t-il, cet artifice ne tourna point heureuſement pour un Mandarin, en 1669. Il avoit donné une ſomme conſidérable à l'un des premiers Sécretaires de cette Cour, dans la vûe d'obtenir une Ville d'un grand Commerce, qui n'étoit pas éloignée. Mais il eut le malheur d'en tirer une de la Province de Quey-cheu, c'eſt-à-dire, de la plus éloignée & de la plus pauvre de l'Empire. La douleur de ſe voir trompé lui fit oublier le reſpect qu'il devoit à plus de trois cens Mandarins qui compoſoient l'aſſemblée. Il ſe leva tout furieux; car l'uſage oblige les Candidats de ſe tenir à genoux; il ſe mit à crier de toute ſa force qu'il étoit perdu, & jettant de rage ſon bonnet & ſa robe, il tomba ſur le Sécretaire, il le renverſa & le battit rudement à coups de pieds & de poings. Il y joignoit les reproches les plus amers. „ Lâche „ impoſteur, lui diſoit-il, où eſt l'argent que je t'ai donné? Où eſt la Ville „ que tu m'avois promiſe? Toute l'aſſemblée s'étant levée dans un grand trouble, les deux Parties furent étroitement renfermées & n'eurent pas peu de peine à ſe garantir de la mort, qui eſt le châtiment établi pour cette prévarication (*d*).

Reſſentiment d'un Candidat trompé.

Tous les Officiers Chinois pillent le Peuple.

MAIS on s'embarraſſe ſi peu des punitions, que ſi l'on en croit Magalhaens tout eſt vénal à la Chine. Cet Hiſtorien aſſûre que le Gouvernement d'une Ville coûte de très-groſſes ſommes à ceux qui l'obtiennent. C'eſt quelquefois vingt ou trente mille écus, ſuivant l'importance du poſte. Il en eſt de même à proportion pour tous les autres Offices. Avant qu'un Viceroi ou le Gouverneur d'une Province ait pû faire ſceller ſa Commiſſion, il a ſouvent déboursé juſqu'à ſoixante ou ſoixante-dix mille écus. Cet argent paſſe dans la poche des (*e*) Ko-laus & des Officiers des Tribunaux ſuprêmes, qui vendent ſecrétement tous les Emplois. D'un autre côté, les Vicerois & les autres Chefs des Provinces ſe rembourſent de leurs frais par les préſens qu'ils extorquent des Gouverneurs de toutes les grandes Villes, qui ſe dédommagent à leur tour par les extorſions qu'ils éxercent ſur les petites, & tous ſe liguent enſemble pour remplir leur bourſe aux dépens du Public. Auſſi dit-on communément à la Chine, que l'Empereur en créant de nouveaux Mandarins pour le Gouvernement, lâche malgré lui autant de bourreaux, de meurtriers, de chiens & de loups affamés, pour ruiner & dévorer le pauvre Peuple. En un mot, il n'y a point de Viceroi, de Viſiteur de Province, ni d'autres Officiers de cette eſpèce, qui à la fin de ſes trois ans ne rapporte ſix ou ſept cens mille & quelquefois un million d'écus (*f*).

Tout eſt vénal à la Chine.

CE honteux trafic s'éxerce auſſi ouvertement que s'il étoit autoriſé par les Loix; & l'on peut dire que la Juſtice & les Emplois ſe vendent dans toutes les parties de l'Empire, ſur-tout à la Cour. Ainſi l'Empereur eſt proprement le ſeul qui ait à cœur l'intérêt public. Tous les autres n'ont en vûe que leur intérêt. L'Auteur en cite un éxemple dont il avoit été témoin. Le père d'un nouveau

Exemple.

(*c*) Du Halde, pag. 252.

(*d*) Magalhaens, pag. 247.

(*e*) Pendant que le Père le Comte étoit à Peking, trois Ko-laus furent caſſés pour s'être laiſſés corrompre par des préſens. Il en vit un réduit à la qualité de ſimple ſentinelle. *Voyez ci-deſſus.*

(*f*) Mémoires du Père le Comte, pag. 135.

nouveau converti ayant été tué dans une expédition militaire contre une armée de voleurs, tandis qu'il étoit Gouverneur de la Province de *Chen-ſi*, l'Empereur nomma ſon fils Gouverneur d'une Ville du ſecond rang. Après l'expiration des trois années, il lui donna une Ville du premier rang. Cet Officier n'ayant pas achevé moins heureuſement ſon ſecond terme, ſe rendit à la Cour ſuivant l'uſage, dans l'eſpérance d'obtenir un Gouvernement encore plus conſidérable. L'Empereur renvoya ſa demande au Tribunal des Mandarins, qui lui déclarèrent auſſi-tôt par leurs lettres que s'il vouloit dépoſer en main tierce quatorze *Vans* d'argent, c'eſt-à-dire, la ſomme d'environ cent mille écus, on lui promettoit le Gouvernement de *Ping-yang-fu*, dans la Province de Chenſi, qui eſt une Ville des plus riches & des plus peuplées de l'Empire. Mais le Mandarin Chrétien ne voulant rien devoir à la corruption, leur fit dire qu'il ſe contenteroit du Poſte que le ſort lui feroit tomber en partage (*g*). Gouvernement de la Chine.

Les Loix n'ont pas laiſſé d'établir des remèdes contre les extorſions des Gouverneurs, ſoit qu'elles viennent de leur avarice perſonnelle, ou de l'uſage qui s'eſt introduit de vendre les Places. 1°. Comme il eſt difficile d'étouffer les plaintes du Peuple lorſqu'il eſt dans l'oppreſſion, la Loi rend les Gouverneurs reſponſables des moindres mouvemens populaires. Ils ſont preſque sûrs de perdre du moins leurs Emplois, ſi la Sédition n'eſt pas appaiſée ſur le champ. La Loi regarde un Gouverneur comme le Chef d'une grande famille. La paix n'y peut être troublée que par ſa faute. C'eſt à lui d'empêcher que les Officiers ſubalternes n'oppriment le Peuple, qui porte joyeuſement le joug lorſqu'il le trouve leger. 2°. La Loi défend qu'on faſſe Mandarin du Peuple un homme né dans la même Ville ou dans la même Province. Ordinairement même on ne le laiſſe pas long-tems en poſſeſſion de ſon Emploi. Il eſt élevé à quelqu'autre Poſte, dans la ſeule vûe de le faire changer de lieu, pour empêcher qu'il ne contracte dans le Pays des engagemens ou des liaiſons qui pourroient le rendre partial. Comme la plûpart des autres Mandarins de la même Province lui ſont inconnus, il arrive rarement qu'il ait aucune raiſon de les favoriſer. Remèdes établis par les Loix.

S'Il obtient un emploi dans la Province qui touche à celle dont il eſt ſorti, ce doit être dans une Ville qui en ſoit éloignée de cinquante lieuës au moins, parce qu'un Mandarin, diſent les Chinois, ne doit être occupé que du bien public. Dans une Ville de ſon propre Pays, ſes voiſins & ſes amis ne manqueroient pas de le troubler par leurs ſollicitations. Il ſe verroit engagé à faire des injuſtices en leur faveur, ou porté par ſes reſſentimens à ruiner ceux dont quelqu'un de ſa famille ou lui-même auroient reçu anciennement quelque injure. La délicateſſe va ſi loin ſur cet article, qu'on ne place jamais un Mandarin ſubalterne dans un lieu où ſon frère, ſon oncle ou quelque autre parent tient un rang ſupérieur. Si l'on ſuppoſe, par exemple, que l'Empereur veuille envoyer le frère d'un Mandarin ſubalterne pour être Viceroi dans la même Province, le plus jeune des deux frères eſt obligé de donner avis de cette circonſtance à la Cour, qui lui accorde un poſte du même rang dans une autre Province. On apporte pour raiſon de ce réglement que le frère aîné ſe trouvant l'Officier ſupérieur, pourroit favoriſer le plus jeune

(*g*) *Ibid.* pag. 245.

GOUVERNEMENT DE LA CHINE.

jeune en fermant les yeux sur ses fautes; ou que celui-ci comptant sur l'autorité & la protection de son frère, deviendroit peut-être plus partial & moins attentif à son devoir. D'un autre côté, il seroit trop dur pour un Officier supérieur d'être obligé d'accuser son frère, & l'unique moyen de prévenir cet inconvénient est de ne jamais permettre qu'ils possèdent des emplois dépendans l'un de l'autre.

3°. DE trois en trois ans, on fait une revûe générale de tous les Mandarins de l'Empire, dans laquelle on examine leurs bonnes & mauvaises qualités pour le Gouvernement. Chaque Mandarin supérieur examine la conduite de ses inférieurs, depuis le tems des dernières informations, ou même depuis qu'ils ont pris possession de leur office. Il donne à chacun des notes, qui contiennent des reproches ou des louanges. Par exemple, le premier Mandarin d'une Ville du troisième rang, qui a sous lui trois ou quatre petits Mandarins, leur donne des notes & les envoye au Mandarin d'une Ville du second rang, sur lequel il fait fond. Celui-ci qui a de même sous lui plusieurs Mandarins dans les Villes du troisième rang, examine ces notes, & les change ou les confirme.

LORSQUE le Mandarin d'une Ville du second ordre a reçu les notes de tous les Mandarins des Villes du troisième rang, il y joint ses propres notes. Ensuite il envoye le catalogue de tous les Mandarins de son district aux Mandarins généraux, qui font leur résidence dans la Capitale. Ce catalogue passe de leurs mains dans celles du Viceroi, qui après l'avoir examiné en particulier, puis avec les quatre Mandarins ses assistans, l'envoye à la Cour, augmenté de ses propres notes. Ainsi le premier Tribunal parvient à connoître exactement tous les Tribunaux de l'Empire, & se trouve en état de les punir ou de les récompenser suivant leur mérite. On récompense un Mandarin en l'élevant plus haut de quelques degrés, ou en lui accordant un meilleur poste. On le punit par des voies opposées.

PENDANT deux mois que dure cet examen, le Viceroi ne voit personne, ne reçoit aucune visite, ni même aucune lettre de ceux qui sont dans sa dépendance, afin de se conserver la réputation de Juge intégre, qui ne considère que le mérite.

QUANT à la forme de ces notes; sous le nom des Mandarins & sous le titre de leur Gouvernement, on écrit: „ C'est un homme fort avide d'argent, trop sevère dans ses punitions, qui traite durement le Peuple. *Ou bien*, il est trop avancé en âge, il n'est plus capable d'exercer les fonctions „ de son emploi, il est orgueilleux, capricieux, d'une humeur inégale, il „ est téméraire, passionné, il n'a point d'empire sur lui-même. Il est paresseux, lent dans l'expédition des affaires, il n'est point assez versé dans „ les loix & les usages, &c. „ Si les notes sont favorables, elles contiennent toutes les vertus du Mandarin. „ C'est un homme intégre, qui n'opprime point le Peuple, & qui remplit fidellement ses devoirs. C'est un „ homme d'expérience, qui est ferme sans rudesse, qui s'attire l'affection du „ Peuple, qui possède l'art de gouverner, &c.

LORSQUE le catalogue des notes arrive à Peking, le Tribunal suprême, auquel il est adressé, s'attache à l'examiner. Il y marque les récompenses & les châtimens que chaque Mandarin lui paroît mériter; après quoi il se hâte de le renvoyer au Viceroi, qui dépouille de leurs emplois ceux dont le

Gouvernement de la Chine.

le certificat contient le moindre reproche ſur l'article du Gouvernement, ou qui éleve à d'autres poſtes ceux qu'il trouve honorés d'un éloge. Il les fait paſſer, par exemple, d'une Ville du troiſième rang à une Ville du ſecond. D'autres ne ſont qu'élevés ou rabbaiſſés de quelques degrés, & ce changement eſt marqué à la tête de leurs ordres, dans la forme ſuivante : „ Les Mandarins de cette Ville, élevés de trois degrés (ou rabbaiſſés, s'ils „ le ſont en effet) donnent avis, ordonnent, &c. (*b*). Ainſi le public eſt informé des punitions ou des récompenſes qu'un Mandarin a méritées. S'il eſt élevé de trois degrés, il a l'eſpérance d'obtenir un Gouvernement ſupérieur. Au contraire, s'il eſt rabbaiſſé de dix degrés (*i*), il eſt expoſé au danger de perdre ſon emploi.

4°. De tems en tems l'Empereur envoye ſecrétement dans les Provinces des *Ko-taus*, c'eſt-à-dire, des Inſpecteurs ou des Viſiteurs, qui paſſant de Ville en Ville ſe gliſſent dans les Tribunaux pendant l'audience du Mandarin; ou qui, par les informations qu'ils tirent du Peuple, s'éclairciſſent adroitement de l'adminiſtration. Si le Viſiteur découvre, par quelqu'une de ces voies, de l'irrégularité dans la conduite des Officiers, il fait voir auſſi-tôt les marques de ſa dignité & ſe déclare l'Envoyé de l'Empereur. Comme ſon autorité eſt abſolue, il pourſuit auſſi-tôt le coupable & le punit avec rigueur. Mais ſi la faute n'eſt pas grave, il envoye ſes informations à la Cour, qui décide du parti qu'il doit prendre.

Exemple de ſévérité dans la Juſtice Chinoiſe.

Il y a peu d'années que l'Empereur ayant nommé des Commiſſaires de cette eſpèce, pour examiner certaines accuſations que le Viceroi de la Province de Quang-tong & le Controlleur général du ſel avoient envoyées à Peking l'un contre l'autre, le Peuple de la Province, qui ſouffroit de la rareté du ſel, prit parti pour le Viceroi, tandis que la plûpart des Mandarins généraux ſe déclarèrent pour ſon ennemi. L'Empereur, qui ſouhaitoit ardemment d'approfondir de quel côté étoit la juſtice, fit partir pour Canton le Tſong-tu des Provinces de *Che-kyang* & de *Fo-kyen*, & le Tſong-tu de *Kyang-nan* & de *Kyang-ſi*, avec la qualité de ſes Commiſſaires. En arrivant ils ſe rendirent au Palais qu'on leur avoit préparé, ſans faire & ſans recevoir aucune viſite. Ils refuſèrent même les honneurs ordinaires; & dans la crainte qu'on ne les ſoupçonnât de s'être laiſſés gagner par des préſens, ils n'eurent de communication avec les Mandarins de la Ville que pour les citer l'un après l'autre & pour en tirer des informations. En un mot, ils ne ceſſèrent pas de ſe tenir renfermés, juſqu'à ce qu'ayant cité le Viceroi & le Controlleur général ils eurent commencé le procès par divers interrogatoires qu'ils leurs firent ſubir comme à des criminels du commun (*k*). Le Viceroi fut obligé, pendant toute la durée des procedures, de quitter ſon Palais [tous les matins, pour ſe rendre dans un lieu près de l'Audience, & d'y demeurer juſqu'à la nuit. En cela il étoit traité avec plus de diſtinction que le Controlleur général, qui dût pendant tout ce tems-là s'abſenter de ſon tribunal,] & ſe tenir conſtamment à

(*b*) Le Comte dit que de tems en tems les Mandarins ſont obligés d'envoyer à la Cour, avec beaucoup de ſincérité & d'humilité, un aveu par écrit de leurs fautes publiques, & que s'ils en celent quelqu'une qui ſe trouve dans le Mémoire de l'Inſpecteur, ils riſquent de perdre leurs Emplois.

(*i*) Il n'y a que neuf degrés de Quans.

(*k*) Le Comte, pag. 266. Du Halde, pag. 257. & ſuiv.

GOUVERNEMENT DE LA CHINE.

à la porte de la Salle des audiences. Toutes les boutiques de la Ville furent fermées & le Peuple ne manqua point de faire préſenter aux Commiſſaires ſes accuſations contre le Controlleur général, qui furent reçûes, comme celles des Mandarins contre le Viceroi. Lorſque les informations furent achevées, les Commiſſaires ſe hâtèrent de les envoyer à Peking par un Courier, après quoi ils reçurent les viſites de tous les Mandarins, à l'exception du Controlleur général.

Voyages de l'Empereur pour veiller à l'obſervation de la Juſtice.

5°. QUOIQUE les Inſpecteurs des Provinces ſoient toûjours choiſis entre les principaux Officiers & qu'on faſſe tomber le choix ſur des perſonnages d'une intégrité reconnue, cependant comme ils peuvent abuſer quelquefois de leur pouvoir & ſe laiſſer gagner par des préſens pour épargner les coupables, l'Empereur prend le tems auquel ils y penſent le moins pour voyager dans diverſes Provinces & s'informer par lui-même des plaintes du Peuple contre les Gouverneurs. Ces voyages, pendant leſquels il affecte de ſe rendre populaire, jettent la terreur parmi les Mandarins des Provinces. L'Empereur Kang-hi viſitant ainſi les Provinces Méridionales, en 1689, paſſa par les Villes de *Sacheu-fu*, de *Yang-cheu-fu* & de Nan-king. Il étoit à cheval, ſuivi de ſes Gardes & d'un cortége d'environ trois mille Seigneurs. Ce fut dans cet état qu'il fit ſon entrée dans la dernière de ces trois Villes. Les principaux citoyens allèrent au-devant de lui avec des Etendarts & des Enſeignes de ſoie, avec des paraſols, des dais & une infinité d'autres ornemens, tandis que les autres, bordant les rues dans un profond ſilence, lui donnèrent les plus grands témoignages de reſpect. On avoit élevé, de vingt en vingt pas, des arcs de triomphe, couverts des plus riches étoffes & ornés de feſtons, de rubans & de touffes de ſoie, ſous leſquels le Monarque paſſa dans ſa marche.

ETANT arrivé le ſoir à *Yang-cheu-fu*, il paſſa la nuit dans ſa Barque, & le jour ſuivant il fit ſon entrée à cheval dans cette Ville. Comme toutes les rues étoient couvertes de tapis, il demanda aux Habitans ſi c'étoit par l'ordre des Mandarins. Ils lui répondirent qu'ils s'étoient portés volontairement à ne rien épargner pour recevoir leur Maître. Cette réponſe parut lui cauſer beaucoup de joie. Les rues étoient ſi remplies d'hommes & d'enfans, qui marchoient en foule au travers du cortége Impérial, que Sa Majeſté s'arrêtoit à chaque moment pour exprimer le plaiſir qu'elle en reſſentoit. A *Su-cheu-fu*, les Habitans ayant couvert auſſi les rues de tapis magnifiques, ce Prince fit arrêter à l'entrée de la Ville la Cavalerie dont il étoit accompagné, pour épargner de ſi belles étoffes de ſoie qui appartenoient au Peuple. Il daigna marcher à pied juſqu'au Palais qui lui avoit été préparé, & la Ville fut honorée de ſa préſence pendant deux jours.

Belle action de l'Empereur Kang-hi.

LE Comte rapporte une action du même Empereur, dans une de ces viſites, qui le rendit formidable aux Mandarins & qui augmenta pour lui l'affection du Peuple. Ce grand Prince s'étoit éloigné à quelque diſtance de ſon cortége, apperçut un Vieillard qui pleuroit amèrement. Il lui demanda la cauſe de ſes larmes: „ Je n'avois qu'un fils, lui répondit le Vieillard, dans lequel „ j'avois placé toute ma joie & le ſoin de ma famille. Un Mandarin Tartare „ me l'a enlevé. Je ſuis privé déſormais de toute aſſiſtance humaine; car, „ pauvre & vieux comme je ſuis, quel moyen d'obliger le Gouverneur à me „ rendre juſtice? „ Il y a moins de difficulté que vous ne penſez, repliqua l'Empereur; „ montez derrière moi & me ſervez de guide juſqu'à la maiſon du Raviſſeur. Le Vieillard obéït ſans cérémonie. En deux heures ils arrive-

„ rent

„ rent au Palais du Mandarin, qui ne s'attendoit point à une visite si extraordinaire. Les Gardes-du-corps & quantité de Seigneurs, après avoir cherché quelque-tems leur Maître, se rendirent enfin au même lieu ; &, sans sçavoir de quoi il étoit question, les uns environnèrent le Palais, tandis que d'autres entrèrent avec l'Empereur. Le Mandarin, convaincu de violence, fut condamné sur le champ à perdre la tête. Après l'éxécution, Kang-hi se tourna vers le Vieillard. „ Pour réparation, lui dit-il, d'un air sérieux; je vous „ donne l'Emploi du coupable qu'on vient de punir. Conduisez-vous avec „ plus de modération que lui, & que son éxemple vous apprenne à ne rien fai„ re qui puisse vous mettre à votre tour dans le cas de servir d'éxemple (*l*).

Gouvernement de la Chine.

Enfin, rien n'est plus instructif pour les Mandarins & plus propre à les contenir dans l'ordre, que la Gazette qui s'imprime chaque jour à Peking & qui se répand dans toutes les Provinces. Les articles dont elle est composée ne se rapportent qu'au Gouvernement. On y trouve les noms des Mandarins qui ont été privés de leurs Emplois, & les raisons qui leur ont attiré cette disgrace. L'un est dépouillé pour s'être rendu coupable de négligence ou d'infidélité en levant les tributs; un autre, pour avoir été trop sévère ou trop indulgent dans ses punitions; l'un, pour ses oppressions; l'autre, parce qu'il manque des qualités nécessaires à son Emploi. Qu'un Mandarin soit avancé à quelque poste plus considérable, ou ravallé au dessous du sien; qu'il soit privé, pour quelque faute, de la pension annuelle qu'il recevoit de l'Empereur, il trouve place aussi-tôt dans la Gazette.

Gazette Impériale.

Cet Ouvrage périodique contient toutes les affaires criminelles qui ont produit une sentence de mort; les noms des Officiers qui ont succédé aux places vacantes; les malheurs qui sont arrivés dans les Provinces, & les secours qu'elles ont reçu des Mandarins par l'ordre de l'Empereur; l'extrait des dépenses qui se font pour l'entretien des troupes, pour les nécessités du Peuple, pour les ouvrages publics & pour les graces du Prince; les remontrances que les Tribunaux suprêmes ont faites à l'Empereur sur sa conduite ou sur ses décisions. On y voit aussi le jour où l'Empereur laboure la terre pour encourager l'Agriculture; le tems qu'il a fixé pour l'assemblée des Grands de sa Cour & de tous les Mandarins qui président aux Tribunaux, lorsqu'il veut les instruire de leurs obligations. On y trouve les Loix nouvelles & les nouveaux Usages; les éloges que l'Empereur accorde aux Mandarins; les réprimandes qu'il leur fait: Par éxemple; „ Un tel Quan n'est pas en bonne „ réputation; il sera puni s'il ne pense point à se corriger. En un mot, le principal but de la Gazette de Peking est d'instruire les Mandarins dans l'art de gouverner le Peuple. Aussi la lisent-ils soigneusement; & comme elle offre toûjours l'état des affaires publiques, la plûpart font par écrit des observations sur chaque article, pour les faire servir de régle à leur conduite. Il ne s'imprime rien dans la Gazette qui n'ait été présenté à l'Empereur ou qui ne vienne de lui. Ceux qui sont chargés de la publier n'auroient pas la hardiesse d'y ajoûter un simple titre, ni la moindre réfléxion qui vienne d'eux, sous peine de punition corporelle. En 1726, un Ecrivain de ce Tribunal & un Officier de la Poste furent punis de mort, pour y avoir inséré quelques fausſetés.

Ce qu'elle contient.

(*l*) Le Comte, pag. 267. Du Halde, pag. 159.

GOUVERNEMENT DE LA CHINE.

fauſſetés. L'unique motif que le Tribunal criminel fit valoir pour juſtifier cette rigueur, fut que les coupables avoient manqué de reſpect pour Sa Majeſté Impériale; crime capital ſuivant les Loix.

Moyen le plus sûr pour ſervir de frein à l'oppreſſion.

MAIS de tant de moyens que les Chinois ont inventés pour prévenir la corruption des Gouverneurs & leurs oppreſſions, il n'y en a point dont on puiſſe attendre plus vraiſemblablement cet effet que celui dont on doit l'invention à l'Empereur *Yong-ching*. Il augmenta leurs appointemens du double; & déclarant qu'il renonçoit lui-même à recevoir aucun préſent, il leur défendit de prendre jamais rien au-delà de ce qui leur eſt dû, ſous les peines portées par ſa Loi, qui ordonne qu'un Mandarin convaincu d'avoir éxigé ou reçu injuſtement quatre-vingt onces d'argent, ſera puni de mort. Il accorda auſſi de groſſes ſommes aux Inſpecteurs & aux Viſiteurs pour les frais de leurs voyages, en puniſſant avec la dernière ſévérité, & le corrupteur & celui qui ſe laiſſe corrompre.

La Loi prive les Mandarins des plaiſirs communs.

UNE autre rigueur de la Loi, c'eſt de priver les Mandarins de la plûpart des plaiſirs communs de la vie. Il ne leur eſt pas permis de traiter ſouvent leurs amis, ni de leur donner la Comédie. Ils s'expoſeroient à la perte de leur fortune s'ils prenoient la liberté de jouer, de ſe promener hors de leurs murs de faire des viſites particulières & de fréquenter les aſſemblées publiques. En un mot, ils n'ont pas d'autre amuſement que celui qu'ils peuvent prendre dans les appartemens les plus intérieurs de leurs Palais (*m*). Comme ils ne ſont établis que pour ſoûtenir & protéger le Peuple, ils doivent être toûjours prêts à recevoir les plaintes. Cette obligation ne regarde pas ſeulement les jours réglés pour l'audience; elle eſt la même à toutes les heures du jour. S'il eſt queſtion d'une affaire preſſante, les Parties ſe rendent au Palais du Mandarin & frappent à grands coups ſur une eſpèce de tymbale, qui eſt quelquefois dans la Salle de Juſtice, mais plus ſouvent hors de la porte, afin que le Peuple en puiſſe approcher plus facilement jour & nuit. Il n'y a point d'occupation qui doive empêcher le Mandarin de répondre à ce ſignal. Il accorde l'audience qu'on lui demande. Mais ſi celui qui ſe plaint n'a pas ſouffert quelque tort conſidérable, qui le mette en droit d'implorer le ſecours de la Juſtice, il eſt sûr de recevoir la baſtonade pour cette importune viſite.

A quoi leur Emploi les aſſujettit.

Ils ſont obligés d'inſtruire le Peuple.

ON regarde comme une des principales fonctions du Mandarin d'inſtruire ſon Peuple. Ce devoir eſt fondé ſur l'honneur qu'il a de repréſenter l'Empereur, qui, ſuivant les Chinois, n'eſt pas ſeulement Monarque pour gouverner & Prêtre pour les ſacrifices, mais encore Maître pour enſeigner. De-là vient que par intervalles Sa Majeſté convoque tous les Grands de ſa Cour & les Chefs des Tribunaux, dans la ſeule vûe de leur donner des inſtructions, dont le texte eſt tiré des Livres Canoniques. A ſon éxemple, chaque Gouverneur doit aſſembler ſon Peuple le premier & le quinzième jour du mois, & lui adreſſer un long diſcours dans lequel il fait le perſonnage d'un père qui inſtruit ſa famille. Cette méthode eſt établie par une Loi de l'Empire, & l'Empereur a réglé lui-même les ſujets qui doivent être traités dans les Sermons. Ils ſont compris dans ſeize Ordonnances Impériales:

LA première, porte qu'on recommandera ſoigneuſement les devoirs de la piété

(*m*) Du Halde, *ubi ſup.* pag. 3, 257 & 260.

piété filiale & la déférence que les cadets doivent à leurs aînés, pour apprendre aux jeunes gens combien ils doivent reſpecter les loix eſſentielles de la Nature.

Gouvernement de la Chine. Ordonnances pour les ſermons que les Mandarins font au Peuple.

La ſeconde, qu'on recommandera de conſerver toûjours dans les familles un ſouvenir reſpectueux de leurs Ancêtres, comme un moyen pour y faire régner conſtamment la paix & la concorde.

3. D'entretenir l'union dans tous les Villages, pour y éviter les querelles & les procès.

4. D'estimer beaucoup la profeſſion des Laboureurs & de ceux qui cultivent leurs Meuriers, dont les feuilles ſervent à la nourriture des vers à ſoie, parce qu'alors on ne manquera ni de grains pour vivre, ni d'habits pour ſe vêtir.

5. De s'accoutumer à l'œconomie, à la frugalité, à la tempérance & à la modeſtie; moyens néceſſaires pour éviter quantité de folles dépenſes.

6. D'encourager par toutes ſortes de voies les Ecoles publiques, afin que les jeunes gens y puiſent de bons principes de morale.

7. De s'appliquer chacun à ſes propres affaires, comme un moyen infaillible pour entretenir la paix de l'eſprit & du cœur.

8. D'étouffer les Sectes & les Erreurs dans leur naiſſance, pour conſerver dans toute ſa pureté la vraie & la ſolide doctrine.

9. D'inculquer au Peuple les Loix pénales qui ſont établies par l'Autorité, dans la crainte qu'il ne devienne indocile & revêche pour le devoir.

10. D'instruire parfaitement tout le monde des régles de la civilité & de la bienſéance, dans la vûe d'entretenir les bons uſages & la douceur de la ſociété.

11. D'apporter toutes ſortes de ſoins à donner une bonne éducation à ſes enfans & à ſes jeunes frères; ce qui les empêchera de ſe livrer au vice & de ſuivre le torrent des paſſions.

12. De s'abſtenir de la médiſance, parce qu'alors l'innocence & la vertu n'auront rien à redouter.

13. De ne pas donner d'aſile aux coupables que leurs crimes réduiſent à mener une vie errante & vagabonde, afin de ne pas ſe trouver enveloppés dans leur châtiment.

14. De payer éxactement les contributions établies par le Prince, pour ſe garantir des recherches & des véxations du Collecteur des taxes.

15. D'agir de concert avec les Chefs de quartier dans chaque Ville, parce que c'eſt le moyen de prévenir le vol & la fuite des voleurs.

16. De réprimer les mouvemens de la colère, comme un moyen de ſe mettre à couvert d'une infinité de dangers (*n*).

Telles ſont les Ordonnances d'où les Mandarins doivent tirer le ſujet de leurs Sermons. Du Halde nous a donné un de ces Diſcours, ſur le troiſiéme article. L'énergie, la préciſion, la force du raiſonnement & l'excellence de la morale y brillent également. On regarde comme une obligation d'autant plus eſſentielle au Mandarin de haranguer le Peuple une fois en quinze jours, qu'il y a pluſieurs crimes dont il eſt reſponſable lorſqu'ils ſe commettent dans ſon

(*n*) Chine du Père Du Halde, pag. 254. & ſuivantes.

GOUVERNEMENT DE LA CHINE.

Crimes dont les Mandarins ſont reſponſables.

ſon territoire. S'il arrive un vol ou un meurtre dans ſa Ville, il doit découvrir le voleur ou le meurtrier, ſous peine de perdre ſon Emploi. S'il ſe commet quelque crime révoltant, tel qu'un parricide, la Cour n'en eſt pas plûtôt informée qu'elle commence par dépouiller tous les Mandarins de leurs Offices. On juge toûjours que c'eſt leur faute, & qu'un déſaſtre de cette nature ne ſeroit pas arrivé s'ils avoient pris ſoin de répandre les principes d'une bonne morale. C'eſt par la même raiſon qu'on punit un père de mort, lorſque ſon fils s'eſt rendu coupable de quelque crime monſtrueux (*o*).

Par qui la Juſtice eſt adminiſtrée.

L'ADMINISTRATION de la juſtice appartient au Gouverneur de chaque Ville. C'eſt lui qui reçoit le tribut que chaque famille doit payer à l'Empereur, & qui viſite perſonnellement les corps de ceux qui ont été tués par quelqu'accident ou que le déſeſpoir a fait renoncer volontairement à la vie. Chaque mois il eſt obligé de donner deux audiences à tous les Chefs de quartier de ſon diſtrict, pour être éxactement informé de tout ce qui ſe paſſe. C'eſt auſſi ſon office de donner des paſſeports aux Barques & aux autres Bâtimens; d'entendre les plaintes, & de recevoir les accuſations, qui doivent être preſque continuelles dans un Etat ſi peuplé. Tous les procès viennent à ſon Tribunal. Il a droit de faire donner une rigoureuſe baſtonade à la Partie qui a tort. Enfin, ſon pouvoir s'étend juſqu'à la ſentence de mort; mais elle ne peut être éxécutée, non plus que celle d'aucun Mandarin ſupérieur, ſans avoir été ratifiée par le Souverain. La déciſion des petites cauſes eſt abandonnée aux trois Mandarins inférieurs (*p*).

Mandarins qui lèvent les taxes.

L'OCCUPATION principale des Mandarins inférieurs, ſoit *Chi-cheus*, ou *Chi-hyens*, ou *Whey-cheu-peys* (*q*), conſiſte à lever les taxes. Cette fonction éxige leur préſence perſonnelle. Quoique les terres ſoient meſurées dans chaque Province & que la taxe de chaque arpent (*r*) ſoit réglée ſuivant la bonté du terroir, la pauvreté ou l'avarice ne laiſſe pas de rendre le Peuple aſſez lent à payer. Il attend que les Officiers inférieurs viennent l'en preſſer, & ſouvent les coups ſont néceſſaires pour l'y contraindre.

Comment ils juſtifient leur rigueur.

Lorſqu'on reproche, à ces Collecteurs des taxes, de traiter les Payſans avec trop de rigueur, ils alleguent pour excuſe que s'ils ne rapportoient pas les ſommes dont ils ſont comptables, leurs ſupérieurs les ſoupçonneroient d'avoir négligé leur devoir ou de s'être laiſſés corrompre; ſoupçon qui ſuffiroit, ſans autre éxamen, pour les expoſer à la baſtonade. D'un autre côté, les Mandarins prétendent juſtifier la dureté avec laquelle ils traitent leurs inférieurs, en alléguant que s'ils ne ſont pas eux-mêmes en état de payer au tems marqué, ils ſe voient obligés de faire des avances de leur propre bourſe, dans la crainte de perdre leurs Emplois. En effet, pluſieurs Provinces doivent au Tréſor Royal des arrérages conſidérables, qui vraiſemblablement ne ſeront jamais acquittés. Mais pour remédier à cet inconvénient, *Yong-ching*, dernier Empereur (*s*), ordonna qu'à l'avenir les taxes fuſſent payées, non par les tenanciers, mais par les (*t*) propriétaires.

Police admirable des Villes.

RIEN ne contribue tant à la tranquillité qui régne à la Chine, que les bons réglemens

(*o*) Du Halde, pag. 257.
(*p*) Le même, pag. 253.
(*q*) Ces derniers ſont des Officiers militaires.
(*r*) C'eſt une meſure de terre qui contient cent pas quarrés, chacun de dix-huit pieds.
(*s*) Mort en 1736.
(*t*) Du Halde, *ubi ſup.* pag. 4.

réglemens qui s'obſervent dans les Villes, ſur-tout à Peking, dont toutes les autres prennent l'éxemple (v). Comme on a déja parlé de leur forme, des tours, des portes, de la diviſion des quartiers, de l'ordre établi dans les rues, & des Gardes qui veillent à la ſûreté publique, on ſe bornera ici à quelques autres articles qui ont rapport à la police, & dont on n'a point encore eu l'occaſion de traiter. Dans les Villes, chaque quartier a ſon Chef, qui a l'œil ouvert ſur un certain nombre de maiſons, & qui eſt reſponſable de tout ce qui arrive dans ſon diſtrict. S'il s'élevoit quelque tumulte dont il négligeât d'avertir auſſi-tôt les Mandarins, il ſeroit puni ſévèrement. Les Maîtres de famille répondent de même pour leurs enfans & leurs domeſtiques. Les voiſins ſont obligés entr'eux de ſe ſecourir mutuellement dans les accidens fâcheux qui ſurviennent; tels, par éxemple, qu'un vol nocturne. Une maiſon répond pour la maiſon voiſine. Gouvernement de la Chine.

Il y a toûjours, aux portes de chaque Ville, une Garde qui éxamine les paſſans. Un étranger eſt reconnu à la phyſionomie, à l'air, à l'accent, au moindre ſigne qui le rend ſuſpect. Il eſt arrêté, & ſur le champ on en donne avis au Mandarin (x). C'eſt une maxime fondamentale des Chinois de ne pas ſouffrir que les étrangers s'établiſſent dans leur Empire. Outre leur mépris héréditaire pour les autres Nations, ils ont pour principe qu'un mêlange de peuples introduiſant de la variété dans les manières & les uſages, feroit naître, à la fin, des querelles perſonnelles, des partis & des révoltes. Combien les Etrangers ſont obſervés.

Aussi-tôt que la nuit tombe, les portes de la Ville & les barrières qui ſont à l'extrémité de chaque rue ſe ferment ſoigneuſement. On place des ſentinelles à certaines diſtances, pour arrêter ceux qui ſont trop tard hors de leurs maiſons. Quelques Villes ont un guet à cheval, qui fait une patrouille continuelle ſur les remparts. La nuit, diſent les Chinois, eſt faite pour le repos, & le jour pour le travail. Cette loi s'obſerve ſi fidellement qu'on ne rencontre jamais perſonne dans les rues; ou s'il arrive à quelqu'un d'y être pris, il paſſe pour un vagabond ou pour un voleur qui cherche l'occaſion de nuire à la faveur des ténébres. Il eſt toûjours dangereux de ſortir à certaines heures, parce que le plus innocent n'échappe pas ſans peine à la ſévérité des Magiſtrats. Police de la nuit.

Lorsqu'il s'élève une querelle dans la populace, & que des injures on en vient aux coups, on évite avec un ſoin extrême de répandre du ſang. Si les combattans ſe trouvent armés d'un bâton ou de quelque inſtrument de fer, ils l'abandonnent pour ſe battre à coups de poings. Ces différends ſe terminent preſque toûjours par des plaintes qu'on porte au Magiſtrat. Il écoute les raiſons des deux Parties, & condamne ordinairement le coupable à recevoir la baſtonnade en ſa préſence.

La Chine a ſes femmes publiques, comme la plûpart des autres Pays du Monde; mais dans la crainte qu'elles ne cauſent du déſordre, on ne permet pas qu'elles ayent leur demeure dans l'intérieur des Villes, ni qu'elles occupent des maiſons particulières. Elles s'aſſocient, pour ſe loger pluſieurs enſemble, ordinairement ſous le gouvernement d'un homme qui répond de tout le Femmes publiques.

(v) Voyez ci-deſſus.

(x) Le Comte obſerve, à cette occaſion, que les Miſſionaires qui n'étoient point approuvés de l'Empereur avoient beaucoup de peine à faire de longs voyages.

Gouvernement de la Chine.

le mal qu'elles peuvent cauſer. Après tout, remarque l'Auteur, (y) ces femmes ne ſont que tolérées parmi les Chinois & paſſent pour infâmes. Il ſe trouve même des Gouverneurs qui ne les ſouffrent point dans l'étendue de leur juriſdiction.

Facilité du Gouvernement.

Il eſt ſurprenant qu'une Nation ſi nombreuſe, ſi naturellement ennemie du repos, ſi remplie d'amour pour elle-même, & ſi paſſionnée pour les richeſſes, puiſſe être contenue dans les bornes du devoir par le petit nombre de Mandarins qui ſont à la tête de chaque Province. On auroit peine à ſe perſuader avec quelle facilité un ſimple Mandarin, qui ne ſera point, ſi l'on veut, au-deſſus de la qualité de *Chi-fu*, gouverne une populace innombrable. Qu'il publie ſes ordres ſur une petite feuille de papier ſcellée de ſon ſceau, & affichée au coin des rues, il eſt obéi avec la plus prompte ſoumiſſion; tant il eſt vrai, ſuivant la remarque de l'Auteur, que l'ombre ſeule de l'Autorité Impériale, dérivée du ſyſtême de la paternité, agit ſur cette Nation avec une force ſans bornes.

Pompe & gravité des Mandarins.

Lorsqu'un *Chi-fu* rend la juſtice ſur ſon Tribunal, on ne lui parle jamais qu'à genoux. Il ne paroît point en public ſans un nombreux cortége, qui lui donne un air fort majeſtueux. Il eſt vêtu magnifiquement. Sa contenance eſt grave & ſévère. Quatre hommes le portent dans une chaiſe dorée, qui eſt ouverte en Eté, & fermée pendant l'Hyver. Il eſt précédé de tous les Officiers de ſon Tribunal, coëffés & vêtus d'une manière extraordinaire. Les jours de cérémonies, ou lorſqu'il viſite ceux auxquels il veut marquer de la conſidération, deux hommes portent devant ſa chaiſe, ſur une litière, & dans une boëte d'or, les ſceaux qu'il a reçus de l'Empereur. Dans le lieu où il arrive, on les place ſur une table couverte d'un tapis.

Ordre de leurs voyages.

Il eſt accompagné de la même pompe dans ſes marches, ſes proceſſions, & dans tous ſes voyages, par eau & par terre. Quoiqu'on ait déjà touché cet article, on ajoûtera, pour achever de l'éclaircir, que la veille du départ d'un Mandarin, on envoye un Courier devant lui avec une tablette, qui ſe nomme *Pay*, ſur laquelle ſont écrits le nom & l'emploi de l'Officier qui doit ſuivre. A la vûe de cette marque, on prépare auſſi-tôt pour ſa réception, ſuivant l'ordre de ſa dignité, les logemens du *Kong-quan*, ou de l'Hôtellerie Royale. On lui fournit toutes les commodités néceſſaires, telles que des vivres, des porteurs, des maiſons, des chaiſes, ou des Barques, s'il voyage par eau. Les Courriers qui publient ſon arrivée, trouvent toûjours les chevaux prêts; & dans la crainte d'en manquer ils battent ſur un baſſin, deux ou trois *lis* avant la poſte, pour avertir que les chevaux ſoient ſellés ſur le champ, s'ils ne le ſont déjà. Les meubles d'un Kong-quan ne conſiſtent que dans un petit nombre de feutres & de nattes, deux ou trois chaiſes, une table & un châlit de bois, couvert d'une natte. Si le Mandarin eſt d'un rang conſidérable, & que le Kong-quan ne réponde point à ſa dignité, il eſt logé dans une des meilleures maiſons de la Ville, où l'on emprunte un appartement pour lui.

Kong-quans, ou Hôtelleries Royales.

Couriers de l'Empereur.

Les Hôtelleries Royales ſervent à toutes ſortes de perſonnes & même aux Couriers

(y) Chine du Père Du Halde, pag. 264. & ſuivantes.

Couriers de l'Empereur. Les Miſſionaires y étoient ſouvent reçus, lorſqu'ils voyageoient par l'ordre de Sa Majeſté dans quelque partie de l'Empire. Cependant on doit obſerver que ceux qui portent les ordres du Souverain ſont ordinairement des perſonnes de quelque diſtinction, & qu'ils ſont eſcortés de pluſieurs Cavaliers. Les ordres Impériaux ſont contenus dans un grand rôle, couvert d'une étofe de ſoie jaune, & enveloppé dans une écharpe qui pend au dos du Courier. Chaque maiſon de poſte a ſon Mandarin, qui prend ſoin des chevaux de l'Empereur. Sans être fort beaux, ils font une courſe de ſoixante ou ſoixante-dix lis. Les poſtes, qui ſe nomment *Chau*, ſont inégales. Les plus courtes ſont de cinquante lis, ou rarement au-deſſous de quarante. L'uſage des Couriers ordinaires eſt de porter leur malle attachée au dos; mais lorſqu'ils ſont à cheval, ils la mettent ſur un couſſin qui eſt à la croupe. Ces malles ſont fort legères. Elles ne contiennent que les dépêches de l'Empereur, ou des Cours Souveraines, ou quelques avis des Officiers d'une Province. Auſſi les Couriers ont-ils la liberté de prendre les lettres des Particuliers, & c'eſt en quoi conſiſtent leurs profits (*z*).

Gouvernement de la Chine.

Chevaux de Poſte.

Si c'eſt par eau qu'un Mandarin voyage, les Soldats de chaque *Tang*, c'eſt-à-dire, des Corps-de-garde, ſe rangent par reſpect au long de la Riviére, enſeigne déployée, & les armes à la main. Lorſque l'Envoyé eſt un Mandarin du premier ordre ou un Seigneur de la Cour, on met aux deux bouts de la Barque quatre lanternes, avec ces mots en gros caractères d'or: *King-chay-ta-ſin*, qui ſignifient, *Grand Seigneur envoyé de la Cour*. On y joint des flammes & des banderolles de ſoie de diverſes couleurs, qui flottent au vent. Le matin & le ſoir, lorſqu'on met à l'ancre, la Garde ſalue le Mandarin d'une décharge de ſes armes à feu, accompagnée du bruit des trompettes. Vers la fin du jour on allume les lanternes qui ſont aux deux bouts de la Barque, & treize autres, mais plus petites, qui pendent au mât en forme de chapelet, dix en ligne perpendiculaire, & trois au-deſſus qui les croiſent. Auſſi-tôt que les lanternes ſont allumées, le Capitaine du Tang paroît avec ſa Compagnie, vis-à-vis de la Barque, & nomme à haute voix les Soldats qui doivent être de garde pendant la nuit. Alors le Patron de la Barque fait une longue harangue aux Soldats, pour leur repréſenter les accidens qui peuvent arriver, tels que ceux du feu, du vol, & quantité d'autres, dont il les déclare reſponſables. A la fin de chaque article, les Soldats jettent un grand cri; après quoi ſe retirant pour former une garde régulière, ils laiſſent en ſentinelle un homme de leur troupe, qui va & vient ſur la rive, en frappant continuellement de deux piéces de bambou l'une contre l'autre, pour témoignage de ſa vigilance. Les ſentinelles ſont relevées d'heure en heure (*a*).

Voyages des Mandarins par eau.

Gardes établies pour leur ſûreté.

Quelque redoutable que ſoit l'autorité de ces Mandarins, ils ne ſe ſoutiendroient pas long-tems dans leurs offices, s'ils ne ſe faiſoient la réputation d'être les péres du peuple (*b*) & de ne ſe propoſer que le bien public. Un Magiſtrat de ce caractère doit s'étre fait une étude d'appeller près de lui des perſonnes verſées dans l'art d'élever des vers à ſoie & de les mettre en œuvre, pour répandre la pratique de cet art dans ſon diſtrict. Ce ſoin d'enrichir ſa Ville

Comment les Mandarins obtiennent de la conſidération.

(*z*) Relation de Magalhaens, pag. 39. Du Halde, pag. 265. & ſuivantes.

(*a*) Du Halde, *ubi ſup.* pag. 287.

(*b*) Magalhaens dit (pag. 237.) qu'on appelle les Gouverneurs *Fu-neu*; c'eſt à dire Pére & Mère du Peuple.

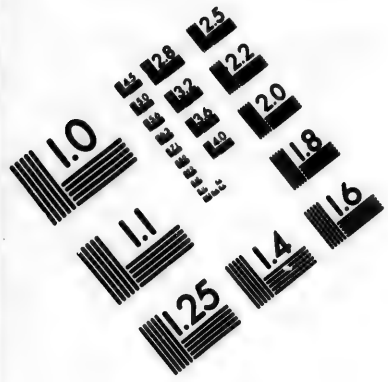

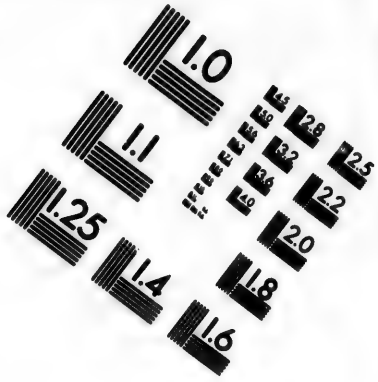

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

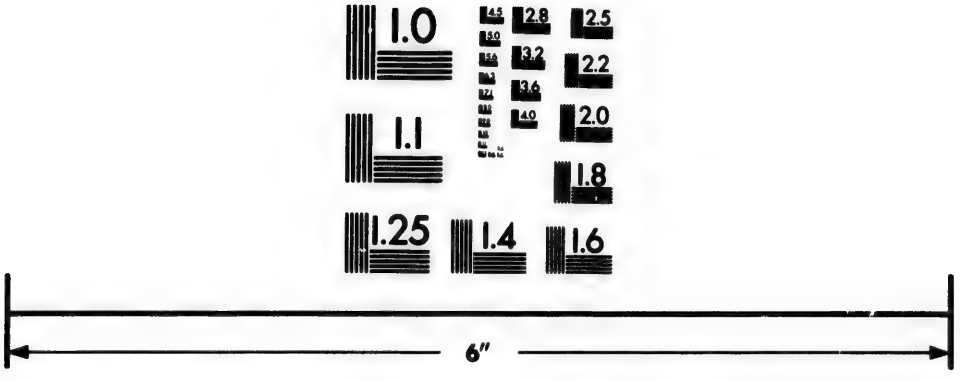

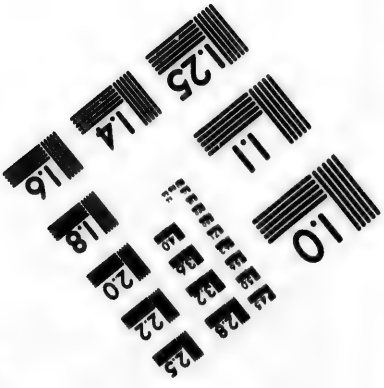

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

Gouvernement de la Chine.

Ville lui attire de grands applaudiſſemens. D'autres Mandarins, dans un tems d'orage, ne ſe bornant point à deffendre le paſſage de la rivière, ſe rendent ſur la rive & ne la quittent pas pendant des jours entiers, pour s'oppoſer par leur préſence à la témérité de ceux qui ſeroient tentés de braver le danger.

Combien ils ſont obſervés.

Celui qui n'a pas donné au Peuple quelque marque d'affection de cette nature, ou qui traite ſes Sujets avec trop de ſévérité, ne manque point d'être noté dans l'information que les Vicerois envoyent à la Cour tous les trois ans, & demeure expoſé à perdre ſon emploi. Lorſqu'un priſonnier meurt dans ſes chaînes, il faut un grand nombre d'atteſtations pour prouver que le Mandarin n'a pas été ſuborné pour lui ôter la vie, qu'il l'a viſité dans ſa maladie, qu'il lui a procuré un Médecin & tous les remédes de l'art. L'Empereur eſt informé de tous ceux qui meurent en priſon; & ſuivant les avis qu'il reçoit, il ordonne ſouvent des procédures extraordinaires.

Leurs efforts pour ſe faire aimer du Peuple.

Dans une année peu favorable, où l'on appréhende une mauvaiſe récolte, ſoit à l'occaſion d'une ſéchereſſe, ou d'un excès de pluie, ſoit par quelque autre accident, tel qu'une abondance de ſauterelles qui ravagent quelquefois certaines Provinces, le Mandarin n'épargne rien pour ſe rendre populaire. L'intérêt ou la diſſimulation prend le maſque du zéle pour le bien public. Quoique la plûpart déteſtent les Idoles de *Fo* & de *Tau*, ils ne manquent pas de viſiter ſolemnellement les Temples pour demander de la pluie ou du beau tems. Dans ces calamités publiques un Mandarin publie des Ordonnances qui ſont affichées au coin de chaque rue. Il impoſe un jeûne général, il défend ſous de rigoureuſes peines, aux bouchers & aux cuiſiniers, de vendre de la viande. Cet ordre n'en eſt pas mieux obſervé, parce que les Officiers établis pour y tenir la main ſe laiſſent corrompre avec un peu d'argent.

Manière de prier dans les Temples.

Le Mandarin ſe rend au Temple à pied, vêtu négligemment, & quelquefois avec de la paille dans ſes ſouliers, accompagné des Mandarins inférieurs, & ſuivi des principaux habitans de la Ville. En arrivant, il allume ſur l'autel deux ou trois paſtilles parfumées; après quoi s'aſſeyant avec tout ſon cortége, il boit du thé pour paſſer le tems, il fume du tabac l'eſpace d'une heure entière, & ſe retire.

On maltraite les Idoles.

On en peut conclure que les Chinois traitent l'Idole avec peu de cérémonie. S'ils trouvent qu'elle leur faſſe attendre trop long-tems la faveur qu'ils lui demandent, ils employent quelquefois le bâton pour la rendre plus traitable; mais ces emportemens ſont rares.

Exemple.

A Kyang-cheu, dans la Province de *Chen-ſi*, les Officiers firent battre une pagode juſqu'à la mettre en piéces, pour s'être obſtinée à refuſer de la pluie dans un tems de grande ſéchereſſe. Lorſque la pluie fut venue, ils firent une autre Idole, de terre ou de plâtre; ils la portérent en triomphe par toute la Ville, & la rétabliſſant dans tous les Droits de ſainteté, ils lui offrirent des ſacrifices. Une autre pagode n'ayant pas daigné répondre aux commandemens réitérés du Viceroi de la Province, ce Seigneur lui fit déclarer par un Mandarin inférieur que s'il ne tomboit pas de pluie avant un certain jour, elle ſeroit chaſſée de la Ville & ſon temple raſé juſqu'aux fondemens. Comme cette menace ne produiſit aucun effet avant le jour marqué, le temple fut fermé & les portes ſcellées. Mais il plut heureuſement, peu de jours après. Alors le Viceroi, revenu de ſa colère, permit que l'Idole reçût les honneurs ordinaires.

Dans ces calamités publiques, le Mandarin, en qualité de Père & de Gouverneur

verneur du Peuple, adreſſe humblement ſa prière au Génie gardien de ſa Ville, & ſe conformant à l'ancien uſage il implore ſon aſſiſtance (*c*). Il dit à cet Eſprit, que c'eſt par ſa puiſſance que les habitans obtiennent leurs proſpérités & qu'ils ſont préſervés des malheurs qui les menacent; que c'eſt lui qu'ils doivent implorer dans leurs infortunes: mais il lui fait entendre auſſi que s'il n'écoute pas leur demande, leur cœur ne peut avoir de part aux honneurs qu'ils lui rendent; & que s'il n'en eſt pas moins ce qu'il eſt, il ſera certainement moins honoré & moins connu. Après lui avoir appris que leurs jeûnes, leurs priéres & leur repentir n'ont point eu la force de toucher *Tyen*, le Mandarin ajoûte: „ Pour vous, ô Eſprit! Gouverneur inviſible de cette Ville, „ vous avez de l'accès près de lui, vous pouvez lui demander des faveurs „ pour nous pauvres Mortels, & le ſupplier de finir nos afflictions. Une telle „ grace obtenue par votre interceſſion, répondra aux deſirs du Peuple & vous „ ſera honorer de plus en plus dans cette Ville (*d*).

Priére adreſſée au Génie de la Ville.

Lorsqu'un Gouverneur paſſe dans une autre Province, après s'être acquitté de ſon Office à la ſatisfaction du Public, le Peuple lui rend des honneurs qui inſpirent aux plus ſtupides l'amour de la juſtice & de la vertu. On place des tables à certaines diſtances, dans l'eſpace de deux ou trois lieuës. On les couvre de grands tapis de ſoie, qui tombent juſqu'à terre. On y brûle des parfums. On y met des candelabres avec des flambeaux de cire, toutes ſortes de viandes, de liqueurs & de fruits. Sur d'autres tables, on expoſe du vin & du thé. Auſſi-tôt que le Mandarin paroît, tout le monde tombe à genoux & baiſſe la tête juſqu'à terre. Quelques-uns pleurent, ou du moins feignent de pleurer. D'autres le preſſent de deſcendre, pour recevoir les derniers témoignages de leur reconnoiſſance. On lui préſente du thé & du vin. Il eſt arrêté par ces careſſes à meſure qu'il avance. Mais la plus plaiſante partie de ce ſpectacle eſt de voir le Peuple qui lui tire ſes bottes de diſtance en diſtance, & qui lui en fait prendre de nouvelles (*e*). Toutes les bottes qui ont touché à ſes jambes ſont en vénération parmi ſes amis & ſe conſervent comme de précieuſes reliques. Les premières qu'on lui a tirées dans ces tranſports de gratitude, ſont placées dans une ſorte de cage ſur la porte de la Ville (*f*).

Cérémonies qu'on obſerve au départ d'un Gouverneur.

Changement de bottes.

Le jour de la naiſſance d'un Gouverneur, ſi ſa Ville eſt contente de ſon adminiſtration, les principaux Habitans s'aſſemblent pour le ſaluer en corps dans ſon Palais. Outre les préſens ordinaires, ils portent avec eux une longue boëte de vernis du Japon, ornée de fleurs d'or & diviſée en huit ou douze petites cellules, qui ſont remplies de diverſes ſortes de confitures. En arrivant à la ſalle de cérémonie, ils ſe placent tous en rang & lui font une profonde révérence. Enſuite ils tombent à genoux & baiſſent la tête juſqu'à terre, à moins que le Quan ne s'y oppoſe, comme il arrive ordinairement. Le plus conſidérable d'entr'eux prend une coupe de vin, & la tenant levée des deux mains, il l'offre au Mandarin, en prononçant à voix haute le mot de *Fo-tſyu*, c'eſt-à-dire, *Voilà le vin qui apporte le bonheur*; & celui de *Cheu-tſyu*, qui ſignifie, *Voilà le vin qui donne une longue vie.* Un autre s'avance immédiatement & préſente les confitures, qu'il tient de même, en diſant; *C'eſt ici le ſucre*

Cérémonies pour l'anniverſaire de ſa naiſſance.

(*c*) Du Halde donne une de ces formules de Priére.

(*d*) Du Halde, pag. 253. & ſuiv.

(*e*) Le Comte dit qu'on lui ôte auſſi ſon bonnet & ſon manteau pour lui en donner d'autres.

(*f*) Il change ſouvent trente fois de bottes.

GOUVERNEMENT DE LA CHINE.

ſucre de la longue vie. D'autres répétent trois fois les mêmes cérémonies avec les mêmes vœux (*g*).

Cérémonie diſtinguée.

Si le Mandarin s'eſt diſtingué d'une manière extraordinaire par ſon équité, ſon zèle & ſon affection pour le Peuple, ils employent une autre méthode pour lui faire connoître la haute opinion qu'ils ont de ſon Gouvernement. Les Lettrés font faire un habit, compoſé de petites piéces quarrées de ſatin de diverſes couleurs, comme bleu, rouge, verd, noir, jaune, &c. & le jour de ſa naiſſance ils lui portent ce préſent avec beaucoup de cérémonies, accompagnées de muſique. En arrivant à la ſalle extérieure, qui ſert de Tribunal, ils le font prier de paſſer de ſon appartement intérieur dans la ſalle publique. Là, ils lui préſentent l'habit, dont ils le ſupplient de ſe revêtir. Le Mandarin affecte quelques difficultés & ſe reconnoît indigne de cet honneur. Mais feignant de céder enfin aux inſtances des Lettrés & du Peuple, il ſe laiſſe dépouiller de ſa robe ordinaire & vêtir de celle qu'on lui apporte. La variété des couleurs repréſente, dans l'idée des Chinois, toutes les Nations qui portent des habits différens, & ſignifie qu'il eſt regardé comme le père du Peuple, dont il eſt le digne Gouverneur. Cette raiſon fait donner à ſon nouvel habillement le nom de *Van-ſin-i*, qui ſignifie *Habit de toutes les Nations*. A la vérité il ne le porte que dans cette occaſion; mais on le conſerve ſoigneuſement dans ſa famille, comme une marque d'honneur & de diſtinction. Le Viceroi ne manque point d'en être informé, & ſouvent on en donne avis aux Cours ſuprêmes. Le Père Contancin, Miſſionaire Jéſuite, aſſiſta un jour à cette cérémonie, en allant complimenter un Gouverneur ſur le jour de ſa naiſſance (*h*).

Mépris qu'on a pour un Gouverneur qui s'eſt mal conduit.

Au contraire, un Mandarin qui ne s'eſt pas conduit honorablement dans ſon Emploi, eſt traité à ſon départ avec beaucoup de mépris & de dédain. Le Gouverneur d'une Province Maritime ayant été privé de ſon Office, pour avoir fraudé le Peuple des trois quarts d'une proviſion de riz que l'Empereur avoit envoyée dans un tems de diſette, fut ſuivi d'une prodigieuſe foule de Peuple, qui lui reprocha ſon avarice. Les uns l'invitoient, d'un air railleur, à ne pas quitter ſon Gouvernement ſans avoir achevé de manger tout le riz que l'Empereur avoit confié à ſes ſoins: D'autres le chaſſèrent de ſa chaiſe & la mirent en piéces. On lui déchira ſes habits; on briſa ſes paraſols. Enfin il n'y eut point d'injures & de malédictions qu'il n'eſſuyât juſqu'à l'entrée de ſa Barque (*i*).

(*g*) Le Comte, pag. 275. Du Halde, page 274.

(*h*) Du Halde, pag. 294.

(*i*) Le même, pag. 279.

§. V.

Diviſion générale des Tribunaux.

TOUTES les affaires qui regardent le Gouvernement, civil & militaire, ſe traitent dans des Cours ou des Tribunaux établis pour cet uſage, dont chacun a ſon objet particulier, afin que la diligence y réponde toûjours à l'exactitude. Ces Tribunaux ſont ſubordonnés l'un à l'autre, comme les Magiſtrats qui y préſident. [Chaque Gouverneur a ſa Cour particulière.] Les Tribunaux des Villes dépendent des Cours Provinciales, & les Cours Provinciales dépendent des Cours ſuprêmes ou des Tribunaux généraux de l'Empire

l'Empire, qui ſont fixés à Peking & devant leſquels reſſortiſſent toutes les grandes affaires, pour l'éxamen & pour la déciſion.

Gouvernement de la Chine.

Tribunaux Suprêmes, ou généraux.

Douze Tribunaux Souverains.

OUTRE le grand Tribunal, qui ſe nomme *Nuiyuen*, & dont on a déja parlé, on compte dans l'intérieur du Palais onze autres Tribunaux Souverains dont le pouvoir & l'autorité s'étend dans toutes les Provinces de l'Empire; ſix qui ſont pour les affaires civiles & qui ſe nomment *Lew-pu* (*a*); cinq, nommés *U-fu*, pour les affaires militaires.

Premier Tribunal ſuprême & Tribunaux ſubordonnés.

Le premier des ſix Tribunaux civils porte le nom de *Li-pu*, qui ſignifie, *Tribunal des Magiſtrats*. Son objet eſt de fournir des Officiers aux Provinces de l'Empire, de veiller ſur leur conduite, d'éxaminer leurs bonnes & leurs mauvaiſes qualités & d'en rendre compte à l'Empereur, qui les élève ou les dégrade ſuivant leur mérite. C'eſt à proprement parler le Tribunal des Inquiſiteurs de l'Etat. Cette Cour a ſous elle quatre autres Tribunaux. Le premier, nommé *Ven-ſwen-fu*, choiſit ceux qui ſont capables de poſſéder les grands Offices de l'Empire. Le ſecond, qui ſe nomme *Kau-kong-fu*, éxamine la conduite des Mandarins. Le troiſième, appellé *Nyen-fong-fu*, ſcelle tous les actes judiciaires, aſſigne aux Mandarins de différens Ordres & de différens Offices les ſceaux qui leur conviennent, éxamine ſi les ſceaux & les dépêches qui viennent à la Cour ſont vrais ou contrefaits. Le quatrième, ſous le nom de *Ki-kyong-fu*, éxamine le mérite des Grands de l'Empire; c'eſt-à-dire, des Princes du Sang, des Regules, & de ceux qui portent le titre de Ducs, de Marquis, de Comtes, ou les noms Chinois qui y répondent. Les Seigneurs de ce dernier Ordre ſe nomment *Hyang-chin*, ou Anciens Vaſſaux. Ce ſont des gens affectionnés, qui ont rendu de grands ſervices à la Famille régnante dans la guerre des Tartares.

Second Tribunal ſuprême.

Le ſecond Tribunal ſuprême, nommé *Hu-pu*, c'eſt-à-dire, Grand Tréſorier de l'Empereur, a la ſurintendance des finances, avec le ſoin du domaine particulier, des tréſors, de la dépenſe & des revenus de ce Monarque. Il donne des ordres pour les appointemens des Officiers & pour les penſions. Il régle la diſtribution de l'argent, du riz, & des étoffes de ſoie entre les Seigneurs & tous les Mandarins de l'Empire. Il garde un regître éxact de toutes les familles, de tous les tributs, de toutes les douanes & de tous les magaſins publics. Mais pour traiter une ſi prodigieuſe multitude d'affaires, il a quatorze Tribunaux ſubordonnés, qui portent chacun le nom d'une des Provinces de l'Empire. La quinzième, qui eſt celle de *Pe-che-li*, n'eſt pas comptée au rang des autres; parce qu'étant le ſiége de l'Empereur elle jouit, à pluſieurs égards, des priviléges de la Cour & de la Maiſon Impériale, comme en jouiſſoit autrefois la Province de Kyang-nan lorſque l'Empereur y faiſoit ſa réſidence. Elle avoit ſix Tribunaux ſupérieurs comme ceux de Peking, & l'on ne comptoit alors que treize Provinces. Mais les Tartares l'ayant réduite au rang des autres en ont fait la quatorzième.

Le

(*a*) Magalhaens écrit *Lo-pu*. [On doit ſe ſouvenir que la voyelle *u* ſe prononce *ou* dans les Langues Portugaiſes & Italiennes; ce qui rend ici la prononciation Chinoiſe fort incertaine.]

GOUVERNEMENT DE LA CHINE.

Troisième Tribunal suprême.

LE troisième Tribunal suprême se nomme *Li-pu*, c'est-à-dire, *le Tribunal des Rites*. Quoique ce nom paroisse le même que celui du premier Tribunal, la prononciation de *Li*, qui est différente, lui fait signifier *Mandarins* (*b*) dans la première acception & *Rites* dans la seconde. Cette Cour est instituée pour veiller à l'observation des rites & des cérémonies, & au progrès des Arts & des Sciences. Elle est chargée aussi de la musique Impériale. Elle examine ceux qui aspirent aux Degrés & leur accorde la permission de venir à l'éxamen. On la consulte sur les titres d'honneur & sur les autres marques de distinction dont l'Empereur veut gratifier ceux qui le méritent par leurs services. Elle a le département des Temples, & des sacrifices qui sont offerts par Sa Majesté, celui des Fêtes Impériales & celui des Ambassadeurs, avec la direction des Arts libéraux & celle des Loix ou des trois Religions établies dans l'Empire. En un mot, c'est une espèce de Tribunal Ecclésiastique, devant lequel les Missionaires sont obligés de paroître dans le tems des persécutions. Le Tribunal des Li-pus est assisté par quatre Tribunaux inférieurs, dont le premier, nommé *I-chi-fu*, ou le Tribunal des affaires importantes, régle & distribue les titres & les patentes des Regules, des Ducs, des *Tsong-tus*, des Vicerois & des autres grands Officiers de l'Empire. Le second, qui se nomme *Su-ſi-fa*, préside aux sacrifices Impériaux, aux Temples, aux Mathématiques, & aux Religions approuvées & tolérées. Le nom du troisième est *Chu-ke-fu*, & son emploi, de recevoir ceux qui sont envoyés à la Cour. Le quatrième, qui s'appelle *Sing-ſen-chu*, a la direction de la table de l'Empereur & des fêtes qu'il donne aux Grands & aux Ambassadeurs.

Quatre Tribunaux qui assistent celui des Li-pus.

Quatrième Tribunal Suprême & ses Tribunaux subordonnés.

LA quatrième Cour Suprême se nomme *Ping-pu*, ou le Tribunal des armes. Elle a sous ses ordres toute la milice de l'Empire, dans laquelle sont compris, avec les Soldats, tous les Officiers généraux & particuliers. Elle veille à l'observation de leurs éxercices, à la réparation des Places de guerre, à l'entretien des Arsenaux & des Magasins, à la fabrique des armes; en un mot, à tout ce qui concerne la défense & la sûreté de l'Empire De quatre Tribunaux inférieurs dont elle est assistée, le premier, nommé *Vu-ſum-fu*, dispose de tous les emplois militaires, & prend soin que la discipline soit bien observée dans tous les corps de troupes. Le second, qui se nomme *Che-fong-fu*, distribue les Officiers & les Soldats dans leurs quartiers, pour le maintien de la tranquillité publique, sur-tout pour garantir les Villes & les grands chemins de toutes sortes de brigandages & de vols. Le troisième s'appelle *Che-kya-fu*. Il a la surintendance des chevaux de l'Empire, des postes & des Hôtelleries Impériales, des Barques qui sont établies pour le transport des vivres & des provisions militaires. Le quatrième, appellé *Fu-ka-fu*, préside à la fabrique des armes & à la fourniture des Arsenaux (*c*).

NAVARETTE observe que cette Cour, qu'il nomme Martiale, a de plus quelques autres Juridictions, puisque ce fut devant elle que les Missionaires furent obligés de paroître pour recevoir l'ordre de leur bannissement. Elle assigna

(*b*) Magalhaens observe qu'il ne se trouve pas de ces mots équivoques dans la Langue Tartare. Le Tribunal des Mandarins s'appelle dans cette Langue *Tſa-fau-chur-gan*; & le Tribunal des Rites, *To-ko-chur-gan*. *Tſa-fau* signifie Mandarin; *To-co*, Rites; & *Chur-gan*, Tribunal.

(*c*) Relation de Magalhaens, pag. 205; & Du Halde, pag. 249.

assigna aussi des Barques, une Garde & des Officiers pour les conduire (*d*).

Gouvernement de la Chine.

Le nom du cinquième Tribunal suprême est *Hin-pu*, qui revient à celui de la *Tournelle* ou de la Chambre criminelle des Parlemens de France. Elle a sous elle quatorze Tribunaux subordonnés; c'est-à-dire, un pour chaque Province de l'Empire.

Cinquième Cour suprême.

La sixième Cour & la dernière, qui se nomme *Kong-pu*, ou le Tribunal des ouvrages publics, a pour objet la réparation des édifices publics, des Palais de l'Empereur, de ceux des Tribunaux des Princes du Sang, & des Vicerois, des sépultures Impériales, des temples, &c. Elle a la surintendance des tours, des arcs de triomphe, des ponts, des chaussées, des digues, des rivières, des canaux, des lacs, & des travaux nécessaires à la Navigation, des rues, des grands chemins, des barques, &c. Les Tribunaux subordonnés sont au nombre de quatre. Le premier, nommé *Vin-chin-fu*, prépare les plans & les desseins pour les ouvrages publics. Le second, qui s'appelle *Yu-heng-tse*, a la direction de tous les atteliers Impériaux de Menuisiers, de Charpentiers, de Maçons, &c. dans toutes les Villes de l'Empire. Le troisième, appellé *Tong-chew-itse*, s'emploie à la réparation des canaux, des ponts, des chaussées, des routes, & à rendre les rivières navigables. Le quatrième, nommé *Tsu-tyen-tse*, prend soin des maisons Impériales, des parcs, des jardins & des vergers. [Il les fait cultiver & en perçoit (*e*) le revenu.]

Sixième Cour.

Siéges de ces six Tribunaux.

Ces six Tribunaux ont leurs siéges près du Palais de l'Empereur, du côté de l'Est. Chacun jouit d'un grand espace quarré, d'une portée de mousquet de longueur dans toutes ses dimensions, divisé en trois parties, ou en trois rangées de cours & d'appartemens. Le premier Président occupe la division du milieu, qui commence à la rue, où est une grande porte avec trois portaux. On passe de-là par d'autres portes & par d'autres cours, qui sont ornées de portiques & de galleries soutenus par des piliers, jusqu'à la grande salle où le Tribunal s'assemble. Au-delà de cette salle, on traverse une autre cour, pour arriver à une salle moins grande, où le premier Président se retire avec ses Assistans lorsqu'il a quelque affaire particulière à discuter. Des deux côtés de cette salle & au-delà sont diverses chambres & d'autres salles. Les chambres servent au Président & aux Mandarins du Tribunal, pour s'y reposer & manger les alimens qui leur sont fournis par l'Empereur, dans la vûe d'épargner le tems qu'il faudroit perdre s'ils étoient obligés de se rendre chez eux à l'heure du dîner. Les salles sont pour les premiers Commis, les Sécretaires, & les autres Officiers subalternes. Les deux autres divisions de l'espace appartiennent aux Tribunaux inférieurs qui dépendent de la même cour (*f*).

Salles & chambres.

Suivant le récit de Navarette, la forme & la structure des édifices est la même dans tous les siéges des six Tribunaux, excepté qu'il y en a quelques-uns de plus gros que les autres. Chaque tribunal a trois portes, sur lesquelles on voit en peinture plusieurs géans terribles, pour épouvanter le Peuple. Il n'est permis qu'aux Mandarins & aux personnes d'une haute distinction de passer par la porte du milieu, qui est fort grande. Les deux autres

(*d*) Description de la Chine par Navarette, pag. 19. Magalhaens, pag. 213. Du Halde, pag. 240.

(*e*) Relation de Magalhaens, pag. 213. Du Halde, pag. 250.

(*f*) Magalhaens, *ubi sup.* pag. 209.

GOUVERNEMENT DE LA CHINE.

tres ſont pour les ſolliciteurs & les cliens du Tribunal. On entre dans une grande cour, par trois chemins qui aboutiſſent aux trois portes. Celui du milieu eſt plus haut de quelques pieds que les autres. Il a vers le milieu, une arche de pierre, avec une autre porte. Des deux côtés de cette place d'entrée, on voit quantité de chambres pour les Sécretaires, les Solliciteurs & les autres Officiers. Ces lieux ne manquent jamais de Temple. Vis-à-vis les portes on voit de grandes ſalles, accompagnées d'autres lieux où ſe tiennent les Tribunaux. Chacun des Tribunaux ſuprêmes a quatre grandes chambres, pour des Mandarins d'un rang inférieur, qui ſont chargés d'affaires moins importantes (*g*).

Officiers des Tribunaux.

CHAQUE Tribunal eſt compoſé de deux Préſidens, avec quatre Aſſiſtans; & de vingt-quatre Conſeillers, douze deſquels ſont Tartares, & douze Chinois. On regarde ce partage comme un trait admirable de la politique du Conquérant, qui en doublant ainſi le nombre des Conſeillers, fit entrer les Tartares dans l'adminiſtration ſans mécontenter les Chinois (*h*).

MAGALHAENS prétend que les premiers Préſidens des ſix Tribunaux Suprêmes ſont du ſecond degré des Mandarins du premier ordre (*i*) & qu'ils portent le nom de *Chang-chu* (*k*), qui eſt annéxé, dit-il, au premier Préſident de chaque Tribunal. Ainſi celui du Tribunal des Rites s'appelle *Li-pu-chang-chu*. Chaque Préſident a deux Aſſiſtans, dont le premier ſe nomme *Tſo-chi-lang*, ou Préſident de la main gauche; & l'autre, *Yen-chi-lang*, ou Préſident de la main droite, tous deux du premier degré des Mandarins du ſecond ordre. Ces Préſidens & ces Aſſiſtans ont pluſieurs autres titres. L'un ſe nomme *Ta-tang*; c'eſt-à-dire, grande ou première ſalle. Un autre porte le nom de *Salle de la gauche*; un troiſième, celui de *Salle de la droite*.

Siéges des Tribunaux inférieurs.

LES quarante-quatre Tribunaux inférieurs ont auſſi leurs palais & leurs ſalles, qui ſont ſitués dans l'intérieur de l'enclos auquel ils appartiennent. Ils ont chacun deux Préſidens, & vingt-quatre Conſeillers, ſans parler d'un grand nombre de Commis, de Sécretaires, de Maſſiers, de Meſſagers, de Prevôts, de Sergens, de Bedeaux, de Cuiſiniers, & d'autres Officiers (*l*) ſubalternes.

COMME il ſeroit difficile, dans un ſi grand nombre d'Officiers, de trouver ceux dont on a beſoin, on vend un Livre, qui pourroit porter le nom d'*Etat préſent de la Chine*, où ſont les noms, les ſurnoms & les emplois de chacun, avec des marques qui ſervent à diſtinguer s'ils ſont Chinois ou Tartares, Docteurs ou Bacheliers, &c. On y trouve auſſi les changemens qui arrivent, ſur-tout pour les Officiers militaires; & ces changemens avec des caractères mobiles, afin qu'il ne devienne pas néceſſaire de réimprimer le (*m*) Livre.

Etendue de la juriſdiction des Tribunaux ſuprêmes.

LA juriſdiction des Tribunaux Souverains s'étend ſur toutes les Provinces, & preſque ſur tout ce qui appartient à la Cour de l'Empereur. Ils n'ont pas d'autre ſupérieur que l'Empereur même, ou le grand Conſeil. Lorſque Sa Majeſté juge à propos d'aſſembler ſon grand Conſeil pour quelque affaire importante

(*g*) Navarette, pag. 19.
(*h*) Du Halde, *ubi ſup.* pag. 249.
(*i*) La Traduction Angloiſe met du ſecond Ordre.
(*k*) Ce mot Chinois ſignifie *Premier Préſident*. En Tartare, c'eſt *Aliogamba*.
(*l*) Magalhaens, pag. 20.
(*m*) Du Halde, pag. 69.

portante qui a déja été jugée par une des Cours ſuprêmes, cette Cour préſente ſes demandes aux jours marqués; & ſouvent elle en confère avec l'Empereur même, qui les approuve ou qui les rejette. S'il les approuve, il les ſigne de ſa propre main. Mais s'il les retient, la Cour eſt obligée d'attendre ſes ordres, qui lui ſont communiqués par un des *Ko-laus*. Les demandes qui ſont préſentées par les Préſidens des Cours ſuprêmes doivent porter, au titre, le ſujet du Mémoire, & finir par l'opinion de la Cour qui les préſente (*n*).

Gouvernement de la Chine.

Ces ſix Tribunaux ont, dans leurs procédures, une méthode qui leur eſt propre. Un Particulier qui a quelque affaire, l'expoſe d'abord par écrit, ſur du papier dont la grandeur & la forme ſont réglées. Il ſe rend au Palais du Tribunal, où il frappe ſur le tambour qu'il trouve à la ſeconde porte. Enſuite tombant à genoux & tenant ſa ſupplique des deux mains à la hauteur de ſa tête, il attend qu'un Officier chargé de ce ſoin vienne la prendre. Elle eſt portée aux Mandarins de la grande ſalle, qui la donnent aux premiers Préſidens, ou, dans leur abſence, à leurs Aſſiſtans. Si elle eſt rejettée, on la fait rendre au ſuppliant, & ſouvent on le condamne au fouet, pour avoir importuné la Cour par une demande ridicule. Si elle eſt admiſe, le premier Préſident l'envoye au Tribunal inférieur, que cette affaire regarde. Après l'éxamen qui s'en fait dans cette Cour, le jugement qu'elle en a porté eſt envoyé aux premiers Préſidens, qui ajoûtent quelquefois ou qui diminuent quelque choſe à la ſentence, ou qui ne font que la confirmer ſans aucun changement. Si c'eſt une affaire de la dernière importance, ils ordonnent au même Tribunal de réduire le cas par écrit; & l'ayant lû avec leurs Aſſiſtans, ils l'envoyent au Contrôleur (*o*), qui le communique au Conſeil d'Etat, logé dans le palais meme de l'Empereur. Il y eſt éxaminé, & communiqué à l'Empereur, qui le fait ordinairement renvoyer au Tribunal pour en recommencer l'éxamen. Il revient enſuite, par les mêmes voies, à Sa Majeſté Impériale, qui porte enfin ſon jugement. La ſentence retourne au premier Préſident du Tribunal. Elle eſt notifiée aux deux Parties, & le procès demeure terminé. Si c'eſt une affaire qui vienne de quelque Tribunal de Province à la Cour, le mémoire eſt envoyé, ſous un ſçeau, au Contrôleur Impérial, qui l'ouvre pour le lire, & qui le communique au premier Préſident; après quoi l'on procède, ſuivant la forme qu'on vient d'expliquer (*p*).

Leur méthode dans les procédures.

Jamais les ſix Cours ſuprêmes ne prennent part aux affaires d'Etat, ſi l'Empereur ne juge à propos de les leur communiquer; ce qui arrive quelquefois néceſſairement, parce qu'ayant beſoin l'une de l'autre, il faut qu'elles s'accordent pour les préparatifs d'argent, de troupes, d'Officiers & de munitions, qui doivent être faits aux tems marqués. Cependant, chaque Cour ſe renferme uniquement dans les affaires qui la regardent; & la matière eſt toûjours abondante dans un Empire d'une ſi vaſte étendue (*q*).

Il n'y auroit point d'Etat plus heureux que la Chine, ſi tous les Mandarins ſe conformoient éxactement aux Loix de leur Pays. Mais dans un ſi grand nombre d'Officiers

Fraudes qui ſe gliſſent dans le Gouvernement.

(*n*) Magalhaens, pag. 201. Du Halde, page 70.

(*o*) Il y a un Tribunal de Controlleurs & d'Inſpecteurs, dont on parlera bien-tôt.

(*p*) Magalhaens, pag. 203.

(*q*) Du Halde, pag. 69.

Gouvernement de la Chine.

d'Officiers, il s'en trouve toûjours quelques-uns qui sacrifient le bien public à leurs intérêts particuliers. Les subalternes employent toutes sortes de ruses & d'artifices pour tromper les Mandarins supérieurs, tandis que ceux-ci s'efforcent d'en imposer aux Tribunaux supremes & quelquefois meme à l'Empereur. Ils ont tant d'adresse à déguiser leurs vûes sous des expressions humbles & flateuses, & dans les Mémoires qu'ils présentent ils affectent un air si désintéressé, qu'un Prince a besoin d'une extrême pénétration pour découvrir la vérité (*r*) au travers de tant de voiles. *Kang-hi*, dernier Empereur, possédoit cette qualité dans le plus haut degré; ce qui n'empecha pas que malgré toute sa vigilance on ne vît naître sous son régne une infinité de désordres. Mais *Yong-ching*, son quatrième fils, qui monta sur le Trône après lui, trouva, comme on l'a déja remarqué (*s*), le moyen de remédier au mal, en accordant, aux Inspecteurs, de grosses sommes pour les frais de leur commission.

Deux précautions contre le pouvoir excessif des Tribunaux Suprêmes.

Comme il seroit à craindre que des Corps aussi puissans que les Tribunaux Suprêmes n'affoiblissent par degrés l'autorité de l'Empereur, les Loix ont pourvû doublement à ce danger. 1°. Aucun de ces Tribunaux n'est revêtu d'un pouvoir absolu pour juger des matières qui ressortissent à lui. Il lui faut l'assistance d'un autre, & quelquefois de tous les autres ensemble, pour l'exécution de ses decrets. Par exemple, la milice est soûmise au quatrième Tribunal suprême; mais pour le payement elle ressortit au second, tandis que pour les barques, les chariots, les tentes, les armes, &c. elle dépend du sixième. Ainsi, sans la concurrence de ces différens Tribunaux on ne peut soûtenir aucune entreprise militaire; & le cas est le même pour toutes les affaires d'importance qui concernent l'Etat. 2°. Rien n'est mieux imaginé, pour servir de frein aux Magistrats des Tribunaux Suprêmes, que l'établissement d'un Visiteur, nommé *Ko-tau* ou *Ko-li*, c'est-à-dire, *Inspecteur* ou *Censeur*, dont l'office est d'assister à toutes leurs assemblées & de revoir leurs actes, qui doivent lui être communiqués. Il ne peut lui-même décider de rien; mais il doit prendre connoissance de tout ce qui se passe dans chaque Tribunal, & secrétement informer l'Empereur de toutes les fautes que les Mandarins commettent, non-seulement dans l'administration des affaires, mais même dans leur conduite particulière (*t*). Il y a, dans tous les Palais des Tribunaux, une salle & un appartement pour le *Ko-li*, qui n'a de part aux affaires qu'en qualité de Controlleur ou d'Inspecteur (*v*).

Ko-lis ou Inspecteurs.

Ces Ko-lis sont redoutables aux Princes mêmes du Sang; comme on a dû l'observer à l'occasion d'un Prince, qui, dans la crainte de leurs accusations, fit abbattre une maison qu'il avoit bâtie avec trop de magnificence. Leur autorité s'étend jusqu'à les mettre en droit d'avertir l'Empereur lorsqu'il donne quelque mauvais exemple, ou lorsque se livrant au plaisir & au luxe il néglige quelque partie de son devoir. Quoique cette hardiesse les expose à de fort mauvais traitemens, ils n'abandonnent guères leur entreprise sans avoir obtenu ce qu'ils desirent (*x*). Le Père le Comte en rapporte un exemple fort remarquable:

Un

(*r*) Magalhaens, pag. 204 & 250. & Du Halde, pag. 257.
(*s*) Voyez le Paragraphe précédent.
(*t*) Magalhaens, *ubi sup.* pag. 201 & 204. Le Comte, pag. 264. Du Halde, pag. 250.
(*v*) Magalhaens, *ibid.*
(*x*) Navarette, pag. 18.

Gouvernement de la Chine.

Un Empereur ayant banni sa mère dans une Province éloignée, pour avoir entretenu un commerce trop libre avec un Seigneur de la Cour, défendit sous peine de mort aux Mandarins, qu'il jugeoit mécontens de cette rigueur, de lui faire là-dessus leurs représentations. Ils gardèrent le silence pendant quelque tems, dans l'espérance qu'il pourroit changer de disposition ; mais le voyant persister dans ses ressentimens, ils résolurent de parler en faveur de sa mère, parce que la manière dont il l'avoit traitée leur paroissoit blesser le respect filial, qui est en si haute recommandation à la Chine. Le premier qui eut le courage de présenter sa requête à l'Empereur, fut envoyé sur le champ au supplice. Sa mort arrêta si peu les autres, que deux ou trois jours après il s'en présenta un avec les mêmes plaintes; & pour faire connoître qu'il étoit prêt à sacrifier sa vie pour le bien public, il se fit accompagner de son cercueil jusqu'à la porte du Palais. L'Empereur, irrité plûtôt qu'adouci par une action si généreuse, crut devoir inspirer la terreur à ceux qui seroient tentés de suivre son exemple, en le condamnant à mourir dans les tourmens. Mais cette seconde éxécution ne fut pas capable de refroidir les Mandarins Chinois. Ils résolurent de perdre la vie l'un après l'autre, plûtôt que de renoncer à leur entreprise. Un troisième se dévouant au supplice comme les deux autres, protesta au Monarque qu'il ne pouvoit le voir plus long-tems coupable: „ Que perdrons-nous „ par la mort? lui dit-il; rien que la vûe d'un Maître que nous ne pouvons „ plus regarder sans étonnement & sans horreur. Puisque vous refusez de nous „ entendre, nous irons joindre nos Ancêtres & ceux de l'Impératrice votre mère. Ils écouteront nos plaintes, & peut-être que pendant les ténebres de la „ nuit vous entendrez les reproches de leurs ombres & des nôtres. L'Empereur, plus indigné que jamais, le fit expirer dans les plus cruels tourmens qu'il put imaginer. Plusieurs autres, encouragés par ces éxemples, s'exposèrent volontairement au même sort & moururent en effet martyrs du respect filial. Enfin la cruauté de l'Empereur se laissa vaincre par cette constance héroïque; & soit qu'il fût effrayé des conséquences, ou qu'il ouvrît les yeux sur sa faute, il déclara que se regardant comme le père de son Peuple il se repentoit d'avoir traité ses enfans avec tant de rigueur, comme il regrettoit, en qualité de fils, d'avoir chagriné si long-tems sa mère. Il rappella cette Princesse & la rétablit (y) dans sa première dignité; [& ensuite le respect qu'il eut pour elle, fut le modèle de celui que ses Sujets eurent pour lui.]

Exemple singulier de fermeté.

(y) Le Comte, pag. 254.

Divers autres Tribunaux de Peking.

Han-lin, Tribunal des Lettrés.

Après les six Cours suprêmes, le Tribunal qui mérite le plus d'attention se nomme *Han-lin-yuen*, c'est-à-dire, *Bois* ou *Jardin florissant en* (a) *sçavoir*. Il est composé des nouveaux Docteurs, ou *Tsin-tses*, qui prennent leurs degrés à Peking tous les trois ans. C'est une espèce d'Académie, dont les membres sont les plus grands génies & les plus sçavans de l'Empire.

C'est à ces Docteurs que les Loix confient l'éducation de l'héritier du Trône.

(a) On a parlé ci-dessus de ce nom.

GOUVERNEMENT DE LA CHINE.

ne. Ils doivent lui apprendre, avec les Sciences, le grand art du Gouvernement. Ils ſont chargés d'écrire l'Hiſtoire générale de l'Empire, & de recueillir tous les événemens qui méritent d'être tranſmis à la poſtérité. Leur profeſſion eſt d'étudier continuellement & de compoſer des Livres utiles. Ils ſont proprement les Lettrés de l'Empereur, qui s'entretient des Sciences avec eux & qui tire ſouvent de leur Corps ſes Ko-laus & les Préſidens des Cours ſuprêmes. Les Docteurs *Han-lin* ſont diviſés en cinq claſſes, qui compoſent autant de Tribunaux. Ceux du premier appartiennent au troiſième Ordre des Mandarins; ceux du ſecond, au quatrième Ordre, & ceux des trois autres au cinquième (*b*). Il paroît que le principal objet de cet établiſſement eſt d'encourager l'Etude par les honneurs qu'on rend aux Lettrés.

Deux Tribunaux pour les deſcendans de l'Empereur.

PEKING a deux Tribunaux, dont l'office eſt de prendre connoiſſance des affaires qui regardent les deſcendans de la famille Impériale. Le premier, qui ſe nomme *Tſong-jin-fu*, a l'inſpection de celles des Princes de la ligne maſculine. Les Préſidens & les Aſſiſtans de cette Cour ſont Princes ou *Regules*; mais les Officiers inférieurs, qui recueillent les actes des procedures & les autres piéces, ſont tirés d'entre les Mandarins. C'eſt dans les regîtres du Tſong-jin-fu qu'on écrit les noms des enfans de la famille Impériale, au moment de leur naiſſance. On y écrit auſſi les dignités & les titres dont ils ſont honorés (*c*). C'eſt la même Cour qui leur paye leurs penſions, & qui les punit lorſqu'ils ſont coupables, après leur avoir fait leur procès (*d*).

LE ſecond Tribunal, nommé *Whang-ſin*, eſt compoſé des parents de Sa Majeſté Impériale en ligne féminine. On a déja remarqué qu'elle en a de deux ſortes (*e*). Elle choiſit les plus conſidérables, & leur office eſt le même que celui du Tribunal précédent, avec cette différence, qu'ils ſont Mandarins du premier & du ſecond Ordre; au-lieu que les Membres de l'autre Cour ne ſont d'aucun Ordre des Mandarins. Mais ceux du Whang-ſin ſe croyent plus honorés du nom de leur Tribunal, ou de celui de *Fu-ma* (*f*), qui ſignifie *Parent de l'Empereur*, que du titre de Mandarin, même du premier Ordre (*g*).

Tſu-kyen, ou Tribunal de l'Ecole Impériale.

LE Tribunal qui ſe nomme *Che-tſu-kyen*, eſt comme l'Ecole Impériale ou le Collége de tout l'Empire. Il a deux offices, dont le premier eſt de préſenter le vin dans les ſacrifices Impériaux. Le ſecond conſiſte dans une inſpection ſur les Licenciés & les autres Lettrés, auxquels Sa Majeſté confère des dignités & des titres; ce qui les rend en quelque ſorte égaux aux Bacheliers.

Ju-hya, Tribunal civil & militaire.

LE *Ju-hya* eſt un Tribunal mêlé, qui prend ſoin des Gradués, civils & militaires. Il eſt gouverné par quatre Préſidens, deux pour chaque faculté. Les Bacheliers civils s'éxercent ſouvent à faire des diſcours ſur l'art de conſerver l'Etat & de gouverner le Peuple. Dans la claſſe militaire, les ſujets ſe prennent des Opérations de la guerre & de la Diſcipline; [de la maniére d'attaquer des Places fortes, de ranger une Armée en bataille, & d'autres matiéres ſemblables.] Les Mandarins de ce Tribunal ſont répandus dans toutes les Provinces & les Villes, où ils paſſent moins pour des Magiſtrats que pour des Profeſſeurs. Leur Préſident eſt du quatrième Ordre des Mandarins, &

(*b*) Magalhaens, 218. Navarette, pag. 18. Du Halde, pag. 231.
(*c*) Voyez le Paragraphe précédent.
(*d*) Magalhaens, pag. 239. Du Halde, pag. 250.
(*e*) Voyez le Paragraphe précédent.
(*f*) On trouve ailleurs *Tſu-ma*.
(*g*) Magalhaens, pag. 239.

& ſes Aſſiſtans, qui ſont les Profeſſeurs du Collége, doivent être du cinquième Ordre (*b*).

Gouvernement de la Chine.

Les Mandarins qui compoſent le *Tu-cha-yuen*, autre eſpèce de Tribunal, ſont Contrôleurs du Palais Impérial & de tout l'Empire. Leurs Préſidens égalent en dignité (*i*) ceux des ſix Tribunaux ſuprêmes. Ils ſont Mandarins du ſecond Ordre. Les deux premiers Aſſiſtans ſont du troiſième, & les deux autres du quatrième. Tous les autres membres, dont le nombre eſt fort grand, ſont du ſeptième Ordre. Ce Tribunal punit les petites fautes, ſans aucune intervention; mais il doit informer l'Empereur des fautes capitales. Son objet eſt de veiller ſoigneuſement à l'obſervation des loix & des uſages dans toutes les parties de l'Etat, & de faire obſerver leur devoir aux Mandarins comme au Peuple. C'eſt dans cette vûe qu'il envoye, de trois en trois ans, des Inſpecteurs dans les Provinces pour y faire une viſite générale, & chaque année un *Chong-chay*, qui eſt une autre eſpèce de Viſiteur. Il en envoye de même aux neuf quartiers des frontières, du côté de la grande Muraille, & aux Salines, qui rapportent à l'Empereur un revenu conſidérable. Les Viſiteurs généraux s'enrichiſſent des dépouilles du Peuple & de celles des Mandarins. Mais ceux-ci éxercent des rapines beaucoup plus fortes ſur les Fermiers qui diſtribuent le ſel dans les Provinces. Ce ſont les plus riches Particuliers de la Chine, & la plûpart n'amaſſent pas moins de quatre ou cinq cens mille écus. La troiſième viſite, qui ſe fait de trois en trois mois, ſe nomme *Syen-chay* ou *petite viſite*. On envoye ſouvent des Inſpecteurs, ſous des noms & des habits déguiſés, dans les Provinces ou dans les Villes, pour y obſerver la conduite des Officiers publics qui ſe déshonorent par leur tyrannie & leurs extorſions. Outre ces viſites, il y en a d'autres qui ſe font de trois en trois ans par les *Hyo-yuen* (*k*) & par les *Ti-hyo* (*l*), autres eſpèces d'Inſpecteurs; les premiers, qui ſont envoyés dans chaque Province; les ſeconds dans les Villes; pour éxaminer les Bacheliers & garantir le Peuple des violences auxquelles il eſt expoſé par l'abus qu'ils font quelquefois de leurs priviléges. Ils ont le pouvoir de faire arrêter les coupables & de les condamner au fouet. Ils peuvent même dégrader & punir avec une ſévérité extraordinaire ceux qui demeurent incorrigibles. Enfin le même Tribunal envoye, dans les occaſions qui le demandent, un Viſiteur nommé *Syun-ho*, pour éxaminer l'état du Canal Impérial & des Barques; commiſſion qui rapporte plus d'honneur & de profit que toutes les autres.

Tu-cha-yuen, ou Tribunal des Contrôleurs.

Inſpecteurs Syen-chay.

Hyo-yuen & Ti-hyo, pour les Lettrés.

Les Juges de ce Tribunal ſont logés dans un vaſte Palais, où leurs Tribunaux ſubalternes ſont au nombre de vingt-cinq, diviſés en cinq claſſes, à chacune deſquelles appartiennent cinq autres Tribunaux, avec leurs Préſidens, leurs Aſſiſtans & leurs Officiers inférieurs. Les cinq de la première claſſe ſe nomment

Multitude de Tribunaux ſubalternes.

Leurs divers offices.

(*b*) *Ibid.* pag. 219 & 229.

(*i*) Remarquons que Magalhaens ne met qu'un Préſident & deux Aſſiſtans dans chaque Tribunal; mais comme il repréſente l'état des choſes tel qu'il étoit avant la conquête des Tartares, on ne fait pas difficulté de le rectifier ici, pour donner une idée plus juſte de l'état préſent de la Chine.

(*k*) Voyez l'article précédent.

(*l*) Les mêmes apparemment que ceux qu'on a nommés ci-deſſus *Ti-hyo-tau*. Les Traducteurs Anglois mettent *Ti-trio*; mais c'eſt une erreur, puiſque les Chinois n'ont pas la lettre *r*.

GOUVERNEMENT DE LA CHINE.

nomment *U-chin-cha-yuen*, ou Viſiteurs des cinq quartiers de Peking (*m*). Les quatre premiers ont l'inſpection des murs qui environnent la Ville, & celle des quartiers voiſins. Le cinquième eſt chargé des murs intérieurs. Les Mandarins qui compoſent ces Tribunaux jouiſſent d'une très-grande autorité. Non-ſeulement ils ont le pouvoir de faire le procès & d'impoſer des châtimens aux domeſtiques des Mandarins & des autres Seigneurs ; mais ſi le coupable mérite la mort ou confiſcation de ſes biens, ils peuvent l'envoyer au Tribunal criminel.

CEUX de la ſeconde claſſe portent le nom de *U-ching-ping-ma-tſe*, qui ſignifie *Grands Prevôts des cinq quartiers*. Ceux de la troiſième claſſe ſe nomment *Tang-quen*, ou Prevôts inférieurs des cinq quartiers. L'office des deux derniers eſt de faire arrêter & mettre en priſon les malfaiteurs de toute eſpèce, tels que les joueurs, les vagabonds, &c. d'entretenir des gardes pendant le jour & de faire des rondes pendant la nuit, de placer des ſentinelles pour veiller aux accidens du feu, &c. Les Capitaines des Corps-de-garde dépendent auſſi de ces deux claſſes. Il y a, de dix en dix maiſons, un Capitaine qui ſe nomme *Pay*, & de dix en dix Pays il y a un autre Capitaine nommé *I-tong-hye*, qui doit informer le Tribunal de tout ce qui ſe paſſe dans ſon diſtrict, comme des déſordres qui arrivent, des Etrangers qui entrent dans la Ville, &c. Il eſt obligé de faire auſſi chaque nuit une exhortation à chaque famille, par une eſpèce de chanſon qu'il chante dans les rues, compoſée de cinq couplets, dont voici le ſens : „ Obéiſſez à vos parens. Reſpectez les „ vieillards & vos ſupérieurs. Vivez dans l'union. Inſtruiſez vos enfans. Ne commettez point d'injuſtice.

Chanſon par laquelle on exhorte les familles au devoir.

DANS les petites Villes qui n'ont pas de Mandarins, le ſoin de faire obſerver ce devoir eſt confié à quatre ou cinq *Lau-jin*, c'eſt-à-dire, Vieillards, ſous le commandement d'un Capitaine nommé *Hyang-yo* ou *Ti-ſang*. Cet Officier chante la même chanſon toutes les nuits. Le premier & le quinze de chaque mois il aſſemble les Habitans & leur explique les mêmes inſtructions dans un diſcours, par des comparaiſons & des exemples (*n*).

Diviſion des Inſpecteurs.

LES Officiers que ce Tribunal envoye dans les Provinces, ſont tirés d'un Tribunal inférieur de la même eſpèce & ſe nomment *Ko-laus* ou *Ko-lis*, c'eſt-à-dire, Inſpecteurs ou Cenſeurs. Ils ſont diviſés en ſix claſſes, comme les ſix Tribunaux ſuprêmes, dont ils tirent auſſi leurs noms & leurs diſtinctions. La première s'appelle *Li-ko*, c'eſt-à-dire, Inſpecteurs du Tribunal Mandarin ; la ſeconde, *Hu-ko*, ou Inſpecteurs du Tribunal de la Tréſorerie ; & de même pour toutes les autres. Chaque claſſe n'étant compoſée que de Mandarins du ſeptième Ordre (*o*), elles n'ont aucune ſupériorité l'une ſur l'autre.

Juſqu'où s'étend leur autorité.

LEUR autorité eſt ſi grande, en qualité de Cenſeurs, qu'elle s'étend ſur les ſix Tribunaux ſuprêmes & même ſur les Grands. Les Princes, les Seigneurs & les Vicerois Tartares, ne ſont point à couvert de leurs accuſations, quoiqu'ils ſoient immédiatement ſous la protection de la Cour. On a déja vû

(*m*) Ceci ne regarde ſans doute que la Ville Tartare, où eſt le Palais ; car le même Auteur nous apprend que les deux Villes dont Peking eſt compoſée ont chacune cinq quartiers.

(*n*) Magalhaens, pag. 221. Il donne ici en peu de mots un éxemple de ces Diſcours.

(*o*) Le même, pag. 227.

vû que, soit par vanité ou par obstination, ces Censeurs aiment mieux s'exposer à la disgrace de l'Empereur & braver la mort même, que d'abandonner leurs poursuites lorsqu'ils les croient conformes à la justice & à la saine politique. Ce fut par les informations d'un d'entr'eux que les quatre (*p*) Ko-laus dont on a rapporté l'histoire & quatre autres Officiers du premier rang furent disgraciés, pour avoir vendu divers postes à prix d'argent. Rien n'échape à leur vigilance. Ils n'épargnent pas l'Empereur même, lorsqu'ils trouvent quelque chose à blâmer dans sa conduite. L'Histoire Chinoise offre des exemples surprenans de leur courage & de leur fermeté. Et pour empêcher qu'ils ne se laissent corrompre par des espérances ou intimider par des menaces (*q*), on les fixe constamment dans leurs Emplois, ou du moins on ne leur permet de s'avancer que dans la même carrière (*r*). Leur méthode est d'informer l'Empereur par des mémoires particuliers. Ce Monarque se sert d'eux aussi pour l'éxécution de divers ordres importans, qui demandent du secret. Il en députe trois chaque année. Le premier, nommé *Syong-tsing*, visite tous les Marchands de la Cour & de Peking, pour découvrir les marchandises contrefaites ou défendues. Le second, qui se nomme *Syong-hang*, visite les fours à chaux de l'Empereur. Le troisième, sous le titre de *Syong-chi-ning-ing*, assiste à toutes les revûes générales des Troupes.

Gouvernement de la Chine.

A quoi l'Empereur les employe.

Le Tribunal qui se nomme *Hing-jin-tse*, est composé de Docteurs, tirés, comme ceux du précédent, du septième Ordre des Mandarins. Ils sont employés dans les différentes parties de l'Empire, ou dans les Pays étrangers, en qualité de Messagers, d'Envoyés ou d'Ambassadeurs; soit lorsque l'Empereur confére quelques titres d'honneur à la mère, ou à la femme d'un Mandarin tué dans une bataille, après avoir rendu quelqu'important service à l'Etat; soit lorsqu'il lui plaît de confirmer l'élection du Roi de Corée ou de quelqu'autre Prince voisin. Ces ambassades sont fort honorables, & ne sont pas ordinairement moins lucratives.

Tribunal des Envoyés.

Le Tribunal *Tay li-tse*, c'est-à-dire, de la Raison & de la Justice suprêmes, tire ce nom de son emploi, qui consiste à éxaminer les Causes douteuses & à confirmer ou annuller les sentences des autres Tribunaux, sur-tout pour les crimes qui concernent les biens, l'honneur & la vie des Sujets de l'Empire. Les Présidens de ce Tribunal sont du troisième Ordre des Mandarins; leurs Assistans, du quatrième, & les autres Officiers, du cinquième & du sixième. Lorsque les raisons qui ont fait condamner un coupable à la mort par le Tribunal criminel, paroissent incertaines à l'Empereur, il renvoie la cause au Tribunal *San-fa-tse*, qui est comme son Conseil de conscience. Là-dessus le *Tay-li-tse*, le *Tu-cha-yuen* (*s*) ou la Cour supérieure des Visiteurs, & le Tribunal criminel s'assemblent, recommencent la discussion du procès en présence des parties intéressées & révoquent souvent la sentence. Ordinairement l'Empereur confirme la décision de ces trois Tribunaux, parce qu'il est impossible aux Parties d'y rien obtenir par la corruption ou l'artifice.

Tribunal de la Raison & de la Justice suprêmes.

Le Tribunal *Tong-ching-tse* est chargé de la publication des ordres de l'Empereur,

(*p*) Dans le récit qui est ci-dessus, on n'a parlé que de trois Ko-laus.

(*q*) Du Halde, pag. 250.

(*r*) On assura le Père le Comte que leur Emploi est perpétuel, & par la même raison.

(*s*) Les Traducteurs Anglois mettent *Tu-li-yuen* par mépriſe.

GOUVERNEMENT DE LA CHINE.

Tribunal qui publie les ordres Impériaux.

pereur, & des informations qui regardent les calamités, les oppreſſions & les néceſſités publiques, dont il doit avertir l'Empereur. Son office eſt auſſi de communiquer à Sa Majeſté Impériale, ou de ſupprimer, s'il le juge à propos, les Mémoires des Mandarins militaires & des Lettrés, qui viennent des quatorze Provinces de l'Empire; des Mandarins vétérans, qui ſont diſpenſés du ſervice; du Peuple, des Soldats & des Etrangers. Il n'y a que les Mandarins militaires de la Province de Peking qui ayent droit de préſenter leurs mémoires à l'Empereur même. Les Préſidens de ce Tribunal ſont tirés du troiſième Ordre; les deux premiers Aſſiſtans, du quatrième; les deux autres, du cinquième; & le reſte des Officiers, qui ſont en grand nombre, du ſixième & du ſeptième.

Tribunal de la Muſique & des Sacrifices.

LE Tribunal *Tay-chang-ſu* eſt comme l'aſſocié du *Li-pu* ou du ſuprême Tribunal des Rites. Ses Préſidens ſont du troiſième Ordre; ſes Aſſiſtans, du quatrième; & les autres Officiers, du cinquième & du ſixième. Ils ont la ſurintendance de la muſique & des ſacrifices de l'Empereur, avec celle des Temples où ces cérémonies s'éxécutent. Ils ont ſous leur juriſdiction les Bonzes mariés (*t*). Ils donnent des ordres pour la réception & le logement des Etrangers qui arrivent à la Cour, par deux membres de leur Corps qu'ils chargent de cette commiſſion. Enfin, ils prennent connoiſſance des femmes publiques, des lieux qu'elles habitent & de ceux qui ont la direction de cet infâme trafic. Les Chinois donnent à ces Directeurs le nom de *Vang-pus*, qui ſignifie des hommes ennemis des huit vertus; c'eſt-à-dire, l'obéïſſance filiale, l'affection pour leurs frères & pour leurs autres parens, la fidélité pour leur Prince, la ſincérité, l'honnêteté, la juſtice, la modeſtie, la chaſteté; enfin, tous les *Uſages louables*. Cette expreſſion, obſerve l'Auteur, qui ne conſiſte qu'en deux mots ou en deux caractères, marque également & la force de leur Langue & l'eſtime qu'ils ont pour la vertu.

Tribunal des Hôtelleries Royales.

LE Tribunal *Quau-le-tſe* (*v*), ou des Hôtelleries Royales, eſt chargé des proviſions de vin, d'animaux & de tout ce qui appartient aux ſacrifices Impériaux. Il donne ſes ordres pour les feſtins & les amuſemens de ceux qui ſont traités aux frais de l'Empereur. C'eſt encore un aſſocié du Tribunal des Rites. Ses Préſidens ſont du troiſième Ordre; les deux premiers Aſſiſtans, du quatrième, & les deux autres, du cinquième. Le reſte des Officiers, dont le nombre eſt fort grand, ſont du ſeptième.

Tribunal des Chevaux.

LES Mandarins du Tribunal *Tay-po-tſe* ſont des mêmes Ordres que ceux du Tribunal précédent. Leur office regarde les chevaux de l'Empereur & ceux de l'armée. Lorſque leurs agens en ont raſſemblé le nombre néceſſaire, ils les envoyent au Tribunal militaire, dont celui de *Tay-po-tſe* eſt un Aſſiſtant, & qui les diſtribue entre les Officiers & les Places de guerre. Pendant le Gouvernement des Chinois, ces Chevaux étoient fournis par les Provinces; mais ils ſont amenés aujourd'hui par les Tartares Occidentaux. L'Empereur en achete tous les ans ſept mille (*x*), outre ceux qui ſont achetés par les Seigneurs, par les Mandarins civils & militaires, & par le Peuple; ce qui monte au double & au triple de ce nombre.

LE

(*t*) Ou ceux de Tan-tſe.

(*v*) Magalhaens écrit toûjours *ſu* pour *tſe*. Les Miſſionaires François en font un reproche aux Portugais.

(*x*) *Angl.* ſoixante & dix mille. R. d. E.

Le Tribunal qui s'appelle *Kyn-tyen-kyen*, eſt celui qui préſide aux Mathématiques. Ses Préſidens ſont du cinquième Ordre; les Aſſiſtans ſont du ſixième, & les autres Officiers, du ſeptième & du huitième (*y*). Ce Tribunal eſt ſubordonné à celui des Rites. Il eſt diviſé en deux chambres, dont la principale & la plus nombreuſe, nommée *Li-ko*, ne s'employe qu'à calculer le mouvement des Aſtres, à obſerver le Ciel, à compoſer le Calendrier & à d'autres affaires Aſtronomiques. La ſeconde, nommée *Lu-ko*, a des occupations particulières, telles que de régler les jours convenables pour les mariages, pour les enterremens & d'autres matières civiles. Mais il ne leur en coûte que la peine de tranſcrire un ancien Livre Chinois, où toutes les choſes de cette nature ſont déja reglées, ſuivant l'année du cycle ſéxagénaire (*z*).

Tribunal des Mathématiques.

Le *Ta-i-yuen*, ou le Tribunal de la Médecine, eſt compoſé des Médecins qui appartiennent à l'Empereur, aux Reines & aux Princes. Mais leurs ſoins s'étendent à d'autres malades, ſur-tout à ceux que Sa Majeſté, par une faveur particulière, leur ordonne de viſiter & de traiter eux-mêmes. Les Mandarins de ce Tribunal ſont du même Ordre que ceux du précédent & dépendent auſſi du Tribunal des Rites.

Tribunal de la Médecine.

Celui de *Hong-lu-tſe* fait l'office de premier Huiſſier & de Maître des cérémonies, lorſque l'Empereur donne ſes audiences, ou lorſqu'il entre dans la ſalle Impériale pour y recevoir l'hommage des Grands & des Mandarins. Ce Tribunal aſſiſte celui des Rites. Les Préſidens ſont du quatrième Ordre; les Aſſiſtans, du cinquième & du ſixième, & les autres Officiers, du ſeptième & du huitième.

Le Tribunal qui ſe nomme *Chang-len-yuen*, eſt chargé du ſoin des Jardins, des Vergers & des Parcs. Il a la ſurintendance des beſtiaux, des moutons, des porcs, des canards, des oiſeaux & des autres animaux qui ſervent aux ſacrifices, aux fêtes, & dans les Hôtelleries de l'Empereur. Il eſt dépendant du Tribunal des Rites, & ſes Mandarins ſont du même Ordre que ceux des Tribunaux de Phyſique (*a*) & des Mathématiques.

Tribunal des Jardins, &c.

Le *Chang-pau-tſe* (*b*) eſt un Tribunal qui a ſon ſiége dans le Palais & qui eſt chargé du ſceau Impérial. Les Mandarins qui le compoſent ſont obligés d'avertir l'Empereur lorſque le ſceau eſt donné à quelque Tribunal qui en doit faire uſage & lorſqu'il eſt rendu. Ils préparent les ſceaux de toutes les Cours de l'Empire. Ils diſpoſent les lettres & les marques qui doivent être gravées deſſus, lorſque Sa Majeſté honore quelqu'un d'un nouveau titre ou d'un emploi, & lorſque par quelque raiſon d'Etat elle juge à propos de changer les ſceaux. Si le grand Tribunal des Mandarins a des ordres à donner, où des dépêches à faire aux Mandarins de la Cour ou des Provinces, il fait demander les ſceaux au *Chang-pau-tſe*, après avoir obtenu la permiſſion de l'Empereur. Les Préſidens de cette Cour ont deux Aſſiſtans, tous deux Docteurs & Mandarins du cinquième Ordre. Les autres membres du Tribunal ſont tirés du nombre des Mandarins de faveur. Ils appartiennent au ſeptième & au huitième Ordre.

Tribunal des Sceaux.

Le *Kin-i-ghey*, ou le Tribunal des Gardes Impériales, eſt compoſé de pluſieurs

(*y*) Magalhaens, pag. 228.
(*z*) Du Halde, pag. 69.
(*a*) *Angl.* de Médecine. R. d. E.
(*b*) Ce nom ſignifie *Pierre précieuſe*, par alluſion au ſceau, qui eſt d'une eſpèce d'agathe.

GOUVERNEMENT DE LA CHINE.

sieurs centaines de Mandarins militaires, qui sont divisés en quatre classes. Ceux de la première classe appartiennent au second ordre des Mandarins; ceux de la seconde, au troisième; ceux de la troisième, au quatrième, & ceux de la quatrième au cinquième. Leur office est de garder la personne de l'Empereur lorsque ce Prince sort de son Palais, & lorsqu'il donne audience aux Grands & aux Mandarins. Ils arrêtent par commission les personnes d'un rang ou d'une naissance distinguée. La plûpart sont ou frères ou parens des Reines, fils ou neveux des grands Mandarins & de ceux qui ont rendu quelqu'important service à l'Etat. Ils ne passent jamais aux Tribunaux Supérieurs, comme les autres Mandarins; mais ils s'avancent dans leur propre Tribunal, & souvent à la dignité de *Chang-pan* (*c*) ou de *Ko-lau*, c'est-à-dire, de Conseillers d'Etat. Quoique Mandarins militaires, ils sont éxemts de la juridiction du *Ping-pu*, ou du suprême Tribunal des armes, parce qu'ils sont dans la dépendance immédiate de l'Empereur. L'honneur qu'ils ont d'être sans cesse près de sa personne, les fait craindre & respecter.

Tribunal des Gardes Impériales.

Deux Tribunaux Subordonnés.

CE Tribunal en a deux subordonnés, qui ont chacun leur siége particulier. Le premier se nomme *Nan-chin*, c'est-à-dire, *Tour de Garde de la Cour* (*d*). L'office de ses Mandarins est d'accompagner ceux qui sont chargés d'arrêter quelque Grand. Le second, qui s'appelle *Pe-chin* ou *Tour de garde du Nord*, reçoit & garde les prisonniers, jusqu'à ce qu'ils ayent obtenu la liberté ou qu'ils soient livrés au Tribunal criminel. Les Présidens de ces deux Tribunaux sont du cinquième Ordre. Leurs Mandarins inférieurs, dont le nombre est fort grand, sont du septième.

Tribunal des Péages.

LES deux Tribunaux nommés *Sui-ke-tse*, subordonnés à celui de *Hu-pu* ou de la Tréforerie, sont proprement les Auditeurs des comptes pour les péages des esclaves, des chevaux, des chameaux & de tout ce qui arrive à Peking pour y être vendu. Les Présidens appartiennent au septième Ordre, & les Mandarins inférieurs au huitième & au neuvième.

Tribunal des Juges de la maison royale.

LE *Tu-pu* est comme le Tribunal des Juges ordinaires de la Maison Impériale. Ses Présidens sont du second Ordre; ses Assistans du troisième, les autres Mandarins, du septième & du huitième. Leur office est double; 1°. ils arrêtent les voleurs & les brigands, pour leur faire leur procès. S'ils les jugent dignes de mort, ils les livrent au Tribunal criminel; mais ils punissent eux-mêmes les offenses qui ne sont pas capitales. 2°. Ils arrêtent & punissent les Esclaves fugitifs. Ce Tribunal a dans sa dépendance un grand nombre de Sergens & d'Archers, qui sont d'une adresse extraordinaire dans l'exercice de leur profession (*e*).

(*c*) C'est le titre des Présidens des six Tribunaux suprêmes.

(*d*) *Angl.* Tour de Garde du Sud. R. d. E.

(*e*) Magalhaens, pag. 252. & suivantes.

Tribunaux des Provinces & des Villes.

Tribunal Suprême de chaque Province.

CHAQUE Province de l'Empire, sans en excepter celle de *Pe-che-li*, a son Tribunal suprême, auquel tous les autres sont subordonnés. Les Présidens portent les titres de *Tu-tang*, de *Kyen-muen*, de *Tu-yuen*, de *Syun-fu* & divers autres, qui n'emportent rien de plus que ceux de Gouverneur de Province & de Viceroi. Ces Présidens sont du premier, du second ou du troisième Ordre des Mandarins, comme il plaît à l'Empereur. Ils sont chargés de tout le

le gouvernement, en paix comme en guerre, avec une égale autorité ſur le Peuple & ſur les Soldats, dans les matières civiles & criminelles. Ils communiquent les affaires d'importance à l'Empereur & aux ſix Tribunaux ſuprêmes. D'un autre côté, tous les ordres Impériaux & ceux des Tribunaux ſupérieurs ſont adreſſés à ces Cours Provinciales ; & tous les Mandarins des Provinces ſont obligés de s'y rendre lorſqu'il s'agit de quelque délibération importante. Gouvernement de la Chine.

Les Préſidens de chacun de ces Tribunaux ſont le Viceroi de la Province, le Viſiteur, qui porte le titre de *Ngan-tay*, ou de *Ngan-yuen*, & le *Tſong-ping*, ou le Général des Troupes. Ils ont ſous eux quantité de Mandarins inférieurs, pour les aſſiſter dans l'expédition des affaires. Quoiqu'ils ayent leur palais dans la Capitale de la Province, ils n'y réſident pas continuellement. Leur devoir les oblige de ſuivre les affaires & de parcourir les Villes de leur juriſdiction. Le palais qui ſert de ſiége à ce Tribunal renferme deux autres Tribunaux comme ceux de la Cour, mais qui ne lui ſont point inférieurs, & qui ne ſont que ſes Aſſiſtans. Celui de la gauche ſe nomme *Tſan-ching*. C'eſt le plus conſidérable. Ses Préſidens ſont du ſecond & du troiſième ordre des Mandarins. L'autre, qui eſt à droite, & qui porte le nom de *Tſan-i*, a des Préſidens de dignité égale, tirés du ſecond degré du quatrième ordre. Les Mandarins inférieurs de ces trois Tribunaux ſe nomment *Cheu-lyen-quan*. Ils décident de toutes les affaires civiles ; ils font les payemens publics & reçoivent les revenus de la Province (*a*).

Toutes les Capitales des Provinces ont deux Tribunaux, l'un civil & l'autre criminel. Le premier, qui ſe nomme *Pu-ching-tſe*, eſt gouverné par un Préſident, qui peut être comparé à nos Tréſoriers généraux de Province en Europe, & deux Aſſiſtans, qui ſont toûjours Mandarins du ſecond ordre. Le Tribunal criminel, nommé *Ngan-cha-tſe*, a pour Préſident un Mandarin du troiſième ordre ; & pour Aſſiſtans, deux claſſes de Mandarins. La première, qui s'appelle *To-tſe*, eſt du premier ordre. La ſeconde, qui eſt diſtinguée de l'autre par le nom de *Syen-tſe*, eſt du cinquième ordre. Mais les deux claſſes portent le nom commun de *Tau-li*. Ces Mandarins ſont les viſiteurs des différens diſtricts de chaque Province. Ils ont leurs Tribunaux reſpectifs. Leur office eſt d'informer l'Empereur de tout ce qui ſe paſſe, ſurtout lorſqu'il n'y a point, dans la Province, de Viſiteur envoyé par la Cour. Quelques-uns, ſous le nom d'*Ichuen-taus*, ont la direction des Poſtes, des Hôtelleries Impériales & des Barques de leur diſtrict. D'autres, nommés *Ping-pi-taus*, ont l'inſpection des Troupes. Le *Tumyen-tau* eſt chargé de la viſite des Côtes Maritimes (*b*). Tous ont le pouvoir de punir les criminels, & ſont comme les ſubſtituts des ſix Tribunaux ſuprêmes de la Cour. Deux Tribunaux civil & criminel dans chaque Capitale.

Outre les Tribunaux communs à chaque Province, il y en a de particuliers à certains lieux, dont les fonctions ſont auſſi particulières. Tels ſont, 1°. les Mandarins du ſel, dont l'office conſiſte à le diſtribuer dans les Provinces, & à couper le cours au Commerce clandeſtin, qui ſeroit préjudiciable au revenu Impérial. Le Préſident de ce Tribunal ſe nomme *Yen-fa-tau*. 2°. Le Mandarin général du tribut du riz, qui ſe nomme *Lyang-tau*. 3°. Un autre Mandarin Tribunaux particuliers.

(*a*) Magalhaens, *ubi ſup.* pag. 241. & ſuiv.
(*b*) Magalhaens dit que leur emploi eſt de ſécher les terres & d'applanir les grands chemins.

GOUVERNEMENT DE LA CHINE.

darin général, nommé *Hyo-tau*, qui préside à l'éxamen des Etudians de la Province & de ceux qui se présentent pour les Degrés. Il seroit trop long de s'étendre sur quantité d'autres Offices particuliers (*c*).

Tribunal de chaque district.

CHAQUE district a, comme chaque Province, son propre Tribunal, ou sa Cour; dont l'objet principal est l'entretien de l'ordre & l'observation de la Justice. Il réside dans la principale Ville de chaque district; soit qu'elle soit du premier, du second, ou du troisième rang; c'est-à-dire, *Fu*, *Cheu*, ou *Hyen*. Ces Présidens sont les Gouverneurs des districts & des Villes, qui tirent de-là leurs titres de *Chi-fu*, *Chi-cheu* & *Chi-yen*.

Nombre des Tribunaux inférieurs des Provinces.

ON compte à la Chine cent soixante-treize Tribunaux ou Juridictions *Fu*, qui ressortissent immédiatement aux Officiers généraux & aux Gouverneurs de chaque Province; quatorze cens huit Tribunaux inférieurs, ou Juridictions subordonnées, qui dépendent immédiatement des *Chi-fus*, dont onze cens soixante-treize sont *hyens*, & deux cens trente-cinq *cheus*. Ces derniers néanmoins ont quelque différence entr'eux. Quoique la plûpart n'ayent pas d'autorité sur les hyens, il y en a quelques-uns qui ont un, deux, trois ou quatre hyens sous leur juridiction, & dont l'autorité, presqu'égale à celle des *Chi-fus*, dépend immédiatement du Viceroi de la Province (*d*).

Ce que c'est que le Chi-fu.

DANS toutes les Provinces, à l'exception de Peking, le Chi-fu des Villes du premier rang est un Mandarin du quatrième ordre, qui a trois Assistans, nommés le *Tong-chi*, le *Tong-puen*, & le *Chui-quau*, du sixième & du septième ordre. On les appelle aussi le second, le troisième & le quatrième Seigneur, de la seconde, de la troisième & de la quatrième chaire; c'est-à-dire, de la seconde, de la troisième & de la quatrième Ville; parce que le Président se nomme le premier Seigneur, & que la première chaire est la première Ville. Il y a quatre autres Mandarins inférieurs, nommés le *King-lue-chu-tse*, le *Chau-mo*, & le *Kin-hyau*, qui sont du septième, du huitième & du neuvième ordre. Toutes les grandes Villes de l'Empire ont le même nombre de ces Mandarins. Mais il est double dans les Villes où le commerce est florissant & dont le district est d'une grandeur extraordinaire (*e*).

Le Chi-cheu.

LE *Chi-cheu*, ou le Président du Tribunal, dans les Villes du second rang, est du second degré du second ordre des Mandarins. Il a deux Assistans, dont le premier porte le titre de *Cheu-long*, & l'autre celui de *Cheu-puen*, tous deux du second degré du sixième & du septième ordre. [Outre cela il a encore sous lui un troisième Mandarin, nommé *Li-mo*, du second degré du neuvième ordre.] Le Peuple donne à ce Président, ou à ce Gouverneur, le nom de *Tay-ya*, qui signifie Grand & Premier Seigneur. Les trois Officiers subordonnés se nomment le second, le troisième & le quatrième Seigneur.

Le Chi-yen.

LE *Chi-yen*, ou le Président du Tribunal dans les Villes du troisième rang, est du premier degré du septième ordre. Il a aussi deux Assistans, dont le premier, nommé *Hyen-ching*, est du huitième ordre, & le second, qui se nomme *Chi-pu*, du neuvième. Un troisième Officier, qu'il a sous lui & qui porte le titre de *Tyen-tse*, n'est d'aucun ordre; mais s'il remplit bien ses fonctions pendant trois ans, il ne manque point, comme on l'a déja remarqué, d'être avancé sur la recommandation du Gouverneur.

DANS

(*c*) Le même, pag. 242. Du Halde, page 251.

(*d*) Du Halde, pag. 5.

(*e*) Magalhaens, *ubi sup.* pag. 244.

Gouvernement de la Chine.

Dans les Villes dont le district est si grand qu'elles passent pour doubles, chacune des deux parties a son Tribunal particulier, outre celui de *Chi-fu*, qui est toûjours le plus nombreux, & le plus puissant, & qui est souvent distingué par un autre nom. Peking, par éxemple, étant divisé en deux Villes, sous deux Gouverneurs différens, a deux Tribunaux subordonnés à celui du *Fu-in* qui est le principal; l'un nommé *Tay-hing-hyen*, l'autre qui s'appelle *Ven-ping-hyen*. Les deux Gouverneurs ont la supériorité sur tous les Chi-fus de l'Empire. Ils sont du troisième ordre des Mandarins, & leurs Assistans sont du quatrième. Le premier a la surintendance des Etudians & des Lettrés qui ne sont point encore parvenus au degré de Mandarins. L'office du second est d'instruire le Peuple & de le garantir de l'oppression, de punir le vice & de récompenser la vertu, enfin de préparer le lieu & les choses nécessaires pour les sacrifices publics. Dans les autres Villes, l'objet des Tribunaux inférieurs est le même, à l'exception du dernier de ces articles. Leurs Cours & leurs Tribunaux supérieurs ont aussi les mêmes fonctions que le premier Tribunal de Peking. Les Présidens, dans les Villes où la Cour réside, sont du sixième ordre des Mandarins; mais ceux des Provinces sont du septième ordre; & les Assistans, du septième, du huitième & du neuvième (*f*).

Villes doubles, avec un Tribunal dans chaque partie.

Autres Tribunaux particuliers.

Il y a d'autres Tribunaux dans les Villes qui se nomment *Weys*, & dont les Mandarins ou les Gouverneurs sont Officiers militaires, sous le titre de *Wey-cheu-peys*. Leur juridiction ne s'étend guères au-delà des murs de leur Ville. Il y en a d'autres dans les Villages; & leur office se borne à veiller sur la conduite de ceux qui doivent quelque service au Public par les engagemens de leur naissance ou par les obligations de quelque emploi. Ces Tribunaux, qui sont distingués aussi par des noms propres, sont quelquefois dans les mêmes districts, comme ceux des Chi-fus & des Chi-yens; de sorte que si l'on s'en rapportoit aux Listes des Mandarins & aux Histoires des Provinces, sans pousser plus loin ses informations, on compteroit trois Villes (*g*) lorsqu'il n'y en a qu'une. Par éxemple, la Ville qui s'appelle *Li-ping-fu*, dans la Province de *Quey-cheu*, est en effet la même qui s'appelle aussi *Kay-wey*, [dans la Province de *Hu-quang*.] C'est que se trouvant située sur les bords de deux Provinces, elle est tout à la fois le Siége d'un Chi-fu de la Province de Quey-cheu, & d'un Wey-cheu-pey qui dépend de celle de *Hu-quang* en qualité d'Officier militaire (*h*).

Bornes des Mandarins inférieurs.

Les Gouverneurs de Villes qui ne sont que Mandarins inférieurs, ne décident point ordinairement des affaires importantes. Ils sont obligés d'en faire leur rapport aux Mandarins supérieurs, c'est-à-dire, au *Pu-ching-tse* & au *Fu-yuen*, qui n'ont au-dessus d'eux que les Tribunaux de Peking. Le Tsong-tu même est soumis aux mêmes Tribunaux (*i*). Comme les Officiers militaires dépendent aussi, à quelques égards, de l'autorité du Viceroi, & qu'ils sont obligés, sous de rigoureuses peines, de lui donner avis des moindres mouvemens du Peuple dans leurs districts, il arrive à la fin que presque toutes les affaires

(*f*) Magalhaens, pag. 256.

(*g*) L'Auteur observe ici, avec raison, que pour écrire avec certitude sur la Géographie d'une grande Région, ce n'est point assez de la parcourir simplement & d'y prendre des informations; mais qu'il faut d'autres secours convenables.

(*h*) Du Halde, pag. 2.

(*i*) Le même, pag. 251.

GOUVERNEMENT DE LA CHINE.

faires du Gouvernement, militaires, civiles & criminelles, ſont apportées devant ſon Tribunal; & ce qui augmente encore l'étendue de ſon pouvoir, c'eſt que toutes les déciſions des Cours ſuprêmes de Peking ſont ordinairement fondées ſur les informations qu'elles reçoivent de lui. Elles ne manquent guères non plus de ratifier les Sentences qu'il porte contre les Mandarins inférieurs, ſoit qu'il les déplace, comme il en a le droit, ſoit qu'il commence par leur ôter ſeulement leur ſceau (*k*).

Six ſortes d'Officiers inférieurs dans les Tribunaux.

CHAQUE Préſident a les Officiers de ſon Tribunal logés dans ſon Palais. Ces Officiers ſont des Notaires, des Sécretaires, &c. On en diſtingue ſix ſortes, dont les fonctions ſont les mêmes que dans les ſix Cours ſuprêmes de Peking; de ſorte qu'un Officier ſubalterne fait en raccourci dans ſon Tribunal ce qu'il doit faire quelque jour, en grand, dans les Cours ſupérieures qui regardent toute l'étendue de l'Empire. Ils ſont entretenus aux dépens du Public, & leurs places ſont à vie. Auſſi les affaires vont-elles ſans interruption, quoique les Mandarins ſoient ſouvent changés, ſoit lorſqu'ils ſont dépoſés, ſoit lorſqu'ils paſſent dans quelque autre Province (*l*).

Tribunaux de Kyau-quans pour les Lettrés.

TOUTES les Villes de l'Empire ont un Tribunal, compoſé d'un Préſident & de deux ou trois Aſſiſtans au moins, qui ſe nomment *Kyau-quans*, ou Juges des Lettrés. Leur office eſt de prendre ſoin des Sciences & de ceux qui les cultivent, de veiller particulièrement ſur la conduite des Bacheliers, qui ſont en très-grand nombre, & la plupart fort pauvres; mais que la confiance qu'ils ont à leurs priviléges rend quelquefois inſolens. Ils employent toutes ſortes de ruſes, & même la violence pour tirer de l'argent des riches & des pauvres; & ſouvent ils manquent de reſpect pour les Préſidens & les Gouverneurs. La Cour des Hyau-quans a droit de les punir, ſoit par le fouet & par d'autres peines, ſoit en les dégradant, lorſqu'ils deviennent incorrigibles. Cette autorité la rend fort redoutable aux Bacheliers; d'autant plus qu'elle a droit auſſi d'aſſembler de tems en tems tous les Gradués de la Ville & les vieux Mandarins que leur âge diſpenſe du ſervice, pour les examiner & leur donner des thêmes, comme on l'a déja rapporté. Ainſi ces Officiers ſont moins des Magiſtrats que des Profeſſeurs (*m*).

Freins des Tribunaux inférieurs.

LES Tribunaux inférieurs des Provinces & des Villes ſont bridés par divers freins, comme les Tribunaux ſuprêmes de l'Empire; ſur-tout par les Viſiteurs ou les Cenſeurs qui portent le titre de *Koli*, de *Ko-tau*, & de *Ko-tau-yu-ſa*. Auſſi-tôt que les quatorze Viſiteurs, envoyés par le Tribunal de *Tu-cha-yuen*, mettent le pied dans leurs Provinces reſpectives, ils prennent la ſupériorité ſur les Vicerois & ſur tous les autres Mandarins. L'effroi qu'ils répandent eſt ſi général, qu'il fait dire en proverbe: *Le rat a vû le chat.* Ce n'eſt pas ſans raiſon, puiſque le droit de ces Cenſeurs va juſqu'à leur ôter leurs emplois & ruiner leur fortune. Après leur viſite, ils retournent à la Cour, chargés ordinairement de quatre ou cinq cens mille écus, que les Mandarins coupables leur donnent volontairement pour éviter d'être accuſés devant l'Empereur. D'autres leur offrent quelque argent pour ſe garantir des fauſſes informations. Leurs dépouilles ſont partagées entre les premiers Préſidens & leurs Aſſiſtans, qui rendent compte enſuite de leur viſite à l'Empereur.

(*k*) Le même, pag. 3.
(*l*) Le même, pag. 285.
(*m*) Magalhaens, *ubi ſup.* pag. 247.

l'Empereur. On ne voit guères tomber la ſévérité de ces redoutables Juges que ſur ceux dont les déſordres ſont trop éclatans pour être déguiſés, ou ſur ceux à qui la vertu ou la pauvreté ne permet pas de gratifier leur avarice (*n*). Comme leur vigilance eſt extrême, & qu'ils ſont bien ſervis par leurs eſpions, rien n'échappe à leur connoiſſance. Si quelque Mandarin a négligé ſon devoir dans une occaſion d'importance, & que le Viceroi ne ſe ſoit pas hâté d'en donner avis, ils doivent en informer les Cours Suprêmes & l'Empereur par une accuſation publique. C'eſt un grand honneur pour eux d'être les premiers qui découvrent le déſordre. D'un autre côté, s'ils manquent à ce devoir, ils ſont expoſés à perdre leurs emplois. On ne leur demande point de preuves formelles. Il ſuffit que leur rapport ait l'air de la vérité.

Gouvernement de la Chine.

Ils employent, pour informer l'Empereur, la méthode des ſuppliques, qui ſe répandent auſſi-tôt dans toutes les parties de l'Empire. Lorſqu'elles ſont renvoyées aux Tribunaux, ſuivant l'uſage, il eſt rare que les Mandarins y faſſent la moindre objection, dans la crainte d'être eux-mêmes accuſés. On en doit conclure que leur pouvoir a peu de bornes; mais rien ne contribue tant au maintien de la paix, du bon ordre & des anciens uſages. S'il arrive que les intrigues des Grands qu'ils ont accuſés, ou le reſſentiment même de l'Empereur, qui s'offenſe quelquefois de leur avis, les expoſe à quelque mauvais traitement, ils ſont regardés de toute la Nation comme les Pères de la Patrie, & comme les Martyrs du bien public; tandis que l'Empereur ne manque pas de s'attirer des noms odieux, que l'Hiſtoire tranſmet à la poſtérité.

Méthode des Viſiteurs pour informer la Cour.

En un mot, ces Cenſeurs ont une fermeté ſurprenante dans leurs réſolutions. Si la Cour, ou le grand Tribunal, entreprend d'éluder la juſtice de leurs plaintes, ils retournent à la charge, ils font connoître que les loix ont été mal obſervées. On en a vû quelques-uns perſiſter pendant deux ans à pourſuivre un Viceroi, ſoûtenu par tous les Grands de la Cour, &, ſans être découragés par les délais ni effrayés par les menaces, forcer la Cour à le dégrader, dans la crainte de mécontenter le Peuple. C'eſt une eſpèce de combat entre le Monarque & l'Etat, au nom duquel les Cenſeurs paroiſſent agir. Mais lorſque le Prince ſe rend à leurs inſtances, il reçoit les éloges du Public, & tout l'Empire retentit de ſes louanges. Les Cours Suprêmes de Peking lui font des remercimens, & ce qu'il accorde à la juſtice eſt regardé comme une faveur ſingulière (*o*).

Leur fermeté.

Navarette obſerve que les Viſiteurs portent le ſceau Impérial attaché au bras droit, & qu'auſſi-tôt qu'ils l'ont reçu de l'Empereur, ils deviennent, dit-il (*p*), auſſi terribles que la foudre. Un d'entr'eux ayant perdu ſon ſceau, & ſoupçonnant le Gouverneur de la Ville, qu'il regardoit comme ſon ennemi, d'être l'auteur de ſon malheur, diſparut ſubitement, ſous prétexte d'une maladie dangereuſe. Un Mandarin de ſes amis jugea qu'il lui étoit arrivé quelque diſgrace; & s'étant rendu à ſon Palais, dont il n'obtint l'entrée qu'avec beaucoup de peine, il apprit enfin de lui-même le ſujet de ſon chagrin. Le conſeil qu'il lui donna fut de mettre le feu à ſon appartement, après en avoir fait retirer ſecrétement ſes meilleurs effets, & de prendre droit de cet accident pour mettre

Comment les Viſiteurs portent le Sceau.

Avanture ſingulière d'un Viſiteur.

(*n*) Magalhaens, pag. 222.
(*o*) Du Halde, pag. 70 & 150.
(*p*) Navarette, pag. 18.

Gouvernement de la Chine.

tre publiquement entre les mains du Gouverneur le petit coffre où l'on garde les ſceaux, en le priant de ſe charger du dépôt. „ S'il vous a dérobé votre „ ſceau, ajoûta le Mandarin, il ne pourra ſe diſpenſer de le remettre dans le „ coffre, ou du moins vous pourrez l'accuſer lui-même de l'avoir perdu. Il paroît, ſuivant le récit de Du Halde, que cet artifice eut tout le ſuccès que le Mandarin avoit prévu, & que le Viſiteur retrouva ſon ſceau (*q*).

(*q*) Du Halde, pag. 243.

Méthode des Chinois dans les affaires civiles & criminelles.

Comment ſe jugent les petites Cauſes.

CHAQUE Magiſtrat, de quelque rang qu'on le ſuppoſe, a ſon Tribunal, qui porte le nom de *Yamen*. Après l'information qu'il reçoit des Parties, & quelques procédures, dont le ſoin appartient à d'autres Officiers, il prononce la Sentence, telle qu'il s'y croit obligé par la juſtice. Celui qui perd ſa cauſe eſt quelquefois condamné à la baſtonade pour avoir commencé un procès avec de mauvaiſes intentions, ou pour l'avoir ſoûtenu contre toute apparence d'équité (*a*).

LES petites cauſes ſont portées ordinairement devant les Tribunaux inférieurs. Cependant la Partie qui ſe plaint a toûjours la liberté de s'adreſſer aux Cours ſupérieures. Par éxemple, un Habitant d'une Ville du premier rang, au lieu de porter ſa plainte à ſon propre Gouverneur, peut avoir recours au Gouverneur de la Capitale de ſa Province, ou même au Viceroi; & lorſqu'un Juge ſupérieur a pris connoiſſance d'une affaire, les Juges inférieurs n'y ont plus aucune part, à moins qu'elle ne leur ſoit renvoyée, comme il arrive ſouvent. Pour les affaires d'importance, l'appel eſt toûjours libre des Vicerois aux Cours ſuprêmes de Peking, ſuivant la nature de la cauſe. Là, elle eſt d'abord éxaminée dans un des Tribunaux ſubalternes, qui en fait ſon rapport au Tribunal ſuprême. Le Préſident porte ſon Jugement, mais c'eſt après avoir conféré avec ſes Aſſiſtans, & communiqué ſon avis au Ko-lau, qui en informe l'Empereur. Quelquefois Sa Majeſté fait recommencer les informations; d'autres fois, elle prononce ſur le champ. Alors, la Cour ſuprême dreſſe la Sentence au nom de Sa Majeſté Impériale, & l'envoye au Viceroi de la Province, qui demeure chargé de l'éxécution. Une déciſion dans cette forme eſt irrévocable. Elle porte le nom de *Saint Commandement*, *ſans défaut & ſans partialité* (*b*).

Formes de jugement pour les Cauſes importantes.

QUELQUE déférence que les Mandarins marquent pour les ordres & pour les moindres ſignes de la volonté de l'Empereur, ils ne manquent point de fermeté dans l'occaſion. Lorſqu'il interroge les Tribunaux pour en tirer des informations, ils n'ont à craindre ni blâme ni reproche ſi leur réponſe eſt conforme aux loix. Au contraire, s'ils s'écartent de cette regle, les Cenſeurs de l'Empire ont droit de les accuſer, & l'Empereur celui de les punir.

Juges civils & militaires.

COMME toutes les Cours Provinciales dépendent des Vicerois & des quatre Officiers généraux qui lui ſervent d'Aſſiſtans, ſuivant la nature des affaires, les cauſes qui regardent le revenu Impérial & les matières civiles reſſortiſſent au Tribunal *Pu-ching-tſe*, ou du Tréſor général; les cauſes criminelles vont au *Ngan-cha-tſe*, qui eſt comme le Lieutenant criminel; celles qui regardent les Poſtes

(*a*) Le même pag. 3.

(*b*) Mémoires du Père le Comte, pag. 269.

Gouvernement de la Chine.

Postes ou le Sel appartiennent au *Hyen-tau*; enfin celles qui concernent les provisions qui se lèvent à titre de tribut, sont portées au *Lyang-tau*. Mais outre les affaires qui sont propres à ces quatre Officiers, on peut s'adresser à leur Tribunal dans d'autres cas, parce que toutes les Cours inférieures leur étant subordonnées, les Présidens de ces Cours sont par leur poste même Conseillers du Viceroi, & qu'en cette qualité ils sont obligés plusieurs fois chaque mois d'assister à son Tribunal pour les affaires importantes de la Province (*c*).

L'administration de la Justice est gratuite.

Ajoûtons pour la gloire des Legislateurs Chinois, & pour montrer combien ils avoient à cœur le véritable intérêt du Peuple, qu'on ne paye rien pour l'administration de la Justice. Comme l'office de Juge ne coûte rien à celui qui le possède & que ses appointemens sont reglés, il ne peut rien éxiger des Parties. Ainsi les plus pauvres Plaideurs sont en état de faire valoir la Justice de leurs droits & ne craignent point d'être opprimés par l'opulence de leurs adversaires (*d*).

Procédures criminelles.

A l'égard des procédures criminelles, il n'est pas besoin d'un Decret pour conduire les coupables devant la Justice, ni que le Magistrat tienne audience pour écouter les accusations & les défenses. On n'éxige pas tant de formalités à la Chine. Dans quelque lieu qu'un Magistrat découvre du désordre, il a le pouvoir de le punir sur le champ, soit dans les rues ou sur le grand chemin, ou dans les maisons particulières. Il peut faire arrêter un joueur, un fripon, un débauché; &, sur un simple ordre, lui faire donner vingt ou trente coups de fouet. Malgré ce châtiment, le coupable peut encore être cité, par ceux auxquels il a fait tort, devant quelque Cour supérieure, où son procès étant recommencé dans les formes il est quelquefois châtié avec beaucoup plus de rigueur (*e*).

L'Empereur nomme un Commissaire pour toutes les causes criminelles, à moins que le rang ou la naissance du coupable ne le mette en droit de le recuser. Si l'Empereur n'approuve pas la première Sentence du Tribunal Criminel, il peut nommer d'autres Juges pour recommencer l'éxamen du coupable, jusqu'à ce que leur Jugement s'accorde avec le sien. Sans ce frein, l'argent ou l'artifice pourroit sauver un homme dont la vie est nuisible à l'Etat (*f*). Avant que les matières criminelles soient absolument décidées, elles passent ordinairement par cinq ou six Tribunaux subordonnés les uns aux autres, qui ont tous droit de revoir les procédures, & de recevoir des informations sur la vie & la conduite des accusés & des témoins. Ces délais sont favorables à l'innocence, & la sauvent presque toûjours de l'oppression, quoiqu'elle demeure exposée à languir long-tems dans les chaînes (*g*).

Comment les voleurs sont traités.

Les voleurs qui sont pris armés sont condamnés à mort par la loi. S'ils ne sont point en état de tuer ou de blesser, on leur fait subir quelque châtiment corporel, suivant la nature du vol. Si leur entreprise n'a point eu d'éxécution, ils en sont quittes pour vingt ou trente coups de bâton. Les Chinois prétendent que ces brigands dérobent à la faveur d'une drogue, dont la fumée cause un profond sommeil à tous les Habitans d'une maison. Cette opinion est si bien établie à la Chine, que les voyageurs font mettre pendant la nuit,

(*c*) Chine du Père du Halde, pag. 70. & suivantes.
(*d*) Le Comte, *ubi sup.* pag. 281.
(*e*) Le même, pag. 269.
(*f*) Le même, pag. 284.
(*g*) Du Halde, pag. 130.

GOUVERNEMENT DE LA CHINE.

nuit, dans leur chambre, un baſſin d'eau fraîche, comme un préſervatif infaillible contre la force du charme (*h*).

Pouvoir des Juges pour condamner au ſupplice.

LA baſtonade, le carcan & l'empriſonnement ſont les ſeules punitions que les Mandarins provinciaux puiſſent impoſer aux criminels. Ils ont droit à la vérité de condamner au banniſſement; mais leur ſentence doit être confirmée par les Cours ſuprêmes. A l'égard de la vie, ils ne peuvent l'ôter à perſonne ſi ce n'eſt dans les cas où la juſtice doit être promte, tels que la Sédition & la révolte. L'Empereur donne alors au Tſong-tu, & même au Viceroi, le pouvoir de faire conduire ſur le champ les coupables au ſupplice (*i*).

Formalités à l'égard de ceux qui ſont condamnés à mort.

LORSQU'UN criminel doit être condamné à mort, les Juges le font amener au Tribunal, où l'uſage eſt de lui préparer un repas fort court. On ne manque pas, du moins avant que de lui prononcer ſa ſentence, de lui offrir un verre de vin, qui ſe nomme *Tſi-ſong* (*k*). Après la lecture de la ſentence, la plûpart de ces malheureux s'emportent en invectives contre ceux qui les ont condamnés. Les Mandarins écoutent leurs injures avec beaucoup de patience & de compaſſion. Mais on leur met bien-tôt dans la bouche un bâillon, avec lequel on les mène au lieu de l'exécution. D'autres ne ſont que chanter dans le chemin qui les conduit à la mort, & boivent joyeuſement le vin qu'ils reçoivent de leurs amis, qui attendent leur arrivée pour leur donner les derniers témoignages d'amitié.

Méthode pour les Jugemens.

TOUS les Jugemens qui concernent les crimes dignes de mort doivent être éxaminés, approuvés & ſignés par l'Empereur. Les Mandarins envoyent à la Cour les piéces du procès, avec leur déciſion, dans laquelle ils font entrer les articles de la Loi qui leur ont ſervi de régle. Par éxemple. „ Un tel „ eſt coupable de tel crime, & la Loi ordonne que celui qui a commis ce „ crime ſera étranglé; c'eſt pourquoi je le condamne à être étranglé. Ladeſſus le Tribunal ſuprême éxamine le fait, les circonſtances & le jugement. Si le fait n'eſt pas prouvé clairement, ou ſi le Tribunal éxige de nouvelles informations, il préſente à l'Empereur un mémoire qui contient le cas & la déciſion des Mandarins inférieurs, avec cette addition: „ Pour juger parfaite„ ment, il eſt néceſſaire que nous ſoyons mieux informés de telle circonſtance. „ Nôtre avis eſt donc que l'affaire ſoit renvoyée à tel Mandarin, afin qu'il „ puiſſe nous donner toutes les lumiéres que nous deſirons. La clémence de l'Empereur ſe porte toûjours à ce qu'on lui demande, dans la crainte qu'on ne prononce témérairement & ſans une parfaite conviction ſur un objet auſſi important que la vie d'un homme. Lorſque le Tribunal ſuprême a reçu les informations qu'il déſiroit, il les préſente une ſeconde fois à l'Empereur, qui confirme la ſentence ou qui diminue la rigueur du châtiment. Quelquefois il renvoye le mémoire, avec cette addition de ſa propre main: „ Que le Tri„ bunal recommence à délibérer ſur cette affaire & qu'il m'en faſſe ſon rap„ port.

Combien la vie d'un homme eſt reſpectée à la Chine.

IL n'y a point de précaution qui paroiſſe exceſſive aux Chinois, lorſqu'il eſt queſtion de condamner un homme à mort. L'Empereur Yong-ching ordonna, en 1725, qu'on ne porteroit point de ſentence capitale ſans que le procès

(*h*) Le Comte, pag. 232.
(*i*) Du Halde, pag. 3. & ſuiv.
(*k*) Ce mot ſignifie *Vin offert*, ou *Vin d'Offrande*. Il eſt en uſage auſſi pour les offrandes qui ſe font aux Ancêtres.

procès lui eût été préſenté juſqu'à trois fois. C'eſt pour ſe conformer à ce réglement que le Tribunal criminel obſerve la méthode ſuivante: Quelques-tems avant le jour marqué, il fait tranſcrire toutes les informations qui lui ſont venues des Juges inférieurs pendant le cours de l'année. Il y joint la ſentence de chaque Juge & la ſienne. Enſuite il les aſſemble, pour revoir, corriger, ajoûter ou retrancher ce qu'il juge à propos. Après avoir mis tout en ordre, il en fait faire deux copies, dont l'une eſt préſentée à l'Empereur, & l'autre demeure au Tribunal pour être communiquée aux principaux Officiers de toutes les Cours ſuprêmes, qui ont la liberté d'y faire encore les changemens qu'ils jugent néceſſaires. Ainſi le plus vil & le plus mépriſable Sujet de l'Empire jouit à la Chine d'un privilège qui ne s'accorde en Europe qu'aux perſonnes de la plus haute diſtinction; c'eſt-à-dire, ſuivant les termes de l'Auteur, qu'il a le droit d'être jugé par toutes les chambres du Parlement aſſemblées en corps (*l*). La ſeconde copie eſt préſentée à l'Empereur, après nouvelle diſcuſſion; enſuite l'uſage eſt de la tranſcrire quatre-vingt-dix-huit fois en langue Tartare & quatre-vingt-dix-ſept fois en langue Chinoiſe. Toutes ces copies ſont remiſes à l'Empereur, qui en confie l'examen à ſes plus fidéles Officiers des deux Nations.

Gouvernement de la Chine.

Ordonnance de l'Empereur Yong-ching.

Lorsque le crime eſt d'une énormité extraordinaire, l'Empereur en ſignant la ſentence de mort y joint l'ordre ſuivant: „ Auſſi-tôt qu'on aura reçu „ cet ordre, que le coupable ſoit éxécuté ſans délai. S'il n'eſt queſtion que d'un crime ordinaire, l'ordre eſt adouci dans ces termes: „ Que le criminel „ ſoit gardé en priſon juſqu'à l'automne & qu'il ſoit éxécuté. L'Auteur obſerve qu'il y a des jours fixés dans le cours de l'automne pour l'éxécution de tous les criminels condamnés à mort (*m*).

Tems des éxécutions.

(*l*) C'eſt même quelque choſe de plus, & ce récit donne une idée admirable de l'adminiſtration Chinoiſe.

(*m*) Mémoires du Père le Comte, pag. 254. & Du Halde, pag. 241. 312. & ſuiv.

Supplices de la Chine.

S'IL paroît que la longueur des procédures rend la juſtice forte lente à la Chine, le châtiment n'en eſt pas moins sûr pour toutes ſortes de crimes. Il eſt reglé par la Loi, avec une juſte diſpenſation qui le proportionne à leur énormité. Le *Pan-tſe*, ou la baſtonade, ſe donne ordinairement pour des fautes légères, & le nombre des coups répond à la qualité de l'offenſe. C'eſt le châtiment commun des ſentinelles qu'on trouve endormies pendant la nuit dans les rues & dans les places publiques. Si le nombre des coups ne paſſe pas vingt, ils ſont regardés comme une correction paternelle, qui n'imprime aucune tache. L'Empereur lui-même la fait quelquefois ſubir aux perſonnes d'un rang diſtingué, & ne les voit pas moins après cette humiliation. Il ne faut qu'une bagatelle pour ſe l'attirer; un petit larcin, un mot outrageant, quelques coups de poing donnés mal-à-propos. Le Mandarin n'en eſt pas plûtôt informé, qu'il fait éxercer le *Pan-tſe*. Après la correction, le patient eſt obligé de ſe mettre à genoux devant ſon Juge, de baiſſer trois fois le front juſqu'à terre & de le remercier du ſoin qu'il a pris de ſon amandement.

Punitions reglées par la Loi & proportionnées au crime.

Le Pan-tſe, ou la baſtonade, punition commune.

Le

GOUVERNEMENT DE LA CHINE.

Ce que c'eſt que le Pan tſe & comment il ſe donne.

LE *Pan-tſe* eſt une piéce aſſez épaiſſe de bambou fendu (*a*), qui a pluſieurs pieds de longueur. Le bout d'enbas eſt large comme la main; l'autre bout eſt uni & menu, pour s'en ſervir plus facilement. Un Mandarin, dans ſes audiences, eſt environné d'Officiers armés de ces inſtrumens. Au moindre ſigne que leur donne le Magiſtrat, en jettant par terre de petits bâtons, d'environ ſix pouces de longueur ſur deux de largeur, placés ordinairement ſur une table qui eſt devant lui, ils ſaiſiſſent le coupable, & l'étendant tout de ſon long le viſage contre terre, ils tirent ſes hautes-chauſſes juſque ſur ſes talons. Dans cette poſture, ils lui donnent autant de coups ſur les feſſes que le Mandarin a jetté de bâtons; [on change d'exécuteur de cinq coups en cinq coups, ou plûtôt deux exécuteurs frappent alternativement chacun cinq coups, afin qu'ils ſoient plus peſants.] Cependant l'Auteur obſerve que quatre coups ſont comptés pour cinq; ce qui s'appelle le coup de grace de l'Empereur, qui, en qualité de père tendre & pitoyable, diminue toûjours quelque choſe du châtiment. Mais les coupables ont un autre moyen de l'adoucir. C'eſt de gagner les Exécuteurs, qui ont l'art de ménager leurs coups avec une légéreté qui les rend preſqu'inſenſibles (*b*). Ce ſupplice eſt d'ailleurs ſi violent, qu'un ſeul coup eſt capable de fendre en deux une perſonne délicate. Souvent on en meurt. Mais pour de l'argent on loue auſſi des hommes, qui ſubiſſent le châtiment à la place du coupable. Le Comte aſſûre que par une tromperie de cette eſpéce *Fang-quang-fyen*, fameux perſécuteur des Miſſionaires, évita la mort & fit tomber la ſentence ſur un Malheureux, qui s'étoit loué à lui dans la perſuaſion qu'il ne s'agiſſoit au plus que de la baſtonade (*c*).

La baſtonade ſe donne en toutes ſortes de lieux.

UN Mandarin a le pouvoir de faire donner la baſtonade, non-ſeulement dans ſon Tribunal, mais dans tout autre lieu de ſa Juriſdiction. Auſſi ne marche-t-il jamais ſans un cortége de ſes Officiers de Juſtice, qui portent le *Pan-tſe*. Si quelque perſonne du Peuple demeure à cheval lorſqu'il paſſe dans une rue & ne ſe hâte point de deſcendre ou de ſe retirer, c'eſt aſſez pour s'attirer cinq ou ſix coups par ſon ordre. Cette éxécution ſe fait ſi vîte, qu'elle eſt ſouvent finie avant que les voiſins s'en apperçoivent. Le pan-tſe eſt auſſi la punition ordinaire des mandians valides, des vagabonds, des coureurs de nuit & des gens ſans aveu (*d*).

Vagabonds & Marchands de la Chine.

LA Chine fourmille de mendians vagabonds, de muſiciens & de gens qui diſent la bonne avanture. Ces fainéans voyagent en troupe & ne ſont pas moins trompeurs que nos *Egyptiens* d'Europe. Quelquefois ils ſont tous aveugles.

Leurs artifices pour extorquer l'aumône.

On leur voit éxercer mille rigueurs contre eux-mêmes, pour extorquer des aumônes. Ils ſe fouettent le corps, ils mettent des charbons ardens ſur leur tête, ils frappent du front contre une pierre, ou l'un contre l'autre, juſqu'à ſe

(*a*) C'eſt une eſpèce de canne, dure, groſſe & peſante. *Voyez ci-deſſous l'Hiſtoire Naturelle de la Chine.*

(*b*) Du Halde pag. 310. Mémoires du Père le Comte pag. 291.

(*c*) Mémoires du Père le Comte, pag. 293. Les Auteurs Anglois de ce Recueil traitent cette Hiſtoire de fable, & jugent qu'elle fut inventée par le Miſſionaire pour ſe venger de l'Ennemi de leur Religion. Outre pluſieurs raiſons, diſent-ils, qui leur en font prendre cette idée, c'eſt aſſez pour eux d'obſerver que *Fang-quang-fyen* obtint grace de l'Empereur, comme on l'a déja rapporté, & de ſçavoir d'ailleurs qu'un Mandarin, ni même un ſimple Particulier, ne peut être éxécuté qu'après que ſon procès a paſſé ſous les yeux de la Cour & que ſa ſentence y a été confirmée.

(*d*) Chine du Père du Halde, pag. 3 & 311.

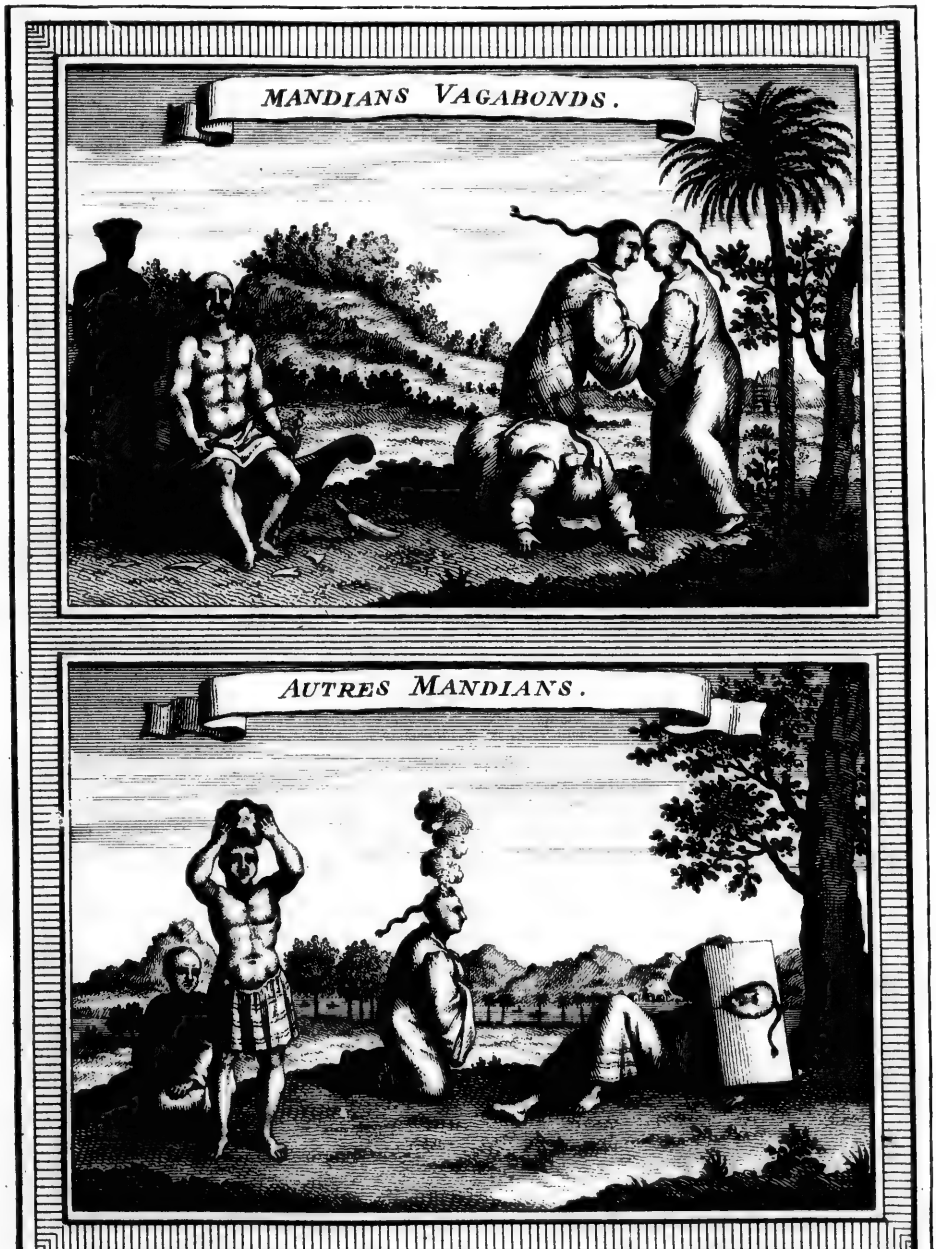

J. v. Schley sculp.

ZWERVENDE SCHOOIJERS, uit NIEUHOF

Gouvernement de la Chine.

ſe faire enfler prodigieuſement la tête ou à tomber ſans connoiſſance. Ils continueroient ces extravagances, au danger d'en mourir, ſi les ſpectateurs ne leur donnoient quelque choſe. La plûpart ſont eſtropiés. Ils ont la bouche & le nez de travers, l'épine du dos rompue, de longs nez crochus; ils ſont borgnes ou aveugles; ils manquent d'une jambe ou d'un bras: s'ils n'ont pas apporté ces difformités en naiſſant, ce ſont leurs parens qui les ont eſtropiés dès l'enfance, pour les mettre en état de gagner leur vie par ces miſérables artifices (*e*).

On voit des femmes, à qui leurs parens ont crevé volontairement les yeux, marcher avec des guitares pour gagner leur pain. D'autres, jouant de divers Inſtrumens, tirent l'horoſcope & prétendent juger de la fortune des paſſans par les traits du viſage (*f*). On voit des Opérateurs qui parcourent les Bourgs & les Villes, montés ſur des Tygres & ſur d'autres bêtes apprivoiſées. Ces animaux marchent lentement, en recourbant la queue & portant des branches d'arbres dans leur gueule. Ceux qui les montent ont ordinairement par-deſſus leur habit un grand manteau à longues manches & un baudrier qui leur paſſe de l'épaule droite ſous le bras gauche. Ils portent, dans la main droite, une épée avec laquelle ils font le moulinet par intervalles, en vantant leurs baumes, leurs emplâtres, & la vertu infaillible de leurs remèdes pour toutes ſortes de bleſſures & de maladies. Ils ont ordinairement pour cortége une troupe de pauvres eſtropiés, qui les ſuivent à l'aide de leurs béquilles, ou avec des creſſelles & des ſonnettes. La plûpart ſont nuds. D'autres ont de grands manteaux avec des piéces de diverſes couleurs. D'autres portent des aîles attachées aux deux temples (*g*).

Les Mandarins ne ſont pas éxemts du Pan-tſe.

Revenons au Pan-tſe. Les Mandarins mêmes ſont ſujets à cette punition; mais, fuſſent-ils du dernier Ordre, on ne peut la leur faire ſubir qu'après les avoir dégradés. Au reſte, cette faveur de la Loi n'eſt pas fort conſidérable, puiſque dans certaines occaſions un Viceroi a le pouvoir de les caſſer ſans attendre la déciſion des Cours ſuprêmes, & qu'il n'eſt obligé qu'à rendre compte enſuite de ſes raiſons, qui ſont preſque toûjours approuvées. Il eſt vrai qu'un Mandarin puni avec cette rigueur a la liberté de paroître à Peking pour juſtifier ſa conduite. Il peut préſenter un mémoire à l'une des Cours ſuprêmes ou porter ſes plaintes à l'Empereur même. C'eſt un frein, qui empêche les Vicerois d'agir avec trop de précipitation & d'abuſer de ſon autorité (*h*). En un mot, les maîtres employent le pan-tſe pour châtier leurs écoliers, les péres pour corriger leurs enfans, & les Seigneurs pour punir leurs domeſtiques; avec cette différence, qu'il n'eſt pas ſi long ni ſi gros que celui des Magiſtrats.

Autre punition nommée Cangue ou Carcan.

Une autre punition, plus déshonorante quoique moins douloureuſe, c'eſt le collier de bois, ou le carcan, que les Portugais appellent *Cangue*. Il eſt compoſé de deux piéces de bois, qui ſe joignent en forme de collier autour (*i*) du cou. Un criminel qui a le cou paſſé dans cette machine ne peut voir ſes pieds, ni porter la main à ſa bouche; de ſorte qu'il eſt obligé de recevoir ſes alimens de

(*e*) Montanus, dans la Chine d'Ogilby, pag. 306.
(*f*) Navarette, pag. 55.
(*g*) Montanus, *ubi ſup.* pag. 306.
(*h*) Du Halde, pag. 3.
(*i*) A peu près comme les planches d'un pilori.

GOUVERNEMENT DE LA CHINE.

de la main d'autrui. Il porte, jour & nuit, cet incommode fardeau, qui eſt plus ou moins peſant, ſuivant la qualité du crime. Le poids commun des carcans ou des cangues eſt de cinquante-ſix livres. Mais il s'en trouve qui pèſent juſqu'à deux cens, & qui font tant de mal aux criminels, que ſoit par l'excès de leur confuſion & de leur douleur, ſoit faute de nourriture & de ſommeil, ils meurent dans cette étrange ſituation. Il y a des Cangues de quatre pieds quarrés & de cinq ou ſix pouces d'épaiſſeur.

Diverſes manières d'adoucir le ſupplice.

CEPENDANT les criminels ont divers moyens d'adoucir la rigueur de ce châtiment. Les uns ſe font accompagner de leurs parens & de leurs amis, qui ſoutenant les quatre coins du Cangue, empêchent qu'il ne peſe trop ſur les épaules. D'autres en poſent les bords ſur une table ou ſur un banc. D'autres ſe font faire une chaiſe à quatre piliers de hauteur égale, qui ſervent de ſupport à la machine. Les plus effrontés ſe couchent ſur le ventre, & ſe ſervent du trou de leur Cangue comme d'une fenêtre, par laquelle ils regardent les paſſans avec la dernière impudence.

Formalités dont il eſt accompagné.

LORSQU'ON a paſſé le cou du criminel dans ce pilori mobile, ce qui ſe fait devant les yeux du Juge, on couvre les endroits par leſquels les deux piéces de bois ſe joignent, de deux longues tranches de papier, larges de quatre doigts, ſur leſquelles on applique un ſceau, afin que le Cangue ne puiſſe être ouvert. Sur ces deux papiers, on écrit en gros caractères la nature du crime & la durée du châtiment, Par éxemple: „ Ce criminel eſt un voleur. C'eſt un débauché, „ un ſéditieux, un homme qui trouble la paix des familles. C'eſt un joueur (*k*). „ Il portera le Cangue pendant trois mois, dans tel endroit. Le lieu où ces Miſérables ſont expoſés eſt ordinairement la porte d'un Temple, ou de la Ville, ou celle du Tribunal même, ou le coin de quelque rue, ou la place publique. Lorſque le terme de la punition eſt expiré, les Officiers du Tribunal ramenent le criminel au Mandarin, qui le délivre, apres une courte exhortation à tenir une conduite plus reglée. Mais en lui accordant la liberté de ſe retirer, il lui fait donner vingt coups de pan-tſe, comme un préſervatif contre l'oubli. Ordinairement toutes les punitions Chinoiſes, à l'exception des amendes pécuniaires, commencent & finiſſent par la baſtonade.

Religieuſe Chinoiſe condamnée au Cangue.

QUOIQUE le ſupplice du Cangue ſoit moins commun pour les femmes que pour les hommes, le Père Contancin vit un jour, près d'un Tribunal, une *Bonzeſſe*, c'eſt-à-dire, une eſpèce de Religieuſe, qui portoit cet infâme ornement. Malgré la loi qui les oblige de mener une vie chaſte dans leurs Couvens & qui en interdit l'entrée aux hommes, il leur arrive ſouvent de violer leurs regles. Cette femme ayant été accuſée d'avoir fait un enfant, le Mandarin l'avoit citée à ſon Tribunal, & lui avoit déclaré, après une ſevère réprimande, que puiſqu'elle ne pouvoit garder la chaſteté dans ſon cloître, il jugeoit à propos qu'elle en ſortît pour ſe marier; mais que jugeant auſſi qu'elle n'en méritoit pas moins d'etre punie, il la condamnoit à porter le Cangue. Sur le papier qui contenoit ſon crime, il fit ajoûter que ſi quelqu'un vouloit l'épouſer, elle ſeroit miſe en liberté; & qu'il donneroit pour les frais une once & demie d'argent, c'eſt-à-dire, environ douze francs de notre monnoie. Un tiers de cette ſomme devoit

Son crime & la ſentence du Juge.

(*k*) Les Chinois ſont extrêmement paſſionnés pour le jeu. Ils mettent toute leur fortune au hazard ſur un ſeul coup, & ſouvent ils jouent leurs femmes, leurs enfans & leur propre perſonne, qui deviennent les eſclaves du vainqueur.

devoit ſervir à louer une chaiſe & à payer les Muſiciens. Les deux autres tiers étoient pour la dépenſe de la fête nuptiale. Elle ne fut pas long-tems à trouver un mari.

Gouvernement de la Chine.

Il y a d'autres punitions pour les fautes legères. Le même Miſſionaire étant un jour entré dans la ſeconde cour du Tribunal, y vit pluſieurs jeunes gens à genoux, dont quelques-uns portoient ſur la tête une pierre du poids de ſept ou huit livres, tandis que d'autres tenoient entre leurs mains un livre qu'ils paroiſſoient lire avec beaucoup d'attention. De ce nombre étoit un jeune marié, qui aimant le jeu à l'excès, avoit perdu une partie de la ſomme que ſon père lui avoit donnée pour ſon établiſſement. Les exhortations, les réprimandes & les menaces n'ayant pu ſervir à le corriger, ſes parens l'avoient amené au Tribunal. Sur leurs plaintes, le Mandarin l'avoit fait approcher. Il avoit commencé par des reproches & des conſeils; enſuite il ſe diſpoſoit à lui faire donner la baſtonade, lorſque ſa mère étant entrée bruſquement & s'étant jettée à ſes genoux avec une abondance de larmes, lui avoit demandé grace pour ſon fils. Le Mandarin touché de compaſſion s'étoit fait apporter un Livre, compoſé par l'Empereur pour l'inſtruction de ſes Sujets; & l'ouvrant à l'article qui regardoit l'obéiſſance filiale, il avoit dit au jeune homme: „ Vous me pro-
„ mettez de renoncer au jeu & d'écouter les conſeils de votre père. Je vous
„ pardonne pour cette fois. Mais allez vous mettre à genoux dans la gallerie,
„ du côté de la ſalle de l'audience, & tâchez d'apprendre par cœur cet article.
„ Vous ne quitterez le Tribunal qu'après me l'avoir répété & m'avoir promis
„ de l'obſerver pendant le reſte de votre vie. Cet ordre fut éxécuté ponctuellement. Le jeune homme eût beſoin de trois jours pour apprendre l'article. Il eût la liberté de ſe retirer après les avoir paſſés dans la gallerie.

Punitions pour les fautes légères.

Exemples rapportés par le Père Contancin.

On diſtingue certains crimes, pour leſquels un criminel eſt marqué ſur les deux joues, avec des caractères Chinois qui expriment la nature de l'offenſe. D'autres ſont condamnés au banniſſement, ou à tirer les Barques Royales. Il eſt rare que cette ſervitude dure plus de trois ans; mais le banniſſement eſt quelquefois perpétuel, ſurtout lorſqu'il eſt en Tartarie. Un Exilé eſt sûr, avant ſon départ, de recevoir un nombre de coups proportionné à ſon crime (*l*).

Marques appliquées ſur la joue.

Banniſſement.

Les vols d'adreſſe ſont punis la première fois par une marque ſur le bras gauche, avec un fer chaud, & la ſeconde fois par une marque ſur le bras droit. La troiſième, ils ſont livrés au Tribunal criminel. Les Eſclaves fugitifs ſont condamnés à cent coups de foue, & rendus enſuite à leurs Maîtres. Dans ces derniers tems on leur marquoit la joue gauche avec deux caractères Chinois & deux caractères Tartares; mais un Mandarin ayant repréſenté à l'Empereur que cette punition étoit trop rigoureuſe, pour un crime qui venoit moins d'aucune inclination vicieuſe que du deſir naturel de la liberté, & que d'ailleurs la bienſéance étoit bleſſée, dans une Ville où Sa Majeſté réſidoit, par tant d'objets difformes dont les rues étoient remplies, ce conſeil fut bien reçu, & l'Empereur ordonna qu'à l'avenir la marque des lettres s'appliqueroit ſur le bras gauche (*m*).

Punition pour les vols d'adreſſe & pour les Eſclaves fugitifs.

On peut obſerver, à cette occaſion, que ſouvent un grand Mandarin Tartare, ou un Chinois *Tartariſé*, c'eſt-à-dire, enrollé ſous la bannière Tartare, qui

Révolutions de fortune.

(*l*) Du Halde, pag. 311.

(*m*) Magalhaens, pag. 236.

GOUVERNEMENT DE LA CHINE.

qui a plusieurs esclaves à son service, est lui-même esclave de quelque Seigneur de la Cour, auquel il est obligé par intervalles de donner des sommes considérables. Un Chinois que la pauvreté force de se donner à quelque Prince Tartare, peut espérer, s'il a du mérite, de devenir bientôt un grand Mandarin. Mais ces caprices de fortune ne sont pas si communs sous la Dynastie présente qu'ils l'étoient anciennement. Le même, s'il est privé de son Office, retourne à son Maître, pour exercer à son service quelques fonctions honorables.

Esclaves de la Chine & leur condition.

LORSQUE les personnes riches marient leurs filles, ils leur font présent de plusieurs familles d'Esclaves, suivant l'état de leur fortune. Ces Esclaves obtiennent souvent la liberté; & quelques-uns à condition de payer une somme annuelle à leur Maître. S'ils s'enrichissent par leur industrie, leur Maître n'a pas droit d'envahir leurs biens; il se contente de tirer d'eux de gros présens, sans vouloir consentir qu'ils se rachetent de ce reste de servitude. Ils sont d'une fidélité singulière, & leur attachement est inviolable pour leurs Patrons. Ceux-ci de leur côté les traitent comme leurs enfans, & leur confient souvent leurs plus importantes affaires. L'autorité des Chinois sur leurs Esclaves se borne aux devoirs ordinaires du service. S'il étoit bien prouvé qu'un Maître eût abusé de son pouvoir pour prendre des libertés criminelles avec la femme de son Esclave, rien ne pourroit le garantir de sa ruine (*n*).

Trois Supplices capitaux.

LES trois Supplices capitaux de la Chine sont d'étrangler, de trancher la tête, & de couper en piéces. Le premier, qui est le plus commun & qui passe pour le plus doux, est la punition des petites offenses capitales, telles que de tuer son adversaire en duel. Dans quelques parties de l'Empire, on étrangle avec une espèce d'arc. Dans d'autres lieux on se sert d'une corde de sept ou huit pieds de long, avec un nœud coulant, qu'on passe au cou du criminel. Deux suppôts du Tribunal tirent de toute leur force les deux bouts de la corde, & les lâchent aussitôt. Ensuite, les tirant une seconde fois, ils sont sûrs de leur entreprise. Les personnes de quelque distinction sont toûjours conduites au lieu de l'éxécution dans leurs chaises ou sur des chariots couverts (*o*). L'usage est d'étrangler les criminels de haute qualité; à moins que la notoriété du crime ne les ravalle à la punition du Peuple. Alors on leur coupe quelquefois la tête, pour la suspendre à quelque arbre sur le grand chemin (*p*). En un mot il est plus honorable d'être étranglé que d'avoir la tête tranchée. De-là vient que pour marquer quelque bonté aux Seigneurs ou aux Mandarins qui sont condamnés à la mort, l'Empereur leur envoye un cordon de soie, & l'ordre de s'étrangler de leurs propres mains.

Supplice des gens de qualité.

Manière de trancher la tête.

ON tranche la tête pour les crimes de la plus odieuse énormité, tels que l'assassinat. Cette mort passe pour la plus infâme, parce que la tête, qui est la principale partie de l'homme, est séparée du corps, & que le criminel ne conserve point, en mourant, son corps aussi entier qu'il l'a reçu de la nature. On ne dresse pas d'échafaut pour les éxécutions. Le criminel se met à genoux dans quelque place publique, les mains liés derrière le dos. On le tient si ferme qu'il ne peut se remuer; tandis que l'Exécuteur s'avançant par derrière, lui abbat la tête d'un seul coup, & le couche immédiatement sur le dos

(*n*) Chine du Père du Halde, pag. 278.
(*o*) Du Halde, *ibid.* pag. 4 & 312.
(*p*) Mémoires du Père le Comte, pag. 295.

dos avec tant de promptitude & d'adreſſe, qu'il ne tombe pas une goutte de ſang ſur ſes habits. Ils ſont meilleurs qu'à l'ordinaire. Les parens & les amis ne reconnoiſſent pas volontiers que le coupable leur appartienne; mais ils lui envoyent ordinairement des habits neufs; & ſur la route ils lui font offrir des liqueurs & des vivres. L'Exécuteur eſt un Soldat du commun; & loin que l'uſage ait attaché de la honte à ſes fonctions, c'eſt un honneur pour lui de s'en acquitter bien. A Peking il porte une ceinture de ſoie jaune en accompagnant le criminel. C'eſt la couleur Impériale; & ſon ſabre eſt enveloppé dans une étoffe de ſoie de la même couleur, pour montrer qu'il eſt revêtu de l'autorité de l'Empereur & lui attirer plus de reſpect de la part du Peuple (*q*).

Gouvernement de la Chine.

Diſtinction de l'Exécuteur.

Les Chinois ſont perſuadés qu'un homme à qui l'on a tranché la tête doit avoir manqué de ſoûmiſſion pour ſes parens, qui lui avoient donné un corps ſain & parfait. La ſéparation des membres leur paroît une juſte punition de ce crime. Cette opinion eſt ſi bien établie, qu'ils achetent à grand prix, de l'Exécuteur, les corps de leurs parens & de leurs amis (*r*), pour y recoudre la tête, en s'efforçant d'expier ſa déſobéiſſance par leurs gémiſſemens. Ils rapportent l'origine de cette idée à *Tſong-tu*, Diſciple de Confucius, qui exhortant vers ſa dernière heure ſes enfans & ſes diſciples à l'obéiſſance, leur déclara qu'il ſe croyoit redevable à la ſienne d'avoir conſervé ſon corps auſſi parfait & auſſi entier qu'il l'avoit reçu de ſes parens.

Opinion des Chinois ſur ce ſupplice.

Ceux qui ſont condamnés au même ſupplice ſont privés, par leur Sentence, de la ſépulture commune; ce qui paſſe à la Chine pour un autre excès d'infamie. L'Exécuteur, après avoir dépouillé le corps, eſt obligé de le jetter dans le foſſé voiſin. Auſſi ne peut-il le vendre ſans s'expoſer à des punitions rigoureuſes. Mais il gagne le Juge ou les délateurs par un préſent conſidérable; ce qui augmente beaucoup le prix du corps. Une ancienne loi de l'Empire porte qu'un criminel, à qui ſes bonnes qualités, ou quelqu'autre raiſon, attirent une juſte pitié, obtiendra un répi juſqu'à la fin de l'Automne ſuivant, dans quelque tems qu'il ait été condamné. La raiſon de cette loi, c'eſt qu'à l'occaſion de quelque réjouiſſance publique, ſoit pour la naiſſance ou le mariage d'un Prince, ſoit pour la fin d'un tremblement de terre ou de quelque autre calamité, on ne manque pas de relâcher tous les Priſonniers, à la réſerve de quelques-uns qui ſont exceptés. Ainſi ceux à qui l'on accorde un répi ſont ordinairemant renvoyés libres, ou paſſent du moins quelques mois dans cette eſpérance (*s*).

Privation de la ſépulture.

La troiſième eſpèce de punition, que les Chinois appellent dans leur langue, *Couper en mille pièces*, eſt celle des rebelles & des traîtres. Elle paroît cruelle. L'Exécuteur attache le criminel à quelque pilier, & lui écorche la tête juſqu'à faire deſcendre la peau ſur ſes yeux, afin qu'il ne puiſſe voir ſes propres tourmens. Il lui mutile enſuite toutes les parties du corps, en les coupant ſucceſſivement en piéces; & lorſqu'il eſt fatigué de ce ſanglant éxercice, il l'abandonne à la fureur de ſes ennemis & aux inſultes du Peuple. Mais quoique ce ſupplice ait été ſouvent pratiqué ſous divers regnes, qui paſſent pour barbares, il ne conſiſte, ſuivant

Comment les criminels ſont coupés en piéces.

(*q*) Du Halde, pag. 4 & 312.
(*r*) Souvent juſqu'à ſix cens ou mille écus.
(*s*) Magalhaens, pag. 211. & ſuiv.

GOUVERNEMENT DE LA CHINE.

suivant la loi, qu'à couper en piéces le corps du criminel; à lui ouvrir le ventre (*t*) & à jetter le cadavre dans une Rivière ou dans un fossé. On punit ainsi les plus grands crimes. C'est la justice, disent les Chinois, & non la cruauté, qui est nécessaire.

Plusieurs sortes de tortures.

LA torture est en usage à la Chine, comme dans la plûpart des autres Pays du Monde, pour arracher la confession du crime. On distingue la question ordinaire & l'extraordinaire. La premiére est très-vive & très-douloureuse. Elle se donne aux pieds & aux mains. On se sert pour cela d'un instrument composé de trois piéces de bois croisées, dont celle du milieu est fixe, tandis que les deux autres tournent à l'entour. On met le pied du criminel dans cette machine, où il est serré avec tant de violence, que la cheville en est quelquefois applatie (*v*). La torture se donne aux mains en plaçant de petites piéces de bois entre les doigts du coupable, & les serrant d'une corde avec beaucoup de force. On le laisse dans cette situation aussi long tems que sa Sentence le porte. Mais les Chinois ont des remèdes pour diminuer & même pour engourdir le sentiment de la douleur dans un si rude tourment, comme ils en ont pour guérir le mal après l'éxécution. Il ne leur faut que peu de jours pour rétablir des membres disloqués (*x*). La torture extraordinaire, qui se donne après la preuve du fait, pour découvrir les complices d'un crime, sur-tout dans le cas de haute trahison, consiste à faire de petites estafilades au corps du criminel, & à l'écorcher par degrés en lui enlevant de petites lanières ou des filets de peau.

Supplice inventé par l'Empereur Chew.

LES loix Chinoises n'imposent point d'autres punitions pour les crimes. Mais quelques Empereurs en ont établi de plus cruelles. L'Empereur *Chew*, à l'instigation de sa concubine favorite, qui se nommoit *Ta-kya*, inventa un nouveau genre de supplice, sous le nom de *Pau-lo*. C'étoit une colomne de cuivre, haute de vingt coudées, sur huit de diametre, creuse comme le Taureau de Phalaris, avec trois ouvertures pour y mettre du feu. On attachoit les criminels à cette colomne, en la leur faisant embrasser avec les pieds & les jambes. On allumoit un grand feu au-dedans, qui rotissoit ces Malheureux jusqu'à ce qu'ils fussent réduits en cendre. L'Historien ajoûte que Takya se faisoit un amusement de ce spectacle (*y*).

(*t*) Peut-être après qu'il étoit mort.
(*v*) Magalhaens, souffrit cette torture. *Voyez ci-dessus les Journaux du Tome VII.*
(*x*) Ce récit devroit donner de la curiosité pour la Chirurgie de la Chine.
(*y*) Chine de Du Halde, pag. 312. & *suiv.* Mémoires du Père le Comte, pag. 293.

Prisons de la Chine.

Forme des Prisons Chinoises.

LES Prisons Chinoises n'ont pas ces apparences d'horreur qu'on voit régner dans celles de l'Europe. Elles sont même commodes & spacieuses. L'édifice en est semblable dans toutes les parties de l'Empire. Elles sont situées à peu de distance des Tribunaux de Justice. Après avoir passé la porte de la rue, on trouve une longue allée qui conduit au logement du second Geolier. Ensuite on entre dans une grande cour quarrée, aux quatre côtés de laquelle sont les chambres des prisonniers, élevées sur de gros piliers de bois; ce qui forme au-dessous une sorte de galerie. Les quatre coins sont occupés par des prisons particulières, où l'on enferme les plus fameux brigands, sans leur

leur laiſſer pendant le jour la liberté de ſe promener dans la cour. Cependant ils achétent cette grace pour quelques heures. La nuit, ils ſont chargés de chaînes peſantes, qu'on leur attache aux mains, aux pieds & à la ceinture, & ſi ſerrées, qu'à peine leur laiſſent-elles le pouvoir de ſe remuer. Si l'on ſe relâche un peu de cette rigueur, ce n'eſt qu'à prix d'argent. Ceux qui n'ont pas commis de crimes odieux ont la liberté de prendre l'air dans la cour de la Priſon; mais, le ſoir, on les appelle l'un après l'autre, pour les renfermer dans une grande ſalle obſcure, à moins qu'ils ne ſoient en état de louer de petites chambres, qui leur ſont un logement plus commode. Des Sentinelles, qui veillent pendant toute la nuit, font obſerver un profond ſilence. Si l'on entend le moindre bruit, ou s'il arrive que la lampe s'éteigne, on ſe hâte d'en donner avis aux Geoliers, afin qu'ils puiſſent remédier au déſordre. Il ſe fait des rondes continuelles, qui ôtent aux priſonniers toute eſpérance de pouvoir s'échapper. Ceux qui formeroient cette entrepriſe ſeroient punis ſévèrement. Le Mandarin viſite ſouvent la Priſon, & doit toûjours être en état de rendre compte des priſonniers. Si quelqu'un tombe malade, il eſt obligé non-ſeulement de lui procurer, aux frais de l'Empereur, des Médecins & des remèdes; mais encore de prendre tout le ſoin poſſible de ſon rétabliſſement. Si quelqu'un meurt, il doit en informer l'Empereur, qui ordonne ſouvent au Mandarin ſupérieur d'examiner ſi le ſubalterne a fait ſon devoir. Dans ces tems de viſite, les Priſonniers qui ſont chargés de quelque crime capital paroiſſent avec un viſage pâle, un air mélancolique, la tête panchée, & les genoux tremblans, dans l'eſpérance d'exciter la compaſſion. Mais ils en trouvent d'autant moins, que le but de leur empriſonnement eſt non-ſeulement de les tenir ſous une garde ſûre, mais encore de les mortifier, & qu'il eſt regardé comme une partie de leur punition.

Gouvernement de la Chine.

Etat des priſonniers.

Viſites du Mandarin dans la priſon, & ſes devoirs.

Dans les grandes Priſons, comme celle du Tribunal ſuprême de Peking, on permet aux Ouvriers & aux Artiſans, tels que les Tailleurs, les Bouchers, les Marchands de riz & de légumes, &c. d'entrer pour le ſervice & la commodité des Priſonniers. Ils ont même des cuiſiniers, qui préparent leurs alimens; & tout s'exécute avec beaucoup d'ordre, par le ſoin continuel des Officiers.

Commodités permiſes.

La Priſon des femmes eſt ſéparée de celle des hommes. On ne leur parle qu'au travers d'une grille, ou par une eſpèce de tour qui ſert à faire paſſer leurs néceſſités. Les hommes ont rarement la liberté de s'en approcher.

Priſon des femmes.

Dans quelques endroits, le corps d'un criminel qui meurt en priſon n'eſt pas porté à la ſepulture par la porte commune, mais par un paſſage fait exprès dans le mur de la première porte, qui ne ſert qu'à cet uſage. Lorſqu'un Priſonnier de quelque diſtinction ſe trouve en danger de mort, il demande comme une faveur la permiſſion de ſortir avant que d'expirer, parce qu'on attache une idée d'infamie à ce paſſage. La plus grande imprécation qu'on puiſſe faire à la Chine, contre une perſonne à qui l'on ſouhaite du mal, eſt de lui dire: „ Puiſſes-tu paſſer par le trou de la Priſon (*a*)!

Comment on traite les priſonniers morts.

Navarette

(*a*) Du Halde, pag. 310. & ſuiv.

GOUVERNEMENT DE LA CHINE.

Description de la Prison de Navarette à Hang-cheu-fu.

NAVARETTE, qui avoit été renfermé avec les autres Missionaires, pendant la persécution, à *Hang-cheu-fu*, Capitale de la Province de Che-kyang, fait la peinture suivante de la Prison de cette Ville & du traitement qu'ils y avoient reçu. En arrivant dans la première cour, ils apperçurent le principal Geolier, assis avec beaucoup de pompe sur le siége de son Tribunal. Ce redoutable Officier demanda aussi-tôt l'ordre du Juge criminel. Ensuite il interrogea les Missionaires sur le dessein qui les avoit amenés à la Chine & sur d'autres circonstances. Ils répondirent avec beaucoup de liberté; après quoi ils furent conduits par une autre petite porte, qui étoit sous la garde d'un Portier, dans un Temple d'une grande élégance. Il n'y a point de Prisons dans tout l'Empire, de Dongeons, ni de Cours de Justice, qui n'ayent leur Temple, fort propre & fort bien orné, où les Prisonniers & les Plaideurs font leurs prières, offrent des cierges, de l'huile, de l'argent, des parfums & d'autres présens. [Les uns font des vœux pour leur élargissement; & les autres pour l'heureux succès de leurs procès: Mais, suivant la remarque de l'Auteur, des Images de bois ou de terre, ne sont guères propres à les éxaucer.] A l'entrée de la nuit, on fit passer les Missionaires par une plus petite porte, dans une cour, & de-là dans une grande salle fort obscure, sans aucune fenêtre, & si remplie de monde qu'à peine purent-ils s'y tenir debout. Ce lieu se nommoit la petite Prison, pour le distinguer du Dongeon, qui en est assez loin. Ils y passérent quarante jours, durant lesquels ils eurent toûjours de la lumière pendant la nuit. Enfin l'envie de rendre leur situation plus commode leur fit louer une chambre. Il y avoit, dans la prison, un Inspecteur, dont l'office étoit d'entretenir l'ordre parmi les Prisonniers. Ils lui marquoient une extrême soumission. On n'entendoit point de bruit. On ne voyoit pas naître de querelle. La tranquillité régnoit comme dans un Monastère.

PENDANT le jour on reconduisoit les Missionaires au Temple & dans la grande cour, pour y prendre l'air. Les chambres particulières bordoient deux allées. Elles étoient pour les Prisonniers de quelque distinction, qui n'avoient commis que des fautes legères. La vie qu'ils y menoient étoit paisible & commode. On voyoit aussi quelques maisons habitées par des personnes mariées, qui faisoient la garde pendant la nuit. Leur devoir est de se promener dans les allées & dans les cours, en battant sans cesse du tambour & soufflant dans de petits cornets. Avec tant de précautions, quand la Prison seroit moins sûre par elle-même, il n'en seroit pas moins impossible aux Prisonniers de s'échapper.

[LA prison des femmes, comme on la déja remarqué, étoit séparée des autres; une forte porte qui en fermoit l'entrée avoit une ouverture par laquelle on donnoit aux Prisonnières ce dont elles avoient besoin. L'Auteur fut bien informé qu'aucun homme ne vient là pour s'entretenir avec elles: & à cette occasion il remarque que les hommes & les femmes se conduisent dans cet endroit avec tant de modestie & de retenue, qu'on ne voit nulle part dans le reste du Monde une conduite aussi régulière.] On y apporte, chaque jour, toutes sortes de commodités en abondance; ce qui forme continuellement un véritable marché. Tout ensemble a l'air d'une petite République bien ordonnée. Chaque jour au soir le principal Geolier visite les prisonniers avec ses commis, les appelle par leur nom & les renferme dans le lieu qu'ils habitent. On donne, aux prisonniers pauvres, une portion de riz tous les jours. Ils en mangent une partie, & du reste ils achetent du bois, du sel & des légumes. Sans cette

cette libéralité la plûpart manqueroient du néceſſaire, parce qu'étant logés fort à l'écart, ils n'ont pas de reſſource dans les aumônes. Pendant tout le tems que les Miſſionaires furent captifs, il entra plus de priſonniers qu'il n'en ſortit. Les uns avoient les cuiſſes meurtries de coups; d'autres, les chevilles des pieds diſloquées par la torture. Ces châtimens ſont communs & s'éxercent avec beaucoup de ſévérité. Gouvernement de la Chine.

Description du Donjon.

Les Miſſionaires entrèrent un jour dans le Donjon. C'eſt un lieu aſſez terrible. Au dehors eſt une grande cour, & dans le centre, un Temple, comme celui de la petite priſon. Tous ceux qui s'y trouvoient renfermés étoient chargés de chaînes. Ils avoient le teint livide, parce qu'ils avoient beaucoup à ſouffrir de l'humidité. Cependant on leur permettoit, pendant le jour, de ſe montrer au Soleil, où ils reſpiroient un air plus ſain. Rien ne cauſa plus d'admiration aux Miſſionaires que l'ardeur avec laquelle ils leur voyoient implorer leurs Idoles, pour obtenir la fin de leurs ſouffrances, & que les manières douces & honnêtes qu'ils avoient l'un pour l'autre & pour ceux qui les viſitoient: „ S'il ſe trouvoit dans nos priſons, remarque Navarette, deux Chinois ou „ deux Japonois, comment feroient-ils traités par les autres Priſonniers? A„ vec quelle rigueur ne leur feroit-on pas payer les Droits établis par l'uſa„ ge? On ne voit rien de ſemblable à la Chine. Nous fûmes traités, ajoûte „ ce Voyageur, avec autant de reſpect que ſi nous avions été d'un rang „ diſtingué. On voyoit du côté intérieur du mur, vers le Donjon, un trou par lequel on faiſoit paſſer les corps des priſonniers qui mouroient dans cette Priſon (*b*).

(*b*) Deſcription de la Chine par Navarette, pag. 15. & ſuiv. On a vû dans ſon Journal, au Tome VII, le détail de ce qu'il eut à ſouffrir & les circonſtances de cette perſécution. R. d. T.

§. VI.

Gouvernement militaire & Forces de l'Empire.

Officiers & Tribunaux militaires.

Diviſion des Mandarins militaires en cinq claſſes.

L'ETAT militaire de la Chine a ſes Tribunaux comme le Gouvernement civil, & ſes Quans ou ſes Mandarins, avec l'autorité qui convient à leur profeſſion. Les Mandarins de la guerre prennent régulièrement leurs trois degrés, comme les Mandarins civils. Ils ſont diviſés en neuf claſſes, qui forment, comme les autres, un grand nombre de Tribunaux.

Reſſemblance des degrés militaires de la Chine avec les nôtres.

Le rang & les fonctions du principal Officier militaire, ou du Général, ſont à peu près les mêmes à la Chine qu'en Europe (*a*). Il a ſous lui, dans quelques Provinces, quatre Mandarins; & dans d'autres lieux, deux Mandarins ſeulement, qui repréſentent auſſi nos Lieutenans-Généraux. Ceux-ci ont d'autres Mandarins

(*a*) Parmi les Chinois, le *Hong-tu* eſt Général des Troupes reglées, & le *Ti-tu* commande la milice. Les Tartares appellent leur Général *Tjyang-kiun*, & leurs Lieutenans-Généraux, *Meyrayn-chan*. Sous ces Commandans, ſuivant Gemelli (pag. 279.) ſont les *Tſong-mags* ou les Colonels, les *Fu-tyans* ou les Majors, les *Se-kupes* ou les Capitaines, & les *Patſuns* ou les Enſeignes. Mais Du Halde fait le Tſong-ping, Chef général de la milice.

GOUVERNEMENT DE LA CHINE.

Mandarins ſubordonnés, qui répondent à nos Colonels. Les Colonels ont ſous eux des Officiers, qu'on peut regarder comme des Capitaines. Enfin ces Capitaines ont des Officiers ſubalternes, qui reſſemblent à nos Lieutenans & à nos Enſeignes. Chacun de ces Mandarins a le train qui convient à ſa dignité; & lorſqu'il paroît en public, il eſt accompagné d'une troupe d'Officiers qui appartiennent à ſon Tribunal; de ſorte que tous enſemble ils ont ſous leurs ordres un fort grand nombre de Troupes, tant à cheval qu'à pied.

ON compte à Peking cinq Tribunaux militaires, qui ſe nomment *U-fu*, c'eſt-à-dire, les cinq claſſes ou les cinq troupes de Mandarins de la guerre. Le premier porte le nom de *Heu-fu*, c'eſt-à-dire, d'*arrière-garde*; le ſecond, celui de *Tſo-fu* ou d'*aile gauche*; le troiſième, de *Yeu-fu*, qui ſignifie *aile droite*; le quatrième, celui de *Chang-fu*, c'eſt-à-dire, *avant-garde du corps d'Armée*; le cinquième, celui de *Tſyen-fu* ou *d'avant-garde*.

Autre Tribunal dont ils dépendent.

CES cinq claſſes ont à leur tête un Préſident & deux Aſſiſtans, qui ſont du premier Ordre des Mandarins. On choiſit ordinairement, pour remplir ces poſtes, de grands Seigneurs de l'Empire, qui deviennent ainſi les Commandans de tout ce qu'il y a d'Officiers & de Soldats à la Chine. Cependant ces cinq Tribunaux dépendent d'un Tribunal ſuprême de la Guerre, nommé *Yong-ching-fu*, dont le Préſident eſt un des plus grands Seigneurs de l'Empire. Son autorité s'étend ſur les cinq Tribunaux militaires, & ſur tous les Officiers & les Soldats de la Cour. Mais pour modérer ce pouvoir extraordinaire, qui le rend maître d'un ſi grand nombre de Troupes, on lui donne pour aſſiſtant un Mandarin Littéraire (*b*) avec le titre de Surintendant de l'Armée, & deux Inſpecteurs nommés par l'Empereur, qui entrent dans l'adminiſtration des armes. D'ailleurs, lorſqu'il s'agit d'éxécuter quelque projet militaire, le Yong-ching-fu dépend abſolument de la quatrième des ſix Cours ſuprêmes, qui ſe nomme *Ping-pu* & qui a toute la milice de l'Empire ſous ſa Juriſdiction.

Seigneurs qui ſont au-deſſus des ordres des Mandarins.

QUOIQU'IL y ait à la Chine de grands Seigneurs qui portent les titres de Princes, de Ducs & de Comtes, qui ſont ſupérieurs à tous les Ordres des Mandarins par leur dignité, leur mérite & leurs ſervices (*c*), il n'y en a pas un néanmoins qui ne ſe trouve honoré de ſon Emploi, & de la qualité de Chef des cinq Tribunaux militaires. Les Chinois ſont les plus ambitieux de tous les Peuples. Ils mettent leur gloire & leur bonheur à jouir de quelqu'autorité dans l'Etat (*d*).

LES Tribunaux des Mandarins de la guerre ne demandent point d'autre éclairciſſement, parce que dans leurs procédures & leurs déciſions ils ont les mêmes méthodes que les Tribunaux civils, dont on a déja donné la deſcription. Mais il nous reſte à parler des forces de l'Empire Chinois.

Combien la Chine eſt fortifiée par l'Art & la Nature.

L'ART & la Nature ſe ſont réunis pour donner des forces extraordinaires à la Chine. Toutes les grandes Villes, & les principales entre les petites, ſont

(*b*) Ou peut être un Mandarin civil; car on confond ſouvent les Officiers civils avec les Littéraires.

(*c*) Magalhaens les appelle *Va-pings*, comme s'il n'y avoit pas pour eux d'aſſez haut degré, ni de place qui réponde à leur mérite. Mais ces Mandarins, qui n'y ſont d'aucun des neuf Ordres, ſe nomment *Vi-ſo-lyew*, c'eſt-à-dire, gens ſans établiſſement, parce qu'ils aſpirent aux poſtes de confiance & de grand profit.

(*d*) Relation de Magalhaens, pag. 215 & 217. Du Halde, pag. 215. & ſuiv.

Gouvernement de la Chine.

ſont plus ou moins fortifiées. On donne à certaines Villes le nom de Places de Guerre, pour les diſtinguer des autres, qui ſe nomment Villes de Commerce. Cependant les Places de Guerre n'ont pas d'autre avantage ſur les autres Villes fortifiées, que celui de leur ſituation, qui en rend l'accès plus difficile. Tout l'art des Fortifications Chinoiſes conſiſte dans un excellent rempart, un mur de brique, des tours, un large foſſé rempli d'eau. A la vérité, c'eſt une ſûreté ſuffiſante contre tous les efforts ennemis, dans des Régions où la partie offenſive de la guerre n'eſt pas mieux connue que la défenſive.

Six ordres de Places fortes.

Les Places fortifiées, les Forts & les Citadelles ſont en fort grand nombre. On en diſtingue ſept ordres différens, qui ſe nomment *Quang*, *Ghey* ou *Whey*, *So*, *Chin*, *Po*, *Pu* & *Chay*. Le premier ordre en contient environ ſix cens; le ſecond, plus de cinq cens; le troiſième, trois cens onze; le quatrième, trois cens; le cinquième, cent-cinquante (*e*), & le dernier, trois cens; c'eſt-à-dire, en tout plus de deux mille, ſans comprendre dans ce nombre les Tours, les Châteaux & les Redoutes de la fameuſe Muraille, qui ont leurs noms particuliers & leurs garniſons.

Leur nombre total.

Chays ou Places de refuge.

Entre les *Chays*, on compte ces Places de refuge, qui ſont ſituées au milieu des champs, dans leſquelles les Fermiers & les Payſans ſe retirent avec leurs Troupeaux & leurs meubles lorſqu'ils ſe croient ménacés de quelque mouvement de guerre ou de l'inſulte des voleurs. On en voit d'autres au ſommet des rochers & des montagnes les plus eſcarpées, ſans autre accès que par des échelles, ou par des degrés taillés dans le Roc. Ces Places ne ſont pas environnées de murs, parce que toute leur force conſiſte dans leur ſituation, ou dans de larges & profonds foſſés, qui ſont capables d'arrêter la marche de l'ennemi. On compte avec cela plus de trois mille Tours, [ou Châteaux, nommés *Tay*,] où l'on entretient conſtamment une garde de Soldats, avec leur ſentinelle, qui avertit du moindre déſordre par un ſignal établi; le jour, en arborant un étendart au ſommet de la Tour; la nuit, par une torche allumée, pour donner l'allarme aux Garniſons voiſines; car il n'y a pas de Province, de Ville ni de Bourg dans l'Empire, qui n'ait des Soldats pour ſa défenſe.

Fortifications naturelles de la Chine.

Les autres endroits par leſquels il pourroit être expoſé à quelqu'attaque, ſemblent avoir été ſoigneuſement fortifiés par la Nature. La Mer, qui borde ſix Provinces à l'Eſt & au Sud, a ſi peu de profondeur au long de la Côte, que les Vaiſſeaux n'en peuvent approcher ſans être briſés en piéces, & les tempêtes y ſont ſi fréquentes qu'une Flotte n'y peut jamais mouiller en ſûreté. A l'Oueſt, ce ſont des montagnes inacceſſibles, qui ne ſont pas de ce côté-là une défenſe moins ſûre. Le côté du Nord eſt défendu par la grande Muraille (*f*).

Troupes Chinoiſes. Leur nombre & leur uſage.

Le nombre des Soldats que l'Empereur entretient pour la garde du grand Mur, pour celle des Villes & des autres Places fortifiées, montoit autrefois à ſept cens ſoixante-dix mille. S'il a reçu quelque changement, c'eſt moins pour diminuer que pour s'accroître; car l'État ne fait jamais de réduction dans

(*e*) L'Auteur a oublié de dire le nombre des Villes du ſixième ordre. R. d. E.

(*f*) Du Halde, pag. 262.

GOUVERNEMENT DE LA CHINE.

dans les Troupes. Elles ſervent de gardes aux grands Mandarins, aux Gouverneurs, aux Officiers, aux Magiſtrats. Elles les accompagnent juſques dans leurs voyages; elles veillent pour leur ſûreté pendant la nuit, aux environs de leurs Barques ou de leurs Hôtelleries; & chaque fois que le Mandarin s'arrête, elles ſont relevées par d'autres gardes. L'Empereur entretient auſſi cinq cens ſoixante-cinq mille chevaux, pour remonter la Cavalerie, & pour l'uſage des Courriers qui ſervent à porter dans les Provinces ſes ordres & ceux des Tribunaux (*g*).

Qualités des troupes Chinoiſes.

Le ſoin qu'il prend de bien armer ſes Troupes & de les habiller proprement, leur donne la plus belle apparence du monde dans leurs marches & dans les revûes. Mais elles ne ſont pas comparables à celles de l'Europe pour la diſcipline & le courage. Non-ſeulement les Chinois ſont naturellement efféminés, & les Tartares ſont preſque tombés dans la même molleſſe; mais le profond repos dont ils jouiſſent ne leur donne aucune occaſion de ſe rendre plus propres à la guerre: tandis que la préférence qu'ils donnent ſur tout le reſte, à l'étude & au ſçavoir, la dépendance où les Soldats vivent des Lettrés, & l'éducation ordinaire de la jeuneſſe, qui ne voit que des livres, & qui n'entend parler que de morale & de politique, ſont autant d'obſtacles pour le courage militaire (*h*).

Qualités des troupes Tartares.

L'attaque des Tartares eſt vive & fière. Ils pouſſent bruſquement l'ennemi, lorſqu'il l'ont forcé d'abord à plier; mais ils ſont incapables d'un long effort, ſur-tout pour ſe défendre, s'ils ſont attaqués eux-mêmes avec autant d'ordre que de vigueur. L'Empereur Kang-hi, qui ne diſoit jamais rien que de juſte, comme il ne faiſoit rien que de grand, peignoit leur caractère en deux mots: „ Les Tartares ſont bons Soldats lorſqu'ils en ont de mauvais à combattre; mais ils ſont „ mauvais lorſqu'ils ont à faire à de bonnes Troupes (*i*).

Diſcipline militaire.

A l'égard de la diſcipline, les Troupes Chinoiſes ne laiſſent pas d'être exercées régulièrement par leurs Officiers. Cet exercice conſiſte, ou dans une eſpèce de marche irrégulière & tumultueuſe, qu'ils font en eſcortant les Mandarins; ou dans diverſes évolutions qui s'éxécutent au bruit des trompettes. Ils tirent de l'arc & manient le ſabre avec beaucoup d'adreſſe. On fait auſſi, de tems en tems, des revûes militaires, pour éxaminer ſoigneuſement les chevaux, les mouſquets, les ſabres, les fléches, les cuiraſſes & les caſques. La moindre trace de rouille ſur les armes eſt punie ſur le champ de trente ou quarante coups de bâton, ſi le ſoldat eſt Chinois, & d'autant de coups de fouet ſi c'eſt un Tartare. Lorſqu'ils ne ſont point employés aux éxercices de leur état, ils ont la liberté de choiſir leurs occupations (*k*).

Raiſon qui fait aimer le ſervice aux Chinois.

IL n'eſt pas néceſſaire à la Chine, comme en Europe, d'employer la violence ou l'argent pour engager les hommes au métier des Armes. La profeſſion de Soldat eſt regardée au contraire comme un fort bon établiſſement. On s'empreſſe d'y parvenir, ſoit par le crédit de ſes amis ou par les préſens qu'on fait aux Mandarins; d'autant plus que chacun fait ordinairement ſon ſervice dans le Canton qu'il habite.

Leur paye.

LES trois Provinces du Nord (*l*) fourniſſent un grand nombre de Soldats. Ils

(*g*) Le même, pag. 245.
(*h*) Le Comte, pag. 290. Du Halde, pag. 261.
(*i*) Le Comte *ubi ſup.*
(*k*) Le Comte, *Ibid.*
(*l*) De-là vient que ſuivant l'obſervation de Trigaut, la moitié des Habitans de ces trois Provinces eſt enrôlée au ſervice militaire.

Ils reçoivent pour paye, de trois en trois mois, cinq sols d'argent fin (*m*), & chaque jour une mesure de riz; ce qui suffit pour l'entretien d'un homme. Quelques-uns sont à la double paye. Celle des Cavaliers est de cinq sols de plus, avec deux mesures de petites féves pour la nourriture de leurs Chevaux, dont l'Empereur prend soin comme des hommes. Gouvernement de la Chine.

Depuis que les Tartares ont conquis la Chine, ces Troupes n'ont guères d'autre emploi que celui de prévenir les Revoltes, ou d'appaiser les Séditions, en se montrant dans les Villes ou dans les Provinces (*n*). Elles sont chargées aussi de purger les grands chemins de Voleurs. Avec l'attention continuelle qu'elles ont à les suivre & les observer, il y en a peu qui leur échapent. Dans ces occasions, chaque Ville reçoit des ordres; & toutes les forces des Places voisines se rassemblent s'il est nécessaire. Lorsqu'il est question de guerre, on détache plusieurs Bataillons de chaque Province pour former une Armée. Emploi ordinaire des Troupes.

Avant l'union des Tartares & des Chinois, la grande Muraille étoit gardée par un prodigieux nombre de Soldats (*o*), pour couvrir l'Empire contre les invasions de ces redoutables ennemis. Mais aujourd'hui l'on n'entretient garnison que dans les Places importantes. La porte d'armes, dans chaque Ville, est uniquement pour les Soldats, quoiqu'ils ne portent ordinairement l'habit militaire que pour le service, c'est-à-dire, dans les tems de guerre, ou pour monter la garde, pour les revûes & pour servir d'escorte aux Mandarins dans leurs voyages. Dans les autres tems, ils s'appliquent au trafic ou à la profession dans laquelle ils sont nés (*p*). Troupes pour la garde de la grande Muraille.

Entre les Officiers Tartares, on en compte vingt-quatre à la Cour qui portent le titre de Capitaines généraux, avec le même nombre de Colonels. Cet établissement, qui ne subsiste que depuis la conquête, n'empêche pas que le *Ping-pu*, ou le Tribunal suprême de la guerre, n'ait la surintendance des Troupes Chinoises dans toute l'étendue de l'Empire. Cette Cour a des Courriers toûjours prêts pour porter ses ordres dans les Provinces; ce qui s'éxécute fort secrétement (*q*). Officiers Tartares à la Cour.

Toutes les Familles Tartares qui sont établies à Peking, ont leurs habitations dans la Ville ou dehors; mais elles ne peuvent les quitter sans un ordre particulier de l'Empereur. De-là vient que les Troupes Tartares, dont la Garde de l'Empereur est composée, sont toûjours en quelque sorte près de sa personne. On voit aussi à Peking quelques Troupes Chinoises, enrôlées depuis long-tems sous les drapeaux Tartares, & qui portent par cette raison le nom de *Chinois Tartarisés*. Elles sont bien payées & toûjours prêtes à marcher au premier ordre, avec autant de diligence que de secret, pour arrêter les mouvemens & les séditions. Ces troupes sont divisées en huit corps, dont chacun a son Enseigne, distinguée par la couleur qui lui est propre. C'est le jaune, le blanc, le rouge & le bleu. Le verd est la couleur des Troupes entièrement Chinoises, qui en tirent le nom de *Lu-ki*, c'est-à-dire, *Soldats de la Banière* ou *de l'Enseigne verte*. Familles & troupes Tartares de Peking. Troupes Chinoises Tartarisées.

Chaque enseigne Tartare a son Général, qui se nomme *Kufanta*, en langue Ordre des Troupes Tartares.

(*m*) Environ quatre sols & demi de France par jour.

(*n*) Du Halde, pag. 261.

(*o*) Le Comte dit un million. Navarette le confirme sur sa propre connoissance.

(*p*) Magalhaens, pag. 44. & 58. Le Comte, *ubi sup.* pag. 290. Du Halde, pag. 262 & 264.

(*q*) Du Halde, pag. 261.

GOUVERNEMENT DE LA CHINE.

gue *Mancheou*. Cet Officier en a d'autres ſous lui, qui répondent à nos Lieutenans-Généraux, ſous le nom de *Mey-reyon-chain*, & qui ont auſſi leurs Officiers ſubalternes. Comme chaque Corps eſt compoſé à préſent de Tartares Mancheoux, de Tartares Mongols, & de Chinois Tartariſés, le Général a ſous lui deux Officiers Généraux de chaque Nation, & ces Officiers ont auſſi des ſubalternes de la même Nation. Chaque Corps conſiſte en dix mille hommes effectifs, diviſés en cent *Nierus* ou cent Compagnies, chacune de cent ſoldats (*r*). Ainſi, en comptant la Maiſon de l'Empereur & celle des Princes, dont les Domeſtiques ont la paye d'Officiers & de Soldats, on peut croire, ſuivant l'opinion commune, qu'il y a toûjours cent mille hommes de Cavalerie à Peking (*s*). Cependant ils ſont tellement énervés, comme on vient de le remarquer, que les Tartares Orientaux font peu de cas de leur nombre. Ils diſent en proverbe, que le henniſſement d'un cheval Tartare ſuffit pour mettre en déroute toute la Cavalerie Chinoiſe (*t*).

Troupes des Provinces & des Iſles.

OUTRE ces Forces, qui ſont conſtamment ſur pied, chaque Province a quinze ou vingt mille hommes, ſous le commandement de leurs Officiers particuliers. Il y en a auſſi pour la garde des Iſles, ſur-tout pour celles de Haynan & de Formoſe.

Armes des Troupes Chinoiſes.

LES armes des Soldats ſont des cimetères & des dards, ſuivant l'ancien uſage du Pays. L'Infanterie eſt peu nombreuſe : elle n'a point de Piquiers, & les Mouſquetaires y ſont en petit nombre (*v*).

Artillerie de la Chine.

L'ARTILLERIE eſt d'invention moderne parmi les Chinois ; & quoiqu'ils ayent fort anciennement l'uſage de la poudre, ils ne l'employent guères que pour les feux d'artifice, dans leſquels ils excellent. Cependant on voit aux portes de Nan-king trois ou quatre bombardes, courtes & épaiſſes, aſſez anciennes pour faire juger qu'ils ont eu l'uſage du canon, quoiqu'ils paroiſſent l'ignorer encore ; car ces piéces paſſent parmi eux pour de ſimples curioſités (*x*). Ils ont auſſi quelques petards ſur leurs Vaiſſeaux, mais ils manquent d'habileté pour s'en ſervir. En 1621 la Ville de Macao préſenta trois canons à l'Empereur, avec quelques Canoniers (*y*). On en fit l'épreuve devant pluſieurs Mandarins, qui parurent fort ſurpris de cette nouveauté. Les Tartares, qui s'étoient approchés de la grande Muraille, furent ſi effrayés du ravage que cette petite artillerie fit dans leurs rangs, qu'ayant pris la fuite, ils n'eurent pas la hardieſſe de reparoître juſqu'en 1636. Ils firent alors une nouvelle irruption, qui fit penſer les Mandarins à fortifier les Villes de la Chine & à les munir d'artillerie. Ce fut à cette occaſion que le Docteur *Paul Syn* leur ayant repréſenté (*z*) que les Miſſionaires ſçavoient l'art de fondre le canon, ils ſupplièrent auſſi-tôt l'Empereur d'ordonner au Père Adam Schaal, alors Préſident du Tribunal des Mathématiques, d'en fondre quelques piéces. Après avoir obtenu l'ordre qu'ils deſiroient, ils firent une viſite à ce Miſſionaire

A quel temps on en peut rapporter l'uſage.

Les Miſſionaires fondent du canon pour la Chine.

(*r*) Comme on remarque que Jengloïz-kam avoit établi le même ordre dans ſes Troupes, on pourroit rechercher s'il l'avoit reçu des Tartares Orientaux ou s'il le leur avoit communiqué.

(*s*) Le Comte dit cent ſoixante mille.

(*t*) Du Halde, pag. 629. & ſuiv.

(*v*) Le Comte, pag. 290 & 312.

(*x*) Il paroît, par le récit de Marco-Polo, que les Tartares employèrent du canon au ſiége de Peking dans le treizième ſiécle.

(*y*) On en a parlé ci-deſſus.

(*z*) C'étoit un Mandarin converti.

Gouvernement de la Chine.

Miſſionaire Mandarin, & dans la converſation ils lui demandèrent négligemment s'il ſçavoit la manière de fondre du canon. Schaal ayant répondu qu'il n'en ignoroit pas les principes, ils lui préſentèrent ſur le champ l'Ordre Impérial. En vain leur repréſenta-t'il, dans ſa ſurpriſe, que la pratique étoit fort éloignée de la théorie. Il fallut obéir, & donner des inſtructions aux Ouvriers, avec l'aſſiſtance néanmoins des Eunuques de la Cour. Enſuite les Mandarins, perſuadés par la vûe des Inſtrumens Mathématiques que le Père Verbieſt avoit compoſés à Peking, qu'il ne devoit pas être moins habile à fondre de l'artillerie, obtinrent un autre ordre pour ce Miſſionaire. Une entrepriſe de cette nature étoit capable de l'allarmer. Mais ayant trouvé dans les Regiſtres des Egliſes Chrétiennes de Peking, que ſous la dernière race des Empereurs Chinois un grand nombre de Miſſionaires étoient entrés à la Chine en faveur de leurs lumières ; & ne doutant pas qu'un ſervice de cette importance ne portât l'Empereur à favoriſer la Religion Chrétienne, il fondit avec un merveilleux ſuccès cent trente piéces de canon.

Quelque tems après, le Conſeil des principaux Mandarins de la guerre préſenta un Mémoire à l'Empereur, par lequel il lui demandoit trois cens vingt piéces de canon à l'Européenne, pour la défenſe des Places Fortes de l'Empire. Sa Majeſté ordonna que *Nan-whay-Fin*, (tel étoit le nom Chinois du Père Verbieſt) prendroit la direction de l'ouvrage, & qu'il ſeroit éxécuté ſuivant les modéles qui devoient être tirés en peinture, & préſentés à Sa Majeſté dans un Mémoire. Le Miſſionaire préſenta les modéles en 1681, le 11 de Février. Ils furent approuvés; & le *Kong-pu* ou le Tribunal des Ouvrages publics reçut ordre de fournir ſans délai tous les ſecours néceſſaires.

Obſtacles que le Père Verbieſt trouva dans ſon travail.

La fonte de tant de piéces prit plus d'un an. Verbieſt eut à vaincre quantité d'obſtacles de la part des Eunuques du Palais, qui ne voyant pas ſans impatience un Etranger dans une ſi haute faveur, réunirent tous leurs efforts pour ruiner ſon entrepriſe. Ils ſe plaignoient à tous momens de la lenteur du travail, tandis qu'ils faiſoient dérober ſecrétement le métal par les Officiers ſubalternes de la Cour. Auſſi-tôt que la première piéce étoit fondue, ils ſe hâtèrent, avant que l'intérieur fût poli, d'y jetter un boulet de fer, dans l'eſpérance de la rendre inutile. Mais Verbieſt l'ayant fait charger par la lumière, elle fut tirée avec un bruit ſi terrible, que l'Empereur l'ayant entendu de ſon Palais deſira qu'on fît une ſeconde décharge. Enfin l'ouvrage étant achevé, toutes les piéces furent traînées au pied d'une montagne qui eſt à une demi-journée de Peking du côté de l'Oueſt; & Sa Majeſté, accompagnée des principaux Officiers de ſon armée & de toute ſa Cour, ſe donna le plaiſir d'en voir faire l'épreuve. On lui fit obſerver que les boulets touchoient au lieu vers lequel Verbieſt avoit braqué ſes machines. Ce ſpectacle lui fit tant de plaiſir, qu'il donna une fête ſolemnelle au Gouverneur Tartare & aux principaux Officiers de l'Armée, ſous des tentes qui furent dreſſées en plein champ. Il but, dans une coupe d'or, la ſanté de ſon beau-père & de ſes Officiers, & celle même des Artiſtes qui avoient dirigé le canon avec tant de juſteſſe. Enfin, ayant fait appeller Verbieſt, qui étoit logé par ſon ordre près de ſa propre tente, il lui dit: „ Le „ canon que vous me fites l'année paſſée a ſervi fort heureuſement contre „ les

L'Empereur fait l'épreuve du canon des Miſſionaires.

Compliment qu'il fait au Père Verbieſt.

GOUVERNEMENT DE LA CHINE.

„ les Rebelles, dans les Provinces de *Chen-ſi*, de *Hu-quang* & de *Kyang-*
„ *ſi*. Je ſuis fort ſatisfait de vos ſervices. Enſuite ſe dépouillant de ſa robe & de ſa veſte fourrée, il les lui donna comme un témoignage de ſon amitié.

Honneurs accordés à ce Miſſionaire.

ON continua, pendant pluſieurs jours, d'éprouver les piéces, par un ſi grand nombre de décharges qu'il y eut vingt-trois mille boulets de tirés, [avec une grande ſatisfaction des Mandarins, qui les faiſoient ſervir par leurs Officiers.] Verbieſt compoſa un Traité ſur la manière de fondre le canon & ſur ſon uſage. Il le préſenta à l'Empereur, avec vingt-quatre deſſeins des figures néceſſaires pour l'intelligence de cet art, & des inſtrumens qui ſervent à tirer juſte. Quelques mois après, le Tribunal dont l'office eſt de rechercher les perſonnes qui ont rendu ſervice à l'Etat, préſenta un mémoire à l'Empereur, pour le ſupplier d'avoir égard au mérite de Nan-whay-jin. Sa Majeſté ayant reçu favorablement ce mémoire, accorda au Miſſionaire le même titre d'honneur qui ſe donne aux Vicerois lorſqu'ils ont bien ſervi dans leur Gouvernement.

Les canons ſont bénis & reçoivent des noms de Saints.

D'UN autre côté, pour prévenir la ſuperſtition des Chinois, qui font des ſacrifices à l'eſprit de l'air, des montagnes & des rivières, ſuivant la nature des événemens & des ouvrages qu'ils commencent ou qu'ils finiſſent, Verbieſt fixa un jour pour la bénédiction ſolemnelle de ſon artillerie. Il éleva dans la Fonderie un autel, ſur lequel il plaça un crucifix; & revêtu d'un ſurplis, avec l'étole, il rendit ſes adorations à Dieu en ſe proſternant neuf fois. Comme c'eſt l'uſage de la Chine de donner des noms à toutes ſortes d'ouvrages, il diſtingua chaque piéce de canon par le nom d'un Saint ou d'une Sainte, qu'il traça ſur la culaſſe en gros caractères (*a*).

(*a*) Chine du Père Du Halde, pag. 262. & ſuivantes.

CHAPITRE VII.

Hiſtoire Naturelle de la Chine.

§. I.

Climat, Air & Terroir.

Variété de l'air & des ſaiſons à la Chine.

DANS la vaſte étendue dont on doit ſe repréſenter la Chine, il eſt aiſé de concevoir que l'air, les ſaiſons & toutes les propriétés qui dépendent de l'influence des corps céleſtes, ne peuvent être les mêmes dans toutes ſes parties. Ainſi les Provinces du Nord ſont extrémement froides en hyver, tandis que celles du Sud ſont toûjours tempérées. En Eté la chaleur eſt extrême dans celles du Sud, & celles du Nord conſervent une fraîcheur ſupportable, ſur-tout quand c'eſt du Nord que le vent ſouffle. Les jours & les nuits ſont auſſi plus longs & plus courts dans les Parties Septentrionales que dans celles du Midi. Les végétaux de toute eſpèce croiſſent plûtôt & deviennent plus parfaits dans celles-ci. En un mot, l'air de la Chine eſt fort ſain.

Il

Il eſt rarement chargé ou infecté de vapeurs dangereuſes. [Les récits fabuleux des Bonzes, qui attribuent les maladies populaires à certains animaux qui s'élèvent dans l'air au-deſſus de la vûe humaine & qui ſe cachent ſous les rayons du Soleil, ſemblent marquer aſſez que ce n'eſt jamais dans l'épaiſſeur de l'air même qu'il faut en chercher la cauſe. Au contraire, ils n'ont recours à ces vaines imaginations que pour expliquer comment il arrive quelquefois, que malgré la pureté continuelle de l'air quelques Provinces ſont déſolées par des maladies. Mais ils raiſonneroient plus juſte s'ils attribuoient le mal à la quantité extraordinaire de Canaux dont l'Empire eſt rempli, & à l'excès des parties nîtreuſes qu'ils ne ceſſent pas d'exhaler, ſur-tout dans des terres graſſes & fécondes, qui ſont encore amandées continuellement par un mélange de toutes ſortes d'immondices. Magalhaens remarqua, dans le long ſéjour qu'il fit à la Chine, qu'avant le lever du Soleil la plûpart des Canaux paroiſſent couverts d'une fumée épaiſſe, qui ſe diſſipe à la vérité fort promptement, que] la peſte n'y eſt preſque pas connue; ce qu'il faut attribuer ſans doute aux vents du Nord, qui ſouffient de la Tartarie. Du moins ne produiſent-ils pas ce fleau à la Chine; comme on s'eſt imaginé, ſur des fondemens aſſez chimériques, qu'ils le produiſent quelquefois en Europe.

Histoire Naturelle de la Chine.

Il n'y a pas moins de différence, à la Chine, dans la ſurface des terres & dans les qualités du terroir, que dans la nature de l'air. Outre les Provinces de *Yun-nan*, de *Quey-cheu*, de *Se-chuen* & de *Fo-kyen*, qui ſont trop montagneuſes pour être cultivées dans toutes leurs parties, celle de Che-kyang, dont la partie Orientale eſt très-abondante, a des montagnes hideuſes à l'Oueſt. Le terroir de Quang-tong & de Quang-ſi, qui eſt ſi beau & ſi fertile au long des Côtes maritimes, devient affreux & preſque ſtérile en pluſieurs endroits, à meſure qu'on s'éloigne de la Mer. Dans la Province de *Kyang-nan*, le ſpacieux Canton de Whey-cheu-fu eſt entièrement couvert de montagnes très-hautes & preſqu'inhabitables. Elles ſont en plus grand nombre dans les Provinces de *Chen-ſi* & de *Chan-ſi*, dont toutes les plaines enſemble ne compoſent pas le quart du Pays.

Variété dans le terroir des Provinces.

Lorsqu'on eſt entré dans la Province de Kyang-ſi en ſortant de celle de Canton, on commence à découvrir la plus belle Contrée de la Chine. Une partie eſt ſituée ſur la grande rivière, & l'on y voit les grandes & belles Villes de *Ngan-king-fu*, *Kyang-ning-fu* ou *Nan-king*, & *Chin-kyang-fu*. Une autre partie s'étend le long du grand canal *Yu-lyang-ho*, qui eſt bordé des Villes les plus riches & les mieux peuplées de la Province de Kyang-nan, telles que *Whay-ngan-fu*, *Yang-cheu-fu*, *Chang-cheu-fu* & *Su-cheu-fu*. Une troiſième partie borde les Côtes Maritimes de la Province de Che-kyang, où l'on trouve les Cantons de *Hang-cheu-fu*, qui en eſt la Capitale; de *Hu-cheu-fu*, & de *Kya-ling-fu*, qui fourniſſent plus de ſoie que toutes les autres Provinces de la Chine. Rien ne ſurpaſſe la beauté de ces plaines. Elles ſont ſi unies, qu'on les croiroit tirées au niveau (*a*). Elles contiennent une infinité de grandes Villes & de gros Villages. Elles ſont coupées par une nombre infini de Canaux, qui communiquent les uns aux autres & qui reçoivent toutes ſortes de Barques

Beauté admirable de certaines parties de la Chine.

(*a*) Le Comte dit, en ſtyle de Rhétorique, qu'on s'imagineroit que depuis la fondation de la Monarchie, la Nature ne s'eſt attachée qu'à perfectionner ce niveau.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CHINE.

ques ſans aucun danger. L'eau en eſt très-claire & très-bonne à boire. Ces plaines ſont cultivées avec une induſtrie dont les Chinois ſont ſeuls capables. Elles ſont ſi fertiles, qu'en pluſieurs endroits elles produiſent deux fois l'année, & ſouvent du froment même, entre les deux moiſſons.

Exceptions qu'il y faut faire.

MAIS ce n'eſt pas ſur cette partie de la Chine qu'il faut ſe former une idée générale d'un ſi vaſte Empire. La connoiſſance de quelques Provinces ne donneroit qu'imparfaitement celle du corps entier. Sans l'occaſion que les Miſſionaires ont eue de le parcourir, pour en dreſſer la Carte, nous ignorerions encore que dans la plûpart des grands Gouvernemens il y a des Cantons de vingt lieues entières, fort mal peuplés & preſque ſans culture, parce que le terroir en eſt ſi ſauvage qu'il eſt inhabitable. Comme ces quartiers ſont éloignés des grandes routes, ils ont pû facilement échaper à la curioſité des premiers Miſſionaires (*b*) & des Auteurs de nos Relations imprimées. La plûpart ont donné de grands éloges aux Provinces de *Chen-ſi* & de *Se-chuen*, parce qu'ils n'avoient vû que le Canton de *Si-ngan-fu*, qui eſt diviſé en trente-ſept Villes, la plûpart riches & peuplées. Il faut attribuer à la même cauſe les louanges qu'on a données au terroir de Ching-tu-fu, qui eſt coupé par quantité de Canaux, comme les Provinces de Kyang-nan & de Che-kyang. Ces premiers Voyageurs n'ont pû s'imaginer que les parties qu'ils n'avoient pas eu l'occaſion de voir fuſſent ſi différentes de celles qu'ils avoient vûes. Ils ont vanté en général les Provinces de *Ho-nan* & de *Hu-quang*; quoiqu'une grande partie de la première, du côté de l'Oueſt, ſoit déſerte & ſans culture, & que ces déſerts ayent encore plus d'étendue dans *Hu-quang*. Cependant il faut avouer que les parties fertiles de ces deux Provinces donnent aſſez de riz & d'autres grains pour fournir les Provinces voiſines, ſur-tout celle de la Cour; car le terroir de *Pe-che-li*, qui n'eſt qu'une vaſte plaine, eſt ſi ſec & ſi dépourvû de ruiſſeaux, qu'en produiſant beaucoup de froment, de petits grains & de légumes, il produit très-peu de riz, qui eſt la nourriture la plus chère des Chinois. De-là vient que cette Province, & particulièrement le Canton de Peking, qui eſt comme le rendez-vous de tout l'Empire, auroient peine à ſubſiſter ſans le ſecours des autres Provinces.

Cauſe des erreurs où l'on eſt tombé là-deſſus.

Jugement en général ſur le terroir de la Chine.

IL eſt vrai, en général, que le terroir eſt aſſez fertile dans chaque Province, ſans excepter celle de *Quey-cheu*, & que ſouvent on y recueille une double moiſſon. Mais ſi ces Contrées, qui ſont baſſes & marécageuſes, ont été rendues capables de porter du bled, c'eſt au travail infatigable des laboureurs que la Chine en a l'obligation. Ajoûtez que pluſieurs Provinces étant remplies de montagnes, où l'on trouve peu de terres propres au labourage, il arrive quelquefois que le produit de l'Empire entier ſuffit à peine pour la ſubſiſtance du prodigieux nombre de ſes Habitans (*c*).

LES Provinces qui ſont ſituées au Nord-Oueſt, telles que Peche-li, *Chan-ſi*, *Chen-ſi* & *Se-chuen*, produiſent du froment, de l'orge, pluſieurs eſpèces de millet, du tabac, des pois, qui ſont toûjours verds, & d'autres pois, noirs & jaunes, qui ſervent à nourrir les chevaux au-lieu d'avoine. Dans les Parties Méridionales ces ſortes de grains ſont peu eſtimés. Les mêmes Provinces produiſent auſſi du riz, meme en pluſieurs endroits où le terrain eſt ſec, mais avec

(*b*) On n'excepte pas le Père le Comte.
(*c*) Du Halde, pag. 7. & ſuiv. Navarette confirme cette dernière remarque, pag. 53.

avec moins d'abondance. D'ailleurs il y eſt plus dur & moins facile à cuire que le riz des Provinces Méridionales, ſur-tout de Hu-quang, Kyang-nan & Che-kyang, qui en produiſent une quantité extraordinaire, parce que le terroir eſt bas & qu'il a de l'eau en abondance.

Histoire Naturelle de la Chine.

Le riz ſe ſéme deux fois l'an dans quelques Provinces, & vaut beaucoup mieux que celui de l'Europe (*d*). Navarette nous apprend que la moiſſon s'en fait aux mois de Juin & de Décembre; qu'il croît avec plus d'abondance dans les Provinces Méridionales, & le bled dans celles du Nord; que la Chine produit une quantité ſurprenante de toutes ſortes de grains & de légumes. En 1664 il acheta d'excellent froment, apporté dans ſa maiſon, à dix-huit ſols le boiſſeau (*e*); & du riz fort gros, qui ne lui revenoit qu'à trente ſols. Dans la Province de Chan-tong, le bled ſe donnoit, la même année, à ſix ſols le boiſſeau (*f*). Pour moudre le bled, on ſe ſert d'une eſpèce de moulin fort ſimple. Il conſiſte dans une table ronde de pierre, placée horizontalement, ſur laquelle on roule circulairement un cylindre de pierre, qui briſe les grains par ſon poids (*g*).

Fertilité de la Chine en grains & en légumes.

Suivant Magalhaens, les Chinois comptent ſix principales ſortes de grains, qui ſont le riz, le froment, l'avoine, le millet, les pois & les féves; ſix ſortes d'animaux privés, dont la chair ſe mange; le cheval, le bœuf ou la vache, le porc, le chien, le mulet & la chévre: cent ſortes de fruits, tels que la poire, la pomme, la pêche, le raiſin, l'orange, la noix, la châtaigne, la grenade, le citron & diverſes autres eſpèces, qui ſe trouvent toutes en Europe, à l'exception de trois (*b*).

Diviſion des grains & des animaux dont la chair ſe mange à la Chine.

(*d*) Le Comte, pag. 75. Du Halde pag. 272. & 314.
(*e*) Trois reaux dans l'Original, ce qui revient à dix-huit ſols d'Angleterre.
(*f*) Navarette, pag. 52 & 53.
(*g*) Du Halde, pag. 303.
(*b*) Magalhaens, pag. 142.

§. II.

Arbres à fruit.

Les Chinois ont preſque tous les fruits que la Nature nous fournit en Europe, & pluſieurs autres qui nous ſont inconnus; mais la variété des mêmes fruits n'y eſt pas ſi grande. Ils n'ont, par éxemple, que trois ou quatre ſortes de pommes, ſept ou huit ſortes de poires & autant de ſortes de pêches. Ils n'ont pas de bonnes ceriſes, quoiqu'il en croiſſe de tous côtés. Et tous ces fruits mêmes, ſi l'on excepte le raiſin muſcat & la grenade, ne ſont pas comparables aux nôtres, parce que les Chinois n'ont pas la même habileté que les Européens à cultiver les arbres. Cependant leurs pêches valent bien celles de l'Europe. Ils en ont même une eſpèce beaucoup meilleure. Mais, dans quelques Provinces, elles cauſent la Dyſſenterie lorſqu'on en mange avec excès, & cette maladie eſt fort dangereuſe à la Chine. Les abricots n'y ſeroient pas mauvais s'ils leur donnoient le tems de mûrir (*a*). Quoique le raiſin y ſoit excellent, les Chinois n'en font pas de vin, parce qu'ils en ignorent la

Principales eſpèces de fruits Chinois.

(*a*) Le Comte, pag. 95. Du Halde, pag. 317.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CHINE.

la méthode. Celui qu'ils boivent généralement eſt compoſé de riz. Ils en ont de rouge, de blanc & de pâle. Leur vin de coin eſt délicieux. L'uſage de la Chine, pour toutes ſortes de vins, eſt de les boire très-chauds (*b*).

Olives de la Chine. Diverſes opinions.

SI l'on s'en rapporte à Navarette, il n'y a point d'Olives à la Chine (*c*). Mais Du Halde les décrit ſous le nom de *Tſin-lan* & de *Quang-lon*. Cet Auteur obſerve que par la figure & la couleur elles reſſemblent beaucoup à nos olives de la groſſe eſpèce. C'eſt une des dix eſpèces dont il eſt parlé dans les Livres qui traitent des olives; & ce qu'on dit de ſa nature, de ſa couleur & du terrain qu'elle demande, y répond fort bien. Il y a beaucoup d'apparence que ſi elle étoit préparée à la manière de l'Europe, elle auroit le même goût que les nôtres. L'arbre eſt gros. Ses feuilles reſſemblent à celles de nos Oliviers. Lorſque les Chinois penſent à cueillir les olives, ce qu'ils font toûjours avant qu'elles ſoient tout-à-fait mûres, parce que c'eſt alors qu'ils les mangent, ils ne les abbattent point avec de longues perches, qui nuiroient aux branches & au tronc; mais faiſant un trou dans le corps de l'arbre, ils y mettent un peu de ſel, ſur lequel ils bouchent le trou, & peu de tems après le fruit tombe de lui-même (*d*).

Les Chinois ont différentes ſortes d'huiles.

LE Comte prétend que les Olives Chinoiſes ſont différentes de celles de l'Europe, & qu'on ne s'en ſert point à faire de l'huile, apparemment parce qu'elles n'y ſont pas propres, ou parce que les Chinois ne s'en ſont point encore aviſés (*e*). Cependant Navarette remarque qu'ils ont différentes ſortes d'huile, dont la livre ne coute que ſix liards (*f*). Il ajoûte que l'huile qui ſe tire d'une petite ſemence nommée *A-ſon-jo-li*, eſt fort en uſage pour faire des bignets & pour préparer d'autres alimens (*g*). Du Halde parle d'un arbre qui porte un fruit dont l'huile ſe nomme *Cha-yeu*, & qui dans ſa fraîcheur eſt peut-être le meilleur de la Chine. La forme de ſes feuilles, la couleur du bois & quelques autres qualités, lui donnent beaucoup de reſſemblance avec le *Vu-i-cha* ou le *Thé-bohé*; mais il en eſt différent par la grandeur, la groſſeur, la figure, & par ſes fleurs & ſon fruit. Si le fruit eſt gardé après qu'il eſt cueilli, il en devient plus huileux. Cet arbre eſt de hauteur médiocre. Il croît ſans culture ſur le penchant des montagnes & même dans les vallées pierreuſes. Son fruit eſt verd, d'une forme irrégulière, rempli d'un noyau moins dur que celui des autres fruits (*h*).

Oranges de la Chine.

ENTRE les oranges qui portent le nom d'oranges de la Chine, on diſtingue pluſieurs excellentes eſpéces, quoique les Portugais n'en ayent apporté (*i*) qu'une en Europe. On voit encore à Lisbonne, dans le jardin du Comte de Saint-Laurent, le premier arbre d'où ſont ſortis tous les orangers de cette eſpèce. Mais les Chinois font beaucoup plus de cas d'une autre, qui eſt plus petite & dont l'écorce eſt mince, unie & fort douce. La Province de Fokyen en produit une eſpèce, dont le goût eſt admirable. Elle eſt plus groſſe, & l'écorce en eſt d'un beau rouge. Les Européens qui vont à la Chine, conviennent

(*b*) Navarette, pag. 32.
(*c*) Il dit qu'il n'a jamais vû à la Chine de cerise.
(*d*) Du Halde, pag. 8.
(*e*) Le Comte, pag. 95.
(*f*) Mais il croit que nos Oliviers y croîtroient, comme nos Amandiers.
(*g*) Navarette, pag. 32.
(*h*) Du Halde, pag. 12.
(*i*) Navarette dit qu'il y en a deux ſortes & fort communes en Portugal.

viennent tous qu'un baſſin de ces oranges (*k*) pareroit les plus ſomptueuſes tables de l'Europe. Celles de Canton ſont plus groſſes. Elles ſont jaunes, d'un goût agréable & d'un uſage fort ſain. On en donne même aux malades, après les avoir fait rôtir ſur des cendres chaudes. On les coupe en deux, on les remplit de ſucre (*l*), & l'on prétend que le jus eſt un excellent cordial. Il y en a d'autres qui ont le goût aigre & dont les Européens ſe ſervent dans les ſauces (*m*). Navarette en obſerva une eſpèce dont on fait une pâte ſèche, en forme de tablettes, qui eſt également ſaine & nourriſſante. Elle eſt fort eſtimée à Manille, d'où elle ſe tranſporte à Mexico (*n*) comme une conſerve fort friande.

Limons & Citrons.

Les Limons & les Citrons ſont fort communs dans quelques Provinces Méridionales, & d'une groſſeur extraordinaire; mais les Chinois n'en mangent preſque jamais. Ils ne les font ſervir qu'à l'ornement de leurs maiſons, où l'uſage eſt d'en mettre ſept ou huit dans quelque vaſe de porcelaine, pour ſatisfaire également la vûe & l'odorat. Cependant ces fruits ſont très-bons au ſucre, c'eſt-à-dire, lorſqu'ils ſont bien candiſés. On fait auſſi beaucoup de cas d'une ſorte de limon, qui n'eſt que de la groſſeur d'une noix. Il eſt rond, verd, aigre & très-bon pour les ragouts. L'arbre qui le porte ſe met dans des caiſſes, pour l'ornement des cours, des ſalles & des maiſons (*o*).

Le Pamplinius, ou le Yeu tſe.

Le fruit qui ſe nomme aux Indes *Pamplinius*, & *Teu-tſe* à la Chine, n'a rien dans le goût qui le mette au-deſſus du *Tſin-lan* ou de l'Olive. Sa groſſeur ordinaire ſurpaſſe celle de nos citrons. Il eſt quelquefois rougeâtre, quelquefois blanc, & d'un goût entre doux & aigre. L'arbre eſt plus épineux que le Citronier (*p*).

Melons de la Chine.

Outre les Melons de l'eſpèce des nôtres, on en diſtingue deux ſortes à la Chine; l'un, qui eſt fort petit & jaune au dedans, a le goût ſi agréable, qu'il peut ſe manger avec l'écorce, comme une pomme. L'autre, qu'on appelle *Melon-d'eau*, eſt gros & long. Sa chair eſt blanche & quelquefois rouge. Il rend un jus doux & frais, qui étanche la ſoif & qui n'eſt jamais nuiſible, même dans les plus grandes chaleurs. Cependant ces deux eſpèces ne ſont pas ſi délicieuſes que celles qui viennent d'un Canton de Tartarie nommé (*q*) *Hami*, à une diſtance conſidérable de Peking.

Avec ces fruits, qui ſont communs à l'Europe, la Chine en a d'autres que les Européens ne connoiſſent que par les Relations de leurs Voyageurs, & qui paroiſſent y avoir été portés des Iſles voiſines, tels que le *Fan-po-le-mye* ou l'*Ananas*, les *Cheu-kus*, ou les Guaves; les *Pa-tſyans*, ou les Bananes, &c.

(*k*) C'eſt probablement le même dont Le Comte parle comme d'un fruit fort eſtimé & qu'on envoye aux Indes comme une rareté. Il eſt de la groſſeur d'une bille de billard. L'écorce eſt d'un beau jaune rougeâtre, fort claire & fort unie. Cependant le même Auteur lui préfère la groſſe eſpèce qui vient en Europe.

(*l*) Le Comte dit (pag. 98.) que cette eſpèce ne diffère de celles du Portugal qu'en ce qu'elle eſt plus ferme, qu'elle ne quitte pas aiſément l'écorce & qu'elle eſt diviſée en pluſieurs ſegmens.

(*m*) Le Comte, pag. 97. & ſuiv. Du Halde pag. 317.

(*n*) Navarette, pag. 37.

(*o*) Le Comte, & Du Halde *ubi ſup.*

(*p*) Du Halde, pag. 8.

(*q*) *Hamil* ou *Khamul*, Ville de la petite Bukkarie, au Nord-Eſt de la Province de Chenſi. *Voyez la Carte.*

HISTOIRE NATURELLE DE LA CHINE.

&c. Mais comme ils ſe trouvent dans pluſieurs autres Pays, on croit devoir ſe borner à ceux qui ne croiſſent que dans l'Empire de la Chine (*r*).

Fruits particuliers à la Chine.

Le Li-chi.

LE *Li-chi* (*s*) de la bonne eſpèce, car il y en a pluſieurs, eſt à peu près de la forme d'une Datte. Son noyau eſt de la même longueur & de la même dureté. Il eſt couvert d'une chair tendre, pleine de ſuc & d'un fumet excellent, qui ſe perd néanmoins en partie lorſque le fruit vient à ſécher, & qu'il devient noir & ridé comme les prunes. L'écorce, ou la peau extérieure, reſſemble au chagrin. Mais elle eſt douce & unie du côté intérieur. Sa figure eſt preſque ovale (*t*).

Autre eſpèce de Li-chi.

LE *Li-chi* des Provinces de *Chan-ſi* & de *Chen-ſi* eſt plus gros & plus ferme, juſqu'à pouvoir ſe couper comme les pommes; mais ſa couleur eſt différente. On le cueille de bonne-heure pour le faire mûrir ſur la paille; ou bien on le trempe dans l'eau chaude, pour lui ôter un mauvais goût aigre qu'il a toûjours lorſqu'on le cueille. Il deviendroit excellent s'il étoit greffé (*v*).

Deſcription qu'en fait Navarette.

C'EST ce *Li-chi*, ſuivant Navarette, qui paſſe parmi les Chinois pour le Roi des fruits. Quoiqu'il ſoit dans une abondance ſurprenante, il n'en eſt pas moins eſtimé. Il eſt un peu plus gros qu'une groſſe noix. L'écorce en eſt verte & mince. L'intérieur eſt auſſi blanc que la nége; le noyau a la noirceur du jais. On parle de ſon goût & de ſon odeur avec admiration. De tous les fruits, l'*A-te*, ou le *Ya-ta* (*x*) eſt le ſeul qui le ſurpaſſe. On le met ordinairement dans l'eau froide avant que de le manger. Les Chinois prétendent qu'il eſt d'une nature chaude. Lorſqu'ils s'en ſont raſſaſiés, ils n'ont qu'à boire un peu d'eau pour ſentir que leur appétit ſe renouvelle. L'arbre eſt gros & d'une fort belle forme. Navarette ajoûte qu'il en trouva pluſieurs à *Batan*, près de Manille (*y*). Le Comte ne connoît pas en Europe de fruit dont le goût ſoit ſi délicieux; mais il prétend que l'excès en eſt mal-ſain, & que ſa nature eſt ſi chaude qu'il fait naître des puſtules par tout le corps à ceux qui en uſent ſans modération. Les Chinois le gardent, pour en manger toute l'année. Ils s'en ſervent particulièrement dans le thé, auquel ils donne un goût un peu rude, qui eſt plus agréable que celui du ſucre.

Le Tſe-tſe.

LE fruit qui ſe nomme *Tſe-tſe* (*z*) croît dans preſque toutes les parties de la Chine. On en diſtingue pluſieurs eſpèces. Celui des Provinces Méridionales a le goût du ſucre & fond dans la bouche. L'écorce en eſt unie, tranſparente & d'un rouge luiſant, ſur-tout dans ſa maturité. Il s'en trouve de la forme d'un œuf, mais il eſt ordinairement plus gros. Sa ſemence eſt noire & plate; ſa chair eſt fort aqueuſe, & devient preſque liquide lorſqu'on le ſuce par un bout. Etant ſec, il devient farineux comme nos figues; mais avec le tems il ſe couvre d'une eſpèce de croute ſucrée, qui lui donne un fumet délicieux.

LES

(*r*) Du Halde, pag. 317.

(*s*) Les Portugais l'appellent *Lechia*.

(*t*) Le Comte, pag. 96. Du Halde, pag. 8.

(*v*) Le Comte, *ubi ſup.* Du Halde, page 104.

(*x*) Excellent fruit, qui reſſemble à une petite pomme de pin, mais qui a la peau verte, la chair blanche & le goût délicieux. Il eſt diviſé en petites cellules, qui ont chacune leur pepin noir.

(*y*) Navarette, pag. 36.

(*z*) Le Comte, *Se-tſe*, & Magalhaens, *Su-fu*.

Histoire Naturelle de la Chine.

Les Portugais de Macao donnent à ce fruit le nom de Figue; non pour ſa forme, mais parce qu'en ſéchant il devient farineux & doux (*a*) comme nos figues. L'arbre qui le porte prend une très-jolie forme lorſqu'il eſt greffé. La Chine en produit beaucoup, ſur-tout dans la Province de *Ho-nan*. Il eſt de la grandeur d'un noyer médiocre, & ſes branches ne s'étendent pas moins. Ses feuilles ſont larges & d'un beau verd, qui ſe change pendant l'automne en un rouge agréable. Le fruit eſt à-peu-près de la groſſeur d'une pomme (*b*) & prend un jaune éclatant lorſqu'il meurit. Entre pluſieurs eſpèces de Tſe-tſes, il y en a dont l'écorce eſt plus mince, plus tranſparente & plus rubiconde. D'autres, pour acquérir un fumet plus fin, doivent meurir ſur la paille. Mais tous ſont fort agréables à la vûe & fort bons à manger. Le Tſe-tſe ne meurit pas à l'arbre avant le commencement de l'automne. L'uſage commun eſt de le faire ſécher, comme les figues en Europe. Il ſe vend dans toutes les Provinces de l'Empire. En général le goût en eſt excellent & ne le céde point à celui de nos meilleures figues ſéches. Celui de la Province de *Chen-ſi* n'eſt pas moins bon, quoique l'eſpèce ſoit plus petite, & que l'arbre ne demande aucune culture. Malheureuſement il ne croît qu'à la Chine, & nulle-part avec tant d'abondance que dans la Province de *Chang-tong* (*c*). Le *Sou-ping* de *Boim* en doit être une eſpèce.

Ses différentes eſpèces.

Il ne croît qu'à la Chine.

Sou-ping de Boim.

Les Provinces Méridionales ont un autre fruit, qui rapporte un profit conſidérable à la Chine. Il ſe nomme *Lon-yen* (*d*), c'eſt-à-dire, *OEil de Dragon*. Sa forme eſt ronde; l'écorce unie & jaunâtre; la chair blanche, pleine d'un jus qui tire ſouvent ſur l'aigre. Quoiqu'il ſoit moins agréable que le *Li-chi*, on prétend qu'il eſt plus ſain & que jamais il ne cauſe de mal. L'arbre eſt de la groſſeur du Noyer (*e*). Navarette prétend qu'on l'a nommé OEil de Dragon, parce que le noyau de ſon fruit reſſemble en effet aux yeux d'un Dragon, tels qu'on les peint à la Chine. Il ajoute que ce fruit, étant plus doux & plus odoriférant que le *Li-chi*, lui ſeroit préférable s'il étoit en égale quantité; qu'il ſe vend ſec dans tout l'Empire, & qu'en le faiſant bouillir on en tire un ſuc agréable & nourriſſant (*f*). Magalhaens aſſûre que le Li-chi & le Long-yen ne ſe mangent que pourris, & que l'Europe, où ces deux fruits manquent, n'en eſt pas dédommagée par les coings, les neſles & par les cormes, qui croiſſent auſſi dans la Province de *Chan-ſi*; parce qu'il n'y a point de comparaiſon pour le goût (*g*).

Le Long-yen.

On remarque une ſingularité dans l'arbre que les Chinois nomment *Mwey-chu*, & qui porte un petit fruit aigre que les femmes & les enfans aiment beaucoup. Seché & mariné, il ſe vend comme un reméde pour aiguiſer l'appétit. L'arbre eſt fort gros. L'Auteur fut étonné de le voir en fleurs vers le tems de Noël, lorſque la gelée eſt forte & qu'il tombe de la nége. Il fit cette obſervation pour la première fois en 1663. Les fleurs du *Mwey-chu* ſont fort blanches.

Le fruit que les Portugais nomment *Jaca* ou *Jaka*, les Eſpagnols, *Nangeas*,

Le Ja-ka.

(*a*) Magalhaens dit qu'il eſt ſi délicieux, qu'on peut le nommer un morceau de ſucre.
(*b*) Magalhaens lui donne la groſſeur d'un Coin, avec quelque choſe de plus plat & comme de plus écraſé.
(*c*) Du Halde, pag. 8 & 104
(*d*) Navarette écrit *Lung-jen*.
(*e*) Le Comte, pag. 96. Du Halde, pag. 8.
(*f*) Navarette, pag. 37.
(*g*) Magalhaens, pag. 147.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CHINE.

geas, & les Chinois, *Po-lo-mye*, eſt, au jugement de Navarette, le plus gros fruit de l'Univers. Il s'en trouve qui pèſent juſqu'à cent livres. Kirker le croyoit particulier à la Chine; mais il étoit mal informé, car le jaka croît auſſi dans l'Inde, dans les Iſles, & à Manille. On ſe ſert d'une hache pour le couper. Il contient quantité de noix auſſi jaunes que l'or, chacune avec ſon noyau, qui ſe mange rôti & qui eſt d'un goût délicieux. Les Indiens le préparent fort bien avec le lait des noix de coco. Ce fruit croît ſur le tronc de l'arbre & non ſur les branches, qui ne ſeroient pas capables de le porter.

Le Chi-ku.

LE *Chi-ku* porte à Manille le nom de *Chiqueis*, & celui de *Figocaque* parmi les Portugais. On en diſtingue pluſieurs ſortes, qui ſont toutes fort délicates; l'une, eſt petite & de la forme du gland, quoique beaucoup plus groſſe. Elle n'a pas de noyau. L'écaille ou l'écorce reſſemble à la peau de l'oignon. La chair eſt douce & agréable; ſi molle dans ſa maturité, qu'en y faiſant un petit trou on la ſucce entièrement. D'autres ſont plus groſſes que la poire de bergamote, & de la couleur d'un beau pavot rouge. Elles ſe rident beaucoup avant que de devenir molles; mais en les faiſant tremper vingt-quatre heures dans l'eau, on les rend auſſi fraîches qu'une pomme. Ces deux eſpèces meuriſſent vers le mois de Septembre & viennent en abondance. Celles qui ne parviennent à leur maturité qu'au mois de Décembre, ſont groſſes & d'une bonté ſingulière. Leur couleur eſt verte. Leur forme eſt plate. Elles ne manquent point de noyau, mais il eſt petit. On les fait ſécher au Soleil. Elles ne ſont pas moins larges que la main d'un homme. On les conſerve long-tems; & pour les trouver délicieuſes il faut les tremper une nuit ſeulement dans le vin. Elles ſe couvrent d'une ſorte de ſucre qui ſe vend à part & qui, mêlé avec de l'eau pendant l'Eté, en fait une liqueur fort agréable (*b*).

Deux eſpèces principales.

Les Karamboles.

ON trouve dans les Parties Méridionales de la Chine un fruit qui ſe nomme à Manille *Millubines* & *Karambolas*. Il y en a deux eſpèces; la douce & l'aigre. Dans leur maturité elles ont éxactement l'odeur du Coing. On fait de l'une & de l'autre une excellente conſerve, à laquelle rien n'eſt comparable pour appaiſer la ſoif. Le fruit eſt d'abord très-verd, mais il prend la couleur du Coing lorſqu'il arrive à ſa parfaite maturité.

Le Platane.

LE *Platane* & ſon fruit croiſſent à la Chine, quoiqu'il ne s'en trouve point au Méxique ni dans les Iſles Philippines. Cet arbre eſt fort différent de ceux qui portent ordinairement le nom de Plantains (*i*).

L'U-tong-chu.

L'U-TONG-CHU eſt un grand arbre, qui reſſemble au Sycomore. Ses feuilles ſont longues, larges & jointes par une tige d'un pied de longueur. Il pouſſe tant de branches & de touffes de feuilles qu'il eſt impénétrable aux rayons du Soleil. La manière dont il produit ſon fruit eſt fort ſingulière. Vers la fin du mois d'Août on voit ſortir de l'extrémité de ſes branches, au-lieu de fleurs, de petites touffes de feuilles, qui ſont plus blanches & plus molles que les autres. Elles n'ont pas non-plus tant de largeur. Il s'engendre ſur les bords de chaque feuille trois ou quatre petits grains, de la groſſeur d'un pois, qui contiennent une ſubſtance blanche, dont le goût approche de celui

(*b*) Ce doit être une eſpèce de figue, comme le *Tſe tſe*.

(*i*) Deſcription de la Chine par Navarette, pag. 34. & ſuiv.

N. v. Schley direx.

BOOMEN, uit Boim.

V. v. Schley direx.

BOOMEN, uit BOTM.

lui de la noiſette avant ſa maturité. Rien n'eſt égal à cet arbre pour l'ornement d'un jardin (*k*).

Histoire Naturelle de la Chine.

La Caſſe.

La Province de *Yun-nan*, vers le Royaume d'Ava, porte l'arbre qui produit la Caſſe; *Caſſia-ſiſtula*. Il eſt aſſez grand. Les Chinois l'appellent *Chang-ko-tſe-chu*, c'eſt-à-dire, l'*Arbre au long fruit*, parce que ſes coſſes ſont beaucoup plus longues que celles qu'on voit en Europe. Elles forment autant de tubes creux, diviſés en cellules, qui contiennent cette ſubſtance moëlleuſe qui ſe nomme *Caſſe* (*l*).

Poivre de la Chine.

La Chine ne produit pas d'autre épice qu'une eſpèce de poivre nommé *Wha-tſyau*. C'eſt la coſſe d'un grain de la groſſeur ordinaire d'un pois, mais trop chaud & trop âcre pour être mangé. Sa couleur eſt griſe & mêlée de quelques raies rouges. La plante qui le produit reſſemble dans quelques Cantons à nos buiſſons épais. Dans d'autres lieux, il prend la forme d'un arbre aſſez haut. Ce fruit n'eſt ni piquant ni agréable comme le poivre. Il n'y a que le Peuple qui l'employe pour aſſaiſonner les viandes. En un mot, il n'a rien de comparable au poivre des Indes Orientales, que les Chinois ſe procurent, par le Commerce, en auſſi grande abondance que s'il croiſſoit dans leur (*m*) Pays. Lorſque le poivre de la Chine eſt mûr, le grain s'ouvre de lui-même & laiſſe voir un petit noyau de la noirceur du jais, qui jette une odeur forte & nuiſible à la tête. On eſt obligé de le cueillir par intervalles, tant il ſeroit dangereux de demeurer long-tems ſur l'arbre. Après avoir expoſé les grains au Soleil, on jette la poulpe intérieure, qui eſt trop chaude & trop forte; & l'on n'employe que le reſte (*n*).

Betel.

Outre les arbres qui produiſent le Betel, dont l'uſage eſt fort commun dans les Provinces Méridionales, on trouve dans celle de Quang-ſi & dans le canton de *Tſin-cheu-fu*, particulièrement ſur la montagne de *Pe-che*, une eſpèce de Canelle; mais moins eſtimée, même à la Chine, que celle qui vient des autres lieux. Sa couleur tire plûtôt ſur le gris que ſur le rouge, qui eſt celle de la meilleure Canelle de Ceylan. Elle eſt auſſi plus épaiſſe, plus rude & moins odoriférante. Cependant elle a la même vertu pour fortifier l'eſtomac & pour ranimer les eſprits. L'expérience apprend même qu'elle a toutes les propriétés de la Canelle de Ceylan, quoique dans un degré moins parfait. Il s'en trouve quelquefois de plus mordante que celle qui vient des Indes, mais qui devient griſe auſſi lorſqu'elle a ſéché long-tems (*o*). Navarette aſſûre que la Province de Quang-tong porte un grand nombre de ces arbres, & que la Canelle en eſt ſi bonne qu'on n'a pas beſoin à la Chine de celle de Ceylan. Il ajoûte que cette grande Région ne produit pas de girofle ni de muſcade, quoique Mendoza lui attribue ces deux productions.

Canelle Chinoiſe.

Camphre de la Chine, inférieur à celui de Borneo.

L'arbre au Camphre, que les Chinois appellent *Chang-chu*, eſt d'une grandeur & d'une beauté extraordinaire. Mais le Camphre qu'on en tire (*p*) a quelque choſe de groſſier, & n'approche pas de celui de *Borneo*, qui paſſe pour le plus fin. On fait des uſtenciles domeſtiques de ſon bois. Son odeur eſt ſi forte,

(*k*) Mémoires du Père le Comte, pag. 158. Du Halde, pag. 320.
(*l*) Le même, pag. 14.
(*m*) Le même, pag. 8. & 318. Le Comte, pag. 100.
(*n*) *Ibidem*.
(*o*) Du Halde, pag. 14.
(*p*) L'opinion commune eſt que le Camphre ſe tire des racines de l'arbre qui porte la Canelle.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CHINE.

forte, que la ſcieure, jettée ſur les lits, en chaſſe les punaiſes; & l'on prétend que dans les endroits où il croît, ces incommodes animaux ne ſont pas connus à plus de cinq lieues à la ronde.

Manière de le recueillir.

UN Miſſionaire qui avoit demeuré long-tems dans l'Iſle de Borneo, d'où vient le meilleur Camphre, apprit à Navarette la méthode qu'on employe pour le recueillir. Avant le lever du Soleil, il ſort du tronc & des branches de l'arbre une eſpèce de liqueur, qui s'agite comme le vif-argent. On ſecoue fortement les branches, pour la faire tomber ſur des toiles étendues. Il s'y congéle. On le met dans des boëtes de cannes, où il ſe garde. Auſſi-tôt que le Soleil paroît, tout ce qui eſt reſté ſur l'arbre rentre dans le tronc. Les Habitans de Borneo, qui gardent leurs Morts pluſieurs jours avant que de les enſevelir, ſe ſervent de Camphre pour empêcher que la chaleur ne les corrompent. Ils placent le corps ſur une chaiſe, qui eſt ouverte par le bas, & de tems en tems ils lui ſoufflent du Camphre dans la bouche avec un tuyau de canne. En peu de tems il pénétre juſqu'à l'autre extrémité, & les cadavres ſont ainſi préſervés de corruption (*q*).

Arbre aux pois.

ON ne doit point oublier l'arbre qui produit les pois; car leur figure, leur couleur, leur coſſe & leur goût, quoiqu'un peu rance, ne laiſſent aucun doute de leur nature. Cet arbre eſt aſſez commun dans pluſieurs Provinces. Il eſt fort haut; ſes branches s'étendent beaucoup, & peu d'arbres les ont auſſi épaiſſes (*r*).

(*q*) Navarette, pag. 34.

(*r*) Du Halde, pag. 9.

Quatre arbres fort remarquables.

ENTRE les arbres qui méritent l'attention du Public & qui peuvent exciter la jalouſie des Européens, la Chine en a quatre principaux: 1°. *L'arbre au vernis*; 2°. le *Tong-chu* ou l'*arbre à l'huile*; 3°. l'*arbre au ſuif*; 4°. l'*arbre à la cire blanche*.

Le Tſi-chu, ou l'arbre au vernis.

L'ARBRE au vernis, qui ſe nomme le *Tſi-chu*, n'eſt ni grand, ni gros, ni fort branchu. Son écorce eſt blanchâtre. Ses feuilles reſſemblent beaucoup à celles du cerifier ſauvage; & la gomme rougeâtre, nommée *Tſi*, qu'il diſtille goute à goute, approche extrémement de la terébenthine (*a*). Il rend une plus grande quantité de cette liqueur lorſqu'on la tire par inciſion; mais alors il périt beaucoup plûtôt (*b*).

Ses propriétés.

ON trouve le Tſi-chu en abondance dans les Provinces de *Kyang-ſi* & de *Se-chuen*; mais les plus eſtimés ſont ceux du diſtrict de *Kan-cheu*, une des Villes les plus Méridionales de Kyang-ſi. Le vernis ne doit point être tiré avant que les arbres ayent atteint l'âge de ſept ou huit ans. Celui qu'on tire plûtôt eſt moins bon pour l'uſage. Le tronc du plus jeune arbre d'où l'on commence à le tirer n'a pas plus d'un pied Chinois de circonférence. On prétend qu'il eſt alors meilleur que ſi les arbres étoient plus gros & plus vieux. Le mal eſt que les jeunes rendent beaucoup moins; mais les Marchands ne font pas difficulté de mêler ce qui ſort des uns & des autres. On voit peu de

(*a*) Le Comte dit que dans les Villes où on le tranſporte, il reſſemble plus à la poix ou au goudron excepté qu'il eſt ſans odeur.

(*b*) Le Comte, 4°. Du Halde, 9.

de *Tsi-chus* qui ayent plus de quinze pieds de haut; & lorſqu'ils parviennent à cette hauteur, la circonférence du tronc eſt d'environ deux pieds & demi. Les feuilles & l'écorce ſont couleur de cendre (*c*). Ils ne portent ni fleurs ni fruit, & l'on emploie la méthode ſuivante pour les faire multiplier.

Manière de le cultiver.

Au printems, lorſque l'arbre commence à pouſſer, on choiſit le rejetton qui promet le plus, entre ceux qui ſortent, non des branches, mais du tronc; & lorſqu'il eſt de la longueur d'un pied, on le couvre de terre jaune. Cette enveloppe doit commencer deux pouces au-deſſus du point où la branche ſort du tronc, & s'étendre quatre ou cinq pouces plus bas. Elle doit en avoir au moins trois d'épaiſſeur. On la ſerre beaucoup, & on la couvre ſoigneuſement d'une natte pour la garantir de la pluie & des injures de l'air. On la laiſſe dans cet état depuis l'Equinoxe du printems juſqu'à celui de l'automne. Alors on ouvre un peu l'enveloppe de terre, pour examiner les petites racines que la branche ne manque pas de produire & qui ſont diviſées en pluſieurs filets. Si la couleur de ces fils eſt jaunâtre ou rougeâtre, on juge qu'il eſt tems de ſéparer la branche du tronc. On la coupe adroitement, avec beaucoup d'attention pour ne pas la bleſſer, & on la plante. Mais ſi les filets ſont blancs, c'eſt une marque qu'ils ſont encore trop tendres; & dans ce cas on referme l'envelope & l'on remet à couper la branche au printems prochain. Mais ſoit qu'on choiſiſſe l'automne ou le printems pour la planter, on doit mettre beaucoup de cendre dans le trou, ſi l'on veut la préſerver des fourmis, qui dévorent, dit-on, les racines encore tendres, ou qui en tirent du moins toute la ſéve (*d*).

Quand & comment ils produiſent du vernis.

Ces arbres ne diſtillent le vernis qu'en Eté. Ils n'en donnent point en hyver, & celui qu'ils diſtillent au printems ou dans l'automne eſt toûjours mêlé d'eau. D'ailleurs ils n'en produiſent que pendant la nuit. Pour le tirer de l'arbre, on fait autour du tronc pluſieurs inciſions horizontales, plus ou moins profondes, ſuivant ſon épaiſſeur. La première rangée de ces inciſions ne doit être qu'à ſept pouces de la terre. La ſeconde ſe fait à la même diſtance de la première; & de ſept en ſept pouces il y a de même une rangée d'inciſions, non-ſeulement juſqu'au ſommet du tronc, mais encore à toutes les branches qui ſont aſſez groſſes pour en recevoir. On emploie pour cette opération un petit couteau, dont la lame eſt circulaire. Les inciſions ne doivent pas ſe faire directement, mais un peu de biais. Elles ne doivent pas être plus profondes que l'écorce n'a d'épaiſſeur. L'arboriſte, en les faiſant d'une main, y pouſſe de l'autre le bord d'une écaille, auſſi avant qu'il eſt poſſible, c'eſt-à-dire, environ un demi-pouce de la Chine; ce qui ſuffit pour ſoutenir l'écaille. Au reſte, ces écailles, ou coquilles, ſont fort communes à la Chine, & beaucoup plus grandes que celles de nos plus groſſes huîtres. Les inciſions ſe faiſant le ſoir, on recueille le lendemain au matin la liqueur qui a coulé dans les coquilles, & le ſoir on les remet dans les mêmes inciſions; ce qui ſe continue juſqu'à la fin de l'Eté. Ordinairement les propriétaires des arbres ne ſe donnent pas la peine de recueillir eux-mêmes le

(*c*) *Angl.* Les feuilles & l'écorce reſſemblent aſſez à la feuille & à l'écorce du Frêne. R. d. E.

(*d*) Chine du Père Du Halde, pag. 336. & ſuivantes.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CHINE.

le vernis. Ils louent leurs arbres à des Marchands, pour la saison; & le prix est d'environ deux sols & demi le pied. Ceux-ci ont des Payſans à gages, qui se chargent de tous les soins, pour une once d'argent par mois lorſqu'ils se nourrissent à leurs propres frais, ou pour six liards par jour avec la nourriture. Un seul Payſan suffit pour l'administration de cinquante arbres.

Précautions nécessaires pour ce travail.

L'OPINION commune est que cette liqueur, tirée à froid, a certaines qualités venimeuses, & qu'il n'y a pas d'autre moyen, pour se garantir de ses dangereux effets en la versant d'un vaisseau dans un autre ou en la remuant de toute autre manière, que d'éviter soigneusement d'en respirer les exhalaisons. Elle demande les mêmes précautions lorsqu'on la fait bouillir (*e*). Comme les Marchands sont obligés de pourvoir à la sûreté de leurs Ouvriers, ils ont un grand vaisseau rempli d'huile, dans lequel on a fait bouillir une certaine quantité de ces filamens charnus qui se trouvent mêlés dans la graisse de porc & qui demeurent après que la graisse est fondue. La proportion est d'une once de filamens à une livre d'huile. Lorsque les Ouvriers vont placer les coquilles dans les troncs, ils portent avec eux un peu de cette huile, dont ils se frottent le visage & les mains; & le matin, après avoir recueilli le vernis, ils se frottent encore plus soigneusement. Après le dîner ils se lavent le corps avec de l'eau chaude, où l'on a fait bouillir une certaine quantité de peau de châtaignes, d'écorce de sapin, de salpêtre en cristal, & d'une sorte de Blette, herbe qui se mange à la Chine & aux Indes. Tous ces Ingrédiens sont estimés de nature froide. Le bassin où l'on se lave doit être d'étain, parce que le cuivre a ses dangers. Pendant que les Ouvriers travaillent aux arbres, ils doivent avoir la tête couverte d'un sac de toile, lié autour du col, sans autre ouverture que deux trous pour les yeux. Ils portent devant eux une espèce de tablier, composé d'une peau de Daim, qui est suspendu à leur col avec des cordons & lié autour de la ceinture. Ils ont des bottines & des gands de la même matière. Lorsqu'il est question de recueillir la liqueur, ils ont à la ceinture un vaisseau de cuir de vache, dans lequel ils vuident toutes les écailles, en les grattant avec un petit instrument de fer. Au pied de l'arbre est un panier, où l'on met les écailles jusqu'au soir. Pour faciliter le travail, les propriétaires ont soin que les arbres ne soient pas plantés trop loin l'un de l'autre; & lorsque le tems de recueillir la liqueur est arrivé, on met de l'un à l'autre un grand nombre de gaules, qui étant attachées avec des cordes, servent comme d'échelles pour y monter.

LE Marchand a toûjours dans sa maison un grand vaisseau de terre, placé sous [un chassis de bois, soutenu par quatre pieds, à peu-près comme] une table de bois, [dont le milieu seroit vuide.] Sur cette table est un drap mince, dont les quatre coins sont attachés à des anneaux. Il est étendu négligemment pour y jetter le vernis; & lorsque les parties fluides l'ont pénétré, on le tord pour en faire sortir le reste, qui se vend aux Droguistes & qui sert quelquefois aux usages de la Médecine. Les Marchands sont fort satisfaits, lorsque de mille arbres on a tiré dans une nuit vingt livres de vernis. Après cette opération, le

(*e*) Du Halde, pag. 9.

le vernis ſe met dans des ſeaux de bois, calfatés en dehors, dont les couvercles ſont bien attachés avec des cloux. Une livre de vernis ſe vend, dans ſa fraîcheur, environ dix-huit ſols d'Angleterre (*f*), & le prix augmente à meſure que le lieu eſt plus éloigné.

Histoire Naturelle de la Chine.

Les Ouvriers s'expoſent à des ſuites fâcheuſes, lorſqu'ils négligent les précautions. Leur maladie commence par une eſpèce de dartre rouge, qui leur couvre tout le corps, & le viſage même, dans l'eſpace d'un jour. Le viſage ſe défigure entièrement. Le corps s'enfle; on le croiroit couvert de lépre. Un homme qui ſe ſent attaqué de ce mal eſt obligé, pour prévenir les accidens, de prendre une quantité conſidérable de l'eau médicinale dont on a parlé & de s'en laver le corps. Elle le purge violemment. Enſuite on le couvre beaucoup, pour lui faire eſſuyer dans cet état une forte fumigation de la même eau. L'enflure ſe diſſipe par degrés; mais il n'eſt pas ſi facile de guérir la peau. Elle créve en pluſieurs endroits & l'on en voit ſortir beaucoup d'eau. Le remède ordinaire eſt de prendre des blettes Chinoiſes, qu'on brûle après les avoir fait ſécher. On en applique la cendre ſur les parties les plus affectées. L'humeur âcre s'y imbibe; la peau ſéche, tombe, & l'on en voit ſuccéder une nouvelle (*g*).

Maladies auxquelles les Ouvriers ſont expoſés.

Outre la propriété d'embellir les ouvrages, le vernis Chinois a celle de conſerver le bois & de le garantir de l'humidité (*h*). Il prend également toutes ſortes de couleurs; & lorſqu'il eſt bien compoſé, il ne perd rien de ſon luſtre par le changement d'air ou par d'autres cauſes. Mais la bonne compoſition demande beaucoup de tems & de ſoin. Il ne ſuffit pas d'en appliquer une ou deux couches. Pour en appliquer une nouvelle, il faut attendre que la première ſoit tout-à-fait ſéche, ſans lui laiſſer néanmoins le tems de durcir. Il faut obſerver ſi cette couche n'eſt pas trop rude ou d'une couleur trop foncée. L'art conſiſte à conduire le vernis par degrés juſqu'à un certain point, qui peut ſeul rendre l'ouvrage ferme, clair & uni. Il n'y a que l'expérience qui puiſſe ſervir de régle. Comme les ouvrages de vernis doivent ſervir quelquefois dans des lieux humides, quelquefois même dans l'eau, enfin que leurs uſages & leurs poſitions peuvent varier à l'infini, il eſt rare qu'on les faſſe fort gros. Les piliers qui ſervent de ſoutien dans la grande Salle Impériale, dans l'appartement de l'Empereur & dans d'autres édifices Chinois, ne ſont pas revêtus de véritable vernis. On y employe une autre liqueur, qui ſe nomme *Tong-yeu* & qui vient du ſecond arbre dont on a promis la deſcription.

Propriétés du vernis de la Chine.

Ce ſecond arbre porte le nom de *Tong-chu*, & produit une liqueur qui ne diffère pas beaucoup de la précédente. Il a tant de reſſemblance avec le Noyer, par la figure, la couleur de l'écorce, la forme & la grandeur de ſes feuilles & de ſon fruit, qu'on pourroit s'y méprendre à peu de diſtance. Ses noix ſont remplies d'une ſorte d'huile aſſez épaiſſe, & d'une poulpe huileuſe qui eſt environnée de cette huile. Pour s'en ſervir, on la fait bouillir avec de la litharge, & l'on y fait entrer la couleur qu'on deſire. Souvent on l'applique ſur le bois ſans aucun mélange, pour le préſerver ſeulement de l'humidité. On s'en ſert auſſi pour enduire le parquet des appartemens. Elle le rend fort luiſant; &

Le Tong-chu, ſecond arbre remarquable.

Huile ou vernis qu'on en tire.

(*f*) C'eſt environ quarante ſols de France.
(*g*) Du Halde, *ubi ſup.* pag. 337.
(*h*) *Ibid.* & Le Comte, pag. 148. On a déja rapporté la manière d'appliquer le vernis.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CHINE.

& ſi l'on a ſoin de le laver de tems en tems, il conſerve fort bien ſon luſtre. Les appartemens de l'Empereur & des Grands ſont enduits de ce vernis ou de cette huile.

Manière de s'en ſervir.

LORSQU'ON veut donner la dernière perfection à cet ornement, on commence par couvrir les piliers & la menuiſerie, d'une pâte de chaux & de chanvre, ou de quelqu'autre enduit de la même nature. Après l'avoir laiſſé ſécher juſqu'à un certain point, on ſe ſert d'une broſſe pour étendre l'huile, dans laquelle on a mêlé quelque couleur en la faiſant bouillir. On dore quelquefois les moulures, les ſculptures & tous les ouvrages de relief. Mais, ſans le ſecours de la dorure, la beauté & le luſtre de ces ouvrages ne le cèdent guères au vernis qui ſe nomme *Tſi*. Comme le *Tong-yeu* eſt à bon marché, & qu'au contraire le *Tſi* eſt aſſez cher, les Marchands mêlent ordinairement dans le *Tſi* une grande quantité de *Tong-yeu*, ſous prétexte qu'un peu de ce mélange eſt néceſſaire pour conduire le Tſi à ſon point & pour le rendre plus facile à s'étendre. C'eſt avec le Tong-yeu qu'on prépare une eſpèce de drap dont on ſe ſert contre la pluie, comme de nos toiles cirées; mais les habits qui ſe font de ces étoffes ne peuvent ſervir que dans les Provinces du Nord. En un mot, le *Tong-chu* eſt un arbre des plus utiles à la Chine, & ne le ſeroit pas moins en Europe s'il y étoit apporté (*i*).

L'U-kyeu-mu, ou l'arbre au ſuif.

MAIS la Nature a peu d'arbres auſſi ſinguliers que l'arbre au ſuif, nommé *U-kyeu-mu* (*k*) par les Chinois. Il ne ſe trouve qu'à la Chine, où il eſt fort commun dans les Provinces de *Che-kyang* & de *Kyang-ſi*. Martini en a donné une idée aſſez éxacte dans ſa deſcription de *Min-wha*, Ville de la première de ces deux Provinces. Cet arbre, qu'il compare à nos poiriers, & qui eſt quelquefois auſſi grand que ceux de la plus grande eſpèce, reſſemble beaucoup auſſi au Tremble & au Bouleau par ſes feuilles & leurs longues tiges. Mais, par le tronc & les branches, il a la forme de nos ceriſiers. L'écorce eſt d'un gris blanchâtre. Elle eſt aſſez douce au toucher (*l*). Les petites branches ſont longues, fléxibles & garnies de feuilles depuis le milieu ſeulement juſqu'à l'extrémité, où elles forment une eſpèce de touffe, quoiqu'elles y ſoient plus petites qu'ailleurs & qu'elles ſe replient par les bords juſqu'à paroître creuſes, & de la forme d'un petit bateau. Leur couleur eſt un verd foncé, aſſez liſſe par le haut & blanchâtre par-deſſous. Elles ſont d'ailleurs minces, ſéches, d'une largeur médiocre en forme de lozange, excepté que les angles des côtés ſont arrondis & que le bout s'allonge en pointe. Elles ſont jointes aux branches par de longues tiges, qui ſont ſéches & menues. Leurs côtes, auſſi-bien que leurs fibres, ſont rondes, ſéches & déliées. Dans la dernière ſaiſon, c'eſt-à-dire, vers les mois de Novembre & de Décembre, elles deviennent rouges avant leur chûte, comme les feuilles de la vigne & du poirier.

Sa deſcription.

Comment le fruit croît.

LE fruit croît en grappes, à l'extrémité des branches, ſur une tige ligneuſe & fort courte. Il eſt renfermé dans une capſule ou une coſſe brune, dure & ligneuſe, que les Chinois nomment *Ten-kyu*, un peu dure & de figure triangulaire, mais dont les angles ſont arrondis, à peu près comme le petit fruit rouge du Troëne, que nous appellons *Bonnet de Prêtre*. Ces coſſes ou ces capſules

(*i*) Du Halde, pag. 9.
(*k*) Magalhaens & Navarette l'appellent *Quey-chu*.
(*l*) Le Comte dit qu'il eſt uni.

ſules contiennent ordinairement trois petites noix ou trois grains, de la groſſeur d'un pois (*m*), qui ont leur propre coque, aſſez dure & ronde, excepté du côté par lequel ils s'entretouchent, qui eſt un peu applati. Chaque grain eſt couvert d'une petite enveloppe de ſuif aſſez dure. La tige ſe diviſe en trois petits filets, qui traverſent le fruit entre les trois grains; de ſorte que le bout de ces filets entre dans la partie ſupérieure des grains, qui y paroiſſent ſuſpendus. Lorſque la coſſe, qui eſt compoſée de ſix petites feuilles creuſes & ovales, commence à s'ouvrir (*n*) & tombe comme par degrés, le fruit venant à ſe découvrir paroît fort agréable à la vûe, ſur-tout en hyver. L'arbre eſt alors couvert de petites grappes blanches, qu'on prendroit dans l'éloignement pour autant de bouquets. Le ſuif qui enveloppe le fruit ſe briſe aiſément dans la main & ſe fond avec la même facilité. Il rend une odeur de graiſſe, qui n'eſt pas fort différente de celle du ſuif commun.

Ces fruits paroiſſent ronds avant leur parfaite maturité. Il s'en trouve d'une forme irrégulière & qui ne contiennent qu'un ou deux grains. Le grain, ou la noix, a dans ſa coque une eſpèce de petit noyau, de la groſſeur à peu près d'un gros grain de chenevi & couvert d'une peau brune. On en tire beaucoup d'huile pour les lampes.

Fabrique des chandelles Chinoiſes.

L'arbre au ſuif fournit aux Chinois la matière de leurs chandelles. Ils leur donnent la forme d'un ſegment de cône, & l'uſage eſt de les allumer du côté le plus large. Pour méche, ils employent un roſeau creux, qu'ils envelopent de fil de coton. Ils ſe ſervent auſſi de la moëlle des joncs, qui eſt de la même groſſeur; mais l'uſage des joncs eſt plus ordinaire pour les lampes. Le roſeau qui ſert de méche, ſert auſſi, par un bout à fixer la chandelle ſur le chandelier, qui eſt fait en pointe pour entrer dans le creux. Ces chandelles Chinoiſes ſont épaiſſes & peſantes. Elles fondent aiſément lorſqu'on y touche avec la main. La lumière qu'elles répandent eſt aſſez claire, mais un peu jaunâtre. Comme la méche eſt ſolide, & qu'en brûlant elle ſe change en charbon aſſez dur, il n'eſt pas aiſé de la moucher. Auſſi les Chinois ont-ils des cizeaux faits exprès.

Leur méche.

Mouchettes de la Chine.

Comment ſe tire le ſuif.

La méthode ordinaire pour ſéparer le ſuif du fruit, eſt de broyer enſemble la coque & la noix. Enſuite on les fait bouillir dans l'eau. On écume la graiſſe, ou l'huile, à meſure qu'elle s'élève; & lorſqu'elle ſe refroidit, elle ſe condenſe d'elle-même comme le ſuif. Sur dix livres de cette graiſſe, on en met quelquefois trois d'huile de lin, avec un peu de cire, pour lui donner de la conſiſtence. Les chandelle qu'on en fait ſont d'une blancheur extrême. Mais l'on en fait auſſi de rouges, en y mélant du vermillon (*o*). Du Halde nous apprend dans un autre endroit (*p*) qu'on trempe ces chandelles dans une ſorte de cire, qui vient auſſi d'un arbre; ce qui forme autour du ſuif une eſpèce de croute, qui l'empêche de couler.

En quel tems l'arbre fleurit.

Navarette aſſûre que l'arbre *U-kyeu-mu* croît ſur les bords des ruiſſeaux, comme les ſaules en Caſtille; que ſon fruit eſt de la groſſeur d'une noiſette & d'un verd-foncé; qu'il fleurit vers le milieu de Décembre & qu'il paroît auſſi blanc que la nége; que la coque venant à tomber, on découvre une ſubſtance blanche,

(*m*) Le même Auteur lui donne la groſſeur d'une noiſette.

(*n*) Suivant le même, elle ſe fend par le milieu comme la châtaigne.

(*o*) Du Halde, pag. 319.

(*p*) Le même, pag. 9.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CHINE.

blanche, ſemblable au ſuif, qui ſe recueille vers la fin de Décembre ou au commencement de Janvier; que les chandelles qu'on en fait n'ont pas l'odeur mauvaiſe, & durent plus long-tems en Eté qu'en Hyver (*q*); qu'elles ne ſe vendent que ſix liards la livre (*r*), & que le ſuif nouvellement tiré de l'arbre coute la moitié moins. Les Chinois ornent leurs chandelles de petites peintures en or & en argent, comme nos cierges de Pâques. Des reſtes du ſuif ils tirent une huile, qui ſert pour les lampes (*s*).

Témoignage du Père le Comte.

SUIVANT le Père le Comte, les branches de l'arbre au ſuif ſont tortues. Ses feuilles ont la forme d'un cœur & ſont d'un rouge fort vif (*t*). L'écorce eſt unie; le tronc fort court; la tête ronde & fort épaiſſe. La coque qui renferme le fruit eſt diviſée en trois ſegmens, qui s'ouvrant lorſqu'il eſt mûr, laiſſent voir trois noyaux de la groſſeur d'une noiſette. Ce mélange de blanc & de rouge forme dans l'éloignement le plus beau ſpectacle du monde. Les champs, où ces arbres ſont ordinairement plantés en échiquier, ſe préſentent de loin comme un parterre de pots à fleurs. Mais l'Auteur obſerve que faute d'art pour purifier le ſuif, les Chinois font aſſez groſſièrement leurs chandelles; que l'odeur en eſt plus forte, la fumée plus épaiſſe & la lumière plus obſcure qu'en Europe; ce qu'il attribue particulièrement à la mèche qui eſt en uſage à la Chine (*v*).

Le Pe-la-chu, ou l'arbre qui porte la cire blanche.

LE quatrième arbre, qui ſe nomme *Pe-la-chu*, c'eſt-à-dire, *l'arbre à la cire blanche*, n'eſt pas tout-à-fait ſi haut que l'arbre au ſuif. Il en diffère auſſi par la couleur de ſon écorce, qui eſt blanche, & par la figure de ſes feuilles, qui ſont plus longues que larges. Une ſorte de petits vers, qui s'attachent ſur ces feuilles & qui en ſont couverts, y forment en peu de tems des rayons de cire un peu plus petits que les rayons de miel. Cette cire, qui eſt fort dure & fort luiſante, ſe vend beaucoup plus cher que la cire des abeilles. Lorſque les vers ſont une fois accoûtumés aux arbres d'un autre côté, s'ils abandonnent un lieu c'eſt pour n'y retourner jamais. On eſt alors obligé de s'en procurer d'autres, en les achetant de ceux qui font ce commerce (*x*).

Vers qui font cette cire.

Nature & qualité des vers.

SUIVANT Magalhaens, l'animal qui produit la cire n'eſt pas plus gros qu'une puce; mais il eſt actif & vigoureux. Il perce avec une vîteſſe ſurprenante non-ſeulement la peau des hommes & des bêtes, mais les branches & le tronc même des arbres pour y dépoſer ſes œufs. C'eſt de-là qu'on les tire, & qu'après les avoir gardés ſoigneuſement on les voit devenir vers au printems. Les plus eſtimés ſont ceux de *Chan-tong*, que les Habitans de cette Province vendent dans celle de Hu-quang, d'où vient la meilleure cire. Au commencement du printems, on applique ces vers aux racines des arbres. Ils montent le long du tronc pour prendre poſſeſſion des branches, & pénétrant juſqu'à la moëlle, qu'ils préparent d'une manière qui leur eſt propre, ils en font une cire auſſi blanche que la nége. Enſuite ils la font entrer dans les trous qu'ils ont creuſés & qu'ils rempliſſent juſqu'à la ſurface, où venant à ſe congeler par l'air elle pend en forme de glaçons, juſqu'à ce qu'elle ſoit recueillie & miſe

(*q*) On voit arriver le contraire aux chandelles de l'Europe.

(*r*) Magalhaens, qui s'accorde d'ailleurs avec cette deſcription, dit qu'elles ſe vendent quatorze ſols. C'eſt peut-être une mépriſe du Traducteur.

(*s*) Navarette, pag. 33.

(*t*) Il les avoit vûes ſans doute à la fin de la ſaiſon, lorſqu'elles ont cette couleur.

(*v*) Le Comte, pag. 99.

(*x*) Du Halde, pag. 9.

ſe en pains pour la vente. Les *Pe-la-chus*, dans la Province de Hu-quang, ſont de la grandeur du châtaigner. Ceux de Chan-tong ſont petits (*y*).

Le Ku-chu.

A ces quatre arbres extraordinaires il faut ajouter le *Ku-chu*, qui reſſemble au Figuier par les feuilles & les branches (*z*). La racine pouſſe ordinairement pluſieurs tiges, & quelquefois elle n'en pouſſe qu'une. Lorſqu'elle en pouſſe pluſieurs, quelques-uns de ces petits troncs ſont droits, ronds & de neuf ou dix pouces d'épaiſſeur. La feuille eſt fort dentelée, ſur-tout dans deux endroits où elle eſt comme diviſée en trois feuilles, qui ſont curieuſement échancrées de chaque côté. Sa couleur & la contexture de ſes fibres lui donnent beaucoup de reſſemblance avec la feuille du Figuier, excepté qu'elle eſt plus grande, plus épaiſſe, & plus rude du côté d'enhaut. Le côté inférieur eſt fort doux & couvert de duvet. Quelques-unes des feuilles du *Ku-chu* ne ſont pas du tout dentelées & repréſentent la figure d'un cœur allongé.

Ses propriétés.

Cet arbre produit une ſorte de lait, dont les Chinois ſe ſervent pour la dorure. Ils le retirent dans des écailles attachées au tronc, d'où il découle par des inciſions horizontales ou perpendiculaires. La manière de l'employer eſt d'en tracer avec un pinceau les figures qu'on ſe propoſe, ſur le bois ou ſur d'autres matières, & d'appliquer enſuite la feuille d'or. Elle s'y attache ſi ferme qu'elle ne ſe lève jamais (*a*).

Il ſert à la dorure.

Arbre de double eſpèce.

Les Chinois ont un autre arbre remarquable, qui tient un peu du Genèvrier & du Cyprès. Auſſi leur donnent-ils également le nom de *Tſe-ſong*, qui ſignifie *Genèvrier*, & celui de *Yuen-pe* ou de *Cyprès*. Le tronc, qui eſt d'environ un pied & demi de circonférence, pouſſe des branches preſqu'en ſortant de terre. Ces branches en pouſſent quantité d'autres, qui s'étendant à quelque diſtance du tronc, forment un buiſſon épais & verd. Des feuilles, qui ſont fort ſerrées ſur l'arbre, les unes reſſemblent à celles du Cyprès & les autres à celles du Genèvrier. Celles-ci ſont longues, étroites & pointues, avec cette particularité, qu'elles ſont diſpoſées le long des branches en rangées de quatre, de cinq ou de ſix; de ſorte [que ſi l'on regarde la branche par l'extrémité, il paroît] qu'elles forment une eſpèce de bouquet, compoſé de quatre, de cinq ou de ſix rayons, comme les étoiles. Les feuilles de la première rangée couvrent ſi exactement les rangées de deſſous, qu'on voit aiſément le fond de la branche par les intervalles. Mais ces bouquets ſe trouvent principalement au bas des branches. Au ſommet, on n'apperçoit que les branches ſemblables à celles de Cyprès, qui ſont plus grandes & en plus grand nombre que les autres. La Nature a mis encore plus de variété dans cet arbre, car il a des branches de nature mêlée; c'eſt-à-dire, moitié de Cyprès & moitié de Genèvrier. Enfin l'on y voit quelquefois des feuilles de Cyprès au bout d'une touffe de Genèvrier, & quelquefois de petites touffes de Genèvrier qui pouſſent au bas d'une branche de Cyprès. L'écorce de l'arbre eſt un peu raboteuſe. Sa couleur eſt un brun-griſâtre, qui tire en quelques endroits ſur le rouge. Le bois eſt d'un blanc-rougeâtre, comme celui du Genèvrier, & contient de la terébenthine. Outre l'odeur du Cyprès, ſes feuilles ont quelque choſe d'aromatique; mais le goût en eſt acide & fort amer. L'arbre porte un petit fruit rond, qui n'eſt guères plus gros que celui du Genèvrier, & dont la

Ses deux noms & ſes propriétés.

(*y*) Magalhaens, pag. 140. & ſuiv.

(*z*) Le bois des branches eſt léger & moëlleux, couvert d'une écorce ſemblable.

(*a*) Du Halde, pag. 320.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CHINE.

la poulpe, qui eſt d'un verd d'olive, rend une odeur aſſez forte. Ce fruit tient aux branches par de longues tiges de la même nature que les feuilles. Il contient deux ſemences rougeâtres en forme de cœurs, auſſi durs que le pepin du raiſin. Le tronc de quelques-uns de ces arbres eſt haut & menu, ſans autres branches que celles du ſommet, qui ſe terminent en pointe, à peu-près comme celles du Cyprès. D'autres ſont nains & ne s'élèvent que de ſept ou huit pieds. Mais comme leur tronc & leurs branches ſont tortus & ridés, il eſt vraiſemblable qu'ils ont été coupés. Dans la jeuneſſe de l'arbre toutes les feuilles ſont longues, comme celles du Genèvrier; mais elles reſſemblent à celles du Cyprès lorſqu'il eſt (*b*) vieux.

Semences du même arbre.

(*b*) Du Halde, pag. 321.

Arbuſtes qui portent le Coton & le Thé.

Manière dont le Cotonier porte ſon fruit.

UN des plus utiles arbuſtes de la Chine eſt celui qui porte le coton. Les laboureurs le ſèment dans leurs champs immédiatement après la moiſſon ordinaire, & ne donnent pas d'autre façon à la terre que celle du rateau. Lorſqu'il eſt tombé un peu de pluie ou de roſée, on en voit ſortir par degrés une petite plante d'environ deux pieds de haut. Les fleurs paroiſſent au mois d'Août. Elles ſont ordinairement jaunes, mais quelquefois rouges. A leur place ſuccèdent de petits boutons en forme de coſſe & de la groſſeur d'une noix. Quarante jours après que la fleur a paru, cette coſſe s'ouvre d'elle-même; & ſe fendant en quatre endroits, elle laiſſe voir trois ou quatre petits ſachets de coton, d'une blancheur extrême de la même figure que la coque des vers à ſoie. Ils ſont attachés au fond de la coſſe ouverte, & contiennent la ſemence pour l'année ſuivante. Il eſt tems alors d'en faire la récolte; mais, dans le beau tems, on laiſſe le fruit expoſé au Soleil pendant deux ou trois jours de plus. La chaleur le fait enfler & le profit en eſt plus grand.

Machine pour en ſéparer les ſemences.

COMME toutes les fibres de coton ſont fortement attachées aux ſemences, on ſe ſert d'une eſpèce de roue pour les ſéparer. Cette machine eſt compoſée de deux rouleaux fort unis, l'un de bois & l'autre de fer, de la longueur d'un pied, & d'un pouce d'épaiſſeur. Ils ſont placés ſi près l'un de l'autre, qu'il ne reſte point d'eſpace entre deux. Tandis que d'une main on donne le mouvement au premier rouleau, & du pied au ſecond, on travaille de l'autre main le coton. Il ſe lâche par l'agitation qu'il reçoit, & paſſant d'un côté de la machine, il laiſſe la ſemence de l'autre côté. On le carde enſuite, on le file & on le met en (*a*) œuvre.

Thé de la Chine. D'où vient ce nom.

L'ARBUSTE qui porte le Thé mérite avec raiſon la préférence que les Chinois lui donnent ſur tous les autres, parce qu'il n'y en a point dont ils faſſent tant d'uſage, ni dont ils tirent tant d'utilité. Le nom de *Tha* ou de *Tea* s'eſt formé par une prononciation corrompue de *Tſuon-cheu* & de *Chang-cheu-fu* dans la Province de *Fo-kyen*. Toutes les autres parties de l'Empire ſe ſervent du mot *Cha*, comme les Portugais. On en diſtingue quantité d'eſpèces, qui portent différens noms dans diverſes Provinces. Cependant, à ne conſulter que leurs qualités,

Différentes ſortes de thé.

(*a*) Le même, pag. 319, & ſuiv.

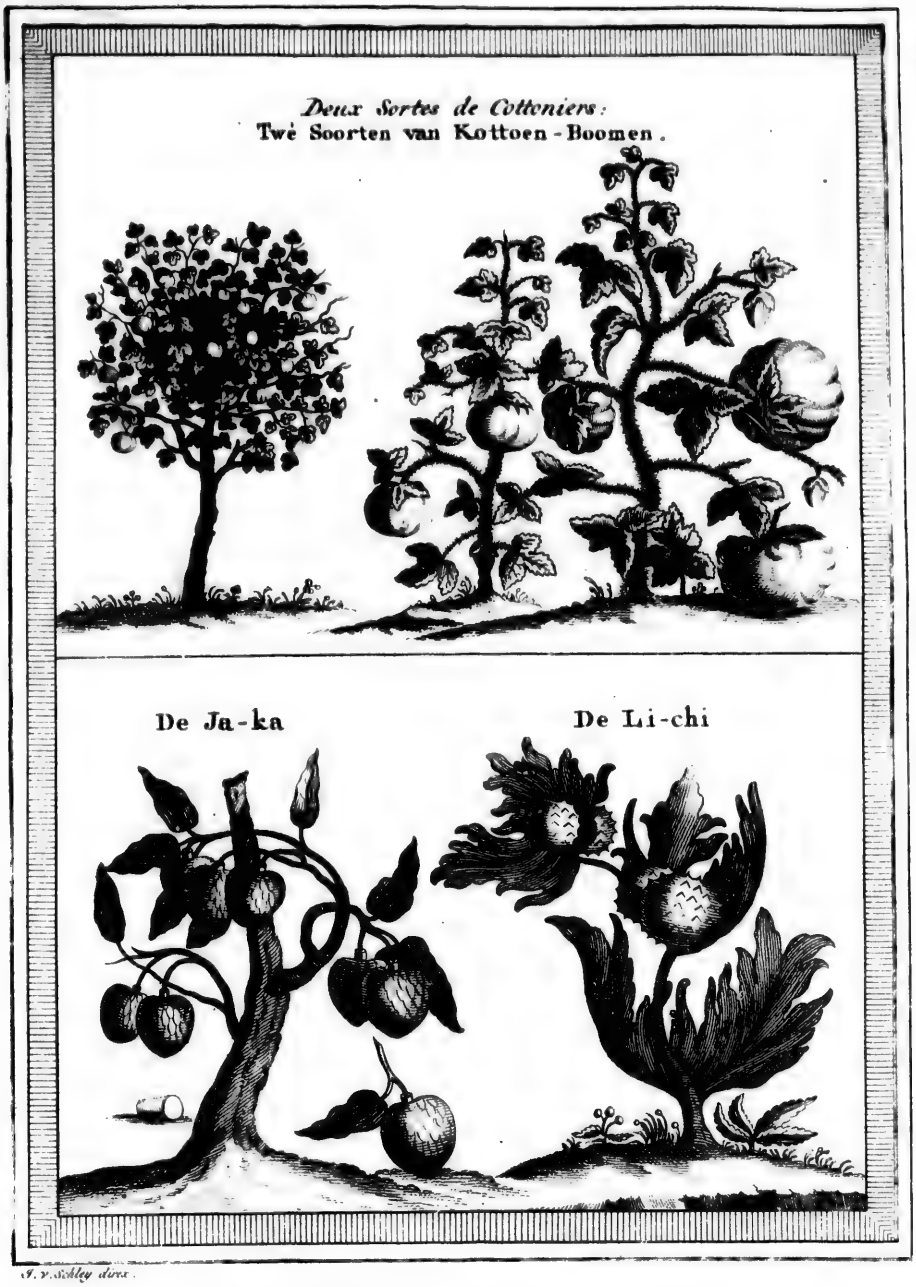

BOOMEN, uit NIEUHOF en BOIM.

qualités,
Vu-i-cha
Le *S*
Province
peu de h
d'arbuſte
des mon
pêche, c
roient de
dans d'a
ou de ci
épaiſſes,
roſe à ci
paroître
& d'aſſez
remède
fuſion en
ble. On
odeur ne
que pour
Thé qui
ſif. Le
mais à l
l'eſtomac
Le *V*
vince de
de *Kyen-*
montagn
Temples
ce qui ne
dit de ce
qu'ils s'ef
mortels,
d'autres
inacceſſib
croit cet
der comm
leger, bl
Les a
la même
y ait entr
te, que l
s'en aſſûr
tes, plus
aucune â

qualités, toutes les eſpèces peuvent être réduites à quatre; le *Song-lo-cha*, le *Vu-i-cha*, le *Pa-cul-cha* & le *Lo-ngan-cha*.

Histoire Naturelle de la Chine.

Le Song-lo-cha, ou le thé verd.

Le *Song-lo-cha*, qui eſt le thé verd, tire ce nom d'une montagne de la Province de *Kyang-nan*, dans le diſtrict de *Whey-cheu-fu*. Cette montagne a peu de hauteur & d'étendue; mais elle eſt entièrement couverte de l'eſpèce d'arbuſtes qui portent ce thé. On les cultive ſur ſes revers, comme au pied des montagnes voiſines. Ils ſe plantent à-peu-près comme la vigne. On empêche, dans ce Canton, qu'ils ne montent trop haut; ſans quoi ils s'élèveroient de ſix ou ſept pieds. Ils parviennent même juſqu'à dix ou douze pieds dans d'autres Provinces. On eſt obligé de les replanter, de quatre en quatre, ou de cinq en cinq ans; parce qu'autrement les feuilles deviendroient trop épaiſſes, trop dures & trop rudes. La fleur eſt blanche, & de la forme d'une roſe à cinq feuilles: En Automne, lorſqu'elle commence à tomber, on voit paroître un grain, de la figure d'une noix bien pleine, mais un peu moite, & d'aſſez bon goût. Le *Song-lo-cha*, gardé pendant quelques années, eſt un remède excellent pour diverſes maladies. Ses feuilles ſont longuettes. L'infuſion en eſt claire & verte lorſqu'elle eſt nouvelle, & le goût en eſt agréable. On trouve en France qu'elles ſentent un peu la violette; mais cette odeur ne leur eſt pas naturelle, & les Chinois aſſûrèrent ſouvent l'Auteur que pour être bonnes elles n'en doivent avoir aucune. C'eſt cette eſpèce de *Thé* qui ſe préſente ordinairement dans les viſites. Il eſt extrémement corroſif. Le ſucre qu'on y mêle en Europe peut en corriger un peu l'âcreté; mais à la Chine, où l'uſage eſt de le boire pur, l'excès en ſeroit nuiſible à l'eſtomac (*b*).

Le Vu-i-cha, ou le Thé bohé.

Le *Vu-i-cha*, que nous appellons *Thé-bohé*, ou *Thé-bout*, croît dans la Province de Fo-kyen & tire ſon nom de la montagne de *Vu-i-cha* dans le diſtrict de *Kyen-ning-fu*, à deux lieuës de la petite Ville de *Tſong-gan-hyen*. Cette montagne, qui eſt la plus fameuſe de ſa Province, offre un grand nombre de Temples, de Couvens & d'Hermitages de Bonzes, de la Secte de *Tau-kya*; ce qui ne ceſſe pas d'y attirer un grand concours de peuple. Comme le crédit de cette race de Prêtres dépend de l'opinion qu'on a de leur ſainteté, & qu'ils s'efforcent de faire paſſer leur montagne pour le ſéjour des Etres immortels, ils ont trouvé le moyen de tranſporter des barques, des chariots & d'autres ſingularités de la même nature dans les fentes des Rochers les plus inacceſſibles, par le moyen d'un ruiſſeau qui les traverſe; & le peuple, qui croit cet ouvrage au-deſſus des forces humaines, ne manque pas de le regarder comme un prodige. Le terrain qui produit l'arbuſte du *Vu-i-cha*, eſt leger, blanchâtre & ſabloneux.

Comparaiſon du thé verd & du thé bohé.

Les arbuſtes du *Vu-i-cha* & du *Song-lo-cha* ſont de la même hauteur & de la même forme. Leur culture eſt auſſi la même. La ſeule différence qu'il y ait entr'eux eſt que les feuilles du dernier ſont plus longues & plus en pointe, que l'infuſion en eſt verte, & qu'elle gratte un peu, comme il eſt aiſé de s'en aſſûrer par l'expérience. Au contraire, les feuilles du *Vu-i-cha* ſont courtes, plus rondes, un peu noirâtres, & donnent à l'eau une couleur jaune, ſans aucune âcreté, ou ſans aucune autre qualité qui puiſſe nuire à l'eſtomac le plus

(*b*) Du Halde, pag. 10. Le Comte, pag. 222.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CHINE.

plus foible. De-là vient que l'uſage du Vu-i-cha eſt plus commun dans tout l'Empire. Il ne s'en trouve guères de bon dans les Provinces du Nord. On n'y vend, de l'une & l'autre eſpèce, que du thé à grandes feuilles. Cependant plus les feuilles ſont jaunes, tendres & fines, plus elles ſont eſtimées. On diſtingue trois ſortes de ce bon Thé, dans les lieux où il ſe recueille.

Trois ſortes fort eſtimées.

LE premier eſt celui qui vient des arbuſtes nouvellement plantés; ou, comme les Chinois s'expriment, c'eſt la première pointe des feuilles. Il s'appelle *Mau-cha*. On ne l'emploie guères que pour les préſens, ou pour l'uſage de l'Empereur. Le ſecond eſt compoſé de feuilles plus avancées, & c'eſt celui qui ſe vend ſous le nom de bon *Vu-i-cha*. Les feuilles qui demeurent ſur l'arbuſte, & qu'on laiſſe croître dans toute leur grandeur, font la troiſième ſorte, qui eſt à fort bon marché.

ON en fait une autre ſorte, qui n'eſt compoſée que de la fleur même; mais il faut la commander exprès, & le prix en eſt exceſſif. Les Miſſionaires Géographes s'en étant procuré une petite quantité, par le crédit de quelques Mandarins, ne remarquèrent point de changement ſenſible dans l'infuſion, ſoit pour la couleur, ſoit pour le goût. Auſſi l'uſage n'en eſt-il pas familier à l'Empereur, ni même dans le Palais. Le Thé Impérial eſt le *Mau-cha*. La livre ſe vend environ deux ſchellings d'Angleterre (*c*), près des montagnes de *Song-lo* & de *Vu-i*.

Autres thés de la Chine.

TOUS les autres Thés de la Chine peuvent être compris ſous ces deux eſpèces, quoiqu'ils ſoient diſtingués par des noms différens, tels que *Lu-ngan-cha*, *Hay-cha*, &c. Le premier prend ce nom de la Ville de *Lu-ngan-cheu*. Cependant le meilleur de ſon eſpèce ne ſe trouve que ſur le revers des petites montagnes de *Ho-chan-hyen*, qui en eſt éloigné d'environ ſept lieues. Les Miſſionaires l'ayant examiné dans le lieu même ne lui trouvèrent aucune différence d'avec le *Song-lo-cha*, ni pour la figure des feuilles, ni pour la manière de le cultiver. S'il teint l'eau d'une autre couleur, & ſi l'infuſion fraîche ne paroît pas ſi rude ou ſi corroſive, il faut l'attribuer à la différence du terroir, puiſqu'en Europe les vins du même raiſin ſe trouvent plus ou moins rudes dans les différentes parties d'une même Province.

CEPENDANT les Chinois prétendent s'appercevoir que les effets de ces deux eſpèces ſont fort différens. Le Song-lo leur paroît chaud. Il grate même; au-lieu que le *Lu-ngan* n'a pas ces deux qualités, & qu'ils le trouvent fort ſain.

Le Hay cha.

LE *Hay-cha* vient de *Kan-cheu-fu*, dans la Province de *Kyang-ſi*, & ne diffère nullement du *Lu-ngan-cha*. On peut le regarder comme une eſpèce de *Song-lo-cha*, qui eſt le même au fond que tous les autres Thés (*d*). Par exemple, celui dont les Mongols font uſage en Tartarie & qu'ils appellent *Kayol-cha*, ou *Karcha*, n'eſt compoſé que de *Song-lo* ou de *Vu-i-cha*, dont les feuilles ont toute leur grandeur & ſont mêlées ſans aucun choix, parce que les Chinois jugent tout bon pour les Tartares, & ne les croyent pas capables de diſtinguer le Thé fin du Thé groſſier. A la vérité, les Tartares le délayent avec du lait; mais ils en font une liqueur agréable & nourriſſante, qu'ils prennent à toutes les heures.

C'EST

(*c*) Entre quarante & cinquante ſols de France.

(*d*) C'eſt-à-dire, qu'il n'y a que le choix des feuilles qui en faſſe la différence. R. d. T.

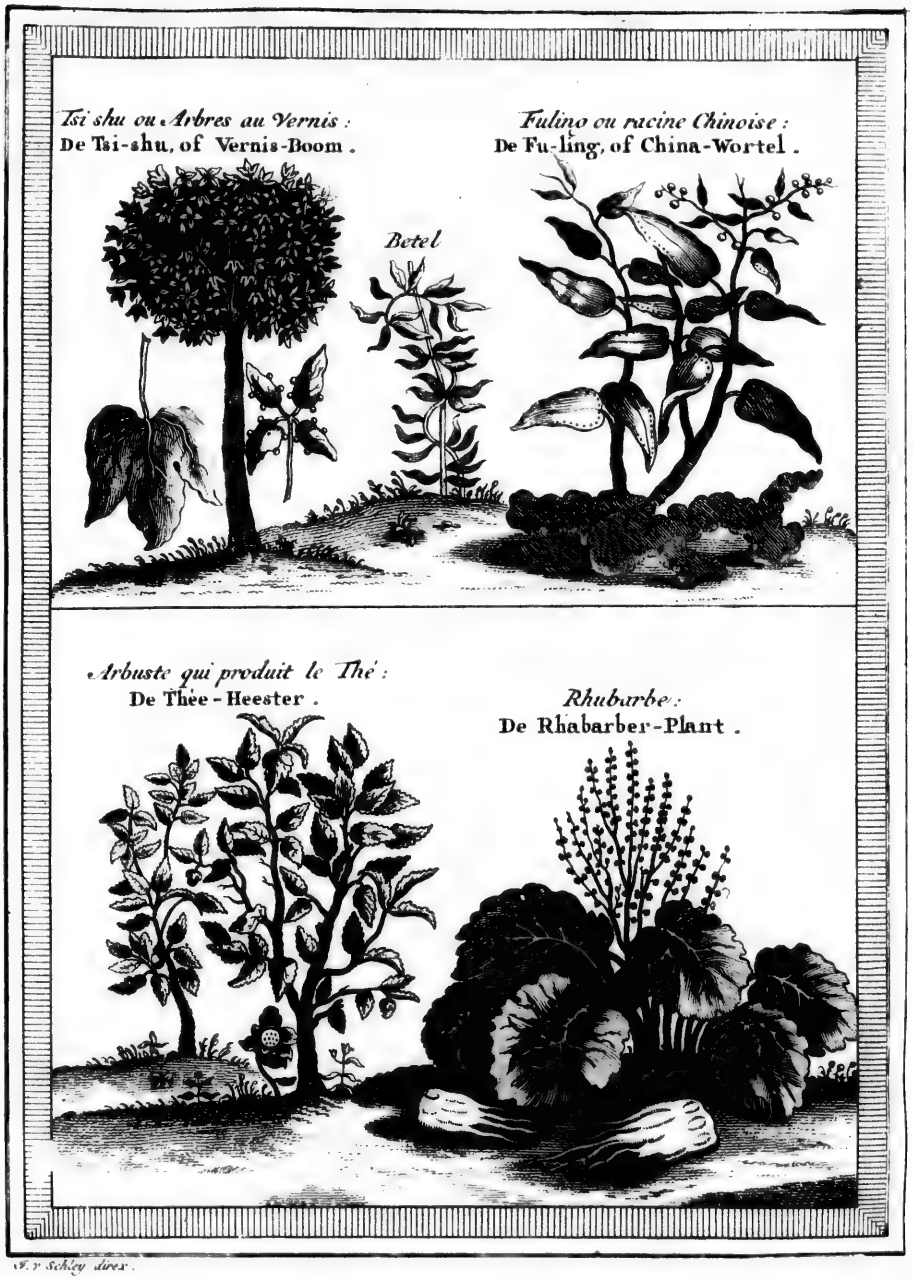

F. v. Schley direx.

BOOMEN, uit NIEUHOF en BOIM .

Histoire Naturelle de la Chine.

Ruse des Marchands.

C'est une supercherie commune entre les Marchands Chinois, de vendre, pour du Thé, des feuilles de diverses autres plantes. Dans la Province de *Chan-ting*, celui qu'ils donnent pour un Thé admirable, sous le nom de *Mong-ing-cha* n'est qu'une sorte de mousse qui croît dans les parties pierreuses d'une montagne voisine de *Mong-ing-hyen*. Il a le goût fort amer, avec cette qualité de véritable Thé, que pris après le repas il hâte la digestion.

On en trouve de la même espèce dans quelques parties des Provinces qui sont encore plus au Nord; & quoiqu'il ne soit pas composé de feuilles, les Marchands lui donnent le nom de *Cha-ya*, qui signifie feuilles de Thé. Dans ces Régions Septentrionales, où l'on voit croître peu de véritable Thé, les habitans, dont le palais n'est pas fort rafiné, font usage de tout ce qui lui ressemble, soit par le goût, soit par d'autres effets, & font leurs délices des feuilles grossières de leurs arbres transplantés, qui dégénèrent dans leur terroir. Pour les rendre moins chères, ils en font la recolte lorsqu'à force de vieillir elles sont devenues grandes & coriaces; ce qui en rend le goût rude & insipide, quoiqu'alors meme elles produisent les mêmes effets que le Song-lo ou le Vu-i-cha.

Le Pacul-cha.

Le *Pacul-cha* doit son nom au Village de *Pacul*, qui est situé dans la Province de *Yun-nan*, sur les frontières du Pegu, d'Ava, de Laos & du Tong-king. Les habitans le recueillent dans les montagnes voisines, & ne souffrent pas que les Marchands étrangers y pénétrent. Toute la liberté qu'ils leur accordent est de venir recevoir au pied de ces lieux sauvages la quantité dont on est convenu. Si l'on s'en rapporte au témoignage des Marchands, les arbres qui y produisent le Thé sont hauts & touffus, mais plantés sans ordre, quoiqu'on prenne soin de les cultiver. Les feuilles en sont plus longues & plus épaisses que celles du *Song-lo* & du *Vu-i-cha*. Elles sont roulées en forme de balle, & se vendent fort bien. Cette espèce de Thé est commune dans les Provinces de *Yun-nan* & de *Quey-cheu*; mais le goût en est peu agréable, quoiqu'assez doux. Les balles se coupent en plusieurs parties & se jettent comme le Thé ordinaire dans de l'eau bouillante, qui en reçoit une teinture rougeâtre.

Qualités que les Médecins Chinois attribuent au Thé.

Les Medecins Chinois assûrent que cette liqueur est fort saine, & ses effets semblent le prouver; car les Missionaires nous rendent témoignage que dans leurs courses, eux & leurs Compagnons s'en trouvoient fort bien pour de légères incommodités. Ses principales vertus sont de guérir la colique, d'arrêter le flux de ventre & d'exciter l'appétit. Mais, dans ces occasions, il faut le boire plus fort du double que le Thé ordinaire (*e*).

Qualités du Vu-i-cha.

Les feuilles du Thé qui se nomme *Vu-i* sont petites & tirent sur le noir. Elles rendent l'eau jaune. Le goût en est délicieux, & l'estomac le plus foible s'en accommode fort bien. Pendant l'Hyver, il demande d'être bû avec modération; mais l'excès n'en est pas dangereux en Eté. Il est bon particulièrement dans les sueurs, après un voyage, une course ou d'autres éxercices violens. On le donne même aux malades; & ceux qui ménagent leur santé n'en boivent pas d'autre. Le Père le Comte avoit souvent entendu parler, à Siam, de *Fleur de Thé*, de *Thé Impérial*, & de plusieurs autres espèces dont le prix étoit encore

(*e*) Chine du Père Du Halde, pag. 10. & suivantes.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CHINE.

encore plus extraordinaire que les propriétés qu'on leur attribuoit; mais, à la Chine, il n'apprit rien qui reſſemblât à ces récits.

Récolte du Thé.

LES Chinois commencent à recueillir les feuilles du Thé aux mois de Mars & d'Avril, ſuivant que la ſaiſon eſt plus ou moins avancée. Ils les expoſent enſuite à la vapeur de l'eau bouillante pour les amollir encore plus. Auſſi-tôt que l'humidité les pénétre, ils les étendent au feu ſur des plaques de cuivre, où ils les font ſécher par degrés, juſqu'à ce qu'elles prennent une couleur brune; & d'elles-mêmes elles ſe roulent dans la forme où nous les recevons.

Sa culture.

C'EST ordinairement dans les vallées & au pied des montagnes qu'on voit croître l'arbuſte du Thé. Le meilleur eſt celui qui vient dans un terroir pierreux. Celui qui eſt planté dans une terre légère tient le ſecond rang. Le moins eſtimé croît dans les terres jaunes. Mais dans quelque lieu qu'on entreprenne de le cultiver, il demande d'être expoſé au Midi. Cette expoſition le rend plus fort, & capable de produire dans la troiſième année. Les racines de l'arbuſte reſſemblent à celles du Pêcher, & ſes fleurs aux roſes ſauvages. Il croît à toutes ſortes de hauteur, depuis deux pieds juſqu'à cent. Il s'en trouve quelques-uns que deux hommes n'embraſſeroient pas facilement. C'eſt au Père le Comte qu'on doit ces éclairciſſemens, d'après l'Herbal Chinois. Mais il y joint les remarques qu'il fit lui-même, pendant un quart-d'heure qu'il eut pour examiner l'arbre. Il le vit pour la première fois, dit-il, ſur le revers d'une petite montagne, en entrant dans la Province de *Fo-kyen*. Sa hauteur n'étoit que de cinq ou ſix pieds. Pluſieurs tiges, d'un pouce d'épaiſſeur, qui étoient jointes enenſemble, & qui ſe diviſoient au ſommet en quantité de petites branches, compoſoient une eſpèce de touffe comme le Myrthe. Le tronc, quoique ſec en apparence, avoit des branches & des feuilles très-vertes: la longueur des feuilles étoit d'un pouce ou d'un pouce & demi. Elles étoient aſſez pointues, & dentelées autour des bords. Les plus vieilles, qui paroiſſoient un peu blanches, étoient dures, caſſantes, & amères. Les jeunes au-contraire étoient ſouples, pliables, rougeâtres, unies, tranſparentes, & aſſez douces au palais, ſurtout après avoir été un peu mâchées. On étoit alors au mois de Septembre. Il trouva trois ſortes de fruits ſur l'arbuſte. Sur les nouvelles branches, c'étoit un pois gluant, verd au dehors, & rempli de grains jaunes. Sur les autres branches, le fruit étoit de la groſſeur d'une fève, & de diverſes formes. Les uns étoient ronds, & ne contenoient qu'un pois. D'autres, qui étoient longs, en contenoient deux. D'autres, de figure triangulaire, en contenoient trois, & reſſembloient beaucoup au fruit de l'arbre qui porte le ſuif. La première peau qui renferme les grains eſt verte, fort épaiſſe, aſſez unie. La ſeconde eſt blanche, unie & moins épaiſſe. Une troiſième pellicule, qui eſt extrémement fine, couvre une eſpèce de gland, ou de petite noix parfaitement ronde, qui tient à l'écorce par une petite fibre, d'où lui vient ſa nourriture. Ce fruit a peu d'amertume dans ſa fraîcheur; mais un jour ou deux après avoir été cueilli, il ſe fane, s'allonge, devient jaune, & ſe ride comme une vieille noiſette. A la fin, il devient onctueux & très-amer. L'Auteur trouva ſur l'arbuſte une troiſième ſorte de fruits, vieux & durs, dont la première peau à demi-ouverte laiſſe voir au-dedans une autre peau dure & caſſante, éxactement ſemblable à celle de la châtaigne. En la briſant, il n'y trouva preſque aucune marque de fruit, tant il étoit ſec & applati. Dans d'autres coques, le fruit étoit réduit en poudre. D'autres contenoient une petite noix tout-à-fait ſéche, & couverte de ſa

Obſervations que le Père le Comte fit de ſes propres yeux ſur l'arbuſte du Thé.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CHINE.

ſa première pellicule. Entre ces fruits, il s'en trouve un grand nombre qui ſont ſans germe ou ſans bourgeon. On les nomme femelles. Ceux qui ont un germe peuvent être ſemés, & viennent heureuſement. Mais les Chinois emploient ordinairement la méthode de l'ente. La curioſité de l'Auteur lui fit goûter de l'écorce du tronc & des branches. Il mâcha auſſi quelques particules du bois & des fibres, qui loin d'être amers, laiſſent un goût agréable & comme liquoreux (*f*). Cependant il ne ſe fait ſentir que quelques momens après.

Vertus du Thé dans l'uſage.

A l'égard des vertus du Thé, les opinions s'accordent peu. Les uns lui attribuent de bonnes qualités. D'autres les croyent mauvaiſes. Quelques Phyſiciens s'imaginent qu'il garantit les Chinois de la goutte, de la ſciatique & de la pierre, parce qu'ils ne ſont pas ſujets à ces maladies. Les Tartares, qui ſe nourriſſent de chair crue, n'ont pas plûtôt quitté l'uſage du Thé qu'ils ſouffrent des indigeſtions continuelles. Dans d'autres, il produit le même effet lorſqu'il eſt pris après le repas. L'uſage du Thé guérit quelquefois les étourdiſſemens de tête. D'autres trouvent qu'il les fait mieux dormir, ce qui ſemble prouver qu'il n'eſt pas propre à rabbatre les fumées. En France, une infinité de gens le croient bon pour la gravelle, les crudités, & les maux de tête. Quelques-uns même ont cru lui devoir l'obligation d'avoir été guéris fort promptement de la ſciatique & de la goutte (*g*). D'autres au-contraire n'en reçoivent aucun ſoulagement. On peut en conclure que ſes bonnes qualités, quelles qu'elles ſoient, lui ſont communes avec quantité d'autres feuilles. Le Thé ne coûte, à la Chine, que ſix liards la livre (*h*).

Son prix à la Chine.

Observation de Cunningham ſur l'arbuſte du thé.

Cunningham aſſûre que les trois ſortes de Thé, qu'on apporte ordinairement en Angleterre, viennent de la même plante, & que le terroir ou la ſaiſon de le cueillir y mettent ſeuls quelque différence. Le Bohé, ou le *Vu-i*, eſt le bourgeon même, cueilli au commencement de Mars & ſéché à l'ombre. Le *Brug*, qui eſt la ſeconde pouſſe, ſe cueille au mois d'Avril, & le *Smg-lo* dans le cours des mois de May & de Juin. On fait un peu ſécher ces deux eſpèces ſur le feu, dans des baſſins ou des poëles. Le même Auteur ajoûte que l'arbuſte eſt toûjours verd; qu'il eſt en fleurs depuis le mois d'Octobre juſqu'au mois de Janvier, & que ſa ſemence meurit juſqu'aux mois de Septembre & d'Octobre, de ſorte qu'on peut cueillir tout-à-la-fois les fleurs & la ſemence; mais pour un grain de bonne ſemence, il s'en trouve cent qui ne ſont utiles à rien. C'eſt ce que le Père le Comte, ajoûte Cunningham, nomme deux ſortes de fruits dans ſa Deſcription. Pour l'autre ſorte, qu'il appelle *Pois viſqueux*, ce n'eſt que le bouton des fleurs, avant qu'elles ſoient ouvertes. Ses vaſes ſéminaires ont en effet la figure d'un triangle, & chaque capſule contient ſa noix ou ſon grain de ſemence; mais quoiqu'il n'y ait quelquefois qu'une ou deux capſules qui arrivent à leur perfection, les veſtiges des autres ſe font aiſément diſtinguer. L'arbuſte croît ſans culture, en pluſieurs endroits de l'Iſle de *Cheu-chan*, dans un terrain ſec & graveleux, ſur le revers des montagnes.

Le même Voyageur obſerve encore que le Père le Comte s'eſt trompé, lorſqu'il

(*f*) *Angl.* & comme celui de la Régliſſe. R. d. E.

(*g*) Cela vient apparemment de ſa qualité atténuante; car il ſubtiliſe beaucoup le ſang & les ſucs.

(*h*) Le Comte, pag. 221. & ſuiv.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CHINE.

lorſqu'il a prétendu que l'art de greffer eſt inconnu aux Chinois (*i*). Il vit dans la même Iſle, des arbres au ſuif & pluſieurs autres arbres greffés. On ne fend point l'arbre; mais l'on en coupe une petite piéce extérieure, & l'on y applique la greffe, tranchée de biais pour y être ajuſtée. Enſuite couvrant la greffe avec l'écorce de la piéce emportée, on lie tout enſemble, ſous une enveloppe de paille & de boue, comme nous le pratiquons en Europe (*k*).

(*i*) Cependant il reconnoît que les Chinois greffent, comme on vient de le voir d'après la page 225. de ſes Mémoires.

(*k*) Abrégé des Tranſactions Philoſophiques, Vol. V. Part. IV. pag. 180.

Arbres qui portent des Fleurs.

Avantage de la Chine ſur l'Europe.

LES arbres & les arbuſtes à fleurs ſont en ſi grand nombre à la Chine, qu'elle l'emporte de ce côté-là ſur l'Europe, comme l'avantage eſt de notre côté pour les fleurs qui viennent de ſemences & de racines. On voit, dans ce vaſte Empire, de grands arbres couverts de fleurs. Les unes ont une parfaite reſſemblance avec les tulipes, d'autres avec les roſes; & mélées avec les feuilles vertes, elles forment un ſpectacle admirable.

Le Molyen, arbre à fruit.

ENTRE les arbres de cette eſpèce on diſtingue celui qui porte le nom de *Molyen*. Il eſt de l'épaiſſeur du bas de la jambe. Ses branches ſont menues, remplies de moële, & revêtues d'une écorce rouge, marquetée de taches blanches comme le noiſetier. Les feuilles ne ſont pas en grand nombre; mais elles ſont fort grandes, & très-larges vers le ſommet. Elles ſont minces & aſſez ſéches. Leurs côtés & leurs principales fibres ſont couvertes d'un beau duvet blanc. Elles ſont jointes à l'arbre, par des tiges, qui s'étendent, vers le fond, preſqu'autour de la branche. On peut dire qu'elles en ſortent, comme d'un petit tuyau, en formant un coude au point de leur ſortie. Il s'élève entre ces tiges de petits bourgeons de figure ovale, couverts de duvet, qui s'ouvrant au mois de Décembre, deviennent des fleurs auſſi grandes que le lys ſauvage. Elles ſont compoſées de ſept ou huit feuilles, remplies de longues fibres ovales, & pointues aux extrémités. Quelques-unes de ces fleurs ſont jaunes; d'autres ſont rouges, & d'autres blanches.

Le La-moué.

L'ARBRE qui ſe nomme *La-moué*, a quelque reſſemblance avec notre Laurier, par ſa grandeur, ſa figure & la forme de ſes branches. Les feuilles croiſſent deux à deux, l'une vis-à-vis de l'autre, ſur des tiges aſſez courtes. Les plus grandes le ſont preſqu'autant que celles du Laurier commun, mais ſans être ſi ſéches & ſi épaiſſes. Leur grandeur diminue à proportion qu'elles s'éloignent du bout de la branche. Au cœur de l'Hyver, on voit ſortir entre ces feuilles de petites fleurs jaunes, d'une odeur agréable, qui ne reſſemblent pas mal à la roſe.

Le Cha-wha.

LE *Cha-wha* eſt un autre arbre de la Chine, qui feroit auſſi un ornement diſtingué dans nos jardins. On en diſtingue quatre ſortes, qui y portent toutes des fleurs & qui ont beaucoup de reſſemblance avec le Laurier d'Eſpagne, par la forme du ſommet, par le bois & les feuilles. La verdure des feuilles réſiſte aux outrages de l'Hyver. Elles ſont rangées alternativement de chaque côté des branches. En grandeur, elles ſont de figure ovale, pointues à l'extrémité, & dentelées ſur les bords comme une ſcie. Elles ont auſſi plus d'épaiſſeur

d'épaiſſeur & de fermeté que celles du même Laurier. Le côté ſupérieur eſt d'un verd foncé comme celui de l'Oranger. Le deſſous eſt jaune. Leurs tiges ſont aſſez épaiſſes. Le bois de cet arbre eſt d'un gris blanchâtre, & fort liſſe. Le tronc eſt ordinairement de la groſſeur de la jambe. Les bourgeons, qui ſortent à l'endroit où les tiges ſe joignent à l'arbre, ſont de la couleur, de la figure & de la groſſeur d'une noiſette. Ils ſont couverts d'un beau duvet blanc, ſur un fond qui reſſemble au ſatin. Ces bourgeons ſe changent au Printems en fleurs doubles, de couleur rougeâtre, aſſez ſemblables à de petites roſes. Elles ſont ſoutenues par un calice, & ſortent des branches ſans aucune tige.

Autres eſpèces d'arbres à fleurs.

Les *Cha-was* de la ſeconde eſpèce ſont fort hauts. L'extrémité de leurs feuilles eſt arrondie. Les fleurs ſont grandes, rouges, entremêlées de feuilles vertes; & ce mélange a beaucoup d'agrément. Les fleurs des deux autres eſpèces ſont plus petites & blanchâtres. Le milieu eſt rempli de petits filamens, dont chacun ſe termine par une petite tête jaune & plate, comme dans les roſes ordinaires, & qui ont pour centre un petit piſtil rond. Le fond eſt une petite boule verte, qui forme, en croiſſant, la membrane où la ſemence eſt renfermée (*a*).

On voit, dans pluſieurs Cantons, des arbres qui ſont chargés, preſque toute l'année, de fleurs du plus vif incarnat. Les feuilles ſont auſſi petites que celles de l'Orme. Le tronc eſt irrégulier, les branches tortues, & l'écorce fort unie. Des allées, compoſées de ces arbres & d'un mélange d'Orangers, formeroient un des plus beaux lieux du monde. Mais les Chinois ont peu de goût pour la promenade (*b*).

Arbuſtes à fleurs.

Entre les arbuſtes, Du Halde, ou plûtôt ſon Correſpondant, n'en connoiſſoit que trois ou quatre eſpèces dont les fleurs fuſſent odoriférantes. Celles qui ſe nomment *Mo-li-wha*, ſont les plus agréables. L'arbuſte qui les porte croît facilement dans les Parties Méridionales de la Chine & s'élève aſſez haut. Mais, dans les Provinces du Nord, il ne paſſe jamais cinq ou ſix pieds, quelque ſoin que l'on prenne, pendant l'Hyver, de le tenir renfermé dans des caves. La fleur reſſemble beaucoup au double jaſmin, par la figure & la couleur; mais l'odeur en eſt plus forte, quoiqu'elle ne ſoit pas moins agréable. Les feuilles ſont tout-à-fait différentes, & tirent beaucoup plus ſur celles du jeune Citronier (*c*).

Le Mo li-wha.

Jaſmin de la Chine.

Le Jaſmin eſt fort commun à la Chine. Il ſe plante comme la vigne, & ſe cultive avec beaucoup de ſoin. On le vend pour en faire des bouquets. Mais il eſt au-deſſous du *Sampagou*, fleur auſſi fameuſe dans pluſieurs autres Pays que dans l'Empire Chinois. Le ſampagou croît dans des pots & ſe tranſporte d'une Province à l'autre pour s'y vendre. On attribue à ſes racines diverſes propriétés merveilleuſes & fort oppoſées entr'elles. On aſſûra l'Auteur, à Manille, que la partie qui croît du côté de l'Eſt eſt un poiſon mortel, & que celle qui croît à l'Oueſt eſt ſon antidote (*d*).

Sampagou.

Le Quey-wha.

L'arbre qui produit les fleurs qu'on nomme *Quey-wha*, eſt fort commun dans les Provinces Méridionales, & très-rare dans celles du Nord. Il croît quelquefois

(*a*) Chine du Père du Halde, pag. 17 & 320.
(*b*) Le Comte, pag. 158.
(*c*) Du Halde, pag. 12.
(*d*) Navarette, pag. 35.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CHINE.

quelquefois à la hauteur du Chêne. Ses fleurs ſont petites, & de différentes couleurs ; mais l'odeur en eſt fort agréable. Les feuilles reſſemblent à celles de notre Laurier ; & cette reſſemblance eſt plus remarquable dans les grands arbres, qui ſe trouvent particulièrement dans les Provinces de Chu-kyang, de Kyang-ſi, de Yun-nan, & de Quang-ſi, que dans les arbuſtes de la même eſpèce. La couleur des fleurs eſt ordinairement jaune. Elles pendent en ſi gros bouquets, que lorſqu'elles viennent à tomber, la terre en eſt entièrement couverte ; & leur odeur eſt ſi agréable que l'air en eſt parfumé dans un aſſez grand éloignement. Quelques-uns de ces arbres portent quatre fois l'année ; c'eſt-à-dire, qu'aux fleurs qui tombent on en voit ſuccéder immédiatement de nouvelles. Auſſi ſont-elles fort communes, au cœur même de l'Hyver.

Fleur nommée La-moli-chui.

NAVARETTE fait la deſcription d'une petite fleur, qui ne différe pas beaucoup de la précédente, ſi ce n'eſt pas la même. Elle eſt jaune, & d'une odeur ſi douce & ſi charmante que l'Auteur ne connoiſſoit rien de comparable en Europe. Quoiqu'elle ſoit fort petite, elle ſe peut appercevoir preſqu'à la diſtance d'un mille. Il obſerve que l'arbre qui la porte, ſe nomme *La-mo-li-chui*, & n'a pas d'autre fruit ; qu'il fleurit au mois de Janvier ; que les fleurs durent pendant quelques mois ſur les tiges ; enfin qu'elles ſont fort eſtimées des Lettrés & des Etudians, & qu'ils en portent ordinairement à la treſſe de cheveux qui leur pend derrière la tête. Le même Auteur remarque, à cette occaſion, que les femmes Chinoiſes ſe plaiſent tant à porter des fleurs ſur la tête, ſoit naturelles, ſoit artificielles d'or ou d'argent, qu'elles ſément pour cela des mauves dans leurs jardins. Il eut le plaiſir d'en voir une, qui n'avoit pas moins de ſoixante & dix ans, toute chargée de cette parure. Les Miſſionaires, dit-il, ne purent s'empêcher d'en rire, ſuivant la coutume de l'Europe ; quoiqu'ils dûſſent être mieux inſtruits par l'éxemple des Chinois (*e*).

Le Lau-wha.

ON vante une autre fleur, nommée *Lau-wha*, ou *Lau-whey-wha*, dont l'odeur l'emporte ſur toutes celles dont on a déja parlé, mais qui eſt moins belle. Sa couleur tire ordinairement ſur celle de la cire. Elle croît ſur une plante, qui ne vient guères que dans les Provinces Maritimes. On voit des fleurs charmantes & fort touffues, mais tout-à-fait inſipides, croître comme des roſes ſur d'autres arbres & ſur d'autres arbuſtes, qu'on croit de l'eſpèce du Pêcher & du Grenadier. Leurs couleurs ſont fort brillantes ; mais elles ne produiſent aucun fruit. Un autre arbriſſeau, qui ſe nomme *Wen-quang-chu* à Peking, reſſemble encore moins aux eſpèces de l'Europe. Il porte différens noms, dans trois Provinces au moins. Sa fleur eſt blanche. Ses feuilles croiſſent en forme de double & quelquefois de triple roſe. Le calice ſe change en un fruit ſemblable à la pêche, mais ſans aucun goût, dont les cellules ſont remplies de pepins, ou plûtôt de graine, couverte d'une tunique blanchâtre & cartilagineuſe (*f*).

Fleurs des plantes & des racines Chinoiſes.

SUIVANT le Père le Comte, les fleurs Chinoiſes qui viennent des plantes & des racines ne méritent pas la moindre curioſité. Il s'en trouve pluſieurs qui reſſemblent à celles de l'Europe, mais ſi mal cultivées qu'il n'eſt pas facile

(*e*) Le même, *ibid.*

(*f*) Du Halde, pag. 12.

cile de les reconnoître (*g*). Apparemment que ce Miſſionaire n'avoit pas vû de pivoines, puiſque Du Halde nous aſſûre que dans pluſieurs cantons de la Chine on en voit de beaucoup plus belles qu'en Europe, & qu'outre la variété de leurs couleurs elles ont dans quelques endroits une odeur charmante. Il ajoûte à la vérité qu'elles ſont le principal ornement des parterres Chinois où l'on n'apperçoit nulle autre fleur qui puiſſe entrer en comparaiſon avec nos œillets, nos tulipes, nos renoncules, nos anemones, &c. (*h*). Cependant Navarette, qui ſe vante d'avoir vû une grande variété de fleurs à la Chine, aſſûre qu'on y trouve une ſorte de roſier, qui produit chaque mois de nouvelles fleurs & qui reſſemble de toute manière à celui de Provence. L'eſpèce de roſe que les Chinois nomment *Mou-tau*, ou Reine des fleurs, eſt, ſuivant le même Ecrivain, la plus belle fleur du monde, & ne devroit jamais être dans d'autres mains que celles des Rois & des Princes. Son odeur eſt délicieuſe. Elle eſt touffue. Ses fleurs ſont rougeâtres. Elle réjouiroit la mélancolie même. Il obſerve auſſi que la Chine offre des tourneſols en abondance, des lys odoriférans, que les Philoſophes Chinois vantent beaucoup, & d'autres fleurs communes en Europe; qu'il s'y trouve une abondance extrême de *crêtes de coq*, qui ſont d'une beauté rare & qui font l'ornement des jardins (*i*); mais il avoue que les œillets de la Chine ont peu d'odeur ou n'en ont aucune.

Histoire Naturelle de la Chine.

Lyen-wha, Fleur aquatique.

On voit croître dans les étangs & ſouvent dans les marais une fleur qui ſe nomme *Lyen-wha*, & que les Chinois eſtiment beaucoup. Aux feuilles, au fruit & à la tige, on la prendroit pour le nénuphar, la nymphée ou le lys d'eau (*k*), dont on fait peu de cas en Europe. Mais à force de ſoins, la fleur devient double. On y compte alors cent feuilles, dont les couleurs ſont plus variées & plus vives qu'en Europe. Les fleurs ſimples n'ont ordinairement que cinq feuilles, comme les nôtres. Le piſtil croît en forme de cône, & ſe diviſe dans ſon cours en pluſieurs cellules, qui contiennent une ſorte de fruit fort blanc, & plus gros que nos fèves (*l*). Le Lyen-wha eſt fort commun dans la Province de Kyang-ſi. C'eſt un ſpectacle fort agréable que de voir des lacs entiers couverts de ces fleurs, qui ſe cultivent avec ſoin tous les ans. Les grands Seigneurs en font croître dans de petites pièces d'eau & quelque-fois dans de grands vaſes remplis de terre détrempée, qui ſervent d'ornement à leurs jardins ou à leurs cours.

Propriétés du Lyen-wha.

Cette fleur, qui s'élève d'une verge & demie de hauteur au-deſſus de l'eau, reſſemble aſſez à la tulipe. Elle eſt compoſée d'une petite boule, ſoutenue par un petit filament, qui approche beaucoup de celui qu'on voit dans les lys. Sa couleur eſt, ou violette, ou blanche, ou moitié violette & moitié blanche. L'odeur en eſt très-agréable. Son fruit a la groſſeur d'une noiſette. La poulpe en eſt blanche & de bon goût. Les Medecins l'ordonnent aux Malades, pour les fortifier lorſqu'ils ſont affoiblis. On le trouve auſſi fort rafraîchiſſant en Eté. Les feuilles de la fleur ſont longues & flottent ſur l'eau. Elles tiennent à la racine par de longues tiges, dont les Jardiniers

(*g*) Le Comte, pag. 158.
(*h*) Du Halde, pag. 12.
(*i*) Navarette, pag. 35.
(*k*) L'Auteur dit ailleurs (pag. 79.) qu'elle diffère beaucoup du lys-d'eau ou du Nenuphar. Elle ſe nom auſſi *Roſe aquatique*.
(*l*) Du Halde, pag. 12.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CHINE.

diniers font uſage pour lier leurs uſtenciles. La racine eſt noueuſe, comme celle du roſeau, & ſa ſubſtance eſt fort blanche. Les Chinois eſtiment beaucoup cette plante, & s'en ſervent dans toutes les parties de l'Empire. Ils en font même une ſorte de farine, qu'ils employent à divers uſages (*m*).

Pe-tſi, fleur qui croît ſous l'eau.

LE Comte parle d'une autre fleur, qui eſt auſſi une eſpèce de nenuphar, nommée *Pe-tſi*, & qui croît ſous l'eau. Sa racine tient à une matière blanche, revêtue d'une peau rouge, & diviſée en pluſieurs têtes, qui ont dans leur fraîcheur le goût des noiſettes. Les Chinois l'aſſurèrent que ſi on la tient dans la bouche avec un morceau de cuivre, elle en adoucit l'âcreté. Mais ce Miſſionaire en ayant fait l'eſſai à *Hang-chin-fu*, où l'on mange beaucoup de *Pe-tſi*, & à *Kya-king-fu*, trouva cette obſervation chimérique; ce qui n'eſt pas fort étonnant, puiſque le jus du Pe-tſi eſt ſi doux, qu'il n'a vraiſemblablement aucune qualité corroſive (*n*). Du Halde, qui attribue cette propriété imaginaire au Lyen-wha, ſuppoſe que le Pe-tſi en eſt une eſpèce (*o*).

Qualité qu'on lui attribue fauſſement.

LES Chinois emploient preſqu'uniquement des ſucs de fleurs & d'herbes pour peindre des figures ſur le ſatin & les taffetas ſatinés dont ils font leurs habits, leur parure & leurs ameublemens. Ces couleurs, qui pénétrent la ſubſtance de la ſoie, ne ſe terniſſent jamais; & comme elles n'ont pas de corps, il n'arrive pas non plus qu'elles s'écaillent. On s'imagineroit qu'elles ſont tiſſues dans le fond de l'étoffe, quoiqu'elles n'y ſoient que délicatement appliquées avec le pinceau (*p*).

(*m*) Le même, pag. 19. & ſuiv.
(*n*) Le Comte, pag. 101.
(*o*) Du Halde, pag. 13.
(*p*) Le même, pag. 14.

Bois & Arbres utiles.

Forêts dans les montagnes.

LES Plaines de la Chine ſont couvertes d'une ſi grande abondance de riz, qu'à peine offrent-elles un arbre. Mais les montagnes, ſur-tout celles de *Chen-ſi*, de *Ho-nan*, de *Quang-tong* & de *Fo-kyen*, ſont remplies de forêts, qui contiennent de grands arbres de toutes les eſpèces. Ils ſont fort droits, & propres à la conſtruction des édifices publics, ſur-tout à celle des Vaiſſeaux. Les Voyageurs nomment le pin, le frêne, l'orme, le chêne, le palmier, & le cedre, avec quantité d'autres qui ſont peu connus en Europe (*a*).

Prodigieuſe conſommation des bois de Pin.

ON emploie un ſi grand nombre de Pins, ou de Sapins, à la conſtruction des Vaiſſeaux, des Barques & des édifices, qu'il paroît ſurprenant que la Chine en ait encore des forêts. La conſommation en eſt fort grande auſſi pour le chauffage (*b*). Les Provinces du Nord ne ſe ſervent pas d'autres arbres pour bâtir. Celles des Parties Méridionales, au-delà de la Rivière, emploient ordinairement le *Cha-mu*.

Bois nommé Nan-mu.

MAIS le bois le plus eſtimé à la Chine s'appelle *Nan-mu*. Les piliers des appartemens & des anciennes ſalles du palais, les fenêtres, les portes & les ſolives en ſont compoſées; il paſſe pour inaltérable. „ Lorſqu'on veut bâtir „ pour

(*a*) Le même, pag. 317.
(*b*) Deſcription de Navarette, pag. 34.

Histoire Naturelle de la Chine.

„ pour l'éternité, disent les Chinois, il faut employer du *Nan-mu*. De-là vient apparemment que les Voyageurs le prennent pour le cedre. Mais si l'on s'en rapporte au témoignage des Missionaires, qui en ont parlé sur celui de leurs propres yeux, ses feuilles ne ressemblent point à celles des cedres du Mont Liban, telles qu'on en trouve la description dans les Voyageurs. L'arbre est fort droit & de la plus grande espèce; ses branches s'élevent directement vers le Ciel. Elles ne sortent qu'à une certaine hauteur, & se terminent au sommet en forme de bouquet.

Confondu mal à-propos avec le cedre.

Cependant le *Nan-mu* n'approche pas, pour la beauté, d'un autre bois nommé *Tse-tau*, qui porte à la Cour le nom de *Bois-rose*. Ce *Tse-tau* est d'un rouge noirâtre, rayé, & plein de belles veines noires qu'on prendroit pour l'ouvrage du pinceau. Il est propre d'ailleurs aux plus beaux ouvrages de menuiserie. Les meubles qu'on en fait sont fort estimés dans tout l'Empire, sur-tout dans les Provinces du Nord, où ils se vendent beaucoup plus cher que les meubles vernissés (*c*).

Le Long-ju-tsu.

L'arbre qui se nomme *Long-ju-tsu* a le tronc aussi gros que nos plus gros Pruniers. Il se coupe en planches pour toutes sortes d'usages communs. Il se divise d'abord en deux ou trois grosses branches, qui se subdivisent en plusieurs petites. L'arbre est d'un gris rougeâtre, tacheté comme le coudrier; mais l'extrémité des branches est noueuse, tortue, rude & pleine d'une sorte de moëlle, comme celles du noyer. La figure du fruit tire sur l'ovale. Etant verd il ressemble beaucoup à la cerise, non-seulement par la couleur & la forme, mais encore par sa tige, qui est verte, cordée, extrémement longue, & divisée en plusieurs branches, dont chacune porte un de ces fruits à l'extrémité. La peau du fruit, dans quelques endroits, est remplie de petites taches rouges. Elle est assez dure. Elle contient une substance verdâtre, qui tourne comme en bouillie lorsqu'elle est mûre. On s'en frotte les mains en Hyver, pour prévenir les engelures. Le noyau du fruit est fort dur & ressemble à celui de la cerise; mais il est un peu oblong, & dentelé de cinq, six & quelquefois sept sillons. Il reçoit sa nourriture par une ouverture ronde & assez grande, qui se rétrécit à mesure qu'elle approche de l'amande intérieure. Cette amande est petite & couverte d'une peau noire, moins dure qu'un pepin de pomme (*d*).

Tye-li-mu, bois dont on fait les ancres des Vaisseaux.

Pour la force & la fermeté, peut-être n'y a-t'il pas de bois comparable à celui qu'on appelle *Tye-li-mu*, & que les Portugais nomment *Pao-de-ferro*, c'est-à-dire, Bois de fer. Cet arbre est de la hauteur de nos plus grands Chênes; mais il en est différent par la grosseur du tronc, par la forme des feuilles, & par la couleur du bois, qui est plus sombre: il pèse aussi beaucoup plus. On fait de ce bois les ancres des Vaisseaux de guerre; & les Officiers de l'Empereur qui accompagnèrent les Missionaires dans leur passage à Formose, les préferoient aux ancres de fer des Vaisseaux Marchands. Mais l'Auteur juge qu'ils étoient dans l'erreur. Les pointes ne peuvent jamais être assez aigues ni assez fortes pour mordre sûrement; & comme on fait les branches plus longues du double que celles des ancres de fer, elles en doivent être à proportion plus foibles, quelle que soit leur grosseur.

On

(*c*) Peut être est-ce l'Ebene, qui croît, suivant Navarette, dans les Parties du Nord, mais peu abondamment.

(*d*) Du Halde, pag. 10 & 320.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CHINE.

Canne de bambou. Ses propriétés.

ON peut compter au nombre des arbres utiles une ſorte de canne, que les Chinois nomment *Chu-tſe*, & les Européens *Bambou*. Il y en a de pluſieurs ſortes. Le Bambou croît auſſi haut que le commun des arbres. Quoiqu'il ſoit creux d'un bout à l'autre, excepté dans ſes parties noueuſes ou dans ſes jointures, il eſt d'une dureté extraordinaire & capable de ſoutenir les plus peſans fardeaux, juſqu'à de grandes maiſons de bois. On peut le diviſer en petits éclats, qui ſervent à faire des nattes, des paniers, & d'autres ouvrages. On en fait auſſi du papier (*e*), des tuyaux pour la conduite de l'eau, des meubles domeſtiques, tels que des tables, des chaiſes, des lits, des armoires, des boëtes, &c. On trouve des meubles tout faits de cette eſpèce, dans les boutiques de Canton. Un lit coute neuf ſols; une table, ſix; les chaiſes, quatre ſols & demi; & le reſte, à proportion. Les Bambous ſont fort communs dans les Provinces Méridionales. Ils ſont très-propres à faire des perches, & toutes ſortes d'échaffaudage (*f*).

Ratan & cannes de ſucre.

ENFIN la Chine produit du Ratan & des Cannes de ſucre. Le Ratan eſt une plante fort menue, mais très-forte, qui rampe ſur terre juſqu'à la longueur de huit cens ou de mille pieds (*g*). Les cannes de ſucre croiſſent en abondance dans les Provinces Méridionales (*h*).

(*e*) On en fait auſſi de l'écorce du Ku-chu, dont on a parlé.
(*f*) Du Halde, pag. 10.
(*g*) Le même, pag. 266.
(*h*) Navarette, pag. 32.

Racines, Herbes & Plantes.

Abondance de légumes à la Chine.

LE Peuple de la Chine ne vivant guères que de légumes, d'herbes, & de racines, avec le riz, qui eſt ſon aliment le plus commun, il n'eſt par ſurprenant que les jardins potagers y ſoient cultivés fort ſoigneuſement. Auſſitôt que la ſaiſon d'une choſe eſt paſſée, on en plante ou l'on en ſéme une autre. Ainſi jamais la terre ne demeure oiſive. Les Chinois ont une grande variété de ces végétaux, dont pluſieurs ſe trouvent en Europe. La ſemence de choux, d'oſeille, de rue, & de quelques autres plantes, qui leur viennent des Indes, meurt ou dégénère dans l'eſpace de deux ou trois ans. Ils ont une véritable eſpèce de choux, mais qui ne pomment jamais. Le perſil leur eſt connu depuis pluſieurs ſiécles (*a*), puiſqu'on le trouve dans leurs Livres ſous le nom de *Chin-tſay*; mais il n'a ni la beauté ni la douceur du perſil de l'Europe.

Le Pe-tſay, excellent légume.

ENTRE les herbes potagères qui nous manquent, la Chine n'en a qu'une qui mérite de trouver place dans nos meilleures cuiſines. C'eſt celle qui ſe nomme *Pe-tſay*, & qui eſt véritablement excellente. Quelques-uns de nos Voyageurs ont pris mal-à-propos le Pe-tſay pour la laitue. Ses premières feuilles lui reſſemblent à la vérité; mais la fleur, la ſemence, le goût & la grandeur de la plante en diffèrent beaucoup. Les meilleurs Pe-tſays ſe trouvent dans les Provinces du Nord, où les premiers frimats ſervent à les rendre fort tendres: l'abondance en eſt preſqu'incroyable. Dans le cours des mois d'Octobre & de Novembre, on en voit paſſer, du matin au ſoir, par les portes de Peking, des charrettes

(*a*) Suivant Navarette (pag. 32.) la Chine n'a point de perſil ni de poreaux.

charrettes & d'autres voitures chargées. L'uſage des Chinois eſt de les conſerver dans du ſel, ou de les mariner, pour les faire cuire avec le riz, qui eſt naturellement fort inſipide.

Histoire Naturelle de la Chine.

Dans quelques Provinces Méridionales on cultive des mauves, dont on fait cuire les feuilles à l'eau, pour les faire étuver avec de la graiſſe ou de l'huile, comme on prépare en Europe les laitues & les épinards avec du beure. Les Chinois trouvent cette plante fort ſaine & laxative (*b*).

Mauves que les Chinois mangent.

Le Comte vit une ſorte d'oignons, qui ne portent pas de ſemence comme les nôtres, mais dont les feuilles jettent vers la fin de la ſaiſon quelques petits filamens, au milieu deſquels croît un petit oignon blanc, ſemblable à celui qui eſt en terre. Ce nouvel oignon produit des feuilles dans ſon tems, qui produiſent un autre oignon; & cette ſucceſſion continue avec une ſi juſte proportion dans les diſtances, qui ſont plus ou moins grandes à meſure que la plante s'élève, qu'on prendroit tout ce jeu de la Nature pour un ouvrage de l'art (*c*).

Navarette dit que les concombres & les melons de la Chine ne reſſemblent point aux nôtres, & qu'on y voit pluſieurs eſpèces de courges & de calebaſſes; que la marjolaine ſauvage y eſt fort commune, mais qu'il ne s'y trouve pas de romarin; que le tabac s'y plante en abondance, & qu'on en fume dans toutes les parties de l'Empire; que ſec il ne coûte qu'un ſol la livre, mais que le tabac du Japon eſt le plus eſtimé (*d*).

Tabac.

Entre les plantes Médicinales, on nous apprend quelles ſont les plus eſtimées, & celles qui parurent les plus ſingulières aux Voyageurs, dans le tems qu'ils parcouroient les Provinces.

Plante Médicinale.

1. La Rhubarbe croît en abondance dans la Province de *Se-chuen* & dans les montagnes de *Chen-ſi*, nommées *Soue-chun* ou les montagnes de nége, qui s'étendent depuis *Lyang-cheu* juſqu'à *Su-cheu* & *Si-ning-cheu*. Les Miſſionaires s'y trouvant aux mois d'Octobre & de Novembre pour en lever la Carte, y rencontrèrent ſouvent des Troupes de chameaux, chargés de ſacs qui contenoient de la rhubarbe. Les fleurs de cette plante reſſemblent à des cloches, découpées par les bords. Les feuilles ſont longues & aſſez rudes. L'intérieur de la racine eſt blanchâtre dans ſa fraîcheur; mais en ſéchant elle prend la couleur que nous lui voyons lorſqu'elle arrive en Europe.

Rhubarbe.

La plante dont les Médecins Chinois font le plus d'uſage, porte parmi eux le nom de *Fou-ling*. Elle a reçu des Européens celui de *Radix-Xina* (*e*) ou Racine de la Chine. C'eſt dans la Province de *Se-chuen* qu'elle croît particulièrement. Ses feuilles, qui rampent ſur terre, ſont longues & étroites. Au contraire, la racine devient fort groſſe; & ſi l'on peut s'en rapporter aux Chinois, elle a quelquefois la groſſeur de la tête d'un enfant. La bonne eſpèce, qui ſe nomme *Pe-fou-ling* ou *Fou-ling* blanc, contient, dans une eſpèce d'écaille, une ſubſtance blanche & moëlleuſe, qui a quelque choſe de viſqueux. Elle diffère d'une autre eſpèce, qui eſt fort en uſage auſſi, parce qu'elle eſt à meilleur marché, & qui croît d'elle-même dans pluſieurs parties de la Chine, où elle paſſe pour une ſorte de *Fou-ling* ſauvage. Quelques Miſſionaires aſſurent que le *Pe-fou-ling* de Chen-ſi eſt une véritable truffe. Sa couleur approche

Radix-Xina.

Ses propriétés.

(*b*) Du Halde, pag. 13.
(*c*) Le Comte, pag. 100. & ſuiv.
(*d*) Navarette pag. 32.
(*e*) Deſcription de la Chine par Navarette, pag. 52.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CHINE.

che du verd; mais en séchant elle devient un peu jaunâtre. Il n'est pas aisé de déterminer à quelle maladie elle convient le mieux, parce que les Médecins Chinois l'ordonnent indifféremment pour toutes sortes d'infirmités (*f*). Cependant on sçait que c'est un excellent sudorifique, & qu'elle est propre à purger le sang (*g*).

NAVARETTE observe qu'il y a deux sortes de *Radix-xina* ou Racine de la Chine; l'une parfaite, qui est fine & blanche, & qui croît dans les Provinces du Nord; l'autre, fort imparfaite, qui s'appelle *Racine de la terre* & qui croît dans *Fo-kyen*, *Quang-tong* & les autres Provinces du Sud. Sa couleur est rougeâtre. Elle se trouve en abondance dans les champs, où tout le monde a la liberté d'en cueillir. Les deux espèces croissent également sous terre, & ne poussent au dehors que quelques petits surgeons, avec de très-petites feuilles, qui servent néanmoins à la faire découvrir. L'Auteur croit que la première espèce, qui est quatre fois plus chère que l'autre, n'a jamais été apportée en Europe. Il ajoûte qu'elle est fort chère dans l'Inde, & qu'il a vû vendre à Malaca, pour dix-huit piastres, ce qui n'en auroit pas coûté deux à la Chine. Depuis quelques années les Portugais ont pris la méthode de la confire. Les Hollandois & les Anglois apportent quelquefois un peu de cette conserve, que les Européens trouvent (*h*) délicieuse (*i*).

Racine de Teu-tse.

LA racine d'une autre plante, qui se nomme *Teu-tse*, n'est pas d'un usage aussi commun que le *Fou-ling*, mais se vend beaucoup plus cher. Elle est rare, dans la Province même de *Se-chuen*, où elle croît entre le trentième & le trente-neuvième degré de latitude. Comme elle est d'une qualité chaude, elle passe pour un remède excellent contre les humeurs froides & toutes sortes d'obstructions. Sa figure est singulière. Elle est très-ronde d'un côté & presque plate de l'autre. Le côté plat tient à la terre par diverses tiges, surtout par celle du milieu, qui est assez épaisse & qui pénétre le plus dans la substance de la racine. La surface convexe produit divers rejettons, qui se séparant par le bas forment chacun comme un petit bouquet. On distingue aisément la plante à cette marque. Les Chinois jettent les branches & ne gardent que la racine, qu'ils font bouillir ou qu'ils font du moins passer par le bain-marie avant que de la mettre en vente.

Racine de Ti whang.

LE *Ti-whang* est la racine d'une très-belle plante, qui croît particulièrement dans les Parties Septentrionales de la Province de *Ho-nan*, dans le district de *Whay-ching-fu*. A la première vûe on le prendroit pour une espèce de réglisse. Mais après avoir examiné les feuilles, la semence & le goût de la plante, on ne décide pas aisément à quelle espèce elle appartient. Les Chinois lui trouvent d'excellentes qualités pour fortifier l'estomac & réparer un tempéramment affoibli (*k*).

Racine de Hu-chu-u.

CUNNINGHAM vit, à *Cheu-chan*, une racine extrémement singulière, nommée *Hu-chu-u*, à laquelle on attribue la propriété de prolonger la vie & de noircir les cheveux gris. Il suffit d'en boire pendant quelque-tems en infusion. Une seule racine se vend depuis dix lyangs, ou un taël, jusqu'à deux mille, suivant sa grosseur; car les plus grosses passent pour les plus efficaces. Mais

(*f*) Les Portugais l'appellent *Pao China*.
(*g*) Du Halde, pag. 13.
(*h*) Le Comte, *ubi sup.* pag. 228.
(*i*) Navarette, *ubi sup.* pag. 53.
(*k*) Du Halde, pag. 13.

Mais l'Auteur ne fut pas tenté de faire une expérience qui lui auroit coûté ſi (*l*) cher. Il y a beaucoup d'apparence que c'étoit le *Jin-ſeng*, qui vient de la Tartarie Orientale; ou le *San-tſi*, qui en eſt peu différent, ſi ce n'eſt par la figure.

Histoire Naturelle de la Chine.

C'eſt le Jing-ſeng ou le San-tſi.

De toutes les plantes, le *San-tſi* eſt après le *Jin-ſeng* celle que les Médecins Chinois eſtiment le plus. Quoiqu'ils attribuent à toutes les deux preſque les mêmes vertus, ils donnent la préférence au *San-tſi* pour les maladies des femmes & pour toutes les pertes de ſang. Il croît dans la Province de *Quang-ſi* & ne ſe trouve qu'au ſommet des montagnes preſqu'inacceſſibles. C'eſt l'eſpèce dont on fait uſage dans la Médecine & dont les Mandarins du Pays font préſent à leurs Supérieurs. On remarque, dans cette plante, la figure d'un bouc de couleur griſe; d'où les Chinois infèrent que le ſang de cet animal (*m*) a des qualités Médicinales (*n*). En effet, il paroît certain qu'il produit des effets ſurprenans dans les cas de chûte & de contuſion. Les Miſſionaires en firent ſouvent l'expérience à l'occaſion de pluſieurs domeſtiques, qui ayant perdu le mouvement & la parole après avoir été démontés par un cheval vicieux, ſe retrouvoient dès le jour ſuivant en état de continuer leur voyage, ſans autre ſecours que la ſimple application de ce remède. Les Chinois regardent auſſi la même plante comme un ſpécifique pour la petite-vérole. Les effets en ſont fréquens. On voit les puſtules les plus noires & les plus infectes ſe changer en un rouge-clair, auſſi-tôt que le malade a pris ſa potion. Auſſi preſcrit-on le *San-tſi* dans pluſieurs maladies qui paroiſſent venir des mauvaiſes qualités du ſang. Mais cette plante eſt d'une rareté qui la rend fort chère, & l'on n'eſt pas ſûr, après-tout, de l'avoir pure & ſans mélange.

Propriétés & vertus du San-tſi.

On ne s'arrêtera point à tous les Simples & à toutes les Drogues que les Chinois emploient dans la pratique des Arts. Mais la plante qu'ils nomment *Tyen* ou *Tyen-whu*, mérite une attention particulière. Elle eſt fort en uſage dans toutes les Provinces de l'Empire. Trempée dans l'eau, & préparée dans de grandes cuves ou dans de petits étangs, elle forme un bleu qui eſt propre à la teinture. Les Habitans de Fo-kyen ont l'art d'en rehauſſer l'éclat, & ſont en réputation pour cette ſorte de coloris, qu'ils appellent *Tan-mey* (*o*).

Le Tyen-whu, plante pour la teinture.

(*l*) Abrégé des Tranſactions Philoſophiques, Vol. V. Part. IV. pag. 182.

(*m*) *Angl.* On remarque qu'une eſpèce de chèvre griſe aime fort à brouter cette plante, & comme elle en fait ſa nourriture, ſon ſang, diſent les Chinois, s'empreint de qualités Médicinales. R. d. E.

(*n*) On ſe ſert à la Chine du ſang des boucs qui ont été pris à la chaſſe.

(*o*) Du Halde, pag. 13.

§. III.

Foſſiles de la Chine.

Mines & Métaux.

La Chine a quantité de montagnes fameuſes par leurs Mines, qui contiennent toutes ſortes de Métaux, & par leurs ſources Médicinales, leurs Simples & leurs Minéraux. On y trouve des Mines d'or, d'argent, de fer, de cuivre, d'étain, de cuivre-blanc & de vif-argent; du lapis-armenus, du cinabre, du vitriol, de l'alun, du jaſpe, des rubis, du criſtal de roche, des pierres

Richeſſe des montagnes de la Chine.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CHINE.

pierres d'aimant, du porphyre & des carrières de différentes ſortes de (*a*) marbre.

LES Chinois prétendent que leurs montagnes ſont remplies d'or & d'argent, mais que juſqu'à préſent des vûes politiques en ont fait défendre l'ouverture, dans la crainte apparemment qu'un excès d'abondance ne rendît le Peuple difficile à gouverner, ou ne lui fît négliger l'agriculture. L'Empereur Kang-hi accorda un jour aux Directeurs du domaine la permiſſion d'ouvrir les Mines d'argent; mais en moins de deux ou trois ans il ordonna que l'ouvrage fût interrompu, & l'on s'imagina que c'étoit pour empêcher les aſſemblées de la populace. Les Mines de la Province de Yun-nan, qui ont toûjours été ouvertes, rapportoient autrefois un profit conſidérable.

Mines d'argent de Yun-nan.

ON ne ſçauroit douter que la Chine n'ait auſſi des Mines d'or. Ce qu'elle a de ce métal eſt tiré en partie des Mines, & ſe trouve en partie dans les ſables (*b*) des torrens & des rivières qui ſortent des montagnes de Se-chuen & de *Yun-nan*, du côté de l'Oueſt. La ſeconde de ces deux Provinces paſſe pour la plus riche. Elle reçoit beaucoup d'or d'un Peuple nommé *Lolo* (*c*), qui occupe les parties voiſines des Royaumes d'*Ava*, de *Pegu* & de *Laos*. Mais cet or n'eſt pas des plus beaux, peut-être parce qu'il n'eſt pas purifié. L'argent de *Se-chuen* eſt encore plus noir; mais lorſqu'il eſt raſiné par les artiſtes Chinois, il devient auſſi beau que dans tout autre Pays.

Le plus bel or de la Chine.

L'OR le plus cher & le plus beau de la Chine ſe trouve dans les diſtricts de *Li-kyang-fu* & de *Yang-chang-fu*. Comme il n'eſt frappé d'aucun coin, il ne s'emploie dans le Commerce que comme une marchandiſe. Au reſte, il n'en eſt pas plus recherché dans l'Empire, parce que ſon uſage unique eſt pour la dorure & pour d'autres ornemens de peu d'importance. Les Européens ſont les ſeuls à la Chine qui ayent de la vaiſſelle d'or.

Il eſt peu employé.

Abondance du fer & de l'étain.

QUAND on conſidère à quel prix le fer, l'étain & les autres métaux communs ſont à la Chine, on ſe perſuade aiſément que les Mines en doivent être fort nombreuſes. Les Miſſionaires Géographes furent convaincus par leurs propres yeux de la richeſſe d'une Mine de tomback, dans la Province de *Hu-quang*, d'où ils virent tirer dans l'eſpace de peu de jours pluſieurs centaines de quintaux.

Cuivre de la Chine.

LES Mines de cuivre commun, qui ſe trouvent dans les Provinces de *Yun-nan* & de *Quey-cheu*, ont fourni à l'Empire toutes les petites eſpèces de monnoies qui y ont été frappées depuis pluſieurs ſiécles. Mais le cuivre le plus extraordinaire porte le nom de *Tſe-tong*, qui ſignifie *cuivre blanc*. Il ne s'en trouve peut-être qu'à la Chine & dans la ſeule Province de *Yun-nan*. Il a toute ſa blancheur en ſortant de la Mine. L'intérieur en eſt plus blanc que le dehors. On a vérifié à Peking, par quantité d'expériences, que cette couleur ne vient d'aucun mélange; car les moindres mélanges diminuent ſa beauté. Lorſqu'il eſt bien employé, on ne le diſtingue pas de l'argent. Pour l'adoucir, on y méle un peu de tomback ou de quelqu'autre métal. Mais ceux qui veulent lui faire

Beauté du cuivre blanc.

(*a*) Le Comte, pag. 93. Du Halde, 317.

(*b*) Navarette dit la même choſe, pag. 32. & le Comte, pag. 93.

(*c*) Il eſt probable que les Lolos tirent beaucoup d'or de leurs montagnes, puiſque leur uſage eſt d'en renfermer quantité de feuilles dans les cercueils des perſonnes de diſtinction ou de ceux qui ont mérité leur eſtime. On a donné ci-deſſus un éclairciſſement ſur ce Peuple.

faire conſerver ſa belle couleur, y mêlent, au-lieu de tomback, un cinquiéme d'argent. Histoire Naturelle de la Chine.

Le cuivre Chinois qui ſe nomme *Tſe-la-tong*, c'eſt-à-dire, *cuivre venu de lui-même*, n'eſt au fond qu'un cuivre rouge que l'eau entraîne des hautes montagnes de Yun-nan, & qui ſe trouve dans les torrens lorſqu'ils viennent à ſécher (*d*).

Magalhaens obſerve que les Chinois emploient une quantité infinie de cuivre à leurs canons, leurs images, leurs ſtatues, leurs monnoies, leurs baſſins & leurs plats. Le mérite de l'Antiquité, ou la réputation de l'ouvrier, fait quelquefois monter le prix d'un de ces ouvrages à plus de mille écus, quelque vil qu'il ſoit en lui-même. On peut juger encore de l'abondance du même métal par la multitude de gros canons qui ſe fondent à Macao & qui ſe tranſportent, non-ſeulement dans divers endroits des Indes, mais même en Portugal. Ils ſont ordinairement d'une bonté, d'une grandeur & d'un travail admirables (*e*). Prodigieuſe conſommation de cuivre.

(*d*) Chine du Père du Halde, pag. 15. & ſuivantes.

(*e*) Magalhaens, *ubi ſup.* pag. 135. & ſuivantes.

Pierres & Minéraux.

Le lapis-armenus, ou l'azur, qui ſe trouve dans pluſieurs cantons de *Yun-nan* & de *Se-chuen* ne diffère pas de celui qu'on apporte en Europe. On en tire auſſi du diſtrict de *Tay-tong-fu*, dans la Province de *Chan-ſi*, qui fournit d'ailleurs le plus beau *Yu-che* de la Chine. Le *Yu-che* eſt une eſpèce de jaſpe blanc qui reſſemble à l'agathe. Il eſt tranſparent, & quelquefois tacheté lorſqu'il eſt poli. Azur. Jaſpe blanc.

Les *Rubis* qui ſe vendent à *Yun-nan-fu*, ſont de la belle eſpèce, mais fort petits. Il fut impoſſible aux Miſſionaires de découvrir dans quelle partie de la Province on les trouve. La même Ville offre quelques autres eſpèces de pierres précieuſes, mais qui ſont apportées des Pays étrangers, ſur-tout par les Marchands du Royaume d'Ava, qui borde le diſtrict de cette Capitale.

Le plus beau Criſtal de Roche vient des montagnes de *Chang-cheu-fu* ou de *Chang-pu-hyen*, dans la Province de Fo-kyen. On en fait, dans ces deux Villes, des cachets curieux, des boutons & des figures d'animaux. Criſtal de Roche.

La même Province a, comme pluſieurs autres, des carrières de marbre, qui ne ſeroient point inférieures à celles de l'Europe ſi elles étoient auſſi bien travaillées. On ne laiſſe pas d'en trouver chez les Marchands quantité de petites piéces aſſez bien polies & d'une fort belle couleur; telles que les petites tables qui ſe nomment *Tyen-tſen*, dont les veines repréſentent naturellement des montagnes, des rivières & des arbres. Elles ſont compoſées de morceaux choiſis, dont la plûpart viennent des carrières de *Tay-li-fu*. On les fait quelque-fois ſervir, aux jours de fête, pour l'ornement ſur les tables à manger. Marbre.

Quoique le marbre ſoit en abondance à la Chine, on ne voit pas de Palais, de Temples, ni d'autres édifices qui en ſoient bâtis entièrement. Les maiſons ont des colomnes ou des piliers; mais il ne paroît pas qu'on en ait

HISTOIRE NATURELLE DE LA CHINE.

jamais fait de marbre, ni qu'on ait encore penſé à faire ſervir le marbre coloré au-lieu de bois. Les bâtimens mêmes de pierre ſont rares dans cette Région. La pierre n'a preſque jamais été employée que pour les ponts & les arcs de triomphe (*a*).

Barres d'Aimant.

IL y a peu de Provinces où l'on ne trouve des Pierres d'Aimant. On en apporte auſſi du Japon à la Chine. Mais on les emploie particulièrement aux uſages de la Médecine. Elles ſe vendent au poids, & les meilleures ne coûtent jamais plus de huit ou dix ſols l'once. Le Comte en apporta une d'un ſeul pouce de diametre, qui, quoiqu'aſſez mal armée, levoit onze livres de fer, & pouvoit en lever quatorze ou quinze lorſqu'elle étoit bien fixée. Les Chinois ſont fort habiles à les couper. Celle de l'Auteur fut taillée à Nan-king en moins de deux heures. La machine qui ſert à cette opération eſt fort ſimple; & ſi les ouvriers de France vouloient en faire uſage ils s'épargneroient beaucoup de peine.

[ELLE eſt compoſée de deux montans, hauts de trois ou quatre pieds, creuſés en forme d'arcs, & affermis par deux cordes. Elle eſt partagée par une planche qui la traverſe, & qui eſt fixée à mortoiſe au jambage gauche. Au ſommet des montans on place un petit rouleau, ou cilindre, d'un pouce & demi de diametre, & qu'on fait tourner par le moyen d'une corde qui l'embraſſe par le milieu, & dont les deux bouts ſont attachés à une pédale. A une des extrémités du cilindre on applique avec du maſtic une plaque de fer mince & ronde, dont les bords ſont tranchans; on la peut faire tourner plus ou moins vîte, ſuivant le beſoin, & l'ouvrier applique d'une main contre cette plaque le morceau d'aimant, tandis que de l'autre il répand du fin ſable mouillé qui ſert à réfroidir le fer & à couper la pierre. Pour que le mouvement ne jette pas le ſable aux yeux de l'Ouvrier, il y a au deſſous de la plaque de fer, une (*b*) petite planche ſemi-circulaire, qui l'arrête.]

Pierre nommée Hyang-whang.

YUN-NAN & pluſieurs autres Provinces, ſans en excepter celles du Nord, telles que *Chen-ſi*, produiſent le *Hyang-whang*. C'eſt moins un minéral qu'une pierre tendre & jaune (*c*), quelquefois tachetée de noir, dont on fait aiſément toutes ſortes de vaiſſeaux & qui ſe teint enſuite avec du vermillon.

Ses propriétés.

On aſſure que cette pierre eſt un antidote contre toutes ſortes de poiſons, & les Médecins Chinois la vantent comme un ſpécifique merveilleux pour les fiévres malignes. Cependant elle ne s'employe point à cet uſage dans les lieux où elle ſe trouve en abondance.

Mines de Charbon.

ON ne connoît pas de Pays auſſi riche que la Chine (*d*) en Mines de Charbon. Les montagnes, ſur-tout celles des Provinces de *Chen-ſi*, de *Chan-ſi* & de *Pe-che-li*, en renferment d'innombrables; ſans quoi il ſeroit très-difficile de vivre dans des pays ſi froids, où le bois de chauffage eſt d'ailleurs ſi (*e*) rare. Magalhaens obſerve que le Charbon de terre qui ſe brûle à Peking & qui s'appelle *Moui*, vient de ces mêmes montagnes, à deux lieues de cette Ville. Elles doivent paſſer pour inépuiſables, puiſque depuis plus de quatre mille ans elles fourniſſent du charbon à la Ville & à la plus grande partie de la

(*a*) Du Halde, pag. 16.
(*b*) Mémoires du Pere le Comte, pag. 250.
(*c*) On en a déja parlé ci-deſſus.
(*d*) Navarette, pag. 34, [dit qu'il ſe trouve du charbon de terre dans les Provinces du Nord.]
(*e*) Du Halde, pag. 16.

la Province, où les plus pauvres s'en ſervent pour échauffer leurs poîles (*f*). Sa couleur eſt noire. On le trouve entre les rochers, en veines fort profondes. Quelques-uns le broient, ſur-tout parmi le Peuple. Il en mouillent la poudre & la mettent comme en pain. Ce charbon ne s'allume pas facilement; mais il donne beaucoup de chaleur & dure fort long-tems au feu. La vapeur en eſt quelquefois ſi déſagréable, qu'elle ſuffoqueroit ceux qui s'endorment près des poîles s'ils n'avoient la précaution de tenir près d'eux un baſſin rempli d'eau, qui attire la fumée & qui en diminue beaucoup la puanteur. Le charbon eſt à l'uſage de tout le monde, ſans diſtinction de rang. On s'en ſert même dans les fournaiſes, pour fondre le cuivre. Mais les ouvriers en fer trouvent qu'il rend ce métal trop rude (*g*).

Danger du charbon de terre.

Mines de ſel.

Sel extraordinaire de la Chine, & manière de le recueillir.

La Nature a pourvû merveilleuſement au beſoin de ſel dans les Parties Occidentales de la Chine qui bordent la Tartarie, malgré l'éloignement où elles ſont de la Mer. Outre les Salines qui ſe trouvent dans quelques-unes de ces Provinces, on voit dans quelques autres une ſorte de terre griſe, comme diſperſée de côté & d'autre en piéces de trois ou quatre arpens, qui rend une prodigieuſe quantité de ſel. La méthode qu'on emploie pour le recueillir eſt fort remarquable. On rend la ſurface de la terre auſſi unie que la glace, en lui laiſſant aſſez de pente pour que l'eau ne s'y arrête point. Lorſque le Soleil vient à la ſécher, juſqu'à faire paroître blanches les particules de ſel qui s'y trouvent mêlées, on les raſſemble en petits tas, qu'on bat enſuite ſoigneuſement, afin que la pluie puiſſe s'y imbiber. La ſeconde opération conſiſte à les étendre ſur de grandes tables, un peu inclinées, qui ont des bords de quatre ou cinq doigts de hauteur. On y jette de l'eau fraîche, qui faiſant fondre les parties de ſel les entraîne avec elle dans de grands vaiſſeaux de terre, où elles tombent goute à goute par un petit tube. Après avoir ainſi deſſalé la terre, on la fait ſécher, on la réduit en poudre & on la remet dans le lieu d'où on l'a tirée. Dans l'eſpace de ſept ou huit jours elle s'imprégne de nouvelles parties de ſel, qu'on ſépare encore par la même méthode.

Tandis que les hommes ſont occupés de ce travail aux champs, leurs femmes & leurs enfans s'employent, dans des hutes bâties au même lieu, à faire bouillir le ſel dans de grandes chaudières de fer, ſur un fourneau de terre percé de pluſieurs trous, par leſquels tous les chaudrons reçoivent la même chaleur. La fumée paſſant par un long tuyau, en forme de cheminée, ſort à l'extrémité du fourneau. L'eau, après avoir bouilli quelque tems, devient épaiſſe & ſe change par degrés en un ſel blanchâtre, qu'on ne ceſſe pas de remuer avec une grande ſpatule de fer juſqu'à ce qu'il ſoit devenu tout-à-fait blanc. Dans les lieux où le bois manque pour ce travail, on y ſupplée avec des roſeaux (*b*).

(*f*) Magalhaens, pag. 10.
(*g*) Du Halde, pag. 317. & ſuiv.
(*b*) Du Halde, *ibid.*

HISTOIRE NATURELLE DE LA CHINE.

§. IV.

Oiſeaux, Volaille, Inſectes & Reptiles.

Paons, Coqs-d'Inde & Grues.

QUOIQUE les Paons & les Coqs-d'Inde ſoient fort communs aux Indes Orientales, on ne voit à la Chine que ceux qu'on y apporte des autres Pays. Les Grues y ſont en fort grand nombre. Cet oiſeau s'accommode de tous les climats. On l'apprivoiſe facilement, juſqu'à lui apprendre à danſer. Sa chair paſſe pour un fort bon aliment.

Faiſans.

ON trouve à la Chine une grande abondance de beaux Faiſans, dont les plumes ſe vendent plus cher que l'oiſeau même. Son prix ordinaire eſt un ſol la livre.

Roſſignols.

Les Roſſignols Chinois ſont plus gros que les nôtres & leur chant eſt admirable, comme celui des merles.

Canards.

Le nombre des Oies & des Canards eſt infini. Canton ſeul en conſomme chaque année plus de vingt mille (*a*). Les Rivières & les Lacs en ſont remplis, & de quantité d'autres eſpèces, ſur-tout de canards & d'oies ſauvages.

Manière de prendre les Canards ſauvages.

La manière de les prendre mérite quelque remarque. Les pêcheurs mettent la tête dans une groſſe gourde, qui eſt percée de quelques trous pour la commodité de la vûe & de la reſpiration. Enſuite ſe mettant nuds dans l'eau, ils marchent ou nâgent ſi bas qu'on n'apperçoit que leurs gourdes. Les canards, accoûtumés à voir flotter des gourdes ſur l'eau, s'en approchent ſans crainte. Alors le pêcheur les prend par les pieds & les tire au fond de l'eau, pour empêcher que leurs cris ne ſe faſſent entendre. Il leur tord auſſi-tôt le col, & les attachant à ſa ceinture (*b*) il continue ſon éxercice juſqu'à ce qu'il ait pris le nombre qu'il ſe propoſe (*c*).

NAVARETTE obſerve que cette eſpèce de chaſſe a peu d'agrément pour les ſpectateurs, parce que ceux qui ne la connoiſſent pas s'imaginent qu'un Canard qu'on tire ſous l'eau ne fait que plonger, comme il fait à tout moment pour chercher ſa nourriture.

Manière de les préparer.

Il ajoûte que les Chinois mangent ſouvent ces oiſeaux bouillis & qu'ils en trouvent le bouillon excellent; qu'ils ſont fort bons rôtis & étuvés, mais incomparablement meilleurs lorſqu'ils ſont ſalés & ſéchés. Ils valent mieux alors que le jambon, & l'on en fait des proviſions pour les voyages de terre & de mer. Il n'eſt pas aiſé de diſtinguer au goût le canard ſauvage du privé.

Oiſeaux de combat.

ON fait beaucoup de cas à la Chine de certains petits oiſeaux qui reſſemblent aux linots, & qu'on nourrit dans des cages, non pour chanter, mais pour combattre. Ceux qui ont été mis à l'eſſai ſe vendent fort cher. Les Chinois ſont paſſionnés auſſi pour les combats de coqs. Mais cet amuſement eſt encore plus commun dans pluſieurs Iſles, ſur-tout aux Philippines & dans quelques Royaumes des Indes Orientales, où l'on y perd & l'on y gagne beaucoup d'argent, comme dans quelques Pays de l'Europe (*d*).

Le Hay-tſing, oiſeau de proie.

ENTRE les oiſeaux de proie, le plus remarquable eſt celui que les Chinois nomment *Hay-tſing*. Il eſt très-beau, mais ſi rare, qu'il ne ſe trouve que

(*a*) Deſcription de la Chine par Navarette, pag. 40 & 42.

(*b*) L'Auteur dit qu'on les met promptement dans un ſac.

(*c*) Du Halde, pag. 314.

(*d*) Navarette, pag. 40. & ſuiv.

J. v. Schley direx.

WYSE VAN WILDE-EENDEN TE VANGEN, uit NIEUHOF.

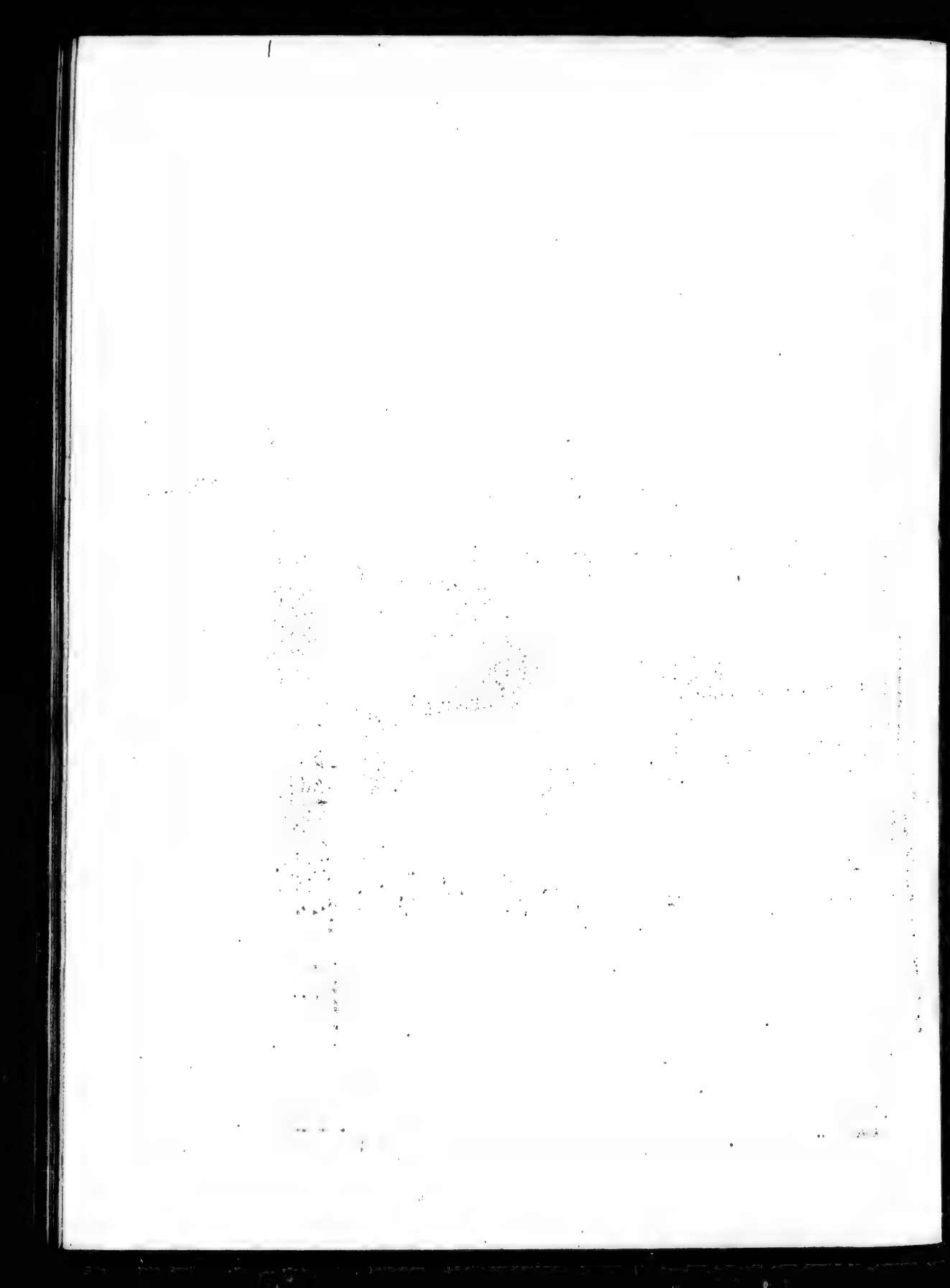

que dans le diſtrict de *Hong-chang-fu*, Ville de la Province de *Chen-ſi*, & dans quelques parties de la Tartarie. Il égale en beauté nos plus beaux faucons (*e*) & les ſurpaſſe en force & en groſſeur. On peut le regarder comme le Roi des oiſeaux de proie de la Chine & de la Tartarie, parce qu'il en eſt le plus beau, le plus vif & le plus courageux. Auſſi-tôt qu'on en prend un, il doit être porté à l'Empereur, qui le confie aux ſoins des Fauconniers Impériaux.

Perroquets.

Les Provinces Méridionales, telles que Quang-tong, & ſur-tout Quang-ſi, ont des Perroquets de toutes les eſpèces, qui ne différent en rien de ceux qui nous viennent de l'Amérique. Leur plumage eſt le même. Ils n'ont pas moins de docilité pour apprendre à parler. Mais ils ne ſont pas comparables aux oiſeaux qui ſe nomment *Kin-ki*, ou Poules dorées, & qui tirent ſans doute ce nom de leur beauté. Il s'en trouve dans les Provinces de *Se-chuen*, de *Yun-nan* & de *Chen-ſi*. L'Europe n'a pas d'oiſeau qui leur reſſemble. Le mélange de rouge & de jaune qui forme leur couleur, la plume qui s'élève ſur leur tête, l'ombrage de leur queuë & la variété des couleurs de leurs aîles, joint à la beauté de leur taille, ſemblent leur donner la préférence ſur tous les autres oiſeaux. Sa chair eſt plus délicate que celle du Faiſan. De tous les oiſeaux de l'Eſt, c'eſt peut-être le ſeul qui mérite d'être apporté en Europe (*f*). On croit le reconnoître dans la deſcription que Navarette fait d'un très-bel oiſeau qu'il vit dans la Province de *Chen-ſi*. Il ajoûte que ſuivant Trigaut les queuës de ſa plume, qui ſont extrémement brillantes, n'ont pas moins d'une braſſe de longueur (*g*).

Poules dorées, ou Kin-ki.

Les Chinois, non contens de ces chefs-d'œuvres de la nature, ont eu recours à l'invention pour ſe former des Oiſeaux. Les plus remarquables de cette eſpèce ſont le *Fong-whang* & le *Ki-lin*. On en raconte à la Chine mille hiſtoires fabuleuſes (*h*). Le premier doit être le même oiſeau que Navarette prend pour notre Aigle. Il dit que les Chinois le nomment l'*Oiſeau du Soleil*, apparemment, dit-il, parce que ſuivant l'opinion commune, il regarde fixement cet aſtre. Il ajoûte que les Chinois prennent pour un bon augure de le voir paroître, & que s'il en faut croire leurs Savans, on en vit un à la naiſſance de leur Philoſophe Confucius. Leurs Livres, continue-t'il, nous apprennent que cet oiſeau a le corps d'une grue, le col en forme de ſerpent, & la queuë ſemblable à celle d'un dragon; qu'il ne ſe perche jamais ſur les arbres & qu'il ne mange aucune ſorte de fruit; qu'on diſtingue le mâle & la femelle, d'où le même Auteur conclut que ce ne peut être le phœnix (*i*), comme pluſieurs Miſſionaires ſe le ſont imaginé; que ſon chant eſt d'une harmonie charmante; enfin, que les Chinois ſont perſuadés qu'il éxiſte dans la nature, quoiqu'aucun Chinois vivant ne l'ait jamais vû (*k*). Du Halde nous aſſûre, d'après ſes correſpondans, que le *Fong-whang*, dont les Chinois peignent ſouvent la figure avec quantité d'ornemens, ne paroît jamais dans aucune des Villes & des montagnes auxquelles ils ont donné ſon nom.

Oiſeaux imaginés par les Chinois.

(*e*) C'eſt probablement l'oiſeau qui s'appelle *Chougar* en Tartarie & dont il eſt parlé dans l'hiſtoire de *Jenghiz Kan*.

(*f*) Du Halde, pag. 15.

(*g*) Navarette, pag. 40.

(*h*) Du Halde, pag. 323.

(*i*) Du Halde dit (pag. 15.) que le Fong-whang ſeroit le Phœnix, ſi cet oiſeau avoit jamais éxiſté.

(*k*) Navarette, pag. 39. & ſuiv.

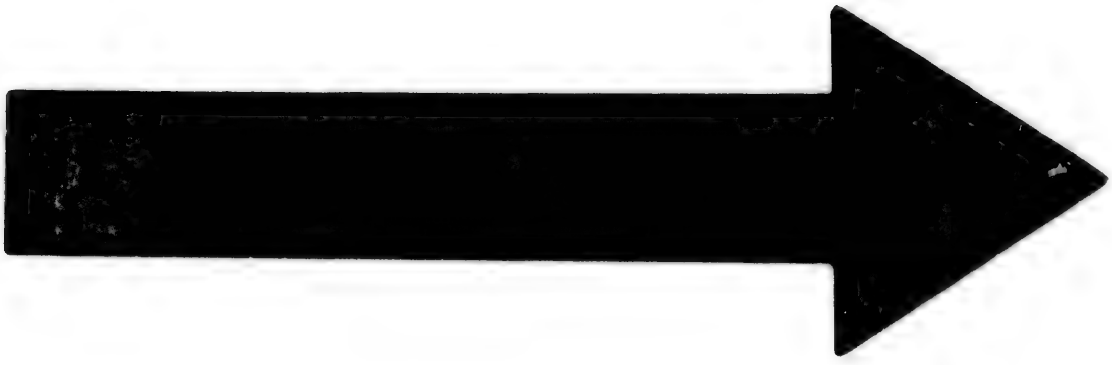

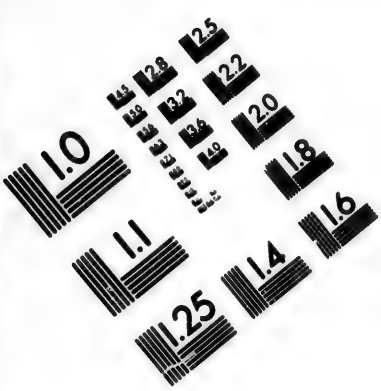

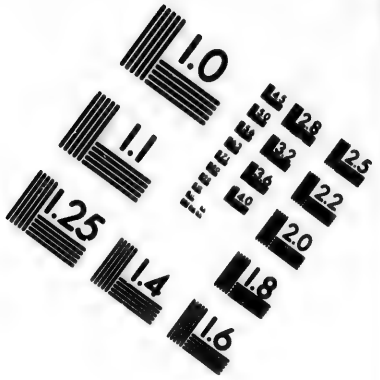

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

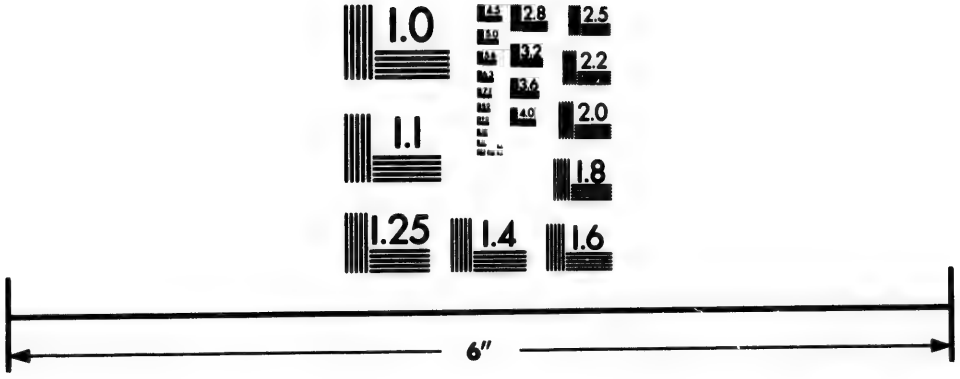

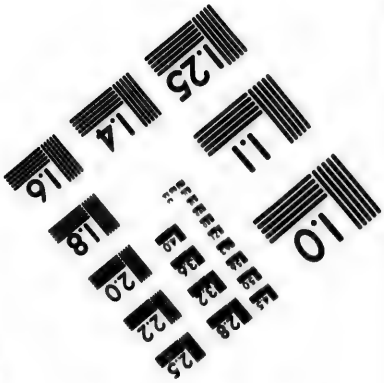

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

HISTOIRE NATURELLE DE LA CHINE.

nom. Il n'eſt pas mieux connu à Fong-tſyang-fu, dans la Province de *Chen-ſi*, où ils prétendent qu'il ſe trouve, qu'à Fong-whang en Tartarie (*l*).

Le Ki-lin, autre oiſeau.

LE *Ki-lin*, ſuivant les Chinois, eſt compoſé, comme le Fong-whang, de différentes parties des autres créatures. Il a la hauteur & le tronc du bœuf, le corps couvert de larges & dures écailles, une corne au milieu du front, les yeux & les mouſtaches d'un dragon Chinois. Cet animal imaginaire eſt le ſymbole des Mandarins du premier ordre (*m*).

Le Tung-whang-fung.

LES Géographes Chinois parlent d'un petit oiſeau nommé le *Tung-whang-fung*, qui ſurpaſſe le *Fong-whang* même en beauté. Ils racontent que la variété de ſes couleurs eſt ſurprenante; qu'il a le bec d'un rouge brillant, tirant ſur le vermillon, & que ſa vie ne dure pas plus que la fleur *Ing-wha*. Mais à *Ching-tu-fu*, Capitale de Te-chuen, où ils ajoûtent que la nature le produit, les Habitans ne connoiſſent pas cet oiſeau (*n*).

Le La-ki.

MAGALHAENS nous fait la deſcription d'un autre oiſeau, qui n'eſt pas moins remarquable que les oiſeaux fabuleux, s'il faut s'en rapporter à ſon recit. On le nomme *La-ki*, c'eſt-à-dire, *Oiſeau au bec de cire*, parce que ſon bec eſt de cette couleur. L'Auteur en vit un dans le Palais de l'Empereur, il étoit de la groſſeur d'un Merle; mais la couleur de ſon plumage étoit cendrée. Il apprend tout ce qu'on lui enſeigne avec tant de docilité, qu'il fait des choſes incroyables. Par éxemple, il joue ſeul une Comédie. Il met un maſque; il manie une lance, une épée, ou une enſeigne qu'on fait exprès pour lui. Il joue aux échets. Il fait pluſieurs actions & divers mouvemens avec tant de grace & de vivacité qu'il charme les ſpectateurs (*o*). Il eſt étrange qu'ayant emprunté tant de particularités de Magalhaens, Du Halde n'ait rien dit de cet oiſeau merveilleux, s'il a penſé que cet Auteur meritât d'être crû lorſqu'il parle ſur le témoignage de ſes propres yeux.

Inſectes & Reptiles.

LA Chine abonde en Inſectes & en Reptiles; mais moins que les Iſles Philippines, l'Inde & les autres lieux. Entre les reptiles, on remarque un lezard d'une eſpèce ſingulière, nommé *Jemting* & *Pye-long*, ou *Cheu-kong*. On lui a donné le nom de *Dragon de muraille* (*p*), parce qu'il court ſur les murs; & celui de *Garde du Palais* (*q*), ou *des Dames de la Cour*, voici à quelle occaſion. L'uſage des Empereurs Chinois eſt de faire oindre le poignet de leurs concubines d'un onguent compoſé de la chair de cet animal & d'autres ingrédiens. On nous fait entendre que cette marque dure auſſi long-tems qu'elles ne reçoivent pas les careſſes d'un autre homme; mais qu'auſſi-tôt qu'elles oublient leur devoir, le ſigne de fidélité diſparoît, & leur incontinence eſt découverte. Navarette, qui étoit perſuadé de ce fait, ſouhaitoit, pour le repos, dit-il, & le bonheur des deux ſéxes, que les maris & les femmes ne fuſſent jamais ſans cet ornement (*r*).

Vers à ſoie.

NOUS nous ſommes étendus dans un autre article ſur les vers à ſoie, reptile admirable, qui eſt une ſource continuelle de richeſſes pour l'Empire de la Chine. Les abeilles y ſont auſſi en abondance, mais la cire eſt employée aux uſages

(*l*) Du Halde, pag. 15.
(*m*) Le même, pag. 333.
(*n*) Le même, pag. 15.
(*o*) Magalhaens, pag. 320.
(*p*) C'eſt ce que ſignifie *Pye-long*.
(*q*) C'eſt la ſignification de *Cheu-long*.
(*r*) Navarette, pag. 39.

ges de la Médecine & non à brûler. Elle ne ſe vend nulle part plus de douze ſols la livre (*s*).

Histoire Naturelle de la Chine.

La Chine fourniroit aux Cabinets de nos curieux une extrême variété de Papillons. On fait tant de cas de ceux d'une Montagne nommée *Lo-feu-chan*, dans le diſtrict de *Way-cheu-fu*, Province de *Quang-tong*, que les plus gros & les plus extraordinaires ſont envoyés à la Cour, où ils ſervent à l'ornement du Palais. La diverſité de leurs couleurs eſt ſurprenante, & leur vivacité ne l'eſt pas moins. Ils ſont beaucoup plus gros qu'en Europe, & leurs aîles ſont incomparablement plus grandes. Pendant le jour ils demeurent ſans mouvement ſur les arbres, & ſe laiſſent prendre aiſément. Le ſoir, ils commencent à voltiger, comme nos chauves-ſouris, & quelques-uns ne paroiſſent guères moins gros que ces animaux lorſqu'ils ont les aîles étendues. On en trouve auſſi de fort beaux dans les montagnes de *Si-chan*, Province de *Pe-che-li*; mais quoiqu'ils ſoient recherchés comme les précédens, ils ne ſont pas [ſi grands, ni] de la même beauté (*t*).

Abeilles.

Papillons admirables.

Plusieurs Provinces de la Chine, ſur-tout celle de Chan-tong, ſont ſouvent expoſées aux ravages des ſauterelles, qui détruiſent en peu de tems les eſpérances de la plus belle moiſſon. On trouve dans un Auteur Chinois la deſcription ſuivante de ce terrible fleau. „ On vit paroître, dit-il, une ſi pro-
„ digieuſe quantité de Sauterelles, que, couvrant entièrement le Ciel, leurs
„ aîles ſembloient s'entretoucher. Vous auriez cru voir ſur votre tête de groſ-
„ ſes montagnes de verdure. Le bruit que ces inſectes faiſoient en volant reſ-
„ ſembloit à celui du tambour. Le même Auteur remarque que ces dangereuſes Légions ne viſitent la Chine que dans les années ſéches qui ſuivent les Inondations; d'où il conclut qu'elles ſe forment de la ſemence des Poiſſons, qui, demeurant ſur terre après la retraite de l'eau, eſt couvée en quelque ſorte par la chaleur du Soleil. Dans ces malheureuſes occaſions, les Laboureurs s'agitent beaucoup, ſous un Ciel brûlant, pour chaſſer l'ennemi de leur travail, en étendant des draps ſur leurs champs. Quelquefois le mal ne ſe fait ſentir que dans l'eſpace d'une lieuë, tandis que la moiſſon demeure fort belle dans tout le reſte de la Province (*v*).

Sauterelles.

Opinion des Chinois ſur leur origine.

Les Punaiſes ſont très-communes dans pluſieurs Cantons de la Chine. Mais, ce qui paroîtra fort étrange, les Habitans écraſent cette vermine avec les doigts, & prennent plaiſir enſuite à les porter au nez (*x*).

(*s*) Voyez le Chapitre précédent.
(*t*) Du Halde, pag. 15.
(*v*) Du Halde, pag. 274.
(*x*) Navarette pag. 34.

§. V.

Gibier de chaſſe, & diverſes autres eſpèces d'animaux.

Le gibier de chaſſe abonde à la Chine. On voit en hiver, dans pluſieurs endroits de Peking, des tas de bêtes à quatre pieds & d'oiſeaux de toutes les eſpèces, endurcis par le froid, qui les garantit de la corruption. La Chine produit une quantité innombrable de chevreuils, de daims, de ſangliers, de boucs, d'élans, de liévres, de lapins, d'écureuils, de chats, de mulots, ſans parler des bécaſſes, des cailles, des oies, des canards, des perdrix, des faiſans, & d'une infinité d'animaux qui ne ſe trouvent point en Europe, &

Abondance d'animaux de toutes les eſpèces.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CHINE.

qui ſe vendent à très-bon marché (*a*). Les ours, les tygres, les buffles, les chameaux, les rhinoceros y ſont auſſi en grand nombre ; mais on n'y voit pas de lions (*b*). Il eſt inutile de nommer les bœufs, les vaches, les moutons, & les autres animaux domeſtiques, qui ne ſont pas moins communs à la Chine qu'en Europe.

La Chine n'a pas de lions.

NAVARETTE obſerve que, ſuivant le témoignage des Chinois, il ne ſe trouve pas de lions (*c*) dans leur Empire, & que la plûpart ſont même perſuadés que cet animal n'éxiſte pas dans la nature. Cependant, ajoute-t-il, ſi la Chine a des léopards, & des ours (*d*), comme les mêmes Chinois l'aſſurent, il paroît preſque impoſſible qu'elle n'ait pas de lions. Mais peut-être appellent-ils léopards des animaux de quelque autre eſpèce (*e*).

Grand nombre & férocité des Tygres Chinois.

LES Tygres de la Chine ſont non-ſeulement fort nombreux, mais encore d'une groſſeur & d'une férocité extraordinaire. On auroit peine à croire combien ils tuent & dévorent d'hommes. Un Chrétien Chinois racontoit à Navarette que ſur le chemin de Canton à Haynan ils ſe rangent en Troupes de cent & de deux cens; que les Voyageurs n'oſent paſſer dans ces lieux s'ils ne ſont au nombre de cent ou de cent cinquante; & que dans certaines années ces monſtrueux animaux ont dévoré juſqu'à ſix mille (*f*) perſonnes. Mais l'Auteur obſerve fort bien que ſi ces ravages étoient fréquens, la Chine ſeroit bientôt dépeuplée. Entre pluſieurs Tygres qu'il eut l'occaſion de voir, il en vit un qui lui parut plus gros qu'un veau. Un Religieux de ſon Ordre lui raconta qu'il avoit vû un de ces animaux ſauter un mur de la hauteur d'un homme, prendre un porc qui peſoit environ cent livres, le charger ſur ſes épaules, repaſſer le mur avec ſa proie, & gagner promptement un bois voiſin. En hiver, comme ils deſcendent des montagnes dans les Villages qui ne ſont pas fermés d'un mur, tous les Habitans ſe retirent de bonne heure & muniſſent ſoigneuſement leurs portes. Navarette, ſe trouvant un jour dans un Village où l'on prenoit ces précautions, obſerva que les Tygres s'approchoient des maiſons avant que la nuit fût tout-à-fait obſcure, pouſſant des cris effroyables, & qu'à peine étoit-on tranquille dans l'enceinte des murs. Cependant les Chinois ne ſe donnent pas beaucoup de peine pour les prendre, quoique d'ailleurs ils eſtiment beaucoup leur peau (*g*).

Le Tygre-cheval, animal fabuleux.

ON doit regarder ſans doute comme une fiction ce que les Auteurs Chinois diſent du *Tygre-cheval*. Suivant leur récit, cet animal ne diffère du Cheval que par les écailles dont il eſt couvert; par ſes griffes, qui ſont celles d'un Tygre; & par ſon naturel ſanguinaire, qui lui fait abandonner les rivières au Printems pour dévorer les hommes & les bêtes. Les Miſſionaires, dans le voyage qu'ils firent au long de la rivière de *Han*, qui arroſe le territoire de Syang-yang-fu, Province de Hu-quang, où l'on prétend que ces animaux ſe trouvent, & dans les horribles montagnes de *Jun-yang-fu* qu'ils traverſèrent, ne

(*a*) Magalhaens, pag. 143.
(*b*) Du Halde, pag. 314. & ſuiv.
(*c*) Les Lions ſont ſi peu connus des Chinois, que les peintures qu'ils en font ne ſont pas reſſemblantes; d'où Magalhaens conclut que Marco-Polo les a confondus avec les Léopards lorſqu'il aſſure qu'il s'en trouve à la Chine. La deſcription qu'il en fait au quatorzième Chapitre de ſon ſecond livre confirme ce ſoupçon. Navarette obſerve (pag. 37.) que la Province de Yun-nan a de fort bons Eléphans.
(*d*) *Angl.* & des Onces. R. d. E.
(*e*) Du Halde, pag. 14. 324.
(*f*) *Angl.* ſoixante mille. R. d. E.
(*g*) Navarette, pag. 37.

ne virent rien qui en approchât, & n'en entendirent pas même parler, malgré le ſoin qu'ils apportèrent à ſe procurer des informations, & celui des Habitans à leur montrer tout ce qui méritoit leur curioſité (*b*). Histoire Naturelle de la Chine.

Les Ours ſont fort communs à la Chine. Il s'en trouve, dans la Province de Chang-tong, une eſpèce que les Chinois nomment *Hyang-jin* (*i*), c'eſt-à-dire, *Hommes-Ours*. Ils marchent ſur deux jambes. Ils ont la face humaine & la barbe d'un bouc. Ils grimpent ſur les arbres pour en manger le fruit. On n'a point à ſe plaindre de leur férocité, lorſqu'on les laiſſe en paix. Mais ſi l'on excite leur colère, ils deſcendent furieuſement, ils tombent ſur ceux qui les irritent, & les frappant deux ou trois fois avec la langue, ils emportent toute la chair qu'ils touchent. L'Auteur avoue que ce récit doit paroître fort étrange. Cependant le Père Antoine *Santa Maria*, qui avoit vû ces animaux, & le Père Jean Balat, Jéſuite, qui avoit paſſé pluſieurs années dans cette Province, lui en rendirent pluſieurs fois témoignage (*k*). Du Halde obſerve ſeulement que ce que les Chinois rapportent du *Jin-hyng*, qui ſe trouve, dit-il, dans les déſerts de la Province de *Chen-ſi*, ne doit être entendu que de la groſſeur extraordinaire de ces Ours; comme l'animal nommé *Mu-lu*, c'eſt-à-dire, *Cerf-cheval*, n'eſt qu'une eſpèce de Cerf, de la hauteur des petits chevaux qu'on appelle *Chuen-ma* dans les Provinces de *Se-chuen* & de *Yun-nan*. Hommes-Ours.

La ſeconde de ces deux Provinces offre auſſi une eſpèce ſingulière de Cerfs, qui ne ſe trouve dans aucun autre Pays. Ils ne deviennent jamais plus grands que les chiens ordinaires (*l*). Les Princes & les Seigneurs en nourriſſent dans leurs Parcs, comme une curioſité (*m*). La Chine a des ânes & des mulets en abondance. Elle ne manque pas non plus de bons chevaux. On y en amene continuellement des Pays à l'Oueſt; mais ils ſont tous coupés. Les Chinois ont quantité de bidets, parmi leſquels il s'en trouve d'une petiteſſe extrême & d'une fort belle forme. Leurs ſelles différent un peu de celles d'Eſpagne (*n*). Petits Cerfs de Yun-nan.

Mais la Chine a deux quadrupedes qui méritent particulièrement de l'attention. Le premier eſt une eſpèce de chameau ou de dromadaire, qui n'eſt pas plus grand qu'un cheval commun, & qui a ſur le dos deux boſſes couvertes d'un poil fort long; ce qui forme une ſorte de ſelle. La boſſe du devant paroît formée par l'épine du dos, & par la partie ſupérieure de l'os de l'épaule, qui s'étend en arrière, à-peu-près comme l'excreſcence que les vaches Indiennes ont ſur les épaules. L'autre boſſe touche à la croupe de l'animal. Il a le col plus court & plus épais que les chameaux ordinaires, couvert d'un poil épais, de la longueur de celui des chévres. La couleur en eſt quelquefois d'un brun jaunâtre; & quelquefois elle tire ſur le rouge avec un mélange de noir. Ses jambes ne ſont pas ſi longues, ni ſi menues à proportion, que celles du chameau; ce qui paroît le rendre plus propre à porter des fardeaux. Deux quadrupedes ſinguliers. Petit chameau.

L'autre animal eſt une eſpèce de chevreuil, que les Chinois nomment *Hyang-chang-tſe*, Chevreuil muſqué.

(*b*) Du Halde, pag. 14.
(*i*) Cet Auteur écrit *Jin-hyung*.
(*k*) Navarette, pag. 38.
(*l*) On a vû, au Tome V. pag. 325. que la Guinée a de ces petits Cerfs.
(*m*) Du Halde, pag. 14.
(*n*) Navarette, pag. 39.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CHINE.

Hyang-chang-tſe, c'eſt-à-dire, le *Chevreuil* odoriférant (*o*). Il ſe trouve non-ſeulement dans les Provinces Méridionales, mais juſques dans la chaîne de montagnes qui eſt à quatre ou cinq lieuës de Peking du côté de l'Oueſt. C'eſt une ſorte de Daim ſans cornes (*p*), dont le poil eſt noirâtre. Son petit ſac à muſc eſt compoſé d'une peau fort mince, revêtu de poil extrémement fin. La chair en eſt fort bonne & ſe mange aux meilleures tables. Un Miſſionaire Jéſuite étant dans l'éxercice de ſes fonctions au milieu des mêmes montagnes, on lui apporta un mâle & une femelle de cette eſpèce d'animaux, qui étoient encore chauds & ſaignans. Il acheta le mâle pour un écu; ſans permettre qu'on en retranchât le muſc, car on n'achete quelquefois que la chair. De peur que le muſc ne s'évaporât, il fit couper auſſi-tôt le ſac, dont il fit lier l'ouverture avec de la ficelle. Ceux qui ont la curioſité de le vouloir garder ne manquent point de le faire ſécher ſoigneuſement.

Comment il produit le muſc.

LE muſc s'engendre dans l'intérieur du ſac, & s'attache à l'entour comme une eſpèce de ſel. On en diſtingue deux ſortes, dont le plus précieux eſt celui qui eſt en grains & qui s'appelle *Teu-pau-hyang*. L'autre, qui ſe nomme *Thi-hyang*, eſt moins eſtimé, parce qu'il eſt trop petit & trop fin. La femelle ne produit pas de muſc; ou du moins la ſubſtance qui ſe trouve dans ſon ſac n'a pas l'odeur du muſc, quoiqu'elle en ait l'apparence. On apprit au Miſſionaire que la nourriture ordinaire de cet animal eſt la chair des ſerpens. De quelque groſſeur qu'ils puiſſent être, il les tue facilement, parce qu'à certaine diſtance ils ſont tellement ſaiſis de l'odeur du muſc, que, s'affoibliſſant tout-d'un-coup, ils ne peuvent plus ſe remuer. Ce qui paroît beaucoup mieux prouvé, c'eſt que les payſans, en allant au bois ou en faiſant du charbon dans les montagnes, n'ont pas de moyen plus sûr pour ſe préſerver de ces ſerpens, dont la morſure eſt extrémement dangereuſe, que de porter ſur eux quelques grains de muſc. Avec cet antidote, ils dorment tranquillement ſur l'herbe après leur dîner.

Il ſe nourrit de ſerpens.

Preuve qu'il vit de la chair des ſerpens.

CE qui arriva au même Miſſionaire, en retournant à Peking, ſemble confirmer que la chair des ſerpens eſt la principale nourriture du chevreuil muſqué. Ayant fait préparer pour ſon ſouper quelque partie de cet animal, il ſe trouva parmi les convives un Chinois qui haïſſoit les ſerpens juſqu'à ſe trouver mal lorſqu'on en parloit dans ſa préſence. Comme il ignoroit ce qui lui étoit préſenté, le Miſſionaire ſe diſpenſa de lui en parler, & ſe fit au-contraire un plaiſir d'obſerver ſa contenance. Le Chinois prit du chevreuil, comme les autres, dans le deſſein d'en manger; mais à peine en eut-il mis un morceau dans ſa bouche, qu'il ſentit ſon eſtomac ſe révolter. En un mot il ne voulut plus toucher à cette viande, tandis que tous les autres en mangeoient de fort bon appetit (*q*).

Sa figure.

NAVARETTE nous apprend qu'il ſe trouve un grand nombre de ces animaux muſqués dans les Provinces de *Chen-cheu-fi* & de *Chan-ſi*, où ils portent le nom de *Che*. Suivant la deſcription des Auteurs Chinois, ils ont le corps d'un petit Daim, & le poil d'un Tygre ou d'un Ours. Lorſqu'ils ſont preſſés par les

(*o*) *Hyang* ſignifie proprement *odeur douce*, mais il emporte auſſi *odoriférante* lorſqu'il eſt joint avec un ſubſtantif; car il devient alors adjectif.

(*p*) On l'appelle dans ces montagnes, *Daim odoriférant*.

(*q*) Du Halde, pag. 15. & 324.

les Chaſſeurs, ils grimpent ſur les rochers, & mordent le petit ſac muſqué qui contient le muſc, pour éviter le péril en détruiſant leur tréſor. Mais cette morſure leur cauſe la mort. Ce récit, ajoûte l'Auteur, s'accorde avec l'opinion publique.

Histoire Naturelle de la Chine.

Le même Voyageur raconte qu'on trouve dans les mêmes Provinces un autre animal, auquel il ne manque que le ſac à muſc pour reſſembler au précédent (*r*). Il ſe vend, dit-il, pour ſervir de nourriture commune, & les Miſſionaires eurent la curioſité d'en acheter un, en retournant de Peking à Canton. Sa chair jette une odeur ſi forte lorſqu'elle eſt rôtie, que toute la Barque en fut parfumée. Au goût, on l'auroit priſe pour une préparation de muſc. Cependant elle ne leur revolta point l'eſtomac; mais ils ſentirent que pour peu que l'odeur eut été plus forte, il ne leur auroit pas été poſſible d'en manger.

Autre animal muſqué.

Les Chinois vantent beaucoup la Licorne, dans leurs diſcours & dans leurs écrits. Ils la regardent comme un augure de proſpérité. Ils la repréſentent fort belle; & leurs Auteurs aſſûrent qu'elle a le ventre d'un daim, le pied du cheval, & la queue de la vache. Ils lui attribuent cinq couleurs différentes. Elle a, diſent-ils, le ventre jaune. Sa corne eſt haute de deux pieds & couverte de chair. C'eſt un animal fort doux & l'emblême de la félicité. Mais cette deſcription, ajoûte Navarette, a trop l'air de la fable du Phœnix.

Licorne de la Chine.

Le même Voyageur parle de deux animaux fort étranges. L'un, qui ſe nomme *Lang*, a les jambes de devant fort longues & celles de derrière fort courtes. Au contraire, l'autre, nommé *Pwey* ou *Poy* a celles de derrière fort longues & celles de devant fort courtes. Comme ces deux animaux ne peuvent marcher ſeuls, ils ſe joignent enſemble (*s*) & ne compoſent en quelque façon qu'une ſeule bête, qui ſe remue par le moyen des quatre longues jambes. Les Chinois donnent le nom de *Lang-pey* aux pauvres miſérables qui ne peuvent gagner leur vie par le travail, comme pour ſignifier qu'ils ont beſoin de l'aſſiſtance d'autrui.

Deux animaux fort étranges.

On nomme encore, entre les animaux extraordinaires, le *Jang*, qui ſe trouve dans les montagnes de la Province de Nan-king. Sa forme eſt celle d'un Bouc; mais quoiqu'il ait un nez & des oreilles, il n'a pas de gueule, & l'on prétend qu'il ſe nourrit d'air (*t*). Il faut obſerver néanmoins que Navarette n'en parle pas ſur le témoignage de ſes propres yeux, mais ſur celui des Chinois & de leurs Livres, quoiqu'il paroiſſe d'ailleurs perſuadé du fait. Du Halde nous avertit que les Miſſionaires ne purent ſe procurer une éxacte connoiſſance de tous les animaux rares qui ſe trouvent dans les montagnes de la Chine. Il ajoûte que ce que les Chinois racontent de pluſieurs a l'air ſi fabuleux qu'on n'y peut donner aucune confiance. A l'égard du *Sin-ſin*, il croit, ſur la deſcription qu'on en fait dans toute la Province de *Se-chuen*, que c'eſt une ſorte de ſinge. On le repréſente de la grandeur d'un homme médiocre. Il a plus de reſſemblance que les autres ſinges avec l'eſpèce humaine, ſoit par ſes actions, ſoit par la facilité avec laquelle il marche ſur ſes pieds de derrière (*v*).

Le Jang, animal qui vit d'air.

L'homme-ſinge.

(*r*) Il paroît que c'eſt ici la femelle des animaux de la même eſpèce.

(*s*) Malheureuſement les Auteurs n'expliquent pas la poſſibilité de cette marche, & l'on ne voit pas trop qu'elle puiſſe être conçûe.

(*t*) Deſcription de la Chine par Navarette, pag. 38. & ſuiv.

(*v*) Chine du Père du Halde, pag. 14.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CHINE.

§. VI.

Poiſſon d'eau douce.

Combien la Chine a de poiſſons.

LA Chine offre une prodigieuſe abondance de poiſſons. Les Rivières, les lacs, les étangs & les canaux mêmes en ſont remplis. Il fourmille juſques dans les foſſés qu'on creuſe au milieu des champs, pour conſerver l'eau qui ſert à la production du riz. Ces foſſés ſont remplis de fray ou d'œufs de poiſſons, dont les Propriétaires des champs tirent un profit conſidérable. On voit tous les ans, ſur la grande Rivière de Yang-tſe-kyang, à peu de diſtance de *Kyen-king-fu* dans la Province de Kyang-ſi, un nombre ſurprenant de Barques, qui ſe raſſemblent pour acheter de ce fray. Vers le mois de May, les Habitans du Pays bouchent la Rivière en pluſieurs endroits, dans l'eſpace de neuf ou dix lieuës, avec des nattes & des claies, qui ne laiſſent d'ouverture que pour le paſſage d'une Barque, afin d'arrêter le fray qu'ils ſçavent diſtinguer au premier coup d'œil, quoique l'eau n'en ſoit preſque point altérée. Ils rempliſſent des tonneaux d'un mélange d'eau & de fray, pour les vendre aux Marchands qui les tranſportent en diverſes Provinces, avec l'attention de remuer cette eau de tems en tems. Cette eau ſe vend par meſure à ceux qui poſſèdent des étangs. Dans l'eſpace de peu de jours, le jeune fray commence à paroître en petits bancs; & dans cette petiteſſe qui le rend preſqu'imperceptible on le nourrit de lentilles de marais, ou de jaunes d'œufs, à peu près comme on élève en Europe les animaux domeſtiques. Le gros poiſſon ſe conſerve avec de la glace. On en remplit de grandes barques, dans leſquelles on le tranſporte juſqu'à Peking. Le profit monte quelquefois au centuple de la dépenſe, parce que le Peuple ſe nourrit preſqu'uniquement de poiſſon. On en tire des Rivières & des Lacs pour peupler les canaux. Il en vient auſſi de la Mer, qui remonte aſſez loin dans les Rivières. On en prend quelquefois de très-gros à plus de cent cinquante lieuës de la Côte (*a*).

Comment le fray de poiſſon ſe tranſporte & ſe nourrit.

Marſouins de rivière.

DANS la Rivière du Yang-tſe-kyang, à plus de ſoixante lieuës de la Mer, on voit des marſouins, que les Chinois nomment *Kyang-chu*, c'eſt-à-dire, Porcs de Rivières. (*b*). Ils ſont plus petits que ceux de l'Ocean; mais ils nagent en troupes, au long des rives, avec les mêmes ſauts & les mêmes évolutions (*c*). Enfin l'Europe a peu de poiſſons qui ne ſe trouvent à la Chine. Les lamproies, les carpes, les ſoles, les ſaumons, les truites, les eſturgeons y ſont communs. Elle en a quantité d'autres qui nous ſont inconnus & dont le goût eſt excellent. Mais l'attention des Miſſionaires étoit ſi remplie par leurs occupations Géographiques, pendant le voyage qu'ils firent dans les Provinces, qu'ils n'eurent pas de loiſir de reſte pour obſerver toutes les différentes eſpèces dont on leur fit la deſcription. Ils s'arrêtèrent ſeulement à quelques-uns, qui leur parurent les plus remarquables. Tel fut le *Cho-kya-yu*, c'eſt-à-dire, le *Poiſſon armé*, ainſi nommé, parce que ſon dos, ſon ventre & ſes côtés ſont couverts d'écailles pointues, qui ſont placées l'une ſur

Le poiſſon armé.

(*a*) Du Halde, pag. 19 & 315.
(*b*) Voyez ci-deſſus.
(*c*) Du Halde, pag. 354.

ſur l'autre en lignes droites, comme les tuiles du toît d'une maiſon. Il pèſe environ quarante livres. C'eſt un poiſſon admirable & d'une blancheur extrême. Son goût reſſemble aſſez à celui du veau.

Poiſſon farine.

Dans les tems calmes on prend un autre poiſſon fort délicat, qui s'appelle *Poiſſon farine*, à cauſe de ſa blancheur extraordinaire; ſans compter que ſes deux yeux, qui ſont noirs, ſe trouvent renfermés dans deux cercles qu'on prendroit pour de l'argent fort luiſant. On en voit des bancs ſi prodigieux, près des Côtes Maritimes de la Province de *Kyang-nan*, que d'un coup de filet on en prend quelquefois quatre quintaux.

Brême Chinoiſe.

Un des meilleurs poiſſons qui ſe trouvent à la Chine reſſemble à la brême de Mer. On le prend dans la quatrième & cinquième Lune. Il ne ſe vend guères plus d'un ſol la livre; & le double, au plus, à vingt lieuës des Rivières où il ſe prend. Lorſque le tems de cette pêche eſt paſſé, on voit arriver des Côtes de *Che-kyang* de grandes Barques chargées d'une autre eſpèce de poiſſon frais, qui reſſemble à la morue de Terre-neuve. Il s'en fait une conſommation incroyable dans la ſaiſon qui lui eſt propre, depuis la Province de Fo-kyen juſqu'à celles de Chan-tong, outre une quantité prodigieuſe qui ſe vend ſalée dans le lieu même de la pêche. Ce qui doit faire juger de ſon abondance, c'eſt qu'il ſe donne à vil prix, quoique les Marchands faſſent de grands frais pour s'en procurer. Ils ſont d'abord obligés d'obtenir la permiſſion des Mandarins pour ce commerce. Enſuite, louant une Barque, ils achetent le poiſſon auſſi-tôt qu'il eſt ſorti de l'eau, & le mettent à fond de calle ſur des couches de ſel, qui ſervent à le conſerver dans le tranſport, pendant les plus grandes chaleurs.

Poiſſon ſalé de Mer.

Depuis la ſixième Lune juſqu'à la neuvième, on apporte auſſi un grande quantité de poiſſon ſalé des Côtes Maritimes. On trouve dans la Province de Kyang-nan un fort gros poiſſon, qui, venant de la Mer ou de la Rivière Jaune, ſe jette dans de vaſtes plaines qu'on a pris ſoin de couvrir d'eau. Mais, par la diſpoſition du terrain, on peut la faire écouler auſſi-tôt que le poiſſon y eſt entré; de ſorte que demeurant à ſec il eſt pris facilement. On le ſale pour le vendre aux Marchands, qui en chargent leurs Barques à très-bon marché.

Le Whang-yu, ou le poiſſon jaune.

On prend toutes ſortes d'excellent poiſſon dans la Rivière de *Tang-tſe-kyang*, vis-à-vis la grande Ville de *Kyen-kyang-fou*, où elle a plus d'une demi lieuë de largeur; mais on y diſtingue entr'autres le *Whang-yu* ou le *Poiſſon-jaune*. Sa groſſeur eſt extraordinaire. Il s'en trouve qui pèſent juſqu'à huit cens livres. La chair en eſt ferme & d'un goût exquis. On ne le prend que dans certaines ſaiſons, lorſqu'il paſſe du *Tong-ting-hu*, qui ſe nomme auſſi le Lac de *Fan-cheu*, dans cette Rivière (*d*).

Pêcherie d'aloſes.

La même Rivière a, près de Nan-king, une fameuſe Pêcherie d'aloſes, que les Chinois nomment *Che-yu*. La pêche s'y fait aux mois d'Avril & de May. Dans un autre endroit, mais aſſez éloigné de Nan-king, on prend une ſi groſſe quantité du même poiſſon, qu'on le tranſporte ſouvent à *Tſong-ning*, Iſle voiſine, où il ſe vend à très-vil prix.

Le Kin-yu ou la dorade.

Mais le plus remarquable de tous ces poiſſons eſt le *Kin-yu* ou le (*e*) *Poiſſon d'or*

(*d*) Le même, pag. 315.
(*e*) Ou ſi l'on veut, la *Dorade*; car c'en eſt une eſpèce. R. d. T.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CHINE.

d'or. On le nourrit, ſoit dans de petits étangs faits pour cet uſage, qui ſervent d'ornement aux maiſons de campagne des Princes & des Seigneurs, ſoit dans des baſſins plus profonds que larges. On le prend auſſi petit qu'il eſt poſſible, parce que le plus petit paſſe pour le plus beau & qu'on en peut nourrir un plus grand nombre. Les plus jolies dorades Chinoiſes ſont d'un beau rouge, comme tacheté de poudre d'or, ſur-tout vers la queue, qui ſe termine en fourche par deux ou trois pointes. Quelques-unes ſont de couleur d'argent; d'autres ſont blanches; d'autres marquetées de rouge (*f*). Les deux eſpèces ſont également vives & actives. Elles ſe plaiſent à jouer ſur la ſurface de l'eau. Mais elles ſont ſi délicates que la moindre impreſſion de l'air en fait mourir un grand nombre. Dans les étangs, les dorades ſont de différentes grandeurs. Il s'en trouve de plus groſſes que les plus grandes Pelamides (*g*). On les accoutume à gagner le ſommet de l'eau, au bruit d'une creſſelle dont on ſe ſert pour leur donner à manger. La meilleure méthode pour les conſerver eſt de ne leur rien donner en hyver. Il eſt certain que pendant trois ou quatre mois on ne les nourrit pas à Peking, c'eſt-à-dire, pendant toute la durée du grand froid. On n'expliqueroit pas facilement de quoi elles vivent ſous la glace; à moins qu'elles ne trouvent de petits vers dans les racines des herbes qui croiſſent au fond des étangs, ou que ces racines mêmes, amollies par l'eau, ne deviennent propres à leur ſervir d'aliment. Souvent, la crainte qu'elles ne ſoient incommodées du froid les fait prendre dans les maiſons, où elles ſont gardées ſoigneuſement dans des vaſes de porcelaine, mais ſans aucune nourriture. Vers le printems on les remet dans leurs baſſins. Les perſonnes du plus haut rang prennent plaiſir à les nourrir de leur propre main, & paſſent quelques heures à obſerver l'agilité de leurs mouvemens.

Comment elles ſe nourriſſent en hyver.

D'où elles viennent.

CE poiſſon, ou du moins le plus joli de ſon eſpèce, ſe prend dans un Lac de la Province de Che-kyang, près de la grande Ville de Chang-wha-hyen, dans le diſtrict de *Han-cheu-fu*, au pied de la Montagne de Tſyen-king. Cependant, comme ce Lac a peu d'étendue (*h*), il n'eſt pas vraiſemblable que toutes les dorades de la Chine viennent de-là, ſur-tout celles de Quang-tong & de Fo-kyen, deux Provinces où la propagation s'en fait heureuſement (*i*).

Leur figure.

SUIVANT le Père le Comte, la longueur ordinaire de ces dorades eſt d'un doigt. Elles ſont d'une groſſeur proportionnée, & très-bien faites dans cette petite taille. Le mâle eſt d'un beau rouge, depuis la tête juſqu'à plus de la moitié du corps. Le reſte, en y comprenant la queue, eſt doré, & d'un luſtre ſi éclatant, que nos plus belles dorures n'en approchent point. La femelle eſt blanche. Sa queue & quelques autres parties du corps reſſemblent parfaitement à l'argent. En général, la queue des dorades n'eſt pas unie & plate comme celle des autres poiſſons. Elle forme une ſorte de touffe, longue & épaiſſe, qui ajoûte quelque choſe à leur beauté.

Précautions néceſſaires pour les conſerver.

LES baſſins qui leur ſervent d'habitations ſont grands & profonds. L'uſage eſt de mettre au fond de l'eau un pot de terre renverſé & percé de trous, afin qu'elles

(*f*) Elles perdent leur luſtre lorſqu'elles ſont mortes, comme on l'a remarqué dans quelques-unes qui ont été apportées en Angleterre.

(*g*) Quoiqu'elles n'aient preſque jamais plus d'un doigt de longueur, les plus jolies ſe vendent trois ou quatre écus.

(*h*) Il n'a pas plus de deux cens arpens.

(*i*) Du Halde, pag. 325

qu'elles puiſſent s'y mettre à couvert de la chaleur du Soleil; car leur délicateſſe eſt extrême. On change l'eau deux ou trois fois la ſemaine; mais avec la précaution de faire entrer l'eau fraîche à meſure que l'ancienne s'écoule. Ainſi le baſſin n'eſt jamais à ſec. On jette auſſi ſur la ſurface certaines herbes vertes, qui entretiennent la fraîcheur. Lorſqu'on eſt obligé de faire changer de lieu au poiſſon, l'attention eſt extrême pour ne les pas toucher avec la main, parce qu'elles ne manqueroient pas d'en mourir ou de tomber du moins en langueur. On les prend par degrés avec un petit filet dont l'ouverture eſt attachée autour d'un cerceau; & d'un tiſſu ſi ſerré, qu'on a le tems de les tranſporter dans l'eau fraîche avant que la vieille ſoit tout-à-fait écoulée. L'Auteur obſerva, ſur Mer, que chaque fois qu'on tiroit le canon & qu'on faiſoit fondre du goudron ou de la poix, il en mouroit toûjours quelques-unes. Quoiqu'elles vivent preſque de rien, ceux qui ſont chargés de les nourrir leur jettent de tems en tems de petites piéces de pâte. Mais rien ne leur eſt ſi bon que les oublies, qui forment, en ſe détrempant, une ſorte de papin qu'elles aiment beaucoup.

Histoire Naturelle de la Chine.

Dans les Régions chaudes de l'Empire, elles multiplient exceſſivement, pourvû que le fray qui nâge ſur la ſurface de l'eau ſoit enlevé avec beaucoup de ſoin; ſans quoi elles le dévorent. On le met dans un vaſe expoſé au Soleil, juſqu'à ce que la chaleur ait animé les jeunes dorades. Elles paroiſſent d'abord tout-à-fait noires, & quelques-unes conſervent cette couleur. Mais la plûpart deviennent par degrés, rouges ou blanches, couleur d'or ou d'argent. C'eſt à l'extrémité de la queue que l'or & l'argent commencent à paroître. Ils s'étendent plus ou moins vers le milieu du corps, ſuivant la nature particulière de chaque dorade (*k*).

Comment elles multiplient.

Les Miſſionaires ſe procurèrent les informations ſuivantes de quelques Chinois qui faiſoient le commerce de ces petits poiſſons, & qui en retiroient dequoi vivre honnêtement.

Avis Chinois pour la conſervation des dorades.

1. Ce n'eſt pas la couleur blanche ou rouge qui diſtingue le mâle de la femelle. On connoît les dorades femelles à pluſieurs petites taches blanches qu'elles ont autour des ouies, & aux petites nâgeoires qui ſont près des mêmes parties. Ces endroits au-contraire ſont fort luiſans dans les mâles.

2. Quoique la longueur des dorades ne ſoit ordinairement que d'un doigt, on en voit de la groſſeur & de la longueur des plus gros harangs.

3. Leur queue, qui eſt ordinairement en forme de touffe, ne laiſſe pas de reſſembler quelquefois à celle des autres poiſſons.

4. Outre les petites boules de pâte, on leur jette des jaunes d'œufs durs, ou du maigre de porc ſéché au Soleil & réduit en poudre très-fine. On met quelquefois des limaçons dans leurs baſſins. La glue qui s'attache aux parois eſt une nourriture excellente, qu'elles enlevent avec beaucoup d'avidité. Elles n'aiment pas moins certains petits vers rougeâtres, qui ſe trouvent dans l'eau de quelques réſervoirs.

5. Les dorades multiplient rarement lorſqu'elles ſont renfermées dans un vaſe. Elles y ſont trop à l'étroit. Pour la propagation, il faut les mettre dans des réſervoirs d'eau courante, qui ayent quelques endroits profonds.

6. L'eau

(*k*) Le Comte, pag. 113. Du Halde, 315.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CHINE.

6. L'EAU de puits dont on remplit les vaſes doit repoſer cinq ou ſix heures avant qu'on y mette les dorades. Autrement elle ſeroit trop crue & fort malſaine.

7. LORSQUE le poiſſon jette ſon fray, vers le commencement du mois de Mai, il faut jetter de l'herbe ſur la ſurface de l'eau, afin que le fray puiſſe s'y attacher. Après ce tems, & lorſqu'on s'apperçoit que les mâles ceſſent de ſuivre les femelles, on tranſporte le poiſſon dans un autre lieu, & le fray doit reſter expoſé au Soleil l'eſpace de trois ou quatre jours. Enſuite on en laiſſe paſſer quarante ou cinquante, au bout deſquels l'eau doit être changée, parce que le fray commence à prendre diſtinctement la forme de poiſſon (*l*).

Hay-ſeng, poiſſon d'une extrême laideur.

QUELQU'IDÉE qu'on puiſſe ſe former des dorades, leur beauté n'approche pas de la laideur d'un autre poiſſon qui ſe nomme *Hay-ſeng*. C'eſt néanmoins une nourriture ſi commune à la Chine, qu'on en ſert preſqu'à chaque repas. On voit flotter les *Hay-ſengs* près des Côtes de Chan-tong & de Fo-kyen. Nos Miſſionaires les prirent d'abord pour autant de maſſes inanimées; mais un de ces animaux, que les Matelots Chinois pêchèrent par leur ordre, nâgea fort bien dans le baſſin où ils le firent mettre. Il y vécut même aſſez long-tems. Sur ce qu'on les avoit toûjours aſſuré qu'il a quatre yeux & ſix pieds, & que ſa figure reſſemble à celle du foie humain, ils prirent la réſolution de l'examiner ſoigneuſement. Mais ils ne découvrirent que deux endroits qu'ils puſſent prendre pour des yeux, aux marques de crainte que l'animal donnoit lorſqu'ils paſſoient la main par-devant. A l'égard des pieds, ſi tout ce qui lui ſert à ſe mouvoir devoit porter ce nom, on en pourroit compter autant qu'il a de petits boutons ou de petites excreſcences autour du corps. Il eſt d'ailleurs ſans os & ſans aucune eſpèce de pointes. Il meurt auſſi-tôt qu'il eſt preſſé dans les mains. Mais un peu de ſel ſuffiſant pour le conſerver, on le tranſporte dans toutes les parties de l'Empire. Les Miſſionaires ne le trouvèrent pas excellent, quoique les Chinois le regardent comme un de leurs mêts les plus délicats (*m*).

Obſervation des Miſſionaires ſur le Hay-ſeng.

Lac où le poiſſon ſe pétrifie.

LE Comte nous apprend qu'on trouve dans l'Iſle de Hay-nan un Lac ou une Fontaine dont l'eau pétrifie le poiſſon. Il en apporta lui-même une écreviſſe, dont la métamorphoſe étoit ſi avancée qu'elle avoit déja le corps & les pattes fort durs & peu différens de la pierre (*n*). Cependant les Miſſionaires qui viſitèrent toutes les Provinces de l'Empire, prétendent, ſur le témoignage des Habitans, que l'Iſle de Hay-nan n'a pas de Lac auquel on puiſſe attribuer cette vertu (*o*). Mais ils ſemblent reconnoître qu'entre cette Iſle & les Côtes de *Kan-cheu* dans la Province de Quan-tong, on trouve une eſpèce d'écreviſſe qui eſt ſujette à ſe pétrifier ſans perdre ſa forme naturelle. Ils ajoûtent que c'eſt un ſpécifique contre les fiévres ardentes & malignes (*p*).

(*l*) Du Halde, pag. 316.
(*m*) Du Halde, 20.
(*n*) Le Comte, pag. 112.
(*o*) Voyez ci-deſſus.
(*p*) Du Halde, pag. 20.

HISTOIRE

dans les terres. Mais c'eſt au Lecteur à juger de la confiance qu'il doit prendre à leur témoignage, après l'avoir comparé avec les Obſervations dont leur récit ſera précedé. Elles ſont du Père Regis, un des Miſſionaires qui furent employés à dreſſer la Carte de la Chine, & le Père du Halde en a publié

KAART van't LANDSCHAP QUAN-TONG, of LYAU-TONG, en van't KONINGRYK KAU-LI, of KOREA

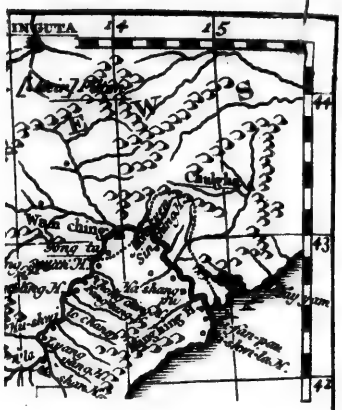

Hay-ſ
poiſſon
extrême
deur.

Obſerv
des Miſſ
res ſur le
ſeng.

Lac
poiſſon
triſte.

HISTOIRE GÉNÉRALE DES VOYAGES

Depuis le commencement du XVe. Siécle.

HUITIÈME PARTIE.

LIVRE TROISIÈME.

DESCRIPTION DE LA CORE'E, DE LA TARTARIE ORIENTALE ET DU TIBET.

CHAPITRE PREMIER.

Observations Géographiques & Hiſtoire de la Corée, par le Père Jean-Baptiſte Regis, Jéſuite.

INTRODUCTION.

QUOIQUE le Royaume de Corée ne ſoit que tributaire de la Chine, ſa ſituation étant à l'extrémité de l'Aſie, notre méthode, qui eſt d'avancer de l'Eſt à l'Oueſt, nous oblige de le placer, dans ce Recueil, avant cette partie de la Tartarie qui dépend immédiatement de l'Empire Chinois.

On a peu de lumières ſur le Royaume de la Corée.

Nos Mémoires ſont fort ſtériles ſur la Corée. Peu de Vaiſſeaux Européens ont relâché ſur cette Côte. A peine aucun Habitant de l'Oueſt y eſt-il jamais deſcendu, pour tirer quelques informations des Naturels du Pays. On trouve à la vérité une Relation de quelques Hollandois, qui y firent voile, dit-on, d'une Iſle nommée *Quelpaert*, & qui paſſèrent quelque-tems dans les terres. Mais c'eſt au Lecteur à juger de la confiance qu'il doit prendre à leur témoignage, après l'avoir comparé avec les Obſervations dont leur récit ſera précedé. Elles ſont du Père Regis, un des Miſſionaires qui furent employés à dreſſer la Carte de la Chine, & le Père du Halde en a publié

INTRODUCTION.

l'Extrait (*a*). Ce Miſſionaire Géographe n'avoit pas fait le Voyage de la Corée; mais il avoit ſuivi, d'une Mer à l'autre, les limites de ce Royaume du côté du Nord. Des trois autres côtés la Corée eſt environnée d'eau, & cette obſervation a vérifié qu'on s'eſt trompé long-tems en la prenant pour une Iſle.

D'où le Père Regis avoit tiré ſes informations.

REGIS avoit tiré ſes informations ſur l'intérieur du Pays, d'un Seigneur Tartare envoyé par l'Empereur *Kang-hi* au Roi de la Corée. Mais ce Député, reſſerré dans des bornes fort étroites, n'avoit pû faire des remarques bien conſidérables. Il ne ſera point inutile, à cette occaſion, de citer les termes de Regis. „ Les Ambaſſadeurs de la Corée ſont peu reſpectés à la Chine, parce „ qu'ils ne repréſentent qu'un Prince Tributaire. Ils ne ſont pas même pla„ cés entre les Mandarins du ſecond Ordre. On commence par les renfer„ mer dans leur logement; & lorſqu'on leur accorde la liberté de ſortir, ils „ ſont environnés d'eſpions, ſous l'apparence de cortége. Le Seigneur Tartare, ſuivant le récit des Miſſionaires, n'avoit pas été beaucoup plus libre à la Corée. Il avoit été continuellement obſervé par des ſurveillans, qui communiquoient ſans ceſſe à la Cour chaque mot qui ſortoit de ſa bouche, par le moyen d'un certain nombre d'hommes, placés de diſtance en diſtance le long des rues (*b*).

(*a*) Cet Ouvrage ſe trouve dans le quatrième Tome de la Chine du Père du Halde, ſous le titre d'*Obſervations Géographiques ſur le Royaume de Corée, tirées des Mémoires du Père Regis, avec un Abregé de l'Hiſtoire de la Corée.* Remarquons ici que les Auteurs Anglois citent toûjours l'Edition Angloiſe de la Chine de Du Halde; & juſques ici nous avons ſuivi leurs citations, précédés en cela par le Traducteur. Mais, quoiqu'un peu tard, nous concevons qu'il vaut mieux citer ici les pages de l'original François, ainſi dans la ſuite, quand on verra le Père Du Halde cité, il faut entendre ces citations de l'Edition Françoiſe, faite en Hollande *in* 4°; & diviſée en IV. Volumes. R. d. E.

(*b*) Du Halde, Vol. IV. pag. 532.

§. I.

DESCRIPTION DE LA CORÉE.

Obſervations Géographiques ſur la Corée.

Divers noms de la Corée.

LES Chinois donnent à la Corée le nom de *Kau-li*, & quelquefois, dans leurs Livres, celui de *Chau-tſyen*. Les Tartares *Mancheous* l'appellent *Solho*.

Ses bornes & ſon étendue.

Elle a porté divers autres noms, qui ſont peu importans. Ses bornes, au Nord & à l'Eſt, ſont le Pays des Tartares [Orientaux, connus ſous le nom de] Mancheous. A l'Oueſt elle eſt bordée par la Province Chinoiſe qui ſe nomme *Lyau-tong* ou *Quan-tong*, & ſéparée de la Tartarie Orientale par une paliſſade de bois que les Chinois appellent *Mu-teou-ching*, c'eſt-à-dire, Muraille de bois. A l'Eſt & au Sud, elle eſt environnée de la Mer. Elle s'étend de trente-quatre à quarante-trois degrés de latitude; & ſa plus grande largeur, de l'Eſt à l'Oueſt, eſt de ſix degrés.

Comment les Miſſionaires ſont parvenus à faire une Carte de la Corée.

UN Seigneur Tartare, que l'Empereur avoit envoyé à la Corée, accompagné d'un petit Mandarin du Tribunal des Mathématiques, en apporta la Carte du Pays, qui eſt ſuſpendue dans le Palais du Roi. Sa commiſſion l'ayant conduit juſqu'à la Capitale, il meſura, par une ligne, le chemin qui mène de *Fong-whang-ching* à cette Ville. Comme elle eſt ſituée à l'extrémité Orientale de la paliſſade de *Quan-tong*, c'eſt à l'Eſt de ſa ſituation qu'eſt à préſent la

Description de la Corée.

la Frontière de la Corée. Après la conquête de ce Royaume par les Mancheous, qui précéda celle de la Chine, on étoit convenu qu'il resteroit entre les deux États un espace inhabité, qui est marqué dans les Cartes par des lignes & par des points. Les Missionaires trouvèrent que Fong-whang-ching est à quarante degrés, trente minutes vingt secondes de latitude du Nord. Sa longitude, du Méridien de Peking, se trouve, par les mesures géometriques, de sept degrés quarante-deux minutes Est.

Comme l'Auteur & ses compagnons n'eurent pas l'occasion de visiter la Côte Maritime, ni les parties intérieures du Royaume, ils ne donnent pas leur Carte pour complette, mais seulement pour la meilleure qui ait encore été publiée. Après avoir mesuré géométriquement toute la frontière du Nord, où est la plus grande largeur de la Corée; & la partie de l'Oueſt aussi loin qu'ils y purent pénétrer, en fixant toûjours les hauteurs, ils se servirent de ces secours pour réduire les autres parties aux vrais termes de longitude. D'ailleurs la mesure du Seigneur Tartare depuis *Fong-whang-ching*, & la hauteur déterminée de la Capitale du Royaume les mirent en état de proportionner dans leur Carte les distances des autres Places. Les Mathématiciens Chinois avoient trouvé que cette hauteur étoit de trente-sept degrés, trente-huit minutes & vingt secondes: ce qui assure la longueur du Septentrion au Midi, du moins pour cinq degrés & demi. Ainsi, avec quelques observations du Sud & de l'Est, on ajusteroit assez bien la situation de la Corée.

Principales rivières de la Corée.

Les principales rivières de cette Péninsule sont le *Ya-lu* & le *Tu-men*, que les Chinois nomment *Ya-lu-kyang* & *Tu-men-kyang*, mais qui portent dans les Cartes leurs noms Mancheous de *Ya-lu-ula* & de *Tu-men-ula*; *Kyang* & *Ula* signifiant rivière dans les langues des deux Nations. Elles ont toutes deux leur source dans la même montagne, qui est une des plus hautes de l'Univers. Les Chinois l'appellent *Chang-pe-chan*, & les Mancheous *Chan-alin*, c'est-à-dire, *Montagne toûjours blanche*. L'une coule à l'Oueſt & l'autre à l'Est. Elles sont toutes deux profondes, assez rapides, & l'eau en est excellente. Pour le cours des autres rivières, les Missionaires ne les ayant pas vûes ont suivi les mesures Coréennes (*a*).

Ancienne division du Pays.

Cette Région étoit anciennement habitée par diverses Nations, dont les principales étoient les *Més*, les *Kau-kyu-lis*, & les *Hans*. La dernière comprenoit les *Ma-hans*, les *Pyen-hans* & les *Chin-hans*. Mais, s'étant enfin réunies, elles composèrent un seul Royaume, sous le nom de *Chaut-syen* ou de *Kau-li*.

Sa division présente en huit Provinces.

La Corée est divisée en huit Provinces, qui contiennent quarante *Kyun*, ou grandes Cités (*b*), trente-trois *Fus* ou Villes du premier rang, cinquante-huit cheus ou Villes du second rang, & soixante-dix hyens ou Villes du troisième rang. La première Province fait le centre du Royaume & s'appelle *King-hi*, c'est-à-dire, Province de la Cour. La seconde, qui est à l'Est, se nomme *Kyang-ywen*, c'est-à-dire, source de la rivière. C'étoit autrefois le Pays des Més. La troisième, à l'Oueſt, qui porte le nom de *Wang-hay* ou de *Mer jaune*, renferme une partie de l'ancien Chau-tsyen & le Pays des *Ma-hans*.

(*a*) Du Halde, Vol. IV. pag. 529. & suiv.
(*b*) C'est peut être une erreur, au lieu de District.

DESCRIPTION DE LA CORÉE.

hans. La quatrième nommée *Ping-ngan* ou *la Pacifique*, eſt au Nord & faiſoit autrefois partie du Royaume de *Chau-tſyen*. La cinquième, au midi, étoit la réſidence des *Pyen-hans*, & ſe nomme aujourd'hui *Tſuen-lo*. La ſixième, au Sud-Oueſt, eſt l'ancien *Ma-han* & s'appelle *Chu-ſin*, c'eſt-à-dire la fidelle & la pure. La ſeptième eſt au Nord-Eſt. Elle étoit l'ancien domaine des *Kau-kyu-lis*. Son nom eſt *Kyen-king*, [ou l'heureuſe.] Enfin la huitième, nommée *Kin-chan*, étoit anciennement le Pays des Chin-hans (*c*).

Nom de la Capitale.

LA Capitale du Royaume porte dans les Cartes le nom de Corein de *King-ky-tau*. Mais les Chinois la nomment *Kong-ky-tau*, parce qu'ils attachent trop de dignité au mot *King* pour l'appliquer à d'autres Cours que celle de leur Empire.

Orgueil Chinois ſur les noms.

C'eſt par la même raiſon qu'ils ne donnent point aux autres Princes les titres de *Tyen-tſe*, ou de *Van-ſoui*, & qu'ils les croient réſervés pour leurs ſeuls Monarques.

Maiſons de la Corée.

LES maiſons de la Corée n'ont qu'un étage, & ſont mal-bâties (*d*). Elles ſont de terre à la Campagne, & la plûpart de brique dans les Villes. Toutes les Villes Coréennes ont la forme des Villes Chinoiſes, & ſont revêtues de murs dans le même goût. Mais la grande muraille, que les Coréens ont élevée pour défenſe contre les Tartares, eſt fort inférieure à celle de la Chine. Il y a plus de quatre-vingt-dix ans qu'elle tombe en ruines, parce que les armes victorieuſes des Mancheous ſe firent d'abord ſentir à la Corée (*e*).

Figure & caractère des Coréens.

LES Coréens ſont généralement bien-faits & d'un naturel fort doux. Ils ont du goût par les Sciences. Ils ſont paſſionnés pour la danſe & la muſique. Leurs Provinces du Nord produiſent les hommes les plus vigoureux du Royaume & les meilleurs Soldats. *Ki-tſe*, dont nous parlerons bien-tôt, avoit établi parmi eux de ſi bonnes loix, que l'adultère & le vol y étoient inconnus. Les portes de leurs maiſons ne ſe ferment jamais pendant la nuit. Quoique les révolutions de leur Gouvernement leur ayent fait perdre quelque choſe de cette ancienne innocence, on peut encore les propoſer pour modèle aux autres Nations. Mais leur Pays eſt rempli de femmes de débauche, & les jeunes gens des deux ſéxes y ſont trop libres (*f*).

Leur habillement.

ILS ſont vêtus comme les Chinois l'étoient ſous la race de Tay-min; c'eſt-à-dire qu'ils portent une longue robe à grandes manches, un grand bonnet quarré, une ceinture, des bottines de cuir, de toile ou de ſatin (*g*). Leurs bonnets ſont généralement fourrés, & leurs habits ſont de brocard. Les femmes bordent de dentelles leurs juppes de deſſus & de deſſous. L'habit ordinaire des perſonnes de qualité eſt une étoffe de ſoie couleur de pourpre. Les Lettrés ſont diſtingués par deux plumes qu'ils portent ſur leur bonnet. Dans les Fêtes publiques leurs robes ſont richement ornées d'or & d'argent.

Armes, mariages, ſépultures des Coréens.

LES Armes des Coréens ſont des arbalêtes & de longs ſabres ſans aucun ornement. Ils ne prennent jamais de médécine. Les mariages ſe font ſans cérémonie, & ſans aucun préſent nuptial. Les Princes & les Princeſſes du Sang ſe marient entr'eux. Les Grands imitent ces éxemples dans les familles. L'uſage commun de la Corée eſt de conſerver les morts ſans ſépulture pendant l'eſpace de

(*c*) Du Halde, Vol. IV. pag. 539.
(*d*) L'Auteur dit (pag. 557.) qu'elles ſont couvertes de chaume & que les Coréens n'ont pas de lits.
(*e*) Du Halde, Vol. IV. pag. 531.
(*f*) *Ibidem*. pag. 557.
(*g*) *Ibidem*. pag. 532.

de trois ans. Le deuil dure auſſi trois ans pour un père & une mère, & trois mois ſeulement pour un frère. Lorſqu'on enterre les Morts, on place à côté du Tombeau les habits, les chariots, & les chevaux de celui qui reçoit ce dernier office, avec tout ce qu'il aimoit particulièrement pendant ſa vie; & chacun de ceux qui compoſent le cortége porte quelque partie de ces lugubres ornemens (*b*).

Description de la Corée.

Leur langage eſt différent de celui des Chinois, mais leurs caractères d'écriture ſont les mêmes. Les deux Nations emploient des interprétes. La doctrine de Confucius eſt fort eſtimée des Coréens, mais ils n'ont pas le même reſpect pour les Bonzes. Ils ne ſouffrent dans leurs Villes aucune ſorte de Pagodes (*i*). Cependant, après leur avoir attribué cette averſion pour l'Idolâtrie, l'Auteur aſſûre quelques pages plus bas qu'ils obſervent le culte de Fo. Il ajoûte qu'ils ſont naturellement ſuperſtitieux; qu'ils ont horreur d'ôter la vie à la moindre créature; qu'ils ſont modérés dans le boire & le manger, & qu'ils ont à table l'uſage des plats & des aſſiettes.

Leur langage & leur religion.

Les Sçavans de la Corée s'appliquent particulièrement à la Muſique. De trois en trois ans on éxamine les Docteurs, les Bacheliers & les Maîtres ès Arts. Ceux qui ſont deſtinés aux Ambaſſades ſubiſſent auſſi l'éxamen du Tribunal des Miniſtres. Le Roi ne poſſéde aucune terre à titre de Domaine. On aſſigne à chacun ſa portion, ſuivant le nombre des perſonnes dont ſa famille eſt compoſée.

Goût de leurs Sçavans pour la muſique.

Chaque année les Coréens envoyent un Ambaſſadeur à la Chine, pour recevoir l'Almanach Chinois. Lorſque leur Roi meurt ou qu'il abdique la Coune, l'Empereur de la Chine confie à deux de ſes Grands la commiſſion d'aller donner au Prince héréditaire le titre de *Quey-vang*, qui ſignifie *Roi*. Si le Roi mourant appréhende quelques différends pour la ſucceſſion après ſa mort, il ſe choiſit un héritier, dont il demande la confirmation à l'Empereur. Le Prince qui ſuccéde reçoit la couronne à genoux, & fait aux Commiſſaires Chinois des préſens reglés par l'uſage, auxquels il ajoûte huit mille lyangs (*k*) en argent. Enſuite il envoie ſon tribut à l'Empereur de la Chine, par un Ambaſſadeur qui baiſſe le front juſqu'à terre devant ce Prince; & ſa femme attend la permiſſion du même Monarque pour prendre la qualité de Reine (*l*). Les Mandarins Coréens affectent beaucoup de gravité. Ils reçoivent leurs appointemens en riz.

Succeſſion au Trône, dépendante de la Chine.

Les châtimens ont peu de rigueur à la Corée. Des crimes qui paſſent pour Capitaux dans d'autres Pays, ne ſont punis ici que par le banniſſement dans quelque Iſle voiſine. Mais un fils, qui maltraite de paroles ſon père ou ſa mère, eſt condamné à perdre la tête. Les fautes légères expoſent le coupable à la baſtonade. On jette ſur la tête de ceux qui doivent ſubir quelque châtiment un ſac qui leur tombe juſqu'aux pieds, autant pour adoucir leur humiliation que pour les châtier avec plus de liberté (*m*).

Châtimens pour les crimes.

Dans tous les lieux où l'Auteur pénétra, les Provinces de la Corée lui parurent fort bien cultivées. On y ſuit la méthode des Provinces Méridionales de la Chine.

Fertilité du Pays. En quoi conſiſtent ſes richeſſes.

(*b*) Du Halde, Vol. IV. pag. 557. & *ſuiv.*
(*i*) Le même, pag. 532.
(*k*) Ou huit mille onces d'argent, chacune de ſix ſchellings huit ſols d'Angleterre.
(*l*) Du Halde, pag. 556. & *ſuiv.*
(*m*) Le même, pag 558.

DESCRIPTION DE LA CORÉE.

Chine. L'Auteur apprit du Seigneur Tartare que le Pays produit en abondance toutes les néceſſités de la vie (*n*). Quoiqu'il ſoit rempli de montagnes, il eſt d'une fertilité extraordinaire, ſur-tout dans les Provinces de *Ching-tſing*, de *King-chang* & de *Tſuen-lo*. Les principales marchandiſes du Royaume ſont le papier de coton, qui eſt fort, & de moindre prix qu'aucun papier de la Chine; la fameuſe plante qui ſe nomme *Jin-ſing*, l'or, l'argent & le fer, la gomme d'une arbre qui reſſemble au Palmier, & qui donne un air de dorure au vernis; des poules, dont la queuë a trois pieds de long; des chevaux qui n'ont que trois pieds de hauteur; du ſel minéral, des peaux de Martre & de Caſtor. Les Coréens font leur vin d'une eſpèce de grain qu'ils nomment *Paniz* (*o*).

Obſervation ſur la ſituation de la Capitale.

ON lit, dans un abregé Chinois de Chorographie, intitulé *Quang-yiu-ki*, que la Ville de Chau-tſyen, où *Ki-pe* faiſoit ſa réſidence, eſt dans le territoire de *Yong-ping-fu*, Ville du troiſième rang, qui appartient à la Province Chinoiſe de *Pe-che-li*. En ſuppoſant la vérité de cette remarque, le Père Regis ſe croit en droit de conclure que l'ancien *Chau-tſyen* (*p*) & la Corée étoient autrefois contigus & n'ont été ſéparés par un Golfe que dans la ſuite des ſiécles. On ne peut s'imaginer, dit-il, qu'un Prince eut voulu fixer ſa demeure hors de ſes Etats, ſur-tout dans un lieu qui en eut été ſéparé par la Mer. Cette conjecture doit paroître encore plus probable, ſi l'on conſidére que l'Empereur *Yu*, lorſqu'il entreprit il y a trois mille ans de ſécher les eaux qui avoient inondé la partie plate du Pays, ouvrit un paſſage au travers de la montagne, ſur la frontière Méridionale de *Chan-ſi* & de *Chen-ſi*, pour ſervir de débouchement au *Whang-ho*, qui ſépare ces deux Provinces, & qui forme dans ces lieux une cataracte peu inférieure à celles du Nil. De-là il conduiſit le même fleuve par la Province de *Ho-nan*; & dirigeant ſon canal au long de *Pe-che-li*, il ſécha le Lac de Talu, dans lequel il ſe déchargeoit anciennement. Ce lac ravageoit par ſes débordemens tout le Pays, qui renferme à préſent les diſtricts de *Chun-te-fu*, de *Chau-cheu* & de *Ching-cheu* dans la même Province. A la fin, pour modérer la rapidité du Whang-ho, il le diviſa en neuf canaux, qui, ſuivant l'opinion de quelques-uns, ſe réuniſſoient, avant que de gagner la Mer, au pied de la montagne de *Kye-che-chan*, qui faiſoit alors un Promontoire. Mais ſoit que tous les canaux fuſſent effectivement réunis, ſoit que ce fût ſeulement le principal qui ſe déchargeât dans ce lieu, il eſt certain, dit l'Auteur, que depuis le tems de *Yu* le Whang-ho s'eſt détourné fort loin de ſon ancien cours; car au-lieu d'entrer, comme autrefois, dans la Mer au quarantième degré de latitude, il tombe à préſent dans la Rivière de Whay-ho, un peu au-deſſus de *Whag-ngan-fu*; Province de Kyang-nan, vers le trente-quatrième degré de latitude. Il eſt remarquable auſſi que la Montagne de *Kye-che-chan*, qui étoit anciennement unie au territoire de Yong-ping-fu, eſt à-préſent dans la Mer, à cinq cens lis de cette Ville (*q*); de ſorte que la Mer, gagnant par degrés, a couvert enfin ſous ſes eaux tout cet eſpace.

IL eſt vrai qu'on ne trouve, dans l'Hiſtoire de la Chine, aucune trace de ce changement extraordinaire du Whang-ho, ni du débordement de la Mer. Mais

(*n*) Le même; pag. 530.
(*o*) Du Halde, Vol. IV. pag. 558.
(*p*) *King-ki-tan*, Capitale de la Corée, eſt nommée par quelques Auteurs *Chau-tſyen*.
(*q*) On a dit pluſieurs fois que dix lis font une lieue.

Description de la Corée.

Mais l'Auteur répond, à cette objection, que les altérations qui arrivent insensiblement, & sans allarmer la nature, échappent facilement aux observations de l'Histoire. Une différence graduelle, qui se fait dans le cours de la vie d'un homme, est presqu'imperceptible. Cette conjecture se trouve confirmée par un éxemple de la meme nature. *Chin-tsan-chong*, dans son Ambassade au Nord du Whang-ho, observa, dans les montagnes de *Tay-hang-chan* qu'il eut à traverser, que les ouvertures des Rocners étoient remplies de coquilles & de différens lits de gravier; d'où il conclut que la Mer avoit autrefois baigné le pied de ces montagnes, quoiqu'elles en soient actuellement à plus de cent lieuës. A la vérité *Chu-ven-hing* a cru plus volontiers que c'étoit le *Whang-ho* meme qui passoit dans ces lieux. Mais quoique son opinion puisse être aisément réfutée, c'est assez qu'il paroisse douteux si cette grande étendue de Pays étoit autrefois ensevelie sous les eaux de la Mer; & l'on voit du moins qu'il n'y a rien à conclure du silence de l'Histoire Chinoise dans les cas de cette nature (*r*).

(*r*) Chine du Père Du Halde, Vol. IV. pag. 559.

§. II.

Revolutions de la Corée.

Histoire & Révolutions de la Corée.

La Corée soûmise aux Chinois.

Les Coréens furent soumis à l'Empire de la Chine depuis le tems de *Yao*, qui commença son régne deux mille trois cens cinquante sept ans avant Jesus-Christ (*a*), jusqu'à ce que la tirannie de *Ta-kang*, de la Dynastie de *Hya*, qui monta sur le Trône cent soixante-neuf ans après, les força de secouer le joug. *Kye* qui régnoit mille huit cens dix-huit ans avant l'Ere Chrétienne leur fit payer un tribut. Mais ils se révoltèrent bien-tôt contre cette oppression. Ils se saisirent même d'une partie de la Chine. Ching-tang, qui détrôna Kye, cinquante-deux ans après, & qui devint le fondateur de la Dynastie de *Schang*, les fit rentrer dans la soûmission. Sous le régne de Chang-ting, qui commença mille cinq cens soixante-deux ans avant Jesus-Christ, ils attaquèrent encore la Chine; & pendant deux cens quarante-deux ans ils furent tantôt soumis, tantôt rebelles, jusqu'à ce que la foiblesse de l'Empereur *Vu-ting* leur fit naître l'occasion de conquérir les Provinces de Kyang-nan & de Schan-tong. Ils en demeurèrent possesseurs jusqu'au régne de *Tsin-chi-wang*, qui les subjugua deux cens quarante-six ans avant Jesus-Christ.

Revoltes des Coréens.

Ki-tse, leur premier Monarque.

Comme tous ces tems sont obscurs, l'Histoire Chinoise, confirmée par le calcul des Eclipses dont elle fait mention (*b*), fait commencer la Monarchie des Coréens par *Ki-tse*. Ce Prince, ayant été renfermé dans une prison par *Gheou*, son neveu, Empereur de la Chine, pour lui avoir donné quelques avis trop libres, fut remis en liberté par *Vu-vang*, fondateur de la Dynastie de *Gheou*, onze cens vingt-deux ans avant Jesus-Christ. Cependant *Ki-tse*, ne reconnoissant

(*a*) Cette Histoire, qui est tirée des Annales de la Chine, n'est pas une Relation bien suivie des Affaires & des Rois de la Corée. Elle ne touche que ce qui a rapport à l'Empire Chinois, mais comme c'est l'unique monument de la Corée qui soit connu, son importance oblige de ne la pas négliger.

(*b*) Voyez le Volume précédent.

Revolutions de la Corée.

Sageſſe de ſon régne.

noiſſant pas volontiers pour ſon maître un Prince qui avoit chaſſé ſa famille du Trône, ſe retira dans le Pays de *Chau-tſyen*, où l'aſſiſtance de Vu-vang même le fit parvenir à la Royauté. Il introduiſit parmi ſes ſujets la politeſſe des Chinois; & ſa ſageſſe ayant bien-tôt affermi les fondemens de ſon autorité, il laiſſa la Couronne à ſa famille, qui en jouit juſqu'à ce que l'Empereur Tſin-chi-whang, dont on vient de parler, reduiſit Chau-tſyen à dépendre de *Lyau-tong*, mais ſans en ôter la poſſeſſion aux deſcendans de *Ki-tſe*. Ils continuèrent de gouverner, l'eſpace de quarante ans, ſous le titre de *Heans*, ou de Marquis, juſqu'à ce qu'un d'entr'eux nommé *Chan*, reprit le titre de *Vang*, c'eſt-à-dire de *Roi*.

Fin de ſa race.

Deux cens ſix ans avant Jeſus-Chriſt, Kau-tſu, qui ſe nommoit auſſi *Lyeou-pang*, fondateur de la Dynaſtie de *Han*, réunit, par ſes conquêtes, les différens Royaumes, dont la Chine étoit compoſée, & s'en fit reconnoître le ſeul Monarque. Mais un Chînois de la Province de *Pe-chc-li*, nommé *Weyman* ou *Nyan*, prit occaſion de ces troubles pour ſe mettre à la tête de quelques Troupes debandées. Il défit Chun dans pluſieurs batailles; & s'étant établi un pouvoir indépendant dans la Corée, il mit fin à la race de *Ki-tſe*.

La Corée ſous Weyman: & ſes deſcendans.

Cet Uſurpateur ſe vit rejetté pluſieurs fois par divers Empereurs Chinois, auxquels il demanda la confirmation de ſon autorité; mais il l'obtint enfin de l'Empereur *Whey-ti*, ou plûtôt de *Lyu-heu*, Mère de ce Monarque, qui gouvernoit en ſon nom. Enſuite il n'eut pas de peine à réunir ſous ſes loix les Provinces de *Mé*, de *Kau-kyu-li*, de *Wo-tſyu*, & toute la Corée. Environ cent dix ans avant l'Ere Chrétienne, *Yeu-kyu*, ſon petit-fils, ayant fait ôter la vie à *Che-ho*, Ambaſſadeur Chinois, l'Empereur *Vu-ti*, nommé auſſi *Hyau-u-whang-ti*, fit marcher contre lui ſon Général, mais ſans ſuccès. *Yeu-kyu* eut bientôt le malheur d'être aſſaſſiné. Ses Peuples ſe ſoumirent à l'Empereur de la Chine, qui reduiſit le Chau-tſyen en Province, ſous le nom de *Tſau-hay*, & diviſa le reſte de la Corée en quatre autres Provinces, qu'il nomma *Chin-fan*, *Lin-tong*, *Lo-lang*, & *Hi-vu-tu*. Mais elle fut réduite à deux par l'Empereur *Chau-ti*, dont le régne commença quatre-vingt-ſix ans avant la naiſſance de Jeſus-Chriſt.

Origine du Peuple de Kau-kyu-li.

Les Habitans de *Kau-kyu-li* étoient deſcendus d'un Peuple de la Tartarie Orientale qui ſe nommoit *Vu-yu*. Ils ont attribué, comme toutes les autres Nations Idolâtres, des avantures fabuleuſes à leurs Heros. Une fille du Dieu *Ho-kang-ho*, ayant été renfermée fort étroitement par le Roi de *Kau-kyu-li*, ne laiſſa pas de concevoir, un jour qu'elle ſe trouva expoſée aux rayons du Soleil. Elle mit au monde un œuf de la groſſeur d'un boiſſeau, dans lequel ſe trouva un enfant mâle qui reçut en croiſſant le nom de *Chu-mong*, c'eſt-à-dire de *bon Archer*. Le Roi lui donna l'Intendance de ſes Haras. Chu-mong eut l'adreſſe d'engraiſſer les mauvais chevaux & de laiſſer maigrir les meilleurs. Le Roi, trompé par cette ruſe, choiſit les mauvais & lui abandonna les bons. Un jour qu'on étoit à la chaſſe, Sa Majeſté permit à Chu-mong de tirer ſur tout le gibier qui ſe préſenteroit à lui. Il tua un ſi grand nombre de Daims, que le Roi, choqué de cette indiſcrétion, réſolut de ſe défaire de lui. Il pénétra les intentions de ſon maître & prit la fuite. Mais, ayant été vivement pourſuivi, il arriva ſur le bord de la Rivière de *Pu-ſchui*, qu'il déſeſpéra de pouvoir traverſer. Dans cette ſituation, il s'écria: „ Helas! Cette rivière m'empêchera-t'elle de „ fuir, moi qui ſuis de la race du Soleil & petit-fils du Dieu *Ho-han-ho*? A peine

Fables de cette Nation.

peine eut-il prononcé cette plainte que tous les poiſſons de la rivière, s'uniſſant enſemble, formèrent un Pont ſur lequel il paſſa. Il rencontra de l'autre coté trois perſonnes; l'une, vetue d'un habit de chanvre, l'autre, d'un habit piqué, & la troiſième, couverte d'herbe de Mer. Elles lui ſervirent d'eſcorte juſqu'à la Ville de *Kyi-ching-ku*, où il prit le nom de *Kaw*, pour ſignifier qu'il étoit venu de Kau-kyu-li (*c*). Revolutions de la Corée.

Quang-vu-ti, reſtaurateur de la Dynaſtie de *Han*, qui monta ſur le Trône vingt-cinq ans avant Jeſus-Chriſt, remit le Chau-tſyen dans la dépendance de *Lyau-tong*, & lui donna pour Gouverneur Chay-fong, homme célébre par ſa juſtice & ſa probité. Le Roi de Kau-kyu-li ſe rendit maître, dans le même tems, de *Mé*, du Japon, de *Han*, & de Fu-yu, ſans ceſſer de payer le tribut ordinaire aux Empereurs Chinois. *Kong*, un de ſes ſucceſſeurs, fut le premier qui déclara la guerre à la Chine. Il prit la Ville de *Hi-vu-tu*, & tua dans une Bataille *Che-fong*, Gouverneur de *Lyau-tong*. Mais il fut défait, à ſon tour, par *Way-ta-kyen*, fils du Roi de *Fu-yu*, & laiſſa pour ſucceſſeur *Sui-ching*, ſon fils, qui reſtitua Hi-vu-tu aux Chinois & leur paya l'ancien tribut. Cependant, ſous les foibles régnes des Empereurs *Whang-ti* & *Ling-ti*, il reprit cette Ville par les armes, & la poſſeda juſqu'au regne de *Kyen-ti*, qui commença l'an 196 de Jeſus-Chriſt, auquel il fut chaſſé par *Kin-lin*, Gouverneur de la Province. Une partie de ſes États fut conquiſe par *Kong-ſun-tu*, dont la poſtérité en conſerva la poſſeſſion juſqu'à *Kong-ſyn-yuen*, qui fut détrôné par la Dynaſtie de Wey. Invaſions des Coréens.

Yi-mo, fils de *Kong-ſun-tu*, ſe retira au pied de la montagne de *Wa-tu-han* & ſe vit donner pour ſucceſſeur *Wey-kong*, Prince brave & prudent, qui ſe joignit à la Dynaſtie de Wey dans la guerre contre les deſcendans de Kong-ſun-tu. Sous le regne de l'Empereur Ming-ti, qui commença l'an 322 de Jeſus-Chriſt, Wey-kong ravagea *Ngan-ping* & *Lyau-ſu*, dans la Province de Lyau-tong. Mais *Mu-kyeou-kyen*, Gouverneur de cette Province, l'ayant vaincu dans une Bataille, envoya ſur ſes traces *Nang-ki*, qui le pourſuivit l'eſpace de cent lieuës, juſqu'au Pays de *Su-chin*, c'eſt-à-dire, juſqu'à la Tartarie Orientale (*d*), où il éleva un monument de pierre en mémoire de cette expédition. Autres changemens dans la Corée.

Chau, arrière-petit-fils de Kong, ayant été créé Roi de Chau-tſyen par l'Empereur *Yong-kyu* (*e*), fut chaſſé de Wa-tu par *Mu-yong-whang*, qui démolit Rois de la Corée créés par les Empereurs Chinois.

(*c*) Chine du Père du Halde, Vol. IV. pag. 539

(*d*) Pendant que Vang-ki ſe trouvoit dans ce Pays, les Habitans lui racontèrent que leurs Pêcheurs étoient ſouvent pouſſés par l'orage dans une Iſle où le langage étoit différent du leur, & où l'uſage étoit établi de noyer tous les ans une vierge dans la Mer à la ſeptième Lune. Ils lui parlèrent auſſi d'un autre Royaume, habité ſeulement par des femmes, qui concevoient d'elles-mêmes & qui portoient le fœtus dans l'eſtomac. Elles n'avoient pas de mammelles. Elles nourriſſoient leurs enfans, pendant cent jours, par une touffe de cheveux qu'elles avoient derrière le col & qui rendoit une liqueur ſemblable à du lait. Les enfans croiſſoient plus dans cet eſpace qu'ils ne font ailleurs en quatre ans. La Côte Maritime étoit habitée par des hommes à deux viſages, qui n'entendoient aucun langage & qui ſe laiſſoient mourir de faim lorſqu'ils étoient pris. Ceux qui racontoient ces fables prétendoient avoir pris un de ces hommes, vêtu à la manière Chinoiſe, mais avec des manches longues de trente pieds. Ce Pays, diſoient-ils, étoit près de la frontière Orientale de *We-tſyu*.

(*e*) Un autre Hiſtorien Chinois raconte que Kau-lyen, Roi de Kauli, pendant le regne du même *Kong-kya*, fit la conquête de la Corée & s'empara de *Pin-jam*, où il fixa ſa Cour; qu'il

Revolutions de la Corée.

lit cette Ville. *Mu-yong-pau* vainquit *Ngan*, Roi de *Kau-kyu-li*, & le réduiſit à la qualité de Gouverneur de *Ping-cheu*. Sous les derniers Empereurs des Dynaſties de Wey & de *Cheu*, les Rois de la Corée furent toûjours créés par les Monarques Chinois.

Les Chinois attaquent le Roi de la Corée.

L'an 611 de Jeſus-Chriſt, & le ſeptième du regne de *Yong-ti*, Empereur de la Dynaſtie de *Sevi*, *Yuen*, Roi de la Corée, ſe ſaiſit de Lyau-tong à la tête des *Mo kos*, & s'avança juſqu'à *Lyau-ſi*. L'Empereur, après l'avoir fait ſommer en vain de paroître devant lui, marcha contre lui en perſonne. Mais les Coréens [s'étant retirés dans leurs Villes] ſe défendirent avec tant de vigueur, que le Monarque Chinois, manquant de proviſions, n'eut pas d'autre reſſource qu'une prompte retraite. Il fit enſuite une [ſeconde & même une troiſième] invaſion, dans la Corée, qui ne lui réuſſit pas plus heureuſement. *Kyen-vu*, fils & ſucceſſeur de Yuen, fut honoré du titre de *Chang-chu-que*, qui ſignifie *pilier de l'Etat*, par le fondateur de la Dynaſtie de *Tang*, qui monta ſur le Trône en 620. La Corée ſe trouvoit alors diviſée en cinq *Pus*, c'eſt-à-dire en cinq Gouvernemens, dont celui du centre étoit la réſidence de la Cour : les quatre autres regardoient les quatre Parties du Monde.

Autre attaque des Chinois à l'occaſion d'un meurtre.

Kay-sven (*f*), de la famille de *Tſven* ou *Tſiun*, ayant ſuccédé à ſon père dans le Gouvernement Oriental, aſſaſſina *Kyen-vu*, & traita ſon corps avec les dernières indignités. Il mit enſuite ſur le Trône *Tang*, frère du mort; mais, ne lui laiſſant que le nom d'Empereur, il en conſerva tout le pouvoir ſous le titre de *Mo-li-chi*. Ce traître, dont le caractère étoit féroce, ſe vantoit d'être fils d'un Dieu de Rivière, dans la vûe de s'aſſurer du reſpect des Peuples par l'éclat de ſa naiſſance. Ce fut dans le même tems que les Coréens, ayant attaqué Sin-lo, le Peuple de ce Pays demanda du ſecours à l'Empereur *Tay-tſong*, monté ſur le Trône de la Chine en 627. Ce Monarque étoit informé du meurtre barbare de *Kyen-vu*. Il mit en campagne une puiſſante Armée pour châtier le coupable; & ſecondé par le Roi de *Ki-tan-hi*, de *Po-tſi* & de *Sin-la*, qui reçut ordre de le joindre, il prit deux Villes & mit le ſiége devant *Hyang-tong*. Sa généroſité pour les Soldats, & ſa compaſſion pour les malades, le rendirent cher à ſon Armée. Un jour il prêta le ſecours de ſes mains à quelques travailleurs, qui portoient de la terre pour remplir une tranchée. Un exemple d'humilité ſi extraordinaire échauffa tous les Officiers du deſir de l'imiter. Dans le cours du Siége, ayant fait mettre le feu à quelques matières combuſtibles, les flammes, conduites par le vent, réduiſirent bien-tôt la Ville en cendre, & firent périr plus de dix mille hommes. Elle fut réduite alors à la qualité de Ville du ſecond ordre, ſous le nom de *Lyan-cheu*. L'armée Impériale, continuant ſes opérations, forma le Siége de *Ngan-chi*. Mais *Kyau-yen-cheu* & *Kau-whey-chin* vinrent au ſecours de cette Place à la tête de cent cinquante mille *Mo-kos*. L'Empereur profita de quelques augures favorables pour animer ſes Troupes; & fondant le lendemain ſur cette redoutable armée, il la mit en déroute. Les deux Généraux

Vertus de l'Empereur Tay-tſong.

qu'il ſe rendit maître de la partie de Lyau-tong qui étoit à l'Eſt de la Rivière de *Lyau*, & qu'il fit des invaſions fréquentes dans *Lyau-ſi*, ou le Lyau Occidental; mais que Lyau-tong fut repriſe par Fong-tay-tſong. Suivant ce récit, *Kau-chau* & *Kau-lyen* ne ſont qu'une même perſonne.

(*f*) *Kay-ſu-ven* dans l'Original.

raux implorèrent ſa clémence. Il la porta juſqu'à leur donner de l'emploi à ſon ſervice; mais il fit enterrer vifs trois mille Mo-kos de *Ping-yang* (*g*). La montagne, au pied de laquelle il avoit aſſis ſon camp, reçut par ſes ordres le nom de *Hyn-kong-chang*; & fut honoré d'un monument avec une inſcription.

Revolutions de la Corée.

Sous le regne de l'Empereur Kau-tſong, qui monta ſur le Trône en 650, les *Sin-los* retombèrent dans la néceſſité d'implorer le ſecours des Chinois contre les Coréens & les Mo-kos qui leur avoient enlevé trente-ſix Villes. *Kay-ſuen* étant mort dans le même tems, eut pour ſucceſſeur, en qualité de *Mo-li-chi*, ſon fils *Nan-ſeng*, & les différends que ce jeune Prince eut avec ſes frères l'obligèrent d'aller ſolliciter en perſonne l'aſſiſtance de l'Empereur. *Tſing-tu*, frere de Kay-ſven, ſe rendit auſſi à la Cour Impériale, & remit à l'Empereur une partie de ſes Domaines. En 667, *Kau-tſong* fit marcher, ſous la conduite de *Li-tſing*, une Armée contre les Coréens. Elle aſſiégea *Ping-yeng*. Bien-tôt *Tſang*, Roi titulaire de la Corée, ſe rendit aux Chinois avec environ cent perſonnes de ſa ſuite. Mais *Nan-kyen* défendit généreuſement la Ville, juſqu'à ce qu'il fut trahi par un de ſes Généraux, qui livra une porte à l'Ennemi. Il fut fait priſonnier, & la Corée fut encore diviſée en cinq Gouvernemens, qui renfermoient cent ſoixante-dix Villes principales & ſix cens quatre-vingt-dix mille familles (*h*).

Nouvelles attaques des Chinois.

Vers l'an 687, ſous le régne de l'Empereur (*i*) *Vu-heu*; *Pau-yuen*, petit-fils de *Tſang*, dernier Roi de la Corée, fut créé Roi de *Chau-tſyen*, nom que la Corée portoit alors, au-lieu de celui de *Kau-li*. Vers 927, *Vang-kyen*, qui gouvernoit la Corée, prit le titre de Roi & devint le fondateur d'une Dynaſtie. Il ſubjuga les Royaumes de *Pe-tſi* & de *Sin-lo*; & pour aſſûrer la tranquillité de ſon régne, il transféra ſa Cour, de *Pin-jam*, qu'il nomma *Si-king* ou *Cour Occidentale*, au pied de la montagne de *Tong-yo*, du côté de l'Eſt.

Pau-yuen, Roi de Corée, transfère ſa Cour.

Pendant trois régnes de la Dynaſtie d'Utay, les Rois Coréens, de la race de Vang, payèrent régulièrement le tribut aux Empereurs de la Chine. *Taug-chau*, Roi de Chau-tſyen, rendit hommage à *Tay-tſen*, Fondateur de la Dynaſtie de Tſong, qui parvint à l'Empire en 960. *Chi*, troiſième ſucceſſeur de *Van-chau*, ſe vit forcé de rendre le même honneur aux Tartares *Ki-tans*, qui, ayant conquis les Parties Septentrionales de la Chine, reçurent le nom de *Lyaus*. Cette Nation victorieuſe enleva ſix Villes à *Vang-ſun*, ſecond ſucceſſeur de *Chi*, & mit ce Prince dans la néceſſité de transférer ſa Cour beaucoup plus loin d'eux. Mais, avec le ſecours des Tartares *Nyu-chis* (*k*), qui avoient

Les Tartares-Kitans conquèrent une partie de la Chine.

(*g*) C'eſt ainſi qu'on lit dans la Carte; mais l'Hiſtoire met *Ping-jang* ou *Pin-jang*.

(*h*) Du Halde, Vol. IV. pag. 542.

(*i*) *Angl.* de l'Impératrice. R. d. E.

(*k*) L'Auteur obſerve, dans une Note, que les *Nyu-chis* portèrent, ſous le régne de Han, le nom de *Yeous*; ſous *Vuſang*, celui de *Su-chin*; ſous *Wey*, celui d'*U-kis*; ſous *Swi*, celui de *Mo-kos*; & ſous le dernier *Tang* celui de *Nyu-chins*, que *Song* changea en *Che*, parce qu'un Empereur Tartare de la Dynaſtie de *Lyan* ſe nommoit *Ching*. Cependant il eſt probable que ces différens noms n'appartenoient pas proprement à toutes les Nations qui habitoient le vaſte eſpace qui eſt entre les Rivières *Wben-tong kyang* & *He long-kyang* ou *Amui*, & entre la Corée & la Mer Orientale, mais ſeulement à cette race de Tartares qui remporta des avantages en divers tems. C'eſt ainſi qu'on peut à préſent les appeller *Mancheous*, quoique ce nom, pris étroitement, appartienne à la Nation la moins conſidérable de ce Pays. De même les Mo-kos, qui formèrent un puiſſant Royaume dans ces Ré-

Revolutions de la Corée.

avoient détruit les Ki-tans, & qui s'étoient établis à leur place dans le Canton de la Chine qu'ils avoient envahis, il les chaſſa auſſi de ſes Etats; après quoi il ne fit pas difficulté de payer l'ancien tribut aux Empereurs Chinois, qui reçurent ſes Ambaſſadeurs avec une diſtinction particulière, en faveur du courage qu'il avoit fait éclater contre les Ki-tans.

Les Nyu-chis poſſédent une partie de la Chine.

Les Nyu-chis avoient été ſoûmis anciennement aux Coréens. Ils devinrent les maîtres à leur tour; & leurs Princes ayant pris le titre d'*Empereurs*, donnèrent auſſi le nom de *Kin* (*l*) à leur famille. Cependant elle n'eſt pas comptée entre les Dynaſties, parce qu'ils ne poſſédèrent jamais la Chine entière. Les Empereurs de la race de Song regnoient encore dans les Provinces Méridionales. *Kau-tſong*, qui monta ſur le Trône en 1127, envoya un Ambaſſadeur aux Coréens pour les détourner de ſe joindre aux Nyu-chis; tandis que ceux-ci, pour empêcher les Coréens de ſe lier avec les Chinois, envoyèrent *Vang-cha* dans la Corée avec le titre de Roi.

Diverſes révolutions.

Che, Roi de la Corée, envoya *Ching*, ſon fils & ſon héritier préſomptif, à l'Empereur *Li-tſong*, pour lui rendre hommage. Ching, après la mort de ſon père, revint prendre poſſeſſion du Trône, qui lui fut confirmé par le même Empereur. Ce Prince avoit payé trente-ſix fois le tribut; lorſque *Chi-tſu*, comme les Chinois le nomment, ou *Habilay* (*m*) ſuivant les Tartares, fils de *Jen-ghiz-kan* & Fondateur de la Dynaſtie de *Yuen* en 1280, reſolut d'entreprendre la conquête du Japon, & de faire traverſer la Corée à ſes Troupes pour faciliter ſon paſſage. Dans cette vûe il envoya au Japon un Ambaſſadeur qui eut ordre de paſſer par la Corée & d'y prendre des guides. Mais les Coréens ne s'étant pas prêtés à ſes deſſeins, il en eut tant de reſſentiment, qu'il ſe ſaiſit de *Si-king* ou *Pin-jam*, dont il changea le nom en celui de *Tang-ning-fu*. Cependant *Chin*, qui prit le nom de *Kyu*, après avoir ſuccedé au Roi *Ching* ſon père, épouſa une fille de l'Empereur, & reçut le Sceau de Gendre Impérial avec le titre de Roi de la Corée; ſon troiſième Succeſſeur ſe nomma Song. Depuis Vang-kyen juſqu'à *Vang-ſong*, on compta vingt-huit Rois Coréens de la famille de Vang, dans un eſpace de plus de quatre cens ans.

Chwen, Roi de Corée.

Chwen, Roi de Corée, ayant rendu l'hommage par ſes Ambaſſadeurs à l'Empereur *Hong-vu*, Fondateur de la Dynaſtie de Ming en 1368, fut créé, par ce Monarque, Roi de *Kau-li*, & reçut un Sceau d'argent, avec l'ancien droit de ſacrifier aux Dieux des Rivières & des montagnes. Dans la dix-ſeptième année de *Hong-vu*, les Ambaſſadeurs de la Corée, engagés dans la conſpiration de *Hu-vi-yong* contre ce Prince, refuſèrent l'hommage ordinaire. Le complot ayant été découvert, les Coréens furent déclarés ennemis de la Chine. Mais ils ſe hâtèrent d'envoyer d'autres Ambaſſadeurs; & le Gouverneur de Lyau-tong ayant donné avis à l'Empereur qu'ils s'étoient avancés juſqu'à cette Ville, Sa Majeſté accepta la ſatisfaction qu'ils venoient lui offrir. Le même Monarque, dans la vingt-deuxième année de ſon regne, fit acheter des chevaux

gions, prirent eux-mêmes le nom de *Po-hays*. Mais il n'eſt pas ſurprenant de trouver des Nations qui portent différens noms à la Chine, puiſque les Villes, les Provinces & les Royaumes en changent ſouvent au gré des Princes.

(*l*) De-là vient que leurs Sujets ſe trouvent nommés Tartares-*kins* dans l'Hiſtoire Chinoiſe. *Kin* ſignifie *Or*, & les Mongols ou les Tartares Occidentaux appellèrent leur Roi *Altun-Kam*, ou *Roi d'or*.

(*m*) C'eſt le *Ka-hlay*, *Ko-hlay* ou *Ko-play* de Marco-Polo & de pluſieurs autres.

vaux dans la Corée, & demanda la reſtitution de *Lyau-yang* & *Chin-ching*, deux Villes qui lui avoient été priſes dans la Province de *Lyau-tong*. Peu de tems après, *Kyu* fut chaſſé du Trône, & Vang-chung ſe vit élevé à ſa place par *Li-jin-tin*, premier Miniſtre de la Corée. Mais *Li-ching-quey*, fils de *Li-jin-tin*, dépouilla de même Vang-chang de ſa Couronne; & la mit ſur la tête de *Vang-yau*, qu'il chaſſa bientôt auſſi pour ſe placer lui-même ſur le Trône. Telle fut la fin de la race de Vang. Revolutions de la Corée.

L'Usurpateur prit le nom de *Tan*, & fit demander à l'Empereur de la Chine, par une Ambaſſade ſolemnelle, que le titre de Roi de Chau-tſyen lui fut confirmé avec les formalités établies par l'uſage. Les termes de ſa demande parurent ſi peu reſpectueux à la Cour Chinoiſe, que l'Empereur, après avoir refuſé ſes préſens, ordonna que *Ching-tſe*, Auteur de la ſupplique, lui fut envoyé. Tan ſe ſoumit à cet ordre, & Ching-tſe fut banni dans la Province de Yun-nan. L'Empereur *Yang-lo*, qui monta ſur le Trône en 1403, confirma, dans la poſſeſſion de la Corée, *Fang-yuen*, à qui *Tan* ſon père avoit réſigné la Couronne. Ce Prince, ayant appris que l'Empereur venoit d'aſſigner quelques nouvelles terres à la Garniſon de Lyau-tong, envoya, pour tribut, dix mille bœufs qui ſervirent à les cultiver. Il eut pour ſucceſſeur *Tau*, ſon fils, qui paya le tribut en Gerfauts ou en Aigles de Mer. Mais l'Empereur les refuſa, en donnant pour unique raiſon que les bijoux & les animaux rares n'étoient pas de ſon goût. *Vang-ki-whan*, Roi de la Corée, obtint de l'Empereur Kyn-tſing, qu'on effaceroit du livre des anciens uſages du Ming, l'article où l'uſurpation de Ching-quey étoit rapporté, parce que l'uſurpateur ne s'étoit porté à détrôner ſon Souverain qu'à la ſollicitation du Peuple & des Grands du Royaume. Nouvelle révolution.

En 1592, la vingtième année de l'Empereur Van-lye, les Japonois envahirent la Corée ſous la conduite de *Ping-ſyeou-ki*. Ce Conquerant avoit été, dans ſon origine, Eſclave d'un habitant de *Sa-mo*. Il étoit devenu enſuite marchand de Poiſſon. Un *Quan-po*, c'eſt-à-dire, un Gouverneur Japonois, nommé Sin-chang, étant un jour à la chaſſe, apperçut *Kyi* qui dormoit ſous un arbre, & forma le deſſein de le tuer. Mais Kyi ſe réveilla heureuſement & paria pour ſa défenſe avec tant de grace, que ſon ennemi changeant de diſpoſition le fit Gouverneur de ſes Haras, & le nomma en Japonois *l'homme trouvé ſous l'arbre*. Kyi devint bientôt le favori de ſon Maître. Il obtint de lui des terres & s'attira toute ſa confiance. *Sin-chang* eut le malheur d'être aſſaſſiné par *O-li-chi*, un de ſes Conſeillers. Kyi ſe mit à la tête des Troupes, vangea la mort de ſon Maître par celle du meurtrier, & ſuccéda à la dignité de *Quan-po*. Sa puiſſance augmenta ſi rapidement, que, par la force ou l'artifice, il ſe vit bientôt maître de [ſoixante] ſix petites Provinces. Invaſion des Japonois dans la Corée.

La montagne de Kin-chau dans la Corée, & l'Iſle de (*n*) *Tui-ma-tau*, qui appartient au Japon, ſont à la vûe l'une de l'autre, & liées ſi étroitement par le voiſinage, que les deux Nations exercent le commerce & ſe marient entr'elles. *Kyi*, dont les vûes s'étendoient ſur la Corée, fit partir Hing-chang & *Tſin-ching*, deux de ſes Généraux, avec une Flotte nombreuſe pour l'attaquer. Conduite de leur Chef.

(*n*) Un autre Auteur dit qu'elles ſont éloignées de deux ou trois jours de Navigation, avec un bon vent. Le Carte met *Toui-la-tau*.

Revolutions de la Corée.

quer. Ils prirent terre près d'un Village nommé *Fru-chan*. Ils passèrent par *Lin-tsin*, sans être apperçus; & divisant leurs forces, ils s'emparèrent de *Ton-to* & de plusieurs autres Villes. Les Coréens, amollis par une longue paix, eurent recours à la fuite. *Li-seng*, leur Roi étoit livré à ses plaisirs. Il prit le parti d'abandonner le Gouvernement au second de ses fils; & s'étant retiré d'abord à *Ping-yang*, ensuite à *I-cheu*, dans le Pays de Lyau-tong, il supplia l'Empereur de la Chine, non-seulement de le recevoir comme son sujet, mais encore de réduire son Royaume en Province. Les Japonois avoient déja démoli les tombeaux & pillé le trésor. Ils s'étoient saisis de la mère, des enfans & des Officiers de la maison du Roi. Enfin la plus grande partie du Royaume étoit déja soumise à leurs armes. Ils investirent Pin-jang, dans le dessein de passer le *Ta-lu-kyang*, & d'entrer dans le Pays de Lyau-tong. Ce fut alors que le Roi de Corée, quittant I-cheu pour se retirer à *Ngay-cheu*, pressa l'Empereur, par ses couriers, de lui accorder un prompt secours. Deux détachemens Chinois, chacun d'environ trois mille hommes, s'avancèrent vers Ping-jang; mais ils furent taillés en pièces, & le Commandant du premier perdit la vie dans l'action.

Rapidité de leurs conquêtes.

Les Chinois envoyent au secours du Roi de Corée.

L'Empereur envoya *Song-ing-chang*, avec la qualité de *King-lyo* (*o*) ou de Sur-Intendant Général des forces Chinoises, qui commençoient à se rendre au quartier d'Assemblée. Les Généraux Japonois, pour gagner du tems, firent déclarer aux Chinois qu'ils n'avoient jamais pensé à les attaquer, & que s'étant proposé seulement de pousser leurs conquetes jusqu'à la rivière de Ta-tong-hyang, ils retourneroient ensuite au Japon. Cependant ils ne laissèrent pas de fortifier la Capitale de la Corée, & de mettre des garnisons suffisantes dans toutes les Places d'importance. Dans cet intervalle, *Kyi* (*p*) fit la conquete du Royaume de *Chau-ching*, & prit le titre de *Tay-ko*

Dans le cours du douzième mois, *Li-yu-fong*, Général de l'Armée Chinoise, traversa le Pays de Lyau-tong, à la tête de soixante mille hommes. Il trouva tant de difficultés à passer la montagne de *Fong-whang-chan* (*q*), que si l'on s'en rapporte aux Chinois, tous ses chevaux furent du sang. *Chin-vi-king* avoit pris les devants, pour s'aboucher à Ping-jang avec Hing-chang, Général des Japonois, & lui persuader que *Li-yu-fong* venoit dans l'intention de créer son Maître Roi, suivant le pouvoir qu'il en avoit reçu de l'Empereur. Cette ruse eut tout le succès qu'on s'en étoit proposé. Hing-chang envoya vingt de ses Officiers au-devant du Général Chinois, qui donna des ordres pour les faire arrêter. Mais ils se défendirent avec tant de courage qu'il n'en demeura que trois prisonniers. *Chin-vi-king*, soutenant l'artifice, attribua cet accident à la méfintelligence des Interprètes; & le Général Japonois ne fit pas difficulté d'envoyer avec lui deux Officiers de confiance pour complimenter Li-yu-fong, qui les reçut & les renvoya avec beaucoup de politesse.

Stratagême qui leur réussit.

Les Japonois sont dupes de leur bonne-foi.

Ping-jang est défendu, au Sud-Est, par une Rivière, & à l'Oueſt par une Montagne; mais le poste le plus important est une éminence au Nord, qui étoit gardée par les Japonois. Li-yu-fong étant arrivé devant la Ville avec son

(*o*) Le King-lyo a le pouvoir de vie & de mort, & l'inspection générale des affaires.

(*p*) Ou *Ping fyeou-kyi*.

(*q*) Près de la Ville de Fong-whan-ching, sur la frontière Occidentale de la Corée.

Revolutions de la Corée.

ſon armée, le 6 du premier mois de la vingt-ſixième année du régne de *Van-lye*, ſe mit en ordre de bataille, & commença ſa marche pour entrer dans la Ville, tandis que les Japonois, revêtus de leurs habits les plus riches, bordoient le chemin, & que leur Général regardoit cette proceſſion du haut d'une Tour. Mais les Officiers Chinois ayant pris des airs de hauteur qui reſſembloient mal à leurs affectations d'amitié, les Japonois conçurent quelque défiance & commencèrent à ſe tenir ſur leurs gardes. Enfin Li-yu-ſong leva le maſque. Il fit attaquer l'éminence du Nord; & par une nouvelle feinte, il donna ordre à ſes Troupes de ſe retirer après la première charge, dans l'eſpérance de faire ſortir l'Ennemi d'un poſte ſi avantageux. La nuit ſuivante, les Japonois attaquèrent le Camp Chinois; mais ils furent repouſſés avec perte.

Ping-jang pris par les Chinois.

Le 8, à la pointe du jour, les Chinois donnèrent un aſſaut général, & la principale attaque ſe fit au côté Sud-Eſt de la Ville. Les Chinois furent d'abord repouſſés. Mais la fermeté, avec laquelle *Li-yu-ſong* tua quelques-uns des fuiards, ramena tous les autres à la charge. Il eut un cheval tué ſous lui; & *Wey-chong* reçut un coup qui lui traverſa la poitrine, & ne continua pas moins d'encourager ſes gens. *Li-yu-ſong*, monté ſur un cheval frais, ſe précipita dans la mêlée la plus ardente. Enfin les murs furent eſcaladés, & les Chinois entrèrent dans la Ville. La Forteresſe ſervit d'azile aux Japonois; mais la plûpart ſe ſauvèrent pendant la nuit avec leur Général, qui paſſa la rivière de *Ta-tong-yang*. Il en périt deux cens quatre-vingt-cinq dans le combat, ſans compter un grand nombre qui ſe noya dans la rivière en s'efforçant de la traverſer. D'autres tombèrent dans une embuſcade de trois mille Chinois, qui en tuèrent trois cens ſoixante-deux & firent quelques priſonniers. Le 19, les Chinois emportèrent d'aſſaut la Ville de *Pu-kay*, où ils tuèrent encore cent-ſoixante-cinq Japonois. Tant de défaites ſucceſſives firent perdre quatre Provinces aux vainqueurs de la Corée.

Pertes des Japonois.

Les Chinois ſont maltraités.

Ching-king, leur ſecond Général, qui s'étoit rendu maître de *Hyen-king*, prit le parti de ſe retirer dans la Capitale. Les Chinois, qui prirent cette route le 27, n'en étoient plus qu'à ſoixante-dix lis, c'eſt-à-dire, à ſept lieues, lorſqu'ils furent informés que l'Ennemi l'avoit abandonnée. Leur Général, trompé par cet avis, ſe mit à la tête de ſa Cavalerie légère, & s'avança juſqu'au pas de *Pi-ti-quan*, à trente lis de la Ville. Comme il couroit à toutes brides vers le Pont de Ta-cha-kyang, ſon cheval s'étant abbattu, il tomba ſur la tête & faillit de ſe tuer. Au même moment, il fut environné d'une Troupe d'Ennemis qui lui avoient dreſſé une embuſcade, & le combat devint furieux. Un Officier Japonois, qui portoit une cuiraſſe d'or, preſſa vivement le Général Chinois; mais il fut enfin percé d'un coup de fléche, & Yang-yuen, arrivant au ſecours de ſon Collégue, l'Ennemi fut mis en fuite. Cependant tous les Chinois qui avoient paſſé le pont furent taillés en piéces, & la fleur de leur Armée périt dans cette action. L'engagement dura depuis dix heures juſqu'à midi. Un dégel, accompagné de grandes pluies, avoit rendu le terrain ſi gliſſant que la Cavalerie Chinoiſe ne put s'avancer à la charge. D'un autre côté les Japonois étoient poſtés fort avantageuſement, avec une rivière de front & une montagne par derrière. Ils avoient élevé, dans la Ville, de hautes machines remplies d'armes fort meurtrières. Auſſi les Chinois prirent-ils le parti de ſe retirer à Chay-king.

Revolutions de la Corée.

Fin de cette guerre.

Dans le cours du troisième mois, leurs espions les informèrent que les Japonois étoient au nombre de deux cens mille autour de la Capitale, & qu'ils avoient des vivres en abondance. Mais Li-yu-song ayant eu la précaution de brûler une grande quantité de bled, la crainte d'en manquer fit consentir ses ennemis à la paix. Ils lui cédèrent même la Capitale, dans laquelle étant entré le 18 du quatrième mois, il fut surpris d'y trouver encore quarante mille boisseaux de riz, & du fourage à proportion. Les Japonois envoyèrent un Ambassadeur à la Cour Impériale pour y faire leurs soumissions; ce qui ne les empêcha pas d'attaquer en même-tems *Hyen-ngan* & *Tsin-cheu*, & de ravager la Province de *Tsuen-lo*. Cependant, quelques mois après, ils rendirent la liberté aux enfans & aux principaux Officiers du Roi de Corée; & l'Empereur, sollicité par ce Prince, consentit, dans la vingt-deuxième année de son régne, à recevoir le tribut qu'ils lui offrirent & à créer Ping-syeou-kyi Roi du Japon, aux conditions suivantes: 1°. que les Japonois abandonneroient toutes leurs conquêtes dans la Corée; 2°. que Ping-syeou kyi n'enverroit pas d'Ambassadeur à la Chine; 3°. qu'il s'engageroit par serment à ne jamais porter ses armes dans la Corée.

Les Japonois se rendent tributaires de la Chine.

Excès d'incontinence dans un Ambassadeur Chinois.

Li-tsong-ching, Marquis de Lin-whay, fut nommé par l'Empereur pour aller conférer à Kyi la dignité de Tay-ko (*r*). Ce Seigneur avoit une passion désordonnée pour les femmes. I-chi, Gouverneur de *Tui-ma*, qui avoit épousé la fille du Général Japonois, lui envoya, au moment de son arrivée, trois jeunes personnes d'une grande beauté, qui furent introduites l'une après l'autre dans sa tente. Une galanterie de cette nature lui plut beaucoup. Mais ayant appris dans la suite que la femme du Gouverneur étoit encore plus belle, il porta l'impudence jusqu'à la demander à son mari, qui n'en put dissimuler son ressentiment. Vers le même tems, un Gentilhomme Japonois, nommé *Long*, ayant pris querelle pour le pas avec le Marquis, qui faillit d'abord de le tuer, fut secouru si puissamment par ses domestiques, qu'il força cet étrange Ambassadeur de recourir à la fuite pour sauver sa propre vie, & d'abandonner tout derrière lui jusqu'à ses Lettres de créance. Après avoir couru toute la nuit, dans le désespoir de sa situation, il se pendit à un arbre; mais quelques personnes de sa suite, qui avoient couru sur ses traces, arrivèrent assez-tôt pour lui sauver la vie. Il continua de fuir jusqu'à *King-cheu*, où l'Empereur donna ordre qu'on lui fît son procès. *Yang-song-heng*, parent de Sa Majesté Impériale, fut envoyé à sa place (*s*).

Ping-syeou-kyi est créé Roi du Japon.

Ping-syeou-kyi (*t*), après avoir jeûné & s'être baigné pendant trois jours, alla au-devant du Ministre de l'Empereur, se prosterna quinze fois devant lui, & fut créé Roi du Japon avec les formalités établies par l'usage. Le Roi de Corée se laissant conduire par *Li-chin*, son favori, qui lui conseilla de marquer du mépris pour ce nouveau Roi, ne le fit complimenter que par un Officier subalterne d'une Ville du second ordre, & ne lui envoya pour présent qu'un petit nombre de piéces de soie commune. Ping-syeou-kyi, vivement piqué de cette conduite, répondit à l'Ambassadeur Coréen: „ Vo-
„ tre Maître a-t-il déjà oublié que j'ai conquis ses Etats, & que je ne les lui
„ ai

Sa fierté pour le Roi de Corée, qui l'avoit traité avec mépris.

(*r*) *Tay-ko* est un titre Japonois, qui revient à celui de *Roi*.

(*s*) Chine du Père Du Halde, Vol. IV. pag. 546. & suivantes.

(*t*) L'Auteur, dans la suite, écrit toûjours *Ping-tieou-kyi*.

„ ai rendus que par déference pour l'Empereur de la Chine? Pour qui me „ prend-il, lorſqu'il me fait un préſent de cette nature par un homme de „ votre ſorte? Eſt-ce moi ou l'Empereur qu'il inſulte? Puiſqu'on me traite „ ainſi, mes Troupes ne quitteront pas la Corée que l'Empereur n'ait châtié „ votre Maître. Le jour ſuivant il fit partir pour la Cour Impériale, avec ſon tribut, qui étoit fort riche, deux Mémoires; l'un, par lequel il reconnoiſſoit les obligations qu'il avoit à l'Empereur; l'autre, pour demander juſtice du Roi de Corée. Revolutions de la Corée.

La guerre ſe renouvella dans la vingt-cinquième année du regne de Van-lye. Les Japonois, ſous la conduite de Tſing-ching & de *Hang-ching*, ayant attaqué la Corée avec une Flotte de deux cens Voiles, prirent *Nan-yuen fu*, dont le Gouverneur s'enfuit pieds nuds à leur approche, & ſe rendirent bientôt maîtres de *Tſuen-cheu*. Ils ne trouvèrent pas plus de réſiſtance du côté de l'Eſt, à *Nyau-ling* & à *Chong-cheu*, ni vers l'Oueſt à Nau-yuen & Tſuen-cheu. Toutes ces Villes commandant l'étroit paſſage qui conduit à la Capitale, elle ſe trouva comme bloquée. Tſing-ching établit ſes quartiers à Tun-tſing, qui en eſt éloigné de ſoixante lieuës ou de ſix cens lis, tandis que Hang-ching prit poſte à *King-chang*, qui en eſt à quarante lieuës. Les Chinois, commandés par *Han-quey*, formèrent le ſiége de cette dernière Place; mais ſur le bruit qu'il étoit arrivé du ſecours à l'Ennemi, ils prirent la fuite, & dans la diſperſion de leur armée ils perdirent vingt mille hommes. *Han-quey* paya cette lâcheté de ſa tête. La guerre recommence.

Dans le neuvième mois de la vingt-ſixième année de Van-lye, *Leou-ting*, autre Général Chinois, marcha contre Hing-chang; mais ſans avoir employé les armes il lui propoſa une conférence, où l'accommodement pût être ménagé par des voies tranquilles. Le Général Japonois y conſentit, & ſe trouva dès le lendemain au rendez-vous avec une eſcorte de cinquante chevaux. *Leou-ting*, qui avoit dreſſé une embuſcade, prit l'habit d'un ſimple Soldat; & chargeant un de ſes Officiers de paroître ſous ſon nom, il l'accompagna dans ce déguiſement. Hing-chang fut reçu avec des honneurs extraordinaires par le Général ſuppoſé. Mais, tandis qu'on étoit à table, ayant regardé fixement *Leou-ting* ſous l'habit commun qu'il portoit: „ Ce „ Soldat, dit-il aux autres, paroît avoir été malheureux. L'étonnement fit ſortir Leou-ting de la tente, & ſur le champ il fit tirer un coup de canon, qui étoit le ſignal de l'embuſcade. Hing-chang ne doutant plus qu'il ne fût trahi, ſe hâta de monter à cheval, rangea ſon eſcorte en triangle, & perçant les bataillons Chinois avec un horrible carnage, trouva le moyen de s'échaper heureuſement. Le lendemain il fit remercier le Général Chinois de ſa réception. On s'efforça de ſe juſtifier, en faiſant paſſer le coup de canon pour un accident du hazard. Il affecta de paroître ſatisfait de cette apologie; mais il envoya pour préſent à Leou-ting une coëffure de femme. Les Chinois l'attaquèrent auſſi-tôt, & furent maltraités de toutes parts. Enfin la mort du *Tay-ko*, qui arriva en 1568, la vingt-ſixième année du régne de Van-lye, fit retourner les Japonois dans leur patrie, & termina une guerre qui avoit duré ſept ans. Trahiſon d'un Général Chinois. Elle lui réuſſit mal. Fin de la guerre.

Li-ton, Roi de Corée en 1720, lorſque *Regis* écrivoit cette Relation, étoit de la famille de *Li*. En 1694 il préſenta la Requête ſuivante à l'Empereur Kang-hi.

REVOLUTIONS DE LA CORÉE.

„ CETTE Supplique eſt préſentée par le Roi de *Chau-tſyen*, dans la vûe d'é-
„ tablir ſa famille, & fait connoître les deſirs de ſon Peuple.

Requête ſingulière d'un Roi de Corée.

„ MOI, votre Sujet, je ſuis un homme des plus infortunés. Je me ſuis vû
„ long-tems ſans héritier, juſqu'à ce qu'enfin il m'eſt né un fils d'une concubi-
„ ne, dont j'ai crû devoir élever la fortune à cette occaſion. C'eſt de cette
„ fauſſe démarche qu'eſt venu tout mon malheur. J'ai obligé la Reine *Min-*
„ *chi* de ſe retirer, & j'ai fait Reine à ſa place ma concubine *Chang-chi*,
„ comme je n'ai pas manqué alors d'en informer Votre Majeſté. Mais faiſant
„ aujourd'hui réflexion que Min-chi avoit été créée Reine par Votre Majeſté,
„ qu'elle a gouverné long-tems ma famille, qu'elle m'a aſſiſté dans les ſacri-
„ fices, qu'elle a rendu ſes devoirs à la Reine ma grand-mère & à la Reine
„ ma mère, & qu'elle m'a pleuré pendant trois ans, je reconnois que j'aurois
„ dû la traiter plus honorablement, & je ſuis extrémement affligé de m'être
„ conduit avec tant d'imprudence. Enfin, pour me rendre aux deſirs de mon
„ Peuple, je ſouhaiterois aujourd'hui de rétablir *Min-chi* dans ſon ancienne
„ dignité, & de faire rentrer Chang-chi dans ſa condition de concubine. Par
„ ce moyen le bon ordre régnera dans ma famille, & la réformation des mœurs
„ commencera heureuſement dans mon Royaume.

„ MOI, votre Sujet, quoique par mon ignorance & ma ſtupidité j'aie fait
„ une tache à l'honneur de mes Ancêtres, j'ai ſervi Votre Majeſté depuis vingt
„ ans, & je ſuis redevable de tout ce que je ſuis à votre bonté, qui me ſert de
„ bouclier & qui me protège. Je n'ai point d'affaire, publique ou particulière,
„ que je veuille vous cacher; & c'eſt ce qui m'a fait prendre deux ou trois fois
„ la hardieſſe de ſolliciter Votre Majeſté ſur celle-ci. J'ai honte à la vérité de
„ ſortir des bornes de mon devoir; mais comme il eſt queſtion du bien de ma
„ famille & des deſirs de mon Peuple, j'ai crû que ſans bleſſer le reſpect je
„ pouvois préſenter cette Supplique à Votre Majeſté.

Effet de cette Requête.

LE Tribunal des Cérémonies, auquel ce Mémoire fut renvoyé, jugea que la demande devoit être accordée. En conſéquence, on envoya des Ambaſſadeurs en Corée, pour créer *Min-chi* Reine avec les formalités ordinaires. Mais l'année d'après, le même Prince ayant préſenté à l'Empereur une autre Requête, où le reſpect étoit bleſſé dans quelques points, il fut condamné, par le même Tribunal, à payer une amende de dix mille onces Chinoiſes d'argent, & pendant trois ans on ne lui accorda rien en retour pour le tribut annuel (*v*).

(*v*) Du Halde, *ubi ſup.* pag. 554.

CHAPITRE II.

Voyage de quelques Hollandois dans la Corée, avec une Relation du Pays & de leur Naufrage dans l'Iſle de Quelpaert.

HAMEL. 1653.

INTRODUCTION.

HAMEL Auteur de cette Relation, & Sécretaire (*a*) ou Ecrivain du Vaiſſeau Hollandois dont il raconte les courſes & le naufrage, publia d'abord

(*a*) C'eſt la qualité qu'il ſe donne lui-même.

d'abord ſon Ouvrage en Hollande, où les huit hommes qui revinrent avec lui de la Corée étoient encore vivans. Pluſieurs perſonnes de réputation, qui eurent la curioſité d'éxaminer ces huit Témoins, confirmèrent ce que le Sécretaire avoit écrit. Cet éclairciſſement paroît ſuffire pour l'autenticité de ſa Relation. Le Traducteur Anglois (*b*) obſerve, d'après l'Editeur François, qu'il ne s'y trouve rien qui ne s'accorde avec ce qu'on lit dans Palafox & dans d'autres Hiſtoriens de l'invaſion Tartare. Cependant quelqu'apparence de vérité qu'ait cette réfléxion, à l'égard des uſages de la Corée & de la forme de ſon gouvernement, qui paroiſſent les mêmes qu'à la Chine, il y a quelqu'objection à faire contre la Géographie de l'Auteur Hollandois. Elle ne s'accorde point avec la Carte de Corée pour les noms des Villes (*c*), dans la route que les Hollandois ſuivirent depuis la Mer juſqu'à la Capitale du Royaume, ni pour celui de la Capitale même; ce qui eſt d'autant plus embarraſſant, que cette Carte eſt une copie de celle qui eſt ſuſpendue dans le Palais du Roi, & que les noms qu'elle contient ſont les noms indiqués. On ne peut répondre à cette difficulté qu'en ſuppoſant que les Miſſionaires ayent écrit ces noms en Chinois au-lieu de les écrire en Coréen; car les deux Nations emploient les mêmes caractères quoique leur langue ſoit differente.

Hamel. 1653.

Introduction.

Objection contre la fidélité de cette Relation.

Réponſe.

Comme le ſejour de l'Auteur dans le Royaume de Corée fut d'environ treize ans, il ſemble que ſa Relation devoit etre plus ample & plus détaillée. Mais on doit être content ſi l'on y trouve les caractères de la vérité, ſur-tout lorſque celle des Miſſionaires eſt beaucoup plus ſéche. On trouve à la fin du Journal (*d*) les noms des Hollandois qui revinrent en Europe & de ceux qui demeurèrent en Corée. Il n'en reſtoit que ſeize, de trente-ſix qui s'étoient ſauvés du naufrage treize ans auparavant.

Noms de ceux qui revinrent.	*Noms de ceux qui demeurèrent.*
Henri Hamel, de Gorcum; Sécretaire du Vaiſſeau, Auteur de la Relation.	Jean Lampe, d'Amſterdam.
Godefroy Denis, de Rotterdam.	Henri Cornelius, de Vrulandt.
Jean Piters, d'Uries en Friſe.	Jean Nicolas, de Dort.
Gerard Jans, de Rotterdam.	Jacob Jans, de Norvege.
Mathieu Yhocken, d'Enchuyſe.	Antoine Ulders, d'Embden.
Corneille Theodorick, d'Amſterdam.	Nicolas Arents, d'Oſtwren.
Benoît Clerc, de Rotterdam.	Alexandre Bosquet, Ecoſſois.
Denis Godfrey, de Rotterdam.	Jean. . . . , d'Utrecht.

Noms des Hollandois qui ſurvécurent à leurs Compagnons.

(*b*) La Traduction eſt inſérée dans le quatrième Tome d'une des grandes Collections Angloiſes, ſous le titre de: *Account of the Schipwreck, of a Dutch Veſſel, on the Coaſt, of* Quelpaert, *together with the Deſcription of the Kingdom of Corée.*

(*c*) Les noms des Provinces donnés par Hamel diffèrent auſſi de ceux qui ſe trouvent dans la Relation de Regis.

(*d*) Au quatrième Tome de la Collection Angloiſe, pag. 587.

HAMEL. 1653.

§. I.

Naufrage des Hollandois vers l'Iſle de Quelpaert. Leur ſéjour dans cette Iſle & ſa deſcription.

Départ du Vaiſſeau & ſa route.

NOS Voyageurs étant partis du Texel le 10 de Janvier 1653, ſur le Vaiſſeau le *Sparrow Hawk*, arrivèrent dans la Rade de Batavia le premier de Juin, après avoir eſſuyé pluſieurs tempêtes & tous les accidens d'une fâcheuſe navigation. Auſſi-tôt qu'ils ſe furent rafraîchis, ils remirent à la voile le 14 du même mois, par l'ordre du Gouverneur Général, pour ſe rendre à Taywan (*a*), où ils mouillèrent le 16 de Juillet. Ils conduiſoient *Cornelius Leſſen*, qui alloit prendre poſſeſſion du Gouvernement de cette Ville & de l'Iſle de Formoſe, à la place de Nicolas Verburge (*b*). Le 30, un ordre du Conſeil les obligea de partir pour le Japon. Dès le lendemain, vers le ſoir, en ſortant du Canal de Formoſe, ils eſſuyèrent une tempete qui ne fit qu'augmenter pendant toute la nuit.

Tempêtes & malheurs de Mer.

LE matin du premier d'Août, ils ſe trouvèrent fort près d'une petite Iſle, où ils mouillèrent avec beaucoup de difficulté, parce qu'on ne trouve pas de fond dans preſque toutes les parties de cette Mer. Lorſque le brouillard vint à ſe diſſiper, ils furent ſurpris de ſe voir ſi près des Côtes de la Chine, qu'ils diſtinguoient facilement, au long du rivage, des gens armés, qui s'attendoient apparemment à profiter des débris du Vaiſſeau. Mais quoique la tempête ne ceſſât pas d'augmenter, ils paſſèrent dans le même lieu toute la nuit & le jour ſuivant, à la vûe de ceux qui les obſervoient. Le troiſième jour ils s'apperçurent que la tempête les avoit jettés à vingt lieuës de leur route, & qu'ils voyoient encore l'Iſle Formoſe. Ils paſſèrent entre cette Iſle & le Continent. Le tems étoit aſſez froid. Ce qui les chagrina le plus, ce fut de ſe voir arrêtés dans ce canal juſqu'au 11 du même mois, par le mélange incertain des vents & des calmes. Enfin un vent Sud-Eſt, qui forma une nouvelle tempête, avec une forte pluie, les obligea de prendre au Nord-Eſt & au Nord-Eſt quart de Nord. Les trois jours ſuivans, le tems devint encore plus orageux, & le vent changea tant de fois, qu'ils ne firent que lever & baiſſer les voiles.

L'embarras des Hollandois augmente.

DANS cette ſituation, les battemens continuels de la Mer avoient fort affoibli leur Vaiſſeau; & la pluie qui ne diſcontinuoit pas, les empêchant de faire des obſervations, ils furent obligés d'amener toutes leurs voiles & de s'abandonner aux flots. Le 15, ils prirent tant d'eau qu'ils n'étoient plus les maîtres de leur Bâtiment. La nuit ſuivante, leur Chaloupe & la plus grande partie de la galerie furent emportées par la violence des vagues, qui ébranlèrent le beau-pré, & mirent la proue fort en danger. Les coups de vent étoient ſi impétueux & ſe ſuccédoient de ſi près qu'il étoit impoſſible de remédier à ce déſordre. Enfin une vague, qui ſe briſa ſur l'antène, faillit d'emporter tout ce qu'il y avoit de Matelots ſur le Pont, & jetta tant d'eau dans

(*a*) Ou plûtôt, de Tay-wan dans l'Iſle de Formoſe.
(*b*) Voyez le Tome précédent.

dans le bâtiment, que le Capitaine s'écria qu'il falloit couper le mât ſur le champ & demander le ſecours du Ciel, parce qu'une ou deux vagues de plus cauſeroient infailliblement la perte du Vaiſſeau. HAMEL. 1653.

Leur naufrage.

Ils étoient réduits à cette extrémité, lorſqu'à la ſeconde faction, celui qui veilloit à l'avant, s'écria, *terre*, *terre*, en aſſurant qu'on n'étoit éloigné du rivage que d'une portée de mouſquet. C'étoit la pluie & l'épaiſſeur des ténebres qui n'avoit pas permis de s'en appercevoir plûtôt. Il fut impoſſible de mouiller, parce qu'on ne trouva point de fond; & tandis qu'on s'efforçoit inutilement d'y parvenir, il ſe fit une ſi grande voie d'eau que tous ceux qui étoient à fond de calle furent noyés ſans en avoir pû ſortir. Quelques-uns de ceux qui étoient ſur le Pont ſautèrent dans la Mer. Les autres furent entraînés par les flots. Il y en eut qui gagnèrent enſemble le rivage, la plûpart nuds & tout briſés. Ils ſe perſuadèrent d'abord que tous les autres avoient péri, mais en grimpant ſur les rochers ils entendirent les voix de quelques perſonnes qui pouſſoient des plaintes; & le jour ſuivant, à force de crier & de chercher le long du rivage, ils en raſſemblèrent pluſieurs qui étoient diſperſés ſur le ſable. De ſoixante-quatre, ils ſe trouvèrent au nombre de trente-ſix, mais la plûpart bleſſés dangereuſement.

Nombre de ceux qui ſe ſauvèrent.

En cherchant les débris du Vaiſſeau, ils découvrirent un de leurs compagnons pris entre deux planches, dont il avoit été ſi ſerré qu'il ne vêcut pas plus de trois heures. Mais de tous ceux qui avoient eu le malheur de périr, ils ne retrouvèrent que leur Capitaine, Eybertz d'Amſterdam, étendu ſur le ſable à dix ou douze braſſes de l'eau, la tete appuiée ſur ſon bras. Ils l'enterrèrent. De toutes leurs proviſions, la Mer n'avoit jetté ſur le rivage qu'un ſac de farine, un tonneau de viande ſalée, un peu de lard, & un baril de vin rouge. Ils n'eurent pas peu d'embarras pour faire du feu; car ſe croiant dans quelque Iſle déſerte leur unique reſſource étoit dans leur induſtrie. Le vent & la pluie ayant diminué vers le ſoir, ils amaſſèrent aſſez de bois pour ſe mettre à couvert, avec les voiles qu'ils avoient pû ſauver de leur naufrage.

Ils ſe trouvent dans un lieu qu'ils croient déſert.

Le 17, étant à déplorer leur condition, tantôt s'affligeant de ne voir paroître perſonne, tantôt ſe flattant de n'être pas éloignés du Japon, ils découvrirent à la portée du canon, un homme qu'ils appellèrent par divers ſignes, mais qui prit la fuite auſſi-tôt qu'il les eût apperçus. Dans le cours de l'après-midi, ils en virent trois autres, dont l'un étoit armé d'un mouſquet & les deux autres de fléches. Ces inconnus s'approchèrent à la portée du fuſil; mais remarquant que les Hollandois s'avançoient vers eux, ils leur tournèrent le dos, malgré les ſignes par leſquels on s'efforçoit de leur faire connoître qu'on ne leur demandoit que du feu. Enfin, quelques Hollandois ayant trouvé le moyen de les joindre, celui qui portoit le mouſquet ne fit pas difficulté de l'abandonner entre leurs mains. Ils s'en ſervirent pour allumer du feu. Ces trois hommes étoient vêtus à la Chinoiſe, excepté leurs bonnets, qui étoient compoſés de crin de cheval. Les Hollandois s'imaginèrent avec effroi que c'étoient peut-être des Chinois ſauvages ou des Pirates. Vers le ſoir, ils virent paroître une centaine d'hommes armés, vêtus comme les premiers, qui, après les avoir comptés, pour s'aſſûrer de leur nombre, les tinrent renfermés pendant toute la nuit.

Ils découvrent quelques Habitans.

Le lendemain à midi, environ deux mille hommes, tant à cheval qu'à pied, vinrent

HAMEL. 1653.

vinrent ſe placer devant leur hute, ou leur tente, en ordre de bataille. Le Sécretaire & les deux Pilotes, avec un Mouſſe, ne firent pas difficulté de ſe préſenter à eux. Ils furent conduits au Commandant, qui leur fit mettre au col une groſſe chaîne de fer avec une petite ſonnette, & qui les obligea de ſe proſterner devant lui avec cette parure. Ceux qui étoient demeurés dans la hutte furent traités de même, tandis que les Inſulaires ſembloient applaudir par de grands cris. Après les avoir laiſſés quelque tems dans cette ſituation, c'eſt-à-dire, proſternés ſur le viſage, on leur fit ſigne de ſe mettre à genoux. On leur fit pluſieurs queſtions qu'ils ne purent entendre. Ils ne réuſſirent pas mieux à faire connoître qu'ils avoient voulu ſe rendre au Japon, parce que dans ce Pays le Japon s'appelle *Junare* ou *Jirpon*. Le Commandant, ayant perdu l'eſpérance de les entendre mieux, fit apporter une taſſe d'arrack, qui leur fut préſenté tour à tour, & les renvoya dans leur tente. Il ſe fit montrer ce qui leur reſtoit de proviſions, & bientôt après on leur apporta du riz cuit à l'eau. Mais comme on s'imagina qu'ils mouroient de faim, on ne leur en donna d'abord qu'une portion médiocre, dans la crainte que l'excès ne leur fût nuiſible.

Comment ils en ſont traités.

Terreur panique des Hollandois.

APRÈS-midi, les Hollandois furent ſurpris de voir venir pluſieurs de ces barbares avec des cordes à la main. Ils ne doutèrent pas que ce ne fût pour les étrangler. Mais leur crainte s'évanouit en les voyant courir vers les débris du Vaiſſeau, pour tirer au rivage ce qui pouvoit leur être utile. Le ſoir on leur donna une plus groſſe portion de riz. Le Capitaine, ayant fait ſes obſervations, jugea qu'ils étoient dans l'Iſle de *Quelpaert*, au trente-troiſième degré trente-deux minutes de latitude.

Ils ſe trouvent dans l'Iſle de Quelpaert.

LES Inſulaires employèrent le 19 à tirer au rivage tous les reſtes du naufrage, à faire ſécher les toiles & les draps, à brûler le bois pour en tirer le fer, qu'ils aiment beaucoup. Comme la familiarité commençoit à s'établir, les Hollandois ſe préſentèrent au Commandant des forces de l'Iſle, & à l'Amiral, qui s'étoit approché auſſi de leur Tente. Ils firent préſent à l'un & à l'autre d'une lunette d'approche & d'un flacon de vin rouge. La taſſe d'argent du Capitaine ayant été trouvée entre les Rochers, ils l'offrirent auſſi à ces deux Officiers. Les lunettes & la liqueur furent acceptées. Il parut même que le vin étoit goûté, puiſque les deux Officiers en burent juſqu'à ſe reſſentir de ſes effets. Mais ils rendirent la taſſe du Capitaine, avec divers témoignages d'amitié.

On ſauve les débris de leur Vaiſſeau.

LE 20, on acheva de brûler le bois du Vaiſſeau & de tirer le fer. Pendant cette opération, le feu s'étant approché de deux piéces de canon chargés à boulet, les deux coups partirent avec tant de bruit, que tous les Inſulaires prirent la fuite & n'oſèrent revenir qu'après avoir été raſſurés par des ſignes. Le même jour, on apporta deux fois du riz aux Hollandois. Le matin du jour ſuivant, le Commandant leur fit entendre, par des ſignes, qu'il falloit lui apporter tout ce qu'ils avoient pû ſauver dans leur Tente. C'étoit pour y mettre le ſcellé, & cette formalité fut éxécutée devant leurs yeux. On lui amena au même moment quelques perſonnes de l'Iſle, qui avoient détourné, pour leur propre uſage, du fer, des cuirs & d'autres reſtes de la cargaiſon. Il les fit punir ſur le champ, pour faire connoître aux Etrangers que le deſſein des Habitans n'étoit pas de leur faire tort dans leurs perſonnes ni dans leurs biens. Chaque voleur reçut trente ou quarante coups ſur la plante

Bonne-foi des Habitans de l'Iſle.

plante des pieds, avec un bâton de ſix pieds de long, & de la groſſeur du bras. Ce châtiment fut ſi rigoureux, qu'il en coûta les orteils à quelques-uns des coupables.

Hamel. 1653.

Vers midi on fit entendre aux Hollandois qu'ils devoient ſe préparer à partir. On offrit des chevaux à ceux qui étoient en bonne ſanté, & les malades furent portés dans des hamacks. Ils ſe mirent en marche, accompagnés d'une garde nombreuſe, à pied & à cheval. Après avoir fait quatre lieues, ils s'arrêtèrent le ſoir dans une petite Ville, nommée *Tadiane*, où leur ſouper fut fort léger, & leur logement dans un magaſin qui avoit l'air d'une étable. Le 22, à la pointe du jour, étant partis dans le même ordre que le jour précédent, ils gagnèrent un petit Fort, près duquel ils virent deux Galiotes. Ils y dînèrent, & le ſoir ils arrivèrent à *Maggan*, ou *Mo-kſo* (*c*), Ville où le Gouverneur de l'Iſle fait ſa réſidence. Ils furent conduits tous enſemble ſur une Place quarrée, vis-à-vis la Maiſon de Ville, où ils trouvèrent environ trois mille hommes ſous les armes. Quelques-uns vinrent leur offrir de l'eau, mais les voyant armés d'une manière terrible, nos Hollandois s'imaginèrent qu'on avoit deſſein de les tuer. L'habillement de cette Milice barbare étoit capable d'augmenter leur frayeur. Il avoit quelque choſe d'effrayant, qui ne ſe voit point à la Chine ni au Japon.

On fait partir les Hollandois pour la Capitale de l'Iſle.

Le Sécretaire fut conduit devant le Gouverneur, avec quelques-uns de ſes compagnons. Ils ſe tinrent quelque-tems proſternés près d'une eſpèce de balcon, où il étoit aſſis comme un Souverain. On fit ſigne aux autres de lui venir rendre les mêmes honneurs. Enſuite il leur fit demander par divers ſignes d'où ils venoient, & quel terme ils s'étoient propoſé dans leur Navigation. Ils répondirent qu'ils étoient Hollandois, & qu'ils devoient ſe rendre à Nangazaqui au Japon. Le Gouverneur leur déclara, d'un ſigne de tête, qu'il comprenoit quelque choſe à leur réponſe, après quoi il les fit paſſer en revûe, quatre à quatre, & leur ayant fait ſucceſſivement la même queſtion, il les fit conduire dans un édifice où l'oncle du Roi, accuſé d'avoir voulu ravir la Couronne à ſon neveu, avoit été renfermé juſqu'à ſa mort.

Ils paroiſſent devant le Gouverneur.

Aussi-tôt qu'ils furent tous entrés dans cette eſpèce de priſon, elle fut environnée d'hommes armés. On leur donna, chaque jour, douze onces de riz par tête avec la même quantité de farine de froment, mais preſque rien de plus; & tout ce qui leur fut offert étoit ſi mal préparé, qu'à peine y pouvoient-ils toucher. Ils ſe virent ainſi réduits à vivre de riz, de farine, & de ſel, avec de l'eau pour unique boiſſon. Le Gouverneur, qui paroiſſoit âgé d'environ ſoixante-dix ans, étoit un homme très-raiſonnable & fort eſtimé à la Cour. En les congédiant, il leur avoit fait connoître par des ſignes qu'il écriroit au Roi pour ſçavoir ſes intentions à leur égard, mais que la réponſe tarderoit long-tems, parce que la Cour étoit éloignée de quatre-vingt lieues; ſoixante-dix par terre & dix par eau. Ils le prièrent de leur accorder quelquefois un peu de viande & d'autres ſortes d'alimens, avec la permiſſion de ſortir chaque jour, ſix à ſix, pour prendre l'air & laver leur linge. Cette grace ne leur fut pas refuſée. Il leur fit l'honneur d'en appeller ſouvent quelques-uns, & de leur faire écrire quelque choſe devant lui, ſoit en Hollandois, ſoit

Ils ſont renfermés. Traitement qu'on leur fait.

Bonté du Gouverneur de l'Iſle.

(*c*) On lit *Mocxo* dans l'Original.

HAMEL. 1653.

ſoit dans ſa propre langue. Ils commencèrent ainſi à pouvoir entendre quelques termes du Pays. La ſatisfaction que cet honnête Gouverneur paroiſſoit prendre à s'entretenir avec eux & même à leur procurer de petits amuſemens, leur fit concevoir l'eſpérance de paſſer tôt ou tard au Japon. Il eut tant de ſoin de leurs malades, que, ſuivant l'Auteur, ils furent mieux traités par des Idolâtres qu'il ne l'euſſent été par des Chrétiens.

Les Hollandois trouvent un homme de leur Pays.

LE 29 d'Octobre, le Sécretaire, le Pilote & le garçon du Chirurgien furent conduits chez le Gouverneur. Ils y trouverent un homme aſſis, qui avoit une grande barbe rouſſe. Pour qui prenez-vous cet homme, leur dit le Gouverneur? Ils répondirent qu'ils le croyoient Hollandois. Vous vous trompez, reprit-il en riant, c'eſt un Coréſien. Après quelques autres diſcours, cet homme, qui avoit gardé juſqu'alors le ſilence, leur demanda en Hollandois, qui ils étoient & de quel Pays? Ils ſatisfirent ſa curioſité, en joignant à cette explication le récit de leur infortune. Aux mêmes queſtions qu'ils lui firent à leur tour, il répondit que ſon nom étoit *Jean Wettevri*, qu'il étoit natif de *Riip* (*d*) en Hollande, d'où il étoit venu en 1626 à bord du Vaiſſeau le *Hollandia*, en qualité de Volontaire; que l'année d'après, dans un voyage qu'il faiſoit au Japon, ſur la Frégate l'*Ouderkerck*, il avoit été jetté par le vent ſur la Côte de Corée; que, manquant d'eau & ſe trouvant commandé avec quelques autres pour en faire ſur le rivage, il avoit été pris par les Habitans, lui, & deux de ſes compagnons, Théodoric *Gerard* & Jean *Pieters*, qui avoient été tués à la guerre, il y avoit dix-ſept ou dix-huit ans, dans une invaſion que les Tartares avoient faite en Corée: qu'il étoit âgé de cinquante-huit ans; & que, faiſant ſa demeure dans la Capitale du Royaume, le Roi lui avoit donné la commiſſion de venir s'informer qui ils étoient & ce qui les avoit amenés dans ſes Etats. Il ajouta qu'il avoit ſouvent demandé au Roi la permiſſion de paſſer au Japon, & que pour toute réponſe ce Prince l'avoit aſſuré qu'il ne l'obtiendroit jamais, à moins qu'il n'eût des aîles pour y voler; que l'uſage du Pays étoit d'y retenir les Etrangers, mais qu'on ne les y laiſſoit manquer de rien, & que l'habillement & la nourriture leur étoient fournis gratuitement pendant toute leur vie.

Ses avantures & lumières qu'il leur donne.

Ils continuent d'être bien traités.

CE diſcours ne pouvoit être fort agréable aux Hollandois. Mais la joie de trouver un ſi bon Interpréte diſſipa leur mélancolie. Cependant *Wettevri* avoit tellement oublié la Langue de ſon Pays, qu'ils eurent d'abord quelque peine à l'entendre. Il eut beſoin d'un mois entier pour rappeller ſes idées. Le Gouverneur fit prendre en forme toutes leurs dépoſitions, qu'il envoya fidellement à la Cour, & leur recommanda de ne pas s'affliger, parce que la réponſe ſeroit prompte; d'un autre côté, il leur accorda chaque jour de nouvelles faveurs, Wettevri & les Officiers qui l'accompagnoient eurent la liberté de les voir en tous tems, & celle de leur faire expliquer leurs beſoins.

Changement dans leur ſort.

AU commencement de Décembre, les trois ans de l'adminiſtration de leur bienfaiteur étant expirés, ils virent arriver un nouveau Gouverneur. L'Auteur eſt ici dans l'embarras pour trouver des expreſſions qui répondent à ſes ſentimens. On auroit peine à s'imaginer, dit-il, quels témoignages de bonté les Hollandois reçurent de ce généreux protecteur avant ſon départ. Les voyant

(*d*) Riip eſt un grand Village de Northollande.

voyant mal pourvûs pour l'Hyver, il leur fit faire à chacun deux paires de souliers, un habit bien doublé & une paire de bas de peau. Il joignit à ce bienfait les careſſes les plus nobles. Il déclara qu'il étoit fort affligé de ne pouvoir les envoyer au Japon, ou les conduire avec lui au Continent. Il ajouta qu'ils ne devoient pas s'allarmer de ſon départ, parce qu'en arrivant à la Cour il employeroit tout ſon crédit pour leur faire obtenir la liberté, ou du moins la permiſſion de le ſuivre. Il leur rendit les livres qu'ils avoient ſauvés de leur naufrage, & pluſieurs parties de leurs biens, auxquels il joignit une bouteille d'huile précieuſe. Enfin, il obtint du nouveau Gouverneur, qui les avoit déjà réduits au riz, au ſel & à l'eau, que leur ſubſiſtance ſeroit un peu plus abondante.

Hamel. 1653.

Mais, après ſon départ, qui arriva au mois de Janvier 1654, ils furent traités avec plus de dureté que jamais. On leur donna de l'orge au-lieu de riz, & de la farine d'orge au-lieu de farine de froment. Ils furent obligés de vendre leur orge pour en acheter d'autres alimens. Cette rigueur, & le chagrin de ne pas voir arriver d'ordre du Roi pour les conduire à la Cour, les firent penſer à prendre la fuite au Printems prochain. Après avoir délibéré long-tems ſur les moyens de ſe ſaiſir d'une Barque dans l'obſcurité de la nuit, enfin ſix d'entr'eux formèrent la réſolution d'éxécuter ce deſſein vers la fin du mois d'Avril. Mais le plus hardi étant monté ſur une muraille, pour s'aſſûrer du lieu où étoit la Barque, fut apperçu de quelques chiens, qui donnèrent l'allarme aux Gardes par leurs abboyemens.

1654.

Ils ſont traités plus durement par un nouveau Gouverneur.

Ils forment le projet de s'enfuir.

Au commencement de May, le Pilote, ayant eu la liberté de ſortir avec cinq de ſes compagnons, découvrit, en ſe promenant dans un petit Village voiſin de la Ville, une Barque aſſez bien équipée, qui n'avoit perſonne pour la garder. Il chargea ſur le champ un des cinq Hollandois de prendre un petit bateau & quelques planches courtes qu'il voyoit ſur le rivage. Enſuite, leur ayant fait boire à tous un coup d'eau, il ſe rendit avec eux ſur la Barque, ſans aucune précaution. Tandis qu'ils s'efforçoient de la dégager d'un petit Banc de ſable, qui coupoit le paſſage, quelques Habitans obſervèrent leur deſſein; & l'un d'entr'eux courut juſques dans l'eau, avec un mouſquet, pour les forcer de retourner au rivage. Mais ſes menaces les effrayèrent peu, à l'exception d'un ſeul, qui, n'ayant pû joindre aſſez-tôt les autres, fut obligé de regagner la terre. Les cinq autres s'efforçoient de lever la voile, lorſque le mât & la voile tombèrent dans l'eau. Ils ne laiſſèrent pas de les rétablir avec beaucoup de peine; mais comme ils recommençoient à lever la voile, le bout du mât ſe rompit. Ces délais ayant donné le tems aux Habitans du Village de ſe mettre dans une autre Barque, ils eurent bientôt joint les fugitifs, qui ſans être effrayés du nombre & des armes, ſautèrent légèrement dans la Barque ennemie & ſe flattèrent de pouvoir s'en ſaiſir. Mais, la trouvant remplie d'eau & hors d'état de ſervir, ils prirent le parti de la ſoumiſſion.

Tentative qui leur réuſſit mal.

Ils furent conduits au Gouverneur, qui les fit d'abord étendre à plat ſur la terre, les mains liées à une groſſe piéce de bois. Enſuite, s'étant fait amener tous les autres, liés auſſi & les fers aux mains, il demanda aux ſix coupables ſi leurs compagnons avoient eu quelque connoiſſance de leur fuite. Ils répondirent non, d'un air ferme. Wettevri reçut ordre d'approfondir quel avoit été leur deſſein. Ils proteſtèrent qu'ils n'en avoient pas eu d'autre

Ils ſont arrêtés, interrogés & punis.

HAMEL. 1654. que de ſe rendre au Japon. Quoi, leur dit le Gouverneur, vous auriez oſé entreprendre ce voyage ſans pain & ſans eau? Ils lui dirent naturellement qu'ils avoient mieux aimé s'expoſer à la mort une fois pour toutes, que de mourir à chaque moment. Là-deſſus, ces malheureux reçurent chacun vingt-cinq coups ſur les feſſes nues, avec un bâton long d'une braſſe, & large de quatre doigts ſur un pouce d'épaiſſeur, plat du côté dont on frappe, & rond du côté oppoſé. Les coups furent appliqués ſi rigoureuſement, qu'ils en gardèrent le lit pendant plus d'un mois. Le Gouverneur fit délier les autres; mais ils furent renfermés plus étroitement, & gardés jour & nuit.

Deſcription de l'Iſle de Quelpaert.

L'ISLE de *Quelpaert*, nommée *Cheſure* par les Habitans, eſt ſituée à douze ou treize lieuës de la Corée au Sud. Elle en a quatorze ou quinze de circonférence. Du côté du Nord, elle s'ouvre par une Baye, où l'on trouve toûjours pluſieurs Barques, & d'où l'on fait voile au Continent. La Côte de Corée eſt d'un accès dangereux pour ceux qui la connoiſſent mal, parce qu'elle n'a qu'une ſeule Rade où les Vaiſſeaux puiſſent mouiller à l'abri. Dans toutes les autres, on eſt ſouvent expoſé à ſe voir jetter ſur les Côtes du Japon. Quelpaert eſt environnée de Rochers. Elle produit des chevaux & d'autres beſtiaux en abondance; mais comme elle paye au Roi des droits conſidérables, qui la rendent fort pauvre, elle eſt mépriſée des Coréſiens du Continent. On y voit une montagne très-haute, entièrement couverte de bois, & quantité de collines fort nues, qui ſont entremêlées de vallées abondantes en riz.

Les Hollandois ſont conduits à la Cour.

A la fin de May, le Gouverneur reçut ordre de faire conduire les Hollandois à la Cour. Six ou ſept jours après, ils furent embarqués dans quatre Barques, les fers aux pieds & la main droite attachée à un bloc de bois. On appréhendoit qu'ils ne ſautaſſent dans l'eau, comme ils l'auroient pû facilement, parce que tous les Soldats de l'eſcorte furent incommodés du mal de Mer.

Leur route.

APRÈS avoir lutté deux jours contre le vent, ils furent repouſſés dans l'Iſle de Quelpaert, où le Gouverneur leur ôta leurs fers pour les faire rentrer dans leur priſon. Quatre ou cinq jours après, s'étant rembarqués de grand matin, ils arrivèrent près du Continent vers le ſoir. On leur fit paſſer la nuit dans la Rade. Le lendemain ils prirent terre, & leurs chaînes leur furent ôtées, mais avec la précaution de doubler leur garde. On amena auſſi-tôt des chevaux, ſur leſquels ils ſe rendirent à la Ville de *Hey-nam*. Ils eurent le plaiſir de s'y rejoindre tous; car ayant été ſéparés par le vent, ils avoient débarqué en différens lieux.

Continuation de la route par diverſes Villes.

LE matin du jour ſuivant ils arrivèrent à la Ville de *Je-ham*, où leur Canonier, qui n'avoit pas joui d'une bonne ſanté depuis leur naufrage, mourut, & fut enterré par l'ordre du Gouverneur. Le ſoir ils s'arrêtèrent dans la Ville de *Nadioo*; le lendemain, à *San-chang*; enſuite à *Tongap*, après avoir traverſé une haute montagne, ſur le ſommet de laquelle eſt un vaſte Fort, nommé *Elpam-ſanſiang*. De-là ils ſe rendirent à la Ville de *Teyn*; & le jour ſuivant, ayant paſſé par la petite Ville de *Kuniga*, ils arrivèrent le ſoir à *Khin-tyo*, grande Ville où le Roi tenoit anciennement ſa Cour, & qui eſt à préſent la réſidence du Gouverneur de la Province de *Thillado*. Le Commerce y eſt floriſſant & la rend fort célèbre dans le Pays, quoiqu'elle ſoit à une journée de la Mer. Ils gagnèrent enſuite *Je-ſan*, dernière Ville de la même Province; d'où

d'où ils allèrent à la petite Ville de *Gunun*, puis à *Jeu-ſan*, & à *Kon-ſio*, réſidence du Gouverneur de la Province de *Tiang-ſiando*. Le lendemain, ayant paſſé une grande Rivière, ils entrèrent dans la Province de *Sengado*, qui contient *Sior* Capitale du Royaume. HAMEL. 1654.

Les Hollandois arivent à la Capitale de la Corée.

Après avoir paſſé pluſieurs jours dans différentes Villes, ils traverſèrent une Rivière qui ne leur parut pas moins large que la Meuſe l'eſt à *Dort*. Une lieuë au-delà ils arrivèrent à *Sior* (*e*). Depuis leur débarquement juſqu'à cette Ville ils comptèrent ſoixante-quinze lieuës, toûjours au Nord, mais tirant un peu ſur l'Oueſt. Pendant les deux ou trois premiers jours, ils furent logés dans la même maiſon. Enſuite on leur donna, pour trois ou quatre enſemble, de petites hutes, dans le quartier des Chinois qui ſont établis à Sior. Ils furent menés en corps devant le Roi. Ce Prince les ayant interrogés par le miniſtère de *Wettevri*, ils le ſupplièrent humblement de les faire tranſporter au Japon, d'où ils ſe flattoient qu'avec le ſecours des Hollandois qui y éxercent le Commerce ils pourroient retourner quelque jour dans leur Patrie. Le Roi leur répondit, que les loix de la Corée ne permettoient pas d'accorder aux Etrangers la liberté de partir; mais qu'on auroit ſoin de leur fournir toutes leurs néceſſités. Enſuite il leur ordonna de faire en ſa préſence les éxercices pour leſquels ils avoient le plus d'habileté, tels que de chanter, de danſer & de ſauter; après quoi leur ayant fait apporter quelques rafraîchiſſemens, il fit préſent à chacun de deux piéces de drap, pour ſe vétir à la manière des Coréſiens.

Ils paroiſſent devant le Roi.

On les fait danſer & chanter.

Le lendemain ils furent conduits chez le Général des Troupes, qui leur fit déclarer, par *Wettevri*, que le Roi les avoit admis au nombre de ſes Gardes du corps, & qu'en cette qualité on leur fourniroit chaque mois ſoixante-dix katis de riz. Chacun reçut un papier, qui contenoit ſon nom, ſon âge, ſon pays, la profeſſion qu'il avoit éxercée juſqu'alors & celle qu'il embraſſoit au ſervice du Roi de Corée. Cette Patente étoit en caractères Coréſiens ſçellée du grand ſceau du Roi & de celui du Général, qui n'étoient que la ſimple impreſſion d'un fer chaud. Avec leur commiſſion ils reçurent chacun leur mouſquet, de la poudre & des balles. On leur ordonna de faire une décharge de leurs armes, le premier & le quatrième jour de chaque mois, devant le Général, & d'être toûjours prêts à marcher à ſa ſuite, ſoit pour accompagner le Roi, ſoit dans d'autres occaſions. Le Général fait trois revûes par mois, & les Soldats font autant de fois l'éxercice en particulier. Les Hollandois étoient encore au nombre de trente-cinq. On leur donna un Chinois & Wettevri pour les commander; le premier en qualité de Sergent; l'autre, pour veiller ſur leur conduite & leur apprendre les uſages des Coréſiens.

Ils ſont enrollés dans les Gardes du corps.

Fonctions de leur emploi.

La curioſité porta la plûpart des Grands de la Cour à les inviter à dîner, pour les faire tirer & danſer à la manière Hollandoiſe. Mais les femmes & les enfans étoient encore plus impatiens de les voir, parce que le bruit s'étoit répandu qu'ils étoient d'une race monſtrueuſe, & que pour boire ils étoient obligés de ſe lier le nez derrière les oreilles. L'étonnement augmenta, lorſqu'on les vit mieux faits que les Habitans du Pays. On admira particulièrement la blancheur

Curioſité des Grands & du Peuple pour les voir.

(*e*) Il paroît par la Carte que la Langue Coréſienne n'a pas d *r*, ou que cette lettre n'entre pas dans les noms de Ville; ſuppoſé pourtant que les Miſſionaires les aient écrits en Langue Coréſienne. Cependant on voit dans cette Relation pluſieurs noms écrits avec un *r*. Cette différence & l'omiſſion des Latitudes, font qu'on ne reconnoît aucun de ces noms dans la Carte.

HAMEL. 1654.

cheur de leur teint. La foule étoit si grande autour d'eux, que dans les premiers jours à peine pouvoient-ils se faire un passage dans les rues, ou trouver un moment de repos dans leurs hutes. Enfin le Général arrêta cet emportement, par la défense qu'il fit publier d'approcher de leurs logemens sans sa permission. Cet ordre étoit d'autant plus nécessaire, que les Esclaves mêmes des Grands portoient la hardiesse jusqu'à les faire sortir de leurs hutes pour s'en faire un amusement.

Forteresse où ils sont envoyés pour un mois.

AU mois d'Août, on vit arriver un Envoyé Tartare, qui venoit demander le tribut. L'Auteur, sans nous expliquer ici les motifs du Roi, raconte que ce Prince se crut obligé d'envoyer ses Hollandois dans une grande Forteresse, qui est à six ou sept lieuës de Sior, & de les y laisser jusqu'au départ du Ministre Tartare, c'est-à-dire, jusqu'au mois d'après. Cette Forteresse est située sur une montagne nommée *Namma-sim-siang*, qu'on ne peut monter en moins de trois heures. Elle est si bien defendue, qu'elle sert de retraite au Roi même dans les tems de guerre. La plûpart des Grands du Royaume y font leur résidence ordinaire, sans craindre d'y manquer de provisions, parce qu'elle en est toûjours fournie pour trois ans.

Froid excessif. Comment ils s'en défendirent.

VERS la fin de Novembre, le froid devint si vif que la rivière étant glacée, on y vit passer à la fois trois cens chevaux chargés. Le Général, allarmé pour les Hollandois, témoigna son inquiétude au Roi. On leur fit distribuer quelques cuirs à demi-pourris, qu'ils avoient sauvés de leur naufrage, pour les vendre & s'en acheter des habits. Deux ou trois d'entr'eux employèrent ce qui leur revint de cette vente à se procurer la propriété d'une petite hute, qui leur coûta neuf ou dix écus. Ils aimèrent mieux souffrir le froid, que de se voir continuellement tourmentés par leurs hôtes, qui les envoyoient chercher du bois dans les montagnes à trois ou quatre lieuës de la Ville. Les autres s'étant vêtus le moins mal qu'il leur fut possible, passèrent le reste de l'hyver comme ils en avoient passé plusieurs autres.

Témérité de deux Hollandois, qui leur coûte la vie.

L'Envoyé Tartare étant revenu à Sior au mois de Mars 1655, il leur fut défendu sous de rigoureuses peines, de mettre le pied hors de leurs maisons. Cependant le jour de son départ, *Henri Jans* & *Henri-Jean Bos* résolurent de se présenter à lui dans le chemin, sous prétexte d'aller au bois. Aussi-tôt qu'ils le virent paroître à la tête de sa troupe, ils s'avancèrent près de son cheval; & prenant les rênes d'une main, ils ouvrirent de l'autre leur robe Coréenne, pour faire voir par-dessous l'habit Hollandois. Cet incident causa d'abord beaucoup de confusion dans la troupe. L'Envoyé leur demanda fort curieusement qui ils étoient. Mais ne pouvant se faire entendre, il leur donna, par des signes, l'ordre de le suivre. Le soir, s'étant informé s'il pouvoit trouver un Interpréte, on lui parla de Wettevri. Il l'envoya chercher sur le champ. Wettevri ne manqua pas d'en avertir le Roi. On tint un conseil, dans lequel il fut résolu de faire un présent à l'Envoyé, pour empêcher que cette affaire n'allât jusqu'aux oreilles du Khan (*f*). Les deux Hollandois furent ramenés à Sior & resserrés dans une étroite prison, où leur vie ne fut pas de longue durée. Mais leurs compagnons, qui ne les revirent plus, ignorèrent si leur mort avoit été naturelle ou violente. Après le retour de ces deux Misérables, tous les autres furent

(*f*) Il faut entendre l'Empereur de la Chine, qui est Tartare. Les Auteurs Anglois remarquent qu'il faut écrire *Kban* ou *Han*.

rent conduits devant le Conſeil de guerre, pour y être éxaminés. On leur demanda s'ils avoient eu connoiſſance de la fuite de leurs conpagnons; & leur déſaveu n'empêcha point qu'ils ne fuſſent condamnés à recevoir chacun cinquante coups ſur la plante des pieds. Mais le Roi leur fit grace, en declarant qu'ils devoient être moins conſidérés comme des vagabonds mal intentionnés pour le Pays, que comme de malheureux Etrangers que la tempete avoit jettés ſur les Côtes du Royaume. Ils furent renvoyes dans leurs hutes, mais avec défenſe d'en ſortir ſans la permiſſion du Roi.

Hamel. 1655.

Le Roi fait grace à leur compagnons.

Au mois de Juin, le Général leur fit dire par leur Interpréte, qu'un Vaiſſeau ayant échoué dans l'Iſle de Quelpaert, & Wettevri étant trop âgé pour entreprendre ce voyage, ceux d'entr'eux qui entendoient le mieux la langue Coréſienne devoient ſe préparer, au nombre de trois, à partir pour Quelpaert, avec la commiſſion d'obſerver les circonſtances du naufrage, pour en venir rendre compte à la Cour. L'Aſſiſtant & le ſecond Pilote, avec un Canonier, furent choiſis ſuivant cet Ordre, & ſe mirent en chemin deux jours après.

Trois ſont envoyés dans l'Iſle de Quelpaert.

L'Envoyé Tartare revint au mois d'Août, & l'ordre de ne ſortir de leurs quartiers que trois jours après ſon départ leur fut renouvellé avec de rigoureuſes menaces. La veille de ſon arrivée ils reçurent une Lettre de leurs compagnons, qui leur apprenoit qu'au-lieu de les conduire à Quelpaert, on les avoit étroitement renfermés ſur la frontière la plus Méridionale du Royaume, afin que ſi le Chan informé de la mort des deux autres demandoit que le reſte lui fût envoyé, on pût lui répondre qu'il en étoit péri trois dans le voyage de Quelpaert.

Artifice du Roi pour tromper l'Empereur de la Chine.

Le même Envoyé revint encore vers la fin de l'année. Quoique depuis la malheureuſe entrepriſe des deux Hollandois il fût venu deux fois de la part du Grand-Khan ſans avoir fait aucune mention de cet événement, la plûpart des Seigneurs Coréſiens s'efforcèrent d'engager le Roi à ſe défaire de tous les autres. On tint conſeil là-deſſus pendant trois jours. Mais le Roi, le Prince ſon frère, le Général & quelques autres, rejettèrent un parti ſi dangereux. Le Général propoſa de les faire combattre chacun contre deux Coréſiens avec les mêmes armes. C'étoit le moyen, diſoit-il, de ſe delivrer d'eux, ſans qu'on pût accuſer le Roi du meurtre de ces pauvres Etrangers. Ils furent informés ſecrétement de cette réſolution par quelques perſonnes charitables. Le frère du Roi, paſſant dans leur quartier pour ſe rendre au Conſeil, dont il étoit Préſident, ils ſe jettèrent à ſes genoux, ils implorèrent ſa bonté, & le touchèrent d'une ſi vive compaſſion qu'il devint leur protecteur. Auſſi ne dûrent-ils la vie qu'à ſes ſollicitations & à l'humanité du Roi. Cependant, pluſieurs perſonnes paroiſſant offenſées de cette indulgence, on réſolut, autant pour les mettre à couvert des entrepriſes de leurs ennemis que pour les dérober aux Tartares, de les reléguer dans la Province de *Thillado*, en leur aſſignant par mois cinquante livres de riz pour leur ſubſiſtance.

Etrange danger qui menace la vie des Hollandois.

Suivant cet ordre, ils partirent de Sior à cheval au mois de Mars 1657, ſous la conduite d'un Sergent. Wettevri les accompagna, l'eſpace d'une lieue, juſqu'à la rivière qu'ils avoient paſſée en venant de Quelpaert. Ils revirent la plûpart des Villes qu'ils avoient traverſées dans le même voyage. Enfin, ayant couché à *Jeam*, ils en partirent le lendemain au matin, & vers midi ils arrivèrent dans une Ville conſidérable, nommée *Diu-ſiong* ou *Thillapening*,

1657.

Ils ſont relégués dans la Province de Thillado.

HAMEL. 1657. *pening*, qui eſt commandée par une grande Citadelle. C'eſt la réſidence du *Penigſé*, qui y commande dans l'abſence du Gouverneur & qui porte le titre de Colonel de la Province. Le Sergent qui leur avoit ſervi de guide les rémit entre les mains de cet Officier, avec les Lettres du Roi. Enſuite il reçut ordre d'aller chercher leurs trois compagnons, qui étoient partis de Sior l'année précédente & qui n'étoient qu'à douze lieues de Diu-ſiong, dans une Ville où commandoit l'Amiral. Il furent logés enſemble dans un édifice public, au nombre de trente-trois.

Leur occupation.

DANS le cours du mois d'Avril on leur apporta quelques cuirs, reſtés juſqu'alors à Quelpaert, dont ils n'étoient éloignés que de dix-huit lieues Ils furent chargés, pour unique occupation, d'arracher, deux fois par mois, l'herbe qui croiſſoit dans la place du Château. Le Gouverneur, qui leur marquoit beaucoup d'affection, comme tous les Habitans de la Ville, fut appellé à la Cour, pour répondre à quelques accuſations qui mirent ſa vie en danger. Mais étant aimé du Peuple, & favoriſé par la plûpart des Grands, il fut renvoyé avec honneur. Son ſucceſſeur traita les Hollandois moins humainement. Il les obligea d'aller chercher leur bois dans une montagne à trois lieues de la Ville, après avoir été accoûtumés juſqu'alors à ſe le voir apporter. Une attaque d'Apopléxie les délivra de cet odieux maître, au mois de Septembre ſuivant.

Dureté d'un de leurs Gouverneurs.

CEPENDANT ils ne ſe trouvèrent pas mieux de celui qui lui ſuccéda. Lorſqu'ils lui demandèrent du drap pour ſe vêtir, en lui faiſant voir que le travail avoit uſé leurs habits, il leur déclara qu'il n'avoit pas reçu d'ordre du Roi ſur ce point; qu'il n'étoit obligé de leur fournir que du riz, & que pour leurs autres beſoins ils devoient eux-mêmes ſe les procurer. Ils lui propoſèrent alors de leur accorder la permiſſion de demander l'aumône, chacun à leur tour, en lui repréſentant que nuds comme ils étoient, & leur travail ne leur produiſant qu'un peu de ſel (*g*) & de riz il leur étoit impoſſible de gagner leur vie. Cette grace leur fut accordée, & bientôt ils eurent de quoi ſe garantir du froid.

Ils obtiennent la permiſſion de demander l'aumône.

1658. AU commencement de l'année 1658, ils eſſuyèrent de nouveaux chagrins, à l'arrivée d'un nouveau Gouverneur. La liberté de ſortir de la Ville leur fut ôtée. Seulement le Gouverneur déclara que s'ils vouloient travailler pour lui, il leur donneroit à chacun trois piéces d'étoffe de coton. Mais ils réjettèrent humblement cette propoſition, parce qu'ils n'ignoroient pas que ce travail leur feroit uſer plus d'habits qu'on ne leur offroit d'étoffe. Quelques-uns d'entr'eux étant tombés malades de la fiévre, dans ces circonſtances, la frayeur des Habitans au ſeul nom de fiévre leur fit obtenir la permiſſion de mandier, à condition qu'ils ne fuſſent jamais abſens de la Ville plus de quinze jours ou de trois ſemaines, & qu'ils ne tournaſſent point leur marche du côté de la Cour ni du Japon. Comme cette faveur ne regardoit que la moitié de leur Troupe, ceux qui demeurèrent dans la Ville reçurent ordre de prendre ſoin des malades, & d'arracher l'herbe dans la Place publique (*h*).

Elle leur eſt ôtée, & renouvellée par un autre Gouverneur.

LE Roi étant mort au mois d'Avril, ſon fils monta ſur le Trône après lui, avec le conſentement du Grand Khan. Les Hollandois continuèrent de mandier,

(*g*) On ne leur donnoit qu'une poignée de ſel pour une courſe d'un mille & demi.

(*h*) Hamel, pag. 581.

dier, ſur-tout parmi les Prêtres & les Moines du Pays, qui les traitèrent avec beaucoup de charité, & qui ne ſe laſſoient pas de leur entendre raconter leurs avantures & les uſages de leur Pays. Le Gouverneur qui arriva en 1660 leur témoigna tant de bonté, qu'il regrettoit ſouvent de ne pouvoir les renvoyer en Hollande, ou du moins dans quelque lieu fréquenté des Hollandois. La ſéchereſſe fut ſi grande cette année, que les vivres devinrent fort rares. La miſère n'ayant fait qu'augmenter l'année ſuivante, on vit quantité de voleurs ſur les grandes routes, malgré la vigueur avec laquelle ils furent pourſuivis par les ordres du Roi, & la faim fit périr un grand nombre d'Habitans. Le gland, les pommes de Pin, & d'autres fruits ſauvages étoient la ſeule nourriture des Pauvres. La famine devint ſi preſſante que pluſieurs Villages furent pillés & que les magaſins même du Roi ne furent pas reſpectés. Ces déſordres ne laiſſèrent pas de demeurer impunis, parce que les coupables étoient des Eſclaves de la Cour. Le mal dura juſqu'en 1662, & l'année d'après s'en reſſentit encore. La Ville de *Diu-ſiong*, où les Hollandois n'avoient pas ceſſé de demeurer, n'étant plus capable de leur fournir des proviſions, il vint un ordre de la Cour pour en diſtribuer une partie dans deux autres Villes. [Leur nombre étant réduit à vingt-deux] douze furent envoyés à *Say-ſiane*, cinq à *Siun-ſchien* (*i*), & cinq à *Nam-man*, qui eſt ſeize lieuës plus loin. Cette ſéparation leur fut d'abord fort affligeante; mais elle devint l'occaſion de leur fuite; & par conſéquent de leur ſalut.

Hamel. 1660.

Mort du Roi de Corée.

Grande famine.

On ſépare les Hollandois.

Ils partirent à pied; & leurs malades, avec leur bagage, ſur des chevaux qui leur furent accordés gratuitement. La première & la ſeconde nuit, ils furent logés enſemble dans la même Ville. Le troiſième jour, ils arrivèrent à *Siun-ſchien*, où les cinq qui étoient deſtinés pour cette Ville furent laiſſés. Le lendemain, les autres paſſèrent la nuit dans un Village; d'où, étant partis fort matin, ils entrèrent vers midi dans *Say-ſiane*. Leurs Guides les livrèrent au Gouverneur, ou à l'Amiral de la Province de *Thillado*, dont cette Ville étoit la réſidence. Ce Seigneur leur parut d'un mérite diſtingué. Mais celui qui lui ſuccéda bien-tôt devint leur fleau. La plus grande faveur qu'il leur accorda fut la permiſſion de couper du bois, pour en faire des fléches à ſes gens. Les Domeſtiques des Seigneurs Coréſiens n'ont pas d'autre occupation que de tirer de l'arc, parce que leurs maîtres font gloire d'entretenir d'excellens Archers.

A l'entrée de l'Hyver, les Hollandois demandèrent au nouveau Gouverneur qu'il leur fut permis de mandier pour ſe procurer des habits. Ils obtinrent la liberté de s'abſenter pendant trois jours, la moitié de leur nombre à la fois. Cette permiſſion leur devint d'autant plus avantageuſe, que les principaux Habitans de la Ville favoriſoient leurs courſes par un mouvement de compaſſion. Elles duroient quelquefois l'eſpace d'un mois entier. Tout ce qu'ils avoient amaſſé ſe partageoit en commun. Ils continuèrent de mener cette vie juſqu'au rappel du Gouverneur, qui fut créé Général des Troupes Royales. C'eſt la ſeconde dignité du Royaume. Son ſucceſſeur adoucit beaucoup le ſort des Hollandois de Say-ſiane, en ordonnant qu'ils fuſſent traités comme leurs compagnons l'étoient dans les autres Villes. Ils furent déchargés

Ils continuent de mandier.

(*i*) On prononce *Siunskyen*.

HAMEL. 1663.

gés de tous les travaux pénibles. On ne les obligea plus qu'à paſſer deux fois en revûe chaque mois, à garder leur maiſon à leur tour, ou du moins à faire ſçavoir au Sécretaire dans quel lieu ils alloient lorſqu'ils avoient la permiſſion de ſortir.

Bonté d'un Gouverneur & leur adreſſe à lui répondre.

ENTRE pluſieurs autres faveurs, ce Gouverneur leur donnoit quelquefois à manger; & s'attendriſſant ſur leur infortune, il leur demandoit pourquoi, étant ſi près de la Mer, ils n'entreprenoient pas de paſſer au Japon? Ils répondoient qu'ils n'oſoient hazarder de déplaire au Roi. Ils ajoûtoient que d'ailleurs ils ignoroient le chemin & qu'ils manquoient de Vaiſſeau. Quoi, reprenoit-il, n'y a-t-il point aſſez de Barques ſur la Côte? Ils affectoient de répondre qu'elles ne leur appartenoient pas, & que s'ils manquoient leur entrepriſe ils craignoient d'être traités comme des voleurs & des déſerteurs. Le Gouverneur rioit de leurs ſcrupules. Il ne s'imaginoit pas qu'ils lui tenoient ce langage pour écarter ſes ſoupçons, & que jour & nuit ils ne penſoient qu'aux moyens de ſe procurer une Barque. L'Auteur remarque ici que les Hollandois furent vangés du Gouverneur précédent. Il n'avoit joui de ſa dignité qu'environ quatre mois. Ayant été accuſé d'avoir condamné trop légèrement à mort pluſieurs perſonnes de différens ordres, il fut condamné par le Roi à recevoir quatre-vingt-dix coups ſur les os des jambes, & banni perpétuellement.

Ils ſont vengés d'un mauvais Gouverneur.

Apparition de trois Cométes.

VERS la fin de cette année, on vit paroître une Cométe. Elle fut ſuivie de deux autres, qui parurent toutes deux à la fois, pendant l'eſpace d'environ deux mois; l'une au Sud-Eſt, & l'autre au Sud-Oueſt, mais leurs queues oppoſées l'une à l'autre. La Cour en conçut tant d'allarme, que le Roi fit doubler la garde dans tous ſes Ports & ſur tous les Vaiſſeaux. Il donna ordre que toutes ſes Fortereſſes fuſſent bien munies de proviſions de guerre & de bouche, & que ſes Troupes fuſſent éxercées tous les jours. La crainte qu'il avoit d'être attaqué par quelque voiſin, alla juſqu'à lui faire défendre qu'on allumât du feu pendant la nuit dans les maiſons qui pouvoient être apperçues de la Mer. On avoit vû les mêmes phénomènes lorſque les Tartares avoient ravagé le Pays; & l'on ſe ſouvenoit d'avoir été avertis par des ſignes de cette nature, avant la guerre des Japonois contre la Corée. Les Habitans ne rencontroient pas les Hollandois ſans leur demander ce qu'on penſoit des Cométes dans leur Pays. Ils répondoient qu'elles étoient le pronoſtic de quelque terrible événement, tel que la peſte, la guerre ou la famine, & quelquefois de ces trois malheurs enſemble. Ils parloient de bonne foi, remarque l'Auteur avec beaucoup de ſimplicité, parce qu'ils avoient été convaincus de cette vérité par l'expérience.

Jugement des Hollandois.

1664.

COMME ils paſſèrent fort tranquillement l'année 1664 & la ſuivante, tous leurs ſoins ſe rapportèrent à ſe rendre maîtres d'une Barque. Mais ils eurent le chagrin de ne pas réuſſir. Ils alloient quelquefois à la rame le long du rivage, dans un batteau qui leur ſervoit à chercher de quoi vivre. Quelquefois ils faiſoient le tour des petites Iſles, pour obſerver tout ce qui pouvoit être favorable à leur évaſion. Leurs compagnons qui étoient dans les deux autres Villes, venoient les viſiter par intervalles. Ils leur rendoient leurs viſites, lorſqu'ils en obtenoient la permiſſion du Gouverneur. Leur patience ſe ſoutenoit dans les plus grandes peines, aſſez contens de jouir d'une bonne ſanté & de ne pas manquer du néceſſaire dans le cours d'un ſi long eſclavage. En 1666 ils

Leur ſituation pendant pluſieurs années.

ils perdirent ce bon Gouverneur, qui fut élevé aux premières dignités de la Cour en récompenſe de ſes vertus. Il avoit répandu indifféremment ſes bienfaits ſur toutes ſortes de perſonnes, pendant deux ans d'une heureuſe adminiſtration, qui lui avoit gagné l'affection de tout le monde & l'eſtime de ſon maître avec celle de la Nobleſſe. Il avoit réparé les édifices publics, nettoyé les Côtes, augmenté les forces maritimes, &c.

Hamel. 1666. Eloge d'un Gouverneur.

Après ſon départ la Ville demeura trois jours ſans Gouverneur, parce que l'uſage accorde ce tems au ſucceſſeur pour choiſir, avec le ſecours de quelque Devin (*k*), un moment favorable à ſon inauguration. Ce choix ne fut pas heureux pour les Hollandois. Entre pluſieurs mauvais traitemens, leur nouveau Maître voulut les faire travailler continuellement à jetter de la terre en moule. Ils rejettèrent cette propoſition, ſous prétexte qu'après avoir rempli leur devoir ils avoient beſoin de leur tems pour ſe procurer de quoi ſe vêtir & ſatisfaire à leurs autres néceſſités; que le Roi ne les avoit point envoyés pour un travail ſi rude, ou que s'ils devoient être traités avec cette rigueur, il valoit beaucoup mieux pour eux renoncer à la ſubſiſtance qu'on leur accordoit, & demander d'être envoyés au Japon ou dans quelqu'autre lieu fréquenté par leurs compatriotes. La réponſe du Gouverneur fut une menace de les forcer d'obéir. Mais il n'eut pas le tems d'éxécuter ſes intentions. Quelques jours après, tandis qu'il ſe trouvoit à bord d'un fort beau Vaiſſeau, le feu prit par hazard à la chambre des poudres, qui étoit ſituée devant le mât, & fit ſauter la prouë, ce qui coûta la vie à cinq hommes. Il ſe diſpenſa d'en donner avis à l'Intendant de la Province, dans l'eſpérance que cet accident demeureroit caché. Malheureuſement pour lui, le feu avoit été apperçu par un des Eſpions que la Cour entretient ſur les Côtes, comme dans l'intérieur du Royaume. L'Intendant, qui en fut averti par cette voie, ſe hâta d'en rendre compte au Souverain. Le Gouverneur fut rappellé immédiatement, & condamné au banniſſement perpétuel, après avoir reçu quatre-vingt-dix coups ſur les os des jambes.

Plaintes qu'ils font de ſon ſucceſſeur.

Ils ſont vengés.

Les Hollandois virent arriver, au mois de Juillet, un nouveau Gouverneur, mais ſans obtenir le changement qu'ils avoient eſpéré dans leur ſort. Il leur demanda chaque jour cent braſſes de natte. Lorſqu'ils lui repréſentèrent que c'étoit leur demander l'impoſſible, il les menaça de trouver quelque occupation qui leur conviendroit mieux. Une maladie qui lui ſurvint l'empêcha d'éxécuter ſon projet; mais outre leur devoir ordinaire, ils demeurèrent chargés du ſoin d'arracher l'herbe dans la Place du *Penig-ſe*, & d'apporter du bois propre à faire des fléches. Le chagrin de leur ſituation les fit penſer à profiter de la maladie de leur Tiran pour ſe procurer une Barque à toutes ſortes de riſques. Ils employèrent, dans cette vûe, un Coréſien qui leur avoit pluſieurs obligations. Ils le chargèrent de leur acheter une Barque, ſous prétexte du beſoin qu'ils en avoient pour mandier du coton dans les Iſles voiſines. Ils lui promirent, à leur retour, une part conſidérable aux aumônes qu'ils ſe flattoient de recueillir. La Barque fut achetée. Mais le Pêcheur qui l'avoit vendue, ayant appris que c'étoit pour leur uſage, voulut rompre ſon marché, dans la crainte d'être puni de mort s'ils s'en ſervoient pour leur évaſion. Cependant l'offre de doubler le prix lui fit oublier toutes ſes craintes.

Leur chagrin les fait penſer à la fuite.

Ils achetent une Barque.

Aussi-tôt

(*k*) On a vû que les Chinois ont la même ſuperſtition.

HAMEL. 1666.

Ils ont le bonheur de s'embarquer.

AUSSI-TÔT qu'ils ſe trouvèrent en liberté, ils fournirent leur Bâtiment d'une voile, d'une ancre, de cordages, de rames & d'autres inſtrumens néceſſaires; réſolus de partir au premier quartier de la Lune, qui étoit la ſaiſon la plus favorable. Ils retinrent deux de leurs compatriotes qui étoient venus les viſiter. D'un autre côté, ils firent venir de *Namman* Jean *Peter d'Uries*, habile matelot, pour leur ſervir de Pilote. Quoique les Habitans les plus voiſins de leur demeure ne fuſſent pas ſans quelque défiance, ils ſortirent la nuit du 4 Septembre, auſſi-tôt que la Lune eut ceſſé de luire, & ſe gliſſant au long du mur de la Ville, avec leur proviſion, qui conſiſtoit en riz, avec quelques pots d'eau & une marmite, ils gagnèrent le rivage ſans avoir été découverts.

Avec quelle hardieſſe ils s'échappent.

ILS commencèrent par remplir un tonneau d'eau fraîche, dans une petite Iſle qui n'eſt qu'à la portée du canon. Enſuite ils eurent la hardieſſe de paſſer devant les Vaiſſeaux de la Ville & devant les Frégates mêmes du Roi, en prenant le large, dans le canal, autant qu'il étoit poſſible. Le 5 au matin, lorſqu'ils étoient preſqu'en Mer, un Pêcheur leur cria, qui vive; mais ils ſe gardèrent de répondre, dans la crainte que ce ne fût quelque garde avancée des Vaiſſeaux de guerre, qui n'étoient pas loin à l'ancre. Au lever du Soleil, le vent leur ayant manqué, ils ſe ſervirent de leurs rames. Vers midi, le tems redevint plus frais. Ils portèrent alors au Sud-Eſt, ſur leurs ſimples conjectures; & doublant la pointe de la Corée dans le cours de la nuit ſuivante, ils n'apprehendèrent plus d'être pourſuivis.

Ils arrivent dans des lieux qui leur ſont inconnus.

LE 6, au matin ils ſe trouvèrent fort près de la première Iſle du Japon; & le vent ne ceſſant pas de les favoriſer, ils arrivèrent ſans le ſçavoir, devant l'Iſle de *Firando*, où ils n'oſèrent pas relâcher, parce qu'ils ne connoiſſoient pas la Rade. D'ailleurs ils avoient entendu dire aux Coréſiens, qu'il n'y avoit aucune Iſle dans la route de Nangazaqui. Ainſi, continuant leur courſe avec un vent frais, ils cotoyèrent, le ſept, quantité d'Iſles dont le nombre leur parut infini. Le ſoir, ils eſpéroient mouiller près d'une petite Iſle; mais des apparences d'orage qu'ils découvrirent dans l'air, & des feux qu'ils virent de tous côtés, leur firent prendre la réſolution de ne pas interrompre leur courſe.

LE 8, au matin, ils ſe trouvèrent au même endroit d'où ils étoient partis le ſoir précédent; ce qu'ils attribuèrent à la violence de quelque courant. Cette obſervation leur fit prendre le large; mais la force des vents contraires les obligea bien-tôt de ſe rapprocher de la terre. Après avoir traverſé une Baye ils jettèrent l'ancre vers le milieu du jour, ſans connoître le Pays. Tandis qu'ils préparoient leur nourriture, quelques Habitans paſſèrent & repaſſèrent fort près d'eux, ſans leur parler. Vers le ſoir, le vent étant un peu tombé, ils virent une Barque chargée de ſix hommes, qui avoient chacun deux couteaux ſuſpendus à leur ceinture, & qui s'étant avancés à la rame débarquèrent un homme vis-à-vis d'eux. Cette vûe leur fit lever l'ancre avec toute la promptitude poſſible. Ils employèrent leurs rames & leurs voiles pour ſortir de la Baye. Mais la Barque les pourſuivit & les joignit bientôt. Ils auroient pû ſe ſervir de leurs longues cannes de bambou, pour empêcher ces inconnus de monter à bord. Cependant, après avoir découvert pluſieurs autres Barques remplies de Japonois, qui ſe détachoient du rivage, ils prirent le parti de les attendre tranquillement.

Ils voient des Habitans qui ne leur diſent rien.

LES

Hamel. 1666.

Les gens de la première Barque leur demandèrent par des ſignes, où ils alloient. Pour réponſe ils arborèrent pavillon jaune avec les armes d'Orange, en criant *Hollande*, *Nangazaqui*. Là-deſſus, on leur fit ſigne d'amener leur voile. Ils obéirent. Deux hommes étant paſſés ſur leur bord, ils leur firent diverſes queſtions qui ne furent pas entendues. Leur arrivée avoit jetté tant d'allarme ſur la Côte, que perſonne n'y parut ſans être armé de deux épées. Le ſoir, une Barque amena ſur leur bord un Officier qui tenoit le troiſième rang dans l'Iſle. Reconnoiſſant qu'ils étoient Hollandois, il leur fit entendre par des ſignes qu'il y avoit ſix Vaiſſeaux de leur Nation à Nangazaqui, & qu'ils étoient dans l'Iſle de Goto, qui appartenoit à l'Empereur. Ils paſſèrent trois jours dans le même lieu, gardés fort ſoigneuſement. On leur apporta du bois & de la viande, avec une natte pour les mettre à couvert de la pluie, qui tomboit en abondance.

On les interroge enfin. Ils ſe ſont connoître dans l'Iſle de Goto.

Le 12 ils partirent pour Nangazaqui, bien fournis de proviſions, ſous la conduite du même Officier qui les avoit abordés & qui portoit quelques Lettres à l'Empereur. Il étoit accompagné de deux grandes Barques & de deux petites. Le lendemain, au ſoir, ils découvrirent la Baye de cette Ville. Ils y mouillèrent à minuit. Elle avoit à l'ancre cinq Bâtimens Hollandois. Pluſieurs Habitans de Goto & diverſes perſonnes de conſidération leur avoient fait quantité de careſſes, ſans vouloir rien accepter de leur part. Le 14 ils furent conduits au rivage, & reçus par les Interprétes Japonois de la Compagnie, qui, leur ayant fait pluſieurs queſtions, prirent leurs réponſes par écrit. Ils furent menés enſuite au Palais du Gouverneur, devant lequel ils parurent à midi. Lorſqu'ils eurent ſatisfait ſa curioſité par le récit de leurs avantures, il loua beaucoup le courage qui leur avoit fait ſurmonter tant de dangers pour ſe mettre en liberté.

Ils ſe rendent à Nangazaqui.

Ils ſont préſentés au Gouverneur;

Les Interprétes reçurent ordre du Gouverneur de les conduire chez le Commandant Hollandois, qui ſe nommoit *William Volquers*. Il les reçut avec beaucoup de bonté. *Nicolas Le Roi*, ſon Lieutenant, & tous leurs compatriotes, leur firent les mêmes careſſes. Le Gouverneur de Nangazaqui auroit ſouhaité de pouvoir les retenir une année entière. Il ſe les fit amener le 25 d'Octobre. Cependant, après les avoir encore interrogés avec beaucoup de curioſité, il les rendit au Directeur de la Compagnie, qui leur donna un logement dans ſa propre maiſon. Peu de jours après ils partirent pour Batavia, où ils arrivèrent le 29 de Novembre. Le Général, à qui ils préſentèrent leur Journal, leur fit un accueil très-favorable, & leur promit de les mettre à bord de quelques Vaiſſeaux qui devoient retourner en Europe. En effet, s'étant embarqués le 28 de Décembre, ils arrivèrent à Amſterdam le 20 de Juillet 1668 (*l*).

Et aux Officiers de la Compagnie de Hollande.

Ils partent pour Batavia, & de là en Europe.

(*l*) Relation de Hamel, pag. 585. & ſuiv.

HAMEL. 1668.

§. II.

Deſcription de la Corée.

Sa ſituation & ſon étendue. Mœurs des Habitans.

Nom & poſition de la Corée.

CE Pays, que les Européens ne connoiſſent que ſous le nom de Corée, eſt nommé par les Habitans *Trozenbouk*, & quelquefois *Kauli*. Il s'étend depuis trente-quatre juſqu'à quarante-quatre degrés de latitude du Nord. Sa longueur eſt d'environ cent cinquante lieuës (*a*) du Nord au Sud; & ſa largeur, de ſoixante-quinze lieuës de l'Eſt à l'Oueſt. Les Habitans le repréſentent ſous la forme d'un quarré-long, quoiqu'il ait pluſieurs pointes de terre qui s'avancent aſſez loin dans la Mer.

A l'Oueſt, ce Royaume eſt ſéparé de la Chine par la Baye de Nan-king. Mais il s'y joint au Nord par une longue & haute montagne, ſans laquelle il ne ſeroit qu'une Iſle. Au Nord-Eſt, il a pour bornes cette vaſte partie de l'Océan où les François & les Hollandois prennent tous les ans un grand nombre de baleines. On y fait auſſi la pêche du harang, aux mois de Décembre, de Janvier, de Février & de Mars. Celui qui ſe prend pendant les deux premiers de ces quatre mois, eſt auſſi gros que le harang de Hollande; mais celui qu'on prend enſuite eſt beaucoup plus petit. L'Auteur & ſes compagnons en conclurent qu'au-deſſus de la Corée, du Japon & de la Tartarie (*b*), il y a un paſſage qui répond aux Détroits de Weigats. Ils demandèrent ſouvent aux Coréſiens qui fréquentent la Mer du Nord-Eſt, quelles terres on trouve au-delà. On s'accordoit à leur répondre, qu'on ne croyoit pas qu'il y eût autre choſe de ce côté-là que l'immenſe Océan.

Pêche de baleines & de harangs, au Nord-Eſt de ce Royaume.

Paſſage de la Corée à la Chine.

POUR aller de la Corée à la Chine, on s'embarque à l'extrémité de la Baye, parce que la multitude des bêtes féroces rend le paſſage de la montagne auſſi difficile en Eté, qu'il l'eſt en Hyver par l'excès du froid. En Hyver néanmoins, la Baye étant preſque toûjours aſſez glacée pour le paſſage, on la traverſe du côté du Nord.

La Corée fort proche du Japon.

LES rochers & les ſables qui bordent les Côtes de la Corée, en rendent l'accès difficile & dangereux. Du côté du Sud-Eſt elles s'approchent ſi fort du Japon, que la diſtance n'eſt que de vingt-cinq ou vingt-ſix lieues entre la Ville de *Pouſan* en Corée (*c*), & celle d'*Oſaka* au Japon. On rencontre, entre ces deux points, l'Iſle de *Suiſſima*, que les Coréſiens nomment *Taymuta* (*d*). Elle leur appartenoit anciennement; mais dans un Traité de paix avec les Japonois; ils en ont fait l'échange pour celle de Quelpaert.

Chemins ſous la nége.

LE froid eſt extrême dans la Corée. En 1662, tandis que les Hollandois viſitoient les Monaſtères des montagnes, il tomba une ſi prodigieuſe quantité de nége, qu'on faiſoit des routes par-deſſous pour paſſer d'une maiſon à l'autre. Les Habitans ſe ſervent, pour marcher ſur la nége, d'une ſorte de petite planche,

(*a*) De quinze ſeulement au degré.

(*b*) Les dernières découvertes prouvent que leur conjecture étoit bien fondée.

(*c*) C'eſt ſans doute celle que Regis nomme *Feou-chan*.

(*d*) Ou *Twi-ma-tau*, ſuivant Regis.

planche, en forme de raquette, qu'ils attachent ſous leurs pieds. Cette rigueur exceſſive de l'air réduit ceux qui habitent la Côte du Nord à vivre uniquement d'orge, qui n'eſt pas même des meilleurs. Il n'y croît, ni coton, ni riz. Les perſonnes au-deſſus du commun font apporter leurs vivres des parties du Sud.

DESCRIPTION DE LA CORÉE.

LE reſte du Pays eſt ſi fertile, qu'il produit toutes les néceſſités de la vie, ſur-tout du riz & d'autres ſortes de grains. Il a du chanvre, du coton & des vers à ſoie; mais on y eſt mal inſtruit de la manière de travailler la ſoie. On y trouve auſſi de l'argent, du plomb, des peaux de Tygres & la racine qui ſe nomme *Niſi*. Les beſtiaux y ſont en grand nombre, & l'on y employe les bœufs à labourer la terre. Hamel obſerve qu'il y vit des ours, des daims, des ſangliers, des porcs, des chiens, des chats & divers autres animaux; mais qu'il ne rencontra jamais d'éléphant. Les rivières ſont ſouvent infeſtées d'*Alligators* ou de Crocodiles, qui ont quelquefois dix-huit ou vingt aunes de long (*e*). Cet animal a les yeux petits, mais vifs, & les dents placées comme celles d'un peigne. Pour manger, il ne remue que la machoire d'enhaut. Il a ſix jointures à l'épine du dos. Les Habitans racontèrent à l'Auteur qu'on avoit une fois trouvé trois enfans dans le ventre d'un crocodile. La Corée produit une infinité de ſerpens & d'autres animaux venimeux. On y voit en abondance diverſes ſortes d'oiſeaux, tels que le cygne, l'oie, le canard, le heron, le butor, l'aigle, le faucon, le milan, le pigeon, la bécaſſe, la pie, le choucas, l'alouette, le faiſan, la poule, le vaneau; outre pluſieurs eſpèces qui ne ſont pas connues en Europe.

Productions de la Corée.

Oiſeaux en abondance.

LA Corée eſt diviſée en huit Provinces, qui contiennent trois cens ſoixante Villes, grandes & petites; ſans compter les Forts & les Châteaux, qui ſont ſitués généralement ſur des montagnes (*f*).

Diviſion de la Corée en huit Provinces.

LES Coréſiens ont tant de penchant pour le larcin & tant de diſpoſition naturelle à tromper, qu'on ne peut prendre la moindre confiance à leur caractère. Ils regardent ſi peu la fraude comme une infamie, qu'ils ſe font une gloire d'avoir dupé quelqu'un. Cependant la Loi ordonne des réparations pour ceux qui ont été trompés dans un marché. Ils ſont d'ailleurs ſimples & crédules. Les Hollandois auroient pû leur faire croire toutes ſortes de fables, parce qu'ils ont beaucoup d'affection pour les Etrangers, ſur-tout leurs Prêtres & leurs Moines. Ils ſont d'un naturel efféminé, ſans aucune marque de courage. Du moins les Hollandois en prirent cette idée ſur le récit de pluſieurs perſonnes dignes de foi, qui avoient été témoins du carnage que les Japonois firent dans la Corée lorſqu'ils en tuèrent le Roi, & de la manière dont les Coréſiens ſe laiſſèrent traiter par les Tartares, qui avoient paſſé ſur la glace pour s'emparer de leur Pays. *Wettevri*, qui avoit vû toutes ces révolutions, aſſuroit qu'il en étoit mort beaucoup plus dans les bois que par les armes de l'Ennemi. Loin d'avoir honte de leur lâcheté, ils déplorent la condition de ceux qui ſont obligés de combattre. On les a vûs ſouvent repouſſés par une poignée d'Européens, lorſqu'ils vouloient piller un Vaiſſeau que la tempête avoit jetté ſur leur Côte. Ils abhorrent le ſang, juſqu'à prendre la fuite lorſqu'ils en apperçoivent dans leur chemin. Ils ne ſont pas moins effrayés de la vûe des

Les Coréſiens ſont trompeurs & efféminés.

Horreur qu'ils ont pour le ſang & pour les maladies.

(*e*) Des aunes des Hollande apparemment. (*f*) Hamel, pag. 587. & ſuiv.

DESCRIPTION DE LA CORÉE.

des malades, ſur-tout de ceux qui ſont attaqués d'une maladie contagieuſe. Ils les éloignent auſſi-tôt de leurs Villes ; & les plaçant dans de petites hutes de paille, au milieu des champs, ils les abandonnent à ceux qui ſont obligés d'en prendre ſoin. Ces gardes ſont les parens ou les amis du Malade. Il ſont obligés d'avertir les paſſans du danger. Un Malheureux qui n'a pas d'amis dont il puiſſe eſpérer de l'aſſiſtance, meurt ſans que perſonne s'approche de lui. Si le bruit ſe répand qu'une Ville ſoit infectée de la peſte, on ferme toutes les avenues avec de fortes haies, & l'on met des ſignaux ſur le toît des maiſons qui ſont attaquées particulièrement. Le Pays produit quantité de plantes Médicinales ; mais elles ne ſont pas connues du Peuple, & la plûpart des Médecins ſont employés auprès des Grands. Auſſi les pauvres ont-ils recours aux Sorciers & aux Aveugles, qu'ils ſuivoient autrefois à travers les rivières & les rochers pour aller aux Temples de leurs Idoles. Mais cet uſage fut aboli en 1662 par un ordre du Roi.

Leurs Simples & leurs Médecins.

Anciennes mœurs du Pays.

AVANT que les Tartares euſſent ſubjugué la Corée, on y voyoit régner l'incontinence & la débauche. L'unique occupation des Habitans étoit de boire, de manger & de ſe livrer à toutes ſortes d'excès avec les femmes. Aujourd'hui qu'ils ſont tyranniſés par les Tartares & les Japonois, le tribut qu'ils payent aux premiers leur rend la vie aſſez difficile dans les mauvaiſes années. Depuis cinquante ou ſoixante ans, ils ont appris des Japonois à planter du tabac. Ils ne le connoiſſoient pas auparavant. On leur a dit que la ſemence de cette plante eſt venue de *Nam-pan-kouk*, c'eſt-à-dire, de Hollande. Ils l'ont nommée, par cette raiſon, *Nampankoy*. L'uſage en eſt ſi général à préſent dans leur Nation, qu'il eſt commun aux deux ſéxes. On voit fumer les enfans mêmes, dès l'âge de quatre ou cinq ans. Lorſqu'on apporta du tabac en Corée pour la première fois, les Habitans en payèrent le même poids en argent. C'eſt ce qui leur fait regarder *Nampankouk*, ou la Hollande, comme un des meilleurs Pays du Monde (*g*).

On y fume beaucoup de tabac.

Habits communs du Pays.

LE ſimple Peuple de la Corée n'eſt vétu que de toile de chanvre & de mauvaiſes peaux. Mais en récompenſe la Nature leur a donné la racine *Ni-ſi* (*h*), dont ils font un commerce conſidérable à la Chine & au Japon (*i*).

Maiſons des Grands & du Peuple.

LES maiſons des perſonnes de qualité ſont fort belles. Celles du Peuple ont peu d'apparence. Il n'a pas même la liberté de les bâtir mieux, ni de les couvrir de tuiles ſans une permiſſion expreſſe. Auſſi la plûpart ſont-elles de chaume & de roſeaux. Elles ſont ſéparées l'une de l'autre par un mur ou par une rangée de paliſſades. Pour les bâtir, on plante d'abord des poteaux de bois ou des piliers, à certaines diſtances, & l'on remplit de pierre les intervalles juſqu'au premier étage. Le reſte de l'édifice eſt de bois, plâtré au dehors, & revêtu dans l'intérieur de papier blanc collé. Le plein-pied eſt voûté. En hyver on fait du feu deſſous ; de ſorte qu'on n'y eſt pas moins chaudement que dans un poîle. La voûte (*k*) eſt couverte de papier huilé. Le corps de chaque maiſon a peu d'étendue. Il ne contient qu'un étage, avec un grenier au-deſſus pour y renfermer les proviſions. Les Coréſiens n'ont que les meubles abſolument

(*g*) Hamel, pag. 591.
(*h*) C'eſt apparemment le *Jin ſeng*.
(*i*) Hamel, pag. 588.
(*k*) Peut être entend-il le plat-fond ou les murs.

ſolument néceſſaires. Dans les maiſons des Nobles il y a toûjours un appartement avancé, dans lequel on reçoit & on loge ſes amis, & qui ſert pour s'y réjouir. Chaque maiſon a généralement un grand eſpace quarré ou une baſſe-cour, avec une fontaine d'eau-vive ou un étang; & un jardin, avec des allées couvertes. Les Marchands & les principaux Bourgeois ont près de leur demeure une ſorte de magaſin qui contient leurs effets, & dans lequel ils traitent leurs amis avec du tabac & de l'arrak. L'appartement des femmes eſt dans la partie la plus intérieure de la maiſon. Perſonne n'a la liberté d'en approcher. Quelques maris permettent à leurs femmes de voir le monde & d'aſſiſter aux fêtes; mais elles y ſont aſſiſes à part, & vis-à-vis leurs maris.

Description de la Corée.

Cours & jardins.

On trouve de toutes parts, dans la Corée, des cabarets & des maiſons de plaiſir, où les Habitans s'aſſemblent pour y voir des femmes publiques, qui chantent, qui danſent & qui jouent de divers Inſtrumens. En Eté, ces réjouiſſances ſe font dans des lieux frais, à l'ombre des arbres. Le Pays n'a pas d'Hôtelleries pour les voyageurs. Mais ceux qui ſont en voyage s'aſſeyent le ſoir près de la première maiſon qu'ils rencontrent. Auſſi-tôt le maître leur apporte du riz cuit à l'eau & leur offre ſuffiſamment à ſouper. Ils peuvent ſe repoſer auſſi ſouvent qu'ils le deſirent, avec la certitude de recevoir les mêmes ſecours. Cependant, ſur la grande route de Sior, on trouve des Hôtelleries où les Officiers de l'Etat ſon traités aux dépens du Public (*l*).

Cabarets & Hôtelleries.

(*l*) Hamel, pag. 592.

Uſages & Sciences de la Corée.

Le mariage, entre les Coréſiens, eſt défendu juſqu'au quatrième degré. Il demande peu de ſoin de la part des hommes, parce qu'on ſe marie dès l'âge de huit ou dix ans. Les jeunes femmes, à moins qu'elles ne ſoient filles uniques, habitent dès ce moment la maiſon de leur beau-père, juſqu'à ce qu'elles ayent appris à gagner leur vie & l'art de gouverner leur famille. Le jour du mariage, l'homme monte à cheval, accompagné de ſes amis; il ſe promene dans tous les quartiers de la Ville, & s'arrête enfin à la porte de ſa maîtreſſe. Il eſt reçu par ſes parens, qui la conduiſent chez lui; & le mariage y eſt conſommé ſans autre cérémonie.

Mariage des Coréſiens.

Les hommes peuvent avoir hors de leur maiſon autant de femmes qu'ils ſont capables d'en nourrir, & les voir librement; mais ils ne peuvent recevoir chez eux que leur véritable femme. Si les gens de qualité en ont deux ou trois dans leurs propres demeures, elles n'y prennent aucune part à la conduite de leur famille. Au fond, remarque l'Auteur, les Coréſiens ont peu de conſidération pour leurs femmes, & ne les traitent guères mieux que leurs eſclaves. Après en avoir eu pluſieurs enfans, ils n'en ſont pas moins libres de les chaſſer ſous le moindre prétexte, & d'en prendre une autre. Les femmes n'ont pas le même privilége, à moins qu'elles ne l'obtiennent par l'autorité de la Juſtice. Ce qu'il y a de plus fâcheux pour elles, c'eſt qu'en les congédiant, un mari peut les forcer de prendre leurs enfans & de ſe charger de leur entretien. Une coutume ſi barbare ſert à rendre le Pays fort peuplé.

Pluralité des femmes.

Fâcheuſe condition de ce ſéxe.

Les Coréſiens ont beaucoup d'indulgence pour leurs enfans, & n'en ſont

DESCRIPTION DE LA CORÉE.

pas moins reſpectés. [La conduite des uns dépend, de celles des autres: ſi un Père commet quelque mauvaiſe action, ſon fils ne manque pas de l'imiter.] On ne voit pas regner la même tendreſſe dans les familles d'Eſclaves, parce que les pères ſont accoûtumés à ſe voir enlever leurs enfans auſſi-tôt que l'âge les rend capables de travail. Les enfans qui naiſſent d'un homme libre & d'une femme eſclave, ſont condamnés à l'eſclavage. Ceux dont le père & la mère ſont eſclaves, appartiennent au maître de leur mère (*a*).

Sort des enfans.

Deuil pour les Morts.

A la mort d'un homme libre, ſes enfans prennent le deuil pour trois ans, pendant leſquels ils ne vivent pas moins auſtèrement que leurs Prêtres. Ils ne peuvent éxercer aucun emploi dans cet intervalle; & s'ils occupoient quelque poſte, ils ſont obligés de le quitter. La loi ne leur permet pas même de coucher avec leurs femmes. Les enfans qui leur naîtroient dans le cours de ces trois ans, ne ſeroient pas au rang des légitimes. La colère, les querelles, l'yvrognerie, paſſent alors pour des crimes. Leurs habits de deuil ſont une longue robe de chanvre, ſur une eſpèce de cilice, compoſé de fil tors preſqu'auſſi gros que les cordons d'un cable. Sur leurs chapeaux, qui ſont de roſeaux verds entrelaſſés, ils portent une corde de chanvre au-lieu de crêpe. Ils ne marchent point ſans une grande canne, ou un long bâton, qui ſert à faire diſtinguer de qui ils portent le deuil. La canne marque la mort d'un père, & le bâton celle d'une Mère. Ils ne ſe lavent point dans une ſi longue contrainte. Auſſi les prendroit-on alors pour des mulâtres.

Enterremens.

AUSSI-TÔT qu'il eſt mort quelqu'un dans une famille, les parens courent dans les rues en pouſſant des cris & s'arrachant les cheveux. Ils enterrent le Mort, avec beaucoup de ſoin, dans quelqu'endroit d'une montagne choiſie par leurs Devins. Les corps ſont renfermés dans un double cercueil, de deux ou trois doigts d'épaiſſeur, pour empêcher que l'eau n'y pénetre. Le cercueil ſupérieur eſt orné de peintures & d'autres embelliſſemens, ſuivant la fortune de chaque famille.

LES Coréſiens enterrent ordinairement leurs Morts dans le cours du Printems ou de l'Automne. Ceux qui meurent pendant l'Eté ſont placés ſous une hute de chaume, élevée ſur quatre piliers, pour attendre que le tems de la moiſſon ſoit paſſé. Lorſque celui de l'enterrement eſt arrivé, on rapporte le Mort à ſa maiſon, & l'on enferme avec lui dans le cercueil ſes habits & quelques joyaux. Enſuite, après avoir employé toute la nuit à ſe réjouir, on part à la pointe du jour avec le corps. Les porteurs chantent & gardent une certaine meſure dans leur marche, tandis que les parens & les amis font retentir l'air de leurs lamentations. Trois jours après cette cérémonie, le convoi retourne au tombeau du Mort, pour y faire quelques offrandes. La ſçène finit par un grand repas, où tout le monde paroît fort joyeux. Les foſſes n'ont que cinq ou ſix pieds de profondeur pour les gens du commun; mais celles des perſonnes de qualité ſont des caveaux de pierre, ſur leſquels on place leur ſtatue, avec une inſcription au-deſſous, qui contient leurs noms, leurs qualités & leurs emplois. Chaque mois, au tems de la pleine-Lune, on coupe l'herbe qui croît ſur le tombeau, & les offrandes ſe renouvellent. C'eſt la plus grande fête des Coréſiens, après celle de la nouvelle année.

LORSQUE les enfans ont rendu à la mémoire de leurs pères tous les devoirs

(*a*) Hamel, pag. 588.

voirs établis par l'uſage, le fils aîné prend poſſeſſion de la maiſon paternelle & de toutes les terres qui en dépendent. Le reſte eſt diviſé entre les autres fils; mais Hamel & ſes Compagnons n'apprirent pas que les filles euſſent jamais la moindre part à la ſucceſſion, parce qu'en Corée une femme n'apporte que ſes habits en mariage. Un père, à l'âge de quatre-vingt ans, ſe déclare incapable de l'adminiſtration de ſa famille & céde à ſes enfans la conduite de ſon bien. Alors l'aîné prend poſſeſſion de la maiſon, en fait bâtir une autre aux frais communs de la famille, pour y loger ſon père & ſa mère, prend ſoin de leur ſubſiſtance, & ne ceſſe jamais de les traiter reſpectueuſement.

Description de la Corée.

Ordre des familles après la mort du père.

Abdication des Vieillards.

La Nobleſſe Coréſienne & tous ceux qui ſont nés libres, apportent beaucoup de ſoin à l'éducation de leurs enfans. Ils leur font apprendre de bonne heure à lire & à écrire. Leurs méthodes d'inſtruction ne ſont pas rigoureuſes. Ils inſpirent aux écoliers une haute idée du ſçavoir & du mérite de leurs Ancêtres. Ils leur repréſentent combien il eſt glorieux de s'élever à la fortune par cette voie. Ces grandes images excitent l'émulation & le goût de l'étude. Le fruit qu'elles produiſent eſt ſurprenant. Toute la doctrine des Coréſiens conſiſte dans l'expoſition de quelques Traités qu'on leur donne à lire. Cependant, outre cette étude particulière, il y a dans chaque Ville un édifice, où, ſuivant l'ancien uſage, auquel toute la Nation eſt fort attachée, on aſſemble la jeuneſſe, pour lui lire l'hiſtoire du Pays, & les procès des perſonnes célebres qui ont été punies de mort pour leurs crimes.

Education de la jeuneſſe.

Dans chaque Province il y a toûjours deux ou trois Villes où l'on tient des aſſemblées annuelles. Les écoliers s'y rendent pour obtenir quelqu'emploi par la plume ou par l'épée. Chaque Gouverneur nomme des Députés, qui ſont chargés de l'éxamen. Leur choix tombe ſur les plus dignes; ſur leur témoignage on écrit au Roi, qui diſtribue les emplois à ceux dont on lui fait connoître le mérite. Les vieux Officiers, qui n'ont encore poſſedé que des emplois civils & militaires, s'efforcent alors de ſe faire employer tout-à-la-fois dans ces deux profeſſions, pour groſſir leur revenu. Mais ils ne parviennent quelquefois qu'à ſe ruiner, par les préſens & la dépenſe qu'ils ſont obligés de faire pour ſe procurer des ſuffrages. Ceux qui meurent dans les pourſuites de l'ambition ſont ordinairement fort ſatisfaits d'obtenir en mourant le titre de l'emploi qu'ils ont ſollicité, & regardent comme un honneur d'y avoir été nommés.

Comment le mérite eſt diſtingué.

Leur caractère d'écriture & leur Arithmétique ne s'apprennent pas facilement. Ils ont pluſieurs mots pour exprimer une même choſe. Ils prononcent quelquefois vîte & quelquefois lentement, ſur-tout leurs Savans & leurs grands Seigneurs. Il y a trois ſortes d'écriture dans la Corée. La première reſſemble à celle de la Chine & du Japon; c'eſt celle qui eſt en uſage pour l'impreſſion des Livres & pour les affaires publiques. La ſeconde n'eſt pas différente de l'écriture commune de l'Europe. Les Grands & les Gouverneurs l'employent pour répondre aux placets qu'on leur préſente, pour faire leurs notes ſur les Lettres d'avis & pour d'autres uſages de cette nature. Cette écriture n'eſt pas connue du Peuple. La troiſième, qui eſt la plus groſſière, ſert aux femmes & au Peuple. Elle eſt plus aiſée que les deux premières. Les noms & les choſes mêmes dont on n'a jamais entendu parler s'expriment avec une ſorte de pinceau fort curieux. Les Coréſiens ont un grand nombre d'an-

Langage & Ecriture des Coréſiens.

DESCRIPTION DE LA CORÉE.

ciens Livres, soit imprimés ou manuscrits, à la conservation desquels on veille si soigneusement, que la garde n'en est confiée qu'au frère du Roi. Plusieurs Villes en ont les copies en dépôt, par précaution contre les ravages du feu.

Livres imprimés & manuscrits.

LA connoissance qu'ils ont du Monde est fort imparfaite. Leurs Auteurs assurent que la Terre est composée de quatre-vingt-quatre mille Pays. Mais ces suppositions trouvent peu de crédit parmi les Habitans. „ Il faudroit donc, „ disent-ils, compter pour un Pays la moindre Isle & le plus mépriſable E- „ cueil; car peut-on s'imaginer autrement que le Soleil suffise pour éclairer „ tant de Régions en un seul jour? Lorsque les Hollandois leur nommoient quelques Royaumes, ils se mettoient à rire, en leur disant que c'étoit sans doute des Villes ou des Villages, parce que la connoissance qu'ils ont des Côtes ne s'étend point au-delà de Siam, où leur Commerce se borne. Ils sont persuadés en effet qu'il n'y a dans le Monde que douze Royaumes, ou douze Contrées, qui étoient autrefois soumises à la Chine & qui lui payoient un tribut; mais qui ont secoué le joug depuis la conquête des Tartares, parce que ces nouveaux Maîtres n'ont pas été capables de les contenir dans la soûmission. Ils donnent au Tartare (*b*) le nom de *Tiekse* & d'*Orankay*; à la Hollande, le nom de *Nampankouk*, qui est celui que les Japonois donnent aux Portugais comme aux Hollandois, parce qu'ils ne les connoissent pas mieux.

Ignorance des Coréſiens sur le reste du Monde.

Comment ils font leurs comptes.

ILS tirent leur Almanach de la Chine, faute de lumières pour le composer eux-mêmes. Ils impriment avec des planches gravées, en plaçant le papier entre deux planches, & tirent ainsi la feuille. Leurs comptes d'arithmétique se font avec de petits bâtons de bois, comme en Europe avec des jettons. Ils ne sçavent pas tenir de livres de comptes; mais lorsqu'ils achètent une chose ils en marquent le prix par-dessous, & marquant de même l'usage qu'ils en font, ils calculent fort bien la perte ou le profit.

Division de leurs années.

ILS divisent leurs années par les Lunes, & tous les trois ans ils ajoûtent un mois d'intercalation. Ils ont des Sorciers, des Devins, ou des Charlatans, qui leur apprennent si leurs Morts sont en repos ou non, & si le lieu de leur sépulture leur convient. La superstition est si excessive sur ce point, que souvent on leur fait changer deux ou trois fois de tombeau (*c*).

(*b*) Il faut entendre l'Empereur de la Chine. (*c*) Hamel, pag. 392.

Commerce & Religion de la Corée.

Etendue du Commerce des Coréſiens.

LES Habitans de la Corée n'ont guéres d'autre Commerce qu'avec les Japonois & les Insulaires de *Susima* (*a*), qui ont un magasin dans la partie méridionale de la Ville de Pousan. C'est d'eux que les Coréſiens tirent leur papier (*b*), leur bois de parfum, leur alun, leurs cornes de bufles, & d'autres marchandises que les Chinois & les Hollandois vendent au Japon. En échange, ces Etrangers prennent les productions de la Corée & les ouvrages de ses manufactures. Les Coréſiens font aussi quelque Commerce avec les Parties

(*a*) Ou *Tui-ma-tau*, qui a été nommé ci-devant *Suissima*, & qui est écrite ici *Ceuxima*.

(*b*) *Angl.* leur poivre. R. d. E.

Parties Septentrionales de la Chine, en linge & en étoffes de coton. Mais les frais en ſont conſidérables, parce que le chemin ne ſe fait que par terre & qu'on emploie des chevaux pour le tranſport. Il n'y a que les riches Marchands de *Sior* qui pouſſent leur commerce juſqu'à Peking, & ce voyage leur prend au moins trois mois.

Description de la Corée.

Quoique les poids & les meſures ſoient uniformes dans toutes les parties du Royaume, les précautions & les ordres des Gouverneurs n'empêchent pas qu'il ne s'y gliſſe beaucoup d'abus. Les Coréſiens ne connoiſſent pas d'autre monnoie que leurs kaſis. C'eſt auſſi la ſeule qui ait cours ſur les frontières de la Chine. L'argent paſſe au poids, en petits lingots, tels qu'on les apporte du Japon (*c*).

Leurs poids & leur monnoie.

L'Auteur doute ſi la Religion des Coréſiens en mérite le nom. On voit faire au Peuple des grimaces ridicules devant leurs Idoles, mais avec peu de véritable reſpect. Les Grands leur rendent encore moins d'honneur, parce qu'ils ont plus d'eſtime pour eux-mêmes que pour leurs Idoles. Lorſqu'il meurt quelqu'un de leurs parens ou de leurs amis, ils s'aſſemblent pour honorer le Mort dans la cérémonie des offrandes que le Prêtre fait à ſon image. Souvent ils font trente ou quarante lieuës pour aſſiſter à cette cérémonie, dans la ſeule vûe d'exprimer leur conſidération pour le mérite, & de faire éclater le ſouvenir qu'ils en conſervent. Dans les fêtes, lorſque le Peuple ſe rend aux Temples, chacun allume un petit morceau de bois odoriférant, qu'il place devant l'Idole, dans un vaiſſeau deſtiné à cet uſage, & ſe retire après avoir fait une profonde réverence. C'eſt en quoi conſiſte tout leur culte. Ils croient d'ailleurs que le bien ſera récompenſé dans une autre vie, & qu'il y aura des punitions pour le vice. Ils n'ont ni prédication ni myſtères. Auſſi ne voit-on jamais parmi eux de diſpute ſur la religion. Leur foi & leur pratique ſont uniformes. L'office du Clergé eſt d'offrir deux fois le jour des parfums aux Idoles. Les jours de fête, tous les Religieux de chaque maiſon font beaucoup de bruit, avec des tambours, des baſſins & des chaudrons. C'eſt aux contributions du Peuple qu'ils doivent leurs Monaſtères & leurs Temples, dont la plûpart ſont ſitués ſur des montagnes. Quelques-uns contiennent juſqu'à cinq ou ſix cens Religieux; & le nombre de cette eſpèce de Prêtres eſt ſi grand, qu'on en voit juſqu'à trois & quatre mille dans le diſtrict de pluſieurs Villes. Ils ſont diviſés comme en eſcouades, de dix, de vingt & quelquefois de trente. C'eſt le plus vieux qui gouverne, & qui a droit de faire punir les négligences par vingt ou trente coups ſur les feſſes. S'il eſt queſtion d'un crime odieux, le coupable eſt livré au Gouverneur de la Ville. Comme tout le monde a la liberté d'embraſſer cette profeſſion, la Corée eſt remplie de Religieux, d'autant plus qu'ils ont la liberté d'abandonner leur état lorſqu'il commence à leur déplaire. Cependant la plûpart ne ſont pas beaucoup plus reſpectés que des Eſclaves. Le Gouvernement les accable de taxes & les aſſujettit à divers travaux.

Leur religion.

Office de leurs Prêtres.

Monaſtères Coréſiens.

Ordre qui regne dans ces lieux.

Leurs Supérieurs ne laiſſent pas de jouir d'une grande conſidération, ſurtout lorſqu'ils ont quelque ſçavoir. Ils vont de pair avec les Grands du Royaume. On les nomme *les Religieux du Roi*. Ils portent ſur leurs habits la marque

(*c*) Hamel, pag. 594.

DESCRIPTION DE LA CORÉE.

que de leur Ordre. Ils ont le pouvoir de juger [comme] les Officiers ſubalternes & de faire leurs viſites à cheval. Ces Religieux ſe raſent la téte & la barbe. Ils ne peuvent rien manger qui ait eu vie, ni entretenir de commerce avec les femmes. Ceux qui violent ces regles ſont condamnés à recevoir ſoixante-dix ou quatre-vingt coups ſur les feſſes & bannis de leur Monaſtère. En recevant la tonſure, un Religieux reçoit ſur le bras l'impreſſion d'une marque qui ne s'efface jamais. Il travaille, ou il éxerce quelque profeſſion pour gagner ſa vie. Quelques-uns prennent le parti de mandier. Mais en général, les Monaſtères obtiennent peu de ſecours des Gouverneurs. On y éléve les enfans; c'eſt-à-dire, qu'ils y apprennent à lire & à écrire. S'ils conſentent à recevoir la tonſure, on les retient au ſervice du Monaſtère, & le profit de leur travail appartient à leur précepteur. Mais ils deviennent libres à ſa mort. Ils héritent de tout ſon bien, & portent le deuil pour lui comme pour leur propre père.

Regles des Religieux Coréſiens.

Autre eſpèce de Religieux.

ON diſtingue une autre ſorte de Religieux, qui s'abſtiennent de chair, comme les précédens, & qui s'emploient au ſervice des Idoles, mais qui ne ſont pas raſés & qui ont la liberté de ſe marier (*d*). Ils croient, par tradition, qu'anciennement le genre humain n'avoit qu'un langage; mais que la confuſion des Langues eſt venue à l'occaſion d'une Tour, qui fut entrepriſe pour monter au Ciel. Les Nobles de la Corée fréquentent les Monaſtères pour s'y réjouir avec des femmes publiques, qu'ils y trouvent ou qu'ils y menent, parce que la plûpart de ces lieux ſont dans une ſituation délicieuſe, & que la beauté de leurs jardins devroit les faire nommer des maiſons de plaiſance plûtôt que des Temples. Mais l'Auteur n'accuſe de ces déſordres que les Monaſtères du commun, où les Religieux aiment beaucoup à boire.

Deux Couvens de Religieuſes.

SIOR, Capitale du Royaume, contient deux Monaſtères de femmes, dans l'un deſquels on ne reçoit que de jeunes filles de qualité. L'autre en admet d'un rang inférieur. Elles ſont toutes raſées, & leurs devoirs ne ſont pas différens de ceux des hommes. Mais elles ſont entretenues aux dépens du Roi & des Grands. Deux ou trois ans avant le départ des Hollandois, elles obtinrent du Roi la permiſſion de ſe marier (*e*).

(*d*) Les uns reſſemblent aux Tau-tſés Chinois, qui ne ſe marient point, les autres aux Ho-changs, qui ſe marient.

(*e*) Hamel, pag. 590.

Autorité du Roi & Gouvernement de la Corée.

Dépendance que la Corée a de la Chine.

CE Royaume eſt tributaire des Tartares Orientaux, qui en firent la conquête avant celle de la Chine. Ils y envoyent trois fois chaque année un Ambaſſadeur, pour recevoir le tribut, [qui ſe paye en racine de *Ni-ſi.*] A

Son tribut eſt payé trois fois l'an.

l'arrivée de ce Miniſtre, le Roi ſort de ſa Capitale avec toute ſa Cour pour le recevoir, & le conduit juſqu'à ſon logement. Les honneurs qu'on lui rend de toutes parts paroiſſent l'emporter ſur ceux qu'on rend au Roi même. Il eſt précedé par des muſiciens, des danſeurs & des voltigeurs, qui s'efforcent de l'amuſer. Pendant tout le tems qu'il paſſe à la Cour, toutes les rues, depuis ſon logement juſqu'au Palais, ſont bordées de Soldats, à dix ou douze pieds de diſtance. On nomme deux ou trois perſonnes, dont l'unique emploi eſt de recevoir des notes écrites qu'on leur jette par la fenêtre de l'Ambaſſadeur, & de les porter au Roi, qui veut ſçavoir à chaque moment de quoi ce Miniſtre

tre eſt occupé. Il étudie tous les moyens de lui plaire, pour l'engager à faire des récits favorables au grand Khan de la Chine. DESCRIPTION DE LA CORÉE.

MAIS quoique le Roi de Corée reconnoiſſe ſa dépendance de l'Empereur par un tribut, ſon pouvoir n'en eſt pas moins abſolu ſur ſes propres Sujets. Aucun d'eux, ſans excepter les Grands, n'a la propriété de ſes terres. Ils en tirent le revenu ſous le bon plaiſir du Roi & pour le tems qu'il lui plaît, comme celui qui leur revient de la multitude extraordinaire de leurs Eſclaves. Quelques-uns en ont deux ou trois cens. Autorité du Roi ſur ſes Sujets.

LE Conſeil du Roi eſt compoſé des principaux Officiers de mer & de terre. Il s'aſſemble chaque jour. Chacun doit attendre qu'on lui demande ſon avis, & ne ſe mêler d'aucune affaire ſans être appellé. Ces Conſeillers tiennent le premier rang autour du Roi, & conſervent leurs emplois juſqu'à l'âge de quatre-vingt ans lorſqu'ils ont une bonne conduite. L'uſage eſt le même pour tous les offices inférieurs de la Cour. On ne les quitte que pour monter plus haut. Les Gouverneurs des Places & les Officiers ſubalternes changent tous les trois ans. Mais il y en a peu qui ſervent juſqu'à la fin de leur terme, parce que ſur l'accuſation des ſurveillans que le Roi entretient de toutes parts, la plûpart ſont caſſés pour quelque faute dans l'adminiſtration (*a*). Conſeil Royal.

LORSQUE le Roi ſort du Palais, il eſt accompagné de toute la Nobleſſe de ſa Cour. Chacun porte les marques de ſon rang, qui conſiſtent dans une piéce de broderie par devant & par derrière, une robe de ſoie noire & une écharpe fort large. D'autres ferment le cortége (*b*) en bon ordre. Il eſt précedé par divers Officiers à pied & à cheval, dont les uns portent des Enſeignes & des Banières, tandis que d'autres jouent de divers Inſtrumens guerriers. La garde du corps, qui vient enſuite, eſt compoſée des principaux Bourgeois de la Capitale. Le Roi eſt au centre, porté ſous un dais fort riche. Chacun garde un profond ſilence, & la plûpart des Soldats portent un petit bâton dans leur bouche, afin qu'on ne puiſſe les accuſer d'avoir fait le moindre bruit. Si le Roi paſſe devant quelqu'un, ſoit Officiers ou Soldats, ils ſont obligés de tourner le dos, ſans oſer jetter ſûr lui le moindre regard & ſans oſer même touſſer. Devant lui marche un Sécretaire d'Etat ou quelqu'autre Officier de diſtinction, avec une petite boëte, dans laquelle il met les placets & les mémoires qu'on lui préſente au bout d'une canne, ou qu'il voit ſuſpendus aux murs; de ſorte qu'on ne voit jamais de quelle main ils lui viennent. Ceux qui pendent aux murs lui ſont apportés par des Sergens, qui n'ont pas d'autres fonctions. Le Roi ſe fait préſenter toutes ces ſuppliques à ſon retour, & les ordres qu'il donne à cette occaſion ſont éxécutés ſur le champ. Toutes les portes & les fenêtres ſont fermées, dans les rues par leſquelles il fait ſa marche. Perſonne n'auroit la hardieſſe de les entr'ouvrir; bien moins celle de regarder par-deſſus les murs ou les paliſſades (*c*). Pompe du Roi dans ſes marches. Comment on lui préſente des placets.

LE Roi de Corée entretient dans ſa Capitale un grand nombre de Soldats, dont l'unique occupation eſt de veiller à la garde de ſa Perſonne & de l'eſcorter dans ſes marches. Les Provinces ſont obligées d'envoyer une fois tous les ſept ans, à leur tour, tous leurs Habitans de condition libre, pour le garder Garde du Roi de Corée.

(*a*) Relation de Hamel, 588. & ſuiv.
(*b*) *Angl.* Un grand nombre de Soldats ferme le cortége. R. d. E.
(*c*) Le même, pag. 595.

DESCRIPTION DE LA CORÉE.

der l'eſpace de deux mois. Chaque Province a ſon Général, & ſous lui quatre ou cinq Colonels, dont chacun a ſous ſoi le même nombre de Capitaines. Chaque Capitaine eſt Gouverneur d'une Ville ou de quelque Fort. Il n'y a pas de Village qui ne ſoit commandé du moins par un Caporal, qui a ſous lui une ſorte de Décemvirs, ou d'Officiers dont le commandement s'étend ſur dix hommes. Ces Caporaux doivent préſenter une fois l'an, à leur Capitaine, la liſte du Peuple qu'ils ont ſous leur juriſdiction.

Armes des Troupes Coréſiennes.

LA Cavalerie Coréſienne porte des cuiraſſes & des caſques, des arcs & des fléches, des ſabres, & des fouets armés de pointes de fer. Les armes de l'Infanterie ſont le corſelet & le caſque, l'épée & le mouſquet, ou la demi-pique. Les Officiers n'ont que l'arc & les fléches. On oblige les Soldats de ſe pourvoir, à leurs propres frais, de cinquante charges de poudre & de balles. Chaque Ville fournit auſſi, à ſon tour, un nombre de Religieux, pour garder & entretenir à leurs dépens les Forts & les Châteaux qui ſont ſitués dans les défilés ou ſur les revers des montagnes. Ces Religieux Soldats paſſent pour les meilleures Troupes de la Corée. Ils obéiſſent à des Chefs tirés de leurs Corps, qui leur font obſerver la même diſcipline que celle des autres Troupes. Ainſi le Roi connoît ſes Forces juſqu'au dernier homme. On eſt diſpenſé du ſervice à l'âge de ſoixante ans, & les enfans prennent alors la place de leur père. Le nombre des Habitans libres qui ne ſont point au ſervice du Roi & qui n'y ont jamais été, joint à celui des Eſclaves, forme environ la moitié de la Nation.

Religieux Soldats.

Marine de la Corée.

LA Corée (*d*) étant environnée preſqu'entièrement par la Mer, chaque Ville du Royaume eſt obligée d'équiper & d'entretenir un Vaiſſeau. Tous les Bâtimens Coréſiens ont deux mâts & trente ou quarante rames, dont chacune eſt ſervie par cinq ou ſix hommes. Ainſi chaque Vaiſſeau n'a pas moins de trois cens hommes, tant pour la manœuvre que pour le combat. On y voit quelques petites piéces de canon & quantité de feux artificiels. Chaque Province a ſon Amiral, qui fait la revûe des Vaiſſeaux une fois l'année, & qui en rend compte au grand Amiral. Quelquefois le grand Amiral eſt préſent lui-même à ces revûes. Les Amiraux particuliers & leurs Officiers ſubalternes, qui manquent à leur devoir, ſont punis de mort ou par le banniſſement. On a vû, dans le Journal de Hamel, qu'en 1666 un Gouverneur qui commandoit dix-ſept Vaiſſeaux fut traité avec cette rigueur.

Revenus du Roi.

LES revenus du Roi, pour l'entretien de ſa maiſon & de ſes forces, conſiſtent dans les droits qui ſe levent ſur toutes les productions du Pays & ſur les marchandiſes qu'on y apporte par mer. On trouve, dans toutes les Villes & dans tous les Villages, des magaſins pour la dixme, que les Fermiers Royaux, gens néanmoins de l'ordre commun, recueillent au tems de la moiſſon, avant que les biens de la terre ſoient ſortis du champ. Les Officiers publics ſont payés de leurs appointemens ſur les productions des lieux de leur réſidence. Ce qui ſe leve dans les Provinces eſt aſſigné pour le payement des forces de mer & de terre. Outre cette dixme, tous ceux qui ne ſont point enrollés dans la milice doivent employer trois jours de l'année, au travail que leur Pays leur impoſe.

(*d*) En parlant de la Corée, les Chinois ajoutent *que* à *Kauli*; & les Mancheous ajoutent à *Solgon*, plûtôt qu'à *Sodho*, comme il eſt écrit ci-deſſus, *Kudon* ou *Koron*; mots qui ſignifient Royaume.

impoſe. Chaque Soldat, fantaſſin ou cavalier, reçoit tous les ans, pour ſe vêtir, trois piéces d'étoffe de la valeur de dix-huit ſchellings. C'eſt une partie de leur paye dans la Capitale. On ne connoît pas, dans la Corée, d'autres droits ni d'autres taxes. Description de la Corée.

La Juſtice s'y éxécute fort ſévérement. Un rébelle eſt exterminé avec toute ſa race. Sa maiſon eſt démolie, ſans que perſonne ôſe la rebâtir. Tous ſes biens ſont confiſqués, & quelquefois abandonnés à quelque Sujet fidéle. Rien ne peut ſauver d'un châtiment rigoureux celui qui forme la moindre objection contre ſa ſentence. C'eſt de quoi les Hollandois furent ſouvent témoins. Exécutions de la Juſtice.

L'Auteur ſe rappelle que le Roi ayant prié la femme de ſon frère de lui broder une robe, parce qu'elle excelloit dans les ouvrages à l'aiguille, cette Princeſſe, qui lui portoit une haine mortelle, couſit entre l'étoffe & la doublure quelque charme d'une ſi puiſſante nature, qu'il ne put gouter aucun plaiſir ni jouir du moindre repos auſſi long-tems qu'il porta ſa robe. A la fin, s'étant défié de la vérité, il fit découdre l'ouvrage, où l'on n'eut pas de peine à trouver la cauſe du mal. Son reſſentiment fut ſi vif, qu'il ordonna que ſa ſœur fût enfermée dans une chambre pavée de cuivre, au-deſſous de laquelle on avoit allumé un grand feu. Elle y mourut, dans les tourmens d'une exceſſive chaleur. La nouvelle de cette ſentence n'ayant pû manquer de ſe répandre dans les Provinces, un proche parent de la Princeſſe, qui étoit Gouverneur d'une Ville & fort eſtimé à la Cour, eut la hardieſſe d'écrire au Roi, pour lui repréſenter qu'une femme qui avoit eu l'honneur d'épouſer le frère de Sa Majeſté devoit être traitée moins cruellement, & que ſon ſéxe méritoit plus de faveur. Le Roi, offenſé de cette indiſcrétion, fit appeller ſur le champ l'auteur de la Lettre, & lui fit couper la tête après lui avoir fait donner vingt coups ſur les os des jambes. Mais les crimes de cette nature ſont perſonnels & n'enveloppent point la famille du coupable. Tragique avanture d'une Princeſſe & d'un Gouverneur.

Il en eſt de même de pluſieurs autres. Une femme qui tue ſon mari eſt enſevelie toute vive, juſqu'aux épaules, au milieu d'un grand chemin, & l'on place près d'elle une hache, dont tous les paſſans qui ne ſont pas de l'ordre de la Nobleſſe, doivent lui donner un coup ſur la tête juſqu'à ce qu'elle ſoit expirée. Les Juges de la Ville où le crime s'eſt commis, ſont interdits pour un tems. La Ville même eſt privée de ſon Gouverneur & tombe dans la dépendance d'une autre Ville; ou, ce qui peut lui arriver de plus favorable, elle demeure ſous le commandement d'un Particulier. Les loix impoſent la même punition aux Villes qui ſe mutinent contre leur Gouverneur, ou qui envoyent contr'eux à la Cour des plaintes mal fondées. Châtimens de divers crimes.

Un homme a le pouvoir de tuer ſa femme lorſqu'il la ſurprend en adultère ou dans quelque déſordre odieux, pourvû qu'il prouve le fait. Si la femme eſt eſclave, le mari en eſt quitte pour payer trois fois ſa valeur au Maître. Les Eſclaves qui tuent leur Maître ſont livrés à de cruels ſupplices; mais un Maître eſt en droit d'ôter la vie à ſon Eſclave, ſous le plus léger prétexte. La punition du meurtre eſt ſingulière. Après avoir long-tems foulé le Criminel aux pieds, on prend du vinaigre, dans lequel on a lavé le cadavre pourri du Mort; on lui en fait avaller avec un entonnoir, & lorſqu'il en eſt bien rempli, on lui frappe ſur le ventre à coups de bâton, juſqu'à ce qu'il expire. Adultère & ſa punition.

DESCRIPTION DE LA CORÉE.

Vol.

expire. Le ſupplice des voleurs eſt de les fouler aux pieds juſqu'à la mort. Un châtiment ſi terrible n'empeche pas que les Coréſiens ne ſoient fort ſujets au larcin.

Expoſition des adultères.

UN homme libre, qu'on ſurprend au lit avec une femme mariée, eſt enlevé nud, ſans autre habillement qu'une petite paire de caleçons. On lui barbouille le viſage de chaux; on lui perce chaque oreille d'une fléche; on lui attache ſur le dos une ſonnette (*e*), qu'on fait retentir dans tous les carrefours où il eſt expoſé; & cette punition finit ordinairement par quarante ou cinquante coups de bâton qu'il reçoit ſur les feſſes. On accorde un caleçon aux femmes, lorſqu'elles ſont condamnées au même ſupplice.

Choix ſinguliér d'un Bourreau.

LES Coréſiens ſont naturellement paſſionnés pour les femmes, & d'une humeur ſi jalouſe, qu'un mari accorde rarement à ſes meilleurs amis la liberté de voir la ſienne. La loi condamne à mort un homme marié qui eſt ſurpris avec la femme d'un autre, ſur-tout entre les perſonnes de diſtinction. C'eſt le père même du Criminel, s'il eſt vivant, ou le plus proche de ſes parens qui doit être ſon Exécuteur. On lui laiſſe le choix du genre de mort; mais ordinairement les hommes demandent d'être percés au travers du dos, & les femmes d'être égorgées.

Comment les dettes ſe payent.

CEUX qui ne payent pas le Roi ou leurs créanciers, au terme dont ils ſont convenus, reçoivent deux ou trois fois, par mois, des coups ſur les os des jambes, juſqu'à ce qu'ils ayent trouvé le moyen d'acquitter leurs dettes. S'ils meurent ſans avoir rempli ce devoir, leurs plus proches parens doivent payer pour eux, ou ſubir le même châtiment. Ainſi perſonne n'eſt expoſé à perdre ce qui lui eſt dû. La plus légére punition, dans la Corée, eſt la baſtonade ſur les feſſes ou ſur le gras des jambes. Elle n'eſt pas même regardée comme une tache, parce qu'elle y eſt fort commune, & qu'une parole prononcée mal-à-propos ſuffit quelquefois pour la mériter. Les Gouverneurs inférieurs & les Juges ſubordonnés ne peuvent condamner perſonne à mort ſans en informer le Gouverneur de la Province, ni faire le procès aux priſonniers d'Etat ſans la participation de la Cour.

Baſtonade ſur les os des jambes.

LA manière dont la baſtonade ſe donne ſur les os des jambes, eſt auſſi étrange que le ſupplice même. On lie les pieds du Criminel ſur un petit banc, large de quatre doigts. On lui met un autre banc ſous les jarrets, qu'on y attache auſſi ferme qu'il eſt poſſible. Dans cette poſture on lui frappe les os avec une latte de bois d'Aune ou de Chêne, de la longueur du bras, un peu ronde d'un côté & plate de l'autre, large de deux doigts & de l'épaiſſeur d'un écu. On ne doit pas donner à la fois plus de trente coups. Mais, deux ou trois heures après, on répete l'éxécution, juſqu'au nombre porté par la ſentence.

Baſtonade ſous la plante des pieds.

LORSQU'UN Criminel eſt condamné à recevoir la baſtonade ſous la plante des pieds, on le fait aſſeoir à terre, on lui lie les pieds enſemble par les gros orteils, on les place ſur le bout d'une piéce de bois, dont le reſte lui paſſe entre les jambes, & dans cet état on frape ſur les plantes avec un bâton de la groſſeur du bras, & long de deux ou trois pieds. On donne autant de coups que le Juge l'a ordonné.

Baſtonade ſur les feſſes.

Pour la baſtonade ſur les feſſes, on dépouille le coupable de ſes habits, on le fait étendre à terre, la face en bas; on le lie au

(*a*) *Angl.* un petit tambour. R. d. E.

au banc; & l'on frappe ſur lui, dans cette ſituation, avec une latte plus longue & plus large que la précédente. Les femmes prennent un caleçon. Cent coups ſont équivalens à la mort; & cinquante même ont quelquefois produit le même effet. Description de la Corée.

La baſtonade ſur le gras des jambes ſe donne avec des baguettes de la groſſeur du pouce. C'eſt le châtiment commun des femmes & des apprentis. Dans ces exécutions, le criminel jette des cris ſi lamentables que la compaſſion fait participer les ſpectateurs au ſupplice (*f*). Baſtonade ſur le gras des jambes.

(*f*) Relation de Hamel, pag 598, & ſuiv.

CHAPITRE III.

Deſcription de la Tartarie ſujette à la Chine.

INTRODUCTION.

Introduction.

Le Pays qui porte en général le nom de Tartarie, ou plûtôt de *Tatarie*, eſt d'une vaſte étendue. Ses bornes à l'Eſt ſont l'Océan Oriental, ou la Mer de Tartarie. A l'Oueſt il eſt bordé par la Mer Caſpienne, & par les Rivières de Jaik & de Tobol, qui le ſéparent de la Ruſſie; au Nord, par la Siberie Ruſſienne; au Sud, par le Royaume de Karazin, les deux Bukkaries, la Chine & la Corée. Il prend ainſi la moitié de l'Aſie, de l'Oueſt à l'Eſt, ſa ſituation étant entre ſoixante-cinq & cent ſoixante-ſix degrés (*a*) de longitude, & entre le trente-ſeptième & le cinquante-cinquième degré de latitude. Il contient, par conſéquent, quatre-vingt-ſix degrés de longitude, c'eſt-à-dire trois mille ſix cens milles de longueur, de l'Oueſt à l'Eſt, & dix-huit degrés de latitude, qui ſont, du Nord au Sud, neuf cens ſoixante milles dans ſa plus grande largeur; quoique dans d'autres endroits il n'en ait pas plus de trois cens trente. Bornes de la Tartarie & ſon étendue.

Malgré cette vaſte étendue, la Tartarie n'approche pas de la grandeur qu'elle avoit ſous l'Empire de *Jenghiz-khan* & de ſes ſucceſſeurs, qui la réduiſirent entièrement ſous leur domination, avec toute l'Aſie Méridionale. Mais lorſqu'elle fut démembrée par les diviſions qui s'élevèrent entre les Chefs des Hordes ou des Tribus, toutes les Puiſſances voiſines en uſurpèrent quelques parties, ſur-tout les Ruſſiens, qui conquirent du côté de l'Oueſt preſque tout cet eſpace dont l'Empire de *Kapchak* ou de *Kipjak* étoit compoſé, & qui, s'étendant à l'Oueſt du Don, formoit preſqu'un quart du Monde (*b*). Au Nord, ils reculèrent fort loin les bornes de la Sibérie, en ſe ſaiſiſſant du Pays des Eluths ou des Kalmuks (*c*), & de celui des *Kalkas*, particulièrement vers les ſources Anciennement beaucoup plus grande.

(*a*) *Angl.* entre ſoixante-quinze, & cent ſoixante-un degrés. R. d. E.

(*b*) *Angl.* un quart de toute la Tartarie. R. d. E.

(*c*) D'autres écrivent & prononcent *Calmouks*. R. d. T.

INTRODUCTION.

sources de la Rivière d'*Irtiche*, où ils ont resserré ces Peuples dans des bornes plus étroites du Nord au Sud.

Etat présent de la Tartarie.

D'UNE si grande Région, plus de la moitié appartient aujourd'hui à l'Empire de la Chine, en tirant à l'Est vers la fameuse montagne d'Altay d'où la grande Rivière d'*Irtiche* tire sa source, dans un espace d'environ cent dix degrés de longitude. Quelques Missionaires qui en ont composé la Carte, lui donnent le nom de Tartarie Orientale. Mais, suivant la plûpart des Historiens, ce nom n'appartient qu'à cette partie qui contient le Pays des Mancheous. Le Père Verbiest a nommé sa première course, *Voyage dans la Tartarie Orientale*; & la seconde, *Voyage dans la Tartarie Occidentale*, quoique celle-ci ne s'étende point au de-là du Pays des Mongols, qui est situé, suivant cette division, à l'Ouest des Mancheous.

Observation sur ses deux principaux Peuples.

IL faut observer ici que toute la grande Tartarie est occupée par deux sortes de Peuples, dont les branches ont formé plusieurs Nations ou plusieurs Tribus, aussi différentes par leurs usages & leurs mœurs que par leur langage. La première est celle qu'on connoît aujourd'hui sous le nom de *Mancheous*, ou de Tartares Orientaux, comme on connoît leur Pays sous le nom de Tartarie Orientale. 2°. Les *Mongols*, ou Mogols, nommés communément Tartares Occidentaux, dont le Pays, qui se nomme Tartarie Occidentale, s'étend jusqu'à la Mer Caspienne. Chacun de ces deux Peuples est divisé en plusieurs autres Nations, sur-tout les Mongols, qui sont sans comparaison les plus nombreux. Pendant plusieurs siécles ils n'ont été connus de nous que sous le nom de Turcs; & les Ecrivains du Levant les ont distingués sous le nom de Turcs Orientaux & Occidentaux. Au treizième siécle, étant conduits par Jenghiz-khan, ils se rendirent célébres sous les noms de Mongols & de Tartares, qui étoient ceux de leurs principales Hordes.

Voyageurs anciens & modernes qui ont pénetré dans la Tartarie.

LE Pays des Mongols, après avoir été, pendant plusieurs siécles, le siége de leur Empire, fut pendant quelque-tems très-fréquenté par les Voyageurs & les Marchands étrangers. Outre *Marco Paolo*, qui y fut conduit par des vûes de commerce, le Pape envoya, par un motif de religion, aux successeurs de Jenghiz-khan, plusieurs Prêtres Européens, tels que Rubruquis, Carpin & divers autres. Les Journaux de ces Missionaires ont été publiés. Ils contiennent des Relations assez supportables, du Pays & de ses Habitans dans le même siécle. Mais, dans la suite, ce grand Empire étant tombé en ruine, & la plus grande partie du Pays n'étant plus qu'un désert continuel, sans Villes & sans habitations, on ne connoît pas d'Européens qui l'ayent visité depuis ce changement; & les Russiens ne l'ont pas souvent traversé pour se rendre à la Chine. Toute la connoissance que nous en avons nous vient des Pères Verbiest, Thomas & Gerbillon, trois Jésuites, dont le dernier l'avoit traversé plusieurs fois; & des Pères *Regis*, *Jartoux*, *Fridelli* & *Bonjour*, quatre autres Missionaires, qui en composérent la Carte en 1709, 1710 & 1711. On y peut joindre les notes d'un Ecrivain curieux sur l'Histoire de *Jenghiz-khan*, composée par *Abulghasi-khan* (*d*), Roi de *Karazm*, & traduite de l'Allemand en François. Ces remarques ont été recueillies par l'Editeur, nommé *Bentink* (*e*), du récit de diverses personnes, sur-tout de plusieurs Suédois qui avoient

Missionaires Jésuites & leur Carte.

(*d*) En langue Turque.

(*e*) Le même a publié aussi en François une courte Relation de la petite Bukkarie.

avoient fait le voyage de Tartarie, ou qui avoient reçu de curieuſes informations des Habitans. Il les a placées, ſuivant l'occaſion, au bas des pages. Le Traducteur Anglois s'eſt fait une autre méthode. Il les a mêlées avec ſes propres Obſervations, & les rejettant à la fin de l'Ouvrage, il en a formé un ſecond Volume. INTRODUCTION.

Les anciens Voyageurs, dont on vient de parler, n'ayant pas pénetré dans la Tartarie Orientale, qui faiſoit alors peu de figure dans le monde, nous donnent peu de lumières ſur le Pays & les Habitans. Verbieſt eſt le premier Européen, de notre connoiſſance, qui ſoit entré dans cette partie du Continent, lorſqu'il accompagnoit en 1688 l'Empereur Kang-hi dans ſon voyage. Depuis ce tems-là, les Ruſſiens, en allant de *Ni-po-chou*, ou de *Ner-chins-koy*, à la Chine, ont traverſé quelques Cantons de la Tartarie, ſur leſquels ils nous ont donné un peu plus d'éclairciſſement. Mais les plus amples explications nous viennent des Miſſionaires Géographes, qui, ayant traverſé tout le Pays, nous ont tranſmis, avec leur Carte, les mémoires de leurs obſervations. Ce qu'on doit aux Voyageurs modernes.

A l'égard de leur Carte, ils nous apprennent, non-ſeulement qu'elle eſt neuve, pour les parties mêmes les plus voiſines de la Chine, mais que c'eſt la première qui ait jamais paru, ſoit à la Chine, ſoit en Europe. Apparemment que les Géographes Chinois n'avoient jamais donné aucune deſcription de ces vaſtes Contrées, qu'ils comprennent ſous les noms de *Nyu-che* & de *Ni-ul-han*, quoiqu'elles ſoient habitées par une Nation qui a donné des loix à la Chine, dès le treizième ſiécle, ſous le nom de *Kin-chau*. Elles étoient ſans doute inconnues aux Grands & aux Lettrés de Peking. Tel eſt le mépris qu'ils ont pour les Etrangers (*f*). Mérite de leur Carte.

Quoiqu'il en ſoit, nos Lecteurs ne doivent pas ignorer que le Pays des Kalkas & les autres Contrées à l'Oueſt de la rivière de *Tula*, & au Nord de celle d'*Onon*, n'ont pas été meſurés par les Miſſionaires Jéſuites (*g*). Le lac de *Paykal* ou de *Baykal*, la rivière d'*Irtiche* & les Pays voiſins n'ont été tracés que ſur les récits des Mongols (*h*). Enfin rien ne l'a été ſi parfaitement que la Chine; car il paroît que les Miſſionaires n'ont fait que deux voyages dans la Tartarie Orientale, & un ſeulement dans l'Occidentale, du moins ſi l'on en juge par l'ordre qu'ils ont gardé dans leurs Tables de latitude & de longitude. D'ailleurs leurs obſervations ſur les latitudes ne ſont pas en auſſi grand nombre que celles qui regardent la Chine. Pour leurs Tables de longitude, il ne les faut regarder que comme des réſultats de leurs meſures géométriques, puiſqu'ils n'ont pas fait d'obſervations ſur ce point dans leurs voyages de Tartarie; d'où l'on peut conclure que ni la Côte Orientale, ni les bornes Occidentales de la Tartarie juſqu'au Mont Altay ne ſont point encore aſſez déterminées. Ce qui lui manque encore.

Les Miſſionaires, reſpectant les noms propres, ont crû devoir conſerver ceux qui ſont en uſage dans chaque Pays. Ils donnent des noms Mancheous aux Villes de cette Nation, & des noms Mongols à celles des Mongols. Lorſqu'ils Méthode des Miſſionaires pour les noms propres.

(*f*) Du Halde, Vol. IV. pag. 2.
(*g*) *Ibidem.*
(*h*) On les trouvera ici un peu rectifiées d'après les Cartes de Strahlenberg, de Kytillow & d'autres.

INTRODUCTION.

qu'ils commencèrent leur Carte, l'Empereur ordonna que les noms Tartares fussent écrits en Tartare, & les noms Chinois en caractères de la Chine, parce que les noms Tartares ne peuvent s'écrire en Chinois (*i*). Comme les Tartares ont deux langues, le *Mancheou* & le *Mongol*, les Missionaires ont mis, en caractère Européen, trois sortes de noms dans leur Carte: 1°. Les noms Chinois des Villes que cette Nation possédoit anciennement au de-là de la grande Muraille, dans la Province de Lyau-tong ou de Quang-tong, qui n'ont souffert pour la plûpart aucune altération; 2°. Les noms Mancheous, pour les anciennes Places du Pays des Mancheous, qui sont soumises comme les autres Provinces de la Chine, aux Gouverneurs envoyés par la Cour Impériale; 3°. Les noms Mongols, pour distinguer les différens territoires de plusieurs Princes Mongols, qui, malgré leur grande étendue, n'ont ni Villes, ni Forteresses, ni Ponts, & sont privés en quelque sorte de toutes les commodités de la vie sociale (*k*).

Du Halde donne à la Relation de ce Pays le nom d'*Observations Géographiques sur la Tartarie, tirées des Mémoires des Missionaires qui ont composé la Carte.* Mais comme il n'a pas distingué les remarques particulières de chaque Auteur, & qu'il seroit embarassant de placer tous leurs noms à la tête de chaque page, on ne trouvera ici que celui de Regis, qui paroît avoir eu la principale part aux mesures Géographiques.

Celle qu'on suit ici pour les noms des Auteurs.

(*i*) Non plus que les noms Européens.

(*k*) Du Halde, *ibid.* pag. 2.

§. I.

Pays des Tartares Mancheous, nommé communément la Tartarie Orientale.

TARTARIE DES MANCHEOUS. REGIS.

CETTE Contrée est divisée en trois grands Gouvernemens; *Chin-yang* ou *Mugden*; *Kirin-ula* & *Tsit-sikar*, dont les bornes & l'étendue sont marquées dans la Carte.

Gouvernement de Chin-yang.

Chin-yang, ou Mugden.

CE Gouvernement, que les Mancheous appellent *Mugden*, comprend tout l'ancien *Lyau-tong* (*a*). Il a, pour bornes, au Sud, la grande Muraille de la Chine. A l'Est, au Nord & à l'Ouest, il n'est fermé que par une palissade de bois, haute de sept ou huit pieds, & plus propre à marquer ses limites ou à contenir les brigands ordinaires, qu'à défendre le passage contre une armée. Les portes n'ont pas plus de force, & ne sont gardées que par un petit nombre de Soldats. Le nom de muraille, que les Geographes Chinois ont donné à cette palissade, a fait placer mal-à-propos dans quelques Cartes (*b*) la Province de Lyau-tong en de-çà de la grande Muraille. Comme les Habitans de cette Province ne peuvent quitter leur Pays ni entrer dans la Chine sans la permission

Erreur sur sa situation.

(*a*) Nommé aussi *Quang-tong*. Ce Gouvernement a de longueur environ deux cens soixante-dix milles, & cent vingt-cinq de largeur.

(*b*) Celles de Martini, de Samson, de De-Fer & autres, jusqu'à Delisle.

permiſſion des Mandarins, ce Gouvernement paſſe pour un des plus lucratifs. Il contenoit autrefois pluſieurs Places fortifiées; mais étant devenues inutiles ſous les Empereurs Mancheous, elles ſont tombées preſqu'en ruines. TARTARIE DES MANCHEOUS ROIS.

La Capitale du Pays ſe nomme *Chin-yang* ou *Mugden*. Les Mancheous la regardent comme la Capitale particulière de leur Nation. Depuis qu'ils ſont maîtres de la Chine, non-ſeulement ils l'ont ornée de pluſieurs édifices publics & remplie de magaſins, mais ils y ont établi les mêmes Tribunaux Souverains qu'à Peking, à l'exception de celui qui ſe nomme *Li-pu*. Ces Tribunaux ne ſont compoſés que d'Habitans naturels du Pays, & tous leurs actes ſont écrits en langue & en caractères Mancheous. Ils ſont Souverains, & de Lyau-tong, & de toutes les autres parties de la Tartarie qui ſont immédiatement ſujettes à l'Empereur. Mugden eſt auſſi la réſidence d'un Général Tartare, qui a ſes Lieutenans-Généraux, & qui commande un corps conſidérable de Troupes de la même Nation. Tous ces avantages y ayant attiré quantité de Chinois, le commerce de la Tartarie eſt preſqu'entièrement entre leurs mains. Beautés de la Capitale.

A peu de diſtance des portes de la Ville, on voit deux magnifiques tombeaux des premiers Princes de la race régnante, qui avoient pris le titre d'Empereur dès qu'ils avoient commencé à regner dans Lyau-tong. Ces monumens ſont bâtis ſuivant les régles de l'Architecture Chinoiſe; mais ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt qu'ils ſont renfermés par un mur fort épais, qui a des creneaux, quoiqu'il ſoit un peu moins haut que les murs de la Ville. Pluſieurs Mandarins, de tous les Ordres, ſont chargés de l'entretien des édifices, & rendent, dans des tems reglés les mêmes reſpects à la mémoire de ces deux Princes que s'ils étoient encore ſur le Trône. Anciens tombeaux de deux Princes Mancheous.

Le Triſayeul de l'Empereur *Kang-hi* a ſon tombeau dans un cimetière ordinaire d'*Inden*, lieu qu'on prendroit moins pour une Ville que pour un Village, quoique ce ſoit-là que les Mancheous établirent le premier ſiége de leur Empire ſur la Monarchie Chinoiſe. Les autres Villes de cette Province méritent peu d'attention. Elles ſont mal-peuplées, mal-bâties, & ſans autre défenſe qu'un mur de pierre (*c*). Cependant quelques-unes, telles qu'*I-cheu* & *King-cheu*, ſont dans une ſituation avantageuſe pour le commerce, & fourniſſent du coton en abondance. Inden, & ce qui la rend célebre.

La Ville de *Fong-whang-ching* eſt la meilleure & la plus peuplée. Son commerce eſt conſidérable, parce qu'elle eſt comme la clef du Royaume de Corée. Quantité de Marchands Chinois, que cette raiſon y attire, ont de fort belles maiſons dans les Faux-bourgs. Leur principale marchandiſe eſt le papier de coton, qui eſt extrémement fort, ſans être moins blanc ni moins tranſparent (*d*). On s'en ſert beaucoup à Peking, pour les chaſſis de fenêtre, dans les Palais & les maiſons de bon goût. Fong-whang-ching eſt gouvernée par un Mancheou, ſous le titre de *Hotongtu*, qui a ſous lui pluſieurs autres Mandarins, civils & militaires de la même Nation. Cette Ville tire ſon nom de *Fong-whang-chan*, la plus fameuſe montagne du Pays, où ſe trouve, ſuivant l'imagination des Chinois, l'oiſeau fabuleux qu'ils nomment *Fong-whang* (*e*). Fong-whang-ching. Son commerce & ſes propriétés.

Quoiqu'ils

(*c*) *Angl.* de terre battue.

(*d*) *Angl.* ſans être ni fort blanc, ni tranſparent. R. d. E.

(*e*) Voyez ci-deſſus l'Hiſtoire Naturelle de la Chine.

TARTARIE DES MANCHEOUS. REGIS.

Raretés du Pays.

Qualité & productions du terroir.

QUOIQU'ILS vantent beaucoup les raretés du Pays, les Miſſionaires n'y trouvèrent rien de remarquable, ni dans les Rivières, ni dans les montagnes. Par exemple, la pointe de *Sen-cha-ho*, ſi célebre dans les Auteurs Chinois, n'eſt que la jonction de trois Rivières ordinaires, qui ſe réuniſſent dans ce lieu, & qui ſe rendent à la Mer ſous un nom commun.

EN général, le terroir de la Province eſt fort bon. Il produit beaucoup de froment, de millet, de racines & de coton. Il nourrit un grand nombre de moutons & de bœufs, richeſſes beaucoup plus rares dans toutes les Provinces de la Chine. On y trouve peu de riz; mais les pommes, les poires, les noix, les châtaignes & les noiſettes y croiſſent abondamment juſques dans les forêts. La partie Orientale, qui borde l'ancien Pays des Mancheous & le Royaume de Corée, eſt remplie de déſerts & de marécages. Il n'eſt pas ſurprenant qu'un Empereur de la famille de *Tang* ait été obligé d'y élever une chauſſée, longue de vingt lieuës, pour paſſer en Corée à la tête de ſes Troupes; car lorſqu'il pleut dans cette Contrée, ce qui eſt aſſez fréquent, l'eau pénetre tellement la terre, que les revers des montagnes ſont preſqu'auſſi marécageux que les plaines. On voit encore, dans diverſes parties de la Province, les ruines des Villes & des Villages qui ont été détruits pendant la guerre des Chinois avec les Coréens (*f*).

(*f*) Du Halde, Vol. IV. pag. 3* & *ſuiv.*

Gouvernement de Kirin-ula.

Situation de cette Province.

LE ſecond des grands Gouvernemens eſt celui de *Kirin-ula-hotun*; ſes bornes à l'Oueſt, ſont la paliſſade de Lyau-tong; l'Ocean, à l'Eſt; le Royaume de Corée au Sud; & au Nord, la grande Rivière de *Saghalianula*, dont l'embouchure eſt à peu près au cinquante-troiſième degré. Cette Province prenant environ douze degrés de latitude, & preſque vingt de longitude, peut avoir ſept cens cinquante milles de long ſur ſix cens de largeur.

Ses trois principales Villes.

ELLE eſt mal-peuplée. On n'y compte que trois grandes Villes, dont les bâtimens ſont miſérables & les murs de terre. La principale eſt ſituée ſur la rivière de Songari, qui portant dans ce lieu le nom de Kirin-ula, le donne à cette Ville & à toute la Province; car, dans la langue du Pays, *Kirin-ula-hotun* ſignifie *Ville* de la Rivière de *Kirin*. C'eſt la réſidence du Général *Mancheou*, qui jouit de tous les priviléges d'un Viceroi, & qui commande également les Mandarins civils & militaires.

Kirin-ula.

Pedne, ou Petune.

LA ſeconde Ville, nommée *Pedne*, ou *Petune*, eſt ſituée ſur la même Rivière, à quarante-cinq lieuës Nord-Oueſt du *Kirin-ula-hotun*. Elle eſt fort inférieure à la première, & la plûpart des Habitans ſont des Soldats Tartares & des bannis.

Mineuta, ou Ningunta.

LA troiſième Ville, que la race regnante conſidère comme ſon ancien patrimoine, eſt ſituée ſur la Rivière de *Hur-ka-pira*, qui va ſe décharger au Nord dans celle de Songari. On la nomme vulgairement *Ninguta*, quoiqu'elle s'appelle proprement *Ningunta*. Ces deux mots Tartares, qui ſignifient ſept chefs, expriment l'origine de la Monarchie Tartare, qui fut commencée par les ſept frères du Biſayeul de l'Empereur *Kang-hi*. Ce Prince ayant trouvé le moyen de les établir tous ſept dans cette Ville, avec leurs familles, ſe vit bientôt obéi

béi du reſte de la Nation, alors diſperſée dans les déſerts qui s'étendent juſqu'à l'Océan Oriental, & diviſée en petits hameaux, chacun d'une ſeule famille. *Ninguta* eſt aujourd'hui la réſidence d'un Lieutenant-Général Mancheou, dont la Juriſdiction s'étend ſur tous les territoires des anciens, & des nouveaux Mancheous, nommés auſſi *Han-hala-titſe*, & ſur tous les Villages de *Tu-pi-ta-tſe*; ſans compter quelques autres Nations moins conſidérables, le long des Côtes Maritimes, vers l'embouchure du *Saghalianula*. Tartarie des Mancheous. Regis.

Comme la précieuſe plante du *Jin-ſeng* ne croît que dans cette vaſte Région, & que les Tartares *Tu-pi* ſont obligés de payer un tribut de Zibelines, le commerce eſt ſi conſidérable à *Ninguta*, qu'il y attire, des Provinces les plus éloignées, un grand nombre de Chinois. Leurs maiſons & celles des Soldats rendent les Faux-bourgs quatre fois plus grands que la Ville. D'un autre côté l'Empereur a pris ſoin de repeupler le Pays en y envoyant tous les criminels Chinois & Tartares qui ſont condamnés au banniſſement. Les Miſſionaires trouvèrent des Villages aſſez loin de Ninguta. A la vérité on y vit avec aſſez de peine. Le grain le plus commun eſt le millet, avec une autre eſpèce qui eſt inconnue en Europe, & que les Chinois du Pays nomment *May-ſe-mi*, parce qu'elle tient le milieu entre le froment & le riz. Elle eſt fort ſaine & fort en uſage dans ces froides Contrées. Peut-être croîtroit-elle facilement dans quelques endroits de l'Europe qui ne produiſent aucun autre grain. Commerce du Jin-ſeng & de Martres à Ninguta.

L'Avoine, qui eſt ſi rare dans toutes les autres parties de la Chine, croît ici en abondance & fait la nourriture ordinaire des chevaux; ce qui paroît fort étrange aux Tartares de Peking, qui n'ont, pour nourrir les leurs, qu'une ſorte de féves noires, communes à toutes les Provinces du Nord. Le riz & le froment ſont peu connus dans le Gouvernement de *Kirin-ula*, ſoit par quelque défaut du terroir, ſoit parce que les Habitans trouvent mieux leur compte dans la quantité du grain que dans ſa qualité. Il eſt difficile d'expliquer pourquoi tant de Régions, qui ne ſont ſituées qu'au quarante-troiſième, au quarante-quatrième & au quarante-cinquième degrés de latitude, différent ſi fort de celles de l'Europe, tant pour les ſaiſons que pour les productions de la Nature, & ne ſont pas mêmes égales à nos Provinces du Nord. L'Auteur juge que les qualités d'un terroir dépendent beaucoup plus de l'abondance ou de la rareté des parties nîtreuſes, que de ſa ſituation. Grains du Pays, & climat.

Le froid commence ici beaucoup plûtôt qu'à Paris, où la latitude n'eſt gueres au-deſſous de cinquante degrés. Les Miſſionaires le trouvèrent ſi vif au commencement de Septembre, qu'étant le 8 à *Tondon*, premier Village des *Tatſe-ke-ching*, ou des Tartares, ils furent obligés de prendre des robes doublées de peaux. Ils apprehendèrent même que le *Saghalianula*, quoique fort large & fort profond, ne ſe glaçât juſqu'à fermer le paſſage à leurs Barques. Cette Rivière ſe trouvoit glacée, tous les jours au matin, à une diſtance conſidérable de ſes bords, & les Habitans les aſſûrèrent que bien-tôt la Navigation n'y ſeroit pas sûre. Plus on avance vers l'Océan Oriental, plus le froid s'entretient dans les grandes & épaiſſes forêts du Pays. Il fallut neuf jours aux Miſſionaires pour en traverſer une. Ils firent abbattre quantité d'ar- Froid exceſſif.

TARTARIE DES MANCHEOUS REGIS.

bres par les Soldats Mancheous, pour ſe procurer le moyen d'obſerver la hauteur du Soleil.

Vaſtes forêts, entremêlées de belles Vallées.

ENTRE ces vaſtes forêts, ils trouvoient, par intervalles, de belles Vallées, arroſées par d'excellens ruiſſeaux, dont les bords étoient émaillés d'une grande variété de fleurs; la plûpart communes en Europe, à l'exception du lys jaune, qui eſt d'une couleur charmante. Les Mancheous ſont paſſionnés pour cette fleur. Par ſa hauteur & ſa forme, elle reſſemble parfaitement à nos lys blancs; mais l'odeur en eſt plus foible, comme celle des roſes qui croiſſent dans les mêmes vallées. Les plus beaux lys jaunes ſe trouvent ſept ou huit lieuës au de-là de la paliſſade de *Lyau-tong*. On en voit une quantité ſurprenante entre le quarante-cinquième & le quarante-deuxième degré de latitude, dans une plaine ſans culture, qui eſt bordée d'un côté par une petite Rivière, & de l'autre par une chaîne de petites montagnes.

Les jaunes qui s'y trouvent.

Jin-ſeng, plante célèbre.

Ses qualités.

MAIS de toutes les plantes du Pays, celle qui eſt la plus eſtimée & qui attire quantité de Botaniſtes dans ces déſerts eſt le *Jin-ſeng*, que les Mancheous appellent *Orhota*, c'eſt-à-dire la *Reine des Plantes*. On vante beaucoup ſes vertus, pour la guériſon de diverſes maladies, & pour rétablir un tempérament épuiſé par le travail. Elle a toûjours paſſé pour la principale richeſſe de la Tartarie Orientale. On peut juger de l'eſtime qu'on en fait par le prix où elle ſe ſoutient encore à Peking. Une once s'y vend ſept fois la valeur de ſon poids en argent.

Combien elle eſt eſtimée à la Chine.

LES Marchands Chinois avoient l'adreſſe de pénétrer dans le Pays du *Jin-ſeng*, en ſe mêlant dans le cortége des Mandarins, ou parmi les Soldats, qui vont & qui reviennent ſans ceſſe entre Peking, *Kirin-ula* & Ninguta. Les Gouverneurs favoriſoient leur paſſage. Mais, en 1709, l'Empereur, voulant conſerver ce profit aux Mancheous, forma de l'autre côté de la grande Muraille un camp de dix mille hommes, pour aller cueillir tout le Jin-ſeng qu'ils pourroient trouver, à condition que chacun lui apporteroit gratuitement deux onces du meilleur, & prendroit pour le reſte un poids égal en argent. Ainſi ce Prince eut dès la première année vingt mille livres Chinoiſes de *Jin-ſeng*, pour trois quarts de moins qu'il ne coûte ordinairement dans ſa Capitale.

Maniére de la trouver dans les Déſerts de Tartarie.

LORSQUE les Botaniſtes commencent à chercher cette plante, ils ſont obligés de quitter leurs chevaux & leur bagage. Ils ne portent avec eux ni tentes, ni lits, ni d'autres proviſions qu'un ſac de millet ſéché au four. La nuit, il ſe logent à terre, ſous un arbre, ou dans quelque mauvaiſe hute, qu'ils conſtruiſent à la hâte avec des feuilles & des branches. L'Officier, qui campe à quelque diſtance, dans un lieu où le fourage ne puiſſe pas lui manquer, doit être inſtruit des progrès du travail par ceux qui ſont chargés de porter aux Botaniſtes leur proviſion de bœuf & de venaiſon. Le plus grand danger auquel ils ſoient expoſés vient des bêtes féroces, ſur-tout des tygres. Si quelqu'un ne paroît point au ſignal qu'on donne pour changer de quartier, on conclut qu'il eſt dévoré.

LE Jin-ſeng ne croît que ſur le penchant des montagnes couvertes de bois, ou ſur les bords des profondes rivières, ou parmi les Rochers eſcarpés. Si le feu ſe met dans une forêt, on eſt trois ou quatre ans ſans y voir paroître cette plante; ce qui paroît prouver qu'elle ne peut ſupporter la chaleur.

Mais

Tartarie des Mancheous. Regis.

Mais comme elle ne se trouve point au de-là du quarante-septième degré de latitude, où le froid est encore plus sensible, on peut conclure aussi qu'elle ne s'accommode pas d'un terrain trop froid. Il est facile de la distinguer des autres plantes dont elle est environnée, sur-tout par une grappe de grains rouges, fort ronds, qui sont comme son fruit, ou par une tige qu'elle pousse au-dessus de ses feuilles. Tel étoit le jin-seng que les Missionaires eurent l'occasion de voir au Village de *Hon-chun*, sur les frontières de la Corée. Sa hauteur étoit d'environ un pied & demi. Il n'avoit qu'un seul nœud, d'où s'élevoient quatre branches, séparées l'une de l'autre à distances égales, comme si elles n'eussent point appartenu à la même plante. Chaque branche avoit cinq feuilles; & l'on prétend que ce nombre est toûjours le même, à moins qu'il ne soit diminué par quelqu'accident.

Les Missionaires la dessinent d'après Nature.

La racine de jin-seng est la seule de ses parties qui serve aux usages de la Médecine. Une de ses propriétés est de faire connoître son âge par le nombre des branches qui lui restent. L'âge augmente son prix, car le plus gros & le plus ferme est le plus estimé. Les Habitans de *Hon-chun* en apportèrent trois plantes aux Missionaires, & les avoient trouvées à cinq ou six lieuës de ce Village (*a*).

Situation de Hon-chun.

Hon-chun, situé au quarante-deuxième degré quarante-cinq minutes de latitude, à deux lieuës de la Corée, est le principal Village des *Tartares-Quella*, qui se trouvent aujourd'hui confondus avec les Mancheous. Il est à l'extrémité de leur Pays, dont le terroir est assez bon, & même assez bien cultivé; avantage qui n'est pas commun parmi les Tartares, & qui lui vient ou de la nécessité des vivres, parce que ses Habitans n'ont pas de Ville Mancheou moins éloignée que de quarante lieuës, ou de l'exemple des Coréens, dont les montagnes sont taillées en terrasses, & cultivées jusqu'au sommet.

Pays des Tartares-Quella.

Ce fut un spectacle nouveau pour les Missionaires, après avoir traversé tant de forêts, & côtoyé des montagnes épouvantables, de se trouver sur les bords de la rivière de *Tumen-ula*, avec des bois & des bêtes farouches d'un côté, & de l'autre avec tout ce que l'art & le travail peuvent produire dans les Pays les mieux cultivés. Ils y découvrirent de grandes Villes murées, entre lesquelles ils déterminèrent la position de quatre, qui bordent la Corée au Nord. Mais, comme les Coréens n'entendent ni le Tartare ni le Chinois, quoiqu'ils portent l'habit de la Chine, ils n'en pûrent apprendre les noms qu'en arrivant à *Hon-chun*, où demeurent les Interprêtes que les Tartares employent pour leur commerce avec la Corée. Ils les ont marqués dans leur Carte, tels qu'ils les ont trouvés dans celle de l'Empereur, c'est-à-dire en Chinois.

Beau spectacle pour les Missionaires.

Le *Tumen-ula*, qui sépare les Coréens des Tartares, tombe dans l'Océan, à dix lieuës de *Hon-chun*. Comme ce point parut important aux Missionaires, ils tirèrent une base de quarante-trois lis Chinois, jusqu'au sommet d'une haute montagne, voisine de la Mer, d'où ils avoient la vûe de deux des quatre Villes, dont ils avoient déterminé la position, & celle de l'embouchure du fleuve. Ainsi l'on peut faire fond sur leur Carte pour ce qui regarde les limites

Leurs Observations Mathématiques.

(*a*) Le Père Jartoux en dessina la figure. *Voyez les Planches.*

TARTARIE DES MANCHEOUS. REGIS.

tes de la Corée du côté de la Tartarie. Mais l'Empereur ne leur ayant pas permis de pénétrer dans ce Royaume, tout ce qui appartient aux Parties Orientales & intérieures eſt tiré des obſervations d'un Envoyé Impérial, qui en fit le voyage l'année ſuivante avec un Mandarin du Tribunal des Mathématiques, & qui prit la latitude de la Capitale, nommée *Chau-fyen* ou *King-ki-tau*. Les Miſſionaires ſe ſervirent auſſi des Cartes de la Corée, qui leur furent communiquées. Quoique, par cette raiſon, ils ne puiſſent pas garantir la poſition des Villes Orientales, ni de quelques-unes au midi, ils ne font pas difficulté d'aſſûrer que leur Carte eſt incomparablement plus correcte qu'aucune de celles qui avoient été publiées juſqu'alors & qui n'avoient été dreſſées que ſur des rapports incertains, ou ſur quelques traditions des Géographes Chinois [qui n'ont pas même vû les frontières de (*b*) ce Royaume.] Le nom de *Tumen-ula* eſt purement *Mancheou*. Il répond au mot Chinois *Vau-li-kyang*, qui ſignifie Rivière de dix mille lis (*c*). Mais la Carte nous apprend qu'on lui donne mal-à-propos cette étendue.

Rivière de Tumen ula.

Muraille qui ſépare la Corée de la Tartarie.

LES Coréſiens avoient bâti une forte muraille du côté de la Tartarie, à peu-près ſemblable à celle de la Chine. Mais la partie qui regarde *Hon-chun* fut entièrement ruinée par les Mancheous, dans le tems qu'ils ravagèrent la Corée & qu'ils en firent leur première conquête. Elle s'eſt conſervée preſqu'entière dans des quartiers plus éloignés. Au de-là du *Tumen-ula*, les Miſſionaires pénétrant dans l'ancienne Contrée des *Mancheous* arrivèrent ſur le bord d'une rivière nommée *Sui-fond-pira*, la plus conſidérable du Pays, & fameuſe entre les Tartares, quoiqu'elle mérite peu d'attention. Ils y virent les ruines d'une Ville, nommée *Furdan-ho-tun*, & ſituée dans une plaine ouverte, qui paroît très-propre au labourage. Cette Ville n'eſt environnée que d'un mur de terre, défendue par un foſſé peu profond.

Rivière d'Ufuri.

LA rivière, qui ſe nomme *Ufuri*, eſt ſans comparaiſon la plus belle de cette Contrée, autant par la clarté de ſes eaux que par la longueur de ſon cours. Elle va ſe rendre dans le *Saghalianula*, au travers du Pays des Tartares *Yu-pi*, qui ſont raſſemblés dans des Villages ſur ſes bords. Elle reçoit quantité de grandes & de petites rivières, que les Miſſionaires ont inſérées dans leur Carte. Elle doit produire une quantité extraordinaire de poiſſon, puiſqu'il ſert aux Tartares pour leur nourriture & leur habillement. Ils ont l'art d'en préparer la peau & de la teindre de trois ou quatre couleurs. Ils ſçavent la tailler & la coudre avec tant de délicateſſe, qu'à la première vûe on la croiroit couſue avec de la ſoie [ce n'eſt qu'en défaiſant quelques coutures, qu'on s'aperçoit que le fil n'eſt autre choſe qu'une couroye très-fine, coupée d'une peau encore plus mince.] La forme de leurs habits eſt d'ailleurs à la Chinoiſe, comme celle des Mancheous; avec cette différence remarquable que leurs longues robes ſont ordinairement bordées de verd ou de rouge, ſur un fond blanc ou gris. Les femmes portent ſuſpendues, au bas de leurs mantes, de petites piéces de cuivre, ou de petites ſonnettes, qui avertiſſent de leur approche. Leur chevelure tombe ſur leurs épaules, diviſée en pluſieurs treſſes, & chargée de petits morceaux de verre, d'anneaux & d'autres bagatelles qu'elles regardent comme des ornemens précieux (*d*).

Tartares Yupi qui habitent les bords.

Leurs habits & leurs alimens.

LA

(*b*) *Que* en Chinois, & *Kuron* ou *Koron* en en Mancheou, ſignifient Royaume.

(*c*) Dix lis font une lieue de France.

(*d*) Du Halde, Vol. IV. pag. 7. *& ſuiv.*

TARTARIE DES MANCHEOUS. REGIS.

La vie de cette Nation Tartare n'eſt pas moins ſingulière. Ils employent tout l'Eté à la pêche. Une partie du poiſſon qu'ils prennent ſert à faire de l'huile pour leurs lampes. Une autre partie fait le fond de leur nourriture; & le reſte, qu'ils font ſécher au Soleil, ſans le ſaler, parce qu'ils manquent de ſel, eſt conſervé pour la proviſion d'hiver. Les hommes & les bêtes s'en nourriſſent également, lorſque la riviere eſt glacée. Au reſte les Peuples n'en ont pas moins de ſanté & de vigueur. Les animaux qui ſervent de nourriture ordinaire au genre humain ſont fort rares dans leur Pays, & de ſi mauvais goût, que les domeſtiques mêmes ne le peuvent ſouffrir, quelque avidité qu'ils doivent avoir pour la chair, après avoir vécu ſi long-tems de poiſſon. Dans ces Pays, on attele des chiens aux traîneaux, lorſque le cours des Rivières eſt interrompu par le froid. Auſſi les chiens ſont-ils fort eſtimés.

On attele des chiens aux traîneaux.

En retournant ſur leurs traces, les Miſſionaires rencontrèrent la Dame d'*Uſuri*. Elle revenoit de *Peking*, où ſon mari, qui avoit été Chef général de la Nation, & qui, outre divers honneurs, avoit eu pour la ſûreté de ſa perſonne une compagnie de gardes, étoit mort nouvellement. Elle avoit cent chiens pour ſes traîneaux. L'uſage eſt d'en faire marcher quelques-uns devant, pour battre la route. Les autres ſuivent avec le harnois, & ſont relevés ſucceſſivement juſqu'au terme. On aſſûra les Miſſionaires qu'ils font quelquefois, ſans ſe repoſer, une courſe de cent lis Chinois ou de dix lieuës de France. La Dame d'Uſuri, au-lieu de prendre du thé, ſuivant l'uſage des Chinois & des autres Nations Tartares, ſe faiſoit apporter de petits morceaux d'Eſturgeon ſur une ſoucoupe de Ratan.

Dame d'Uſuri. Ses qualités & ſes uſages.

Cette Dame entendoit le Chinois. Elle avoit l'air & les manières tout-à-fait différens des Tartares *Yu-pi*, qui ſont d'un naturel aſſez paiſible, mais rude & groſſier, ſans aucune teinture de ſçavoir, & ſans aucun culte public de Religion. Les Idoles même de la Chine n'ont pas encore trouvé d'accès parmi eux; vraiſemblablement, remarque l'Auteur, parce que les Bonzes prennent peu de goût pour un pauvre & miſérable Pays, où l'on ne ſéme point de froment ou de riz, & où l'on ne trouve qu'un peu de tabac dans quelques endroits voiſins des Villages, ſur les bords de la Rivière. Tout le reſte du Pays eſt couvert de forêts épaiſſes & preſqu'impénétrables. De-là vient qu'il eſt infeſté d'une ſi prodigieuſe quantité de couſins & d'autres inſectes de cette nature, qu'on ne peut s'en délivrer qu'avec le ſecours de la fumée.

Il y a peu de religion dans le Pays.

Quoique l'Europe produiſe la plûpart des eſpèces de poiſſon qui ſe trouvent dans cette Rivière, elle n'a pas cette quantité ſurprenante d'Eſturgeons, qui fait le principal objet de la pêche des Tartares. Ils prétendent que l'Eſturgeon eſt le premier de tous les poiſſons, & qu'aucun autre n'en approche. Leur uſage eſt d'en manger crûes certaines parties, pour profiter, diſent ils, de toutes les vertus qu'ils lui attribuent. Après l'Eſturgeon, ils font beaucoup de cas d'un poiſſon qui eſt inconnu aux Européens, mais un des plus délicieux de la nature. Sa longueur & ſa taille ſont à peu-près celles d'un petit Ton, mais ſa couleur eſt beaucoup plus belle. Sa chair eſt tout-à-fait rouge; ce qui le diſtingue de tous les autres Poiſſons. Il eſt ſi rare, que les Miſſionaires ne purent s'en procurer qu'une ou deux fois. Les Habitans tuent ordinairement les gros poiſſons à coups de dards, & ſe ſervent de filets pour

Grande abondance d'eſturgeons.

Poiſſon rouge & délicieux.

TARTARIE DES MANCHEOUS.

prendre les petits. Leurs Barques ont peu de grandeur; & leurs Canots ne ſont que d'écorce d'arbres, aſſez bien couſue pour les garantir de l'eau.

Langage des Yu-pis.

IL paroît que le langage des Yu-pis eſt un mélange de celui des Mancheous, leurs voiſins à l'Oueſt & au Sud, & de celui des Tartares *Ke-chongs*, qui les bordent au Nord & à l'Eſt. Du moins les Chefs des Villages entendent fort bien l'un & l'autre. Ces Chefs ne peuvent porter le nom de Mandarins, puiſqu'ils n'en n'ont ni le pouvoir, ni le cortège & les autres marques de dignité. Jamais les Miſſionaires n'entendirent donner au Pays le nom de Royaume, ni par les Tartares, ni par les Chinois, quoique pluſieurs Géographes Européens l'en ayent honoré.

Tartares Ke-chongs.

ON peut dire la même choſe du Pays des Tartares *Ke-chongs*, qui s'étend néanmoins le long du *Saghalianula*, depuis Tondon juſqu'à l'Océan. Dans tout cet eſpace, qui eſt d'environ cent cinquante lieuës, on ne rencontre que des Villages fort communs, la plûpart ſitués ſur les bords de cette grande Rivière. Le langage y eſt différent de celui des Mancheous, qui l'appellent *Fiatta*. Cette langue *Fiatta* eſt vraiſemblablement celle de tous les Tartares qui habitent depuis l'embouchure du Saghalianula, juſqu'au cinquante-cinquième degré de latitude, c'eſt-à-dire, juſqu'aux dernières bornes de l'Empire Chinois dans la Tartarie Orientale. On ne s'y raſe point la tête, ſuivant l'uſage de l'Empire. On y porte les cheveux liés d'une eſpèce de ruban, ou renfermés dans une bourſe. Les Habitans paroiſſent plus ingénieux que les Tartares Yu-pis. Ils répondirent fort clairement aux queſtions que leur firent les Miſſionaires ſur la Géographie du Pays, & leur attention fut ſingulière pour les opérations Mathématiques.

Leurs uſages.

Iſle que les Miſſionaires firent viſiter.

LES Miſſionaires apprirent de ces Tartares que vis-à-vis l'embouchure du Saghalianula on rencontre une grande Iſle, habitée par des Peuples qui leur reſſemblent. L'Empereur y envoya, ſur ce récit, quelques Tartares Mancheous. Ils paſſèrent ſur les Barques des Tartares *Ke-chongs* de la Côte Maritime, qui entretiennent commerce avec les Habitans des Parties Occidentales de l'Iſle. S'ils euſſent porté leurs obſervations du côté méridional, comme ils les portèrent du côté de l'Eſt en allant, & du côté du Nord à leur retour, les Miſſionaires ſeroient parvenus à connoître parfaitement cette Iſle. Mais la diſette des proviſions les ayant forcés de revenir trop-tôt, ils ne rapportèrent point de plan de la Côte Méridionale, ni d'autres noms que ceux des Villages par leſquels ils avoient paſſé. Ainſi la Carte de l'Iſle n'eſt fondée que ſur les récits des Habitans, & ſur cette circonſtance particulière, qu'on ne voit pas paroître de terre, le long de la Côte, au de-là du cinquante-cinquième degré de latitude; ce qui fait juger que l'Iſle ne s'étend pas plus loin.

Noms de cette Iſle.

LES Habitans du Continent lui donnent différens noms, ſuivant les différens Villages; mais le nom général eſt *Saghalian-anga-hata*, qui ſignifie, Iſle de l'embouchure de la Rivière noire. Celui de *Hu-ye*, qu'on lui donne quelquefois à Peking, n'eſt connu, ni des Tartares, ni de ſes Habitans. Les Mancheous qui y furent envoyés, racontèrent aux Miſſionaires qu'on n'y voit point de chevaux ni d'autres bêtes de charge. Les Inſulaires nourriſſent une ſorte de cerfs privés, qui ſervent à tirer leurs traîneaux, & que leur deſcription fait croire ſemblables à ceux de Norvege (*e*). ILS

(*e*) Ce ſont apparemment des Renes. *Voy.* le Voyage de M. de Maupertuis au Nord. la Relation de la Laponie par la Motraye, & R. d. T.

TARTARIE DES MANCHEOUS. REGIS.

Observations sur la Terre de Jesso.

Ils ne purent rien apprendre de la terre de *Jesso* (*f*), qui, suivant les Cartes Françoises & celle du Japon par les Portugais, doit être de cinq ou six degrés plus au Sud. Et vraisemblablement cette Contrée ne doit pas être fort éloignée du Japon, puisqu'il y a beaucoup d'apparence qu'elle n'est pas située au de-là du quarante-cinquième degré (*g*). C'est probablement le Pays qui porte le nom de *Ye-tse* dans les Géographes Chinois. Ils en font une partie de la Tartarie Orientale. Ils lui donnent beaucoup d'étendue (*h*), & le supposent habité par une Nation guerrière & redoutée des Japonois, qui a le corps hérissé de poil, des moustaches pendantes sur la poitrine, & qui porte l'épée attachée par la pointe, derrière la tête. Mais tous ces récits paroissent fabuleux. Cette Nation terrible n'est connue ni des *Yu-pis* ni des *Ke-chongs*, dont les terres sont contigues, & qui dans le tems de leurs chasses pénétrent à l'Est & à l'Oueſt, jusqu'au cinquante-cinquième degré. Il est plus sûr par conséquent de se fier aux Relations du Japon concernant l'Isle de Jesso, qui n'en sçauroit être fort loin, puisqu'elle fut la retraite de plusieurs Chrétiens Japonois, sous la conduite du Père *Jerôme des Anges*, Missionaire Jésuite. Cet homme Apostolique souffrit le martyre à Yendo, en 1623, avec cinquante Chrétiens qui l'avoient suivi.

Pays au delà du Saghalianula.

Au de-là du Saghalianula, on ne trouve plus qu'un petit nombre de Villages, habités par des Tartares Ke-chongs. Le reste du Pays est un véritable désert, qui n'est fréquenté que par les Chasseurs. Il est divisé par une fameuse chaîne de montagnes, qui se nomment *Hin-kau-alin*. On y trouve quelques Rivières assez considérables. Celle de *Tu-huru-pira*, qui se décharge dans l'Océan Oriental, tire sa source d'une autre chaîne de montagnes au cinquante-cinquième degré de latitude; point d'où plusieurs autres Rivières prennent un cours opposé. Celle d'*Udi-pira* coule vers l'Ocean septentrional, dans les terres des Russiens; tandis que celle de *Silimfi-pira* passe au Sud, dans le Pays des Tartares *Ke-chongs*.

Tartares Halas.

Ceux qui portent le nom de *Han-halas*, ou des trois familles de *Hala*, sont de véritables Mancheous, qui s'unirent ensemble après la conquête du reste de leur Nation. Ils en sont fort éloignés, & se trouvent mêlés avec les Tartares *Yu-pis*. L'Empereur Kanghi leur donna des terres, près de Ninguta, le long des Rivières de *Hu-ha-pira* & de Songari-ula, sur les bords desquelles presque tous leurs Villages sont situés. L'habillement de leurs femmes, de leurs enfans & de leurs domestiques, est le même que celui des Tartares Yu-pis; mais ils ont des chevaux, des bœufs, & de bonnes moissons, qui manquent aux Yu-pis.

On trouve, dans ces Contrées, les ruines de plusieurs grandes Villes. *Fene-gho-hotun*

(*f*) On écrit *Jesso*, *Jeso*, *Jetso*, *Jedso*, *Yetso* & *Yedso*.

(*g*) La Terre de Jesso, telle qu'elle est représentée dans nos Cartes, d'après les découvertes des Hollandois, s'étend au-delà du cinquantième degré de latitude, & par conséquent sa partie Nord doit être à peu près au même paralelle que la Côte Sud de l'Isle dont on vient de parler, & peut-être trois ou quatre degrés plus à l'Est, comme elle est représentée dans la Carte de M. Kirilow, publiée à Petersbourg en 1734, qui paroît la meilleure pour toutes ces Contrées. Elle donne Jesso pour une Isle. M. Danville en a fait deux, & Strahlenberg en fait mal-à-propos une partie de *Kamchatka*.

(*h*) Ils la placent vers *Hon-chun*, dont on a parlé ci-dessus, à l'extrémité la plus septentrionale de la Corée.

TARTARIE DES MANCHEOUS. REGIS.

ne-gho-hotun étoit ſituée ſur les rives du fleuve *Hur-ha-pira*, à cinq ou ſix lieuës de Ninguta; mais elle n'eſt plus aujourd'hui qu'un hameau. La ſituation d'*Odoli-hotun* étoit très forte. On n'en pouvoit approcher qu'au travers de l'eau, par une chauſſée fort étroite. Il y reſte encore quelques eſcaliers de grandes pierres, & quelques débris d'un Palais, auxquels on ne connoît rien de ſemblable dans la Ville même de Ninguta. Il y a beaucoup d'apparence que tous les anciens monumens de la Tartarie Orientale n'ont pas été l'ouvrage des Tartares Mancheous, & qu'ils doivent être attribués à ceux du douzième ſiécle, qui ſe rendirent maîtres du Nord de la Chine, ſous le nom de *Kinchans* (*i*). Ces Tartares Kinchans bâtirent des Villes & des Palais dans diverſes parties de leur Pays. Mais enſuite ils furent taillés en piéces par les Mongols ligués avec les Chinois; & ceux qui échappérent au carnage cherchérent un aſile dans les parties Occidentales de leur ancien Pays, habité aujourd'hui par les Tartares *Solongs*, qui ſe prétendent deſcendus des Mancheous. On peut conclure que *Putay-ula-hotun* (*k*) fut batie auſſi par les Kinchans, quoiqu'il ne reſte de cette Ville qu'une pyramide ordinaire, & les ruines de ſes murs, hors deſquels ſont les maiſons des Mancheous. Elle eſt à huit ou neuf lieuës de *Kirin-ula-hotun*, ſur le fleuve *Songari*, qui porte en ce lieu le nom de Putay-uli. C'eſt la moindre des quatre grandes Villes du Gouvernement de *Kirin-ula*; mais c'eſt ſans comparaiſon la plus agréable, parce qu'elle eſt ſituée dans une plaine plus fertile & mieux cultivée.

Ruines de pluſieurs anciennes Villes.

De qui elles ſont l'ouvrage.

L'HISTOIRE des Mancheous n'a rien de plus célebre que le *Songari-ula*, ou le fleuve Songari, & que la montagne d'où il tire ſa ſource. Cette montagne eſt nommée *Chau-yen-aliu* par les Tartares, & *Chang-pe-chau*, c'eſt-à-dire la montagne blanche par les Chinois, qui ſe vantent d'en tirer leur origine, avec un grand nombre de fables & de circonſtances merveilleuſes. Ce qui paroît vrai, c'eſt que le Pays des Mancheous n'avoit point alors de Riviére comparable au Songari-ula. Il abonde en poiſſon. Il eſt large, profond & navigable ſans danger dans toutes ſes parties, parce que la rapidité de ſon cours eſt médiocre, au point même de ſa jonction avec le Saghalianula.

Fleuve & Montagnes célebres parmi les Mancheous.

A l'égard de la montagne, c'eſt la plus haute de toute la Tartarie Orientale. On la découvre de fort loin. Comme elle eſt couverte, en partie, de bois & de ſable, elle paroît toûjours blanche; ce que les Chinois attribuent fauſſement à la nége, puiſqu'il ne s'y en trouve preſque jamais. On voit, au ſommet, cinq rochers d'une groſſeur extraordinaire, qui ont l'apparence d'autant de pyramides en ruines, & qui ſont continuellement humectes par les brouillards & les vapeurs qui ſe forment particuliérement dans cette Contrée. Entre ces rochers eſt un lac fort profond, d'où ſort le Songari. Mais les Mancheous ſont dans l'erreur lorſqu'ils donnent la meme ſource aux trois grandes Rivières qu'on a deja décrites ſous le nom de *Tumen-ula*, de *Ta-lu-ula*, & de *Si-luc-ula*, & qui, après avoir fait le circuit de la Corée, s'uniſſent & ſe déchargent enſemble dans la Mer de ce Royaume (*l*).

Erreur des Mancheous.

(*i*) Apparemment les Tartares *Kins*, dont on a déja parlé pluſieurs fois.

(*k*) La même Ville que Verbieſt appelle ſimplement *Uila* dans ſon journal, & qu'il repréſente comme le ſiége de l'ancien Empire Tartare.

(*l*) Du Halde, Vol. IV. pag. 12. & ſuiv.

Gouvernement de Tſitſikar.

Le troiſième Gouvernement eſt celui de *Tſitſikar* (*a*), qui tire ce nom d'une Ville neuve, bâtie par l'Empereur *Kanghi* pour aſſûrer ſes conquêtes contre les Ruſſiens. Elle eſt ſituée près de *Nanni-ula*, Rivière conſidérable, qui tombe dans le Songari. Au-lieu de murs elle eſt entourée d'une paliſſade de hauteur médiocre, mais bordée d'un aſſez bon rempart. La garniſon eſt principalement compoſée de Tartares, & la plûpart de ſes Habitans ſont des Chinois que le Commerce y attire, ou qui ont été bannis pour leurs crimes. Les uns & les autres ont leurs maiſons hors l'enceinte du mur de bois, qui ne contient guères que les Cours de Juſtice & le Palais du Général Tartare. Ces maiſons, qui ſont de terre & qui forment des rues aſſez larges, ſont renfermées auſſi dans des murs de terre. Le Pays eſt habité par des Mancheous, des *Solons*, & particulièrement par les *Tuguris* (*b*) qui en ſont les anciens Peuples. Cette Nation n'eſt pas fort nombreuſe. Elle ſe ſoumit aux Mancheous, ſous le Père de l'Empereur Kang-hi, après avoir imploré ſa protection contre les Ruſſiens, qui, étant paſſés en armes, de la Rivière de Saghalian-ula dans celle de *Songari*, s'étoient aſſurés de toutes les petites Rivières qui y communiquent, & répandoient la terreur dans toutes les Nations Tartares qui en habitent les bords. Les Tuguris ſont grands & robuſtes. Ils ſont accoûtumés de tous tems à ſemer du grain & à bâtir des maiſons, quoiqu'ils ſoient environnés de Tartares qui n'ont pas ces deux uſages.

Ville neuve de Tſitſikar.

Ses Habitans.

Ceux du Pays.

La Juriſdiction du Gouverneur s'étend ſur (*c*) *Mer-ghen-hotun* & ſur Sanghalian-ula-hotun, deux Villes neuves. *Merghen* eſt à plus de quarante lieuës de Tſitſikar. Elle eſt beaucoup mieux peuplée & n'a qu'un ſimple mur. Le territoire de ces deux Villes eſt ſabloneux; mais celui de *Saghalian-ula-hotun*, ou de la Ville de la Rivière noire, produit de riches moiſſons de froment. C'eſt une plaine, qui s'étend le long de la belle Rivière de Saghalian, & qui contient pluſieurs Villages. La Ville même eſt ſituée ſur la rive du Sud. Elle eſt bâtie dans le goût de Tſitſikar, & n'eſt pas moins peuplée, ni moins pourvûe des avantages de la nature. Cette Ville a dans ſa dépendance un petit nombre de Villages Mancheous, qui ſont ſur les bords de la même Rivière, & pluſieurs grandes forêts, où la chaſſe eſt excellente pour les Zibelines. Les Ruſſiens ſeroient parvenus à s'en rendre maîtres, ſi la Ville de *Tak-ſa*, qu'ils avoient bâtie plus haut ſur la Rivière, n'eût été démolie par le Traité de 1689. Les Chaſſeurs Tartares entretiennent une bonne garde ſur la frontière, & des Barques armées ſur le Saghalian-ula.

Juriſdiction du Gouverneur.

Environ treize lis (*d*) plus haut, du côté du Nord, on rencontre les ruines d'une ancienne Ville nommée *Aykem*, dont on attribue la fondation aux premiers Empereurs de la famille de Tayming. Ce fut dans le tems que par une étrange viciſſitude de la fortune, les Tartares Occidentaux, ou les Mongols,

Ruines d'Aykem, ancienne Ville.

(*a*) Isbrand Ides écrit *Xixigar*; Brand, *Suttega*; & les Jéſuites, dans leurs Tables de latitude & de longitude, *Chiskar*. Ce Gouvernement a ſept cens quarante milles de long & ſix cens de large.

(*b*) Isbrand Ides les appelle *Targazis*.

(*c*) Ou *Merghin*.

(*d*) Dix lis ſont une lieuë.

TARTARIE DES MANCHEOUS. RÉGIS.

Mongols, furent non-seulement chassés par les Chinois, dont ils avoient été long-tems les maîtres, mais attaqués avec tant de vigueur jusques dans leur Pays, qu'après s'être retirés fort loin, ils se virent obligés à leur tour de tirer des Lignes, dont les Missionaires rendent témoignage qu'on voit encore les traces. Ensuite ne se trouvant pas capables de résister à la rage de leurs Ennemis, ils passèrent le Saghalian-ula; & pour les arrêter de l'autre côté de cette Rivière les Chinois bâtirent *Aykem*, sous l'Empereur *Yonglo*. Il ne paroît pas que cette Ville ait subsisté long-tems. Les Tartares, s'étant ralliés vingt ans après, rentrèrent dans leur ancien Pays, & détruisirent le boulevard qu'on avoit élevé contr'eux. Ensuite, pour exercer leur vengeance, ils ravagèrent les Provinces Chinoises au Nord. Ils furent bien-tôt écrasés par les forces de l'Empereur *Suen-ti*; mais ils ne laissèrent pas de conserver la possession de leurs anciens territoires, par la faute du Général Chinois, qui ne sçut pas profiter de sa victoire pour les chasser au-delà du Saghalian-ula, & pour rebâtir Aykem. Ce nom est également connu des Chinois & des Tartares. Il se trouve même quelques gens à Peking qui le donnent à *Saghalian-ula-hotun*, Ville neuve dont nous avons déja parlé, mais qui est située dans un autre lieu.

Révolutions qui causèrent sa ruine.

Rivières où l'on pêche des perles.

La Rivière de Saghalian (*e*) reçoit celle de *San-pira*, celle de *Kasin-pira*, & plusieurs autres, qui sont renommées pour la pêche des perles. Cette pêche ne demande pas beaucoup d'art. Les Pêcheurs se jettent dans ces petites Rivières, & prennent la première huître qui se trouve sous leur main. On prétend qu'il n'y a pas de perles dans le Saghalian-ula; mais, suivant les éclaircissemens que les Missionaires reçurent des Mandarins du Pays, cette opinion ne vient que de la profondeur de l'eau, qui ôte aux Pêcheurs la hardiesse d'y plonger. On pêche aussi des perles dans plusieurs autres petites Rivières, qui se jettent dans le *Nonniula* & dans le *Songari*, telles que l'*Arom* & le *Nemer*, sur la route de Tsitsikar à *Merghen*. Mais on assûre qu'il ne s'en trouve jamais dans les Rivières qui coulent à l'Oueſt du Saghalian-ula, vers les terres des Russiens. Quoique ces perles soient fort vantées par les Tartares, il y a beaucoup d'apparence qu'elles seroient peu estimées des Européens, parce qu'elles ont des défauts considérables dans la forme & dans la couleur. L'Empereur en a plusieurs cordons de cent perles, ou plus, toutes semblables, & d'une grosseur considérable; mais elles sont choisies entre des milliers, parce qu'elles lui appartiennent toutes. Les martres du Pays sont aussi d'un grand prix parmi les Tartares, parce qu'elles sont d'un bon usage & qu'elles se soutiennent long-tems.

Qualités des perles de Tartarie.

Les Tartares *Solons*, qui vont à la chasse des martres, sont originairement Orientaux, & se prétendent descendus de ceux qui échappèrent, en 1204, à la destruction générale dont on a rapporté l'histoire. Ils sont plus robustes, plus adroits & plus braves que les autres Habitans de ces Contrées. Leurs femmes montent à cheval, menent la charrue, chassent le Cerf & toutes sortes d'animaux. On trouve un grand nombre de ces Tartares à *Nierghi*, Ville assez grande, à peu de distance du Tsitsikar & de Merghen. Les Missionaires

Chasse des martres par les Tartares Solons.

(*e*) Cette Rivière porte divers noms en différens endroits. Elle se nomme *Onon* vers sa source; ensuite *Schilke*. Les Chinois l'appellent *He-long-kyang*, ou Rivière du Dragon noir; & les Russiens la nomment *Amur*.

TARTARIE DES MANCHEOUS. REGIS.

res les virent partir le premier jour d'Octobre, pour aller commencer leur chaſſe, vêtus de camiſoles courtes & étroites de peau de loup, avec un bonnet de la même peau & leurs ares au dos. Ils emmenoient quelques chevaux chargés de millet & de leurs longues robes de peau de Renard ou de Tygre; qu'ils portent dans les tems froids, ſur-tout pendant la nuit. Leurs chiens ſont dreſſés à la chaſſe, montent fort bien dans les lieux eſcarpés, & connoiſſent toutes les ruſes des martres. La rigueur de l'Hyver, qui glace les plus grandes rivières, ni la férocité des Tygres, dont les Chaſſeurs deviennent ſouvent la proye, ne peuvent empêcher les Solons de retourner à ce rude & dangereux éxercice, parce que toutes leurs richeſſes conſiſtent dans le fruit de leur chaſſe. Les plus belles peaux ſont réſervées pour l'Empereur, qui leur en donne un prix fixe. Ce qui reſte ſe vend fort cher, dans le Pays même. Elles y ſont aſſez rares, & les Mandarins ou les Marchands de Tſitſikar les enlèvent immédiatement.

Bornes du Gouvernement de Tſitſikar à l'Oueſt.

Les bornes de ce Gouvernement, à l'Oueſt & du côté de la Tartarie Ruſſienne, ſont deux rivières d'une grandeur médiocre, dont l'une, qui s'appelle *Ergona* (*f*), prend ſa ſource au Sud, un peu au deſſous du cinquantième degré de latitude, & joint le Saghalian-ula à quatre degrés de longitude Eſt de Peking. L'autre nommée *Aigho-kerbechi*, deſcend de moins loin au Nord & tombe auſſi dans la Saghalian, un peu au Nord-Oueſt de l'embouchure de l'Ergona.

Nip-chu, première Ville des Ruſſiens.

De cette frontière on compte environ cinquante lieuës juſqu'à (*g*) *Nipchu* ou *Nipcheou*, première Ville des Ruſſiens, preſqu'au même Méridien que Peking. Elle eſt ſituée ſur la rive Nord de Saghalian-ula; & ſon nom lui vient de la rivière de Nip-chu, qui ſe joint à l'autre dans ce lieu. On ſçait par le récit de pluſieurs Voyageurs qu'elle eſt bâtie dans le goût de Tſitſikar. La principale partie de ſa Garniſon eſt compoſée de Sibériens & de Tartares, qui ſont commandés par des Officiers Ruſſiens. En 1689 les Pères Thomas & Gerbillon, Miſſionaires Jéſuites, déterminèrent ſa latitude à cinquante-un degrés quarante-cinq minutes; ce qui s'accorde fort bien avec les obſervations que les Miſſionaires Géographes firent à *Saghalian ula-hotun*, trente lieuës plus haut ſur la rivière, dans le Pays des Tartares *Ulaſſu-mudans*. Les Domaines Ruſſiens au-delà de *Nip-chu*, & toute la partie du Saghalian-ula qui eſt vers ſa ſource, ne furent tracés ſur la Carte que d'après les récits des Mongols & des autres Tartares de la frontière (*h*).

Eclairciſſemens du Père Gerbillon ſur la Tartarie Orientale.

A ces éclairciſſemens du Père Regis ſur la Tartarie Orientale & ſur ſes Habitans, nous joindrons ceux dont on eſt redevable au Père Gerbillon.

Le Pays des Mancheous, ſuivant ce Miſſionaire, eſt ſitué au Nord de Lyau-tong, Province la plus Orientale de la Chine. Il s'étend depuis quarante-un juſqu'à cinquante-trois degrés de latitude du Nord; & depuis environ cent quatre degrés de longitude (*i*) juſqu'à l'Océan Oriental, qui le borne de ce côté-là. Il eſt bordé au Nord par la grande rivière que les Mancheous nomment

(*f*) D'autres écrivent *Argon*.

(*g*) Ou le *Ni-po-cheou*, que les Ruſſiens nomment *Nerchinſkoy*, de la Rivière *Nerchin*, ſur laquelle elle eſt ſituée.

(*h*) Du Halde, Vol. IV. pag. 18. & ſuiv.

(*i*) Ce devroit être plûtôt cent quatorze en comptant de Paris, ou cent trente-quatre en comptant de Ferro.

TARTARIE DES MANCHEOUS. GERBILLON.

ment *Saghalian-ula*, les Chinois *He-long-kyang*, & les Ruſſiens *Yamur* ou *Amur*. Au Sud, il touche au Lyau-tong & à la Corée ; & du côté de l'Oueſt, au Pays des Tartares Mongols.

Idée générale du Pays.

SON étendue eſt fort vaſte de l'Eſt à l'Oueſt, mais il eſt mal-peuplé ; ſur-tout depuis que les Empereurs de la Chine ont attiré à Peking la plus grande partie de ſes Habitans. Il s'y trouve néanmoins des Villes murées & quantité de Villages ou de Hameaux, dont les Habitans s'employent à l'agriculture. Les principales Villes ſont *Ula*, *Aykem* & *Ninguta*, Places de Garniſon, qui ont leurs Gouverneurs & d'autres Officiers civils & militaires. C'eſt dans ce Pays que les Chinois banniſſent leurs Criminels, pour le repeupler. L'air y eſt très-rude, & les terres auſſi montagneuſes & auſſi couvertes de bois que la Nouvelle France en Amérique. Les Habitans ſe logent dans des hutes, ſur le bord des rivières, & ſubſiſtent de la chaſſe & de la pêche, ſur-tout ceux qui tirent le plus vers l'Orient, & qui ont quelque choſe de barbare.

Sa diviſion en Provinces.

LE Pays eſt diviſé en Provinces, dont la plus Occidentale eſt celle de Solon. Les Moſcovites la nomment *Dawra*; mais c'eſt plûtôt le nom d'un Peuple que celui d'un Pays. Il commence à la jonction de l'Ergone & du *Saghalian-ula*, ſur le dernier deſquels elle s'étend plus de cent cinquante lieuës vers Ninguta. Le Gouverneur apprit à Gerbillon qu'on ne compte pas plus de dix mille familles dans cette Province. Les Habitans ſont grands Chaſſeurs, habiles Archers, & payent leur tribut en peaux de martres. Chaque famille en fournit deux, trois, ou plus, chaque année, ſuivant le nombre de ceux qui la compoſent.

Forteresſe d'Albazin ou Yakſa.

LE Pays n'a qu'une Ville, nommée *Merghen* ou *Merghin*, bâtie par l'Empereur de la Chine, qui y entretient garniſon. Tout le reſte n'offre que des hutes. A la vérité les Ruſſiens y avoient autrefois une Forteresſe, qu'ils nommoient *Albazin*, & qui portoit le nom de *Yakſa* parmi les Tartares, de celui d'une petite rivière ſur laquelle elle étoit ſituée, & qui ſe jette dans le Saghalian-ula. Mais cette Forteresſe étant devenue l'occaſion d'une guerre entre la Chine & la Ruſſie, parce que la Garniſon troubloit quelquefois la chaſſe des Solons, fut démolie par le Traité de *Nip-chu*, & le territoire cédé aux Chinois.

Embouchure du Saghalian-ula.

DEPUIS Yakſa juſqu'à l'embouchure du Saghalian-ula, dans la Mer Orientale, on compte pleinement quatre cens lieuës; du moins le Viceroi, qui avoit fait ce voyage dans une Barque, par ordre de la Cour, en aſſura-t-il l'Empereur. De Yakſa à Ninguta la diſtance eſt de cent cinquante lieuës. Plus loin, on rencontre une Nation qui n'emploie que des chiens pour traîner ſes voitures, & que les Mancheous, ſes voiſins, nomment *Meneurs de chiens* (*k*). Ce peuple occupe environ deux cens lieuës au long de la rivière, mais il n'en eſt pas plus nombreux. On ne lui connoît qu'un petit nombre de hameaux, ſitués à la chûte de quelque petite rivière dans le Saghalian-ula.

Nation des Fiattas.

EN continuant de ſuivre le même fleuve juſqu'à la Mer, on trouve une autre Nation, nommée *Fiattu* ou *Fiatta* (*l*) dont le langage n'a pas de reſſemblance

(*k*) Par leur ſituation, ces Peuples doivent être les Tartares *Kechins*.

(*l*) On a vû ci-deſſus que *Fiatta* eſt la langue des Kechins. Peut-être n'eſt-ce que le nom d'une des deux Nations, qu'on donne par cette raiſon à ſa langue.

blance avec celui de la Nation voiſine, comme l'un & l'autre diffère de celui des Mancheous. Suivant la deſcription qu'on fait des Fiattas, ils reſſemblent beaucoup aux Iroquois de l'Amérique. Ils vivent de leur pêche, & ne ſont vêtus que de peaux de poiſſons, ce qui les a fait nommer Lyu-pis (*m*) par les Chinois. Ils n'entendent pas l'agriculture. Leurs habitations ſont des hutes, dans leſquelles ils vivent ſans Roi, ou ſans Souverain, quoiqu'ils reconnoiſſent un Chef, auquel ils obéiſſent, à-peu-près comme les Sauvages du Canada. Ils ont des Canots, compoſés d'écorce d'arbre ou de troncs creuſés. Ceux qui habitent la Côte maritime ſont ſouvent viſités par des Barques qui viennent de quelques Iſles à l'embouchure de la Rivière. On ne donne pas, dans cet endroit, plus de trois lieuës de large au Saghalian-ula; mais il eſt fort profond dans toutes ſes parties, & navigable, lorſqu'il n'eſt pas glacé, juſqu'à Nipchu, c'eſt-à-dire l'eſpace de cinq cens lieuës.

Tartarie des Mancheous. Gerbillon.

Cours du Saghalian-ula.

Gerbillon apprit du Viceroi qu'à l'Eſt de cette Rivière tout le Pays que les Tartares appellent *Songari*, & les Ruſſiens *Singola*, n'eſt qu'un vaſte déſert, rempli de montagnes & de forêts (*n*), mais que les bords du Songari ſont habités néanmoins par des Mancheous, auxquels les Ruſſiens donnent le nom de *Duchari* (*o*). En Hyver ces Peuples vont à la chaſſe des martres dans leurs grandes forêts, & reviennent paſſer l'Eté aux environs de Ninguta.

Déſerts à l'Eſt.

Au Nord du Saghalian-ula, environ cent lieuës au-deſſous de Yak-ſa, coule une Rivière que les Mancheous nomment *Chi-kiri*, & les Ruſſiens *Zia*. [Cette Rivière a une demi-lieuë de largeur, vers l'endroit où elle ſe jette dans le Saghalian-ula]. On raconte qu'il faut deux mois pour remonter à ſa ſource, mais qu'on n'emploie pas plus de quinze jours pour revenir. Elle ſort d'une chaîne de montagnes, qui ſert de limites entre les deux Empires, & ſon cours eſt fort rapide vers le Sud. Les Mancheous donnent aux Habitans de ſes bords le nom d'*Orochons*, tiré d'un animal qui ſe nomme *Oron*, & qui eſt une ſorte de petit daim, dont les Orochons ſe ſervent pour leurs traîneaux. L'Auteur en vit un dans le parc de l'Empereur. Il y vit auſſi des élans, qui ſont fort communs dans ce Pays & dans celui des Solons. Les belles peaux de martres, celles d'Ermine griſe & de Renard noir, ſe trouvent dans le Pays des Chi-kiris. Les Ruſſiens ne manquoient pas de ces belles peaux lorſqu'ils étoient en poſſeſſion de Yakſa.

Rivière de Chikiri ou de Zia.

A l'égard des Mancheous mêmes, qui ſont comme Seigneurs de toutes les autres Nations de la Tartarie Orientale, & dont le Chef eſt l'Empereur de la Chine, les Ruſſiens leur donnent le nom de *Bogdoys* (*p*). Ils peuvent paſſer pour Payens, quoiqu'ils n'ayent pas de Temples, ni d'Idoles, ni de culte regulier, & que dans leur langage ils n'adreſſent de ſacrifices qu'à l'Empereur du Ciel (*q*). Ils rendent à leurs Ancêtres une vénération mêlée de pratiques ſuperſtitieuſes.

Comment les Ruſſiens nomment les Mancheous.

(*m*) Ce mot ſignifie *Peau de poiſſon.*

(*n*) Les Miſſionaires qui pénétrèrent dans ce Pays & qui en ont fait la Carte, diſent que les Tartares Yupis & les Tartares Kechins habitent également à l'Eſt du Songari; mais que les derniers occupent les bords du *Saghalian-ula* juſqu'à ſon embouchure.

(*o*) Avril dit (pag. 146.): „ Cette Province „ de *Bogdoi* eſt nommée par les Ruſſiens, „ *Diurbari*; & par les Mongols, *Diurski*.

(*p*) Ils appellent l'Empereur, *Bogdoy-kan*, & *Amolon Bogdoy-kan*.

(*q*) Leur religion eſt la même à peu près que celle qui eſt établie à la Chine.

TARTARIE DES MANCHEOUS. GERBILLON.

perſtitieuſes. Depuis qu'ils ſont entrés à la Chine, quelques-uns ont embraſſé les ſectes Idolâtres; mais la plûpart demeurent fort attachés à leur ancienne Religion, qu'ils reſpectent comme le fondement de leur Empire & comme la ſource de leur proſpérité (*r*).

Témoignage de Bentink ſur les Mancheous.

Suivant Bentink, les Tartares Orientaux ou Mancheous, qu'il appelle Mongols de l'Eſt, éxercent preſque tous l'agriculture, & reſſemblent parfaitement à ceux de l'Oueſt, excepté qu'ils ſont plus civiliſés & plus blancs, ſur-tout les femmes, entre leſquelles il s'en trouve un grand nombre qui pourroient paſſer pour belles dans tous les Pays du monde. La plûpart ont des habitations fixes, c'eſt-à-dire des Villes & des Villages. Leur religion, ajoute le même Auteur, n'eſt ni celle de Fo, ni celle des Chinois. Le peu qu'ils en ont eſt un mêlange de l'un & de l'autre, réduit à quelques cérémonies nocturnes, qui favoriſent plus, dit Bentink, la ſorcellerie que la religion (*s*). Leur langage n'eſt auſſi qu'un mêlange de Chinois & d'ancien Mogol, qui n'a preſque aucun rapport avec celui des Mogols Occidentaux (*t*).

(*r*) Du Halde, Vol. IV. pag. 42. & ſuiv.
(*s*) Cet Auteur paroît ici mal informé.
(*t*) Hiſtoire des Turcs & des Mongols, Vol. II. pag. 503. & ſuiv.

Remarques ſur le langage des Tartares Mancheous.

Uſage commun des langues Chinoiſes & Tartares.

SOUS le Gouvernement Tartare qui ſubſiſte aujourd'hui, l'uſage de la langue Mancheou eſt auſſi commun à la Cour que celui de la langue Chinoiſe. Tous les actes publics du Conſeil Impérial ou des Cours ſuprêmes de Juſtice ſont écrits dans les deux langues. Cependant le Mancheou commence à décliner, & ſe perdroit apparemment ſi les Tartares n'employoient toutes ſortes de précautions pour le conſerver. Ils commencèrent, ſous le régne de *Chun-chi*, à traduire les Claſſiques Chinois & à compiler les Dictionaires en ordre alphabétique; mais s'étant ſervis des caractères Chinois, dont les ſons & même le ſens ne peuvent être exprimés par la langue Tartare, cet ouvrage eut peu d'utilité. L'Empereur *Kang-hi*, au commencement de ſon régne, créa dans ſa Capitale un office des meilleurs Grammairiens des deux Nations, dont les uns devoient traduire les Hiſtoires & les Claſſiques qui n'avoient pas été finis, tandis que les autres s'attacheroient aux Orateurs, & compoſeroient ſur-tout un Dictionaire dans les deux langues. Cette commiſſion fut éxécutée avec une diligence ſurprenante. Lorſqu'il naiſſoit quelque doute aux Traducteurs, ils devoient conſulter les Anciens des huit Banières Tartares. S'ils n'étoient pas ſatisfaits de la réponſe, ils s'adreſſoient à ceux qui étoient nouvellement arrivés du fond de la Tartarie. On propoſa des récompenſes pour ceux qui fourniroient des mots au Dictionaire. Après en avoir recueilli un ſi grand nombre, qu'il n'en devoit pas reſter beaucoup pour un ſupplément, on prit ſoin de les ranger en différentes claſſes.

Ouvrages & Dictionaire Tartares.

Ordre & diviſion du Dictionaire.

LA première regarde les Cieux; la ſeconde, le tems; la troiſième [la terre, & la quatrième,] l'Empereur. Enſuite les autres appartiennent au Gouvernement des Mandarins, aux cérémonies, aux coûtumes, à la muſique, aux livres, à la guerre, à la chaſſe, à l'homme, à la terre, à la ſoie, aux étoffes, aux habits, aux inſtrumens, au travail, aux ouvriers, aux écorces, au boire & au manger, aux grains, aux herbes, aux oiſeaux, aux animaux farouches & privés, aux poiſſons, aux

aux inſectes, &c. Les claſſes ſont diviſées en chapitres & en articles. Chaque mot, écrit en grands caractères, a ſous lui, en petites lettres, ſa définition, ſon explication & ſes uſages. Les explications ſont nettes, élégantes & dans un ſtile aiſé. Elles peuvent ſervir de modéles pour bien écrire. Mais comme ce fameux livre eſt en langue & en caractères Tartares, ſon utilité ſe borne à ceux qui, ſçachant déja la langue, cherchent à s'y perfectionner, ou veulent l'enrichir par des traductions.

Langue des Mancheous.

Ce que cette langue a de plus ſingulier, comparée à la langue Françoiſe, c'eſt que le verbe diffère auſſi ſouvent que le ſubſtantif qu'il gouverne. Par éxemple, le verbe *faire* change autant de fois que le ſubſtantif qui le ſuit. On dit en François, *faire un vers*, *faire une peinture*, *faire une ſtatue*, c'eſt une expreſſion commode que les Tartares ne peuvent ſupporter. Ils pardonnent la répétition d'un même verbe dans le diſcours familier; mais, dans un Auteur, & dans leurs écrits mêmes les plus ſimples, ils la trouvent inexcuſable. Celle d'un même mot dans l'eſpace de deux lignes n'eſt pas plus pardonnée. Elle forme une monotonie qui choque les oreilles. Ils ſe mettent à rire lorſqu'un Miſſionaire liſant nos livres, ils entendent revenir ſouvent, *que*, *qu'ils*, *qu'eux*, &c. En vain leur dit-on que c'eſt le génie de la langue Françoiſe. Ils peuvent à la vérité ſe paſſer de ce ſecours dans la leur, car le ſeul ordre de leurs mots produit le même effet pour les faire entendre, ſans équivoque & ſans obſcurité. Auſſi ne connoiſſent-ils pas les pointes inſipides qui ne roulent que ſur des jeux de mots.

Singularités de la langue Tartare.

Une autre ſingularité de leur langue, c'eſt ſon abondance, qui leur donne le moyen d'exprimer clairement & d'une manière préciſe ce qui demanderoit autrement beaucoup d'étendue. Par éxemple, quoiqu'entre tous les animaux domeſtiques le chien ſoit celui qui fourniſſe le moins de mots dans la langue Tartare, elle en a pluſieurs, outre ceux de chien, de mâtin, de lévrier, d'épagneul &c, pour exprimer l'âge, le poil & les bonnes ou les mauvaiſes qualités d'un chien. Veut-on dire qu'un chien a le poil des oreilles & de la queue fort long & fort épais? c'eſt aſſez du mot *Tayha*. A-t-il le muſeau long, la queue de même, les oreilles grandes & les lévres pendantes? *Yolo* exprime toutes ces qualités. S'il s'accouple avec une chienne ordinaire, les petits qui en viennent ſe nomment *Peſaris*. Un chien ou une chienne qui a deux boucles jaunes au-deſſus des paupiéres, s'appelle *Turbe*. S'il eſt marqueté comme le leopard, on le nomme *Kuri*. S'il a le muſeau tacheté & le reſte du corps d'une même couleur, on l'appelle *Palta*. S'il a le col entiérement blanc, c'eſt un *Cha-ku*. S'il a ſur la tête quelques poils qui tombent par derriére, c'eſt un *Kalia*. Si ſa prunelle eſt moitié blanche & moitié bleue, c'eſt un *Chi-keri*. S'il eſt bas, s'il a les jambes courtes & trapues, & le col long, c'eſt un *Kapari*. Le nom commun d'un chien eſt *Indagon*, & celui d'une chienne *Nieghen*. Les petits à ſept mois s'appellent *Niacha*. Depuis ſept juſqu'à onze, ils ſe nomment *Nukere*. A ſeize mois ils prennent le nom général d'*Indagon*. Il en eſt de même de leurs qualités, bonnes & mauvaiſes. Un mot en exprime deux ou trois enſemble.

Richeſſe de la langue Tartare.

Combien de mots pour exprimer un chien.

Les détails ſeroient infinis ſur les autres animaux. Pour le cheval, par éxemple, cet animal favori des Tartares, les noms ont été vingt fois plus multipliés que pour le chien. Il y en a non-ſeulement pour ſes différentes couleurs, pour ſon âge & pour toutes ſes qualités, mais encore pour ſes divers mouvemens:

Il y en a beaucoup plus pour le cheval.

LANGAGE DES MANCHEOUS.

mens: [ſi étant attaché il ne peut demeurer en repos: s'il ſe détache & court en toute liberté, s'il cherche Compagnie, s'il eſt épouvanté de la chûte du Cavalier, ou de la rencontre ſubite d'une bête ſauvage; s'il eſt monté, combien de ſécouſſes différentes il fait éprouver au Cavalier. Pour tout cela & pour beaucoup d'autres choſes, il y a des (*a*) mots uniquement deſtinés à les exprimer.] On ne décideroit pas aiſément ſi cette étrange abondance eſt un ornement ou un embarras (*b*) dans une langue. Mais d'où les Tartares ont-ils pû tirer cette multitude ſurprenante de noms & de termes pour exprimer leurs idées? Ce n'eſt pas de leurs voiſins. A l'Oueſt ils ont les Tartares Mongols, mais à peine ſe trouve-t-il huit mots qui ſe reſſemblent dans les deux langues; encore l'origine en eſt-elle incertaine. A l'Eſt, juſqu'à la Mer, ils ont quelques petites Nations ſauvages, dont ils n'entendent point le langage, non plus que celui de leurs voiſins au Nord. Du côté du Sud, ce ſont les Coréſiens; mais le langage & les caractères de la Corée étant Chinois n'ont aucune reſſemblance avec ceux de la Tartarie.

Quatre manières d'écrire des Mancheous.

LES Tartares Mancheous ont quatre manières d'écrire, quoiqu'ils n'ayent qu'une ſorte de caractères (*c*). La première, qui ſert à graver des inſcriptions ſur la pierre ou ſur le bois, demande un jour entier pour en écrire ſoigneuſement vingt ou vingt-cinq lignes, ſur-tout lorſqu'elles doivent être vûes de l'Empereur. Si les traits du pinceau ſont d'une main peſante, qui les rend trop larges & trop pleins, s'il leur manque de la netteté, ſi les mots ſont preſſés ou inégaux, l'ouvrage doit être recommencé. On n'y ſouffre point de renvois, ni d'additions marginales. Ce ſeroit manquer de reſpect pour le Souverain. Les Inſpecteurs de l'ouvrage rejettent toutes les feuilles où l'on apperçoit la moindre faute.

Première.

Seconde.

LA ſeconde méthode eſt fort jolie, & peu différente de la première, quoiqu'elle ſoit beaucoup plus aiſée. Elle n'oblige pas de marquer d'un double trait les finales de chaque mot, ni de retoucher ce qui eſt une fois écrit, quand le trait ſeroit trop épais ou trop mince.

Troiſième.

LA troiſième manière eſt plus différente de la ſeconde que celle-ci ne l'eſt de la première. C'eſt l'écriture courante. Elle eſt ſi prompte que les deux côtés de la feuille ſont bien-tôt remplis. Comme les pinceaux du Pays prennent beaucoup mieux l'encre que nos plumes, on perd moins de tems à les tremper. Si l'on dicte à quelqu'Ecrivain, on eſt ſurpris de la vîteſſe avec laquelle on voit courir le pinceau. Ce caractère eſt fort en uſage pour les mémoires, les procédures de la Juſtice & les affaires communes. Les trois méthodes précédentes ne ſont pas d'une égale fineſſe, mais elles ſont également liſibles.

Quatrième.

LA quatrième eſt la plus groſſière, quoique la plus courte & la plus commode pour un Auteur, & pour ceux qui ont des extraits à faire ou quelque choſe à copier. Il faut ſçavoir que dans l'écriture Tartare il y a toûjours un

(*a*) En cela le Mancheou reſſemble à l'Arabe, qui exprime les animaux & les choſes, ſous différentes idées, par des mots différens. C'eſt ainſi que l'Arabe a mille mots pour exprimer un cheval, un chameau, &c. cinq cens pour du lait, une épée, &c.

(*b*) Elle peut être un embarras; mais en même tems elle eſt un grand ornement, en ce qu'elle rend la langue plus conciſe & plus expreſſive, & qu'elle met une grande variété dans les ſons.

(*c*) Les caractères Tartares ou Mancheous ſont originairement les lettres d'*Oigur* ou *Vigor*, qui ſont en uſage, avec quelques différences, parmi les Mongols & les Peuples du Tibet & du Bengale.

un grand trait qui tombe perpendiculairement du haut au bas du mot. A gauche de ce trait, on en ajoûte un comme en dents de ſcie, qui fait les quatre voyelles *a*, *e*, *i*, *o*, diſtinguées l'une de l'autre par des points à droite de la perpendiculaire. Un point oppoſé à la dent forme la voyelle *e*. Si ce point eſt omis, c'eſt la voyelle *a*. Un point, à gauche d'un mot, près de la dent, ſignifie *n*, & l'on doit lire alors *ne*. Si le point eſt oppoſé à droite, on lit *no*. Si, à la droite d'un mot, on trouve un *o* à la place d'un point, cet *o* marque que la voyelle eſt aſpirée, & qu'il faut lire *ho*, *he*, comme en Eſpagnol.

Langage des Mancheous

On ſe ſert ordinairement d'un pinceau; quoiqu'on emploie quelquefois auſſi une ſorte de plume, compoſée de Bambou, & taillée à-peu-près comme celles de l'Europe. On commence par tremper le papier dans de l'eau d'alun, pour empêcher qu'il ne boive l'encre. Les caractères Tartares ſont de telle nature, qu'ils ne ſont pas moins liſibles de travers, en remontant, que de l'autre côté.

Pinceaux & papier.

Il n'y a point de Tartare qui ne préfère ſa langue naturelle à toutes les autres, & qui ne la croie la plus élégante & la plus riche du monde. Le fils aîné de l'Empereur, à l'âge de trente-cinq ans, s'imaginoit qu'il étoit impoſſible de rendre le ſens de la langue Tartare, & plus encore la Majeſté de ſon ſtile, en aucune des langues Européennes. Il les traitoit de barbares. La relieure de nos livres & nos gravûres lui plaiſoient beaucoup, mais il n'avoit que du dégoût pour nos lettres. Ils les trouvoit petites & mal diſtinguées. Il prétendoit qu'elles formoient une eſpèce de chaîne, dont les anneaux étoient irrégulièrement entrelacés, & qu'elles reſſembloient à la trace des pieds d'une mouche ſur une table poudreuſe. Il ne pouvoit ſe perſuader que des caractères de cette nature fuſſent capables d'exprimer un grand nombre de penſées & d'actions, & tant de choſes mortes ou vivantes; comme ceux des Chinois & des Tartares, qui ſont clairs, diſtincts & gracieux. Enfin, il ſoutenoit que ſa langue étoit forte, majeſtueuſe & très-agréable à l'oreille; au-lieu que dans le langage des Miſſionaires il n'entendoit qu'un gazouillement continuel, fort approchant du jargon de Fo-kyen.

Obſervations entre le Prince héréditaire de la Chine & le Père Parennin, ſur les langues Européennes & Tartares.

Le Père Parennin, pour convaincre ce Prince que les langues de l'Europe pouvoient exprimer tout ce qui étoit prononcé en langue Tartare, traduiſit ſur le champ, en latin, une lettre au Père Suarez (*d*), que le Prince avoit dictée dans ſa propre langue. Il lui fit confeſſer que les caractères Romains étoient préférables à ceux de la Tartarie, parce que malgré leur petit nombre ils ne laiſſent pas d'exprimer quantité de mots Chinois & Tartares que ſa Nation ne peut écrire avec ſes caractères. Il lui propoſa pour éxemples les mots *prendre*, *platine*, *griffon*, *friand*, qu'il fut impoſſible au Prince d'écrire dans ſa langue, parce que le Tartare n'admettant point deux conſonnes ſans une voyelle au milieu, il ne pouvoit rendre que *perendre*, *pelatine*, *geriffon* & *feriand*. L'Auteur lui fit encore obſerver que les Tartares ne pouvoient commencer aucun mot par les lettres *B* & *D*, & qu'ils étoient forcés de ſubſtituer *P* & *T*, comme dans *Beſtia* & *Deus*, qu'ils écrivent *Peſtia* & *Teus*. Les Européens ayant une infinité d'autres ſons qui ne peuvent être exprimés par les caractères Tartares, quoiqu'un Tartare puiſſe les prononcer, Parennin conclut

(*d*) Les Chinois appelloient le Pere Suarez *Su-lin*.

LANGAGE DES MANCHEOUS.

clut que l'alphabet François avoit beaucoup d'avantage sur celui de la Tartarie (*e*).

IL objecta d'ailleurs que chez les Tartares la voyelle *e* est toûjours ouverte; qu'à l'exception de certains mots, où elle se trouve après *n*, elle n'est jamais ce que nous appellons muette; & que dans ce dernier cas elle n'est distinguée par aucune marque. Il confessa que le même défaut se trouve dans la langue Chinoise, & que les Tartares ayant la lettre *r*, leur langue a de l'avantage sur celle de la Chine pour exprimer les noms étrangers; mais il soutint que la langue Tartare en elle-même n'est pas propre pour le stile court & laconique; qu'elle a des mots trop longs & peu convenables par conséquent à la Poësie. Il ajoûta qu'elle a peu de transitions, & que celles même qu'elle a ne sont pas assez sensibles; que les plus grands esprits ne peuvent surmonter cette difficulté, & demeurent souvent dans l'embarras pour lier leurs phrases; qu'après y avoir pensé long-tems, ils se voient souvent obligés d'effacer ce qu'ils ont écrit, sans en apporter d'autre raison que le mauvais son ou la dureté d'une expression, l'impropriété du tour & le défaut de connexion. Le Prince ne put désavouer que sa langue ne fut sujette à ces inconvéniens. Mais il prétendit qu'elle ne les avoit pas dans la conversation, où le discours lui paroissoit fort coulant. Parennin le pria d'observer que ceux qui ne possédoient pas comme lui la langue Tartare allongeoient beaucoup les finales, & qu'ils ajoûtoient souvent le mot *Yala*, quoiqu'il ne signifie rien; qu'ils s'applaudissoient beaucoup lorsqu'ils n'avoient répeté que deux ou trois fois ce mot dans une conversation; que ceux qui étoient arrivés nouvellement du centre de la Tartarie en usoient aussi fréquemment que les autres; ce qui prouvoit assez que les Tartares manquoient de transitions; enfin que les Auteurs n'osant employer le mot de Yala dans les ouvrages de quelque élégance, sur-tout depuis que l'Empereur l'avoit condamné en cessant de s'en servir, ils étoient fort embarassés à passer d'un sujet à l'autre.

LE Prince répondit, en souriant, que le combat n'étoit pas égal, parce qu'il n'avoit jamais été en Europe; mais que s'il eut fait ce voyage, il seroit revenu assez bien instruit des défauts de la langue françoise pour confondre les Missionaires. Parennin repliqua que le Prince auroit pû se tromper dans cette espérance, parce que les François avoient formé une Academie dans la seule vûe de réformer & de perfectionner la langue. Mais ayant été forcé de convenir,

(*e*) L'Auteur Anglois n'est point ici de l'avis du Père Parennin, parce que les François, dit il, n'ont pas le *ch*, le *kh*, le *w* & l'*j*, que les Mancheous ont dans leur langue; & quoiqu'ils substituent des lettres pour exprimer ces sons, comme *tch* pour *ch*, *oi* pour *w*, *dgi* pour *j*, il s'imagine, ajoûte-t il, qu'ils ne peuvent parvenir à la vraie prononciation; au-lieu que le Prince pouvoit prononcer les sons *e*, *f*, *b* & *d*, quoiqu'il ne pût les écrire. Mais le Prince ne pouvoit-il pas y suppléer dans l'écriture par des combinaisons d'autres caractères, comme font les François, & comme ont fait les Mancheous mêmes, puisque les lettres d'*Oigur* ou *Vigur* dont ils se servent n'étoient qu'au nombre de quatorze dans l'origine ? (Voyez l'Histoire des Turcs & des Mogols, dans la Préface du Traducteur Anglois pag. 22.) Comme on lit ici que les Mancheous ont plus de caractères que les François, peut être en ont-ils autant que les Peuples du Tibet, qui se servent des mêmes caractères avec quelques différences, & qui ont trente consones & quatre voyelles. (Voyez *Acta eruditorum*, *T. XLVI. Sept. 1722. pag.* 415.) Ainsi, ajoûte l'Auteur Anglois, la langue Mancheou semble préférable à cet égard au François, dont l'alphabet est un des moins propres de l'Europe à l'expression des sons Orientaux. *Voyez* ci-dessus ce qu'on en a déja dit, & l'Histoire générale des Turcs, &c. pag. 27.

nir, sur une autre question qu'on lui fit, que les François ont emprunté quantité de termes des autres Nations, sur-tout en matière d'Arts & de Sciences, le Prince s'écria que la victoire étoit à lui: „ Pour nous, lui dit-il, nous n'a- „ vons emprunté que fort peu de mots des Mongols, & moins encore des „ Chinois, & nous les avons naturalisés par des terminaisons. Vous faites „ gloire apparemment de vous être enrichis des dépouilles de vos voisins. En „ vérité, vous avez bonne grace après cela de reprocher des bagatelles à la „ langue Tartare.

Langage des Mancheous.

Cependant les réponses du Père Parennin satisfirent assez le Prince héréditaire de la Chine pour lui faire prendre une meilleure opinion des langues de l'Europe. Il promit même de leur donner le premier rang dans son estime après la sienne. A la vérité, il panchoit à donner la seconde place au Chinois ; mais le Missionaire protesta fortement contre cette idée, en alléguant la multitude d'équivoques dont cette langue est remplie (*f*).

Conclusion de l'entretien du Prince & de Parennin.

(*f*) Du Halde Vol. IV. pag. 77. & suiv.

§. II.

Voyage dans la Tartarie Orientale en 1682, *par le Père Ferdinand* VERBIEST, *Jésuite.*

Verbiest. 1682.

On doit reconnoître un nom, déjà célèbre dans ce recueil. Ce fut à la suite de *Kang-hi*, dernier Empereur de la Chine, que le Père Verbiest entreprit le voyage de la Tartarie. Il étoit alors Président du Tribunal des Mathématiques de Peking. Peu d'années après, il fit passer en Europe le Journal de son entreprise, & celui d'un autre voyage qu'il fit l'année suivante dans la Tartarie Orientale (*a*). Les Auteurs Anglois jugent que les deux lettres où ces Journaux sont contenus furent écrites en latin, d'où étant passées d'abord en françois elles furent bientôt traduites en Anglois & publiées à Londres en 1687, avec une relation de la Floride par *Soto*. Le Père du Halde les a placées dans sa description de la Chine & de la Tartarie. L'ouvrage est court, mais curieux. C'est la seule relation connue d'un voyage au centre de la Tartarie Orientale. Isbrand Ides, & ceux qui ont fait le voyage de la Russie à la Chine par la même route, n'ont traversé que certaines parties de la Tartarie Occidentale.

Introduction.

L'Empereur se mit en marche le 23 de Mars 1682, après avoir appaisé une révolte par le supplice de trois Rois. Un des trois Rebelles fut étranglé dans une Province qu'il avoit conquise. Un autre, ayant été conduit à Peking avec ses Principaux Partisans, fut coupé en piéces, dans une Place ouverte, par divers Mandarins, dont il avoit fait mourir les parens avec beaucoup de barbarie. Le troisième, qui avoit servi de chef aux deux autres, se tua lui-même ; & telle fut la fin d'une guerre de sept ans. Le Monarque Chinois prit avec lui, dans le voyage, son fils aîné, qui n'étoit âgé que de dix ans, & se fit accompagner des trois premières Reines. Son cortége étoit composé des principaux Regules, des Grands de la Cour & des premiers

Départ de l'Auteur.

Repos que l'Empereur s'étoit procuré pour son voyage.

(*a*) *Angl.* dans la Tartarie Occidentale. R. d. E.

VERBIEST. 1682.

premiers Mandarins de tous les Ordres. L'équipage étoit si nombreux, qu'on y comptoit plus de sept mille personnes.

A quoi Verbiest devoit être employé.

SA Majesté desira que Verbiest fût du voyage, & sans cesse près de sa personne, pour observer en sa présence la disposition des Cieux, l'élévation du Pole, les hauteurs des montagnes & les distances des places. Elle le chargea aussi de lui expliquer les météores, & d'autres matières de Physique & de Mathématique. Dans cette vûe elle donna des ordres pour faire porter sur des chevaux les Instrumens nécessaires à ces opérations. Elle recommanda le Missionaire au Prince son oncle, qui étant aussi son beau-père & la seconde personne de l'Etat, portoit un nom qui signifioit *associé à l'Empire*. Ce Prince reçut la commission de fournir toutes sortes de commodités au Père Verbiest. Il le logea dans sa propre tente & le fit manger à sa table. D'un autre côté l'Empereur lui fit donner dix chevaux de sa propre écurie, pour en changer dans le voyage. Il y en avoit un que Sa Majesté avoit monté elle-même ; ce qui passe à la Chine pour une marque de la plus haute distinction.

Route par des Pays déserts.

LA route étoit au Nord-Est. De Peking à Lyau-tong, où l'on compte environ trois cens milles, elle est assez unie. Les quatre cens milles qu'on fait dans cette Province sont plus inégaux, à cause des montagnes. Au-delà de Lyau-tong, il en reste quatre cens beaucoup plus difficiles, par des montagnes fort escarpées, des vallées très-profondes, & quelquefois par des plaines désertes, où l'on marche deux ou trois jours sans rencontrer la moindre chose. Les montagnes, à l'Est, sont couvertes de gros chênes & de forêts qui n'ont point été coupées depuis plusieurs siécles.

TOUT le Pays, au-delà de Lyau-tong, est un véritable désert. On n'y voit autour de soi que des montagnes & des vallées sans habitans, qui servent de retraite aux ours, aux tygres & à d'autres bêtes féroces. A peine y trouve-t-on quelques misérables hutes sur les bords des Rivières & des torrens. Dans Lyau-tong même, les Villes & les Bourgs, quoiqu'en assez grand nombre, n'offrent que des ruines & des tas de pierres au milieu des ronces. Si l'on a bâti depuis peu quelques maisons dans l'enceinte de ces Villes, les unes sont de terre, les autres du débris des anciens édifices, mais la plûpart couvertes de chaume & sans ordre. Il ne reste pas la moindre trace de quantité de Bourgs & de Villages, dont la Province étoit remplie avant les guerres. Le petit Prince Tartare, qui commença les hostilités avec fort peu de troupes, s'étoit fait une régle de prendre les Habitans de toutes ces Places pour recruter son armée. Ensuite il détruisoit les édifices, pour ôter à ses Soldats l'espérance de retourner dans leur patrie.

Pourquoi les Villes y sont détruites.

Fort de Chankay.

DANS l'espace de trois mois, la Caravane Impériale fit trois ou quatre cens lieuës au Nord-Est. Elle n'employa pas moins de tems à son retour. Son premier séjour fut à *Chankay* (*b*), Fort situé entre la Mer du Sud & les montagnes du Nord. Là commence la fameuse Muraille de la Chine, qui sépare la Province de Pe-che-li de celle de Lyau-tong. En entrant dans cette dernière Province, on quitta la grande route pour prendre celle des montagnes, qui s'étendent sans interruption au Nord-Est, & l'on y emploia d'abord quelques jours à la chasse.

VERBIEST

(*b*) Dans les premiéres Editions Françoise & Angloise, on lit *Kam-bay*.

Verbiest nous donne une idée de cet exercice. L'Empereur, ayant choisi trois mille hommes de sa garde, armés d'arcs & de fléches, les distribua de tous côtés autour des montagnes, qui forment dans ce lieu un cercle d'environ trois milles de diametre. Cette ligne, venant à se resserrer pas à pas, sans rompre l'ordre, réduit le grand cercle à un diametre d'environ trois cens pas, dans lequel toutes les bêtes de cette partie de montagnes se trouvent prises comme au filet. Les Chasseurs quittent alors leurs chevaux, & se tiennent si près l'un de l'autre qu'il ne reste pas entr'eux le moindre passage. La chasse est si vive dans des bornes si étroites, que les pauvres animaux, épuisés de fatigue, se couchent aux pieds des Chasseurs & se laissent prendre sans résistance. Verbiest vit deux ou trois cens chevaux sauvages, qui avoient été pris en moins d'un jour par cette méthode, sans compter un grand nombre de loups & de renards. Une autre fois, l'Empereur s'étant donné le même amusement en Tartarie, au-delà de la Province de Lyau-tong, l'Auteur vit, dans l'enceinte, entre quantité d'autres bêtes, plus de mille Cerfs, qui, ne voyant aucun jour pour se sauver, se précipitèrent d'eux-mêmes sur les armes des Chasseurs. On y tua aussi des sangliers, des ours & plus de soixante tygres. L'Auteur étoit le seul Mandarin qui n'eut point d'armes à feu, près de la personne de l'Empereur. Quoiqu'il se fût accoûtumé à la fatigue depuis qu'on s'étoit mis en marche, il se trouvoit si épuisé le soir lorsqu'il rentroit dans sa tente après ces chasses, qu'il ne pouvoit se tenir debout, & qu'il se feroit quelquefois dispensé de suivre l'Empereur, s'il n'eût appréhendé que ce Prince ne se fût offensé de son absence.

Verbiest. 1682.

Chasses de l'Empereur.

Après avoir fait quatre cens milles, en continuant de chasser sur la route, on découvrit *Chin-yang*, Capitale de Lyau-tong. C'est une assez belle Ville, où l'on voit encore les restes d'un ancien Palais. L'Auteur trouva par ses observations qu'elle est à quarante-un degrés cinquante-six minutes de latitude (*c*); c'est-à-dire deux minutes moins (*d*) que la latitude de Peking, quoique jusqu'alors les Européens, comme les Chinois, ne l'eussent placée qu'à quarante-un degrés. Plusieurs expériences le convainquirent que l'aiguille n'a point de variation dans ce lieu; tandis qu'à *Ula*, qui est à quarante-trois degrés & environ cinquante minutes (*e*), la variation est de quarante-huit minutes Oueſt.

Chin-yang, Capitale de Lyau-tong.

Ula, fut le terme du voyage. Depuis Peking jusqu'à cette Ville, c'est-à-dire dans l'espace de près d'onze cens milles, on avoit fait un nouveau chemin, où l'Empereur pouvoit marcher commodément à cheval, & les Reines dans leurs chariots dorés. Il est large de dix pieds, aussi droit & aussi uni qu'on a pû le rendre. Dès deux côtés regne une espèce de petite chaussée, d'un pied de hauteur, éxactement unie & paralelle. Le fond du chemin est d'une netteté admirable, sur-tout dans le beau tems, par le travail continuel des ouvriers qu'on y emploie. On a fait une route semblable pour le retour. Les efforts n'ont

Ula, terme du voyage.

Chemin neuf.

(*c*) La Carte des Jésuites la place à quarante un degrés cinquante minutes trente secondes. Ainsi la différence est de six minutes trente secondes.

(*d*) *Angl.* deux minutes plus. R. d. E.

(*e*) Dans les Lettres du Père Verbiest, imprimées à Paris en 1695, la latitude est de quarante-quatre degrés vingt minutes. Mais dans le texte la latitude approche beaucoup de celle de Kirin-ula-hotun & de celle que Du Halde donne à Ula. Vraisemblablement cet Auteur a pris ces deux Villes pour la même. Cependant il paroît par ce Journal qu'Ula est à trente-trois milles au Nord de Kirin-ula; & c'est sans doute *Putay-ula-botun* sur le Songari environ à quarante-quatre degrés six minutes.

VERBIEST. 1682.

n'ont pas été ménagés pour réduire les montagnes au niveau & pour bâtir des ponts sur les torrens. Les côtés de ces ponts étoient tendus de nattes, sur lesquelles on avoit peint des figures d'animaux; ce qui faisoit le même effet que les Tapisseries qu'on pend en Europe dans les processions publiques. L'Empereur marche rarement dans ce chemin, parce qu'il s'amuse continuellement à la chasse; ou s'il le prend, avec les Reines, il suit les chaussées qui le bordent, de peur que la multitude des chevaux ne rompe une si belle route. Dans sa marche, il étoit ordinairement à la tête de sa petite armée. Les Reines suivoient, à quelque distance, avec leur cortége & leurs équipages. On voyoit ensuite les Regules, les Grands de la Cour & les Mandarins, suivant l'ordre de leurs dignités. Un grand nombre de domestiques & d'autres gens à cheval faisoit l'arrière-garde.

Ordre de la marche de l'Empereur.

Comment il est logé avec sa suite.

COMME on ne rencontre pas de Ville qui soit capable de fournir le logement & la subsistance à une caravane si nombreuse, & que la plus grande partie du chemin se fait dans des Pays mal-peuplés, on est obligé de porter toutes sortes de provisions & de commodités pour trois mois. Mais on avoit fait partir d'avance, par des chemins détournés, une prodigieuse quantité de chariots, de chameaux, de mulets & de chevaux, avec la principale partie du bagage. D'ailleurs Sa Majesté Impériale & presque toute la Noblesse avoit un grand nombre de chevaux de main, pour en changer dans l'occasion; sans parler des troupeaux de bœufs, de moutons, &c. Quoique cette multitude d'hommes, de chevaux & d'autres bêtes marchât assez loin de la grande route, elle faisoit lever des nuages de poussière, qui ne permettoient pas aux gens du cortége Impérial de voir quinze pas devant eux.

LEUR marche étoit reglée avec tant d'ordre, que chaque jour au soir ils campoient sur le bord de quelque Rivière ou de quelque torrent. Les Maréchaux des logis partant de grand matin avec le bagage nécessaire, alloient marquer des places pour les tentes de l'Empereur, des Reines, des Grands & des Mandarins. Pendant le voyage, quelques Coréens présentèrent à l'Empereur un veau de Mer. Il demanda au Père Verbiest si les Auteurs Européens parloient de ce poisson. Le Missionaire lui ayant répondu que les Jésuites de Peking avoient dans leur Bibliotheque un Livre qui traitoit de la nature du veau-marin, avec la représentation de sa figure, Sa Majesté, dans l'impatience de voir cet Ouvrage, dépêcha un courier à Peking & le reçut peu de jours après. Elle parut fort satisfaite, d'y trouver une description semblable à ce qu'elle avoit vû de ses propres yeux. Elle donna ordre que l'animal fût gardé comme une rareté.

Veau Marin qu'on lui présente.

L'Empereur visite les tombeaux de ses Ancêtres.

PENDANT le séjour que ce Monarque fit à Chin-yang, & qui dura quatre jours, il se rendit avec les Reines au tombeau de ses Ancêtres, qui n'en est pas fort éloigné; & de-là, après avoir renvoyé les Reines à la Ville, il se remit en marche pour la Tartarie Orientale. La chasse recommença pendant quelques jours, jusqu'à Kirin, qui est à cent milles de Chin-yang. La Ville de Kirin est située sur la Rivière de Songari, dont la source est dans le *Chau-pe* (*f*) ou la Montagne-blanche, à quatre cens milles de Kirin, au Sud. Cette montagne si fameuse du côté de l'Est, pour avoir été l'ancienne habitation des Tartares

(*f*) On a lû ci-dessus *Chang-pe chan*, qui est sans doute le vrai nom, tiré de la blancheur de son sable.

tares Mancheous, eſt, dit-on, ſans ceſſe couverte de nége, & c'eſt de-là qu'on lui fait tirer ſon nom. VERBIEST. 1682.

En arrivant à la vûe de Kirin, l'Empereur deſcendit de ſon cheval, & ſe mettant à genoux ſur le bord de la Rivière, il ſe baiſſa trois fois vers la terre en forme de ſalutation. Enſuite il monta ſur un trône brillant d'or, ſur lequel il fit ſon entrée dans la Ville. Le Peuple courant en foule autour de lui, pleuroit de la joie de le voir. Ces témoignages d'affection le touchèrent ſi vivement, que pour marque de faveur il voulut ſe faire voir à tout le monde, & ſes gardes reçurent défenſe d'écarter le Peuple qui ſe préſentoit. On voit dans cette Ville une eſpèce particulière de Barques, dont les Habitans prennent ſoin de tenir un grand nombre toûjours prêt, pour repouſſer les Ruſſiens qui viennent ſouvent leur diſputer la pêche des perles ſur la rivière (*g*). Il arrive à Kirin & ſalue la terre à genoux.

L'Empereur, après s'être arrêté deux jours à Kirin, deſcendit la rivière avec quelques perſonnes de ſa ſuite, accompagné de plus de cent Barques, juſqu'à *Ula* (*h*), qui eſt la plus belle Ville du Pays & l'ancien ſiége de l'Empire Tartare. Elle eſt à trente-trois milles de Kirin. Le but de ce petit voyage étoit de s'amuſer à la pêche d'une ſorte de poiſſon qui reſſemble beaucoup à la Plie de l'Europe, & dont la rivière eſt remplie un peu au-deſſous d'Ula. Mais les pluies, qui ſurvinrent tout-d'un-coup, enflèrent tellement les eaux de la rivière, que tous les filets furent briſés & emportés par le torrent. L'Empereur revint au bout de cinq ou ſix jours, ſans avoir eu l'amuſement qu'il s'étoit propoſé. Dans la route, la Barque où Verbieſt s'étoit mis avec le beau-père du Monarque fut ſi maltraitée par le battement des vagues, qu'ils furent obligés de la quitter pour ſe faire traîner dans un chariot par des bœufs. Il prend le plaiſir de la pêche. Verbieſt court riſque de ſe noyer.

L'Auteur apprit des Habitans d'Ula, que *Ninkrita*, Place aſſez fameuſe dans ces Contrées, eſt éloignée d'eux d'environ ſept cens mille lis (*i*) Chinois, chacun de trois cens ſoixante pas géometriques. Le Général de la Milice de Kirin lui raconta auſſi qu'étant parti de Ninkrita ſur la grande Rivière de *He-long* (*k*), dans laquelle ſe jettent le Songari & d'autres rivières plus conſidérables, il étoit arrivé dans l'eſpace de quarante jours, après avoir ſuivi ſon cours au Nord-Eſt, dans la Mer Orientale, que l'Auteur croit être ici le Détroit d'Annian.

Deux jours après, lorſque les pluies eurent commencé à diminuer, l'Empereur partit de Kirin pour reprendre la route par laquelle il étoit venu. L'eau avoit tellement rompu les chemins, que la fatigue de ce voyage ne peut être exprimée. On traverſa, ſans ſe repoſer, les montagnes & les vallées. On paſſa Retour de l'Empereur. Difficultés de la marche.

(*g*) Du Halde, Vol. IV. pag. 88. & ſuiv.

(*h*) Ce doit être *Putay-ula*, qui eſt placée dans la Carte un peu à l'Oueſt du Nord: mais ce ne ſçauroit être *Ulug yurt*, que le Traducteur Anglois de l'Hiſtoire d'*Abulgazi khan* regarde comme l'ancien ſiége de *Jenghiz-kan*, puiſque cette Place n'étoit pas loin de *Karakoram* ou *Kara kuran*, comme Petis de la Croix l'obſerve dans l'Hiſtoire de ce grand Monarque, pag. 397. La petite reſſemblance qui ſe trouve entre *Ula* & *Ulug* n'eſt pas d'un grand poids, car ces deux mots n'ont pas la même ſignification. *Ula*, en Mancheou, ſignifie *Rivière*; & *Ulug*, en Mogol, ſignifie *Grand*.

(*i*) C'eſt peut-être la même Ville que *Ninguta* ou *Ningunta*, dont on a parlé ci-deſſus.

(*k*) *He-lum* dans l'Original, ſuivant l'ortographe Portugaiſe. C'eſt le *He-long kung* ou le *Sagholian ula*. Mais on doit obſerver que *Ninkrita* ou *Ningura* eſt ſituée ſur le Hurba, qui ſe jette dans le Songaro, fort loin au Sud du *He-long*.

VERBIEST. 1632.

ſa des rivières fort dangereuſes, & des torrens dont les ponts étoient briſés ou couverts par les flots. Dans quelques endroits ou trouva des étangs que l'inondation avoit formés, & des eaux croupiſſantes dont on eut beaucoup de peine à ſortir. Les animaux qui portoient le bagage demeuroient enfoncés dans la boue ſans pouvoir ſe remuer, ou mouroient d'épuiſement dans la route. Le ſort des hommes n'étoit pas moins triſte. Ils ſe virent menacés de périr, faute de proviſions & des commodités néceſſaires pour une ſi longue marche. Pluſieurs furent obligés de deſcendre à terre pour mener leurs chevaux par la bride, ou de s'arreter au milieu des plaines déſertes, pour leur donner le tems de reprendre haleine. Quoique les Maréchaux des logis & les Fouriers ne manquaſſent point de pioniers ni de bois pour les faſcines, il n'en étoit pas moins impoſſible, après avoir réparé les chemins avec beaucoup de peine, de ſuivre ceux par leſquels les chevaux & les chariots de l'avant-garde avoient paſſé. L'Empereur même & ſon fils, avec tous les Seigneurs de leur ſuite, prirent plus d'une fois le parti de traverſer à pied les lieux où le péril étoit encore plus grand à cheval. Lorſqu'on arrivoit à l'entrée d'un pont ou de quelqu'autre paſſage, toute la caravane s'arrêtoit pour laiſſer paſſer l'Empereur, avec les principaux Seigneurs. Enſuite le reſte de la Troupe ſe précipitoit en foule; & chacun s'efforçant d'être le premier, il y en avoit toûjours un grand nombre qui tomboit dans l'eau. D'autres cherchant des endroits moins dangereux, s'engageoient dans des bourbiers & des fondrières d'où ils ne pouvoient ſe retirer. En un mot, les difficultés & les peines furent ſi exceſſives, dans tous les chemins de la Tartarie Orientale, que de vieux Officiers, qui avoient ſuivi la Cour depuis trente ans, ne ſe ſouvenoient pas d'avoir jamais eu tant à ſouffrir dans aucun de leurs voyages.

Conſidération qu'il marque pour Verbieſt.

AU milieu de ces embarras continuels, l'Empereur témoigna une attention particulière pour le Père Verbieſt. Dès le premier jour, on fut arrêté le ſoir par un torrent large & rapide. Le hazard ayant fait trouver un petit bateau, qui ne pouvoit contenir plus de quatre perſonnes, l'Empereur s'en ſervit d'abord pour paſſer avec le Prince ſon fils. Quelques Régules le ſuivirent. Les autres Princes & tous les Seigneurs & les Mandarins, avec le reſte de l'Armée, attendoient le retour du bateau avec d'autant plus d'impatience, que la nuit approchoit & que les tentes étoient paſſées long-tems auparavant. Mais l'Empereur revenant dans un autre bateau, qui s'étoit trouvé de l'autre côté, demanda tout haut Verbieſt par ſon nom; & dit à ſon beau-père: „ Qu'il „ vienne & qu'il paſſe avec nous. Ainſi le Miſſionaire & le beau-père de l'Empereur paſſèrent ſeuls avec Sa Majeſté, tandis qu'une grande partie de la caravane demeura toute la nuit en plein air ſur la rive.

Autre faveur qu'il lui fait dans le voyage.

LA même choſe arriva le jour ſuivant, & preſqu'avec les mêmes circonſtances. L'Empereur ſe trouvant à midi ſur le bord d'un autre torrent, donna ordre qu'on fît d'abord paſſer les tentes, les balots & le bagage. Enſuite il eut la bonté de ſe faire accompagner de Verbieſt, pour paſſer ſeul avec lui; & le reſte de ſa Cour fut arrêté toute la nuit ſur la rive du torrent. Le beau-père même de Sa Majeſté ayant demandé s'il pouvoit paſſer, ſous prétexte que le Miſſionaire n'avoit pas d'autre logement que ſa tente, l'Empereur lui répondit qu'il pouvoit demeurer, & qu'il auroit ſoin lui-même de faire loger Verbieſt. En effet, lorſqu'il fut paſſé, s'étant aſſis ſur la rive, il plaça le Jéſuite à ſon côté, avec les deux fils du Régule de l'Occident & le

Kolau

Kolau de la Tartarie, qu'il distinguoit dans toutes les occasions. Comme la nuit étoit belle & le tems fort clair, il souhaita que Verbiest nommât toutes les Constellations qui paroissoient. Il lui nomma lui-même celles qu'il crut reconnoître. Ensuite, ouvrant une petite Carte que l'Auteur lui avoit présentée quelques années auparavant, il chercha l'heure de la nuit par l'Etoile sur le Méridien, en prenant plaisir à faire voir son habileté dans cette Science. A toutes ces marques de bonté, il ajoûta celle d'envoyer au Missionaire plusieurs plats de sa table. Verbiest 1682.

Verbiest rentre à Peking.

Verbiest rentra dans Peking le 9 de Juin, en parfaite santé, quoiqu'une partie du cortège Impérial fût demeurée malade sur la route, & que d'autres arrivassent blessés, ou dans une fâcheuse situation (*l*).

Noms & distances des Places qu'il avoit vûes.

On croit devoir joindre ici les noms Tartares & les distances des Places, par lesquelles Verbiest avoit passé dans la Tartarie Orientale, depuis la Capitale de *Lyau-tong* jusqu'à Kirin. Le premier jour, étant parti de *Chin-yang*, il se rendit à *Syau-listo*, nom Chinois de cette Place, après avoir fait quatre-vingt-quinze lis Chinois. Le 2, à *Chalay-angha*, quatre-vingt-cinq lis. Le 3, à un torrent du même nom, soixante-dix lis. Le 4, à *Kiaguchen*, cinquante lis. Le 5, à *Feyteri*, quatre-vingt lis. Le 6, au torrent de Feyteri, quatre-vingt lis (*m*). Le 7, au torrent de Tsyang, quatre-vingt (*n*) lis. Le 8, à *Kuru* (*o*), cinquante lis. Le 9, à la Ville de *Sapé*, quarante lis. Le 10, à *Quaranni-pira*, quarante lis. Le 11, à *Elten-eme-ambayaga*, soixante-dix lis. Le 12, à *Ipotan*, cinquante-huit lis. Le 13, à *Suayenni-pira*, soixante lis. Le 14, à *Ilmen*, soixante-dix lis. Le 15, à *Seuten*, soixante-dix lis. Le 16, à la Ville de Kirin, soixante-dix lis. Toute la route contient mille vingt-huit lis Chinois, qui font trois cens soixante-neuf milles géométriques. On pourroit insérer ces Places dans la Carte de Lyau-tong, par Martini, en prenant soin seulement de corriger les latitudes sur les Observations qui se trouvent dans le même Journal.

On ne trouve qu'une partie de ces noms dans la Carte.

Cette route ne peut être tracée dans la première feuille de la Carte de Tartarie, donnée par le Père du Halde, jusqu'à la Rivière de *Kuru*, qui est à la moitié du chemin. Mais ensuite on trouve toutes les Places nommées dans l'Itinéraire, à l'exception de *Sapé*, *Quaranni* & *Karanni-pira*, qui est peut-être la Rivière d'*Ajighe-yala*. La Carte nomme les autres Places, *Altan-eme Ambayaha*, *Iptan*, *Sayan*, *Ilmen*, *Sewde* au-lieu de *Sewten*, *Kinrin-ula-hotun*.

(*l*) Du Halde Vol. IV. pag. 93. & suiv. Cet Auteur termine ici cette relation. Mais son Traducteur Anglois en a ajoûté la suite dans sa Traduction.

(*m*) *Angl.* Le 6 au torrent de Scyperi, soixante lis. R. d. E.

(*n*) *Angl.* soixante. R. d. E.

(*o*) Kuru-pira, ou la Rivière de Kuru.

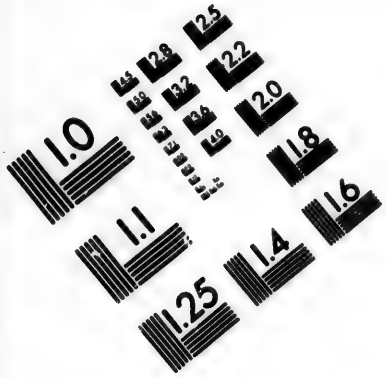

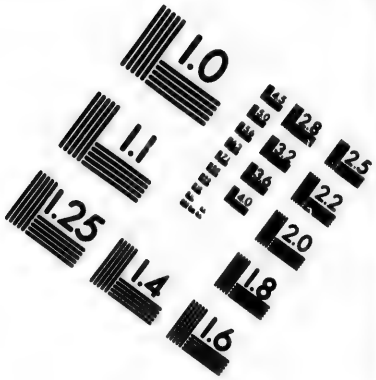

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

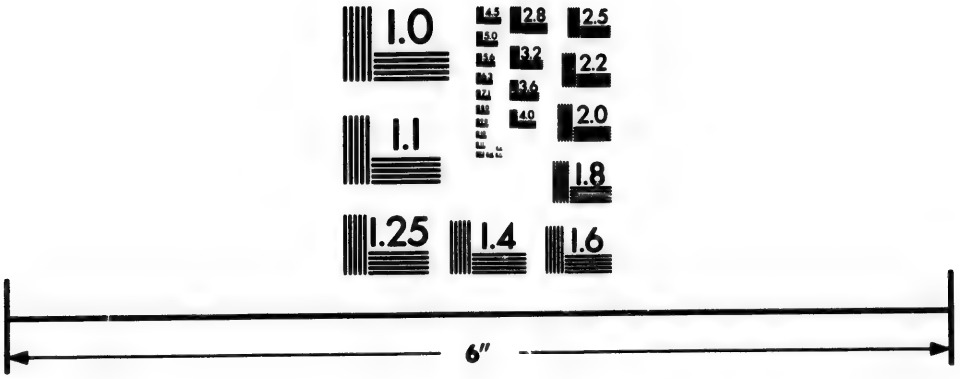

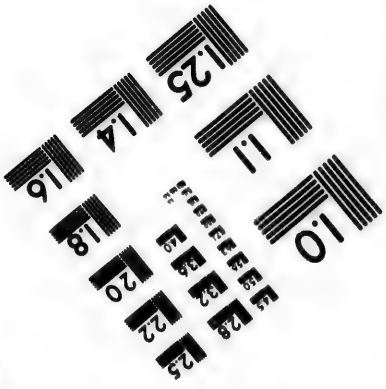

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

VERBIEST. 1682.

Table des Places de la Tartarie Orientale, dont les latitudes ont été déterminées par observation, & dont les longitudes l'ont été géometriquement (a).

Latitude, & longitude des Places.

Places.	*Latitude.*	*Longitude.*
PANSE-HOTUN (*b*),	42 . 29 . 0	9 . 6 . 40.
Kirin-ula-hotun,	43 . 46 . 48	10 . 24 . 30.
Tondonkia-mon,	43 . 57 . 36	11 . 26 . 0.
Ninguta-hotun,	44 . 24 . 15	13 . 16 . 0.
Source du Huchi-pira,	43 . 31 . 0	13 . 25 . 0.
Hongta-hotun,	42 . 54 . 1	13 . 36 . 0.
Chulhey-hotun,	43 . 20 . 10	15 . 8 . 20.
Chulhey-hotun de Swifou-pira,	44 . 1 . 12	15 . 36 . 30.
Tapku-hurta, Sud,	44 . 33 . 0	16 . 0 . 0.
Chulghey-hotun, sur le Uſuri-pira,	44 . 47 . 10	18 . 0 . 0.
Niman-kajan,	46 . 3 . 20	17 . 44 . 15.
Hay-chu-kajan,	47 . 59 . 0	18 . 45 . 0.
Hula-kajan,	48 . 50 . 0	19 . 3 . 20.
Tonden-kajan,	49 . 24 . 20	19 . 58 . 40.
Edu-kajan,	48 . 9 . 36	15 . 37 . 0.
Cheſi-kajan,	47 . 49 . 12	16 . 11 . 20.
Aomili-kajan,	47 . 23 . 0	15 . 27 . 30.
Mohora-kajan,	47 . 18 . 45	14 . 40 . 40.
Indamu-kajan,	46 . 53 . 20	14 . 12 . 50.
Nuſchau-kajan,	45 . 47 . 45	9 . 52 . 0.
Petuntz-hotun,	45 . 15 . 40	8 . 32 . 20.
Porato-kajan,	43 . 48 . 0	5 . 50 . 0.
Hara-paychang,	42 . 18 . 0	4 . 2 . 0.
Kojin-po-chiamon,	41 . 4 . 15	2 . 46 . 40.
Suſay-po,	41 . 50 . 30	1 . 25 . 0.
Sirani-yu-ſay-po,	42 . 15 . 36	2 . 58 . 20.
Parin,	43 . 35 . 0	2 . 5 . 0.
Chakka-hotun,	43 . 59 . 0	1 . 26 . 40.
Ortou-kiamon,	44 . 16 . 48	0 . 30 . 0.
Poro-hotun,	44 . 1 . 30	2 . 57 . 30.
Tchol-hotun,	46 . 39 . 36	6 . 36 . 20.
Tſitſikar (*c*),	47 . 24 . 0	7 . 27 . 20.
Kamnika-kiamen,	48 . 41 . 30	8 . 27 . 20.

Merghen-hotun,

(*a*) Cette Table, auſſi bien que toutes les Tables de latitude, & de longitude qui ont rapport à la Chine & à la Tartarie, ſe trouve à la fin du dernier Tome de la Chine du Père Du Halde; mais les Anglois les ont placées dans le cours de l'Ouvrage, avec toutes les Cartes reſpectives, pour ſe faire honneur de leur éxactitude.

(*b*) Il faut remarquer que dans l'Edition de Paris, de même que dans l'Original Anglois, cette Table eſt remplie de fautes. Nous la corrigeons ici d'après Du Halde. R. d. E.

(*c*) *Chiskar*, dans l'Original.

Places	Latitude.	Longitude.
Merghen-hotun,	49 . 12 . 0	8 . 33 . 50.
Saghalian-ula-hotun,	50 . 0 . 55	10 . 59 . 0.
Ulussu-moudan,	51 . 21 . 36	10 . 33 . 0.

§. III.

Contrées des Mongols, proprement dits.

Etendue & bornes du Pays des Mongols.

Le Pays des Mongols, *Monguls* ou Mongals, que les Géographes Européens ont nommé Mongalie, eſt bordé à l'Eſt par la Tartarie Orientale; au Sud, par la grande Muraille de la Chine; à l'Oueſt, par le *Kobi* ou le grand Déſert (*a*), & par le Pays des *Kalkas*, duquel il eſt ſéparé par le *Karu*, ou par les limites que l'Empereur a fixées; au Nord, par les *Kalkas*, & par une partie de la Tartarie Orientale. C'eſt une fort grande Région, qui n'a pas moins d'étendue que la Tartarie Orientale. Sa ſituation eſt entre cent vingt-quatre & cent quarante-deux degrés de longitude Orientale, & entre trente-huit & quarante-ſept degrés de latitude. Ainſi ſa longueur, depuis les bords de la Tartarie Orientale du côté de l'Eſt, juſqu'aux parties qui ſont vis-à-vis de *Ning-hya* & qui appartiennent à la Chine vers l'Oueſt, eſt de plus de trois cens lieuës. Sa largeur, du Nord au Sud, eſt d'environ deux cens; quoiqu'elle ne ſoit pas la même dans toutes ſes parties, comme on peut en juger par la vûe de la Carte.

Grands événemens dont il a été le théâtre ou la ſource.

Cette portion de la Tartarie peut paſſer pour le théâtre des plus grandes actions que l'Hiſtoire attribue aux Tartares de l'Orient & de l'Occident. C'eſt-là que le grand Empire de *Jenghiz-khan* & de ſes ſucceſſeurs prit naiſſance, & qu'il eut ſon ſiége principal. Là furent fondés les Empires de *Catay*, ou *Kitay*, & de *Kara-kitay*. De-là vient, comme de ſon origine, le préſent Empire des Tartares Orientaux ou des *Mancheous*. Là, pendant pluſieurs ſiécles, on vit des guerres ſanglantes & quantité de batailles, qui décidèrent du deſtin des Monarchies. Là, toutes les richeſſes de l'Aſie Méridionale furent pluſieurs fois réunies & diſſipées. Enfin, c'eſt dans ces Déſerts que les Arts & les Sciences furent long-tems cultivées & qu'on vit fleurir quantité de puiſſantes Villes, dont on a peine à diſtinguer aujourd'hui les traces.

Diviſion de ces Peuples.

Quoique les différentes branches qui compoſent la Nation des Mongols ſoient dans l'uſage de mener une vie errante, elles ont leurs limites reſpectives, au-delà deſquelles il ne leur eſt pas permis de s'établir. Les terres des Princes Mongols ſont diviſées en quarante-neuf *Kis* ou Etendards. Mais elles peuvent être conſidérées ſous trois principales dénominations, priſes de leur poſition à l'égard des quatre portes de la grande Muraille de la Chine; ſçavoir *Hi-fong-cheu*, *Kupe-cheu*, *Chang-kya-keu* & *Cha-hu-keu*. En Chinois, *Keu*, ou *Keou*, ſignifie *Détroits des montagnes*.

Après avoir paſſé, au Nord, la porte de *Hi-fong-cheu*, qui eſt dans la Province de *Pe-che-li*, on ſe trouve bien-tôt dans les Pays de *Karchin*, d'*Ohan*, de

(*a*) Les Chinois l'appellent *Cha-me*.

TARTARIE DES MONGOLS.

de *Nayman* & dans celui de *Korchin*, à l'Eſt duquel eſt le Pays de Tumet. 1°. Karchin eſt diviſé en deux diſtricts, nommés à Peking, Banières ou Etendards, & gouvernés par deux Princes. La ſeule Ville qui mérite ici quelque remarque dans la Carte, eſt *Chahan-ſubarhan-hotun*. En langue Mancheou, *Hotun* ſignifie Ville; & *Subarhan*, une Pyramide de pluſieurs étages, qui ſe voit encore dans ce lieu (*b*).

Tartares Karchins.

Propriétés de leur Pays.

LE Pays de Karchin eſt ſans comparaiſon le meilleur de tous les Pays Mongols. Comme les Princes qui le gouvernent à préſent ſont d'origine Chinoiſe, ils y ont attiré un grand nombre de leurs compatriotes, qui y ont bâti pluſieurs Bourgades. Le ſoin qu'ils ont apporté à la culture des terres, leur produit leur ſubſiſtance, & de quoi commercer avec leurs voiſins. On y trouve auſſi des Mines, quelques-unes ſur-tout d'excellent étain, & de vaſtes forêts d'un beau bois, qui ſe tranſporte juſqu'à Peking pour la conſtruction des édifices. Ce Commerce fit acquérir au père du Biſayeul de la famille régnante d'immenſes richeſſes, qui le mirent en état de rendre des ſervices ſignalés au vieux Prince de *Korchin*; ce qui lui ayant fait obtenir ſa fille en mariage, il devint maître à la fin de toutes ſes poſſeſſions. Ce fut pour ſe les aſſûrer qu'il ſe joignit aux Mancheous, lorſqu'ils entreprirent la conquête de la Chine. La nouvelle famille Impériale, qui régne aujourd'hui, lui accorda pour récompenſe la dignité de *Tſing-wang*, ou de premier Régule, qui eſt le plus haut titre d'honneur qu'un Prince puiſſe recevoir de l'Empereur.

Ils ont contribué à la conquête de la Chine.

LE Pays de Karchin n'a pas, du Nord au Sud, plus de quarante-deux grandes lieuës de France; mais il s'étend beaucoup plus de l'Eſt à l'Oueſt. C'eſt dans ce Canton que l'Empereur a de belles maiſons de campagne, où il s'éxerce ſouvent à la Chaſſe & où il paſſe ordinairement l'Eté. Les chaleurs ſont beaucoup plus ſupportables dans ces quartiers qu'à Peking, quoiqu'en paſſant la grande Muraille par la porte de *Ku-pe-keu*, qui n'eſt pas à beaucoup près la moitié du chemin, Peking ne ſoit pas à plus de quarante lieuës de *Je-ho*, la plus belle de ces Retraites Impériales (*c*).

Tartares Korchings.

2. KORCHING eſt diviſé en dix Etendards, qui comprennent les Cantons de *Turbeda* & de *Chaley* (*d*). Les Tartares Korchins ont leur principale Habitation ſur les bords de la Rivière de *Queyler*. Leur Pays s'étend juſqu'à celle de *Sira-muren* (*e*), & n'eſt compoſé que de plaines ſtériles. Ils brûlent, au-lieu de bois, de la fiente de chevaux & de vaches; &, faute de ſources, ils ſe creuſent des puits. Le principal point du Canton de Turbeda eſt la Rivière de *Hayta-han-pira* (*f*). Les Tartares Chaleys habitent les bords de *Non-nia-ula* (*g*). Ainſi, du Nord au Sud, *Korchin* comprend environ quatre degrés, & s'étend ſix lieuës au Nord du *Hay-ta-han*. Mais il n'a pas plus de trois degrés vingt-cinq minutes de l'Eſt à l'Oueſt.

Tartares Nagmans.

3. NAYMAN, qui ſe trouve nommé dans quelques Cartes *Royaume de Nayman* & de *Nagman*, ne contient qu'une Banière, & commence à la rive Méridionale du *Sira-muren*. La latitude, priſe ſur le lieu, eſt de quarante-trois degrés

(*b*) Du Halde, Vol. IV. pag. 71.
(*c*) Du Halde, Vol. IV. pag. 22.
(*d*) On lit *Chalair* dans l'Hiſtoire de Jeughiz-kam par Petis de la Croix.
(*e*) *Muren*, en langue Mongol, ſignifie les plus grandes Rivières.
(*f*) *Pira* ſignifie une Rivière, mais du ſecond ordre.
(*g*) *Ula* eſt le mot Mancheou qui ſignifie une grande Rivière.

degrés trente-ſept minutes, & la longitude de cinq degrés à l'Eſt. Topirtala eſt le principal point du Nord (*b*). TARTARIE DES MONGOLS.

4. Ohan n'eſt guéres habité que ſur les bords du *Narkoni-pira*, dans les endroits où cette Rivière reçoit quelques petits ruiſſeaux, tels que *Cha-ka-kol* ou *Cha-han-kol*, qui donne ſon nom au Village de *Chaka-kol-kajan* (*i*). On voit de ce côté-ci, à quarante-un degrés quinze minutes de latitude, les ruines d'une Ville qui ſe nommoit *Orpan*, ou *Kurban-ſabarhan-hotun*, ſur la petite Rivière de *Nuchuku* ou *Nuchaka*, qui ſe jette dans celle de *Ta-lin-ho*. *Nayman* & Ohan ont beaucoup moins d'étendue que Korchin, quoique leur terroir ſoit incomparablement meilleur. Il eſt entremêlé de petites montagnes buiſſonneuſes, qui fourniſſent du bois pour le feu, & qui ſont remplies de gibier, ſur-tout d'une incroyable quantité de cailles, qu'on eſt ſurpris de voir voler ſans crainte entre les jambes des paſſans. Ces trois Cantons, & celui de *Turnuda* ou *Turbeda*, qu'ils ont à l'Eſt, ſont extrêmement froids. Le fond du terroir y eſt ſabloneux, ſec & nîtreux. Tartares Ohans.

5. Tumet eſt diviſé en deux Banières, ſous autant de Princes. Sa partie la plus habitée eſt au-delà du *Subarhan*, où l'on voit les ruines de la Ville de *Modun-hotun*. Ce Pays s'étend au Sud juſqu'à la grande Muraille, & vers l'Eſt juſqu'à la paliſſade qui renferme Lyau-tong. Au Nord, il a pour bornes *Halba*, ou *Hata-pay-chang*. Tartares Tumets.

En ſortant par la porte de *Kupe-cheu* (*k*), on entre ſur des territoires qui faiſoient autrefois partie de Korchin & d'*Oubiot*, mais qui ſont couverts aujourd'hui de forêts, où l'Empereur s'éxerce à la chaſſe. Ce Prince y entretient pluſieurs belles maiſons de campagne. Plus loin, au Nord, on trouve les Contrées d'*Oubiot*, de *Kechikton*, de *Parin*, de *Charot*, d'*Uchu-muchin*, d'*Arukorkin* & d'*Ababanar*. Autres Pays.

1. Oubiot eſt diviſé en deux Banières de Princes Tartares, ſur la Rivière d'*Inkin*. 2. *Parin*, diviſé auſſi en deux Banières, a ſes principales habitations ſur les bords du *Hara-muren*, qui ſe jette dans le *Sira-muren*. Les territoires d'*Oubiot* (*l*) & de Parin ſont au-delà des maiſons de plaiſance de l'Empereur du côté du Nord. Leurs Princes ont été long-tems alliés à la Maiſon Impériale, & ſont en grand nombre dans les deux Cantons. Parin eſt le plus étendu, mais d'ailleurs aſſez ſemblable à celui d'Oubiot, dont le terroir eſt d'une bonté médiocre. On voit dans le Pays d'*Oubiot*, près du Palais de la Princeſſe, fille de l'Empereur, quelques Bâtimens qui ſervent aux gens de ſa ſuite, où les Miſſionaires furent logés & fort bien traités. Le mari de cette Princeſſe portoit le titre de Tſin-wang ou de premier Regule. Un autre Prince d'Oubiot avoit celui de *Kun-vang*, ou de Regule du ſecond ordre. La Princeſſe mère de Tſing-wang avoit fait bâtir un Palais pour ce Prince, près de la petite Rivière de *Sirgha* ou *Siba*, quoiqu'il prît plaiſir à camper ordinairement ſur les bords (*m*). Tartares Oubiots & Parins.

3. Kechicten, ou *Keſicton*, eſt diviſé, comme les Cantons précédens, en deux Banières. Ses principales habitations ſont ſur une petite Rivière qui Tartares Kechictens.

(*b*) Du Halde, Vol. IV pag. 72.

(*i*) *Kejan* ou *Kayan*, ſignifie Village en Mancheou.

(*k*) Les Ruſſiens l'appellent *Kapki*. On a vû pluſieurs fois ci-deſſus tous ces noms.

(*l*) Quelques Tartares prononcent *Onibol*.

(*m*) Du Halde, *ubi ſup.*

TARTARIE DES MONGOLS.

qui va se rendre du Sud-Oueſt dans le *Sira-muren*. 4. *Uchu-mu-chin*, ou *Urſimuſin*, a deux Banières ſur la Rivière de *Halakor* ou *Hulgur pira*. Son Prince porte le titre de *Tſing-wang*, & commande une Banière de vingt-deux *Nurus*, c'eſt-à-dire de vingt-deux Compagnies. 5. *Charot*, diviſé en deux Banières, eſt principalement habité vers la jonction du *Labau-pira* & du *Sira-muren*. 6. *Arukorchin* n'a qu'une Banière, ſur les bords de l'*Arukondulen*. 7. *Abahanar* a deux Banières, & ſes meilleures habitations ſont ſur le Lac de *Taolnor* (*n*).

Uchu-muchins.

Charots.

Arukorchins.

Abahanars.

Autres Pays Mongols.

APRÈS avoir paſſé la porte de *Chang-kya-keu*, qui eſt à l'Oueſt de *Ku-pe-keu*, on entre dans un Pays dont la propriété appartient à l'Empereur par droit de conquête. Ces terres, comme celles qui bordent la grande Muraille depuis Ku-pe-keu juſqu'à *Hi-fong-keu*, ſont occupées par des Fermiers de l'Empereur, des Princes, & de pluſieurs Seigneurs Tartares. On y voit auſſi des Mongols de divers Cantons, ſoit priſonniers de guerre ou volontairement ſoumis. Ils ſont rangés ſous trois Banières, & commandés par des Officiers Impériaux. Auſſi ne ſont-ils pas comptés dans les quarante-une Banières ou Kis des Mongols.

Tartares Hoachits.

Sonhiots.

Abahays.

PLUS loin, au Nord de *Chang-kya-keu*, ſont les Pays des Princes Mongols de *Hoachit*, de *Sonhiot*, d'*Abahay* & de *Twinchuz*. 1. *Hoachit* ou *Wachit* eſt diviſé en deux Banières, ſur la Rivière de *Chi-kir* ou de *Chirin-pira*. 2. *Sonhiot* a deux Banières, & ſa principale habitation ſur un lac. 3. *Abahay*, qui eſt diviſé auſſi en deux Banières, occupe le bord de quelques Lacs, dont le plus méridional eſt celui de *Suretu-huchin*. 4. *Twinchuz* ne contient qu'une Banière, près de la montagne d'Orgon-aliu (*o*).

Twinchuz.

Autres Pays des Tartares.

PAR la porte de *Cha-hu-keu*, on entre ſur les terres de l'Empereur. Ce qu'elles ont de plus remarquable eſt la Ville de *Hu-hu-hotun* ou *Kukku-hotun*. C'eſt dans cette Contrée qu'habitent les *Ku-ſay-chins*, ou les Chefs de deux Banières Tartares qui portent auſſi le nom de *Tumets*. Une partie de ces Tartares eſt deſcendue des Priſonniers que firent les Mancheous de Lyautong, lorſqu'ils ſe rendirent maîtres de pluſieurs territoires Mongols. Les autres ſont un mélange de diverſes Nations Tartares. Ils reçoivent leurs Chefs de l'Empereur. Au-delà du territoire de *Hu-hu-hotun*, on trouve celui des Princes Mongols de *Kalka-targar*, de *Maomingan*, d'*Urat*, & d'*Ortez* ou *Ortus*. 1. Le Pays de Kalka-targar eſt arroſé par la petite Rivière *Aypey-hamuren*. Il ne contient qu'une Banière. 2. *Maomingan* n'en contient qu'une auſſi. 3. *Urat* en contient trois, & ſes principales habitations ſont ſur la Rivière de *Kondolen* (*p*) ou *Quendolen*. 4. Les Mongols, nommés *Ortez* ou *Ortus*, ſont bornés au Sud par la grande Muraille, qui n'eſt que de terre dans ce lieu, comme dans toute la Province de *Chen-ſi*, & qui n'a pas plus de quinze pieds de hauteur. Des trois autres côtés, ils ont pour bornes le *Whang-ho*, ou la Rivière Jaune, qui, ſortant de la Chine près de *Ning-hya*, Ville fameuſe par ſa beauté, y rentre, après un grand tour, près de *Pau-te-cheu*. Ses détours, vers le Nord, ſont marqués par des obſervations priſes en ſuivant ſon cours, juſqu'à *Kun-modo*. Mais ces Contrées ſont deſertes & ne contiennent rien de remarquable. On voit ſur la meme Rivière, au-delà du mur, les ruines d'une

Kalka-targars.

Maomingans.

Urats.

Ortez ou Orthes.

Ruines de la Ville de Toto.

(*n*) *Nor* ſignifie *Lac* en langue Mongol.
(*o*) *Alin* ſignifie *Montagne* en Mancheou.
(*p*) Du Halde, *ubi ſup.*

d'une Ville nommée *To-to*, qui paroît avoir été fort grande, quoique les Habitans de ces Contrées ayent auſſi peu d'habileté que d'inclination pour l'Architecture. Ils ſont gouvernés par pluſieurs petits Princes, ſous ſix Banières. Leur goût les porte à ſe diſtinguer par la grandeur & le nombre de leurs Tentes, & par la multitude de leurs Troupeaux (*q*).

Tartarie des Mongols.

(*q*) *Ibidem.* Vol. IV. pag. 23 & 74.

Manières, Uſages & Langue des Mongols.

Ces Peuples portent divers noms dans les Hiſtoriens. On les trouve nommés *Mongols*, *Monguls*, *Mongals*, *Mogols*, & *Moguls*. Suivant l'Hiſtoire d'*Abu'lghazi-khan*, ils ont tiré leur nom, de *Mogul* ou *Mungl'khan*, ancien Monarque de leur Nation (*a*). Les Chinois appellent quelquefois les Mongols, *Si-ta-tſes*, ou Tartares Occidentaux; & par dériſion, *Tſau-ta-tſes* (*b*), c'eſt-à-dire *Tartares puans*, parce qu'ils ſentent effectivement fort mauvais.

Les Mongols diverſement nommés.

Les Mongols l'emportent beaucoup ſur les Mancheous par l'étendue de leur Pays & par leur nombre. On comprend, ſous leur nom, les *Kalkas* & les *Eluths*, qui habitent les parties de l'Oueſt juſqu'à la Mer Caſpienne: non que tous ces Peuples ſoient proprement Mongols, puiſque les Mongols ne formoient qu'une ſimple Tribu entre les autres Tartares Occidentaux; mais *Jenghiz-khan*, qui étoit de cette Tribu, ayant ſubjugué toutes les autres, elles furent toutes compriſes ſous le nom général de Mongols, comme elles avoient été connues juſqu'alors dans les parties Occidentales de l'Aſie ſous le nom de *Tatares* ou de Tartares, qui étoient la Tribu la plus puiſſante avant les conquêtes de ce Prince. Il eſt même arrivé que les Tartares ont partagé juſqu'aujourd'hui, avec les Mongols, l'honneur de donner leur nom aux Habitans de ces vaſtes Contrées, & que de plus ils ont donné ſeuls leur nom au Pays; car, dans l'Aſie Méridionale comme en Europe, il porte le nom de Tartarie, quoiqu'on ne connoiſſe plus de Tribu particulière ſous celui de Tartares.

Origine de leur grandeur.

Remarques ſur les noms de Mongols & de Tartares.

Il faut obſerver encore que les Khans des trois diviſions, dont on a parlé, ſont Mongols d'origine; ce qui ſert beaucoup à faire conſerver cette dénomination générale à toutes les Tribus ou les Hordes de ces trois diviſions. C'eſt ainſi qu'on les trouve auſſi ſouvent nommées *Kalkas* Mongols & *Eluths* Mongols, que Kalkas & Eluths Tartares, comme les Chinois les nomment. A l'égard du nom de Tartares, on doit remarquer auſſi que la véritable ortographe de ce nom eſt *Tatares*, & que juſqu'aujourd'hui on n'en connoît pas d'autre, non-ſeulement dans les Pays Orientaux, mais encore dans les parties Orientales de l'Allemagne. Les Chinois, ſur-tout, n'ayant par la lettre *r* dans leur langue, prononcent *Tata* & *Ta-tſe*.

Véritable ortographe du nom des Tartares.

Quoique ces Peuples ſoient diviſés ſous des noms particuliers, ils ont un même langage, une même religion, & les mêmes mœurs; ce qui prouve aſſez qu'ils deſcendent d'une même origine. Leur langage s'appelle ſimplement la *langue Mongol*. S'ils ont pluſieurs dialectes, ils ne laiſſent pas de s'entendre parfaitement.

Leur Langue & leurs Livres.

(*a*) Hiſtoire des Turcs, Mongols, Tartares, pag. 7 & 9.

(*b*) Par les *Sudatſes*, ou plûtôt *Sutatſes* de Nieuhof, Vol. III. pag. 426. il faut vraiſemblablement entendre les *Tſau-ta-tſes* ou *Mongols*.

TARTARES MONGOLS.

faitement. *Régis* nous apprend que les caractères qui subsistent sur les anciens monumens Mongols sont les mêmes que ceux d'aujourd'hui; mais qu'ils diffèrent de ceux du Mancheou, qui n'est pas plus ancien que la présente famille Impériale. Ils n'ont pas la moindre ressemblance avec les caractères Chinois, & ne sont pas plus difficiles que le Romain. Ils s'écrivent ou se gravent sur des Tables, avec un poinçon de fer. Aussi les Livres sont-ils fort rares parmi les Mongols. L'Empereur de la Chine en a fait traduire quelques-uns pour leur plaire, & les a fait imprimer à Peking. Mais le plus commun de leurs Livres est le Calendrier du Tribunal Chinois des Mathématiques, qui se grave en caractères Mongols (*c*).

Leur taille & leur figure.

SUIVANT la peinture que *Bentink* nous fait des Mongols, la plûpart sont d'une taille médiocre, mais robuste. Ils ont la face large & plate, le teint bazané, le nez plat, les yeux noirs & pleins, les cheveux noirs & aussi forts que le crin de leurs chevaux. Ils se les coupent ordinairement assez près de la tête, & n'en conservent qu'une touffe au sommet, qu'ils laissent croître de sa longueur naturelle. Ils ont peu de barbe (*d*).

GERBILLON les représente fort grossiers, mais honnêtes & de bon naturel. Ils sont, dit-ils, sales dans leurs Tentes, & mal-propres dans leurs habits. Ils vivent parmi la fiente de leurs animaux, qui leur tient lieu de bois dans leurs foyers. D'ailleurs ils excellent à la chasse & dans l'art de mener les chevaux. Ils se servent habilement de l'arc, à pied & à cheval. En général, ils mènent une vie fort misérable. L'aversion qu'ils ont pour le travail leur fait préferer l'herbe de la terre aux fruits de l'agriculture.

Leurs occupations.

Leur caractère.

REGIS observe que la principale ambition des Mongols est de conserver le rang de leurs familles. Ils n'estiment les choses que par l'utilité, sans aucun égard pour la rareté ou la beauté. Leur naturel est gay & ouvert, toûjours disposé à la joie. Ils ont peu de sujets d'inquiétude, parce qu'ils n'ont pas de voisins à ménager, ni d'ennemis à craindre, ni de Seigneurs auxquels ils soient obligés de faire leur cour, ni d'affaires difficiles, ou qui les obligent à se contraindre. Leurs occupations, ou plûtôt leurs amusemens continuels, sont la chasse, la pêche, & d'autres éxercices du corps, dans lesquels ils excellent.

Ils sont propres aux affaires.

CEPENDANT ils sont naturellement capables, non-seulement d'application aux Sciences, mais encore des plus grandes affaires. On n'en demandera pas d'autre preuve que la conquête qu'ils firent de la Chine en 1624, & l'habileté avec laquelle ils la gouvernèrent, au jugement même des Chinois. On voit encore à la Chine des monumens de marbre, avec des inscriptions en langue Chinoise & Mongol. Les Mancheous, qui sont aujourd'hui maîtres de l'Empire, ont imité leur éxemple, en faisant écrire les actes publics & les inscriptions dans les deux langues (*e*).

Leurs habits.

BENTINK leur donne, pour habits, de fort grandes chemises & des caleçons de toile de coton. Leurs robes, dit-il, descendent jusqu'à la cheville du pied. Elles sont ordinairement de toile de coton ou de quelqu'autre étoffe legère, qu'ils doublent de peaux de mouton. Quelquefois ils sont uniquement vêtus de ces peaux. Ils se lient, autour des reins, avec de grandes courroies de cuir. Leurs bottes sont fort grandes, & composées de cuir de Russie. Ils portent de petits

(*c*) Du Halde, *ubi sup.* Vol. II. pag. 502.
(*d*) Histoire des Turcs, des Mongols, &c.
(*e*) Du Halde, *ubi sup.*

cuir. Leurs bottes ſont fort grandes, & compoſées de cuir de Ruſſie. Ils portent de petits bonnets ronds, avec une bordure fourée, de la largeur de quatre doigts. L'habillement des femmes eſt à peu près le même, excepté que leurs robes ſont plus longues, leurs bottes rouges, & leurs bonnets plats, avec quelques petits ornemens (*f*). TARTARES MONGOLS.

Suivant Regis (*g*), l'habit ordinaire des Mongols eſt compoſé de peaux de mouton & d'agneau, dont ils tournent la laine du côté du corps. Quoiqu'ils ſçachent préparer & blanchir aſſez bien ces peaux, auſſi-bien que celles de cerf, de daim & de chévre ſauvage, que les riches portent au printems, en forme de veſte; toutes leurs précautions n'empêchent pas qu'en s'approchant ils ne ſe faſſent reconnoître à leur odeur. De-là vient le nom de *Tartares puans*, que leur donnent les Chinois. Leurs Tentes exhalent une odeur de bouc, qui eſt inſupportable. Un Etranger, qui ſe trouve parmi eux, eſt obligé de conſtruire la ſienne à quelque diſtance. Leur mauvaiſe odeur.

Leurs armes ſont la pique, l'arc & le ſabre, qu'ils portent à la manière des Chinois. Ils ſont toûjours la guerre à cheval, comme les *Eluths*, ou les *Calmuks*, qui ſont leurs voiſins; mais ils ne ſont pas toûjours auſſi bons (*b*) Soldats. Leurs armes.

Leurs troupeaux ſont compoſés de chevaux, de chameaux, de vaches & de moutons, aſſez bons dans leur eſpèce, mais qui ne peuvent être comparés avec ceux des Calmuks, ſoit pour la bonté ou pour l'apparence. Leurs moutons néanmoins ſont fort eſtimés. Ils ont la queue longue d'environ deux pieds, & preſque la même dimenſion en groſſeur. Elle pèſe ordinairement dix ou onze livres. C'eſt une maſſe de graiſſe aſſez rance, car l'os n'en eſt pas plus gros que celui des autres moutons. Les Mongols n'élevent pas d'autres animaux que ceux qui paiſſent l'herbe. Ils abhorrent ſur-tout les Porcs (*i*). Leurs troupeaux.

Leur manière de vivre eſt uniforme. Ils errent de place en place avec leurs troupeaux, s'arrêtant dans les lieux où ils trouvent le plus de fourage; en Eté, près de quelque rivière ou de quelque lac; en hiver, du côté Méridional de quelque montagne, où la nége leur fournit de l'eau. Leurs alimens ſont fort ſimples. Pendant l'Eté, ils ſe nourriſſent de lait, ſans mettre aucune différence entre le lait de leurs vaches, de leurs jumens, de leurs brebis & de leurs chévres. Ils boivent de l'eau bouillie avec le plus mauvais thé de la Chine, y mêlant de la crême, du beurre ou du lait. Ils font auſſi une liqueur ſpiritueuſe avec du lait aigre, ſur-tout avec du lait de jument, qu'ils diſtillent après l'avoir fait fermenter. Les perſonnes riches font fermenter de la chair de mouton dans du lait aigre, ce qui forme une liqueur forte & nourriſſante, dont ils font leurs délices de s'enyvrer. Ils fument beaucoup de tabac. Quoique la polygamie ne leur ſoit pas défendue, ils n'ont pas ordinairement plus d'une femme. Leur uſage eſt de brûler leurs morts, & d'enterrer les cendres dans quelque lieu élevé, où ils forment un amas de pierre, ſur lequel ils placent de petites (*k*) Banières. Manière dont ils vivent. Leurs alimens & leurs liqueurs. Leurs ſépultures.

Les Mongols, ſuivant le récit de Bentink, habitent ſous des Tentes, ou dans

(*f*) Hiſtoire des Turcs, des Mongols, &c. pag. 505.
(*g*) Dans Du Halde, *ubi ſup.*
(*b*) Regis dans Du Halde.
(*i*) *Ibidem.*
(*k*) Du Halde, Vol. IV. pag. 45.

TARTARES MONGOLS.

dans des cabanes mobiles, & vivent enſemble des productions de leurs (*l*) beſtiaux. Regis obſerve que leurs Tentes ſont rondes, & beaucoup plus commodes que les Tentes ordinaires des Mancheous, qui ne ſont compoſées que d'une enveloppe ſimple, ou double, à peu près comme celle des Soldats en France, & couvertes de feutre, gris ou blanc, ſoûtenu par des perches, dont le bout tient à un cercle. Elles forment ainſi une ſorte de cône briſé, avec un trou rond au ſommet, pour le paſſage de la fumée qui monte du centre où eſt le foyer. Elles ſont aſſez chaudes tandis qu'on y entretient du feu; mais elles ſe réfroidiſſent bientôt lorſqu'il s'éteint; & ſans un ſoin extreme pendant l'Hyver, on y gèleroit dans un lit. Pour remédier à ces inconvéniens, les Mongols ont des portes fort étroites à leurs tentes, & ſi baſſes qu'ils n'y peuvent entrer ſans ſe courber. Ils ont l'art d'en joindre ſi parfaitement les matériaux, qu'ils ſe garantiſſent du ſouffle perçant des vents du Nord (*m*).

Forme de leurs tentes.

Leur Commerce.

QUANT au commerce, les petits Marchands de la Chine viennent en grand nombre chez les Mongols, & leur apportent du riz, du *Té bohé*, qu'ils appellent *Kara-chay*, du tabac, des étoffes de coton & d'autres étoffes communes, diverſes ſortes d'uſtenciles, enfin tout ce qui convient à leurs beſoins. En échange, ils reçoivent des beſtiaux; car l'uſage de la monnoie n'eſt pas connu des Mongols (*n*).

(*l*) Hiſtoire des Turcs, des Mongols, &c. pag. 256.
(*m*) Du Halde, *ubi ſup.* pag. 37.
(*n*) Hiſtoire des Turcs, des Mongols, &c. *ubi ſup.*

Religion des Tartares Mongols.

LA ſeule Religion des Mongols, comme celle du Tibet, conſiſte, ſuivant Gerbillon, dans le culte de l'Idole *Fo* (*a*), qu'ils appellent *Fu-cheki* dans leur langue. Ils croient la tranſmigration des ames. Ils rendent une obéiſſance aveugle aux Lamas, qui ſont leurs Prêtres, & leur donnent ce qu'ils ont de meilleur & de plus précieux. L'ignorance eſt le partage de ces Prêtres. Ils paſſent pour ſçavans lorſqu'ils ſont capables de lire les ſaints Livres en langue du Tibet. Leur libertinage eſt exceſſif, ſur-tout avec les femmes, qu'ils débauchent impunément. Cependant les Seigneurs de la Nation ſe conduiſent par leurs conſeils, & leur cédent le rang dans toutes les occaſions publiques.

Lamas, Prêtres des Mongols.

Leur caractère.

LES Lamas, obſerve Regis, qui devroient s'employer à l'inſtruction de leurs Compatriotes, trouvent plus d'avantage à courir de tentes en tentes, à répéter certaines prières, pour leſquelles ils ſe font bien payer, & à exercer quelques pratiques de médecine dans leſquelles ils ſe prétendent fort habiles. On trouve peu de Mongols qui ſçachent lire & écrire. On voit même des Lamas qui entendent à peine leurs prières. Auſſi renferment-elles des mots tout-à-fait hors d'uſage. Elles ſe chantent, & l'air en eſt aſſez harmonieux. C'eſt à quoi ſe réduit tout le culte religieux des Mongols. Ils n'ont pas de ſacrifice, ni l'uſage des offrandes. Mais le Peuple ſe met ſouvent à genoux, tête nue, devant les Lamas, pour recevoir l'abſolution, & ne ſe léve qu'après avoir

Stupidité du Peuple.

(*a*) Du Halde, *ubi ſup.* pag. 45.

avoir reçû l'impoſition des mains. L'opinion commune eſt qu'ils peuvent faire tomber de la grêle & de la pluie. Pluſieurs Mandarins en aſſurérent les Miſſionaires, ſur le témoignage de leurs propres yeux, & leur confirmèrent ce qu'on leur avoit raconté à Peking de la ſorcellerie de ces Prêtres. Les Mongols ne croyent pas que les ames paſſent dans le corps des bêtes. Ils mangent par conſéquent toutes ſortes de viande, particuliérement la chair des bêtes farouches qu'ils prennent à la chaſſe, quoiqu'ils ayent de grands Troupeaux d'animaux privés. Tartares Mongols.

Les Mongols ont une eſpèce de dévotion, qui conſiſte à porter au cou des Chapelets dont ils ſe ſervent pour leurs prières. Il y a peu de leurs Princes qui n'ayent un Temple dans leur territoire, quoiqu'ils n'y ayent pas de maiſons. Gerbillon vit les ruines d'un Temple, à plus de deux cens cinquante lieuës de Peking. Il avoit été bâti par des ouvriers Chinois, qu'on avoit fait venir exprès. Les tuiles, qui étoient verniſſées, ou plûtôt émaillées de jaune, avoient été apportées de Peking. Un Lama, qui ſe donnoit lui-même le nom de *Fo-vivant*, & qui recevoit des adorations en cette qualité, avoit fait ériger ce Temple dans les terres du Roi de *Kabul*, ſon frère (*b*). En un mot quelque ignorans & quelque débauchés que ſoient les Lamas, la prévention du Peuple eſt ſi grande en leur faveur, qu'il y a peu d'eſpérance de faire goûter la Religion Chrétienne aux Mongols. Dévotion des Grands.

Un Lama ſe fait adorer.

Un Prince Mongol, verſé dans l'hiſtoire de ſes Ancêtres, à qui le Père Gerbillon demanda dans quel tems les Lamas avoient introduit la Religion de Fo dans ſa Nation, lui répondit que c'étoit ſous le régne de l'Empereur *Kublay*, qu'il nommoit *Hublay*; mais que ces premiers Lamas, fort différens des modernes, étoient ſçavans, menoient une vie irréprochable, & faiſoient un grand nombre de miracles. L'Auteur s'imagine que les anciens Lamas pouvoient être des Moines Chrétiens, venus de Syrie & d'Armenie, alors ſoumiſes à l'Empereur Kublay, pour prêcher l'Evangile aux Mongols & aux Chinois; mais que la communication de ces deux Pays avec la Chine ayant été coupée dans la ſuite par le démembrement de ce grand Empire, les Bonzes Chinois mêlèrent leurs ſuperſtitions aux pratiques du Chriſtianiſme, & firent recevoir par degrés la Religion de Fo parmi les Mongols. Cette conjecture lui paroît d'autant plus vraiſemblable, que les Lamas ont quantité de cérémonies & de coûtumes qui reſſemblent à celles des Chrétiens. Ils employent l'eau bénite. Ils chantent dans le ſervice Divin. Ils prient pour les morts. Leur habillement eſt celui que nos peintures donnent aux Apôtres. Ils portent la mître comme nos Evêques; ſans parler du grand Lama, qui repréſente parmi eux le Souverain Pontife (*c*). Quand la Religion de Fo fut introduite parmi les Mongols.

Conjecture du Père Gerbillon ſur la Religion de ce Pays.

Ces Lamas Mongols ont à leur tête un Député, ſous le Lama *Dalay* du Tibet. Il ſe nomme le *Kotuktu*, & le lieu de ſa réſidence eſt *Hu-hu-hotun*, ou *Khukku-hotun*, Ville, dont on a parlé, ſur les bords du Whang-ho dans le Pays des *Ortus*, où Gerbillon vit ce Miniſtre Eccléſiaſtique en 1692. Gouvernement des Mongols.

On doit avoir compris quel eſt le Gouvernement des Mongols, en liſant qu'ils ſont diviſés en quarante-neuf Banières, ſous un grand nombre de petits Princes

(*b*) Chine du Père du Halde, Vol. IV. pag. 29. & 46. (*c*) *Ibidem*. pag. 69.

TARTARES MONGOLS.

Princes. Regis obſerve que les Mancheous, après avoir conquis la Chine, donnèrent aux plus puiſſans les titres de *Vang*, de *Pey-le*, de *Pey-tſe*, de *Kong* &c; qu'ils aſſignèrent un revenu à (*d*) chaque Chef de Banière; qu'ils réglèrent les limites des territoires, & qu'ils y établirent des loix par leſquelles ils ont été gouvernés juſqu'aujourd'hui. Il y a, dans Peking, un grand Tribunal, où l'on appelle de la Sentence de ces Princes, qui ſont obligés d'y comparoître eux-mêmes, lorſqu'ils y ſont cités. Les Kalkas ſont aſſujettis aux mêmes reglemens, depuis qu'ils ſont ſoumis à l'Empire de la Chine.

Grand nombre de Princes Tartares.

LES Contrees, ou les Banières des Mongols, entretiennent un grand nombre de Princes; ſans en excepter les plus pauvres, c'eſt-à-dire celles qui ſont froides, ſeches & ſabloneuſes, telles que *Korchin*, *Oban*, *Naymun* & *Turbeda*. La ſeule Banière de *Korchin*, lorſque les Miſſionaires traverſèrent le Pays, en avoit huit ou neuf, diſtingués par différens titres, qui reviennent à ceux de Ducs, de Marquis, de Comtes &c. Le nombre n'en eſt pas fixé, parce qu'il dépend toûjours de la volonté de l'Empereur, qui eſt leur grand *Kban* (*e*), & qui les éleve ou les dégrade ſuivant leur bonne ou leur mauvaiſe conduite. Lorſqu'ils ſont ſans titre ou ſans aucun commandement militaire, ils portent le le nom de *Tay-ghis* ou *Tay-kis*, ſuivant la prononciation Chinoiſe. Cependant ils ſont conſidérés, par les Tartares, comme les maîtres du Pays; & le Peuple eſt comme Eſclave des Chefs de chaque famille. Ces Princes ont leur politeſſe, qui les diſtingue du commun. Quoique leurs Sujets prennent eux-mêmes la qualité de leurs Eſclaves, ils ne les traitent point avec rigueur, & l'accès eſt toûjours libre auprès d'eux. Cette familiarité ne diminue rien au reſpect qu'on leur porte. Les Tartares ont appris dès l'enfance qu'ils ſont nés pour obeir, & leurs maîtres pour commander (*f*). Mais le Gouvernement & la Religion des Mongols reviendront avec plus d'étendue dans l'article ſuivant.

Leur bonté pour leurs Sujets.

(*d*) On a vû ci-deſſus que ces appointemens annuels ſont fort au-deſſus de ceux qui ſont aſſignés aux Princes Mancheous à Peking.

(*e*) Nous écrivons *Kbam* ou *Kban*; mais les Tartares prononcent *Han*, ou plûtôt leur prononciation tient du *K* & de l'*H*.

(*f*) Du Halde, *ubi ſup.*

§. IV.

Pays des Mongols Kalkas.

Etendue & ſituation du Pays des Kalkas.

DE toutes les Nations Mongols, qui dépendent de la Chine, la plus nombreuſe & la plus célébre eſt celle des *Kalkas*. Elle tire ſon nom de la rivière de Kalka. On donne aux terres qu'elle poſſéde plus de deux cens lieuës de l'Eſt à l'Oueſt. Elle habite les bords des plus belles Rivières de toute cette partie de la Tartarie. On la place au-delà des Mongols, proprement dits, à l'Eſt des *Eluths* ou des *Kalmuks*. Le Pays des Kalkas, ſuivant Gerbillon, s'étend de l'Oueſt à l'Eſt, depuis la montagne d'*Altay* juſqu'à la Province de Solon; &, du Nord au Sud, depuis le cinquantiéme & le cinquante-uniéme degrés de latitude (*a*), juſqu'à l'extrémité Méridionale du grand déſert de *Cha-*

mo,

(*a*) Du Halde a dit ailleurs qu'il s'étend de vingt-deux degrés de l'Eſt à l'Oueſt, & de cinq & demi du Nord au Sud.

mo, qu'on met au nombre de leurs poſſeſſions. Ils y campent en hyver, lorſqu'ils ſont moins preſſés par le beſoin d'eau, qui eſt fort rare dans ces lieux & généralement mauvaiſe. TARTARES MONGOLS.

Ce déſert, que les Chinois nomment *Chamo*, & les Tartares *Kobi* ou *Gobi* (*b*), environne une partie de la Chine. Il n'eſt nulle part ſi grand ni ſi horrible que du côté de l'Oueſt. Gerbillon le traverſa quatre fois, en différens endroits. A l'Eſt des montagnes qui ſont au-delà de la grande Muraille, il n'a qu'environ cent lieuës, mais ſans y comprendre les montagnes au Nord, qui, malgré le petit nombre de leurs Habitans, ne laiſſent pas de renfermer de fort bonnes terres, de beaux pâturages, des bois, des fontaines & des ruiſſeaux en abondance. L'Auteur n'y comprend pas non plus le Pays au-delà de Korlon, qui a beaucoup d'eau & de pâturages, quoiqu'il ſoit peu habité, ſur-tout du côté de l'Oueſt. Le déſert eſt beaucoup plus large du Nord au Sud, & plus de cent lieuës au-delà. Dans quelques parties, il eſt abſolument ſtérile, ſans arbres, ſans herbe & ſans eau, à l'exception de quelques étangs & de quelques marais formés par les pluies, & de quelques puits creuſés par intervalles, mais d'aſſez mauvaiſe eau. Déſert de Chamo, ou de Kobi.

Les Kalkas ſont les deſcendans de ces Mongols, qui furent chaſſés de la Chine, vers l'an 1368, par *Hong-vu*, Fondateur de la race de *Ming*, & qui, s'étant retirés du côté du Nord, au-delà du grand déſert, s'établirent principalement ſur les Rivières de *Selinga*, d'*Orkhon*, de *Tula* & de *Korlon*, où les pâturages ſont fort abondans. Il eſt ſurprenant qu'après avoir été ſi long-tems accoûtumés aux délicateſſes de la Chine, ils ayent pû reprendre ſi facilement la vie errante & groſſière de leurs Ancêtres (*c*). Origine des Kalkas.

Le *Kalka-pira*, ou la Rivière de *Kalka*, ſuivant l'obſervation de Regis, eſt peu fréquentée par les Kalkas, quoiqu'ils en tirent leur nom. Elle coule de la fameuſe montagne qui porte le nom de *Suelki* ou *Siolki*, à quatre-vingt-quatre lieues de *Parin*, & ſoixante-quatre de *Tſitſikar*. On prétend qu'il en ſort pluſieurs autres Rivières, mais peu conſidérables. Après avoir paſſé par un lac, nommé *Puir*, elle change ſon nom en celui d'Urſon; & coulant directement au Nord, elle ſe jette dans le *Koulon-nor*, qui eſt beaucoup plus grand. Rivières qui arroſent leur Pays. Le Kalka. Le Kerlon.

Les Rivières de Kerlon, de Tula, de Toui & de Selinga, quoique moins fameuſes dans ces Contrées par leur origine, ſont plus utiles au Pays par les bonnes qualités de leurs eaux, qui produiſent une grande abondance de truites & d'autres poiſſons, & par la fécondité qu'elles répandent dans les plaines vaſtes & bien peuplées qu'elles arroſent. Le *Kerlon*, ou le *Kerulon*, prenant ſon cours de l'Oueſt à l'Eſt, tombe auſſi dans le Lac de *Koulon-nor*, qui ſe décharge lui-même dans le *Saghalian-ula* par la Rivière d'*Ergone*, frontière des Mancheous de ce côté-là. Ceux qui veulent être mieux inſtruits de la ſituation de ce Lac & du cours de ces Rivières doivent conſulter la Carte. Le Tula. Le Toui. Le Selinga. Lac de Koulon-nor.

Le Kerlon, ſans avoir beaucoup de profondeur, puiſqu'on le paſſe preſque toûjours à gué ſur un fond de ſable, & ſans avoir plus de ſoixante pieds de largeur, arroſe les plus riches pâturages de la Tartarie.

La

(*b*) Ce mot ſignifie *Déſert*.
(*c*) Chine du Père du Halde, *ubi ſup.* Vol. IV. pag. 547

TARTARES MONGOLS.

LA Rivière du *Tula* coule de l'Eſt à l'Oueſt. Elle eſt ordinairement plus large, plus profonde & plus rapide que le Kerlon. On trouve auſſi plus de bois ſur ſes bords, & d'auſſi belles prairies. Du côté du Nord, elle a des montagnes, couvertes de grands ſapins, qui forment une perſpective agréable. Les Mongols de cette partie de la Tartarie en parlent avec admiration. Cette Rivière, s'étant jointe à celle d'*Orgon*, d'*Orkhon*, ou d'*Urhon*, qui vient du Sud-Oueſt, coule vers le Nord; & groſſie par quantité d'autres, telles que le *Selinga-pira*, elle va ſe jetter enfin dans le lac de Pay-kal (*d*), qui paſſe pour le plus grand de toute la Tartarie. Ce lac eſt du domaine des Ruſſiens, qui étant maîtres auſſi de la partie baſſe du Selinga, ont bâti ſur la rive oppoſée, c'eſt-à-dire près des limites communes des deux Empires, une petite Ville nommée *Selinghinskoy*; & plus loin, celle d'*Irkutskoi* (*e*), beaucoup mieux peuplée que la précédente, & peut-être la plus floriſſante de toute la Tartarie par le Commerce.

Lac de Pay-kal, aux Ruſſiens.

Villes de Selinghinskoy & d'Irkutskoy.

DANS la route d'Irkutskoy à Tobolskoy, Capitale de la Sibérie & de la Tartarie Septentrionale, on rencontre un grand nombre de Villages, où les logemens ſont commodes. Mais, en allant du Selinga au Sud, juſqu'à la grande Muraille, on eſt réduit à vivre & à ſe loger comme les Tartares.

Route commode juſqu'à Tobolskoy.

LES eaux du *Toui-pira* ne ſont pas moins claires & moins ſaines que celles du Kerlon. Après un aſſez long cours, dans des plaines fertiles, cette Rivière va ſe perdre ſous terre, près d'un Lac, & ne reparoît plus (*f*).

CETTE deſcription des Rivières eſt tirée des Miſſionaires; mais nous y joindrons quelques autres remarques de *Bentink*. Cet Hiſtorien nous apprend que la Rivière de Selinga a pluſieurs ſources, & que celle de Werch, qui eſt la principale, eſt un lac, auquel les Mongols donnent le nom de Koſogol (*g*): que ſon cours eſt en ligne preſque directe, du Sud au Nord, dans des plaines fertiles, & qu'après avoir groſſi conſidérablement ſes eaux par celles de pluſieurs Rivières, qui s'y joignent des deux côtés, elle ſe décharge dans le Lac de *Pay-kal*; que ſes eaux, quoique bonnes & légères, ne produiſent pas beaucoup de poiſſon; que ſes deux rives, depuis ſes ſources juſqu'à une journée de *Selinghinskoy*, appartiennent aux Mongols; mais que depuis cette Ville juſqu'au Lac, les Pays voiſins dépendent de la Ruſſie.

Remarques tirées de Bentink.

L'ORKHON, anciennement nommé *Kalaſſui*, coule au Nord Nord-Oueſt, & ſe jette dans le Selinga. C'eſt ſur ſes bords que le Khan des Mongols Kalkas & leur *Khutukku* font ordinairement leur réſidence.

Rivières d'Orkhon & de Tola.

LE *Tola*, qui portoit autrefois le nom de *Kollanuaer*, vient de l'Eſt-Sud-Eſt & ſe jette dans l'*Orkhon*. Les caravanes de Sibérie entrent ſur les terres de la Chine après avoir paſſé cette Rivière.

CELLE d'Altay, qui ſe nomme aujourd'hui *Siba*, prend ſa ſource vers les frontières des Kalmuks ou des Eluths, dans les montagnes que les Tartares nomment *Uskum-luk-tugra*, vers le quarante-troiſiéme degré de latitude, au Sud des ſources du *Jeniſen*. De-là, coulant à l'Eſt-Nord-Eſt, elle ſe perd au Nord du Déſert de *Gobi* ou de *Chamo*, Sud-Sud-Eſt de la ſource de l'*Orkhon*.

Rivière d'Altay ou de Siba.

(*d*) Les Cartes mettent *Bay-kal*.
(*e*) *Ergouski* dans le texte François.
(*f*) Du Halde, *ubi ſup.* pag. 23. & ſuiv.
(*g*) Ou *Ko-ſo-kol*. *Kol* ou *Gol* ſignifie *Lac*.

hon. Un petit Khan des Mongols, qui eſt à préſent ſous la protection de l'Empire Chinois, fait ſa réſidence ordinaire aux environs de la Rivière de *Siba*. TARTARES MONGOLS.

Le *Dſan-muran* (*b*), que d'autres nomment le *Tſan* ou le *Jan-muran*, tire ſa ſource des montagnes qui traverſent le Déſert de Gobi, vers le quarante-troiſième degré de latitude. Il coule au Sud-Sud-Eſt, & ſe jette dans le Whang-ho ſur les frontières du Tibet. Deux petits Khans des Mongols, tous deux ſous la protection de l'Empereur, font leur réſidence ſur ſes bords. Tſan-muran.

La Rivière d'*Argun*, ou d'*Ergone*, ſort, dans le Pays des Mongols, d'un Lac auquel ils donnent le nom d'*Argun-dalay*. Après un cours d'environ cent lieuës, preſqu'à l'Eſt-Nord-Eſt, elle tombe dans la grande Rivière (*i*) d'*Amur*. Argun, ou Ergone.

(*b*) *Jan-muran* dans l'Hiſtoire d'*Abulgbazi*.
(*i*) Hiſtoire des Turcs, des Mongols, &c. Vol. II. pag 215. & ſuiv.

Ruines de pluſieurs Villes, particulièrement de KARA-KORAM.

Cette partie de la Tartarie offroit autrefois pluſieurs Villes, qui n'éxiſtent plus. Les Miſſionaires remarquèrent ſur les bords Septentrionaux du Kerlon les ruines d'une Ville conſidérable, dont la forme avoit été quarrée. On diſtinguoit encore les fondemens & quelques grandes parties des murs. Elle avoit eu vingt lis Chinois de circonférence. Deux pyramides s'y faiſoient connoître par leurs débris. Son nom étoit *Para-hotun*, qui ſignifie *la Ville du Tygre*. Les Tartares regardent le cri d'un tygre comme un augure favorable. Ancienne Ville de Para-hotun.

On voit les ruines de pluſieurs autres Villes dans les Pays des Mongols & des Kalkas, mais peu anciennes. Elles ont été bâties par les Mongols ſucceſſeurs du fameux Kublay, ou *Kobolibon*, ſuivant la prononciation Tartare, qui ayant conquis toute la Chine devint le fondateur de la Dynaſtie de *Yuen*. Quoique le génie de cette Nation lui faſſe préferer ſes tentes aux maiſons les plus commodes, on peut ſuppoſer qu'après la conquête de la Chine, Kublay, qui poſſèdoit toutes les qualités du Chinois le plus accompli, civiliſa ſes Sujets & leur fit prendre les uſages du Pays qu'ils avoient ſubjugué. La honte de paroître inférieurs à des Peuples qu'ils avoient vaincus, les porta ſans doute à bâtir des Villes dans la Tartarie. Ils firent alors ce qu'on a vû faire aux Mancheous ſous le gouvernement de l'Empereur Khang-hi, qui a bâti de grandes Villes dans les Cantons les plus reculés, & de belles maiſons de plaiſance dans ceux qui touchent à la Chine, telles que *Je-ho* & *Kara-hotun*. Mais comme ces Villes Mongols furent détruites & abandonnées dans l'eſpace d'un ſiécle, lorſque les Chinois devinrent conquérans à leur tour, il n'eſt pas ſurprenant que le tems ait manqué à leurs Fondateurs pour y élever des monumens capables d'éterniſer leur mémoire. Origine & deſtruction de pluſieurs Villes Mongols.

Les Miſſionaires ne trouvèrent qu'une Inſcription dans le Pays, ſur la route de *Kya-keu* au *Kerlon*, à la diſtance d'une lieuë du petit Lac de *Ho-luffay*. Elle eſt en caractères Chinois, gravés ſur les parties ſupérieures de quelques blocs de marbre. On y lit que l'Armée commandée par l'Empereur *Yong-lo* arriva dans ce lieu le 14 de May; d'où l'on peut conclure que ce Prince ne pourſuivit Inſcription trouvée par les Miſſionaires.

TARTARES MONGOLS.

pourſuivit pas les Mongols au-delà du Kerlon & ſe contenta de les tenir éloignés de la grande Muraille.

Kara-uſſon.

ASSEZ près de *Para-hotun* on trouve les débris d'une autre Ville, dans un lieu nommé aujourd'hui *Kara-uſſon*, où l'on voit un petit Lac & une belle Source. La plaine eſt fertile. Elle nourrit un grand nombre de daims & de mules ſauvages. Regis eſt embarraſſé à décider ſi cette Ville étoit (*a*) *Kara-koram*, réſidence de *Mongohau* (*b*), ou de ſon prédéceſſeur *Kayu-fu* (*c*), à qui Saint Louis envoya un Dominiquain nommé *Longumeau*, en 1249, avec de magnifiques préſens. Il n'eſt pas aiſé de comprendre, dit cet Ecrivain, comment un Empereur de toute la Tartarie & des parties Septentrionales de la Chine pouvoit réſider, au Nord du *Saghalian-ula*, dans un Pays qui n'eſt propre à ſervir d'habitation qu'à des Sauvages (*d*), ou comment une Ville, dans cette ſituation, pouvoit entretenir un auſſi grand nombre d'Officiers, d'Ambaſſadeurs & de Marchands de toutes les Nations qu'on le rapporte. Le même Auteur obſerve que la poſition des montagnes & des rivières dans cette partie de la Tartarie, au-deſſous du cinquantième degré de latitude, ne s'accorde nullement avec la route des Voyageurs de ce tems-là, qui n'ayant eu ni le ſecours des Mathématiques ni celui de la bouſſole pour ſe conduire dans un ſi long voyage à l'Eſt, ont pû décliner inſenſiblement vers le Sud, au-lieu d'avancer comme ils ſe l'imaginoient juſqu'au ſoixantième paralelle du Nord. Il fait remarquer auſſi que ſuivant leur Relation, le feu des tentes & de l'appartement même de l'Empereur n'étoit que d'épines, de racines de bois mort & de fiente de vache; quoique dans les parties, ſoit du Nord, ſoit du Sud, juſqu'à *Kara-hotun*, la Tartarie ne ſoit pas ſans bois de chauffage, excepté dans les plaines qui ſont en-deçà du cinquantième degré (*e*).

Regis doute ſi c'eſt l'ancienne Kara-koram.

Ses objections.

Recherches pour déterminer la poſition de Kara-koram.

COMME les Miſſionaires qui ont dreſſé la Carte de ce Pays déclarent qu'ils n'ont pû déterminer éxactement la ſituation de *Kara-koram*, le Traducteur Anglois de l'Ouvrage du Père du Halde entreprend, dans ſes Notes, d'éclaircir ce point, qu'il croit fort important pour la Géographie moyenne de la Tartarie. Il obſerve que ſuivant d'Herbelot (*f*), le nom de *Kara-koram* vient des Habitans du Turkeſtan, voiſins des Tartares à l'Oueſt. *Abu'lfarai* (*g*) dit que Kara-koram

(*a*) Bentink paroît douter que la Ville de Kara-koram ait jamais éxiſté, parce qu'il ne reſte aucune trace de ce nom, & que la Relation de la route de *Rubrugius* lui ſemble non-ſeulement confuſe, mais encore peu conforme aux idées que nous avons aujourd'hui du Pays par lequel ce Voyageur prétend avoir paſſé. L'erreur de Bentink vient apparemment de ce qu'il confond *Kara-kum* avec *Kara koram*. Il s'eſt imaginé que ces deux noms étoient le même, au-lieu que le premier eſt le nom du Pays, & le ſecond celui de la Ville qui y avoit été bâtie. Abu'lghazi-khan diſtingue clairement l'un de l'autre, quoiqu'il ne nomme pas la Ville. *Voyez l'Hiſtoire des Turcs, des Mongols, &c. Vol. II. pag.* 515.

(*b*) Nommé auſſi par les Voyageurs, *Mangu*, *Mongko* & *Munkaba*. *Voyez les Obſervations Mathématiques du P. Souciet*, *pag.* 186.

(*c*) Regis croit que *Kayu-fu* ou *Kayul* étant le *Tay-tſu* Chinois, ou le grand-père de l'Empereur *Yven* ou *Iun*, doit être le grand-père de Kublay, qui eſt nommé auſſi *Che-tſu*, ſuivant l'uſage de la Chine. Mais le Traducteur Anglois obſerve que *Jenghiz-kan*, & non *Kayuk-kham*, étoit le grand-père de *Kublay*, & qu'il étoit par conſéquent le *Tay-tſu*; que *Kayuk* étoit fils d'*Oktay*, troiſième fils de *Jenghiz-khan*, comme *Koplay* étoit fils de *Tuſi* (*Tulay* ou *Taulay*) quatrième fils du même Jenghiz-khan. Cette remarque, continuent-il, peut ſervir à corriger une autre mépriſe de l'Auteur, qui appelle (pag. 214.) *Hopi-lie* ou *Koblay*, le quatrième fils de Tay-tſu.

(*d*) Pourquoi Para-hotun & Kora-uſſon ne pourroient-ils pas avoir été bâtis par les Tartares, qui habitoient les rives de l'Onon?

(*e*) Du Halde, Vol. IV. pag. 23. & ſuiv.

(*f*) Art. *Ordu Balig*.

(*g*) Hiſt. Dynaſt. pag. 320.

Tartares Mongols.

Kara-koram eſt la même choſe qu'*Ordu-balik*; & le Père Gaubil nous aſſûre que l'Hiſtoire Chinoiſe l'appelle *Ho-lin* (*b*). Le Cordelier *Rubruquis* raconte que de ſon tems *Kara-koram* n'avoit qu'un mur de terre, & que la Place même, auſſi-bien que le Palais du Khan, étoient de mépriſables édifices en comparaiſon de ceux de l'Europe. Cependant il la repréſente (*i*) fort peuplée & remplie d'un grand nombre de Palais, de Temples, &c. A l'égard de ſa fondation, *Abu'lfarai* & d'Herbelot aſſûrent qu'elle fut l'ouvrage d'*Oktay*, troiſième fils & ſucceſſeur de *Jenghiz-khan*, après la conquête du *Kin* ou du *Katay*; & leur témoignage s'accorde avec celui d'Abu'lghazi-khan. Mais dans les Extraits de l'Hiſtoire Chinoiſe, dont nous ſommes redevables à Gaubil, il eſt parlé de cette Capitale de l'Empire Mogol comme ſi elle avoit éxiſté avant Jenghiz-khan (*k*). On y lit qu'en 1235 *Oktay* fit de *Ho-lin* une Ville neuve, & qu'il y bâtit un magnifique Palais (*l*). Abu'lfarai nous apprend auſſi qu'il la peupla d'Habitans du *Katay*, du *Turkeſtan*, de *Perſans* & de *Muſtara-biens* (*m*).

Mais Abu'lghazi-khan s'arrête un peu plus aux détails, qui concernent l'origine de cette Ville. Il raconte qu'*Ugaday* ou *Oktay-khan*, après ſon retour du Katay, l'an de l'Egire 634, & 1236 de Jeſus-Chriſt, continua de faire ſa réſidence dans le Pays de *Kara-kum* (*n*) ou *du Sable noir*; qu'il y bâtit un Palais magnifique; qu'il fit venir les plus habiles Peintres du Katay pour l'orner & qu'il donna ordre aux Princes du Sang & à ſes grands Officiers de bâtir de belles maiſons à l'entour; qu'il fit conſtruire auſſi une belle fontaine, avec un tygre d'argent de grandeur naturelle, qui jettoit de l'eau (*o*). Le Traducteur du Père Du Halde juge que Kara-koram (*Ordu-balik* ou *Ho-lin*) étoit ſituée dans le Pays de *Kara-kum*, qui ſignifie *Sable noir*, & que ce fut dans cette Ville que tous ces ouvrages furent éxécutés; malgré le témoignage de *Petis de la Croix* (*p*), qui dit qu'*Oktay* faiſoit ſa réſidence ordinaire à *Olug-yurt* (*q*), peu éloignée de *Kara-koram*; d'où l'on pourroit conclure que le Palais & les autres édifices furent bâtis à *Olug-yurt*. Mais, peut-être *Olug-yurt* n'eſt-il qu'un autre nom que les Mongols donnoient à leur *Ordu-balik* ou *Kara-koram*; car on ne trouve aucune trace de deux Villes dans les autres Auteurs. On lit ſeulement que les Khans, avant *Koblay*, étoient couronnés & faiſoient leur réſidence à *Ho-lin* ou Kara-koram. De la Croix prétend que c'étoit le ſiége de l'*Ung* ou du *Vang-khan* des *Kara-its*, nommé communément le *Prête-Jean*, que la Ville, peu conſidérable en elle-même, fut priſe par *Jenghiz-khan*, qui l'augmenta beaucoup; & qu'Oktay-kan l'ayant rebâtie, en fit une Ville (*r*) fameuſe.

La ſituation de Kara-koram ſe trouve dans les Extraits Chinois du Père Gaubil.

Dans une autre Note, le Traducteur obſerve que *Gaubil* nous donne la ſituation éxacte de cette Ville, d'après l'Hiſtoire Chinoiſe. La Nation des Mongols étoit contigue, dit-il, à celle des Naymans, près de la Ville de Ho-lin ou

(*b*) Voyez les Obſervations Mathématiques du Père Souciet, pag. 185.
(*i*) Voyez ci-deſſous d'autres Eclairciſſemens dans ſes propres voyages.
(*k*) Souciet, pag. 186.
(*l*) Le même, pag. 192.
(*m*) Hiſt. Dynaſt. pag. 310.
(*n*) Nom général pour ſignifier des Pays ſecs, ſablonneux & déſerts, tels qu'il s'en trouve pluſieurs ſur les bords du Karazm, près de la Mer Caſpienne. Abu'lghazi-kham en décrit un. *Voyez l'Hiſt. des Turcs, des Mogols, &c. Vol. I. pag.* 152. & *Vol. II. pag.* 513.
(*o*) Hiſtoire des Turcs, pag. 486.
(*p*) Hiſt. de Jenghiz-khan, pag. 22. & 362.
(*q*) *Olug-yurt* ſignifie *la grande Ville.*
(*r*) Hiſt. de Jenghiz-khan, pag. 27. 362.

TARTARES MONGOLS.

ou de Kara-koram (*s*), au Nord du Déſert ſabloneux, dont la latitude (*t*), obſervée par l'ordre de Kublay-khan, ſe trouva de trente-quatre (*u*) degrés onze minutes; [& le calcul apprit que ſa longitude étoit de dix degrés onze minutes] Oueſt de Peking. On peut inférer de-là, ſuivant le Traducteur, que Kara-koram étoit ſituée ſur le bord ou près du Lac de *Kurahan-ulen*, & par conſéquent fort loin de *Kara-hotun* & de *Para-hotun*; c'eſt-à-dire, à quatre cens quatre-vingt-huit milles, Nord-Oueſt du premier, & à quatre cens vingt Sud-Oueſt du ſecond. Nous ignorons, continue-t-il, ſi les Miſſionaires qui ont dreſſé la Carte de la Tartarie pénetrèrent juſqu'à ce Lac, ou s'ils s'en rapportèrent aux récits des Mongols. Mais quelqu'idée qu'on en prenne, il eſt ſurprenant qu'ils n'euſſent rien appris de *Kara-koram*, dont les ruines doivent encore ſubſiſter aux environs du Lac. C'étoit le Siége Impérial des Khans, juſqu'au regne de Koblay, qui, pour être plus proche de ſes conquêtes, le tranſfera dans la Ville de *Chang-tu* qu'il avoit bâtie. C'eſt de Marco-Polo & de Hayton que nous apprenons cette dernière circonſtance. Le premier donne à *Chang-tu* le nom de *Ciandou*; & l'autre, par corruption peut-être, lui donne celui de *Jons*.

Ville de Chang-tu, bâtie par Koblay.

LA Ville de *Chang-tu* étoit ſituée dans le Pays de Karchin, à quarante-deux degrés vingt-deux minutes de latitude, Nord-Eſt de Peking (*x*). Elle eſt détruite; mais il paroît que c'eſt aujourd'hui *Chau-nay-manſuma*, qui eſt une des trois ruines marquées dans la Carte des Miſſionaires, ſur la Rivière de *Chang-tu*; car ils ne prennent pas plus connoiſſance de cette célèbre Capitale que de *Kara-koram*, *Eſtina*, *Kompion* & d'autres anciennes Villes. Koblay paſſoit le Printems & l'Été à Chang-tu, & le reſte de l'année à *Cambalik* (*y*) ou Peking. C'étoit-là, ſuivant la conjecture de l'Auteur, que réſidoit la Cour Tartare, auſſi long-tems que les Mongols furent en poſſeſſion de la Chine. Mais après leur expulſion, l'an 1308, il eſt probable que Kara-koram redevint le Siége des Khans, quoique depuis le tems d'Oktay, Petis de la Croix les faſſe réſider à *Olug-yurt* (*z*), Ville peu éloignée de Kara-koram, ou peut-être la même, comme on vient de l'obſerver.

LE Traducteur remarque auſſi que depuis le tems d'*Aday-khan*, quinzième ſucceſſeur de Koblay, on ne parle plus, à Olug-yurt, des Princes deſcendus de *Tuli-khan*, mais ſeulement de ceux qui étoient ſortis de Koblay-khan & qui demeurèrent Empereurs de la Chine (*a*). Quoiqu'il en ſoit, Olug-yurt éxiſtoit vers le commencement du quinzième ſiécle; car *Alchi-timur*, qui précéda *Aday* de deux ſucceſſions, monta ſur le Trône dans cette Ville en (*b*) 1405. Il ne faut point eſpérer après cela de découvrir quel fut ſon ſort, à moins qu'il ne nous vienne de nouvelles lumières de quelque ſçavant Miſſionaire, tel que le Père Gaubil. Soit qu'Olug-yurt & Kara-koram ayent été la même Ville ou non, il y a beaucoup d'apparence qu'elles ont eu le même deſtin. Enfin, le Traducteur ajoûte que ceux qui ont compoſé la Carte lui paroiſſent avoir été fort mal inſtruits de la Géographie & de l'Hiſtoire de la Tartarie avant leur propre

Olug-yurt éxiſtoit encore au quinzième ſiécle.

(*s*) Obſervations Mathématiques du Père Souciet, pag. 185.
(*t*) *Ibid.* pag. 185 & 202.
(*u*) *Angl.* de quarante quatre. R. d. E.
(*x*) *Ibidem.* pag. 97. n. 4.
(*y*) *Ibid.* & Marco-Polo, lib. I. cap. 65.
(*z*) Hiſtoire de Jenghiz-khan, pag. 386.
(*a*) *Ibid.* pag. 401.
(*b*) *Ibidem.*

propre tems; & c'eſt par cette raiſon qu'ils s'y arrêtent ſi peu, ou que le plus ſouvent, lorſqu'il en touchent quelque choſe, ils s'écartent ſi fort du véritable point. Gaubil nous fait connoître, dans ſon Hiſtoire des Mongols qui régnèrent à la Chine, que depuis le tems de Koblay juſqu'à leur expulſion, c'eſt-à-dire, pendant que la Tartarie & la Chine furent réunis ſous les mêmes Maîtres, ils ne réſidèrent jamais à *Kara-koram*. Ainſi la ſucceſſion de *Petis de la Croix*, depuis Koblay, doit être fauſſe; ou du moins, les Auteurs qu'il a ſuivis ont transformé des Gouverneurs en Empereurs.

Réſidences des Princes Kalkas.

Les Princes des Kalkas, que les Chinois nomment *Kalka-te-tſes* & *Kalka-Mongous*, font leur réſidence ordinaire dans les lieux ſuivans: 1. Sur les bords du *Kalka-pira*, un peu moins de quarante-huit degrés de latitude; & vers un, deux, trois, quatre degrés de longitude-Eſt. 2. Près de *Puir-nor*, quarante-huit degrés de latitude; un degré vingt-neuf minutes de longitude. 3. Sur les bords du Kerlong-pira, entre quarante-ſept & quarante-huit degrés de latitude; quatre, cinq, ſix degrés de longitude Oueſt. 4. Sur les bords du *Tula-pira*, plus de quarante-ſept degrés de latitude; neuf & dix degrés de longitude Oueſt. 5. Sur les bords du *Hara-pira*, quarante-neuf degrés dix minutes de latitude; dix degrés quinze minutes de longitude Oueſt. 6. Sur le Selinga-pira, quarante-neuf degrés vingt-ſept minutes de latitude; douze degrés vingt-ſix minutes de longitude Oueſt. 7. Sur l'*Iben-pira*, quarante-neuf degrés vingt-trois minutes de latitude; dix degrés trente-deux minutes de longitude Oueſt. 8. Sur le *Touipira* & le *Kara-ûjir*, quarante-ſix degrés vingt-neuf minutes vingt ſecondes de latitude; quinze degrés ſeize minutes de longitude Oueſt. 9. Sur l'*Iru-pira*, quarante-ſix degrés de latitude; quinze degrés trente-cinq minutes de longitude Oueſt. 10. Sur le *Patarik-pira*, quarante-ſix degrés de latitude; quinze degrés (*c*) trente-deux minutes de longitude Oueſt. 11. Sur le *Tegurik-pira*, quarante-cinq degrés vingt-deux minutes quarante-cinq ſecondes de latitude; dix-neuf degrés trente minutes de longitude Oueſt. Ajoûtez à tous ces lieux la Ville de *Hami* & ſon petit territoire, poſſedés par des Mahométans, qui dépendent, comme les Kalka-te-tſes leurs voiſins, de l'Empereur de la Chine; quarante-deux degrés cinquante-trois minutes de latitude; vingt-deux degrés vingt-trois minutes de longitude (*d*).

Hami, Ville Mahométane.

(*c*) *Angl.* ſeize degrés. R. d. E.

(*d*) Du Halde, Vol. II. de l'Edition Angloiſe, dans les Notes. pag. 250. & ſuiv.

Religion des Kalkas.

Khutuktu des Kalkas.

La Religion des Kalkas n'eſt pas différente de celle des Mongols. Ils ont auſſi leur *Khutuktu* (*a*), mais qui n'eſt pas ſoumis au *Lama-Dalay* comme celui de *Khukku-hotun*. Le Khutuktu des Kalkas, pendant que Regis ſe trouvoit dans leur Pays, étoit frère de leur *Han* ou de leur Khan. Avant la guerre qui s'éleva entre leur Nation & celle des Eluths, il avoit élevé près de Tula un Temple magnifique, bâti de briques jaunes & verniſſées par des ouvriers

Temple qu'il fait bâtir & ſa ruine.

(*a*) On écrit auſſi *Hutuktu*. Dans les Voyageurs, on trouve *Kutugtu*, & par mépriſe, *Kutuſta* & *Kutufta*. Strahlhenbourgh écrit *Hotoget* & *Kotokoyt*. Ces variétés viennent de la manière différente dont on conçoit la prononciation Tartare.

RELIGION DES KALKAS.

vriers de Peking. Ce bel édifice fut détruit en 1688, par *Kaldan*, Khan des Eluths, & l'on en voit encore les ruines. Les Tartares, regardant cette action comme un sacrilège, sont persuadés que la destruction de l'armée & de la famille de Kaldan fut un effet de la vengeance céleste.

Adorations qu'il reçoit.

LE Khutuktu, qui avoit été une des principales causes de la guerre, habite à présent dans des tentes. Il est assis dans la plus grande, comme sur une espèce d'autel, où il reçoit les hommages de plusieurs Nations. Il ne rend le salut à personne. Les Grands & le Peuple le considèrent comme un Dieu, & lui rendent les mêmes adorations qu'à *Fo* même. Leur aveuglement, qui va jusqu'à la folie, les porte à croire qu'il n'ignoroit rien, & qu'il dispose absolument du pouvoir & des faveurs de Fo. Ils sont persuadés qu'il est déja né quatorze fois, & qu'il renaîtra encore lorsque son tems sera fini. Les Missionaires se glorifient de lui avoir reproché une Idolâtrie si grossière, aux yeux de plusieurs Princes Mongols; d'avoir relevé son ignorance à l'occasion de quelques demandes qu'il faisoit sur l'Europe, & de l'avoir menacé des jugemens de Dieu & d'un supplice éternel. Mais il paroît que les ayant écoutés froidement, il ne continua pas moins de recevoir les adorations des Seigneurs Tartares (*b*).

Ville de tentes.

LA prévention des Mongols attiroit une foule de Peuple à *Iben-pira*, où ce Prince Lama résidoit depuis vingt ans. On pouvoit nommer ce lieu une Ville de tentes, où la presse étoit beaucoup plus grande que dans aucune autre Habitation de la Tartarie. Les Russiens de *Selinghinskoy* (*c*), qui n'en est pas loin, y viennent pour le Commerce. On y trouve aussi des Bonzes de l'Indostan, du Pegu, du Tibet & de la Chine, quantité de Tartares des Cantons les plus éloignés, & des Lamas de toutes sortes de rangs; car on en distingue différens Ordres, quoiqu'ils reconnoissent pour leur Chef le grand Lama, qui habite à l'Oueſt de la Chine, sur la Rivière de *Lasa* (*d*). Les Chinois donnent le même nom au lieu qui est consacré par son Temple. Mais les Tartares voisins le nomment *Barantola*, & donnent à tout le Pays le nom de *Tibet*.

Grand Lama ou Lama-Dalay, qui habite au Tibet.

CE souverain Pontife du Paganisme dans les Régions Orientales, confère à ses Lamas divers degrés de pouvoir & de dignité, dont le plus éminent est celui de *Khutuktu* ou de *Fo vivant*. Un titre si distingué n'est le partage que d'un petit nombre. Le plus célèbre & le plus respecté de tous les Khutuktus est celui des Kalkas. Il étoit regardé comme un oracle infaillible, depuis qu'il avoit vengé son Pays contre Kaldan avec le secours de l'Empereur de la Chine, qu'il avoit eu l'adresse d'engager dans ses intérêts.

Nation des U-chu-muchins.

DU côté du Sud, vers le quarante-quatrième degré de latitude, les Kalkas sont séparés, par certaines montagnes de sable, d'un Pays nommé *U-chu-muchin*, dont les Habitans ne sont pas moins infatués du Lama Khutuktu d'Iben, quoiqu'ils ayent leurs propres Lamas (*e*).

Usurpation du Khutuktu des Kalkas.

BENTINK nous apprend que le Khutuktu n'étoit autrefois qu'un Subdélegué du *Lama-dalay* dans les Pays des Mongols & des Kalmuks au Nord (*f*), établi

(*b*) Il y a tel pays en Europe, où une remontrance si hardie ne feroit pas écoutée avec tant de sang froid.

(*c*) Les Chinois l'appellent *Chu-kukpoy-chang*.

(*d*) Les Chinois nomment le Pays de Lasa, *La-ma-ti-fan*. La rivière porte le nom de *Kata* dans la Carte, & nulle-part celui de *Lasa*.

(*e*) Du Halde, Vol. IV. pag. 29, & suiv.

(*f*) Ou des Eluths.

établi pour le ſoutien de ſon autorité parmi des Peuples ſi éloignés de ſa réſidence; mais que ce Député s'étant accoutumé aux douceurs du commandement ſpirituel, eut la hardieſſe d'aſpirer à l'indépendance. Il conduiſit cette entrepriſe avec tant d'adreſſe, qu'on ne parle preſque plus à préſent du Lama-dalay parmi les Mongols. L'autorité du Khutuktu eſt ſi bien établie, que celui qui paroîtroit douter de ſa Divinité, ou du moins de ſon immortalité, ſeroit en horreur à toute la Nation. Il eſt vrai que la Cour de la Chine contribua beaucoup à cette apothéoſe, dans la vûe de diviſer les Mongols & les Kalkas (*g*). Elle conçut que l'éxécution de ce deſſein ſeroit difficile tandis que les deux Nations reconnoîtroient un même Chef de Religion, parce que ce ſouverain Prêtre ſeroit toûjours intéreſſé à les réconcilier dans leurs moindres différends, & qu'au-contraire un Schiſme eccléſiaſtique ne manqueroit pas de leur faire rompre toute ſorte de communication. Sur ce principe, elle embraſſa l'occaſion de ſoutenir ſecrétement le Khutuktu contre le Dalay-lama, & ſa politique n'a pas mal réuſſi.

Religion des Kalkas.

Favoriſée par la politique des Chinois.

Le Khutuktu n'a pas de demeure fixe, comme le *Dalay-lama*. Il campe de côté & d'autre. Cependant, depuis ſa ſéparation, il ne met plus le pied ſur les terres des Eluths. Il campoit quelquefois, pendant l'Eté, aux environs de Nerchinskoy & de la Rivière Amur; mais depuis que les Ruſſiens ſe ſont établis dans ce Canton, il ne paſſe plus au-delà Selinghinskoy. On le voit ordinairement ſur celles d'Orkhon & de Selinga, ou ſur celle d'Urga, avec le Khan *Tuſchiatu*. Il eſt ſans ceſſe environné d'un grand nombre de Lamas & de Mongols armés, qui ſe raſſemblent de toutes parts, ſur-tout lorſqu'il change de camp, & qui ſe préſentent à lui ſur ſa route pour recevoir ſa bénédiction & lui payer ſes droits. Il n'y a que les Chefs de ſa Tribu ou d'autres Seigneurs de la même diſtinction qui ayent la hardieſſe de s'approcher de ſa perſonne. Sa manière de bénir eſt en poſant ſur la tête du Dévot ſa main fermée, dans laquelle il tient un chapelet à la mode des Lamas.

Manière de vivre du Khutuktu.

Comment il donne ſa bénédiction.

Le Peuple eſt perſuadé qu'il vieillit à meſure que la Lune décline, & que ſa jeuneſſe recommence avec la Nouvelle Lune. Dans les grands jours de fêtes il paroît au ſon des Inſtrumens, qui ont quelque reſſemblance avec nos trompettes & nos violons (*h*), ſous un magnifique dais de velours de la Chine, ouvert par-devant. Il eſt aſſis ſur un grand couſſin de velours, les jambes croiſées à la manière des Tartares, avec une figure de ſon Dieu (*i*) à chaque côté. Les autres Lamas de diſtinction ſont au-deſſous de lui ſur des couſſins moins élevés, entre le lieu où il eſt placé & l'entrée du pavillon, tenant à la main chacun leur livre, dans lequel ils liſent en ſilence & ſeulement des yeux. Auſſi-tôt que le Khutuktu a pris ſa place, le bruit des Inſtrumens ceſſe, & le Peuple qui eſt aſſemblé devant le pavillon ſe proſterne à terre, en pouſſant certaines exclamations à l'honneur de la Divinité & de ſon Prêtre. Alors quelques Lamas apportent des encenſoirs, avec des herbes odoriférantes. Ils encenſent d'abord les Repréſentations de la Divinité, enſuite le Khutuktu, & puis le Peuple. Après cette cérémonie, ils dépoſent leurs encenſoirs aux pieds du Khutuktu. On apporte auſſi-tôt pluſieurs vaſes de porcelaine, remplis de liqueurs & de confitures. On en place ſept devant chaque image de la Divinité,

Cérémonies des jours de fête.

(*g*) *Angl.* & les Calmucs. R. d. E.
(*h*) *Angl.* & nos cymbales.
(*i*) C'eſt une ſtatue qui repréſente le Dieu Fo.

RELIGION DES KALKAS.

vinité, & ſept autres devant le Khutuktu, qui après en avoir un peu goûté, fait diſtribuer le reſte entre les Chefs des Tribus qui ſe trouvent préſens, & ſe retire enſuite dans ſa tente au ſon des Inſtrumens de muſique.

Comment le Khutuktu eſt traité à la Cour Chinoiſe.

LE Khutuktu des Kalkas n'eſt pas ſans conſidération à la Cour Impériale. Si le deſir de ſe conſerver dans l'indépendance du *Dalay-Lama* l'intéreſſe à gagner par des préſens les Favoris de l'Empereur, & même les Jéſuites, qui ont à préſent, remarque l'Auteur, beaucoup de crédit à Peking; la Cour, qui a beſoin de lui & de ſes Lamas pour contenir les Mongols de l'Oueſt dans la ſoumiſſion, le traite dans toutes les occaſions avec des égards diſtingués. Il y a quelques années qu'il reçut une marque de diſtinction fort extraordinaire. On célebroit la fête anniverſaire de l'Empereur Kanghi, qui entroit alors dans la ſoixantième année de ſon âge. Le Khutuktu ayant été averti de s'y rendre, avec tous les vaſſaux de l'Empire, fut diſpenſé de ſe proſterner plus d'une fois devant Sa Majeſté, quoique la loi ordonne trois proſtrations, & cette diſtinction fut regardée comme un honneur ſans exemple (*k*).

Ménagemens qu'il a pour les Ruſſiens.

L'INTÉRÊT du Khutuktu le porte auſſi à cultiver l'amitié des Ruſſiens. Il y a quelques années que M. *Iſmatlof*, Envoyé extraordinaire de l'Empereur Pierre à la Cour de la Chine, paſſant dans le Pays des Kalkas, le Pontife le fit complimenter par quelques-uns de ſes Lamas & joignit quelques petits préſens à ſes politeſſes. Il ſaiſit d'ailleurs toutes les occaſions de favoriſer les Sujets de la Ruſſie, dans les petits différends qui naiſſent entr'eux & les Mongols des frontières (*l*).

Vie des Lamas.

REGIS obſerve que l'uſage des Lamas n'eſt pas de vivre dans les Communautés Tartares, quoiqu'à la Chine il s'en trouve quelques-uns qui prèferent cette méthode. Dans les autres lieux, ils ont des eſpéces de Prébendes, qui conſiſtent dans les terres & les troupeaux de ceux auxquels ils ſuccèdent, & dont ils ont été les diſciples ou les compagnons. Cependant le même Auteur ajoûte qu'ils font leurs priéres en commun (*m*).

(*k*) Cet acte de ſoumiſſion n'eſt guères compatible avec la Divinité qu'on attribue à ce Khutuktu.

(*l*) Hiſt. des Turcs, des Mongols, &c. Vol. II. pag. 508.

(*m*) Chine du Père du Halde, Vol. IV. pag. 30.

Eclairciſſemens ſur les Mongols & les Kalkas.

Ancienne fierté des Khans Tartares à l'égard des Chinois.

GERBILLON raconte que vers le commencement de la Dynaſtie de *Han*, c'eſt-à-dire, qu'il y a plus de [dix-] huit cens ans qu'un Khan Tartare ſe rendit formidable aux Chinois ſes voiſins, par les invaſions qu'il faiſoit ſur leurs terres, chaque fois qu'ils négligeoient de lui envoyer un préſent annuel d'argent & de ſoie. Les Khans Tartares ont ſouvent demandé à l'Empereur de la Chine une de ſes filles en mariage, avec menace d'employer le fer & le feu pour l'enlever, ſi leur prière étoit rejettée. A la mort du Fondateur de la même Dynaſtie, un Prince Tartare eut l'audace de ſe propoſer pour époux à l'Impératrice Douairière, qui gouvernoit alors avec la qualité de Régente. Les Chinois regardèrent cette propoſition comme une inſulte; mais la politique les obligeant de diſſimuler, ils accordèrent une Princeſſe du Sang à cet ambitieux Tartare.

L'HISTOIRE

L'Histoire Chinoise donne à ces Khans, ou à ces Rois, le nom de *Chen-yu*, ou *Ten-yu*; car la prononciation de ces deux mots est la même. C'est proprement un titre, tel que celui de Roi ou de Souverain; & quelques-uns de nos Géographes en ont fait mal-à-propos un nom de Pays, qu'ils ont donné à cette partie de la Tartarie qui est à l'Ouest & au Nord-Ouest de la Chine, où ces Princes ont regné. La terreur qu'ils inspirèrent aux Chinois ne fut pas de longue durée. L'Empereur *Vu-ti*, de la race de Han, qui regnoit deux cens vingt ans (*a*) avant Jesus-Christ, les défit tant de fois & les repoussa si loin dans leurs Déserts, que pendant plus de douze cens ans ils n'eurent pas la hardiesse de reparoître dans l'Empire.

Eclaircissemens sur les Mongols et les Kalkas.

Au commencement du dixième siécle, les Tartares du Nord de la Chine, nommés *Sitans* (*b*) dans les Histoires Chinoises, ayant subjugué la Province de *Lyau-tong*, rentrèrent dans les Provinces du Nord & fondèrent une Monarchie que les mêmes Historiens ont nommée *Tay-lyau*, du nom de la Province de *Lyau-tong*, par laquelle ils étoient entrés dans l'Empire. Elle dura deux cens ans, pendant lesquels ils soumirent diverses Hordes de Tartares, avec une partie de la Chine Septentrionale. Ils réduisirent l'Empereur même à leur payer un tribut considérable en soie & en argent.

Premières conquêtes des Tartares.

La Monarchie de Lyau fut enfin détruite par les Tartares Orientaux, c'est-à-dire, par ceux qui habitent les Pays qui sont à l'Est de la Montagne de Peking & au Nord-Est de la Chine. Ils étoient sujets de *Lyau*; mais le Prince d'un *Ayman* ou d'une Tribu nommée *Aghuta*, prit les armes pour se venger d'un affront barbare qu'il avoit reçu du dernier de leurs Empereurs; & se mettant à la tête des Aymans voisins, il subjugua par degrés tout le Pays, il fit l'Empereur prisonnier, & fonda la Monarchie de *Kin* (*c*) vers le commencement du douzième siécle. Depuis ce tems-là ils possédèrent près de la moitié de la Chine, jusqu'en 1300, que Jenghiz-khan, le plus fameux peut-être de tous les Conquerans, ayant réduit la Tartarie Orientale & poussé l'effort de ses armes au-delà de la Perse, les tourna contre les Tartares de Kin, qu'il chassa de leurs possessions jusqu'au dernier. Mais il ne vécut point assez longtems pour soumettre entièrement le vaste Empire de la Chine. Cette gloire étoit réservée à *Hubikay*, son petit-fils, que nos Historiens appellent Kublay, ou *Koblay*, comme les Chinois lui donnent le nom de *Hu-pi-lye*.

Erection de la Monarchie de Kin.

Ce Prince fut le premier qui réduisit toute la Nation Chinoise sous un joug étranger. Mais la Monarchie des Mongols étoit trop pesante pour subsister long-tems. Leur indolence ou leur mollesse ne leur permit guères de soutenir leur Gouvernement plus d'un siécle. Ils furent chassés de la Chine vers le milieu du quatorzième siécle, par le fameux *Hong-vu*, fondateur de la race de *Tay-ming*, dernière Dynastie Chinoise, & poussés par *Yung-lo*, son quatrième fils, au-delà du Désert, à plus de deux cens lieuës au Nord de la grande Muraille, avec le dessein formé de les exterminer. Mais ce projet fut interrompu par la mort du vainqueur, qui arriva au retour de sa troisième expédition. Ses successeurs ayant négligé de poursuivre ce qu'il avoit heureusement commencé

Les Chinois réduits sous un joug étranger.

(*a*) *Angl.* qui régnoit cent vingt ans. R. d. E.

(*b*) Et *Kitans*, d'où vient peut-être *Kitay* ou *Katay*.

(*c*) *Kin*, en Chinois, signifie, *Or*, que les Mongols nomment *Altun*; ce qui montre qu'*Altun-khan*, dont plusieurs Auteurs parlent, étoit Empereur de *Kin*.

ECLAIRCISSEMENS SUR LES MONGOLS ET LES KALKAS.

Formation des Hordes Tartares.

Par quels degrés elles se soumirent à l'Empereur de la Chine.

mencé, les Mongols reprirent courage & sortirent de leurs retraites. Ce fut alors que les Princes du Sang de Jenghiz-khan se saisissant de diverses Contrées, formèrent chacun leur Horde & s'érigèrent en autant de petits Souverains (*d*). Le titre d'Empereur des Mongols demeura au premier d'entr'eux, qui se nommoit *Charnar-han*, & qui étoit descendu de Kublay par la branche aînée. Ce Prince éxigea un tribut des autres Etats Mongols & des Eluths mêmes, jusqu'au commencement du septième siécle, que ses cruautés & ses débauches ayant rendu son gouvernement insupportable, ses propres Sujets appellèrent le Fondateur de la Monarchie des Mancheous. Ainsi le Prince Mongol, devenu vassal de l'Empire des Mancheous, fut obligé de quitter le titre de *Han* pour celui de *Vang*, qui lui fut donné par le bisayeul de l'Empereur Kang-hi, vainqueur de tous les Mongols aux environs de la grande Muraille.

La Nation des Kalkas est comme cantonnée, suivant l'expression de Regis, sous un grand nombre de Princes, dont quelques-uns portent le nom de *Han* ou d'Empereur, quoiqu'il soit certain qu'ils n'ont jamais été maîtres de la Tartarie, & qu'à la réserve de quelques petits territoires dans leur voisinage ils n'en ayent jamais possedé d'autres que ceux qui appartiennent à leurs différentes familles.

Avant la guerre qui s'éleva dans le cours de 1688 entre les Eluths & les Kalkas, la seconde de ces deux Nations avoit trois Princes qui prenoient le titre de Hans. Le premier, nommé *Chesaktu-han*, dont le territoire étoit le plus à l'Ouest, fut pris & tué par les Eluths. Le second, qui se nommoit *Tusiktu-han*, se déroba par la fuite, mais ne fut pas suivi de ses sujets, dont la plus grande partie se retira dans les forêts, au Nord du Tula. *Che-chin-hau*, qui étoit le troisième, & qui campoit ordinairement sur les bords du *Kerlon*, se retira jusqu'à Kulon-nor sur la même Rivière, toûjours prêt à traverser l'Ergone, s'il étoit forcé de passer dans le Pays des Mancheous dont il avoit imploré l'assistance. Mais, après la guerre & la mort de Kaldan, Roi des Eluths, qui prétendoit que les Kalkas & les Eluths avoient toûjours dépendu de sa famille, l'Empereur soumit le reste de ces Princes & de leurs sujets, dont ses armes victorieuses avoient détruit la moitié.

En 1691, *Che-chin-han* eut recours à la protection de l'Empereur avec les Princes de sa famille, & le reconnut pour Souverain. Le titre de Han lui fût confirmé; mais son successeur n'obtint que celui de *Tsing-vang*, ou de premier Regule que l'Empereur confera aussi à son oncle, dans une Assemblée générale des Kalkas. Cinq de ces Princes furent créés *Peyles* ou Regules du troisième rang. Un autre eut le titre de *Kong*, qui revient à celui de Comte. Deux autres furent nommés *Chaffaks*, ou Chefs de Banière.

Ordre des Banières Tartares & titres de leurs Princes.

Pour jetter plus de jour sur cet établissement, on doit faire observer qu'à Peking & dans les autres lieux, les Tartares, soit Mancheous ou Mongols, & les Chinois mêmes, depuis la conquête de leur Empire, sont divisés en différentes classes & rangés sous des Banières. Ceux de Peking en ont huit, qui sont distinguées par la différence de leurs couleurs. Les Mongols, au-delà de la grande Muraille, étoient rangés, dans ces derniers tems, sous quarante-neuf Banières, dont les *Nurus* ou les Compagnies étoient égales. Chaque Nu-

ru

(*d*) Chine du Père du Halde, Vol. IV. pag. 40. & suiv.

ru devoit être compoſée de cent cinquante familles. Dans l'Aſſemblée de 1692, on établit que le Han joindroit à ſa dignité le commandement de trente-ſept (*e*) Nurus ſous la première Banière des Kalkas. La ſeconde Banière, compoſée de vingt-une familles, fut donnée au premier Regule. La troiſième n'étoit que de douze Compagnies, & les autres en comprenoient plus ou moins.

Eclaircissemens sur les Mongols et les Kalkas.

Les reſtes de la famille & des ſujets de *Tuſiktu-han* (*f*), ayant enfin quitté leurs forêts, ſe ſoumirent à l'Empereur, & furent diviſés en trois Banières ſous trois Princes, dont l'un fut nommé *Pey-lo*, ou Regule du troiſième Ordre; le ſecond, *Kong* ou Comte; & le troiſième, *Chaſſak*. Le fils de *Chaſaktu-han*, après avoir vû périr ſon père dans la guerre contre Kaldan, alla ſe jetter aux pieds de l'Empereur, ſans autre eſcorte que trois ou quatre Officiers. Tous les autres, qui avoient entretenu des intelligences avec les Eluths, ſe retirèrent dans leur Pays, mais la plûpart y furent ou maſſacrés ou jettés dans l'eſclavage. L'Empereur fit un accueil gracieux à leur Prince. Il lui aſſigna des terres aux environs de *Kutuktu-hotun* (*g*), petite Ville au-delà de la grande Muraille, qui, n'étant pas éloignée des portes de *Cha-hun-keu* & de *Chang-kya-keu*, en tire l'avantage d'un commerce aſſez conſidérable. Pour réparer toutes ſes pertes, l'Empereur lui fit préſent d'une partie de ſes propres troupeaux qui paiſſoient dans le même Pays. Les Miſſionaires apprirent des principaux Bergers qu'on n'y comptoit pas moins de cent quatre-vingt-dix mille moutons, diviſés en deux cens vingt-cinq troupeaux, & que les bêtes à cornes étoient preſqu'au même nombre, cent dans chaque diviſion. Les haras Impériaux étoient encore plus nombreux. Auſſi l'Empereur de la Chine eſt-il le plus puiſſant Prince du monde en Cavalerie (*h*).

Troupeaux & Haras de l'Empereur.

Outre les terres qui ſont deſtinées à la nourriture des troupeaux & des haras de l'Empereur, ce Prince s'en eſt réſervé d'autres, d'une plus grande étendue, qui bordent cette partie de la grande Muraille, & qui ſont plus voiſins de Peking. Entre ces terres, qui ſont affermées, les unes payent leur rente en nature, & d'autres en argent, qui entre dans le tréſor public pour le ſalaire des Officiers de l'Etat, car l'Empereur vit du fruit de ſes propres Domaines. Ces troupeaux innombrables, ces haras & ces fermes, contribuent plus à lui attacher les Princes Mongols que toute la magnificence de ſa Cour. Il n'a pas jugé à propos de leur accorder, non plus qu'à ſes anciens Vaſſaux, le pouvoir d'ordonner de la vie de leurs Sujets, ni celui de confiſquer leurs biens. La connoiſſance de ces cas eſt reſervée à l'un des Tribunaux ſuprêmes de Peking, qui porte le nom de *Mongol-chargan*, ou de Tribunal des Mongols (*i*).

Ses troupeaux lui attachent les Princes Mongols.

Bentink obſerve que les Mohgols de l'Oueſt, par leſquels il faut entendre proprement les Mongols Kalkas, reconnoiſſent l'autorité d'un Khan, qui étoit autrefois comme le grand Khan de tous les Mongols. Quoique ce Prince ait beaucoup perdu de ſa grandeur depuis que les Mancheous ont conquis la Chine, (*k*), il eſt encore aſſez puiſſant pour mettre en campagne cinquante ou ſoixante mille chevaux.

Remarques de Bentink ſur le Gouvernement des Kalkas.

Le

(*e*) *Angl.* de vingt-ſept. R. d. E.
(*f*) *Tonſchu-han* dans le François.
(*g*) *Hubu-botua* dans l'Original. Les premières Cartes ont *Koko-botun* & *Kokotun*.
(*b*) Les Tartares n'ont pas d'Infanterie.
(*i*) Du Halde, Vol. IV. pag. 27. & ſuiv.
(*k*) Au-lieu de Mancheous, l'Auteur met les Mongols de l'Eſt. C'eſt une mépriſe.

ECLAIRCISSEMENS SUR LES MONGOLS ET LES KALKAS.

LE Prince qui régnoit ſur les Kalkas, du tems de l'Auteur, s'appelloit *Tuchiatu-khan* (*l*). Il faiſoit ſa demeure ordinaire ſur la rivière d'*Orkhon*, dans un lieu nommé *Urga* (*m*), à douze journées de Selinghinskoy, vers le Sud-Eſt. Pluſieurs petits Khans, qui habitent vers les ſources de la rivière de Jeniſen, près des Déſerts de Goby, lui payent un tribut. Quoiqu'il ſe ſoit mis ſous la protection de la Chine, pour ſe fortifier contre les Kalmuks ou les Eluths, cette eſpece de ſoumiſſion n'eſt qu'honoraire ou précaire, & ne doit être attribuée qu'aux intrigues des Lamas ſous le régne de ſon pere. Au-lieu du tribut que les autres Khans payent à l'Empereur, il ſe contente de lui envoyer (*n*), chaque année, de magnifiques preſens; & la Cour de Peking, qui eſt accoûtumée à ménager ſi peu ſes Tributaires, fait aſſez connoître, par les égards qu'elle a pour ce Prince, qu'elle le redoute plus qu'aucun de ſes voiſins. Ce n'eſt pas ſans raiſon, ajoûte l'Auteur; car s'il pouvoit s'accorder avec les Kalmuks, la famille qui régne à la Chine n'auroit pas peu d'embarras à ſe ſoutenir ſur le Trône (*o*).

Combien leur Khan eſt redoutable à la Chine.

(*l*) Le même ſans doute que Regis nomme *Tuſiktu-khan*.

(*m*) *Urga* ſignifie un lieu où le Khan campe. Les Miſſionaires l'appellent *Hargas*.

(*n*) *Angl.* l'Empereur lui envoye. R. d. E.

(*o*) Hiſt. des Turcs, des Mongols, &c. pag. 505. On rejette au Tome ſuivant les Guerres des Kalkas & des Eluths.

§. V.

Hiſtoire Naturelle du Pays des Mongols & des Kalkas.

Stérilité des Régions Tartares.

LES terres des Mongols, juſqu'à la Mer Caſpienne, ſont peu propres au labourage; &, ſuivant l'obſervation des Miſſionaires, celles de *Korchin*, d'*Chan* & de *Nayman*, qui bordent la Tartarie Orientale, par laquelle ils paſſerent deux fois en revenant de Petuna & de Tſitſikar, paroiſſent les plus mauvaiſes (*a*). Bentink aſſure que les Pays des Mongols, proprement dits, & ceux des Kalkas ſont mieux fournis d'eau & de bois que la Région des Kalmuks ou des Eluths. Cependant il obſerve qu'en pluſieurs endroits ils ſont abſolument inhabitables parce qu'ils manquent de ces deux ſecours (*b*).

Animaux qu'on y trouve.

LA Tartarie, ſuivant Regis, abonde en toutes ſortes de gibier & de bêtes fauves, ſans en excepter les eſpèces communes en Europe, telles que le liévre, le faiſan & le daim. On y voit, dans les plaines, d'immenſes troupeaux de chévres rouſſes, que les Chinois nomment *Whang-yang*. Elles ſont de la grandeur & de la forme des nôtres, mais elles ont le poil roux, & plus rude que celles de l'Europe. Leur sûreté conſiſte dans la vîteſſe extraordinaire de leur courſe.

Mulets ſauvages.

LES mulets ſauvages ſont en plus petit nombre. Ils ne reſſemblent point aux mulets domeſtiques (*c*), & ne peuvent s'accoûtumer à porter des fardeaux. Leur chair n'eſt pas moins différente: le goût en eſt agréable du moins au jugement des Tartares, qui en font beaucoup d'uſage, & qui la trouvent auſſi ſaine & auſſi nourriſſante que celle du ſanglier. Ce dernier animal eſt

(*a*) Du Halde, Vol. IV. pag. 21.

(*b*) Hiſt. des Turcs, &c. pag. 500.

(*c*) *Yo-la tſe*, en Chinois, ſignifie un Mulet. Gerbillon, dans ſon ſecond voyage en Tartarie, vit des mulets ſauvages qui produiſent leurs ſemblables.

eſt fort commun dans les bois & dans les plaines qui bordent la rive droite du fleuve Tula. On reconnoît ſes traces à la terre qu'il remue pour trouver des racines dont il fait ſa nourriture.

Histoire Naturelle du Pays des Mongols.

Les Chevaux & les Dromadaires ſauvages ne ſont pas différens de ceux qui ſont privés; mais on les trouve en plus grand nombre du côté de l'Oueſt, quoiqu'il en paroiſſe quelquefois auſſi dans le Pays des Kalkas, qui borde le *Hami*. Les chevaux ſauvages ſont ſi légers, qu'ils ſe dérobent aux fléches mêmes des plus habiles chaſſeurs. Ils marchent en troupes nombreuſes, & lorſqu'ils rencontrent des chevaux privés, ils les environnent & les forçent de prendre la fuite.

Chevaux & Dromadaires.

Le *Han-ta-han* eſt un animal de la Tartarie qui reſſemble à l'Elan. La chaſſe en eſt commune dans le Pays des Solons, & l'Empereur Kang-hi prenoit quelquefois plaiſir à cet amuſement. Les Miſſionaires virent des *Han-ta-hans* de la groſſeur de nos plus grands bœufs. Il ne s'en trouve que dans certains Cantons, ſur-tout vers la montagne de Sevelki, dans des terrains marécageux, qu'ils aiment beaucoup, & où la chaſſe en eſt aiſée parce que leur peſanteur retarde leur fuite.

Le Han ta-han, eſpéce d'Elan.

Le *Chulon*, ou le *Chelaſon*, que Regis prit pour une eſpéce de *Linx*, eſt à peu près de la forme & de la groſſeur d'un loup. On fait beaucoup de cas, à Peking, de la peau de cet animal. Son uſage parmi les Chinois eſt pour ce qu'ils nomment leurs *Taybus* ou leurs *Surtous*. Le poil en eſt long, doux, épais & de couleur griſatre. Ces peaux ſe vendent fort bien auſſi à la Cour du Czar, quoique le Chulon ſoit fort commun en Ruſſie & dans les Pays voiſins.

Le Chulon, ou le Chelaſon.

Utilité de ſa peau.

Le Tygre, qui ſe nomme *Lau-hu* parmi les Tartares, infeſte également la Chine & la Tartarie. Il paſſe dans ces deux Régions pour le plus féroce de tous les animaux. Son cri ſeul pénétre d'horreur ceux qui ne ſont point accoûtumés à l'entendre. Les Tygres du côté de l'Eſt ſont d'une groſſeur & d'une légéreté ſurprenante. Ils ont ordinairement la peau d'un roux fauve, mouchetée de taches noires; mais il s'en trouve quelquefois de blanches, avec des taches noires & griſes. Les Mandarins Militaires ſe ſervent de ces peaux, ſans en retrancher la tête & la queue, pour couvrir leurs chaiſes dans les marches publiques. A la Cour, les Princes en couvrent leurs couſſins pendant l'hiver. De quelque férocité que ſoient les Tygres en Tartarie, on obſerve qu'ils marquent beaucoup de frayeur lorſqu'ils ſe trouvent environnés de chaſſeurs qui leur préſentent l'épieu. Au-lieu que les Daims s'agitent dans ces occaſions & cherchent le moyen de s'échapper entre les rangs, un Tygre s'accroupit ſur ſa queue, & ſoutient long-tems l'aboyement des chiens & les coups de fléches émouſſées. Enfin, lorſque ſa rage s'allume, il s'élance avec tant de rapidité, en fixant les yeux ſur les chaſſeurs, qu'il ne paroît faire qu'un ſeul ſaut. Mais ceux du même rang tiennent la pointe de leurs épieux tournée vers lui, & le percent au moment qu'il eſt prêt à ſaiſir leur compagnon. Les chaſſeurs Impériaux ſont ſi prompts qu'il arrive peu d'accidens.

Tygres de Tartarie.

Leur groſſeur & leur férocité.

Le *Pau* (*d*) eſt une ſorte de Léopard, qui a la peau blanchâtre, & tachetée de

Pau, ſorte de Léopard.

(*d*) Le nom Mongol eſt *Part.*

HISTOIRE NATURELLE DU PAYS DES MONGOLS.

de rouge & de noir. Quoiqu'il ait la tête & les yeux d'un tygre, il eſt moins gros, & ſon cri eſt différent.

Daims.

LES Daims multiplient prodigieuſement dans les déſerts & les forêts de la Tartarie. On remarque de la différence dans leur couleur, dans leur groſſeur, & dans la forme de leurs cornes, ſuivant les différens Cantons de cette vaſte contrée. Il s'en trouve de ſemblables à ceux de l'Europe.

Cerfs.

LA chaſſe du Cerf, que les Chinois nomment *Chau-tu*, c'eſt-à-dire, l'appel du Cerf, a tant d'agrément en Tartarie, que l'Empereur Kang-hi y étoit quelquefois avant le lever du Soleil (*e*). Les chaſſeurs portent quelques têtes de biche, & contrefont le cri de cet animal. A ce bruit les plus grands cerfs ne manquent point de paroître. Ils jettent leurs regards de tous côtés. Enfin, découvrant les têtes, ils grattent la terre avec leurs cornes & s'avancent furieuſement; mais ils ſont tués par les chaſſeurs, qui ſe tiennent en embuſcade.

Chevaux Tartares.

L'INTREPIDITÉ des chevaux Tartares eſt ſurprenante à la rencontre des bêtes féroces; telles que les tygres. Ils n'acquièrent neanmoins cette qualité qu'à force d'uſage, car ils ſont d'abord auſſi timides que les autres chevaux. Les Mongols ont beaucoup d'habileté à les dreſſer. Ils en nourriſſent un grand nombre de toutes ſortes de poil, & leur uſage eſt de les diſtinguer par différens noms. [Ils ont une adreſſe particulière pour les prendre en courant, avec le nœud coulant d'une corde qu'ils leur jettent, pour les apprivoiſer en très peu de tems.] Pour la guériſon de leurs maladies, qu'ils connoiſſent parfaitement, ils emploient des remédes dont nos chevaux ne ſe trouveroient pas mieux que de la nourriture Tartare. Ils préfèrent, dans un cheval, la force à la beauté. Les chevaux de Tartarie ſont ordinairement d'une taille médiocre; mais dans le nombre il s'en trouve toûjours d'auſſi grands & d'auſſi beaux qu'en Europe. Tels ſont ceux de l'Empereur & des Grands. On ſe fait honneur à Peking d'être bien monté, & le prix commun d'un bon cheval & même d'un mulet, eſt de ſix ou ſept cens livres, ou quelquefois plus.

Peaux du Pays des Kalkas.

LES Kalkas ne ſont pas riches en peaux de martre, mais ils ont en abondance des peaux d'écureuil, de renard & d'un petit animal ſemblable à l'Hermine, qu'ils appellent *Tael-pi*, dont on emploie la peau, à Peking, pour faire des *Troa-pongs*, c'eſt-à-dire des mantilles contre le froid. Le *Taelpi* eſt une eſpéce de rat, fort commun dans quelques Cantons des Kalkas, qui creuſe en terre des trous pour s'y loger. Chaque mâle ſe fait le ſien. Il y en a toûjours un qui fait la garde, & qui ſe précipite dans ſon trou lorſqu'il voit approcher quelqu'un. Cependant la troupe n'échappe point aux chaſſeurs. Lorſqu'ils ont une fois découvert le nid, ils l'environnent, ils ouvrent la terre en deux ou trois endroits, ils y jettent de la paille enflammée pour effrayer les petits habitans; &, ſans autre peine, ils en prennent un ſi grand nombre que les peaux ſont à fort bon marché.

Peaux de Taelpis.

Pêche des Mongols.

LA pêche des Mongols n'eſt pas conſidérable. Leurs rivières n'approchent pas de celles des Mancheous & des Tartares *Tu-pis*. Les Eſturgeons qu'ils prennent quelquefois dans le *Tula* viennent du grand Lac de Pay-kal, avec lequel cette Rivière communique S'il s'en trouve auſſi dans l'Urſon, comme dans les Rivières qui ſont plus à l'Eſt & particuliérement dans celle de *Cha-chi-i*, ils y

(*e*) Ce Prince prenoit auſſi beaucoup de plaiſir à la chaſſe du Tygre & des Chevres rouſſes.

HISTOIRE NATURELLE DU PAYS DES MONGOLS.

y viennent du *Saghalian-ula* où elles se déchargent toutes. Cette partie de l'Ursou produit un animal amphibie qui se nomme *Turbighi*. Il ressemble au castor; mais sa chair est fort tendre & d'aussi bon goût que le chevreuil. L'Auteur croit qu'il ne s'en trouve qu'aux environs des Lacs de *Puir* & de Kulon, avec lesquels la Rivière d'Ursou communique.

Turbighi, animal amphibie.

L'AGRICULTURE n'est pas seulement négligée dans la Tartarie des Mongols; elle y est condamnée comme inutile. Lorsque les Missionaires leur demandoient pourquoi ils ne cultivoient pas du moins quelques jardins, ils répondoient que *l'herbe est pour les bêtes*, & que les bêtes sont pour l'homme.

Agriculture.

LES travaux Géographiques des Missionaires ne leur permirent pas de tourner leurs recherches sur les Simples & les autres Plantes curieuses. D'ailleurs les Lamas, qui sont les principaux Medecins du Pays, n'employent que les simples les plus communs & les drogues qui sont en usage à la Chine. La seule plante qui passe pour rare en Tartarie, & dont on fait beaucoup de cas, porte à Peking le nom de *Kalka-sekuen*. Les Missionaires l'ont nommée *racine de Kalka*. Son odeur est aromatique. Les Médecins de l'Empereur s'en servent avec succès pour la Dyssenterie & les maux d'estomac (*f*).

Simples & autres Plantes.

BENTINK observe que la rhubarbe est fort commune dans les Pays qui sont arrosés par la Rivière d'Orkon & par celle de Selinga vers Selinghinskoy. Celle que les Russiens vendent aux Etrangers vient des environs de cette Ville. *Elle* y est en si grande abondance que les Tréforiers de Sibérie en vendent à la fois jusqu'à deux cens cinquante quintaux. Ce commerce seroit fort avantageux à la Russie, s'il étoit exercé fidellement. L'auteur ne connoît pas, dit-il, d'autre Pays que la Russie, d'où l'on tire à-présent la rhubarbe. S'il en venoit autrefois de la Chine, elle y étoit portée, du Pays des Mongols, par les caravanes de Sibérie, qui faisoient ce commerce à Peking. Mais depuis que les Européens en reçoivent directement de la Russie, il n'en vient plus par la voye de la Chine.

Rhubarbe. Lieux où elle croît en abondance.

LES plaines de la grande Tartarie produisent quantité d'oiseaux d'une beauté rare. Celui dont (*g*) on trouve la description dans *Abul'ghazi-khan*, est apparemment une espèce de héron, qui fréquente cette partie du Pays des Mongols qui touche aux frontières de la Chine. Il est tout-à-fait blanc, excepté par le bec, les aîles & la queue, qu'il a d'un très-beau rouge. Sa chair est délicate, & tire pour le goût sur la gelinotte. Cependant comme l'Auteur le représente fort rare, on peut s'imaginer que c'est le butor, qui est très-rare en effet dans la Russie, dans la Sibérie & la grande Tartarie, mais qui se trouve quelquefois dans le Pays des Mongols, vers la Chine, & qui est presque toûjours blanc. Abulghazi-khan (*h*) dit que cet oiseau s'appelle *Chungar* en langue Turque, & que les Russiens le nomment *Kratzshot*; ce qui fait conjecturer au Traducteur Anglois que c'est le même qui porte le nom de *Chon-kui* dans l'histoire de *Timur-Bek* (*i*), & qui fut presentée à Jenghiz khan par les Ambassadeurs de *Kapjak*. Petis de la Croix remarque, au même endroit, que le *Chon-kui*

Chungar, Remarques sur cet oiseau.

(*f*) Chine du Père du Halde; Vol. IV. pag. 34 & suiv.

(*g*) Hist. des Turcs, des Mongols, &c. Vol. I. pag. 37 & 86.

(*h*) Abulghazi (pag. 37.) dit que ses pieds, ses yeux & son bec sont rouges; & (pag. 86.) il ajoûte la tête de la même couleur.

(*i*) Composée par Petis de la Croix, page 350.

HISTOIRE NATURELLE DU PAYS DES MONGOLS.

kui est un oiseau de proie, qu'on présente aux Rois du Pays, orné de plusieurs pierres précieuses, comme une marque d'hommage; & que les Russiens, aussi-bien que les Tartares de la Crimée, sont obligés, par leur dernier traité avec les Ottomans, d'en envoyer un, chaque année, à la Porte, orné d'un certain nombre de diamans (*k*).

(*k*) Hist. des Turcs, des Mongols, &c. pag. 500.

§. VI.

Tables des situations dans la Tartarie Occidentale.

Eclaircissemens sur cette Table des situations.

IL paroît que les Places de cette Table (*a*) n'ont pas reçu d'autre ordre que celui dans lequel elles se présentèrent aux Missionaires lorsqu'ils traversèrent cette partie de la Tartarie. Les latitudes ont été déterminées par des observations Astronomiques, & les longitudes par le seul secours de la Géométrie. Mais la vie errante des Mongols & des Kalkas ne permit point à nos laborieux Géographes de marquer autrement les habitations sur la Carte que par les rivières, les lacs & les montagnes, près desquels l'usage de ces Peuples est de camper. *Hami*, ou *Khamul*, & quelques autres Villes qui se trouvent insérées dans la Table, appartiennent à la petite Bukkarie, dont la situation est hors des bornes de la Tartarie Occidentale. Mais on n'a pas crû les devoir supprimer, parce qu'il est important de ne pas rompre le fil du voyage des Missionaires, qui peut être facilement suivi par le moyen de cette Table (*b*).

(*a*) Cette Table est à la fin du quatrième Tome de Du Halde, pag. 604. Les Traducteurs Anglois l'ont divisée en plusieurs parties, & l'ont distribuée dans les Cartes de la Tartarie Occidentale. La longitude est comptée Est & Ouest de Peking.

(*b*) Il s'est glissé plusieurs fautes dans cette Table, nous les corrigeons d'après l'Original de Du Halde; sans que nous croyons qu'il soit nécessaire d'en avertir en détail. R. d. E.

SITUATIONS DANS LA TARTARIE OCCIDENTALE

Places.	*Latitude.*	*Longitude.*
ASHTO (ou Ajatu)		Est.
Kiamon,	45 . 46 . 48	6 . 13 . 20.
Poro-erghi-kiamon,	44 . 56 . 26	5 . 18 . 20.
Talay-hay,	44 . 19 . 12	4 . 48 . 10.
Quissu,	43 . 32 . 6	4 . 16 . 40.
Kuren-puka,	42 . 16 . 53	3 . 33 . 0.
Sirolin-pira,	41 . 52 . 12	3 . 5 . 0.
Hara-tuhutu-kiamon,	41 . 44 . 11	2 . 56 . 50.
Ku-kya-tun,	42 . 42 . 0	0. 28 . 0.
Ustu-kure,	42 . 49 . 12	0 . 24 . 12.
Horay-kure,	43 . 0 . 40	0 . 25 . 22.
Archato-kyamon,	43 . 49 . 12	0 . 21 . 15.
Tugito-hotok,	44 . 46 . 48	1 . 2 . 20.
Changtu-puritu,	45 . 45 . 0	2 . 24 . 20.
Pudan-pulak,	46 . 18 . 30	2 . 45 . 0.

Soroto-pulak,

Places.	*Latitude.*	*Longitude.*	Situations dans la Tartarie Occidentale
Soroto-pulak,	47 . 2 . 20	2 . 11 . 50.	
Point le plus méridional de Kalka-pira,	47 . 28 . 48	3 . 0 . 0.	
Point le plus Nord,	48 . 5 . 0	1 . 48 . 10.	
Ulan-pulak,	48 . 22 . 48	1 . 8 . 20.	
Côté Sud du Kulonomo,	48 . 46 . 50	0 . 48 . 10.	
Embouchure du Kerlon,	48 . 50 . 24	0 . 45 . 20.	
Première ſtation qu'on y fit,	48 . 32 . 48	0 . 5 . 0.	
Seconde ſtation,	48 . 8 . 24	0 . 35 . 20.	
Troiſième ſtation,	48 . 25 . 12	1 . 0 . 0.	
Quatrième ſtation,	48 . 3 . 36	2 . 0 . 0.	
Para-hotun,	48 . 4 . 48	2 . 49 . 30.	
Kurama-omo,	47 . 51 . 36	4 . 1 . 50.	
Ekura-halha,	47 . 37 . 0	5 . 15 . 52.	
Tono-alin,	47 . 7 . 12	6 . 35 . 16.	
Jonction des Rivières Tene & Kerlon,	48 . 11 . 48	7 . 22 . 50.	
Kirſa-alin,	48 . 8 . 0	8 . 14 . 5.	
Han-alin,	47 . 49 . 30	9 . 5 . 17.	
Poro-pira,	48 . 22 . 48	10 . 0 . 0.	
Purong-han-alin,	49 . 36 . 24	11 . 22 . 45.	
Jonction des Rivières Eghe & Selinga (*a*),	49 . 27 . 10	12 . 22 . 15.	
Apkan-alin,	48 . 7 . 12	12 . 45 . 36.	
Payſiri-puritu,	48 . 23 . 50	13 . 31 . 42.	
Talalho-kara-palgaſon,	47 . 32 . 24	13 . 21 . 30.	
Erdeni-chau,	46 . 57 . 36	13 . 5 . 25.	
Koku-omo,	46 . 24 . 0	15 . 36 . 48.	
Hurimta-keber,	45 . 38 . 55	16 . 41 . 0.	
Kongora-ajirhan-alin,	45 . 26 . 0	18 . 19 . 20.	
Elgoui-pulak,	45 . 14 . 12	19 . 40 . 25.	
Urtu-pulak,	44 . 50 . 35	21 . 38 . 20.	
Dans la Carte,		21 . 20 . 38.	
Soroto-anga,	44 . 54 . 0	22 . 25 . 0.	
Erguſtey,	44 . 12 . 0	21 . 43 . 20.	
Urtu-pulak,	44 . 48 . 0	20 . 21 . 0.	
Aſtay *ou* Aſtana,	43 . 2 . 35	22 . 48 . 20.	
Hami *ou* Khamul,	42 . 53 . 20	22 . 23 . 20.	
Huptar-pay-chang,	42 . 21 . 30	19 . 30 . 0.	
Tokalik,	41 . 8 . 10	19 . 49 . 12.	
Tap-ſon-nor,	40 . 38 . 20	18 . 23 . 30.	
Weylo,	40 . 26 . 24	17 . 9 . 0.	
			Chara-omo,

(*a*) Dans l'Original cette Place eſt plus bas, entre Ulan-hotun & Naring-charong-alin.

SITUATIONS DANS LA TARTARIE OCCIDENTALE

Places.	*Latitude.*	*Longitude.*
Chara-omo,	39 . 32 . 24	13 . 15 . 0.
Hara-omo,	39 . 19 . 12	12 . 14 . 24.
Kiſan-omo,	41 . 15 . 36	8 . 42 . 0.
Piluthay-hotun,	40 . 37 . 12	7 . 0 . 0.
Kutuk-hotun,	40 . 31 . 20	4 . 40 . 30.
Kukku-hotun,	40 . 49 . 20	4 . 45 . 15.
Kara-hotun,	41 . 15 . 36	2 . 0 . 0.
Ulan-hutok,	41 . 55 . 22	1 . 1 . 0.
Chan-gutu,	43 . 0 . 25	1 . 25 . 30.
Ulan-hotun,	41 . 46 . 48	0 . 33 . 0.
Naring-charong-alin,	41 . 55 . 19	9 . 30 . 0.
Altan-alin,	41 . 10 . 20	9 . 25 . 55.
Onuhin-chorong-alin,	41 . 20 . 17	8 . 44 . 45.
Kashar-Osho,	41 . 21 . 22	8 . 6 . 10.
Ta-han-ten-alin,	41 . 15 . 58	7 . 33 . 12.
Mok-hosho,	40 . 45 . 54	7 . 35 . 20.
Molchok-hosho,	40 . 48 . 48	7 . 31 . 50.
Kara-mannay-omo,	40 . 18 . 12	8 . 4 . 30.
Hatamal-alin,	40 . 45 . 49	0 . 40 . 20.
Algay-tu-alin,	41 . 11 . 24	6 . 21 . 40.
Podantu-alin,	40 . 57 . 0	6 . 6 . 0.
Pay-hengur-alin,	41 . 7 . 30	5 . 54 . 20.
Tel-alin,	41 . 25 . 36	5 . 53 . 45.
Ulan-hata,	41 . 36 . 27	4 . 13 . 20.
Aru-ſuma-hata,	41 . 36 . 51	4 . 29 . 41.
Kara-ſin-alin,	40 . 59 . 52	4 . 45 . 53.
Ongou-alin,	40 . 59 . 6	4 . 38 . 20.
Cherda-modo-alin,	40 . 52 . 3	4 . 12 . 40.
Apka-hara-alin,	40 . 38 . 10	4 . 12 . 53.
Obtu-alin,	40 . 23 . 5	4 . 26 . 50.
Oshi-alin,	40 . 56 . 57	5 . 13 . 33.
Koturantay-alin,	41 . 58 . 20	1 . 8 . 57.
Agałku-alin,	41 . 42 . 56	1 . 34 . 0.
Kutukontey-alin,	42 . 7 . 14	1 . 24 . 45.
Uker-churghi,	42 . 26 . 56	3 . 37 . 20.
Payen-obo,	41 . 7 . 19	4 . 6 . 12.
Serbey-alin,	41 . 57 . 25	3 . 52 . 47.
Chan-nayman-ſume,	42 . 25 . 0	0 . 11 . 50.
Whay-yu-heu,	40 . 54 . 15	1 . 22 . 10.
Kara-hotun,	40 . 58 . 48	1 . 20 . 0.
Jeho-hotun,	41 . 3 . 36	1 . 30 . 0.

On

On peut ajoûter à cette Table (*b*).

Kara-kuram *ou* Holin, *Lat.* 44 . 11 . 0 . . . 0 *Long.* 10 . 11 . 0.

(*b*) Ces situations, qui se trouvent inférées dans les Observations Mathématiques du Père Souciet (pag. 12, 188 & 153.) viennent du Père Gaubil. La première latitude fut observée par les Tartares, au quatorzième siécle. La dernière, par les Missionaires qui ont fait la Carte.

Réſidence du Khutuktu.

Sur l'Iben, . . . *Lat.* 49 . 26 47 . . *Long.* 10 . 59 . 0.

Nota. *Autres Places dont les ſituations ont été déterminées* (*a*) *géométriquement, à la réſerve des Latitudes marquées d'une Etoile, qui ont été obſervées ſur le lieu.*

Places.	*Latitude.*	*Longitude.*
CHABAN-Subarhan-hotun, ...	41 . 33 . 0 . . .	2 . 45 . 0.
Hi-fong-keu, dans la grande muraille, ...	40 . 26 . 0 . . .	1 . 55 . 0.
Rivière de Queyler, . . .	46 . 17 . 0 . . .	4 . 22 . 0.
Sira-muren, *ou* Rivière de Sira, ...	43 . 37 . 0 . . .	6 . 30 . 0.
Haytahan-pira, ...	47 . 15 . 0 . . .	6 . 30 . 0.
Nonni-ula, ...	46 . 30 . 0 . . .	7 . 45 . 0.
Nayman, *qui commence ſur le* Sira, ...	*43 . 37 . 0 . . .	5 . 0 . 0.
Topir-tala, ...	43 . 15 . 0 . . .	4 . 45 . 0.
Shaka-kol-kajan, ...	42 . 15 . 0 . . .	4 . 0 . 0.
Rivière de Subarhan, . .	41 . 20 . 0 . . .	3 . 30 . 0.
Modun-hotun, ...	41 . 28 . 0 . . .	3 . 40 . 0.
Rivière d'Inkin, ...	42 . 30 . 0 . . .	2 . 0 . 0.
Réſidence de Parin, . .	42 . 36 . 0 . . .	2 . 14 . 0.
Habitations de Kechieten,	43 . 0 . 0 . . .	1 . 10 . 0.
Vehu-muchin, ...	44 . 45 . 0 . . .	1 . 10 . 0.
Sharot, ...	43 . 30 . 0 . . .	4 . 20 . 0.
Aru-korchin, ...	45 . 30 . 0 . . .	0 . 28 . 0.
Abakanor, ...	43 . 30 . 0 . . .	0 . 28 . 0.
Whachit, ...	44 . 6 . 0 . . .	0 . 45 . 0.
Sonhiot, ...	*42 . 29 . 7 . . .	1 . 28 . 0.
Lac de Suretu-huchin, . .	44 . 0 . 0 . . .	1 . 31 . 0.
Orgon-alin, ...	41 . 41 . 0 . . .	4 . 20 . 0.
Kuku-hotun, ...	40 . 49 . 0 . . .	4 . 48 . 0.
		Kalka-targar,

(*c*) Ces ſituations ſont dans l'Edition Angloiſe de Du Halde, Vol. II. pag. 264.

Places.	*Latitude.*	*Longitude.*
Kalka-targar,	41 . 44 . 0	5 . 55 . 0.
Maomingan,	41 . 15 . 0	6 . 4 . 0.
Urat,	*49 . 55 . 0	6 . 30 . 0.
Pointe d'Ortos,	39 . 30 . 0	7 . 30 . 0.
Kura-modo,	*41 . 4 . 43	0 . 0 . 0.

FIN DU HUITIÈME TOME.

TABLE

TABLE

DES CHAPITRES ET PARAGRAPHES, CONTENUS DANS CE HUITIÈME VOLUME.

VOYAGES DANS L'ASIE.

SUITE DU LIVRE SECOND.

Deſcription de la Chine contenant la Géographie & l'Hiſtoire Civile & Naturelle du Pays.

CHAPITRE II. *Qualités, Mœurs & Uſages des Chinois.* . . . . . Page 1.
Paragraphe II. *Cérémonies Chinoiſes dans les devoirs de la Société Civile.* . . . . . 10.
Parag. III. *Fêtes & amuſemens des Chinois.* 16.
Parag. IV. *Mariages des Chinois.* . . . 25.
Parag. V. *Deuil & funérailles des Chinois.* 31.
Parag. VI. *Magnificence des Chinois dans leurs Voyages, dans leurs Fêtes & dans leurs Ouvrages publics.* . . . . . 39.
CHAP. III. *Diviſion de la Nation Chinoiſe en différentes Claſſes.* . . . . . 63.
Parag. I. *Claſſe de la Nobleſſe Chinoiſe, contenant les Mandarins & les Lettrés.* . 64.
Parag. II. *Claſſe des Laboureurs & Conſidération que les Chinois ont pour l'Agriculture.* . . . . . 76.
Parag. III. *Claſſe des Marchands. Commerce & Navigation des Chinois.* . . . . . 82.
Parag. III. *Commodités Chinoiſes pour les Voyages & les tranſports par terre.* . . . 96.
Parag. IV. *Monnoie, Coin, Poids & Meſures.* . . . . . 100.
Parag. V. *Claſſe des Artiſans de la Chine & Arts Manuels.* . . . . . 105.
Parag. VI. *Manière de nourrir les Vers à ſoye & de tirer leur production.* . . . . 111.
Parag. VII. *Manufactures de Porcelaine.* 121.
Parag. VIII. *Encre, Papier & Pinceaux des Chinois & leur manière d'Imprimer & de relier les Livres.* . . . . . 139.
CHAP. IV. *Sciences des Chinois.* . . . 149.
Parag. I. *Arithmétique. Géométrie. Aſtronomie.* . . . . . 149.
Parag. II. *Progrès des Chinois dans les autres Parties des Mathématiques.* . . . 162.
Parag. III. *Philoſophie Naturelle & Médecine des Chinois.* . . . . . 166.
Parag. IV. *Goût des Chinois pour la Muſique, la Poëſie & l'Hiſtoire.* . . . . pag. 175.
Parag. V. *Sciences particulières aux Chinois.* . . . . . 180.
Parag. VI. *Langue Chinoiſe.* . . . . . 194.
CHAP. V. *Religions établies à la Chine.* 208.
Parag. I. *Religion Naturelle établie à la Chine.* . . . . . 209.
Parag. II. *Secte de Tâu-tſe.* . . . . . 212.
Parag. III. *Secte de Fo ou Fuc.* . . . . 216.
Parag. IV. *Secte de Ju-kiau.* . . . . . 237.
Parag. V. *Origine & progrès du Judaïſme & du Mahométiſme à la Chine.* . . . . 245.
Parag. VI. *Origine, progrès & ruine du Chriſtianiſme à la Chine.* . . . . . 249.
CHAP. VI. *Conſtitution & Gouvernement de la Chine.* . . . . . 260.
Parag. I. *Antiquité & étendue de la Monarchie Chinoiſe.* . . . . . 260.
Parag. II. *Principe du Gouvernement Chinois.* . . . . . 264.
Parag. III. *Autorité de l'Empereur de la Chine. Sa grandeur. Sa famille.* . . . . 266.
Parag. IV. *Officiers du Gouvernement pour les affaires civiles.* . . . . . 284.
Parag. V. *Tribunaux ou Cours de la Chine.* . . . . . 304.
Parag. VI. *Gouvernement Militaire & Forces de l'Empire.* . . . . . 337.
CHAP. VII. *Hiſtoire Naturelle de la Chine.* . . . . . 344.
Parag. I. *Climat, Air & Terroir.* . . . 344.
Parag. II. *Arbres à fruit.* . . . . . 347.
Parag. III. *Foſſiles de la Chine.* . . . . 377.
Parag. IV. *Oiſeaux, Volaille, Inſectes & Reptiles.* . . . . . 382.
Parag. V. *Gibier de chaſſe, & diverſes autres eſpèces d'Animaux.* . . . . . 385.
Parag. VI. *Poiſſon d'eau douce.* . . . . 390.

TABLE DES CHAPITRES ET PARAGRAPHES.

LIVRE TROISIÈME.

Descriptiοn de la Corée, de la Tartarie Orientale & du Tibet.

CHAPITRE I. *Observations Géographiques & Histoire de la Corée, par le Père Jean-Baptiste Regis, Jésuite.* . . . . 395.
Paragraphe I. *Observations Géographiques sur la Corée.* . . . . . 396.
Parag. II. *Histoire & Révolutions de la Corée.* . . . . . 401.
CHAP. II. *Voyage de quelques Hollandois dans la Corée, avec une Relation du Pays & de leur Naufrage dans l'Isle de Quelpaert.* 412.
Parag. I. *Naufrage des Hollandois vers l'Isle de Quelpaert. Leur séjour dans cette Isle & sa description.* . . . . . 414.
Parag. II. *Description de la Corée, sa situation & son étendue; mœurs des Habitans.* . 430.
CHAP. III. *Description de la Tartarie sujette à la Chine.* . . . . . 443.
Parag. I. *Pays des Tartares Mancheous, nommé communément la Tartarie Orientale.* 446.
Parag. II. *Voyage dans la Tartarie Orientale en 1682 par le Père Ferdinand Verbiest, Jésuite.* . . . . . 467.
Parag. III. *Contrées des Mongols, proprement dits.* . . . . . 475.
Parag. IV. *Pays des Mongols Kalkas.* . . 484.
Parag. V. *Histoire Naturelle du Pays des Mongols & des Kalkas.* . . . . . 498.
Parag. VI. *Table des situations dans la Tartarie Occidentale.* . . . . . 502.

Fin de la Table des Chapitres du VIII. Volume.

DE L'IMPRIMERIE DE PIERRE VOS À LA HAYE.

AVIS

AVIS AU RELIEUR

POUR PLACER LES CARTES ET LES FIGURES DU

TOME HUITIÈME.

L'Empire de la *Chine*. 1
Figures Chinoiſes; un Empereur en Robe; un Empereur dans ſon Habit ordinaire; un Payſan; un Bonze. 7
Dames Chinoiſes. 8
Sépulchres Chinois; Laboureurs. 35
Le grand Thrône Impérial. 41
L'Intérieur d'un Temple d'Idoles. 47
Temple de *Quang-Qua-Myau*. 48
Temples Chinois; *Tey-Wang-Myan*. 54
Pagodes ou Statues du Temple; défenſeur de la Patrie; Déeſſe de *Lintein*. 54
Fortereſſe de *Tyen-tſing-wey*. 55
Mandarins Civils en Habit d'Hyver & en Habit d'Eté; Mandarins Militaires, Tartare, & Chinois. 64
Barques Chinoiſes. 87
Diverſes ſortes de Barques; Barque du Dragon. 93
Village Flottant; Village de *Pau-ing-hyen*, avec ſes Moulins à Vent. 96
Coins de différentes Dynaſties; Table de Compte. 102
Le *Louwa* ou l'Oiſeau Pêcheur, avec la manière de Pêcher. . . . 106
Pêche Chinoiſe. 107
Education des Vers à ſoie; manière de lever les Coques de deſſus les Nates; Bain marie pour tuer les vers dans les Coques; Devidoir; Feuilles de Papier ſur leſquelles ſont les Oeufs; autre Devidoir. . . . 113
Education des Vers à ſoie; manière de devider la ſoie des Coques dans une chaudière d'eau chaude; autre manière. 118
Manufacture de ſoie; Machine pour rouler les Piéces; Devidoir qui ſert à doubler les Fils; Machine du Tiſſerand. 119
Manufacture de ſoie; Rouet à tordre les Fils; Rouet à devider les Pelotons en bobines. 120
Cloche d'Erfort; Cloche de *Peking*. 153
Obſervatoire de *Peking*. 159
Airs Chinois. 175
Comédiens Chinois. 178
Prêtre ou Moines de *Fo*. 220
Pagodes ou Statues; Miniſo ou la Volupté; le grand Kin Gang; l'Immortalité. 221
Mendians Vagabonds, & autres Mendians. 328
Arbres; *Cheu ku* ou *Goavas*; *Suping*. 352
Arbre, *Ta ta* ou *A te*; *Que pe ou Canelle*. 353
Deux ſortes de Cotoniers; *Ja-ka*, *Li-chi*. 362

Tſi-ſhu ou Arbre au Vernis; *Betel*, *Fuling* ou Racine Chinoiſe; Arbuſte qui produit le *Thé*; *Rhubarbe*. . . . . : 355
Manière de prendre les Canards ſauvages. 382
Carte de la Province de *Quan-tong* ou *Lyau-tong*, & du Royaume de *Kauli* ou *Corée*. 395

Ce Huitième Volume contient.

		flor.	fols.
64	Feuilles & un Titre Rouge à 1. Sol . .	3 :	5.
1	Vignette.	0 :	2.
34	Figures & Cartes Geographiques. à 3. fols. .	5 :	2.
		8 :	9.
	& pour le *Grand* Papier. . . .	12 :	14.

Ceux qui ont ſouſcrit, ne payeront,
pour le *petit* Papier, que. . . . 7 : 3.
pour le *grand* Papier, que. . . 10 : 15.

rbuſte
. . 355
. . 382
me de
. . 395

fols.
5.
2.
2.

9.
14.

7 : 3.
10 : 15.